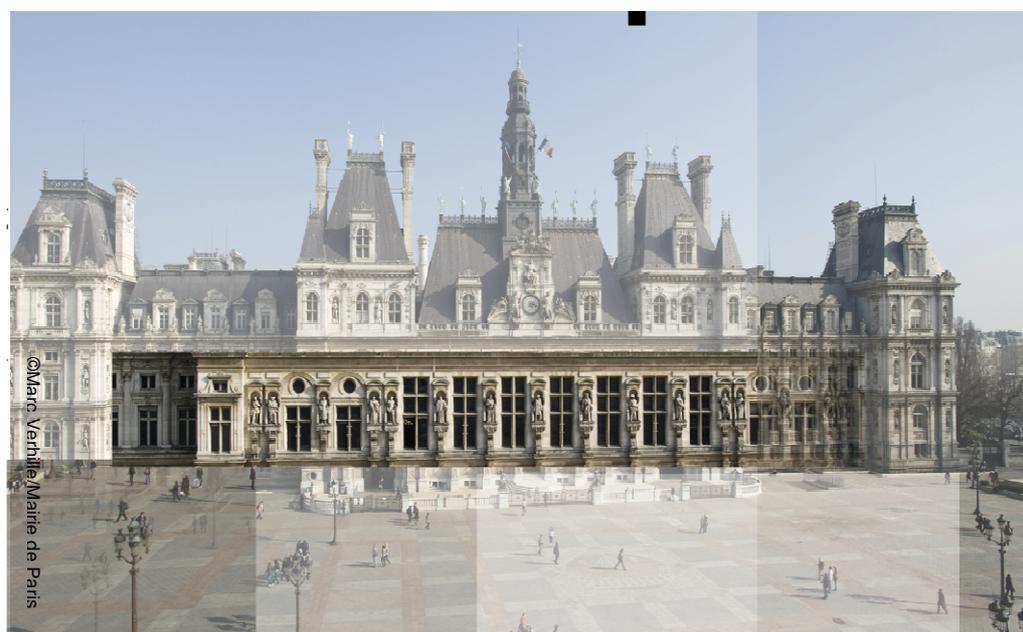


Conseil municipal et départemental



**Séance des mardi 20, mercredi 21 et
jeudi 22 mars 2018**

<http://www.paris.fr>

Jeudi 26 avril 2018

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'évaluation du Plan.....	5
Hommage aux victimes de l'attentat terroriste du vendredi 2 mars dernier au Burkina Faso.....	3	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'implication des acteurs privés.....	6
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la distribution de larves de coccinelles.....	6
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	3	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un comité parisien d'évaluation et de contrôle des documents stratégiques.....	6
Rappel au règlement.....	4	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.....	6
2018 DEVE 33 - Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.....	5	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la présentation du Plan.....	6
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la construction et à la rénovation des bâtiments.....	5	2018 DEVE 6 - Extension du jardin public Debergue (12e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administrative.....	6
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux études sur la faune et la flore.....	5	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au programme et à la concertation.....	6
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des abribus végétalisés.....	5	2018 DEVE 10 - Aménagement d'une rivière et d'un cheminement au niveau de l'avenue des Minimes dans le Bois de Vincennes (12e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.....	6
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des jardinier.e.s citoyen.nes.....	5	2018 DEVE 11 - Réaménagement de l'esplanade Saint Louis (12e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.....	6
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un dispositif sur la biodiversité chez les bailleurs sociaux.....	5	2018 DEVE 17 - Création du jardin boulevard Victor (15e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.....	6
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une grille de critères.....	5	2018 DEVE 21 - Extension du jardin public Alban Satragne (10e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.....	6
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au renforcement des moyens humains dans les espaces verts.....	5	2018 DEVE 27 - Convention-cadre entre la Ville de Paris et le Muséum National d'Histoire Naturelle.....	6
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux conventions et partenariats avec les communes et départements limitrophes.....	5	2018 DEVE 28 - Communication sur le lancement d'un projet d'aménagement en faveur des pollinisateurs sauvages dans le Parc de Bercy (12e).....	6
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement.....	5	2018 DEVE 49 - Étude des trames verte et bleue dans les espaces verts parisiens - Accord de partenariat avec l'Université Paris-Sud / Laboratoire ESE - CNRS.....	6
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au rôle de l'école du Breuil.....	5	2018 DEVE 53 - Lancement la première édition de l'événement "Faites le Paris de la Biodiversité" du 22 avril au 10 juin 2018.....	6
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réversibilité de la Petite ceinture ferroviaire.....	5		
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement des tours à énergie positive.....	5		
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement des outils numériques.....	5		

2018 DEVE 56 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.....	6	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dotation horaire globale dans les collèges et lycées parisiens.	53
2018 DEVE 57 - Communication sur le projet "+ de nature en ville" du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.....	6	Vœu déposé par l'Exécutif.....	54
2018 DEVE 58 - Communication sur l'édition 2018 de la Fête des Mares.....	7	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réforme du baccalauréat.....	56
2018 DEVE 61 - Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2018 de BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL.....	7	Vœu déposé par l'Exécutif.....	56
2018 DASCO 5 G - Mise à disposition du toit terrasse du Collège Flora Tristan (20e) pour développer un potager pédagogique - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Veni Verdi.....	7	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.....	58
2018 DEVE 62 - Convention de partenariat avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.....	7	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rythmes scolaire.....	58
Suspension et reprise de la séance.....	28	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dispositif "Devoirs faits".	61
2018 DEVE 33 - Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024. (Suite).....	28	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service de restauration de la caisse des écoles du 18e.....	62
Suspension et reprise de la séance.....	46	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".....	64
Election d'un conseiller métropolitain.....	46	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".....	64
Observations sur le déroulement de la séance.....	46	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'école élémentaire Guadeloupe (18e).....	66
Suspension et reprise de la séance.....	47	2018 DFPE 116 - Mise en œuvre du plan de soutien de l'accueil individuel. Signature d'une convention de partenariat avec la C.A.F.....	68
Compte rendu de la 6e Commission.....	47	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une allocation pour les familles recourant à l'accueil individuel.....	68
2018 DASCO 6 G - Gestion des cités scolaires du second degré - Convention avec la Région Ile-de-France.....	47	2018 SG 15 - Rapport de suivi des recommandations formulées par les Chambres Régionales des Comptes relatif à la gestion de l'attribution des places en crèches de la Ville de Paris.....	76
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la carte scolaire 2018/2019.....	49	2018 DAE 163 - Mise en œuvre de l'aide au développement de projets d'étudiants et jeunes diplômés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.....	77
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la carte scolaire.....	49	2018 DU 111 - Dénomination place Hubert Curien (5e).....	78
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dotation budgétaire des écoles primaires.....	49	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la promotion des mathématiques.....	80
Vœu déposé par l'Exécutif.....	49	Compte rendu de la 7e Commission.....	81
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry.....	52	2018 DGRI 7 - Création du dispositif "1 % Energies" de la Ville de Paris.....	82
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la dotation horaire globale des collèges du 19e.....	53	2018 DGRI 8 - Subvention (30.000 euros) à l'association "SOS Méditerranée" pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants.....	85
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dotation horaire globale du collège César Franck.....	53	2018 DGRI 10 - Pacte d'amitié et de coopération Paris-Beyrouth.....	89

DGRI 19 - Subvention de 75.000 euros et convention avec le Comité international de la Croix-Rouge pour une aide d'urgence en Syrie.	91	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une clause de continuité de service dans les appels d'offres.	119
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une coopération avec la Maire de Bagdad.	93	Vœu déposé par l'Exécutif.	119
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la libération de Salah HAMOURI.	95	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un audit de l'Inspection générale sur les affaires juridiques.	120
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à Aung San Suu Kyi.	96	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux installations de frigos solidaires.	121
2018 DJS 110 - Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fondation P.S.G. au titre de l'année 2018.	98	2018 DAE 53 - Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien.	122
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une opération "Pelouse de Reuilly Plage".	100	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au repos dominical dans le quartier des Olympiades (13e).	126
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au principe de précaution concernant les terrains en pelouses synthétiques.	102	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la ZTI Olympiades.	126
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la Fête du sport.	103	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une zone commerciale du secteur Olympiades (13e).	126
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mutualisation d'équipements sportifs.	104	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture dominicale des commerces.	126
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la gestion des piscines municipales.	105	Vœu déposé par l'Exécutif.	127
Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la sécurisation du complexe sportif Max Rousié.	105	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au classement de la Ville de Paris en "commune d'intérêt touristique".	134
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un nouvel équipement public sportif dans le 7e.	106	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au travail dominical.	136
Compte rendu de la 1ère Commission.	107	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au travail dominical.	136
Vœu déposé par les groupes Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la réforme de l'apprentissage.	108	Observation sur le déroulement de la séance.	139
2018 DRH 14 - Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.	108	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales.	139
2018 IG 1 - Communication relative au rapport annuel d'activité 2017 de l'Inspection générale.	110	Vœu déposé par l'Exécutif.	139
2018 DFA 14 - Compensation des dégâts suite à la crue du 15 janvier 2018 au 5 février 2018.	111	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dépénalisation des incivilités relatives à l'encombrement, aux étalages et terrasses.	141
2018 DFA 16 - Projet de décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.	113	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au marché alimentaire "Saint-Eustache-Les Halles".	143
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une brigade volante de propreté dans les arrondissements.	113	Suspension et reprise de la séance.	144
2018 DFA 5 G - Projet de décision modificative n° 1 du Département de Paris pour l'exercice 2018.	113	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif au marché Navier.	144
		Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au maintien de boutiques SNCF.	144

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à mise en place de la commission d'implantation d'une grande roue.	145	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux ateliers-logements et aux lieux de résidence.....	172
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un diagnostic économique et commercial de l'avenue de Saint-Ouen (17e et 18e).....	146	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'inégalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture.	174
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux animations de fêtes de fin d'année 2018 sur les Champs-Élysées.	147	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	175
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'exonération exceptionnelle de droits de terrasse.	148	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la promotion du "street art" féminin.....	175
Compte rendu de la 2e Commission.	150	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.	177
2018 DDCT 24 - Convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit - A.M.U.O.N. - pour l'attribution d'une subvention (100.000 euros).....	150	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux horaires d'ouverture des bibliothèques.	177
2018 DU 21 - Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e). - Projet Campus Mode. - Avenants n° 1 aux conventions conclues le 20 décembre 2005 et le 12 juillet 2006 avec Ports de Paris et la S.C.I. "Docks en Seine".....	154	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'extension des horaires des bibliothèques.....	177
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un musée dédié à l'animation 2D et 3D, au jeu vidéo et à la bande dessinée.....	154	Vœu déposé par l'Exécutif.	177
2018 DAC 14 - DJS - Subventions (350.000 euros), conventions et avenants avec 8 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de la danse et des arts de la rue.	157	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux bibliothèques.	183
2018 DAC 311 - Autorisation de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'agrément reconnaissant les ateliers beaux-arts de la ville de Paris comme établissement assurant une préparation.....	157	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux mentions de "parent 1 et 2" dans les formulaires de demandes d'actes d'état civil.	184
2018 DAC 373 - Attribution de la dénomination Violette Leduc à la bibliothèque Faidherbe (11e).....	159	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Parisienne de photographie.	185
2018 DICOM 11 - Mastercard partenariats des expositions.	161	Vœu déposé par l'Exécutif.	185
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry.	164	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au projet Mezzara porté par le "Cercle Guimard".....	187
Vœu déposé par Mme MAQUOI, M. ASSOULINE et les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au théâtre Le Tarmac.	166	2018 DAC 491 - Plaque commémorant le centenaire de la tenue extraordinaire du Conseil municipal de Reims en avril 1918 au 19, avenue de l'Opéra (1er).	188
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au théâtre Le Tarmac.....	166	2018 DU 113 - Dénomination place Françoise Dorin (17e).....	190
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au théâtre Le Tarmac.	166	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Bilal Berreni.....	191
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au théâtre Le Tarmac.	166	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un hommage au groupe de mathématiciens Nicolas Bourbaki.	192
Vœu déposé par l'Exécutif.....	166	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Martha Desrumaux.	193
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la création d'un fonds pour la francophonie.	171	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Jeanne Moreau.	195
		Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Josette Dumeix.	196

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Louise-Catherine Breslau et Madeleine Zillhart.	197
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Paulette Nardal.	198
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un hommage aux travailleurs chinois et indochinois de la Grande Guerre.	200
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Jean-François Divry.	201
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une nouvelle dénomination de la rue Alain (14e).	202
Vœu déposé par l'Exécutif.	202
Compte rendu de la 3e Commission.	205
2018 DEVE 54 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.	206
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une déclinaison dans les arrondissements.	206
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une politique de transport du réseau ferré.	206
Vœu déposé par les groupes Démocrates et Progressistes et Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'objectif lié à la mobilité.	206
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au déploiement de 1.000 bornes de recharges pour les véhicules propres.	206
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création de parkings pour véhicules propres.	206
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au déploiement du plan vélo.	206
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une initiative "Vendredi à vélo".	206
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au développement des pistes cyclables.	206
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la circulation des camions.	206
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réforme de la SNCF.	206
Vœu déposé par l'Exécutif.	206
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif PROPRES.	206

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au développement des énergies renouvelables.	207
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au contrôle des autocars de tourisme.	207
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place de corbeilles de rue permettant le tri sélectif.	207
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la facilitation du tri sélectif.	207
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux menus végétariens.	207
Vœu déposé par l'Exécutif.	207
Dépôt de questions d'actualité.	210
Suspension et reprise de la séance.	211
Examen des questions d'actualité.	211
I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au soutien aux mobilisations sociales pour la défense des services publics (fonction publique et S.N.C.F.).	211
II - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux déplacements urbains.	213
III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux fermetures administratives d'établissements en forte hausse en janvier 2018.	213
II - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux déplacements urbains. (Suite).	215
IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux enquêtes et aux procédures concernant la Mairie de Paris.	218
VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accueil des migrants.	220
V - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.	224
VII - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'inaction de la Région Ile-de-France en matière de mobilité et de lutte contre la pollution.	227
VIII - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'action de l'Etat et de la Préfecture de police pour la qualité de l'air/lutter contre la pollution.	229

IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris concernant la position de la Ville de Paris sur le mode de gestion de l'usine d'épuration Seine-Amont de Valenton.	231	2018 DEVE 55 - Service extérieur des pompes funèbres. - Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public.....	285
Election d'un conseiller métropolitain. (Suite).....	234	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la création d'un groupe de travail sur la possibilité de faire évoluer les règles d'achat d'une concession en cimetière intra-muros afin d'y inhumer des personnes n'ayant pas eu leur résidence principale à Paris.....	288
Suspension et reprise de la séance.....	234	Vœu déposé par le GEP relatif à l'aménagement de la parcelle du bois Dormoy.	290
Election d'un conseiller métropolitain. (Suite).....	234	Vœu déposé par le GEP relatif à une pêche sans hameçon à ardillon.	291
Observations sur le déroulement de la séance.	235	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la pêche.	291
2018 GEP 1 - "Vivre mieux et plus longtemps dans son logement. Le viager public et solidaire".	235	Suspension et reprise de la séance.	294
Election d'un conseiller métropolitain. (Suite).....	243	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au statut de l'école du Breuil.	295
2018 DEVE 54 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050 (suite).	244	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au statut de l'école du Breuil.	295
2018 DVD 36 - Distribution de gaz à Paris. Approbation du principe du renouvellement de la délégation du service public.	264	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au statut de l'école du Breuil.	295
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville.	266	Vœu déposé par l'Exécutif.	295
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux compteurs Linky.	268	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une baignade biologique dans le bois de Vincennes.	298
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la consommation d'eau dans les crèches.	269	Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à une filière brassicole et viticole de Paris.....	299
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Région Ile-de-France à l'Agence parisienne du climat.	270	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux produits de la future ferme maraîchère porte de la Chapelle.....	301
2018 DAC 492 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées (8e).	271	2018 DVD 7 - Parc de stationnement Alban-Satragne Magenta. - Principe de la D.S.P. pour l'exploitation et la modernisation.....	302
2018 DDCT 17 - DAE - Subvention (57.400 euros) et budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" à 4 associations (18e et 20e).	275	2018 DVD 17 - Réalisation de la gare RER "Rosa Parks" (19e). Avenant n°1 à la convention de financement n°2 avec la Région Ile-de-France, "Ile-de-France Mobilités" et S.N.C.F. Réseau.....	304
2018 DDCT 20 - Subventions (550.900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens. - Première enveloppe 2018.	277	2018 DVD 29 - DU - Dalle Beaugrenelle (15e). Convention de compensation de charges d'ouverture au public avec la SemPariSeine pour la période 2018-2020.	305
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux dispositifs d'application des peines de travaux d'intérêt général.	279	2018 DVD 38 - Mesures d'accompagnement proposées pour des livraisons nocturnes plus silencieuses.	307
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif la sécurité dans le quartier Marx Dormoy/La Chapelle.	280	Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la logistique urbaine par voie fluviale.....	307
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux chiffres de la délinquance.	283	Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la livraison du dernier kilomètre.	307
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à 2 points écoles dans le 5e arrondissement.	285	2018 DVD 39 - Extension du tramway T3 à la porte Dauphine (16e et 17e). Conventions avec "IDF Mobilités" et "Eau de Paris" relative à l'enquête publique et le déplacement des canalisations d'eau potable.	310

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'information et la communication sur les travaux.....	310	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la piétonisation de la voie sur berges rive droite.	346
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la Commission de règlement amiable.	310	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la piétonisation des voies sur berges.....	346
2018 DVD 40 - Extension du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine. Avis du Conseil de Paris sur le dossier de l'enquête publique et déclaration d'intention.	312	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'organisation d'un concours international pour l'aménagement des voies sur berges.	346
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à des études et à l'enquête publique.	312	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la circulation automobile sur les berges de Seine Rive droite.	346
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la requalification du terminal bus porte de Champperret.	313	Suspension et reprise de la séance.	347
2018 DVD 55 - DFA - Marché Vélib'. - Autorisation de remboursement du solde du compte courant des abonnés Velib' le demandant.	317	Suspension et reprise de la séance.	347
Vœu déposé par le GEP relatif au dédommagement des abonnés Vélib'.	317	Suspension et reprise de la séance.	348
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une nouvelle compensation des abonnés Vélib'.	317	Suspension et reprise de la séance.	350
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la composition du comité des usagers de Vélib'.	317	Rappel au règlement.	351
2018 DVD 57 - Opérations de coordination sur la circulation, le stationnement et la tranquillité publique. Convention avec la Préfecture de police.	327	Suspension et reprise de la séance.	352
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux abords de la gare de Lyon.....	330	Rappel au règlement.	352
Vœu déposé par le GEP relatif à la campagne contre le harcèlement dans les transports.....	332	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la piétonisation de la voie sur berges rive droite.	352
Vœu déposé par le GEP relatif au quartier Montorgueil - Saint-Denis.	335	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la piétonisation des voies sur berges.....	353
Vœu déposé par le groupe LRI relatif au stationnement des véhicules de fonction.	337	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'organisation d'un concours international pour l'aménagement des voies sur berges.	353
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en service de la ligne 15 du Grand Paris Express.	339	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la circulation automobile sur les berges de Seine Rive droite (suite). ..	353
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des autocars Esplanade des Invalides et au Champ de Mars.	340	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au contrat avec "Streeteo".	365
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement de cars de tourisme rue du Petit-Pont.....	340	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au marché avec "Streeteo".	365
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse.	343	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la réforme du stationnement.....	365
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gare routière internationale de Paris-Bercy.....	344	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au contrat avec "Streeteo".	365
		Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au maintien d'une flotte de Vélibs mécaniques.	370
		Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au service Vélib'.	370
		Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au maintien d'une flotte de Vélibs mécaniques (suite).	370

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un ticket de stationnement "arrêt-minute" gratuit.....	371	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la lutte contre les rongeurs.....	403
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux règles de partage de l'espace public.....	372	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la lutte contre les rats.....	403
Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la réfection de la place de l'Hôtel de Ville.....	374	Vœu déposé par l'Exécutif.....	403
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la régulation des licences V.T.C.....	375	Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au recrutement d'assistants sociaux scolaires.....	406
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de subventions destinées aux pistes cyclables parisiennes.....	375	2018 DASES 37 G - Subvention (68.865 euros) et convention avec les associations "Le collectif Les Morts de la Rue" et Secours Catholique.....	408
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'évaluation de l'impact du Plan "anti-bouchon" de la Région Ile-de-France.....	376	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'A.M.E.....	409
2018 DPE 6 - Approbation du zonage pluvial.....	377	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'A.M.E.....	409
Vœu déposé par le GEP relatif à une gestion durable de l'eau à Paris.....	377	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au collectif de l'université de Paris-VI de soutien aux migrant-e-s.....	411
Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux incidences des infiltrations sur le bâti privé.....	377	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au centre professionnel de formation d'Alembert.....	412
2018 DPE 14 - SG - Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial "Est Ensemble" relative à la prise en charge des dépôts des particuliers en déchèterie.....	382	Vœu déposé par l'Exécutif.....	412
Compte rendu de la 4e Commission.....	383	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au domaine des Trois Châteaux à Coye-la-Forêt (60).....	414
2018 CAS 1 - Évolutions des aides du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative en direction des personnes âgées et handicapées.....	384	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'une permanence sociale d'accueil dans le secteur Sud-Ouest.....	415
Vœu déposé par l'Exécutif.....	384	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la mise en place d'un comité de vigilance sociale dans chaque arrondissement.....	415
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux gardiens remplaçants des résidences du C.A.S.-V.P.....	392	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux centres d'hébergement et au droit au logement.....	415
2018 DDCT 21 - DAC - Subvention (60.000 euros) à l'association "C.I.M.A.D.E." sur le thème de l'accès aux droits, de la citoyenneté et de la culture, convention triennale d'objectifs.....	394	Vœu déposé par l'Exécutif.....	415
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux maisons closes de nouvelle génération.....	395	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la répartition des compétences en matière d'hébergement d'urgence.....	427
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'enseignement spécialisé aux jeunes aveugles et jeunes sourds.....	398	Information sur le déroulement de la séance.....	428
2018 DASES 9 - Contrat local de santé de Paris pour la période 2018-2022.....	398	Compte rendu de la 5e Commission.....	428
2018 DASES 78 G - Subvention (130.000 euros) et convention avec la S.C.M. "Médicale Belleville" (19e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) dans le 19e.....	401	Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux concours d'architecture sur les programmes de logements sociaux.....	429
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la dératification.....	403	Vœu déposé par l'Exécutif.....	429
		2018 DLH 8 - Modification des conditions d'attribution du "Prêt Paris Logement" (P.P.L.) et du "Prêt Parcours Résidentiel" (P.P.R.).....	431

2018 DLH 70 - Création de 113 logements sociaux secteur Chapelle/International lots B et G (18e). - Modification des garanties de la Ville (6.404.641 euros) demandée par I.C.F. Habitat "La Sablière".....	434	2018 DU 57 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - 198, rue d'Aubervilliers (19e). - Acquisition et cession d'emprises de terrain et volumes avec la S.N.C.F.	458
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à une résidence sociale pour femmes victimes de violences (12e).....	435	2018 DU 69 - Gare des Mines-Fillettes dans Paris Nord Est (18e) intégrant un équipement olympique. - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C.	459
Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création de résidences sociales et pensions de familles.....	436	2018 DU 102 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e). - Lancement du projet urbain.	461
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fin de la trêve hivernale.	437	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la concertation et l'information du public.	461
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au droit au logement et à la prévention des expulsions.	437	2018 SG 12 - Convention de financement relative au projet de coopération avec la fondation Bloomberg Associates.	472
Vœu déposé par l'Exécutif.	437	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au M.U.I.	472
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création de logements sociaux au 2, square Satragne (10e).....	439	Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au bâtiment "Eastman".	474
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurité dans les résidences de logements sociaux.....	440	Vœu déposé par le groupe LRI relatif au site de la C.P.C.U. rue Castagnary.	475
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux très petits logements.....	441	Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux journaux électroniques d'information.	476
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un bilan de l'application du supplément de loyer de solidarité.	442	Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la parcelle végétalisée 328, rue Saint-Jacques (5e).....	477
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux logements vacants du parc social de la Ville de Paris.....	444	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif à l'installation d'une borne numérique informative sur le quartier des Batignolles.	477
Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la lutte contre l'insalubrité.....	445	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la visite des sites dans le cadre du concours "Réinventer Paris".	478
2018 DAE 79 - Réception du 1er prix du concours "Capitale européenne de l'innovation" de la Commission européenne (1.000.000 euros).....	445	Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'accompagnement de "start-up".	478
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien financier des "Fab Labs".....	445	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet "Europacity".	480
2018 DAE 84 - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association "Paris Biotech Santé" (14e).....	451	2018 DRH 6 - Statut des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.	481
2018 DAE 154 - Organisation de la Rencontre professionnelle des mobilités propres.....	452	2018 DRH 10 - Échelonnement indiciaire applicable aux corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.	481
2018 DU 53 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Projet la Ville Multistrates. - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.....	454	2018 DRH 7 - Statut particulier du corps des ingénieurs et architectes, cadres supérieurs d'administrations parisiennes.	481
2018 DU 16 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site 17, boulevard Morland (4e). - Déclassement et vente de l'ensemble immobilier.....	456	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au taux de recrutement.	481
2018 DU 2 G - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site 17, boulevard Morland (4e). - Déclassement et vente de l'ensemble immobilier.....	456	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fusion des corps techniques de cadres A et A+.....	482
		2018 DRH 9 - Échelonnement indiciaire du corps des ingénieurs et architectes cadres supérieurs d'administrations parisiennes.	482

2018 DRH 11 - Modifications des statuts particuliers des ingénieurs hydrologues et hygiénistes et des ingénieurs économistes de la construction de la Commune de Paris.	482	Réponse à une question écrite posée à Mme la Maire de Paris.	487
2018 DU 62 - Cession du Château de Bellefontaine à Samois-sur-Seine et à Avon (77).....	482	QE 2018-01 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au défilé L'Oréal sur les Champs-Élysées.....	487
Désignation de représentants dans divers organismes (suite).	482	Votes spécifiques.	488
Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.	485	Votes spécifiés.....	495
Clôture de la séance.....	485	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	495
Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	485	Comptes rendus des Commissions.....	505
QE 2018-05 Question de M. Buon TAN et des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de police relative aux nuisances sonores.....	485	Listes des membres présents.....	515
QE 2018-06 Question de Mme Valérie MONTANDON et des élu-e-s du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au coût de la Conférence citoyenne "Comment améliorer la qualité de vie dans le logement social ?".	486	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	520
QE 2018-07 Question de Mme Déborah PAWLIK et des élu-e-s du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au coût de la Conférence citoyenne sur la pollution de l'air.	487	Tableau des votes des groupes politiques.	531
		Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 170 relatif à la piétonisation des voies sur berges déposé par les groupes UDI-MODEM et PPCI.	537
		Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le vœu n° 171 bis déposé par l'Exécutif relatif à la circulation automobile sur les berges de Seine Rive Droite.	541

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage aux victimes de l'attentat terroriste du vendredi 2 mars dernier au Burkina Faso.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est malheureusement devenu une tradition à laquelle nous ne nous habituerons pourtant jamais, parce qu'il n'est pas concevable de s'habituer à la violence et au terrorisme. Nous ouvrons donc ce Conseil de Paris par un nouvel hommage aux victimes du terrorisme, qui frappe encore et toujours, partout et obstinément.

Vendredi 2 mars, une double attaque meurtrière a visé à Ouagadougou l'ambassade de France et l'état-major général des armées. Huit militaires ont été tués et 77 autres blessés. Ces hommes ont payé de leur vie le fait d'avoir protégé leur pays et la représentation de la France sur leur sol. Non, ils n'étaient pas au mauvais endroit au mauvais moment, mais tout simplement dans l'accomplissement de leur devoir.

Le Burkina Faso et sa capitale sont régulièrement visés par les terroristes. La France reste également bien sûr une cible bien au-delà de son territoire, comme en témoignent ces attaques. Je veux témoigner ma solidarité à l'égard des personnels de l'ambassade, à l'égard du Président KABORÉ, du Maire de Ouagadougou, Armand BÉOUINDÉ, et des forces burkinabées. Le terrorisme a aussi frappé à Aden, au Yémen, le 24 février et le 13 mars derniers, faisant 10 morts - parmi eux, des enfants - et une cinquantaine de blessés. Ces attentats revendiqués par l'Etat islamique visaient le centre d'approvisionnement d'une force de sécurité et l'unité de lutte antiterroriste.

Aux victimes, d'où qu'elles soient, nous voulons le dire, nous sommes à leurs côtés dans la lutte contre le terrorisme. Paris est debout, vigilante, et parlera. En leur hommage, je vous demande d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Nous reviendrons sans doute plus tard, au prochain Conseil, également sur la mort, l'assassinat de notre collègue à Rio, conseillère municipale de Rio, Marielle Franco, qui a été tuée. Je pense que nous serons amenés, avec l'ensemble du Conseil de Paris, à lui rendre hommage spécifiquement. Il ne s'agit pas de la même forme de terrorisme, mais d'une même violence qui tue. Nous y reviendrons bien évidemment, mais je souhaitais ici rester aussi dans la tradition et dans la vigilance qui est la nôtre et le soutien vis-à-vis de toutes les victimes du terrorisme.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 février 2018 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons entamer l'ordre du jour...

Pardon, un vote d'urgence. Merci.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code général des collectivités locales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2018 DGRI 19. Il s'agit d'une subvention de 75.000 euros et d'une convention avec le Comité international de la Croix-Rouge pour une aide d'urgence en Syrie.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance pour des raisons d'urgence évidentes.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Nous présenterons donc le projet de délibération DGRI 19 en 7e Commission.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BERTHOUT, vous voulez faire un rappel au règlement ?

Je vous donne la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet, mes chers collègues, je suis contrainte de faire un rappel au règlement sur la base de l'article 18 concernant la communication des documents aux conseillers de Paris.

Depuis le 1er janvier, deux prestataires suscitent des critiques, pour ne pas dire la consternation, des Parisiennes et des Parisiens. Je veux bien entendu parler de "Smoovengo" et de "Streeteo" qui, au passage, ont pour point commun d'avoir pour actionnaire le premier exploitant privé des parkings concédés dans la Capitale.

Or, à ce jour, nous ne disposons pas des contrats liant la Ville à ces deux sociétés. Je dis bien "la Ville" car, dans le cas de "Smoovengo", je rappelle pour ceux qui l'ignorerait encore que la Ville dispose de 80 % des droits de vote dans le cadre du syndicat mixte, après avoir piloté l'ensemble du processus d'appel d'offres. Or, ces contrats engagent la Ville, Madame la Maire. Ils engagent la Ville dans des termes qui nous sont aujourd'hui inconnus et parfois pour une durée très longue - 15 ans pour la deuxième génération de Vélib'. Des articles de presse se sont l'écho de clauses particulièrement sensibles sans que nous ne les connaissions. Je veux bien sûr parler des pénalités mais aussi plus simplement des nombreuses obligations qui sont imposées aux prestataires.

Aussi, Madame la Maire, nous aimerions disposer de ces deux contrats, bien évidemment expurgés des clauses confidentielles non communicables pour que le Conseil soit pleinement informé des engagements pris par la Ville au titre de ces contrats. Nous avons tous en mémoire que l'aventure Autolib' va se solder d'ici 2023 par une perte de 119 millions d'euros minimum, à éponger par les collectivités et en premier lieu par notre Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

Ce n'était pas tout à fait un rappel au règlement, mais les documents sont publics. Il y a eu des commissions d'appel d'offres et je ne vois donc pas pourquoi vous ne les avez pas. Emmanuel GRÉGOIRE veillait à que ces documents soient vraiment transmis. Je pense que vous devez tout à fait les avoir, puisque les commissions d'appel d'offres, notamment à l'échelle du syndicat intercommunal, ont vraiment pu avoir l'ensemble des éléments.

Mais nous vous les transmettrons, il n'y a pas de secret sur ce sujet.

Bien. Nous passons à présent à notre ordre du jour et le Conseil de...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas vrai, ce n'est pas cela !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, ce n'est pas vrai, la loi dit le contraire !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - La loi dit le contraire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bon. Je viens de vous répondre, Madame BERTHOUT... Je viens de vous répondre que ces documents doivent pouvoir vous être transmis et qu'il n'y a absolument aucun secret. Il n'y a donc pas matière à polémiquer et, ici, c'est la Maire qui donne le la. J'ai donc donné le la.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous désavouez donc votre adjoint ! Quel bazar !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, vous pouvez démarrer comme cela, je pense que cela ne donnera pas vraiment l'image d'une opposition responsable, mais ce n'est pas grave.

2018 DEVE 33 - Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la construction et à la rénovation des bâtiments.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux études sur la faune et la flore.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des abribus végétalisés.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des jardinier.e.s citoyen.nes.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un dispositif sur la biodiversité chez les bailleurs sociaux.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une grille de critères.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au renforcement des moyens humains dans les espaces verts.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux conventions et partenariats avec les communes et départements limitrophes.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au rôle de l'école du Breuil.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réversibilité de la Petite ceinture ferroviaire.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement des tours à énergie positive.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement des outils numériques.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'évaluation du Plan.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'implication des acteurs privés.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la distribution de larves de coccinelles.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un comité parisien d'évaluation et de contrôle des documents stratégiques.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la présentation du Plan.

2018 DEVE 6 - Extension du jardin public Debergue (12e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administrative.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au programme et à la concertation.

2018 DEVE 10 - Aménagement d'une rivière et d'un cheminement au niveau de l'avenue des Minimes dans le Bois de Vincennes (12e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2018 DEVE 11 - Réaménagement de l'esplanade Saint Louis (12e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2018 DEVE 17 - Création du jardin boulevard Victor (15e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2018 DEVE 21 - Extension du jardin public Alban Satragne (10e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2018 DEVE 27 - Convention-cadre entre la Ville de Paris et le Muséum National d'Histoire Naturelle.

2018 DEVE 28 - Communication sur le lancement d'un projet d'aménagement en faveur des pollinisateurs sauvages dans le Parc de Bercy (12e).

2018 DEVE 49 - Étude des trames verte et bleue dans les espaces verts parisiens - Accord de partenariat avec l'Université Paris-Sud / Laboratoire ESE - CNRS.

2018 DEVE 53 - Lancement la première édition de l'événement "Faites le Paris de la Biodiversité" du 22 avril au 10 juin 2018.

2018 DEVE 56 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

2018 DEVE 57 - Communication sur le projet "+ de nature en ville" du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.

2018 DEVE 58 - Communication sur l'édition 2018 de la Fête des Mares.

2018 DEVE 61 - Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2018 de BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL.

2018 DASCO 5 G - Mise à disposition du toit terrasse du Collège Flora Tristan (20e) pour développer un potager pédagogique - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Veni Verdi.

2018 DEVE 62 - Convention de partenariat avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous engageons aujourd'hui le débat organisé tel que le Conseil de Paris en a décidé dans sa conférence d'organisation sur le Plan Biodiversité de Paris. Il s'agit du projet de délibération DEVE 33, auquel il convient d'ajouter les projets de délibération DEVE 6, 10, 11, 17, 21, 27, 28, 49, 53, 56, 57, 58, 61 et DASCO 5 G et DEVE 62. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura dans les temps de parole définis la présentation des vœux.

Chers collègues, permettez-moi d'abord de vous remercier toutes et tous et, en premier lieu, bien sûr Pénélope KOMITÈS pour le travail remarquable qu'elle a accompli sur les questions de biodiversité et, avec l'ensemble de l'Exécutif et des maires d'arrondissement, permettez-moi de saluer dans la tribune Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président de la Ligue de protection des oiseaux, qui nous a aussi accompagnés avec les grandes associations environnementales dans l'élaboration de ce Plan de Biodiversité de la Ville de Paris.

Mes chers collègues, nous sommes actuellement à la croisée des chemins. Plus personne ne peut aujourd'hui ignorer la situation d'urgence dans laquelle se trouve notre planète et bien sûr l'humanité qui y vit. Face aux enjeux environnementaux incontournables, Paris doit faire le choix de l'avenir. Ce choix, nous le savons, exige de la vision, du courage et de la détermination, et nous nous y attelons.

Nous avons adopté notre stratégie de résilience en septembre dernier pour mieux faire face aux chocs, qu'ils soient prévisibles ou pas, et nous savons combien ces deux dernières années nous avons été confrontés à des chocs climatiques importants : quatre pics de canicule, deux grandes inondations de la Seine et des épisodes de froid que nous n'avions pas connus depuis longtemps.

Le zonage pluvial, que nous vous soumettrons aussi lors de ce Conseil de Paris, ainsi que le Plan Climat porté par Célia BLAUDEL et l'ensemble de l'Exécutif, adopté à l'unanimité en novembre dernier et qui sera, comme le savez, à nouveau soumis au vote dans cet hémicycle demain, contribueront à faire de Paris une ville plus durable et plus respirable. De la même façon, la piétonisation des berges, pour laquelle nous nous battons, va dans le sens d'une réappropriation de l'espace par les Parisiens, un espace que nous souhaitons plus sain, promoteur de mobilités douces, un véritable corridor écologique consacré corridor écologique.

Notre action est cohérente et justifiée. Mais alors que nous traversons la sixième grande crise d'extinction massive des espèces, qui pourrait conduire à la disparition de 25 % d'entre elles d'ici 2050, nous avons le devoir d'agir davantage en faveur de la biodiversité. Les scientifiques du monde entier se sont réunis en Colombie pour dresser ce constat il y a quelques jours et nous sommes ici pour prendre en compte ce constat et pour agir.

Cette crise est étroitement liée au changement climatique qui fait courir un vrai péril aux populations comme aux espèces animales et végétales. Ce changement climatique est devenu une réalité du quotidien. Ces deux dernières années, je l'ai dit, Paris a connu deux crues décennales, quatre pics de canicule et des chutes de neige d'une rare intensité.

Il y a une très forte attente des Parisiennes et des Parisiens à développer la place de la nature à Paris. Ils nous le rappellent chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Par exemple, lorsqu'ils votent pour le budget participatif massivement des projets de végétalisation, des projets liés à la place de la nature en ville. Lorsqu'ils demandent aussi les permis de végétaliser, plus de 2.500 permis déjà attribués par nos services. Lorsqu'ils répondent massivement aux appels à projets, par exemple "les Parisculteurs" : 15 hectares ont été alloués à l'agriculture urbaine depuis 2014, nous installons de jeunes agriculteurs sur ces 15 hectares, et ceci en lien avec la Chambre d'agriculture.

Et pour cause, Paris reste une ville très minérale, elle est l'une des plus denses du monde en nombre d'habitants par kilomètre carré, 20.000 habitants par kilomètre carré. Elle ne possède pas de grands poumons verts au cœur de ville contrairement à Londres, Berlin ou New York sauf le parc des Rives de Seine qui est venu en partie combler ce manque.

Développer la végétation à Paris contribuera à améliorer le cadre de vie des Parisiens, car la biodiversité végétale présente de nombreux atouts. Elle améliore l'environnement visuel. Elle réduit le bruit, elle améliore la qualité de l'air par la capture de polluants, et régule les températures en créant des espaces de rafraîchissement. Elle réduit aussi les risques d'inondation en augmentant la perméabilité des sols.

Ce devoir d'agir pour la biodiversité, Paris s'en est déjà emparée. D'abord de façon symbolique, mais les symboles ont leur importance. En accordant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la biodiversité, nous en avons fait une citoyenne. Décision de notre Conseil de Paris du 26 septembre 2016, et de façon plus concrète, bien sûr, au-delà des symboles, avec l'adoption dès 2011 d'un premier plan biodiversité.

Depuis 2014, nous avons créé 15 hectares supplémentaires de parcs et jardins. Nous avons donc alloué 15 hectares à l'agriculture urbaine avec les programmes "Parisculteurs 1 et 2". Nous avons planté 10.000 arbres, transformé en parc 8 hectares de berges rive droite autrefois dévolus à une autoroute urbaine. Nous avons attribué 2.500 permis de végétaliser à des Parisiens et créé 125 jardins partagés.

Aujourd'hui, je vous propose bien sûr de poursuivre et de renforcer cette action en adoptant le plan de biodiversité de Paris 2018 - 2024, qui fixe des actions à mettre en œuvre dès 2018 et d'ici 2020, qui définit les engagements pour 2024 et trace les perspectives de moyen terme pour 2030.

Dès 2016, nous avons associé les Parisiens et plusieurs partenaires de la Ville, je pense aux associations, que je salue, aux chercheurs, aux gestionnaires d'espaces, aux mairies d'arrondissement, et ceci dans une vaste démarche participative. Ce nouveau plan biodiversité est donc le fruit d'un travail collaboratif de plus de deux ans. Il présente une vision partagée de la biodiversité urbaine, et reprend les propositions issues de la concertation en les articulant autour de trois axes. D'abord, ce plan définit les actions qui visent à faire de Paris une ville exemplaire. Nous avons un devoir d'exemplarité, nous ville qui donnons notre nom à l'accord sur le climat de Paris. Une ville exemplaire, une ville en action, une ville engagée pour la préservation de sa biodiversité.

Nous donnerons ainsi les moyens de mieux connaître et de mieux faire connaître la biodiversité, afin d'aménager la ville en fonction. Il s'agira par exemple de conforter la place de la biodiversité dans l'urbanisme, en adaptant le PLU. Nous savons que c'est le document essentiel. Mais, nous financerons aussi les actions et encouragerons les coopérations participant à une meilleure prise en compte de la biodiversité. Je pense notamment à l'organisation en 2018 d'un premier forum "Emplois de l'environnement et de la biodiversité" dans un environnement pilote et à la participation de la Ville à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique métropolitain.

Nous ne devons pas, en effet, oublier que Paris s'inscrit au cœur de territoires plus vastes et que seule une action engagée à l'échelle métropolitaine est vraiment pertinente. Le plan prévoit, par ailleurs, de renforcer la sensibilisation et la formation de tous les publics à la promotion et à la protection de la biodiversité. Il accompagne les acteurs de la biodiversité pour les impliquer dans son développement. Je suis heureuse de soumettre au vote de notre Assemblée plusieurs initiatives y concourant. Nous proposerons ainsi de lancer la première édition de l'événement "Faites le pari de la biodiversité", chère Pénélope, à la fin du printemps, pour mutualiser l'ensemble des animations et des événements sur le territoire parisien.

J'ai salué la présence d'Allain BOUGRAIN-DUBOURG, mais nous sommes très heureux qu'il ait accepté aussi d'être le parrain de cet événement qui va être un grand événement parisien et c'est un honneur et aussi une grande ambition que de vous avoir comme président de cet événement, parce que nous savons votre engagement et nous savons que ce n'est jamais avec complaisance que vous vous engagez dans ce type d'action, donc vous serez aussi notre vigie pour que nous soyons à la hauteur de l'enjeu.

Paris constitue un vaste champ d'expérimentations ouvert aux programmes de recherches liés à la biodiversité. Après la convention de partenariat que nous avons conclue avec une grande école parisienne Agroparistech, nous vous proposerons d'approuver aussi la convention entre la Ville de Paris et le Muséum national d'histoire naturelle. L'étude des trames vertes et bleues dans les espaces verts parisiens, à travers un accord de partenariat aussi avec l'université Paris Sud, et enfin, nous approuverons la convention avec la fondation sur la recherche pour la biodiversité.

La charte "Paris action biodiversité", qui encourage et récompense la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité permettra de sensibiliser et d'engager ces entreprises pour faire d'elles les actrices du Plan Climat à Paris.

Enfin, le plan définit un panel d'actions pour faire de la Ville un atout pour la biodiversité qui doit s'inviter partout. Il s'agit de proposer un nouveau modèle urbain où la nature se déploie partout où cela est possible. Ainsi, le plan prévoit que 20 espaces de biodiversité voient le jour d'ici 2020, que 35 % du territoire soit constitué de surfaces perméables végétalisées d'ici 2024 et que 100 % du territoire Parisien ait fait l'objet d'un diagnostic biodiversité d'ici 2030.

Dans cette dynamique, nous soumettrons également au vote de notre Assemblée plusieurs actions visant au renforcement de la végétalisation de la ville, comme la construction d'immeubles à biodiversité positive, avec au moins un projet d'équipement municipal labellisé biodiversité chaque année.

Le développement de l'agriculture urbaine sera également encouragé. De la même façon que la ville est un atout pour la biodiversité, nous ferons en sorte que la biodiversité soit perçue comme un atout pour la ville, car la biodiversité n'est pas seulement bonne pour la santé des Parisiennes et des Parisiens, elle est aussi un facteur de convivialité, une esthétique. Elle est aussi le support d'activités sportives, récréatives, créatrices d'emplois, d'emplois verts, de richesses écotouristiques et de denrées comestibles.

Avec ce nouveau plan biodiversité, qui allie pragmatisme et détermination, Paris dispose d'un programme ambitieux, contribuant à faire d'elle une ville toujours plus résiliente et riche d'une biodiversité mise au service des Parisiens.

Je veux à nouveau remercier Pénélope KOMITÈS, l'ensemble de l'Exécutif parisien et toutes celles et ceux qui ont permis l'élaboration de ce plan biodiversité. Je veux remercier aussi celles et ceux - beaucoup en faisait partie ici - qui, autour de Bertrand DELANOË, ont pris des décisions courageuses en 2006. Je pense à cette décision qui nous a fait proscrire tous les phytosanitaires et pesticides dans nos jardins et parcs parisiens, qui a été un élément décisif dans le retour d'un certain nombre d'espèces animales et végétales à Paris. Si nous pouvons avoir aujourd'hui l'ambition du nouveau plan biodiversité, c'est que nous nous inscrivons aussi dans cette audace, qui fait, je crois, la marque de fabrique de l'équipe qui est réunie autour de moi.

Nous devons inventer des solutions qui n'existent pas. Nous devons être très visionnaires et très créatifs. Nous sommes confrontés à des problèmes, à des défis - le défi climatique, le défi de la biodiversité, des défis sociaux - que personne n'a eu à relever avant nous et que nous devons inscrire avec des outils nouveaux. Les boîtes à outils que nous avons, au temps des Trente Glorieuses, n'existent plus, ne sont plus adaptées. Notre responsabilité, celle de notre équipe, en action, ici, aujourd'hui, mais qui doit aussi penser demain, est d'inventer ces outils et de fixer un cadre nouveau. Nous ne le faisons pas seuls : nous le faisons avec les citoyens, avec les grandes associations, avec les entreprises, car le secteur privé a aussi, à nos côtés, une responsabilité majeure.

Non, nous ne sommes pas tranquillement dans des pas qui auraient été dessinés avant nous, et dans lesquels il suffirait de mettre nos propres pieds. Non, nous sommes en train d'inventer. Lorsqu'on invente, bien sûr que l'on prend des risques ; bien sûr que l'on innove ; bien sûr que l'on ose ; bien sûr que, parfois, il faut aussi tâtonner. Toutes les grandes entreprises, toutes les grandes associations, tous les grands acteurs savent qu'il faut aussi cette part de souplesse, dans l'action qui est la nôtre, pour inventer.

Nous sommes là pour inventer et nous le faisons. Je suis très fière de cette équipe ; je suis très fière de cette majorité. Je suis très fière du travail qui est entrepris par chacune et chacun d'entre vous en porosité totale, en connexion totale avec cette société parisienne si complexe, si multiple, si diverse.

Ce que nous sommes en train de faire, nous le faisons pour aujourd'hui, car si ces actes ne sont pas posés aujourd'hui, on ne parlera même plus de demain. Je sais que nous avons tous le sentiment et la pression de cette responsabilité, qui pèse sur nos épaules.

Je vois des jeunes à la tribune du Conseil de Paris : je veux les saluer ; je veux leur dire que cet engagement est celui d'une équipe qui, pour reprendre les mots d'Edgar Morin, pense que la démocratie est en profondeur, aussi l'organisation de la diversité. Alors, faisons ensemble le pari de la diversité et de la biodiversité.

Je vous remercie.

Nous allons donc passer à présent aux différentes prises de parole.

La parole est donc à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe PPCI.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Madame la Maire, vous avez annoncé hier, dans les médias, que la biodiversité était de retour à Paris. Ce n'est pas faux, car - personne ne le contredira - il y a au moins une espèce qui prolifère dans notre ville : les rats. Ils sont

aujourd'hui, selon les statistiques, 3,7 millions à Paris : c'est 1,5 million de plus que le nombre d'habitants dans notre ville.

Pour les autres espèces, c'est malheureusement le phénomène inverse que l'on observe : l'agriculture intensive, l'exploitation forestière ou l'urbanisation galopante anéantissent tous les jours un peu plus les animaux et pulvérisent la biodiversité. Pour ceux qui ont écouté les informations ce matin, c'est aujourd'hui le rhinocéros blanc qui a disparu : le dernier rhinocéros blanc mâle est mort ce matin au Kenya.

Le risque est de voir s'effondrer des écosystèmes qui rendent de très nombreux services à l'humanité, comme les abeilles, par exemple, sans lesquelles il n'y aurait pas de plantes. Les scientifiques disent qu'ils restent 20 à 30 ans pour inverser la tendance. C'est donc clair : il y a urgence. La Ville de Paris, si elle n'est pas directement concernée par les problématiques de déforestation, porte néanmoins la culpabilité de la pollution et, surtout, le devoir de changer la situation. Selon le Centre ornithologique d'Ile-de-France et la Ligue pour la protection des oiseaux, 3 moineaux sur 4 ne chantent plus à Paris et pour cause, leur population a décliné de 75 % en 15 ans.

Deux raisons sont soulevées : premièrement, la rénovation urbaine n'a pas tenu compte de ces oiseaux urbains dans l'ergonomie des nouveaux bâtiments et, deuxièmement, les insecticides, employés dans nos parcs et jardins, détruisent l'alimentation principale des volatiles. Même chose pour les hirondelles ou les martinets, qui sont, peu à peu, décimés eux aussi.

Autant le dire franchement, le premier plan biodiversité, voté au Conseil de Paris en 2011, n'a pas servi à grand-chose. Sur 30 objectifs, un seul a été atteint, sans doute le moins contraignant, qui visait à participer, et seulement à participer, à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France. Encore heureux que Paris ait pris part à une initiative régionale de la sorte, on ne va pas s'en féliciter !

Pour une fois, l'Exécutif lui-même a reconnu ses torts, puisqu'il a admis que ce premier plan n'était pas assez opérationnel et qu'il identifiait mal les acteurs et les actions, ce qui est tout de même handicapant. Alors, on a fait de la biodiversité un citoyen d'honneur, comme vous venez de le rappeler, Madame la Maire. On a le droit de trouver que c'est un concept absurde. Cependant, force est de constater que la biodiversité est une citoyenne très occupée avec laquelle nous avons eu du mal à prendre rendez-vous pour l'instant. C'est bien d'identifier ses failles mais c'est dommage : si on y avait mieux réfléchi la dernière fois, on aurait sans doute perdu moins de temps.

Donnons, en tout cas, sa chance au deuxième plan biodiversité, pour lequel nous allons voter, même si on peut déjà, d'ores et déjà, pointer quelques faiblesses. Je remarque que vous venez de faire un petit cours de biologie très intéressant, Madame la Maire, mais, comme dans beaucoup de plans d'action parisiens, en particulier lorsqu'il s'agit d'environnement -, on a beaucoup d'objectifs, mais on en a rarement les moyens.

On vise, par exemple, une rue végétale dans chaque arrondissement ; vingt nouveaux espaces de biodiversité... En 7 ans, depuis le dernier plan, on aurait peut-être pu avoir le temps de pousser la question en proposant une cartographie précise, associée à ces objectifs.

Une fois de plus, dans ce plan, nous ne voyons pas de budget. Une fois de plus, de nombreux points importants sont ignorés. Par exemple, la biodiversité ne s'arrête pas aux portes de Paris. Comment entend-on coopérer avec les communes voisines ? Rien n'est évoqué sur cette question stratégique. Autre exemple : la Ville de Paris déploie les ampoules LED dans l'éclairage public, ce qui est une excellente idée sur le plan énergétique ; cela génère néanmoins une pollution lumineuse tout à fait nuisible pour les oiseaux et les insectes. Comment compte-on y remédier ? Là encore, il n'y a pas vraiment de réponses.

Pourtant, certains organismes préconisent une solution simple que l'on aurait pu s'approprier. L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne suggère, par exemple, de mettre en place des trames écologiques noires, en parallèle des trames vertes et bleues, qui peuvent être des couloirs continus en ville où l'éclairage est absent ou, du moins, fortement limité, ce qui permet à la faune de trouver un refuge.

En tout état de cause, le travail sur la biodiversité n'est pas fini. Il ne fait que commencer. Je note que le groupe des Verts, qui est pourtant associé à la majorité et qui a donc, théoriquement, étroitement contribué à l'élaboration de ce plan, n'a visiblement pas trouvé suffisamment d'écoute chez vous, Madame la Maire, puisqu'il dépose un nombre de vœux très conséquent.

Nous allons faire comme eux et vous souffler des idées. Le plan biodiversité doit être dynamique et sans cesse s'améliorer. Vous pouvez compter sur nous, sur notre groupe, pour faire de notre mieux afin d'y contribuer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville élabore, depuis de nombreuses années, des politiques intégrant la sauvegarde de la biodiversité. Les élus du groupe RGCI ont toujours soutenu cette démarche d'une ville engagée, créative et visionnaire sur le long terme, comme vous l'avez souligné, Madame la Maire, conscients de l'urgence à agir et faire avancer les choses.

Le premier plan biodiversité en 2011 a posé les bases de notre action et a permis de faire de la biodiversité un élément structurant de la politique municipale. Il a servi de base à un travail de deux ans et demi et a lancé une véritable stratégie et une philosophie de la biodiversité. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce que je viens d'entendre sur le fait que ce plan n'aurait servi à rien.

Puis est venu le plan de la santé environnementale de 2015, concrétisé par la création du service parisien de santé environnementale, la mise en place du Plan Vélo ou encore la végétalisation des cours d'écoles parisiennes. Enfin, en 2016, la biodiversité est devenue citoyenne d'honneur à Paris, symbole fort de l'engagement de notre majorité.

Paris s'est aussi engagée à l'échelle internationale en réunissant à l'occasion de la COP 21, le 4 décembre 2015, près de 700 maires de grandes villes qui se sont engagés pour le passage à une énergie 100 % renouvelable et une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Paris préside le C40, réseau mondial de villes visant à lutter contre le dérèglement climatique.

Autre axe fort de notre politique en faveur de la biodiversité : l'accord conclu en 2016 avec la ville de Montréal permettant l'émergence de politiques communes comme la mise en place de trames bleues et vertes, la végétalisation croisée des deux villes ou encore la prise en compte des continuités écologiques en milieu urbain.

Conscients que nous ne gagnerons pas ce combat sans l'implication de toutes et tous, nous construisons nos outils avec les Parisiennes et Parisiens. La consultation menée avec un large panel d'acteurs pendant deux ans en témoigne, pendant plus de deux ans.

Ces différents engagements ne relèvent pas du simple affichage politique, ils montrent, et nous le saluons, la remise en question permanente de la Ville qui, sur ces sujets, se veut exemplaire et véritable moteur. Vous l'avez également souligné, Madame la Maire.

C'est avec des outils audacieux et des postures responsables que nous pouvons freiner l'extension des espèces et le réchauffement climatique, enjeux directement liés à la biodiversité. Ces actions, nous les retrouvons dans ce Plan Biodiversité.

Je tiens à saluer, en tant que présidente du groupe et au nom des élus RG-CI, la qualité du travail fourni et des méthodes employées, dont le résultat est un plan de grande qualité que nous voterons, bien entendu, mais auquel nous souhaitons apporter quelques améliorations.

Nous défendons une vision laïque de la biodiversité. Vous avez bien entendu, je vous rassure, rien de dogmatique, au contraire.

Pierre-Henri GOUYON, chercheur sur la théorie de l'évolution, connu et reconnu pour ses travaux, combat une vision de la biodiversité héritée de la Bible, façon Arche de Noé, qui prévoit l'imperméabilité entre les espèces regroupées dans une île qu'il conviendrait de protéger. La biodiversité est comme un vélo qui ne tient debout que s'il avance et la biodiversité est avant tout un mouvement, une dynamique entre les espèces, les espaces et leurs interactions.

Cet équilibre indispensable à notre espèce pour respirer, boire et nous nourrir, nous devons le protéger. C'est une vision que nous souhaitons défendre et que justifie l'amendement de notre groupe sur la définition de la biodiversité dans ce Plan.

Comme le Plan le rappelle, nous connaissons actuellement la sixième extension massive d'espèces, bien que ces espèces nous paraissent parfois lointaines ou exotiques, nous en côtoyons certaines quotidiennement sans même nous en apercevoir. En France, nos abeilles sont en danger. Les loutres ne seraient plus qu'un millier et plus concrètement près de 21 % des espèces animales présentes sur notre territoire seraient menacées.

Concernant Paris, selon l'Inventaire national du patrimoine naturel, ce serait près de 73 espèces qui seraient menacées, parmi lesquelles on compte la linotte mélodieuse, l'alouette lulu, des noms sympathiques derrière

lesquels se cache une triste réalité : la disparition de notre faune et de notre flore garante de la richesse et de l'équilibre de l'écosystème parisien.

Nous proposons dans le vœu n° 28 la création d'une application mobile de la Ville pour permettre aux habitants d'identifier et répertorier, grâce à l'appareil photo de leur téléphone portable, les espèces qui nous entourent. Un outil simple et ludique qui permettrait aux citoyens d'être acteurs, de contribuer et prendre conscience de l'environnement et de sa richesse à préserver.

Toujours dans cette logique d'appropriation et de pédagogie, les élus RG-CI vous proposent également la création d'une cartographie de services écosystémiques rendus à Paris. Cela permettrait de comprendre les apports de la biodiversité et donc d'une certaine façon les avantages que l'on a à s'investir dans sa préservation.

Si ce Plan est complexe, c'est aussi grâce à la concertation qui s'est tenue pendant deux ans, durant lesquels près de 1.000 habitants et professionnels ont pris part aux échanges, émettant près de 200 propositions d'actions.

Pour poursuivre dans cette voie, nous proposons dans notre vœu n° 30 une plus grande implication des acteurs privés. Si les pouvoirs publics doivent évidemment être moteurs et modèles, c'est aussi pour entraîner avec eux l'ensemble de la société, et en particulier les entreprises. Certaines ne nous ont pas attendus et on voit fleurir des ruches, des potagers ou encore de l'aquaponie.

Ces actions sensibilisent les salariés, contribuent au changement des habitudes et davantage de bien-être, et ont un effet bénéfique sur la biodiversité. Nous savons que l'élément urbain atteint ses limites. Les tours apparaissent pour certains d'entre nous comme une option nécessaire pour assurer un logement décent pour tous. C'est dans cette optique et pour s'inscrire dans ce Plan que nous proposons, à travers le vœu n° 26, d'engager la construction de bâtiments à énergie positive et de tours lorsqu'elle est maître d'ouvrage. Quand le béton représente à lui seul 5 % des émissions mondiales annuelles de CO², il faut envisager des constructions en matériaux "bio-sourcés" qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, le groupe demande le développement de forêts verticales partout où cela est possible quand la Ville décide de la construction de nouveaux bâtiments ou que les bailleurs sociaux de la Ville construisent de nouveaux logements. Peut-être certains d'entre vous ont eu l'occasion d'admirer le "Bosco verticale" de Milan qui a reçu le Prix de l'Innovation 2014.

Enfin, pragmatisme oblige, et j'en terminerai par-là, nous avons demandé une grille d'évaluation. C'est l'objet du vœu n° 29 face à la gravité et l'ampleur des enjeux auxquels nous souhaitons répondre. Par ce Plan, nous souhaitons questionner nos politiques et nos dispositifs et les évaluer au fur et à mesure pour les améliorer.

Je voudrais terminer en saluant l'action de la Ville et de l'adjointe chargée de ce Plan, Pénélope KOMITÈS, et vous redire que nous voterons bien entendu ce Plan.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme BÜRKLI, pour le groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Et Indépendants, Madame la Maire.

Bien ! Madame la Maire, vous lancez ce matin un vaste Plan Biodiversité. S'il y a bien un sujet sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est de verdir la Capitale et de réintroduire en ville la nature qui lui est aujourd'hui parfaitement hostile. Personne ne peut être contre. Seulement voilà, tout est question de volonté politique et d'actions concrètes. Et là, le compte n'y est pas.

Pour ne pas être trop dure dans la critique, cela fait maintenant deux années pleines qu'il n'y a aucun Plan Biodiversité à l'échelle de Paris, donc aucune action concrète entreprise. Vous allez me répondre que beaucoup de choses ont été engagées depuis 2011, mais malheureusement ce n'est pas exact et vous avez d'ailleurs l'honnêteté de le reconnaître dans le bilan. Chaque action y est répertoriée avec en regard son état d'avancement et on constate assez rapidement qu'il ne s'est pas passé grand-chose.

Si je vous parle de volonté politique, c'est parce que, sur la biodiversité, il ne faut pas seulement des vœux pieux, pas seulement des espaces de végétalisation, il faut de vrais investissements, Madame la Maire, pour protéger et développer la diversité biologique.

Dans le 9e arrondissement de Paris, j'ai conclu dès le début de la mandature un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux et, au-delà de la labellisation de tous nos squares en refuges LPO, l'association nous conseille sur nos projets de végétalisation. En ayant ce partenariat avec cette belle et grande association, j'ai été très frappée de voir la complexité du sujet, bien sûr, mais aussi le fait que les services techniques de la Ville de Paris n'y

sont pas forcément sensibilisés. Si le "zéro phyto" est rentré dans les habitudes professionnelles, il faut aller plus loin.

Pour résumer, sur la biodiversité, il faut vraiment passer à la vitesse supérieure. Je vais vous donner l'exemple du recours aux plantes du bassin parisien. La Ligue de protection des oiseaux insiste beaucoup sur la nécessité de réintroduire cette flore indigène, c'est-à-dire des plantes qui poussent à quelques kilomètres de la Capitale, donc pas besoin de les faire venir en avion. Sur ce point, c'est vraiment le parcours du combattant pour obtenir que les arbres abattus et que les végétaux utilisés dans les espaces verts soient remplacés par des espèces indigènes.

Madame KOMITÈS, je vous avais adressé un courrier sur ce sujet et vous m'avez très aimablement adressé une réponse très positive me disant que ce sujet était bien amorcé depuis 2011. Pourtant, à chaque fois qu'un arbre est abattu, on me propose de le remplacer par une essence américaine ou asiatique, et jamais par une espèce du bassin parisien, probablement parce que ces arbres coûtent moins cher.

Un mot également sur la pollution lumineuse qui tue des populations d'oiseaux et d'insectes diurnes. Même constat : l'action était bien dans le Plan Biodiversité de 2011, j'ai vérifié et il ne s'est pas passé grand-chose mis à part une expérimentation dans le 13^e arrondissement.

Alors je vous propose ce matin un amendement pour concrétiser les engagements. En 2021, le nouveau contrat de performance énergétique va être passé et je vous invite à profiter de ce contrat pour que Paris soit exemplaire sur ce sujet. Je voudrais vous rappeler que 30 % des vertébrés et plus de 60 % des invertébrés vivent la nuit, et que la lumière impacte négativement le rythme biologique. Il y a des actions simples à mener, des expérimentations passionnantes également à entreprendre et je pense que ce serait un beau signal adressé à la biodiversité si ce prochain contrat sur l'éclairage public était non seulement un contrat de performance énergétique, mais aussi performance pour la diversité biologique. J'espère que nous pourrions nous retrouver sur ces différents points.

Je veux, à mon tour, saluer la présence et l'action remarquable d'Allain BOUGRAIN-DUBOURG.

Merci, Allain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Julien BARGETON, président du groupe DP, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la biodiversité recouvre trois réalités : la diversité des milieux, la diversité des espèces, la diversité des individus au sein de chaque espèce. C'est bien en étant conscients de ce qu'elle recouvre que nous pouvons agir efficacement et précisément. Elle n'est pas un sujet mineur, accessoire, qui ne serait pas digne d'intérêt. Notre devoir est de maintenir les écosystèmes fragiles à l'heure des grands bouleversements. La biodiversité est précieuse et nécessaire. D'ailleurs - on l'a rappelé - "bio" en latin signifie "la vie". C'est sans doute parce que cela paraît tellement banal, normal et quotidien qu'on pouvait la placer au second plan des préoccupations. C'est justement l'écueil à éviter. De manière générale, la préservation de la biodiversité rejoint le combat contre la pollution et l'épuisement des ressources.

A l'heure du dérèglement climatique, qui participe à l'extinction des espèces et des milieux, la responsabilité des hommes et des villes en la matière est cruciale. Cet enjeu, par conséquent mondial, global, doit bien évidemment être pris au sérieux au niveau local. L'implication des territoires est complémentaire de l'action nationale. Les objectifs ambitieux doivent être réalisables et nécessitent l'engagement de tous les acteurs : élus, chercheurs, citoyens, entreprises privées et publiques.

Le Président de la République, après l'annonce du désengagement des Etats-Unis de la COP 21, a invité les chercheurs à venir travailler en France et a réuni l'ensemble des pays volontaires autour du "One Planet Summit", le 12 décembre dernier, pour fédérer les forces vives et résolues. 12 engagements ambitieux ont été pris. Parmi ces engagements, l'engagement 4 sur les marchés publics et l'accès des collectivités au financement Climat attire particulièrement notre attention. Les villes et les régions européennes et du bassin méditerranéen se voient ainsi faciliter l'accès à des fonds publics et privés pour la mise en œuvre du Plan Climat grâce au programme "Global Urbis".

Je tiens à rappeler que la biodiversité n'est donc ni une tare ni un boulet qui nous empêcherait d'accomplir ce que nous souhaitons. Au contraire, la biodiversité est une richesse qu'il ne faut pas simplement préserver ou valoriser mais développer, en lui installant des espaces dédiés et favorables, mais aussi en l'intégrant dans les projets urbains en tant que telle parce que c'est évidemment important de penser la ville en la prenant en compte. Je tiens à saluer aussi le travail de Jean-Louis MISSIKA, de ce point de vue, qui a voulu, à chaque fois, que nous prenions en compte la nature dans les projets urbains.

Entre une perspective cartésienne dépassée, où l'homme serait maître et possesseur de la nature, mais aussi une vision parfois idyllique qui isole la nature, qui la sanctifie en tant que telle, il y a une place pour une biodiversité pensée comme intégrée, ouverte, partagée. Pour les Progressistes, tout ce qui est naturel n'est pas intrinsèquement bon, mais notre devoir en responsabilité est de suivre la maxime de Hans Jonas : "Agis constamment en sorte que les conséquences de ton action demeurent compatibles avec la persistance d'une vie authentiquement humaine sur terre". Ces mots résonnent. Ils nous rappellent que l'homme est en mesure de s'autodétruire et d'entraîner avec lui le reste de la vie. Cet impératif catégorique nouveau doit donc nous aider à voir plus clair dans les choix que nous faisons. De ce point de vue, il y a des critères à prendre en compte : la biodiversité, le rapport à la nature doit être partagé, et vraiment partagé. L'appréhension de tous est importante. Ainsi, les jardins partagés doivent l'être et doivent être ouverts pour tous, et non appropriés. Cela requiert un suivi constant pour les élus.

Reconnaissons aussi qu'il y a parfois des sujets de conflit. Le lac Daumesnil l'a montré. On parle de la luminosité, mais, parfois, les mêmes que ceux qui réclament la luminosité en moins, évidemment, dès qu'il y a des problèmes de sécurité, réclament qu'il y ait davantage de luminosité. J'ai bien connu ce sujet. Et puis, il y a parfois des conflits entre des jardins qu'on veut comme des corridors et des habitants qui ont envie d'avoir accès à des jardins et d'en profiter. Je me souviens d'un cas, notamment, dans le 20^e arrondissement.

Il faut donc être transparent et mettre sur la table les impacts, les choix à faire et le rapport, évidemment, entre cette nécessité de maintenir la biodiversité et aussi la vie dans une grande ville. A cet égard, je pense que nous devons penser à l'échelle de la Métropole. Penser à l'échelle de la Métropole, c'est aussi regarder ce que font les autres, regarder le rapport des Parisiens aux forêts qui les environnent et qu'ils ne connaissent - il faut le reconnaître - pas toujours très bien. Donc c'est aussi une façon de traiter ce sujet que de regarder un peu en articulation la Région, la Métropole et la Ville de Paris.

Sur l'évaluation, la page 103 et suivantes des rapports, ainsi que les pages sur les ateliers, proposent une évaluation et un bilan du Plan précédent. Reconnaissons que le tableau qui fait 7 pages est un peu cursif et n'est pas facile à lire. Je partage, de ce point de vue, la remarque de ma collègue Laurence GOLDGRAB sur le fait qu'il faudra insister davantage sur l'évaluation pour ce Plan. Mais je voudrais saluer le travail de Pénélope KOMITÈS parce que piloter, superviser un document de 150 pages, je vois ce que c'est. Je connais sa méticulosité, je sais qu'elle a regardé cela de près, ligne à ligne. C'est un travail absolument incommensurable qui a été accompli. Pour autant, nous pouvons toujours nous améliorer et nous pouvons notamment renforcer la partie évaluation pour les années à venir.

Je partage donc les axes et les mesures du Plan qui prennent en compte de nombreux enjeux : la finance, la sensibilisation des publics, l'aménagement de la ville, et qui sont des leviers indispensables pour agir concrètement et de manière responsable. Je tiens à le redire clairement : l'enjeu climatique est lié à l'enjeu de la biodiversité. Il faut traiter les sujets ensemble. Nous sommes responsables du changement climatique et de la disparition des espèces. Nous pouvons inverser le cours des événements, réduire notre empreinte carbone, préserver la diversité biologique tout en développant nos infrastructures, nos villes, de manière éco-responsable, en travaillant main dans la main entre les territoires et l'Etat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je donne la parole à M. WEHRLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, ce nouveau Plan Biodiversité est ambitieux. Il traduit une véritable volonté politique que nous ne pouvons que saluer. Dans une ville comme Paris, si éloignée de ce qu'on peut imaginer être la nature, avouons tout de même que nous resterons toujours plus dans le symbolique que dans une réelle contribution forte au retour de la biodiversité. Nous faisons au mieux dans un tissu dense, et c'est déjà bien.

Mais je voudrais insister sur ce qui me semble le plus important dans ce Plan, à savoir sa portée politique en tant que message d'une ville capitale sur un sujet essentiel qui est la préservation de la biodiversité qui, on le sait, à l'échelle du pays, du continent et de la planète, est l'autre grande urgence environnementale avec le réchauffement climatique.

Je crois, Madame la Maire, que, dans le cadre d'un tel discours, il convient avant tout, dans notre rôle d'élu, de pointer ce qui globalement relève du paradoxe ou de contradictions flagrantes. Premier paradoxe : nous restons sur les constats structurants que nous faisons au début du mandat. Ce constat, c'est que nous ne partageons pas la même vision de l'urbanisme, de la respiration qui s'impose à Paris, du besoin de ne pas construire encore et toujours partout où cela est possible. Or, c'est cet urbanisme que vous nous proposez, fait de tours géantes, de programmes de construction de logements dans les moindres interstices de foncier disponible, dans une ville pourtant parmi les plus denses du monde - c'est ce que vous avez d'ailleurs rappelé -, ou, en tout cas, la plus dense d'Europe.

Or, le retour de la biodiversité s'explique majoritairement non pas grâce à une quelconque action municipale - même si, encore une fois, je salue ce qui est proposé et ce qui va être fait -, mais très majoritairement par, si j'osais, une inaction municipale. Car la biodiversité n'aime rien tant que la quiétude et viendra toujours se réfugier là où on la laissera tranquille. La biodiversité aime les espaces sauvages ou laissés comme tels par l'homme, les friches, les recoins abandonnés, les voies ferrées désertées. N'y faisons rien et, en réalité, elle sera heureuse. En somme, elle s'accommodera toujours mal de toute densification urbaine.

Au passage, pourrions-nous convenir d'un langage commun quand on parle de biodiversité ? Les très urbains que nous sommes ont décidé d'une tendance à confondre biodiversité et verdissement. Tout au long de ce document, le mélange est souvent fait. Les deux questions ont évidemment des cousinages, mais il est néanmoins plus juste de les distinguer. Encore une fois, faciliter la biodiversité, nous ne ferons jamais mieux que de laisser le plus possible les zones et espaces sauvages sans y intervenir. Quant au verdissement, il est certes indispensable pour permettre à la biodiversité de s'y développer. Pour autant, rien n'est automatique. Même si on ne peut pas avoir la biodiversité sans verdure, on peut avoir du vert sans biodiversité.

Second petit paradoxe : la végétalisation des murs. Nous l'avons déjà évoqué lors des précédentes discussions. Même si l'effet n'est pas aussi immédiat, la végétalisation murale n'a de sens, d'un point de vue écologique, que si l'on privilégie des plantes grimpantes. La solution de type bacs suspendus est une gabegie d'eau, d'arrosage et d'énergie pour alimenter les pompes d'arrosage. Ces solutions dites à bacs demeurent néanmoins des solutions que l'on continue de voir à Paris. Ceci mériterait peut-être des règles d'urbanisme plus claires.

Troisième exemple d'incohérence, la question du rôle du rafraîchissement que nous assignons au végétal dans la ville. Il est indéniable, nous sommes d'accord. Mais dès lors, comment expliquez-vous votre choix de renoncer à l'effet de rafraîchissement des rares bassins présents dans la ville comme le sont les bassins de Grenelle dans le 15^e arrondissement ?

Un des principaux attraits de la politique de végétalisation de la ville réside principalement dans son adaptation au phénomène de bulle chaude que notre ville connaît durant les canicules. En la matière, les solutions les plus efficaces, nous les connaissons : maintien et création de points de rafraîchissement, les espaces verts, les grands arbres et les points d'eau étant les sources les plus efficaces de rafraîchissement.

Quatrième et dernier paradoxe auquel je tiens beaucoup : l'éducation des plus jeunes pour les sensibiliser aux enjeux cruciaux de l'érosion de la biodiversité est un point-clé de la responsabilité de tous. Ce que nous faisons chez nous a un impact sur cette érosion, positivement ou négativement.

Sensibiliser, c'est diffuser des messages, donner l'exemple, montrer et expliquer ce qu'il se passe dans le monde. Que croyez-vous qu'un enfant puisse penser d'un documentaire, d'un livre ou d'un exposé qui lui explique quels sont les phénomènes à l'œuvre dans la disparition des grands singes, des baleines, des cétacés, des zèbres, des éléphants, ou des tigres ?

Que toutes ces espèces et tant d'autres sont en danger critique d'extinction, que c'est nous humains qui sommes responsables de leur disparition, et que c'est aussi nous humains qui pouvons être responsables de leur survie.

Que c'est nous, habitants des pays riches, qui sommes plus particulièrement en possibilité d'agir, car nos modes de vie sont plus prédateurs que les modes de vie des habitants de bien d'autres pays dans le monde.

Que pensez-vous que ce même enfant puisse penser ensuite de ce qu'on lui aura dit quand dans le même temps, ces mêmes animaux en danger lui sont montrés sous des chapiteaux dans des cages, grimés comme des clowns à faire des cabrioles contre-nature à coups de fouet ?

Quelle est la cohérence, Madame la Maire ?

Je ne la saisis pas, vous non plus, n'est-ce pas ? C'était le sens du vœu adopté lors du Conseil de Paris de décembre, qui parlait de cirque, surtout de biodiversité, du symbole important que nous pourrions porter si, comme nous l'avons appelé de nos vœux, de telles démonstrations anachroniques cessaient.

Permettez-moi de profiter de ce débat pour vous poser la question : qu'en est-il aujourd'hui, Madame la Maire, de la mise en œuvre de ce vœu ?

Pour le reste, comme je le disais au début de mon propos, nous ne pouvons qu'approuver les actions qui sont par ailleurs développées dans votre Plan.

Encore une fois, le message politique est essentiel, mais je crois aussi, Madame la Maire, qu'il vous faut entendre les voix et griefs qui vous sont faits par ailleurs sur la question de la densification, des cohérences à

préservé à tous les niveaux, y compris et surtout sur les messages que nous envoyons aux plus jeunes sur la question des espèces animales en danger, les plus emblématiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est au président du groupe Socialiste et Apparentés, M. FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Mercredi dernier, W.W.F. a publié un nouveau rapport particulièrement inquiétant sur la biodiversité dans le monde. La moitié des espèces des zones à haute biodiversité sont menacées d'extinction si la température augmente de 4,5 degrés dans les décennies prochaines. C'est un constat alarmant et dramatique pour les générations futures. Si rien n'est fait, 50 % de ces espèces disparaîtront d'ici 2080.

Ce rapport, mené en collaboration avec des chercheurs d'universités anglaises, élabore également des scénarios qui montrent que si nous limitons le réchauffement climatique à 2 degrés, comme le demande l'Accord de Paris, les pertes seront limitées de moitié, ce qui reste déjà très important.

Avec ce rapport, W.W.F. veut montrer que préserver le climat et la biodiversité vont ensemble, comme nous l'avons dit ce matin. Avec le Plan que l'Exécutif parisien nous présente aujourd'hui, sous l'impulsion de Pénélope KOMITÈS que je veux remercier, nous avons une preuve supplémentaire que Paris s'engage concrètement, et pour le climat et pour la préservation de la biodiversité.

Le 26 septembre 2016, notre Conseil avait d'ailleurs déjà symboliquement attribué la citoyenneté d'honneur à la biodiversité, afin de faire prendre conscience au plus grand nombre du risque que ferait peser sur nous sa disparition irréversible.

Certains ont ironisé à l'époque, mais l'essentiel était bien là : mobiliser toutes nos énergies pour aboutir à des actions concrètes en faveur de la biodiversité dans notre ville et sur la planète.

Car nous le savons, la biodiversité n'est pas un concept : c'est une réalité qui favorise la réduction d'îlots de chaleur urbain jusqu'à cinq degrés. C'est une manière de diminuer l'évaporation de l'eau de près de 30 %. C'est un moyen de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de limiter les crues. C'est donc un facteur d'équilibre indispensable, aussi à l'espèce humaine, qu'il nous faut préserver.

Je veux saluer particulièrement la démarche de ce plan, qui a mobilisé de nombreux Parisiens, auteurs de plus de 200 propositions d'actions concrètes ; qui a mobilisé des associations, les mairies d'arrondissement, les groupes politiques. A travers ce plan, notre ville poursuit son action volontariste, engagée avec le Sommet pour le climat et avec le Plan Climat, que nous avons adopté, et permet à chacun d'agir à son niveau pour promouvoir et protéger la biodiversité, partout où elle se trouve. Ce sont, par exemple, les jardins parisiens qui deviennent des refuges pour les oiseaux, pour protéger les moineaux domestiques dont la population a, ces dernières années, drastiquement chuté à Paris. C'est la multiplication des grainothèques, qui permettent de sauvegarder des espèces endémiques ou spécifiques. Nous pourrions ainsi mieux utiliser ces espèces dans nos parcs et jardins, promouvoir une biodiversité locale et lutter, aussi, contre certaines espèces invasives.

D'ici 2020, le plan prévoit également la création d'une rue végétale par arrondissement et, d'ici 2024, l'aménagement de plus du tiers de notre territoire en surfaces perméables végétalisées. Depuis 2014, ce sont d'ailleurs près de 100 hectares de toits et de murs qui ont été végétalisés ; 8.000 arbres nouveaux plantés ; 13 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts à Paris. Et nous continuons.

Parmi les projets de délibération joints au débat ce matin, figurent notamment l'extension et la création de plusieurs jardins, comme le jardin Debergue dans le 12^e arrondissement, le jardin du boulevard Victor dans le 15^e arrondissement ou encore le jardin Alban-Satragne dans le 10^e arrondissement. Je me réjouis tout particulièrement de cette dernière extension de près de 1.900 mètres carrés dans l'arrondissement où je suis élu.

Je salue également dans ce projet de délibération l'introduction de clauses ou de critères favorables à la biodiversité dans les marchés de la Ville, lorsque cela est possible et pertinent.

Pour construire la ville durable et résiliente dans nous rêvons, nous avons besoin de ce plan, de sa mise en œuvre dans toutes les politiques que nous menons. C'est pour cela d'ailleurs que sa gouvernance est très importante. Je sais que celle-ci est solidement pensée et sera mise en œuvre, que ce soit à travers le Comité parisien de la biodiversité, son Comité stratégique, son Comité de pilotage, sous l'égide du Secrétariat général de la Ville.

Car, sur ce sujet comme sur d'autres, nous avons aussi besoin de constance et de courage politique lorsqu'il s'agit de passer des intentions à la mise en œuvre, tant nous savons que certaines décisions peuvent se heurter aux habitudes, aux lobbies ; modifier des habitudes solidement ancrées, que certains n'ont pas envie de faire l'effort de

changer. Je pense bien sûr à la création du parc des Rives de Seine, dont vous avez parlé, Madame la Maire, qui va constituer le long de la Seine un formidable corridor de biodiversité dans une ville dense, encore trop polluée et nous savons l'importance de l'eau, de la Seine et des canaux à Paris, pour favoriser des corridors de biodiversité. Il faut que nous soyons cohérents, que nous nous donnions les moyens de nos ambitions lorsqu'elles sont bonnes, notamment pour la santé de nos concitoyens et l'équilibre et la résilience de notre ville.

Hubert REEVES, en parrainant l'Agence française de biodiversité, disait il y a quelques mois : "La reconquête de la biodiversité est impérative, elle est aussi possible, mais elle nécessite la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés à toutes les échelles." Et il ajoutait : "A défaut, nous coupons la branche sur laquelle nous sommes assis, c'est nous qui sommes désormais dans le collimateur de cette destruction".

Oui, chers collègues, plus que jamais relevons ce défi à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur FÉRAUD.

Je donne la parole à M. BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela a été rappelé à plusieurs reprises, s'il est maintenant une certitude pour une part de plus en plus importante de l'opinion publique, c'est que, tous les jours, des espèces disparaissent. On parle maintenant d'effondrement à plus ou moins court terme, avec une disparition brutale et massive d'une écrasante majorité des espèces vivantes sur Terre, avec des conséquences majeures pour l'humanité et l'écosystème dont notre survie dépend. En 2010, lors de la COP 10 Biodiversité au Japon, un plan collectif pour stopper la perte de la biodiversité a été adopté.

Des objectifs ambitieux ont été fixés pour la période 2011-2020 mais, pour l'instant, malgré ces engagements internationaux en faveur de la faune et la flore sauvage, des milieux naturels continentaux ou des océans, tous les indicateurs sont au rouge. Le bilan de la France, selon le Fond mondial pour la nature, est lui-même mitigé. Malgré les conventions sur la diversité biologique, signées il y a maintenant un quart de siècle, ainsi que les stratégies nationales pour la biodiversité mises en place dès 2004, le patrimoine écologique français s'effondre, avec toujours le même constat : celui du manque de moyens, humain et financier ; celui, aussi, de l'absence de cohérence.

Lutter pour la biodiversité, ce n'est pas mener un combat en marge. Non, lutter pour la biodiversité, c'est agir pour un modèle de développement respectueux du vivant, sobre, écologiquement responsable. Or, au niveau national, nous n'avons mis ni moyens suffisants, ni cohérence avec le respect de la biodiversité dans les politiques publiques. Pas étonnant donc que déjà - nous le savons - la France n'atteindra pas les objectifs de la COP 10 Biodiversité. Cette lutte, comme celle du climat, nous engage toutes et tous.

L'adaptation doit se faire aussi au niveau local, car c'est là qu'elle est le mieux qualifiée et la mieux mise en œuvre. Cela d'autant plus que la biodiversité, ce n'est pas uniquement la préservation d'espèces naturelles menacées, grands fauves africains ou cétacés des océans. C'est aussi la préservation des espèces parfois invisibles qui constituent les écosystèmes dans lesquels nous vivons. En milieu urbain, nous l'oublions trop souvent : ces écosystèmes sont aussi riches que fragiles. L'artificialisation des sols, tout comme la rareté des espaces verts et aquatiques, ou encore la pollution très intense du milieu, met sous tension les espèces vivantes dans la capitale. Il n'est qu'à constater, pour qui y attache un peu d'importance, la baisse brutale et massive du nombre de moineaux à Paris.

Notre Ville s'est dotée, dès 2011, sur l'impulsion de Fabienne GIBOUDEAUX, d'un premier plan biodiversité, fruit d'un travail considérable, en concertation avec les associations, des professionnels et les citoyens.

Aujourd'hui, nous débattons sur une version actualisée que nous souhaitons plus opérationnelle, avec en tête l'accélération des mouvements d'extinction de pans entiers du patrimoine vivant de la planète.

Il y a beaucoup de propositions positives dans ce nouveau plan - que nous voterons - avec la mise en place d'une ville reconquise par la nature ou encore celle de développement d'immeubles à biodiversité positive.

Mais des points nous semblaient en deçà des enjeux actuels. Pour nous, comme aux niveaux international et national, la question de la biodiversité et de sa préservation appelle au moins deux points de vigilance majeure.

Le premier est la mobilisation de moyens pour effectivement mettre en œuvre les actions que nous décidons. Aujourd'hui, le montant de ces moyens mobilisés est encore trop flou.

Le second, c'est encore et toujours la cohérence. Nous devons bien entendu nous engager pour ce plan biodiversité, mais nous devons intégrer cette question dans le modèle de ville et d'urbanisme que nous défendons. Certains de mes collègues ont pointé, à juste titre, les contradictions chez nos concitoyennes et concitoyens entre, par exemple, leur volonté de préserver la biodiversité et, dans le même temps, leur désir de profiter des espaces verts.

Ces contradictions sont d'abord politiques. Ainsi, lorsque nous, écologistes, nous mobilisons pour sauver les espaces de pleine terre de l'artificialisation ; lorsque nous luttons contre la publicité dans l'espace public, en particulière lumineuse ; lorsque nous menons des combats sur des projets urbains qui aboutissent à la disparition d'espaces naturels qui sont - cela a été rappelé - tellement rares à Paris et dans le Grand Paris, comme, par exemple, pour le TEP de Ménilmontant ou la Z.A.C. "Bercy-Charenton" ; lorsque, enfin, nous sommes critiques et opposés à l'organisation de grands événements internationaux, comme les Jeux olympiques, dont les impacts sur l'écosystème seront, nous le savons, préjudiciables pour la biodiversité ; quand nous faisons tout cela, nous luttons aussi pour la biodiversité.

Sans cette mise en cohérence, nous ne pourrons pas répondre aux enjeux vitaux que sont aujourd'hui la préservation du vivant et de notre écosystème.

Je laisserai mes collègues Joëlle MOREL et Jérôme GLEIZES compléter en détail notre analyse de ce travail, et présenter les 21 vœux et amendements que mon groupe a déposé pour enrichir ce Plan.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLARD.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues.

"Les droits de l'homme, écrivait Claude Lévi-Strauss en 1979, trouvent leurs limites à ce moment précis où leur exercice entraînerait ou risquerait d'entraîner l'extinction d'une espèce animale ou même végétale. Il faudrait poser au départ une sorte d'humilité principielle, l'homme, commençant par respecter toutes les formes de vie en dehors de la sienne, se mettrait à l'abri de ne pas respecter toutes les formes de vie au sein de l'humanité même".

Avec le Plan Biodiversité qui nous est soumis aujourd'hui, nous avons l'obligation de traduire ces mots par une politique publique volontariste. Le Plan Biodiversité de Paris est ambitieux et c'est pour cela que nous le soutenons. Avec 150 pages et 30 actions déclinées dans des domaines divers et transversaux, Paris se veut exemplaire.

Évidemment la biodiversité a toujours intéressé les communistes et depuis bien longtemps. Je citerai, par exemple, le parc Georges-Valbon de La Courneuve qui est aujourd'hui un espace particulièrement important pour la biodiversité dans notre région. Ce sont les politiques volontaristes des élus de la ceinture rouge en faveur des classes populaires qui ont permis à ce parc de voir le jour. Aujourd'hui, c'est un réel poumon vert de l'Île-de-France.

Nous resterons vigilants, Madame la Maire, pour que l'aventure olympique donne un second souffle dans le sens de notre ambition pour la biodiversité. Eh oui, l'aventure olympique, mon cher collègue David BELLARD, peut être un moteur aussi pour la biodiversité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, veuillez-vous asseoir, s'il vous plaît. Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Les politiques volontaristes permettent de conjuguer les enjeux sociaux et environnementaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment, veuillez-vous asseoir, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous défendons un nouveau mode de production éloigné des logiques capitalistes de court terme qui épuisent aussi bien l'homme que la nature. C'est la volonté qui nous anime avec constance depuis le début de la mandature. Je l'ai déjà dit à plusieurs occasions, il est nécessaire de sortir du triptyque "produire, consommer, jeter".

Nous avons ainsi, lors des précédents Conseils, proposé des vœux et des amendements qui visent à favoriser l'économie circulaire et les circuits courts : réduire les déchets à la source en luttant contre l'obsolescence programmée et en développant la consigne et le réemploi. D'ailleurs, nous voterons le vœu présenté par le groupe écologique sur la question des bouteilles en plastique dans ce sens.

Réduire les déchets à la source, c'est ce que les sénatrices et les sénateurs communistes ont tenté de faire en 2016, au moment du vote de la loi pour la reconquête de la biodiversité. Ils ont déposé des amendements pour s'opposer à l'industrie du plastique. Ils ont réussi à interdire les bâtonnets en plastique du coton-tige mais ils ne sont pas parvenus à faire de même avec les cosmétiques contenant des microbilles de plastique. Pourtant ces plastiques ont des conséquences néfastes indiscutables, notamment sur la biodiversité marine.

La lutte menée par les parlementaires communistes rejoint notre combat d'aujourd'hui pour éliminer les déchets à la source. J'utilise le terme de lutte à dessein : c'est bien une lutte que nous avons à mener, une course contre la montre. Il s'agit de renouveler le mode de production pour considérer les écosystèmes dans leur ensemble, pour cesser d'avoir pour seule obsession la productivité et la rentabilité.

Ce changement de braquet concerne les modes agricoles mais aussi les modèles urbains. Le Plan Biodiversité à Paris qui suit le Plan Climat le montre. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple des insectes pollinisateurs. Je me félicite du projet de délibération relatif au projet d'aménagement en faveur des pollinisateurs sauvages dans le parc de Bercy. Le mode de gestion "zéro phyto" de la Ville de Paris va à l'encontre des modèles agricoles productivistes. L'utilisation d'insecticides à base de néonicotinoïdes a porté atteinte aux insectes pollinisateurs et aux abeilles notamment. Pourtant des industriels agrochimiques se sont élevés contre les décisions européennes visant à limiter l'usage. C'est irresponsable ! L'agriculture a été transformée en catastrophe écologique car elle a été monomaniaque d'une fonction : la production. Elle n'a pas considéré les systèmes écologiques comme un tout.

Il existe pourtant un sentier vertueux qui nous permet de développer une agriculture respectueuse de l'environnement. C'est ce sentier, Madame la Maire, que vous nous proposez : il s'agit de la permaculture, une méthode qui consiste à prendre en considération la biodiversité à chaque écosystème pour parvenir à une agriculture durable.

Madame la Maire, l'Ecole du Breuil de la Ville de Paris est nécessaire au développement de la permaculture. Vous le savez, nous sommes préoccupés par l'avenir de cet établissement. Le projet de changement de statut de cette école comporte encore des inconnues. C'est pourquoi, nous déposons à nouveau un vœu pour réaffirmer l'importance de l'Ecole du Breuil dans le dispositif de préservation de la biodiversité.

Il faut que les moyens qui lui seront alloués soient à la hauteur des enjeux immenses auxquels nous sommes confrontés. Plusieurs actions du Plan Biodiversité mettent au centre la question de la formation aux métiers de la biodiversité et de la diffusion de la connaissance de la biodiversité urbaine. L'Ecole du Breuil est un acteur clé de la réussite du Plan, lui donner les moyens, c'est donner des moyens à la biodiversité à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Il est heureux que toutes les interventions soient unanimes à ce Conseil pour que Paris s'engage dans la protection et l'enrichissement de la biodiversité à l'aune du changement climatique. Si tout le monde sort de ce débat en ayant enfin compris le terme anthropocène, cette nouvelle ère géologique imputable à l'espèce humaine et responsable de la sixième grande crise d'extinction des espèces, vous me direz, c'est déjà cela.

Mais encore faut-il en conclure qu'il est plus que temps de modifier notre mode de développement de façon radicale et non par du "green washing" pour réagir et y remédier. C'est bien notre mode de développement capitaliste productiviste qui en est responsable. Et la spatialisation de ce système dans la métropole hyper dense l'aggrave.

Il ne faut donc pas simplement réintroduire de la nature en ville dans des pots de fleurs, des toitures, des murs végétalisés : il faut cesser de bétonner la capitale. Paris est d'ores et déjà une ville extrêmement dense, la plus dense d'Europe, disposant de très peu d'espaces verts par habitant.

Voilà pourquoi j'avais défendu en vain le fait de bloquer dans le P.L.U. tous les espaces verts et espaces non construits. Il faut également limiter la minéralisation des sols qui fragmente les habitats naturels, les écosystèmes et affecte fortement la biodiversité. Je voterai d'ailleurs l'ensemble des amendements écologistes à ce sujet.

Notre objectif doit être d'augmenter la surface de pleine terre et désimperméabilisée. Il faut assumer de poursuivre et repenser en ce sens la couverture du périphérique. Il faut préserver la petite ceinture ferroviaire en tant que poumon vert de biodiversité. Il faut n'avoir recours qu'aux plantes de notre région, comme je l'avais déjà défendu dans un de mes vœux à un précédent Conseil. La trame noire liée à l'éclairage public exige bien plus de contrôles

contre notamment les nouvelles formes de projections publicitaires murales, jusqu'aux murs face à l'Hôtel de Ville pas plus tard que la semaine dernière.

Pour conclure, afin de planifier, contrôler, évaluer le politique en faveur de la biodiversité, je plaide pour que soit effectué un bilan des mesures prises, notamment dès le premier plan de 2011, une cartographie précise et des évaluations indépendantes à la disposition des citoyennes et des citoyens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. VESPERINI, pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, au nom du groupe PPCI, mettre un peu de miel, si je peux m'exprimer ainsi puisqu'on en reparle un peu, dans ce débat. Je sais que c'est un peu facile.

Je voudrais juste commencer très rapidement en faisant un tout petit peu de politique, parce qu'on parle de biodiversité mais il y a tout de même derrière tout cela l'action politique. On regarde tous l'actualité parisienne. Je suis personnellement assez frappé de voir que, dans toutes les critiques que subit l'Exécutif aujourd'hui - elles sont nombreuses et on peut les comprendre, et même moi, dans l'opposition, je les comprends - je suis frappé du fait que ce sont les plus grands contempteurs de la Ville de Paris, Madame HIDALGO, qui hier étaient ses plus grands glorificateurs et thuriféraires. Bien. Je pense notamment au groupe écologiste aujourd'hui.

Maintenant que j'ai dit cela, en tant que président du groupe Constructifs et Indépendants, je voudrais dire qu'il y a des choses qui ne vont pas bien - elles sont nombreuses et on aura l'occasion de le dire à nouveau dans ce Conseil de Paris - mais il y a aussi des choses qui vont bien. Elles vont même très bien et je crois qu'il faut le rappeler de temps en temps. Le Plan Biodiversité jusqu'en 2024 s'inscrit dans la continuité d'un plan, qui a commencé en début de mandature, qui va bien et qui va dans le bon sens.

Je voudrais saluer notamment deux choses qui ont été faites depuis le début de la mandature. D'abord sur la forme, sur les méthodes, il y a de bonnes relations entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Il y a de bonnes relations entre la Mairie centrale et les associations. Il en est une fois de plus question et je tenais à le souligner.

Je tenais également à saluer ensuite les engagements de ce nouveau plan 2018-2024. Je ne vais pas tous les rappeler parce qu'on n'a pas beaucoup de temps, mais je voudrais notamment insister sur quelques points importants : la plantation de 20.000 arbres. De ce point de vue, on sait que Paris est une grande capitale verte parce qu'elle a planté des arbres, parce qu'elle a su le faire, notamment au XIXe siècle, avec le baron Haussmann : 82.000 arbres plantés en 12 ans. D'une certaine manière, ce plan s'inscrit un peu dans cette lignée historique de reconnaissance de l'horticulture. Des grands sujets.

Il y a également beaucoup de choses qui sont faites, qui sont poursuivies sur l'agriculture urbaine. Pénélope KOMITÉS sait à quel point, à titre personnel, je suis très intéressé par la redécouverte à Paris de son patrimoine vitivinicole, et brassicole également. Paris a été, du bas Moyen Age jusqu'à la fin du XIXe siècle, une grande capitale de production vitivinicole. Nous redécouvrons ce patrimoine-là et la Mairie de Paris le fait sous votre impulsion. Je tenais à vous dire que nous voulons vous y encourager dans nos différents arrondissements.

Je tenais d'ailleurs, par exemple, à dire que, au cas où vous ne le sauriez pas, on fabrique près de 30.000 bouteilles de vin par an à Paris. Je crois d'ailleurs - nous avons un vœu qui le propose - je crois que ce serait bien que nos équipements municipaux accueillent, fassent une plus large place aux produits qui sont fabriqués ici, dans notre biodiversité. Il y a du vin de Paris qui, aujourd'hui, ne rend pas aveugle, qui est très bon, qui est très agréable. Il y a une bière également qui est produite 100 % à Paris, qui est cultivée ici même, avec du houblon et de l'orge, et cela va dans le bon sens.

Maintenant que j'ai dit cela, je voudrais aussi terminer sur les grandes avancées de ce plan. Je voudrais saluer aussi le côté équilibré de ce plan. Parce que, cela a été dit, un certain nombre de nos collègues laissent entendre que Paris est une ville qui est quasiment faite pour être une zone "Natura", une zone humide. Non, Paris, malheureusement ou heureusement - c'est un fait -, est une grande capitale économique et il ne faut pas se voiler la face, nier le fait que Paris est avant tout une grande capitale urbanisée, très densifiée, avec l'une des plus grosses densités au monde. Malgré cela, nous pouvons être aussi une capitale qui reconnaît sa biodiversité et qui met tout en œuvre pour la préserver.

Je crois que ce plan, d'une certaine manière, relie ces deux caractéristiques : la dimension économique et urbaine profonde de Paris, et qu'il faut adapter, moderniser, bien sûr, à travers des constructions d'immeubles à biodiversité positive, et aussi, cette biodiversité, ce sont 1.300 espèces végétales.

Ensuite, pour terminer, j'ai quand même quelques interrogations. La première, c'est sur le suivi opérationnel de ce plan. C'est quand même un drame, je trouve, dans cet exécutif : vous ne pouvez pas vous empêcher, quand vous adoptez des grands plans, de mettre des comités partout. Le comité de pilotage, l'observatoire, le forum, le comité d'organisation. Très franchement, j'émet des doutes sur le suivi de ce rapport, de ce plan. Il y a des points d'étapes qui sont prévus dans ce plan - c'est très bien -, mais j'émet des doutes sur le pullulement d'organismes consultatifs. J'émet des doutes sur la gouvernance et l'efficacité du suivi opérationnel de ce plan quand je vois autant de comités Théodule.

Ensuite, sur les animaux, Marie-Laure HAREL a cité la question des rats. Je ne vais pas refaire le débat sur la propreté, mais je me demande si, au cours de ces dernières années, nous n'avons pas péché par naïveté, vous n'avez pas péché par naïveté. Il y a des militants - il faut le dire aujourd'hui - autour de la Ville de Paris, dans le débat public parisien, qui considèrent que les rats font partie de la biodiversité avant d'être un problème de salubrité publique.

Je regrette que la Mairie de Paris ait mis autant de temps à prendre la mesure du problème que constituent les rongeurs à Paris. J'ai un peu peur que vous ayez, j'ai la conviction en tout cas que vous avez péché par naïveté sur ce sujet. Je sais qu'on reparlera des animaux au mois de juillet avec la mission animaux, mais je tenais quand même à ce que ce soit bien noté dans le cadre de ce débat et que des réponses commencent à nous être apportées sur, je dirai, je ne vous demande pas de faire votre mea culpa, mais enfin je crois qu'il y a quand même des choses qui ont été faites sur les... En tout cas, des dossiers qui n'ont pas été vus, qui n'ont pas été pris en compte sciemment, notamment la question des rongeurs. Cela a été rappelé par mon groupe et par Marie-Laure HAREL.

Ensuite, troisième interrogation, et j'en aurai terminé là-dessus, c'est sur la coopération avec les villes aux alentours. La biodiversité de Paris, c'est une chose, mais la biodiversité de Paris ne peut pas se penser, ne peut pas être protégée si on n'a pas une action globale, intégrée avec l'ensemble de la métropole, avec le Grand Paris, avec la Région.

Cet élément est bien noté dans le plan, il y a des engagements qui ont été pris, mais j'aimerais quand même que vous nous donniez quelques précisions et j'aimerais que vous mettiez l'accent sur cette question qui, à mon avis, n'est pas suffisamment traitée. Ce n'est pas la faute de la Mairie, ni de la Métropole, ni de la Région.

Je crois qu'à un moment donné, il faudra quand même, sur ce sujet comme sur d'autres sujets, prendre en mesure le fait que la Mairie ne peut faire cavalier seul sur ce sujet. Je sais que, bien évidemment, les moyens de la Ville de Paris sont très importants et qu'ils permettent aujourd'hui de distribuer des larves de coccinelles en grande quantité, mais les autres villes des alentours de Paris n'ont pas ces moyens-là.

Je pense que ce serait une bonne idée qu'on travaille de manière beaucoup plus efficace, beaucoup plus étroite avec la métropole sur ce sujet. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, si le printemps s'est fait attendre, il en va de même pour ce deuxième Plan biodiversité maintes fois reporté. Le précédent étant arrivé à échéance en 2015, je regrette qu'il nous ait fallu attendre plus de deux ans pour que la capitale la moins verte d'Europe dispose d'un plan biodiversité actualisé. A travers ses 30 actions clairement déclinées, ce nouveau plan a donc des objectifs ambitieux, une ambition partagée par nombre de nos concitoyens qui ont exprimé à travers les différents budgets participatifs leur volonté d'agir pour mieux intégrer la faune et la flore au développement de la capitale.

En revanche, nous souhaiterions en savoir plus sur le financement de ses objectifs, sujet sur lequel le plan reste totalement muet. Si nous soutenons toutes les mesures de nature à développer la biodiversité, qu'il s'agisse du renforcement des trames vertes et bleues, du développement de nouveaux espaces de biodiversité ou encore de la mobilisation citoyenne, nous ne comprenons pas que l'inventaire et le diagnostic de la biodiversité soient reportés aux calendes grecques puisque seuls 40 % du territoire seront couverts en 2024.

S'il nous appartient de mieux connaître ce patrimoine parisien parfois très diffus, il est également essentiel de préserver les remarquables corridors écologiques parisiens dont nous avons hérité, en particulier la Petite Ceinture et

l'île aux Cygnes, afin que ces réservoirs de biodiversité ne voient pas fleurir, sur ou en bordure de leur périmètre, des installations qui fragiliseraient la faune et la flore.

Par ailleurs, je pense, ainsi que je l'avais suggéré lors du dernier Copil, qu'il serait intéressant d'étudier l'impact des crues de la Seine sur la biodiversité, au même titre que l'impact sur la faune de l'ouverture et de l'occupation des parcs la nuit, afin d'être en cohérence avec votre plan qui invite à la prise en compte de la trame nocturne.

J'ajoute que la biodiversité ne connaissant pas les frontières administratives, le renforcement des trames vertes et leurs connexions devra figurer dans le cahier des charges des sites proposés par la Ville dans le cadre de l'appel à projets "Inventons la métropole 2", notamment pour le site qui longe le quai d'Issy. Si les initiatives contenues dans votre plan sont louables, il est pour nous essentiel d'accélérer la réalisation de projets structurants et en pleine terre, à l'image de "l'arc vert" engagé par le maire du 15^e arrondissement qui va relier la Petite Ceinture, les berges de Seine et les boulevards des fermiers généraux qui seront plantés.

D'autre part, nous souhaitons qu'à l'avenir, les projets de végétalisation, notamment sur le bâti, soient pensés non seulement en termes de coûts de réalisation mais aussi en termes de coûts d'entretien. Il ne suffit pas seulement d'afficher une belle vitrine, il faut la maintenir en l'état, ce qui se révèle complexe lorsque la question de l'entretien n'a pas suffisamment été appréhendée en amont.

Lors de vos vœux aux élus, Madame la Maire, vous reconnaissiez que, notre capitale étant trop minérale, il fallait renforcer la végétalisation et développer la place de la nature en ville avec de nouveaux espaces de respiration. Un constat que nous partageons. Pour cela, encore faut-il planter de grands arbres pour remplacer les sujets abattus afin de favoriser le rafraîchissement et la captation de CO₂ et la nidification. Il faut également exiger des bailleurs qu'ils arrêtent de bétonner la moindre parcelle libre et cessent de détruire les espaces végétalisés. Il faut agir pour que le Champ-de-Mars ne soit plus labouré et dénaturé par des manifestations à caractère événementiel. Il faut également enraciner la biodiversité dans les documents d'urbanisme, de telle sorte que les îlots existants ou offrant un potentiel de végétalisation, notamment sur le domaine des bailleurs sociaux ou de R.F.F., soient sanctuarisés dans le P.L.U.

Enfin, il faut arrêter de considérer les bois de Boulogne et de Vincennes comme des réserves foncières. Il en va de même pour certaines zones urbaines vertes, comme le square Sarrabezolles qui aurait dû être davantage valorisé comme espace vert et non considéré comme une emprise disponible pour recaser un cirque, ses caravanes et ses camions.

Dans ce même esprit et avec un souci de cohérence avec le nouveau plan, nous demandons à votre Exécutif de revoir, en lien avec la mairie du 15^e et les conseils de quartier, plusieurs projets localisés.

D'abord, le réservoir d'eau non potable de Grenelle qui offrait une étendue d'eau à ciel ouvert de 2.000 mètres carrés. Alors que sa préservation répond aux objectifs du Plan Climat et du Plan Biodiversité qui précisent que, face aux évolutions du climat, l'eau permet de lutter contre les îlots de chaleur et de renforcer la biodiversité, vous avez, Madame la Maire, fait le choix de vider ces réservoirs pour y installer une série de serres recouvertes de polyéthylène, c'est-à-dire de plastique, ce qui a pour effet de chasser la faune qui y trouvait refuge et de transformer un îlot de fraîcheur en îlot de chaleur, au détriment de la qualité de vie des habitants du quartier Yvart-Abbé Groult. Si nous souhaitons que ce site conserve sa vocation d'îlot de fraîcheur au cœur de ce quartier particulièrement dense, en revanche, nous sommes prêts à accompagner et à soutenir tous les projets d'agriculture urbaine qui pourraient voir le jour sur des sites plus appropriés.

Autre sujet : la carte qui recense les chemins de la nature identifie le grand canal du parc André-Citroën comme une trame bleue. Bonne nouvelle ! Mais quel crédit apporter à ce Plan quand on sait que ce canal est non seulement totalement à sec et hors d'usage depuis des années, mais qu'en prime nous venons d'apprendre que vous avez décidé de reporter sa mise en état à la prochaine mandature ?

J'en viens au square du Clos Feuquières, que vous envisagez de ceinturer d'une construction de logements. Non seulement ce projet en milieu dense est absurde, mais qui plus est, il ignore les propositions formulées par le conseil de quartier Vaugirard, qui porte un projet citoyen d'extension du square et de respiration pour les habitants.

Madame la Maire, ces exemples illustrent les contradictions qui existent entre les bonnes intentions contenues dans le Plan Biodiversité et les réponses qu'apportent vos adjoints sur les projets locaux.

Si la biodiversité est une préoccupation réellement partagée par votre Exécutif, nous allons pouvoir apprécier concrètement la façon dont vous concevez la place de la nature en ville à travers le sort que vous réserverez au vœu n° 228, qui a pour objet la réalisation d'un écran végétal et d'un espace vert sur la parcelle libérée par le CPCU au 57, rue Castagnary, vœu que vous avez arbitrairement décidé d'extraire du débat Biodiversité, alors qu'il a été déposé, rattaché et voté à l'unanimité du Conseil du 15^e arrondissement où vous siégez, Madame la Maire.

Madame la Maire, la communication ne suffit pas, il faut se donner les moyens de ses ambitions, surtout lorsqu'on décide d'élever la biodiversité au rang de citoyenne d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Nous partageons totalement cette conviction que la biodiversité est un enjeu capital. L'homme vit de la biodiversité, et pourtant il la menace gravement. C'est la raison pour laquelle, comme l'a dit mon collègue Yann WEHRLING, nous soutiendrons votre plan d'action qui fixe des objectifs ambitieux pour les 12 prochaines années.

Vos intentions sont bonnes, mais je vais vous exprimer des regrets, en espérant que vous les prendrez en compte parce qu'ils sont d'importance.

Le premier concerne la place des animaux en ville, l'absence de la fiche action 30 est bien regrettable. Une mission "Animaux" dirigée par Pénélope KOMITÈS s'est réunie pendant quasiment un an, a très bien travaillé avec l'ensemble des acteurs concernés par la place des animaux en ville, au sein de laquelle j'ai représenté mon groupe.

Une réunion de conclusion s'est tenue le 8 novembre dernier, il y a donc quatre mois et demi, et nous attendons toujours le rapport, pourtant prévu pour la fin de l'année.

Il est bien dommage que ces conclusions et les propositions que nous faisons ne soient pas disponibles alors que nous traitons aujourd'hui du Plan Biodiversité. La biodiversité sans le monde animal, ce n'est pas la biodiversité.

Le second regret dont j'aimerais vous faire part concerne le futur règlement des parcs et bois parisiens. Là encore, vous nous avez annoncé en juin dernier que ce nouveau règlement serait présenté en Conseil de Paris avant la fin de l'année 2017. Là encore, nous avons fait des propositions et attendons toujours de voir quelle sera la forme définitive de ce nouveau règlement.

Les conclusions de la mission "Animaux" et le nouveau règlement des parcs et bois parisiens sont deux textes majeurs qui auront un impact déterminant sur la politique parisienne en matière de biodiversité. Leur absence est plus que regrettable, elle vide le débat d'aujourd'hui d'une partie essentielle de sa substance.

Malheureusement, la liste de mes regrets ne s'arrête pas là. C'est bien dommage, tant je suis profondément convaincue de l'importance de ce dont nous discutons en ce moment.

Ainsi, concernant la propreté des espaces végétalisés, dans les actions visant à la végétalisation de l'espace public, si la question du nettoyage est abordée, elle ne l'est que bien trop superficiellement. D'ailleurs, incroyable, mais la Direction de la Propreté n'y est même pas associée. Pourtant, les auditions menées par la M.I.E. Propreté ont clairement établi que l'aménagement des espaces publics ne prend pas suffisamment en compte la technicité de leur nettoyage.

Deux fois seulement le sujet est abordé dans les 152 pages du Plan Biodiversité. Si la fiche action 20 sur le renforcement de la végétalisation de l'espace public évoque bien les contraintes du nettoyage, elle doit être impérativement complétée en associant systématiquement la DPE à la mise en œuvre de cette action.

J'aimerais, et je pense que l'ensemble des membres de la M.I.E. Propreté le demanderont avec moi, que vous corrigiez, s'il vous plaît, cet oubli. La propreté est l'un des éléments majeurs du respect de la nature, de sa beauté, et de sa biodiversité. On en a récemment discuté ici, mais il faut maintenant mettre vos paroles en adéquation avec vos actions.

Concernant le souhait de la Ville de développer le permis de végétaliser dans le cadre de l'action 14, si nous sommes d'accord avec le principe, il nous paraît que ces permis nécessitent un encadrement beaucoup plus strict afin que les lieux végétalisés ne deviennent pas des zones abandonnées, en friche, et sales.

Pour rappel, la DEVE a réalisé un bilan de permis de végétaliser durant l'été 2017, qui a montré que 45 % d'entre eux ont fait réellement l'objet d'une végétalisation, parmi lesquels 68 présentaient une végétalisation en bon état, et 80 % étaient exempts de déchets.

Il ressort de ces résultats qu'au final, seuls 30 % des permis de végétaliser octroyés sont dans un état satisfaisant.

Je vois difficilement comment on peut se réjouir de tels résultats, et j'appelle donc l'Exécutif à la plus grande vigilance sur cette question. Je pense que vous devriez réfléchir à un système de contrôle et de responsabilisation durables des volontaires.

Pour finir, je souhaite évoquer l'exemplarité que souhaite afficher la Ville en matière de biodiversité. Comme pour le Plan Climat dont nous débattons demain, j'ai le regret de devoir dire que le fossé est large entre l'exemplarité affichée à grand renfort de communication, et la réalité des actions menées en matière de biodiversité.

Parmi les causes de déclin de la biodiversité, vous évoquez justement les villes de plus en plus minérales. Alors, je ne reviendrai pas avec cruauté sur les malheureux exemples minéraux de l'aménagement de la place de la République ou de la rue Daguerre déjà largement cités, mais je veux vous parler de cette fameuse tour de la biodiversité dans le 13^e arrondissement.

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. "Rive gauche", la Ville a choisi de mettre en avant la construction d'une tour de la biodiversité de 50 mètres de haut qui devait, selon les visuels d'architectes, être richement arborée du sol jusqu'au sommet.

Le résultat aujourd'hui est bien loin des espérances. A défaut de végétation, c'est surtout le grillage qui devait supporter la peinture verte du revêtement qui habille la tour. Le pire est que ce résultat était attendu, puisque l'expérimentation menée par l'Ecole du Breuil avait montré que cela ne fonctionnait pas.

Une fois encore, l'Exécutif a choisi pourtant de privilégier l'effet d'annonce à l'efficacité.

Enfin, et je conclurai sur ce point, il nous paraît honnêtement impossible de prétendre défendre la préservation de la biodiversité tout en pratiquant l'ouverture estivale nocturne des parcs et jardins. C'est tout simplement dichotomique.

Premièrement, la nature animale et végétale a besoin de repos.

Deuxièmement, il est assez probable que les gens qui fréquentent les parcs toute la nuit ne soient pas là par amour de la nature.

Notre groupe vous a mis en garde sur les nuisances qu'engendrait cette mesure. Nuisances d'ailleurs confirmées par le docteur COURREAU qui, lors de la visite par la mission "Animaux" du centre d'accueil de la faune sauvage à Maisons-Alfort, avait souligné l'absurdité de cette mesure en matière de sauvegarde de la biodiversité.

Vous-même ne dites pas le contraire, Madame la Maire, à juste titre quand vous citez page 8, parmi les menaces qui pèsent sur la biodiversité : "La pression anthropique sur les êtres vivants et leurs habitats - fréquentation du public, piétinement des sols, bruits et éclairages nocturnes - ne laisse que peu d'échappatoires aux espèces fragiles".

La cohérence et l'exemplarité que cherche la Ville en matière de biodiversité voudraient donc que l'Exécutif mette fin aux ouvertures estivales nocturnes des parcs et jardins. L'exemplarité, Madame la Maire, cela ne se décrète pas, cela ne s'atteint pas à grands coups de communication, cela s'illustre par des actions concrètes dont nous souhaitons vivement qu'elles soient enfin mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs de ce Plan Biodiversité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Le dérèglement climatique pourrait menacer entre un quart et la moitié des espèces d'ici 2080 dans 33 régions du monde. Aussi, les problématiques d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité sont très souvent vues et analysées comme une problématique mondiale et globale.

Néanmoins, comme le démontre ce Plan Biodiversité 2018-2024 porté par notre collègue Pénélope KOMITÈS que je voudrais saluer, car comme le montre ce débat, tout le monde a son avis sur la biodiversité... Elle a dû rassembler les propositions des uns et des autres pour nous proposer ce plan ambitieux pour notre ville.

J'aimerais souligner par cette intervention que cette action locale qui nous est proposée aujourd'hui est déterminante dans les réponses à apporter à cet enjeu mondial. A l'échelle d'un territoire comme le nôtre tout est possible, tout doit être fait en responsabilité et sans faux-semblants.

Nous avons en effet la responsabilité, en tant qu'élus locaux, de porter ces enjeux dans le débat public et de les mettre au cœur de notre action municipale pour construire la ville de demain.

La préservation de la biodiversité, la création de trames vertes et bleues, ou encore la multiplication d'espaces verts accueillants pour la faune et la flore font partie de nos leviers d'action. Dans cette logique, je me réjouis que nous soyons amenés à nous prononcer aujourd'hui sur le Plan Biodiversité parisien mais aussi sur deux projets de délibération qui concernent le bois de Vincennes, et un troisième relatif à l'extension du jardin Debergue dans le 12^e arrondissement, bois de Vincennes qui n'a jamais été considéré comme une réserve foncière, contrairement à ce que vient de dire notre collègue. Je ne sais pas ce qu'il en est de Boulogne, mais en tout cas, ce n'est pas le cas à Vincennes.

Je souhaite tout d'abord évoquer les projets de délibération portant sur le réaménagement de l'esplanade Saint-Louis et le prolongement de la rivière des Minimes qui nous permettent d'affirmer notre démarche de reconquête du bois de Vincennes dans sa vocation d'espace de respiration et de biodiversité au sein du Grand Paris.

Le premier projet vise notamment à proposer pour l'esplanade Saint-Louis, ancien parking toujours très minéral, une végétalisation imaginée en continuité de celle du bois comme celle de la commune de Vincennes d'ailleurs, qui a piétonnisé et végétalisé une grande partie de son centre-ville. Un projet plus favorable à la biodiversité du fait notamment de la réaffirmation de la trame verte, en cohérence avec son environnement immédiat.

Le second projet relatif à la rivière des Minimes permet, quant à lui, de créer un milieu favorable à la biodiversité en milieu humide sur plus d'un kilomètre. Pour cela, les principes d'aménagement proposés sont la recréation d'une rivière prévue par Alphand, accompagnée d'un cheminement stabilisé qui permettra aux piétons et cyclistes de s'y promener.

Je rappelle que si ces aménagements seront bénéfiques à tous, notamment à tout grand Parisien, ils ne sont financés uniquement que par la collectivité parisienne.

Je tiens ensuite à évoquer l'extension du jardin Debergue dans le 12^e arrondissement au travers du projet de délibération qui nous est présenté et qui est également rattaché à ce Plan. Il nous est soumis aujourd'hui pour approbation de manière à étendre ce jardin, très apprécié et très sollicité, à plus de 9.000 mètres carrés dans un quartier déficitaire en espaces verts. Nous sommes évidemment très favorables à cette extension qui aura pour effet, au-delà de l'usage quotidien qu'en feront les habitants et notamment les familles, d'offrir un nouveau milieu favorable à la biodiversité, de faciliter l'implantation d'espèces variées et d'améliorer la trame verte sur ce territoire.

Je regrette, au vu de ces enjeux, que le groupe les Républicains ait voté contre ce beau projet en Conseil d'arrondissement, la semaine dernière. Projet qui pourtant prévoit un rapport un à un entre mètre carré construit et mètre carré végétalisé.

De la même manière, je regrette que l'on stigmatise certains de nos projets. Prenons l'exemple de Bercy-Charenton. Aujourd'hui, qu'y a-t-il sur ce territoire ferroviaire ? Des installations ferroviaires, des parkings, des hangars, et la majorité de la superficie est aujourd'hui imperméable et non plantée. Dans ce projet, nous prévoyons d'y installer un très vaste parc qui renforcera cette trame verte, notamment en connectant ce nouvel espace vert à la Petite Ceinture qui sera préservée dans ce projet.

J'invite donc tous mes collègues, sur tous les bancs, à faire attention à la manière dont on défend la biodiversité et à regarder dans le concret les projets tels qu'ils sont proposés.

Enfin, tout le monde a souligné que cette stratégie devait nécessairement être métropolitaine. Bien évidemment. Beaucoup l'ont demandé car la préservation de la biodiversité, à l'échelle de la zone non urbaine, est un enjeu bien spécifique, et les moyens mis en œuvre doivent bien évidemment être coordonnés à cette échelle du Grand Paris, seule pertinente pour cela.

D'ailleurs, le Plan le prévoit bien. Certains ne semblent pas avoir bien lu - certes, le document est volumineux - pourtant il y a un petit tableau de synthèse où l'on lit bien, en action 6 : "Agir à l'échelle du bassin parisien." J'imagine qu'il faut prendre ce terme au sens géographique du terme, bien évidemment. Les actes sont donc déjà posés. La Métropole du Grand Paris étant compétente en matière d'aménagement, la Ville de Paris prévoit bien, dans ce Plan, de contribuer à l'élaboration du S.C.O.T. métropolitain. Car, en termes d'actions métropolitaines, il ne suffit pas de le répéter tous les jours, en sautant comme un cabri sur sa chaise, mais bien d'agir.

Permettez-moi de rappeler, chers collègues, que la Métropole du Grand Paris a ainsi adopté, en octobre 2017, sa stratégie Nature, en février dernier, son Plan Climat Air Energie métropolitain, en avance d'ailleurs sur certaines autres collectivités franciliennes, notamment en permettant d'intégrer l'enjeu Nature au S.C.O.T., d'instaurer des

réseaux d'îlots de fraîcheur, de permettre une présence renforcée de l'eau et de la nature en ville, et de construire une stratégie de résilience métropolitaine.

Au prochain Conseil métropolitain, d'autre part, nous mandaterons le département Biodiversité de l'I.A.U., institut que tout le monde peut reconnaître pour ses compétences, ce qui permettra à la Métropole du Grand Paris d'agir encore plus concrètement dans le cadre de ses objectifs.

Bien évidemment, les élus du groupe Socialiste et Apparentés voteront à deux mains ce Plan Biodiversité, et saluent le travail de votre adjointe, Madame la Maire, Pénélope KOMITÈS.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Catherine BARATTI-ELBAZ.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

La biodiversité mondiale va souffrir terriblement au cours de ce siècle, à moins que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir. C'est ce que nous dit le Fonds mondial pour la nature. Une des pistes pour atténuer cette érosion de biodiversité est la création de zones protégées et de corridors écologiques. C'est en visant ces objectifs que le groupe Ecologiste a déposé cinq amendements.

Le premier, c'est les trames vertes. Celles-ci peuvent être mises en place au niveau francilien en faisant des accords avec les communes limitrophes, avec "Eau de Paris", mais aussi avec tous les propriétaires de réseaux ferroviaires et routiers. Elles peuvent être mises en place au niveau des quartiers, en connectant les cours, les jardins privés, les espaces publics, de quelle que nature qu'ils soient.

Nous avons ainsi demandé que soit mise en place une trame verte dans le cimetière, entre le cimetière du Père-Lachaise et le jardin Truillot en passant par le square Gardette. Le square Gardette est historique, il a bénéficié, en 2003, de l'élaboration d'un inventaire et le square est riche de plus de 30 espèces d'arbres, d'insectes particulièrement rares, telle qu'une espèce de carabe identifiée seulement dans ce square parisien grâce à une parcelle de biodiversité non accessible au public.

Deuxièmement, les trames bleues. La Seine constitue un corridor écologique naturel. Notre vœu demande que les berges de Seine soient renaturées, que des zones de reproduction y soient installées et que des aménagements submersibles soient créés sur la Seine mais aussi sur les canaux. Les Tuileries, l'île aux Cygnes, Jussieu, quai de Valmy, canal de l'Ourcq, bois de Boulogne, autant de lieux favorables pour développer la vie aquatique citée par toutes les associations que nous avons rencontrées et qui font un travail considérable pour préserver la biodiversité à Paris et en Ile-de-France.

Troisièmement, les trames noires. Toutes les études le montrent, la pollution lumineuse a un impact très important sur le comportement de la nature, en particulier sur les oiseaux et sur les insectes.

Nous avons déposé un vœu afin que la pollution lumineuse soit diminuée en particulier au cœur de la nuit, entre une heure et 6 heures du matin. Nous demandons simplement que la Ville fasse respecter la loi. Un travail est également à faire dans tous les espaces publics, en particulier les espaces verts, pour optimiser l'éclairage selon la fréquentation du lieu tout en assurant la sécurité des passants. Nous demandons également qu'une étude soit réalisée avec la Métropole pour étudier la possibilité de développer une trame noire à plus grande échelle.

Quatrièmement, les deux bois de Vincennes et de Boulogne permettent à la Ville d'améliorer son ratio nombre de mètres carrés et d'espaces verts par habitant. Ces deux bois, qualifiés de réservoir de biodiversité, sont pourtant menacés par de nouveaux projets et risquent d'être encore plus fragmentés.

Nous avons donc demandé qu'aucun bâti supplémentaire ne soit réalisé dans ces bois. C'est avec soulagement que nous avons appris la suspension du projet de baignade Daumesnil et nous resterons vigilants. Comme nous sommes vigilants sur le projet du T.E.P. Ménilmontant qui prévoit 6.000 mètres carrés artificialisés. Nous serons vigilants aussi sur le projet Charenton et sur l'Aréna 2.

Cinquièmement, le permis de végétaliser a bientôt 3 ans. Le groupe des élus écologistes est intervenu à de nombreuses reprises pour proposer des améliorations. Nous demandons tout d'abord que, dans chaque arrondissement, un animateur référent facilite les initiatives des jardiniers citoyens. Ensuite, nous demandons que la terre mise à disposition soit de bonne qualité et, enfin, que l'accès à l'eau soit facilité. Ce sont par ces actions concrètes que la Ville peut aider les Parisiennes et les Parisiens dans leur souhait de se rapprocher de la nature.

Je conclurai mon intervention en rappelant à quel point il est important que nous tous, élus, associations, citoyens, soyons informés des études que mènent la Ville avec les instituts de recherche : la connaissance est une

des premières étapes de la prise de conscience. Nous constatons que des arrondissements prennent des décisions sans avoir accès à l'information qui leur est due. Une étude votée à cette Assemblée se doit d'être publiée et accessible à tous, afin que les décisions soient prises au mieux, en connaissance de cause.

Je ne citerai qu'un exemple : depuis presque un an, les associations et nous, écologistes, demandons que les résultats de l'étude sur les pigeonniers, votée par cette Assemblée en novembre 2016, soient communiqués. La dernière réponse qui nous a été faite est que cette étude sera publiée après le rendu de la mission "Animaux", c'est-à-dire en juillet 2018. Ceci n'est pas logique.

Dernière remarque : il nous est proposé de voter le Plan Biodiversité, contenant une fiche 30 qui est, pour l'instant, vide. Nous sera-t-il proposé de voter le rapport de la mission "Animaux en ville" avec une fiche sur la politique des pigeonniers également blanche ?

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à partir du 2 août, nous vivrons à crédit. J'imagine que celles et ceux qui sont uniquement obsédés par le respect de normes austéritaires vont froncer le sourcil mais je les rassure : ce crédit est inquantifiable en matière financière. Ce crédit, c'est à la terre que nous l'imposons.

Chaque année, le "jour du dépassement" - le jour à partir duquel l'humanité a consommé ce que la planète peut renouveler en un an - ne cesse de s'avancer. Cette date survient cette année trois mois plus tôt qu'il y a 30 ans. Cette exploitation est à l'origine des changements climatiques et des extinctions massives des espèces qui nous préoccupent tant et qui sont à l'origine du présent projet de délibération.

Avec l'adoption de ce Plan Biodiversité, Paris favorise le changement de regard de l'ensemble des acteurs du territoire pour obtenir des effets à long terme. Ce Plan est ambitieux. Il a de très nombreux mérites, que nous saluons.

Néanmoins, comme pour le Plan Climat, comme pour le Paris Fonds Vert, nous avons une réserve sur le financement des actions du Plan.

Vous me pardonnerez de me répéter une nouvelle fois mais l'enseignant que je suis sait que la répétition est pédagogique. Le Plan Biodiversité prévoit, dans une large part, de recourir aux mécanismes financiers dits "verts". Or, c'est bien le mode de production capitaliste qui engendre l'épuisement des ressources naturelles. Pour nous, il ne peut y avoir de finance verte, comme il ne peut y avoir d'eau sèche ou de désert surpeuplé.

Ne nous trompons pas : c'est bien le système de production capitaliste, structurellement et essentiellement tourné vers le bénéfice de court terme, qui provoque l'exploitation de la nature, avec la surexploitation des ressources biologiques, la modification des écosystèmes, le changement climatique.

Aujourd'hui, ces mêmes acteurs, ces mêmes entreprises, ces mêmes décideurs, qui exploitent les ressources naturelles pour faire leurs profits indécents, investissent massivement dans des obligations vertes. Souvent, ils souhaitent même que ces prises de positions et investissements "verts" soient rendus publics.

Cela signifierait-il que la finance s'est convertie à l'écologie ? Permettez-moi d'en douter. Cette conversion est intéressée, tout d'abord, par l'attraction pour de nouveaux eldorados financiers ; mais intéressée, aussi et surtout, par une bonne communication, un rachat bien facile d'image pour des entreprises, bien souvent, en délicatesse avec leurs actions réelles.

Ce "green washing" est contre-productif. Derrière la façade se cache une réalité productiviste et court-termiste.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, comme nous allons suspendre la séance, toutes les conversations privées pourront avoir lieu.

En attendant, la parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Ne soyons pas dupes : aujourd'hui, la nature est un gisement de profits pour les groupes industriels prédateurs. Du glyphosate aux néonicotinoïdes, en passant par le brevetage du vivant, sans parler de l'exploitation pétrolière, tout montre que les intérêts des financiers s'opposent, dans leur écrasante majorité, à la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Aussi, nous déposons un vœu relatif au financement du Plan Biodiversité, relatif au levier financier proposé. Nous proposons ainsi d'exclure des opérations financières de la Ville les entreprises participant activement à la destruction de la biodiversité : les entreprises productrices de produits nocifs ou pratiquant le brevetage du vivant, comme celles produisant massivement des produits phytosanitaires participant à la destruction de la biodiversité.

Le mois dernier, lorsque je suis intervenu pour souligner l'importance d'exclure certains investisseurs du Fonds Vert, on m'a répondu que "même Marx sait que, pour développer une entreprise, il faut des fonds". Certes, mais précisément pas de n'importe quelle origine.

Permettez-moi d'ailleurs de retourner à la lettre du texte. Marx écrit que "le capitalisme exploite avec la même férocité l'homme et la nature". Ses écrits sur la nature et son exploitation tiennent une large part dans son œuvre, montrant que les enjeux écologiques sont indissociablement liés au dépassement du capitalisme. La lutte pour la biodiversité fait partie de ce combat.

Redonner du sens à l'action économique, en l'occurrence ici pour des objectifs environnementaux, c'est bien là la force d'une idée toujours neuve, voulant que les hommes décident collectivement de ce qu'ils produisent collectivement.

Par ailleurs, le Plan Biodiversité souligne le développement de la recherche et de l'éducation, qui sont essentielles pour viser une profonde transformation écologique. Pour cette raison, nous voyons d'un très bon œil les projets de délibération rattachés au Plan Biodiversité qui entretiennent et approfondissent les partenariats avec les universités et instituts de recherche qui travaillent ces dimensions. Car la connaissance porte en germe les futurs possibles de notre transition écologique.

La rentabilité de cet investissement ne se mesurera certainement pas en termes comptables. Elle sera bien plus grande que cela. Elle se traduira par un développement harmonieux entre l'homme et la nature. C'est le bon sens de l'action publique.

Pour cette raison, mais aussi pour toutes celles développées par mes collègues Nicolas BONNET-OULALDJ et Didier LE RESTE, nous saluons le Plan Biodiversité, son volontarisme, sa richesse et - permettez-moi - sa diversité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Magnifique conclusion, merci beaucoup.

Mes chers collègues, conformément à la décision de la conférence d'organisation, je vous propose que nous suspendions notre séance et que nous la reprenions à midi pile.

A tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante-cinq minutes, est reprise à midi, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La séance est reprise.

2018 DEVE 33 - Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose que nous reprenions nos débats qui vont donc se poursuivre avec l'intervention de Jérôme DUBUS, à qui je cède immédiatement la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour présenter les vœux de notre groupe - cela ira assez vite -, nous avons déposé trois vœux, dont l'un sera examiné en 3e Commission et n'est pas rattaché mais j'en parlerai quand même.

Ce premier vœu concerne le projet maintenant différé d'une baignade biologique au lac Daumesnil. Nous connaissons le rapport de la DRIEE sur ce sujet, qui est assez négatif sur la sur-fréquentation du site et son impact

sur la biodiversité. Ce site est classé espace boisé et zone naturelle et forestière. Il accueille de nombreuses espèces d'oiseaux et des arbres dits arbres remarquables de France. Certaines associations ont également fait savoir que de nombreuses espèces d'oiseaux y trouvaient refuge. Le respect de la biodiversité n'est donc pas forcément compatible avec l'ouverture de cette baignade qui pourrait accueillir plusieurs milliers de personnes par jour. Je rappelle qu'aujourd'hui les visiteurs du bois de Vincennes sont 11 millions par an et que 67 % d'entre eux viennent en voiture.

Vous avez donc, Madame la Maire, indiqué récemment avoir différé ce projet ; mettons à profit ce délai pour réaliser une étude d'impact très précise sur les conséquences sur la biodiversité qu'entraînerait cette ouverture. C'est notre premier vœu.

Le deuxième vœu a trait à l'ouverture de certains parcs et jardins la nuit. Cette ouverture la nuit et son impact sur la flore et sur la faune de ces parcs est-elle compatible avec les objectifs du Plan Biodiversité ? C'est la deuxième question que nous posons par ce vœu. Tout pousse à penser le contraire. 137 espaces verts ont été ouverts la nuit cet été, dont 8 squares et parcs de taille importante. Cette ouverture impose la présence de lumière artificielle et provoque le piétinement des sols et des nuisances sonores importantes. Dans sa résolution 1776, le Parlement européen indiquait dès 2010, je le cite, que "la pollution lumineuse touchant la faune et la flore est l'une des plus grandes menaces sur la biodiversité urbaine, en ayant de plus des effets délétères sur le métabolisme humain".

Là également, nous souhaitons que soit lancée une étude d'impact sur l'ouverture nocturne des espaces verts, sur la faune et la flore parisienne, ainsi qu'une communication sur le type d'éclairage utilisé dans la Capitale, notamment dans les parcs et jardins.

Enfin, notre troisième vœu concerne la pédagogie et l'information de ce nouveau Plan Biodiversité. L'évolution du premier plan a fait apparaître un manque flagrant de communication vis-à-vis des Parisiens. Dans ce deuxième plan, des objectifs ambitieux sont fixés pour les arrondissements : rues végétalisées, espaces biodiversité, etc. Il faut donc que les Parisiens se saisissent de ce plan et les arrondissements ont un rôle majeur à jouer dans cette application.

Nous demandons ainsi que soit organisée très rapidement une réunion publique par arrondissement, évidemment à la disposition du maire d'arrondissement, et que les conseils de quartier soient saisis sur ce sujet pour proposer des lieux et des actions qui peuvent s'inscrire dans ce plan et dans sa déclinaison territoriale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, notamment pour le respect de votre temps de parole.

La parole, pour le groupe les Républicains, est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, les plans Biodiversité se suivent et se ressemblent, ils sont toujours remplis de bonnes intentions qui font consensus mais qui ne sont pas, hélas, forcément mis en place et leurs résultats ne sont jamais évalués concrètement.

Si l'on observe l'évolution dans l'un des deux poumons verts de la Capitale, que s'est-il passé dans le bois de Vincennes depuis 2011, date de l'adoption du dernier plan de biodiversité ? Le bois de Vincennes a continué à être utilisé comme réserve foncière avec la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage impliquant la viabilisation du site et la construction de ce bâtiment. Il y a eu aussi le maintien du bâtiment "Adoma", certes limitrophe au bois de Vincennes, mais qui est tout de même le bâtiment dit temporaire et qui devient permanent, et le maintien de la Foire du Trône sur la pelouse de Reuilly avec aucune étude de relocalisation possible des activités. Enfin, l'exemple le plus flagrant et le plus récent est celui du projet de baignade du lac Daumesnil, dont les impacts sur le site en termes de biodiversité sont très négatifs.

La Ville a d'abord minimisé ces impacts jusqu'à ce que la pression des associations et des riverains soit trop forte lors de l'enquête publique qui vient juste de s'achever. Vous avez annoncé par voie de presse suspendre cet aménagement. Cependant, dans le Plan Biodiversité, il persiste des contrevérités sur le projet de baignade, par exemple page 22 où il est inscrit, je cite, que "les études réalisées montrent que la baignade aura peu d'effets sur la biodiversité".

C'est pourquoi nous avons déposé en effet un amendement qui vous demande de bien vouloir retirer ce passage et j'observe que sur table l'Exécutif vient aussi de réagir à ce sujet ; il était temps. Je souris aussi à la tentative de récupération politique du groupe les Ecologistes suite à l'abandon du projet de baignade. Ils avaient voté, je le rappelle, favorablement du début à la fin toutes les délibérations de ce projet et ils se félicitent aujourd'hui de son abandon.

Vous affichez aussi que la Ville de Paris doit être exemplaire et qu'elle applique la biodiversité à toutes les échelles, notamment dans ses documents administratifs. Sur ce point, vous avez encore une grande marge de progression. Dois-je vous rappeler que lors de la révision du règlement de la Foire du Trône sur la pelouse de Reuilly, votre majorité a totalement omis toutes les considérations écologiques sur ce site et que ce sont les amendements de notre groupe, que j'ai défendus en séance, qui ont rétabli que le règlement devait être nécessairement compatible et opposable avec toutes les orientations prises par le Conseil de Paris à travers l'adoption de la charte d'aménagement du Plan arboricole ou encore du Plan Biodiversité ?

Dans le même esprit, vous fixez des objectifs d'inscrire la biodiversité dans tous les documents d'urbanisme et les plans environnementaux de la Ville. Nous souhaitons enrichir cette action par un amendement qui propose de sanctuariser les espaces verts existants, notamment dans les bois et tous les espaces pouvant être aménagés en espaces verts dans le P.L.U.

Qu'en est-il aussi, mes chers collègues, de toutes les normes de certification environnementale, notamment celles internationales ISO 14001 dans le bois de Vincennes, qui ne sont jamais évaluées et pour lesquelles les vœux que nous avons déposés à maintes reprises et demandant un audit ou une évaluation de leur application n'ont jamais, hélas, abouti à quelque chose de concret ?

Enfin, le rapport de la C.R.C. sur la gestion des concessions dans les bois de Vincennes et de Boulogne est justement, sans jeu de mots, sans concession à votre égard quant au peu de suivi des activités dans les bois.

Bien sûr, nous sommes d'accord avec les orientations et les objectifs du Plan Biodiversité, mais ce que nous voulons par-dessus tout, ce ne sont pas des intentions mais des actes. Début 2016, la C.R.C. a relevé que 18 des 20 arrondissements parisiens étaient sous-dotés en espaces verts de proximité dans le cadre d'un rapport sur la politique régionale en la matière. Selon un classement publié par le M.I.T., Paris est la ville la moins verte parmi les 26 villes du panel. A titre de comparaison, Singapour comporte près de 30 % de verdure alors que la Capitale n'en compte pas moins de 9 %.

Monsieur le Maire, la demande d'espaces verts et d'espaces de respiration n'a jamais été aussi forte à Paris et nous ne comprenons pas votre course à la bétonisation dans certains projets ou tentatives de projets, tels que le stade Ménilmontant ou encore les secteurs Léo-Lagrange ou Paul-Valéry. Nous ne comprenons pas non plus que des projets qui devraient être consensuels, comme par exemple l'extension du jardin Debergue, puissent être aussi mal conduits, puisque ce projet retenu consiste à condamner des fenêtres de logements déjà existants.

Nous avons déposé un vœu pour que cette programmation améliore l'intégration des bâtiments et respecte le cœur d'îlot en observant la continuité des espaces libres entre la cité Debergue, la cité du Rendez-Vous et les 71 et 77 avenue du Docteur-Netter.

Madame la Maire du 12e arrondissement, évitez les raccourcis insincères. Je vous rappelle que sur ce projet nous sommes d'accord sur les objectifs de création de jardins, de logements et de la crèche et qu'il suffirait juste d'une meilleure intégration des bâtiments pour obtenir l'unanimité sur ce projet.

Le Plan Biodiversité 2018-2024 ne prévoit pas l'achèvement d'un inventaire complet de la biodiversité avant son échéance. En 2024, l'objectif se limite à 40 % du territoire parisien alors qu'en 2014, 18 % étaient déjà couverts. Nous souhaitons aller bien plus loin car il est fondamental de réaliser des diagnostics et des inventaires pour connaître les effets du Plan Biodiversité et permettre d'en corriger les insuffisances au plus vite.

C'est pour cela que nous vous proposons que le calendrier de réalisation de l'action soit ainsi modifié : pour 2020, 50 % du territoire parisien a fait l'objet d'un diagnostic ou d'un inventaire de biodiversité ou encore en 2024, 100 % du territoire parisien a fait l'objet d'un diagnostic ou d'un inventaire de biodiversité.

La biodiversité se trouve au carrefour de nombreux enjeux : la protection de la planète, la qualité de vie, la pérennité des activités et le lien social. A travers nos observations et l'ensemble de nos amendements, nous nous inscrivons dans une démarche constructive pour vous aider à passer des paroles aux actes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour le groupe Socialiste, la parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'après Antoine de Saint-Exupéry, "nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants".

Actuellement, la situation est préoccupante, nous constatons une extinction massive des espèces, sans parler du réchauffement climatique. Il nous faut donc agir pour tenter d'enrayer ce processus catastrophique en cours, mais surtout donner les moyens de la compréhension et de l'action pour nos enfants.

C'est pourquoi la sensibilisation du public, et tout particulièrement celle des enfants, est un enjeu fondamental pour préserver et développer notre biodiversité. Il nous faut donc découvrir ou redécouvrir la richesse de l'environnement dans lequel nous évoluons et avec lequel nous interagissons.

Comprendre ces mécanismes permettra de mieux appréhender son équilibre mais surtout de prendre conscience de sa fragilité. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de former nos futurs citoyens dès la crèche jusqu'au collège, puis au lycée dans le cadre scolaire, sans oublier le périscolaire et l'extrascolaire, afin qu'ils puissent adopter un comportement responsable garant de la préservation de la biodiversité.

Pour cela, dans le cadre du Plan Biodiversité qui nous est présenté aujourd'hui, nous allons développer des outils pédagogiques pour renforcer la place de l'éducation à l'écologie urbaine auprès des enfants et de leur famille. C'est aujourd'hui primordial, mes chers collègues. Cela prendra la forme d'ateliers pratiques, de mini-conférences, d'expositions photographiques sur les temps périscolaires.

Par exemple, un partenariat avec le Musée national d'histoire naturelle - la Maire de Paris l'a rappelé ce matin - est mis en place pour proposer des protocoles scientifiques à réaliser avec les élèves dès la maternelle jusqu'au lycée pour observer certaines espèces animales et végétales. Des visites seront et sont organisées à l'intention des enfants sur le temps périscolaire dans les sites du Jardin botanique de Paris.

La Direction des affaires scolaires a d'ores et déjà accompagné de nombreux projets pédagogiques en faveur de l'environnement et de la biodiversité. C'est déjà plus de 110.000 journées qui ont été consacrées à la sensibilisation de nos jeunes Parisiens sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le programme de végétalisation que nous portons est également relayé dans les écoles parisiennes, notamment à travers le développement de potagers de pleine terre ou hors-sol. De plus, grâce au projet "Cultiver dans les écoles" du Budget participatif, c'est 248 écoles qui n'avaient pas de surfaces de pleine terre qui ont pu être équipées de matériels pour de la culture hors-sol. Cela vient compléter les 350 jardins pédagogiques déjà en place dans nos écoles.

Durant les temps d'activités périscolaires, T.A.P., les enfants ont pu bénéficier de 532 ateliers sur la thématique de l'environnement et la protection de la planète. En parallèle, les Ateliers bleus proposés après l'école et les classes, à projets artistiques et culturels en lien avec l'Académie de Paris, proposent maintenant la thématique du développement durable.

Pour renforcer ces actions déjà mises en œuvre, les services de la Ville vont développer des cycles de découverte de l'écologie urbaine à Paris à l'intention des écoles et des centres de loisirs. Ils accompagneront ainsi les établissements scolaires dans la mise en œuvre des projets. Des kits d'activité et de sensibilisation à la biodiversité seront mis à disposition des enseignants, des animateurs et des éducateurs.

Pour permettre la prise en compte de la biodiversité et favoriser la mise en place d'activités de sensibilisation, il est nécessaire de former et d'accompagner les personnels encadrant les enfants sur tout le temps scolaire de leur vie, que ce soit à la crèche ou à l'école.

C'est pourquoi nous développons un programme, à travers notre projet ce matin, un programme de formation à la biodiversité à l'attention des acteurs du scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il sera destiné aux professeurs de la Ville de Paris mais aussi aux professeurs des écoles en lien avec le rectorat de Paris, ainsi qu'aux animateurs accompagnateurs. De la même manière, les référents biodiversité nommés dans les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance, les CASP, recevront une formation dédiée et adaptée.

Nous allons poursuivre, mes chers collègues, le développement des vergers et des potagers pédagogiques dans nos écoles maternelles comme élémentaires. En complément, pour sensibiliser les enfants à ces questions dès le plus jeune âge, nous installerons des potagers dans les crèches et les établissements d'accueil de la petite enfance.

Concernant les écoles, nous allons expérimenter et développer les cours "oasis". Cette innovation consiste à remplacer l'enrobé des cours par un enrobé en partie végétale. Il permettra ainsi aux cours d'être plus fraîches en été et 100 % perméables pour les eaux de pluie. Trois sites pilotes verront le jour à la rentrée 2018 dans les 12e, 18e et 20e arrondissements, Madame la Maire du 12e.

D'autres sites suivront dès la rentrée 2019. Les écoles représentent plus de 600.000 mètres carrés à Paris aujourd'hui et elles sont largement recouvertes de bitume et, de ce fait, non perméables. Débitumer et végétaliser ces lieux permettra de développer des oasis de fraîcheur de proximité dans toute notre ville.

Nous allons mettre en place également dans les écoles des ateliers pratiques à l'intention des enfants pour créer des zones refuges, comme par exemple des carrés d'herbe sauvage, pour voir des prairies et fabriquer des aménagements comme des gîtes à insectes, des nichoirs pour les oiseaux qui s'installeront dans leurs écoles.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, mes chers collègues, aménager des lieux favorables à la biodiversité, gérer des sites dédiés à cette cause, observer la faune et la flore et l'évolution des espèces naturelles au fil des saisons sont autant d'actions qui permettront aux enfants et à leur famille de mettre en pratique les principes étudiés.

Cela participe aussi à une meilleure compréhension, une meilleure implication et finalement à la responsabilisation de tous. Notre Plan Biodiversité, que nous allons voter aujourd'hui - je l'espère, et vous savez que mon groupe est totalement investi sur ce sujet - nous permettra, nous l'espérons, avec Pénélope KOMITÈS que je salue, que je félicite et que je remercie, de laisser la terre que nous empruntons à nos enfants dans un meilleur état et que nos enfants auront les moyens de prolonger nos efforts.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup Philippe DUCLOUX.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est toujours difficile d'intervenir à ce moment du débat où l'attention est peu importante. Les discussions sont nombreuses dans la salle et surtout la salle est relativement absente. J'aimerais bien, Monsieur le Président, que vous demandiez aux gens de s'asseoir pour l'intervention et que cela soit décompté de mon temps de parole, s'il vous plaît, Monsieur le Président. Même le Président n'écoute pas !

Bruno ? Merci.

Je vais compléter les interventions de mes collègues et en même temps profiter de ce moment du débat pour répondre aussi à certaines interpellations.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur un élément très important. Au vu du débat, il y a une confusion entre deux crises qu'il faut bien distinguer : la crise climatique et la crise de la biodiversité.

La crise de la biodiversité est sans doute une des crises les plus dramatiques, parce qu'à la différence de la crise climatique que l'on peut assez facilement modéliser à travers des mécanismes géophysiques sur le climat, la crise sur la biodiversité est très difficile à modéliser. Notamment quand on parle de sixième extinction des espèces, il faut savoir que les précédentes ont toutes été causées par des effets externes, soit une météorite, soit des volcans, qui ont entraîné une modification du climat et une destruction des espèces. Là, nous sommes dans un processus qui reste encore à comprendre. C'est même pour cela qu'aujourd'hui le principe de précaution est très important parce qu'on ne connaît pas tous les mécanismes de la destruction en cours.

A la différence de la question climatique où les adaptations sont possibles, mais elles coûteront très cher, la destruction du patrimoine génétique, parce que c'est ce qu'il se passe aujourd'hui, fait que l'humanité et la planète - on n'est qu'une espèce parmi d'autres sur cette planète - risquent d'être confrontées à des choses irréversibles qui peuvent nous entraîner dans des reculs très importants, comme on l'a connu avec les autres crises sur la disparition des espèces. La crise climatique n'est pas liée à la crise de la biodiversité mais elle a un effet amplificateur de cette crise. C'est le premier élément que je voulais dire.

Pour la deuxième chose, beaucoup d'élus de droite ont parlé d'une relative contradiction du groupe écologiste vis-à-vis de l'Exécutif. Je pense que c'est mal connaître la position des écologistes sur ces sujets. La contradiction entre l'urbanisme et l'environnement, nous l'avons très souvent mise en avant, et nous ne sommes pas les seuls à le faire. Le dernier communiqué de "France nature environnement" a relevé de nombreux points que nous avons souvent mis en débat dans cette séance et il faut bien en tenir compte.

Après, par rapport aux communiqués de "France nature environnement", c'est un peu trop à charge et il n'y a pas assez la présentation des aspects positifs de ce Plan. Je n'y reviendrai pas puisque mes collègues l'ont déjà fait.

Je veux parler de ces aspects contradictoires. En 1969, Garrett Hardin avait explicité la "tragédie des communs" et montré tout du moins la difficulté de la prise de position publique parce qu'il faut à un moment choisir entre deux décisions. Ce qui est difficile, quand on est politique, c'est que l'on a des contradictions et qui sont inhérentes à la dynamique des écosystèmes. C'est de cela qu'il est très important d'avoir conscience.

Julien BARGETON a bien défini les trois types de biodiversité, mais quand on passe à la partie politique, où M. VESPERINI parlait de politique, on fait effectivement de la politique, mais elle est beaucoup plus complexe que d'autres politiques. C'est le deuxième point que je voulais dire.

Je vais terminer mon intervention sur quelques prises de position par rapport à ce qui est dit.

D'abord, sur un projet de délibération de biodiversité, le groupe Ecologiste votera contre, pas forcément pour des éléments, on va dire, liés à mon intervention, mais sur le fait qu'on s'est toujours opposé sur les occupations gratuites du domaine public. Et là, en l'occurrence, ici, c'est une occupation gratuite du domaine public durant quatre jours de la place de la République, et donc, à ce titre, c'est notre ligne que nous posons souvent, et donc, nous la maintenons.

De plus, nous avons demandé la liste des sponsors et nous ne l'avons pas eue. Nous pensons que, sans doute, parmi tous ces sponsors, il aurait pu y avoir la possibilité de payer une petite occupation par rapport à cela.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Et, tout justement, je terminerai sur ce projet de délibération en disant que nous allons voter contre ce projet de délibération. Bien sûr, nous votons tout le reste et nous sommes contents de la discussion sur l'évolution et des amendements que nous avons proposés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Didier LE RESTE, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

La préservation de la biodiversité face à de multiples prédatons demeure un véritable combat, comme celui qu'il y a lieu d'amplifier contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui - cela a été dit à de nombreuses reprises avant moi -, tous les voyants de la biodiversité sont au rouge. Avec l'adoption du Plan Biodiversité de Paris, nous voulons redresser la barre. Les questions liées à la biodiversité sont intimement liées à celles relatives au changement climatique. L'introduction du Plan Biodiversité le souligne. Pour préserver celle-ci, il est nécessaire de lutter contre toutes les formes de pollution et d'envisager un mode de développement respectueux de la nature et de l'humain.

Je voudrais, ici, aborder de nouveau - et cela ne surprendra personne - la question de l'outil que constitue la petite ceinture ferroviaire qui, à elle seule, est un bel exemple de convergence des intérêts écologiques de lutte contre le réchauffement climatique et pour la préservation de la biodiversité alliée aux enjeux sociaux. Aujourd'hui, la Petite Ceinture ferroviaire est un réservoir de biodiversité dans Paris. On y relève de nombreuses espèces animales et végétales communes, mais aussi, et c'est important, des espèces rares ou très rares en Ile-de-France. Ces espèces ont pu se développer grâce aux biotopes variés de la Petite ceinture : les rails et le ballast, les sols végétalisés, les talus et leur trame arborée, mais aussi les tunnels. La petite ceinture a donc un rôle à jouer en termes de continuité écologique.

Pour préserver ce corridor écologique, il convient de garantir le linéaire de la petite ceinture. Les ouvertures au public qui sont prévues tronçon par tronçon pourraient, à terme, mettre en péril cette continuité écologique. Il est important de préserver les biotopes de la petite ceinture pour y maintenir la biodiversité qui s'y est réfugiée. Les déambulations piétonnes sur cette petite ceinture piétinent les biotopes et les végétaux. En même temps, il convient de prendre en compte l'impératif écologique de lutte contre le réchauffement climatique et donc, de baisse des émissions de carbone. En cela, la question du transport et de la logistique est centrale. La petite ceinture est avant tout un aménagement ferroviaire. C'est un atout majeur qui peut permettre de réaliser, bien sûr, sous certaines conditions, un report modal du transport routier vers le transport ferroviaire au regard de la saturation de nos axes routiers, mais aussi de celle de nos actuels transports en commun.

Aujourd'hui, l'intérêt stratégique de cette rocade ferroviaire dans le schéma d'aménagement du territoire n'est plus à démontrer. A l'heure où l'on souhaite transformer le périphérique en boulevard urbain, il est plus que pertinent de penser la Petite Ceinture comme un équipement ferroviaire permettant de réaliser du transport et de la logistique bas carbone. Nous le réaffirmons aujourd'hui en déposant un vœu afin que la réversibilité de la petite ceinture ferroviaire ne soit pas simplement une affaire de mots. Il s'agit d'assurer un entretien des rails, des traverses et du ballast. Certaines études montrent d'ailleurs qu'une exploitation ferroviaire de cette infrastructure est compatible avec la préservation de la biodiversité. Nous préconisons donc, dans le cadre des ouvertures au public, la mise en œuvre

d'activités à caractère ferroviaire comme le vélo-rail, la circulation de draines ou un train de la découverte, train expo.

En utilisant les rails, on évite de piétiner les biotopes et de déséquilibrer fortement l'écosystème de la petite ceinture. Cette solution permet de faire converger tous les intérêts. Les Parisiennes et les Parisiens pourront redécouvrir la petite ceinture ferroviaire et sa biodiversité sans la mettre en péril. L'entretien de l'infrastructure ferroviaire sera assuré, garantissant sa réversibilité à moyen et court terme. La réversibilité des aménagements ne doit pas être une promesse sans lendemain, mais un point d'appui pour l'avenir de l'une des plus anciennes lignes de chemin de fer de notre capitale. La petite ceinture ferroviaire doit redevenir une voie dédiée au transport bas carbone. C'est aussi l'impératif écologique qui nous l'impose.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Ce débat est particulièrement important pour notre capitale. Il s'ajoute au débat que nous avons déjà eu sur le Plan climat, sur le Plan Alimentation durable, etc. Beaucoup de plans pour s'interroger sur la cohérence de tout cela.

Je crois fondamentalement que ce Plan Biodiversité doit être l'occasion de nous interroger sur notre appréhension de l'espace parisien, de la destination que nous lui réservons et, surtout, de la projection que nous voulons de Paris, de cette projection végétalisée pour la faune et la flore que nous voulons proposer aux Parisiennes et aux Parisiens, et surtout les plus jeunes d'entre eux, parce que, finalement, ce plan qui est mis en place verra des résultats pour nos enfants lorsqu'ils seront adultes. Ce que nous voterons aujourd'hui aura des effets plus tard.

Cela a été dit par mes collègues, cela le sera de nouveau : je crois que les promesses ne suffisent pas en matière de développement écologique à Paris. Il faut des actes, des actes censés et, surtout, il faut des actes concertés avec tout le monde. Je crois que ce type de projet ne peut pas se faire sans l'avis des Parisiens, sans la participation des Parisiens au long cours et pas seulement de façon ponctuelle.

Pour cette biodiversité, j'ai la conviction que l'agriculture urbaine et la végétalisation doivent être évidemment développées, que ce soit une culture de développement urbain, que nous puissions voir tutoyer une nouvelle révolution haussmannienne de notre appréhension de l'espace parisien. Evidemment, il faut cultiver davantage. L'agriculture urbaine est une chance pour Paris. Il ne faut pas se contenter d'effets d'annonce. Les toits végétalisés, c'est intéressant, mais cela ne suffit pas. Même si d'autres initiatives sont prises, je le reconnais bien volontiers, nous devons aller plus loin. Pourquoi ne pas utiliser systématiquement les friches, les emprises foncières qui se libéreraient dans un avenir proche, en particulier pour les arrondissements périphériques ? Je le redis : il ne faut pas oublier les Parisiens périphériques. Paris ne se résume pas aux arrondissements du centre de la capitale.

Évidemment aussi, une réflexion plus profonde sur les fermes urbaines. Un certain nombre voient le jour, en banlieue également. C'est une question qui n'est pas que parisiano-parisienne, qui intéresse la métropole et même la Région Ile-de-France. Cette réflexion globale doit être poussée plus avant pour mettre en place une ceinture verte jusqu'à la grande couronne, ce qu'on pourrait appeler une "green belt" pour les puristes de la langue. Cela s'inscrit aussi dans le projet sur le boulevard périphérique et du concours international qui sera porté. Ces éléments, je le crois, doivent être intégrés de façon forte.

Aussi, alors que nous nous occupons de la surface, que les sols parisiens sont très pollués, malheureusement, nous devons aussi nous occuper de nouveaux espaces. Nous avons proposé un certain nombre d'aménagements, il y a quelques années, sur les anciennes stations de métro. Nous pouvons utiliser ces espaces, par exemple, pour en faire des fermes hydroponiques avec un éclairage spécifique. Nous avons, ici, des ressources qui ne sont pas assez exploitées et les richesses de la biodiversité doivent être entretenues, protégées mais aussi exploitées pour le bien commun.

Autre piste également, c'est notre capacité à utiliser l'énergie urbaine au service de la biodiversité. Beaucoup d'idées sont faites, beaucoup d'expérimentations sont menées dans d'autres villes, notamment sur la récupération de l'énergie des piétons sur certains trottoirs avec la cinétique. Ces pistes, je le crois, doivent servir la défense de la biodiversité à Paris. Ce serait un bon signe utilisé par la Ville, mais aussi pour la Métropole et la Région Ile-de-France.

Enfin, je crois que valoriser la biodiversité à Paris doit être aussi une source d'idées nouvelles. La biodiversité peut aussi être utilisée et exploitée à des fins thérapeutiques. Les plantes ont une vertu thérapeutique. Nous avons

un certain nombre de problèmes médicaux à Paris. Je pense aussi aux perturbateurs endocriniens, aux allergies. Evidemment, nous pourrions avoir cette piste d'innovation du Plan Biodiversité au service, justement, de trouver des solutions à ces questions.

Pour conclure, mes chers collègues, le Plan Biodiversité touche à l'écologie, et dans "écologie", il y a "école". Je crois que la place de l'éducation à cette biodiversité est essentielle. Cela vaut sur le temps périscolaire. Nous avons beaucoup d'experts qui parlent et, souvent, nous ne les entendons pas assez. Je crois que nous pourrions aussi lancer l'idée d'une grande école d'experts, d'ingénieurs de Paris sur cette biodiversité. Ce serait, à mon avis, un bon signe pour l'avenir que nous devrions envoyer à nos enfants qui, eux, utiliseront et bénéficieront de la biodiversité que nous aurons défendue aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA, pour le groupe les Républicains.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Madame le Maire, c'est toujours difficile d'intervenir en fin de débat puisque beaucoup de choses ont déjà été dites sur le sujet de la biodiversité. Donc, je vais essayer de m'exercer à faire une synthèse des éléments que mon groupe a pu exposer à l'occasion des différentes prises de parole.

Déjà, quand on dit biodiversité, je pense qu'il est important de préciser de quoi on parle précisément, puisque le terme est souvent galvaudé et nombreux sont ceux qui ne sont pas experts et ne savent pas de quoi on parle.

Biodiversité, c'est simple, c'est 12 millions d'espèces vivantes recensées sur notre planète, et l'être humain est une espèce parmi ces 12 millions. Nous parlons effectivement de ressources non renouvelables, quand une espèce disparaît, c'est l'équilibre global de la planète qui est mis à mal. Marie-Laure HAREL a eu l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Cette biodiversité, dont nous avons beaucoup parlé depuis ce matin est fragilisée par nos modes de vie, car entre 1970 et 2012 l'indice "planète vivante", utilisé pour l'évaluation environnementale et en particulier par l'ONU, s'est contracté de 58 %.

La forêt primaire est menacée de destruction. Il y a donc urgence à être très concret et très pragmatique en la matière. Vous comprenez donc bien, Madame la Maire, que le jeu en vaut la chandelle.

Je regrette encore une fois, Madame la Maire, que votre plan ne soit pas assez précis.

Alors on pourrait dire, la biodiversité en ville, ce n'est pas si important que cela, pourtant si, les trames bleues et trames vertes sont vitales pour un développement équilibré des écosystèmes, et ces écosystèmes sont très importants et vitaux pour l'être humain.

Le lien entre biodiversité et santé humaine a été établi par les chercheurs depuis de nombreuses années. Plus les écosystèmes disparaissent des grandes villes, plus la vulnérabilité des humains est grande face aux virus et face aux microbes. Cette vulnérabilité est accrue par les pollutions. A ce titre, les riverains des voies sur berges sont à ce jour plus exposés que ceux des autres quartiers. La responsabilité et le pragmatisme doivent donc être au cœur de nos politiques publiques. Je prends un exemple : le précédent Plan se terminait en 2015, nous sommes en 2018. Il s'est écoulé 3 ans, passons !

Je voudrais également m'attarder sur l'action n° 20 de votre Plan qui précise : renforcer la végétalisation de la ville. J'ai envie de vous dire : allons-y, mais allons-y vraiment.

Le document de 2011 comprenait peu d'objectifs chiffrés sur ce sujet, il en précisait un certain nombre. Vous aviez annoncé 30 hectares de parcs et jardins supplémentaires, 100 hectares de murs et de toitures végétalisés, et 20.000 arbres plantés. En 2016, seuls 8,5 hectares d'espaces verts nouveaux avaient été réalisés. Il faudra faire mieux, d'autant que les autres métropoles mondiales avec lesquelles vous vous targuez de rivaliser en permanence font, elles, toutes mieux.

J'en veux pour preuve cette étude de janvier 2018 qui a été conduite par un laboratoire du M.I.T. américain, qui dit que la place occupée par la verdure dans la ville de Singapour, et Valérie MONTANDON a eu l'occasion de le souligner tout à l'heure, est ainsi près d'un tiers de la surface de la ville. Quant à Sidney ou Vancouver, cette végétalisation occupe plus de 20 % de la surface.

Pour parler de villes plus proches de nous, Francfort, Amsterdam ou Genève, elles dépassent les 20 %.

Encore une fois, Paris figure à la dernière place du classement, puisque nous atteignons péniblement les 9 %. Je vous entends déjà me répondre : oui, mais Paris, ce n'est pas pareil, on est en zone urbaine ultra dense. Je vous ferais cette réponse : "Ah bon ? Singapour n'est pas en zone urbaine ultra dense ?".

Je voudrais que l'on questionne un peu. Comment la ville-lumière, comment la ville de l'amour, la ville la plus visitée du monde peut-elle être également la moins verte ?

Je ne saurais vous rappeler vos ambitions 2014 pendant la campagne municipale. Vous aviez dit : "d'ici 2020, je ferai de Paris la métropole des possibles : agriculture urbaine, murs, toits végétalisés". Force est de constater qu'en 2018, on est classés derniers.

Puisque l'enthousiasme est dans la nature, j'arrive encore à espérer que vous pourrez passer enfin la vitesse supérieure et que ce Plan Biodiversité, très joli sur le papier, sera un nouveau départ, vecteur de nouvelles ambitions à la hauteur d'une ville monde. J'espère que très vite, vous ajouterez une annexe au plan avec des objectifs chiffrés, factuels, qui permettent de mesurer le développement et la vitalité de la biodiversité à Paris.

Enfin, dernière idée, après la COP 21, après le Plan Climat, ce Plan dit Biodiversité de Paris ne saura jamais remplacer une politique à l'échelle de la Métropole, à l'échelle régionale. Je vous encourage ainsi à engager des dialogues plus constructifs avec vos voisins pour que la réflexion sur la biodiversité, la végétalisation, les trames bleues et vertes ne s'arrête pas aux frontières du périurbain.

Notre groupe votera donc ce projet de délibération, parce que sur un sujet transpartisan comme celui-là, vous ne pouvez que nous trouver à vos côtés. Néanmoins, nous vous attendrons dès 2020 avec un bilan chiffré et des actes qui vont au-delà des déclarations d'intention.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur de FROMENT, il vous reste 3 minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Je serai très bref, je ne reviendrai pas sur les questions de fond qui ont été abordées par mes collègues de façon excellente, de mon groupe, également des autres groupes dans cet hémicycle.

Je voulais juste saisir l'occasion de cette discussion pour aborder une question de méthode. Dans les entreprises ou dans un certain nombre d'organisations, il y a un mal bien connu que l'on appelle la réunionite. Cette Municipalité semble être atteinte d'une maladie qui est assez proche et que l'on pourrait appeler la "planite" ou la "programmite", notamment en ce qui concerne les sujets très importants et dont nous partageons tous les objectifs de protection dans l'environnement.

Ce ne sont pas moins de 30 plans, stratégies, chartes ou programmes qui ont été abordés et adoptés depuis 2014 dans ces sujets. Citons le Plan alimentation durable, le Plan de prévention du bruit et de l'environnement, le Plan de lutte contre la pollution de l'air, le Plan de déplacement de l'administration parisienne, le Programme local de prévention des déchets, le Plan Biodiversité dont nous discutons aujourd'hui, la stratégie de résilience, le Plan ville intelligente et durable, la stratégie "zéro déchet", le Plan Santé Environnement, le Plan Lutte contre le gaspillage alimentaire, le Plan Climat, le Plan Compost, la feuille de route de l'économie circulaire, la stratégie d'adaptation de Paris, et ajoutés à cela tous les plans encore en vigueur qui ont été adoptés sous la mandature précédente.

Avouez que l'on s'y perd un peu. Si la diversité des espèces animales et végétales était aussi encouragée que les plans stratégie et programmes à Paris, notre Capitale serait une véritable jungle, Madame la Maire.

C'est pourquoi nous proposons une forme de rationalisation pour que l'on s'y retrouve un peu dans tous ces divers plans qui évidemment se recoupent, évidemment aboutissent certainement à des dysfonctionnements de l'administration, qui se trouve saisie des mêmes sujets par différents canaux, etc. Nous proposons, pour remettre les choses à plat, que la Ville se dote d'un système d'évaluation et de contrôle de ces documents stratégiques, qui associerait l'ensemble des groupes politiques représentés au sein du Conseil de Paris ; que chaque document stratégique fasse l'objet d'un tableau de suivi accessible avec des objectifs chiffrés et que les niveaux de réalisation et les financements soient donnés.

En bref, que l'on rationalise tout cela et qu'on limite le nombre de ces documents stratégiques pour bien travailler et bien comprendre tous ensemble, pour être le plus efficace possible au service des objectifs que je crois, encore une fois, dans cet hémicycle, nous partageons tous.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons effectivement eu un débat fort, intense, avec des prises de parole qui vont maintenant donner lieu à une réponse.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, mon excellente adjointe chargée de la nature, des petites fleurs, des petits animaux et des gros.

Pénélope, tu as la parole.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'apporter des réponses, si possible synthétiques à ce débat. Merci à tous les intervenants et surtout à toutes les personnes mobilisées depuis deux ans pour ce travail collectif d'élaboration. Je voudrais remercier notamment les services de la Direction des Espaces verts et Philippe JACOB de la DEVE, qui a été à la manœuvre.

C'est vrai, ce document n'est pas un document obligatoire comme le Plan Climat, mais face au changement climatique, comme face aux extinctions d'espèces, je voudrais remercier Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET d'avoir pointé ce que nous essayons de mettre en exergue, à savoir cette sixième extinction et le concept d'Anthropocène. Aujourd'hui, nous avons un devoir moral d'agir, en lien avec le Plan Climat et la ville résiliente, pour bâtir cette ville intelligente et durable.

Je voudrais remercier Rémi FÉRAUD d'avoir réaffirmé ces liens entre climat et biodiversité ; Julien BARGETON, pour son discours sur cette ville écoresponsable ; Mme GOLDGRAB, pour sa pertinente définition de la biodiversité ; et puis - sans doute parce que j'ai entendu que certains membres de l'opposition essayaient de mettre un "corner" entre le groupe Ecologiste et nous-mêmes sur ce plan - remercier le groupe Ecologiste pour l'enrichissement de ce plan qu'il a emmené, non seulement en séance, mais aussi dans son élaboration, au cours des deux années qui viennent de s'écouler.

Rappeler aussi que nous agissons, bien évidemment, au quotidien, depuis le début de la mandature ; rappeler à ceux qui auraient compris que l'ancien Plan ne finissait pas en 2015 et que nous avons trois ans de retard, que l'ancien Plan allait bien jusqu'en 2020 et que nous l'avons remis sur le tapis avant. Oui, Madame ONGHENA, nous avons ouvert presque 15 hectares d'espaces verts depuis 2014 ; nous avons planté près de 10.000 arbres ; nous en sommes à 15 hectares d'agriculture urbaine.

Répondre à Mme de CLERMONT-TONNERRE et à Mme MONTANDON, notamment sur la bétonisation des bois. Non, je ne peux pas vous laisser dire que nous faisons des bois des emprises foncières. Nous avons une action déterminée de renaturation de ces espaces depuis des années, avec notamment 28.000 mètres carrés de revégétalisation et de plantation sur les voies autour du lac Daumesnil, 17.000 mètres carrés sur le parking de l'hippodrome de Vincennes et 5.000 mètres carrés sur le parking de l'I.N.S.E.P. Je voudrais rassurer le groupe Ecologiste sur la non-constructibilité des bois et réaffirmer nos engagements.

Nous avons un plan opérationnel avec des engagements chiffrés clairs pour 2020, pour 2024 et pour 2030, avec l'identification de toutes les parties prenantes : les directions, les associations, les acteurs économiques et, bien évidemment, les bailleurs - pour répondre à Mme MOREL et à Mme GOLDGRAB. Je voudrais également dire à M. DUBUS que les conseils de quartiers seront mobilisés pour ces réunions publiques.

Certains nous ont interpellés sur l'ancien Plan. Je voudrais d'abord remercier Fabienne GIBOUDEAUX qui a porté ce Plan précédent, lequel a permis d'identifier de nombreux points positifs, de lancer une dynamique au sein des services de la Ville sur cette question, et qui a rappelé l'approche résolument partenariale de ce Plan.

Me féliciter de ce que nous avons réussi à faire dans ce plan, avec deux axes majeurs de progrès : une intégration de la nature partout dans la ville et une meilleure sensibilisation et communication pour mobiliser tout le monde en faveur de la biodiversité. Nous avons aussi essayé, parce que nous vivons dans une ville dense, de mieux concilier le développement urbain et la biodiversité et sortir de cette opposition stérile qui, d'un côté, parle de la construction de la ville et, de l'autre côté, de la mise à disposition d'espaces naturels. Nous faisons les deux. Quand nous faisons 30 hectares, nous faisons 30 hectares au sol ; quand Jean-Louis MISSIKA travaille sur "Réinventer Paris", ce sont des espaces sur les toitures qui sont mis en œuvre. J'ai entendu un reproche sur le retard que nous aurions en termes d'espaces verts. La géographie parisienne est effectivement différente de celle de Londres ou de Berlin ; il n'en reste pas moins que nous sommes aujourd'hui à plus de 11 kilomètres carrés d'espaces verts publics. Le ratio recommandé par l'OMS est beaucoup plus faible.

Rappeler que nous avons tout de même ouvert près de 80 nouveaux hectares aux Parisiens depuis 2020, soit près de 127 nouveaux parcs et jardins.

Rappeler que nous travaillons sur la trame verte, sur les toitures végétalisées, sur les arbres des rues, sur la Petite Ceinture.

Rassurer M. LE RESTE sur la faune et la flore, qui resteront bien évidemment présentes dans le ballast.

Un certain nombre de questions portaient sur la coopération avec la Métropole ou la Région. Je rappelle que nous avons une action particulière, qui est l'action 6. Mme BARATTI-ELBAZ a bien rappelé le travail de la Ville, notamment dans l'élaboration du S.C.O.T. avec la Métropole, et toutes les actions de collaboration que nous allons mener.

Je voudrais peut-être insister sur la construction et l'artificialisation des sols. Avec ce Plan, nous nous dotons pour la première fois d'objectifs chiffrés clairs sur la désimperméabilisation. La fiche consacrée au réseau de la nature parisien - l'action 7 - consacre tout un champ d'action à cette trame brune. Je cite, par exemple, les projets de délibération DEVE 17 et 18, qui vont nous permettre de développer des jardins et la renaturation de mètres carrés importants sur l'esplanade du Château de Vincennes.

Peut-être un mot sur l'agriculture urbaine : oui, nous continuons à faire de l'agriculture urbaine, Monsieur MENGUY, et nous avons bien l'intention d'envahir tous les espaces possibles, notamment - j'ai bien entendu - des espaces en sous-sol.

Je voudrais simplement rappeler, notamment à Mme de CLERMONT-TONNERRE et à M. WEHRLING aussi qui parlait de trame bleue et de trame verte, que oui, nous allons développer la trame bleue et la trame verte ; dire à Mme MOREL que oui, nous allons engager des actions sur les canaux et sur la Seine.

Dire simplement que, quand j'entends dire que nous allons nuire à la trame bleue parisienne en faisant un projet d'agriculture urbaine sur le réservoir de Grenelle, c'est oublier qu'une trame bleue, c'est de l'eau qui coule dans la Seine et des canaux, c'est l'eau des mares, c'est l'eau des zones humides. Ce n'est pas de l'eau stagnante dans un bassin en béton. Même chose sur le réservoir de Charonne, sur la trame verte. C'est renforcer la biodiversité d'une esplanade qui, aujourd'hui, est une esplanade artificielle, fermée au public et avec une biodiversité très faible. Il faut être cohérent et ne pas faire de faux procès.

Rappeler l'ambition de ce Plan, réaffirmée par un certain nombre d'orateurs, notamment le groupe Ecologiste, sur la trame noire, et les actions que nous allons renforcer sur ce sujet avec la volonté de réduire la pollution lumineuse et réduire nos consommations électriques.

Rappeler quelques précisions quant aux moyens alloués à ce Plan. Beaucoup d'interventions ont porté sur la question des moyens. Ce Plan, comme le Plan Climat, comme le Plan Pluie, instaure une nouvelle culture. Cette nouvelle façon de faire ne peut pas se résumer à des euros dépensés ou non. Ce sont des opportunités à saisir pour construire une ville durable, résiliente, bienveillante et accueillante. Je me suis d'ailleurs engagée, lors du dernier COPIL, à faire un bleu budgétaire qui reflétera les actions de la Ville sur la biodiversité, tout en sachant que ce plan est global et intègre énormément d'acteurs. Je ne vais pas chiffrer toutes les actions des constructeurs.

Je souhaiterais également que l'on ne refasse pas le débat sur le P.L.U.

La mise en œuvre du Plan débute dès maintenant, avec un certain nombre de projets de délibération. J'ai entendu que tout cela n'était que des conciliabules. Nous nous sommes mis, avec la gouvernance que nous avons établie avec ce Plan, sous la "tutelle" d'associations travaillant sur la biodiversité. Elles seront notre vigie pendant toutes ces années. Année après année, elles évalueront avec nous si tel élément s'est fait, si tel élément ne s'est pas fait - pourquoi ? Comment ? - afin de faire évoluer ce Plan pour davantage de biodiversité.

C'est un plan guide pour une reconquête de la biodiversité parisienne sur un temps très long.

Je vais donner les orientations sur les vœux et sur les amendements. L'amendement de l'Exécutif et le vœu de l'Exécutif vous ont été distribués, avec des avis favorables sur les vœux du groupe Ecologiste sur l'amendement n° 1, l'amendement n° 3, l'amendement n° 8, l'amendement n° 14 et l'amendement n° 15. Le reste des amendements qui ont été déposés sur ce Plan sont résumés dans l'amendement de l'Exécutif, notamment sur les bois, l'artificialisation des sols, les bouteilles en plastique, la Seine et les canaux, le scolaire, la trame verte.

Egalement, le groupe les Républicains m'ayant déposé leurs amendements hier soir à 21 heures, nous répondons tout de même ce matin à l'amendement n° 236 par un amendement de l'Exécutif. Sur les arbres également, je vais bien planter des arbres plus importants quand c'est possible.

Sur les vœux déposés, nous avons un vœu de l'Exécutif qui précise les demandes avec deux avis défavorables sur le vœu n° 19 et le vœu n° 22 du groupe Ecologiste, que je renverrai à la discussion budgétaire notamment concernant les moyens sur le permis de végétaliser.

J'ai bien entendu que le vœu n° 31 du groupe les Républicains n'était pas déposé après ma discussion avec Mme BERTHOUT sur les coccinelles et des avis défavorables sur le vœu n° 32 et le vœu n° 35, notamment sur le jardin Debergue. Madame MONTANDON, nous vous avons répondu. Je donnerai un avis favorable sur le vœu n° 33, Monsieur DUBUS.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Bravo !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo, Madame KOMITÈS, merci pour l'efficacité dans les réponses.

Nous allons maintenant procéder au vote des amendements, des vœux et des projets de délibération.

L'Exécutif a déposé, en réponse à certains de ces amendements, un amendement n° 13 ter et un vœu n° 34 bis.

Je vais mettre aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif, c'est cela ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est adoptée.

L'amendement n° 2, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est adoptée.

L'amendement n° 4 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est retiré, je crois, au profit de l'amendement de l'Exécutif.

L'amendement n° 5 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Je vous remercie.

L'amendement n° 6, pareil, du groupe Ecologiste de Paris, retiré.

L'amendement n° 7 est-il retiré aussi ? Oui. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 9 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 est adoptée.

L'amendement n° 10, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est-il retiré ? Oui. Merci.

L'amendement n° 11, il est retiré aussi ? Oui.

L'amendement n° 12 est retiré.

L'amendement n° 13, retiré.

L'amendement n° 236, déposé par le groupe les Républicains, est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

M. MENGUY dit non, l'amendement n° 236 est-il retiré ? Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 236 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 236 est repoussée.

L'amendement n° 237 des Républicains est-il maintenu ? Il est maintenu ? D'accord, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 237 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 237 est repoussée.

L'amendement n° 238 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 238 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 238 est repoussée.

L'amendement n° 239 maintenu ? Avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 239 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 239 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 13 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 13 ter est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 15 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 15 est adoptée.

Le vœu n° 16 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré ? Retiré.

Le vœu n° 17 est-il retiré ? Merci.

Le vœu n° 18 est-il retiré ? Merci.

Le vœu n° 19, idem.

Le vœu n° 20, idem.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 72).

Le vœu n° 22 déposé par Ecologiste de Paris, est-il retiré ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 73).

Le vœu n° 24 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Un intervenant. - Nous allons retirer les vœux n° 24 et n° 25, mais j'aurais voulu que l'adjointe y réponde. Elle ne l'a pas fait, et c'est bien dommage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous promets une réponse même écrite de l'adjointe. A sa place, je la promets, mais je sais qu'elle va le faire.

Le vœu n° 25 déposé, vous l'avez retiré aussi.

Le vœu n° 26 également, c'est cela ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 74).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 75).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 76).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 77).

Le vœu n° 31 avait été retiré avant la séance.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 78).

Le vœu n° 34 déposé par le groupe PPCI, avec un avis défavorable, sauf s'il est retiré au profit de celui l'Exécutif. Est-il maintenu ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 34 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 79).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons maintenant procéder au vote des projets de délibération.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 33 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DEVE 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 10).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 27).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 28).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 56).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 57).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 61).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 5 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 62).

Mes chers collègues, nous avons adopté notre Plan Biodiversité de Paris.

Bravo à Pénélope KOMITÈS, à l'Exécutif et à l'ensemble des groupes et orateurs de ce matin.

Bon appétit. A tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Election d'un conseiller métropolitain.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons procéder à l'élection d'un conseiller métropolitain en remplacement de M. Rémi FÉRAUD, démissionnaire. Je vous propose la candidature de M. Patrick BLOCHE.

Conformément à l'article L. 5211-6-2 du CGCT, l'élection du conseiller métropolitain se déroulera à scrutin secret.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je demande aux services du Conseil de Paris de vérifier si les conditions du quorum sont atteintes.

Monsieur le directeur ?

Que tous ceux qui ont des procurations dans les manches...

Je vais suspendre la séance 5 minutes, mais vous restez en attendant, bien sûr, pour que le quorum soit atteint, Madame la Présidente.

Est-ce que tous les élus peuvent s'asseoir à leur place afin que le service puisse effectuer le compte ? Même M. MISSIKA presque doyen de cette Assemblée y est obligée.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il m'a taquiné. Il m'a cherché.

Pour préciser à l'ensemble des Conseillers de Paris, pour les votes physiques de désignation de personne, il faut un quorum physique. Il nous manque une vingtaine de conseillers de Paris pour atteindre ce quorum physique. Je vous propose donc de reporter ce vote au moment des questions d'actualité demain, qui est probablement là où nous aurons le plus de membres de cette Assemblée, et de reprendre les travaux de notre Conseil.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il en manque combien ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Une vingtaine de conseillers. 20.

Je ne suis pas sûr, Madame BERTHOUT, qu'il faille qu'on compte par groupe le pourcentage d'absents. Il ne sera au bénéfice de personne.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - On voit bien que vous êtes taquin.

Je salue Mme SIMONNET pour une présence à 100 % des élus de son groupe.

Je ne sais pas si on est censé être en suspension ou pas. J'avais noté "suspension", le temps de vérifier le quorum, mais comme ils ont parlé entre-temps...

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quatorze heures quarante-sept minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-sept minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La séance va donc reprendre.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous propose de reporter ce vote avec un accord des groupes. Le vote aura lieu demain après la séance des questions d'actualité. Je vous propose de dérouler l'ordre du jour comme prévu, avec l'examen des projets de délibération relevant de la 6e Commission.

Je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, Présidente de la 6e Commission.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

Je ferai un compte rendu assez rapide de cette 6e Commission. Les adjoints ont présenté les projets de délibération de leur délégation. Sandrine CHARNOZ a particulièrement souligné la mise en place du plan de soutien à l'accueil individuel avec la C.A.F. pour faciliter la mise en relation, notamment des assistantes maternelles et des parents. Elle a ensuite présenté, pour le secteur petite enfance, le rapport de la C.R.C. Ces deux points ont donné lieu à des échanges entre des membres de notre Commission.

Ensuite, Patrick BLOCHE a présenté les projets de délibération de sa délégation, et plus particulièrement le projet de délibération portant sur l'exécution du budget participatif des collèges qui correspond à un montant de 827.000 euros et qui concerne 67 projets. D'ores et déjà, un tiers des projets est réalisé et les projets de délibération ultérieurs acteront à la réalisation des autres projets.

Marie-Christine LEMARDELEY a plus particulièrement insisté sur le projet de délibération DAE 116 qui donne des subventions à des associations qui travaillent sur la diffusion de la culture scientifique.

Concernant les vœux dans notre Commission, ils étaient, comme dans beaucoup de commissions, très nombreux, donc je ne les passerai pas en revue un par un. Simplement, je rappellerai qu'ils ont porté sur des sujets divers, comme les vœux traditionnels sur les TAP et les rythmes scolaires. Les vœux concernant la carte scolaire et la DSG dans les collèges, un vœu sur la DSP de la caisse des écoles du 18e arrondissement, un vœu demandant un bilan du dispositif "Devoirs faits". Des vœux sur les "Vacances Arc-en-ciel" et un sur la promotion des mathématiques ont également été présentés.

Voilà, rapidement, nos travaux résumés.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2018 DASCO 6 G - Gestion des cités scolaires du second degré - Convention avec la Région Ile-de-France.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 6 G relatif à la gestion des cités scolaires du second degré - convention avec la Région Ile-de-France.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour cinq minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

Je ferai moins de cinq minutes. J'ai voulu intervenir sur ce projet de délibération, qui traite de la gestion des cités scolaires et notamment de l'organisation de la restauration dans les lycées, pour mettre en lumière un fait divers quelque peu troublant survenu la semaine dernière dans l'arrondissement dans lequel je suis élue, dans le 3e.

Le 15 mars dernier, la cantine du lycée Turgot a été fermée pour insalubrité. Le rapport sanitaire est franchement effrayant. La cuisine était dans un état pitoyable. On servait des aliments périmés et il n'y avait aucun chef sur place pour garantir la bonne application des normes d'hygiène.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vais demander à tous les conseillers d'écouter Mme HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Pardon ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je demande à chacun de vous écouter, Madame HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - C'est très gentil de votre part.

On se demande comment cela peut encore exister en 2018. Tout le monde le sait : les lycées sont rattachés à la Région et c'est d'ailleurs elle qui a été alertée dans le cas présent. Mais en tant qu'élus à Paris, on ne peut pas tolérer que des situations pareilles puissent exister. On doit se remettre en question quand on voit que la santé d'écoliers est aujourd'hui susceptible d'être mise en danger, car on leur prépare des repas dans des lieux nauséabonds et en utilisant des denrées totalement toxiques.

Le projet de délibération présent, qui vise à renouveler la convention qui unit le Département de Paris à la Région Ile-de-France, possède un chapitre qui est exclusivement dédié aux nouvelles modalités de gestion de la restauration scolaire. Je voudrais passer le message, au moment où nous nous apprêtons à renouveler ce partenariat avec l'Ile-de-France, pour que nous alertions lourdement la Région et que nous lancions de vastes actions préventives, en commençant par, sans doute, une inspection générale et en profondeur de toutes les cantines de nos lycées parisiens.

J'aurais voulu pouvoir déposer un vœu lié à ce fait divers, mais il est arrivé après les "dead lines". J'espère donc qu'il est toujours temps de faire passer ce message et de tenir compte de cet événement assez inquiétant dans la gestion des cantines à l'avenir.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame HAREL.

Pour vous répondre, la parole est à M. BLOCHE, pour cinq minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci d'écouter M. BLOCHE et uniquement M. BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je remercie Marie-Laure HAREL de s'être inscrite sur ce projet de délibération et d'avoir ainsi traduit la préoccupation qui ne peut être que la nôtre, au sujet de la fermeture de la cantine de la cité scolaire Turgot dont les médias se sont faits légitimement l'écho.

De ce fait, je n'ai évidemment pas besoin de préciser à une Assemblée aussi avertie que nous ne sommes pas, en tant que collectivité parisienne, aussi bien Commune que Département, en responsabilité, dans la gestion des lycées. Mais c'est vrai que les collégiens, puisque c'est une cité scolaire, sont impactés par les problèmes de la fermeture de cette cantine scolaire pour insalubrité. Visiblement, en fonction des éléments en ma possession, l'insalubrité et les mauvaises conditions de restauration nées de l'état de vétusté de cette cantine sont connues depuis un certain temps.

Je souhaite vivement - comme vous, j'imagine, Madame HAREL - que la Région prenne ses responsabilités et qu'en l'occurrence, le Conseil régional et, bien sûr, sa présidente, Valérie PÉCRESSE, agissent avec l'efficacité la plus grande pour que collégiens et lycéens de Turgot puissent se restaurer à nouveau dans des conditions d'hygiène qui soient garanties.

Je resterai, évidemment, avec la Maire de Paris, particulièrement vigilant sur ce dossier afin que le problème qui est né au lycée Turgot puisse se résoudre le plus rapidement possible. Mais je le répète avec insistance : les lycées, ce n'est pas la Ville ni le Département, c'est la Région. Donc, on en parle ici, certes, mais la résolution du problème est ailleurs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 6 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la carte scolaire 2018/2019.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la carte scolaire.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dotation budgétaire des écoles primaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 36, 37, 38 et 38 bis sont relatifs à la carte scolaire 2018-2019.

Je donne la parole à Mme Carine PETIT, pour deux minutes.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons voulu, au Conseil du 14^e arrondissement, nous prononcer sur les conditions dans lesquelles se préparait la rentrée scolaire 2018-2019 pour nos écoles parisiennes et ré-insister sur deux points, en affirmant tout d'abord, au préalable, que nous étions très favorables et satisfaits du dédoublement des classes CP et CE1 dans les écoles élémentaires en réseau d'éducation prioritaire.

Néanmoins, il ne faudrait pas que ces mesures se fassent au détriment des niveaux supérieurs au CE1, en sachant que les modes de calcul des seuils d'ouverture ou de fermeture de classes peuvent parfois cacher quelques déconvenues. Nous voulions rappeler à l'Académie de Paris que si en CP et CE1 le dédoublement des classes était une bonne chose, il fallait être très attentif aux effectifs et aux moyens consacrés pour les classes non dédoublées dans les écoles en éducation prioritaire puisque parfois, certaines peuvent monter à plus de 26, 27 ou 28 élèves.

Nous voudrions aussi rappeler et demander à l'Académie de Paris et au Rectorat, donc au ministre de l'Education nationale, au regard des besoins à l'école maternelle et selon un certain nombre de critères, que les enfants, ceux dont les parents jugeraient que c'est positif, puissent intégrer l'école maternelle alors qu'ils auraient moins de 3 ans, d'être en cohérence avec une volonté affichée d'une scolarisation des moins de 3 ans favorisée, en tout cas choisie par les parents, les enfants et les directions d'école et de pouvoir les intégrer dans les prévisions d'effectifs, ce qui nous donnerait de bonnes conditions pour l'école maternelle.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour présenter le vœu n° 37, la parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour aller dans le même sens que Mme la Maire du 14^e, Carine PETIT, la carte scolaire est une très mauvaise nouvelle, cette année, pour les établissements scolaires où on a des centaines de suppressions de classes dans tout le territoire de France. D'ailleurs, il y a des mobilisations en zones rurales extrêmement fortes qui sont très préoccupantes.

Sur Paris aussi, la situation doit nous préoccuper. Comme il a été dit précédemment, la mise en place du dispositif des CP 100 % réussite en éducation prioritaire n'a pas été accompagnée de créations de postes, ce qui provoque l'augmentation du nombre d'élèves par classe partout, le refus des ouvertures de classes, des postes RASED non pourvus et la fermeture de centaines de classes. On est dans une situation problématique. Sur l'Académie de Paris, il a été décidé de fermer 83 classes et de n'en ouvrir que 10 au prétexte d'une baisse de 3.000 élèves. Or on a des situations extrêmement disparates d'un arrondissement à un autre, d'un quartier à un autre. On est aussi dans une non-prise en compte au niveau des écoles maternelles de la scolarisation des moins de 3 ans qui se retrouve impactés, par ailleurs, par cette carte scolaire.

Vous ajoutez à cela que la question des RASED n'est pas prise en compte, ni la question des remplacements, ce qui nous fait une situation des plus préoccupantes.

Concernant le vœu que je présente, j'ai bien vu qu'il y avait un vœu de l'Exécutif. Je trouve que ce vœu de l'Exécutif - excusez-moi du peu - est totalement en deçà de la réalité. Il ne demande même pas d'interpeller le Rectorat contre la fermeture des classes, ni même de l'interpeller de manière précise sur la question des RASED et sur la question du nombre d'élèves par classe. Je maintiendrai donc mon vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour présenter le vœu n° 38, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche. Non, à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mettre les moyens en face des besoins, tel est le défi de toute politique qui s'intéresse avant tout à l'humain.

Nous avons un Gouvernement actuel qui prend l'équation en sens inverse. Il part des moyens pour définir les besoins que l'on pourra couvrir. Son postulat, sa règle de plomb est donc la réduction de la dépense publique, la réduction des coûts, la réduction du nombre de personnels, etc. Les ambitions sont censées en découler. C'est vrai sur tout sujet et en particulier sur l'éducation. La façade est belle, on nous annonce de belles réformes sur tout un tas de sujets. La réalité, dès que l'on regarde derrière le rideau, est pleine de cadavres.

Notre vœu interpelle donc sur la dotation budgétaire pour les écoles parisiennes. Le nombre de postes est nettement insuffisant pour couvrir les besoins l'année prochaine. La dotation ministérielle de 107 postes est manifestement insuffisante pour répondre aux besoins de l'Académie. Comment va-t-on procéder, considérant qu'un tiers des postes "plus de maîtres que de classes" sont transformés en postes classes normales ? Nous ne doutons pas que le Rectorat arrivera à combler les trous avec des vacataires, en supprimant le volant de remplaçants, en transformant encore un peu plus, comme je le disais, des postes de maîtres de classe en postes classiques, en fermant ici et là quelques écoles tout juste à la limite des seuils. Au final, le manque de volonté pour l'avenir de nos enfants est flagrant.

Nous ne doutons pas non plus que la volonté de dédoubler les classes de CP et de CE1 soit à l'origine en partie de cette baisse de dotations. A moyens constants, voire en baisse, pour donner aux uns, il faut bien prendre aux autres. Cette bonne vieille stratégie visant à diviser les gens, à opposer les retraités aux actifs, les cheminots aux usagers, les chômeurs aux salariés, cela tient un temps et non seulement c'est médiocre mais surtout cela obère l'avenir des générations futures.

Pour toutes ces raisons, nous interpellons le Ministère pour qu'il revoie sa copie car, pour le moment, il ne réalise certainement pas les attendus d'une éducation de qualité pour tous.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour répondre à ces trois vœux et présenter le vœu n° 38 bis de l'Exécutif, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je remercie Carine PETIT, Danielle SIMONNET et Jean-Noël AQUA, au nom de son groupe, d'avoir présenté ces trois vœux qui offrent opportunément la possibilité d'avoir un débat, comme chaque année d'ailleurs, sur ce que sera la carte scolaire du premier degré à la prochaine rentrée scolaire. Effectivement, une réunion du C.D.E.N. a eu lieu le 13 février dernier et on est dans cette période où nous espérons collectivement que des modifications seront possibles avant le mois de juin.

En 2018, le contexte d'élaboration de la carte scolaire se caractérise par trois éléments que je rappelle, même si cela a été fait dans plusieurs interventions : une baisse démographique qui se poursuit à Paris avec une prévision de près de 3.000 inscriptions en moins par rapport à 2017, une dotation académique de 107 postes en plus et la poursuite du dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+.

Je partage la préoccupation qui a été collectivement énoncée et qui est donc la vôtre, à savoir que le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et REP+, qui est une mesure que nous ne contestons pas, ne se fasse pas au détriment de la remontée des effectifs dans les autres classes et particulièrement celles en REP et REP+. En effet, la dynamique engagée en 2012, celle de la baisse des effectifs par classe avec aujourd'hui une moyenne de 21,6 élèves par classe en REP et de 25,2 élèves par classe hors REP - je pense que nous en sommes toutes et tous d'accord - doit, bien entendu, se poursuivre.

C'est la raison pour laquelle je vous appelle collectivement à être vigilants sur trois points. Tout d'abord les variations des effectifs d'ici la rentrée afin que puissent être apportés des ajustements à la carte scolaire. Ensuite, nous devons faire preuve de volontarisme sur la scolarisation des moins de 3 ans, tant celle-ci semble bénéfique pour les enfants, en particulier des milieux sociaux les moins favorisés. Enfin, nous devons être attentifs à un dimensionnement correct de la brigade de remplacement car la continuité du service public de l'Éducation doit être assurée.

C'est la raison pour laquelle je vous propose donc de...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - De conclure, Monsieur BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - ... retirer vos trois vœux au profit du vœu de l'Exécutif qui appelle l'Académie à procéder, lors du groupe de travail du mois de juin, à des ajustements en tenant compte de la réalité des effectifs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Une demande d'explication de vote de Mme Anne-Christine LANG, pour le groupe DP.

Mme Anne-Christine LANG. - C'est simplement pour rappeler, mais M. BLOCHE l'a fait, que l'on assiste à une baisse démographique assez préoccupante dans les écoles parisiennes depuis quelques années. D'après les prévisions du Rectorat, ce sera encore le cas pour les années qui viennent. On a effectivement beaucoup moins d'enfants, environ 3.000 cette année.

Malgré cette baisse démographique très forte, l'Académie de Paris est dotée cette année de 107 postes supplémentaires, ce qui représente un effort considérable de l'Académie et du Ministère et j'oserai dire ici que certaines autres académies nous envient sans doute cette dotation tout à fait importante.

Vous ne pouvez pas, comme vous le dites, Monsieur AQUA - et je veux bien que l'on trouve tous les prétextes pour tirer à boulets rouges sur le Gouvernement et le Ministre de l'Education nationale -, objectivement affirmer que l'on assiste à une baisse des dotations actuellement sur l'Académie de Paris, étant donné que 107 postes ont été affectés pour cette rentrée.

Un petit point s'agissant des dédoublements et là, je suis en accord avec vous, nous serons particulièrement vigilants sur les effectifs dans les autres classes que celles qui seront dédoublées à la rentrée dans les R.E.P. Sachant que dans les écoles hors R.E.P., on peut considérer qu'avoir des classes à 27, 28 ou 29 dans certains quartiers, ce sont des effectifs somme toute assez acceptables.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - C'était une minute pour les explications de vote, Madame LANG, et j'ai été d'une bienveillance bien au-delà.

Le vœu n° 36 du groupe socialiste est-il maintenu, Madame la Maire du 14e arrondissement ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Il est retiré.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il est retiré.

Mme SIMONNET maintient son vœu n° 37, elle l'a mentionné.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Monsieur AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, est-ce que le vœu n° 38 est maintenu ? Il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 38 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 80).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, pour deux minutes.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Courriel du proviseur du 8 décembre 2016, courrier du proviseur du 30 janvier 2017, Conseil d'administration du lycée du 9 novembre 2017, courriel du 16 février 2018, Conseil d'école du secteur, interpellation des parents d'élèves, courrier des riverains, interpellation des conseillers de quartier, autant de sollicitations de la communauté éducative et des habitants du 12e arrondissement en quête de réponse sur le projet de construction du nouveau lycée Paul Valéry.

Loin des polémiques politiciennes, il est de ma responsabilité aujourd'hui de maire du 12e arrondissement de relayer ces attentes sur un dossier bien concret de mon arrondissement qui implique directement la Région Ile-de-France sur ses responsabilités les plus évidentes, celle des lycées, et par extension celle des cités scolaires.

Le projet de reconstruction du lycée Paul Valéry a été défini, il y a plusieurs années, faisant suite au constat partagé de la vétusté de la cité scolaire Paul Valéry qui n'offre plus aujourd'hui les conditions d'études adaptées pour l'ensemble de la communauté éducative.

Ce projet a été acté en 2011, avec l'affectation des crédits nécessaires à sa réalisation par la Région Ile-de-France. Un architecte a été désigné en juin 2015 et le démarrage des travaux était prévu à l'été 2017. Nous avons tenu une réunion publique avec la vice-présidente en charge des lycées dès octobre 2015 dans le 12e arrondissement.

Pourtant, depuis l'arrivée de la nouvelle majorité régionale, je suis obligée de constater que ce nouveau lycée fait figure de chimère pour l'ensemble de la communauté éducative qui est désormais un peu à cran.

En effet, le permis de construire a été rejeté par la Préfecture de police, faute de contenir un poste de secours. Le calendrier du chantier est sans cesse repoussé et aucune information à destination de la communauté éducative ni de la Ville de Paris n'est aujourd'hui disponible.

J'ai donc été sollicitée à de nombreuses reprises et comme je l'indiquais...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame la Maire, je vais vous inviter à conclure, je suis désolé.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Oui. Comme aujourd'hui je n'ai pas de réponse, je fais ce vœu. Et je trouve que les Parisiens sont légitimes à interpeller le Conseil régional sur ses compétences et que les élus parisiens que nous sommes sont légitimes à demander à la Maire de Paris d'interpeller la présidente de la Région Ile-de-France pour avoir des informations.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE, pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite d'ailleurs du début de mon intervention pour corriger une erreur que j'ai faite tout à l'heure. Déjà concentré sur la réponse que j'allais faire à Catherine BARATTI-ELBAZ, j'ai parlé pour Turgot de cité scolaire par erreur en répondant à Mme HAREL. En fait, j'évoquais simplement le fait que les collégiens de Montgolfier profitaient de la demi-pension du lycée Turgot. Je corrige, Turgot n'est pas une cité scolaire, mais Paul Valéry est une cité scolaire.

Je vous remercie, Madame la Maire et les élus du 12e arrondissement, d'avoir pris l'initiative de cet excellent vœu, car effectivement le silence de la Région est inquiétant. De ce fait, je tiens à signaler pour compléter votre propos qu'un courrier du Secrétaire général a été adressé début mars au directeur général du Pôle Lycées de la Région pour proposer l'élaboration d'un protocole foncier permettant de traiter l'ensemble des sujets fonciers liés à

l'opération d'aménagement, et de formaliser les engagements réciproques des deux parties afin de relancer sur de bonnes bases cette opération.

C'est dans ce contexte que je donne évidemment au nom de l'Exécutif un avis tout à fait favorable à votre vœu.

Madame la Maire, et plus généralement tous les élus du 12^e arrondissement, je veux vous assurer une nouvelle fois de notre mobilisation à vos côtés pour d'abord débloquer cette situation et permettre l'avancée de cette importante opération dans l'intérêt des jeunes Parisiens et de leur famille, notamment de l'arrondissement dont vous êtes la maire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

J'ai une explication de vote du groupe LR, par la voix de Mme MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La Région et la Ville ont travaillé en effet sur un projet de partition foncière de reconstruction des lycées puis des collèges. Contrairement à ce qui est suggéré dans ce vœu, le retard n'est pas imputable à la nouvelle majorité régionale. A son arrivée en décembre 2015, la rénovation des lycées avait déjà deux ans de retard. Vous avez raison, Madame la Maire, cela a été lancé en 2011, mais en 2015 il y avait déjà deux ans de retard, ce qui incombe donc à la majorité présidée par M. Jean-Paul HUCHON.

Lors de la Commission permanente de juillet 2017, la Région a justement engagé l'ensemble des crédits pour 40.228.000 euros permettant le lancement des travaux dans les meilleurs délais possibles. Grâce à la mobilisation des crédits, le permis de construire a pu être élaboré et déposé sans délai. Mais il a cependant été refusé par la Ville de Paris fin 2017, parce que vous vous cachez derrière la Préfecture, mais vous savez très bien que vous avez été partie prenante. Dans la décision de rejet, la Ville est loin d'être innocente.

Le vœu aujourd'hui est malvenu, d'autant plus qu'au-delà de ce rejet de permis de construire, le calendrier des travaux dépend de l'acceptation du permis de construire...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Cela me semble dépasser une explication de vote, Madame MONTANDON, mais je vais vous inviter à conclure pour expliquer votre vote.

Mme Valérie MONTANDON. - Voilà, votre vœu est malvenu. Des réunions sont prévues, vous le savez pertinemment.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Et donc vous voterez ?

Une Intervenante. - Elle est interpellée, évidemment qu'elle répond !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame PÉCRESSÉ, vous avez changé !

Mme Valérie MONTANDON. - Vous vouliez une réponse. Voilà !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 81).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la dotation horaire globale des collèges du 19^e.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dotation horaire globale du collège César Franck.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dotation horaire globale dans les collèges et lycées parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 40, n° 41, n° 42 et n° 42 bis relatifs à la dotation horaire globale des collèges et lycées parisiens.

La parole est à M. DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, pour deux minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

15 heures en moins au collège Guillaume Budé, collège en R.E.P., 22 heures en moins au collège Georges Rouault, collège en R.E.P., moins 26 heures au collège Sonia Delaunay...

Dans plusieurs collèges du 19e arrondissement, la présentation des D.H.G. - dotation horaire globale - a fait l'effet d'une douche froide, ce qui a amené dans plusieurs établissements les conseils d'administration à refuser d'entériner la proposition ainsi faite.

Il est apparu, en effet, que ces D.H.G. en recul risquaient de fragiliser des dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité en matière de prévention contre le décrochage scolaire, des projets de dédoublement de classes ou des projets d'ordre culturel.

C'est aussi le risque de démotiver des équipes d'enseignants qui sont, et nous nous en réjouissons, particulièrement dynamiques et engagées. Et puis c'est aussi prendre le risque de décourager les parents d'élèves et les familles qui ont besoin et envie de faire confiance au collège de leur quartier.

C'est d'autant plus malvenu que nous enregistrons de réels succès, à la fois dans l'attractivité de nos collèges avec un taux d'évitement qui est dans plusieurs endroits en recul sensible, avec une progression significative du taux de réussite au Brevet national des collèges. Dans cet arrondissement qui a été longtemps à la traîne, le taux de réussite en 2017 est de plus 80 % et avoisine très sensiblement la moyenne parisienne.

Il y a donc de réelles raisons d'avoir confiance dans les collèges publics du 19e arrondissement. Cette D.H.G. en recul est évidemment un mauvais signal envoyé aux communautés éducatives.

Ce vœu adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement a donc pour objet de demander un dialogue, un approfondissement du dialogue et de reconsidérer les propositions faites qui sont de nature à inquiéter durablement les communautés éducatives dans nos collèges. Nous voulons donc apporter tout notre soutien au dialogue indispensable que nous appelons de nos vœux par ce vœu.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 40 était présenté par M. TINTI et Mme KONÉ en même temps. C'est bon ?

M. BOUTAULT présente le vœu n° 41, au nom du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens pour défendre la dotation horaire globale de fonctionnement du collège César Franck qui, cette année encore, pour la quatrième année consécutive, est en baisse et met en péril la section européenne qui permettait de proposer - c'est l'un des rares collèges à le faire à Paris - de l'italien en première langue. Les cours sont assurés par des enseignants motivés, notamment des enseignants en lien avec l'ambassade d'Italie à Paris. Alors qu'historiquement, le lycée César Franck propose cette classe d'italien première langue, il serait dommage que celle-ci soit supprimée en raison de la baisse de la D.H.G.

Le collège César Franck était en R.E.P. jusqu'en 2015. Il en a été sorti, non pas à cause de sa sociologie propre, mais à cause de la sociologie moyenne des écoles du secteur qui y sont rattachées - c'est ainsi que le Rectorat l'a calculé. Cela est vécu de façon assez injuste par l'équipe pédagogique car le collège conserve, lui, une sociologie très diverse, avec encore beaucoup d'élèves issus de milieu populaire ou issu de familles de primo-arrivants, chinoises ou turques.

Ces sections européennes sont très importantes pour permettre cette culture commune européenne, pour renforcer la conscience des liens qui unissent les peuples d'Europe et pour continuer à enseigner cette magnifique langue qu'est l'italien.

Pour que celle-ci puisse continuer à être enseignée aux petits Parisiens qui le souhaitent, nous souhaitons que cette dotation, pour toutes les raisons que j'ai expliquées, soit maintenue.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Pour présenter le vœu n° 42 du groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Jean-Noël AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre vœu concerne lui aussi la baisse des dotations horaires globales des collèges parisiens. En effet, derrière les effets de manche du Gouvernement, derrière les postures communicantes de certains élus jusque dans cette Assemblée, les affichages de ce Gouvernement pour l'éducation sont contredits par son action. La réalité est dure, mais elle reste.

Certes, pour ce Gouvernement, la baisse de la dépense publique est l'alpha et l'oméga de toute politique. Certes, la baisse du nombre de fonctionnaires est une de ses obsessions mais, tout de même, il fallait oser.

Oser, c'est bien, mais oser comme cela : c'est lamentable. Nos collègues parisiens verront donc leur dotation globale diminuée globalement de 459 heures à la rentrée 2018. Cette baisse ne peut être justifiée par la baisse des effectifs, car les prévisions d'effectifs montrent que les collèges parisiens perdront seulement 60 élèves sur l'ensemble de Paris à la rentrée.

Avec cette baisse, c'est la qualité du service d'éducation qui est affectée. Avec ces heures en moins, ce sont autant d'heures en moins d'enseignement en face des élèves. Ce Gouvernement pense donc que le système d'éducation est tellement doté, qu'il fonctionne si bien que l'on pourrait diminuer des heures d'éducation ? Nous sommes affligés aussi de constater que les lycées parisiens vont voir eux aussi leur D.H.G. baisser de 125 heures.

Pour toutes ces raisons, nous voulons là aussi interpeller les pouvoirs publics pour nous opposer à cette baisse de la dotation horaire globale dans nos collèges et lycées.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour répondre aux vœux n°s 40, 41, 42 et présenter le vœu n° 42 bis de l'Exécutif, la parole est à M. BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à François DAGNAUD, Jacques BOUTAULT et Jean-Noël AQUA, au nom de son groupe, d'avoir déposé et défendu avec beaucoup de conviction ces trois vœux qui permettent d'acter, hélas, la baisse de la dotation horaire globale des collèges parisiens pour la rentrée prochaine.

Je tiens à signaler que c'est une rupture sensible avec les moyens dont bénéficiait Paris ces dernières années.

Cette baisse touche quasi-exclusivement les collèges, au motif d'une baisse démographique, qui, d'une part, est modérée, ne l'exagérons pas, et, d'autre part, comme vous l'avez souligné, ne peut pas être, ne doit pas être le seul critère d'attribution des moyens.

Les collèges ont donc reçu de la part de l'Académie leurs notifications de moyens horaires, qui ont fait l'objet d'un travail de répartition interne, puis d'une présentation et d'un débat au sein du Conseil d'administration de chaque établissement. Je veux vous assurer de toute ma vigilance sur les différentes mobilisations locales, qui ont lieu actuellement.

Des ajustements de dotations horaires étant traditionnellement opérés par l'Académie jusqu'à la rentrée scolaire, je suis d'ores et déjà en dialogue régulier avec elle pour attirer son attention sur les différentes situations, dans lesquelles une baisse importante et brutale fragiliserait ou menacerait les dynamiques pédagogiques et éducatives initiées ces dernières années, souvent avec le concours financier de la Ville, qui participent pleinement à la réussite, à l'épanouissement des élèves ainsi qu'à la valorisation et la qualité de l'enseignement public.

Vous pouvez donc compter sur mon engagement pour porter cette exigence et pour donner encore plus de force à cette exigence, je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif qui nous rassemble. Je vous demande, en conséquence, de le voter et de retirer vos vœux.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Le vœu n° 40 est-il maintenu ?

Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Non, il est retiré au profit du vœu de Patrick BLOCHE.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, le vœu n° 41 est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Même réponse, il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur AQUA, même réponse ? Le vœu n° 42 est donc retiré.

Avant de passer au vote sur le vœu n° 42 bis, une demande d'explication de vote d'Anne-Christine LANG pour le groupe DP.

Non ?

Très bien, je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 82).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réforme du baccalauréat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 43 et n° 43 bis relatifs à la réforme du baccalauréat.

La parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, par notre vœu, nous voulons souligner la nocivité de la réforme actuelle menée au pas de charge par le Gouvernement contre ce diplôme et contre le service public.

La philosophie du texte est flagrante. Derrière une série cohérente de mesures, toute présentées comme "techniques", se profile un réel objectif de détricotage du service public national au profit d'un service d'éducation morcelé, un système d'éducation qui sélectionne de plus en plus jeune ses élèves vers des formations spécifiques.

L'ambition pour une formation générale est abandonnée. L'ambition pour la formation de citoyens éclairés sur des enjeux souvent de plus en plus complexes dans nos sociétés, passe, elle, par pertes et profits.

Quant au développement des individus par l'accès à un savoir original, non immédiatement utile, il est, quant à lui, écrasé par les objectifs sur l'autel des profits immédiats.

Nous le savons désormais, cette réforme transforme l'examen du baccalauréat, en diminuant le nombre d'épreuves terminales pour les remplacer par des épreuves en contrôle continu, organisées par chaque lycée. Les enseignants seront alors amenés à corriger leurs propres élèves ou ceux des classes voisines, ce qui introduit une rupture manifeste dans l'égalité de traitement entre les élèves. Les notes dépendront donc maintenant du lycée dans lequel les élèves passeront leur diplôme. La valeur des notes dépendra ainsi de la réputation du lycée dans lequel le diplôme aura été préparé, les lycées et les élèves des quartiers populaires risquant d'être grandement pénalisés.

Sachant que l'orientation des élèves dans les lycées dépend grandement de leur lieu de résidence, et donc de leur situation sociale ;

Sachant que la dotation horaire globale des établissements diminue, il est illusoire de penser que tous les lycées pourront proposer une offre équivalente de formation ;

Sachant que la concurrence entre les établissements sera renforcée par cette réforme, nous proposons, pour toutes ces raisons, d'interpeller les pouvoirs publics pour signaler, autant que faire se peut, le fait que la réforme du baccalauréat et des lycées menace sérieusement le caractère national de ce diplôme et introduit une rupture d'égalité manifeste entre tous les bacheliers.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Il s'agit, à travers ce vœu du groupe Communiste que vient de présenter Jean-Noël AQUA relatif au baccalauréat, d'aborder un sujet national qui, évidemment, ne relève pas de la compétence de la Ville de Paris. Vous avez cependant eu bien raison, Jean-Noël AQUA, de souligner qu'il touche à l'organisation du système éducatif et concerne les jeunes Parisiens, en l'occurrence, ceux qui passeront le baccalauréat en 2021, puisque c'est la date prévue par le Ministre pour l'application de cette réforme.

Les grandes lignes de cette réforme ont été présentées en février. Cette réforme n'est pas encore connue dans son intégralité.

Il est vrai qu'il existe des risques d'accroissement des inégalités et des possibilités de transformation d'un certain nombre de pratiques pédagogiques. De ce fait, il faut évidemment que nous soyons vigilants. Vous avez fait un lien évident avec la mise en place cette année de Parcoursup, en remplacement de la procédure APB. Je ne reviens pas sur ce qu'on a pu lire dans les médias à propos de Parcoursup et des inquiétudes que suscite ce nouveau dispositif. Il s'agit d'être dans une position de vigilance et également d'alerte parce qu'il y a, derrière tout cela, une vraie question qui nous interpelle très directement, qui est ce qu'on appelle communément le moins 3 plus 3, c'est-à-dire à la fois le second degré et à la fois le premier cycle universitaire.

En effet, vous savez que le taux d'échec en premier cycle universitaire ne peut que nous interpeller. Le moins 3 plus 3 est un sujet qui ne peut rappeler, à Anne-Christine LANG et à moi-même, que des souvenirs à travers l'excellent rapport d'Emeric BREHIER, alors député de la Nation.

De ce fait, j'ai souhaité qu'un vœu de l'Exécutif puisse reprendre les préoccupations du groupe Communiste. Je souhaiterais donc, si le groupe Communiste en est d'accord, qu'il retire son vœu et que nous votions le vœu de l'Exécutif qui répond aux mêmes préoccupations.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Monsieur AQUA, le vœu n° 43 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je soumetts donc aux voix le vœu n° 43 bis de l'Exécutif...

Cette fois-ci, il y a une explication de vote ?

Mme Anne-Christine LANG. - J'aurais souhaité intervenir sur le vœu de M. AQUA et sur le vœu de l'Exécutif, mais manifestement...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu est retiré, il n'y aura pas besoin d'expliquer le vote.

Mme Anne-Christine LANG. - Je vais faire très court.

Le baccalauréat est effectivement le couronnement des études secondaires, mais force est de constater qu'il ne répond pas totalement aux attentes. Un chiffre : 90 % des élèves obtiennent le bac, 60 % échouent en licence. Cela prouve, s'il en est, qu'il ne correspond pas tout à fait aux exigences. J'en rappelle brièvement les contours : 4 épreuves terminales pour 60 % de la note, 30 % de contrôle continu, 10 % pour le bulletin scolaire pour prendre en compte les efforts des élèves.

Alors non, Monsieur AQUA, le statut du bac comme premier grade de l'enseignement universitaire n'est pas remis en cause. Non, Monsieur AQUA, l'égalité ne sera pas remise en cause puisque les épreuves de contrôle continu, qui ne porteront pas sur les majeures choisies par élève, seront faites à partir d'une banque nationale de données, avec des copies anonymisées et pas au niveau de l'établissement, de façon à ce qu'aucun enseignant ne puisse corriger les copies de ses élèves.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LANG.

Du coup, vous voterez sur le vœu de l'Exécutif, pour que je comprenne ?

Mme Anne-Christine LANG. - Je ne voterai pas non plus le vœu de l'Exécutif qui fait totalement l'impasse sur la voie professionnelle et la réforme qui vient d'être proposée sur l'enseignement professionnel.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Formidable !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 83).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rythmes scolaire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 44 et n° 45 relatifs aux rythmes scolaires.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires en 2013 sous la mandature de Bertrand DELANOË, quatre années se sont écoulées. Les interrogations et oppositions ont été fortes. Quatre ans plus tard, nous entendons, dans les conseils d'école où nous sommes présents, des doléances. 120 vœux ont été adoptés, dans les conseils d'école, pour demander une consultation sur l'aménagement des rythmes éducatifs.

Pour cette raison, nous souhaitons que Paris organise une consultation de la communauté éducative pour évaluer l'opportunité de revoir l'aménagement des rythmes éducatifs. De très nombreuses communes l'ont fait cette année, cela participe, à nos yeux, de la démocratie locale.

Comme vous le savez, depuis 2013, nous avons toujours été opposés à la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été mise en place. Elle a avant tout pour but et pour conséquence de territorialiser l'éducation. Elle est le préalable au vieux rêve de la droite qui veut démanteler le service public national d'éducation. Nous ne sommes pas dupes sur ce point.

C'est pour cette raison que nous voterons contre le vœu du groupe les Républicains. Proposer d'autoriser chaque école à expérimenter une nouvelle organisation de la semaine après un simple vote du conseil d'école, c'est désorganiser encore un peu plus le service public d'éducation.

Cette volonté de dénationaliser l'éducation, longtemps portée par la droite, est maintenant relayée par la République en marche. Nous continuons de nous y opposer et de demander que la question des rythmes éducatifs soit déterminée par une norme nationale.

Mais dans cette attente, en tant qu'élu parisien, pouvons-nous rester sourds aux interrogations et oppositions qui remontent des conseils d'école ? Notre proposition est équilibrée. Elle ne tranche aucunement sur l'aménagement des rythmes éducatifs. Elle n'impose aucunement une réforme verticalement par le haut. Elle vise, au contraire, à consulter la communauté éducative pour envisager une organisation qui soit la meilleure possible pour les apprentissages des élèves. Ecouter le terrain pour agir, c'est notre conception de la démocratie.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour présenter le vœu n° 45 du groupe LRI, la parole est à Mme Gypsie BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu a pour but d'interpeller la Maire de Paris afin qu'elle organise une consultation auprès des parents d'élèves d'écoles maternelles et élémentaires parisiennes dans le but de se donner l'opportunité de revoir la maquette et l'organisation de la semaine d'école à Paris.

Cette demande fait suite, comme l'a souligné notre collègue Jean-Noël AQUA, à de nombreuses interpellations dans les conseils d'école. Dès 2013, Paris a fait le choix d'une organisation assez singulière, à titre dérogatoire d'ailleurs, en choisissant une organisation avec école le mercredi matin, puis arrêt du temps scolaire à 15 heures les mardis et vendredis, et mise en place d'ateliers gérés par la Ville ces mêmes jours de 15 heures à 16 heures 30.

Cette maquette a ses limites et beaucoup d'acteurs du scolaire et du périscolaire le reconnaissent, notamment dans les écoles maternelles où les enfants ont du mal à trouver leurs repères, à la fois dans le temps et avec les intervenants, ou encore avec des mardis et vendredis après-midi qui ne sont pas utilisés de façon optimale car les tranches horaires d'une heure trente ne sont pas suffisantes et trop morcelées.

Après quatre années de mise en œuvre, il est temps de se poser les bonnes questions concernant ce choix et de réfléchir à d'autres aménagements possibles en concertation avec les parents, l'Education nationale et les personnels d'animation.

Nous avons organisé cette concertation dans le 9^e arrondissement et elle fut riche d'enseignements. Loin des tensions dans lesquelles la réforme a vu le jour, il est d'ailleurs frappant de voir que les enseignants et les animateurs, les R.E.V., se rejoignent sur plusieurs points. Pourquoi ne pas réfléchir à une hypothèse où tous les jours de la semaine auraient la même régularité des horaires ? On sait que cet élément est primordial pour l'apprentissage. Pourquoi ne pas réfléchir à une hypothèse où les ateliers pourraient se dérouler sur des plages horaires de trois heures, le mercredi matin ou encore le vendredi après-midi ?

Il faut que la Maire de Paris se saisisse de ce sujet important pour la qualité d'apprentissage et qu'elle lance cette concertation globale. Après quatre années de recul et un climat apaisé qui permet un débat serein, après une mission d'évaluation demandée par notre groupe et ses 50 préconisations, ne nous privons pas d'aller plus loin, ne nous privons pas d'expérimenter. Et j'ajouterai, ne nous privons pas non plus de la mise en place du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations sur la politique périscolaire votée à l'unanimité comme la 50^e préconisation de la M.I.E.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BLOCH.

Pour répondre à ces deux vœux, je donne la parole à Patrick BLOCHE. Sans aucun lien de parenté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - A ma connaissance, non.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je tiens à m'excuser publiquement d'avoir écorché le nom de Mme BLOCH.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'aurais tendance à dire "bis repetita", et j'en suis absolument désolé auprès de mes excellents collègues ici présents, je ne vais pas être très novateur dans mes arguments. Je rappellerai quand même que le sens profond de la réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre en 2013 à Paris, et je rappelle que mon amie et camarade Marie-George BUFFET avait été très engagée dans la discussion et le vote de la loi de refondation de l'école de la République. Mais je laisse cela de côté.

La réforme des rythmes éducatifs, comme on le dit habituellement, vise à concentrer les apprentissages sur les moments où les enfants sont le plus attentifs, soit le matin, d'où la semaine de cinq matinées et neuf demi-journées d'apprentissage. C'est mettre en place un périscolaire de qualité pour permettre à tous les élèves parisiens de bénéficier d'activités de découverte, particulièrement importantes pour certains enfants qui n'y auraient pas accès autrement parce qu'ils n'ont pas la chance d'avoir des parents qui peuvent leur proposer le même type d'activités sur ce qu'on appelle le temps extrascolaire. Et personne ne peut nier que ces activités sont clairement un outil de mixité sociale.

Si l'on parle de mixité sociale, pour moi, la mixité sociale, c'est à la fois le périscolaire parisien, mais aussi la mise en place d'un Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative à l'initiative du groupe Communiste, ou c'est encore, vous voyez, je n'hésite pas à le dire, le retour des vacances "Arc-en-ciel". C'est un tout, mais on ne peut pas sortir le périscolaire par commodité de ce qu'est la mixité sociale à Paris.

Et puis, c'est créer une complémentarité éducative entre les temps scolaires et périscolaires. Je me réjouis d'ailleurs que les R.E.V. soient aujourd'hui invités par les directrices et directeurs d'école à participer au conseil d'école dans 75 % des cas.

Venons-en au fond rapidement. Revenir à la semaine de quatre jours, c'est revenir à 144 jours d'école par an, là où la majorité des pays de l'O.C.D.E. sont aux alentours de 180. Est-ce cela que nous voulons ? Ce serait, avouez-le, une belle régression. Le Ministre, M. BLANQUER lui-même, a reconnu la qualité du périscolaire parisien. Paris a investi fortement afin d'assurer un périscolaire de qualité, en assumant le recrutement de près de 2.000 animateurs et 450 ATSEM, pour qui le périscolaire a constitué une opportunité d'évolution professionnelle. Je rappelle également la création très récente de l'école des métiers de la DASCO.

En revenant à la semaine de 4 jours, voulez-vous engager un nouveau plan social après celui des contrats aidés ? Je ne peux y penser un seul instant.

Cette nouvelle organisation des rythmes a permis d'augmenter la situation professionnelle des femmes sur le marché du travail. Est-ce cela que vous souhaitez remettre en cause ? Bien évidemment, non.

De ce fait, je me permets de vous rappeler qu'aucune autre réforme n'a été autant évaluée que celle des rythmes éducatifs, y compris par notre assemblée, et encore récemment l'Académie a réalisé...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur BLOCHE, on a largement passé les délais, je suis désolé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - L'Académie a réalisé une étude sur une centaine d'écoles, qui a été présentée au dernier C.D.E.N. le 13 février dernier. C'est la raison pour laquelle je demande le retrait des deux vœux.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Les vœux sont-ils maintenus, Monsieur AQUA, Madame BLOCH ?

Je soumetts donc au vote le vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Une explication de vote, Madame, il faut nous le dire, Madame LANG. Je ne regarde que vous.

Une minute pour une justification de vote du groupe DP.

Mme Anne-Christine LANG. - S'agissant des 4 jours et des 4 jours et demi, rien ne prouve véritablement, scientifiquement qu'une formule soit supérieure à l'autre, et comme le disait le ministre, nous devons à tout prix éviter ces faux débats qui opposent les pro 4 jours aux pro 4 jours et demi.

Il nous faut discuter d'une vision plus complète du rythme de l'enfant, et c'est ce que propose le Ministre qui organisera cette grande concertation sur le temps et l'espace de l'enfant qui comprendra, on le sait déjà, un "plan mercredi" qu'il est en train de mettre en place avec sa collègue de la culture et du sport, afin de proposer à tous les élèves une offre périscolaire de très grande qualité le mercredi, que les communes soient à 4 jours ou 4 jours et demi, c'est sur le périscolaire.

Quant à la durée de la semaine, on n'exclut pas que soit lancée une réflexion sur la durée des congés scolaires. C'est une fois que sera abordé le dossier dans toutes ses composantes, c'est-à-dire périscolaire et durée des vacances, que nous nous prononcerons pour savoir s'il faut remettre ou pas la semaine de 4 jours ou de 4 jours et demi. Un bouleversement nous semble prématuré pour l'instant.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LANG.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dispositif "Devoirs faits".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 46 relatif au dispositif "Devoirs faits".

La parole est à Mme Anne-Christine LANG, pour deux minutes.

Mme Anne-Christine LANG. - Comme vous le savez, le Ministre de l'Éducation nationale a mis en place plusieurs réformes depuis la rentrée, qui sont autant de moyens de lutter résolument contre l'échec et les inégalités scolaires.

En plus du dédoublement des CP dans les REP+, puis dans les REP, le dispositif "Devoirs faits" a été mis en place dans tous les collèges de France après la Toussaint. Ce dispositif propose donc à tous les élèves volontaires de faire leurs devoirs au collège avant de rentrer chez eux. Il s'agit de permettre à tous, et notamment bien sûr à tous ceux qui n'ont aucune aide à la maison ni aucun espace au calme pour travailler, de bénéficier d'une aide et d'un encadrement au collège.

Son originalité réside dans le fait qu'il ne s'adresse pas simplement aux élèves en difficulté, mais à tous les élèves, et qu'il n'est pas un dispositif d'aide aux devoirs en plus, mais qu'il a vocation à coordonner l'existence sous l'autorité d'un enseignant, car le fait de se mettre en lien étroit avec les enseignants permet aux personnes qui interviennent, que ce soient des assistants d'éducation, des jeunes en service civique, ou des volontaires, d'être conseillées par l'enseignant et de donner un soutien scolaire qui corresponde au mieux aux besoins des élèves.

Ma question porte donc, non pas sur le bilan global du dispositif "Devoirs faits", parce qu'effectivement le rectorat le fera en son temps, y compris devant le C.D.E.N., mais bien de savoir dans quelle mesure les dispositifs mis en place par la collectivité parisienne, soit directement, soit via les associations qu'elle soutient, ont été associés, se sont mobilisés dans ce dispositif à destination des collégiens qui, encore une fois, se veut coordonner l'ensemble des dispositifs existants.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LANG.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'aperçois que je ne serais intervenu que pour répondre à des vœux. Je ne serais intervenu sur aucun projet de délibération. Ainsi le veut cette séance.

Chère Anne-Christine LANG, votre vœu porte sur un dispositif initié par le ministre de l'Éducation nationale et dont l'application à Paris dépend entièrement du rectorat, comme vous le savez.

Je partage avec vous tout l'intérêt que nous aurions à connaître les détails de cette mise en œuvre dans les collèges parisiens, ainsi qu'un premier bilan et retour d'expérience. De ce fait, le C.D.E.N. est sans aucun doute l'instance la plus adaptée à cette communication. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de déposer un amendement à votre vœu, et sous réserve de son adoption, je donne un avis favorable à ce vœu n° 46.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - L'amendement est adopté, Madame LANG ?

Mme Anne-Christine LANG. - Oui.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Super !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 84).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service de restauration de la caisse des écoles du 18e.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 47 relatif aux services de restauration de la caisse des écoles du 18e arrondissement.

La parole est à M. HONORÉ, pour deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, ce vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL, qui a par ailleurs rencontré les parents d'élèves, porte sur l'appel d'offres concernant le service de restauration scolaire de la caisse des écoles du 18e arrondissement.

Les cantines scolaires constituent l'opportunité de proposer des repas issus de l'agriculture biologique, pour développer une éducation à la nutrition et au "savoir manger" pour œuvrer à la santé des petits Parisiens par une bonne alimentation.

La caisse des écoles du 18e arrondissement est la seule à avoir choisi une délégation de service public pour son service de restauration scolaire.

Le cahier des charges devrait être élaboré de manière beaucoup plus participative et approfondie avec les familles et la communauté éducative. Or, on note que la liste des produits "bio" qu'il prévoit est très limitée. De plus, il prévoit la possibilité de proposer des produits industriels, puisqu'il est indiqué, je cite : "De manière générale, les produits industriels seront évités".

La durée de cinq ans prévue par le nouveau contrat est trop longue. Elle ne laisse pas de marge de manœuvre pour améliorer la qualité des prestations et du service durant cette période.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons que la procédure d'appel d'offres pour le service de la restauration scolaire du 18e arrondissement soit déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, afin de prendre le temps de travailler à un cahier des charges plus exigeant, plus précis, qui permette d'améliorer la qualité des prestations.

Que la caisse des écoles prenne le temps d'une concertation approfondie avec les parents et la communauté éducative, qui souhaitent s'impliquer dans l'élaboration du nouveau cahier des charges.

Enfin, dans le cadre d'une nouvelle procédure d'appel d'offres, que la durée du futur contrat prévu à 5 ans soit révisée.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

La parole, pour vous répondre, est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me permettrais tout d'abord, de rappeler le principe d'autonomie des caisses des écoles des arrondissements et l'opposition de votre groupe à ce qu'il en soit autrement. Je rappelle un débat qui pourrait nous ramener, aujourd'hui, Alexandra CORDEBARD est là, Colombe BROSSEL est là aussi, à ce que l'on a pu évoquer : la création d'un établissement public de la restauration scolaire.

J'ai souvenir que le groupe auquel vous appartenez, Monsieur HONORÉ, s'y était opposé vivement. Je suis donc très respectueux de ce qui a été décidé, et évidemment de l'autonomie et de l'indépendance des caisses des écoles qui décident, elles-mêmes et seules, de la façon dont elles assurent le service de la restauration scolaire. C'est donc très logiquement la caisse des écoles du 18e arrondissement qui a décidé du renouvellement de la DSP après avoir examiné d'autres solutions au sein du comité de gestion dont vous êtes, peut-être pas vous-même, mais dont les membres de votre groupe sont parmi les acteurs.

Le contrat de l'actuelle DSP expire au 31 août prochain sans possibilité de prorogation, ni expresse ni tacite. Cela veut dire que si l'on suivait votre vœu et s'il y avait déclaration de nullité de l'appel d'offres en cours, à ce stade

du calendrier, on priverait tous les enfants du 18^e arrondissement d'une restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre. Et cela, je ne peux imaginer que soit vous l'ignorez, soit vous le souhaitez.

De ce fait, évidemment que nous partageons les objectifs ambitieux d'amélioration de l'assiette des élèves parisiens et vous connaissez l'objectif de 50 % minimums d'alimentation durable et biologique dans la restauration collective à l'horizon 2020. D'ailleurs, pour ce qui concerne le 18^e, l'augmentation de la part d'alimentation durable fait partie des objectifs actés dans la convention triennale d'objectifs qui lie la Ville à la caisse des écoles du 18^e pour la période 2018-2020.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Tout en allant vers votre conclusion, Monsieur BLOCHE...

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je sentais que vous alliez faire cette demande.

De ce fait, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, j'ai une demande du maire d'arrondissement sur ce vœu.

Pour trois minutes, Monsieur LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci.

Je serai plus rapide que cela parce que ce débat a son sens, sans doute, au Conseil de Paris. Il aurait son sens, sans doute, de façon un peu plus légitime au sein du comité de gestion de la caisse des écoles, dont je veux rappeler que M. HONORÉ est membre et au sein duquel le débat qu'il porte aujourd'hui au Conseil de Paris n'a pas été porté, ce qui peut amener un petit peu de surprise.

Le mode de gestion de la caisse des écoles du 18^e a été défini il y a fort longtemps. Le comité de gestion a régulièrement l'occasion d'en re-débattre et, comme je l'ai dit aux uns et aux autres, je ne suis fétichiste d'aucun mode de gestion. Simplement, je considère que la priorité des priorités est d'assurer un repas de qualité pour les 13.500, 14.000 rationnaires de la caisse des écoles du 18^e tous les jours. Donc je ne suis pas du tout opposé à ce qu'on puisse rediscuter au sein de la bonne instance, c'est-à-dire du comité de gestion de la caisse des écoles de tout ce qu'on peut imaginer, mais je ne pense pas que ce soit l'enjeu du Conseil de Paris.

Je rappelle qu'il est un petit peu surprenant, mais Patrick BLOCHE l'a dit, que ce vœu vienne d'un groupe qui avait absolument refusé que nous puissions retravailler à l'échelle parisienne le mode de gestion des caisses des écoles, considérant que chacune des caisses des écoles devait - et c'est aussi mon avis - être totalement indépendante - je vous surprends un petit peu - que le Conseil de Paris soit aujourd'hui amené à voter sur un sujet sur lequel le groupe les Républicains refusait absolument de se prononcer il y a quelques mois. Mais tout le monde change et c'est sans doute tant mieux.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le monde change, il paraît.

La parole est au groupe Ecologiste de Paris pour une explication de vote. Monsieur Pascal JULIEN, pour une minute.

M. Pascal JULIEN. - Merci à M. HONORÉ de prendre pour modèle dans son vœu, à plusieurs reprises, la qualité de la restauration du 2^e arrondissement dont la caisse des écoles est présidée par un maire écologiste, Jacques BOUTAULT. Bravo. C'est effectivement dans ce sens que nous voulons aller. On y va avec 9 fois plus d'élèves exactement que dans le 2^e. Et on ne va pas assez vite, je suis d'accord. Néanmoins, 25 % de "bio" dans le 18^e quand la surface agricole utile en "bio" est de 6 %, alors que votre mouvement soutient le modèle de l'agriculture au glyphosate, je trouve que le résultat dans le 18^e peut, certes, s'améliorer, mais il n'est déjà pas si mal.

Comme j'ai peu de temps, je dirai simplement que nous demandons, à défaut de revenir à une gestion qui existait avant que vous n'y mettiez fin, que vos amis n'y mettent fin, c'est-à-dire une cuisine par école, nous demandons effectivement, les Ecologistes, la création d'une deuxième cuisine centrale dans le 18^e pour allouer davantage et aller plus vite encore vers une cuisine et une restauration de meilleure qualité.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Après l'ensemble de ces exposés, la situation est connue et éclairée de la part des Conseillers de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen des vœux n^{os} 48 et 49 relatifs au dispositif "Vacances Arc-en-ciel".

La parole, pour présenter le vœu n° 48, est à Mme Anne TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne sais pas si nous devons nous réjouir de traiter à chaque Conseil de Paris des mêmes demandes. Je ne sais pas si nous devons rire ou pleurer de voir resurgir les mêmes préoccupations partagées par bon nombre d'entre vous. Je sais pourtant que je ne me satisfais pas de la politique municipale en "stop-and-go" conduite par Paris. Du moins, ce n'est pas comme cela que j'envisage une politique municipale cohérente et, à travers moi, le groupe UDI-MODEM.

Pour rappel, au Conseil de Paris de février dernier, nous nous étions élevés contre la suppression des séjours "Arc-en-ciel", ces séjours à destination d'environ 11.000 petits et jeunes Parisiens de 4 à 16 ans pour profiter de vacances estivales en pleine nature, au bord de la mer ou à la montagne pour de courtes durées. En 2008, puis en 2017, les financements ont été réduits de façon drastique de telle sorte qu'ils ne profitent aujourd'hui qu'à 4.200 enfants. Alors, j'avais indiqué en février qu'à la suite de l'annonce du maintien, finalement, du dispositif, que nous resterions vigilants. Alors c'est bien l'objet de ce vœu puisqu'il apparaît que seuls 3.800 enfants seraient destinataires du nouveau dispositif, comme nous le craignons, alors même que la mobilisation autour des "Vacances Arc-en-ciel" a suscité un réel engouement.

Il convient donc de revenir au niveau de 2008 pour offrir les 7.000 places souhaitées, que le principe du concours des parents en fonction du quotient familial soit sanctuarisé, enfin, qu'un bilan sur l'édition 2018 nous soit présenté au Conseil de Paris de septembre 2018 ainsi que le bilan des éditions précédentes.

J'ajoute, par ailleurs, que nous souscrivons, bien sûr, aux propositions de Mme SIMONNET et que nous voterons le vœu n° 49.

Alors, Monsieur BLOCHE, en cette Journée internationale du bonheur, c'est le moment ou jamais de donner satisfaction aux petits Parisiens pour leur donner le bonheur de profiter de vacances joyeuses et inoubliables en dehors de Paris.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Jean-François MARTINS, au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour poursuivre sur l'intervention qui vient d'être faite précédemment, la question de ces colonies "Vacances Arc-en-ciel", ce n'est quand même pas un petit sujet. C'est extrêmement important, dans le projet d'une collectivité, de permettre, dans un cadre de mixité, aux jeunes Parisiennes et Parisiens et aux adolescents, de pouvoir partir en vacances, et ce, de manière mixte, tous arrondissements confondus et dans des cadres divers et variés.

Or, vous finissez par remettre en place, certes, le dispositif, mais après un tel fiasco, que les différents partenaires avec lesquels courent un marché, encore quatre ans, il ne leur restait plus autant de places qu'il le fallait.

Déjà que le dispositif, chaque année, se voyait réduit à portion congrue puisque seulement 5.000 jeunes ont pu en bénéficier l'été dernier, cette année, on apprend qu'ils seraient tout au plus entre 3.000 et 3.005. Mais surtout, dans ce dossier, j'ai découvert que le fiasco était dû à un refus de la DASCO de titulariser les cinq vacataires sur lesquels reposait le dispositif et que la DASCO avait voulu en profiter pour économiser 3 millions d'euros sur le dos des petits Parisiens et Parisiennes.

Finalement, la mobilisation des parents a eu raison. Victoire, elle a permis, de fait, que vous réinstalliez le dispositif. Mais alors là, mesquin, minable, au lieu de proposer la titularisation des cinq vacataires, il leur a été fait comme proposition des C.D.D. d'un an ! Forcément, un C.D.D. d'un an, qu'est-ce que cela veut dire ? C'est une nouvelle vacation.

Tout cela n'est pas sérieux.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il aurait fallu titulariser, c'est le sens de ce vœu, les cinq anciens vacataires ; ceux-ci auraient certainement poursuivi d'autres projets. Il faut allouer des moyens supplémentaires afin d'augmenter les effectifs pour les autres saisons.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je pensais, à partir du moment où on reparlait des "Vacances Arc-en-ciel" lors de cette séance du Conseil de Paris, que nous allions collectivement nous réjouir de leur retour, en ce jour de retour du printemps. Ce débat nous avait rassemblés lors de la dernière séance du Conseil de Paris, à l'initiative d'un certain nombre de groupes, notamment le groupe communiste ou le groupe les Verts. Nous avons, à ce moment-là, pris l'engagement de les rétablir : elles sont rétablies.

Par conséquent, je trouve que ces vœux sont un peu hors-sujet. À partir du moment où les "Vacances Arc-en-ciel" ont été rétablies dans un volume comparable à celui qui était en place en 2017, grâce à l'effort complémentaire d'un certain nombre de caisses des écoles, je trouve étonnant que l'on évoque tout d'un coup le niveau des "Vacances Arc-en-ciel" d'il y a 10 ans ou d'il y a presque 20 ans.

De ce fait, je voudrais remercier tous les agents de la Ville, les fonctionnaires de la DASCO, de la DSTI et de la DICOM qui, en un temps record, ont permis de rétablir ce dispositif et permettre que, en ce moment même, les inscriptions courent. Elles ont été ouvertes le 5 mars et se termineront le 23 mars prochain.

D'ailleurs, je vous ferai un bilan chiffré de la campagne d'inscription aux "Vacances Arc-en-ciel" à l'issue de cette campagne d'inscription, lors d'une prochaine réunion de la 6e Commission, si sa présidente Annick OLIVIER y consent.

Les cinq vacataires, évoqués par Danielle SIMONNET, ont été contactés pour leur proposer un contrat d'un an. Aucun d'entre eux n'a donné suite à la proposition : ils étaient soit en poste ailleurs, soit en formation ; deux d'entre eux n'ont tout simplement pas répondu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Une nouvelle équipe a été constituée, comprenant au total 12 personnes, dont certains agents présents en C.A.S.P.E. ou en centrale.

De ce fait, je voudrais que l'on se réjouisse collectivement du résultat et que, de ce fait, ces deux vœux soient retirés, sinon l'avis sera défavorable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame TACHÈNE, le vœu est-il retiré ? Il ne l'est pas.

Une demande d'explication de vote de Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Nous voterons évidemment les vœux proposés par nos collègues. Ils permettent de revenir sur le mauvais feuillet qui nous a été infligé ces dernières semaines.

La réalité, c'est que vous avez brutalement supprimé des colonies de vacances qui permettait à des enfants de partir en vacances, toutes origines sociales confondues et à des tarifs attractifs, notamment pour les familles les plus défavorisées.

Tout cela pour une économie de 3 millions d'euros... Quel cynisme ! Contrairement à ce que vous prétendez, vous n'avez absolument pas dit "niet". Il aura fallu la mobilisation des familles et des élus pour que vous reculiez.

Je rejoins donc, avec mon groupe, en tous points, les demandes des vœux, notamment le vœu de Mme TACHÈNE qui demande un bilan du dispositif - qui aura bien souffert de vos tergiversations - pour cette année, mais aussi pour les années précédentes.

Il nous faut désormais consolider cette offre de séjours pour l'année prochaine et les années à venir, et réparer les erreurs de jugement de la Ville qui ont abouti à une diminution inexplicable du nombre d'enfants bénéficiaires, ce qu'a très bien rappelé Anne TACHÈNE.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donc mettre aux voix les deux vœux avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'école élémentaire Guadeloupe (18e).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif à l'école élémentaire Guadeloupe.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis vraiment surprise des votes des différents groupes sur cette question des colonies de vacances. Sans doute le préciseront-ils : ils n'ont peut-être pas levé la main au bon moment. Je suis étonnée qu'ils ne soient pas engagés en faveur, non seulement de l'augmentation des moyens pour les colonies "Arc-en-ciel", mais aussi pour la titularisation des vacataires.

Concernant l'école élémentaire Guadeloupe, il y a eu une grève, une mobilisation importante dans cette école élémentaire du 18e arrondissement. La situation est très préoccupante, à la fois pour les personnels et les parents d'élèves de cette école, concernant l'insalubrité des locaux, avec la présence accrue de rats, de souris, de jour comme de nuit. Cette école accueille plus de 40 élèves en situation de handicap. Il y a donc également un besoin de personnel, nécessaire au bon accueil de ces élèves.

La mairie d'arrondissement a été alertée mais elle nous dira ici présentement si, depuis, elle s'est mobilisée. Lors du contact avec l'équipe, à l'occasion de la rédaction de ce vœu, les personnels faisaient état qu'ils essayaient

désespérément de mobiliser la mairie d'arrondissement depuis le mois d'octobre 2017, sans avoir à ce jour un calendrier précis des travaux à effectuer. A la suite de cela, il y a eu une occupation de cette école par les parents et un préavis de grève reconductible.

Il apparaît vraiment urgent de permettre un accueil digne des élèves et des personnels dans cette école. C'est pour cette raison qu'à travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris engage d'urgence les travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

Je pense que le maire du 18e arrondissement va sans doute intervenir également.

J'ai été personnellement saisi par des représentants des parents d'élèves de la situation de l'école Guadeloupe dans le 18e. Une réunion a eu lieu le mardi 13 mars, en présence de l'adjoint en charge des Affaires scolaires du 18e, Philippe DARRIULAT, de l'équipe enseignante, des représentants de parents d'élèves, de l'inspectrice de l'Education nationale. J'y étais représenté par mon directeur de cabinet.

Cette réunion a permis de faire le point de façon sérieuse et un certain nombre d'engagements ont été pris, très concrets, en particulier sur le sujet des toilettes, qui est une préoccupation légitime de la communauté scolaire.

Cette école n'est pas abandonnée, bien au contraire. Sur les deux dernières années 2016 et 2017, ce sont 425.000 euros de travaux qui ont été réalisés. On peut citer la rénovation de la cour, une première tranche de modernisation des menuiseries, la peinture des circulations et du préau - sans que cette liste soit exhaustive.

Pour les souris, il ne s'agit pas, hélas, d'un sujet cantonné à la seule école Guadeloupe. C'est l'un des sujets sur lesquels je suis le plus interpellé. La mobilisation en ce domaine est totale mais aussi perfectible. Il faut que nous fassions plus. Je pense que j'y reviendrai à l'occasion d'un vœu auquel je répondrai, aux côtés d'Anne SOUYRIS.

Simplement et j'en termine, quelques chiffres : en 2017, pour les seules écoles du 18e arrondissement, 79 interventions du département Faune et Actions de Salubrité ont eu lieu ; en 2018, 19 demandes d'intervention ont été traitées. Pour la seule école Guadeloupe, 5 interventions ont eu lieu en 2017 et 2 en 2018.

Vous pouvez tout dire, Madame SIMONNET, sauf que la mairie du 18e arrondissement et la Ville de Paris n'aient pas agi et pris leur responsabilité.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Patrick BLOCHE a répondu sur le fond. Je voulais remercier Mme SIMONNET de s'inquiéter des relations que je peux avoir - ou que la mairie peut avoir - avec les écoles du 18e arrondissement et la rassurer entièrement : nous sommes mobilisés, sur les 68 écoles du 18e arrondissement, à tel point d'ailleurs que les travaux des toilettes de l'école Guadeloupe avaient commencé la veille du jour où les parents ont souhaité être reçus à la mairie d'arrondissement.

Je veux redire aussi à Mme SIMONNET et, à travers elle, aux habitants de tout Paris, qu'il n'est pas compliqué d'avoir un rendez-vous avec le maire du 18e arrondissement : il suffit de le demander. Nous sommes relativement transparents.

Il est vrai qu'il est plus difficile d'être en contact avec tous les parents d'élèves. En tout cas, les directeurs et, en l'occurrence, les directrices d'école sont informés au fur et à mesure de l'ensemble des interventions programmées dans leur école. Là encore, je tiens à la disposition de Mme SIMONNET l'ensemble des mails qui ont été échangés entre mon cabinet, la DASCO et la directrice de cette école.

En tout cas, nous avons pris nos responsabilités, les travaux sont en cours depuis quelques semaines maintenant et la situation dans cette école s'améliore.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2018 DFPE 116 - Mise en œuvre du plan de soutien de l'accueil individuel. Signature d'une convention de partenariat avec la C.A.F.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une allocation pour les familles recourant à l'accueil individuel.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 116 et le vœu référencé n° 51 qui y est rattaché. Le projet de délibération concerne la mise en œuvre du plan de soutien de l'accueil individuel ; signature d'une convention de partenariat avec la C.A.F.

La parole sera successivement à Mme Gypsie BLOCH, qui est là, M. Eric LEJOINDRE, Mme Anne-Christine LANG, Mme Danielle SIMONNET, Mme Fatoumata KONÉ, que je ne crois pas voir, M. Jean-Noël AQUA, qui est là, et Mme BERTHOUT.

Madame BLOCH, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

Mme Gypsie BLOCH. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération important de notre Conseil, puisque nous ne pouvons pas parler de politique d'accueil des jeunes enfants sans prendre en compte l'accueil individuel, soit chez une assistante maternelle, soit en garde à domicile, qui est un mode de garde répondant à la problématique de nombreuses familles parisiennes. Il est effectivement urgent de s'atteler à la valorisation des modes de garde autres que la garde collective, mais aussi de rétablir un soutien financier pour les familles faisant appel à ces autres modes de garde.

En effet, ils sont souvent envisagés par défaut comme une place en crèche par les familles et trop rarement comme un mode de garde autre avec des avantages qui parfois correspondent mieux aux besoins des familles.

Paris se caractérise par un très faible recours à l'accueil par les assistantes maternelles avec seulement 5 % des enfants ainsi accueillis et pourtant ce mode de garde a prouvé son adéquation avec les besoins des familles. Aussi, ce plan de soutien et ce projet de délibération sont les bienvenus. Il ne faut pas occulter qu'il existe à Paris une certaine forme de concurrence entre les modes de garde qui répond malheureusement à la loi de l'offre et de la demande qui est encore plus exacerbée dans certains arrondissements, comme le 9e, où seulement 3 demandes de places en crèche sur 10 aboutissent et où les assistantes maternelles sont peu nombreuses. Cette concurrence est d'ailleurs ressentie par ces professionnelles de la petite enfance, qui parfois peuvent voir des enfants de 15 mois partir pour avoir obtenu une place en crèche sans forcément retrouver un autre contrat tout de suite.

Il y a également le cadre de la formation qui est important et sur lequel je voudrais ajouter qu'un vrai travail est à faire avec ces professionnelles de la petite enfance dans leur communication avec les familles, car elles ont parfois aussi tendance à imposer leurs conditions de manière plus ou moins rigide qui n'emportent pas l'adhésion des parents.

Autre souci à Paris à mentionner pour ce mode de garde, le logement. Effectivement, elles gardent les enfants à leur domicile et parfois elles ont des logements qui ne sont pas suffisamment grands ou adaptés, ce qui peut donc réduire leur capacité. Il existe une forme d'inégalité également sur le territoire parisien qui est due à ce problème, car financièrement les assistantes maternelles ne peuvent pas accéder aux logements dans certains arrondissements.

La Ville de Paris pourrait étudier une solution de meilleure répartition des assistantes maternelles sur son territoire, notamment dans les arrondissements où le taux d'obtention d'une place en crèche est inférieur à 50 %.

La revalorisation du métier est également un point important et souligné dans ce plan de soutien. Une communication complète permet une meilleure information aux familles et cette information est possible grâce

notamment à l'organisation de réunions d'information en mairies, qui portent sur l'ensemble des modes de garde, qui présentent leurs avantages et leurs limites.

Cette information est importante, y compris sur le mode de garde à domicile par une auxiliaire parentale. Et c'est là qu'est notre regret par rapport à ce plan de soutien, car ce mode de garde est oublié. De nombreux axes développés et présentés dans ce document auraient pu être étendus à la garde à domicile. Comment en effet ne pas souhaiter que l'information aux familles ne soit pas améliorée aussi lorsqu'elles choisissent la garde à domicile ? La qualité de l'accueil à domicile doit être aussi renforcée ou encore les rencontres entre auxiliaires parentales et les familles peuvent elles aussi être favorisées.

A Paris, ce sont 12.000 enfants, selon les statistiques C.A.F., qui sont accueillis à domicile par des auxiliaires parentales, et parmi les mesures évoquées dans ce plan, la grande majorité pourrait aussi s'adapter aux auxiliaires parentales sans grandes difficultés. Par exemple, la création d'un espace numérique sur le site "paris.fr", des formations pour les parents sur le droit du travail ou pour les auxiliaires parentales et assistantes maternelles, ou encore poursuivre le développement des R.A.M.-R.A.P. en créant un R.A.M. mobile et pourquoi pas un R.A.P. mobile également. Ce sont bien toutes ces familles qu'il faut accompagner et informer pour l'accueil de leurs enfants car elles sont égales devant la complexité des différents modes de garde et elles le sont tout autant devant le rapport de force qui existe parfois avec les nourrices.

Enfin, autre frein aux modes de garde individuelle : le coût. En 2004, décision a été prise par votre prédécesseur de supprimer les aides qui existaient pour les familles qui faisaient garder leurs enfants par une assistante maternelle. Puis, en décembre dernier, vous décidez de supprimer "PAPADO", aide pour la garde à domicile des enfants.

Nous proposons pour notre part de créer une allocation, à l'instar de ce qui se fait dans les Hauts-de-Seine par exemple. Cette allocation concernerait aussi la garde à domicile, grande oubliée de ce plan de soutien, je le rappelle, qui est quand même le deuxième mode de garde des jeunes enfants parisiens.

C'est pourquoi, avec Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, nous déposons ce vœu qui demande que la Mairie de Paris crée une allocation pour aider financièrement les familles qui choisissent de recourir à l'accueil individuel à domicile ou chez une assistante maternelle.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Eric LEJOINDRE, pour 5 minutes maximum.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A mon tour de me réjouir et de saluer l'Exécutif pour la présentation de ce plan d'action à destination des assistantes maternelles. Gypsie BLOCH le disait, les différents modes de garde à Paris se complètent, ils ne sont évidemment pas en concurrence et les modes de vie des Parisiens sont suffisamment différents pour qu'il y ait besoin de valoriser l'ensemble des différents modes de garde, dont celui dont il est aujourd'hui question. Cet engagement en faveur des assistantes maternelles est, au fond, un corollaire assez logique à notre engagement pour la création de nouvelles places en crèche et à notre engagement très fort pour faire en sorte que nous augmentions l'offre de gardes collectives aussi.

Dans un arrondissement comme le 18e, où le taux de chômage des assistants et des assistantes maternelles représente l'un des plus élevés du territoire parisien, je suis vraiment très heureux que nous puissions travailler plus encore sur ce sujet. Ce dispositif, tel qu'il nous est présenté, illustre l'investissement important de la Ville de Paris pour garantir le bien-être des professionnels de la petite enfance mais aussi la qualité du service auprès des enfants et de leurs familles à Paris.

Le 18e s'inscrit pleinement dans ce plan de soutien et, si j'ose dire, a su un peu en amont faire la démonstration d'un certain nombre d'outils qui permettent de valoriser la profession d'assistante maternelle. De ce point de vue, le 18e a peut-être été un peu précurseur dans le champ de la petite enfance ; c'est vrai sur la cotation des places en crèche comme, je crois, sur la valorisation du métier d'assistante maternelle.

Nous avons par exemple mis en place des forums permettant la mise en relation des assistantes maternelles et des familles dans les différents quartiers de l'arrondissement. Nous avons aussi accompagné l'organisation de groupes de travail à destination des assistantes maternelles en lien avec l'Espace proximité emploi de la Goutte-d'Or. Ces groupes de travail ont par exemple débouché sur la réalisation d'un blog géolocalisé mettant en valeur l'offre du territoire. Nous organisons également des réunions d'information trimestrielles sur les modes de garde, auxquelles

sont systématiquement représentées les assistantes maternelles pour démontrer aux familles que cette offre peut mieux correspondre que d'autres offres aux réalités de leur mode de vie. Nous avons aussi eu l'occasion de travailler sur la communication sur les modes d'accueil individuel en remodelant notre site Internet au profit des assistantes maternelles.

Nous portons également avec la Ville une attention particulière au développement de places en crèches familiales et je pense par exemple à la Villa Vauvenargues, toute nouvelle crèche du 18e qui comptera 35 berceaux en crèche familiale.

Mais, au total et malgré l'ensemble de ces efforts, ce sont 155 assistantes maternelles au chômage, pour près de la moitié, partiel ou total, qui ont été recensées dans notre arrondissement en octobre 2017. C'est un chiffre important qui souligne la nécessité de soutenir toujours plus l'accueil individuel pour le rendre plus attractif auprès des familles et c'est un engagement que nous prenons.

Parmi les priorités qui sont aujourd'hui dans le plan que vous présentez, l'une attire particulièrement mon attention. Je pense à l'expérimentation de la première M.A.M. parisienne, puisque le 18e pourrait être directement concerné et que nous travaillons avec les services de la Ville à l'identification de locaux adaptés. L'accueil d'une Maison des assistantes maternelles, donc d'une M.A.M., au sein du 18e aurait beaucoup de sens ; elle représente une évidence pour un arrondissement tel que le nôtre, véritable laboratoire d'idées et d'actions menées à destination des familles.

Je voudrais revenir sur cette nouvelle offre qu'est la M.A.M., qui permet une rencontre entre l'offre qui est importante, je le disais, mais aussi la demande, celle des familles qui n'ont pas toujours le loisir de faire beaucoup de trajet pour déposer leurs enfants. C'est également une façon de rassurer les familles sur la qualité et le professionnalisme de l'accueil. Ce serait aussi l'occasion pour les assistantes maternelles de monter en compétences, d'autant que le modèle envisagé bénéficierait d'un soutien renforcé de la P.M.I. et de l'association gestionnaire.

Puis cela permettrait de lutter contre l'isolement professionnel qui est un vrai fléau pour les assistantes maternelles qui, un peu comme les médecins, ont aussi toujours envie d'être en communication avec d'autres professionnels du même secteur.

Voilà pourquoi je voterai bien sûr avec beaucoup d'enthousiasme ce plan de soutien à l'accueil individuel en direction des assistantes maternelles, et que je souhaite que nous puissions avancer, par exemple dans le 18e, sur la création d'une de ces nouvelles M.A.M.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEJOINDRE.

La parole est à Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Madame la Maire.

Nous partageons la volonté de l'Exécutif de soutenir la diversité des modes de garde et, à ce titre, de soutenir l'accueil individuel qui se caractérise, en effet, par un très faible recours à Paris, si on le compare au reste de la France : seuls 5 % des familles parisiennes font appel à une assistante maternelle quand elles sont 26 % sur le reste du territoire où les logements, souvent plus spacieux, les maisons individuelles équipées d'un jardin, répondent sans doute davantage aux attentes des parents.

Beaucoup d'assistantes maternelles, on l'a dit, sont donc aujourd'hui au chômage à Paris où le mode de garde collectif est plébiscité. Ce plan de soutien aux assistantes maternelles est donc bienvenu. Il prévoit l'amélioration de l'information des familles, le renforcement de la qualité de l'accueil et la création d'outils pour mettre en adéquation l'offre et la demande. Ce sont les trois grands axes de ce plan de soutien.

Peut-être ce plan manque-t-il néanmoins d'ambition. Il faudra à l'avenir mener une réflexion sans doute plus approfondie sur le mode de garde individuelle, dans un contexte où le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de chuter et où la profession a bien du mal à se renouveler. Nous avons perdu 7.000 assistantes maternelles en France entre 2012 et 2014, et 36 % doivent partir à la retraite d'ici 2022, sans que l'on sache très bien qui les remplacera.

Il serait opportun d'avoir une réflexion globale et de réfléchir à l'avenir de cette profession, éventuellement à son adaptation à une politique petite enfance globale sur laquelle il conviendrait de réfléchir, ce que ce plan de soutien ne fait pas suffisamment à notre sens.

Il conviendra également sans doute de mener une réflexion globale sur la façon dont les familles, qui font appel à une assistante maternelle, pourraient bénéficier d'une allocation pour les familles qui ne peuvent avoir accès à ce

mode de garde en raison de son coût encore prohibitif de l'ordre de 900 euros à Paris, sans qu'il ne soit évidemment aligné sur le quotient familial.

A cet égard, nous voterons le vœu de Mme BERTHOUT considéré comme un vœu d'appel, afin que cette question de l'allocation pour la garde via une assistante maternelle soit à l'ordre du jour dans les prochaines années.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je trouve que ce projet de délibération présente une politique qui est extrêmement nécessaire et utile à la Ville de Paris. Néanmoins, j'ai un certain nombre de questions pour l'instant sans réponse à la lecture du projet de délibération, mais peut-être que ma collègue pourra compléter.

Il me semble qu'il faut que nous disposions d'analyses plus fines de la situation. Il est dit dans le projet de délibération que 53 % des tout-petits Parisiens étaient accueillis en structure collective d'accueil de la petite enfance. C'est une bonne chose, nous sommes un département très bien placé à l'échelle de la moyenne nationale dans l'accueil de la petite enfance.

Néanmoins, plutôt que de faire de l'auto satisfecit, pour quelles raisons 47 % des autres tout-petits parisiens ne sont-ils pas accueillis dans les structures de la petite enfance ? Est-ce par le choix délibéré des parents ? Est-ce par manque de places ? Combien d'enfants ne sont pas accueillis faute de places ? J'imagine que la situation est différente d'un arrondissement à un autre.

Quand il s'agit de "choix", qui garde les tout-petits ? Est-ce dans le cadre des solidarités familiales ? Est-ce plutôt l'homme ou plutôt la femme ? Ce sont des éléments qui sont importants pour nous aussi, en termes de contribution à l'émancipation des femmes, de savoir ce qu'il en est dans la réalité.

Ensuite, vous dites dans ce projet de délibération que 12 % des 3.200 assistantes maternelles sont en inactivité totale. Là aussi, je souhaiterais savoir - sans doute ces données vous manquent à vous aussi et il faudra travailler dans ce sens pour affiner notre compréhension de la problématique - si 12 % des 3.200 assistantes maternelles sont en inactivité totale, est-ce que c'est parce que les parents, qui souhaitaient un mode de garde, ont trouvé leur solution dans les structures collectives de crèches et qu'elles en sont satisfaites ou est-ce que c'était trop coûteux ? Pour quelles raisons ?

Il me semble que c'est important que l'on puisse savoir de manière plus précise, même si je salue le fait que vous ayez fait un travail autour de 1.000 familles et professionnels associés à travers différentes rencontres dédiées, des questionnaires, des ateliers spécifiques de discussions pour mieux comprendre les besoins réciproques des parents et des assistantes maternelles. Vous avez essayé de faire un travail qualitatif sur ces 1.000 personnes et je pense que nous avons aussi besoin d'un travail sans doute plus exhaustif et quantitatif.

Maintenant, concernant les trois priorités que vous vous êtes fixées, je souhaite vraiment insister sur le fait que la Maison d'assistantes maternelles est totalement nécessaire. C'est une forme alternative entre la crèche et l'assistante maternelle à domicile qui permet justement, comme cela a été dit précédemment, de casser l'isolement du professionnel, dont beaucoup d'assistantes maternelles souffrent. On sait que ce sont des problématiques équivalentes concernant les aides à domicile. Il faut à tout prix pour ces professions que la collectivité parisienne contribue au fait de permettre à la fois aux professionnels de se retrouver, de pouvoir se former et échanger sur leurs pratiques, et en même temps permettre aussi beaucoup plus de cadres de socialisation entre les tout-petits, de rencontres, d'activités qui peuvent être ponctuellement mutualisées. Il me semble que c'est extrêmement important.

Il y a aussi un travail à poursuivre avec les organisations syndicales car il y a une augmentation du nombre de démarches en direction des Prud'hommes des assistantes maternelles, parce que je pense qu'elles commencent à prendre bien confiance en elles et elles ont bien raison de ne pas accepter n'importe quoi de la part des familles. Ce qui signifie que nous devons aussi insister dans les réunions, lorsque nous présentons les différents modes de garde, sur la responsabilité des familles de respecter le Code du travail et de bien soutenir les assistantes maternelles pour que leurs droits soient respectés.

Maintenant, vous savez mon attachement au fait que l'on puisse se lancer vers un vrai service public de la petite enfance. Ce vrai service public de la petite enfance, à mon sens, ne peut pas se satisfaire d'être simplement le meilleur département sur l'ensemble du territoire. S'il n'y a toujours que 53 % des tout-petits qui sont accueillis en structure collective, c'est qu'il y a encore une grande marge de progression à faire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le secteur de la petite enfance est véritablement la première marche du système éducatif. C'est un secteur clé en matière de prévention. La lutte contre les inégalités commence dès la petite enfance. Chaque famille devrait donc être en mesure de choisir le mode de garde qu'elle souhaite pour son enfant. Garde individuelle, collective ou par un des parents en congé parental, le choix semble être divers, mais in fine il semble qu'à Paris les familles préfèrent opter pour le mode de garde collectif en crèche.

En effet, avec près de 53 % de petits Parisiens accueillis en crèche, Paris est le premier département de France en matière d'accueil collectif, quand seulement 5 % des familles parisiennes ont recours à une assistante maternelle à domicile. Un choix sans doute fait pour des raisons financières mais également guidé par certains préjugés vis-à-vis des personnes qui exercent cette profession.

Le métier d'assistante maternelle étant essentiellement pourvu par des femmes, dont la moitié a plus de 50 ans, dont 40 % sont en situation de chômage partiel et 10 % de chômage total, et en majorité locataires du parc social. Ces femmes sont donc particulièrement vulnérables à la précarité.

La valorisation de ce secteur est un enjeu en matière d'égalité professionnelle. Ces emplois représentent un levier d'opportunité professionnelle pour les femmes. Cette volonté d'accompagner le métier d'assistante maternelle entoure des enjeux qui vont au-delà de la petite enfance, car il s'agit là d'enjeux économiques liés aux dynamiques de l'activité des femmes, de lutte contre la pauvreté, de développement du secteur des services à la personne, du fonctionnement du système éducatif.

Il s'agit donc d'accompagner ces professionnelles dans l'exercice de leur métier, en mettant en place un certain nombre de dispositifs pour faciliter leur recherche de contrats, notamment en facilitant l'accès à l'information pour les familles.

A noter qu'un des premiers freins de recours à ce mode d'accueil est la persistance de préjugés, comme je le disais.

C'est dire le besoin d'information des parents, car il existe une différenciation trop importante dans ce secteur entre le personnel diplômé, travaillant avec des structures collectives comme les crèches, et celui qui assure l'accueil individuel des enfants.

Ainsi, ce plan doit permettre d'accroître la qualité de ce mode de garde individuel, et de soutenir cette profession en difficulté à travers trois priorités : l'amélioration de l'information des familles ; la création de nouveaux outils pour mettre en adéquation l'offre et la demande d'accueil individuel ; le renforcement de la qualité de l'accueil proposé aux familles.

La formation est pour nous, écologistes, un élément essentiel, tant sur l'aspect développement durable que sur l'alimentation.

Nous saluons cette disposition qui permet de porter la transition écologique dans les actes quotidiens, à une échelle de plus en plus grande.

Plus spécifiquement, sur l'alimentation, nous nous réjouissons qu'une politique de promotion d'une alimentation saine soit prônée pour tous les petits Parisiens, qui sont particulièrement vulnérables.

J'en profite pour saluer le travail remarquable et l'engagement de la DFPE sur nos objectifs en matière d'alimentation durable, engagement qui avait mis dans la dynamique les crèches conventionnées par la Ville lors du dernier renouvellement des conventions.

Objectif majeur : 50 % de "bio" d'ici 2020.

Avec ce travail d'accompagnement des solutions de garde individuelle, aujourd'hui nous avons une belle opportunité de travailler à sensibiliser les assistantes maternelles.

C'est une vraie attente des familles pour aller vers une alimentation de qualité exempte de pesticides pour tous les bébés parisiens.

L'ensemble de ce plan facilitera donc la vie des familles et des professionnelles, en permettant de combiner plusieurs types d'accueil, pour assurer la continuité de la garde de l'enfant lorsque les assistantes maternelles sont indisponibles, par exemple, grâce au jumelage avec des haltes-garderies.

Pour finir, ce plan parisien va développer l'accueil individuel, il est donc particulièrement bienvenu.

En premier lieu, car il va permettre de développer l'exhaustivité et la qualité de l'offre des dispositifs d'accueil des jeunes enfants dans notre ville, notre groupe restera donc attentif à sa mise en œuvre.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre engagement en direction de la petite enfance n'a jamais failli depuis 2001. Et depuis 2014, nous avons créé plus de 4.000 places en crèche collective, même si nous aurions préféré une meilleure répartition entre les crèches municipales et celles gérées par les associations, voire le développement de crèches à but lucratif.

Mais c'est un fait : 53 % des petites Parisiennes et petits Parisiens sont accueillis en crèche à Paris, ce qui n'est le cas nulle part ailleurs en France.

En revanche, nous avons une sous-utilisation du réseau des assistantes maternelles à domicile, puisque seulement 5 % des enfants de Paris y sont accueillis.

Vous recensez 3.200 assistantes maternelles à domicile, dont 12 % sont en situation d'inactivité totale.

Il y a plusieurs raisons à ce phénomène.

La première est que Pôle emploi a tendance à orienter des femmes avec peu de qualifications vers ce métier, sans tenir compte du marché de l'emploi dans ce domaine : pas d'enfant, pas de contrat ; pas de contrat, pas de salaire.

Le second problème, qui est effleuré dans le projet de délibération, est l'inadéquation entre le lieu d'habitation des assistantes maternelles et les besoins des parents.

Il y a une hésitation de certains parents à faire traverser Paris, ou une partie de Paris en transport, pour aller confier son enfant à une assistante maternelle à un autre bout de Paris.

Alors oui, vous avez raison, il faut plus et mieux informer les parents de la diversité des modes d'accueil dans notre ville.

Ce mode d'accueil peut correspondre à des parents qui travaillent en horaires décalés, par exemple.

Oui, il faut aider les assistantes maternelles dans leur formation, et leur offrir la possibilité de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques et favoriser la création de lieux où les enfants et leurs assistantes maternelles peuvent se retrouver.

L'une des réticences des parents est que la qualité de l'éveil et de l'accompagnement éducatif est peut-être moins riche et moins variée que dans des structures collectives.

La création de relais d'assistantes maternelles et parentaux comme la création de la Maison d'assistantes maternelles sera certainement un point d'appui pour aider les assistantes maternelles dans leur métier et leur professionnalisation.

Un autre point d'appui incontournable est bien évidemment le volet formation des assistantes et assistants.

Le projet de délibération vise à la développer et c'est une bonne chose.

Un point sur lequel il faudra être particulièrement vigilant est la laïcité. Celle-ci concerne aussi ces salariées, même à domicile, quand leur activité est soutenue entre autres financièrement par une collectivité.

Nous voterons pour ce projet de délibération en ce qu'il améliore la diversité des mesures d'accueil du jeune enfant dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Mme BERTHOUT sur le projet de délibération DFPE 116, plan de soutien de l'accueil individuel, partenariat avec la C.A.F.

Vous intervenez sur le vœu n° 51 que vous présentez.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous étiez inscrite sur ma liste, donc je vous redonnais la parole.

Pas de souci.

Pour répondre à tous les intervenants, Mme Sandrine CHARNOZ a la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Gypsie BLOCH, Fatoumata KONÉ et Jean-Noël AQUA pour le soutien qu'ils viennent d'apporter à ce plan, à l'accueil individuel, et surtout le fait de pouvoir mettre en lumière un plan inédit pour l'accueil proposé par les assistantes maternelles à Paris.

Vous l'avez tous rappelé, l'accueil de la petite enfance est une priorité de l'action municipale depuis 2001, un effort sans commune mesure pour créer des places d'accueil collectif, et Paris est devenue le premier département de France avec 53 % des enfants de 0 à 3 ans accueillis dans une crèche financée par la Ville de Paris, une crèche municipale et/ou associative.

Par ailleurs, sur ce développement de l'offre, nous avons aussi développé les relais d'assistantes maternelles, qui sont des lieux de socialisation pour les enfants et des temps d'échange sur les pratiques professionnelles avec les assistantes maternelles, et c'est aussi un service dédié et unique en France d'accompagnement des assistantes maternelles pour pouvoir les accompagner dans la recherche d'une famille et l'accès aux formations. Tout ceci, pour répondre à un des exposés et une des demandes du vœu de Gypsie BLOCH, c'est déjà fait depuis longtemps.

Quelques éléments de contexte.

Vous l'avez dit, un recours très faible aux assistantes maternelles à Paris, 5 %, contre 20 % en moyenne, avec du coup un taux de chômage de ces professionnelles très élevé, autour de 12 %, voire 40 % sur certains arrondissements, comme l'a indiqué Eric LEJOINDRE.

Compte tenu de cette situation, la Maire de Paris a souhaité élaborer un plan d'action inédit pour développer l'accueil individuel et améliorer l'accompagnement des assistantes maternelles, pour renforcer la complémentarité entre les modes d'accueil. Il s'agit de s'adapter toujours davantage aux besoins des familles et à la spécificité de chaque enfant, c'est cette liberté de choix que nous devons accompagner pour les familles parisiennes, tout en leur proposant un service d'accueil pour leurs enfants.

Avec Patrick BLOCHE, nous souhaitons remercier Dominique VERSINI et Nawel OUMER pour avoir lancé cette démarche dès 2015 en missionnant l'APUR pour réaliser un état précis des lieux du recours de l'accueil individuel à Paris, pour avoir réuni les maires d'arrondissement et le premier comité de pilotage dédié, réunissant l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que les représentants des assistantes maternelles et des parents.

C'est ainsi que nous avons pu nous appuyer sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans les arrondissements, et je tiens à saluer l'action du maire du 18e qui l'a dit dans son intervention avec un peu d'avance, la mise en place d'un forum des rencontres entre les familles et les professionnelles, ou encore le 19e qui oriente systématiquement vers l'accueil individuel quand les familles ne trouvent pas de place en mode collectif.

En parallèle, nous avons également souhaité directement donner la parole aux professionnelles et aux familles, et ce sont plus de 1.000 personnes qui nous ont permis d'arrêter ces trois priorités sur l'amélioration de l'information, sur la qualité de l'accueil et sur la rencontre entre l'offre et la demande. C'est donc un plan de 25 nouvelles mesures qui vous est ainsi proposé avec 3 projets de délibération qui sont rattachés pour une mise en œuvre rapide.

Le lancement du partenariat avec Pôle emploi qui va permettre d'accompagner les assistantes maternelles avec du coaching d'entretien avec les familles, mais également la compréhension du modèle indemnitaire, ou l'orientation vers d'autres domaines d'exercice, comme des passerelles vers le mode collectif si elles le souhaitent.

Il y a également l'approbation du cahier des charges de la première Maison d'assistantes maternelles, avec un lieu dont vous devinez évidemment l'installation. C'est effectivement une réponse aux problématiques de logement et c'est surtout une réponse aux problématiques et aux attentes des nouvelles générations.

C'est plus aisé pour une assistante maternelle de travailler en dehors de son domicile, et c'est surtout plus facile d'être accompagné par la P.M.I., avec un volet d'insertion professionnelle qui nous permettra d'intégrer au moins une assistante au chômage dans ce nouveau projet.

Pour finir, il y a un troisième projet de délibération sur la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales qui nous permettra d'améliorer l'information des familles via la refonte des R.I.F. avec la mise en place d'un plan de communication et d'autopromotion des assistantes maternelles, l'expérimentation de conseils des parents pour ce mode d'accueil individuel, l'accès aux formations, vous en avez parlé, le développement des R.A.M.-R.A.P., et surtout la création de trois nouvelles crèches familiales qui sont aussi une réponse à ce mode de garde.

Je voudrais juste donner un avis sur le vœu qui était déposé par le groupe LR car des éléments entretiennent une confusion entre la garde à domicile et l'accueil individuel, il était donc important de le souligner.

Le mode d'accueil à domicile a un recours important à Paris puisqu'il est de 18 %, et ce n'est donc pas celui dont nous parlons dans ce plan.

Sur l'existence de l'aide "PAPADO", elle n'est pas supprimée, 500 familles plutôt favorisées en profitent actuellement. Et sur le mode de financement de l'accueil des jeunes enfants...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure !

Mme Sandrine CHARNOZ. - ... il faut dire que cela relève du contexte et de la discussion nationale en cours avec le complément mode de garde, les crédits d'impôt, et l'expérimentation dans le 92 qui a été citée, nous a démontré que c'était une aide qui avait des effets inflationnistes et nous préférons, nous à Paris, profiter de nos investissements...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - ... sur les M.A.M. et accompagner les relais R.A.M.-R.A.P. pour les aider...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure. Ce sera donc un avis défavorable... Je vous invite à conclure vraiment, Madame CHARNOZ. Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Donc, compte tenu de ces éléments, dans la mesure où une partie est déjà faite et la discussion sera demain, j'émettrai un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, vous l'aurez compris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 116).

Je vous remercie.

2018 SG 15 - Rapport de suivi des recommandations formulées par les Chambres Régionales des Comptes relatif à la gestion de l'attribution des places en crèches de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 15 concernant le rapport de suivi des recommandations formulées par les Chambres régionales des comptes relatif à la gestion de l'attribution des places en crèche de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH, pour cinq minutes maximum.

Mme Gypsie BLOCH. - Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues.

Nous avons eu l'occasion, il y a tout juste un an, de débattre de ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'attribution des places en crèche. Aujourd'hui, nous est proposé le rapport du suivi de ces recommandations de la C.R.C. On peut y constater que de nombreuses initiatives ont été mises en place depuis un an pour améliorer notamment l'information des familles, mais aussi le fonctionnement des commissions d'attribution des places.

En dehors de la polémique que vous aviez créée à l'époque sur le fait que certains maires d'arrondissement ne voulaient pas signer la charte Transparence, sur laquelle d'ailleurs je m'étais exprimée en mars dernier, on peut remarquer que les arrondissements, qui sont à la manœuvre sur ce sujet des commissions et de l'attribution des places en crèche, ont suivi les recommandations de ce rapport et que cela va dans la bonne direction.

Par exemple, dans le 9^e arrondissement, les agents du relais Infos Famille ont été en contact avec les équipes du logiciel S.I.P.E. pour améliorer l'utilisation de cet outil et la préparation des commissions. Des réunions de pré-commission sont organisées avec la P.M.I. et les services sociaux. Nous organisons également des réunions mensuelles d'information sur les modes de garde pour les familles, en présence de la responsable Petite enfance de la C.A.S.P.E., de la P.M.I. et de la F.E.P.E.M. Nous avons aussi mis en place une communication annuelle auprès du conseil d'arrondissement qui dresse un bilan du fonctionnement de cette commission d'attribution.

Il me semblait important de souligner que ce sujet important est pris à bras le corps par les maires d'arrondissement, ce qui permet de présenter aujourd'hui un rapport de suivi positif.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à Gypsie BLOCH de souligner les avancées de ce plan et puis surtout de nous dire ce qu'il se passe dans son arrondissement. Permettez-moi d'en faire une lecture plus globale parce que, en effet, nous devons, un an après ce fameux rapport de la Cour des comptes, dire où nous en sommes, et c'est extrêmement important de le faire.

Il y avait, pour mémoire, deux profils types d'arrondissement :

Un premier groupe exemplaire dans l'attribution et la gestion des places en crèche grâce à un partage clair entre les tâches techniques des agents municipaux et la décision politique des élus, des critères rationnels et transparents et un usage très développé du logiciel de gestion fourni par la Ville de Paris ; un groupe plus hétérogène où la séparation des tâches n'était pas parfaite et où le logiciel de gestion fourni par la Ville de Paris n'était pas suffisamment utilisé.

La Ville de Paris avait affirmé sa totale adhésion, et je le redis ici encore : toutes les bonnes pratiques identifiées et promues sont dans la charte parisienne d'attribution des places en crèche : "Priorité transparence, signée à ce jour par onze maires d'arrondissements seulement. Ce n'est pas de la polémique, c'est un fait. Je suis en tout cas motivée, et l'ensemble de la Ville est motivé, pour que cette Charte soit signée par l'ensemble des maires d'arrondissement. Il me semble important que sur notre territoire, toutes les petites Parisiennes et Parisiens aient le même service.

Les conclusions de son rapport, vous l'avez dit, sont globalement positives. J'en profite pour saluer les évolutions importantes dans les procédures d'attribution des places en crèche dans plus des deux-tiers des mairies d'arrondissement, avec la pratique de la cotation pour deux nouveaux arrondissements, 10e et 11e, qui suivent ainsi le 18e, le développement du recours au télé-service pour quatre nouveaux arrondissements, la mise en place de pré-commissions sociales dans onze arrondissements, la mise en place des réunions d'information sur l'ensemble des modes d'accueil qui nous renvoie au projet de délibération précédent, la publicité des dates de commissions dans un nouvel arrondissement et l'installation des critères, listing présenté en commission.

Je vais même aller plus loin avec l'invitation des conseils de parents à participer aux commissions d'attribution dans le 12e arrondissement.

Il y a toutefois des recommandations qui connaissent une faible application. Il faut rappeler la disponibilité complète de la Ville de Paris et de ses équipes pour accompagner les mairies d'arrondissement dans leur mise en œuvre avec, par exemple, la mise en place d'une liste d'attente.

La Secrétaire générale a adressé un courrier à l'ensemble des maires à la mi-février pour s'en saisir. Je me réjouis vraiment que le 9e se saisisse de l'ensemble de ces préconisations pour améliorer son système d'attribution. C'est un chantier qui nous tient particulièrement à cœur, qui est fortement et légitimement plébiscité par les familles parisiennes.

C'est pour cela qu'il nous faut continuer à agir et à promouvoir cette charte Priorité transparence. La refonte des Relais informations familles accompagne également ce projet pour en faire de véritables guichets d'information. Il faudra également poursuivre l'amélioration de notre logiciel S.I.P.E.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHARNOZ.

S'agissant d'un rapport de la C.R.C., il n'y a pas de vote.

2018 DAE 163 - Mise en œuvre de l'aide au développement de projets d'étudiants et jeunes diplômés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 163 relatif à la mise en œuvre de l'aide au développement de projets d'étudiants et jeunes diplômés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

La parole est à Danièle PREMEL, pour cinq minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Aider les jeunes diplômés à mettre en œuvre des projets qui relèvent de l'économie sociale et solidaire est important pour notre collectivité. Ce projet de délibération que nous voterons est au carrefour des préoccupations des élus communistes car il permet de donner un coup de pouce à des jeunes diplômés parisiens ou de proche banlieue, de faciliter le lien entre l'université et le monde du travail, de développer des projets qui enrichissent notre territoire et favorisent l'emploi local.

Nous sommes dans le prolongement direct de nos propositions sur la relocalisation de la production et le soutien au mode d'organisation du travail collaboratif et mutualiste.

La "start-up" E.S.S. n'est pas la "start-up" Nation d'Emmanuel MACRON et d'Édouard PHILIPPE. Non, nous ne voulons pas d'une société où l'on juge les citoyennes et les citoyens à l'aune de leur seule réussite économique individuelle ou de leur statut social.

Nous ne voulons pas de la Rolex de Jacques SEGUÉLA comme signe, à 50 ans, de réussite de sa vie. Nous ne voulons pas d'une société où le seul but des jeunes Françaises et jeunes Français serait de devenir milliardaire.

Il ne suffit pas d'utiliser le mot "start-up" pour faire moderne. La modernité, ce n'est pas le retour du travail à la tâche contre lequel les classes populaires s'étaient battues au XIXe siècle. Ce retour en arrière, on peut toujours l'appeler "ubérisation" pour faire moderne. Ce que cache ce barbarisme n'est rien d'autre qu'un retour au passé.

La modernité, ce sont ces nouvelles formes d'appropriation de l'outil de travail et de production par les travailleurs et les travailleuses, que l'on peut voir dans les coopératives, par exemple.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire nous montre qu'il est possible de mettre en place des modes de gestion démocratique et participatifs. C'est ainsi que celles et ceux qui travaillent pourront donner du sens à leur activité et créer de la richesse, richesse qui se mesure autrement qu'en seuls termes financiers.

Ce projet de délibération favorise le développement de projets pour et avec les jeunes. Appuyés sur l'économie sociale et solidaire qui est du côté de la modernité, car elle est fondée sur le principe de solidarité et d'utilité sociale. Elle place l'homme au cœur de l'économie et met les activités économiques au service de l'engagement social, et l'entreprise sociale au cœur du mouvement comme acteur clé du changement. En cela, il est projet de société. C'est vers ce type de projet en direction des jeunes que l'action publique de notre collectivité doit résolument se tourner.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci beaucoup, Madame PREMEL, de vous être inscrite sur ce projet de délibération qui me permet de mettre l'accent sur un programme d'aide au développement de projets d'étudiant-e-s et de jeunes diplômé-e-s dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de faire tomber les préjugés, les idées reçues sur l'économie sociale et solidaire, de préciser la définition de l'économie sociale et solidaire, ses champs, ses contours et de susciter l'implication des étudiantes et des étudiants dans ce secteur.

La Ville joue un rôle fédérateur, notamment à travers sa maison des initiatives étudiantes, en s'entourant d'experts et d'expertes pour un accompagnement qui fait rimer vie professionnelle et engagement, vie économique et progrès humain, création d'entreprise et impact social.

Comme vous l'avez souligné, ce sont des valeurs qui parlent aux jeunes. L'économie sociale et solidaire porte des objectifs économiques autres que le seul profit, en remettant l'humain au cœur des préoccupations, en regroupant des initiatives de développement local, d'insertion ou de réinsertion, de lutte contre l'exclusion. En portant ces valeurs, l'économie sociale et solidaire parle aux étudiant-e-s et à leur envie de coopérer et de s'insérer professionnellement de manière responsable et durable. L'économie sociale et solidaire a aussi besoin des étudiants et des étudiantes, car ils et elles questionnent notre modèle de développement, créent des projets innovants et renouvellent les modes de gouvernance.

La Ville est donc mobilisée pour l'économie sociale et solidaire, notamment face au désengagement de la Région puisque nous avons noté la fermeture du centre de ressources francilien "L'Atelier". Avec ma collègue Antoinette GUHL, nous restons mobilisées. Ce nouveau dispositif, "Start in E.S.S.", concrétise la rencontre du monde étudiant et du monde de l'E.S.S. Elle sera, je n'en doute pas, porteuse de transformations sociales profondes pour un Paris de la coopération et de la solidarité.

Je vous engage donc à voter ce projet de délibération. Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 163).

2018 DU 111 - Dénomination place Hubert Curien (5e).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 111 relatif à la dénomination de la place Hubert-Curien.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Madame BERTHOUT, c'est à vous. DU 111 : dénomination de la place Hubert-Curien.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne peux que me féliciter de cette proposition de donner à une place du 5e arrondissement le nom d'Hubert Curien. Le Conseil du 5e avait d'ailleurs adopté à l'unanimité le vœu de notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY. Toutes les bonnes idées ne viennent pas de chez nous. Il faut d'autant plus les saluer quand elles ne viennent pas de chez nous.

Vous aviez souhaité, chers collègues, proposer en octobre 2016, à très juste titre je dois dire, pour cette dénomination nouvelle, une placette qui était nichée entre les rues Rataud et Pierre-Brossolette.

Passionné de recherche fondamentale tout en étant curieux de tout, Hubert Curien aura eu un rôle déterminant, nous le savons tous, pour structurer la recherche française en créant les principaux centres de recherche et de multiples programmes ambitieux : exploration et utilisation de l'espace, étude de la planète et de l'environnement, etc. Il aura également œuvré pour la démocratisation de la science en créant des centres de culture scientifique et la fête de la science. C'est d'ailleurs une idée que l'on fait vivre et que l'on continue à faire vivre dans le 5e arrondissement. Puis, enfin, en ministre de la Société civile, il aura su inspirer confiance aux plus hauts responsables politiques comme à ses étudiants. C'était un visionnaire - je crois également un homme de dialogue - qui reste pour nous tous, quelles que soient nos sensibilités politiques, une référence comme ministre de la Recherche.

En donnant à une place du 5e le nom d'Hubert Curien, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui vont ainsi honorer une personnalité singulière et exemplaire. Je formule un vœu, c'est que cette petite place bénéficie, dans les mois qui viennent, du même niveau d'aménagement et d'embellissement que l'E.S.P.C.I. qui va connaître de très importants travaux de restructuration, et que ces efforts d'aménagement et d'embellissement bénéficient aussi aux places voisines : Alfred-Kastler et Lucien-Herr. L'hommage de la Ville à Hubert Curien ne restera pas ainsi que symbolique.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Madame la Maire du 5e arrondissement, pour votre intervention sur ce projet de délibération. Le texte qui est en effet soumis aujourd'hui au Conseil de Paris, et que je co-rapporte avec ma collègue Catherine VIEU-CHARIER, est le fruit d'un vœu que j'avais déposé et présenté lors de la séance du Conseil du 5e de septembre 2016, comme vous l'avez rappelé. Et vous avez aussi rappelé que ce vœu avait été adopté à l'unanimité.

Je me réjouis que nous rendions enfin hommage à Hubert Curien, une personne qui, très jeune, s'engagea dans la résistance, plus précisément dans le maquis de la Piquante-Pierre en 1944, avant d'entamer une brillante carrière scientifique au service du savoir, de son rayonnement en France comme à l'international. Normalien, agrégé de physique, enseignant-chercheur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, directeur général du C.N.R.S., président du Centre national d'études spatiales, président de l'Agence spatiale européenne, ministre et président de l'Académie des sciences : un magnifique parcours.

En attribuant le nom d'Hubert Curien à la place située au cœur du 5e arrondissement et de la montagne Sainte-Geneviève, à proximité de l'Ecole normale supérieure et du campus de l'université ex-Pierre-et-Marie-Curie, devenue Sorbonne Université, et de l'E.S.P.C.I. Paris, précisément, vous l'avez rappelé, à l'angle des rues Rataud et Pierre-Brossolette, face à la place Alfred-Kastler et devant la future entrée du campus rénové de l'E.S.P.C.I., Paris souhaite certes rendre hommage à ce grand serviteur de l'Etat, à ce professeur exceptionnel, véritable modèle pour tous ses étudiants, mais surtout brillant chercheur, père fondateur de l'Europe des sciences.

Chers collègues, je vous remercie donc de voter, je l'espère unanimement, ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DU 111).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la promotion des mathématiques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 52 relatif à la promotion des mathématiques.

La parole est à Mme MÉHAL, pour deux minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez sans doute, les mathématiques sont parfois perçues comme une discipline assez abstraite, difficile d'accès et parfois même ennuyeuse. C'est pourquoi la perception de cette matière doit être déconstruite via une approche à la fois dynamique, joyeuse, concrète. C'est vrai que, parfois, les mauvais résultats en mathématiques des écoliers français, d'ailleurs, dans les classements internationaux, comme le montre l'enquête TIMSS publiée en novembre 2016, sont quand même un vrai souci.

C'est pourquoi le rapport intitulé "21 mesures pour l'enseignement des mathématiques", qui a été remis par Cédric VILLANI et Charles TOROSSIAN le 12 février 2018 au ministre de l'Éducation nationale, peut être une excellente opportunité d'y remédier dans ses mesures 4, 7 et 8 relatives à la manipulation d'objets réels ou virtuels, au développement des partenariats institutionnels avec le périscolaire et, en même temps, le renforcement des échanges dans les autres disciplines que les mathématiques. C'est pour ces raisons que nous souhaitons, en effet, qu'il y ait une articulation plus importante dans la Ville de Paris sur les mathématiques.

Je sais que la Ville participe déjà grandement à ce développement, notamment avec la création des écoles spécialisées dans le génie urbain, avec les métiers de la nature comme l'école du Breuil. Je ne vais pas toutes les citer, mais simplement dire aussi que, par exemple, les 49 centres "Paris Anim" répartis sur tout le territoire font un travail considérable, tout comme les bibliothèques qui sont au nombre de 72. L'idée, c'est que les établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris organisent des ateliers auprès des différents publics sur cette question, que les bibliothèques municipales et les centres "Paris Anim" puissent aussi participer à la valorisation de ces mathématiques grâce à des ateliers concrets, ludiques et qui permettent, en effet, d'améliorer l'existant.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chère Fadila MÉHAL, merci pour votre intervention.

Ce vœu rappelle l'importance des actions de promotion des mathématiques au sein de notre société, à la lumière des propositions récentes formulées par notre collègue Cédric VILLANI à ce sujet.

Je vous indique tout de suite, qu'au nom de l'Exécutif, j'émettrai un avis favorable à ce vœu, car nous partageons les objectifs qu'il énonce, mais avec quelques amendements afin de rappeler l'engagement résolu et déjà ancien de la Ville de Paris dans la promotion des mathématiques et plus largement de la culture scientifique.

Nous partageons ces objectifs que la promotion des mathématiques, comme de la culture scientifique en général, est un enjeu éducatif, économique, culturel mais également démocratique. En effet, nous le savons, c'est bien l'éducation au raisonnement scientifique qui forme des citoyens éclairés et capables de discerner l'information empiriquement fondée des déformations et des distorsions de la réalité. Tout à fait d'accord sur le fond donc.

Permettez-moi juste de rappeler que la Ville agit déjà beaucoup en ce domaine par son soutien considérable, 8 millions d'euros, à l'extension de l'Institut Henri-Poincaré - très beau projet lancé par Cédric VILLANI, alors directeur de l'Institut -, par les actions entreprises par les écoles de la Ville de Paris, en particulier l'E.S.P.C.I. avec son très dynamique espace Pierre-Gilles de Gennes, par les subventions que nous accordons à de nombreuses initiatives de diffusion de la culture scientifique, dont un certain nombre concerne les mathématiques. Le projet de délibération concernant les subventions de cette année est d'ailleurs soumis à ce Conseil. Enfin, les bibliothèques et centres d'animation que vous mentionnez dans votre vœu agissent également d'ores et déjà dans ce domaine.

Beaucoup de choses sont déjà faites, mais nous sommes bien sûr tout à fait d'accord pour sensibiliser les différents acteurs à l'importance de poursuivre et d'approfondir les actions dans ce domaine.

Je rappellerai, pour conclure, qu'il est indispensable, si l'on veut que la culture scientifique soit bien diffusée, que l'enseignement de la science, et en particulier des mathématiques, bénéficie des moyens à la hauteur de ses ambitions. Ceci doit être une préoccupation constante dans la réforme du système éducatif.

Je donne donc un avis favorable si les amendements sont acceptés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que les amendements sont acceptés, Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - D'abord, merci, Madame LEMARDELEY, de ces précisions et j'accepte bien volontiers ces amendements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. AQUA sur le vœu a priori ainsi amendé.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi d'être un peu impertinent devant tant de consensus. Déjà le vœu de l'Exécutif rappelle justement et heureusement tout ce qui est déjà fait par les universités et écoles supérieures en matière de promotion des mathématiques dans les écoles, lycées et collèges, mais permettez-moi une petite incise.

Entendre le groupe DP tout d'abord venir systématiquement et aveuglement soutenir tout ce qui vient du Gouvernement, et en particulier avec ce que nous avons dit tout à l'heure avec la diminution de la D.H.G. qui va se traduire par moins d'heures de cours dans les lycées, et ensuite venir demander aux universités et aux écoles supérieures de venir gracieusement promouvoir les mathématiques dans ces mêmes écoles et collèges, prête à sourire devant autant de schizophrénie.

J'ai envie de dire que si vraiment la promotion des mathématiques qui m'est chère vous tient tant à cœur, agissez auprès de ce Gouvernement que vous soutenez avec autant d'ardeur pour rétablir le nombre d'heures d'enseignement à l'école, au collège et au lycée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 85).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous avons terminé les travaux de notre 6e Commission et nous entamons ceux de la 7e Commission.

Je vais donner, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole à son président, M. Sergio TINTI, pour trois minutes.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Ce sont 33 projets de délibération à l'ordre du jour lors de notre dernière séance, dont deux à destination du Conseil départemental.

Hermano SANCHES RUIVO a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de Patrick KLUGMAN, avec un échange avec Jean-Didier BERTHAULT sur le projet de délibération DGRI 11.

Concernant Jean-François MARTINS et Pauline VÉRON, ils ont bien évidemment présenté les principaux projets de délibération concernant leur délégation.

Huit vœux ont été déposés lors de cette séance.

Jacques BOUTAULT a présenté le vœu concernant le soutien de la Ville de Paris à la mairie de Bagdad avec réponse bien évidemment d'Hermano.

Concernant Jean-François MARTINS, il a fait un tour d'horizon des différents vœux relatifs à sa délégation.

Nous avons terminé notre séance avec un échange entre Pascale BLADIER-CHASSAIGNE et Jean-François MARTINS au sujet de la Ryder Cup.

Merci, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Président.

2018 DGRI 7 - Création du dispositif "1 % Energies" de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 7 relatif à la création du dispositif "1% Energies" de la Ville de Paris.

La parole sera successivement à M. AQUA, M. GLEIZES, Mme SIMONNET, et M. Hermano SANCHES RUIVO vous répondra.

Monsieur AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, les enjeux écologiques et climatiques ne se résument pas aux questions locales. Nous le savons, la pollution ne connaît pas de frontières. Il est indispensable d'articuler notre action locale à une réponse au niveau national et même international.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Vous me permettez de vous interrompre une minute.

Il y a beaucoup de bruit, chers collègues. Si nous pouvions laisser la parole uniquement à M. AQUA, ce serait formidable.

M. Jean-Noël AQUA. - Je disais qu'il est indispensable d'articuler notre action locale à une réponse au niveau national et même international. C'est vrai en général, c'est vrai en particulier pour l'enjeu du réchauffement climatique.

Pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, nous devons prendre la mesure des inégalités d'accès à l'énergie au niveau planétaire, car la transition énergétique ne pourra se faire qu'en associant l'ensemble des peuples et en leur donnant les moyens, pas uniquement financiers d'ailleurs, de se passer des énergies carbonées.

En 2012, les Nations Unies ont inauguré le dispositif "Energie durable pour tous" qui vise à garantir d'ici à 2030 un accès universel aux sources modernes d'énergie électrique avec une priorité naturellement donnée à l'Afrique.

En 2015, ces objectifs sont réaffirmés par l'Onu qui y ajoute l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial, et le doublement des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique.

La Ville de Paris choisit d'étendre la solidarité internationale au domaine de l'énergie avec la création du dispositif "1% Energies" autorisé par la loi.

Un tel dispositif avait déjà été adopté dans le domaine des déchets et de l'eau. Dans le domaine de l'eau, dix ans après, le bilan positif du "1 % eau" et assainissement a permis en France une augmentation notable des actions de coopération décentralisée. On a estimé que les collectivités et agences ont mobilisé en moyenne près de 20 millions d'euros par an sur ces secteurs, dont 15 millions juste via la loi Oudin-Santini. Il reste encore des possibilités car si toutes les collectivités et agences utilisaient leur 1 % en totalité, c'est 65 millions d'euros par an qui pourraient être investis.

Le bilan est aussi bon sur le plan de la qualité avec un changement dans l'implication des acteurs favorisant des projets qui viennent en appui au renforcement de la maîtrise d'ouvrage et des services publics.

Nous saluons donc la politique volontariste de la Ville de Paris qui montre, encore une fois, qu'il est possible de conjuguer des enjeux sociaux et environnementaux. L'urgence climatique nous y oblige. Avec ce dispositif "1 % Energies", ce sont 50.000 euros qui seront mobilisés pour l'action internationale dans le domaine de l'accès à l'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique. Nous regrettons que la totalité des fonds mobilisables n'ait pas été retenue suite à l'arbitrage budgétaire. Il s'agit sans doute d'une première amorce du dispositif qui pourra être réévalué à la hausse, nous l'espérons, lors de sa reconduction annuelle.

Nous nous réjouissons donc qu'une question cruciale pour l'avenir de notre planète, celle de l'énergie, puisse bénéficier de ce levier important.

Le projet de délibération mentionne de nombreuses exigences de transparence et d'éthique, et cela nous semble particulièrement important. En matière de coopération internationale, le sentier vertueux est toujours étroit. Il est important que les pays du Nord, qui ont pu accumuler des connaissances et des techniques, puissent les partager et les mutualiser avec les pays qui en ont besoin.

J'ajoute aussi que, pour nous, la question de l'énergie est partout et toujours celle du service public. Aussi, il nous semble très important de garantir les partenariats qui seront noués dans le cadre "1% Energies" et de faire en sorte qu'ils répondent à cet enjeu en étant au service de l'environnement et des peuples. Il convient pour nous de développer la collaboration décentralisée, la mutualisation des outils, des techniques et des connaissances avec les acteurs locaux, les acteurs publics et les associatifs.

A l'inverse, il serait particulièrement inopportun pour nous que le développement énergétique des pays les plus pauvres permette à de grands groupes industriels de redorer leur image, alors même qu'ils exploitent les ressources naturelles et souvent les populations de ces pays.

Le projet de délibération prévoit que les groupes politiques soient associés au comité de pilotage du "1 % Energies". Nous y participerons avec intérêt, avec comme boussole l'intérêt des populations et le développement du service public qui seuls peuvent permettre de répondre à l'accès de toutes et tous au bien commun de l'humanité comme celui de l'énergie, qui plus est d'une énergie non carbonée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais savoir qui va répondre pour l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Comme je l'ai précisé, ce sera M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci. Je n'avais pas entendu, désolé de mon inattention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Tout le plaisir est pour moi.

M. Jérôme GLEIZES. - Comme l'orateur précédent, nous saluons l'élargissement du dispositif. Je ne connaissais pas cet amendement de 2006 qui introduisait aussi la question énergétique dans le 1 %, puisque cela concerne déjà l'eau et les déchets. Les déchets, c'était plus récent, c'est une loi qui l'avait rajouté et je me demande d'ailleurs pourquoi on a mis autant de temps, plus de 10 ans, pour introduire l'aspect énergétique. Oui, l'aspect énergétique, c'est très important. La question énergétique, pour les pays du Sud, est une question essentielle, notamment par rapport à ce qu'on appelle plus généralement la question du découplage entre l'énergie, le P.I.B. et la croissance, c'est-à-dire qu'il est impossible que les pays du Sud aient le même processus de croissance que celui de l'Europe et des États-Unis qui a été basé sur une exploitation des ressources fossiles, du charbon et du pétrole à bas coût.

Pour que les pays du Sud aient une croissance qui permette de réduire les inégalités et qui soit compatible avec la trajectoire, qui a été signée à l'Accord de Paris, de deux degrés de réchauffement maximum pour la planète, il faut à tout prix modifier ce mode de production. En cela, il est important que les villes et que l'Occident de manière générale paie sa dette vis-à-vis de ces pays et ce dispositif permet que les villes puissent participer au développement de ces pays.

Les Ecologistes ont été souvent critiques vis-à-vis du dispositif OUDIN-SANTINI qui est à la base de cela. D'ailleurs, pour répondre à Jean-Noël AQUA qui intervenait précédemment, Paris est un cas particulier par rapport à

cela car beaucoup de collectivités territoriales profitent de ce dispositif pour permettre aux entreprises qui bénéficient des D.S.P. qui gèrent l'énergie, l'eau ou les déchets de pouvoir gagner des parts de marché. "Veolia", notamment, a souvent utilisé ce dispositif. D'ailleurs, M. SANTINI - tout le monde le connaît ici - a souvent profité de ce dispositif pour permettre à ces entreprises privées de gagner des parts de marché. Paris, c'est différent et nous l'avons vu à travers l'eau et plus récemment à travers les déchets, car la Ville utilise vraiment le service public, le met à disposition des pays du Sud pour défendre les services publics dans le Sud. Ce modèle n'est malheureusement pas partagé partout en France et nous saluons le fait que cela existe à Paris.

Par rapport à ce qui est écrit aussi dans les projets de délibération, quelques inquiétudes, notamment au regard de ce que je disais sur la question du modèle que nous allons privilégier, puisqu'il est indiqué, parmi les possibilités : "L'amélioration de l'efficacité des systèmes de production et de distribution, en priorité ceux utilisant l'énergie fossile". Aujourd'hui, la priorité n'est pas d'améliorer les dispositifs utilisant les énergies fossiles mais de les remplacer par d'autres dispositifs. Sinon, nous rentrons dans ce que les écologistes appellent l'effet rebond : on va améliorer la productivité de ces systèmes mais l'émission de gaz à effet de serre va augmenter. Or ce n'est pas l'objectif aujourd'hui prioritaire. Il faut donc faire attention à ce type de considérant dans le projet de délibération.

L'autre élément qui est cité et qui peut être source de critiques : "Etre en cohérence avec les programmes mis en place par d'autres bailleurs de fonds nationaux et internationaux et rechercher le meilleur effet de levier avec d'autres dispositifs d'aide au développement". Récemment, "les Amis de la Terre" ont critiqué des financements dans le Sud qui mettent en avant plutôt l'usage du charbon. Or aujourd'hui il faut mettre fin au charbon. Il faut donc faire attention à ces références car souvent ce ne sont pas les bonnes références et elles sont contre-productives par rapport à l'effet recherché, notamment sur le mythe du charbon propre qui n'est pas possible.

Pour terminer - il me reste un peu de temps -, ce qui serait important, c'est de mettre en avant des projets de long terme, d'avoir une synergie géographique avec les autres 3 %, mais c'est déjà fait dans le "1 % déchets", dans le "1 % eau" afin qu'il y ait une certaine cohérence sur l'ensemble de nos dispositifs.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, en fait, mais je suis sûre que c'est le cas de mes collègues qui se sont exprimés précédemment, je regrette de ne pas avoir lu le projet de délibération avant la date limite des amendements, car je pense qu'il y avait des amendements à faire à ce projet de délibération pour que l'on soit bien assuré du cadre et du contexte dans lequel vont se faire ces coopérations du "1 % Energies".

Evidemment, premier principe de base, c'est très positif que la Ville de Paris s'engage toujours plus fortement dans des coopérations. Le "1 % énergies", ce dispositif qui envisage d'attribuer 1 % du budget énergie à de l'aide à l'accès à l'énergie dans les pays où il y a des difficultés sur l'autonomie dans l'accès à l'énergie, c'est une bonne chose, mais on a tout de même des interrogations, à plusieurs titres.

Premièrement, y a-t-il des garanties que ces sommes ne servent pas à aider de grandes entreprises françaises, type "Veolia", "Suez" et j'en passe, à étendre leurs marchés dans d'autres pays au détriment de l'indépendance énergétique de ces pays ? Comme cela a été dit précédemment, même si je sais que ce n'est pas l'esprit de la Ville, l'esprit initial, hélas, de la loi OUDIN-SANTINI, je vous cite un extrait du propos de son principal promoteur à l'époque, André SANTINI, qui, lui, ne cachait pas sa finalité en bon libéral qu'il était : "Donner aux communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes la possibilité de conclure des conventions de coopération internationale - jusque-là, tout va bien - est non seulement un moyen de permettre une exportation du modèle français de gestion de l'eau mais aussi un moyen de compléter utilement la conquête de marchés par les grands groupes français". On voit donc bien que l'enjeu au point de départ, c'était de permettre cela aux grands lobbies de l'eau, puis de la gestion des déchets, puis de l'énergie, aux grosses multinationales.

Evidemment que ce n'est pas l'esprit de la Ville, car nous avons d'abord essayé de promouvoir notre conception des services publics. Dans le projet de délibération, quand on parle des porteurs de projets, il eut été rassurant pour nous toutes et tous que l'on puisse savoir de qui il s'agissait.

Ensuite, "les actions promues visent à promouvoir - je lis un extrait du projet de délibération - l'accès à l'énergie" - très bien, mais il y a une autre phrase, plus ambiguë, qui dit : "Amélioration de l'efficacité des systèmes de production et de distribution en priorité ceux utilisant des énergies fossiles". Là, je ne comprends pas. Je n'imagine pas un seul instant que l'on souhaite privilégier les énergies fossiles. On est au contraire engagés, nous, pour le 100 % énergies renouvelables. Ce que l'on souhaite bon pour le climat dans la contribution parisienne, on le souhaite pour l'ensemble de la planète. Ainsi, il eut été préférable que d'emblée notre coopération s'inscrive bien dans une

volonté de contribuer à 100 % d'énergies renouvelables, que ce "1 % énergies" ne profite qu'à des projets d'énergies renouvelables.

Je rappelle que cette question énergétique est une question centrale pour préserver nos écosystèmes, contre le dérèglement climatique, en sachant qu'en aucun cas, par ailleurs, le nucléaire n'est la solution.

J'aimerais tout de même qu'il y ait des précisions qui nous soient transmises sur ces interrogations que mes collègues qui se sont précédemment exprimés partagent afin que l'on puisse, au contraire, de manière enthousiaste, voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre aux trois intervenants, la parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues.

J'ai noté vos différents points et je vais profiter de ce projet de délibération pour rappeler combien la Ville de Paris a été pionnière dans l'instauration du dispositif "1 % eau et assainissement" et est la première ville française à avoir instauré en 2015 le dispositif "1 % déchets". Elle poursuit son action de solidarité internationale avec la création du "1 % Energies", dispositif issu de la loi OUDIN-SANTINI qui, comme vous l'avez précisé, permet aux collectivités et aux syndicats d'énergie de financer des actions de solidarité internationale en matière de gaz et d'électricité. Ce dispositif permet ainsi de soutenir des projets structurants d'associations spécialisées, de mener des coopérations décentralisées ou de financer des aides d'urgence dans le domaine de l'énergie.

Pour la première année du dispositif, nous proposons un fonds de 50.000 euros pour amorcer les premières actions, dont une phase d'identification des acteurs sectoriels. C'est là que nous devons également porter notre attention. Les projets soutenus devront permettre de promouvoir l'accès à l'énergie pour couvrir les besoins fondamentaux, l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production et de distribution, le développement des énergies renouvelables et d'outils stratégiques de lutte contre le changement climatique. Pour assurer une cohérence des dispositifs de solidarité internationale, nous proposons que le "1 % Energies" soit rattaché au comité d'engagement "Solidec", dont l'ensemble des groupes politiques font partie, pour rejoindre les deux autres dispositifs d'accès aux services essentiels, eau et assainissement, et le "1% déchets".

Ce groupement permettra de rechercher des synergies entre ces 4 secteurs et de mutualiser les moyens, tout autant que de répondre à une partie de vos préoccupations.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter avec ferveur et en tout cas en faveur de ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote de ce projet DGRI avec ferveur et en faveur.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 7).

2018 DGRI 8 - Subvention (30.000 euros) à l'association "SOS Méditerranée" pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 8 relatif à l'attribution d'une subvention de 30.000 euros à l'association "SOS Méditerranée" pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants.

La parole sera successivement à M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Danielle SIMONNET, Marinette BACHE, Fatoumata KONÉ, et c'est de nouveau M. Hermano SANCHES RUIVO qui répondra.

Monsieur Hervé BÉGUÉ ?

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

L'Aquarius est actuellement le seul navire en mer dont la mission est de venir en aide aux réfugiés, qui fuient la guerre et la pauvreté en tentant de gagner l'Europe par la voie maritime. Son périmètre d'action est bien plus large que celui de l'agence "Frontex" contre laquelle les élus du groupe Communiste, en France comme au Parlement européen, se sont toujours mobilisés. "Frontex" est un exemple parmi d'autres des opérations de police qui sont menées dans le but de dissuader les migrants.

L'accès au territoire européen est de plus en plus restreint, à la fois par les décisions prises par l'Union européenne comme l'illustrent les procédures de Dublin et le traitement des "Dublinés", et par les décisions gouvernementales dont la loi asile-immigration.

Cette loi s'inscrit plus largement dans les actions prises par le Gouvernement actuel contre les migrants : limitation des arrivées en France, mise en place de dispositifs pour renvoyer ceux qui n'obtiennent pas l'asile. Une nécessité s'impose pour la Ville de Paris d'accompagner les initiatives qui sont prises dans l'intérêt des réfugiés.

En 2016, on a compté 5.000 morts en mer. La situation est alarmante et le soutien à ces réfugiés, qui traversent les frontières dans les situations les plus précaires, s'impose.

En votant ce projet de délibération, nous rendons honneur à cette ville qui a su briller par sa solidarité, sa capacité d'accueillir des plus vulnérables et ceux qui étaient en danger. Nous avons toujours soutenu les solutions concrètes pour remédier à ces catastrophes humanitaires, comme la création de centres d'hébergement d'urgence pour les réfugiés à Paris.

A l'inverse, la loi asile-immigration présentée par le Gouvernement le 21 février dernier stigmatise et criminalise encore plus ces migrants. Le parcours des demandeurs d'asile avec cette loi est semé d'obstacles toujours plus grands. Elle est contraire aux traités européens et internationaux, notamment sur le principe de la liberté d'aller et venir.

Plus largement, elle bafoue les valeurs et principes des droits de l'homme.

Le Gouvernement nous dit choisir l'efficacité. En fait, il agit contre les droits fondamentaux. Le Défenseur des droits, Jacques TOUBON, s'est positionné contre, en soulignant l'irrationalité du Gouvernement à aller contre la réalité migratoire et souligne que le demandeur d'asile est maltraité par ce projet de loi.

De plus, les procès pour délit de solidarité contre des citoyens qui viennent en aide aux migrants se multiplient. Le dernier procès a eu lieu à Nice, contre une responsable d'Amnesty International. Après Cédric HERROU, agriculteur, le collectif "Roya Citoyenne", et bien d'autres encore, ces procès assortis d'amendes et de peines d'emprisonnement avec sursis visent à dissuader tout geste d'humanité et de solidarité à l'encontre des migrants.

Si la loi interdit le commerce et le trafic des migrants, elle ne devrait pas être utilisée pour mettre à mal et empêcher les réseaux de solidarité légaux. Les élus communistes ont demandé l'abrogation de ce délit de solidarité. Les migrants ne sont pas une minorité à part, ils sont la démonstration qu'il existe des plus faibles parmi nous.

L'ensemble des décisions successives qui sont prises par l'Union ou par l'État reflète très largement la volonté de restreindre l'accès au droit et démontre le rapport qu'il souhaite établir entre l'État et la solidarité.

Notre solidarité à l'égard des associations qui les aident et les protègent doit être entière.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour ce projet de délibération qui porte une subvention de 30.000 euros et une convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ce programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants. On est dans une situation très problématique, catastrophique. Vous avez eu connaissance, comme moi, des derniers actes, et heureusement que cette association intervenait. Pas plus tard que le 10 mars dernier, nous avons pu avoir des témoignages de naufragés qui ont été recueillis à bord de l'"Aquarius", le navire de sauvetage de

l'association franco-allemande "SOS Méditerranée", qui montre bien que le sort des migrants est extrêmement difficile. On a par exemple ce témoignage d'un Tchadien de 20 ans, qui a expliqué avoir été torturé par électrocution quotidienne pendant deux mois en Libye, faute de pouvoir payer la rançon pour sortir de prison. Il explique qu'il a été vendu et s'est retrouvé dans cette situation monstrueuse.

Ce même 10 mars, le navire a encore sauvé in extremis 110 personnes entassées sur un canoé pneumatique à la dérive dans les eaux internationales au large des côtes libyennes.

Cette situation montre que depuis que l'"Aquarius", navire de 70 mètres affrété par l'association en partenariat avec "Médecins sans frontière", a commencé ses opérations de sauvetage en février 2016, à lui seul, il a secouru pas moins de 27.000 personnes. Beaucoup n'ont pas eu la chance d'être sauvetés par l'"Aquarius" et ont perdu la vie en mer Méditerranée. On estimerait à 50.000, les hommes, femmes, enfants qui auraient perdu la vie ces dernières années en Méditerranée, mer qui devient un terrible cimetière humain.

Ne croyons pas que nous n'ayons pas une part de responsabilité. La part de responsabilité de l'Etat français et de l'Union européenne est énorme. Elle est énorme parce que, dans les accords dits de coopération avec la Libye et avec la Turquie, en fait il s'agit d'une délégation de contrôle aux frontières qui se soucie fort peu du sort des migrants et des réfugiés.

Résultat, avec la Libye, on ferme la route migratoire qui traverse la Libye et la Méditerranée centrale en ne se souciant absolument pas des conséquences pour les personnes prises au piège. On abandonne les personnes dans les centres de réfugiés, qui sont en fait des centres de détention arbitraires, avec une violation des droits humains qui va jusqu'à la torture.

Alors oui, il faut soutenir cette association en se disant : comment se fait-il que l'Union européenne ait abandonné le projet "Mare Nostrum" pour privilégier "Frontex", qui n'est pas du tout de la même logique ?

"Mare Nostrum", il s'agissait de sauver des vies. "Frontex", il s'agit de contrôler les frontières.

Hélas, le projet de loi asile-immigration de l'actuel Gouvernement, complètement dans la même logique, voire aggravée de celle des gouvernements précédents, et notamment celui de Nicolas SARKOZY, vise ni plus ni moins qu'à durcir plus encore les conditions d'octroi de titres d'asile et de migration en France.

A un tel point qu'il a fortement été critiqué par le Défenseur des droits et fait l'unanimité contre lui des associations qui viennent en solidarité aux migrants. Je soutiens ce projet de délibération et je soutiens notamment que cette association souhaite, en complément, sensibiliser le public parisien et notamment le public scolaire. Evidemment, c'est à la fois la montée de l'extrême droite partout en Europe qui provoque l'aggravation de ces politiques européennes, mais également l'aggravation de ces politiques européennes qui piétinent les droits humains fondamentaux, ce qui aggrave en retour la montée de l'extrême-droite. Notre responsabilité est au contraire de transmettre, à toutes et tous, cette conscience citoyenne, républicaine et très attachée au fait que Paris a toujours été et se devra toujours d'être une terre d'accueil, une terre d'asile.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, entre octobre 2013 et octobre 2014, l'opération humanitaire "Mare Nostrum" consistait à secourir en mer Méditerranée les bateaux de réfugiés en perdition. Cette opération fut remplacée seulement un an après, dès novembre 2014, par l'opération "Triton" qui assurait, quant à elle, uniquement une mission de police aux frontières, abandonnant ainsi de nombreux bateaux en détresse.

Des acteurs de la société civile européenne décidèrent alors, en réaction, de créer l'association "SOS Méditerranée" afin de mettre en œuvre une solution de secours pour les réfugiés perdus en mer.

Depuis son départ du port de Lampedusa, au début de l'année 2016, les équipes de "SOS Méditerranée", sur le bateau "l'Aquarius", véritable ambulance des mers, avec à son bord une unité de soins d'urgence, ont sauvé près de 27.000 vies au cours de plus de 200 opérations de sauvetage.

En 2017, 90 % des décès en mer ont été enregistrés au large des côtes libyennes. Les opérations de sauvetage de "l'Aquarius" prévoient, par conséquent, en application du droit maritime international, un rapatriement dans des ports sûrs, ce qui n'est actuellement pas le cas en Libye.

Depuis le début de l'année 2018, près de 3.000 migrants venus de Libye sont arrivés en Italie ; près de 119.000 personnes pour l'année 2017. Le flux migratoire ne tarit pas : même en hiver, les traversées continuent. L'"Aquarius" est pratiquement le seul bateau de sauvetage à opérer en cette période de l'année.

Ils viennent du Nigeria, du Niger, du Sénégal, du Ghana, du Liberia, mais aussi du Cameroun, du Soudan, d'Erythrée ou encore, bien sûr, de Libye et de Syrie, cherchant à fuir les massacres ou l'enfer de la guerre. Ils voient parfois disparaître leurs proches, sous leurs yeux, et ont pris tous les risques pour essayer de vivre en sécurité. Parmi ces exilés, on trouve de plus en plus de femmes, très souvent victimes de violences sexuelles sur la route qui les a conduit jusqu'à la mer.

Dans ce contexte, ce projet de délibération propose l'attribution à l'association "SOS Méditerranée" d'une subvention d'un montant de 30.000 euros. L'antenne parisienne de l'association prévoit ainsi l'organisation de plusieurs éléments de communication : ces bénévoles interviendront tout particulièrement dans les collèges et les lycées parisiens, afin de sensibiliser les plus jeunes sur leurs actions.

Dans un contexte national et européen de régression en matière d'accueil des migrants, je tiens à remercier la Maire de Paris, les adjoints en charge des relations internationales, les cabinets également, ainsi que l'ensemble des équipes de la DGRI, tous extrêmement mobilisés sur ce sujet.

Mes chers collègues, de tous les bords de cette Assemblée, je vous invite à approuver à l'unanimité ce projet de délibération de soutien de notre collectivité à cette magnifique association, qui a actuellement besoin de fonds pour mener à bien ses missions et continuer à agir efficacement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour conclure cette série d'interventions, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, notre groupe se réjouit de la proposition de ce projet de délibération qui vise à subventionner l'association "SOS Méditerranée" à hauteur de 30.000 euros pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants. Nous ne pouvons fermer les yeux face à la détresse humanitaire d'hommes, de femmes et d'enfants, qui risquent quotidiennement leur vie en traversant la Méditerranée en quête d'un futur meilleur.

Les chiffres annoncés sont terribles : plus de 172.000 personnes ont traversé la Méditerranée en 2017 ; selon l'Organisation internationale pour les migrants, plus de 46.000 personnes ont perdu la vie depuis l'an 2000. Ce chiffre est très probablement sous-estimé, alors que les traversées se multiplient dans des conditions périlleuses.

L'action de l'association "SOS Méditerranée" est donc indispensable car cela est indéniable : elle sauve des vies. Afin de mettre fin à ces traversées de migrants, M. MACRON avait présenté un accord avec la Libye. Or, la situation chaotique dans ce pays - pour preuve, les témoignages des ventes de migrants - présume de l'absurdité d'une telle proposition. L'Europe se doit de prendre ses responsabilités et participer à l'accueil de migrants sur son territoire. Les chiffres ont très régulièrement prouvé que ce n'est pas le continent qui accueille le plus de migrants au niveau international.

Je tiens également à revenir sur la loi asile et immigration en cours de préparation en France, dans un contexte de débats sur cette loi qui, en créant une répression toujours plus pernicieuse, sous prétexte d'efficacité administrative, ne fera que précariser les migrants.

Je souhaiterais finir par rappeler que nous avons appris qu'un jeune mineur isolé est décédé le 14 février dernier en France. Il avait 17 ans ; il est mort noyé dans la Seine.

Je viens de le répéter. Un certain nombre de personnes, de familles, d'hommes, de femmes et d'enfants, meurent dans la Méditerranée et...

Pardon.

Il me semble... inadmissible d'entendre que des jeunes puissent mourir noyés en France, que des jeunes puissent mourir noyés dans la Seine. Je pense qu'il est temps que le monde politique, que les Parisiens, que la France prenne ses responsabilités.

Je suis désolée. Je suis émue parce que je viens d'apprendre cette nouvelle. Nous avons reçu un mail aujourd'hui. Il est important que notre ville puisse soutenir ce type d'associations. J'espère que nous voterons à l'unanimité cette subvention à "SOS Méditerranée".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens à remercier tous les orateurs pour leurs interventions qui permettent à notre Conseil de s'exprimer sur ce débat particulièrement important et émouvant. Je les remercie aussi de leur soutien.

L'état des lieux a été rappelé : en 2017, plus de 172.000 réfugiés et migrants sont arrivés aux portes de l'Europe par la mer Méditerranée, le plus souvent en effectuant une traversée extrêmement périlleuse à bord d'embarcations de fortune. Selon le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations Unies, depuis l'an 2000, plus de 46.000 personnes ont péri en tentant cette traversée de la Méditerranée pour rejoindre les côtes italiennes ou grecques.

Dans ce contexte tragique, et pour répondre à cette catastrophe humanitaire, l'association "SOS Méditerranée" opère avec le navire "l'Aquarius", depuis septembre 2015, des activités de sauvetage en mer des bateaux de migrants en détresse, vous l'avez tous rappelé.

Depuis septembre dernier, "l'Aquarius" a sauvé 4.481 personnes ; 834 depuis le 1er janvier. Sur la même période, il y a eu des milliers de morts en Méditerranée, dont 316 en Méditerranée centrale, depuis le début de cette année.

"SOS Méditerranée" a sollicité la Ville de Paris pour la soutenir dans la poursuite de ses missions de sauvetage, dans un contexte marqué par le durcissement des conditions d'exercice des O.N.G. intervenant dans la région et alors que la situation humanitaire des migrants et réfugiés en Libye demeure alarmante.

Je conclurai mon propos en rappelant que Klaus VOGEL, le marin allemand qui a fondé l'O.N.G. "SOS Méditerranée", a reçu des mains d'Anne HIDALGO la Médaille Grand Vermeil, la plus haute distinction de la Ville de Paris. Cette médaille vient récompenser l'initiative de cet homme qui a changé de vie pour venir au secours des migrants en Méditerranée et dont l'action doit nous inspirer.

Ainsi, je m'associe à vous pour remercier l'ensemble du travail de la DGRI. Pour poursuivre notre soutien et réaffirmer la solidarité de Paris envers les réfugiés, je vous propose d'attribuer une subvention de 30.000 euros à "SOS Méditerranée" au titre de l'aide d'urgence de l'année 2018.

Je vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SANCHES RUIVO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DGRI 8).

Merci pour cette unanimité, mes chers collègues, et merci surtout à "SOS Méditerranée".

2018 DGRI 10 - Pacte d'amitié et de coopération Paris-Beyrouth.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 10 concernant le pacte d'amitié et de coopération Paris-Beyrouth.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la coopération actuelle relative au projet de Beit Beirut, la Maison de Beyrouth en français, et d'ouvrir cette coopération à d'autres champs d'actions et d'échanges permettant de favoriser à la fois le bon développement de Beyrouth et le rayonnement de Paris au Proche-Orient.

Pour aborder les deux points de ce pacte, nous souhaitons d'abord revenir sur le projet de Beit Beirut ou la Maison de Beyrouth, en rappelant notre intervention lors du conseil de Paris de décembre 2016. Nous avons à l'occasion eu le plaisir de souligner le très beau résultat d'une première étape de coopération qui a permis non seulement la sauvegarde de la qualité architecturale de ce bâtiment situé sur l'ancienne ligne de démarcation de la guerre civile dans le centre de Beyrouth, mais surtout la préservation d'une certaine architecture de guerre exprimée à travers les traces de l'occupation de cet immeuble par les francs-tireurs des milices d'une guerre civile qui a duré plus de 15 ans.

Ainsi aujourd'hui, l'immeuble de Beit Beirut est en soi un lieu témoin de l'histoire et de la mémoire de Beyrouth. Une belle réussite alors, bien visible et bien confirmée pour cette première étape de coopération.

En revanche, les élus écologistes s'interrogent aujourd'hui sur le travail accompli depuis décembre 2016 pour aider à bien faire vivre ce lieu unique et public à Beyrouth.

Pour en savoir plus sur ce projet de Beit Beirut, nous avons pu rencontrer des acteurs culturels très actifs à Beyrouth, qui apprécient la qualité des activités qui y sont accueillies, mais en revanche, ils ont dit avoir beaucoup de mal à comprendre quel est le projet d'établissement de ce lieu, qui n'affiche sur son bâtiment ni nom, ni identité. Ils disent ne pas avoir d'informations sur sa gestion et regrettent le manque d'information sur les règles et les conditions de participation à la programmation par les acteurs qui souhaitent y participer.

Pour ne signaler que les deux acteurs que nous avons rencontrés ou auditionnés, je citerai l'association "Pen Lebanon" qui agit pour la protection des écrivains et artistes menacés par les autorités de leur pays en raison de leurs idées ou de leurs opinions.

Cette association prépare aujourd'hui un projet "Beyrouth ville refuge pour tous les écrivains et artistes de la région du Moyen-Orient", et espère pouvoir convaincre la ville de Beyrouth de présenter sa demande d'adhésion au réseau I.C.O.R.N.

L'autre acteur que nous avons rencontré, c'est "Bande à part". Il porte un projet de résidence pour des scénaristes femmes francophones issues des pays de la Méditerranée. La présidente de "Bande à part" souhaite faire bénéficier ses meilleures scénaristes sortantes de la résidence du Liban d'un séjour complémentaire dans une structure parisienne.

Pourquoi je cite ces deux exemples ? Parce qu'ils nous montrent la dynamique et la capacité d'innovation et de créativité des acteurs de la société civile de Beyrouth qui méritent, à mon sens, d'être entendus et associés à la gestion et à la programmation de leur maison, la Maison de Beyrouth.

Tout cela nous amène à vous demander, Madame la Maire, que la Ville de Paris s'implique encore davantage pour faciliter l'émergence d'une structure de gestion pérenne de Beit Beirut, car je rappelle notre souhait déjà exprimé en décembre 2016 d'aider nos partenaires de Beyrouth à pouvoir adopter une gestion participative, associant pleinement les acteurs de la société civile engagée.

Pour ce qui concerne la question de l'élargissement de ce nouveau pacte de coopération à de nouvelles thématiques, notamment celle de l'engagement dans une démarche de ville inclusive et durable, nous vous rappelons aussi le vœu du groupe Ecologiste de Paris, adopté en septembre 2015, pour soutenir des acteurs agissant dans le traitement des déchets au Liban.

Pourriez-vous nous dire, Madame la Maire, si vous comptez saisir l'opportunité de ce pacte pour mettre rapidement en œuvre ce vœu ?

Enfin, je terminerai, parce que je n'ai pas le temps de citer beaucoup de choses sur ce magnifique pacte d'amitié, sur une note positive en saluant l'engagement renouvelé des deux municipalités dans le renforcement des échanges relatifs à l'éducation et à la francophonie. C'est une thématique majeure pour cultiver leur amitié, et surtout pour promouvoir leur valeur commune, notamment les valeurs de dialogue et de vivre-ensemble dans leur ville.

Et en saluant le travail de l'équipe de la DGRI et des services de la Ville impliqués dans ce beau projet de coopération, nous votons avec un grand intérêt ce pacte d'amitié et de coopération entre Beyrouth et Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Marie ATALLAH, pour cette intervention. J'ai bien noté l'ensemble des remarques. Nous n'avons pas de préoccupations, nous sommes toujours très alertes sur la signature de nos pactes d'amitié et de coopération.

Mais cela me permet également, chers collègues, de rappeler combien l'année écoulée a été riche du point de vue des relations entre Paris et le Liban, puisqu'elle a été marquée par la visite d'Etat du président de la République, Michel AOUN, que nous avons eu le plaisir de recevoir à l'Hôtel de Ville en septembre dernier.

Cette visite a notamment été l'occasion d'inaugurer la promenade Khalil-Gibran, le Victor Hugo libanais, Marie, si vous m'autorisez cette référence. Les échanges entre Paris et Beyrouth sont nombreux et réguliers, comme en témoigne la tenue, en 2016, de l'assemblée générale de l'Association internationale des Maires francophones à Beyrouth, et les relations de travail étroites et régulières avec le gouverneur de Beyrouth qui sera d'ailleurs parmi nous ce vendredi.

Ce nouveau pacte d'amitié et de coopération permettra à la Ville de Paris et à la ville de Beyrouth de poursuivre les coopérations engagées. Nous avons lancé, il y a quelques mois, un partenariat avec l'Ecole supérieure des Affaires de Beyrouth, et nous poursuivons notre soutien au projet de réhabilitation de Beit Beirut, Maison jaune, dans le but d'en faire un lieu de mémoire, de culture et de dialogue ouvert à toutes et à tous, mais aussi de travailler ensemble dans de nouveaux domaines, comme vous le souhaitez tout autant comme les services urbains et l'innovation par exemple.

Deux visites seront notamment organisées avec le gouverneur de Beyrouth au Pavillon de l'Arsenal et à l'incubateur La Comet de "Paris&Co" pour mettre en œuvre notre coopération de façon très concrète.

C'est pourquoi je pense que ce pacte répond parfaitement à la préoccupation, et que cette intensification ne peut qu'être favorable à nos deux villes. Dans cette perspective, je vous invite à voter pour ce projet de délibération. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 10).

DGRI 19 - Subvention de 75.000 euros et convention avec le Comité international de la Croix-Rouge pour une aide d'urgence en Syrie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 19 relatif à l'attribution d'une subvention de 75.000 euros et d'une convention avec le Comité international de la Croix-Rouge pour une aide d'urgence en Syrie.

Mme BERTHOUT, M. BONNET-OULALDJ puis M. Jérôme GLEIZES auront la parole.

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, quelques mots pour dire que, bien évidemment avec mon groupe, nous voterons l'attribution de cette subvention, parce que si notre rôle n'est pas d'adopter une position concernant le conflit syrien, la Ville de Paris, capitale du pays des droits de l'Homme, ne peut rester passive face à la souffrance d'un peuple en guerre depuis trop d'années maintenant.

Les scènes d'exode des populations civiles de l'enclave d'Afrin et celle de Ghouta sont insupportables. L'intensité des combats laisse craindre aujourd'hui, plus que jamais, un drame humanitaire sans précédent. Je dois dire que depuis sept ans, la guerre en Syrie, qui a fait au moins 350.000 morts, reconnaissons-le, s'est passée aux yeux du monde dans une quasi-indifférence.

Le Comité international de la Croix-Rouge est aujourd'hui malheureusement l'un des seuls acteurs humanitaires à pouvoir accéder de manière opérationnelle à ces zones. Je voudrais souligner l'exceptionnel engagement de ces équipes de bénévoles qui ne reculent devant aucun danger, dans l'unique espoir de secourir et de sauver des vies humaines. Je le redis, nous nous associons à ce vœu de l'Exécutif et nous votons sans aucune hésitation l'attribution de cette subvention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce geste de fraternité que nous allons accomplir dans un instant nous a tous touchés par la situation des populations civiles, premières victimes de la guerre qui se déroule actuellement en Syrie.

Des images terribles des bombardements de la Ghouta et d'Afrin, une situation politique et militaire inextricable où les grandes puissances - Etats-Unis, Russie et même la France - mènent une guerre par procuration.

La Turquie, changeant d'alliés en cours de bataille, a pénétré en territoire syrien et mène avec une rare violence des attaques contre les Kurdes dans la région d'Afrin.

Nous condamnons fermement le gouvernement turc et le Président ERDOGAN qui, durant ce conflit, n'a cessé de réduire à néant la résistance kurde, alors que les Kurdes ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre Daesh, et plus largement contre le terrorisme et l'obscurantisme.

Depuis, l'armée turque est entrée dans la ville d'Afrin. Des milliers de Kurdes fuient devant l'armée d'ERDOGAN.

Voilà la situation d'aujourd'hui avec un pays-membre de l'O.T.A.N. qui soutient de fait Daesh contre les Kurdes.

Nous l'avons déjà dit, la seule solution durable qui vaille, c'est la solution politique et les négociations diplomatiques. Les grandes puissances devraient aller dans ce sens et c'est l'hypocrisie qui consiste à dire qu'elles soutiennent la paix, tout en armant des groupes ou des gouvernements sur place.

Sans attendre que cesse ce fracas des armes, que l'on permette aux convois humanitaires de parvenir au plus près des populations : c'est le sens de l'aide que nous apportons à la Croix-Rouge. La paix doit être notre unique objectif.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL, au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération d'urgence est la bienvenue pour plusieurs raisons. La première, c'est rare qu'on lie les deux conflits, celui de la Ghouta et celui d'Afrin. Souvent, donc, on oppose un conflit à l'autre ou on ne parle que d'un conflit et pas de l'autre.

Le conflit à la Ghouta, c'est l'armée de Bachar el-Assad avec les Russes contre l'armée libre syrienne. A Afrin, c'est la Turquie, membre de l'O.T.A.N., avec des forces issues d'Al-Qaida. Et d'ailleurs, à ce sujet, Mme la Maire a parlé, ce matin, d'attentat à Ouagadougou fait par l'Etat islamique. Non, ce n'est pas l'Etat islamique, c'est Al-Qaida qui l'a reconnu. En Syrie, avec la Turquie, membre de l'O.T.A.N., des forces alliées à Al-Qaida participent aux combats contre les populations kurdes, mais pas uniquement Kurdes. Il y a aussi des Yézidis, quelques Arméniens et quelques chrétiens qui restent dans cette zone.

Il est important, donc, ce sont deux conflits de nature différente mais qui ont les mêmes victimes - des civils - qui n'ont pas choisi, qui sont entre plusieurs feux, malheureusement, qu'on leur apporte notre soutien.

J'aurai une question par rapport à cela : quelle garantie a-t-on aujourd'hui que la Croix-Rouge, la Croix internationale donc, a la possibilité d'entrer dans ces zones ? Parce que, malheureusement, ce qu'il faut savoir aujourd'hui, c'est que le droit de la guerre n'est pas respecté. Tout le monde connaît le statut particulier de la Croix-Rouge qui, notamment lors de la Seconde Guerre mondiale, a pu faire des choses qui étaient interdites à beaucoup

d'associations et qui a permis de sauver beaucoup de personnes. Aujourd'hui, dans ces deux zones, les organisations n'ont pas accès, y compris la Croix-Rouge. Quelles sont les garanties de pouvoir y accéder puisque Afrin, aujourd'hui, est totalement fermée, que la Ghouta a été coupée en trois morceaux, et que, donc, on a beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes sur la capacité à agir ? Parce que c'est cela l'autre élément très inquiétant et très hypocrite de la situation : c'est qu'aujourd'hui, devant les caméras du monde entier, on tue en toute impunité. Plusieurs milliers de personnes ont été assassinées et on continue à ne rien dire.

Heureusement, donc, que Paris a décidé de soutenir la Croix-Rouge.

Merci de votre attention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pour répondre aux intervenants, la parole est à M. SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à remercier les orateurs des différents groupes pour leurs interventions qui permettent à notre Conseil de s'exprimer sur cette proposition d'aide d'urgence au Comité international de la Croix-Rouge.

Chers collègues, la guerre en Syrie se poursuit tragiquement et ce conflit insupportable a fait plus de 400.000 morts, selon l'O.N.U., depuis 2011. Cela a été rappelé : les combats se sont particulièrement intensifiés ces dernières semaines, dans la zone de la Ghouta, où le régime de Damas continue à bombarder sans relâche les habitations, causant la mort de plus de 1.000 civils. Dans le gouvernement d'Afrin, où l'offensive de l'armée turque contre les forces kurdes a déjà fait, à ce jour, plus de 400 morts parmi les civils.

Le Comité international de la Croix-Rouge est, avec l'U.O.S.S.M., l'un des seuls acteurs humanitaires en mesure de traverser les lignes de front pour accéder à ces zones afin d'acheminer l'aide humanitaire aux civils assiégés. Cette association reconnue nous sollicite aujourd'hui pour un soutien financier et pour son programme d'appui aux populations syriennes, y compris dans les zones de la Ghouta et d'Afrin. Les activités proposées par le C.I.C.R. dans son projet concernent différents aspects essentiels d'assistance aux populations sur place : l'assistance médicale aux blessés de guerre, l'amélioration de la sécurité alimentaire, le rétablissement des services essentiels d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'habitat.

Mes chers collègues, en soutenant la mise en œuvre de ce projet extrêmement sérieux, nous avons l'opportunité de marquer une nouvelle fois la solidarité de Paris de manière concrète envers le peuple syrien, victime de ce conflit. C'est pourquoi je vous propose de répondre favorablement à cet appel de fonds et d'attribuer une subvention de 75.000 euros au C.I.C.R. pour son action en Syrie au titre de l'aide d'urgence de l'année 2018.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hermano SANCHES RUIVO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 19).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une coopération avec la Maire de Bagdad.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 53 est relatif à une coopération avec la Maire de Bagdad.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Maire de la ville de Bagdad, capitale de l'Irak, Mme Thikra ALWASH, a récemment affirmé son souhait de se rapprocher de la Ville de Paris pour l'action qu'elle mène actuellement pour procéder à la reconstruction de sa ville.

Comme nous pouvons l'imaginer ici, Bagdad, capitale de l'Irak, pays qualifié de berceau de l'humanité, porte les stigmates d'une guerre ravageuse qui a duré plusieurs années, une guerre qui a fait des centaines de milliers de victimes et des millions de déplacés. Elle a également considérablement détruit les infrastructures du pays et, plus particulièrement, celles de sa capitale et de son riche patrimoine exceptionnel et mondialement reconnu. Aujourd'hui, pour s'attaquer à la reconstruction de sa ville, la maire de Bagdad s'est fixé comme priorité le bon fonctionnement de l'eau potable, des égouts et de la collecte des ordures. Elle s'est aussi exprimée sur la nécessité du développement des transports publics et la réhabilitation de grandes artères de Bagdad.

Bénéficiant de financements provenant de recettes propres, de dotations de l'Etat irakien, de la Banque mondiale ainsi que d'investisseurs privés, la maire de Bagdad est en attente de partenariats pour bénéficier d'une expertise technique pour réussir la construction de sa ville. Etant donné l'engagement de notre ville de Paris depuis très longtemps dans des accords de coopération de ville à ville, Paris ayant signé près de 74 pactes de coopération avec des villes partenaires et un jumelage historique avec la ville d'Oran, sachant aussi l'engagement de l'Association internationale des maires francophones présidée par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, dans une action pour accroître la visibilité des femmes "leaders" et faciliter leur mise en réseau, pour toutes ces raisons, nous proposons aujourd'hui que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris réponde favorablement à la demande de coopération formulée par la maire de Bagdad et envisage, à ce titre, d'initier dans les prochains mois une démarche de dialogue avec la maire de Bagdad en vue d'un éventuel apport de coopération technique avec la ville de Bagdad et ses services.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO pour vous répondre.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Mes chers collègues, tout d'abord, merci à Marie ATALLAH et à Jérôme GLEIZES, du groupe Ecologiste de Paris pour cette intervention, pour ce vœu qui permet de dire ici, en Conseil de Paris, l'importance que nous attachons au destin de l'Irak et de Bagdad en particulier.

Vous rappelez, à juste titre, les lourds stigmates du conflit que porte la capitale irakienne après plusieurs années d'une guerre terrible parce qu'elle est une guerre civile. Vous avez également raison de rappeler le courage et la détermination de cette femme admirable, Thikra ALWASH, la Maire de la ville, qui souhaite permettre une véritable reconnaissance et renaissance de l'ancienne capitale du califat abbasside.

Le 7 février dernier, la Maire de Bagdad a déclaré vouloir jumeler sa ville, qui a souffert d'années de négligence et de guerre, et la jumeler - je cite - avec Paris, une autre capitale dirigée par une femme, qui bénéficie d'une incroyable expertise. C'est un beau symbole pour Paris que ce message qui nous vient de loin et qui dit le rayonnement extraordinaire de notre ville jusqu'auprès de ce peuple martyr.

Mes chers collègues, cette demande fait suite à un entretien particulièrement constructif et positif entre notre collègue, Patrick KLUGMAN, et l'ambassadeur d'Irak, en novembre dernier, entretien au cours duquel cette nouvelle coopération entre Paris et Bagdad a évidemment été évoquée. C'est pourquoi je suis très heureux de vous annoncer que nous travaillons effectivement à la venue prochaine d'une délégation d'experts bagdadis à Paris et que celle-ci sera officialisée par un courrier de la maire à son homologue dans les très prochains jours. Par conséquent, c'est tout naturellement que nous donnons un avis favorable à ce vœu et que je vous propose de le voter avec une large majorité.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hermano SANCHES RUIVO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 86).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la libération de Salah HAMOURI.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu référencé n° 54 est relatif à la libération de Salah HAMOURI.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ.

Pour rendre la vue à Nicolas BONNET-OULALDJ, est-ce qu'on peut baisser le store, s'il vous plaît ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci. Je veux bien être dans la lumière pour parler de Salah HAMOURI, mais c'est compliqué de l'avoir dans les yeux.

Depuis des mois, Salah HAMOURI, avocat franco-palestinien, est en détention administrative. Alors qu'un léger espoir semblait se dessiner suite à l'intervention discrète, soit, mais l'intervention tout de même du Président de la République auprès du Premier ministre israélien pour obtenir sa libération. Espoir vite déçu par l'annonce du Ministre de la Défense d'Israël de maintenir Salah HAMOURI encore quatre mois en détention administrative, et véritable camouflet diplomatique pour le Président MACRON.

Cela signifie quatre mois loin de sa famille, de sa femme, de son enfant, mais cela signifie surtout que son avocat ne peut travailler à sa défense, car le principe de la rétention administrative est de ne rien communiquer sur les éventuels chefs d'inculpation. Ce système ne garantit pas les droits de la défense ni bien entendu ceux des prévenus. L'Onu a condamné cette pratique antidémocratique qui est ni plus ni moins qu'une loi des suspects.

Une nouvelle fois, on nous dira que l'on ne peut intervenir dans un processus judiciaire et qu'Israël est un état démocratique, etc. Nul ne nie ici le droit à l'existence de l'Etat israélien, mais au nom de l'égalité des droits, nul ne devrait nier le droit aux Palestiniens d'avoir un Etat.

Si Salah HAMOURI est présumé coupable, qu'on le juge. S'il ne l'est pas et si son dossier est vide, qu'on le libère. Ces choses sont simples. Si la Ville de Paris demandait le respect du droit, ce serait une force formidable pour Salah HAMOURI, pour les Palestiniens, mais aussi pour les pacifistes israéliens.

Et je note avec plaisir que le cercle des soutiens à Salah HAMOURI s'élargit puisqu'un député de la majorité lui a donné son appui. Alors peut-être qu'aujourd'hui des députés de la majorité présidentielle parisiens nous donneront leur appui à l'occasion de ce vœu. En espérant qu'un jour nous arriverons à convaincre au nom du parallélisme des formes d'un soutien de nos compatriotes qui sont emprisonnés pour des raisons politiques partout sauf en Israël.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO pour vous répondre.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci d'abord au Président Nicolas BONNET-OULALDJ et au groupe Communiste - Front de Gauche pour ce vœu. Il n'est pas nouveau et notre réponse tiendra également la ligne que nous devons évidemment respecter, mes chers collègues.

Comme vous le savez, ce dossier fait l'objet de toute l'attention des services consulaires français. Par ailleurs, c'est à de nombreuses reprises que nous avons eu l'occasion de dire qu'il faisait jurisprudence pour nous que nous n'intervenons pas dans les affaires juridiques des pays démocratiques souverains.

Ce principe doit évidemment être concilié avec notre combat universel contre la peine de mort. C'est uniquement lorsque ces conditions alternatives se présentent, soit que le pays n'est pas doté d'une autorité judiciaire indépendante, soit que la peine de mort s'y applique, que nous intervenons.

C'est pourquoi, dans le respect de ce principe, cela n'empêche pas le travail consulaire des autorités françaises de se poursuivre sur ce dossier que nous connaissons tous.

Je vous demande donc au nom de l'Exécutif de bien vouloir retirer ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

D'abord, est-ce que le vœu est retiré, Nicolas BONNET-OULALDJ ?

Le vœu est maintenu.

Une explication de vote de Jérôme GLEIZES, puis Danielle SIMONNET.

M. Jérôme GLEIZES. - Deux poids, deux mesures. Samedi dernier, Patrick KLUGMAN intervenait sur la place de l'Hôtel de Ville pour soutenir Khalifa SALL, maire de Dakar en prison aujourd'hui au Sénégal. Donc, je ne vois pas en quoi il y a une différence entre soutenir un maire sénégalais membre du parti socialiste à Dakar et ne pas soutenir un Français qui, par ailleurs, a reçu le soutien du Président Emmanuel MACRON.

Il suffit d'illustrer par des contre-exemples pour montrer que ce qui vient d'être dit n'est pas respecté pour toutes les personnes malheureusement.

Je n'irai pas plus loin.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Explication de vote de Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On est face à une rétention administrative totalement arbitraire. Vraiment, je vous le redemande, mes chers collègues, votez en votre âme et conscience, cela honorerait la Ville que ce vœu soit adopté. La politique du Gouvernement d'extrême droite d'Israël est inacceptable. Nous nous devons de soutenir ce vœu, nous nous devons que la Maire de Paris affirme son exigence de libération immédiate de Salah HAMOURI.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pas d'autres explications de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à Aung San Suu Kyi.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 55 relatif à Aung San Suu Kyi.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET qui l'a déjà manifestement et qui la garde.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, est-ce que cela vous dérange que je puisse présenter mon vœu ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Danielle SIMONNET, vous seule avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, les Rohingyas, minorité musulmane de Birmanie, ont été visés en 2017 par une répression collective de l'armée birmane qui a fait des milliers de morts et poussé des centaines de milliers de personnes à l'exil, dont 200.000 enfants. Un objectif de nettoyage ethnique, selon les termes mêmes de l'ONU, est poursuivi par les autorités depuis le retrait collectif de la nationalité birmane aux Rohingyas en 1982 par la junte militaire.

A l'approche de la mousson, les 900.000 Rohingyas désormais réfugiés sur le territoire bangladais, dont 585.000 sont entassés dans le plus grand camp de déplacés au monde, sont plus que jamais exposés à des risques majeurs d'épidémie et de catastrophes naturelles comme les glissements de terrain.

Face à cette répression, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix et citoyenne d'honneur de Paris, a non seulement fait preuve d'un silence accablant mais a repris à son compte la propagande de l'armée birmane en accusant les Rohingyas d'être des terroristes. Cette attitude inacceptable ne saurait être excusée par le fait que le

Gouvernement auquel appartient Aung San Suu Kyi est lui-même sous pression de l'armée et d'une société au sein de laquelle le racisme anti-Rohingyas a été développé depuis des décennies.

Le musée de l'Holocauste de Washington a, pour les motifs énumérés ci-dessus, eu le courage de retirer le 7 mars dernier à Aung San Suu Kyi un prix décerné pour son combat contre la dictature et en faveur des libertés, tout en réitérant ses appels à la dirigeante à user de son autorité morale pour répondre de cette situation.

Notre Assemblée, qui a le devoir d'exprimer la solidarité de Paris à l'ensemble des victimes d'atteintes aux droits humains les plus fondamentaux, ne peut rester silencieuse face à l'attitude d'Aung San Suu Kyi qui porte atteinte à la valeur même du titre de citoyen et citoyenne d'honneur de Paris que la Ville lui avait décerné.

C'est pour cela que je vous propose d'adopter ce vœu par lequel le Conseil de Paris s'engage à retirer à Aung San Suu Kyi le titre de Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO pour vous répondre.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a deux thèmes dans ce vœu et je vais essayer de les reprendre.

Je vais d'abord remercier notre collègue Danielle SIMONNET de ce vœu qui nous permet finalement de redire la tristesse, la colère, la révolte de la Ville de Paris face à la situation terrible que vivent les Rohingyas, ainsi que de rappeler ce qu'est exactement la Citoyenneté d'honneur de notre Ville.

Chère Danielle, vous avez bien raison de dire toute l'horreur de la situation à laquelle doivent faire face les Rohingyas. C'est pourquoi je tiens à rappeler que la Ville de Paris a voté en 2017 deux aides pour un montant total de près de 100.000 euros. La dernière de 45.000 euros a été votée en septembre et versée à "Action contre la faim", dans une perspective d'assistance pluridisciplinaire : shelter, eau, assainissement, nutrition et soutien médico-social. La première d'un montant de 50.000 euros a quant à elle été versée à "Solidarité internationale" après notre vote en mai. Elle a permis de manière urgente la distribution de kits d'hygiène dans les camps de réfugiés situés en Birmanie.

Tout comme vous, je veux évoquer le musée de l'Holocauste de Washington, que vous citez dans le vœu que vous déposez aujourd'hui devant le Conseil de Paris, pour insister sur le fait que la Maire de Paris a, elle aussi, écrit à la chef de l'Exécutif birman pour lui dire l'émotion de la Ville de Paris et lui demander d'être à la hauteur du rôle que le monde attend d'elle.

Vous avez donc raison de dire que le Conseil de Paris a le devoir d'exprimer la solidarité de la Ville de Paris avec les victimes des atteintes aux droits de l'homme les plus fondamentaux. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous ne cesserons jamais de faire.

En revanche, nous vous demanderons effectivement, Madame la Conseillère de Paris, de bien vouloir retirer votre vœu, et pourquoi ? Votre vœu opère un glissement de sens, s'agissant de la citoyenneté d'honneur. En effet...

C'est difficile parce que je les entends plus que je ne m'entends, moi.

En effet, la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris n'est pas un titre honorifique. Il ne vaut qu'à un instant "T" pour une femme ou un homme menacé afin de lui offrir la protection de la Ville de Paris. Ainsi, c'est à la femme menacée, militante des droits de l'homme et assignée à résidence, que s'adressait le Conseil de Paris et non à celle que nous connaissons aujourd'hui.

Votre demande, tout à fait compréhensible, n'a donc pour ainsi dire plus d'objet. C'est pourquoi nous vous remercions néanmoins pour ce vœu qui a permis de rappeler ces éléments et que nous vous demandons de bien vouloir le retirer.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je comprends, Danielle SIMONNET, que vous ne retirez pas votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, parce que je pense que ce titre, justement, n'honore plus les principes de la Ville de Paris. Vous ne pouvez pas faire cette distinction temporelle.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je soumetts donc à vos voix ce vœu n° 55 avec un avis...

Oui, Alexandre VESPERINI, explication de vote ?

M. Alexandre VESPERINI. - Pour une explication de vote au nom du groupe PPCI. Nous, nous voterons NPPV car le peuple rohingya a certes, évidemment, besoin de soins, de médecins, mais il n'a pas besoin d'incantations politiques, il n'a pas besoin de ce genre de débat. Le débat sur l'attitude du régime, au-delà des institutions birmanes, du Myanmar, sur la question est un débat tout à fait légitime mais je crois que sa place n'est absolument pas dans cette enceinte.

C'est la raison pour laquelle, sur ce vœu comme sur d'autres vœux, il fallait marquer le coup et nous voterons NPPV - ne prend pas part au vote.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pas d'autres explications de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ? NPPV pour les Républicains.

La proposition de vœu est repoussée.

Merci, Hermano SANCHES.

2018 DJS 110 - Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fondation P.S.G. au titre de l'année 2018.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 110 relatif à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros et d'une convention avec la Fondation P.S.G. au titre de l'année 2018.

La parole est encore à vous, Madame SIMONNET.

Convention avec la Fondation P.S.G. au titre de l'année 2018, subvention, DJS 110. C'est à vous.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah, déjà ! Déjà... Sur le papier, cette fondation, que nous allons de nouveau subventionner, a bien sûr des objectifs totalement honorables, l'activité pour les enfants des quartiers populaires, avec en plus une préoccupation pour favoriser la pratique du football chez les filles, donc une volonté de contribuer à la mixité dans le sport. Bien évidemment, il n'y a rien à redire à tout cela.

Cette fondation a également l'objectif de développer des actions de soutien scolaire. Tout cela, sur le papier, va dans le bon sens.

Maintenant, le problème selon moi, c'est que la Ville n'a aucune raison de financer cette fondation. D'ailleurs, si d'autres grandes entreprises, avec leurs propres fondations privées, souhaitent se donner de bonnes images positives en développant ce type d'activité, qu'elles le fassent, mais en aucun cas les collectivités, comme celle de Paris, n'ont à les aider dans cette démarche, et je pense que la logique doit être la même pour le P.S.G.

Que la Ville développe l'équivalent de ce type d'activité en régie directe ou qu'elle subventionne des associations où ce sont des Parisiennes et des Parisiens qui sont impliqués dans leur développement, oui, mais là, on est quand même sur une autre problématique.

Faut-il rappeler comment est financé le P.S.G., les moyens colossaux qu'il peut avoir, les liens avec le Qatar ? Avons-nous besoin de les aider à se refaire une autre image de marque ? Je pense que non et je ne voterai donc pas ce projet de délibération. Comme chaque année, je voterai contre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Sergio TINTI pour poursuivre.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent projet de délibération concerne une convention ainsi qu'une subvention de 100.000 euros pour la saison 2018, attribuée à la Fondation Paris Saint-Germain, entité distincte du club Paris Saint-Germain.

D'abord, je voudrais souligner que la subvention a diminué de 130.000 euros depuis la saison 2016-2017. Ensuite, cette convention nous semble être le meilleur moyen d'entretenir un lien sain et solide entre notre ville et le club parisien. En effet, la Fondation Paris Saint-Germain, par ses engagements, se positionne en partenaire d'actions éducatives, sportives et sociales au sein de notre ville, et nous nous en réjouissons.

Les journées, les après-midi et les vacances P.S.G., organisées tout au long de l'année scolaire, permettent à plus d'un millier de jeunes filles et de jeunes garçons de bénéficier d'un encadrement de qualité, notamment dans des écoles de football qui sont proposées dans les quartiers sensibles de notre ville mais aussi dans des centres sportifs comme celui de Clairefontaine.

Nous soulignons le bilan positif de la première école rouge et bleu installée à Paris dans le 19^e arrondissement, sur le terrain d'éducation physique Reverdy. Il s'agit d'un projet original qui associe des pratiques sportives et des pratiques éducatives qui sont proposées à des enfants de CM1 et de CM2 issus des écoles qui entourent ce terrain de sport. Ce terrain en question est aménagé avec une structure utilisée à la fois comme lieu d'accueil et comme salle de classe. Dans le 19^e, nous avons accompagné ce projet depuis sa création et, chaque année, nous faisons un bilan de l'activité avec le responsable de cette structure.

Nous souhaitons également mettre en avant et en valeur l'effort que fait la Fondation en faveur de l'insertion sociale et professionnelle à travers l'accueil et l'accompagnement des jeunes Parisiens en grande difficulté, dans le but de les former aux métiers de l'encadrement et de l'animation sportive, ainsi qu'aux métiers du management ou de la communication. Dans le 19^e, la Fondation a effectivement embauché deux jeunes de notre arrondissement. Enfin, la Fondation Paris Saint-Germain œuvre à la promotion de la pratique féminine du football grâce à un dispositif "Allez les filles" en partenariat avec le collège François Villon dans le 14^e arrondissement. Il est d'ailleurs souhaitable que ce dispositif s'étende à d'autres établissements parisiens.

Nous sommes donc évidemment tout à fait d'accord sur le principe d'un soutien de la Ville à cette fondation et nous voterons ce projet de délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur TINTI et Madame SIMONNET, pour nous permettre de parler de la Fondation Paris Saint-Germain, parce que, Madame SIMONNET, vous l'avez beaucoup répété, sur le papier, sur le papier, ce qu'ils font sur le papier.

Madame SIMONNET, votre intervention "sur le papier", elle peut paraître politiquement particulièrement habile parce qu'on a tous les mots qui font peur, qui attisent l'ensemble de vos fantasmes, Qatar, argent privé, joueurs qui gagnent trop d'argent, tout cela, c'est formidable sur le papier.

Sauf que la réalité, les faits, c'est ce que M. TINTI a démontré. Des filles et des garçons qui après l'école bénéficient d'un soutien scolaire, des jeunes filles à qui on va proposer de découvrir une initiative de découverte et de pratique du football, des jeunes Parisiens en grandes difficultés accueillis dans un parcours d'insertion professionnelle et M. TINTI, je l'en remercie, a salué les deux jeunes du 19^e arrondissement qui ont trouvé un débouché professionnel grâce à la Fondation du Paris Saint-Germain, des dispositifs à destination des enfants malades de Necker, 600 enfants dans les clubs filleuls du Paris Saint-Germain à Paris, cette fondation est utile.

Je suis heureux qu'effectivement l'argent d'un club professionnel de football qui a des moyens vienne s'investir au profit de l'intérêt général et je suis heureux que la Ville de Paris y apporte son concours pour avoir son mot à dire, pour que justement les contenus pédagogiques, l'objectif de mixité sociale, nous en soyons les garants en ayant ce lien financier et conventionnel que je vous propose d'adopter aujourd'hui et qui nous permet, y compris de garder la main sur ce que fait le Paris Saint-Germain à Paris. Et vous serez la première à dire : "Vous laissez faire dans les quartiers le Paris Saint-Germain tout seul, sans vérifier s'ils ne sont pas en train d'acheter nos enfants".

Ils ne les achètent pas, ils leur font découvrir le football et j'en suis très fier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 110).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une opération "Pelouse de Reuilly Plage".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non-rattachés, notamment le vœu référencé n° 56 relatif à une opération "Pelouse de Reuilly Plage".

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que je vous présente aujourd'hui a été adopté sans vote défavorable la semaine dernière par les élus du 12e arrondissement.

Il fait suite à la décision prise par la Maire de Paris, en plein accord avec les élus du 12e, de suspendre le projet de création d'une baignade dans le lac Daumesnil dans le bois de Vincennes, qui devait voir le jour à l'été 2019.

Au cours des derniers mois, la Mairie de Paris, en lien avec notre mairie d'arrondissement, a travaillé sur ce beau et généreux projet afin de créer une baignade naturelle en plein air, gratuite et ouverte à tous. A chaque étape, nous avons porté une attention toute particulière aux enjeux de bonne intégration paysagère dans ce site exceptionnel classé, ainsi qu'aux questions importantes de protection de la biodiversité que nous évoquions ce matin. Ce sont précisément ces prescriptions très fortes et ce niveau d'exigence que nous nous sommes nous-mêmes appliqués, qui nous ont conduits aujourd'hui à suspendre ce projet.

Les services municipaux ont par ailleurs été contraints de constater le caractère infructueux des marchés de travaux. Manifestement, la réalisation de ce projet ambitieux, innovant et inédit en France - tel qu'il avait été défini dans sa dimension écologique et patrimoniale - suppose un savoir-faire tout particulier, que les entreprises ne maîtrisent pas suffisamment à ce jour.

Les conditions n'étant pas réunies, nous avons donc préféré suspendre ce projet. Il s'agit d'une décision tout à fait responsable, fondée sur l'écoute et aussi respectueuse des deniers publics parisiens dans la gestion sobre que nous nous imposons.

Nous ne pouvons néanmoins ignorer la très forte demande de baignades en plein air et de rafraîchissement durant l'été, qui s'exprime dans toute notre agglomération et dans toute la zone dense urbaine autour de Paris.

Les succès de la baignade du bassin de la Villette l'été dernier et du bassin mobile du centre sportif Emile Anthoine, au pied de la Tour Eiffel, ou encore les ouvertures spontanées de bouches d'incendie dans les divers quartiers parisiens pendant les périodes de canicule, nous le démontrent bien.

C'est pourquoi nous avons sollicité aujourd'hui et par ce vœu que soit installé un bassin estival mobile sur la pelouse de Reuilly, dans le cadre d'opérations du type "Pelouse de Reuilly Plage". Nous voudrions ainsi offrir, à la belle saison, dès l'été 2019, dans le même calendrier que celui d'espace baignade, un nouvel espace ludique, de

détente, de baignade et d'apprentissage de la natation, gratuit, bien sûr, et ouvert à tous, aux habitants du 12e arrondissement et, plus largement, à ceux de l'Est de la Métropole du Grand-Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire du 12e arrondissement, d'avoir exposé avec beaucoup de justesse, de sérénité et de précision, nos ambitions sur l'Est de Paris et en particulier sur la porte Dorée pour offrir aux habitants de l'Est de Paris des possibilités de baignade.

Vous avez fait un point précis sur la question de la baignade dans le lac Daumesnil avec des objectifs politiques qui restent les nôtres. D'abord, l'objectif est à la fois de faire face au dérèglement climatique et d'offrir des îlots de fraîcheur et des subventions dans le plan d'adaptation de la Ville, notamment à l'occasion des pics de canicule ; de vouloir, en particulier dans la période estivale, offrir des loisirs populaires et gratuits aux habitants de l'Est parisien.

Un autre objectif, partagé par l'Exécutif municipal et en particulier par mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, est celui de la bonne gestion des deniers publics. Il s'est avéré que cette opération Daumesnil, dont les objectifs sont fondamentalement louables - rendre ce bassin "baignable", offrir des loisirs, des points d'eau -, se trouvait tout à fait hors des clous des projections budgétaires que nous avons faites. Il était pour nous inenvisageable de faire ce projet au-delà de la prévision budgétaire. Le projet est donc, à ce titre, suspendu.

Cependant, ses objectifs restant fondamentalement légitimes, nous pouvons trouver ensemble - cette proposition du Conseil d'arrondissement du 12e vient à point nommé - des solutions pour qu'il réponde en même temps à ces objectifs, sans être malheureusement confronté aux contraintes que la baignade dans le lac nous a fait découvrir.

C'est pourquoi ce principe de bassins mobiles estivaux, que nous avons testés - la maire du 14e arrondissement ou la maire du 20e arrondissement pourraient en témoigner - sur les opérations "Elisabeth Plage" ou "Louis Lumière Plage" avec un succès grandissant chaque année, me paraît des opérations qui auraient tout à fait leur place porte Dorée, du côté des pelouses de Reuilly. Elles permettraient de faire découvrir gratuitement ces loisirs aquatiques aux enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

C'est donc pourquoi j'émetts un avis très favorable sur ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Explication de vote de M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me fais le porte-parole de Valérie MONTANDON et des élus Républicains et Indépendants du 12e arrondissement.

Ce vœu apparaît quelque peu improvisé, une sorte de lot de consolation, suite à l'abandon du projet de baignade Daumesnil. Dans votre vœu, vous évoquez notamment la maîtrise des dépenses publiques. Si vous souhaitez réduire les gaspillages, utilisons les 10 millions d'euros du projet de baignade pour un investissement pérenne, comme une piscine, qui fait défaut notamment au 12e arrondissement, qui n'en compte que 2 pour 150.000 habitants.

Vous évoquez aussi le Plan Climat ou les îlots de fraîcheur, mais ce n'est pas un projet éphémère, tel que celui-ci qui va y contribuer.

La solution de ne plus laisser la pelouse de Reuilly en jachère pour y installer des activités éphémères est la bonne ; il faut avoir un vrai projet à vocation écologique pour ce lieu.

Enfin, dans ce vœu, vous expliquez attendre que le "projet de baignade naturelle puisse voir le jour". Or, ce projet doit être tout simplement abandonné.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Autre explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons évidemment pour ce vœu, puisque nous sommes cosignataires et nous l'avons présenté ensemble avec Catherine BARATTI-ELBAZ, les élus socialistes, verts et radicaux de gauche.

Je voudrais m'adresser à M. BOULARD : vous avez tout de même voté contre des amendements que j'ai présentés au budget, dont un amendement dans lequel il était prévu de faire des études pour engager des travaux pour les futures piscines.

Il faut être cohérent. Vous parlez de faire des économies, de paralyser cette baignade et vous dites de mettre plutôt l'argent sur les piscines. Il faut transformer les paroles en acte et voter quand on présente des amendements au moment du débat des orientations budgétaires.

Nous avons d'ailleurs présenté à plusieurs reprises - que ce soit nos collègues écologistes de Paris ou moi-même - des vœux pour une piscine dans le quartier Bercy-Charenton. Or, il ne me semble pas que Mme MONTANDON ait déposé des vœux en ce sens, que ce soit au Conseil du 12e ou en Conseil de Paris. Un peu de cohérence dans vos propos ne ferait pas de mal.

Vous avez raison : nous nous battons et nous continuerons à nous battre pour qu'il y ait plus de deux piscines dans le 12e arrondissement. Il y aura, en tout cas, une piscine mobile. C'est un premier pas et nous nous en satisfaisons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 87).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au principe de précaution concernant les terrains en pelouses synthétiques.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu référencé n° 57 est relatif au principe de précaution concernant les terrains en pelouses synthétiques, présenté par M. BONNET-OULALDJ.

M. Sergio TINTI. - Par M. TINTI.

Merci, Monsieur le Maire.

Notre ville compte aujourd'hui 57 terrains en pelouse synthétique extérieurs et nous voyons se développer de plus en plus la pratique du football en salle. Vous le savez, cela fait quelques mois que les doutes grandissent quant à la dangerosité sanitaire de la présence de granulats en caoutchouc, issu de recyclage de pneus, qui composent ces pelouses synthétiques.

Au regard de ce risque, compte tenu du nombre important de pratiquants, notre vœu vise à demander, d'abord, la mise en place du principe de précaution et l'arrêt de toute construction de terrain en pelouse synthétique ; ensuite, le lancement d'une étude sur le coût du changement de granulats de pneus en granulats alternatifs ; et enfin que vous interpelliez le Gouvernement sur la création d'un Fonds national d'aide à la transition du granulat en pneus recyclés vers du granulat alternatif pour soutenir les collectivités territoriales.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Président de la 7e Commission.

C'est un sujet que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer, à la fois à votre interpellation et à celle du groupe Ecologiste de Paris, lors du précédent Conseil de Paris.

C'est pourquoi ce vœu m'a surpris dans un premier temps, puisqu'il est, dans ses considérants, assez semblable au vœu de l'Exécutif que nous avons déjà adopté. Je sens néanmoins, derrière cette volonté du groupe Communiste, la volonté d'avoir une mise à jour de ce que nous avons fait depuis que nous avons déposé le vœu. Je vais donc profiter de votre vœu pour vous tenir informé.

Conformément au vœu, nous avons saisi les autorités sanitaires, au premier chef desquelles l'A.N.S.E.S., l'Agence nationale de sécurité de l'environnement sanitaire et des questions environnementales, qui est, elle, à même d'identifier les substances qui peuvent être considérées ou non comme dangereuses et toxiques.

Nous avons sollicité la Ministre des Sports, Laura FLESSEL, pour qu'elle édite une norme nationale sur le sujet des pelouses synthétiques, et nous avons sollicité le Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, qui s'appelle désormais...

M. PENINO, le nouvel L.H.V.P. ?

... le S.P.S.E., pardon. Nous avons sollicité le S.P.S.E. pour que lui-même nous émette un avis.

Par conséquent, ces questions vont, en tout cas, nous l'espérons de la part de l'Etat, appeler des réponses. Les retours nous permettront d'évaluer le niveau de risque et le type de revêtement concerné. Je veux bien faire un moratoire sur les pelouses en granulé, mais il nous faut également une étude sur les autres types de granulés, afin de ne pas avoir cette étude tous les deux ans.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, de vous tenir rapidement informé. Je peux envoyer aux membres de la 7e Commission une copie du courrier que j'ai adressé aux autorités sanitaires, que je ne manquerai pas de relancer assez régulièrement sur le sujet.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous de retirer votre vœu, Monsieur TINTI ?

Le vœu est retiré, je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la Fête du sport.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 58 relatif à la Fête du sport.

Il est présenté par Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme Laura FLESSEL, la Ministre des Sports, a annoncé la création d'une Fête du sport organisée tous les 13 septembre à compter de 2018. C'est la volonté de la Ministre de célébrer la date de l'officialisation de l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris, et d'ailleurs la France avec le Président de la République, et Paris avec la Maire de Paris, se sont engagées ensemble pour obtenir ces jeux.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, Paris est une fête aussi, et donc, par ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris soit pleinement associée, s'investisse, notamment pour la mise à disposition des équipements, l'association des mairies d'arrondissement et bien sûr toutes les initiatives qui pourraient associer pleinement Paris à cette nouvelle Fête du sport.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Jean-François MARTINS, que pensez-vous de cette Fête du sport ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - C'est la fête, Monsieur le Maire, et Monsieur le Président du groupe DP.

Sur la question des grands moments de mobilisation qui participent à la pratique sportive, c'est un enjeu et nous avons, il faut le dire, un certain nombre d'initiatives diverses, peut-être nombreuses, peut-être trop nombreuses,

entre la Journée olympique le 23 juin, "Sentez-vous sport" organisé par le Comité olympique depuis 5 ans, et la Fête du sport que la Ministre Laura FLESSEL vient d'annoncer.

C'est évidemment une manifestation qui a son intérêt au même titre que la Fête de la musique, et si elle arrive à s'inscrire avec le même succès populaire que la Fête de la musique, nul doute que cette Fête du sport s'ancrera dans l'agenda parisien et national, ce que nous ne pouvons que souhaiter.

Mais comme pour la Fête de la musique, ce n'est pas M. JULLIARD qui embauche tous les musiciens qui vont jouer, c'est l'initiative citoyenne et artistique dont nous allons soutenir l'installation et la mise en place dans les lieux.

C'est la même logique que nous aurons sur la Fête du sport, soutenir et accompagner l'ensemble des initiatives du Mouvement sportif, leur mettre à disposition des gymnases, des terrains, des piscines, de l'espace public s'ils le souhaitent.

La Ville n'a pas vocation à être organisatrice de cette Fête du sport, mais à être l'accompagnatrice du Mouvement sportif, qui je suis sûr répondra à l'appel de la Ministre. C'est pourquoi j'émettrai un avis favorable sur ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chers collègues.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD pour une explication de vote.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci.

Créée par le Gouvernement au retour de Lima et à la suite de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, la Fête du sport a vocation à mobiliser tous les Français autour des valeurs véhiculées par le sport.

Difficile dans ce contexte de voter contre ce vœu, qui demande à la Mairie de Paris de s'impliquer dans l'organisation de la première édition de cet événement, comme elle peut le faire cette année du 27 janvier au 3 février, ou encore pour la Journée olympique, chaque 23 juin.

Votre vœu demande notamment que les mairies d'arrondissement puissent être pleinement impliquées et intégrées aux discussions et à la mise en place de cette fête à Paris, je ne peux qu'y être favorable. Reste à définir comment. Et par là je veux dire, par quels moyens financiers ?

Plus largement, cette question budgétaire, Monsieur BARGETON, est tout aussi valable pour la Journée olympique dans quelques semaines. La Mairie a-t-elle prévu d'octroyer des crédits aux mairies d'arrondissement afin qu'elles prennent leur part dans l'organisation des manifestations ou des animations autour du sport ?

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'était donc une explication de vote, mais sans explication de votre vote.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je voterai pour, bien sûr.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 88).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mutualisation d'équipements sportifs.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la gestion des piscines municipales.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Les vœux référencés n° 59 et n° 60 relatifs à la mutualisation d'équipements sportifs et à la gestion des piscines municipales sont retirés.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la sécurisation du complexe sportif Max Rousié.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons donc au vœu référencé n° 61 relatif à la sécurisation du complexe sportif Max Rousié.

Il est présenté par M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui revient régulièrement, nos demandes sur le complexe Max Rousié portent sur la sécurisation de ce complexe sportif important du 17e arrondissement, et sur trois points très simples : la mise en œuvre des préconisations de l'avis de sûreté réalisé en juillet 2015 ; la rénovation et la remise en service du système de vidéo-protection de ce complexe, notamment à l'intérieur des locaux ; et enfin, le rehaussement des clôtures du complexe pour prévenir les intrusions nombreuses.

Force est de constater que malgré nos interpellations régulières et le vote d'un vœu, je le rappelle, en février 2016, le complexe sportif Max Rousié fait toujours l'objet de nombreuses intrusions, agressions, dégradations, violences qui pourrissent la vie des associations sportives, des enfants notamment, et donc des usagers.

A ce jour, les préconisations ne sont toujours pas mises en œuvre. Je rappelle que c'est un avis de sûreté qui avait été prononcé en juillet 2015, je crois qu'il est temps de passer des paroles aux actes pour sécuriser le complexe Max Rousié.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole peut-être d'abord à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Non pas pour répondre aux demandes sur la mise en œuvre de l'audit de sûreté, mais pour préciser que les services de police accompagnent la prise en compte des problématiques de sécurité autour de ce complexe. Des opérations de sécurisation sont régulièrement organisées, la Brigade de soutien au quartier réalise des points de présence, de rencontre et de dissuasion sur place aux horaires de fréquentation les plus importants, et elle participe également à la réunion organisée en mairie au mois de février pour traiter de ces différentes problématiques.

Le tout sur la base de contrôles sur réquisition du Procureur de la République si nécessaire, et on continuera de le faire pour traiter les difficultés rencontrées avec l'intervention à l'intérieur du complexe si nécessaire, sur réquisition des personnes en charge de sa gestion.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 17e arrondissement, je ne peux que partager à la fois votre cri d'alerte et votre agacement sur les délais pris, et je l'ai fait savoir à celles et ceux qui étaient chargés de mettre en œuvre cet audit dans les plus brefs délais.

Le rehaussement des grilles a été fait en 2017, et a en partie permis de résoudre les problèmes. Je ne crois pas cependant que l'ensemble de l'audit suffira, mais il faut qu'il soit mis en œuvre sans délai. Cependant, un certain nombre d'autres interventions, à la fois une présence renforcée et je suis heureux d'entendre la Préfecture de police nous dire son engagement à le faire, et un travail avec le CEVEO chez nous, permettront tant sur le bâtimentaire que sur l'humain, de résoudre petit à petit ces problèmes d'intrusion.

J'émet donc un avis favorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 89).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un nouvel équipement public sportif dans le 7e.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu référencé n° 62 est relatif à un nouvel équipement public sportif dans le 7e arrondissement.

Il est présenté par Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Mairie de Paris a lancé au mois de mai 2017 son nouvel appel à projets d'urbanisme visant cette fois à réhabiliter les sous-sols.

La sous-dalle des Invalides et l'aérogare Air France sont concernées dans le 7e arrondissement.

Sur le principe, nous ne sommes pas opposés à ce projet de transformation. Air France n'a jamais investi dans l'aérogare qu'elle occupe depuis 2002, et la sous-dalle n'est pas complètement exploitée. La nuance est importante, ce site n'est pas seulement un espace de stockage, il abrite un centre de tri dont le maintien est assuré, mais aussi un des rares équipements sportifs du 7e arrondissement.

Nous avons appris en cours de présentation du projet, que cet équipement sportif, très apprécié par les habitants et les nombreuses associations sportives de l'arrondissement, serait tout bonnement supprimé.

C'est du gaspillage d'argent public, plus de 140.000 euros ont été investis en 2015 et 2017 dans cet équipement pour rénover les vestiaires et l'éclairage, et surtout pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

C'est d'ailleurs aujourd'hui le seul équipement sportif du 7e arrondissement entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

On nous présente la création d'un nouveau gymnase au sein de l'îlot Saint-Germain comme une compensation à la suppression de celui des Invalides. Ce n'est pas le sujet. Le 7e reste sous-doté en équipements sportifs. Aussi, est-il nécessaire, en plus du nouvel équipement de l'îlot Saint-Germain, de maintenir le gymnase existant, qu'il reste sous les Invalides ou qu'il soit recomposé à un autre emplacement de l'arrondissement. Afin de renforcer le maillage d'équipements sportifs du 7e arrondissement et de permettre à tous de pratiquer une activité sportive, nous demandons que la création d'un nouvel équipement public municipal dédié à la pratique sportive...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci...

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - ... dans le 7e arrondissement soit inscrite au prochain plan des investissements de la mandature qui couvrira la période 2020-2026. Nous souhaitons réellement être entendus sur ce point.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux que partager un point de vue de Mme DAUVERGNE, c'est le sous-équipement du 7e arrondissement en matière d'équipements sportifs. Ce n'est pas spécifique au 7e arrondissement, mais aux arrondissements centraux de Paris dont la densité, la difficulté à trouver du foncier et des opportunités de faire des opérations d'équipements publics créent de vraies difficultés à avoir des équipements sportifs, à l'exception, Monsieur TIBERI, du 5e arrondissement qui a fait l'objet d'une attention toute particulière d'un maire de Paris précédent qui lui a permis d'avoir beaucoup d'équipements sportifs et de crèches.

Cependant, la plupart des arrondissements du centre de Paris connaissent les mêmes types de difficultés. Je comprends votre problématique. C'est pourquoi, sur ce projet d'îlot Saint-Germain, nous avons à la fois décidé de compenser ce gymnase des Invalides par un gymnase mais aussi d'y ajouter une salle polyvalente qui permet de répondre à un certain nombre de demandes liées plutôt au public spécifique du 7e arrondissement, avec une salle plus polyvalente avec danse, gymnastique douce, yoga, fitness, etc.

Cependant, vous comprendrez bien qu'il n'est pas de ma responsabilité, sans présager, à moins que vous ne le fassiez du résultat des élections municipales 2020 de ce que sera le prochain plan des investissements de la mandature, laissons les Parisiens en décider en 2020. Cependant, pour prendre le sujet dans le bon ordre, identifions ensemble l'opportunité foncière dans le 7e arrondissement qui permette de faire un équipement public sportif. Je puis vous assurer que si elle existe, on trouvera sans aucun doute, moi-même ou mon successeur, les financements nécessaires pour un équipement public dans le centre de Paris.

N'oublions pas malgré tout une opportunité importante qui est le centre Emile Anthoine, qui est certes techniquement dans le 15e arrondissement, mais qui est à quelques mètres du 7e arrondissement et sur lequel les grands clubs du 7e arrondissement se retrouvent pour aller jouer, où on trouve deux salles de gymnase, un terrain de foot et sur lequel on pourra aussi dans l'avenir, densifier la parcelle en équipement sportif pour mieux l'utiliser pour les habitants du 7e arrondissement.

Juste pour cette raison, je ne veux pas m'engager sur la mandature suivante en termes d'investissement. Je vous demande de le retirer. Mais en tout cas, très ouvert à travailler ensemble sur l'opportunité foncière à trouver.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Mme DAUVERGNE me fait signe que le vœu n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec la 7e Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission et je cède immédiatement la parole à son Président, M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons commencé, comme à l'habitude, nos travaux de la 1ère Commission par la présentation des tableaux de bord financiers par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE, pour ce troisième mois de l'exercice comptable 2018, à l'exception du tableau des subventions manquant pour des raisons techniques.

Concernant la fiscalité immobilière, le mois de février 2018 s'établit en trésorerie à 108 millions d'euros, soit une diminution de 3 % par rapport à février 2017. La DRFIP a enregistré, en janvier, 4.094 transactions contre 3.803 en janvier 2017, soit une progression de 8 %. Aucune vente supérieure à 100 millions d'euros n'a été enregistrée le mois dernier. Le nombre de transactions pour février ne nous a pas été encore communiqué.

Pas de commentaires particuliers sur les autres tableaux financiers : les dépenses d'investissement, les dépenses de personnel, les dépenses sociales et les charges à caractère général.

Pour ce qui est de la dette et de la trésorerie, je tiens à informer mes collègues du Conseil qu'aucune levée de fonds n'a encore eu lieu à ce stade de l'exercice 2018. De nombreuses interventions ont eu lieu concernant la réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien pour lesquels notre collègue Olivia POLSKI, adjointe en charge du commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes, a justement motivé ses réponses.

Notre collègue Yves POZZO di BORGIO a demandé s'il était possible d'avoir une évaluation des conséquences de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les finances de la Ville et souhaite également connaître l'impact de la fréquentation touristique sur les chiffres d'affaires et sur la fréquentation des grands magasins.

Enfin, notre Commission s'est terminée par des débats nourris concernant le statut particulier du Corps des ingénieurs et architectes, cadres supérieurs d'administration parisienne, projet de délibération présentant un projet de fusion de six Corps techniques pour réduire le nombre à deux.

Ont été évoqués les problèmes soulevés par ce projet, la négation des caractéristiques de l'existence de certains métiers dont les architectes voyers, faisant partie d'une profession réglementée, la séparation de certains corps arbitrairement entre A et A plus, la rupture de l'homologie avec l'Etat et les conséquences en matière de recrutement et de débouchés, enfin la précarisation et la baisse possible des salaires dans l'évolution du temps.

Aussi, il a été demandé une étude d'impact et d'accepter de reporter ce projet de délibération afin de poursuivre les discussions. Je sais que la qualité d'écoute et de dialogue de notre collègue Christophe GIRARD, adjoint chargé des Ressources humaines, du Dialogue social et de la Qualité des services publics, a permis le retrait de ce projet de délibération et de le reporter à une prochaine séance.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Vœu déposé par les groupes Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la réforme de l'apprentissage.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous entamons maintenant les travaux de la 1ère Commission par le vœu référencé n° 63, relatif à la réforme de l'apprentissage.

Jérôme DUBUS ? Non.

Julien BARGETON ?

M. Julien BARGETON. - Je crois qu'il est retiré.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il est retiré, parfait !

2018 DRH 14 - Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 14 concernant la modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, vous nous proposez la modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation dans les piscines parisiennes. Elle permettrait de nommer six éducateurs des activités physiques et sportives occupant la fonction de chef de bassin à celle de coordonnateur de bassin. Nous comprenons tout à fait que les orientations du plan "Nager à Paris", que nous saluons par ailleurs, font apparaître le besoin de renforcer la coordination avec les partenaires municipaux et les acteurs de proximité.

Toutefois, après lecture attentive de ce projet de délibération et après réception des agents et des organisations syndicales, nous nous interrogeons sur l'opportunité de nommer dans ces conditions ces six coordonnateurs de bassin.

En premier lieu, il semble que cette mission de coopération avec leurs différents interlocuteurs, que vous voulez confier aux coordonnateurs de bassin, est déjà assurée actuellement par les chefs de bassins eux-mêmes. Si ces missions sont différentes, autant alors obtenir de votre part une information précise de ce que sera le contenu de la fiche de poste du futur coordonnateur de bassin.

A supposer qu'il faille absolument garantir cette mission de coopération, pourquoi ne pas la généraliser à l'ensemble des piscines parisiennes et singulièrement celles les plus utiles socialement ? Pourquoi avoir circonscrit cette expérimentation aux six piscines considérées comme les plus importantes au regard de leur taille et de leur fréquentation respective ?

Ensuite, nous sommes interpellés sur la possibilité et le fondement juridique qui permet de nommer des agents éducateurs des activités physiques et sportives relevant de la filière sportive de la Ville à celle de coordonnateur de bassin relevant de la filière technique et ouvrière.

Pour finir, nous souhaiterions que vous précisiez ici de quelle hiérarchie dépendront ces nouveaux coordonnateurs de bassin. Nous n'avons rien contre l'avancement de carrière de nos agents, bien au contraire, vous connaissez l'attachement de mon groupe politique à l'évolution professionnelle de toutes et tous, mais au regard de ces multiples questionnements suscités par ce projet de délibération, nous suspendons notre vote à vos éclaircissements et explications.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Il s'agit d'un niveau d'encadrement intermédiaire entre l'équipe éducative et le directeur de l'établissement, qui permet d'offrir aux futurs coordonnateurs de bassin une réelle avancée de carrière.

Je tiens à vous préciser qu'il ne s'agit pas d'un nouvel emploi statutaire, l'emploi de chef d'exploitation existe déjà, il faut donc le distinguer des fonctions exercées par l'agent.

Un emploi de chef d'exploitation de la commune de Paris, chef de bassin aujourd'hui...

Excusez-moi... Pardon... Merci beaucoup. Je reprends.

Un emploi de chef d'exploitation de la commune de Paris, chef de bassin aujourd'hui, deviendra un chef d'exploitation, chef de bassin demain. Donc le métier ne change pas. Le seul changement pour l'agent est une amélioration de sa carrière au travers d'une meilleure rémunération et d'un meilleur déroulement de carrière.

Vous vous posez la question : pourquoi ces sites et pourquoi six seulement ? D'abord, parce que c'est une expérimentation pour être certain que nous prenons les bonnes mesures. Moi, j'aime bien qu'on les accompagne d'essais avec Jean-François MARTINS. Donc, une liste de six sites regroupant piscines et bassins-écoles a été établie pour expérimenter la mise en œuvre de cette fonction et ce, pour deux raisons principales : la fréquentation mais aussi la taille des équipes à manager, à gérer, ces deux critères justifiant la mise en place de la fonction de coordonnateur de bassin. Bien évidemment, cher Sergio TINTI, le dispositif est appelé à être étendu à l'issue de l'expérimentation, si elle est positive, à tous les bassins.

Cette proposition émane du dialogue social constructif - je tiens à le saluer - que mène Jean-François MARTINS avec les organisations syndicales, et a recueilli, lors du dernier conseil supérieur des administrations parisiennes, que je présidais, un avis favorable de la majorité des organisations syndicales. Il n'existe, par ailleurs, aucune contre-indication juridique à nommer des agents issus de la filière sportive à l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation qui, depuis fin 2016, est d'ailleurs également accessible à d'autres filières au sein de la Ville de Paris. C'est un point très important, voté, me semble-t-il. Mais vous n'avez pas dit que vous en teniez compte, vous aviez besoin de précisions, donc j'espère vous avoir convaincus.

Bien évidemment, je reste, au-delà de ce Conseil de Paris, à votre disposition pour avoir peut-être encore plus d'éléments plus précis. Et donc, pour l'intérêt des agents, j'espère vous avoir convaincus et que vous voterez favorablement ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DRH 14).

2018 IG 1 - Communication relative au rapport annuel d'activité 2017 de l'Inspection générale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération IG 1 est relatif au rapport annuel d'activité 2017 de l'Inspection générale.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération est habituel. Chaque année est présenté aux conseillères et conseillers de Paris le rapport d'activité de l'Inspection générale de la Ville de Paris, l'IGVP.

En premier lieu, je tiens à souligner plusieurs points positifs : le travail de qualité et important mené par l'Inspection générale qui, chaque année, propose des rapports très fouillés et de qualité sur l'ensemble des domaines de l'action municipale. Ainsi, en 2017, l'IGVP a produit plus de 24 rapports définitifs et 7 rapports provisoires. Il faut saluer également l'initiative de la Maire de Paris, depuis 2014, de permettre à chaque groupe du Conseil de Paris une niche pour un rapport de l'IGVP sur un sujet de son choix. Cela est important et permet aux groupes de véritablement appréhender certaines questions sur lesquelles ils souhaitent un éclairage particulier.

Aussi, je souhaite saisir cette occasion pour évoquer la nécessité de bien suivre les recommandations des rapports de l'IGVP et de bien tenir les engagements vis-à-vis des groupes. Je pense notamment au rapport que le groupe Ecologiste de Paris avait demandé en 2016 dans le cadre de sa niche "Audit des modalités d'attribution et de vérification des autorisations de terrasses".

Le travail de l'IGVP avait été très dense et pertinent. Il avait permis un diagnostic éclairé et de nombreuses pistes d'améliorations. En particulier, dans sa conclusion, il citait : "L'occupation anarchique du domaine public par les terrasses et étalages non autorisés ou en dépassement qui n'est pas jugulée en raison du faible montant des amendes encourues et des importants délais de jugement du tribunal. La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions relatives à l'application du règlement et à la verbalisation des infractions nécessite une volonté politique ferme, nécessaire pour mettre fin à cette situation actuelle". Il pointait ensuite un règlement compliqué qui n'est ni appliqué, ni respecté, ni sanctionné.

Aussi, à l'initiative des Ecologistes, nous avons alors déposé un vœu demandant la mise en place d'un groupe de travail afin de définir les conditions de mise en œuvre des propositions formulées dans ce rapport. Malgré cet engagement, le groupe de travail ne s'est pas tenu et nous souhaitons que le vœu qui avait été retiré contre l'engagement de l'adjointe à la Maire de Paris de réunir les maires d'arrondissement pour mener un groupe de travail, puisse enfin être tenu. C'est pourquoi, en conclusion, je me permets de rappeler l'importance de tenir les engagements pris à la suite des discussions en Conseil de Paris et des conclusions de l'IGVP. Sinon, l'utilité de ces dernières s'en trouve tout à fait altérée pour ne pas dire inutile.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT, parce que vos questions permettent, en effet, de clarifier et en même temps de vous rassurer, de vous donner des réponses précises.

Je souhaite, tout comme l'a fait Jacques BOUTAULT, dire tout le bien que je pense du travail de l'Inspection générale et saluer Hélène MATHIEU et ses équipes, Hélène MATHIEU en particulier pour sa pugnacité, sa rigueur et

son humanisme dans le travail qu'elle doit mener. Ce travail est nécessaire et extrêmement utile, donc nous la remercions collectivement.

Pour répondre plus précisément à ce que Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement de Paris, a évoqué, à ce stade, je peux vous indiquer qu'il n'est tout d'abord pas question de revenir sur les engagements pris devant le Conseil de Paris en septembre 2016, mais pas d'un millimètre. Ensuite, le retard dont vous faites part dans l'application de ce rapport sur les autorisations de terrasses, sujet que je connais bien, ayant été jusqu'en novembre dernier maire d'arrondissement moi-même, s'explique d'abord par un contexte particulier lié aux attentats qui ont suivi le vote du rapport et du vœu de l'Exécutif. Il s'explique également par la mobilisation des équipes de la Direction de l'Urbanisme, chargées de régler un grand nombre de contentieux que vous connaissez.

Ensuite, sachez que 21 propositions peuvent être mises en œuvre à court ou moyen terme. 3 peuvent être mises en œuvre à moyen terme mais sont plus lourdes car nécessitant un travail commun avec la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection, et la direction des systèmes et technologies d'information. Les 7 autres recommandations doivent faire l'objet d'études d'impacts plus poussées en raison d'effets collatéraux importants, notamment sur les effectifs.

Sur la question du groupe de travail, je vous informe que la Direction de l'Urbanisme réunira très prochainement les maires d'arrondissement afin de présenter un plan d'action pour la mise en œuvre de ces recommandations, et je m'en porte garant avec l'aide de ma collègue Olivia POLSKI.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Il s'agit d'une communication, il n'y a donc pas de vote.

2018 DFA 14 - Compensation des dégâts suite à la crue du 15 janvier 2018 au 5 février 2018.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons tout de suite au projet de délibération DFA 14 relatif à la compensation des dégâts suite à la crue du 15 janvier 2018 au 5 février 2018.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le maire.

Avant de commencer, je voudrais remercier le président de la 1^{ère} Commission de son compte rendu exhaustif et très objectif, et aussi M. Christophe GIRARD, suite à mon départ de la 1^{ère} Commission, d'avoir reporté le projet de délibération, comme cela a été dit par le président, sur la question de la fusion des corps A et A+, ingénieurs et architectes.

Monsieur le Maire, suite à la crue de la Seine entre le 15 janvier et le 5 février dernier, la Ville de Paris a formulé auprès de l'Etat une demande de procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle. Mais quelle est la responsabilité de l'activité humaine dans cette catastrophe naturelle ? Si celle-ci est bien évidemment difficile à quantifier, on peut cependant observer une corrélation entre l'accélération du changement climatique et la plus grande régularité des épisodes pluvieux en Ile-de-France. D'ailleurs, selon le journal scientifique "Climate", le lien entre le changement climatique et les épisodes caniculaires est confirmé. Paris fait partie de ces exemples.

Selon l'Agence parisienne pour le climat, dont je tiens ici à saluer le travail d'une grande rigueur, ce sont surtout les crues rapides dues à des pluies plus intenses, comme ce fut le cas en juin 2016, qui risquent d'augmenter avec le changement climatique, et non pas la crue dont on parle aujourd'hui et qui arrive assez régulièrement, donc des crues d'hiver.

Pour les Ecologistes, la Ville ne peut se contenter de demander la reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle, car elle a un rôle important à jouer pour la reconnaissance de la notion de crime climatique. C'est pourquoi, lors du dernier Conseil, nous avons proposé dans un vœu que la Ville étudie la possibilité d'assigner en justice les responsables du dérèglement climatique et notamment les industries du secteur de l'énergie fossile, dans la suite de ce qu'a fait Bill de BLASIO pour la ville de New York, aux Etats-Unis. Ce vœu a été adopté et nous attendons avec impatience les conclusions du service juridique de la Ville.

Nous ne sommes pas les seuls puisque ce vœu a suscité de très grandes attentes parmi les défenseurs du climat, parmi les juristes spécialistes du droit de l'environnement, et parmi les assureurs et les réassureurs parce que souvent ce ne sont pas les assureurs qui gèrent directement ces risques mais les réassureurs, c'est-à-dire les assureurs des assureurs.

Le droit de l'environnement français est, comme nous l'avons constaté dans l'affaire des berges sur Seine, encore trop peu au service de la défense de son objet. Pour le faire évoluer, il y a la loi mais également la jurisprudence et nous voulons y participer à travers cette action de la Ville.

La portée symbolique d'une action en justice de la Ville de Paris serait un immense pas en avant pour la lutte contre le changement climatique car le droit est un outil dont on ne peut se passer dans ce grand combat pour la survie de l'humanité.

Monsieur le Maire, ce combat n'est pas symbolique et perdu d'avance. J'en veux pour preuve l'exemple d'Arnold SCHWARZENEGGER qui a annoncé, il y a quelques jours, qu'il souhaitait contraindre les majors pétrolières américaines à reconnaître qu'elles contribuent au dérèglement climatique et à la mort prématurée de nombreuses personnes.

Pour l'ancien gouverneur de Californie, il faut s'inspirer de ce qui a été fait pour les cigarettiers et imposer par la loi que les stations-service, les voitures et tous les produits liés à l'industrie fossile fassent mention de leur dangerosité pour le climat, et par la suite de faire des procès en dommages et intérêts par rapport aux morts qu'elles occasionnent.

Nous voterons définitivement le Plan Climat Energie dans ce Conseil, demain ou après-demain, et nous nous félicitons du volontarisme de la Ville, de Célia BLAUDEL pour arriver à une justice climatique ici et ailleurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la crue que nous venons de vivre en ce début d'année était exceptionnelle. Exceptionnelle par sa durée : pendant près de trois semaines, nous n'avons pu accéder aux berges et certaines lignes de transport, notamment le RER C, ont été interrompues. Même jusqu'à aujourd'hui, certaines stations ne sont pas utilisables du fait de la conséquence de la montée des eaux.

Je voudrais avoir une pensée particulière pour les sinistrés, pour les élus locaux d'Ile-de-France qui ont été confrontés à cette crue importante, les pompiers, les policiers, les agents des grandes entreprises publiques et les services des communes touchées qui ont été sur la brèche. Il faut les féliciter pour leur engagement sans faille de tous les jours.

C'est dans ces moments que la population de notre pays s'aperçoit de l'importance des services publics. D'ailleurs, ceux qui posent la question de l'utilité du service public et des entreprises publiques devraient à chaque fois se souvenir de leur action au moment des catastrophes naturelles ; cela éviterait cette mauvaise musique anti-fonctionnaires qui pollue périodiquement le discours politique, tant à droite que dans la majorité présidentielle actuelle.

Lors de la crue en 2016, ce sont tout de même 3 millions d'euros d'investissements qui ont été consacrés à la réparation des berges, des espaces verts et des installations municipales qui se sont trouvés endommagés à Paris. Trois millions d'euros, c'est une somme absorbable pour notre collectivité, mais que dire pour les villes qui n'ont pas eu la même capacité financière et qui ont, de ce fait, dû faire face à des dégâts plus importants.

Aujourd'hui, les assureurs parlent de 150 à 200 millions d'euros de coûts pour cette crue exceptionnelle. Les Parisiens et les Franciliens doivent connaître les conséquences dans tous les domaines d'une crue exceptionnelle. Les conséquences sur les transports, l'économie au ralenti, l'hôpital engorgé, la distribution d'eau potable et d'électricité menacée, et la possibilité d'épidémie. Ce scénario catastrophe est un des scénarios probables puisque le risque de la crue de la Seine augmente d'année en année.

Voilà pourquoi à la fin de l'exercice "Sequana" en mars 2016, j'avais interpellé la Maire de Paris et le Préfet, ici au Conseil de Paris, afin que les collectivités concernées et l'État renforcent les investissements prévus et nécessaires pour prévenir les crues, y compris centennales. Les réponses, qui m'avaient été données, soulignaient l'importance de la communication et de l'information des Franciliens. C'est bien mais notoirement insuffisant.

Nous avons un instrument : Seine Grands Lacs. Nous avons l'expertise et les projets qui ne manquent pas plus que les financements. Un des projets, celui de la Bassée, permettrait de faire baisser de 20 à 60 centimètres le niveau de la Seine en cas de crues exceptionnelles. Ce projet est estimé à 100 millions d'euros, à côté de ce que je viens de dire, 150 à 200 millions d'euros du coût exceptionnel de cette crue.

La question est posée : comparativement au coût des dégâts engendrés, cet investissement semble plus que nécessaire. Il conviendrait que l'État, la Métropole, la Région, les collectivités prennent toutes et tous leurs responsabilités sur ce dossier. C'est un choix, le choix de gérer les risques ou de prévenir, et le vieil adage ne dit-il pas "prévenir, c'est guérir" ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les interventions n'étaient pas directement liées au sujet très technique de ce projet de délibération. Vous savez que notre Ville a connu une crue importante du 15 janvier au 5 février dernier. La Maire avait donc formulé auprès de l'État une demande de procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et un arrêté a été pris en ce sens le 14 février 2018. En fait, ce projet de délibération n'est qu'un projet de délibération technique qui permet d'autoriser Mme la Maire de Paris à solliciter une aide financière de l'État au titre de la dotation de solidarité en faveur d'équipements des collectivités locales qui ont été touchées par un événement climatique ou géologique.

J'en profite pour revenir sur une observation de Jérôme GLEIZES, là aussi sans rapport avec le projet de délibération, mais il s'agit du suivi du vœu. Le sujet de l'étude de l'initiative new-yorkaise auprès des pétroliers est en cours d'instruction par nos services juridiques et nous attendons des éléments de précision de la part de la Ville de New York, puisque la procédure n'est de leur côté pas totalement aboutie à ce stade non plus.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 14).

2018 DFA 16 - Projet de décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une brigade volante de propreté dans les arrondissements.

2018 DFA 5 G - Projet de décision modificative n° 1 du Département de Paris pour l'exercice 2018.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DFA 16, DFA 5 G et le vœu référencé n° 66 : il s'agit des décisions modificatives n° 1 de la Ville de Paris et du Département de Paris en matière budgétaire.

Je donne la parole successivement à Florence BERTHOUT, Julien BARGETON, Jérôme GLEIZES, Danielle SIMONNET et Jérôme DUBUS.

Mme BERTHOUT arrive, je donne donc la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est la traduction d'une mesure annoncée et déjà prise. En fait, il s'agit de revenir, on le sait bien, sur la décision, que nous avons prise en début de mandature et sur les conditions d'attribution du "pass" Navigo pour les seniors, adoptée lors du Budget primitif 2015 fin 2014.

C'est d'ailleurs sans qu'il n'y ait eu un état des lieux, une évaluation, critique ou au contraire de soutien, etc., qui vienne étayer cette mesure ou justifier cette nouvelle position, mais visiblement les annonces ne sont pas

terminées. J'ai l'impression, en tout cas, que ce n'était que la première d'une longue série, ce que nous pouvions d'ailleurs pressentir déjà à ce moment-là.

Sans revenir sur le fond de la décision, je rappelle qu'il faut essayer de tendre vers une plus grande égalité territoriale, et cette mesure est peu cohérente par rapport aux retraités concernés de la même façon qui vivent dans la petite couronne et se déplacent à Paris. La question de la mobilité est au moins d'ordre métropolitain, en fait régionale. Par exemple, si vous prenez votre métro porte de Bagnolet, si vous habitez du mauvais côté, vous n'y avez pas droit, si vous habitez du bon côté, c'est-à-dire Paris, vous y avez droit, mais dans les deux cas vous prenez la ligne 3. A mon avis, c'est tout de même la question des aides sociales qu'il faut reposer.

D'ailleurs, cette mesure n'avait pas été proposée, évoquée et débattue lors du budget qui avait été adopté, si je me souviens bien, quinze jours avant l'annonce. Le décalage entre l'annonce de la mesure et l'adoption du budget était tout de même particulièrement faible, et en tout cas pouvait évidemment susciter des remarques et des réflexions.

Je pense qu'il faut agir de manière globale et concertée, au niveau de la Métropole et de la Région, pour tourner ces aides sociales vers davantage d'efficacité, de cohérence et de solidarité.

Nous avons d'ailleurs déposé des vœux et nous pourrions, par exemple, étudier un "pass" Navigo gratuit pour tous les étudiants boursiers qui permettrait de rééquilibrer un peu nos politiques sociales en faveur des jeunes, par exemple.

Cela mériterait d'être pensé dans un ensemble des politiques sociales facultatives qui, dans ce cas, pourraient être remises à plat.

Par ailleurs, vous évoquez le redéploiement en disant que cette mesure est financée par redéploiement. Évidemment, elle est financée par redéploiement puisqu'elle est financée sur les provisions. Les provisions servent plutôt à financer des imprévus que des annonces nouvelles. Première chose.

Deuxièmement, quand on consomme les provisions, nécessairement l'exécution est moins bonne. Or, les marges de manœuvre de la Ville de Paris sont traditionnellement constatées en exécution. En consommant 12 millions d'euros de vos provisions, vous êtes assurés forcément de dégrader l'exécution par rapport à ce que cela aurait été si nous n'avions pas utilisé les provisions pour ce faire. Maintenir les marges de manœuvre est évidemment important.

Comme il s'agit de la ratification d'une décision déjà prise, le groupe Démocrates et Progressistes s'abstient car, de toute façon, cela ne fait que traduire budgétairement une annonce qui avait été faite de façon unilatérale par la Maire de Paris lors de ses vœux. Mais je pense que ce débat aurait mérité d'être vraiment élargi à l'ensemble de nos politiques sociales facultatives et vu dans un cadre, sinon régional, au moins métropolitain.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je voudrais intervenir sur cette décision modificative budgétaire qui vient opérer des ajustements de début d'année mais qui n'est pas accompagnée d'une révision du tableau des effectifs de la Ville de Paris. Au dernier Conseil de Paris, lors des débats sur la propreté, je tirais la sonnette d'alarme - je n'étais pas la seule, d'ailleurs - sur les propositions annoncées à grand renfort de communication par Mme la Maire, propositions qui n'étaient pas traduites par des actes et des projets de délibération, c'est souvent, hélas, le cas. C'est exactement ce qui est en train de se passer pour les Brigades volantes de propreté dans les arrondissements.

Parmi les 45 préconisations, dont je rappelle qu'elles ont été votées à l'unanimité au sein de la Mission d'Information et d'Evaluation que je présidais et dont le rapporteur est dans cet hémicycle, figurait la proposition de doter les arrondissements d'effectifs complémentaires, donc ces fameuses brigades, pour assurer le maintien de la propreté dans les rues qui ne bénéficient pas d'un nettoyage quotidien et là où il y a des désordres ponctuels.

Au dernier Conseil de Paris, Anne HIDALGO s'était engagée à mettre en œuvre ces Brigades volantes de propreté dans les arrondissements. Or cette mesure, vous l'avez vous-mêmes reconnu, Monsieur l'Adjoint à la Maire, au titre de votre délégation, nécessite la création de 84 postes budgétaires pour permettre aux arrondissements de

faire appel à une équipe permanente de 3 personnes. 84 postes, c'est nécessaire compte tenu des vacances, des maladies, etc.

Nous pouvions donc nous attendre à ce que le tableau des effectifs de la DPE soit modifié en conséquence. Eh bien, que nenni ! Le budget primitif prévoit la création de 8 postes. C'est extraordinaire, 8 postes seulement pour la Direction cette année ! Cela signifie que c'est contraire à l'engagement oral que la Maire de Paris a pris devant moi, dans son bureau.

Quand je suis venue lui présenter le rapport de la M.I.E., elle m'a dit qu'évidemment il n'était pas question de créer ces brigades à effectifs constants, puisque j'objectai que si l'on créait ces brigades à effectifs constants, ce seraient des variables d'ajustement, ce qui est très embêtant compte tenu d'un taux d'absentéisme tout de même assez élevé, disons-le comme cela pour rester dans la litote. Contrairement à cet engagement oral, évidemment, il n'y aura pas les créations qu'elle avait promises, en tout cas, qu'elle m'a promises. Alors, je sais bien que les paroles n'engagent que ceux qui les reçoivent, mais je trouve cela, je vous le dis, absolument déplorable et ce n'est pas la première fois.

J'ai noté d'ailleurs, Monsieur l'Adjoint, que lorsque cette promesse m'a été faite, vous sembliez un peu dubitatif. Compte tenu de l'absentéisme, ces Brigades auront du mal à fonctionner efficacement, par redéploiement car j'imagine que, du coup, ce sera un redéploiement, comme d'ailleurs vous me l'avez laissé entendre, sans ambiguïté vous concernant.

Les communications sur la propreté se suivent et se ressemblent : 2016, 2017, 2018. Des paroles, des promesses et, le moins que l'on puisse dire, c'est beaucoup de difficultés à avoir des applications concrètes. La Maire dit que la propreté est une priorité, peut-être la première priorité, mais ce n'est qu'un slogan dès lors que les moyens ne sont pas mis au regard de ces annonces.

Je crois que les Parisiens attendent des actes au plus vite pour qu'enfin la propreté des rues progresse.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération n'a rien de particulier, si ce n'est qu'il prend en compte deux changements majeurs qui ont eu lieu depuis le vote du budget.

Comme chaque année, il est prévu que l'Exécutif, en amont du budget supplémentaire dont nous débattons en juillet prochain, puisse ajuster le budget primitif voté en septembre. Rien de fondamentalement nouveau dans ce projet de délibération.

En investissement sont proposés principalement des ajustements correspondant à des autorisations de programmes devenues caduques. En fonctionnement, les ajustements sont plus conséquents, ils correspondent à un élément qui n'a pas été cité par M. BARGETON - dommage, car il a aussi une part de responsabilité là-dessus -, qui est la baisse de 24 millions de recettes liées à l'annulation du contrat d'exploitation du mobilier urbain, une information M.I.E. dont nous avons déjà débattu. L'autre dont il vient de parler, c'est une inscription de dépenses supplémentaires de 6 millions pour l'extension de la gratuité du "pass" Navigo Émeraude Améthyste et de 3,8 millions d'euros pour les ajustements à la hausse concernant l'AGOSPAP et la restauration collective pour les agents de la Ville.

Je trouve qu'il est normal en politique de corriger ses erreurs quand on se trompe.

Monsieur BARGETON, on n'est pas là pour faire un débat. Je crois que ce n'est pas ainsi que cela fonctionne en Conseil de Paris. On a la 1ère Commission, si vous voulez, pour en discuter. Je ne vois donc pas pourquoi vous m'interpellez en séance.

En revanche, je vais interpeller l'ancien maire adjoint que vous étiez et là, je pense que l'on arrive à une position schizophrénique. Le grand écart a ses limites, cela peut entraîner des elongations et, après, un claquage fait très mal. C'est vous-même qui disiez que le vote du budget, c'est ce qui fait la participation ou non à une majorité. Là, votre abstention est un premier pas qui est un acte de rupture. Je pense qu'à un moment, il faut en tirer les conséquences. Si vous êtes dans la majorité, vous votez le budget. Sinon, nous, on en tire les conséquences et au prochain budget rectificatif de juin, de juillet et de décembre, nous demanderons à voter ligne par ligne certaines lignes budgétaires en disant : "On n'est pas d'accord avec cette ligne et on va donc demander un vote". Non, le vote est global sur l'ensemble du budget et c'est pourquoi il y a des discussions en amont, auxquelles vous participez.

Il faut faire attention car cette attitude totalement schizophrénique a des effets totalement délétères sur le débat politique de manière générale vis-à-vis des citoyennes et des citoyens. Soit on est dans une majorité, soit on n'y est pas. Cet aller-retour est permanent et fait que, de fait, il y a une contradiction - on le voit bien dans ce Conseil de Paris - entre un soutien indéfectible à la ligne MACRON et un soutien à la ligne de Mme HIDALGO. A un moment, certaines contradictions sont insoutenables. Voilà, c'était par rapport à cela.

Sur le fond de cette histoire, ces mesures sociales font partie de ce qui fait la gauche et de ce qui fait notre opposition à ce qu'est la droite. Le fait de s'opposer à cela est très gênant pour la suite de ce mandat.

Merci de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, moi, je ne saisis pas bien ce petit jeu interne aux différents groupes de la majorité. Je n'oublie pas que dès le premier budget de 2014 - que tous les groupes de la majorité ont voté -, il y a eu une explosion des tarifs de la carte Emeraude Améthyste.

En revanche, je me souviens que si tous les groupes de la majorité l'avaient voté - j'étais d'emblée dans l'opposition et j'avais voté contre -, je sais qu'il y avait des désaccords sur les choix qui étaient effectués, notamment l'explosion de ces tarifs. S'il peut y avoir des retours en arrière, ma foi, tant mieux.

Par contre, sur les différents choix libéraux qui ont pu être faits entre le budget 2014 et tous ceux qui ont suivi jusqu'aujourd'hui, le phénomène la République en Marche n'existait pas mais il me semble que l'ensemble des femmes et des hommes, quels que soient leurs choix politiques aujourd'hui, n'ont pas spécialement changé.

Je trouve ces échanges internes à la majorité assez étonnants, de part et d'autre : aussi bien les prises de position de M. BARGETON comme ce que vient d'exprimer M. Jérôme GLEIZES. A un moment donné, choisissez ! Etes-vous ou non d'accord avec les choix et les votes qui sont faits ?

Je constate que, sur un petit sujet, comme les cinq vacataires à titulariser, que nous avons traité avec le vœu des colonies de vacances, nous ne sommes pas capables d'y revenir dans un projet de modification de la Ville de Paris. Cela aurait pu être l'occasion.

Je ne comprends pas ces échanges et je m'arrêterai là pour cette intervention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jérôme DUBUS n'étant pas revenu, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE et à Christophe GIRARD, dans le sens qu'ils souhaitent.

Emmanuel GRÉGOIRE, puis Christophe GIRARD.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Très bien...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Voulez-vous une suspension de séance, Monsieur GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Cela va aller.

Très bien.

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une décision modificative qui couvre davantage, Monsieur BARGETON, que le seul sujet du Navigo Emeraude Améthyste. C'est effectivement l'occasion de revenir sur ce sujet car beaucoup des interventions y sont liées.

D'abord, quelques erreurs factuelles, j'espère que cela sera de nature à influencer sur votre vote, Monsieur BARGETON. Il ne s'agit pas de 12 millions d'euros, mais de 6 millions d'euros, comme la D.M. le précise bien : on rentrera sur un effet en demi-année. J'entends vos arguments. J'ai cependant le souvenir que, lorsque vous étiez adjoint aux finances, vous étiez moins ouvert au financement par les Parisiens de mesure qui bénéficieraient à des non Parisiens.

D'ailleurs, un certain nombre de collectivités territoriales autour de Paris ont pris des initiatives, puisque le Conseil départemental du Val-de-Marne, notamment, a pris une mesure assez proche de co-financement pour financer une meilleure accessibilité aux transports en commun pour les personnes âgées.

Cette décision modificative est le témoignage de la mise en œuvre technique d'un certain nombre d'ajustements. Il n'y a absolument rien de révolutionnaire : elle est conforme aux engagements que nous avons pris, au budget que nous avons prévu. Vous qui êtes familiers des provisions, vous savez très bien que 6 millions d'euros, c'est peu, au regard des provisions à notre disposition. Heureusement !

C'est pourquoi il ne s'agit que d'une décision modificative.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Madame la Maire, Madame BERTHOUT, ne vous énervez pas, d'avance !

Je vais tenter de bien vous répondre.

Que nenni, Madame BERTHOUT !

Conformément à l'engagement pris par la Maire de Paris et son adjoint M. PENINOU, qui préside la séance, des Brigades volantes de propreté sont créées et déployées sur tout le territoire parisien cette année.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Cela démarre mal !

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est un démarrage.

Elles seront chargées, Madame la Maire, d'interventions rapides, suite aux signalements qui parviendront à la Division territoriale de la propreté pour renforcer l'activité de ramassage de petits dépôts, de changement de sacs de corbeille de rue, comme vous l'avez demandé, c'est-à-dire des dysfonctionnements du quotidien, constatés sur l'espace public et que la M.I.E. que vous avez présidée avec M. CONTASSOT, en effet, a mise en avant.

Non, vous avez présidé et M. CONTASSOT était à vos côtés. C'est un sujet qu'il connaît bien. Il fut adjoint de Bertrand DELANOË, chargé de la propreté.

Pour ce faire, les services de la propreté seront dotés de moyens humains et matériels adéquats, afin que ces brigades se déploient le plus rapidement possible et avec la plus grande efficacité. Ainsi, les moyens de la propreté continueront de progresser.

Cependant, votre proposition d'ajout de 84 postes dans le tableau prévisionnel des effectifs de la Commune de Paris, voté en décembre dernier, n'est pas adapté - nous semble-t-il - à la réalité du fonctionnement d'une direction, d'une part, et pourrait ralentir la constitution de ces équipes, d'autre part.

Je m'explique : la gestion des ressources humaines ne se résume pas à une simple correspondance entre un tableau d'emploi et la disponibilité des agents sur le terrain. Le cadre d'emploi que nous avons pour l'ensemble de la DPE - M. PENINOU est la personne la plus compétente pour vous le réexpliquer - nous permet de faire ces recrutements supplémentaires. Je le remercie pour son engagement.

Le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation que vous avez présidée - et auprès de qui se trouvait M. CONTASSOT - a noté qu'il convenait de veiller à ce que tous les emplois budgétaires soient occupés par des agents en capacité d'effectuer leur mission. Le sujet est bien là : c'est la réalité des hommes et des femmes qui font le travail sur des postes définis.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non !

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est ce à quoi nous nous attachons en réduisant la vacance de poste à son niveau le plus bas possible et en menant une politique de reconversion volontariste pour accompagner les agents non adaptés à leur fonction vers une seconde carrière au sein de la Ville de Paris.

Que nenni, Madame BERTHOUT ! La vérité est qu'en 2017, ce sont près de 360 recrutements d'éboueurs qui ont été opérés, contre 275 départs en retraite ou détachements, soit un renforcement net de 85 éboueurs, alors qu'au budget emploi 2017, nous avons inscrit 60 emplois. Pour le budget emploi 2018, nous avons inscrit en effet 8 postes supplémentaires. Pour autant, nous lançons un concours pour 200 éboueurs cette année. M. PENINOU peut le confirmer.

En parallèle, la politique volontariste de la Ville en matière de reconversion des agents ayant développé des inaptitudes à leur métier est le second levier qui nous permettra de recruter de nouveaux agents sans modifier le tableau des emplois.

Fin 2017, nous avons convenu avec Mao PENINOÛ, adjoint à la Maire à la Direction des Ressources humaines, de déployer à la DPE la politique de conversion développée avec succès dans d'autres directions.

Ainsi, au cours de l'année 2018, nous accompagnerons les agents en situation d'inaptitude de la DPE, qui ne sont plus sur le terrain, vers une seconde carrière. Ainsi, non seulement ces agents pourront désormais être affectés sur des postes adaptés à leur situation physique, mais nous pourrons également recruter, déployer sur le terrain des forces supplémentaires, grâce à la libération du poste qu'ils occupaient.

Le volume d'agents réellement actifs sur le terrain - et j'en termine là - progressera ainsi mécaniquement d'une centaine, ce qui nous permettra de constituer nos brigades sans difficulté.

Nous irons même plus loin que les 84 dont vous avez parlé avec Mme la Maire dans son bureau, Madame la Maire. Car ce qui compte, ce sont les hommes et les femmes effectivement présents sur le terrain, et non les inscriptions sur un tableau d'emploi. Vous connaissez tous l'impatience et le volontarisme d'Anne HIDALGO et de Mao PENINOÛ sur ce sujet, doublés d'un appel au civisme inconditionnel et répété.

J'émet donc un avis défavorable, car nous ferons mieux que ce que vous demandiez.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Bravo !

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, on m'avertit que vous souhaitiez reprendre la parole. Je ne sais pas à quel titre ; il faudra donc faire très court.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Petite explication de vote : à travers ces comptes d'apothicaire dans lesquels vous parlez de 85 recrutements en 2017, alors que dans la communication on parlait de 100, je rappelle que les brigades se feront par redéploiement et pas du tout par création de poste, comme la Maire me l'avait indiqué dans son bureau.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Très bien, Madame BERTHOUT. Nous irons ensemble sur votre arrondissement pour voir combien de personnes sont sur le terrain et vous constaterez que cela augmente.

Nous irons ensemble, cher Christophe GIRARD.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Avec grand plaisir !

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, d'abord, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 5 G).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une clause de continuité de service dans les appels d'offres.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés ; les vœux référencés n° 67 et n° 67 bis sont relatifs à une clause de continuité du service public dans les appels d'offres.

Madame BERTHOUT, vous avez à nouveau la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, non !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. de FROMENT prendra la parole à votre place.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait suite aux récentes déclarations de la Maire de Paris.

Mme HIDALGO avait expliqué que les dysfonctionnements sur le marché Vélib' même si c'est indirectement la responsabilité de la Ville de Paris, puisque c'est un syndicat mixte ; dans les faits, c'est bien la Mairie de Paris qui contrôle les opérations.

Mme HIDALGO avait expliqué que si tout cela marche très mal et si Vélib' est à ce stade un fiasco, c'est la faute du Code des marchés publics, parce qu'il n'était pas possible d'avantager le sortant du marché, et donc il y avait une sorte de système un peu automatique qui l'avait obligée à attribuer le marché à un prestataire par ailleurs défaillant.

Je crois que c'est une interprétation assez légère du Code des marchés publics. Ce vœu a pour objet de rappeler que, en réalité, il est tout à fait possible, dans des marchés de type Vélib' où il y a une problématique particulière de mise en place, d'installation du dispositif, et une problématique particulière pour assurer la continuité du service public, de mettre un critère dans l'appel d'offres qui permet d'évaluer la capacité de chaque candidat à mettre en place rapidement le service en lui demandant concrètement quels sont les moyens que vous déployez, que vous comptez mettre en œuvre pour que les choses se fassent bien et que l'on n'ait pas la rupture de service public à laquelle on a assisté en l'espèce.

Ce vœu propose que de façon générale, quand on a des marchés de ce type, on ait la bonne idée, que manifestement la commission d'appel d'offres n'a pas eue, d'imposer un tel critère de continuité du service public.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur de FROMENT, vous émettez une réflexion intéressante, mais vous commettez l'erreur de l'attaquer de façon polémique et incorrecte juridiquement. Lorsque vous soulignez l'imperfection de la capacité à évaluer le sujet de la continuité de service, on frôle dangereusement le sujet des coûts de transfert.

Or, il est interdit de prendre en charge des coûts de transfert, car ce serait un avantage indu de fait aux sortants. Pourtant, c'est vrai que la mise en danger de la continuité de service est un sujet de préoccupation.

Je veux retenir l'intérêt de l'idée que vous formulez, mais je ne pourrai accepter votre vœu puisqu'il est polémique dans ses considérants, incompréhensible dans certains de ses autres considérants, mais comme nous allons négocier...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - On négocie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Nous allons formuler un vœu de l'Exécutif qui reprend un peu l'esprit du vœu, mais en le précisant.

Vous dites vous-même que le critère d'appréciation du sujet de la continuité est difficile à évaluer, et il est difficile, sauf à prendre des risques inconsidérés en juridiction administrative, du fait que l'on introduirait, entre guillemets, des critères qui fausseraient la capacité de nouveaux entrants à candidater et à gagner des contrats.

Ce que nous vous proposons dans le vœu, c'est d'engager une réflexion qui viserait à faire évoluer le droit des marchés publics précisément, car cela permettrait une sélection des candidatures au vu de l'aptitude des opérateurs économiques et dans lequel le critère de la continuité de service serait engagé.

Pour cela, on pourrait, par exemple, porter de permettre la transmission de certains documents comme les comptes de résultat au stade des candidatures en marché public, mais cela nécessite notamment de modifier l'arrêté du 29 mars 2016.

En parallèle, nous vous proposons, je crois que cela reprend l'esprit du vœu que vous formulez, d'engager la réflexion qui pourra conduire à travailler sur la définition de critères d'attribution et de leur pondération des marchés publics, afin de présenter des enjeux de complexité particuliers et de répondre à ces sujets de transfert de marché entre prestataires qui sont, on doit bien le reconnaître, mais je vous remercie d'ailleurs d'avoir reconnu que ce n'était pas la Ville qui était directement responsable, mais indirectement selon vos propres mots, il est vrai que l'on est sur une zone de fragilité des grands marchés publics sur laquelle on veut bien volontiers travailler avec vous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur de FROMENT, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je maintiens d'autant plus mon vœu que je n'ai pas tout compris à l'explication de M. GRÉGOIRE, parce qu'il faudrait regarder, je suis prêt à voter aussi le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 90).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un audit de l'Inspection générale sur les affaires juridiques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 68 relatif à un audit de l'Inspection générale sur les affaires juridiques.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT à nouveau.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Ce vœu intervient dans un contexte où l'on a deux projets de délibération qui ont été annulés de manière définitive par le Conseil d'État, concernant la convention de service portant sur l'exploitation des panneaux publicitaires. On a l'affaire des voies sur berges, on a des rapports de la Chambre régionale des comptes, on a une mise en examen pour favoritisme pour l'attribution du marché de la Grande Roue en 2015, et je passe d'autres événements fâcheux qui sont rappelés dans notre vœu.

Au vu de tout cela, nous proposons que l'Inspection générale soit missionnée pour auditer ces nombreux dysfonctionnements de nature juridique dans la mise en œuvre des décisions municipales.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. -La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur de FROMENT, vous savez peut-être mieux que moi combien vous mélangez des sujets qui n'ont rien à voir. Vous mélangez des affaires contentieuses avec des affaires d'exécution de marchés publics. Vous faites des commentaires qualitatifs sur des orientations politiques. Honnêtement, votre vœu n'apporte absolument rien au débat ni à l'analyse sur les causes éventuelles d'un certain nombre de ces sujets que vous soulevez.

Notamment, je vous y sais très attaché, vous citez plusieurs cas dans lesquels il y a des procédures en cours, notamment en matière de contentieux administratif, et excusez-nous de dire qu'il faut au moins attendre l'issue des procédures.

Le taux de contentieux à la Ville de Paris est élevé par nature, parce que Paris est une grande ville. Aujourd'hui, vous plantez un clou dans le trottoir, vous avez un contentieux administratif. C'est comme cela, vous le savez.

Précisément, sur toutes les statistiques qui sont à notre disposition en matière de règlement de contentieux, c'est plus de 75 % de ces contentieux qui sont remportés par la Ville de Paris. C'est une donnée assez constante, en réalité.

Vous le savez, dans tous les grands projets d'aménagement, les contentieux de marchés publics, etc., désormais, on est dans une société qui utilise de plus en plus le recours à la justice pour faire valoir ce qu'elle n'arrive pas à faire valoir dans le débat. Cela nécessite des ajustements juridiques.

Plutôt que de lancer le soupçon, je veux très chaleureusement rendre hommage à nos services juridiques, à nos conseils aussi cabinets d'avocats qui interviennent sur tous ces sujets, parce que ce sont des sujets complexes et comme on dit, c'est à la fin que l'on voit si l'on a gagné ou l'on a perdu. En la matière, il y a encore beaucoup de chemin à faire avant d'en tirer des conclusions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous n'avez pas osé la foire et... Enfin bref !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux installations de frigos solidaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 69 est relatif aux installations de frigos solidaires.

M. Eric LEJOINDRE va nous parler des frigos solidaires.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous êtes sans doute nombreux à connaître ce dispositif qui allie solidarité et lutte contre le gaspillage alimentaire, et qui je crois est unanimement plébiscité. Il consiste à laisser devant un commerce ou un lieu un réfrigérateur qui permet de donner des denrées alimentaires dans de bonnes conditions.

Ce dispositif engendre un vrai enthousiasme de la part des commerçants, nombreux à penser à installer ce type de dispositif, mais qui font face à une difficulté de nature administrative pour obtenir les autorisations. Voilà pourquoi ce vœu a été présenté et voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 18^e et vise à trouver les moyens de simplifier l'installation de ce type de dispositif de solidarité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je ne vois pas Antoinette GUHL...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Je la remplace exceptionnellement, car elle a un engagement dans le cadre de sa délégation.

Au nom d'Antoinette GUHL, je tiens à remercier Eric LEJOINDRE ainsi que les élus du 18 pour leur engagement sur un sujet qui nous tient à cœur : celui du partage et du don.

Nous développons et soutenons à Paris toutes les initiatives autour de l'économie du partage, qui ne se résument pas à la seule lutte contre le gaspillage alimentaire, même si l'enjeu y est grand, mais à tout ce qui peut être réutilisé, donné, transmis, réparé, en un mot valorisé plutôt que jeté. Les exemples et initiatives citoyennes se multiplient et génèrent une grande adhésion. En témoignent le grand nombre de projets proposés dans le cadre du budget participatif 2018. Depuis deux ans, nous travaillons avec les acteurs associatifs, quatre boîtes à dons, des frigos solidaires et des boîtes à livres ont été installées et 25 nouveaux sont en projet. Vous l'aurez compris, j'émets au nom de l'Exécutif un avis très favorable à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 91).

2018 DAE 53 - Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 53 portant réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien et à l'amendement n° 70 qui y est rattaché.

Je donne successivement la parole à Danièle PREMEL, Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Danielle SIMONNET et Jean-François LEGARET.

Danièle PREMEL, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Chouchous, chichis, chaussettes, manèges, bonbons, babioles, que serait Paris sans ces petits commerces qui animent nos rues et font partie de nos quartiers.

Dans chaque arrondissement, nous connaissons les visages de ces commerçantes et de ces commerçants. Pour occuper le domaine public, ces commerçants s'acquittent d'une redevance.

Il nous semble cohérent que celles et ceux qui développent une activité commerciale dans l'espace public contribuent au financement des services publics qui permettent d'entretenir ces espaces publics, propreté, voirie, sécurité.

Ce projet de délibération est ainsi passé dans tous les arrondissements et a parfois suscité de l'inquiétude.

La crainte que nous avons est que la réforme des redevances applicables aux activités du domaine public porte préjudice à celles et ceux qui animent ces commerces, à celles et ceux qui dépendent de cette activité.

Déconnecter la redevance du chiffre d'affaires des commerces aurait pu mettre en péril la capacité de ces commerces à s'en acquitter. Or, nous avons pu constater qu'il n'en était rien. J'en profite pour remercier Olivia POLSKI, l'adjointe en charge de ce dossier, qui nous a fourni des éléments détaillés, de nature à nous rassurer.

La volonté de la Ville n'était certainement pas d'augmenter les tarifs et de pénaliser les commerçants et les commerçantes. En restant dans le même étiage, en s'appuyant sur les moyennes des redevances perçues dans les années précédentes, l'ordre de grandeur des redevances dues reste le même pour presque tous les commerçants.

Ainsi, nous pouvons nous satisfaire de ce projet de délibération qui permet d'établir un système plus uniforme et plus transparent. Au regard de ces éléments, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci beaucoup.

C'est un projet de délibération qui va dans le sens de la simplification et de la lisibilité, et je crois que sur ces sujets, évidemment, il faut être pragmatique parce qu'il est très difficile de contrôler le chiffre d'affaires de tous ces petits commerçants qui font le bonheur et la joie des Parisiennes et des Parisiens, vous l'avez rappelé, Madame PREMEL, je partage votre attachement, et c'est vrai que ce n'est pas toujours très simple, alors que voir une commercialité en fonction de l'emplacement et de la taille, on va vers une administration plus moderne, plus souple, et donc évidemment qui correspond mieux à la société parisienne du XXI^e siècle. Cela, je pense que nous pouvons nous en réjouir.

C'est vrai que du coup, il y a une difficulté, c'est que l'on peut moins tenir compte de l'activité et on peut faire remarquer que c'est plus compliqué de prendre en compte la réalité commerciale. Mais c'est vrai qu'une redevance n'est pas l'outil le mieux adapté pour favoriser tel ou tel secteur. Qui trop embrasse mal étreint, c'est-à-dire qu'un instrument, un objectif, et ce n'est pas la redevance qui peut à la fois assurer l'égalité en fonction des emplacements, de la taille et aussi soutenir un secteur particulier. La Ville de Paris a d'autres moyens pour soutenir les secteurs auxquels elle est attachée.

Je crois que cela va dans le sens d'une simplification qui est bienvenue, et par ailleurs, cela n'empêche pas de réfléchir à encore une évolution des outils. Alors là, on est obligé d'adapter les conséquences de l'ordonnance. Mais on peut encore réfléchir éventuellement au cadre législatif, aux écosystèmes pour que l'on puisse, par exemple, introduire des forfaits qui eux tiendraient compte de l'activité.

Pour autant, ce projet de délibération, en simplifiant et en étant plus pragmatique, me semble aller finalement dans le sens de l'administration que nous voulons pour Paris, d'ailleurs comme pour la France d'une manière générale.

Le groupe Démocrates et Progressistes votera ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire et chers collègues, le groupe Ecologiste, lui, ne votera pas ce projet de délibération. Nous aurions aimé plus de temps pour pouvoir le retravailler, notamment dans le sens de ce que vient d'indiquer Julien BARGETON.

Nous avons demandé le retrait d'ailleurs, et nous regrettons qu'il soit maintenu.

Certes, il ne concerne que 247 commerçants installés sur l'espace public, certes, il permet de mettre en place un seul règlement là où il y en avait six précédemment règlementant ces activités. Donc, sur ce plan, c'est effectivement un progrès.

Mais nous regrettons, d'une part, que l'Exécutif ait confondu exploitation économique avec activité commerciale. Parce qu'il peut y avoir des activités commerciales sur l'espace public qui ne soient pas forcément lucratives. On le voit notamment dans le cadre du secteur de l'E.S.S. ou dans le cadre associatif où les activités qui peuvent être menées sur l'espace public n'ont pas pour objectif de générer des produits financiers.

Or, à partir du moment où vous exercez cette activité sur un secteur où la redevance va être élevée, vous serez particulièrement en difficulté. Ce qui fait que nous aurons, dans les quartiers où les chiffres d'affaires des sociétés sont peu importants, aucune activité liée à l'E.S.S. ou à l'activité économique non lucrative, et dans les quartiers où les redevances sont élevées, des activités particulièrement lucratives. Ce qui fait que, par exemple, si on caricature, dans le secteur des Champs-Élysées, aucune activité liée à l'E.S.S. ou associative ne pourra être mise en œuvre, ce qui est à notre sens discriminant par rapport à ce type d'activité. Nous pensons qu'il est beaucoup plus juste de faire porter la redevance sur le chiffre d'affaires des commerces tel qu'il est réalisé.

J'ajoute que l'argument qui dit que les commerçants fraudent, ne donnent pas leur chiffre d'affaires réel et donc qu'il est quasiment impossible de porter la redevance à son bon niveau, n'est pas un argument recevable dans la mesure où ce sont les services de l'Etat qui doivent contrôler la réalité des bilans fournis par ces sociétés.

Donc, cet argument ne tenant pas, nous souhaitons, nous, que ce projet de délibération soit revu sur le fond, pour être plus juste et plus éthique, et non pas s'appliquer sans discernement avec un règlement à durée indéterminée puisqu'il n'est pas prévu de clause de revoyure sur ce règlement.

Nous avons donc une différence philosophique avec l'Exécutif sur cette question. Pour ces points, il nous semblerait essentiel que nous prenions le temps d'en débattre plus en avant, que nous nous interroguions aussi sur les phénomènes d'occupation et de marchandisation systématique de l'espace public, que ce soit par la publicité d'ailleurs, le mobilier publicitaire ou la présence d'activités commerciales. Il faut aussi oser le vide dans une ville très dense comme la nôtre, tout espace public n'a pas vocation à accueillir des activités rentables.

Donc, pour ces raisons, les Ecologistes voteront contre ce projet de délibération, s'il est maintenu. Peut-être que la sagesse va vous pousser, Monsieur le Maire, à en souhaiter le retrait.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Moi non plus, je ne voterai pas ce projet de délibération et je ne suis toujours pas convaincue par les arguments en faveur de cette simplification.

En même temps, il faut toujours se méfier en ce moment quand on nous met ce terme de simplification, ce n'est pas toujours, c'est même très souvent véhicule de choses négatives.

Là, de quoi s'agit-il ? On a 247 petits commerçants sur l'espace public, qui ne relèvent d'ailleurs pas tous de la même réalité en termes d'activités. Vous souhaitez de fait établir un seul règlement pour les redevances et faire en sorte que maintenant, ces redevances fassent l'objet d'un montant forfaitaire et non plus calculé comme auparavant à partir de déclarations du chiffre d'affaires réalisé. Vous souhaitez en plus qu'il soit indexé annuellement sur l'évolution de l'indice des loyers commerciaux.

Cela pose plusieurs questions. D'abord, tenir compte des emplacements, s'il s'agit que d'activités à caractère commercial, cela va de soi. Mais comme mon collègue l'a précisé précédemment, on peut aussi envisager que la Ville suscite l'implantation de nouvelles activités économiques qui ne visent pas qu'un but lucratif. On ne peut pas, sur des projets de délibération entiers de Conseil de Paris en Conseil de Paris, soutenir l'économie sociale et solidaire, soutenir l'inventivité associative et ne pas être capable de faire une distinction sur l'espace public entre des activités d'exploitation économique et des activités commerciales.

Je suis tout à fait d'accord avec la démonstration de cette distinction nécessaire qui a été faite par notre collègue, Jacques BOUTAULT. Mais, en plus, déconnecter de la réalité du chiffre d'affaires, c'est, de fait, ne pas reconnaître des niveaux d'activité économique qui peuvent être très différents. On nous a dit en commission, qu'indexés au chiffre d'affaires, on pouvait encourager au fait que des commerces masquent la réalité de leur chiffre d'affaires et "fassent du black". Je trouve que ce raisonnement est quand même très problématique et n'est absolument pas à encourager.

Par ailleurs, indexer annuellement sur l'évolution de l'indice des loyers commerciaux, c'est aussi un autre problème. Cela veut dire qu'on est forcément dans un accompagnement de l'évolution spéculative de l'indice des loyers commerciaux, et donc, dans une recherche de rentrer des recettes dans la Ville. Evidemment, s'il ne s'agit que de bien exploiter l'utilité de l'espace public pour des activités commerciales lucratives, je comprends ce raisonnement. Mais si on est dans une logique de développer des activités d'économie sociale et solidaire en fonction des besoins auxquels elles répondent, qui peuvent, à un moment donné, reposer sur une activité économique, on devrait au contraire les prémunir de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux pour, justement, les préserver des logiques spéculatives et soutenir leur développement. Pour toutes ces raisons, ce projet de délibération ne me semble pas du tout approprié.

J'ajoute que lorsque, dans le projet de délibération, vous dites que ces publications mettront notamment l'accent sur la qualité de l'offre et l'esthétique des installations proposées, on est là un peu dans l'incantatoire et que le projet de délibération mériterait d'être bien plus précis sur l'ensemble de ces aspects.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous déposons cet amendement n° 70, avec mes collègues maires d'arrondissement les Républicains et avec les élus du groupe, pour demander que les maires d'arrondissement puissent être associés dans le dispositif. Nous proposons de compléter l'article 2-2-1 du projet de règlement en précisant qu'on réunit un comité de sélection à chaque fois que les emplacements vacants ou créés sont à attribuer. La composition de ce comité est précisée dans les appels à propositions et le maire d'arrondissement est membre de droit du comité de sélection pour les emplacements situés sur le territoire de l'arrondissement.

De la même manière, nous proposons d'ajouter à l'article 2-2-2 la phrase suivante : "Le Maire de Paris, dans l'exercice de ses fonctions, décide de l'attribution des emplacements après avis du maire de l'arrondissement concerné". Cela nous paraît être une proposition de bon sens qui permet de garantir tous les commerces contre des erreurs d'interprétation ou la mauvaise prise en compte de la réalité. Qui est mieux placé que le maire d'arrondissement et son équipe pour juger de l'activité et des problèmes particuliers qui pourraient être rencontrés par tel ou tel commerce dans l'exercice de sa profession ?

Voilà la raison pour laquelle nous proposons d'améliorer ce projet de délibération en déposant cet amendement qui, nous l'espérons, sera adopté.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à toutes et tous, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, à Paris, nous avons 247 petits commerçants qui exercent leur activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts. Ces petits commerçants vendent chouchous, chichis, comme cela a été dit, mais aussi des fleurs, des produits alimentaires, des souvenirs, du textile ou même encore tiennent des manèges, ou même des théâtres de marionnettes. Leur installation sur l'espace public était jusqu'à présent régie par 6 règlements, dont, d'ailleurs, les plus anciens n'ont pas été revus depuis plusieurs décennies. Et donc, par l'intermédiaire de ce projet de délibération, il est proposé de les réduire en un seul règlement, les actualiser et, du coup, les harmoniser.

La mise à jour du règlement est notamment rendue nécessaire - cela a été évoqué par Julien BARGETON - par l'ordonnance du 19 avril 2017 qui met en conformité le droit français avec le droit européen et qui impose une procédure de mise en concurrence préalable pour toute nouvelle autorisation commerciale sur le domaine public. Avant de lancer les prochains appels à projets pour réattribuer les emplacements existants, il était donc nécessaire pour nous, Ville de Paris, de modifier ce règlement en ce sens.

Ce règlement verra donc son application prochaine dès le lancement d'appels à propositions. Les mairies d'arrondissement ont été, d'ailleurs, d'ores et déjà sollicitées pour avis sur ces emplacements en août 2017 et de nouveau sollicitées pour avis définitif récemment. D'ailleurs, j'en profite, Monsieur BOUTAULT, pour vous dire que si vous voulez oser le vide dans votre arrondissement, il faut nous le signaler aussi. Je n'ai pas eu de retour, mais, si vous l'avez fait, très bien.

Ces appels à projets tiendront compte de critères de sélection qui sont hiérarchisés dans l'ordre, et, effectivement, on y a tenu. D'abord, la qualité de l'offre, son insertion dans le domaine public et, en dernier critère, la redevance. Ce n'est donc, bien évidemment, pas pour nous la préoccupation première de ces appels à projets, mais la préoccupation reste l'animation du domaine public et, effectivement aussi, le fait de permettre à des petits commerçants sur l'espace public de pouvoir continuer à vivre comme ils le faisaient jusqu'à présent.

En réponse à l'amendement du groupe LR relatif à la consultation du maire d'arrondissement, je vous confirme que cette démarche du choix des candidats sera conduite avec les mairies d'arrondissement qui seront membres de droit du jury d'attribution et je donne un avis favorable à votre amendement puisqu'il me semble que vous avez raison.

Nous vous proposons des évolutions en matière de redevance, puisque cela fait partie des débats que nous avons actuellement, qui concernent essentiellement la suppression d'une redevance fondée sur une part du chiffre d'affaires. Je suis désolée mais c'est comme cela : il a été effectivement constaté que ce type de calcul pouvait engendrer - ce n'est pas le cas évidemment par tous - des sous-déclarations et surtout des difficultés de vérification pour notre administration qui n'est pas l'administration fiscale, je vous le rappelle. Et, comme pour les terrasses, il

nous semble plus adapté, d'ailleurs, de prévoir une tarification fixe. Il nous est aussi apparu que c'était un moyen plus juste à certains endroits parce qu'effectivement, on pouvait avoir jusqu'à présent des tarifications différentes sur un même lieu et pour une même activité. Ce n'était donc pas justifiable.

Certains d'entre vous nous ont fait part de leur crainte de voir augmenter les redevances pour les commerçants. Nous avons veillé à ce que ce ne soit pas le cas au maximum. A part quelques emplacements à la marge, cette réforme ne s'accompagne pas d'une augmentation des tarifs afin de ne pas pénaliser les petits commerçants. Par ailleurs, de nombreux emplacements seront disponibles et permettront, selon les moyens des uns et des autres, des différents commerçants actuels, de postuler à plusieurs endroits sur des emplacements adaptés à leurs moyens.

Les tarifs seront désormais divisés en trois types : un premier tarif sur la voie publique fondé sur la commercialité des voies, un autre dans les espaces verts pour les activités ludiques qui sera basé sur les trois dernières années des chiffres d'affaires déclarés précédemment. On propose aussi une tarification spécifique pour les théâtres compte tenu de leur très faible rentabilité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote de l'amendement n° 70 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif...

Faire une explication de vote sur son propre amendement, c'est un peu... Mais, sur le projet de délibération, il n'y a pas d'explication de vote. Il faut s'inscrire, Monsieur de FROMENT.

Merci. Désolé, mais il faut un peu tenir le règlement quand même.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 70 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 70 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 53 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAE 53).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au repos dominical dans le quartier des Olympiades (13e).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la ZTI Olympiades.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une zone commerciale du secteur Olympiades (13e).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture dominicale des commerces.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Nous commençons par les vœux - j'en vois qui se lèvent, je les invite à rester en séance - par les vœux référencés n^{os} 71, 72, 73, 74 et 74 bis qui sont tous relatifs au repos dominical, notamment dans le quartier des Olympiades.

Je donne la parole successivement à Nicolas BONNET-OULALDJ, Anne-Christine LANG, Florence BERTHOUT, Laurence GOLDGRAB, Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui a dit que le nombre 13 portait malheur ? Le 13 février, le tribunal administratif a apporté une bonne nouvelle aux habitants du 13^e arrondissement en annulant la création de la zone touristique internationale Olympiades. Il autorisait ainsi les habitants et habitantes du quartier, ainsi que les commerçants et commerçantes, à profiter de l'indolence des dimanches dans le 13^e arrondissement. Les 13 conseillers communistes soufflaient.

Mais voilà, la Maire de Paris a aussitôt demandé la classification de ce quartier en zone commerciale permettant à nouveau cette ouverture. Alors même que l'Observatoire des Z.T.I. n'a pas encore rendu ses conclusions, la Ville de Paris voudrait conclure d'emblée en faveur de l'ouverture des commerces le dimanche.

MACRON rêve, depuis son passage comme Ministre de l'Economie, de généraliser le travail du dimanche. Travailler plus pour plus de dividendes, c'est son slogan. Ses proches zélés sur le 13^e poussent depuis longtemps pour ouvrir le quartier des Olympiades, même au risque du ridicule d'un classement du quartier en zone touristique.

Autour de ces débats, tout a été dit. Nous continuons d'affirmer que nous ne voulons pas des dimanches au volontariat imposé, des dimanches qui coupent les salariés de leur famille, des dimanches qui ne créent pas d'emplois mais favorisent les grosses enseignes au détriment des petites, des dimanches qui augmentent la précarité, des dimanches tristes et gris sans loisirs, des dimanches où la consommation est l'opium d'un peuple abreuvé aux eaux glacées des calculs égoïstes.

Nous le réaffirmons : la lutte contre la généralisation du travail dominical est un marqueur d'une politique de gauche. Le dimanche chômé est nécessaire à la protection des salariés et à la cohésion sociale. Nous réclamons le droit à cette respiration dans la semaine, celle qui offre le droit à un temps libre, un temps commun, que l'on partage, un temps indispensable au vivre-ensemble, à la vie culturelle, associative et familiale.

Nous nous opposons aussi pour une raison écologique. Si on est en cohérence avec nos enjeux écologiques de transformation de nos sociétés, vouloir imposer le travail du dimanche et la consommation à outrance paraît contradictoire.

Pour toutes ces raisons nous voulons que ce Conseil s'oppose à cette zone commerciale sur le quartier des Olympiades.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le vœu du groupe Démocrates et Progressistes vise à répondre à la question posée. La question qui a été posée par l'annulation du tribunal administratif est le sujet qui concerne le 13^e arrondissement.

Nous y répondons donc par ce vœu avec un dispositif assez fin finalement, qui tient compte des réalités : d'une part, l'essor d'un centre commercial, Italie 2, avec un programme d'ampleur, et d'autre part les touristes qui vont dans le quartier asiatique du 13^e arrondissement.

Nous faisons la distinction, ce qui permet de répondre d'un côté par une zone commerciale pour le périmètre qui correspond au centre commercial Italie 2, et une zone touristique pour le périmètre du quartier asiatique qui est précisément délimité par l'avenue de Choisy, l'avenue d'Ivry et la rue de la Pointe-d'Ivry.

En affinant ainsi le périmètre et en tenant compte des critères différents pour une zone commerciale et une zone touristique, notre vœu semble répondre à la question qui est posée. Je le dis tout de suite, je pense, sans vouloir offenser personne, qu'il y répond mieux que le vœu de l'Exécutif qui, sur ce point, me semble moins précis puisque qu'il reprend tout l'ensemble en disant Olympiades et en disant zone commerciale ou zone touristique. Donc on ne sait pas.

Nous proposons d'accoler très précisément deux zones différentes pour répondre à deux enjeux différents, et ce dispositif me semble juridiquement plus établi. Evidemment, c'est cette proposition que nous soutiendrons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je globalise le propos sur les deux vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pas le vœu n° 75 car on y vient après. On est là sur les vœux n° 71, n° 72, n° 73, n° 74 et vous prenez la parole, et nous reviendrons au vœu n° 75.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Sur Olympiades, bien sûr, nous considérons que c'est un secteur qui doit rester ouvert le dimanche. Il y a une spécificité d'ailleurs très ancienne. A l'époque même des premiers débats en 2014, le maire du 13e arrondissement - qui étonnamment est absent ce soir alors qu'il est un peu concerné par le sujet, mais j'imagine qu'il a une bonne raison -, en tout cas, Jérôme COUMET était dès le départ en 2014 contre l'avis du groupe socialiste favorable à l'ouverture le dimanche dans cette zone très spécifique. C'est pourquoi nous proposons la création d'une zone commerciale pour répondre à ce problème de l'annulation.

Je dois dire que l'on n'avait peut-être pas fait une analyse aussi fine que M. BARGETON sur ce point précis, mais nous sommes tout à fait prêts à nous rallier à cette idée qu'il y a peut-être un distinguo à faire entre le centre commercial d'un côté qui serait placé Z.C., et le quartier asiatique qui lui mériterait un classement en Z.T. Cela nous va très bien et on pourrait tout à fait amender notre vœu ou se rallier au vœu du groupe de M. BARGETON.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Au groupe Démocrates et Progressistes.

La parole est à M. Buon Huong TAN.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 13 février dernier, le tribunal administratif de Paris a pris une décision qui a marqué un coup d'arrêt pour l'ensemble des commerçants, des salariés et des habitants du 13e arrondissement, qui ne demandent qu'une chose : être libre de travailler ou de se divertir, de se cultiver, d'acheter ou non le dimanche.

Depuis le classement en Z.T.I. du quartier asiatique, que l'on appelle le quartier des Olympiades, date à laquelle est entrée en application l'autorisation d'ouverture des commerces en soirée et le dimanche, la vie du quartier des Olympiades s'est profondément redynamisée, puisque ce quartier était ouvert pendant une trentaine d'années tous les dimanches et il a dû être fermé pendant quelques années. C'est donc vraiment une bouffée d'air que le classement en Z.T.I. Ce sont des milliers de Parisiens et de touristes internationaux qui déambulent chaque dimanche à travers le quartier et le centre commercial Paris Italie 2 reçoit chaque dimanche plus de 22.500 visiteurs.

Avec la multiplication des lieux culturels, comme l'ouverture du dernier site Théâtre 13e art, avec la présence de nombreux commerces, dont le Printemps, le quartier des Olympiades offre déjà des services comparables au boulevard Haussmann ou à Beaugrenelle.

Face à cette décision de justice, il nous faut donc adapter et étudier des solutions qui s'offrent à nous pour permettre l'ouverture des commerces le dimanche. En ce sens, les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants soutiennent la volonté de l'Exécutif de demander la création d'une zone commerciale ou d'une zone touristique.

Sur ce point, je rejoins assez ce qu'a dit Julien BARGETON. Une analyse plus fine nous conduirait plus à scinder la zone des Olympiades en deux parties : Italie 2 en zone commerciale et sans doute une zone touristique internationale ou non pour le quartier asiatique.

Vous le savez, notre groupe a toujours porté une opposition constante sur ce sujet, aussi bien dans notre programme de 2014 que par le biais de vœux déposés en Conseil de Paris, et nous prôtons une ouverture raisonnée et toujours dans le strict respect des droits des salariés.

Avec l'ouverture du dimanche, des commerces contribuent à la sauvegarde des commerces de proximité face à la vente par correspondance, et c'est un outil de redynamisme de notre économie et un élément de la qualité de vie des quartiers. C'est aussi une nécessaire adaptation aux nouveaux modes de vie en ville.

Il faut donc laisser la liberté à chacun d'ouvrir ou non le dimanche, et j'ai d'ailleurs déjà rencontré des associations locales à plusieurs reprises dans le 13e et je rencontrerai très prochainement le Préfet de Région et le cabinet du ministre de l'Economie pour les sensibiliser à notre démarche.

Entre fermeture totale et ouverture illimitée, nous faisons le choix, celui de la raison et de proposer une ouverture choisie et dans le respect des droits des salariés.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Effectivement, comme cela a été dit, le tribunal administratif de Paris a annulé le 13 février dernier l'arrêté du 25 septembre 2015, créant une zone touristique Olympiades dans le 13e arrondissement. Depuis son classement, un certain nombre de petits commerces de quartier ont bénéficié de cette ouverture dominicale, ainsi que les commerces du centre commercial Italie 2 dont les accords ont été signés en septembre 2017, après qu'ils se soient assurés qu'il y a la volonté des enseignes de la conclusion en leur sein d'accord avec les partenaires sociaux, du volontariat des salariés concernés et de la couverture de ces derniers par des compensations spécifiques, comme la rémunération double à triple, des jours de récupération et des prises en charge de frais divers.

Cette ouverture dominicale des commerces a par ailleurs visiblement apporté - cela a été dit tout de suite par nos collègues - la satisfaction des élus locaux, ainsi que de riverains.

En conséquence, pour permettre la continuité de l'ouverture dominicale des commerces dans ce secteur, et particulièrement pour les salariés qui ont obtenu d'ores et déjà un contrat, la Maire a souhaité le classement du quartier Olympiades en zone commerciale - j'ai bien suivi le débat, mais cela nécessite, non pas pour le centre commercial lui-même mais pour le périmètre autour, encore des études complémentaires - et/ou en zone touristique.

En conséquence et compte tenu de ces éléments, je propose aux différents groupes qui ont proposé des vœux sur ce thème de retirer leurs vœux au profit d'un vœu de l'Exécutif qui précise que la Ville de Paris demandera au Préfet de la Région Ile-de-France, conformément à ses engagements, la poursuite d'une dérogation au repos dominical sur le secteur Olympiades, via son classement en zone commerciale et/ou, en fonction des études, en zone touristique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix les vœux déposés par les groupes.

J'aurai une demande d'explication de vote, avant le vœu de l'Exécutif, du groupe Ecologiste, du groupe Socialiste, du groupe PPCI, du groupe LR. Très bien, c'est noté. LRI, pardon. Ainsi que de Mme SIMONNET. Ainsi, on aura un grand tour.

Le vœu n° 71 a été déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est-il maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - On fera l'explication de vote sur l'Exécutif. On maintient.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous maintenez donc votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 72 du groupe Démocrates et Progressistes, est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 73 est déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 74 déposé par le groupe RG-CI, est-il maintenu ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Oui, il est maintenu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 74 bis, je donne donc la parole d'abord à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Pour la clarté du débat, comme on va en même temps donner des explications sur l'ensemble des vœux, il serait peut-être bien que l'on parle un peu avant.

Ce débat est quand même assez intéressant. Nous n'avons pas la même lecture de la décision du Tribunal administratif et, par ailleurs, je suis content que le député d'En Marche soit d'accord avec le sénateur d'En Marche puisqu'ils ne sont pas dans le même groupe au Conseil de Paris mais ils sont enfin d'accord au Conseil de Paris. C'est bien, on arrive à la réunification de la famille En marche ; c'est un bon pas.

Le problème, que cette famille En Marche s'élargit bien au-delà...

Elle s'élargit donc... S'il vous plaît, vous n'êtes pas obligés de me couper la parole !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Excusez-moi, des vœux ont été déposés, des groupes les ont défendus, nous sommes au moment des explications de vote, elles doivent être courtes et si possible pas interrompues.

Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - Le Tribunal administratif de Paris a annulé la création de la zone touristique internationale - Z.T.I. - "Olympiades", et je cite quand même ses arguments. Le 13 février dernier, il a dit, je cite, que "rien ne prouve que cette zone connaisse une affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France justifiant son classement en Z.T.I.". Par ailleurs, je rappellerai que par rapport à tout ce qui est culturel, le théâtre peut ouvrir le dimanche sans difficulté, il n'est pas obligé d'être dans la zone Z.T.I. Il ne faut donc pas mélanger les aspects commerciaux avec les aspects culturels.

Cette décision vient accompagner la position de notre Assemblée prise lors de l'adoption en décembre 2014 du rapport de la M.I.E. sur le travail dominical et le travail nocturne à Paris, dans lequel figure la préconisation suivante de notre majorité - je la rappelle, car j'ai l'impression que certains l'ont oubliée : "Nous ne préconisons donc pas la création de nouvelles zones touristiques, qui ouvrirait la voie à une généralisation. Il ne nous paraît d'ailleurs guère possible de qualifier de touristiques des quartiers dont chacun peut constater le dimanche la faible fréquentation ; ils ne rempliraient pas les critères stricts prévus par la loi". Cette position est toujours la nôtre et nous n'avons changé là-dessus.

Il n'y a pas de réelle justification à l'ouverture des commerces - le Tribunal administratif l'a dit - le dimanche, des grandes surfaces notamment, si ce n'est une volonté, d'ailleurs assez mal argumentée et assumée, de récupérer davantage de clientèle au détriment de commerces de proximité. Les faits sont là. Il n'y a pas d'interdiction de commerce mais il y a interdiction d'embaucher des gens, ce qui est plus grave. La réalité...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

M. Jérôme GLEIZES. - Normalement, j'aurais dû parler avant, comme tout le monde...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, vous ne parlez pas avant comme tout le monde, sauf si vous avez déposé un vœu. Ce n'était pas le cas...

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, on a déposé un vœu, le n° 71.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il a été présenté, alors ?

M. Jérôme GLEIZES. - On a été cosignataire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il a été présenté. Ce sont donc des explications de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Non, on peut faire deux co-présentations. C'est comme cela, on l'a déjà fait par ailleurs pour d'autres vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mais vous ne me l'avez pas demandé, vous ne l'avez pas demandé à la séance. On est dans les explications de vote. Il y en a beaucoup.

M. Jérôme GLEIZES. - Si, cela a été demandé. Cela a été demandé.

Je termine mon intervention, s'il vous plaît. Elle est écrite...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - De manière courte.

M. Jérôme GLEIZES. - La réalité... Elle dure une page encore !

La réalité des faits...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, non ! Ce n'est pas "libre-service" !

M. Jérôme GLEIZES. - ... c'est aussi l'opposition constante de nombreuses organisations syndicales représentant les salariés des secteurs impliqués car, de fait, l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas seulement une question économique mais aussi et surtout une question sociale et sociétale qui a un impact largement négatif sur la vie des salariés, qui bouleverse l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Le repos dominical, c'est un principe fondamental, aussi bien pour la protection des salariés que pour la cohésion sociale. Il est indispensable à la vie personnelle, familiale, amicale, sportive et culturelle ; il faut donc des raisons puissantes pour y déroger...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci...

M. Jérôme GLEIZES. - Enfin, l'ouverture dominicale a aussi des conséquences environnementales négatives. Ni la consommation massive d'énergie, ni la multiplication d'étrangers, notamment en voiture, puisque les transports publics sont plus rares le dimanche, ne nous paraissent correspondre à l'idéal de sobriété énergétique que s'est fixée la Ville de Paris.

C'est donc fort de cette conviction que notre groupe s'est joint au groupe Communiste - Front de Gauche pour déposer ce vœu demandant à la Maire de renoncer à sa demande de classer le quartier des Olympiades en zone commerciale.

C'est pour les mêmes raisons...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je ne sais même pas comment vous serez au P.V., vu comment vous parlez.

M. Jérôme GLEIZES. - ... que nous votons le vœu de notre collègue Danielle SIMONNET.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je ne sais même pas comment vous serez au P.V., vu le rythme auquel vous parlez !

Faites des inscriptions, pas des choses comme cela. Cela n'a de sens pour personne, ni pour vous, ni pour nous.

Je donne la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour une explication de vote.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu de l'Exécutif permet au Conseil de Paris de se prononcer sur une approche équilibrée qui est celle de la Ville de Paris sur la question du travail dominical, sujet sur lequel, nous, élus parisiens, avons été reconnus comme légitimes à nous prononcer.

Le groupe Socialiste et Apparentés est opposé à la généralisation du travail dominical qui doit rester l'exception et non la règle. Une décision du Tribunal administratif a annulé la zone touristique internationale Olympiades située dans le 13^e arrondissement et qui avait été instituée en septembre 2015. Or, nous constatons que, sur cette zone précise, les riverains, les élus, les commerçants étaient satisfaits de cette ouverture dominicale des commerces.

Vu sa situation particulière et la singularité de ce quartier, et face aux demandes des habitants comme des commerçants, je vous propose, mes chers collègues, de voter en faveur de ce vœu pour que la Maire de Paris puisse demander au Préfet de la Région Ile-de-France le classement en zone commerciale ou zone touristique du secteur Olympiades, afin que puisse se poursuivre localement l'ouverture dominicale des commerces.

Merci, Monsieur le Maire, Madame la Maire, et l'Exécutif en tout cas, pour ce vœu équilibré. Merci, mes chers collègues, pour le soutien à celui-ci.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Pour le groupe PPCI, bien évidemment, nous voterons ce vœu de l'Exécutif, tout en sachant que nous avons un vœu derrière qui va beaucoup plus loin et que je présenterai dans quelques minutes.

Je crois que cette affaire des Olympiades peut se reproduire et il faut en être conscient. Sur les 12 zones touristiques internationales, 9 recours ont été déposés par une association qui s'appelle "C.L.I.C.-P.", qui rassemble, contrairement à ce qui a été dit sur le banc des Verts, seulement trois organisations syndicales sur cinq, donc il en manque deux pour faire l'unanimité. Bien évidemment, il y a deux ou trois zones qui peuvent encore être annulées, il faut en être conscient, avec cette jurisprudence des Olympiades qui vient de sortir.

Je crois qu'il faut avoir de la visibilité dans cette affaire. Les Olympiades, c'est un succès et tout le monde le sait. Je le redirai tout à l'heure, mais la Direction générale des entreprises a publié un rapport au mois de novembre en disant très clairement quels étaient les bénéfices de ces zones touristiques internationales pour Paris.

Avec deux ans de recul, on a maintenant un certain nombre d'indications qui sont très fiables, en matière de création d'emplois, en matière d'augmentation de chiffres d'affaires. C'est aussi en matière d'augmentation de chiffres d'affaires d'un certain nombre de branches qui étaient en difficulté et je pense notamment à la branche textile. Tout ceci va donc dans le bon sens.

Nous voterons ce vœu avec beaucoup d'enthousiasme. J'espère que les zones touristiques internationales ne feront plus qu'une mais j'aurai le loisir de l'expliquer tout à l'heure.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Jean-Baptiste de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Notre position est très proche de celle exprimée par M. DUBUS à l'instant. Nous voterons évidemment le vœu de l'Exécutif.

Pour nous, c'est aussi à titre subsidiaire puisque je vais présenter tout à l'heure un vœu qui propose le classement de tout Paris en zone touristique pour des raisons que je développerai.

Je ne comprends pas très bien la logique de l'Exécutif de Mme HIDALGO dans cette affaire puisque les données du problème sur le secteur Olympiades n'ont pas tellement changé depuis trois ans. C'était un secteur dont la tradition d'ouverture dominicale datait de plusieurs décennies. Le revirement de l'Exécutif, alors qu'il s'était catégoriquement opposé à la création d'une zone touristique sur Olympiades à l'époque, est donc incompréhensible. Il illustre assez bien la situation de non-contrôle sur la plupart des sujets de la majorité aujourd'hui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Jean-Noël AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - On me dit que le vœu de l'Exécutif est un vœu équilibré, mais je ne vois pas où se situe le point d'équilibre. Nous avons des vœux qui demandaient précisément à ce qu'il n'y ait pas d'ouverture, tandis que d'autres demandaient à ce qu'il y en ait une. Au final, le vœu de l'Exécutif propose l'ouverture généralisée. Ce n'est pas un point d'équilibre, mais une reculade en rase campagne !

Deux points sur le vœu qui est proposé : d'abord, pour ceux qui connaissent la zone des Olympiades, aucun touriste international ne vient dans cette zone du 13^e arrondissement. Je veux bien qu'on me le répète en boucle comme un mantra... Venez dans le 13^e, regardez ! Des comptages ont été faits : 2 % de touristes internationaux...

Je finis, Monsieur BARGETON ! Je finis, ne vous en déplaie !

D'après les comptages, il n'y a que 2 % de touristes internationaux qui viennent là, alors qu'on ne vienne pas me dire qu'il faut un classement en zone internationale.

Pour ce qui concerne Italie 2, venez à Italie 2 le dimanche après-midi. Vous constaterez que ce sont essentiellement les grandes enseignes qui sont visitées, pas les petites enseignes. C'est exactement ce que nous critiquons.

En faisant ce choix, on favorise les grosses enseignes au détriment des petites enseignes. Allez discuter avec les commerçants des petites enseignes qui se plaignent de la chose.

Nous voterons évidemment contre ce vœu, qui est loin d'être un point d'équilibre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai également contre ce vœu de l'Exécutif, qui est clairement en faveur de la poursuite de l'extension du travail du dimanche sur les Olympiades et qui manie l'hypocrisie du "en même temps" - en même temps, zone commerciale ou zone touristique.

La seule volonté est de piétiner la décision du Tribunal administratif, qui a annulé la création de la zone touristique internationale Olympiades dans le 13^e arrondissement, suite à une saisine portée, Monsieur DUBUS, par trois syndicats que je salue ici : S.U.D., C.G.T. et C.F.T.C., qui font partie du "C.L.I.C.-P." et qui ont bien plus d'adhérents que votre M.E.D.E.F. adoré.

Pour ceux qui se réfèrent au terme "progressiste", vous piétinez un siècle de lutte sociale dans ce pays pour respecter l'harmonisation des temps sociaux ! Un siècle ! Vous les piétinez avec des arguments sur le tourisme qui ne peuvent tenir une seule seconde face à la réalité. Si vous alliez vous y balader, vous ne verriez rien de touristique dans ce quartier, fort agréable au demeurant. Vous allez tout simplement imposer les grandes surfaces et la grande distribution !

Je reviendrai sur les autres arguments quand je présenterai mon vœu mais non, en aucun cas il ne faut voter ce vœu, mes chers collègues ! Respectez au contraire la bataille qu'ont menée les organisations syndicales et qui a mené à cette très juste décision du Tribunal administratif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Après toutes ces explications de vote, et avant d'autres vœux sur le même sujet, qui vont laisser à tout le monde le temps de s'exprimer tranquillement, nous passons au vote du vœu n° 74 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 92).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au classement de la Ville de Paris en "commune d'intérêt touristique".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 75 relatif au classement de la Ville de Paris en "commune d'intérêt touristique".

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objet que l'on sorte, une fois pour toutes, de cette affaire de l'ouverture dominicale des commerces et que l'on accepte enfin la proposition que nous faisons, dès 2014, qui consistent à donner la liberté à tous les commerces parisiens, s'ils le souhaitent, d'ouvrir le dimanche.

Pourquoi proposons-nous cela ?

D'abord, parce que le premier bilan dont on dispose sur les zones touristiques internationales est tout à fait satisfaisant. De plus en plus de commerces ouvrent dans ces zones. On trouve beaucoup de volontaires parmi les salariés, qui bénéficient de contreparties très importantes. Il y a d'ailleurs généralement une limitation du nombre de dimanches que peuvent travailler chacun de ces volontaires. Plusieurs milliers d'emplois ont été créés. On observe une hausse du chiffre d'affaires des commerces de près de 10 %, vraiment liée à cette ouverture dominicale, dans des secteurs, comme l'habillement, qui sont par ailleurs à la peine. Le dimanche est, dans ces commerces en Z.T.I., le deuxième meilleur jour de fréquentation.

Cependant, aujourd'hui, la situation à Paris n'est pas tout à fait satisfaisante : il y a un double problème.

D'abord, il y a un problème d'insécurité juridique. Qu'est-ce que c'est que ce dispositif des Z.T.I. ? C'est une invention du Gouvernement précédent et du Ministre MACRON pour contourner la mauvaise volonté de la Maire de Paris, qui ne voulait pas créer de zone touristique. On a donc créé un critère supplémentaire, celui de la fréquentation internationale, qui ne se prête pas à toutes les zones commerciales parisiennes, d'où l'annulation pour les Olympiades et d'où, peut-être, de prochaines annulations.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - C'est donc le premier problème.

Le second problème est la distorsion de concurrence entre les zones à l'intérieur des Z.T.I. et les commerces situés hors Z.T.I.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de simplifier ce dispositif et de donner cette liberté à tout Paris, comme nous le proposons déjà en 2014.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Démocrates et Progressistes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, si la Maire de Paris a exprimé son souhait de ne pas interrompre ce qui avait été engagé sur le secteur Olympiades, elle ne souhaite pas pour autant une généralisation de l'ouverture dominicale. A ce titre, ce type d'autorisation doit rester exceptionnel. La Maire a d'ailleurs toujours fait part de son opposition à la généralisation, comme cela a pu être dit plusieurs fois et à de nombreuses reprises dans cet hémicycle.

Il nous semble effectivement que si le repos dominical peut admettre certaines exceptions, il reste la règle. Nous sommes convaincus que c'est un principe essentiel, aussi bien pour la vie familiale que pour la vie sociale des salariés.

En conséquence, je vais émettre un avis défavorable au vœu déposé par le groupe LR au classement de la Ville de Paris entièrement en commune d'intérêt touristique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour une explication de vote.

M. Julien BARGETON. - Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, cette explication de vote vaudra pour tous les vœux proposant d'étendre la Z.T.I. ou le travail du dimanche à tout Paris.

Il est vrai que nous avons changé de monde : les villes bougent et les aspirations se transforment. Il y a notamment une aspiration à plus de liberté dans les villes, y compris de pouvoir s'adapter aux rythmes de vie qui font que des personnes souhaitent faire leurs courses le dimanche et que des commerçants souhaitent pouvoir ouvrir le dimanche. C'est une réalité. Le monde a changé. C'est ainsi.

Pour autant, nous - le groupe Démocrates et Progressistes - nous abstiendrons sur l'ensemble de ces vœux pour plusieurs raisons.

Premièrement, il faudrait peut-être avoir l'évaluation des Z.T.I. et, en particulier, de l'Observatoire. Vous avez parlé d'un rapport de novembre 2017, Monsieur DUBUS, mais il faudrait avoir une évaluation plus précise de la part de l'Observatoire des Z.T.I. sur Paris.

Deuxièmement, il faut analyser les besoins : où est la réalité du besoin d'une ouverture dominicale dans tout Paris ? Je pense qu'il faut affiner la proposition.

Et puis, troisièmement, et raison principale, c'est qu'il ne faut peut-être pas anticiper tous les débats et nous aurons cette question, notamment lors des prochaines échéances municipales. Comme pour les rythmes éducatifs ou les questions de transport, n'anticipons pas sur ce qui sera le rendez-vous avec les citoyens, lorsque des listes de candidats et des projets se confronteront et proposeront des choses différentes sur le travail du dimanche, sur les rythmes éducatifs, sur les transports.

A deux ans de la mandature, ce n'est pas le moment de généraliser.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Julien BARGETON. - Il faudra concilier la singularité de Paris avec l'adaptation aux nouveaux rites.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais m'excuser pour les salariés qui prennent les notes, mon intervention précédente valait sur l'ensemble des vœux, c'est pourquoi je prenais le temps et malheureusement j'ai eu peur de ne pas faire toute mon intervention. C'est bien pour confirmer que nous votons contre tous les vœux qui entraînent une extension du travail le dimanche.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, et pour le coup fournissez la version écrite, elle sera intégrée a priori comme cela au procès-verbal.

Une explication de vote du groupe UDI-MODEM ?

Je vous en prie.

Mme Leïla DIRI. - Le groupe UDI-MODEM considère que sauter à pieds joints dans la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche sans avoir suffisamment de recul, c'est prendre le risque de trébucher sur un sujet d'une importance capitale.

En débattre aujourd'hui avant même que le rapport de l'Observatoire des Z.T.I. sur l'année 2017 ne soit paru revient à préempter un débat qui devra porter sur des données précises, fiables et objectives d'une année importante, 2017 marquant en effet le retour des touristes à Paris et les accords syndicaux dans plusieurs grands magasins.

Mieux vaut partir à point, car les résultats de ce rapport peuvent mener à différentes options.

Celles-ci peuvent s'échelonner du gel de la situation actuelle, 11 Z.T.I., à la création d'une zone touristique internationale sur tout Paris, en passant par des solutions intermédiaires comme la création de zones commerciales supplémentaires, comme dans le quartier Olympiades, ou l'extension des zones touristiques actuelles afin de pallier les lacunes actuelles.

Attendons donc d'avoir les cartes en main pour que ce débat soit appuyé sur des faits et non sur des prévisions au doigt mouillé et des oppositions a priori cachées sous un empirisme de façade.

Pour nous, le "timing" annoncé par Bercy en novembre dernier, qui prévoyait une évaluation en septembre 2018 semble être raisonnable et souhaitable.

Nous nous abstiendrons donc sur les vœux prévoyant une généralisation à tout Paris du travail dominical.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au travail dominical.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au travail dominical.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 76 et 77 portent sur le même sujet, je donne la parole à Jérôme DUBUS pour présenter le vœu n° 76, puis à Danielle SIMONNET pour le vœu n° 77.

M. Jérôme DUBUS. - Ce n'est pas tout à fait de même ordre, mais c'est le même sujet, on est même aux antipodes, mais peu importe.

L'extension à tout Paris d'une zone touristique internationale s'impose désormais. Pourquoi ?

Pour cinq raisons.

Première raison, plus de lisibilité. En effet, nous avons aujourd'hui des attaques et des recours juridiques qui fragilisent les 12 Zones touristiques internationales existantes, on vient d'en parler pour les Olympiades.

Avoir une zone touristique internationale unique pour Paris, c'est sécuriser l'ensemble des acteurs économiques qui sont déjà dans les zones touristiques.

Deuxième argument, l'attractivité de Paris est renforcée avec cette zone touristique unique.

Allez un peu à l'étranger, vous verrez ce qu'il s'y passe : Londres, zone touristique unique, Rome, zone touristique unique. Bref, Paris n'est pas aujourd'hui à la même mesure que les autres capitales économiques européennes.

Troisième point, une fluidité et l'absence d'effet d'aubaine. Selon que vous êtes aujourd'hui du bon côté ou du mauvais côté du trottoir, vous pouvez ouvrir ou pas le dimanche, c'est totalement absurde.

Arrêtons cette injustice, un certain nombre de gens ne peuvent pas ouvrir, il faut que les commerçants qui sont du mauvais côté du trottoir puissent ouvrir désormais avec une zone touristique unique.

Quatrième raison, une mesure en faveur des petits commerces, et là je suis très étonné des arguments développés par "C.L.I.C.-P.", qui regroupe trois syndicats, dont un qui n'est pas représentatif d'ailleurs, S.U.D.

En effet, dans les Zones touristiques internationales, aujourd'hui, les grands magasins sont surreprésentés. Si vous étendez à une zone touristique unique dans Paris le fait de pouvoir ouvrir le dimanche, vous renforcez le poids des petits commerces dans l'ensemble de cette zone touristique unique, donc c'est bénéfique pour les petits commerces contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Enfin, en termes de création d'emplois, la première évaluation de la Direction générale des entreprises, et je regrette qu'un certain nombre d'entre vous n'aient pas lu cette enquête, parce que c'est la première enquête qui a été présentée au mois de novembre dernier, donne des chiffres très précis, il n'y a pas besoin d'en faire une autre, ni d'attendre novembre 2018, on a tous les chiffres. D'ailleurs, Benjamin GRIVEAUX, Secrétaire d'Etat et porte-parole en charge de cette affaire, l'a dit très clairement et récemment.

Il représente le Gouvernement, il est membre historique d'En marche.

Les choses sont très claires, 1.500 créations d'emplois depuis l'ouverture des Zones touristiques internationales, une possibilité de 15.000 créations d'emplois si la zone touristique internationale est étendue à l'ensemble de Paris.

Je ne sais pas ce que vous voulez de plus, 15.000 créations d'emplois !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure en plus.

M. Jérôme DUBUS. - En matière de volontariat, tous les accords qui ont été signés jusqu'à maintenant montrent que 12 dimanches sur 52 ont été travaillés par les salariés.

Ne dites pas que c'est une extension du travail dominical, c'est faux.

Donc, la zone touristique internationale, c'est bénéfique pour Paris, j'aimerais bien que tout le monde le comprenne ici aujourd'hui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci d'avoir conclu.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous promets, je ne parlerai pas plus de 3,28 minutes, ce qui était le temps de M. DUBUS, pour garantir l'équité, l'égalité totale.

Il n'y a aucun progrès à briser l'harmonie des temps sociaux, à faire en sorte que les uns soient contraints de travailler le dimanche, d'ailleurs, Monsieur DUBUS, je suis persuadée que vous ne seriez pas favorable à ce que nos séances du Conseil de Paris se tiennent le dimanche, pourtant c'est ce que nous devrions, de manière cohérente, demander dans ce cas-là.

Il n'y a aucun progrès social à demander cela aux uns, de fait à leur imposer de travailler le dimanche, d'être contraints, et de faire croire aux autres que le dimanche il n'y aurait rien d'autre de mieux à faire que de pousser un caddie. Il n'y a aucun progrès social à cela.

C'est vrai d'un point de vue social, c'est encore plus vrai d'un point de vue écologique, il n'y a absolument aucun progrès à imposer à la ville, à nos grandes villes, le même rythme de suractivité le dimanche que tous les autres jours de la semaine.

Au contraire ! Ralentir le temps de la vie en ville au moins un jour par semaine, voilà une sobriété énergétique qui serait bien nécessaire.

Monsieur DUBUS, je le redis, les organisations syndicales qui ont obtenu cette décision du Tribunal administratif, et j'espère qu'elles continueront la bataille et qu'elles en arracheront d'autres, sont bien plus représentatives de nombreux salariés que le M.E.D.E.F. n'est représentatif du patronat. Il ne représente qu'une minorité de grands patrons du CAC 40.

Et précisément, de quels emplois parlez-vous ?

En aucun cas la généralisation du travail le dimanche sur la Capitale ne peut créer des emplois. Les expériences sur d'autres grandes villes ont montré que les emplois se déplaçaient, que des emplois précaires se substituaient à des emplois stables, qu'en aucun cas ce n'était bénéfique.

Par ailleurs, non je ne souhaite pas que Paris devienne une ville uniformisée avec l'ensemble des enseignes que l'on voit partout dans les autres capitales d'Europe. Au contraire, nous devons préserver cette spécificité culturelle, qui est encore un peu respectée dans certains quartiers de Paris.

Maintenant, vous savez, pour être opposé au travail du dimanche, rien de mieux que de lire une belle phrase de Mme HIDALGO avant qu'elle ne retourne sa veste sur ce sujet.

Que disait-elle sur le travail dominical et nocturne en février 2015 ? Elle disait : "Une extension des ouvertures dominicales présenterait un risque de destruction d'emplois dans les petits commerces".

La Maire de Paris s'exprimait ainsi : "Je souhaite redire mon opposition à la généralisation, mais également à toute extension sauvage du travail du dimanche. Il m'apparaît en effet, plus que jamais, que le dimanche n'est pas, ne peut pas et ne doit pas être un jour comme les autres. Nous porterions également atteinte à un tissu commercial adapté à chaque quartier et incapable de résister à terme à la concurrence des grands magasins".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez dépassé les 3 minutes de Jérôme DUBUS.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous risquons donc...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET, vous avez dépassé les 3,27 minutes, cela suffit largement, d'autant que ce débat n'est pas complètement neuf, entre nous.

Je vous propose donc d'écouter Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Sans surprise, nous émettrons un avis défavorable au vœu porté par M. DUBUS et un avis défavorable au vœu de Mme SIMONNET. Evidemment, à chaque fois, quasiment pour les mêmes raisons, nous ne souhaitons pas nous orienter d'un côté pour une généralisation de l'ouverture dominicale sur le territoire parisien, et de l'autre côté, nous sommes convaincus que ce repos doit donc rester la règle, mais que, pour autant, on peut admettre quelques exceptions qui doivent être parfaitement encadrées et localisées sur la base du volontariat et pour lesquelles il faut prévoir des compensations sociales et salariales pour les professionnels.

Avis défavorable pour les deux vœux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Baptiste de FROMENT n'a visiblement pas tout dit, il souhaite reprendre la parole sur le sujet.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - J'ai autre chose à dire car je n'ai pas parlé trois minutes 28. Evidemment, je suis contre le vœu de Mme SIMONNET. Mais je ne voterai pas non plus le vœu PPCI parce que je crois qu'il utilise le mauvais véhicule juridique. Simplement parce que cela ne marchera pas, il y a un problème...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monter un petit hôtel groupe pour discuter technique peut-être.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Nous préférons une zone touristique simple, c'est beaucoup plus simple, c'est à la main de la Maire de Paris et il y a moins de risques juridiques qu'une zone touristique internationale. On en discutera.

Je voudrais souligner, par ailleurs, ce que je n'avais pas fait, que l'Exécutif parisien est dans une contradiction totale sur ce sujet parce qu'il y a eu une séance, en février dernier à la Métropole du Grand Paris, où l'ensemble des conseillers métropolitains, dont Mme HIDALGO et tous les conseillers métropolitains socialistes parisiens, ont voté favorablement au classement en zone touristique de la Plaine de l'Ourcq avec quatre communes : Bobigny, Romainville, Pantin et j'en oublie une autre. Cela veut dire que la Ville de Paris est favorable à ce que des commerces, limitrophes de Paris, ouvrent le dimanche et donc présentent une concurrence déloyale par rapport aux commerces parisiens qui, eux, resteront fermés.

Il est absolument incompréhensible que, d'un côté, la Maire de Paris vote favorablement au classement en Z.T. des zones limitrophes de la banlieue parisienne, la Plaine de l'Ourcq en l'occurrence, et reste totalement opposée à l'ouverture à l'intérieur de Paris. En fait, elle le fait au détriment des commerces parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Madame PREMEL, explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Mme Danièle PREMEL. - Explication de vote.

Bien sûr, nous voterons le vœu de Mme SIMONNET qui répète ce que je dis depuis 2014. Depuis le début de cette mandature, nous sommes contre le travail du dimanche à Paris. Paris, on l'a expliqué mille fois, est une ville différente de Londres, et je m'en félicite parce que nous n'avons pas le même nombre de pauvres.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe technique a visiblement connu ses premiers effets !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il est 21 heures moins 10. Je propose que nous allions jusqu'au vœu n° 80 et que nous reprenions demain matin avec le vœu n° 81.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 78 et n° 78 bis sont relatifs à l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales.

La parole est à Mme Michèle ASSOULINE.

Mme Michèle ASSOULINE. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 4 septembre 2015, la Maire de Paris a annoncé l'installation d'un observatoire pour évaluer les Z.T.I. à Paris.

Depuis la création de cet Observatoire, il y a plus de deux ans, aucun compte rendu n'a été rendu public. Le 20 juin 2016, un arrêté ministériel instituait l'Observatoire national des Z.T.I.

La Maire de Paris est la seule élue à représenter la capitale au sein de cet observatoire et n'a effectué aucun retour d'information au Conseil de Paris.

Le Conseil de Paris n'est informé que par la voie de la presse ou du porte-parole du Gouvernement. Si ces retours sont positifs, il ne donne malheureusement pas d'informations spécifiques relatives à la Ville de Paris.

En effet, les déclarations récentes du porte-parole du Gouvernement font état que la loi du 6 août 2015 a permis la création de plus de 10.000 emplois en France, mais sans donner le nombre créé à Paris.

Un article de presse, paru dimanche 4 mars, évoque que 15.000 emplois pourraient être créés en Ile-de-France si la Ville de Paris était reconnue commune d'intérêt touristique. La dernière étude économique, publiée sur le site de

l'observatoire en date de novembre 2017, n'indique pas le nombre d'emplois créés depuis la mise en œuvre des Z.T.I. à Paris.

Ainsi, nous formulons le vœu suivant : que la Maire de Paris donne des éclaircissements sur le fonctionnement de l'Observatoire parisien annoncé en septembre 2015, que la Maire de Paris demande à l'Observatoire national des Z.T.I. dont elle est membre, de communiquer son bilan annuel assorti de données précises sur les créations d'emploi, à la suite de la mise en place de chaque zone touristique internationale dans la capitale.

Les enjeux étant importants pour l'emploi et la vie des Parisiens, nous demandons également qu'à l'appui de ces données actualisées, une communication soit présentée aux conseillers de Paris faisant l'objet d'un débat organisé. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, et nous aurons ensuite une explication de vote du groupe PPCI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, vous nous faites part, dans votre vœu, de votre souhait d'obtenir des éléments et des données actualisées sur l'Observatoire des Z.T.I. parisien, en s'appuyant notamment sur les données de l'Etat, et qu'un échange puisse avoir lieu, une fois ces éléments communiqués.

Si certaines négociations ont connu une couverture médiatique forte, la principale difficulté méthodologique rencontrée a été celle de l'absence de publicité obligatoire des accords. Il a fallu, notamment à l'Agence parisienne d'urbanisme que nous avons mandatée pour travailler sur ce sujet, beaucoup de travail pour récupérer ces données. En outre, le temps nécessaire aux négociations syndicales n'a pas permis la signature d'accords tout de suite, après l'entrée en vigueur de la loi. Il a fallu attendre à peu près deux ans, après l'entrée en vigueur de cette loi, pour qu'environ une trentaine d'accords soient signés par les enseignes.

Nous attendions enfin les résultats aussi de la Banque de données sur le commerce, la BD-Com, qui analyse l'évolution du commerce à Paris et dont les données ont été mises à jour récemment. Elles sont en effet actuellement réalisées par l'APUR pour la période 2014-2017, et ces données nous permettront de faire le point sur l'évolution à l'œuvre dans les Z.T.I.

Compte tenu de ces éléments et parce que l'ensemble des groupes sont représentés au sein de l'Observatoire parisien, je vous propose de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui propose de demander d'abord à l'Observatoire national des Z.T.I., les éléments à leur disposition, et qu'à l'appui de ces données, l'Observatoire parisien des Z.T.I. ainsi qu'à l'appui des données de l'APUR que nous avons désormais, puissent se réunir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour l'explication de vote du groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous, au groupe PPCI, nous voterons naturellement ce vœu du groupe LRI, mais moi personnellement, si j'avais dû déposer un vœu sur l'Observatoire, ce n'est pas un vœu pour avoir des éclaircissements, mais un vœu pour lancer un corps expéditionnaire, une exploration pour avoir des nouvelles sur les gens qui forment cet observatoire, sur les travaux qui y sont menés.

Cet observatoire a été annoncé pour 2015, nous sommes le 20 mars 2018, et nous n'avons toujours aucune information sur ce sujet. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas le groupe PPCI, ce sont les journalistes eux-mêmes spécialisés sur les questions économiques qui nous demandent des informations et qui nous demandent, à chaque qu'on les rencontre, si on a des nouvelles de l'Observatoire sur le travail dominical à Paris, et on n'a aucune nouvelle.

Nous voterons naturellement ce vœu, mais je pense qu'il faudra aller plus loin. Nous, groupe PPCI, irons plus loin dans quelques mois, voire le mois prochain, c'est-à-dire au prochain Conseil du mois de mai. Nous demanderons carrément la suppression de cet observatoire parce que les chiffres on les a, on a les chiffres de la DGE, on a les chiffres des grands magasins qui nous prouvent que 1.500 emplois au moins ont été créés à Paris, on a les chiffres d'une manière générale, et Michèle ASSOULINE vient de les rappeler, 10.000 emplois créés en France. En revanche, on n'a pas beaucoup de chiffres et on n'a absolument aucune information de la part de cet observatoire.

Donc, on va faire plus simple, on va éviter de faire perdre du temps et de l'argent aux contribuables parisiens en faisant travailler des fonctionnaires de la Ville de Paris sur des sujets dont on connaît tous de manière très objective les éléments. Surtout, on va laisser faire travailler les entreprises du commerce qui demandent toutes que le travail dominical, la liberté dominicale soit assumée pleinement et encouragée par la Ville de Paris.

Très franchement, à chaque fois qu'il est question du travail dominical à la Ville de Paris et au Conseil de Paris, je suis estomaqué de voir à quel point nous avons des années de retard. Jérôme DUBUS l'a dit par rapport à Londres, à Rome, et même par rapport à Bordeaux ! Nous sommes la capitale de la cinquième puissance mondiale et nous avons du retard sur le travail dominical par rapport à Bordeaux. C'est un drame !

Nous allons voter ce vœu, mais très franchement, nous redéposerons de nouveaux vœux dans les mois à venir, de manière à ce que la Ville de Paris se mobilise pleinement à la hauteur de l'enjeu. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 78 bis...

Oui, le bis, c'est l'Exécutif.

Explication de vote : Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Très rapide.

Juste pour dire que ce n'est pas du tout la même chose que ce que l'Exécutif propose. Il s'exonère d'une communication et d'un débat. Autrement dit, votre vœu ne va pas servir à grand-chose.

Je voudrais quand même rappeler, pour que ce soit consigné dans le procès-verbal, que nous avons discuté toute l'après-midi en l'absence de Mme la Maire de Paris et que, depuis plus d'une heure, nous parlons d'un sujet qui est extrêmement important pour l'activité économique de la capitale et qu'elle n'a pas daigné venir à ce débat. C'est dire comme elle porte haut l'intérêt de la capitale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En même temps, ce n'est pas un sujet tout à fait nouveau que nous abordons aujourd'hui.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 93).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la dépenalisation des incivilités relatives à l'encombrement, aux étalages et terrasses.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 79 concerne la dépenalisation des incivilités relatives à l'encombrement, aux étalages et aux terrasses.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref. Ce vœu, je le présente au nom de Delphine BÜRKLI et de l'ensemble des conseillers du 9^e arrondissement. Le constat qu'on fait, c'est le fait que les incivilités liées à l'encombrement du domaine public par les étalages, les terrasses, le fait que ces incivilités relèvent du Code pénal conduit à une relative inefficacité des sanctions.

D'abord, parce que les amendes ne sont pas toujours assez élevées. Ensuite, parce que les classements sans suite semblent très importants. Nous n'avons pas les chiffres actualisés, mais, sur 2012-2013, c'étaient 45 % des P.V. relatifs aux étalages et aux terrasses qui étaient classés sans suite. Or, il s'agit évidemment d'une question très importante de respect de l'espace public.

C'est aussi un sujet de sécurité parce qu'on touche ici au cheminement des piétons. C'est pourquoi nous proposons que le Conseil de Paris demande au gouvernement de dépénaliser les incivilités que je viens de mentionner.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, je partage avec vous le constat que la législation en vigueur ne permet pas toujours aux collectivités locales de faire respecter parfaitement les règles qu'elles édictent en matière d'encombrement ou de dépassement sur l'espace public.

Vous m'interrogez, d'ailleurs, dans votre vœu, sur les données relatives au contentieux judiciaire sur ces sujets. Pour vous répondre, sur l'année 2017, il y a eu 51 procédures qui ont été enregistrées par le parquet pour 10 classements sans suite. 6 l'ont été suite à la régularisation de la situation par le commerçant. C'est effectivement assez faible.

Considérant que cette procédure est assez inefficace, effectivement, vous souhaitez que la Maire demande au Gouvernement de dépénaliser ces incivilités, sachez que la Ville de Paris a conscience que l'arsenal répressif actuel n'est pas toujours adapté aux situations qui sont rencontrées, ne permet pas, dans certains cas, d'aboutir à l'effet escompté. D'ailleurs, depuis la dernière mandature, la mairie n'a pas ménagé ses efforts, que ce soit par la saisine des autorités ministérielles ou en étant nous-mêmes force de proposition législative, pour pouvoir sanctionner de façon plus dissuasive le non-respect de la réglementation. J'ai moi-même adressé, en 2014, un courrier à la ministre du Commerce, lui relayant plusieurs propositions pour que les élus locaux puissent avoir des moyens à leur disposition réellement.

Je vous rappelle aussi qu'il y a eu une proposition de loi qui a été déposée par Sandrine MAZETIER, qui s'appelait "Urbanité réussie, de jour comme de nuit", en juillet 2011, à l'Assemblée nationale. Il s'agissait, par ce texte, de donner au maire la compétence de prendre des arrêtés de mise en demeure, de supprimer les installations illégales ou de mettre en conformité l'autorisation délivrée sous un délai et, passé ce délai, des astreintes administratives auraient alors pu être émises.

Surtout, il me semble important d'accompagner cette dépénalisation de mesures et de solutions concrètes. On ne peut pas juste avoir une dépénalisation pour encadrer les nuisances à l'ordre public. Avec ma collègue Colombe BROSSEL, je compte solliciter prochainement, de nouveau, par écrit, la nouvelle Ministre pour la sensibiliser encore et toujours sur ce dossier.

Et donc, compte tenu de ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu ou j'appellerai à voter contre parce qu'il ne s'agit pas seulement d'appeler à la dépénalisation, il faut avoir d'autres leviers.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur de FROMENT, vous maintenez ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - On peut, effectivement, compléter par ce que vous proposez, mais, enfin, voilà, c'était une première...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au marché alimentaire "Saint-Eustache-Les Halles".

Enfin, pour ce soir, le dernier vœu, référencé n° 80, est relatif au marché alimentaire Saint-Eustache-Les Halles.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas donner lecture de ce vœu qui est assez explicatif. D'ailleurs, Olivia POLSKI connaît la situation puisqu'elle est venue sur place, et je la remercie d'avoir fait cet effort de disponibilité et de prise en compte des difficultés particulières que nous rencontrons, a fortiori le jeudi et elle le sait.

Un travail a donc été accompli en liaison avec le conseil de quartier, en accord avec le délégataire, en écoutant les riverains et les commerçants. Il y a quelques propositions relativement simples qui sont contenues dans ce vœu.

Ce vœu a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement et je pense que son adoption par le Conseil de Paris permettrait de faire avancer, politique des petits pas, un certain nombre de points qui permettraient - nous le croyons et c'est aussi l'avis de tous ceux qui connaissent bien ce quartier et qui pratiquent ce marché - de le redynamiser.

Alors merci de le prendre en compte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le marché Saint-Eustache a été créé en 2005 et il compte aujourd'hui 20 commerçants abonnés. Il se tient donc, comme vous l'avez dit, le jeudi après-midi et le dimanche matin.

Ce marché rencontre une difficulté, c'est-à-dire une belle fréquentation le week-end mais une baisse de la fréquentation en semaine, notamment des commerçants eux-mêmes. Nous nous sommes donc penchés avec vous, mairie du 1er arrondissement, sur la question de la redynamisation de ce marché. Les services ont fait un travail en lançant une étude par un bureau spécialisé. Cette étude, que l'on a vue ensemble, a été rendue fin 2017. Elle offre effectivement des perspectives d'évolution pour ce marché et celles-ci sont reprises par le vœu du conseil de quartier.

Vous proposez d'adapter l'offre commerciale du jeudi en renforçant notamment l'offre de traiteurs, en faisant des plats à emporter, etc. Vous souhaitez aussi déplacer cet emplacement de marché pour le positionner exactement à la pointe Saint-Eustache. Je suis favorable à cette solution qui nécessite un approfondissement toujours par les services techniques.

Concernant l'augmentation du nombre de commerçants, c'est effectivement une bonne chose car cela permet une diversification des activités. C'est à cette seule condition d'ailleurs car la diversité sera bénéfique pour ce marché.

Enfin, je ne vois aucun inconvénient à renommer le marché lui-même.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait. Nous terminons sur une note positive.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 94).

Mes chers collègues, nous nous quittons sur le marché Saint-Eustache. Nous nous retrouverons demain matin à 9 heures, même présidence, même adjoint qui rapporte sur le marché Navier.

Bonne nuit à tous. A demain !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 20 mars 2018 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 21 mars 2018 à neuf heures, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, il est 9 heures ; c'est donc l'heure.

Je vous propose que nous reprenions nos débats.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif au marché Navier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons fini la séance d'hier par une fausse information : le vœu n° 81 relatif au marché Navier était en fait retiré.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au maintien de boutiques SNCF.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprenons avec le vœu référencé n° 82. Il s'agit du maintien des boutiques SNCF.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité poser cette question qui intéresse, je crois, les élus de tous les bords de cette Assemblée puisque, par définition, les boutiques SNCF, créées il y a quelques années, sont réparties sur l'ensemble de la Capitale. Elles rendent un service de proximité à tous celles et ceux qui, certes, connaissent et utilisent Internet, mais qui peuvent aussi avoir parfois des questions à poser, des billets à échanger, des billets à aller chercher... On sait trop et on connaît trop maintenant le système complexe des billets SNCF pour ne pas savoir que des boutiques SNCF peuvent, réparties dans tous les arrondissements de la capitale, jouer un rôle important.

J'avais déjà attiré l'attention de différentes personnes. J'avais écrit au président-directeur général de la SNCF qui m'avait fait une réponse aimable et convenue, mais qui n'annonçait aucune échéance.

Or, je viens de découvrir subrepticement qu'une boutique, située à proximité de mon domicile, fermait à la fin du mois d'avril. Manifestement, c'est tout le réseau des boutiques SNCF qui est concerné. C'est l'exemple même de la dérive autocratique d'une entreprise publique, comme malheureusement une entreprise peut le connaître. En disant cela, je ne m'attaque pas du tout au personnel de la SNCF. Je critique la dérive autocratique et technocratique d'une direction qui semble malheureusement éloignée de beaucoup de réalités, y compris de la réalité des Parisiens et des usagers de cette entreprise et qui, en dépit de la réaction légitime des élus, n'en tient aucun compte.

J'ajoute qu'une seconde boutique - je prends cet exemple - située boulevard Saint-Michel, à proximité immédiate d'une agence de la S.M.E.R.E.P., dans le quartier étudiant, est concernée. Chacun sait que les étudiants ne roulent pas en voiture ; ils ont besoin parfois de rallier la province ou leur lieu d'étude. C'est un service de proximité.

Je souhaite donc, Monsieur le Maire, Madame la Maire, que ce vœu puisse être voté sur tous les bancs de cette Assemblée et qu'une démonstration, qu'une lettre et, éventuellement, qu'une délégation d'élus puissent convaincre le président de la SNCF de revenir sur cette décision malvenue. Il a certes beaucoup de sujets sur la table en ce moment, mais c'en est un qui n'est pas négligeable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Effectivement, vous évoquez dans votre vœu la décision prise par la SNCF de fermer quatre de ses boutiques parisiennes cette année et d'étudier la possibilité d'en fermer d'autres dans les années qui arrivent.

Je suis, évidemment, comme vous, particulièrement attachée aux commerces et aux services de proximité qui participent de la vitalité d'un quartier et qui, surtout, rendent des services aux Parisiens.

J'ai conscience, d'ailleurs, qu'un ancrage physique, matériel, de ces boutiques répond à une demande de la population qui ne possède pas forcément d'ordinateur ou de réseau Internet, ou qui manipule difficilement ce genre d'outils. Cette population serait donc handicapée par une numérisation complète et totale des services de la SNCF. Certaines boutiques continuent d'attirer du monde, comme celle de la rue de Rennes que vous avez citée.

Considérant que les boutiques SNCF sont un gage du maintien de service de proximité et de qualité à destination des habitants, j'émet un avis favorable à votre vœu. Au nom de la Maire, j'interpellerai la SNCF et l'Etat à ce sujet. Je vous tiendrai informé des réponses qui me seront faites.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 95).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à mise en place de la commission d'implantation d'une grande roue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 83 est relatif à la commission d'implantation d'une grande roue.

C'est M. CRAVENNE qui nous en parle.

M. François-David CRAVENNE. - Merci.

Ô miracle, nous ne l'espérons plus ! Voilà que la commission fantôme sur la grande roue, promise par l'Exécutif il y a quatre mois, réapparaît soudainement.

Ce n'est pas faute d'avoir rappelé encore et encore Mme HIDALGO et M. JULLIARD à leurs engagements. En effet, notre groupe avait fait un vœu en novembre 2017 ; la présidente du groupe LR avait adressé plusieurs courriers à la Maire de Paris. Vient ensuite ce second vœu pour qu'enfin une date soit proposée. Comme quoi tout arrive, même un engagement tenu de l'Exécutif... Incroyable mais vrai !

Plus sérieusement, il était grand temps. Espérons que, pour une fois, cette commission ne sera pas à la sauce Clemenceau, c'est-à-dire faite pour enterrer, mais au contraire pour construire ensemble, en totale transparence, un projet digne et consensuel, dans le seul intérêt des Parisiens.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Il n'y a pas grand-chose à dire, puisque tout a été dit. Il est effectivement prévu que la réunion soit mise en place rapidement : un avis de réunion a été envoyé à tous les groupes politiques. Elle se réunira précisément le 27 mars prochain.

J'émet un avis favorable au vœu. Il n'y a pas de quoi faire une polémique sur ce sujet.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur CRAVENNE, sans polémique, c'est assez rare !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 96).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un diagnostic économique et commercial de l'avenue de Saint-Ouen (17e et 18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose de mettre de côté le vœu n° 84, puisque M. AZIÈRE est dans les murs ; il arrive.

M. VESPERINI aussi ? Vous avez le vœu n° 85.

S'ils ne sont toujours pas arrivés après le vœu n° 86, ce sera tant pis.

Donc, le vœu référencé n° 86 est relatif à un diagnostic commercial de l'avenue Saint-Ouen. Quel est le membre du groupe PPCI qui le présente ?

Les amis, s'ils ne sont pas là, je ne peux pas faire grand-chose ! Je comprends bien qu'il y ait des problèmes de transport mais, moi, je suis arrivé en transports en commun ce matin sans problème.

Très bien, M. HODENT, présentez-nous le vœu n° 86 portant sur l'avenue de Saint-Ouen.

Allumez votre micro. Lancez-vous. Connaissez-vous le sujet ? Voulez-vous que je le présente à votre place ou qu'Olivia POLSKI vous fasse un résumé avant sa réponse ?

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu est présenté par Jérôme DUBUS et le groupe PPCI. Cela concerne...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'avenue de Saint-Ouen ?

M. Thierry HODENT. - Oui.

Bon, je le lis.

Sur proposition de Jérôme DUBUS et du groupe PPCI, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris, en collaboration avec les mairies des 17e et 18e arrondissements, les élus et les associations de commerçants concernées, lancent un diagnostic économique et commercial de l'avenue de Saint-Ouen et des rues adjacentes concernées par cette dévitalisation commerciale.

Voilà.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Peut-on le considérer comme présenté ? Cela permettra à Mme POLSKI d'y répondre.

Monsieur HODENT ?

M. Thierry HODENT. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait !

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour la réponse.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, l'avenue de Saint-Ouen est effectivement une artère commerciale d'importance, dont la densité et la diversité des activités doivent faire l'objet, comme beaucoup d'autres rues de Paris d'ailleurs, de notre attention.

Vous demandez à ce titre le lancement d'un diagnostic économique qui lui serait dédié. Il s'avère que cette rue fait déjà l'objet d'une analyse spécifique de la part de l'Agence parisienne d'urbanisme, puisqu'elle figure dans la liste des 56 rues les plus commerçantes de Paris, qui est un panel bénéficiant d'enquêtes réalisées annuellement par l'APUR.

Nous avons donc des données récentes qui nous permettent d'identifier la tendance commerciale de cette artère et je peux vous indiquer que sur la période 2014-2017, le nombre de commerces a baissé de 7 sur 239 tout au plus en 3 ans, ce qui est vraiment très faible et ne constitue pas un indicateur de baisse d'activité. Le taux de vacance, même s'il a légèrement augmenté de + 4 par rapport à 2014, reste vraiment très faible par rapport à la moyenne parisienne, puisqu'il est de 6,3 % contre 9,3 % en moyenne dans Paris.

Quant au type d'activité, là encore, la diversité semble préservée. On constate...

Non, je fais une petite pause...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, ils se disent bonjour. C'est le signe que l'Assemblée se réveille.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - C'est l'arrivée massive.

On constate principalement une baisse des commerces d'équipement de la personne sur cette période. Par contre, les commerces alimentaires et les restaurants augmentent de leur côté. Ce sont deux tendances qui correspondent à celles de Paris plus généralement.

Par rapport à la moyenne parisienne, l'avenue de Saint-Ouen accueille deux fois plus de boutiques alimentaires et six fois moins de surfaces de bureaux, ce qui tend à confirmer son dynamisme commercial.

Compte tenu de ces éléments de diagnostic qui nous permettront de suivre l'évolution de la situation année après année et du peu de mouvement vraiment évident et flagrant enregistré à ce stade, je vous propose, mes chers collègues, de retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HODENT, vous maintenez votre vœu ? Oui ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux animations de fêtes de fin d'année 2018 sur les Champs-Élysées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 84, sur lequel nous revenons, est relatif aux animations de fêtes de fin d'année 2018 sur les Champs-Élysées.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire, merci de m'avoir attendu.

Petit rappel au règlement à ce sujet. Malgré tout, j'ai mis 45 minutes pour venir en métro quand je mets 20 minutes d'habitude et, sur quatre lignes de métro, il n'y en avait qu'une qui marchait. Je veux dire par là que c'est bien de penser à la gratuité des transports publics à Paris, mais il faudrait peut-être commencer à faire en sorte qu'ils marchent. D'ailleurs, la Ville de Paris a une responsabilité dans ce domaine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je ne suis pas sûr que vous soyez dans le bon hémicycle.

M. Eric AZIÈRE. - Article 27, alinéa 12.

Mes chers amis, mes chers collègues, Monsieur le Maire, parlons du marché de Noël. Le groupe UDI-MODEM avait peut-être été le premier à dire que le marché de Noël à Paris pouvait être largement amélioré et mis au niveau d'une animation de fin d'année dans une ville capitale comme Paris, une Ville Lumière.

Cependant, le 3 juillet, assez brutalement nous avons mis fin à la convention avec la société de Marcel CAMPION et après, plus rien. On s'est réuni le 20 juillet sans aucune idée de ce que l'on allait faire, puis on est parti en vacances, puis plus rien. Et en fin d'année, au mois de décembre 2017, sur le bas des Champs-Élysées, ma foi, plus rien. Si on continue comme cela et si on ne se réveille pas et c'est la vocation de ce vœu, en décembre 2018 les mêmes causes produiront les mêmes effets, c'est-à-dire qu'il n'y aura rien.

Or, il faut être sincère sur le marché de Noël. Autant nous avons revendiqué de relever le niveau d'exigence de ce qui pourrait être un cahier des charges du marché de Noël, autant bon nombre de touristes étrangers, de touristes français présents à Paris à la fin de l'année ont objectivement, dans une très large majorité, regretté l'absence du marché de Noël sur le bas des Champs-Élysées.

Voilà, ce vœu n'a rien d'autre comme vocation que d'être une sorte de signal d'alarme. Si nous n'en parlons pas maintenant, tôt dans l'année, il ne se passera rien avant la fin de l'année.

C'est pourquoi je vous propose qu'un groupe de travail se réunisse sur le sujet au plus tard le mois prochain ou le plus tôt possible, que l'on puisse regarder ce qui peut être exigé de la Ville de Paris sur une animation de ce type avec tous les aspects qualitatifs encadrant le contenu du marché, le concept de cette manifestation. Enfin, que l'on puisse très rapidement statuer sur un nouveau projet de délibération pour qu'en décembre 2018, on retrouve quelque chose de digne, de réjouissant pour le bonheur du plus grand monde.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Effectivement, mes chers collègues, vous nous faites part dans votre vœu de votre souhait que puisse être mise en place une nouvelle réunion, puisqu'on en a déjà eu une concernant les animations prévues pour les fêtes de fin d'année 2018 sur les Champs-Élysées.

Les différents services de la Ville y travaillent actuellement et ils seront en mesure de présenter leurs avancées début avril. Evidemment, je suis d'accord pour que l'on puisse tenir une nouvelle réunion sur le sujet et la tenue de rendez-vous réguliers derrière.

Je vais donc émettre un avis favorable à votre vœu, sous réserve d'un amendement de l'Exécutif proposant juste de modifier votre troisième demande, celle relative au passage d'un projet de délibération mettant en place les conclusions de cette réunion au Conseil de Paris de mai 2018. En effet, on ne peut pas prévoir à l'avance, vu les timings, les conclusions de notre réunion de début avril et les délais de présentation d'un projet de délibération pour le Conseil de mai sont d'ores et déjà dépassés. Je vous propose plutôt de prévoir notre réunion commune et un projet de délibération si nécessaire, derrière, pour le Conseil de Paris de juin.

Si vous êtes d'accord pour cette proposition d'amendement, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai le sentiment que l'amendement est intégré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 97).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'exonération exceptionnelle de droits de terrasse.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 85 est relatif à l'exonération exceptionnelle de droits de terrasse.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire et chers collègues.

Vous n'êtes pas sans savoir que la commercialité de beaucoup d'établissements dans beaucoup de secteurs, beaucoup d'arrondissements, est en difficulté. Dans ces difficultés, il y a la difficulté que subissent un certain nombre d'établissements de débit de boisson, d'exploitants qui ont des terrasses, qui paient des droits de terrasse relativement élevés, en tout cas en forte croissance depuis ces dernières années. Ces terrasses sont en réalité bien souvent obstruées à certains endroits par les travaux de voirie qui sont parfois compliqués par la mise en place du nouveau règlement de voirie. Ces terrasses sont aussi obstruées par des travaux qui sont retardés et qui sont dus au déploiement de Vélib' 2.

Ce vœu propose tout simplement d'exonérer d'une partie des droits de terrasse les établissements qui en font la demande et qui disposent naturellement d'un dossier avec des éléments probants, naturellement. Il ne s'agit pas de raser gratis mais de tenir compte pour un certain nombre de mois, de semaines, du manque à gagner que peuvent représenter les travaux de voirie divers et variés. Je citais Vélib' mais je pourrais également citer les travaux qui, en général, comme je l'ai dit, sont dus au nouveau règlement de voirie. Ainsi, tenir compte de ces difficultés pour ces commerçants au niveau des droits de terrasse.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - D'abord, mes chers collègues, Monsieur VESPERINI, je ne sais pas d'où vous tirez vos propos sur le fait que les commerçants sont en grande difficulté. Nous en gagnons encore dans Paris année après année. On a encore plus de restaurants que toutes les années précédentes et, globalement les chiffres de la C.C.I. et du Tribunal de commerce montrent que les choses vont de mieux en mieux. Evidemment, il y a par-ci, par-là des difficultés sur certaines zones, c'est certain, mais, au global dans Paris, je pense que l'on ne peut pas dire cela.

Le vœu que vous présentez devant notre Assemblée porte sur la question des exonérations de droits de voirie lors de travaux liés au déploiement, particulièrement, en l'occurrence, des nouveaux Vélib'. D'abord, je veux quand même vous rappeler, puisque vous avez un peu parlé de tout dans vos propos, que cette possibilité d'exonérer de droits de voirie quand il y a des travaux existe déjà et que la pratique d'exonération est même encadrée par une délibération qui a été votée lors de notre Conseil de Paris de mars 2011. Cette délibération prévoit une exonération si des travaux d'intérêt général sur la voie publique occasionnent la suspension de l'exploitation de tout type d'étalage, contre-étalage, terrasse, contre-terrasse, commerce accessoire, pendant au moins 15 jours consécutifs. A ces conditions, un abattement des droits de voirie, qui correspond au temps effectif de privation de la jouissance, est accordé par la Ville de Paris.

Dans le cas précis que vous évoquez et qui porte juste sur la question de l'installation des nouveaux Vélib', cette disposition ne peut s'appliquer que dans la mesure où des travaux interviennent sur l'espace dévolu à une occupation commerciale. Si cela n'oblige pas le commerçant à enlever ses installations, il n'est pas question pour nous d'avoir une exonération.

Au regard de l'ensemble des éléments que je viens de vous présenter, il n'y a pas lieu de prévoir une procédure destinée à compenser une éventuelle perte de recettes liée à des travaux intervenant à proximité d'une terrasse, puisqu'il y a déjà un grand nombre de choses de prévu.

Je vous demande de retirer votre vœu, ou j'appellerai à voter défavorablement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur VESPERINI, vous maintenez ?

M. Alexandre VESPERINI. - Je vais le maintenir parce que cette délibération est trop peu connue par les exploitants, qui par conséquent n'ont pas connaissance de cette voie pour bénéficier de ce type de dérogation. Je le maintiens quand même pour bien noter que c'est un vrai problème pour tout commerçant.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ce maintien va la populariser largement au-delà de nos murs, n'en doutons pas.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Elle est maintenant connue.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La 2e Commission commence maintenant.

Je donne tout de suite la parole à sa présidente, Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La 2e Commission s'est réunie le 12 mars dernier. Mme Catherine VIEU-CHARIER a ouvert les débats en présentant les projets de délibération de sa délégation, notamment le projet de délibération DAC 490 relatif à la plaque explicative de la Croix de l'Évangile, située à l'angle de la rue de l'Évangile et de la rue d'Aubervilliers, dans le 18e arrondissement, faisant part aux commissaires qu'il s'agissait là de la dernière croix de chemin à Paris, témoin historique de la piété des Parisiens.

M. Frédéric HOCQUARD a fait un bilan de l'action "des Pierrots de la nuit" et du Conseil de la Nuit, avec l'assemblée plénière qui s'est tenue le 7 mars dernier. Il a également présenté le projet de délibération DU 21 annonçant la création d'un grand campus de la mode à la Cité de la mode située dans le 13e arrondissement.

Concernant le projet de délibération DFA 4 G, relatif aux disquaires, j'ai demandé qu'un bilan soit fait sur les taxes et les coûts supportés par les commerces culturels à Paris, et M. HOCQUARD, je l'en remercie, a répondu favorablement à cette demande.

M. Bruno JULLIARD a pris le relais en présentant à tous les membres de la 2e Commission Mme GERMAIN, que je salue également ce matin, la nouvelle directrice de la DAC, à qui il a renouvelé tous ses souhaits de bienvenue. Je m'y associe, chère Madame.

Il a présenté à son tour les projets de délibération issus de sa délégation, notamment la subvention de 100.000 euros à l'Ensemble intercontemporain avec le projet de délibération DAC 93, et la subvention de 3,640 millions d'euros à "Paris Ateliers" avec le projet de délibération DAC 350.

M. JULLIARD nous a annoncé que Paris célèbrerait Mai 1968 sous l'angle d'une exposition photographique en rendant hommage au photographe Gilles Caron, qui a couvert ces événements.

Beaucoup de vœux ensuite ont été présentés par les commissaires présents, notamment concernant la délégation de Mme VIEU-CHARIER sur la dépose de plaques de célébrité. Je retiendrai celles de Jeanne Moreau, Martha Desrumaux, ou encore Josette Dumeix, vœux présentés par Mme PREMEL.

Plusieurs vœux ont été présentés par Mme KUSTER et Mme PREMEL, et M. GLEIZES sur le devenir du théâtre du Tarmac.

Ensuite, plusieurs vœux également ont été regroupés par Mme GOLDGRAB, Mme MÉHAL et moi-même sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Tous ces vœux ont reçu les réponses de M. JULLIARD.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame LECOUTURIER.

2018 DDCT 24 - Convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit - A.M.U.O.N. - pour l'attribution d'une subvention (100.000 euros).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous attaquons, comme de coutume, les dossiers nocturnes au petit matin. Nous commençons par l'examen du projet de délibération DDCT 24 relatif à une convention avec l'A.M.U.O.N., l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit, pour l'attribution d'une subvention.

Béatrice LECOUTURIER, je vous redonne la parole ; ensuite, Alexandre VESPERINI.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur une subvention de 100.000 euros versée à l'A.M.U.O.N., plus connue sous le nom des "Pierrots de la nuit".

Avant d'intervenir plus spécifiquement sur cette subvention, je voudrais profiter de cette occasion pour revenir sur la 5e Assemblée plénière dont nous parlions à l'instant, du Conseil de la Nuit, qui s'est déroulée le 7 mars dernier, l'occasion de faire un tour d'horizon intéressant sur ce vaste et complexe sujet de la nuit à Paris.

Je salue à ce propos le travail de synthèse fait lors de cette assemblée. Je me limiterai dans mon propos à quelques points essentiels.

Tout d'abord, il était intéressant d'avoir des précisions de la part de la Représentante du Préfet de police sur les fermetures administratives qui ont eu lieu en 2017. Il y a eu 254 fermetures administratives, contre 225 en 2016. Nous avons appris que cette augmentation était principalement due à des fermetures pour travail dissimulé, ou non-respect de la législation antitabac dans les bars à chicha.

Mais les débats ont surtout tourné autour de la question des nuisances. Concernant d'abord les établissements nocturnes, nombreux sont ceux à jouer le rôle de la concertation et à prendre au sérieux la question des nuisances sonores. C'est un fait à saluer, c'est un travail à encourager et à amplifier.

En revanche, nous estimons qu'il faut agir avec sévérité envers ceux qui refusent le dialogue. Des outils sont disponibles, des lieux de concertation aussi. Chacun doit prendre ses responsabilités.

Reste la question délicate des tapages nocturnes dans les lieux publics comme les quais des canaux ou les quais de la Seine, ou encore les parcs et jardins.

La nécessité d'avoir recours à des arrêtés anti-alcool doit être vue comme un constat d'échec à ce sujet, même si nous reconnaissons que la tâche est loin d'être aisée.

La vie nocturne intense de ces endroits ne doit pas priver les riverains de leur tranquillité, qui subissent encore trop souvent, impuissants, ces dérapages nocturnes. En cela, nous regrettons le retard pris dans le déploiement des capteurs antibruit visant à objectiver le volume et la nature des nuisances sonores dans certaines zones de tension. J'ai cru comprendre que ce déploiement sera effectif très prochainement.

Même si certains sujets ont avancé, comme les campagnes de prévention et d'information, l'ouverture en soirée d'équipements sportifs, ou la mise en place d'un comité des noctambules que notre groupe avait proposé, je regrette que plusieurs sujets peinent encore à avancer.

La vie nocturne à Paris ne se limite pas exclusivement à la fête. Je pense notamment à la question des bibliothèques, puisqu'à l'exception du 17e arrondissement, les seules bibliothèques ouvertes en soirée sont nationales ou universitaires. Nous avons déposé un vœu à ce sujet.

J'en viens enfin au sujet lui-même du projet de délibération et "aux Pierrots de la nuit". Vous le savez, le groupe UDI-MODEM est attentif depuis de nombreuses années à ce sujet, doutant de son efficacité réelle, notamment sur la question des déambulations nocturnes.

En 2015, une évaluation du dispositif "des Pierrots de la nuit" avait été présentée au Conseil de la Nuit. Nous avons bien retenu le renforcement des actions de médiation de jour avec les professionnels de la nuit, plutôt que les performances artistiques de clowns "chuteurs" dont l'efficacité avait été jugée peu efficace.

Qu'en est-il deux ans après ?

En Conseil de la Nuit, nous avons noté que l'ensemble des acteurs, y compris la Préfecture, saluait le travail de médiation de jour de l'A.M.U.O.N. Néanmoins, lorsqu'on s'attarde sur son budget, nous découvrons que sur la vingtaine de postes de personnel au sein de cette association, 15 d'entre eux ont encore le statut d'intermittents du spectacle, contre un temps plein en coordination générale, un poste en temps partiel dans l'administration, et deux postes en temps partiel dans la médiation. Doit-on conclure que "les Pierrots de la nuit" consacrent une grande partie de leur activité à ces déambulations artistiques, qui sont loin de faire l'unanimité ?

Il s'agit là d'une zone d'ombre qui ne nous permet pas de voter favorablement cette subvention, sur laquelle nous nous abstenons.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Frédéric HOCQUARD...

Non, la parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Vous m'oubliez déjà. Vous commencez tôt !

Je partagerai les interrogations dont a fait part la présidente de la 2e Commission, Béatrice LECOUTURIER. Je surveille cette association, je suis attentif à son travail depuis qu'elle existe, depuis que la Mairie de Paris travaille avec elle. J'ai plutôt beaucoup d'estime pour les fondateurs de cette association, qui sont des animateurs reconnus de la nuit parisienne, dont les interventions sont toujours enrichissantes et nous permettent de faire avancer le débat.

Cela étant dit, j'ai quand même de très lourdes interrogations sur cette association, sur le décalage entre la subvention accordée chaque année "aux Pierrots de la nuit", à l'A.M.U.O.N., et le travail effectif.

Petit retour en arrière. 2014, la Ville de Paris donne à l'A.M.U.O.N. 125.000 euros ; 2015, 110.000 euros ; 2016, 115.000 euros ; et 2017, 100.000 euros. La Ville de Paris, depuis le début de la mandature, a donc accordé à cette association 450.000 euros. C'est un montant très important. Je ne dis pas qu'il est injustifié. Je dis que d'autres associations dans l'humanitaire, dans beaucoup de causes que soutient la Ville de Paris, ont bien moins, demandent un petit peu plus. Je trouve que c'est un montant très important, suffisamment important pour que l'on s'attarde 2 minutes sur le travail effectif.

Cette association, chaque année, revient à l'ordre du jour du Conseil de Paris et présente le travail qui a été effectué l'année précédente. En 2015, 321 débits de boissons interrogés, en tout cas rencontrés par "les Pierrots de la nuit".

En 2016, 289, et en 2017, 280. Je ne fais ici que citer les projets de délibération, les documents très lacunaires que vous nous donnez chaque année et qui sont de plus en plus lacunaires, d'ailleurs, je le regrette. Pour que l'on ait un petit ordre de grandeur, 280 débits de boissons, cela représente 0,028 % des débits de boissons que la Ville de Paris concentre sur son territoire. Encore une fois, ce travail, ces débits de boissons qui ont été rencontrés par "les Pierrots de la nuit", est à mettre en regard de la subvention particulièrement élevée qui est accordée chaque année par la Ville de Paris.

Chaque année, nous revenons, groupe UDI-MODEM, groupe les Républicains, maintenant groupe PPCI, nous revenons vers vous, Monsieur HOCQUARD, pour vous demander des informations supplémentaires, pour vous demander qu'il y ait davantage d'évaluations, que cette subvention évolue au regard du travail qui est apporté. Vous nous donnez des assurances que le travail, l'activité de l'A.M.U.O.N., des "Pierrots de la nuit" va évoluer vers tantôt plus de médiation, tantôt plus d'accompagnement, tantôt plus de conseils. A un moment donné, il faut quand même que vous nous documentiez davantage les projets de délibération, que vous nous en disiez davantage.

Nous aimerions, par exemple, avoir un plan d'évaluation un petit peu plus complet, un petit peu plus précis, car, encore une fois, si la subvention était de 10.000 euros ou de 5.000 euros, pourquoi pas ? Mais là, c'est un montant particulièrement évolué qui devrait justifier quand même que nous ayons beaucoup plus d'informations et que la Mairie de Paris se montre davantage exigeante à l'égard de cette association, qui, je le dis encore, a été fondée par des animateurs importants de la nuit parisienne. Mais, je veux dire, cette association mériterait quand même que nous ayons davantage d'informations.

C'est la raison pour laquelle le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants s'abstiendra sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Et, cette fois, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, sur la question des "Pierrots", puis ensuite du Conseil de la Nuit, puisque vous avez abordé ces deux sujets, sur la question de l'A.M.U.O.N. et des "Pierrots de la Nuit", écoutez, je vois que les années passent et les choses changent, puisque, l'année dernière, vous étiez intervenus pour me demander une augmentation de la subvention des "Pierrots de la nuit". J'avais eu un vœu de la part de l'opposition qui me demandait une augmentation de la subvention de l'association des "Pierrots de la nuit". Pour cette association, dont le travail est régulier et récurrent depuis un certain nombre d'années, vous l'avez souligné, nous sommes à un endroit particulièrement important pour le développement de la nuit à Paris, qui est la question de la régulation des nuisances nocturnes.

Pourquoi dis-je que cet endroit est important ? Parce que chaque fois que nous avons un établissement qui doit fermer pour des raisons liées à la question du tapage nocturne, c'est un échec du développement de la nuit à Paris, c'est un échec parce que nous n'avons pas réussi à trouver le point d'équilibre qui permet que nous puissions développer une nuit parisienne qui soit dynamique, festive, ce qui nous est demandé par beaucoup de Parisiens et,

en même temps, le droit à dormir dans cette ville, c'est-à-dire qu'on puisse trouver un point d'équilibre qui permette à la fois de développer la nuit et de pouvoir avoir une nuit qui respecte l'ensemble de ses usagers et l'ensemble des personnes sur ce territoire.

Les capitales qui n'ont pas réussi dans ce domaine sont nombreuses. On a en ce moment un sujet sur Berlin. On a eu Londres il y a quelques années. Vous avez aussi Barcelone. La nuit y a perdu, c'est-à-dire que la nuit a décliné et les activités nocturnes ont décliné de ce point de vue. Donc il y a un vrai enjeu à cet endroit. L'A.M.U.O.N. est un des dispositifs que nous avons sur cette question. Ce n'est pas le seul. C'est un dispositif qui a été revu depuis quatre ans, avec une évaluation. La principale action qui a été faite à cet endroit a été de coller au mieux des mairies d'arrondissement, à la demande des mairies d'arrondissement, je le rappelle. La mairie du 17^e arrondissement, par exemple. Je vous cite celle-là, mais je pourrais aussi citer le 10^e arrondissement, le 11^e arrondissement, de manière à ce que les parcours, les actions que nous pouvons mener et que mène cette association, puissent être plus en lien avec les mairies d'arrondissement et être à disposition de ces mairies. C'est le premier point.

La deuxième chose, vous l'avez dit, vous avez parlé, dans le cadre du Conseil de la Nuit, des questions des fermetures administratives. Si les fermetures administratives sont en légère hausse et si nous avons des baisses du point de vue des fermetures administratives pour tapage nocturne depuis maintenant trois ans, c'est lié aussi en partie à des actions d'une association comme l'A.M.U.O.N. et à la mise en place des commissions de régulation de débits de boissons qui nous permettent, avec les mairies d'arrondissement, avec la Préfecture de police et avec les commissariats, de faire en sorte que nous passions en amont et que nous régulions, que nous fassions de l'accompagnement par rapport aux établissements qui sont des établissements dans lesquels, pour un certain nombre, parfois, il y a un peu trop de bruit, une terrasse qui déborde, la musique qui est mise un peu trop forte, ou parfois, ils servent trop de bières le soir et, du coup, nous avons un débordement dans l'espace public. Leur dire que s'ils servent moins de boissons, il y aura moins de monde à l'extérieur de leur établissement. Donc l'A.M.U.O.N. participe de tout cela. L'A.M.U.O.N. accompagne l'action de la Ville sur ce sujet.

Nous avons - vous l'avez signalé - réduit la subvention, de manière à l'ajuster par rapport à l'endroit dans lequel elle était. L'ensemble des documents, vous les avez de ce point de vue, les mêmes sont transmis chaque année. Si vous souhaitez en savoir plus, il n'y a aucun problème là-dessus. Mais je ne voudrais pas que vous réduisiez simplement cette question d'un revers de la main avec les chiffres que vous avez donnés.

Les questions qui sont les questions de régulation de la vie nocturne demandent une action particulièrement forte et ce sont d'ailleurs des choses sur lesquelles, vous l'avez vu et rappelé par rapport au dernier Conseil de la Nuit, pour l'instant, nous sommes encore dans une phase où nous avons des premiers résultats qui sont des résultats, je pense, positifs, puisque la nuit se développe à Paris, mais qui ne sont pas satisfaisants sur un certain nombre de questions.

Par exemple, nous avons régulièrement, de la part d'associations de riverains, des remarques sur le fait que nous continuons à avoir des endroits particulièrement bruyants à Paris. Je ne voudrais pas, du coup, que, par rapport à une des principales actions que nous menons du point de vue de la Ville, en l'occurrence à travers cette subvention à l'A.M.U.O.N., qui n'est pas la seule, nous nous disions que nous arrêtons les choses à cet endroit.

Dernière chose : oui pour la transparence, bien évidemment, oui pour l'évaluation. Nous avons fait une évaluation il y a trois ans de cela là-dessus. Nous pouvons très bien, pour la subvention de l'an prochain, re-proposer une évaluation par rapport à ces questions. Il y a toujours, dans la médiation, des éléments qui relèvent des parcours, et les parcours sont des parcours sur lesquels nous insistons sur l'aspect de médiation, mais il y a aussi des aspects qui sont artistiques, comme vous le dites. Ils n'ont pas disparu. Cela n'était pas demandé, d'ailleurs, à cet endroit.

Voilà un peu pour les différents éléments que je pourrais apporter sur ce sujet pour vous répondre sur cette subvention.

Dernière chose, et j'en finis sur la question du Conseil de la Nuit, il s'est réuni il y a de cela quelques semaines, il y a 15 jours, sur ces sujets. Je vous ai envoyé, comme vous me l'aviez demandé au niveau du Conseil de Paris, un bilan exhaustif.

Je m'arrêterai là en vous renvoyant au bilan que vous avez certainement tous reçu. Si vous ne l'avez pas, il est à votre disposition.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Pardon ? Non, il n'y a pas d'explication de vote sur les projets de délibération, Madame MÉHAL. Il faut s'inscrire. Les explications de vote sont sur les vœux.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 24).

2018 DU 21 - Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e). - Projet Campus Mode. - Avenants n° 1 aux conventions conclues le 20 décembre 2005 et le 12 juillet 2006 avec Ports de Paris et la S.C.I. "Docks en Seine".

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un musée dédié à l'animation 2D et 3D, au jeu vidéo et à la bande dessinée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 21 et l'amendement n° 87 qui y est rattaché, qui pourra donner lieu à une explication de vote, ainsi que le vœu référencé n° 88 de même. Il s'agit de la Z.A.C. "Paris Rive gauche".

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, puis Jérôme COUMET.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup.

Je voulais intervenir sur ce projet de campus de la mode qui nous est proposé dans le 13e arrondissement, car après 4 projets de relance depuis l'ouverture de la Cité de la mode et du design en 10 ans, triste record, nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui sur un nouveau projet qui vise à accueillir une nouvelle école de mode issue de la fusion de l'Institut français de la mode et de l'École de la chambre syndicale de la couture parisienne.

Le groupe UDI-MODEM votera ce projet de délibération, car nous trouvons ce projet intéressant. Il renforce la présence d'un public stable, sédentaire, à savoir les étudiants, ce qui permet d'éviter d'avoir un lieu semi-désert durant la moitié de l'année et de limiter les pertes financières, déjà considérables pour ce projet. Le fait de conserver des night-clubs et des bars nous semble essentiel, car il permet, malgré tout, que les docks continuent d'être ouverts d'une manière ou d'une autre au public et ne deviennent pas un lieu exclusivement privé.

En outre, le projet pédagogique porté par cette école est intéressant, car la fusion de ces deux établissements permettra de proposer des formations allant du C.A.P. au doctorat, et donc, d'attirer des étudiants venant de divers horizons, aux parcours universitaires différents.

Néanmoins, nous regrettons le départ du musée Art ludique ces jours prochains. Ce départ est une mauvaise nouvelle pour l'image de Paris, tant pour les expositions proposées par le musée à travers le monde faisant l'objet d'un succès populaire et critique important, mais également car il s'agissait du seul lieu à Paris consacré exclusivement aux jeux vidéo, à la bande dessinée ou au cinéma d'animation.

A l'heure où, à Charenton, le centre commercial Bercy 2 va laisser place à un cluster d'entreprises dédiées aux jeux vidéo et à l'animation 3D, la nécessité pour Paris de disposer d'un espace muséal et d'exposition consacré à ces formes d'art, dont la France est un fer de lance à travers le monde, prend tout son sens.

C'est l'objet de notre vœu qui vise dès à présent à mettre en place un groupe de travail qui définira la mise en place d'un lieu muséal dédié à la bande dessinée, à l'animation, aux jeux vidéo, voire à d'autres formes d'art proches qui correspondent à un vrai savoir-faire parisien qu'il faut absolument valoriser.

Je terminerai d'un mot concernant les loyers payés par la Cité de la mode au Port autonome de Paris. Nous regrettons que la réforme du statut de Paris n'ait pas été l'occasion pour la Ville de récupérer plus de compétences sur celles du Port autonome. Ce n'est pas la première fois que les coûts de location exorbitants demandés par le Port autonome mettent en danger certains projets ou les retardent. C'est le cas de la Cité de la mode, mais ce fut aussi le cas des "Sea Bubbles", à qui le Port autonome demandait un tarif trop élevé pour l'installation de ces stations d'embarquement.

Nous considérons que Paris doit récupérer la main sur cet espace public majeur de la capitale. Il s'agit d'une décision qui, bien sûr, relève de l'Etat, mais, Monsieur le Maire, sachez que nous appuierons toute initiative visant à

aller dans ce sens et qui visera à une simplification administrative qui se fait de plus en plus pressante. Toute strate en moins est bonne à prendre.

Dans l'attente d'une évolution hypothétique de ce statut, peut-être pourriez-vous jouer un rôle de médiation auprès du Port autonome, afin que celui-ci puisse pratiquer des loyers plus abordables. Je suis certaine que ce serait à sa portée, pour peu qu'il accepte de faire le même effort en termes d'économies que celui demandé aux collectivités territoriales.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - J'ai écouté avec une grande attention ma collègue Béatrice LECOUTURIER et je partage entièrement ses propos, y compris dans ses conclusions. C'est-à-dire que mis à part que c'est maintenant le Port de Paris, et non le Port Autonome, mais cette évolution sémantique n'a pas provoqué une évolution totale et entière de son positionnement, le Port de Paris reste assez autonome par rapport à la Ville de Paris et c'est un véritable problème.

En tout cas, ce projet de délibération est vraiment important. Il permet de donner une nouvelle impulsion à la Cité de la mode, en renforçant tout simplement sa vocation initiale et en accompagnant la création d'un très grand pôle autour de la mode et des écoles de la mode, avec une échelle qui permettra une meilleure insertion dans l'univers international. Il y avait déjà la qualité et il y aura maintenant la quantité, si je puis dire. En tout cas, on pourra se comparer au campus de Londres notamment et ce sera un élément tout à fait important.

Pour autant, vous avez raison, chère collègue, il y a l'avenir du musée Art ludique. C'est une institution tout à fait remarquable, qui a montré tout son savoir-faire en créant des expositions extrêmement intéressantes et qui font aujourd'hui le tour du monde. Elles font le tour du monde tout simplement parce qu'elles sont appelées par d'autres institutions à travers le monde, en Europe mais aussi ailleurs, en Corée, au Japon, etc. Cela montre tout à fait l'intérêt de cette institution qui s'est créée récemment.

Il m'avait été indiqué par la Caisse des dépôts que ce nouveau projet des écoles de la mode ne remettrait pas en cause l'implantation du musée Art ludique. Pour autant, le musée Art ludique a été mis dehors. Je regrette amèrement que les efforts n'aient pas été faits pour leur permettre de rester sur le site. On savait qu'il y avait des impayés de loyer, soyons clairs, mais il n'empêche que je trouve regrettable que l'on n'ait pas pris les moyens nécessaires pour garder cette institution au sein de la Cité de la mode.

Pour ma part, j'essaierai de trouver de nouvelles implantations dans le 13e. Je ne sais pas si ce sera possible. En tout cas, je me réjouis de cette convergence de vue sur l'évolution de la Cité de la mode. Gardons le positif qui est que ce projet de délibération permettra cette nouvelle impulsion et la création de ce grand campus de la mode dans le 13e arrondissement qui est devenu le grand arrondissement universitaire.

Merci à vous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

Il y aura une explication de vote sur le vœu. D'accord.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour vos interventions. Effectivement, nous allons après de nombreuses discussions aboutir enfin à ce que nous puissions étendre le projet du campus mode sur la Cité de la mode.

C'est important parce que vous savez ce que représente la mode à Paris. C'est évidemment ce que l'on connaît au moment de la "Fashion Week", ce que l'on peut voir avec les défilés de mode des maisons de haute couture. Mais il faut aussi le rappeler, c'est toute une formation des écoles et un certain nombre d'ateliers et de métiers d'art installés dans cette ville, ce sont des écoles de formation présentes ici. C'est aussi pour cela, et surtout grâce à cela, que Paris rayonne dans le domaine de la mode.

Il faut pouvoir le rappeler à l'occasion de ce projet de délibération et à l'occasion de la signature de cet avenant sur la Z.A.C. "Paris Rive Gauche". Le projet Paris Campus mode va aussi permettre de donner une meilleure

visibilité à l'Institut français de la mode en regroupant à cet endroit une formation qui ira du CAP jusqu'au doctorat, c'est-à-dire qui sera complète de ce point de vue.

Deuxième chose, effectivement ce campus de la mode, cette Cité de la mode a besoin aussi d'une "dynamique" peut-être un peu nouvelle. Ce n'est pas parce qu'elle est peu fréquentée, car je rappelle que c'est un des lieux nocturnes les plus fréquentés. Environ un million de personnes fréquentent cet endroit, mais en général après 22 heures 30 ou minuit plutôt qu'en journée. C'est un des gros lieux festifs nocturnes de cette ville et tant mieux. Ils resteront et seront présents à cet endroit-là.

Il y a évidemment une question d'équilibre économique à laquelle doit répondre cet avenant. Pour vous répondre plus précisément sur la question du musée Art ludique, nous avons été confrontés à une difficulté sur ce sujet et on avait déjà eu le débat en Conseil de Paris. Je rejoins ce que vous avez dit tous les deux, Monsieur le Maire et Madame la Présidente, sur le fait que ce musée Art ludique est particulièrement intéressant par rapport à ce qu'il peut développer, aux différentes expositions que l'on peut y trouver, à la synthèse que l'on peut avoir à cet endroit sur les questions à la fois d'art ludique, de bande dessinée, et les questions aussi liées à la vidéo et aux images animées.

Il y a une conciliation, puisqu'il y avait un arriéré de loyer extrêmement important entre la Cité de la mode et le musée Art ludique. Cette conciliation a malheureusement abouti au fait que le musée Art ludique a accepté de quitter la Cité de la mode avant la fin de l'année, en contrepartie du fait que le passif, la dette était apurée.

Nous n'avons pas évidemment à la Ville ni les moyens ni la volonté d'apurer cette dette. On est sur un lieu qui est totalement privé. Nonobstant, il serait dommage que le musée Art ludique et l'activité qui est portée disparaissent de la Ville de Paris et de notre territoire. Il n'est pas prévu - je parle sous la responsabilité de l'adjoint à la culture en charge de manière directe des équipements de la Ville - que nous les accueillions ni à la Gaîté lyrique ni au Forum des images, car ce ne sont pas les projets prévus à cet endroit, ni même que nous construisions un nouvel établissement dédié à cette question.

Par contre, avec le musée Art ludique et avec les services, notamment avec la DAE et avec vous, Madame la Présidente, nous pourrions regarder de quelle manière le musée Art ludique, projet privé, pourrait trouver une place à l'intérieur de cette ville. Je suis sûr que nous pourrions avec eux regarder, peut-être avec une période qui serait "hors les murs" pour l'instant - ils vont de toute manière avoir une grande exposition Miyazaki qui se trouvera de fait avec une période de hors les murs - mais qui puisse rester au niveau du territoire parisien, parce que sur l'offre qu'il représente, sur la dynamique et le rayonnement, je pense que le musée Art ludique a toute sa place dans la ville et sur notre territoire parisien.

Voilà pour vous répondre. Sur le vœu que vous avez déposé, j'émets, Madame la Présidente, sauf si vous le retirez, un avis défavorable sur ce vœu parce que nous ne pouvons pas nous engager tel que vous le préconisez dans votre vœu. Par contre, je vous propose que rapidement nous puissions rencontrer ou faire un groupe de travail, en tout cas que nous puissions nous voir avec vous et le musée Art ludique, que nous avons tous rencontré les uns et les autres bien évidemment et que j'ai vu récemment au mois de janvier, de manière à trouver une solution.

Voilà pour vous répondre sur les différents points et me satisfaire - il me reste quelques secondes - que sur ces questions de mode et sur cet espace, nous ayons un endroit qui soit rayonnant dans le domaine de la mode à Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 87 du groupe Socialiste et Apparentés est-il maintenu, Jérôme COUMET ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Non, il est évidemment retiré puisque le protocole a été signé. La concertation a été quand même très orientée vers leur départ, on va dire cela.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 88 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu, Madame LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je voulais remercier M. le Maire de ses explications, me réjouir qu'il y ait un consensus autour de ce Musée des arts ludiques. Merci pour votre intervention, Monsieur le Maire.

Nous retirons le vœu, mais nous aurons une attention tout à fait particulière concernant cette réunion de travail. Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Agnès EVREN ayant demandé une explication de vote sur un vœu qui n'est plus d'actualité, je vous laisse quand même une minute de parole.

Madame EVREN ? Allez-y !

Mme Agnès EVREN. - Vous êtes bien aimable, je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je voulais tout simplement ajouter ma voix à celle de M. COUMET et à celle de Béatrice LECOUTURIER puisque je partage les mêmes vues sur le Musée des arts ludiques.

C'est vrai que le nouveau projet, envisagé au cœur de la Cité de la mode, est ambitieux. Il est capable de redonner une nouvelle impulsion à ce lieu dont l'avenir est depuis trop longtemps incertain. Il faut être vigilant sur le devenir de l'offre du Musée des arts ludiques, sa matière et sa programmation. J'ai bien entendu ce qu'a dit M. HOCQUARD. Je réinsiste sur ce point. Merci infiniment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je précise pour notre Assemblée que vous vous étiez inscrite sur le projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 21).

2018 DAC 14 - DJS - Subventions (350.000 euros), conventions et avenants avec 8 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de la danse et des arts de la rue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 14 - DJS relatif à l'attribution de subventions (350.000 euros), de conventions et avenants avec 8 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de la danse et des arts de la rue.

Monsieur JULLIARD, sur ce projet de délibération, il y a un amendement n° 89. Il est bien technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 89 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 89 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 14 - DJS ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAC 14 - DJS).

2018 DAC 311 - Autorisation de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'agrément reconnaissant les ateliers beaux-arts de la ville de Paris comme établissement assurant une préparation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 311 concernant une autorisation de solliciter auprès du Ministère de la Culture l'agrément reconnaissant les ateliers beaux-arts de la Ville de Paris comme établissement assurant une préparation.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent projet de délibération concerne la demande auprès du Ministère de la Culture de l'agrément reconnaissant les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris comme établissement de préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art.

Grâce à cette classe préparatoire, la Ville favorise l'accès de bacheliers issus de milieu modeste à ces concours car les tarifs d'inscription sont modulés selon les revenus. L'obtention de cet agrément sera une grande avancée puisqu'il permettra aux élèves de bénéficier des mêmes droits sociaux que les étudiants intégrés dans les cursus universitaires classiques.

Cette demande couronne un processus remarquable dans lequel la Ville s'est engagée avec détermination pour venir combler un vrai besoin. Nous soutenons cette démarche.

Nous saisissons, d'autre part, l'opportunité de ce projet de délibération pour alerter sur quelques points concernant les Ateliers Beaux-Arts, quelques points qui nous inquiètent, non pas du tout concernant cette classe préparatoire, mais les cours des Ateliers Beaux-Arts destinés aux adultes amateurs et professionnels.

Tout d'abord, nous avons été alertés par les personnels sur la diminution du nombre d'heures consacrées aux pratiques académiques comme la copie de moulage ou le modèle vivant. Nous comprenons que des pratiques innovantes et interdisciplinaires soient proposées. Mais nous souhaiterions être rassurés sur le fait que cela ne se fasse pas au détriment de pratiques plus classiques, ces pratiques plus classiques que les amateurs ne peuvent pas forcément trouver ailleurs ou que l'on peut trouver mais à des prix plus élevés.

En effet, de notre point de vue, c'est aussi une de nos missions de permettre à chacun et à chacune de s'essayer à des disciplines traditionnelles, qui sans cela, risquent d'être réservées à une élite, alors qu'elles restent fondamentales aussi bien sur le plan pédagogique que sur le plan de la création. C'était le premier point sur l'offre de cours, la nature des cours proposés.

Deuxième point, nous sommes toujours inquiets, nous l'avons déjà exprimé, sur les conditions d'emploi des modèles et, à notre connaissance, il n'y a pas de solutions proposées à leur précarité. D'autant plus que l'amenuisement du nombre d'heures de cours consacrées à cette discipline nuit à leur fiche de paye. L'alignement des droits des modèles au niveau de celui des autres employés de la Ville et du Département est-il réalisé ou bien est-il envisagé ? Sur ce sujet, y a-t-il du nouveau ?

Troisième point, nous sommes également vigilants sur le processus de fusion des sites. Nous avons vu que des regroupements de sites sont aussi prévus pour l'association "Paris Ateliers", c'est un autre projet de délibération qui doit être voté aujourd'hui. Nous avons bien compris que ce choix de regrouper des sites permet de créer des ateliers dans des quartiers qui en seraient dépourvus. D'ailleurs, nous sommes plutôt favorables à cela. Cependant, nous pensons que maintenir des sites dans les quartiers centraux n'est pas inutile : par exemple, pour des personnes qui ne vivent pas à Paris mais qui y travaillent, ou bien pour des Parisiens qui travaillent dans le centre et que cela arrange d'aller à des cours en revenant du travail.

Pour nous, ces lieux d'apprentissage et de création populaire nous semblent avoir vocation à ne pas désertier ces quartiers. Nous pensons par exemple à l'atelier Sévigné.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai soulevé quelques points qui nous inquiètent sur les Ateliers Beaux-Arts, si vous pouvez nous apporter quelques réponses.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci à Sandrine MÉES pour son intervention qui nous permet, une nouvelle fois, de saluer la qualité de l'enseignement délivré par les Ateliers Beaux-Arts et leurs professeurs. Ce projet de délibération nous permet aussi de souligner l'engagement constant de la Ville de Paris pour les pratiques artistiques amateurs, notamment à travers les Ateliers Beaux-Arts, c'est aussi vrai à travers Paris Ateliers ou encore la Maison des pratiques artistiques amateurs.

Avant de revenir sur l'objet même de ce projet de délibération, deux ou trois éléments de réponse suite aux craintes que vous venez d'exprimer.

Tout d'abord, concernant les pédagogies innovantes, je sais qu'il y a du côté d'un certain nombre de professeurs quelques craintes, et cela avait été le cas notamment lorsque nous avons intégré des pédagogies innovantes aux pédagogies existantes, qui ne sont pas remises en cause mais qui cohabitent désormais avec d'autres types de pédagogie. Ce sera le cas pour les Ateliers Beaux-Arts.

Je vous invite simplement, comme nous le faisons au quotidien, à écouter et entendre les organisations syndicales des professeurs, mais aussi à écouter et entendre les demandes des usagers, et en particulier des élèves qui, notamment pour les nouveaux entrants, sont demandeurs de pédagogies modernisées et innovantes, mais qui, je vous le redis et vous rassure sur ce point, se feront systématiquement en complément des pédagogies traditionnelles, elles-mêmes très demandées. Je pense notamment à l'utilisation des modèles ou des copies qui fondent la majorité des cours des Ateliers Beaux-Arts et qui le demeureront.

Concernant les implantations des ABA, je suis tout à fait disposé à échanger avec vous sur les perspectives pour la suite, mais nous ne pourrons pas tout faire. Si nous souhaitons améliorer la présence des ABA dans certains quartiers populaires parisiens qui en sont aujourd'hui dépourvus, cela devra se faire par une meilleure distribution des sites actuellement ouverts.

Certains resteront ouverts, mais lorsqu'il y a dans certains quartiers, notamment le centre de Paris, une présence plus importante d'Ateliers Beaux-Arts, il m'apparaît assez légitime que nous souhaitions en ouvrir dans d'autres territoires. Lorsque c'est négocié et annoncé en amont, nous pouvons les substituer à certains présents dans le centre de Paris. Mais nous ne pourrons pas tout faire et nous ne pourrons pas toujours ouvrir de nouveaux ateliers en supplément de ceux existants.

Je conclus avec le projet de délibération qui est soumis aujourd'hui à vos voix, concernant la demande d'agrément auprès du Ministère de la Culture, permettant la poursuite de la classe préparatoire aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art. Un mot, tout d'abord, pour souligner la qualité de la formation proposée dans cette classe préparatoire, et vous dire aussi que, sur le fond, cela ne va pas de soi que la Ville de Paris, dans son service public de pratiques artistiques amateurs, maintienne une classe préparatoire à des écoles professionnelles d'art.

La raison pour laquelle nous avons finalement souhaité maintenir cette classe préparatoire, c'est que nous sommes le seul service public à proposer ces cours d'excellence à des tarifs particulièrement attractifs, notamment sous condition de ressources. Nous comblons là un manque du service public d'enseignement général et d'enseignement supérieur et professionnel, même si je considère que ce n'est pas forcément le rôle de la Municipalité que de faire cela.

Mais au vu de l'absence de service public alentour, il m'apparaît légitime de le poursuivre, même s'il m'apparaît aussi légitime que nous ayons ce débat sur la pertinence ou pas d'avoir ce type de classe préparatoire dans notre offre. Je n'en suis pas convaincu, mais constatant que cela n'existe pas par ailleurs à des tarifs aussi attractifs que ceux que nous proposons, nous avons souhaité les maintenir.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 311.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 311).

2018 DAC 373 - Attribution de la dénomination Violette Leduc à la bibliothèque Faidherbe (11e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 373 porte attribution de la dénomination Violette Leduc à la bibliothèque Faidherbe.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Un petit mot avant de parler de ce projet de délibération sur la bibliothèque Faidherbe. Il s'agit de l'une des 2 bibliothèques du 11^e arrondissement dans un quartier et une rue emblématique, la rue Faidherbe, avec l'école Boule, avec un certain nombre de commerces et l'hôtel Boutet. Je dis cela en préambule, car cette bibliothèque va être refaite et aménagée, grâce au budget participatif et grâce aux conseils de quartier, notamment celui de Nation-Alexandre Dumas.

Le projet de délibération qui nous est proposé vise à attribuer le nom de Violette Leduc à cette bibliothèque Faidherbe. Je voudrais en premier lieu remercier très chaleureusement et très sincèrement Christophe GIRARD, qui avait proposé ce vœu avec le groupe Socialiste et apparentés, lors de la séance de juillet 2014 de notre Conseil de Paris, afin que le nom de cette romancière soit attribué à un lieu de lecture à Paris.

Je me réjouis, en tant que conseiller de Paris, en tant que vice-président de la commission Culture et en tant qu'élu du 11^e arrondissement, que la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux ait donné un avis favorable et choisi la belle bibliothèque Faidherbe que je connais bien pour rendre cet hommage.

Violette Leduc est née à Arras en 1907. Elle a fait ses premières études à Valenciennes, puis à Douai. En 1926, elle accompagne sa mère et son beau-père à Paris où elle poursuit ses études secondaires au lycée Racine. Elle deviendra ensuite échotière chez Plon, où elle rencontre de nombreux écrivains, et entre en 1936 chez Synops comme scénariste.

En 1939, elle est secrétaire pour la "Nouvelle Revue Critique", maison d'édition, où elle restera jusqu'à la déclaration de la guerre.

En 1940, elle collabore à la revue "Pour Elle" et au quotidien "Paris-Soir".

En 1942, elle s'installe pendant trois mois dans un village de Normandie, Anceins, où elle commence à écrire ses souvenirs d'enfance qui deviendront le roman "L'Asphyxie".

En février 1945, Violette Leduc est présentée à Simone de Beauvoir qui accepte de lire le manuscrit de "L'Asphyxie". D'emblée, Beauvoir reconnaît son talent. Dès lors, elle suivra son travail et la soutiendra jusqu'à la fin. Des extraits du manuscrit paraissent dans la revue "Les Temps modernes".

En 1946, "L'Asphyxie" sort chez Gallimard, dans la collection "Espoir", dirigée par Camus. Le livre ne connaît au départ aucun succès, mais Violette Leduc gagne l'estime de Jean Cocteau, de Jean Genet, de Marcel Jouhandeau, de Nathalie Sarraute et de Jean-Paul Sartre. Eprise de Simone de Beauvoir, elle entame la rédaction de "L'Affamée", poème en prose, journal onirique d'une amoureuse, consacré à sa passion pour Simone, nommée "Elle" tout au long des pages. Violette Leduc se lie d'amitié avec Colette Audry et surtout Nathalie Sarraute.

En septembre 1947, grâce à Jean Genet, qu'elle admire, elle rencontre Jacques Guérin, riche industriel, collectionneur de livres rares, de manuscrits, d'œuvres d'art, ami d'artistes et d'écrivains. Il admire l'œuvre de Violette et lui apportera son fidèle soutien pendant les dix-sept années de leur amitié. En 1948, il fait publier à ses frais chez Jean-Jacques Pauvert, aux éditions du Palimugre, une édition de luxe de "L'Affamée", qui sort la même année chez Gallimard.

Violette Leduc commence la rédaction du roman "Ravages". En 1949, Sartre et de Beauvoir lui versent une petite pension par l'intermédiaire des éditions Gallimard. En 1954, grâce au prix Goncourt, obtenu pour "Les Mandarins". Simone de Beauvoir assumera seule cette charge.

En 1954, Violette Leduc est victime de la censure éditoriale et Gallimard ôte les 150 premières pages de son roman "Ravages". L'auteure y décrivait dans un style imagé mais aussi une exactitude d'étymologiste les ébats passionnés de deux collégiennes, Thérèse et Isabelle.

En 1955, "Ravages" sort amputé de son début et Jacques Guérin publie un tirage restreint, à 28 exemplaires, de cette partie censurée par l'éditeur.

En 1970, elle publie "La Folie en tête". Violette a malheureusement un cancer du sein et décide de s'installer définitivement à Faucon dans le Vaucluse, dans sa maison. Elle continue à écrire malgré l'aggravation de la maladie et meurt chez elle le 28 mai 1972.

Le magazine culturel Télérama, mes chers collègues, du 9 novembre 2013 caractérise son œuvre : le paradoxe la nourrissait. La contradiction la tenait en vie, tel est le secret de la vigueur indémodable de son écriture. Les phrases courtes s'entrechoquent comme des vents contraires, les mots se livrent à des bras de fer vite tranchés, les vérités claquent pour être démenties dans des pirouettes de désespoir.

Violette Leduc est considérée comme l'une des pionnières de l'autofiction qui a fait de sa vie la matière principale de ses livres. L'apparente simplicité de son style...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Maire ?

M. Philippe DUCLOUX. - ... et sa musique particulière leur donnent un ton vrai, personnel et très attachant.

Cet hommage, mes chers collègues, nous permet d'honorer une femme supplémentaire dans le cadre de notre politique de féminisation des dénominations et cela permettra aussi, j'en suis sûr, de promouvoir l'œuvre de Violette Leduc qui mérite d'être mieux connue par le grand public.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce très beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, merci à l'ensemble de votre groupe ainsi qu'à Christophe GIRARD qui, effectivement, avait porté cette idée de nouvelle dénomination Violette-Leduc il y a trois ans maintenant.

Ce très beau projet de délibération nous permet de nous réjouir doublement, d'abord de la réouverture après travaux, au deuxième semestre 2018, de la bibliothèque Faidherbe dans le 11^e arrondissement, mais aussi et surtout de pouvoir exprimer, à notre tour, notre grande satisfaction de voir le nom de Violette Leduc bientôt associé à un équipement public municipal.

Vous avez parfaitement retranscrit sa superbe biographie et nous sommes très heureux, en effet, après Jacqueline de Romilly, après Françoise Sagan pour la médiathèque dans le 10^e, après Assia Djebar tout récemment pour la médiathèque dans le 20^e arrondissement, qu'une nouvelle écrivaine, essentielle, du XX^e siècle, donne son nom à une bibliothèque parisienne.

Vous l'avez dit, amie de Simone de Beauvoir, jugée scandaleuse et sulfureuse en particulier en raison de son homosexualité, Violette Leduc est l'auteur d'une œuvre encore trop méconnue mais progressivement redécouverte et je suis convaincu que donner son nom à une médiathèque en plein cœur de Paris permettra de faire découvrir ou redécouvrir pour certains son œuvre exceptionnelle. C'est donc un immense plaisir de rapporter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Visiblement, Violette Leduc a des fans parmi cette Assemblée !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 373.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 373).

2018 DICOM 11 - Mastercard partenariats des expositions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DICOM 11 porte sur Mastercard partenariats des expositions.

Evidemment, une carte de crédit, un partenariat des expositions, Danielle SIMONNET !

Mme Danielle SIMONNET. - Si je retrouve mon intervention... Ce serait dommage, un sujet comme celui-ci ! Pour lequel vous êtes tous ravis d'en appeler au soutien des intérêts privés, puisque d'année en année dans cette Assemblée il y a deux éléments totalement corrélés, à savoir la baisse des dotations de l'Etat parfaitement corrélée, de fait, à la nécessité d'augmenter les entrées par le biais de finances privées.

Je ne retrouve pas mon intervention ; c'est fort dommageable, n'est-ce pas ? Il va donc falloir improviser. Je suis toujours farouchement opposée à ces recours aux intérêts privés. Je cherche mon hologramme et je ne le trouve pas.

Les patrons, non, Monsieur, on peut discuter de cela ; je ne pense pas que les patrons, en soit, soient des pourris, mais c'est un vaste sujet. Je pense en revanche que le système dans lequel nous sommes, oui, pousse à la recherche d'un profit maximum, et je suis fortement attachée à une politique publique qui défend l'intérêt général, qui s'appuie justement sur la redistribution des richesses produites et qui permet à l'ensemble des citoyens d'exercer leur souveraineté par le biais de leurs représentants que nous sommes et de pouvoir défendre l'intérêt général.

Je viens de l'imprimer, en plus, cette intervention. Mais vous en avez donc compris le sens. Un autre ? Il est possible que je sois inscrite dans d'autres projets de délibération à la suite de ce Conseil mais j'ai encore trois minutes avant de pouvoir retrouver ma feuille. La situation n'est pas totalement désespérée, même si elle le semble, n'est-ce pas ! Peut-être quelques petits éléments puisqu'ils n'avaient pas été rédigés mais quelques petits éléments, voilà.

Nous allons récupérer de Mastercard 50.000 euros pour les expositions que la Ville organise dans la salle Saint-Jean. En échange, Mastercard bénéficie d'une visibilité de Mastercard sur les documents de communication de la Ville, estimée à une valeur de 25.000 euros, d'une mise à disposition d'espaces pour des événements, cocktails, invitations à des événements d'une valeur de 25.000 euros.

Mes interrogations sont donc les suivantes, mes chers collègues, puisque vous a été suspendus au suspense de cette intervention. Interrogations : de quels avantages fiscaux bénéficie Mastercard en contrepartie de ce genre de contrat ? Est-ce que ce sont les mêmes avantages qu'un mécénat ?

Il est clair que Mastercard sort gagnant de cet accord et qu'une fois de plus on se désengage de nos politiques culturelles au profit des entreprises privées, car oui, je souhaiterais que nos politiques culturelles ne dépendent pas de ces mécénats et conventions de partenariat. J'ai toujours dénoncé ce genre de partenariat qui constitue une manière supplémentaire pour les intérêts privés de mettre la main sur nos politiques et dans le cas présent sur notre culture et d'en dégager des profits. Il révèle dans le même temps la baisse de nos dépenses publiques et le lien direct entre austérité et privatisation.

Oui, je souhaite plutôt que l'on rompe avec ce genre de contrat de partenariat. Vous vous souvenez que j'étais intervenue assez régulièrement sur les musées de la Ville et les conventions de partenariat qu'il pouvait y avoir, et qui faisait que d'année en année la présence visible des entreprises privées était de plus en plus forte. Au départ, c'était un petit logo apposé en petit, en bas d'une à fiche, et maintenant elles ont la possibilité d'avoir, pour les œuvres rénovées, notamment par la participation à ces rénovations de partenariats privés, carrément leur logo en dessous du cartel de l'œuvre.

Ainsi, oui, je souhaite que nous mettions fin à cette dépendance de nos politiques culturelles à ces conventions de partenariat. Je préférerais voir les élus qui cumulent avec un poste de député, dénoncer ces partenariats à l'Assemblée nationale et exiger une autre évolution fiscale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mastercard souhaite "faire vivre des expériences uniques aux détenteurs de ses cartes et enrichir le service proposé".

Voilà certainement un très bon slogan publicitaire, mais celui-ci est extrait du projet de délibération DICOM 11 sur lequel nous sommes amenés à voter, le projet de délibération par lequel la Ville entend établir un partenariat avec Mastercard.

Échange de bons procédés : Mastercard profite de l'image de la Ville de Paris ; la Ville de Paris profite de l'argent de Mastercard. Ce dernier pourra ainsi apposer son logo sur les différents supports de communication liés aux expositions qui se tiendront à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville.

Mastercard pourra bénéficier de contreparties matérielles et d'invitations, mais aussi de la mise à disposition d'espaces à l'Hôtel de Ville.

Je vois bien la logique qui conduit Mastercard à passer ce genre d'accord, je m'inquiète en revanche du mélange des genres, qui produit ce type de partenariat pour notre collectivité.

La Ville de Paris devient ainsi l'instrument d'une stratégie marketing d'une entreprise privée.

Nous mettons à disposition d'une firme l'image de l'Hôtel de Ville. Les expositions culturelles que nous développons se transformeront donc en vitrine pour une opération de relations publiques et d'image de marque qui profitera à un investisseur privé, car Mastercard ne fait pas du mécénat ici. Les 50.000 euros versés à la Ville sont pour cette entreprise un investissement qui lui rapporte bien davantage en matière d'image.

Je peux comprendre que la Ville ait besoin de rechercher des partenariats pour financer certains événements, néanmoins je m'inquiète, jusqu'où pourrait nous conduire cette recherche de fonds ?

Jouons un peu : mettons-nous à la place d'un consultant marketing qui veut "booster" l'image de son entreprise avec ce genre de partenariat.

Pourrions-nous imaginer nos 55.000 agentes et agents portant des vêtements de travail avec des logos des marques sponsors, comme une équipe de football géante ? Et pourquoi ne pas utiliser l'image dynamique, démocratique et jeune des conseillères et conseillers de Paris pour mettre des logos dans la salle de presse, comme dans les interviews d'après-match de football ?

Pourquoi aussi ne pas utiliser le service Vélib' si populaire, pour mettre de jolis logos sur nos vélos, un support de communication à l'échelle macroscopique ?

Imaginons enfin que certains de nos équipements publics, par exemple une salle omnisports, portent le nom d'une chaîne hôtelière... Ah non, je m'égare, je vais trop loin.

Je vois sûrement le mal partout, il va de soi que notre collectivité saura raison garder et ne versera pas dans ces excès.

Mais pour en revenir au projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui, permettez-moi d'insister sur le fait que ce mélange des genres n'est pas complètement sain.

Je rappelle ici que ce sont les cartes "Payoneer" de Mastercard qui ont déclenché la polémique en décembre dernier. Vous vous souvenez, "Airbnb" proposait aux hébergeurs qui le souhaitent cette carte de crédit rechargeable, émise depuis une filiale à Gibraltar, sur laquelle les paiements pouvaient passer sans transiter par des comptes bancaires. Habile manœuvre qui aurait pu permettre aux propriétaires d'encaisser les revenus de location sans les déclarer, une jolie opération d'évasion fiscale contre laquelle nous ne cessons de lutter.

Alors, souhaitons-nous vraiment que la Ville de Paris accole son image à cette entreprise ?

Voulons-nous associer par exemple Cabu et Gilles Caron, pour parler des dernières manifestations, à celle de cette entreprise ?

Vous comprendrez que ce partenariat ne nous semble pas pertinent. Nous ne cessons de dénoncer un mélange des genres délétère, qui va de ce type de partenariat au "naming". Aussi, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup pour ces interventions qui ont un petit air de déjà vu, il faut bien le reconnaître, puisque nous avons très régulièrement en Conseil de Paris, ces débats sur nos partenariats, mécénats, avec tout type d'entreprises privées, qui suscitent sur certains rangs du Conseil de Paris des oppositions systématiques que je respecte, mais qu'une fois de plus, je ne partage pas.

D'abord, permettez-moi tout de même de souligner que ce projet de délibération nous permet de nous féliciter de deux très belles expositions que je suis particulièrement fier et heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui. L'exposition "Gilles Caron, Paris, mai 68", nous allons célébrer l'anniversaire de "Mai 68" à travers une très belle exposition artistique et culturelle, à travers le magnifique travail de Gilles Caron, grand photographe, d'abord photographe de presse, qui a particulièrement photographié les événements de mai 68, la vie culturelle parisienne de cette époque, et ensuite les théâtres de guerre de la deuxième partie du XXe siècle.

Et une autre très belle exposition "Le rire de Cabu", que nous accueillerons dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Concernant ces mécénats et ces parrainages, vous dire qu'ils sont importants et nécessaires, parfois même essentiels pour mener une partie de notre politique culturelle, notamment dans le domaine de l'événementiel, c'est vrai pour "Paris-Plages", pour un certain nombre d'expositions.

Deux mots pour vous dire et répéter d'ailleurs que nous avons toujours eu un certain nombre de conditions quant à la mise en place de ce type de partenariat ou de mécénat.

La première condition, c'est qu'en aucun cas l'indépendance des artistes ou des commissaires d'exposition ne doit être remise en cause, c'est évidemment le cas. C'est une banalité que de le dire sur les dessins de Cabu et les photographies de mai 68 évidemment, mais c'est aussi vrai concernant bien sûr le travail des commissaires d'exposition.

Ensuite, il faut que ces mécénats et ces partenariats culturels issus du monde privé ne se traduisent en aucun cas par un désengagement des financements publics et je suis étonné, Madame SIMONNET, que vous citiez "Paris Musées" comme étant victime d'un trop fort investissement d'entreprises privées, puisqu'il se trouve que ces investissements privés s'ajoutent à un financement public qui n'a jamais été aussi important dans les travaux de rénovation et d'investissement au sein de "Paris Musées".

Jamais nous n'avons autant rénové de musées que ce que nous faisons aujourd'hui, je pense à Carnavalet, je pense au déplacement du musée de la Libération, aux travaux du musée d'Art moderne, et lorsque nous avons des financements privés supplémentaires, c'est toujours pour faire plus et mieux, en aucun cas pour pallier un désengagement de la puissance publique, encore moins dans le domaine culturel.

C'est aussi vrai pour nos théâtres, je pense au théâtre du Châtelet ou au théâtre de la Ville.

Je conclus sur un désaccord de fond, mais que nous avons déjà eu à plusieurs reprises, sur le rôle social, politique, culturel des entreprises.

Une entreprise a d'abord un rôle de création de richesses, de redistribution par l'emploi, la recherche, par le développement d'abord par l'impôt et l'impôt que doit payer cette entreprise sur le territoire français, mais je me demande à côté de ces rôles majeurs des entreprises, ce que seraient vos propres attitudes si vous étiez vous-mêmes des représentants des personnels dans les conseils d'administration, dans toutes les instances de ces entreprises. Que penseriez-vous de votre propre entreprise si elle ne s'investissait pas par ailleurs dans certaines politiques de soutien au champ social ou au champ culturel ?

Je trouve qu'il est parfois de l'honneur des entreprises que d'ajouter à leur rôle traditionnel un rôle d'accompagnement de politiques sociales ou culturelles lorsque cela se fait en total respect de l'indépendance des artistes et des intervenants du champ social.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Vous avez répondu à l'ensemble des intervenants.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 11).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 90 est relatif au patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry.

Je donne la parole à Mme BARATTI-ELBAZ, représentant le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors du Conseil de Paris des 25 et 26 décembre 2017, j'avais déjà évoqué le souci de la mairie du 12e arrondissement de préserver le patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry.

Comme vous le savez, le 5 juillet 2017, le père de la musique électro-acoustique est décédé à l'âge de 89 ans, dans sa maison du 32, rue de Toul dans le 12e arrondissement, où il a vécu et créé pendant de longues années.

Au fil des années, sa maison est devenue un véritable musée symbolique de son œuvre immense.

A travers ses instruments d'enregistrement et sa sonothèque, ce lieu de création est pleinement constitutif du patrimoine de la musique contemporaine aujourd'hui.

Or, Pierre Henry n'était que locataire et nous ne connaissons pas, dans la situation actuelle, l'avenir réservé à ce lieu par son propriétaire.

Dès le mois de juillet 2018, l'association "Son ré" doit faire le choix de payer un loyer bien supérieur à celui honoré actuellement, ou quitter les lieux.

Pour cette raison, j'avais proposé au Conseil de Paris d'interpeller la Ministre de la Culture afin de s'emparer de cet enjeu et de s'assurer de la conservation des œuvres de Pierre Henry.

Dans l'intervalle, mes équipes ont rencontré à plusieurs reprises l'épouse du compositeur. Pour donner plus de latitude à la famille de Pierre Henry, j'ai proposé à l'association "Son ré" d'intégrer de nouveaux locaux gérés par la R.I.V.P., situés 3, passage Hennel au cœur du 12e arrondissement, dans le prolongement du Viaduc des Arts.

De la même manière, mes équipes accompagnent la famille dans la recherche de mécénats pour permettre de développer un projet à la hauteur de cet enjeu.

Enfin, c'est donc dans ce contexte que je souhaite que l'avis favorable émis par le Conseil du 12e arrondissement le 12 mars dernier et que les démarches engagées par la Ville de Paris se poursuivent et que l'on sollicite à nouveau la Ministre de la Culture afin qu'elle s'engage à accompagner la préservation de l'œuvre de Pierre Henry.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à Catherine BARATTI-ELBAZ pour la présentation de ce vœu qui nous permet de rappeler notre attachement à l'œuvre du compositeur et au patrimoine culturel exceptionnel qu'il laisse derrière lui.

Pierre Henry, père de l'électroacoustique, pionnier de la musique concrète, au répertoire immense et foisonnant, compositeur visionnaire, a bien sûr toute sa place à Paris. Sa maison, rue de Toul, fut à la fois un studio d'enregistrement, un atelier de création, un laboratoire d'expérimentation sonore, terreau des plus grandes œuvres du compositeur. Il est en effet de notre responsabilité collective de préserver et de rendre accessible au plus grand nombre ce patrimoine exceptionnel de la musique contemporaine.

Vous avez rappelé - et vous avez eu raison - l'entière mobilisation, d'abord, de vous-même et de vos équipes à la mairie du 12e arrondissement, mais également des services de la Ville de Paris, et je les en remercie aussi.

Nous avons donné un avis favorable, en septembre dernier, au vœu relatif à la mémoire du compositeur. Nous avons interpellé l'Etat pour la conservation du fonds d'œuvres et du patrimoine musical hérité de Pierre Henry. Au cours des derniers mois, nous avons rencontré à plusieurs reprises et échangé avec l'épouse de Pierre Henry, qui est chargée de la numérisation des enregistrements du compositeur.

La mobilisation est donc forte, de tous les acteurs - mairie du 12e, Ville de Paris - pour la préservation de l'œuvre de Pierre Henry, soit en arrivant à maintenir l'association qui gère son patrimoine et son œuvre dans ses locaux actuels, dans la maison actuelle, rue de Toul, ou alors en accompagnant l'association dans sa recherche de locaux, avec notamment une proposition faite par vous-même, la mairie du 12e arrondissement, permettant à l'association de poursuivre son activité.

Par ailleurs, nous soutenons toutes les initiatives de valorisation de l'œuvre de Pierre Henry, en accompagnant notamment l'association dont j'ai parlé à l'instant mais également en soutenant régulièrement des projets visant à

promouvoir et à faire rayonner l'œuvre de Pierre Henry. Ce sera d'ailleurs très bientôt le cas pour l'ultime création de Pierre Henry qui s'intitule "Fondu au noir", une symphonie pour orchestre de haut-parleurs : elle sera présentée au public au début du mois prochain.

Je ne peux donc par conséquent qu'adhérer à votre souhait de voir l'Etat s'associer à ces démarches pour accompagner la préservation du patrimoine hérité de Pierre Henry.

Avis favorable à ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et Christophe GIRARD, très impliqué aussi, qui applaudit frénétiquement Bruno JULLIARD.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 98).

Vœu déposé par Mme MAQUOI, M. ASSOULINE et les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au théâtre Le Tarmac.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au théâtre Le Tarmac.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au théâtre Le Tarmac.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au théâtre Le Tarmac.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 91, 92, 93, 94 et 94 bis relatifs au théâtre Le Tarmac.

Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Je présente le vœu relatif au Tarmac, voté par le Conseil du 20e arrondissement, déposé au Conseil de Paris par David ASSOULINE - que je remercie pour son soutien sans faille -, par Raphaëlle PRIMET et les élus communistes, par Jérôme GLEIZES et les élus écologistes.

En deux minutes, allons à l'essentiel. L'annonce-surprise et brutale du Ministère de la Culture de mettre fin au projet du Tarmac dans le 20e pose deux questions essentielles.

D'abord, en cette semaine de la francophonie, celle de la nécessité absolue d'une scène nationale permettant d'accompagner les artistes qui ont le français en partage ; d'un lieu de repérage des créations contemporaines, émergentes, lieu-repère pour les autres scènes en France qui peuvent, ensuite, diffuser les œuvres qui nous disent le monde.

Deuxième question, celle des territoires. Je ne crois pas, aujourd'hui, que l'on puisse développer une politique culturelle sans se soucier des territoires où elle se déploie. Le projet du Tarmac est entré très vite en résonance avec un arrondissement multiculturel comme le 20e.

L'équipe du Tarmac porte un projet ambitieux de création partagée, très fin, auprès des écoles, des habitants, des collèges, des centres sociaux, des associations jeunesse. La preuve en est la forte proportion des habitants du 20e arrondissement signataires de la pétition qui a recueilli 14.000 soutiens.

Depuis le dernier Conseil de Paris et notre premier débat sur le sujet, la situation est toujours bloquée. Le Ministère de la Culture n'a toujours pas précisé le projet qu'il souhaite voir au 159, avenue Gambetta, au-delà de la reprise par Théâtre Ouvert, avec une dimension francophone. Cette annonce laisse sceptique quand on connaît le formidable travail de Théâtre Ouvert, mais sur les écritures contemporaines non publiées.

Il serait donc raisonnable que le Ministère de la Culture suspende sa décision. Cela permettrait de remettre autour de la table et de trouver une autre localisation pour Théâtre Ouvert, en étudiant sérieusement toutes les pistes. Cela permettrait d'engager aussi un dialogue sain et serein avec le Tarmac, autour d'un projet francophone renforcé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame MAQUOI.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Pardon, à Danièle PREMEL... Pourquoi ai-je dit Raphaëlle ?

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, le non-renouvellement du Tarmac nous rappelle brutalement que la culture continue à être une véritable variable d'ajustement.

Nous étions les premiers, lors du dernier Conseil de Paris, à poser une question d'actualité sur Le Tarmac. Le 31 janvier, le Ministère de la Culture a annoncé par un communiqué de presse le non-renouvellement de la convention avec Le Tarmac. Cette mesure a été prise sans aucun dialogue, ni concertation, ni solution alternative avec l'équipe du Tarmac. Les élus ont appris cette décision par voie de presse.

Le Tarmac s'est ancré dans le territoire du 20e arrondissement, symbole de diversité et d'interculturalité. Il a développé une programmation spécifique, appuyé sur des partenariats avec les collèges et les écoles, les projets de création artistique et les habitants.

La francophonie n'est pas une langue limitée au territoire français. En raison de son histoire coloniale et migratoire, elle est devenue aussi la langue de différents pays. C'est une culture qui se nourrit des mélanges des cultures. Le Tarmac défend un projet très spécifique, en étant un lieu d'accueil, de création artistique et d'accompagnement des artistes francophones.

Le Théâtre Ouvert est victime des choix de son propriétaire de récupérer les lieux, une solution doit donc aussi lui être trouvée.

On ne peut accepter que la seule solution soit de supprimer un théâtre indispensable en matière de promotion de la francophonie. Serions-nous entrés, pour la culture, dans l'ère de la concurrence libre et non faussée ?

Les contradictions de la décision du Gouvernement sont apparentes. Comment promouvoir la francophonie en méconnaissant la spécificité de la scène francophone et ce, en pleine semaine de la francophonie ?

Nous demandons à ce que la Ville de Paris interpelle le Ministère de la Culture pour lui demander de suspendre cette décision. De plus, des solutions de relogement doivent être trouvées en mobilisant l'ensemble des collectivités locales. Un dialogue construit doit être mis en place avec les équipes des deux théâtres en prenant en compte leurs attentes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

Non ? D'accord, merci.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu, vous l'aurez compris, comme pour les autres groupes de cette Assemblée, est également défendu par les Républicains.

Notre vœu a pour vocation d'attirer l'attention de toute l'Assemblée sur la décision du Ministère de la Culture pour le moins surprenante de fermer le théâtre Le Tarmac qui se consacre - cela vient d'être rappelé - à la création

francophone et d'y établir, en lieu et place, le Théâtre Ouvert, qui œuvre, lui, dans des domaines d'écriture contemporaine française.

Ainsi, le Gouvernement a manifestement fait le choix, pour des raisons principalement budgétaires, de sacrifier Le Tarmac pour sauver le Théâtre Ouvert qui rencontre, depuis plusieurs années, des difficultés à se maintenir dans ses locaux du 18^e arrondissement. Et ce, au moment où le Président de la République, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, veut développer les supports de diffusion de la culture francophone.

Or, vous l'aurez donc compris, cette décision nie la contribution essentielle du Tarmac à la visibilité de la création théâtrale et chorégraphique francophone.

Par ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, le Conseil de Paris et la Mairie de Paris avait observé un silence étonnant depuis l'annonce de la fermeture du Tarmac. Un silence surprenant, s'agissant d'un établissement culturel particulièrement important et qui participe au rayonnement de la Capitale.

Aussi, au nom des élus de mon groupe les Républicains et Indépendants, nous vous demandons, Madame la Maire, d'œuvrer activement à l'émergence d'une solution qui préserve à la fois le Tarmac et offre un débouché au Théâtre Ouvert.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame KUSTER.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, comme l'ont explicité mes collègues auparavant, on est face à une décision complètement arbitraire et autoritaire de la part du ministère de la Culture qui, face à la difficulté que rencontre le Théâtre Ouvert contraint de quitter ses locaux qu'il louait dans le 18^e arrondissement, a décidé de le plaquer en lieu et place du théâtre du Tarmac dédié à la francophonie.

On est face à deux théâtres qui ont tous deux des spécificités extrêmement importantes à préserver et à valoriser : le Théâtre Ouvert, qui travaille notamment sur les œuvres non publiées, et le théâtre du Tarmac essentiel à la filière de la francophonie. Il faut que ces deux théâtres puissent continuer d'exister à Paris.

Quelle rhétorique de la duplicité que celle de MACRON. Je retiens cette phrase, on était plusieurs élus lundi soir à cette belle deuxième soirée de mobilisation au Tarmac. Je retiens cette phrase parce qu'elle est forte. Un M. MACRON, Président de la République, qui défend une vision d'une francophonie soi-disant décomplexée, et qui en même temps - ce fameux "en même temps" ! - prévoit d'abandonner le seul théâtre national dédié à la francophonie, là où il faudrait au contraire développer dans chaque région d'autres théâtres dédiés à la francophonie pour donner beaucoup plus de force horizontale à cette filière.

Mes chers collègues, à travers mon vœu, je souhaite que Paris affirme son soutien au théâtre du Tarmac, et que la Ville de Paris interpelle le ministère de la Culture et le président de la République pour préserver ce théâtre dans ses locaux et garantir des lieux pérennes pour les deux théâtres : le Théâtre Ouvert et le théâtre du Tarmac.

Je ne le retirerai pas au profit du vœu de l'Exécutif, même si je salue les évolutions du vœu de l'Exécutif, parce que j'aurais aimé que le vœu de l'Exécutif ne dise pas simplement que l'on demande la suspension mais bien le retrait de ce projet. Et que l'on ne dise pas simplement que les garanties demandées à ce jour ne seraient ni réunies ni satisfaisantes, parce que la fusion des deux projets n'a jamais été proposée par le Gouvernement mais c'était bien "en lieu et place de".

Je pense qu'il faut être beaucoup plus clair et ferme. Néanmoins, j'espère que tous ensemble nous arriverons à préserver à la fois le théâtre le Tarmac et le Théâtre Ouvert. Quand même, Paris est une grande ville, Paris a les moyens, le Gouvernement également a les moyens que ces deux théâtres continuent d'exister.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais, au nom de l'Exécutif, vous proposer un vœu pour répondre à l'ensemble des vœux relatifs au Tarmac.

D'abord, merci à l'ensemble des intervenants pour les échanges constructifs qui ont précédé le Conseil au sujet du Tarmac, et je l'espère qui vont nous permettre de nous rassembler le plus largement possible sur le vœu de l'Exécutif, et en effet l'interpellation de l'Etat.

D'abord, permettez-moi de rappeler en introduction de mon propos - j'ai noté que c'était le cas dans toutes les interventions mais cela va toujours mieux en le disant - qu'il ne faut en aucun cas opposer ou mettre en concurrence deux projets artistiques et culturels singuliers, celui du Théâtre Ouvert ou celui du Tarmac, les deux étant tout à fait respectables bien évidemment.

Je suis d'autant plus à l'aise pour répondre à vos interpellations et à vos vœux que la position de la Ville à l'origine a été de proposer un autre lieu d'accueil pour le Théâtre Ouvert, qui doit quitter ses locaux qu'il loue depuis plus de trente ans maintenant, Cité Véron dans le 18^e arrondissement. La proposition de reloger le Théâtre Ouvert au Tarmac n'est pas du tout une proposition de la Ville puisque nous avons proposé un autre scénario.

Je le disais à l'instant, lorsque nous en avons parlé lors d'une question d'actualité au dernier Conseil de Paris, d'abord nous ne sommes pas restés dans le silence, Madame KUSTER, puisque nous avons pris une position publique, suite à plusieurs interpellations, il y a de cela plus d'un mois maintenant, qui affirmait la position de la Ville.

Il est vrai qu'elle est peut-être plus nuancée que celle que vous avez pu porter dans votre vœu, parce que nous considérons en effet que tous les projets artistiques et culturels peuvent évoluer. Je pense même que les projets artistiques et culturels ont tous une durée de vie et qu'il est légitime que nous puissions nous interroger sur l'identité artistique et culturelle de tout théâtre, de toute direction, y compris d'ailleurs sur le maillage territorial de ces différents théâtres.

Le Tarmac est particulièrement bien placé pour le savoir puisque lui-même, après avoir été installée au sein du pavillon des Charolais à la Villette en 2004, a fusionné avec le Théâtre de l'Est parisien en 2011. Le Tarmac lui-même est issu d'une fusion avec un théâtre qui préexistait auparavant au sein des murs de ce théâtre. C'est bien la démonstration qu'il peut y avoir des évolutions des théâtres. Et nous-mêmes, lorsque nous ouvrons des équipements culturels - ce que nous faisons depuis plus de quinze ans maintenant à Paris -, il est légitime qu'il y ait des interrogations sur d'autres types d'évolution pour des théâtres.

C'est la raison pour laquelle nous avons émis ensemble un certain nombre de garanties que nous demandions, que nous attendions, pour pouvoir évaluer s'il était possible de conjuguer le projet artistique et culturel du Tarmac pour la défense de la francophonie avec celui du Théâtre Ouvert.

Je pense que ce n'était pas impossible. Force est de constater que l'ensemble des garanties que nous avons demandées, notamment en termes de respect des personnels comme en termes d'identité artistique et culturelle du lieu, aujourd'hui ne sont pas remplies. C'est la raison pour laquelle, dans le vœu de l'Exécutif, nous demandons en effet au ministère de suspendre sa décision d'installer le Théâtre Ouvert au Tarmac, en l'absence de tout consensus sur la méthode comme sur le projet.

Je regrette que ce débat de fond, passionnant et même essentiel sur de possibles articulations fécondes entre les missions du Théâtre Ouvert et les missions du Tarmac sur les écritures d'expression francophone, n'ait pas pu avoir lieu sereinement dans la mesure où la méthode adoptée n'a pas permis une concertation opportune et efficace.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, pour reprendre ce débat, il apparaît en effet légitime de suspendre la décision d'installer le Théâtre Ouvert au Tarmac.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 91 est maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 92 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est retiré ?

Mme Danièle PREMEL. - Effectivement, nous retirons notre vœu au profit de celui de l'Exécutif puisqu'il prend en compte nos propositions. Mais nous rappelons que nous resterons très fortement mobilisés sur l'avenir du Tarmac et du Théâtre Ouvert, en espérant que ce Ministère ne reste pas sourd à notre demande.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Est-ce que le vœu n° 93 du groupe les Républicains et Indépendants est maintenu, Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Madame la Maire, je remercie M. JULLIARD de son écoute et de son attention, donc je retirerai ce vœu et je ferai aussi en sorte, en tant que députée, que la Ministre de la Culture nous donne des éléments d'information, si ce n'est ici au moins dans un autre hémicycle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame KUSTER.

Le vœu n° 94 de Mme SIMONNET, je suppose qu'il est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 94 bis...

Pardon ? Une explication de vote de M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Je voudrais rappeler l'engagement du Gouvernement pour la francophonie parce que j'ai entendu un certain nombre de choses. Un chiffre n'a pas été cité : 1,6 million d'euros que met l'Etat sur le Tarmac et cette somme est garantie pour la francophonie. Il faut bien voir que c'est l'Etat qui finance le Tarmac et non la Ville.

Le Président de la République et le Gouvernement se sont engagés très fortement pour la francophonie encore récemment. D'ailleurs, nous déposerons un vœu qui va suivre avec Fadila MÉHAL pour défendre cet espace important. Je rappelle que le Festival en Limousin, qui est un festival fragile des francophonies, est conforté.

Il y a un projet pour introduire dans le cahier des charges des théâtres que la programmation se tourne vers les œuvres francophones. Il y a des projets pour développer aussi ce dont nous avons besoin, c'est-à-dire des accueils, des résidences, et pour amplifier la production et la diffusion en matière de théâtre francophone qui sont aussi la clé.

Enfin, ce sont bien sûr aussi des réflexions sur un festival en Ile-de-France à Paris sur le thème de la francophonie. On ne peut donc pas laisser dire que l'engagement du Gouvernement et du président sur la francophonie faiblirait.

C'est vrai que le Tarmac s'est installé dans un lieu qui est compliqué. Je n'ai pas beaucoup le temps de refaire son histoire mais c'était au départ la Guilde de Ménilmontant de Guy RÉTORÉ. Puis quand La Colline s'est créée en 1989, elle devait récupérer ce lieu. Guy RÉTORÉ s'y est opposé et la transition devait se faire quand il partait à la retraite. Finalement, quand il est parti à la retraite en 2000, Catherine ANNE a pris la tête du TEP profitant de la succession entre deux ministres de la Culture, Catherine TRAUTMANN et Catherine TASCA, qui est d'ailleurs présidente du Théâtre Ouvert. Donc finalement, le T.E.P. a dû partir, là aussi dans des conditions difficiles, l'adjoint l'a rappelé, et c'est aussi le 20e arrondissement, les habitants et la municipalité à l'époque qui s'étaient mobilisés pour que le Tarmac reprenne les actions pédagogiques qui étaient une force du projet du T.E.P. Je veux quand même rappeler que là aussi, il a fallu se mobiliser parce que cela était moins dans l'A.D.N. du Tarmac au départ que de mener cette action pédagogique comme le faisait le T.E.P. Il est vrai que ces éléments sont importants.

Rappelons quand même que Caroline MARCILHAC est très reconnue, elle fait un très beau travail. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris se félicite de la convergence, au-delà des clivages, et malheureusement je regrette que Julien ne s'associe pas à cette convergence du groupe les Républicains, du groupe Communiste, des Socialistes, des Apparentés socialistes et des Ecologistes sur le vœu de l'Exécutif car, ce qui est important sur la spécificité du Tarmac, je voudrais insister sur ce point, au-delà du travail local très important que fait le Tarmac, que

c'est une rare scène de Paris où de nombreuses productions francophones produites à l'extérieur de l'espace français - la francophonie n'est pas que la France ni ses apparentés - peuvent s'exprimer..

Dans le projet de fusion ou même de remplacement, on allait perdre un travail de recherche qui était très important et qui permettait à beaucoup de danseurs francophones - ce n'est pas que des pièces de théâtre - de pouvoir s'exprimer à Paris. Ce serait dommage que cela disparaisse à travers ce projet de fusion. Bien sûr, nous soutenons le vœu de l'Exécutif et nous espérons que cette convergence importante entre les principaux groupes du Conseil de Paris permette de sauver le Tarmac.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Il n'y a pas d'autres explications de vote ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 99).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la création d'un fonds pour la francophonie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 95 est relatif à la création d'un fonds pour la francophonie.

Madame Fadila MÉHAL, vous avez la parole, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

Mme Fadila MÉHAL. - Comme il a été rappelé hier, le 20 mars était la Journée internationale de la francophonie. Vous le savez que la francophonie constitue, pour la France et pour ses partenaires francophones, une formidable opportunité à la fois économique et culturelle majeure.

D'ailleurs, le président de la République a confié à l'écrivaine Leïla SLIMANI, une mission très importante pour développer une francophonie ouverte en action avec l'éducation, la culture et l'égalité.

Les pays francophones représentent 16 % du P.I.B. mondial qui connaît un taux de croissance de 7 %.

Le français est la cinquième langue mondiale après le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe, et qui est parlé par 274 millions de personnes. Vous le savez peut-être, de 2010 à 2014, le nombre des francophones a augmenté de 7 %, plus 15 % en Afrique sub-saharienne et plus de 30 % dans les pays où elle s'est imposée comme langue d'enseignement.

Il y a eu beaucoup de rapports sur le sujet, je pense notamment à celui de Jacques ATTALI intitulé "La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable" qui permet de mettre en avant le potentiel à la fois économique, éducatif et culturel.

Je dirais tout simplement que Paris, Madame la Maire, vous l'avez d'ailleurs rappelé hier, c'est évidemment une Ville-Monde, mais elle doit aussi rayonner par la francophonie. C'est très important puisque vous avez accordé des subventions à l'Association internationale des maires francophones.

Ma question et mon vœu sont simples. Au nom du groupe, je vous demande de réfléchir à la mise en place d'une mission de préfiguration pour, dans un premier temps, recenser toutes les actions relevant de la francophonie, peut-être de construire un fonds à partir de cela qui puisse en effet avoir une structuration de ses actions avec l'ambition que vous portez pour la francophonie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Au lendemain de la Journée internationale de la francophonie, votre vœu est le bienvenu pour souligner l'ampleur de ce que la Ville de Paris fait pour soutenir de manière déterminée la francophonie à Paris, sur le territoire régional mais également à travers le monde. Je pense notamment à l'ensemble de nos politiques publiques qui toutes œuvrent en partie pour la promotion de la francophonie. Je pense aussi à nos

actions à l'international, par exemple à travers l'A.I.M.F. ou le C40 où la Maire de Paris, elle-même, est une avocate de la francophonie. Je pense aussi à l'accueil des Jeux Olympiques en 2024 à Paris, ce sera aussi un moyen et un outil pour favoriser la francophonie à travers le monde.

Mais bien évidemment, la politique culturelle de la Ville est un vecteur majeur essentiel de promotion de la francophonie.

Je pourrais citer le programme d'action très dense et divers organisé tout au long du mois de mars dans les bibliothèques, intitulé "Le français en partage".

Je pourrais aussi citer l'accueil, au sein de l'Hôtel de Ville, de la grande dictée francophone ainsi que le financement de nombreux lieux accueillant et accompagnant des artistes francophones venus du monde entier. Je pense, par exemple, à l'accueil en résidence, en partenariat avec des lieux culturels parisiens, des écrivains internationaux dans le magnifique écrin de la cité des Récollets. Bon nombre d'écrivains y ont été accueillis, par exemple tout récemment Dany LAFERRIERE qui vient d'être admis à l'Académie.

Si le travail que vous demandez permet de donner plus de cohérence et de lisibilité aux actions que la Ville de Paris entreprend en matière de soutien à la francophonie, il est évidemment le bienvenu.

Je me permets simplement d'appeler à votre vigilance quant à la souplesse nécessaire pour le bon fonctionnement de notre Assemblée et de notre Municipalité. Il faut évidemment éviter tout type d'usine à gaz, mais je propose de revenir vers vous sur les contours d'une mission de préfiguration qui semblent encore assez flous à ce jour. Comme je partage l'ensemble de vos propositions et de votre vision, ce sera malgré ce point de vigilance un avis favorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 100).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux ateliers-logements et aux lieux de résidence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 96 est relatif aux ateliers logements et aux lieux de résidence.

Madame Marie ATALLAH, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Plusieurs points pour résumer un constat, et quatre propositions pour justifier le vœu que nous proposons à notre Assemblée.

D'abord, comme nous le savons tous, la création culturelle et artistique à Paris joue un rôle essentiel dans le rayonnement et l'attractivité de notre ville. Pour répondre à cette exigence, le budget important et les actions diversifiées menées par notre collectivité témoignent d'un effort important pour répondre aux besoins diversifiés de nos artistes.

Etant donné l'importance de la politique de la Ville en matière d'ateliers individuels et de lieux de résidence collectifs, plusieurs rapports et études ont été publiés sur la question, dont celui de l'Inspection générale de la Ville datant de 2009 et proposant 9 recommandations pour améliorer notre politique municipale et mieux l'adapter à l'évolution des besoins des artistes ;

Etant donné que les besoins d'information sur les actions et projets menés par la Ville pour répondre à ces recommandations du rapport de 2009 ;

Etant donné les besoins que nous constatons tous les jours en matière d'accueil et d'accompagnement des artistes parisiens, notamment les élèves sortant d'une école d'art ou encore les artistes réfugiés installés à Paris,

Etant donné l'évolution de la Commission d'attribution des ateliers de la Ville dont les modalités de fonctionnement ont changé depuis 2014 ;

notre groupe demande que la Ville de Paris publie, avant la rentrée 2018, un bilan relatif à la mise en œuvre des 9 recommandations du rapport de 2009, demande à l'A.P.U.R. de mener une étude pour publier un rapport avant la fin de cette année portant sur un état des lieux territorial des divers ateliers et lieux d'accueil et de résidence soutenus ou gérés par la Ville de Paris, que la Ville publie, avant la fin 2018, un guide pratique nécessaire pour les artistes demandeurs d'ateliers, d'ateliers logements ou d'un lieu d'accueil collectif, procède à la remise en place d'une commission d'attribution des ateliers et publie un rapport annuel propre à ses travaux. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame ATALLAH.

La parole est à M. JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci à Marie ATALLAH pour la présentation de ce vœu qui nous permet d'évoquer la question centrale de la création à Paris et des moyens importants que nous mettons en œuvre pour permettre aux artistes de continuer à créer dans la capitale, malgré les contraintes liées notamment au foncier, bien évidemment.

Vous le savez, le soutien à la création est un des grands marqueurs de notre politique culturelle, l'accueil des collectifs d'artistes, la construction d'ateliers, mais aussi l'invention de nouvelles formes dans l'ensemble de nos établissements culturels.

Pour revenir au sujet spécifique des ateliers et ateliers-logements, Paris en compte un peu plus de 2.000, dont 1.000 pour lesquels la Ville de Paris est directement attributaire. Nous continuons à augmenter ce nombre d'ateliers ou d'ateliers-logements sur le territoire parisien en lien avec Ian BROSSAT.

Vous évoquez un rapport de l'Inspection générale sur les ateliers d'artistes. Il est désormais tout de même obsolète puisqu'il a été réalisé en 2009 et, fort heureusement, la quasi-totalité des recommandations de ce rapport a été, depuis, mise en œuvre. Le point important soulevé par le rapport de l'Inspection générale, mais aussi par votre vœu, est celui de la faible rotation des occupants des ateliers. C'est vrai et nous le déplorons.

La réglementation des ateliers-logements est la même que celle du logement social, malgré la très forte spécificité des ateliers-logements, notamment liée au caractère professionnel de ces espaces. L'augmentation du taux de rotation nécessiterait une évolution législative, que nous n'avons pas pu obtenir jusqu'à aujourd'hui, mais cela reste une priorité. Je m'adresse à tous les parlementaires présents dans cette Assemblée. Si des amendements pouvaient nous permettre d'améliorer cette rotation des artistes dans les ateliers-logements, nous y serions très favorables. Je crois d'ailleurs que cette position est unanimement partagée sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée.

Votre vœu est bienvenu puisqu'il nous permettra de faire un point complet en 2e Commission, par exemple, sur les recommandations du rapport de l'IG ainsi que de présenter une photographie des lieux de création à Paris, comme vous le demandez.

J'approuve également l'idée d'un guide pratique en complément des informations nombreuses déjà disponibles sur le site Internet de la Ville.

Enfin, je vous remercie d'avoir accepté les quelques amendements que nous vous avons soumis, notamment sur la remise en place d'une commission d'attribution spécifique qui aurait allongé inutilement les délais d'attribution. Celles-ci se font déjà en toute transparence avec un passage devant trois commissions : la commission d'expertise artistique, la commission logement et la commission bailleur. Inutile d'en ajouter une troisième, merci donc d'avoir accepté cet amendement.

Avis favorable avec le vœu ainsi amendé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 101).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'inégalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 97 est relatif à l'inégalité entre les femmes et les hommes pour dans les arts et la culture.

C'est Mme PREMEL qui prend la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues.

Depuis plus de 10 ans, les rapports s'ajoutent aux rapports et tous concluent au même constat : les femmes et les hommes ne sont pas égaux dans les institutions culturelles et ce, quel que soit le domaine. Le pire étant la musique amplifiée. Les salles ne programment que 7 % de groupes mixtes ou féminins. Il y a 18 % d'écart entre les salaires des femmes et des hommes dans le domaine culturel. Et la liste est longue. Le rapport du Haut Conseil à l'égalité est édifiant.

Par ce vœu, nous proposons à l'Exécutif parisien de faire un état des lieux dans l'ensemble des institutions culturelles parisiennes ainsi que dans les lieux que nous subventionnons. C'est à partir d'une photographie non retouchée que nous pourrions envisager des pistes d'action afin de corriger cette discrimination. Je ne partage pas forcément toutes les préconisations du rapport et je ne sais pas encore ce que la Ministre NYSSSEN en retiendra, mais il y a des pistes intéressantes, en particulier dans les nominations, la programmation et les aides que l'on peut apporter aux initiatives des femmes dans le monde de la culture.

Je suis en revanche peu convaincue par l'instauration d'un bonus-malus, car il oblige à réfléchir à moyens constants.

Pour nous, le budget de la culture reste trop faible par rapport à la place que la culture devrait avoir dans notre pays. Je sais que certains ne voient que le mécénat. Celui-ci doit rester une exception et non une obligation. Il est urgent que nous agissions dans le domaine de la culture, car il est le lieu de la représentation. Moins nous verrons de femmes, plus nous maintiendrons l'idée stupide de "ce n'est pas pour nous".

Paris fait un effort remarquable dans la féminisation des lieux publics, dans la lutte contre les violences et pour favoriser la construction de l'espace public au féminin. Il est temps que nous donnions à voir les immenses talents des femmes. L'étude que nous demandons nous donnera les moyens d'agir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. JULLIARD pour répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Madame PREMEL, pour la présentation de ce vœu.

Ce débat, qui nous occupe aujourd'hui, fait suite à un constat tout à fait révoltant - vous y êtes revenue : l'égalité est encore loin d'être atteinte dans le secteur culturel. Alors même que les femmes sont majoritaires dans les études culturelles et artistiques - à l'université, 6 étudiantes sur 10 -, elles restent peu nombreuses à occuper des postes de direction - 3 sur 10 à compétences égales. Y compris dans le secteur culturel, le salaire des femmes est inférieur de 18 % à celui des hommes.

C'est pourquoi la Ville de Paris a consacré l'édition 2018 de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes à la place des femmes dans la culture. A cette occasion, nous avons organisé, avec Hélène BIDARD, un grand colloque en présence d'acteurs et d'actrices culturels, d'artistes, de chercheurs et de représentants et représentantes de la société civile, à travers trois tables rondes. L'objectif était de mettre en évidence ces phénomènes, mieux les comprendre pour identifier les leviers d'action et les expériences les plus efficaces.

Nous avons annoncé un plan d'action. Ce plan se déclinera autour de 4 grands axes qui ont vocation à être développés avec l'ensemble des équipements culturels de la Ville. D'abord, lutter contre les stéréotypes à travers

l'éducation et l'enseignement artistique. Ensuite, garantir l'égalité professionnelle, salariale et l'accès aux postes de direction.

A ce titre, je voudrais dire qu'avec Mme la Maire de Paris, sur 22 nominations qui ont été effectuées pour des directions d'opérateurs, 12 ont permis la nomination de femmes à des postes de direction, y compris de très grandes institutions culturelles comme le Châtelet, soit nettement plus que la moitié. Troisième axe : valoriser, promouvoir la création artistique des femmes, notamment via des conventions d'objectifs avec nos opérateurs. Et enfin, réaliser des statistiques sexuées pour rendre visibles les inégalités et élaborer un diagnostic sur les inégalités observées sur le territoire parisien.

Bref, la proposition de votre groupe rejoint l'annonce faite par l'Exécutif le 8 mars dernier. Ainsi, je ne peux qu'émettre un avis très favorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais mettre à présent aux voix le vœu n° 97...

Ah, pardon, il y a une demande d'explication de vote du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Madame GOLDGRAB ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Oui, juste un petit mot. Nous voterons, bien évidemment, ce vœu qui nous réjouit. Mais, sur la programmation en matière de musique urbaine, qui est un des exemples cités dans ce vœu, je voudrais dire à quel point, effectivement, les femmes sont absentes de ce courant musical et à quel point la Ville s'honorerait de favoriser leur programmation. On ne parle plus de la place des femmes dans les postes des institutions culturelles, mais là, on parle de programmation.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument, et je soutiens totalement cette approche, comme vous pouvez l'imaginer.

L'avis a été rendu : c'est un avis favorable à ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 102).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous informe, mes chers collègues, que deux votes à bulletin secret sont ouverts pour la désignation de représentants dans deux organismes. Je vous invite à vous rendre dans la salle de travail avant 13 heures pour déposer vos bulletins dans les urnes qui sont prévues à cet effet.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la promotion du "street art" féminin.

Mme la MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Le vœu référencé n° 98 est relatif à la promotion du "street art" féminin. Nous ne sortons pas de cette même problématique, ce qui ne m'étonne pas, et je donne la parole à Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, merci beaucoup.

Mes chers collègues, en septembre 2014, mon groupe avait déposé un vœu visant à la création de 200 lieux de "street art" dans Paris. Ce vœu avait été adopté à l'unanimité et apparemment le recensement est en cours ; je n'en sais pas plus. Ce vœu sera en tout cas, je l'espère, l'occasion de remettre le sujet à l'ordre du jour.

Surtout, ce vœu est pour nous l'occasion de réinterroger la présence des femmes dans l'espace public, car si les artistes de "street art" français sont reconnues internationalement pour certaines d'entre elles - je pense notamment à "Miss Tic" ou à "Vinie Graffiti" -, elles sont hélas très peu visibles sur nos murs.

Le "street art" connaît un véritable essor et il nous apparaît important que les femmes y prennent toute leur place et que des lieux leur soient donc réservés. C'est tout le sens de notre vœu. L'opération "Plus belle Paris" qui a été annoncée pourrait d'ailleurs être l'occasion de mettre les femmes à l'honneur.

Encore une fois, j'insiste, le "street art" est un moyen d'appropriation de l'espace public et ce dernier doit être davantage approprié par les femmes, pour qui l'espace public est aujourd'hui naturellement hostile dans sa conception mais également dans son occupation, souvent trop masculine. Je ne vais pas revenir sur le nom des rues, le nom des places, le nom des stations de métro, où les femmes sont...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, en revanche, je vais demander à tout le monde de descendre d'un cran, car on est en train de parler d'un sujet important. Vous pouvez toujours discuter à l'extérieur de l'hémicycle.

On écoute Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Voilà, je vais terminer en disant que l'objectif de notre vœu est d'éveiller, de susciter des vocations, de montrer à des jeunes filles que cette forme d'art leur est ouvert et qu'il est même un formidable moyen de prendre la place qui doit être la leur dans l'espace public.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GOLDGRAB. Il n'y a pas de citadelle interdite.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Absolument, Madame la Maire, et merci beaucoup pour la présentation de ce vœu qui nous permet de redire notre attachement à la promotion d'esthétiques trop peu représentées jusqu'ici, dont le "street art" fait partie.

Comme vous l'avez rappelé, nous nous sommes lancés dans une importante démarche de commande publique de murs de "street art" sous la direction artistique de "La Place", le nouveau centre culturel dédié au Hip Hop, notamment. De nombreux murs ont déjà été réalisés. Je fais référence à l'ensemble des réalisations fameuses dans le 13e arrondissement sous l'impulsion de Jérôme COUMET, mais aussi dans le 20e arrondissement. La récurrence des projets de "street art" votés au budget participatif démontre par ailleurs le désir fort des Parisiens et des Parisiennes de renforcer la présence de cet art dans l'espace public.

Votre vœu qui appelle notre vigilance pour un nécessaire renforcement de la visibilité des artistes femmes, notamment en matière de "street art", me permet déjà de revenir sur l'échange que nous avons eu auparavant sur le plan que nous avons lancé en faveur de l'égalité dans la culture, notamment la promotion de la création artistique féminine. Vous avez raison, Madame la Maire, de dire qu'il ne peut pas exister de forteresses assiégées. Il se trouve que dans le domaine du "street art" nous avons encore beaucoup de progrès à accomplir. C'est une commande que nous passons systématiquement à la direction de "La Place". Force est de constater que nous avons besoin encore d'être plus convaincants dans ce domaine, même si nous avons déjà de premières belles réalisations dans le 10e avec l'artiste Vinie ou encore dans le 12e avec l'artiste Stoul.

Cependant, je partage tout à fait votre avis, nous devons rester plus que vigilants pour continuer à donner de la visibilité à ces artistes femmes encore trop peu représentées aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 103).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux horaires d'ouverture des bibliothèques.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'extension des horaires des bibliothèques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les vœux référencés n^{os} 99, 100, 101 et 101 bis sont relatifs à l'extension de l'ouverture dominicale des bibliothèques.

Madame GOLDGRAB, vous avez à nouveau la parole pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, merci beaucoup.

Mes chers collègues, Paris est la deuxième ville étudiante du monde cette année avec près de 550.000 étudiants qui étudient dans le Grand Paris. Pour accueillir ces jeunes, la Ville a mis les moyens en s'engageant pour la construction de 6.000 logements d'ici 2020. Elle prévoit également un accueil spécifique à destination des étudiants étrangers via le service d'accueil des étudiants internationaux en partenariat avec le C.R.O.U.S. et la Cité internationale.

La Ville met les moyens pour accueillir ces étudiants mais nous souhaitons évidemment leur donner aussi les moyens de réussir. C'est pour cela que pour nous, dans une capitale comme Paris, il est indispensable de garantir l'accès 7 jours sur 7 des lieux d'étude, de lecture et de prêt de livres, donc également le dimanche. Le maire adjoint en charge de la culture s'est engagé sur le sujet, souhaitant l'ouverture d'une bibliothèque le dimanche par grand arrondissement et les élus du groupe RG-CI saluent l'ouverture récente de la médiathèque Edmond Rostand, qui est désormais la septième accueillant du public le dimanche.

Un réel effort est ainsi mené sur les bibliothèques municipales, mais qu'en est-il des bibliothèques universitaires en faveur des étudiants ? Il convient de rappeler aujourd'hui qu'il n'y a qu'une seule bibliothèque universitaire ouverte le dimanche, qui est la B.U. de Cochin, de l'université Descartes. Pour 550.000 étudiants parisiens, c'est un peu léger, surtout qu'elle n'est accessible qu'aux étudiants en santé.

Nous le savons, l'ouverture des bibliothèques universitaires ne dépend pas du bon vouloir de la Mairie, car c'est l'Etat qui en porte la responsabilité. Mais permettre l'extension des horaires d'ouverture de trois bibliothèques universitaires, comme le préconise le rapport ORSENNA et Noël CORBIN, que nous connaissons bien à la Ville, serait véritablement une avancée.

Le vœu a donc pour objet que la Ville de Paris, la Maire, interpelle le Ministère de l'Enseignement supérieur pour que puisse ouvrir trois bibliothèques universitaires dans Paris et pour faire un point sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame GOLDGRAB.

Je donne maintenant la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL et, d'après ce qu'on m'a dit, non pas au nom du groupe mais en votre nom personnel. C'est cela ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Cela fait déjà pas mal, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est beaucoup ! Je vous félicite.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est déjà beaucoup. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les bibliothèques sont des lieux de culture, de partage et de lecture pour tous. Avec ma collègue Anne-Christine LANG, nous avons d'ailleurs publié la semaine dernière une tribune pour vous demander d'ouvrir davantage nos bibliothèques, notamment le soir et le dimanche.

Pourquoi ? Parce que, malheureusement, les chiffres sont très parlants. Les bibliothèques parisiennes sont ouvertes en moyenne 38 heures par semaine, contre 65 à Stockholm, 78 à Londres, 88 à New York ou 98 à Copenhague. Il faut que les horaires de nos bibliothèques s'adaptent au rythme des Parisiennes et des Parisiens. Le rapport d'Erik ORSENNA et de Noël CORBIN, intitulé "Voyage au pays des bibliothèques" fait le même constat. Nous avons donc besoin d'agir.

Béatrice LECOUTURIER pour l'UDI-MODEM et Fadila MÉHAL pour le groupe Démocrates et Progressistes vont relayer cette demande parce qu'elles travaillent sur ce sujet depuis longtemps.

Je crois que l'ensemble du Conseil de Paris devrait s'honorer à faire en sorte que nous ayons un plan d'action. On peut s'appuyer, par exemple, sur des étudiants, des étudiants formés, des personnes du service civique pour ouvrir davantage nos 57 bibliothèques municipales, afin que Paris n'ait plus de retard mais un temps d'avance et que nos bibliothèques soient ouvertes à toutes celles et ceux qui souhaitent se cultiver, partager, apprendre la langue française, toutes celles et tous ceux qui ont envie de se retrouver pour essayer de travailler ou tout simplement partager un moment autour de la culture française.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Le 20 février dernier, l'académicien Erik ORSENNA et Noël CORBIN, qui est l'ancien directeur des Affaires culturelles de Paris, remettaient leur rapport "Voyage au pays des bibliothèques" au Président de la République et à la Ministre de la Culture.

Parmi les préconisations, une attention toute particulière était donnée à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. A Paris, il faut rappeler que l'ouverture moyenne des bibliothèques municipales est de 38 heures, alors qu'elle est de 98 heures à Copenhague et 88 heures à New York. Sans aller si loin, dans des villes en France, comme le Havre, Caen, Nice ou Besançon, l'ouverture de ces lieux culturels dépasse les 50 heures par semaine.

A ce jour, Paris compte six bibliothèques de prêt généralistes ouvertes le dimanche. Seules les bibliothèques ouvertes en soirée sont universitaires ou nationales, mise à part la médiathèque Edmond Rostand dans le 17^e arrondissement. Or, les bibliothèques sont devenues de véritables lieux d'échange et de convivialité autour du livre et de la lecture.

Nous nous devons de répondre aux nouvelles habitudes de vie des Parisiens qui bousculent les pratiques obsolètes de ces ouvertures de bibliothèque.

Par ce vœu, le groupe UDI-MODEM demande une accélération des démarches de la Ville de Paris pour offrir à chaque Parisien, dans chaque arrondissement, une bibliothèque ouverte le dimanche.

Mais pas seulement le dimanche : nous souhaitons également que ces ouvertures soient élargies aux jours fériés. De plus, nous savons bien que les bibliothèques sont des lieux de recherche et de travail pour les étudiants. Aussi sommes-nous favorables à des bibliothèques ouvertes en soirée pour permettre ce travail étudiant, notamment en ayant recours aux étudiants pour assurer les ouvertures le dimanche, en soirée et les jours fériés, avec évidemment une rémunération accrue.

Enfin, la Ville de Paris pourrait être accompagnée par l'Etat dans le financement de ces mesures, puisque le Président de la République a annoncé que l'enveloppe de 3 millions d'euros d'aides aux collectivités en la matière serait abondée de 8 millions d'euros pour favoriser les ouvertures supplémentaires des bibliothèques en semaine le week-end.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour répondre aux différents intervenants.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à l'ensemble des intervenants.

Je me félicite que le rapport d'Erik ORSENNA soit l'occasion d'attirer l'attention des conseillères et des conseillers de Paris sur le réseau des bibliothèques municipales parisiennes qui constituent un outil fondamental de nos politiques en faveur de l'accès au savoir et aux œuvres, de l'éducation artistique et culturelle, mais aussi un vecteur majeur de réduction des inégalités.

Quelques chiffres, tout de même, pour matérialiser le succès très important de nos bibliothèques publiques, qui permettent de mesurer la force et l'impact du réseau de nos 72 bibliothèques parisiennes. Elles totalisent chaque année 6 millions d'entrées, comptent 300.000 inscrits emprunteurs et plus de 13 millions de prêts y sont réalisés chaque année. C'est un service public en mouvement permanent, qui s'adapte aux évolutions sociales, culturelles, technologiques.

C'est un service public qui répond ainsi, de manière toujours plus fine, aux besoins des habitants. Les personnels et les bibliothécaires ont été remarquablement absents de beaucoup d'interventions ou de vœux déposés. Je voudrais, à ce stade de mon intervention, saluer l'engagement incroyable et le très grand professionnalisme dont ils font preuve chaque jour, ce qui nous permet d'avoir un service public de très grande qualité.

L'ouverture des bibliothèques le dimanche constitue l'un des projets majeurs de cette mandature : 3 bibliothèques étaient ouvertes le dimanche en 2014, nous souhaitons atteindre le chiffre de 10 en 2020.

Il s'agit d'un engagement fort de la Ville de Paris car ouvrir davantage de bibliothèques nécessite de mobiliser des moyens supplémentaires, afin de garantir une qualité de service constante. Une trentaine de personnels, équivalent temps plein, ont ainsi été mobilisés pour les ouvertures le dimanche, dont 60 % de titulaires et 40 % de contractuel étudiants. L'accès des Parisiens au livre et à la lecture, mais aussi à des outils d'éducation et de formation tout au long de la vie, est pour nous une priorité.

Je note que, sur la plupart des items du rapport d'Erik ORSENNA et de notre ami Noël CORBIN, la Ville de Paris est en pointe.

C'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu de l'Exécutif pour répondre à l'ensemble de vos vœux.

Nous aurons l'occasion de reparler, lors du Conseil de Paris du mois de mai prochain, d'un certain nombre de nouveaux axes de développement de nos bibliothèques, notamment dans les quartiers populaires, chère Colombe BROSSEL. Cela permettra de rappeler les valeurs qui guident notre action en la matière et de fixer un certain nombre de caps supplémentaires pour la lecture publique dans les prochaines années à Paris.

Concernant le vœu RG-CI, j'en demanderai le retrait, au profit du vœu de l'Exécutif, lequel reprend la plupart de vos demandes, notamment sur les horaires des bibliothèques universitaires.

Concernant le vœu personnel - si j'ai bien compris - de Pierre-Yves BOURNAZEL, j'émettrai un avis défavorable s'il n'est pas retiré, car s'il peut être l'occasion de belles tribunes, il n'en demeure pas moins assez éloigné de la réalité. Il demande une extension des horaires dans l'ensemble des bibliothèques parisiennes, ce qui ne répond au besoin réel ni des bibliothécaires, ni même du public dans bon nombre de bibliothèques parisiennes.

Concernant le vœu UDI-MODEM, j'émettrai aussi un avis défavorable s'il n'est pas retiré. Le vœu défend une position maximaliste qui ne correspond pas à des besoins réels, en voulant notamment que nous nous substituions aux bibliothèques universitaires qui ferment en soirée. Il propose par ailleurs que tout cela se fasse grâce à l'embauche de services civiques et d'étudiants, alors que nous veillons à conserver un équilibre d'au moins 50 % de personnels titulaires le dimanche pour assurer un service public de qualité et ne pas dégrader le métier de bibliothécaire.

En conclusion, je me permettrai, Madame la Maire, de souligner que, tout de même, il est assez regrettable qu'aucun des intervenants n'ai rappelé que Paris est l'une des dernières collectivités, non seulement à maintenir son service public de lecture, mais à l'amplifier et à le densifier par l'ouverture le dimanche, par l'ouverture de nouvelles bibliothèques et médiathèques. Je vous mets au défi de trouver d'autres collectivités qui continuent à développer leur service public de lecture aujourd'hui !

Evidemment, nous pouvons toujours faire mieux, nous sommes engagés à toujours faire mieux. Cependant, soyons ensemble pour souligner les efforts énormes que nous faisons avec nos personnels pour un grand service public de lecture à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci pour cette réponse.

Je voudrais ajouter un point. J'ai un souvenir ému, Christophe GIRARD s'en souviendra ; François DAGNAUD était avec nous aussi lorsqu'en 2007, nous avons ouvert le dimanche la première médiathèque parisienne, la médiathèque Marguerite Yourcenar.

Nous n'étions pas très nombreux à l'époque, mais peut-être avions-nous un temps d'avance, déjà à soutenir l'idée de l'ouverture d'une médiathèque le dimanche. Nous avons innové et nous avons surmonté beaucoup de difficultés. Je me souviens des groupes de l'opposition qui n'en voulait pas ; je me souviens des difficultés à trouver...

Si, si, si ! Je me souviens en 2007 du fait que nous avons été un peu seuls. Il y avait quelqu'un qui, à titre personnel, un peu comme vous aujourd'hui, Monsieur BOURNAZEL, nous avait soutenus : c'était l'ancien maire du 15^e arrondissement, René Galy-Dejean. Il était de notre côté, lors de l'inauguration de cette fameuse médiathèque, pour soutenir l'ouverture du dimanche.

Nous continuons dans notre temps d'avance. Ne vous en déplaie !

Je vais maintenant donner la parole aux explications de vote demandées par les groupes et par les personnes individuelles.

Je ne sais pas trop comment traiter la demande du groupe les Républicains, puisque j'ai deux demandes d'explication de vote, une du groupe et une de Pierre-Yves BOURNAZEL. Comment faire ?

Bon, je suis généreuse : je prends les deux. Je suis trop gentille.

Priorité à celle qui représente le groupe dans cette explication de vote, Madame DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Si j'ai bien compris, le vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL est maintenu. J'imagine qu'il va le dire. Je voulais dire que son vœu, tout comme le vœu du groupe UDI-MODEM, apporte un éclairage tout à fait nécessaire sur la situation des bibliothèques de Paris.

Comme mes collègues, l'amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques qui est rendue possible dans d'autres grandes métropoles ne cesse de m'interroger sur les moyens que nous, Ville de Paris, consentons à la culture : 88 heures d'ouverture des bibliothèques à New York, contre 38 heures à Paris.

Ouvrir les bibliothèques municipales plus tôt et plus tard, mais aussi le dimanche, comme les jours fériés, c'est en effet offrir, à celles et ceux qui n'en disposent pas à leur domicile, un espace de calme et de culture et ce, sur l'ensemble du territoire parisien.

En effet, le rapport commandé par la Ministre de la Culture va dans ce sens. Il est donc grand temps d'élaborer un ambitieux plan d'extension des ouvertures des 57 bibliothèques de la Ville...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et de conclure. Le temps est d'une minute pour les explications de vote.

Mme Catherine DUMAS. - Pour toutes ces raisons, nous voterons le vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame DUMAS.

Je vais donc donner la parole à M. BOURNAZEL, pour une explication de vote personnelle.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas personnel ; je pense être soutenu par de nombreux groupes sur ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous êtes "trans-groupe", c'est ça ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Ce que je voudrais répondre d'abord à votre premier adjoint, M. JULLIARD, c'est que beaucoup de Parisiens attendent l'ouverture de leur bibliothèque dans leur quartier le dimanche. Ne vous trompez pas : ils le demandent.

Et nous avons non seulement un temps de retard par rapport aux Parisiens, mais aussi par rapport aux grandes métropoles comparables à Paris. J'ai cité Stockholm, Londres, New York, ou encore Copenhague. Il faut faire un effort supplémentaire dans l'intérêt de notre culture, de la lecture. Ce sont des lieux essentiels.

Par exemple, on pourrait ouvrir ces bibliothèques avec des étudiants formés et des gens de service civique pour permettre aux étudiants de pouvoir travailler, mais aussi peut-être accueillir des familles primo-arrivantes qui ne parlent pas la langue française. Dans ces bibliothèques on pourrait leur donner des cours de français. Voilà une proposition concrète qui serait très attendue par les associations et voilà qui ferait avancer Paris et l'égalité des chances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois que, sur ce point, on ne vous a pas attendu.

Je donne la parole à Jérôme COUMET pour l'explication de vote du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Mes chers collègues, je ne comprends pas tellement l'esprit polémique qui règne dans cet hémicycle. On a une orientation très partagée, celle d'ouvrir des bibliothèques avec des champs horaires plus importants, et notamment le dimanche. Je ne comprends pas pourquoi on s'empaille alors que l'on partage cette orientation et que la Ville de Paris va y mettre des moyens.

Pour reprendre des expressions populaires, on peut regarder le verre à moitié vide et le verre à moitié plein, mais je nous incite, dans les statistiques, à ne pas mélanger les choux et les carottes. En effet, l'effort a été fait, notamment pour les bibliothèques universitaires. Pour ne citer que le 13^e arrondissement où l'on a sans doute l'une des plus grandes bibliothèques universitaires avec la B.U.L.A.C. qui dépend de l'I.N.A.L.C.O., de mémoire, je crois que c'est 42 kilomètres de rayonnages de livres.

Cette bibliothèque a été construite par la Ville de Paris, en tout cas par un bras armé de la Ville de Paris, puisque c'était la S.E.M.A.P.A., avec des moyens conséquents mis par la Ville de Paris, dans un esprit de l'ouvrir le plus longtemps possible. Pour les étudiants, elle est ouverte avec des horaires très étendus, et même ouverte 24 heures sur 24 pour les chercheurs et étudiants chercheurs.

On a fait des efforts, on va continuer à en faire, à aller dans le même sens. Mais pitié, ne polémiquons pas alors que nous sommes d'accord sur les orientations générales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jérôme COUMET, pour ce rappel de position.

Je vais maintenant mettre aux voix le vœu n° 99 déposé... Pardon, Madame PREMEL et Madame SIMONNET, en explication de vote.

Mme Danièle PREMEL. - Nous remercions l'Exécutif d'avoir pris en compte nos remarques, d'abord, sur la nécessité d'une concertation avec les habitants, sur la prise en compte aussi spécifique des arrondissements. Je crois qu'il faudra bien regarder, arrondissement par arrondissement, quelle bibliothèque on va ouvrir, et ainsi, voir le déploiement de moyens à la fois humains et financiers pour réussir cette mesure qui me semble importante.

D'autre part, nous aurons, au prochain Conseil de Paris, le plan d'orientations générales des bibliothèques. Je crois que ce sera pour nous l'occasion aussi d'approfondir cette question, dans ce qu'on y met et à quels publics on répond. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PREMEL. J'ai Mme Anne-Christine LANG pour le groupe DP. Pardon ? Non ? C'est ce que l'on m'a dit. Tout va bien.

Donc, la parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il ne faut pas confondre la question du travail du dimanche pour l'ouverture des magasins, et la question de l'ouverture des équipements culturels.

Ma position sur la question de l'ouverture des bibliothèques le dimanche était la suivante : pas d'opposition de principe, parce que permettre à des citoyennes et des citoyens, le dimanche, d'aller dans une bibliothèque, doit pouvoir faire partie de l'accessibilité culturelle. Néanmoins, il est possible de réserver ses livres la veille et de les lire chez soi tranquillement le dimanche. La priorité, dans les bibliothèques, c'est déjà que cela fonctionne bien les autres jours, avec le personnel suffisant, aux horaires étendus et respectés, avec un fonds budgétaire qui permet le renouvellement des collections.

Or aujourd'hui, selon les échos qui remontent des agents, c'est qu'ils sont en sous-effectifs, qu'il y a une souffrance au travail, des problèmes de sécurité qui ne sont pas garantis dans certaines bibliothèques, que des petites bibliothèques de quartier ont fermé. Il y a tout un travail à redévelopper. Evidemment, quand tout cela sera garanti les autres jours de la semaine, on pourra travailler sur le dimanche. Mais si vous croyez que vous pourrez le faire à moyens constants, vous ne l'aurez pas.

Ensuite, Monsieur BOURNAZEL, j'ai bien entendu vos propositions concernant les migrants. Mais quel dommage que, sous votre Gouvernement, c'est là que les subventions aux associations faisant ce travail ont fondu comme neige au soleil le plus profondément.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai encore une explication de vote. Ce serait bien que vous le disiez tous avant. C'est vrai qu'il y a beaucoup de groupes maintenant dans ce Conseil. Sandrine MÉES pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons joindre notre voix à ce chœur nombreux, bien que nous nous soyons déjà exprimés à plusieurs reprises sur ce sujet en long et en large.

Je vais donc redire, comme beaucoup de mes collègues, ce que nous avons déjà dit, à savoir que nous ne sommes absolument pas opposés au travail du dimanche dans les bibliothèques, dès lors que cela est négocié avec le personnel, que l'on ne recourt pas à des emplois précaires.

Nous voulons souligner aussi que, pour nous, cet accès le dimanche à la culture, gratuit et universel, qui caractérise les bibliothèques parisiennes est important puisque cela permet aussi à des gens de se former tout au long de la vie. Pour nous, c'est fondamental. Cela fait partie de l'éducation populaire. Je ne serai pas plus longue.

Je vous remercie beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dans cette belle unanimité, je vais mettre aux voix le vœu n° 99 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Le vœu n° 99 est retiré ? Oui. Merci.

Le vœu n° 100 déposé par les Républicains, lui, est maintenu, c'est cela ? Il est maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 101 déposé par le groupe UDI-MODEM, est-il maintenu ? Oui. Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 101 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Que faites-vous ? Je n'ai pas compris. Vous êtes pour ! Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement.

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 104).

C'est à l'unanimité que ce vœu de l'Exécutif... c'est très bien, c'est le rôle d'un Exécutif de construire des majorités et des consensus.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux bibliothèques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vœu référencé n° 102 relatif toujours aux bibliothèques.

Je donne la parole à Mme MÉHAL pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci.

Il a beaucoup été question du Président de la République, dont je rappelle, concernant les bibliothèques, son attachement à l'ouverture des bibliothèques le dimanche en soirée, mais pas que, puisqu'il y a aussi un troisième volet.

En effet, vous l'avez débattu, élargir davantage la fréquentation du premier réseau culturel français. Je rappelle que ce sont 16.500 points d'accès aux livres et à la culture qui ont accueilli près de 27 millions de personnes en France.

C'est vrai que, dans ce contexte, de septembre à décembre 2017, Erik ORSENNA, accompagné par Noël CORBIN que nous connaissons bien puisqu'il a été l'ancien directeur de la DAC, avec toutes les parties prenantes de ce sujet, à la fois des élus, des professionnels des bibliothèques, des usagers, a sillonné la France pour mesurer le dynamisme de ses bibliothèques.

D'ailleurs, une journée va être prévue au Ministère de la Culture, le 9 avril, pour permettre de mettre en œuvre ses préconisations dans ce beau voyage au pays des bibliothèques.

On a évoqué un point, mais ce plan, c'est trois points : c'est ouvrir mieux, ouvrir plus, et aussi, on l'a oublié, renforcer le rôle des bibliothèques dans l'accès à toutes les pratiques culturelles, et faire plus contre les fractures de la société.

Je ne reviendrai pas sur les amplitudes des uns et des autres puisque nous savons que nous avons 72 bibliothèques à Paris, plus de 8 sont ouvertes le dimanche. D'ailleurs, l'Etat finance l'amplitude de ces ouvertures puisqu'en 2018, c'est près de 420.000 euros qui seront financés pour permettre cette ouverture.

Vous l'avez aussi dit, la Ville fait des efforts remarquables pour cette ouverture. Ce que nous demandons, c'est quelque chose de relativement consensuel, c'est que nous puissions mettre en place un groupe de travail avec l'ensemble des groupes politiques et les directions concernées chargées de cette question, pour regarder, mettre à plat l'articulation avec les pratiques d'Erik ORSENNA.

Par ailleurs, un deuxième point que nous voulons soulever c'est qu'à l'occasion de ces études, la question de l'éducation aux médias, à l'image, aux informations, vous savez combien nous sommes attachés à cette question, notamment depuis les attentats, soit développée dans les bibliothèques et les ateliers. Je vous remercie de répondre favorablement, j'espère à l'unanimité.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci à Fadila MÉHAL pour son intervention et son vœu.

Comme nous l'avons dit, le rapport d'Erik ORSENNA et de Noël CORBIN insiste sur le rôle des bibliothèques en matière de lutte contre la fracture numérique, d'éducation artistique et culturelle, et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Sur tous ces sujets, le réseau des bibliothèques parisiennes est exemplaire et innovant. On peut toujours faire mieux et cela devra être notre ligne dans les mois et années qui viennent.

Cela dit, la présence de Noël CORBIN parmi les rédacteurs principaux de ce rapport, de ce que je crois comprendre, a permis que la Ville de Paris soit une source d'inspiration pour une partie de ce rapport et c'est tant mieux.

En novembre 2016, nous avons, au sein de ce Conseil, adopté un vœu quant au devenir du réseau des bibliothèques et médiathèques parisiennes. La Direction des Affaires culturelles a engagé un travail très important, prospectif, avec les équipes des bibliothèques, qui s'est déroulé d'avril à décembre 2017.

Lors du Conseil de Paris du mois de mai prochain, sera ainsi présenté un plan d'orientation pour la lecture et les bibliothèques à Paris, qui affiche la détermination de la Ville sur plusieurs points identifiés dans votre vœu, en particulier sur l'éducation aux médias que je partage complètement.

Des temps d'échanges auront lieu avec les groupes politiques sur la base de ce travail réalisé d'abord par les professionnels et les usagers de nos bibliothèques. Ce sera donc un avis favorable.

Je me permets d'attirer l'attention de toute notre Assemblée sur la nécessité de ne pas systématiquement répondre à chaque nouveau rapport ou chaque actualité par la création d'un groupe d'étude ou d'une commission "ad hoc". Le "reporting" forcené et la comitologie me semblent être des freins à la modernisation de l'action publique, que par ailleurs nous appelons de nos vœux, et j'appelle à une certaine mesure quant à la mise en place de groupes de réflexion et de travail. Cela demande du temps, du travail, et nous le faisons toujours au détriment d'autres choses. C'est un avis favorable, mais avec une petite réserve. Sur ce Conseil de Paris simplement, je me serai engagé à 3 ou 4 réunions de commission ou de groupe de travail, je souhaiterais pouvoir encore être adjoint à la culture et pas uniquement aux groupes de travail.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est un beau titre de délégation.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 105).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux mentions de "parent 1 et 2" dans les formulaires de demandes d'actes d'état civil.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 103 est relatif aux mentions de "parent 1 et parent 2" dans les formulaires de demande d'actes d'état civil.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

La loi du 17 mai 2013 a ouvert enfin le mariage et l'adoption pour tous les couples, qu'ils soient de sexe différent ou de même sexe. Nous sommes attachés et nous devons respecter les principes constitutionnels d'égalité et de non-discrimination devant le service public.

Les parents de même sexe sont amenés à utiliser les services de la Ville de Paris dans les mêmes conditions et circonstances que tous les parents. Les personnes qui sont amenées à demander des actes d'état civil pour les enfants dont la naissance s'est produite à Paris passent par cette plateforme en ligne dédiée.

Or, le formulaire en ligne n'offre à ce jour que la possibilité de remplir les cases 'père' et 'mère', et n'offre absolument pas la possibilité de faire figurer la situation familiale des couples homoparentaux. Il est anormal que la plateforme de l'administration ne permette pas aux parents de même sexe vivant en couple de faire les démarches administratives comme les autres, et cela représente une rupture d'égalité devant l'administration.

Je vous propose, à travers ce vœu, avec évidemment les délais nécessaires pour rendre effective l'application de ce vœu, que les formulaires en ligne et sur papier de la Mairie de Paris soient mis à jour, afin de présenter les mentions "parent 1" et "parent 2" en lieu et place de "père" et "mère", afin de respecter cette égalité.

Je pense que tout le monde pourra se retrouver à travers ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup pour ce vœu. En effet, la loi impose que pour obtenir la copie d'un acte de naissance, quiconque la demande, l'indication des noms et prénoms des parents de la personne qui demande cet acte est indispensable.

Or, la loi du 17 mai 2013, qui a ouvert le mariage et l'adoption pour tous les couples, qu'ils soient de sexe différent ou de même sexe, doit être prise en compte.

En effet, je l'ai moi-même perçu, le formulaire parisien de demande d'actes d'état civil disponible sur paris.fr ne prend pas en compte cette évolution législative et doit être adapté afin de pouvoir, en fonction de la composition de la famille, inscrire comme parents une mère et un père, ou deux mères, ou deux pères, ou un seul parent, ou aucun parent connu.

Outre le formulaire, l'adaptation devra être effectuée sur l'application informatique dédiée à l'état civil. C'est la raison pour laquelle il y a un petit décalage de quelques mois entre la connaissance de cette inadéquation et le changement. Sans attendre le vote du Conseil de Paris, j'ai d'ores et déjà demandé aux services de la DDDCT de travailler en lien avec la DSTI à la modification du formulaire parisien de demande d'actes d'état civil, ainsi qu'à l'application rattachée pour répondre à toutes les situations familiales.

Avis favorable à ce vœu, dont j'espère que les conséquences positives seront les plus rapides possibles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 106).

Nous pouvons applaudir Mme SIMONNET !

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Parisienne de photographie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 104 et 104 bis sont relatifs à la Parisienne de Photographie.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

En dépit d'un vœu voté par la majorité au Conseil de Paris le 22 novembre, demandant d'étudier sérieusement la possibilité d'internaliser les photographes salariés de la Parisienne de photographie, c'est la solution de l'externalisation qui se profile.

Ce choix se fait au détriment des salariés évidemment, qui vont perdre le sens de leur métier, mais également au détriment de la Ville de Paris, qui perdra son savoir-faire et son expertise interne, pendant que d'autres institutions culturelles, archivistes comme la B.N.F., les développeront.

Nous prenons le risque de donner l'image que le patrimoine photographique n'est plus une priorité et que l'efficacité l'emporte envers et contre tout.

Les 5 salariés concernés par la photographie patrimoniale exercent un métier spécifique d'art, qui n'a pas vocation à être orienté vers une dimension commerciale. Les entreprises privées susceptibles de reprendre la SPL sont majoritairement orientées vers les métiers de l'informatique. Leur métier, très spécifique, s'exerce dans le dialogue avec les spécialistes travaillant pour les institutions de la Ville. Leur activité consiste à mettre un discours savant en images, destinées à un large public d'amateurs d'histoire, d'archéologie, ou des publics plus spécialisés.

La photographie patrimoniale est porteuse d'un point de vue informé et construit sur l'art et l'histoire. Chaque photographie prise fait l'objet d'une interprétation très spécifique, aussi importante que peut l'être un texte. Il ne s'agit pas d'une simple reproduction mécanique, et elle ne peut se retrouver classée dans les grands volumes.

S'il nous est expliqué que l'article L. 12-24-1 s'appliquait et assurait la reprise des contrats des salariés tels quels, ces derniers perdent néanmoins le sens de leur métier et leur qualification personnelle.

Il serait regrettable de prendre des décisions fondées uniquement sur l'économie de masse salariale. Des solutions doivent être apportées pour remédier à la perte conséquente de recettes de la Parisienne, mais cela se fait au détriment d'une analyse cohérente de l'apport d'une mission d'intérêt général de la Ville.

La solution que nous proposons est d'intégrer ces 5 salariés au sein des services de la Ville, de la DAC, et d'étudier cette reprise en régie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Chers collègues, cher président BONNET-OULALDJ, ces vœux nous permettent de refaire le point sur la situation de la SPL Parisienne de photographie, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à travers des vœux ou d'autres projets de délibération.

Un des objectifs du vœu de l'Exécutif que je vous propose en réponse au vôtre est par ailleurs de faire le point sur l'ensemble des étapes que nous avons connues ces dernières années, qui ont permis certaines évolutions récentes et importantes pour la SPL.

Je rappelle rapidement que la société publique locale Parisienne de la photographie avait trois piliers : la conservation du fonds Roger-Viollet que la Ville a reçu par un don ; le travail de numérisation, qui est une activité économique et qui fait l'objet de concurrence - ce sont des entreprises, comme vous l'avez rappelé, qui le font - et un pilier de commercialisation valorisation, qui est un travail auprès des agences de presse notamment, qui avait vocation à permettre un équilibre budgétaire de la structure.

Malheureusement, ce marché a connu de très fortes évolutions et des dépressions. La société s'est retrouvée en déficit important - le vœu rappelle que c'est près de 500.000 euros par an - sur lequel la Ville a dû intervenir.

Il fallait donc réagir et je tiens à saluer en cela le travail qu'a mené précédemment Bruno JULLIARD sur ce dossier. Plus spécifiquement également le travail mené par l'équipe de la Parisienne et son nouveau directeur. Je rappelle le travail fait en concertation avec Jacques BOUTAULT qui préside la SPL et évidemment tous les salariés de ces trois secteurs, puisque votre vœu porte sur la numérisation. Mais encore une fois, il y a trois types d'activité dans la SPL qu'il ne faut pas oublier.

Le vœu de l'Exécutif propose de répondre à votre vœu mais il rappelle la contradiction puisque vous nous demandez de ne pas faire ce qui a été acté, sachant que ce qui a été acté est le lancement d'un marché pour l'externalisation de l'activité de numérisation qui a été validé dans le cadre d'un plan global de sauvetage dans un premier conseil d'arrondissement, puis au dernier conseil d'administration et confirmé dans le conseil d'administration d'octobre dernier.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Nous mettons donc en œuvre ce qui a été décidé. Le marché va être rapidement lancé. Le vœu propose par ailleurs d'insister sur l'analyse qui sera faite des offres pour permettre la préservation des droits acquis des salariés, car la préservation des droits de l'ensemble de l'équipe en charge du numérique est essentielle et je sais que vous l'avez à cœur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 104 est-il retiré, Monsieur BONNET ?

Il est maintenu. Donc, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

C'était assez drôle ! Cela ne fera pas la différence.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 107).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au projet Mezzara porté par le "Cercle Guimard".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 105 est relatif au projet Mezzara porté par le Cercle Guimard.

La parole est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Je prends la parole au nom de Céline BOULAY-ESPERONNIER, qui est l'auteur de ce vœu mais qui est actuellement retenue au Sénat justement pour auditionner Erik ORSENNA et M. CORBIN.

En quoi consiste ce vœu ? Tout d'abord un petit rappel historique.

Le Cercle Guimard, du nom de cet éminent représentant de l'Art nouveau en France, propose depuis quelques années qu'un musée soit consacré à l'Art nouveau à Paris, comme c'est déjà le cas à Bruxelles et à Barcelone avec la Maison Gaudi.

Ce musée pourrait être ouvert dans le 16e arrondissement et c'est la raison pour laquelle Céline BOULAY-ESPERONNIER avait soutenu cette démarche du Cercle Guimard alors même qu'elle était élue en charge de la culture.

En 2016, un vœu a donc été adopté à son initiative par le Conseil de Paris. L'Exécutif s'est engagé à soutenir cette démarche. La Ville de Paris a accordé une subvention de 3.000 euros à l'association du Cercle Guimard qui a utilisé cette subvention de manière très efficace pour faire la promotion de ce projet. En réalité, ce projet nécessite aussi la mobilisation de l'Etat puisque l'hôtel particulier que le Cercle Guimard vise, "guigne", se situe dans le 16e arrondissement mais appartient à France Domaine.

Ce vœu propose de faire une sorte de mise à jour dans cette démarche, et le vœu de Céline BOULAY-ESPERONNIER et du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants demande que l'Exécutif, en lien avec l'association qui est à l'origine de ce projet, engage des liens ou relance l'Etat de manière à ce que l'on puisse avancer rapidement sur ce sujet.

Mais je tenais à souligner, car elle me l'a demandé, que nous travaillons naturellement de concert avec Mme LEVIEUX sur ce sujet. Nous espérons donc pouvoir travailler de manière toujours plus étroite avec l'Exécutif sur ce sujet, mais aussi avec l'association Guimard.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais aller vite, M. VESPERINI a tout dit et je remercie Céline BOULAY-ESPERONNIER d'avoir à nouveau déposé ce vœu. Cela nous a permis effectivement de faire le point sur ce dossier qui nous tient à cœur, mais qui relève d'une difficulté majeure, à savoir que l'hôtel qui est classé dans son intégralité - le jardin compris maintenant depuis peu - appartient à l'Etat. Il est géré par le ministère de l'Education nationale qui a

souhaité le mettre en vente. Son classement fait que le Ministère de la Culture devra donner un avis. Il y a eu, semble-t-il, à un moment la possibilité que le ministère de la Culture essaye d'en faire quelque chose.

Cependant, à ce stade, nous n'avons pas pu aller plus loin dans les discussions. C'est l'engagement que j'ai pris auprès de Mme BOULAY-ESPERONNIER de poursuivre ce travail, de concert avec elle au nom de la mairie du 16e, mais également avec l'association.

J'ai eu le plaisir de me rendre aux journées portes ouvertes. Le travail qui a été fait et soutenu par la Mairie de Paris précédemment - Bruno JULLIARD avait donc permis cette subvention - a rencontré un fort succès et cela nous motive encore plus. Mais nous ne sommes pas propriétaires du lieu, ce qui est tout de même un élément compliqué à gérer. Nous reviendrons vers vous pour faire le point sur ce sujet.

C'est évidemment un avis favorable puisque quelques amendements ont été acceptés par Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 108).

Je vous en remercie.

2018 DAC 491 - Plaque commémorant le centenaire de la tenue extraordinaire du Conseil municipal de Reims en avril 1918 au 19, avenue de l'Opéra (1er).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 491 et l'amendement n° 240 qui y est rattaché.

Ce projet de délibération porte sur une plaque commémorant le centenaire de la tenue extraordinaire du Conseil municipal de Reims en avril 1918 au 19, avenue de l'Opéra.

La parole est à M. VESPERINI et à M. LEGARET qui présentera un amendement.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais très rapidement dire quelques mots sur ce projet de délibération. Je voudrais tout d'abord rendre hommage à trois personnes.

La première est le président de l'association "Les Rémois de Paris" qui a eu cette idée, Philippe GERMAIN, qui est très engagé au sein de l'Ordre de la Libération et qui est très engagé dans le travail de mémoire. Vous savez à quel point Reims est concernée par les événements liés au centenaire de la Grande Guerre.

Je voudrais également saluer l'engagement d'Arnaud ROBINET qui est le maire de Reims et qui a récupéré l'idée au vol en se disant que cela pouvait être l'occasion d'organiser un conseil municipal de la Ville de Reims extraordinaire dans ces lieux. Si j'ai bien compris, il y aura un conseil municipal extraordinaire de la Ville de Reims dans l'enceinte même du Conseil de Paris, pour justement rendre hommage à tous ces élus et à la générosité de Paris en avril 1918.

Je voudrais également saluer les services de Catherine VIEU-CHARIER, qui ont pris l'idée très au sérieux très rapidement et qui ont trouvé très intéressant justement d'envoyer un message fort.

Je terminerai là-dessus. En quoi consiste ce message fort ? Il consiste à rappeler que l'on peut tous à un moment donné se retrouver à l'état de réfugié. Pourquoi la Ville de Reims et les Rémois se sont retrouvés à Paris en avril 1918 ? C'est tout simplement parce que la Ville de Reims était sur une ligne de front, elle était à deux doigts d'être occupée. Vous savez qu'elle a été détruite à 94 % à cause de la Première Guerre mondiale et il a bien fallu

que la collectivité rémoise ainsi que beaucoup de familles rémoises puissent trouver refuge quelque part. C'est la Ville de Paris qui a donné accueil et hospice aux élus rémois et à ces familles rémoises.

Je crois que dans le contexte international que nous vivons aujourd'hui, il n'est pas inutile de rappeler que l'honneur de Paris a toujours été d'accueillir ceux qui sont dans le besoin et ceux qui sont confrontés à des situations tragiques.

C'est un projet de délibération finalement assez simple qui nous réunit tous, mais sur lequel je croyais important de marquer le coup. Je voulais dire encore une fois que nous voterons ce projet de délibération, ainsi que l'amendement de Jean-François LEGARET qui va dans le sens de la langue française. À l'occasion de la Semaine de la francophonie, il n'était pas non plus inutile de le rappeler !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur LEGARET, allons donc ensemble dans le sens de la langue française !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais à mon tour saluer tous ceux qui ont pris l'initiative de cette apposition sur un fait très remarquable, historique, insolite, et effectivement très peu connu des Parisiens. Je n'ai rien à ajouter au rappel historique qui vient d'être fait par Alexandre VESPERINI.

Je voudrais dire que cela a bien entendu aussi beaucoup de sens parce qu'on commémore depuis quelques mois le centenaire de La Grande Guerre 14-18, et c'est l'occasion de rappeler que la Ville de Reims a été évacuée parce que les menaces étaient très fortes sur les populations.

Quand on revoit les photos de la ville de Reims à l'issue de la guerre, c'est absolument incroyable. Dire que Paris a eu l'honneur d'accueillir, c'est aussi la vocation de la capitale, la mairie de Reims et même le conseil municipal, c'est un fait qui mérite d'être rappelé.

J'ai déposé, sans aucun amour propre d'auteur, un amendement que vous voudrez bien considérer comme un amendement technique mais qui rend plus compréhensible le texte de cette plaque. Je vous remercie de faire en sorte qu'il soit adopté s'il peut y avoir consensus sur ce point.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc, pour vous répondre, donner la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, cher collègue, d'avoir attiré l'attention sur ce projet de délibération et sur cette histoire qui est très peu connue. Il y a 100 ans, en effet, le 19 avril 1918, Paris accueillait des élus du conseil municipal de Reims, une partie de son administration, suite au grand bombardement qu'avait subi la ville.

Aujourd'hui, à l'occasion de cette année centenaire de l'armistice, nous avons souhaité ouvrir tout le cycle mémoriel et culturel, que nous préparons avec cette inauguration de plaque, le 19 avril prochain, pour rappeler cet épisode singulier et méconnu mais qui est fort intéressant. J'aurai l'occasion de vous en dire un peu plus sur l'ensemble du cycle centenaire que nous préparons et dans lequel cette inauguration s'inscrit.

Je vous signale que, pour l'occasion, à l'issue de la cérémonie du 19 avril prochain sur la plaque, il y aura une séance exceptionnelle du conseil municipal de Reims ici, dans l'hémicycle du Conseil de Paris, et la présentation d'une exposition thématique liée à l'événement dans la bibliothèque du Conseil. C'est un événement symbolique, pour une histoire centenaire symbolique.

Évidemment, Monsieur LEGARET, j'é mets un avis tout à fait favorable à l'amendement que vous avez proposé. Donc, avis favorable pour les deux.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 240 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 240 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 491 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAC 491).

2018 DU 113 - Dénomination place Françoise Dorin (17e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 113 relatif à la dénomination de la place Françoise-Dorin.

La parole est à M. DUBUS, qui n'est pas là. Bon.

Normalement, non, Monsieur VESPERINI, mais voilà.

Je suis saisie d'une demande de parole du maire de l'arrondissement. Je propose que nous lui donnions la parole.

Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être bref sur cette dénomination de la place Françoise-Dorin. C'était une demande de la mairie du 17e arrondissement. Je veux remercier Catherine VIEU-CHARIER pour l'écoute qu'elle a régulièrement sur toutes nos propositions d'avant-dénomination, notamment son équipe.

Françoise Dorin est une personnalité qui méritait d'être honorée dans le 17e arrondissement. Un vœu avait été déposé, voté ici, dans cette enceinte, au dernier Conseil de Paris. J'avais saisi également la Maire de Paris pour proposer que, sur la Z.A.C. Clichy Batignolles, nous ayons cette belle dénomination de rue. Donc, nous nous en félicitons et nous voterons naturellement favorablement ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VESPERINI, est-ce que vous voulez faire une explication de vote ?

M. Alexandre VESPERINI. - Il n'y a pas d'explication de vote puisque c'est un projet de délibération, mais je voulais naturellement, au nom de Jérôme DUBUS qui n'est pas là, saluer la célérité des services de la Ville puisque ce vœu a été adopté le mois dernier pour le dernier Conseil de Paris, et nous avons un projet de délibération dès ce mois-ci. Je ne peux donc que m'en féliciter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci d'avoir salué la célérité des services de la Ville.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie pour ces interventions.

C'est avec plaisir, évidemment, que nous vous proposons ce projet de délibération aujourd'hui pour rendre hommage à une grande romancière, une grande comédienne et une artiste à part entière, et, qui plus est, une enfant du 17e arrondissement. C'est bien pour cela qu'elle trouvera sa place là-bas. Je ne doute pas que nous aurons ainsi l'occasion, dans les prochains mois, de nous retrouver autour de sa mémoire dans le cadre d'une très belle cérémonie d'inauguration. Je vous remercie.

C'est un avis, évidemment, favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 113).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Bilal Berreni.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet DAC... Non, là, vous venez de me redonner le 491 que nous avons déjà voté. On est tous d'accord. Je vous propose qu'on enchaîne sur le vœu n° 107 relatif à un hommage au groupe de mathématiciens "Nicolas Bourbaki".

La parole est à Paul SIMONDON, pour deux minutes.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Le vœu n° 106 d'abord, peut-être, non ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais c'est vrai qu'on pourrait faire le n° 106 avant le n° 107. C'est extrêmement conventionnel de compter dans le bon ordre, Frédérique CALANDRA. Cela devient pénible.

Alors, on va donc rétro pédaler sur le vœu n° 106. Merci, il y en a au moins une qui suit. Il est donc relatif, cette fois-ci, à une dénomination en hommage à Bilal-Berreni.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Toutes mes excuses !

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je vous en prie, Madame la Présidente.

Je souhaite porter à l'attention de notre Conseil et soumettre à son vote un vœu qui a été adopté à l'unanimité de notre conseil de quartier Saint-Blaise au terme du règlement du conseil municipal du 20e arrondissement. Si un ou plusieurs groupes souhaitent porter un vœu de conseil de quartier, il peut être soumis au vote du Conseil de Paris.

Ce vœu, en l'occurrence adopté à l'unanimité, a fait également l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement. Il s'agit d'honorer la mémoire d'un jeune homme qui était un habitant du 20e, Bilal Berreni, beaucoup plus connu sous son nom d'artiste "Zoo Project", qui était un remarquable "street artist" et qui a disparu à l'âge de 23 ans aux Etats-Unis, assassiné. Son travail est mondialement connu, reconnu et salué. Il a disséminé ces œuvres gratuitement sur les murs du quartier du 20e arrondissement, puis il a sillonné le monde : Asie centrale, Sibérie, frontière libyenne, Tunisie. Il a fini assassiné à Detroit.

La famille de Bilal Berreni habite depuis très longtemps le mail Saint-Blaise. C'est aussi en pensant à eux que les élus du 20e arrondissement souhaitent proposer qu'une rue du 20e arrondissement porte le nom de Bilal Berreni - Zoo Project, et précisément la place du mail Saint-Blaise.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire du 20e, pour cette proposition d'hommage à Bilal Berreni, disparu en juillet 2013 à l'âge de 23 ans, et qui n'a pas eu malheureusement le temps de développer tout son art de "street artist". C'est une proposition du conseil de quartier Saint-Blaise.

C'est une façon intéressante aussi de dénommer, c'est-à-dire que ce soit porté par un conseil de quartier. Évidemment, ce sera soumis à la même procédure que d'ordinaire à la Commission de dénomination. Mais c'est un avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 109).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un hommage au groupe de mathématiciens Nicolas Bourbaki.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous revenons au vœu référencé n° 107.

Paul SIMONDON doit être toujours dans les starting-blocks pour intervenir, pour deux minutes maximum.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Madame la Maire.

Qui est Nicolas Bourbaki ? Non pas un illustre mathématicien, mais plutôt le nom de code qu'a pris une aventure humaine et scientifique. En 1934, se réunissent de jeunes mathématiciens rencontrés à l'Ecole normale supérieure. Ils trouvent les mathématiques françaises poussiéreuses, ne supportent plus la pression mandarinale, l'académisme sclérosant, et dénoncent en particulier la mauvaise qualité des manuels d'enseignement supérieur.

A côté, l'école allemande de Hilbert, à Göttingen, leur semble en plein renouveau. Elle est dynamique, innovante et fait la place aux jeunes talents. Ils se mettent alors d'accord sur un projet dont l'ambition ira croissante : écrire un livre, un traité de mathématique et fournir ainsi aux scientifiques des outils mathématiques aussi robustes et universels que possible. Le groupe se met au travail et se fixe des règles de fonctionnement contraignantes : l'anonymat et le secret ; chaque publication était signée par l'avatar du groupe, Nicolas Bourbaki, du nom d'un ancien général napoléonien ; un âge limite strict de 50 ans ; l'unanimité pour chaque décision éditoriale.

Qu'en reste-t-il ? Ses membres ont eu des carrières individuelles brillantes : André Weil, Henri Cartan, Laurent Schwartz, Alexandre Grothendieck, Jean-Pierre Serre, dont plusieurs récompensés par des médailles Fields. Mais le groupe a laissé en lui-même un héritage : des livres groupés sous l'appellation "Eléments de mathématiques" en référence aux éléments d'Euclide, des séminaires réguliers, qui continuent à se réunir d'ailleurs. Ce ne sont pas à proprement parler de nouveaux résultats, de nouveaux théorèmes, mais plutôt une vision renouvelée des notations des terminologies précises et très imagées qui seront souvent ensuite adoptées par la communauté internationale mathématique.

L'esprit bourbakiste, c'est surtout la volonté de procéder par une abstraction la plus générale possible, basée sur une axiomatique solide, avant de passer aux exemples particuliers. Il devient symbolique des mathématiques à la française, rigoureuses et parfois arides. Ces très sérieux savants cultivaient un esprit potache et un goût du canular. L'audace et l'intransigeance bourbakistes ont fait déborder leur influence au-delà des sciences. Leur mode de travail collectif inspire l'Oulipo et leur rigueur fascine le structuralisme. Paris et sa région constitue le principal pôle mondial de recherche en mathématiques. La Ville de Paris soutient la promotion des mathématiques. C'est pourquoi, en reprenant le vœu adopté à l'unanimité par le conseil du 5e arrondissement à l'initiative de Marie-Christine LEMARDELEY, je vous propose d'inscrire cette histoire sur la montagne Sainte-Geneviève devant le café "A Capoulade".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mon interruption est très peu "bourbakiste" et je m'en excuse néanmoins.

Pour vous répondre, en deux minutes maximum, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est une très belle proposition que nous font Marie-Christine LEMARDELEY et Paul SIMONDON d'honorer ce groupe de jeunes mathématiciens réunis sous le pseudonyme de "Nicolas Bourbaki" et qui avait eu l'envie et la volonté de renouveler et d'améliorer l'enseignement universitaire à une époque, celle de l'après-Première Guerre mondiale où la France avait réellement besoin de se reconstruire et de repartir de l'avant.

Il est excellent aussi, à travers cette plaque et cette histoire, de rappeler aux touristes et aux Parisiens eux-mêmes, notamment aux étudiants du Quartier latin, que leur ville, leurs quartiers ont rayonné et rayonnent encore à travers le monde entier par un fort dynamisme sur le plan universitaire et de la recherche.

Je sais qu'il existe des spécialistes de ce groupe de mathématiciens, je pense notamment à M. Roger MANSUY, professeur à Louis-le-Grand, et nous aurons bien évidemment à le consulter pour élaborer avec la DAC, lors de l'instruction, le texte de la plaque. C'est donc bien sûr un avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. J'ai été saisie de deux demandes d'explication de vote, Mme STOPPA-LYONNET et M. GLEIZES.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, seule la fantaisie des mathématiciens pouvait imaginer un canular aussi brillant que celui de "Nicolas Bourbaki", fantaisie mais aussi une certaine humilité car les noms des membres du collectif se sont effacés derrière l'un des plus célèbres et des plus immortels de ces matheux.

Florence BERTHOUT et l'ensemble des élus du 5e arrondissement soutiennent naturellement le vœu de nos collègues du groupe Socialiste pour l'apposition d'une plaque à la mémoire du groupe Nicolas Bourbaki.

Le Quartier latin est l'un des centres de gravité le plus important du monde pour les mathématiciens, avec l'Ecole normale supérieure, Sorbonne Université et l'Institut Henri Poincaré. Tous les récipiendaires français de la Médaille Fields sont passés, au cours de leur cursus, par la Montagne Sainte-Geneviève. En 2020, la rénovation de l'I.H.P. et la création d'un musée des mathématiques sont la preuve vivante de cette identité.

Donc, il est important que la Ville de Paris rende hommage aux grandes figures de la discipline, en particulier quand c'est dans le Quartier latin.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste se félicite aussi de ce vœu et me permet de revenir sur des choses qui ont été énoncées hier sur un vœu qui a été voté sur les mathématiques, et notamment sur une petite erreur qui a été commise sur la question que les mathématiques sont trop abstraites.

Il n'y a pas plus abstrait que les livres du groupe "Nicolas Bourbaki" qui sont d'une rigueur très importante et d'une abstraction aussi très élevée.

Le problème des mathématiques n'est pas l'abstraction, mais c'est le fait que l'on ne donne pas les règles de compréhension, donc des règles qui s'enchaînent. Le plus important dans les mathématiques, c'est ce que l'on appelle l'épistémologie, c'est-à-dire la manière dont se construit le savoir. Ce qu'a apporté aussi Nicolas Bourbaki, c'est la manière dont on construit les mathématiques et c'est très important. C'est normal que Paris le mette à l'honneur et dans ce quartier qui est le Quartier latin où beaucoup de mathématiciens et de médaillés Fields ont été formés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 110).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Martha Desrumaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 108 est relatif à une dénomination en hommage à Martha Desrumaux.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, résumer en quelques minutes un destin comme celui de Martha Desrumaux est une gageure tant la vie de cette femme est un roman, une encyclopédie de la lutte des femmes et des ouvrières.

Un combat syndical et politique chevillé au corps qui doit nous servir d'exemple quand les temps viennent à se troubler.

Martha naît dans le Nord en 1897, elle travaille dans une usine de lin. Comme tant de jeunes de ses camarades de la région, elle ne sait ni lire ni écrire. A 13 ans, elle adhère à la C.G.T. ; à 15 ans, aux Jeunesses socialistes. Elle mène la grève de 1917 pour les salariés. En 1921, elle adhère au Parti communiste. En 1927, elle est la première femme élue au Comité central du Parti communiste. Elle y croise d'ailleurs Clara Zetkin avec qui elle parlera du droit des femmes.

Elle crée le journal "L'Ouvrière", première revue féministe au P.C.F. En 1933, elle sera à la tête de la Marche de la faim. En 1936, elle est la seule femme syndicaliste présente au moment de la signature des Accords de Matignon. Elle est de tous les combats de l'avant-guerre comme celui du soutien à l'Espagne républicaine. Elle organise les premières grèves des mineurs sous l'Occupation.

Arrêtée en 1942 et déportée à Ravensbrück, elle y retrouvera Marie-Claude Vaillant-Couturier, Geneviève de Gaulle, entre autres, avec qui elle organise le sabotage des chaînes de production de l'armement nazi. Atteinte du typhus, elle est libérée en 1945.

En 1945, elle est reconnue comme déléguée représentante des déportés à l'Assemblée provisoire du Général de Gaulle et fait partie des 16 premières parlementaires. Elle sera conseillère municipale de Lille, et ensuite elle consacre ses forces à la Fédération nationale des déportés internés.

Elle meurt en 1982, alors qu'une pétition est lancée pour son entrée au Panthéon, comme Marie-Claude Vaillant-Couturier ou Geneviève de Gaulle. Nous vous proposons ici, à travers ce vœu, qu'une place ou une rue porte son nom à Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Président. C'est une très belle personnalité féminine à laquelle vous proposez de rendre hommage et je m'en réjouis. Résistante, féministe, dirigeante de mouvements ouvriers, élue, femme politique, on peut dire que Martha Desrumaux était de tous les combats.

C'est donc un avis favorable que j'émetts pour ce vœu. Je rappelle qu'une pétition est en train de circuler et qui a déjà recueilli des milliers de signatures pour que Martha Desrumaux puisse entrer un jour au Panthéon.

Je souhaite que ce vœu soit ainsi le prélude à l'hommage national que cette femme mérite.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 111).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Jeanne Moreau.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 109 est relatif à une dénomination en hommage à Jeanne Moreau.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues.

J'ai la mémoire qui flanche, je ne me souviens plus très bien, mais il ne me semble qu'aucune et qu'aucun de nos collègues n'ait pensé à proposer qu'un lieu parisien porte le nom de cette immense actrice qu'a été Jeanne Moreau.

Notre groupe souhaite donc réparer cet oubli.

Elle nous a quittés le 31 juillet 2017. Née Parisienne, elle est morte dans notre Capitale, comme si les tours du monde qu'elle a effectués grâce au cinéma et au théâtre ne lui avaient jamais fait oublier son port d'attache.

Comédienne contre la volonté de son père, elle passe par le Conservatoire puis intégrera brièvement la Comédie-Française et le Théâtre national populaire de Vilar.

Elle ne sera pas Chimène dans "Le Cid", avec Gérard Philipe mais l'Infante.

C'est au cinéma qu'elle explosera littéralement. Giflée par Gabin dans "Touchez pas au grisbi" de Becker, amoureuse abandonnée dans "Ascenseur pour l'échafaud" de Louis Malle, maîtresse scandaleuse dans "Les amants" du même réalisateur.

Moreau, c'est une voix ambrée, profonde de fumeuse. Moreau, c'est une moue boudeuse, rieuse et une intelligence du regard et du sourire. Moreau, c'est une élégance et un port de tête, une démarche. Moreau, c'est l'intelligence du choix des scénarios et des réalisateurs. Moreau, c'est l'engagement discret mais tenace pour les droits des femmes, et son ultime lutte contre les ventes à la découpe concernant son immeuble place des Ternes.

Seule actrice à avoir présidé deux fois le jury du Festival de Cannes et la cérémonie des Molière, elle a joué jusqu'au crépuscule de sa vie, elle nous a enchantés et bouleversés tout le long de sa grande carrière.

Alors voilà, je crois avoir trouvé la raison pour laquelle aucun et aucune d'entre nous n'avait proposé son nom. C'est parce que nous ne voulions pas la voir mourir, parce qu'elle est dans les rues de Paris qu'elle a tant aimé, où elle a tant tourné. Notre groupe souhaite donc que cette grande dame, cette immense actrice ait une rue à Paris ou un lieu qui porte son nom, et si par bonheur cela pouvait être un lieu associé au 7e art, nous serions comblés.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame PREMEL.

Catherine VIEU-CHARIER va essayer de vous combler.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je crois, Madame la Conseillère, que vous avez tout dit, et fort brillamment pour cette très belle figure, cette femme si intelligente, si magnifique. Ce sera bien évidemment un avis favorable.

Votre idée du prolongement de la promenade Simone Signoret-Yves Montand dans le 19e est une excellente idée, mais nous avons d'autres pistes dans le 12e. C'est donc à la Commission de dénomination de trancher, mais on va rapidement trouver un lieu, et évidemment c'est un avis favorable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

J'ai été saisie d'une explication de vote de Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu qui a été déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche et qui vise à rendre hommage, un hommage sincère et appuyé, à Jeanne Moreau est bien sûr une excellente initiative.

Comme vous l'avez dit, Jeanne Moreau était une comédienne de talent, une femme libre, aussi, et une amoureuse de Paris. Reconnue pour la qualité de son interprétation dans de multiples rôles, distinguée par ses pairs à de nombreuses reprises, elle incarnait une certaine idée de la femme française. C'était une artiste éclectique : 130

films et de nombreux prix et distinctions, depuis ses débuts à la Comédie française, jusqu'à son élection à l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France. Elle a su faire de son caractère un atout de charme. Elle a aussi choisi de léguer ses biens à une fondation qui porte son nom, de façon à en faire un lieu consacré à l'accompagnement des jeunes talents. Elle demeure donc, par-delà la mort, cette actrice généreuse et foncièrement visionnaire qu'elle fut tout au long de sa vie.

En lui rendant hommage, en donnant son nom à un lieu ou à une rue, la Ville de Paris fera d'elle une femme que l'on n'oublie pas, une éternelle.

Vous l'avez bien compris : le groupe les Républicains et Indépendants votera pour.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 112).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Josette Dumeix.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 110 est relatif à une dénomination en hommage à Josette Dumeix.

La parole est de nouveau à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Longtemps, le rôle des femmes dans la Résistance a été minimisé, voire ignoré. Depuis quelques années, ce n'est plus le cas et c'est tant mieux.

Nous vous présentons aujourd'hui deux vœux pour que des résistantes, dont une Parisienne, soient honorées. Elles ont souvent dit après la guerre n'avoir fait que leur devoir. Pourtant, ne fallait-il pas une bonne dose de courage et l'inconscience de ses 20 ans pour que Josette se lance dans l'aventure de la Résistance ?

Née en 1919, dans le 12^e arrondissement, elle avait adhéré aux Jeunesses communistes en 1935 et au P.C.F. en 1936. C'est la guerre d'Espagne qui structura définitivement son engagement antifasciste.

Excusez-moi, c'est très bruyant. Je n'y arrive pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est également un peu bruyant du dehors.

Mme Catherine DUMAS. - Nous sommes en 1942, cela rappellera peut-être des choses. Elle est responsable des comités féminins de la zone Nord. Arrêtée, elle passera 22 mois dans la prison de Lille.

Elle est de ces femmes, comme Mounette Dutilleul, Madeleine Vincent ou encore Cécile ROL-TANGUY, et tant d'autres, qui ont sacrifié leur jeunesse à un idéal : la liberté de la France.

Leur action était peut-être moins visible que d'autres, mais qui aurait pu échapper aux nazis et à la police de Vichy, si des femmes n'avaient pas ouvert leur maison sans jamais rien demander ? Qui aurait pu lire "Franc-Tireur", "Combat", "L'Humanité", si des centaines de jeunes femmes n'en avaient pas assuré le ronéotage et la diffusion ?

Après la guerre, elle deviendra une militante de la lecture publique. Elle sera de celles, avec Elsa Triolet, qui animera la bataille du livre et agira pour la lecture publique dans les banlieues.

Ses dernières batailles seront de collecter des documents pour la préfiguration du musée de la Résistance à Champigny.

Josette est morte le 20 juin 2008. Nous espérons que notre vœu recueillera l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci beaucoup de ce vœu car, comme vous l'avez rappelé, les femmes en résistance n'ont pas eu la même reconnaissance que les hommes. Elles étaient souvent dans des tâches plus cachées et plus subalternes, mais ô combien importantes, puisqu'il s'agissait souvent de l'intendance, de transport d'armes et de messages.

Beaucoup ont été arrêtées, déportées, assassinées, sans que nous ne le sachions vraiment. Cette personne, Josette Dumeix, a été vraiment exemplaire, comme vous l'avez rappelé, Madame PREMEL.

Je me souviens très bien d'elle, puisqu'elle s'est notamment engagée de façon très forte auprès de l'association pour la mémoire des enfants juifs déportés du 11^e arrondissement - nous avons eu l'occasion de travailler ensemble -, ainsi qu'à la création du musée de la Résistance nationale de Champigny, que nous soutenons aussi.

C'est donc un avis extrêmement favorable pour ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 113).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Louise-Catherine Breslau et Madeleine Zillhart.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 111 est relatif à une dénomination en hommage à Louise-Catherine Breslau et Madeleine Zillhart.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Louise-Catherine Breslau... Qui d'entre nous aurait pu citer les éléments de sa biographie, à part les spécialistes de la peinture du XIX^e et du XX^e siècle ? C'est le naufrage de la péniche, qui hébergeait jusqu'il y a peu de temps les sans-domiciles fixes accueillis par l'Armée du salut, qui a fait resurgir son nom.

Louise-Catherine Breslau est allemande et son asthme chronique va l'amener à quitter Munich pour, d'abord, s'installer en Suisse, puis à Paris, cette ville tant aimée par les peintres et les artistes. Paris, jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, verra l'élite mondiale de la peinture se précipiter à Montmartre ou à Montparnasse : des Italiens comme Modigliani, des Espagnols comme Gris ou Picasso, des Japonais comme Fujita, des Russes en rupture comme Chagall ou Soutine. Tout ce que l'art du XX^e siècle comptera comme sommité débarque dans notre Capitale.

Louise-Catherine sera la première à recevoir la Légion d'honneur. Bien qu'Allemande, elle fera le portrait des combattants français et des infirmières. Connue, exposée, elle est chez de nombreux collectionneurs et dans nombre de musées, y compris dans notre Capitale. Au-delà du succès, Louise rencontrera une femme, Madeleine Zillhart, écrivaine. Leur histoire d'amour durera 40 ans, jusqu'au décès de Louise. C'est en mémoire de Louise que la péniche portera son nom et qu'elle sera dédiée aux pauvres. Le Corbusier en assurera l'aménagement en 1929. Ces deux femmes ont vécu un amour profond. Elles ont aussi partagé la passion de l'art et elles ont consacré à une action humanitaire une grande partie de leur argent.

Notre groupe propose donc que ces deux femmes, liées dans la vie, le soient aussi dans le souvenir des Parisiens, en étant associées à cet hommage.

Je crois, de mémoire, que c'est la première fois que nous immortalisons un amour lesbien dans notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame PREMEL.

Je mets aux voix le vœu...

Non, pardon, Catherine. Excuse-moi.

Il y a beaucoup de bruit, chers collègues. Si l'on pouvait écouter Catherine VIEU-CHARIER, ce serait plus simple.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci à nouveau pour cette belle proposition d'hommage à laquelle je n'ajouterai rien.

Les hommages aux couples d'artistes ou de résistants sont courants à Paris. Je voudrais rappeler quelques promenades : la promenade Simone-Signoret-Yves-Montand ; la place Simone-de-Beauvoir-Jean-Paul-Sartre ; il y aura bientôt l'allée Michel-Berger-France-Gall. Il est donc tout à fait naturel que nous rendions hommage à un couple de femmes qui sera donc honoré par cette dénomination à Paris.

C'est donc un avis tout à fait favorable que je donne à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc le mettre aux voix avec un avis...

Pardon.

La parole est à M. CONTASSOT, pour une explication de vote.

M. Yves CONTASSOT. - Ce sera une explication très courte.

Nous allons évidemment voter ce vœu sans souci, mais je voudrais en profiter pour dire que Danièle a évoqué le travail de Le Corbusier et de la péniche.

Il serait bien que la Ville s'enquiert d'aider au renflouement de cette péniche dès que ce sera possible. Elle est pour l'instant sous l'eau. Si l'on pouvait faire en sorte - au-delà d'honorer la mémoire - que cette péniche, cette institution dans l'accueil qui était fait aux pauvres, même si elle ne retrouvera pas ce rôle-là, puisse au moins retrouver la surface de l'eau, et non pas le fond de la Seine.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 114).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à une dénomination en hommage à Paulette Nardal.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 112 est relatif à une dénomination en hommage à Paulette Nardal.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour deux minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voulais vous évoquer la figure encore malheureusement peu connue de Paulette Nardal.

Elle est née en 1896 et morte en 1985. Elle a été l'aînée de sept enfants. Elle était journaliste, martiniquaise et militante de la cause noire. Après des études en Martinique, elle participe et part au début des années 1920 à Paris pour étudier et c'est la première femme noire à intégrer la Sorbonne. Elle a été aussi une très grande résistante et inspiratrice du courant littéraire et politique de la négritude qui a été créé entre les deux guerres.

Son attaché à Paris et à sa banlieue était forte, comme le montre le salon littéraire qui était très couru à l'époque à Clamart, qui mettait en avant la question de l'émancipation des femmes noires tout en posant les premiers jalons de la négritude. Elle a évidemment accompagné de grands écrivains francophones qui ont fait écho à ce mouvement tels Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Léon-Gontran Damas et tant d'autres. Elle se rend au Sénégal en 1937 sur l'invitation de Léopold Sédar Senghor et s'engage contre l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie fasciste de Mussolini en 1938. A son retour de Martinique, son bateau est attaqué et coulé par un sous-marin allemand et elle deviendra infirme durant le reste de sa vie à cause de la fracture de ses rotules.

Je ne vais pas être trop longue mais vous dire aussi qu'elle a collaboré avec beaucoup de journaux, notamment "La Paix" et "L'Information". Elle a été aussi affiliée à l'Union féminine civile et sociale et elle a été un formidable pont culturel entre la Martinique et la Métropole.

Je connais, Madame la Maire, votre attachement à amplifier la reconnaissance en faveur des personnes de l'histoire contemporaine, surtout celles qui luttent pour l'égalité des droits civiques et la liberté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MÉHAL...

Mme Fadila MÉHAL. - Je suis donc tout à fait favorable et notre groupe est tout à fait favorable à ce que la Mairie de Paris attribue le nom de Paulette Nardal à une voie publique mais pas seulement, que nous puissions aussi engager une réflexion avec l'université de la Sorbonne pour qu'un hommage lui soit rendu en tant que première femme noire à avoir intégré cette prestigieuse université.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, chère Fadila, d'avoir proposé ce vœu.

Nous avons effectivement des noms de personnalités masculines issues du même mouvement appelé "négritude" à Paris, notamment le quai Aimé-Césaire dans le 1er arrondissement, la passerelle Léopold-Sédar-Senghor entre le 1er et le 7e arrondissement, la rue Léon-Gontran Damas dans le 20e mais aucune personnalité féminine et, en cela, votre proposition est très intéressante.

Vous avez souligné qu'effectivement il faudrait avec le Rectorat que nous puissions engager une discussion pour qu'un hommage soit rendu à Paulette Nardal à la Sorbonne.

Enfin, sur le projet d'hommage en lui-même et en lien avec la D.G.O.M. - j'en profite d'ailleurs pour saluer Pierre THOMAS, Délégué général à l'Outre-mer pour la qualité de nos échanges sur ce sujet et pour son travail sur l'histoire des D.O.M. -, je voudrais ajouter trois remarques.

Paulette Nardal a été proposée par les élèves du lycée Henri IV en 2013 et par des associations culturelles martiniquaises en 2017 pour intégrer le Panthéon et c'est une excellente initiative. Cette proposition d'hommage a du sens. Il serait intéressant d'associer à cet hommage la sœur de Paulette Nardal, Jeanne Nardal, décédée en 1993, qui a suivi le même parcours intellectuel et militant pour les droits civiques et pour le féminisme, le même parcours que sa sœur et qui est aussi une inspiratrice de la négritude. Elle a participé elle aussi au salon littéraire créé par Paulette Nardal à Clamart et où se sont rassemblés, entre autres, Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor. Ainsi, pourquoi pas une rue Paulette et Jeanne Nardal ? Il faudrait y réfléchir.

Je voudrais aussi associer la célèbre cantatrice Christiane EDA-PIERRE, qui est la nièce de Paulette et Jeanne Nardal et qui est une très grande soprano du répertoire de l'opéra.

Voilà, ces précisions et ces remarques complètent votre propos et c'est évidemment un avis favorable que nous émettons sur ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une explication de vote de Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, je m'associe aux propos qui viennent d'être tenus. Si Aimé Césaire est le père de la négritude, comme chacun le sait, dans les années 1930, Paulette Nardal en est certainement la mère. Et malgré son implication dans la Fondation de la Revue du monde noir, qui est un marqueur important dans l'histoire des luttes pour l'égalité, on la connaît mais bien moins que les autres inspirateurs de ce mouvement, à l'image de Léopold Sédar Senghor ou de René Maran. Il fallait réparer cette injustice.

Cette martiniquaise n'a cessé, comme cela a été rappelé, de militer par sa plume pour la cause noire mais pas seulement. Elle fut aussi une inlassable combattante féministe à travers notamment la création de la revue "La Femme dans la cité" en 1945.

Il n'est jamais trop tard pour réparer une injustice, rendre hommage à cette femme admirable et je crois que nommer une rue à son nom est une démarche mémorielle importante. Je souscris également à l'idée de lancer une réflexion avec Lettres Sorbonne Université pour honorer la mémoire de celle qui fut la première femme noire à rentrer à la Sorbonne en 1920, comme l'a rappelé Fadila.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 115).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un hommage aux travailleurs chinois et indochinois de la Grande Guerre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 113 est relatif à un hommage aux travailleurs chinois et indochinois de la Grande Guerre.

La parole est à Mme MÉHAL, pour deux minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Vous savez tous que la France et le Royaume-Uni ont fait appel à des travailleurs chinois sous contrat afin de remplacer les hommes qui sont partis au front pendant la Première Guerre.

140.000 Chinois ont quitté leur pays pour travailler en France. Ils ont travaillé en usines d'armement, dans les mines, les exploitations forestières, ils ont creusé des tranchées, enterré les morts et certains ont même participé directement aux combats. Ils avaient à l'époque des contrats français de 5 ans et avec une rémunération de 5 francs. Après la guerre, certains sont rentrés en Chine, alors que d'autres sont restés par choix en France pour terminer leur contrat, et beaucoup sont morts de la grippe espagnole à cette époque.

On peut donc dire qu'ils ont participé grandement à la reconstruction d'après-guerre, notamment par les voies ferrées et les routes.

A côté des Chinois, à ne pas confondre, il y a eu 100.000 Indochinois, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens qui ont participé à l'effort de guerre, que près de 4.000 ouvriers qui ont rejoint la métropole pour constituer des bataillons de tirailleurs indochinois, auxquels doivent être ajoutés les infirmiers et les conducteurs d'automobile.

Tout cela pour dire que, prenant acte des propos de la Maire de Paris qui, elle-même, à l'occasion du Nouvel An chinois, a rappelé l'engagement des travailleurs venus d'Extrême-Orient auprès de la France durant la Première Guerre mondiale, et à l'image d'autres villes qui ont créé d'autres quartiers chinois comme à Paris, je pense qu'il y a une nécessité, une importance à rendre hommage à ces hommes et à toutes ces femmes qui se sont engagés auprès de la France.

C'est pourquoi nous demandons que Paris rende hommage à ces travailleurs chinois, à ne pas confondre avec les Indochinois, avec l'appui évidemment du Comité d'histoire de la Ville de Paris à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Conseillère, de rappeler effectivement la mémoire des travailleurs chinois, indochinois, vietnamiens, mais ils n'ont pas été oubliés des commémorations de ce centenaire. Dès 2014, à l'ouverture du cycle centenaire, une cérémonie s'est tenue au jardin Baudricourt dans le 13^e arrondissement devant la stèle qui a été érigée en leur mémoire en 1998.

Cette cérémonie a été l'occasion de rappeler qu'en effet 140.000 Chinois sont venus en France pour participer à l'effort de guerre et que des milliers d'entre eux y ont laissé la vie.

Nous allons bien sûr continuer à leur rendre hommage, ainsi qu'aux Indochinois, dans le cadre du cycle que nous élaborons pour le centenaire de l'Armistice. Une exposition "Portraits de l'Étranger. Figures de l'Autre dans la Grande Guerre" est prévue au jardin d'Agronomie tropicale d'octobre à décembre 2018. Cette exposition constitue le point de départ d'une plus large réflexion sur la façon de mieux valoriser d'ailleurs ce jardin tropical auprès des Parisiennes et des Parisiens. Nous y travaillons actuellement avec les différents cabinets et services concernés pour valoriser tout ce patrimoine mémoriel qui s'y trouve et relatif justement à la mémoire des Chinois et des Indochinois.

En un mot, je voudrais aussi vous expliquer que notre cycle centenaire sera constitué d'environ vingt-cinq événements : expositions, concerts, projections, balades, visites guidées, actions pédagogiques auprès des scolaires. La programmation a été pensée pour rendre hommage vraiment à tous les acteurs de la Grande guerre : les poilus, bien sûr, les femmes, les étrangers, le matériel avec le développement de l'aviation, la médecine avec le développement de la chirurgie de guerre, les animaux à travers les chevaux de guerre, la musique avec le développement du jazz, le rôle stratégique des forêts franciliennes avec les camps retranchés, les écrivains et les poètes - je pense à Apollinaire et à bien d'autres...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous devez aller à votre conclusion, Madame VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Ces événements ont été pensés pour le grand public. Bien évidemment, les Chinois y ont toute leur place. Le C.H.V.P. est fortement mobilisé.

Madame MÉHAL, au vu de toutes ces explications, je vous demanderai de retirer votre vœu puisque nous sommes totalement dans l'esprit que vous avez expliqué dans votre intervention tout à l'heure.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame MÉHAL, le vœu est-il retiré ?

Mme Fadila MÉHAL. - Merci.

Convaincue par ces précisions, je retire notre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Magnifique !

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Jean-François Divry.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 114 est relatif à une dénomination en hommage à Jean-François Divry.

Cette fois-ci, la parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est non sans émotion et fierté que je porte ce matin le souvenir d'un élu engagé pour la cité, dont l'action a été véritablement et unanimement saluée dans le 17^e arrondissement.

Jean-François Divry a été élu pour la première fois adjoint au maire du 17e en 1995 aux côtés de Pierre Rémond. Il était alors en charge de la culture et devenait à 30 ans l'un des plus jeunes élus parisiens. Il s'illustra par un sens très aigu de son rôle d'élu de terrain. En 2001, il fut logiquement réélu adjoint au maire aux côtés de Françoise de PANAFIEU. Il prit la charge de la sécurité et de la voirie. En 2008, Brigitte KUSTER, à mes côtés, lui a demandé de poursuivre son action en matière de sécurité et de prendre en charge la politique de la ville.

Il mena une action résolue, notamment en faveur des quartiers les plus populaires du 17e arrondissement. Toujours disponible, travailleur acharné, il était un élu consciencieux, engagé, passionné. Appartenant à la famille libérale et pro-européenne, sa gentillesse, sa cordialité et son sens de l'écoute étaient appréciés de tous.

Je mesure, Madame la Maire, le caractère exceptionnel, rare, de cette demande qui permet de mettre en valeur le dévouement d'un élu parisien au service des administrés et dont l'action est toujours perceptible aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Députée, je sens bien votre émotion. D'ailleurs j'en ai discuté hier avec Brigitte KUSTER et avec vous-même, Monsieur BOULARD.

Effectivement, c'est une figure tout à fait exceptionnelle, un élu d'arrondissement mais un élu qui a laissé beaucoup d'impressions positives dans son arrondissement, qui a été fauché dans la fleur de l'âge et qui n'a pas pu développer toutes ses capacités et tous ses objectifs, j'imagine, de rendre service à son arrondissement et à Paris.

C'est donc un avis tout à fait favorable que nous émettons pour un lieu qui sera bien sûr étudié en Commission de dénomination. Mais voilà, je tenais à souligner que j'étais tout à fait en accord avec ce vœu.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 116).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une nouvelle dénomination de la rue Alain (14e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n° 115 et n° 115 bis sont relatifs à une nouvelle dénomination de la rue Alain, dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. VESPERINI, pour deux minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

"J'espère que le nazi vaincra car il ne faut pas que le Charles de Gaulle l'emporte chez nous". Ou encore : "On verra peut-être si, les juifs éliminés de tout pouvoir, les choses vont mieux". Voilà les propos qu'écrivait le philosophe Alain pendant l'Occupation, au moment de la débâcle, au mois de juillet 1940.

C'est en lisant ces propos, comme d'autres, que j'ai proposé en 2e Commission que nous débaptisions la rue Alain qui est située dans le 14e arrondissement.

En Commission, Mme VIEU-CHARIER et M. JULLIARD ont donné un avis favorable à ce vœu. Je n'ai à ce moment-là pas entendu un seul conseiller de Paris émettre des réserves. J'ai cru comprendre que des réserves

avaient vu le jour au cours de ces derniers jours. Très bien. Je vais répondre à ces réserves parce que je les comprends tout à fait.

Premièrement, on dit : oui, mais c'est un grand philosophe. Mais quand on est un grand philosophe, on jouit également, c'était le cas d'Alain, d'une très grande autorité morale. Mais pour jouir d'une grande autorité morale, il faut aussi faire preuve d'une exemplarité morale, notamment vis-à-vis de son époque et ce n'était absolument pas le cas, nous le découvrons aujourd'hui pour Alain.

Très franchement, je pense que si nous avions eu connaissance de ces écrits, jamais le philosophe Alain n'aurait eu une rue dans les années 1990 comme c'était le cas sous Jacques CHIRAC.

Enfin, deuxième réserve, les écrits sont des écrits intimes puisque c'est un journal intime. C'est faux puisqu'à la fin de son journal, Alain écrit : "Je compte bien que ce journal sera lu quelque jour et l'on verra bien si j'y ai mis mes pensées les plus assurées." Il fallait donc que ce journal soit publié. On a attendu soixante ans pour qu'il soit publié et je comprends très bien que les alinistes et sa famille aient attendu autant de temps, mais la réalité est là : ces propos étaient publics.

Troisième réserve que j'entends et c'est probablement la plus crédible, c'est qu'on ouvre la boîte de Pandore. Aujourd'hui, c'est Alain et demain ce sera peut-être la rue Louis-le-Grand à cause du Code noir. Très franchement, je crois qu'il ne faut pas prendre les Parisiens et l'opinion publique pour des imbéciles, pour plus bêtes qu'ils ne sont. Chacun peut faire la différence entre Alain et le rôle qu'il a eu dans la philosophie, et Louis XIV ou Napoléon Ier. Alain n'est pas, n'en déplaît à certains, à l'histoire de la philosophie ce que Louis XIV ou Napoléon ont été...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur VESPERINI, je vais vous inviter à conclure.

M. Alexandre VESPERINI. - Attendez, je termine parce que ce n'est pas un sujet neutre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Terminez, mais je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Alexandre VESPERINI. - Je vais conclure.

Je voudrais simplement dire une chose, c'est qu'il s'agit ici de République. La République, on le sait tous ici, j'espère, est un bien fragile. La République nécessite donc de la clarté, de l'intransigeance et que l'on ne mégotte pas. Donc je ne souhaite pas que nous mégottions : l'honneur de Paris, membre de l'Ordre national de la Libération, est donc d'aller jusqu'au bout des choses et c'est la raison pour laquelle je maintiens ce vœu.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est un sujet, vous l'avez compris, extrêmement sensible sur lequel vous attirez aujourd'hui notre attention, Monsieur le Conseiller. Vous savez que nous faisons de la lutte contre l'antisémitisme une lutte extrêmement importante dans cet hémicycle.

Effectivement, le sujet que vous portez est d'une brûlante actualité. Nous avons découvert, il y a quelques semaines, à travers la parution des écrits personnels d'Alain, cet aspect sombre d'une personne qui fait effectivement partie de nos grands philosophes.

Le sujet est sensible parce qu'il dépasse le seul cadre parisien. En témoigne le discours d'Edouard PHILIPPE, le Premier ministre, lundi, à l'occasion du lancement du Plan national contre le racisme et l'antisémitisme, où les écrits personnels d'Alain ont été cités en exemple comme étant des écrits notoirement antisémites.

Si le sujet est sensible, c'est aussi parce qu'il y a une décision de débaptisation de rue qui ne doit pas être prise à la légère, compte tenu évidemment de diverses conséquences que cela peut engendrer.

Face à ce sujet délicat, il est impératif de ne pas prendre de décision hâtive. Il est en revanche important de prendre le temps de la réflexion. Une réflexion qui nous concerne, nous, élus, bien sûr, mais qui nous dépasse aussi. Elle doit impliquer une dimension scientifique avec une étude historique à même de formuler des conclusions solides, afin que nous puissions prendre cette décision grave en connaissance de cause.

C'est pourquoi, Monsieur le Conseiller, je vous propose de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui reprend votre initiative, vos remarques sur l'antisémitisme d'Alain et qui formule les vœux suivants : que la Maire de

Paris interpelle la Ministre de la Culture sur cette question et que cette question fasse l'objet d'une étude par le Comité d'histoire de la Ville de Paris. Ainsi, le temps de la réflexion précèdera celui de la décision.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

J'ai été saisie de deux explications de vote jusqu'à présent.

Jean-Baptiste de FROMENT, Pascal JULIEN et Mme MÉHAL.

Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

C'est évidemment une question extrêmement délicate, moi en tant qu'ancien professeur de philosophie je suis un lecteur depuis longtemps d'Alain, qui n'est peut-être pas le plus grand philosophe du XXe siècle, mais qui est un très grand écrivain et dont l'importance littéraire et philosophique va bien au-delà, à mon avis, du simple philosophe pour classe de terminale dans lequel on le range parfois.

C'est vraiment un grand écrivain. On prend tous connaissance presque à chaud de ce qu'il a apparemment écrit, et évidemment les propos sont ignobles.

Pour autant, à l'aune de tels critères, ne serait-on pas conduit à débaptiser un nombre extrêmement important de rues à Paris et dans le reste de la France ?

Je crois que l'argument de la boîte de Pandore qui a été écarté d'un revers de main par M. VESPERINI est quand même à prendre en compte. Et à ce stade, notre groupe et moi-même nous sentons beaucoup plus à l'aise avec la position défendue par Mme VIEU-CHARIER qu'avec le vœu qui nous semble au moins prématuré à ce stade.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - La position de l'Exécutif est la nôtre, mais je voudrais dire qu'il faudrait cesser cette course à l'échalote où chacun cherche à placer, les uns son franc-maçon, l'autre son résistant communiste, l'autre son résistant gaulliste, et chacun le héros de son histoire particulière.

Il serait temps que nous introduisions des noms de rues qui fassent un peu plus rêver.

Excusez-moi, mais la rue des petites écuries, la rue du poteau, la rue Vieille du temple, la rue des tilleuls, l'impasse du curé et la rue du paradis, cela fait un peu plus rêver que la rue Alain ou la rue Elisabeth de Méribel.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Bien.

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Lors d'un précédent Conseil de Paris, notre groupe avait fait voter à l'unanimité la possibilité, d'une certaine façon, de débaptiser les rues, et c'était une question extrêmement cruciale qui avait été soulevée par beaucoup d'associations militantes, notamment au regard de la colonisation et de l'esclavage.

La France a eu cette période d'ombre et de lumière, il nous faut l'assumer.

Par contre, il faut, qu'à chaque fois qu'une plaque pose question parce qu'elle a été baptisée, il y ait des explications nécessaires et pédagogiques qui soient fournies. C'est ce que nous demandons, et je pense que c'est, d'une certaine façon, le respect de ce qui a été notre histoire, encore une fois, avec les contradictions qui ont été vécues.

En revanche, nous avons aussi sollicité qu'une des figures emblématiques positives de l'émancipation et des droits de l'Homme puisse être à côté, en effet, puisse être baptisée.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur le vœu proposé et que nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

Votre vœu est maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 117).

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons rapidement entamer les travaux de la 3e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Claude DARGENT, son président.

Monsieur le Président ?

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

La 3e Commission a commencé ses travaux par la présentation par Christophe NAJDOVSKI des principaux projets de délibération de sa délégation, à savoir : le projet de délibération DVD 37 concernant les aménagements de sécurité routière ; le projet de délibération DVD 40 portant sur l'extension du tramway T3 à la Porte Dauphine ; le projet de délibération DVD 55 - DFA sur le remboursement du solde du compte courant des abonnés Vélib' qui le demanderaient ; le projet de délibération DVD 37 sur les opérations de coordination sur la circulation, le stationnement et la tranquillité publique avec la Préfecture de police ; le projet de délibération DVD 38 pour proposer des aides pour des livraisons nocturnes plus silencieuses.

Philippe GOJJON est intervenu sur le projet de délibération DVD 29 - DU, dalle Beaugrenelle, qui porte sur la subvention de compensation des charges d'ouverture au public avec la SemPariSeine, en demandant des explications sur sa baisse. Il est intervenu également sur le projet de délibération DVD 57 pour se féliciter de la gratuité du stationnement pour les véhicules de police, et proposer que cette gratuité soit possible pour les véhicules personnels des fonctionnaires de police.

Célia BLAUEL étant absente, c'est Aurélie SOLANS qui a présenté l'ensemble des dossiers de cette délégation, notamment le projet de délibération DEVE 54 sur le nouveau Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris.

A noter que deux représentants du Conseil parisien de la jeunesse sont intervenus pour présenter leur avis sur le sujet.

Thomas LAURET est intervenu pour rappeler le vœu de son groupe demandant que des voies soient réservées pour les véhicules propres.

Nous sommes ensuite passés aux projets de délibération de Colombe BROSSEL, qui a mis en avant les projets de délibération de la première enveloppe de financement pour les quartiers "politique de la ville".

Le projet de délibération DAE 37 G, qui attribue plus de 57.000 euros de subvention à deux associations, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de budget participatif espace public.

Le projet de délibération DDCT 17 DAE pour une subvention de même hauteur à quatre associations dans le cadre également du budget participatif.

Elle a également mentionné le projet de délibération DAC 492 pour l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées.

Pascal JULIEN a alors interrogé la Préfecture de police sur les projets de délibération PP 22 et 24 pour savoir dans quelle mesure le fournisseur d'électricité fournira de l'électricité propre.

Et Joëlle MOREL est intervenue sur les autres projets à venir.

Pénélope KOMITÈS a ensuite présenté le nouveau plan biodiversité, je n'y reviens pas.

Enfin, Mao PENINOÛ a présenté le projet de délibération DPE 6 qui est l'approbation du zonage fluvial, et notre Commission s'est terminée ainsi.

Merci beaucoup.

2018 DEVE 54 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une déclinaison dans les arrondissements.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une politique de transport du réseau ferré.

Vœu déposé par les groupes Démocrates et Progressistes et Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'objectif lié à la mobilité.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au déploiement de 1.000 bornes de recharges pour les véhicules propres.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création de parkings pour véhicules propres.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au déploiement du plan vélo.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une initiative "Vendredi à vélo".

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au développement des pistes cyclables.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la circulation des camions.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réforme de la SNCF.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif PROPRE.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au développement des énergies renouvelables.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au contrôle des autocars de tourisme.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place de corbeilles de rue permettant le tri sélectif.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la facilitation du tri sélectif.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux menus végétariens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous continuons le Conseil et allons entamer les échanges sur le projet de délibération DEVE 54, et les vœux n^{os} 116, 118 à 126, 126 bis, 127 à 131, 132 et 132 bis.

Le projet de délibération DEVE 54 porte sur le nouveau Plan Climat Air Energie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

Nous allons commencer le tour des interventions.

C'est M. AZIÈRE qui a la parole en premier, pour 5 minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vois pas l'adjointe...

Mme Aurélie SOLANS. - Elle vous prie de l'excuser, elle ne pouvait pas être là.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Aurélie SOLANS répondra à l'ensemble des questions et vous écoute avec beaucoup d'attention, de même que Christophe NAJDOVSKI qui est là.

Regardez comme nous sommes tout ouïe, Monsieur AZIÈRE.

Allez-y.

M. Eric AZIÈRE. - Je voulais intervenir sur l'un des chapitres du Plan Climat Air Energie, qui est celui des mobilités.

C'est l'un des chapitres cruciaux, un chapitre sur lequel aujourd'hui on est plus dans des interrogations que dans des certitudes, et pas sur les objectifs d'ailleurs en termes de mobilité, mais sur les modalités et les façons d'atteindre ces objectifs.

C'est un chapitre, celui des mobilités, très important, puisque les mobilités à Paris, ce n'est pas à vous que je vais dire cela, ne peuvent se concevoir dans l'entre-soi parisien. On a vu les dégâts que cela pouvait causer, la situation centrale de Paris dans une agglomération de 6 ou 9 millions d'habitants - selon que l'on conçoive son périmètre avec plusieurs amplitudes - fait que tout objectif, toute politique publique en matière de mobilité a forcément un impact sur tous ceux qui vivent et travaillent en région parisienne.

C'est pourquoi je voudrais faire un rappel au réalisme et à la lucidité sur un certain nombre de points et vous poser quelques questions. Dans notre Plan Climat parisien, nous fixons un objectif de sortie du diesel en 2014 et de sortie de l'essence en 2030... En 2024, pardon, et de sortie de l'essence en 2030... Et en précisant, c'est important, sans aucune mesure de sanction ou d'interdiction. Souhaitons que cette disposition perdure. C'est tant mieux d'ailleurs, car l'évolution du parc automobile français et l'évolution, par voie de conséquence, du parc automobile francilien, démontre à l'évidence que l'on est loin d'atteindre un parc automobile tout électrique ou un parc automobile qui va vers l'hydrogène avant assez longtemps.

Contrairement à ce que vous avez dit, je crois que cet objectif, tout en étant mobilisateur, il faut bien l'avouer, n'est pas atteignable. Il n'est qu'à consulter les chiffres récents des immatriculations de véhicules selon leur motorisation, les chiffres de 2017. En 2017, on a vendu en France 2,11 millions de véhicules. Savez-vous quelle

proportion de motorisation on trouve dans chaque domaine ? On trouve 47,3 % de diesel, 47,6 % d'essence, 3,8 % d'hybride, 1,2 % de 100 % électrique, et 0,1 % de GPL et de GNV. GNV, il y en a 22, en nombre. C'est dire que la durée de vie de ce parc automobile en 2017 devrait nous rendre prudent sur son évolution et les objectifs fixés dans le Plan Climat.

Alors, c'est vers les constructeurs qu'il faut se retourner pour mesurer l'évolution des types de motorisation des voitures de demain et vérifier que nos objectifs sont réalistes. Le patron des véhicules électriques chez Renault, Gilles NORMAND, annonce un pourcentage à deux chiffres pour 2025, sans, d'ailleurs, préciser un chiffre précis. On peut penser qu'il aura une seule décimale parce que, pour rappel, son patron, Carlos GHOSN, avait annoncé que 10 % des véhicules vendus en 2020 seraient électriques. Le chiffre de 2017 nous montre qu'en 2017 - on n'est pas loin de 2020 -, on est encore très loin des 10 % puisqu'on n'atteint pas les 4 %. Il faut croire que la baisse des prix du pétrole et le déploiement poussif des infrastructures vouées aux voitures électriques explique ce résultat progressif trop lent.

Deuxième observateur : le cabinet Deloitte, qui est un des plus grands cabinets d'audit du monde, explique que le décollage des véhicules électriques devrait intervenir entre 2022 et 2025, à condition de maintenir, d'une part, les aides gouvernementales ou les autres aides d'autres collectivités, et en fonction des évolutions du prix du pétrole, évidemment. Mais décollage ne veut pas dire volume. Alors, au mieux, on prévoit que les véhicules zéro émission représenteront 30 % du marché automobile en 2030. Même si l'on peut penser qu'ils seront plus importants à Paris, on est quand même loin des objectifs à atteindre, avec 70 % des véhicules du parc automobile qui resteront en moteur thermique.

Deuxième remarque et question : il s'agit de savoir si le dispositif Crit'air, qui est mis en place à Paris depuis maintenant un peu plus d'un an, sera utilisé pour encadrer les limitations de circulation progressive en fonction des objectifs d'éradication des moteurs thermiques.

Et puis, dernière question par ailleurs : une question se pose sur la distribution des carburants à Paris. Prendrez-vous des mesures visant à interdire la distribution du gazoil à Paris avant 2024 ou après 2024 ? Même chose pour l'essence : avant 2030 ou après 2030 ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vous propose que nous écoutions Mme Maud GATEL, pour cinq minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Les objectifs du Plan Climat tel qu'énoncés dans ce projet de délibération, c'est-à-dire faire de Paris une ville neutre en carbone à l'horizon 2050, sont à la fois vitaux et partagés. Dès lors, la question n'est pas tant les objectifs poursuivis que les moyens d'y parvenir, comme Eric AZIÈRE le soulignait.

Lors de notre débat en novembre dernier, nous vous avons fait part de nos craintes. Les mesures proposées par la Ville seraient-elles en capacité de remplir les objectifs que les accords internationaux et le volontarisme national imposent ? Alors, pourquoi ces craintes ? Parce que le bilan du précédent plan, 2007-2020, montre que les résultats sont clairement en demi-teinte, voire très décevants, et notamment ceux qui relèvent directement de la responsabilité de la Ville. On est donc très loin d'une ville exemplaire, comme vous aimez à le dire, sur le sujet.

Pour rappel, le Plan Climat Energie 2007-2020 prévoyait, pour l'administration parisienne, une réduction des émissions de gaz à effet de serre à un niveau de 30 %. On atteint péniblement les 2 %. Quant à la réduction de la consommation énergétique, fixée, elle aussi, à 30 %, elle n'atteint en réalité que 6 %. On sait d'ores et déjà que certains des objectifs fixés pour 2020 ne seront pas atteints. Je regrette, d'ailleurs, que ce débat n'ait pas été l'occasion de faire une présentation de l'évaluation de ce plan. On aurait pu discuter sur des choses un peu plus précises.

Un bon point néanmoins : l'intégration dans le cadre métropolitain - ce que nous avons demandé en novembre dernier -, car, sur ce sujet comme sur bien d'autres, Paris ne peut s'affranchir de ses voisins en termes de méthode, bien sûr, mais également pour la qualité des propositions qui ont été faites. Je me réjouis notamment de l'intégration du contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments administratifs, que nous appelons de nos vœux et qui est donc intégré dans le nouveau texte, tant pour des questions d'économies d'énergie que de santé publique, mais également de biodiversité, dont nous parlions hier.

Pour autant, nous craignons les effets d'annonce et nous exigeons des résultats. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un certain nombre de vœux sur lesquels mes collègues reviendront. Je m'attacherai, pour ma part, à ne parler que des déplacements, des déchets et de l'alimentation.

Sur la question des déplacements, certes, vous vous réjouissez de la baisse des émissions des gaz à effet de serre issus des déplacements depuis 2001. C'est quand même oublier un peu vite les progrès faits en matière de réduction de la pollution des véhicules eux-mêmes, et cette baisse, d'ailleurs, va se poursuivre, ce qui n'est pas en lien avec la politique poursuivie par la Ville de Paris.

Au-delà du rôle des véhicules thermiques dans les émissions de gaz à effet de serre, c'est la question de la place même de la voiture en ville qu'il convient de poser, ce que, d'ailleurs, vous n'assumez toujours pas. Le sujet de la mobilité, c'est aussi la question des transports en commun et de leur indispensable amélioration. Mise en accessibilité, propreté, pollution, autant de sujets dont les standards sont bien éloignés des ambitions affichées par la Ville. C'est aussi la question du partage de l'espace public et des nouvelles mobilités.

Sur la question du Plan Vélo, on le sait, un énorme retard a été pris. Résultat : la part des déplacements est bien loin de l'objectif des 15 % que nous avons collectivement voté. Dès lors, la Ville doit redoubler d'efforts sur les aménagements, bien sûr, mais également sur la sécurisation du stationnement des vélos. C'est l'objet de notre vœu n° 122 qui demande l'accélération du déploiement des boxes à vélos sur l'espace public parisien en concertation avec les mairies d'arrondissement, afin qu'ils puissent être mis en place d'ici la fin de l'année. Une sécurisation d'autant plus indispensable qu'en raison du fiasco Vélib', de nombreux cyclistes parisiens utilisent désormais des vélos individuels.

Le vœu de l'Exécutif est clairement insuffisant en la matière puisque vous ne parlez que de la poursuite de la mise en œuvre du Plan Vélo, alors que l'on sait que le retard est extrêmement important. Ce n'est pas simplement la poursuite qui est nécessaire, mais un véritable coup d'accélérateur. C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons notre vœu n° 122.

Sur la question des déchets, nous nous réjouissons que vous acceptiez enfin d'étudier la mise en place d'une tarification incitative. C'est pour nous un levier indispensable pour passer une étape en matière de réduction de la place des déchets. Parallèlement, l'indispensable sensibilisation des Parisiens continue, pour nous, d'être insuffisante. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu n° 131 qui vise à promouvoir des outils pédagogiques à destination des ménages parisiens.

Sur la question de l'alimentation, vous prônez l'injonction d'une alimentation moins carnée. Soyons plus incitatifs en proposant une éducation alimentaire fondée sur des menus végétariens dans les cantines, comme cela se fait avec succès dans de nombreuses villes de France, mais également dans le 2e arrondissement de Paris. C'est l'objet de notre vœu n° 132. Vous avez déposé un vœu bis sur cette question, indiquant que vous demanderiez que l'étude de la DASCO sur l'évaluation des possibilités de mise en œuvre d'une alternative...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion, Madame GATEL.

Mme Maud GATEL. - Je conclus.

... soit diffusée.

Alors, évidemment, c'est de bon sens, mais on est quand même loin du compte de ce que l'on demande. Notre exigence, qui se traduit par le dépôt de tous ces vœux, montre que nous souhaitons qu'au-delà de l'affichage, les actes suivent.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vous propose que nous prenions le temps d'écouter Mme HAREL et puis, nous suspendrons la séance.

Cinq minutes maximum.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci.

Du coup, je vais faire vite, d'autant que je pense que cela ne sert à rien que l'on répète tous la même chose au cours du débat.

On sort d'un Plan Climat 2004-2020 qui avait des objectifs intéressants, mais que l'on n'a pas tout à fait atteints, comme Mme GATEL l'a dit. On part maintenant sur un plan 2050 pour lequel on est en train de doubler la mise avec,

tout de même, des objectifs très ambitieux : 100 % de consommation d'énergies renouvelables ; une diminution de 75 % d'émissions de gaz à effet de serre et une diminution de 50 % de consommation des énergies.

Alors, je vous le dis tout de suite : si ces objectifs sont atteints en 2050, si en 2050 on consomme 100 % d'énergies renouvelables, si l'on a su économiser 50 % d'énergies et si l'on a bien réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 75 %, je pense que je passe dans votre camp et que je vote pour vous à compter de 2050. Je m'y engage tout à fait fermement. J'aurai alors une soixantaine d'années ; il me restera donc la possibilité de voter encore quelques fois.

Je ferai les mêmes remarques que d'habitude. Je vais donc les passer en revue extrêmement rapidement.

D'abord, comme Mme GATEL l'a dit, la Ville de Paris n'est pas très bonne élève, puisqu'elle est très loin d'avoir atteint les objectifs qu'elle s'est fixée elle-même. On remarquera qu'en plus, la Ville de Paris avait fait preuve de zèle : les objectifs, en moyenne, étaient des réductions de 25 % ; la Ville de Paris a remonté l'objectif à 30 % pour elle, mais a fait finalement 6 fois moins bien que les Parisiens.

Deuxièmement, une remarque que j'ai souvent eu l'occasion de faire dans cet hémicycle : on fixe beaucoup d'objectifs, mais les moyens techniques sont très rarement décrits. Par exemple, pour ce plan 2050, on évoque 100 % d'énergies renouvelables en mentionnant 3.000 éoliennes et 50 kilomètres carrés de panneaux solaires - ce qui est absolument énorme ! -, mais où à Paris ? A côté ? Avec qui ?

Cela me conduit à ma troisième remarque habituelle : en plus de l'absence de moyens techniques, il y a une absence de moyens financiers. Si on reprend l'exemple des éoliennes et des panneaux solaires mentionnés, cela va engendrer des dépenses extrêmement importantes, qui ne sont pas chiffrées et qui ne correspondent à aucune ligne budgétaire en particulier. Nous avons eu l'occasion, avec mon groupe, de le souligner lors des débats budgétaires : les lignes consacrées au développement durable sont tout de même très légères dans le budget de cette année, 2,7 millions d'euros dédiés au Plan Climat et 400.000 euros dédiés à la lutte contre la pollution. Ce sont des sommes extrêmement restreintes, par rapport à des objectifs très ambitieux.

Je terminerai par une dernière remarque, qui n'est pas une remarque de chiffres, mais une remarque d'ordre davantage philosophique : il faudrait que la Mairie de Paris cesse d'avoir une conception de l'écologie qui soit sans cesse punitive. Elle consiste toujours à interdire les véhicules à essence, au diesel ; fermer les voies sur berges ; supprimer les places de stationnement... Il ne faut pas se battre contre la voiture mais se battre pour l'usage du véhicule propre, puisque la Ville de Paris ne réduira jamais les besoins de mobilité.

Alors plutôt que d'interdire tout le temps, il serait mieux d'inciter en ouvrant les couloirs de bus aux véhicules électriques, en multipliant réellement les bornes de recharge électrique, en renforçant vraiment et en créant de nouveaux moyens de transports en commun. On sait, par exemple, que le transport fluvial n'a jamais réellement marché ; cependant, dans un contexte de fermeture des voies sur berges, il y aura un besoin de transport sur la Seine, si ce n'est pas à côté.

Plutôt que de faire de l'écologie quelque chose de punitif et de négatif, la Ville de Paris gagnerait à être un soutien, un encouragement et une incitation pour tous les Parisiens.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame HAREL.

Nous arrêterons cette séance sur cette prise de parole et nous reprendrons à 14 heures 45.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Par ailleurs, chers collègues, je vous informe que 9 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative "au soutien aux mobilisations sociales pour la défense des services publics, fonction publique et SNCF."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "aux déplacements urbains."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux fermetures administratives d'établissements en forte hausse en janvier 2018."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "aux enquêtes et aux procédures concernant la Mairie de Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris, concerne "les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne "l'accueil des migrants."

La septième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'inaction de la Région Ile-de-France en matière de mobilité et de lutte contre la pollution."

La huitième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative à "l'action de l'Etat et de la Préfecture de police pour la qualité de l'air/lutter contre la pollution."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, concerne "la position de la Ville de Paris sur le mode de gestion de l'usine d'épuration Seine-Amont de Valenton".

Bon appétit !

A tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Tout le monde est là ? Les meilleurs sont là, on démarre.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons passer à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au soutien aux mobilisations sociales pour la défense des services publics (fonction publique et S.N.C.F.).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à la première question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Cher Didier LE RESTE, vous avez la parole.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons longuement, au moment de la discussion du Plan Climat, comme nous l'avons d'ailleurs fait hier matin sur la biodiversité, insisté sur les enjeux climatiques. Nous le répétons, il faut tout faire pour développer les modes alternatifs à la route. Cela passe entre autres par un développement du rail et singulièrement du rail public. Nous constatons que la réforme gouvernementale baptisée "nouveau pacte ferroviaire" va à l'encontre de nos engagements environnementaux car elle consacre pour une grande part le démantèlement d'un bien commun, la S.N.C.F., afin de livrer au privé les activités jugées rentables et de laisser les autres à la charge de la collectivité.

Chacun sait que la logique du privé ne vise pas la même finalité, qu'elle soit sociale ou environnementale, dans l'exploitation des activités, bien au contraire. Il convient donc de soutenir celles et ceux qui défendent une conception progressiste du transport public par rail, comme vont le faire des milliers de manifestants jeudi dans les rues de Paris. Personne ne peut croire que l'atrophie, voire la casse de la S.N.C.F. n'aura pas de conséquences sur les conditions de vie et de transport des Parisiennes et des Parisiens, ni sur la qualité de l'air.

Paris n'est peut-être pas la ville la plus cheminote de France, mais avec ses sept gares, ses milliers de salariés qui travaillent dans Paris et les 4.300 cheminots et leurs familles qui vivent dans les logements de la filiale I.C.F. "La Sablière", ce sont eux aussi, des Parisiennes et des Parisiens, qui méritent notre soutien dans ce moment stratégique pour l'avenir d'un bien public.

Je salue, au passage, la décision de la Maire de lancer une réflexion sur la gratuité des transports publics. C'est une bonne idée à la condition que l'on raisonne à l'échelle de l'Île-de-France et que cette mesure ne soit pas financée par des suppressions d'emplois chez les opérateurs publics, par une réduction de l'offre et par une détérioration de la qualité de service.

Ainsi, je vous encourage, Madame la Maire, à recueillir l'avis des maires des communes de l'Île-de-France afin que nous soyons nombreux dans cette bataille qui risque d'être longue et difficile.

Madame la Maire, en votre qualité de Maire de la Capitale et de personnalité politique de premier plan, allez-vous soutenir les mobilisations sociales qui s'opposent à la casse des services publics et qui, tout au contraire, portent des propositions de développement visant à répondre mieux aux besoins de la collectivité ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

Je donne la parole à Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, mes chers collègues.

Cher Didier LE RESTE, merci pour votre question. Nous nous attendons en effet à une mobilisation importante demain et c'est la raison pour laquelle, au nom de la Maire de Paris, j'ai informé mes collègues adjoints et adjointes ce matin et l'ensemble des maires d'arrondissement de cette mobilisation.

Cette mobilisation s'explique par l'attachement des citoyens et des fonctionnaires au service public, attachement que nous partageons au sein de l'Exécutif et que nous réaffirmons chaque jour par une politique attentive, volontariste et humaniste. Le service public a un sens, il est français et s'inspire de notre histoire et rappelons-nous un certain nombre de combats sociaux : 1936, 1945, 1968, 1995 peut-être pour les plus marquants.

Le service public est notamment indispensable en matière de transport au regard des enjeux qui nous attendent pour accélérer la transition énergétique. Il nous faut absolument donner toute sa place au transport ferroviaire, aux transports collectifs publics. J'en profite pour réaffirmer l'attachement que nous avons au dialogue social, nous ne pouvons pas être dans une société de confrontation. Les syndicats sont des interlocuteurs indispensables, d'où notre appel à un engagement fort début décembre pour les élections professionnelles, car cela permet d'accompagner le changement, la réforme, l'adaptation de nos services aux enjeux de la société par le dialogue, la compréhension et la conviction.

C'est d'ailleurs pour cela que je m'implique personnellement dans la campagne, je viens de le dire, de mobilisation des agents pour les prochaines élections professionnelles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Christophe GIRARD.

Monsieur LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire adjoint, de ces éléments de réponse et d'appréciation.

Effectivement, nous sommes en face d'un enjeu de société qui dépasse les seuls fonctionnaires ou les seuls salariés de la S.N.C.F. Comme on le sait, la S.N.C.F. appartient à la Nation. Les transports publics parisiens et au-delà souffrent depuis trop longtemps de sous-investissement au point qu'ils connaissent chaque jour de croissants dysfonctionnements pénalisant les usagers.

Je voudrais évoquer le Grand Paris Express qui devait répondre à cette situation mais dont la réalisation est différée dans le temps. Le statu quo n'est bien sûr pas la solution, mais la réforme gouvernementale n'a pas vocation à améliorer les conditions de transport du quotidien, ni à régler la question de l'endettement du système qui pénalise les investissements nécessaires.

Ainsi, si nous avons à cœur de contribuer à développer, à moderniser, à promouvoir le service public, notamment le service public ferroviaire, visant à répondre à l'intérêt général, au regard des enjeux posés, nous nous devons, comme vous l'avez souligné, de soutenir les mobilisations sociales et d'en appeler à un véritable dialogue social mais pas simplement à une pseudo-concertation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

II - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux déplacements urbains.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à la 2e question d'actualité qui est posée par le groupe PPCI. C'est Mme HAREL, m'a-t-on dit.

Ce n'est plus Mme HAREL, mais M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - C'est M. VESPERINI qui devait poser la question. Nous l'attendons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il n'y a pas de poseur de question, il y aura difficilement une question. On va passer à la 3e question d'actualité et on verra, pour être tout à fait conciliant.

III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux fermetures administratives d'établissements en forte hausse en janvier 2018.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à la 3e question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, "Paris est une fête" écrivait en son temps Ernest Hemingway. Tout un symbole.

Mais aujourd'hui, les chiffres de la Préfecture montrent un fort taux de fermetures administratives d'établissements de nuit dans la Capitale. En janvier 2018, des lieux symboliques de la nuit parisienne ont été fermés comme "Le Moulin Rouge" ou "Les Nuits Fauves", soulevant l'inquiétude de l'ensemble de la profession pour ces décisions qui, bien entendu, marquent un coup d'arrêt à l'activité de façon assez violente.

Une fermeture administrative, en particulier de 15 jours, met en péril les établissements qui doivent continuer à payer leurs employés sans toucher en contrepartie des revenus ; cela peut représenter un vrai danger de mort économique pour certains établissements. Nous le savons, la grande richesse de la nuit parisienne, c'est sa diversité, une richesse qui fait sa réputation et qui vient alimenter son économie. C'est cette économie que notre groupe soutient et c'est aussi le sens de l'engagement de Frédéric HOCQUARD, maire adjoint en charge de ce domaine, qui défend une vie nocturne diversifiée, ouverte à tous et bienveillante. D'ailleurs, les premiers éléments évoqués ce matin - puisque le sujet était à l'ordre du jour également en réponse à un vœu - nous ont rassurés sur la volonté politique qui est celle de notre majorité.

Une fermeture administrative est bien évidemment une décision du Préfet de police. Quand les représentants du Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs évoquent une subite sévérité et le manque de concertation préalable à ces décisions, nous entendons également les arguments du Préfet de police qui doit préserver la sécurité des riverains, la tranquillité, la sécurité et la santé publiques.

Cependant, nous souhaitons interroger M. le Préfet concernant sa vision à long terme sur le sujet et obtenir des éléments d'information sur les mesures et les dispositions prises par la Préfecture de police pour engager un discours constructif avec les acteurs de la vie nocturne, pour trouver ensemble le juste équilibre entre les nécessités relatives à l'ordre et la santé publics et le dynamisme et l'économie de nos nuits parisiennes.

Merci, Monsieur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Je vais d'abord donner la parole à Frédéric HOCQUARD et peut-être ensuite à M. le Préfet.

Vous voulez parler, Monsieur HOCQUARD ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je vais commencer et je laisserai M. le Préfet continuer.

Je vous remercie pour cette question. Merci, Madame la Maire.

Je laisserai M. le Préfet revenir sur le détail des chiffres. Oui, on a eu une hausse l'année dernière, en 2017, des fermetures d'établissements liées à des questions de tapage nocturne. Cela fait suite - je souhaite le rappeler -, à 3 ans de baisse sur cette question.

Deuxième chose, dire qu'effectivement quand un bar ou un établissement ferme suite à un problème de tapage nocturne, c'est toujours pour nous un échec car cela veut dire que les questions de conciliation pour résoudre le conflit de voisinage n'ont pas fonctionné. Je rappelle que l'on est sur 207 fermetures sur 8.900 établissements. Je donne aussi ce ratio pour que vous ayez l'ensemble des éléments.

La nuit aujourd'hui, évidemment, est amplifiée à Paris ; c'est peut-être aussi une des questions posées par rapport à cela. Du point de vue de la Ville, il y a d'abord les actions que peuvent réaliser les établissements eux-mêmes avec l'embauche de chuteurs et tout le travail réalisé de ce point de vue. On l'a rappelé ce matin, il y a des actions qui peuvent être portées par des structures comme "Les Pierrots de la nuit" ou le collectif "Culture Bar-Bars", de manière à travailler sur ces questions de prévention. Il y a aussi les brigades d'intervention dans l'espace public, les fameuses B.I.P.

Je voulais signaler également un travail que nous mettons en place, depuis maintenant deux ans, en collaboration avec la Préfecture de police, qui sont les commissions de régulation de débits de boisson. Elles se réunissent dans un certain nombre d'arrondissements : le 10^e, le 11^e, le 5^e et, très prochainement, le 13^e et le 18^e arrondissement, dans lesquels nous allons les mettre en place d'ici l'été.

Dans ces commissions, nous étudions, avec la Préfecture de police, les commissariats, les mairies d'arrondissement et les organisations professionnelles, les différents cas qui nous sont soumis, liés à des questions de tapage nocturne ou à des problèmes de trouble au voisinage.

Dans les arrondissements dans lesquels nous avons mis en place ces commissions - c'est pourquoi je les souligne -, cela a permis de faire baisser le nombre de fermetures administratives liées à des tapages nocturnes. Dans le 10^e arrondissement, l'effet est assez notable car le nombre de fermetures a été divisé par deux. Dans le 11^e arrondissement, un quartier dans lequel on note une présence importante du nombre de bars, il n'y a pas d'augmentation, mais une stagnation, alors qu'on assiste à une augmentation globale.

Voilà pour vous répondre sur les actions que mène la Ville dans ce domaine. Elles sont importantes car, comme je le rappelais ce matin, cette question d'équilibre entre une vie festive et accueillante à Paris et le fait que l'on puisse aussi dormir le soir à Paris est une question extrêmement importante à mes yeux et aux yeux de la Municipalité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Madame la Conseillère, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, je réponds très volontiers à cette question, en complétant la réponse du conseiller, Madame la Maire.

Comme vous le savez, les mesures que je suis amené à prendre ont deux fondements. Le premier fondement se trouve dans le Code de la santé publique. L'article 3332-15 du Code de la santé publique prévoit les différentes hypothèses permettant ou pouvant conduire à des décisions de fermeture administrative : le manquement à la réglementation sur les débits de boisson ; les sujets de trouble à l'ordre public ; mais aussi, le lien entre des faits criminels ou délictueux, et les conditions d'exploitation ou de fréquentation de certains établissements. L'autre fondement - sur un champ plus large - est un article du Code de la sécurité intérieure : l'article 332-1, pour tous les établissements de vente à emporter d'alcool.

En effet, l'année 2017 a marqué une augmentation du nombre de fermetures administratives, ainsi que du nombre d'avertissements. Les avertissements interviennent en premier lieu, avec l'idée de faire de la pédagogie. Il y en a eu 257 en 2017 ; il y en avait eu 237 l'année précédente. Depuis le début de l'année, 91 ont déjà été délivrés. Je parle des avertissements.

Les fermetures administratives étaient au nombre de 210 l'an passé. Elles étaient 174 l'année d'avant. Depuis le début de l'année, l'augmentation se poursuit : 73 ont été prononcées.

Cette orientation - je l'assume pleinement - s'explique par des contrôles plus soutenus, par des signalements qui nous viennent sans doute plus nombreux pour des sujets de tranquillité publique et puis, je dois le constater aussi, par certains faits récents qui ont été d'une particulière gravité. Je ne vous cacherai pas qu'ils ne manquent pas de m'inquiéter.

Nous avons constaté à trois reprises - le 22 décembre, le 10 mars et le 15 mars - des intoxications particulièrement graves avec des victimes très jeunes. L'une d'entre elles est encore en état de mort cérébrale avec des produits dont je ne connais guère les qualités ou capacités. On me parle d'acide gamma-hydroxybutyrique,

d'acide gamma-butyrolactone ; ce sont des produits extrêmement dangereux, parfois glissés dans une consommation ou bouteille d'eau ouverte sans que les personnes ne s'en rendent compte. D'ailleurs, une des auteurs de ces méfaits a été interpellé. Ces situations sont très graves et ont conduit, pour l'une d'entre elles, à une décision d'urgence et, pour deux autres, à des procédures contradictoires.

Plus fondamentalement, vous l'avez dit l'un et l'autre : il faut arriver à un bon équilibre. C'est cet équilibre que je recherche. La Préfecture de police s'implique pleinement dans les actions de médiation, de concertation. Nous participons aux travaux et réflexions du Conseil de la Nuit. La Préfecture de police est également très volontiers disponible pour les commissions de régulation de débits de boissons dans les arrondissements où elles sont en place.

Au regard de l'évolution la plus récente, je dois recevoir prochainement les représentants de la profession, qui sont en contact très régulier avec mes collaborateurs. J'associerai très volontiers, Madame la Maire de Paris, vos équipes de la Ville de Paris à cette rencontre qui pourrait, à mes yeux, jeter les bases d'un plan d'action global qui concilie à la fois l'activité nocturne, l'activité économique et qui visera en même temps le respect de la tranquillité, de l'ordre public, mais aussi - je l'indique peut-être plus encore et à mes yeux - des enjeux de santé publique.

C'est bien cette politique que je compte mener avec la détermination qui doit être la mienne, chaque fois que les réponses régaliennes, fortes et rapides doivent intervenir, avec néanmoins tout l'esprit d'ouverture qui convient pour la concertation, la médiation et peut-être plus encore, au plan de la santé publique, la prévention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Permettez-moi d'ajouter un mot. Je voudrais d'abord vous remercier pour cette action et la confiance dans laquelle elle se déroule, avec les équipes de la Ville. Il n'y a pas là simplement un partage des compétences et des tâches, mais véritablement une vigilance, et un souci de voir la vie parisienne vivre pleinement, sans pour autant mettre en danger la vie de celles et ceux qui participent à cette vie nocturne parisienne, laquelle a retrouvé sa place dans le palmarès des nuits des grandes capitales, ce qui est très positif.

Ce travail en commun, le Conseil parisien de la nuit, le fait d'avoir nommé un adjoint chargé de la question de la nuit en la personne de Frédéric HOCQUARD, et de pouvoir travailler avec vous et vos équipes est une garantie pour trouver ce point d'équilibre que nous devons en permanence rechercher, avec l'idée cependant qu'un point d'équilibre bouge. Il y a forcément des irruptions d'acteurs nouveaux et des phénomènes nouveaux que nous devons prendre en considération et être suffisamment souples pour les traiter.

Je veux vous dire aussi que ce travail engagé, notamment au sein du Conseil parisien de la nuit, avec l'ensemble des acteurs, les professionnels des lieux de la nuit à Paris, nous permet aussi d'aller dans cette recherche non seulement de responsabilité, mais aussi de confiance que nous devons avoir pour résoudre les problèmes liés, notamment, aux drogues qui viennent de faire leur apparition d'une façon particulièrement violente et inquiétante dans un certain nombre de lieux.

Je veux donc vraiment vous remercier et vous assurer de toute la collaboration de la Ville pour résoudre ces difficultés avec les acteurs de la nuit.

Madame GOLDGRAB, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci de ces propos et de cette détermination à rechercher des solutions d'équilibre qui sont, je l'espère, de nature à rassurer les professionnels de la nuit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GOLDGRAB.

II - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux déplacements urbains. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la deuxième question, qui devient la troisième question d'actualité, de M. VESPERINI, du groupe PPCI.

Je vous donne la parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Ma question s'adresse à la Maire de Paris. J'ai vu d'ailleurs, Madame la Maire, que vous prépariez, il y a quelques jours, un nouveau combat électoral pour les élections municipales de 2020 et que vous appeliez à créer

une nouvelle grande coalition, allant - on ne sait pas trop - des communistes jusqu'au centre-droit, jusqu'aux proches d'Emmanuel MACRON.

Je suis en mesure de vous avoir le numéro de téléphone portable de Nicolas DUPONT-AIGNAN, si cela peut vous intéresser pour renforcer votre coalition. Je peux vous le transmettre.

Il faut toujours faire des coalitions qui dépassent son propre camp.

Dans l'hémicycle. - C'est quoi la question ?

M. Alexandre VESPERINI. - Patience, j'introduis.

Dans l'hémicycle. - Très mal !

M. Alexandre VESPERINI. - Il n'y a que la vérité qui blesse. Pour faire une coalition, il faut rassembler large. Pour rassembler large, il faut un bilan.

Je voudrais parler de ce bilan, notamment dans le domaine des transports.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, laissez-le s'exprimer. C'est encore la meilleure façon de savoir qui dit quoi et qui porte quoi.

Ecoutez M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire du 3e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y.

Ecoutez M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Je commence avec le premier fiasco : Autolib'. C'est un service public qui perd tellement d'abonnés, -5 % encore l'année dernière, que l'opérateur Bolloré demande la réduction du nombre de bornes Autolib', contre l'avis du syndicat que vous contrôlez. Un service public dont le déficit prévisionnel varie selon les chiffres, on n'a pas toujours les bonnes informations, de 180 millions d'euros selon Bolloré, à 200 millions d'euros selon les chiffres du syndicat. Un contrat aussi assez opaque, tellement mal négocié par la Ville de Paris que les deux tiers du déficit seront supportés par le contribuable.

Ensuite, Vélib', c'est un service public qui fonctionnait très bien et qui se détériore complètement. Un service public aujourd'hui synonyme de naufrage, avec deux tiers de bornes encore en travaux, et un tiers de bornes en service. Il suffit de voir le service client sur Twitter pour voir à quel point il est défaillant.

Un contrat encore tellement mal vissé qu'on ne sait pas comment rembourser les usagers et comment la Ville de Paris sera dédommée réellement, avec des clauses compensatoires qui varient. Après la java des bombes atomiques, c'est la java des millions.

Troisième fiasco, "Streeteo", un service public qui a été délégué de manière imprudente à un opérateur qui ment sur les chiffres de verbalisation. A en croire Streeteo, on n'a jamais vu autant de personnes handicapées au volant, autant de personnes dormir dans leur véhicule, ce sont des chiffres fallacieux, erronés, et vis-à-vis desquels la Ville de Paris ne semble pas vraiment émue de tout cela. Contrat tellement brouillon que la Ville n'a été dédommée qu'à hauteur de 60.000 euros.

Madame la Maire, j'ai vu que vous aviez eu encore une dernière idée pour faire diversion : la fameuse gratuité des usagers. J'ai une question naturellement, mais j'ai aussi une prière comme Mike Brant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Des transports, pas des usagers !

M. Alexandre VESPERINI. - Arrêtons le massacre ! Il y a suffisamment de choses à faire avec les fiascos constatés aujourd'hui pour avoir de nouvelles idées et se lancer dans de nouvelles trouvailles.

Nos questions, Madame la Maire, sont assez simples. Nous posons deux questions : comment comptez-vous, sans vous défausser sur la Région, sans vous défausser sur les entreprises que vous incriminez en permanence, corriger le tir ? Il y a urgence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Madame la Maire, je répondrai à la question telle qu'elle nous a été formulée, c'est-à-dire relative aux déplacements urbains. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de ne parler que de cette question.

Votre question, Monsieur le conseiller, me permet de rappeler l'approche de la majorité municipale en matière de déplacement, et ce que nous faisons à Paris. Nous agissons principalement sur deux leviers.

Le premier, c'est le développement de toutes les alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Paris continue, comme elle l'a fait depuis maintenant plus d'une quinzaine d'années, à soutenir le développement des transports collectifs.

C'est le financement, par exemple, du prolongement du tramway T3 B au Nord de Paris. La clef de répartition est : 63 % pour la Ville de Paris, et 25 % pour la Région Ile-de-France, pour un projet qui pour autant ne concerne pas que les Parisiens, avec donc une majorité du financement porté par la Ville de Paris.

C'est aussi le financement du prolongement de la ligne 14 avec là encore une participation de la Ville de Paris plus importante que celle de la Région.

Ce sont aussi les 125 millions d'euros que nous mettons dans le prolongement de la ligne du RER E Eole, avec la création d'une station à la Porte Maillot.

C'est le prolongement de la ligne 11 et l'adaptation des stations que nous finançons également ou encore les projets de bus à haut niveau de service que nous portons quais hauts rive droite ainsi qu'aux rocade des gares.

Le deuxième volet, c'est le développement des mobilités douces, ce que l'on appelle les mobilités actives, que représentent la marche et le vélo. Ce sont deux plans votés à l'unanimité du Conseil de Paris, le Plan vélo en 2015, le Plan marche en 2016, avec 150 millions d'euros investis sur le vélo sur la mandature pour développer cette pratique, et vous le voyez encore récemment avec l'ouverture de la nouvelle piste cyclable de la rue de Rivoli, un visage et un paysage urbains qui se transforment.

C'est aussi, troisième point, le développement d'autres usages de la voiture, avec le soutien apporté au dispositif de covoiturage que nous expérimentons d'ailleurs pour les agents de la Ville de Paris.

En lien avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons porté un projet de délibération en ce sens pour le plan de déplacement de l'administration parisienne. Ce sont les solutions d'autopartage avec Autolib', bien évidemment, mais aussi avec le service de véhicules partagés. Nous agissons sur un autre levier qui est : agir sur la qualité du parc roulant. Paris a été la première ville de France à mettre en place une zone de circulation restreinte en 2015, avec un accompagnement des particuliers et professionnels pour leur permettre de se doter de véhicules moins polluants.

Paris, pionnière sur les mobilités partagées. Autolib', ce sont 100.000 abonnés aujourd'hui. Vélib', même s'il connaît des difficultés, ce sont encore 140.000 abonnés aujourd'hui.

Le résultat de tout ceci, c'est une qualité de l'air qui s'améliore à Paris. Le rapport Airparif de la qualité de l'air en 2016 montrait que nous étions au rouge, nous passons à l'orange. Il nous faut désormais passer au vert. Cela nécessite de poursuivre l'action forte et volontariste menée par la Ville de Paris. Paris est pionnière en la matière. Nous avons d'ailleurs initié cette première zone de circulation restreinte à l'échelle de Paris, et désormais la Métropole du Grand Paris va nous emboîter le pas, puisqu'elle étudie la possibilité d'une zone de circulation restreinte métropolitaine.

Paris se transforme. La qualité de l'air s'améliore à Paris. Il y a encore beaucoup à faire. Il y a encore des difficultés passagères que l'on ne peut nier ni réduire.

Pour conclure, je vous dirai que la transformation du visage de Paris que nous voyons, c'est la meilleure preuve que notre action porte ses fruits.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI. Merci d'avoir rappelé que 80 %... Vous n'avez pas dit ce chiffre, mais avez parlé des projets de délibération votés à l'unanimité, notamment sur le Plan vélo ou le Plan piéton que nous avons votés ici même, et qui rejoignent 80 % des projets de délibération votés à l'unanimité dans cette Assemblée.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Formidable ! Extraordinaire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci de l'avoir rappelé.

Monsieur VESPERINI, vous avez deux minutes pour reprendre éventuellement la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - En tout cas la majorité.

M. Alexandre VESPERINI. - Je vais être très court, devant un tel numéro d'autosatisfaction, je suis sans voix. Je vous donne rendez-vous en 2020. Les Parisiens auront un jugement différent de ce qui vient d'être dit, qui ne correspond pas vraiment à la question que j'ai posée. Cela nous confirme dans le clivage qui existe toujours dans cette Assemblée.

Je le regrette, mais j'en prends bonne note comme tous mes collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'espère que je vous reverrai avant 2020, car vous avez tout de même à siéger dans cette Assemblée, et on aurait du mal à se passer de vous.

IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux enquêtes et aux procédures concernant la Mairie de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je continue, la quatrième question d'actualité est posée par Mme BERTHOUT, présidente...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, par M. LEGARET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, au début de votre mandat vous affirmiez que la Ville de Paris gagnait tous ses recours devant les tribunaux.

Depuis lors, ces déclarations triomphales ont été fermement démenties à plusieurs reprises et sur des dossiers emblématiques de votre politique. Que l'on en juge par ces quelques exemples :

23 février 2017, ouverture d'une information judiciaire sur des soupçons de favoritisme dans le cadre de l'opération "Paris Plages".

25 avril 2017, le tribunal administratif de Paris annule l'attribution du marché du mobilier urbain d'information.

18 décembre 2017, le Conseil d'État confirme l'annulation de la concession de service relative à l'affichage publicitaire.

10 novembre 2017, mise en examen de la Ville de Paris pour favoritisme dans l'affaire de la grande roue de la Concorde.

5 février 2018, le Conseil d'État confirme l'annulation du marché de l'affichage publicitaire.

21 février 2018, double annulation par le tribunal administratif de Paris du projet de délibération du septembre 2016 et de l'arrêté sur 18 octobre 2016 sur les voies sur berges rive droite.

Mauvaise série pourrait-on dire ! Ce qui nous conduit à vous demander, Madame la Maire, comment vous expliquez de telles déconvenues. Est-ce la faute de votre direction des affaires juridiques ? La faute de vos avocats ? La faute des magistrats ? La faute de la loi ? La faute du nouveau Code de la commande publique pour ce qui concerne Vélib', comme vous l'avez laissé entendre ?

On a compris de vos déclarations que vous considérez être au-dessus de toutes ces péripéties. Au-dessus de l'autorité de la chose jugée, grand principe du droit, en rappelant que pour la jurisprudence administrative, ce principe s'attache tant au dispositif qu'au motif des jugements ou arrêts.

Et que dire des avis formulés par les magistrats de l'ordre financier ? De nombreux rapports de la Chambre régionale des comptes visant la Ville de Paris ont émis des critiques graves et des recommandations non suivies d'effet au cours des mois passés.

Je ne parle que des rapports les plus récents : septembre 2017, rapport sur le Centquatre ; octobre 2017, rapport sur la gestion des ressources humaines ; le même mois, rapport sur les agents non titulaires ; novembre 2017, rapport sur les animations emblématiques conduites sur le domaine public. On voit bien à quoi cela fait allusion. Et d'autres enquêtes sont en cours, comme l'enquête sur les Halles ou les relations entre la mairie de Paris et les mairies d'arrondissement.

Madame la Maire, vous n'êtes pas au-dessus du droit.

Quant au strict respect de la loi, nous nous attendons, dès demain, à des mouvements de grève qui risquent de paralyser certains services parisiens. La loi vous impose la mise en place du service minimum d'accueil, notamment dans les établissements scolaires. Allez-vous respecter la loi ? Quand allez-vous mettre votre politique en conformité avec la loi et avec les décisions des magistrats ?

Madame la Maire, c'est votre politique qui est sanctionnée. Quand allez-vous informer notre Conseil de Paris des conséquences que vous devrez tôt ou tard tirer de ces jugements défavorables ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il y a un avantage avec la droite parisienne : c'est qu'elle est très prévisible, mais alors, très prévisible. Moi, je suis élu depuis 2008 dans cette enceinte, d'autres le sont depuis plus longtemps que moi. Ce qui m'a toujours frappé, c'est cette constance de la droite parisienne à considérer que, depuis 2001, la gauche parisienne est illégitime à diriger cette ville, comme si, en 2001, Bertrand DELANOË et ses équipes avaient gagné par effraction. Vous constaterez toutefois que gagner trois fois les élections municipales parisiennes par effraction ne pose pas que la question de la légitimité de la gauche à gouverner, mais peut-être un peu de votre propre capacité à rassembler les Parisiens.

Alors, Monsieur LEGARET, vous parlez des M.U.I., vous parlez des berges, de Vélib', de CAMPION, vous parlez même du Centquatre, y compris d'un rapport qui a salué la bonne gestion de l'établissement. Bref, autant de dossiers, et vous le savez parfaitement, que vous essayez d'embarquer dans un même mouvement et qui n'ont pourtant rien à voir. Vous ignorez, par exemple, les obligations que fait peser sur nous le Code des marchés publics pour Vélib'. Vous mélangez des recommandations de la C.R.C. et des dysfonctionnements liés à la mauvaise exécution d'un contrat par un prestataire sur le stationnement. Bref, un inventaire d'affaires dont la quasi-totalité est en cours et n'a pas encore été définitivement jugée, mélangeant, d'ailleurs allègrement, des contentieux administratifs et des informations judiciaires toujours en cours et couvertes par le secret de l'instruction.

Vous avez, par exemple, cité l'information judiciaire sur la grande roue. La Ville s'est constituée partie civile, courant septembre 2016, dès l'ouverture de l'information judiciaire. La Ville a par ailleurs été mise en examen en qualité de personne morale. Nous contestons cette mise en examen et une requête en nullité de la mise en examen va être déposée. Je me permets de rappeler, comme je l'entends beaucoup depuis hier matin dans vos propres rangs, que "mise en examen" ne signifie pas "culpabilité" et que la présomption d'innocence doit primer.

Vous vous réjouissez d'un certain nombre de nos propres contrariétés juridiques, mais notez tout de même que vous en êtes parfois à l'origine, comme sur les berges de Seine où vous êtes parti au recours engagé contre la piétonisation avec vos collègues de la droite régionale. Ce qui n'empêchait pas votre présidente, Mme BERTHOUT, de déclarer il y a encore quelques jours que son groupe était, heureuse nouvelle, "très favorable à la piétonisation". J'imagine donc qu'il s'agissait d'un recours à l'insu de votre plein gré.

Ce qui est certain en tout cas, c'est que vous avez dû consacrer bien peu de temps à dialoguer avec la Région, un manque de concertation que vous nous reprochez par ailleurs tant, les contre-propositions bien tardives, évoquées par Mme BERTHOUT et par Mme PÉCRESSÉ, divergent. Pour l'une, on ne rend les berges aux Parisiens que le week-end ; pour l'autre, on leur laisse une petite voie piétonne à côté d'une voie circulée. Est-ce cela le grand projet de la droite unifiée, le projet apaisé et concerté que vous appelez de vos vœux ? Est-ce cela le sérieux et la responsabilité ?

Quant à vous, Monsieur LEGARET, vous appelez au respect de la chose jugée. Évidemment, nous souhaitons respecter la loi et les jugements. J'aimerais vous entendre aussi demander à Mme la présidente du Conseil régional de bien vouloir appliquer la décision de justice qui lui a interdit de supprimer la gratuité des transports pour ceux qui bénéficient de l'A.M.E., décision judiciaire qu'elle refuse toujours d'appliquer.

Il est vrai qu'à une époque pas si lointaine, des maires d'arrondissement de droite, de votre groupe, finançaient les associations qui déposaient des recours contre les opérations de logement social. C'est bien là, la vraie question. Vous souhaitez que la Ville se pétrifie. Nous souhaitons qu'elle change là où c'est nécessaire, qu'elle évolue pour répondre aux attentes des Parisiens. Nous sommes, en effet, à un moment de ce mandat où les grandes transformations qui figuraient dans notre programme et pour lesquels les Parisiens et les Parisiennes ont voté, sont à

l'œuvre. Ces grandes transformations sont à l'œuvre, c'est un moment où les projets se concrétisent et avancent. Plutôt que de le comprendre et de faire évoluer votre doctrine, vous vous recroquevillez sur vos derniers totems. Vous en appelez aux tribunaux, faute d'arriver à convaincre les Parisiens.

Je veux d'ailleurs, à ce stade, remercier les équipes administratives et juridiques de la Ville de Paris et l'ensemble de notre administration pour la qualité du travail qui est mené, pour leur engagement dans la réalisation du programme de la mandature. Les heures de travail que ces agents passent à travailler les dossiers, trouver les solutions, vous les ramenez à un triste inventaire d'échecs à répétition, si loin de la réalité. Deux chiffres pour vous répondre. Depuis 2014, le nombre de contentieux contre des projets de la Ville a augmenté de plus de 25 %. C'est compréhensible parce que, quand la ville bouge, quand la ville change, oui, le nombre de contentieux augmente. Mais, dans cette même période, le taux de contentieux perdus par la Ville est d'environ 24 %, chiffre parfaitement stable depuis de nombreuses années maintenant.

Je conclurai en vous posant moi-même une question après votre fausse question, finalement. Je vous en poserai une aussi. Comment est-il possible qu'une ville gouvernée par des amateurs, par des incompetents, des inconséquents comme nous serions tous dans cette majorité, comment cette ville gouvernée par des amateurs serait-elle celle qui est à la tête de tous les classements internationaux, celle qui gagne des places dans tous les classements internationaux ? Comment expliquez-vous qu'une ville gérée par des amateurs n'ait jamais vu autant de touristes que cette année ? Comment expliquez-vous que Paris soit devenue la ville la plus attractive cette année-même ? Comment expliquez-vous que nous n'ayons jamais eu une ville autant regardée à l'échelle internationale et prise en exemple ? Comment expliquez-vous que de grandes agences internationales notent la ville de Paris avec la meilleure note en termes d'investissements et de gestion de cette ville par les élus qui, selon vous, sont incompetents et inconséquents ?

Alors, vous choisissez, à l'approche de la prochaine campagne électorale, la polémique, la calomnie, en vous disant : il en restera bien quelque chose dans la tête des Parisiens. Vous avez raison : il restera quelque chose de l'ensemble de ce mouvement et de cette polémique. Ce qui en restera, c'est un Paris qui change et un Paris qui ose.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo ! Merci !

Merci, Bruno JULLIARD, pour cette réponse argumentée et tonique.

Monsieur LEGARET, je vous donne la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, M. JULLIARD a parlé 6 minutes 55 au lieu de 3 pour n'apporter aucune réponse aux questions posées, mais la question s'adressait à vous, Madame la Maire, chère Anne HIDALGO, et votre absence de réponse est éloquente. Comme d'habitude, vous n'écoutez personne, ni la loi, ni les juges, ni les commissions d'enquêtes, ni l'avis des Parisiens. Pas de référendum local, pas de concertation. Vous êtes seule avec vos certitudes, de plus en plus seule d'ailleurs. Mais notre mandat d'élus, a fortiori d'élus d'opposition, nous confère, à nous tous, des responsabilités de contrôle, de recours, de contre-pouvoir si nécessaire.

Il est temps, Madame la Maire, de mettre en place, en liaison avec le travail des commissions, un comité de suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Vous ne l'avez pas proposé et nous vous le demandons. Il est temps de tenir notre Assemblée délibérante informée des décisions que vous devez prendre pour vous mettre en conformité avec la loi. Il est temps de prendre conscience que ce qui est sanctionné, c'est votre gestion et, avec elle, vos agissements et vos méthodes. Sortez du déni, du déni de droit, du déni de justice et n'oubliez pas qu'à la fin de votre mandat, vous comparâtes devant des juges dont vous ne pourrez pas ignorer le verdict : les Parisiens !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous auriez dû écouter la réponse de mon excellent premier adjoint et savoir que je m'appuie sur une équipe compétente, engagée, qui est là pour répondre avec moi.

Ma parole est celle qui a été portée par le premier adjoint et par l'ensemble de notre Assemblée et de notre Exécutif.

VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accueil des migrants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, celle qui est posée par le groupe UDI-MODEM.

Je vous donne la parole, Madame JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Cela va être un peu plus calme, je pense.

Madame la Maire, l'hiver touche à sa fin et, avec lui, l'activité du centre d'accueil de la porte de la Chapelle. De nouveaux centres vont donc ouvrir pour faire face à l'augmentation attendue du nombre d'arrivées de migrants à Paris avec les beaux jours qui viennent. Face au drame humanitaire et à la crise migratoire que nous connaissons depuis plus de deux ans, la Mairie a été force de propositions et a su coopérer avec l'Etat pour gérer l'urgence permanente.

Paris peut s'honorer des 60.000 passages dans la Bulle en 16 mois, de la mobilisation solidaire de nombreux Parisiens et d'associations en faveur de l'accueil, de l'hébergement, de dons de temps et de vêtements aux migrants. Nous avons soutenu cette démarche humaniste dès la première heure et continuons aujourd'hui à la soutenir, tout en jouant notre rôle de sentinelle.

Nous étions notamment vigilants sur le caractère temporaire du centre de la Chapelle et saluons aujourd'hui que les engagements pris par la Mairie aient été tenus.

Pendant ces 16 mois, il y a eu aussi des revers. Des associations ont jeté l'éponge dans cette tâche, des campements sauvages se sont éternellement reformés et subsistent porte d'Aubervilliers et quai de Jemmapes. Des riverains sont très énervés et excédés aujourd'hui, et les élus parisiens pas assez informés, à notre goût.

A l'aube de l'ouverture de 5 centres d'accueil et d'examen des situations en Ile-de-France, dont un boulevard Ney et de 4 centres d'accueil de jour, il nous semble nécessaire que Madame la Maire et Monsieur le Préfet, vous puissiez nous apporter des éléments de réponse sur les trois points suivants :

Quels enseignements et bilan qualitatif la mairie tire-t-elle du fonctionnement de la structure d'accueil - points forts, points d'amélioration - qui puissent servir d'aiguillon pour le bon fonctionnement du futur centre boulevard Ney et des 4 centres d'accueil de jour parisiens. Ce bilan serait nécessaire et nous souhaitons vraiment que tous les groupes politiques puissent être autour de la table et y participer.

Quelles réponses la Mairie apporte-t-elle à l'inquiétude des élus et des riverains du 18^e arrondissement concernant l'implantation d'un nouveau centre sur le même boulevard Ney ?

Dernière question : où en sont les négociations avec le Gouvernement concernant l'augmentation des crédits dédiés à la prise en charge des mineurs non accompagnés étrangers ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame JOHNSON, pour cette question extrêmement importante et réellement d'actualité.

Je vais donner la parole tout d'abord à Dominique VERSINI, puis M. le Préfet de police apportera aussi des éléments de réponse.

Chère Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Madame la conseillère de Paris Olga JOHNSON, effectivement, le centre de premier accueil de la Chapelle fermera ses portes le 31 mars, dans 10 jours, pour laisser place, ainsi que nous nous étions engagés dès son ouverture, à l'installation du campus universitaire Condorcet.

Pendant un an et demi et vous l'avez dit, Madame JOHNSON, beaucoup de travail a été réalisé. Plus de 60.000 personnes ont été accueillies dans ce qu'on appelle la Bulle, et 25.000 personnes ont pu bénéficier d'une proposition d'hébergement adaptée. Des hommes, des femmes, des familles qui, elles, ont été orientées dans l'autre centre de premier accueil pour familles que nous avons créé à Ivry.

En fait, il y avait aussi un pôle d'accueil, je l'ai dit, un pôle santé qui était très important, qui a été géré par "Médecins du Monde" dans un premier temps, puis par le S.A.M.U. social de Paris. Je vous précise que "Médecins du Monde" n'est pas parti comme cela. Ils avaient prévu de faire le démarrage pendant la première année. Je veux vraiment remercier et saluer les équipes de "Emmaüs Solidarité" qui ont fait un travail remarquable pendant un an et demi.

Que dire du bilan de ce centre ? Tout d'abord, un bilan positif parce que beaucoup de personnes ont eu ce lieu repère, ont pu y arriver, se poser, se reposer, être informées sur les dispositifs nationaux, être orientées dans un partenariat d'ailleurs Etat, Ville et "Emmaüs Solidarité", "France Terre d'asile", l'O.F.I.I., tous les grands acteurs.

Le problème de ce centre, et c'est l'enseignement que nous avons vu dès le départ, c'est le problème de la fluidité, c'est-à-dire que l'Etat ait la possibilité et les moyens peut-être d'orienter, en temps réel, les personnes vers les centres d'accueil et d'orientation en province. Beaucoup a été fait. Environ 65 à 70 % des gens ont pu l'être, mais il y a toujours eu un delta qui a entraîné la constitution de campements aux abords du centre et dans le Nord de Paris, d'autant que des personnes continuent à arriver chaque jour.

Cela a entraîné évidemment des opérations de mise à l'abri. La dernière opération de mise à l'abri d'ampleur date du mois d'août dernier, 2.500 personnes. Mais depuis le mois de septembre, l'Etat organise, avec l'appui de nos services, deux opérations de mise à l'abri par semaine. Force est de constater que cela ne suffit pas à prévenir la reconstitution de campements puisque les équipes de maraude et les services de la Ville considèrent, au moment où je vous parle, qu'il y a environ 1.500 à 1.800 personnes sur les campements du Nord de Paris.

C'est un modèle que j'étais allée étudier en Allemagne et qui fonctionnait bien à partir du moment où la fluidité fonctionnait. Nous avons proposé à l'Etat, parce que nous savions que le chantier Condorcet qui devait commencer, de reproduire le concept sur un autre site, mais l'Etat nous a indiqués ne pas vouloir le poursuivre sous cette forme.

Aujourd'hui, peut-être que M. le Préfet en dira plus que moi, le dispositif prévu par l'Etat consiste à ouvrir 4 centres d'accueil et d'examen des situations administratives que l'on appelle C.A.E.S., des sortes de C.P.A. mais pas tout à fait sur le modèle du C.P.A., qui permettent d'accueillir les gens, de les orienter, d'analyser leur situation administrative.

Actuellement, ils sont répartis sur l'Ile-de-France. Un premier a ouvert à Cergy, un autre est prévu dans le 18^e arrondissement à la Boulangerie. Mais je précise pour les élus parisiens que nous n'avons pas eu notre mot à dire sur la Boulangerie car il ne s'agit pas d'un site qui appartient à la Ville. Il s'agit d'un site qui appartient à l'Etat, je crois à l'armée. Il y aura également deux autres C.A.E.S. hors de Paris.

Par ailleurs, l'Etat nous a fait savoir qu'il souhaitait mettre en place des guichets d'accueil sur Paris, qui permettraient aux migrants primo-arrivants de s'y rendre pour être informés et orientés s'ils souhaitent demander l'asile. Je pense que le Préfet précisera les modalités de ce dispositif.

Quant à nous, nous allons continuer dans un accueil - je suis trop longue - sur les migrants primo-arrivants, notamment les femmes et les familles avec enfants puisqu'ouvrira la semaine prochaine un lieu d'accueil, boulevard Henri IV, qui permettra aux femmes et aux familles d'arriver et d'être ensuite orientées notamment vers le centre d'Ivry.

A ce stade, c'est ce que je peux vous dire. Au prochain Conseil de Paris, je pense que nous aurons plus d'éléments, nous le dirons.

Sur votre dernière question, sur les négociations avec le Gouvernement sur les mineurs non accompagnés, à ce jour, je ne peux pas vous répondre car nous n'avons pas encore été destinataires des décisions du Premier ministre et donc du Gouvernement, mais nous les aurons pour le prochain Conseil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - En complément, Madame la Maire, Madame la Conseillère, Mesdames, Messieurs les Conseillers, quelques éléments sur la mise à l'abri où le travail est partagé entre l'Etat, plutôt le Préfet de région que le Préfet de police et vos équipes, et quelques éléments sur le traitement administratif des demandeurs d'asile.

Sur la mise à l'abri des migrants, quelques données : plus de 10.000 places d'hébergement ont été créées pour les demandeurs d'asile en Ile-de-France. Cela représente un effort budgétaire annuel de 150 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable.

J'ajoute que l'ensemble des structures d'hébergement d'urgence en Ile-de-France compte 103.000 places, dont environ les deux-tiers sont occupés d'une manière ou d'une autre par des migrants. Cela représente un effort annuel en Ile-de-France pour le budget de l'Etat de 970 millions d'euros. L'effort de l'Etat est très significatif et il a beaucoup augmenté au cours des dernières années.

Deuxième élément : l'Etat a parfaitement anticipé la fermeture du centre de premier accueil Dubois, là aussi en travaillant en pleine intelligence avec vos équipes.

Effectivement, 5 centres d'accueil et d'examen de situation seront ouverts à Cergy, à Ris-Orangis, à Paris, vous l'avez cité, à Vaux-le-Pénit dans le 77 et à Nanterre pour créer 750 places et offrir une capacité au moins égale à ce qui existait. S'ajoutent à cela, notamment à Paris, quatre structures d'accueil de jour.

Vous l'avez souligné, Madame la Conseillère, les maraudes sont en place depuis la dernière grande opération d'évacuation du mois d'août. Elles ont permis de mettre à l'abri plus de 4.200 personnes. Pour autant, on le constate, moi le premier, des campements se sont reconstitués sur les quais, dans le Nord de Paris des 10e et 19e arrondissements, le long du canal. C'est un sujet qui reste devant nous.

La demande d'asile en Ile-de-France a représenté l'an passé 53.533 attestations initiales. C'est 40 % de la demande d'asile du niveau national. Pour Paris même, près de 19.000 demandes. Beaucoup de ces attestations concernent des personnes relevant de la procédure Dublin.

J'étais pleinement conscient des difficultés que posait le premier accueil des demandeurs d'asile et nous avons pris un certain nombre d'initiatives fortes.

La première est d'augmenter très sensiblement la capacité d'accueil au guichet des demandeurs d'asile, aux guichets préfectoraux. Là où, en 2016, le nombre de rendez-vous quotidien était de l'ordre d'une centaine, il est passé à 320.

J'ajoute que pour les mois à venir, à ces 320 va s'ajouter une capacité supplémentaire de 165 places. Pourquoi ? La situation de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile boulevard de la Villette a appelé l'attention des élus des deux arrondissements, de vous-même, Madame la Maire, de vos équipes, et évidemment des services de l'État et des riverains. J'ai souhaité mettre fin à la situation actuelle qui était fondée sur un système de premier arrivé, premier servi, conduisant chaque soir à la constitution de queues et à des phénomènes sur la voie publique qui ne sont guère acceptables.

Le dispositif, qui est en train de se mettre en place et qui a été validé par le Ministère de l'Intérieur, est le suivant : les rendez-vous seront désormais pris par téléphone ; c'est une plateforme téléphonique gérée par l'O.F.I.I. à l'échelle régionale qui orientera les personnes qui auront pris ce rendez-vous dans les guichets d'accueil les plus proches de l'endroit où le rendez-vous aura été pris. Cela permettra de fermer la plateforme d'accueil qui se trouve boulevard de la Villette et d'accueillir, parce qu'ils doivent continuer leurs missions, les équipes de "France Terre d'Asile" qui sont en appui des demandeurs d'asile dans les locaux qui sont les nôtres boulevard Ney.

Tout cela sera en place le 2 mai prochain. Le stock de rendez-vous qui n'avaient pas été pris sera purgé dans les deux mois qui viennent avec l'effort supplémentaire que j'indiquais tout à l'heure pour qu'à cette date de début mai, nous respections les engagements de la France, tels que traduits dans la loi, c'est-à-dire un rendez-vous au bout de trois jours.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police, pour ces réponses, et Dominique VERSINI bien évidemment.

Madame JOHNSON, je vous redonne la parole.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Préfet de police. J'ai bien saisi qu'il y avait quelques difficultés mais que vous faisiez des efforts, en termes de fluidité et de mise à l'abri. Toutefois, je n'ai pas entendu de réponse très rassurante sur la tranquillité des riverains. Je pense que vous y travaillez mais c'est vraiment le problème crucial. Sur la tranquillité des riverains du 18e arrondissement, je n'ai pas eu de réponse précise mais peut-être n'en avez-vous pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, si vous souhaitez dire un mot.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - En ce qui concerne la question des demandeurs d'asile, j'ai entendu beaucoup d'inquiétudes des riverains boulevard de la Villette à cause du fonctionnement de la P.A.D.A. et le dispositif va cesser son activité. A partir de début mai, la plateforme d'accueil du boulevard de la Villette sera fermée. Il sera mis fin à la situation qu'à juste titre dénonçaient les riverains.

Sur le 18e arrondissement, je n'ai pas eu de difficultés autour du site du boulevard Ney qui existe et où fonctionne le guichet unique des demandeurs d'asile de la Préfecture de police. Il y a des difficultés dans le 18e, comme ailleurs, mais sûrement pas au boulevard Ney à proximité de ce centre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur le 18e, le maire du 18e arrondissement et avec nos équipes, nous ferons bien sûr tout un travail puisqu'il il y aura un très grand projet.

On s'était engagé, et je tenais vraiment à ce que la parole donnée soit tenue, sur le fait que le centre de premier accueil - il a tout de même permis à plus de 20.000 personnes de pouvoir y séjourner et d'y être hébergés, ce qui nous a évité beaucoup de campements dans Paris - laisserait place au projet d'aménagement concernant l'université Condorcet. C'est chose faite. Je pense que les riverains qui ont accepté, accompagné, et ce n'était pas facile pour eux, l'arrivée du centre de premier accueil sont aujourd'hui informés et réunis, d'ailleurs par le maire du 18e arrondissement, et on va engager tout un travail.

C'est important, pour des propositions comme celles que nous avons faites pour répondre à une situation d'urgence, où nous avons utilisé ce que nous appelons entre nous le domaine intercalaire de la Ville, c'est-à-dire un endroit où avant un aménagement programmé, il y a un espace pour y faire autre chose qui peut régler l'urgence. Mais que ce ne soit pas des situations qui ensuite durent et empêchent le projet qui est vraiment un projet de revitalisation du 18e, et notamment de la porte de la Chapelle, qui est très attendu par nous, les élus de cette majorité, par le maire du 18e et bien sûr par les habitants de l'arrondissement. Cependant nous aurons l'occasion d'y revenir et de travailler ensemble sur ce point.

Pardon, Monsieur le maire du 19e.

En tant que maire d'arrondissement, il a le droit d'intervenir.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - En vous remerciant de me donner la parole, je voulais d'abord remercier le Préfet de police.

Avec Rémi FÉRAUD, Alexandra CORDEBARD, Colombe BROSSEL et la Maire de Paris, nous avons en effet alerté sur les sérieuses difficultés de fonctionnement de la P.A.D.A. du boulevard de la Villette. Nous avons travaillé depuis plusieurs mois sur le sujet et nous vous remercions de tenir les engagements que vous aviez pris auprès de nous et des riverains.

Je voulais rebondir sur la situation que vous avez rapidement évoquée du campement du Millénaire, porte de la Villette, en disant que "le sujet était devant nous". Monsieur le Préfet, il est hélas sous nos yeux.

Je voulais une nouvelle fois profiter de l'occasion, je me suis permis de vous interpellé la semaine dernière, lors d'une réunion que vous avez organisée avec les maires d'arrondissement, pour rappeler que nous faisons face à une situation que les élus de Paris doivent connaître et qui est en train de devenir catastrophique : aujourd'hui, 900 personnes dorment à la rue, au bord de l'eau. On est à deux doigts d'avoir un accident sérieux.

Je le dis ici, comme je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Préfet de police, si rien ne bouge, dans quinze jours, ce sont 2.000 personnes qui seront là. C'est aujourd'hui devenu le point d'entrée principal dans Paris. C'est un centre de transit.

On est dans une configuration encore différente de celles que nous avons déjà connues par le passé. Je sais qu'avec vos services vous faites le maximum. Je sais que la Ville de Paris est pleinement engagée avec Dominique VERSINI et toutes les équipes de la Ville sur cette situation, mais elle implique évidemment la mobilisation de moyens d'envergure. Nous ne laisserons pas 1.000 personnes aujourd'hui, 2.000 demain dans ces conditions, à côté d'une école, à côté d'une crèche. C'est vrai que c'est dans un lieu un peu isolé aux marges de Paris, mais ce n'est pas pour autant que l'on doit fermer les yeux.

Je vous conjure d'utiliser toute votre influence, Monsieur le Préfet, auprès du Ministère, auprès de toutes les autorités publiques d'État, pour nous aider à régler cette situation. Elle est aujourd'hui largement passée sous silence par les médias. Je souhaite qu'ils puissent relayer la préoccupation qui est la nôtre, l'inquiétude que nous partageons vis-à-vis de ceux qui vivent dans ces conditions, comme l'inquiétude de ceux qui vivent à proximité et qui ne pourront pas accepter longtemps d'être les témoins impuissants de cette situation terrible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 19e arrondissement. C'est un sujet sur lequel nous travaillerons ensemble, bien évidemment.

V - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante - pardonnez-moi, j'ai inversé deux questions - qui est celle du groupe DP posée par Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, comme vous le savez, notre groupe Démocrates et Progressistes est très favorable à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris.

Nous pensons que ces Jeux rassembleront les Français ainsi que le reste du monde autour des valeurs universelles de l'olympisme et du sport qui sont le dépassement de soi, l'excellence, le respect, la cohésion sociale et même nationale.

Que ce soit dans les domaines du sport, bien sûr, mais aussi le développement touristique, économique, urbanistique, ces jeux seront bénéfiques, à condition, bien sûr, de maîtriser les coûts et les engagements pris. C'est une condition sine qua non de jeux responsables qui, pour rappeler les propos de Mme la Ministre des Sports, se doivent d'être à la fois durables et irréprochables.

Cependant, nous avons appris dans un rapport d'experts commandé par le Gouvernement que certains sites situés en Seine-Saint-Denis, trois en l'occurrence, pouvaient connaître des risques de non-réalisation dans les délais impartis et de surcoûts importants dans la construction. Je rappelle le site aquatique, le site village olympique et le village des médias dont il est question, donc trois équipements absolument primordiaux et nécessaires. Et, paraît-il, les 130 millions dédiés par exemple à ce site aquatique risqueraient de doubler.

Alors, Madame la Maire, nous connaissons tous votre implication très forte pour ces Jeux et je sais que la candidature de Paris a nécessité l'engagement de tous, des associations bien sûr, mais aussi des territoires de la petite couronne et notamment de la Seine-Saint-Denis qui ne doit pas pâtir de ces risques annoncés.

Par conséquent, Madame la Maire, nous souhaitons d'abord savoir si ces inquiétudes concernant ces équipements sont fondées. Ainsi, Laura FLESSEL a demandé que soit engagé un travail de concertation avec les élus locaux. Pouvez-vous, Madame la Maire, nous préciser comment se dérouleront les concertations avec le Ministère des Sports, les élus du Conseil de Paris et, bien sûr, les élus des autres communes ? Enfin, est-il possible de nous donner des éléments de calendrier sur les prochaines étapes à venir sur les décisions relatives à ces 10 équipements ?

Je vous remercie, Madame la Maire, d'éclairer le Conseil sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Fadila MÉHAL.

C'est Jean-François MARTINS qui vous répond.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame MÉHAL.

Permettez-moi en introduction de rappeler l'équation financière globale de ces Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris. C'est d'abord un comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, le C.O.J.O. qui a, avec 3,7 à 3,8 milliards d'euros, la responsabilité d'organiser les compétitions sportives et les animations qui vont autour, ainsi que l'ensemble des programmes marketing de ces Jeux olympiques, ces 3,8 milliards d'euros étant quasi-exclusivement financés par des dotations privées, celle du C.I.O., celle des revenus issus de la billetterie et celle issue du marketing. Il reste environ 100 millions d'euros de ces 3,8 milliards qui sont payés par les acteurs publics au titre de leur soutien à l'événement paralympique, qui lui-même n'a pas de modèle économique.

A côté de cet événement, de cette compétition, charge aux acteurs publics de livrer les équipements et infrastructures olympiques nécessaires à ces Jeux olympiques. Nous avons une chance et ce n'est pas qu'une chance mais une condition qui a été fixée par la Maire de Paris pour s'engager dans cette candidature : nous avons fait le choix de construire peu d'infrastructures sportives, de faire le pari d'une candidature intrinsèquement sobre puisque 95 % des sites de compétition seront des sites déjà existants : le Stade de France, Roland-Garros, Jean-Bouin, le Parc des Princes, le Vélodrome national, le Golf national ou des sites temporaires transformés en sites olympiques, tels le Grand Palais, la Seine évidemment ou le Champ-de-Mars, par exemple.

Ces acteurs publics ont confié à "Solideo", la société de livraison des équipements olympiques et à sa présidente, Anne HIDALGO, Maire de Paris, le soin de livrer ces équipements olympiques. Ce budget, c'est environ 3 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros d'argent public, et c'est bien ce chiffre-là que nous devons à la fois avoir en tête et surveiller comme le lait sur le feu, afin d'engager une démarche unique, singulière dans l'histoire des Jeux olympiques. Les acteurs principaux du dossier, la Maire de Paris présidente de "Solideo", le Chef de l'Etat lui-même et ses Ministres concernés, ainsi que les acteurs du comité d'organisation, ont décidé de lancer préventivement trois études qui permettent en même temps, avant de lancer les travaux et avant de prendre des décisions, de s'assurer que ces décisions ne nous mettraient pas dans 2 ou 3 ans dans une situation budgétaire délicate. C'est un effort de prévention qui nous conduit à la situation actuelle.

Le processus est sous trois formats différents. D'abord, il y a un travail engagé par le C.I.O., qui s'appelle - excusez l'anglicisme - "Games management plan 2020", qui est la liste de 118 recommandations adoptées par le Comité international olympique à Pyeongchang lors de sa session antérieure aux Jeux olympiques et paralympiques

en Corée, 118 préconisations pour réduire le coût de livraison des Jeux olympiques. Cela va passer par le nombre de lits dans le village olympique, le nombre de mètres carrés dédiés dans l'International Broadcast Center, un certain nombre de questions logistiques qui vont permettre de réduire la facture côté comité d'organisation. Mais évidemment, les coûts que ne dépensera pas le comité d'organisation et qui étaient prévus pourront être versés, nous l'espérons, au soutien à un certain nombre d'infrastructures.

Ensuite, deux autres processus d'analyse et d'évaluation. La première, c'est la "Solideo" elle-même. La Maire de Paris, présidente de la "Solideo", en lien avec le délégué ministériel, a demandé au directeur général de "Solideo" une contre-expertise des coûts menée par un économiste de la construction qui vise l'ensemble des 26 projets financés par "Solideo", une contre-expertise ex ante dès maintenant de l'ensemble des coûts et des risques, les risques par exemple liés aux dépollutions des sols, à l'évolution du coût du bâtiment et de l'ensemble de ce qui mérite d'être mis en œuvre. Ce rapport sera connu d'ici la fin du printemps.

Enfin, le dernier élément d'analyse et d'évaluation, c'est le rapport commandé par l'Etat avec l'accord de la Maire de Paris sur trois inspections générales mobilisées, celle de la jeunesse et sports, celle des finances et celle de l'environnement pour une analyse complète de l'ensemble des risques liés au concept olympique.

C'est ce rapport qui n'est malheureusement pas sorti, Madame MÉHAL, et dont "Le Parisien" a eu visiblement quelques bonnes feuilles mais que nous n'avons pas nous-mêmes et qui semble conduire à un certain nombre de zones de risque.

Je veux dire sur ces zones de risque, d'abord que je ne souhaite pas qu'elles soient stigmatisées sur le fait qu'elles se trouvent en Seine-Saint-Denis. Par nature, quasiment l'intégralité des structures nouvelles et de notre investissement est en Seine-Saint-Denis. Par définition, c'est là que se situent les risques puisque c'est là que se situent les projets.

Deuxième élément, ils sont sur des projets d'envergure, avec à la fois un village qui aura plus de 3.000 logements et un nouveau centre aquatique olympique. C'est donc fort de ces éléments, quand ils nous seront livrés, que nous pourrions désormais engager la phase de revue de projet. Elle commencera les 27 et 28 mars prochain avec la venue du Comité international olympique à Paris et nous allons regarder avec le Comité l'ensemble de ce concept, l'ensemble de ces chiffres pour identifier et évaluer ces zones de risque telles qu'expertisées par les trois processus que j'ai indiqués.

Le 30 mars aura lieu le premier conseil d'administration de "Solideo" où la présidente de "Solideo" aura l'occasion de partager les premiers éléments, les directions, une méthode de travail pour résoudre un certain nombre de risques, les anticiper, les réduire, les résorber ou dégrader un certain nombre d'options pour rester dans les clous, mais j'y reviendrai.

Enfin, tout cela se conclura en juin 2018 avec évidemment une concertation permanente des acteurs olympiques - parce qu'ils sont ceux, à un moment donné, à qui on va livrer ces Jeux olympiques -, des territoires car c'est à eux qu'on livre un héritage et, évidemment, de chacune et de chacun d'entre vous au sein de la Commission des élus olympiques, que la Maire de Paris a souhaité créer au sein de ce Conseil.

Cette étape cruciale du mois de juin, ce sera la Commission de coordination du C.I.O., qui se réunira sous l'égide de Pierre-Olivier BECKERS, président de la Commission de l'organisation, mais nous l'aborderons avec la même philosophie qui est la nôtre depuis la candidature et qui a trois aspects : l'efficacité de livraison des Jeux olympiques, l'héritage maximal pour nos populations et, évidemment, la sobriété budgétaire.

Si je dois vous convaincre de ce qui est aujourd'hui une déclaration de méthode, une manière de faire, Madame MÉHAL, c'est que sur le cas de la deuxième Arena de Bercy, c'est précisément quand nous avons identifié un risque potentiel de surcoût budgétaire que nous avons décidé, sagement, sereinement et en conscience, de trouver un nouveau lieu qui maximise l'héritage et qui, lui, rentrera dans l'épure budgétaire prévue par ce dossier olympique.

L'approche de ces prochains mois restera donc la même. La position de la Maire de Paris a même été rejointe et soutenue par le Président de la République lui-même et le Ministre des Comptes publics et de l'Action publique Gérald DARMANIN à l'occasion du Conseil olympique qui s'est tenu au Stade de France il y a quelques semaines, convenant tous, acteurs publics autour de la table, que le montant d'argent public - 1,5 milliard d'euros - ne serait pas dépassé et que nous prendrons dans les mois à venir les décisions qui permettront de livrer les Jeux olympiques, de livrer un héritage aux habitants et de tenir cet engagement qui nous paraît fondamental.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. La réponse...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On serait obligé de le croire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, mais je pense qu'il faut éclairer notre Conseil et personne ne se plaint d'avoir une information précise et l'information précise est tout à fait positive et utile au bon fonctionnement de notre Assemblée. Ce n'étaient pas des mots pour ne rien dire.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Je prends note de votre réponse très rapide mais en même temps très circonstanciée qui nous rassure.

Soyez en même temps assurés que notre groupe, tout en soutenant fortement les Jeux olympiques, continuera d'exercer une vigilance très sourcilleuse, notamment sur la question et vous l'avez évoquée, des surcoûts budgétaires mais aussi de l'empreinte écologique, car on ne voudrait pas que ces deux questions viennent amoindrir la portée et le rayonnement des Jeux olympiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Fadila MÉHAL.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'inaction de la Région Ile-de-France en matière de mobilité et de lutte contre la pollution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité suivante. La parole est à M. Rémi FÉRAUD pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, ces dernières semaines une mobilisation massive s'est organisée pour défendre le parc des Rives de Seine.

La Maire de Paris a elle-même signé récemment un nouvel arrêté de piétonisation qui tient compte des attendus du Tribunal administratif, en lien avec les représentants de l'Etat, dont M. le Préfet de police.

Comme une majorité de Parisiens, nous nous réjouissons que cet arrêté permette aujourd'hui de maintenir les quais à disposition des piétons et des circulations douces, et qu'il n'y ait aucun retour en arrière.

Je voudrais ici aussi m'étonner des revirements, des tergiversations de la droite parisienne comme régionale - bien souvent, les élus sont les mêmes - qui sont à l'origine de ce recours en justice et qui désormais feignent de nous "tendre la main", selon leur expression. Cette attitude nous est, par ailleurs, très familière au Conseil de Paris car, sur beaucoup de sujets, comme le logement social ou l'accueil des migrants, la droite est, bien entendu, toujours favorable, mais jamais comme nous le proposons de le faire. Ce n'est jamais le bon endroit, jamais la bonne méthode, jamais le bon moment. Nous avons l'habitude de ces postures.

Nos concitoyens ne doivent pas en être dupes, ni de la tactique dilatoire qui conduirait "in fine", si on la suivait, à ne rien faire et à ne jamais rien décider. Or, nous avons été élus pour transformer ; pour empêcher aussi que les Parisiennes et les Parisiens ne subissent une pollution dangereuse que l'Etat, comme la Commission européenne, ainsi que tous les experts en santé publique, considèrent désormais comme insupportable. Car les chiffres sont incontestables : la pollution de l'air entraîne 48.000 décès par an en France, dont 2.500 à Paris et plus de 6.000 dans la Métropole. Les cartes de la pollution elles-mêmes sont éloquentes : elles se concentrent sur la zone dense, c'est-à-dire Paris, et sont principalement causées par la circulation automobile.

En ce sens, à qui peut-on encore vouloir faire croire que favoriser la circulation automobile est un vecteur de baisse de la pollution de l'air à long terme ? Depuis que les voies sur berges ont été rendues aux piétons, nous avons par ailleurs appris que plus de 1,5 million de visiteurs, parisiens comme touristes, s'y sont déjà promenés. Pourtant, en signant son recours juridique, la droite s'est rendue responsable d'une tentative du retour des voitures sur les berges, rejetées majoritairement par les Parisiens, tout en se sentant aujourd'hui presque gênée d'avoir été à l'origine de ce recours ; tout en n'assumant aucune de ses compétences régionales en matière de transports collectifs ; tout en s'opposant à toutes les solutions alternatives pour lutter contre la pollution atmosphérique ; tout en évitant le plus longtemps possible d'avancer avec la Ville de Paris que ce soit sur la question des parkings relais ou sur celle des financements des pistes cyclables.

Pourquoi repousser, de la part de la présidente du Conseil régional, Valérie PÉCRESSE, le financement du bus à haut niveau de service sur les quais hauts de la rive droite à 2021 au lieu de 2019, comme nous l'envisagions ? La Région crée l'absence de transports alternatifs en même temps que la piétonisation des berges, alors que c'est elle qui a la compétence de la mise en place de ces transports alternatifs et qui préside l'autorité de transports d'Ile-de-France. Cela revient finalement, pour la présidente du Conseil régional, à se critiquer elle-même.

Pourquoi n'agit-elle pas plus vite sur la question des parkings relais ou sur la demande d'investissements sur le matériel roulant, malgré la hausse du "pass" Navigo, par ailleurs contraire à ses promesses de campagne ?

C'est pourquoi - dernière phrase - je souhaiterais connaître l'état des discussions en cours entre la Ville, la Métropole et la Région pour améliorer enfin les transports publics à Paris et en Ile-de-France, dans le cœur de l'agglomération et lutter ensemble contre la pollution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, votre question permet de recontextualiser la question des berges de Seine rive droite.

Nous assistons en effet, depuis la fermeture des berges à la circulation en 2016, à un exercice de désinformation mis en place par la droite régionale pour instiller l'idée que cette fermeture - qui ne concerne qu'un axe de 3,3 kilomètres au cœur de Paris - jouerait un rôle majeur dans la congestion routière en Ile-de-France.

S'il est indéniable que la piétonisation des berges a eu un impact sur quelques axes de report intra-muros, principalement sur les quais hauts rive droite et sur le boulevard Saint-Germain, impact d'ailleurs conforme aux prévisions de l'étude d'impact qui prévoyait une augmentation, puis une baisse progressive qui a d'ailleurs eu lieu entre 2017 et 2018.

Le rapport de la Préfecture de police, que je salue au passage pour la qualité du travail réalisé, de juin 2017 précisait, concernant un éventuel report sur les axes régionaux : "qu'aucune tendance franche ne se dégage, mis à part un éventuel report limité et absorbable sur l'A86 Sud". Sur les autres portions, rien n'était observé.

La droite régionale, soutenue par la droite parisienne, n'a pourtant cessé de marteler que cette fermeture des berges était la cause de tous les maux, au point d'attaquer en justice la décision de fermeture, dans le droit fil de son opposition à la piétonisation des berges de la rive gauche. Elle a beau jeu de tendre la main, avançant des demi-mesures incohérentes, comme le retour de la circulation automobile sur une file de circulation, au détriment de l'ensemble des cyclistes et piétons.

Une main tendue pour faire quoi ? Pour remettre des voitures sur les berges ? Une main tendue pour concerter, alors que la droite régionale a déserté les réunions de concertation tenues en 2015 pour discuter des projets sur les berges ? Une main tendue, alors que la Région a mis en place son propre observatoire en y instrumentalisant le travail d'un institut d'urbanisme pour servir son propre discours et en ayant ignoré les conclusions de l'observatoire mis en place par le Préfet de police ? Tout cela ressemble au comportement du pompier pyromane.

La presse se fait écho d'une absence de dialogue entre la Ville et la Région. Sachez, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que la Ville de Paris a bien engagé le dialogue. C'est la Ville de Paris qui a pris l'initiative sur la question des parkings relais avec Ile-de-France Mobilités. Nous travaillons également au prolongement de la ligne de bus 72 à gare de Lyon et à la mise en place d'une ligne à haut niveau de service sur les quais hauts.

Alors que j'ai adressé un courrier à Mme PÉCRESSÉ sur ce sujet - qui est resté d'ailleurs sans réponse -, nous avons appris par un "tweet" que la présidente du S.T.I.F. et de la Région décalerait son ouverture de 2019 à 2021. Curieuse façon de dialoguer... Oui, nous discutons mais force est de constater que nous ne courrons pas après les mêmes objectifs.

Quand notre politique est entièrement tournée vers un meilleur partage de l'espace public et l'apaisement de la ville, la Région finance un plan de 250 millions d'euros en faveur de quarante projets routiers sans évaluation de l'impact global sur la pollution atmosphérique. Là où nous sommes engagés dans la création d'un véritable réseau cyclable, notamment avec nos communes riveraines, la Région a refusé de subventionner les dix projets de pistes cyclables sécurisées qui lui ont été soumis par la Ville en 2016 et 2017. Pas un centime d'euro pour les pistes cyclables en deux ans, c'est du jamais vu !

Alors que nous mettons une zone à basse émission dont les effets sur la qualité de l'air sont mesurables sur l'ensemble de la Région Ile-de-France, la Région dans sa feuille de route pour la qualité de l'air en est toujours à poser la question de la pertinence de ce dispositif, qui a pourtant fait ses preuves dans de nombreuses villes d'Europe.

Conformément aux objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, nous cherchons à augmenter la part de déplacement en transports en commun, alors que la présidente du S.T.I.F. décide de l'augmentation du

"pass" Navigo sans que les Parisiens ne voient d'ailleurs d'amélioration de la qualité de service et elle ne répond toujours pas aux questions des besoins de transports nocturnes.

On ne peut pas déclarer vouloir lutter contre la pollution à Paris et en Ile-de-France, dire que l'on va répondre à l'urgence sanitaire et, en même temps, ne pas toucher au volume de circulation automobile ou, pire, l'augmenter. L'électoratisme a ses limites.

Nous avons fort heureusement un partenaire plus constructif avec la Métropole du Grand Paris. Ainsi, nous aborderons, dans le cadre de la prochaine commission relative au Plan Climat Air Energie métropolitain, la question de la qualité de l'air. Nous lancerons les études permettant de définir le contour d'une possible Z.C.R. métropolitaine. Nous travaillons en bonne intelligence avec la Métropole, puisque nous cofinançons déjà la réalisation de pistes cyclables aux portes de Paris pour résorber les coupures urbaines.

Quant aux berges de Seine et au parc des rives de Seine, ils continuent d'être un succès populaire, soutenus par une majorité de Parisiens, malgré les campagnes de désinformation, fréquentés par plus de 1,5 million de Parisiens, Franciliens, touristes et amoureux de Paris, depuis leur ouverture. Ils savent que la lutte contre la pollution de l'air n'est pas un long fleuve tranquille.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur le Président, Rémi FÉRAUD, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Merci beaucoup.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'action de l'Etat et de la Préfecture de police pour la qualité de l'air/lutter contre la pollution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à la question d'actualité suivante. Elle est posée par le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

Notre question va prolonger celle du Président FÉRAUD. Elle s'adresse à M. le Préfet.

Monsieur le Préfet, "la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur, en particulier dans une région dense et urbanisée comme l'Ile-de-France, qui connaît une pollution chronique au dioxyde d'azote et aux particules fines, et des épisodes de dépassements des valeurs limites réglementaires".

Fin de citation : ces mots sont, en effet, ceux de la Préfecture sur son site dédié au Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France. Mais ces mots sont-ils suivis d'effet ? On en doute parfois, alors que pourtant la France, qui reste sous la menace d'importantes sanctions financières pour non-respect des normes européennes de qualité de l'air, doit présenter sur ce sujet une feuille de route avant le 31 mars prochain.

Il y a donc urgence. Or, que constatons-nous ? En février dernier, lors du pic de pollution aux particules fines, vous avez refusé, Monsieur le Préfet, de mettre en œuvre la circulation différenciée, choisissant de vous en remettre au ciel, dans l'espoir d'une météo plus favorable, tout en cantonnant les plus fragiles chez eux.

Vos choix ne privilégient-ils pas la circulation automobile au détriment des aménagements cyclables et piétons ?

Aujourd'hui, la Région prévoit de dépenser 250 millions d'euros pour amplifier le trafic automobile en construisant de nouvelles routes et elle coupe une partie des subventions destinées au Plan vélo parisien.

Au contraire, à Paris, notre majorité municipale répond à l'urgence sanitaire en engageant des aménagements piétons, cyclables, et en développant des transports collectifs, toutes choses qui nécessitent votre approbation, laquelle trop souvent manque à cette politique de déplacements non polluants, qui offre pourtant des trajets continus et sécurisés.

Les associations cyclistes, les usagers de transports collectifs et les riverains de l'avenue du Général Leclerc gardent un goût amer de votre opposition au projet longuement concerté de pistes cyclables et de couloirs de bus protégés, qui auraient permis de faciliter également la circulation des véhicules de secours.

J'en profite pour rappeler notre attachement au projet d'aménagement des couloirs de bus pour le prolongement de la ligne 72 sur les quais hauts.

Enfin, je voudrais évoquer la feuille de route pour la qualité de l'air élaborée par l'Etat, la Région et la Ville. Au vu des derniers échanges, nous craignons que l'extension de zones à circulation restreinte ou basses émissions à l'échelle métropolitaine soit écartée, qu'en est-il ?

Comment la Préfecture de police peut-elle sérieusement conjuguer les impératifs de santé publique, de lutte contre le réchauffement climatique, la priorité donnée à la fluidité de la circulation automobile, tout cela sans tenter de réduire significativement les volumes de circulation ?

Autrement dit, Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous détailler vos actions contre la pollution de l'air d'origine routière ? Nous vous avons communiqué cette question d'actualité en amont ce matin, c'est la raison pour laquelle nous attendons des réponses maintenant, pas demain, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur JULIEN.

Monsieur le Préfet de police, ici et maintenant.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Beaucoup de choses, Monsieur le Conseiller, dans votre intervention.

Quelques mots de ma part pour rappeler l'action générale de l'Etat dans la lutte contre la pollution, la lutte pour la qualité de l'air. Je reviendrai sur l'épisode que vous avez évoqué du 22 février, et je vous répondrai bien sûr sur les questions d'aménagement.

Je rappelle d'abord que l'Etat met en œuvre le plan de protection de l'atmosphère, qui contient l'essentiel des mesures préventives. Ce plan est élaboré sous la conduite du Préfet de Région. Il associe bien sûr le Préfet de police que je suis, mais le Préfet de police parce qu'il est préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, qui correspond au territoire de l'Ile-de-France, est responsable de la gestion des pics de pollution atmosphérique, vous le savez. En dernier lieu, le cadrage de ces mesures a été fondé dans un arrêté interpréfectoral qui date de décembre 2016.

Comme toute mesure de police, les mesures que nous mettons en œuvre dans ce cadre, c'est-à-dire la circulation différenciée en fonction du niveau de la vignette Crit'Air, qui est une mesure particulièrement intelligente car elle tient compte de la réalité de la pollution pour réduire les circulations, donc comme toute mesure de police, celle-ci doit reposer sur des motifs juridiquement et matériellement exacts, si l'on veut que la mesure elle-même garde toute sa crédibilité.

On a eu un épisode particulier les 22 et 23 février. Le 22 février à 13 heures 30, les prévisions d'Airparif faisaient apparaître que le lendemain, le seuil de 50 microgrammes par mètre cube serait dépassé pour les particules fines.

Cela m'avait conduit à signer l'arrêté qui déclenchait la circulation différenciée le lendemain. Deux heures et demie après, Airparif a changé ses prévisions en indiquant que le lendemain, on serait nettement au-dessous, et de fait, on a constaté le 23 février un niveau de 30 microgrammes, assez loin, vous le voyez, du seuil de 50. Dans ces conditions, je n'ai pas donné suite à l'arrêté qui avait été pourtant, je puis vous l'indiquer, signé par mes soins, mais le changement de prévisions a entraîné ces conséquences.

L'art de la prévision est difficile en toute chose, et pour la qualité de l'air notamment.

J'ai demandé des éléments d'éclairage à Airparif, qui m'a transmis un rapport en réponse à ma sollicitation. Ce rapport vient d'être diffusé aux membres du comité des élus, et mon collaborateur, le secrétaire général de la zone défense et sécurité de Paris, qui suit ces sujets, tiendra prochainement une réunion avec Airparif, avec le comité des élus, pour regarder cette question des prévisions. Il est évident que les mesures doivent être fondées sur des faits matériellement exacts, et que cela amène beaucoup de rigueur dans les choix que nous faisons.

L'action de la préfecture de police dans la lutte contre la pollution se manifeste aussi dans l'action de contrôle que nous menons, et notamment par rapport à la mise en place de la ZCR. Sachez qu'en 2017, 35.288 infractions ont été relevées. Certaines visant directement des manquements à la ZCR, un certain nombre aussi pour des défauts de vignettes Crit'Air, et déjà plus de 80 contraventions ont été établies depuis le début de cette année. Notre action de contrôle est une action soutenue, et les consignes en ce sens, je puis vous l'assurer, sont permanentes.

En ce qui concerne, en dernier lieu, l'aménagement des pistes cyclables, qui relève de la compétence de votre Conseil de Paris, et la loi du 28 février 2017 a été très claire sur le sujet, je veux dissiper des malentendus.

J'entends parfois que le Préfet de police ne souhaite pas de pistes cyclables, ce n'est pas le cas, au contraire. J'en mesure au demeurant l'utilité au regard d'une compétence qui est la mienne : la sécurité routière. Les deux-roues et notamment les deux-roues cyclistes paient un tribut lourd en termes de sécurité routière. L'aménagement de pistes cyclables est une contribution directe à cette politique.

J'ajoute, vous le savez peut-être, que je souhaite que se développent les patrouilles à VTT à Paris, nous en avons déjà 300. Je fais en sorte que nos services soient équipés de 200 VTT de plus cette année.

En ce qui concerne l'avenue du Général Leclerc, elle a été classée dans la catégorie des axes sur lesquels je dois émettre un avis compte tenu de sa situation, notamment pour l'entrée sud de Paris. J'ai exprimé cet avis conformément aux dispositions de l'article 2512-14 du Code général des collectivités territoriales, en prenant en compte les compétences que la loi me donne, c'est-à-dire les conséquences d'aménagement en termes de fluidité pour les services, de sécurité et de secours. Cet avis a été transmis. La décision appartient maintenant à la collectivité parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le préfet.

Christophe NAJDOVSKI veut ajouter un point ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire.

Un mot très court pour dire que la Ville de Paris, comme cela a été mentionné, a mis en place une zone à circulation restreinte, peut-être que la terminologie va changer, puisque désormais ce serait le terme de zone à basses émissions qui serait privilégié par le gouvernement. Il est clair que cette zone à basses émissions a, comme je le disais dans mon intervention précédente, prouvé ses effets positifs dans plus de 200 villes en Europe. Nous devons et nous travaillons avec la Métropole du Grand Paris à une métropolisation de cette zone à basses émissions.

Je voudrais m'adresser à M. le Préfet de police pour dire que le contrôle de la zone à basses émissions est essentiel si nous voulons que l'outil fonctionne et que nous réussissions dans la lutte contre la pollution de l'air. Nous avons une injonction de la Commission européenne. Il y a une injonction du Conseil d'État vis-à-vis du gouvernement français. Nous devons réussir et pour cela nous avons besoin d'une automaticité des contrôles. Je sais qu'il y a des discussions entre différents ministères. De ce point de vue, nous avons besoin de la mobilisation de tous pour avoir des outils efficaces pour lutter contre la pollution atmosphérique.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Vous vous en doutez, je suis éminemment favorable à ces dispositifs de contrôle automatique qui pourraient se mettre en place. Le fait qu'ils existent et se mettent en place incitera à un meilleur respect encore des dispositions et permettra de le faire dans des conditions soutenables au regard des capacités de mobilisation qui sont à l'heure actuelle les nôtres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Monsieur Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - La réponse du Préfet ne m'a évidemment pas totalement convaincu. Il y a eu deux jours consécutifs de pollution. La Ville en fait plus que la Préfecture en matière de contrôle des vignettes Crit'Air. Et sur l'avenue du Général Leclerc, vous avez expliqué le cadre légal de votre réponse, mais vous n'avez pas expliqué son fondement sur le fond.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur JULIEN.

IX - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris concernant la position de la Ville de Paris sur le mode de gestion de l'usine d'épuration Seine-Amont de Valenton.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous arrivons à la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET.

Je vous donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

En 10 ans, le montant de la redevance d'assainissement a augmenté de 60 %. Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, voilà, mes chers collègues, un dossier qui sent mauvais, très mauvais. Il a l'odeur de la corruption, trafics d'influence, prises illégales d'intérêts, détournements de fonds publics, ententes et abus de biens sociaux. La Mairie de Paris a d'ailleurs saisi le Parquet.

Des enquêtes judiciaires et médiatiques, et notamment l'émission "Cash Investigation", ont permis de prendre connaissance de faits graves au sein du S.I.A.A.P.

Paris est la collectivité la plus fortement représentée dans le S.I.A.A.P. Elle a donc une responsabilité particulière. Des représentants de la Ville de Paris au sein du S.I.A.A.P. sont les suivants : M. AURIACOMBE, M. BARGETON, M. BERTHAULT, M. BONNET-OULALDJ, Mme HAREL, M. HELARD, Mme JEMNI, M. JULLIARD, Mme KONÉ, M. PENINO, Mme PRIMET et M. TRÉMÈGE.

D'abord, il y a le marché de l'usine Clichy-la-Garenne attribué, en 2015, à Saur, Veolia, Bouygues alors que l'offre concurrente de Passavant Impianti était 71 millions d'euros moins chère. Selon Passavant Impianti, Veolia leur avait proposé un million d'euros pour qu'ils augmentent leur offre de 100 millions d'euros, lors d'un repas aux frais du S.I.A.A.P. dans un restaurant à plus de 4.000 euros place des Vosges.

De plus, dans une enquête de "L'Hebdo", on apprend que Monsieur BARBALAT, directeur général adjoint de O.T.V., filiale de Veolia, a admis disposer d'un budget annuel de 800.000 euros pour divertir celles et ceux qui leur passent commande, notamment par des voyages ayant, par ailleurs, bénéficié à des élus.

Par ailleurs, il y a un deuxième marché, celui de l'usine de Valenton. Lors du conseil d'administration du S.I.A.A.P. du 22 juin 2016, l'unanimité des élus présents s'est prononcée en faveur d'un mode de gestion en S.E.M.O.P. de cette usine. Le motif avancé est qu'il y avait un risque de grève, si les travailleurs de cette usine étaient des agents publics et qu'une régie directe conduirait à embaucher 110 agents supplémentaires, chiffre bien sûr dénoncé comme faux par la C.G.T. du S.I.A.A.P.

En commission d'appels d'offres, le marché est attribué à Veolia alors que son offre était plus chère de 37 millions d'euros qu'une autre offre. Or le mode de gestion en S.E.M.O.P., S.E.M. à opération unique dans lequel les collectivités sont minoritaires au profit du partenaire privé, est très avantageux pour l'entreprise privée qui le gère.

Les révélations de "Cash Investigation" laissent soupçonner des pratiques inacceptables dans l'attribution de ces marchés, corruption, prix fortement surévalués. Quelle garantie avons-nous que la procédure d'appels d'offres s'est déroulée sans irrégularité ?

Les élus parisiens, qui ont voté à l'unanimité pour la gestion en S.E.M.O.P. via une entreprise privée de cette usine, ont-ils consciemment ou non permis à Veolia d'engranger des millions d'euros au dépens des contribuables ?

Quelle est, au vu des forts soupçons, la position de la Ville de Paris ? La décision d'attribution à Veolia de l'usine de Valenton a été suspendue le 13 mars par la justice. N'est-ce pas une occasion de casser ce contrat, en tous les cas d'agir en ce sens, et d'engager le seul mode de gestion transparent et démocratique : la régie publique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Notre position est très claire et va vous être rappelée par Mao PENINO.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, vous intervenez à la suite d'une série d'articles de presse sur différents sujets qui, à mon sens, sont assez peu mélangeables ou confondables.

D'abord, je vais vous répondre au nom de l'Exécutif. Je représente, au sein du S.I.A.A.P., l'Exécutif comme adjoint en charge. Evidemment, il y a d'autres représentants de la Ville de Paris qui ont été désignés au début de notre mandat à la proportionnelle des groupes. Ils représentent leur groupe et votent comme ils veulent à l'intérieur du S.I.A.A.P. Si vous voulez les interroger, je vous conseille de vous tourner vers eux ou, pour connaître leur vote, de vous tourner vers le S.I.A.A.P. pour avoir les procès-verbaux de l'ensemble des conseils.

Pour ce qui est de la position de l'Exécutif, nous sommes arrivés au S.I.A.A.P. en 2014, qui a une petite particularité puisque c'est un syndicat interdépartemental. L'ensemble des autres élus ont été renouvelés en 2015.

Nous sommes, pour notre part, arrivés en 2014, avec, sur fond déjà, d'un certain nombre d'articles de presse dans le journal "Le Monde" ou le journal "Le Canard Enchaîné" et surtout avec l'ouverture d'une information judiciaire

sur un précédent marché. C'est ce qui nous a amenés, à ce moment-là, à poser un certain nombre de conditions à notre participation active au S.I.A.A.P.

Ces conditions ont mis du temps à être remplies. Elles consistaient notamment en la mise en place d'un audit, en la suppression des indemnités qui étaient versées aux élus siégeant au conseil syndical du S.I.A.A.P., car nous considérons - et le Préfet nous l'a d'ailleurs confirmé depuis et le S.I.A.A.P. s'est mis en conformité - qu'il n'y avait pas de base légale à la perception de ces indemnités, mais aussi à avoir une transparence maximum au S.I.A.A.P. et sur ses marchés.

Je tiens d'abord à dire que le S.I.A.A.P. est un partenaire incontournable et indispensable à la Ville de Paris, et plus largement d'ailleurs aux autres départements de la petite couronne, en ce qui concerne le traitement des eaux usées de Paris. C'est un partenaire avec lequel nous travaillons, dont nous avons voté l'ensemble des budgets qui ne nous posent pas de problème, dont nous avons voté le plan stratégique qui nous semble aller dans le bon sens avec une maîtrise des dépenses prévue dans les années qui viennent et qui ont commencé à se mettre en place.

C'est un partenaire avec lequel nous avons voté la mise en place d'une S.E.M.O.P., société d'économie mixte à objet particulier. Contrairement aux marchés, qui sont en général utilisés et qui ont été utilisés sur les précédentes opérations notamment à Clichy, elle permet un bien meilleur contrôle de l'autorité publique sur la gestion d'un équipement. C'est pourquoi nous avons été pour. On avait d'ailleurs envisagé de l'utiliser déjà à la Ville, même si ce n'est pas arrivé pour le moment. En tout cas, c'est un système qui fonctionne bien, à notre sens.

Le problème n'est donc pas là. Le problème est dans ce que des enquêtes journalistiques ou une information judiciaire jettent le trouble ou le soupçon sur un certain nombre de pratiques qui peuvent, qui pourraient, j'emploie bien le conditionnel - car nous n'avons aujourd'hui aucun élément de preuve même si nous avons des témoignages, mais cela reste des témoignages - conduire à penser deux choses possibles : soit que de très grandes entreprises ont passé des accords entre elles pour se partager les marchés sur le dos des utilisateurs de l'eau, donc aussi des collectivités locales dont Paris et donc aussi du S.I.A.A.P. ; soit, deuxième hypothèse, si les témoignages s'avèrent qu'en plus de la participation de ces grandes entreprises, il y aurait eu participation d'acteurs liés au S.I.A.A.P., dont il est extrêmement difficile aujourd'hui de déterminer si c'était le cas, à quel niveau elle se situerait.

Ceci dit, cela nous a amené à une très grande prudence à la Ville, et notamment au constat de variations extrêmement importantes de plusieurs dizaines de millions d'euros, régulièrement sur les trois derniers très gros marchés de rénovation des usines du S.I.A.A.P.

Cela m'a conduit, ainsi que mon collègue Julien BARGETON dans ses fonctions d'adjoint aux finances, à ne pas participer aux votes ni en commission d'appels d'offres ni au Bureau ni au conseil syndical du S.I.A.A.P. pour confirmer ces marchés. Soit nous nous abstenons en expliquant pourquoi, après avoir demandé le report de cette délibération et des explications, soit en ne participant pas à ces instances, mais en tout cas, en ne votant pas l'ensemble de ces trois marchés. Voilà la position de la Ville aujourd'hui.

Notre souhait est évidemment la plus grande transparence. Chacun est libre dans chaque institution, comme direction d'institution ou comme élu, de parler à la presse ou pas. Je considère, pour ma part, qu'en tant qu'élu siégeant dans une institution publique, gérant des deniers publics, nous avons à répondre aux questions des journalistes qui nous sont posées sur notre action et sur notre gestion, tout comme j'ai à répondre aujourd'hui, Madame SIMONNET, à votre interpellation.

La Ville restera d'une extrême prudence sur ces grands marchés. On peut d'ailleurs, au passage, plutôt que de s'interroger sur le mode de gestion, je n'en connais pas qui soit parfait et qui garantisse tout. La meilleure garantie reste la transparence.

En revanche, on peut s'interroger, et je remercie le S.I.A.A.P. d'avoir commencé à le faire depuis maintenant quelques mois, sur la forme d'investissement. Faut-il construire de très grandes usines, ce qui est notre tradition française appuyée aussi sur un savoir-faire d'ingénieurs extrêmement important ? Nous avons, au S.I.A.A.P., les deux plus grandes usines d'Europe, dont la plus grande usine du monde. On peut en être fier, mais on peut également s'interroger sur ce modèle et se demander si de plus petites unités et un traitement de plus grande proximité ne seraient pas plus performants, et peut-être aussi, moins attirants pour un certain nombre de personnes qui comptent faire de l'argent dessus.

Voilà quelle est notre position, Madame SIMONNET. Nous avançons avec le S.I.A.A.P. sur l'assainissement de la Seine, de la Marne. C'est capital d'un point de vue environnemental, pour l'attractivité de la Ville, pour notre santé à tous, et nous le faisons ensemble, mais, pour notre part, avec une très grande vigilance sur des marchés dont nous avons trop souvent vu varier les montants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Mao PENINOÛ.

Permettez-moi de vous remercier et de dire que cette position est la position que j'ai souhaité adopter et qui est portée par les représentants de l'Exécutif. Mao PENINOÛ l'a fait avec beaucoup de rigueur, de sérieux et d'excellence. Je pense que c'est cela, l'attitude que nous devons avoir. Je suis très fière, d'ailleurs, qu'au moment où il y a ces mises en cause concernant le S.I.A.A.P., la Ville de Paris soit vraiment celle qui est restée dans cette rigueur, ce sérieux, cette transparence et qu'il n'y ait pas eu de prise de part au vote des dossiers qui sont aujourd'hui regardés.

C'est entre les mains de la justice. La justice va faire son travail. Je pense que nous sommes allés beaucoup plus loin que le simple principe de précaution. Je suis très heureuse d'avoir autour de moi une équipe honnête, engagée et qui a été capable de prendre les distances qu'il fallait prendre au vu des risques sur les marchés dont vous avez parlé. En tous les cas, c'est l'honneur de Paris que d'avoir une équipe qui s'implique et dirige de cette façon.

Je vous redonne la parole, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pense, pour ma part, que l'honneur de Paris, Madame la Maire, c'est d'avoir une régie publique de l'eau. L'honneur de Paris et l'honneur des communes concertées, ce serait d'avoir une régie publique d'assainissement des eaux usées ou plutôt des régies publiques d'assainissement des eaux usées.

Je ne comprends pas la réponse de M. Mao PENINOÛ. L'Exécutif ou plutôt les membres de l'Exécutif qui siègent au S.I.A.A.P. n'ont pas participé au vote, mais ces votes ont eu lieu. Votre non-participation au vote n'a pas empêché les marchés d'être passés. Donc, je ne trouve pas que cette position suffise en termes de prise de responsabilité de la part de la Ville parce que ces marchés devaient avoir lieu. Donc, les élus qui siègent au S.I.A.A.P. et qui ont pris part au vote ont-ils été abusés ? Ont-ils péché par naïveté ? Ont-ils été absents défaillants ou complices ? Voilà ce qu'il faut savoir. Voilà ce que j'espère que la justice nous permettra de connaître, comme vérité.

Oui, je pense, Monsieur Mao PENINOÛ, qu'il faut changer.

Oui, Monsieur le maire, il y a eu des élus complices sur les affaires antérieures. Et donc, je donne la possibilité, là, à l'ensemble des élus... Je doute de toutes les solutions. Je pense que le changement de statut et la rupture avec cette SEMOP serait nécessaire. Vous avez, Monsieur Mao PENINOÛ, par ailleurs, dit que vous souhaitiez étendre les SEMOP à d'autres structures, dans un compte rendu du S.I.A.A.P. J'aurais aimé savoir lesquelles. Par contre, Monsieur Mao PENINOÛ, je suis totalement d'accord avec vous sur le fait que ces très grandes usines d'incinération sont un modèle totalement dépassé et qu'il faut, au contraire, traiter la pollution à la source, mais on en reparlera.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions d'actualité. Sonnons la cloche ! Très bien.

Election d'un conseiller métropolitain. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je constate que les conditions du quorum sont atteintes pour que nous puissions procéder à l'élection d'un conseiller métropolitain en remplacement de M. Rémi FÉRAUD, démissionnaire puisqu'actuellement sénateur. Je propose la candidature de M. Patrick BLOCHE, conformément à l'article L. 5211-6-2 du C.G.C.T. : "L'élection du conseiller métropolitain se déroulera à scrutin secret".

Je suspends la séance pendant 5 minutes pour que nous puissions organiser le scrutin. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures trente minutes, est reprise à seize heures trente-six minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons reprendre la séance.

Election d'un conseiller métropolitain. (Suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - J'appelle les quatre scrutateurs qui, par usage, sont les quatre plus jeunes d'entre nous, à descendre au pied de la tribune : M. Alexandre VESPERINI, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU et Mme Marie-Laure HAREL.

Monsieur VESPERINI.

Monsieur DUBUS, arrêtez de distraire M. VESPERINI. J'ai besoin de vous en bas pour l'organisation du scrutin.

Non, Monsieur DUBUS, vous n'avez plus ce privilège de l'âge. Je m'en excuse.

D'accord, très bien.

Jean-François MARTINS qui est là.

Fatoumata KONÉ, si elle est présente. C'est bon ? Allez !

A l'appel de votre nom, je vous demanderai de venir voter en descendant vers l'urne.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le vote par procuration est possible. Les pouvoirs sont à déposer auprès de la chef du Bureau de la séance à proximité de la table de vote.

J'ouvre le scrutin.

Monsieur le Directeur général, je vous demande d'appeler les votants.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

C'est sur la gauche de l'hémicycle, à l'urne.

Je rappelle que les bulletins sont à l'isoloir sur la gauche de l'hémicycle et que l'urne est au pied de la tribune.

Mesdames et Messieurs, est-ce que tous ceux qui souhaitaient voter ont voté ?

Y a-t-il des demandes de vote ?

C'est tout bon ? Très bien.

Je clos donc le scrutin.

(Il est procédé au dépouillement).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Les scrutateurs vont procéder au dépouillement. En parallèle, je vous propose de poursuivre notre séance dans l'attente du résultat du vote. Nous allons donc enchaîner.

Chers collègues, nous reprenons l'examen du projet de délibération DEVE 54 et des vœux rattachés. Normalement, nous sommes à la reprise par l'intervention de M. Jérôme DUBUS. Est-il dans les parages ou quelqu'un peut-il... ?

Merci, Monsieur DUBUS, mais en fait nous allons faire la niche parce que nous sommes un peu en retard sur le planning mais je voulais votre présence.

Chers collègues, je vous invite à regagner vos places parce que nous allons reprendre notre séance normale.

Excusez-moi, le groupe Ecologiste de Paris, nous avons besoin de l'intervention de votre président. Arrive-t-il ?

2018 GEP 1 - "Vivre mieux et plus longtemps dans son logement. Le viager public et solidaire".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons procéder maintenant à l'examen de la niche : proposition de délibération GEP 1 "Vivre mieux et plus longtemps dans son logement. Le viager public et solidaire", ainsi qu'à l'amendement n° 241 posé par l'Exécutif.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris ainsi qu'à la conférence d'organisation, le débat sera organisé selon l'ordre de passage et les temps de parole suivants, avec les inscrits qui ont été inscrits par les groupes.

Nous allons commencer par le président du groupe Ecologiste de Paris, M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec le viager solidaire, c'est un dispositif innovant en matière de solidarité que nous vous proposons.

En permettant, d'une part, aux personnes âgées de rester vivre le plus longtemps possible à leur domicile, et en favorisant, d'autre part, la création de logements sociaux dans ce que l'on appelle le "diffus" et ce, dans tous les quartiers de Paris, ce dispositif permettrait à notre Ville de renforcer sa préparation à l'évolution démographique que nous connaissons. En 2050, un quart des habitants de Paris auront plus de 60 ans. Cette évolution démographique s'accompagnera du développement de nouveaux besoins en matière de déplacements, d'aide à domicile, de santé ou encore de loisirs. Nous le savons, la grande majorité des personnes âgées souhaitent rester vivre à leur domicile le plus longtemps possible.

Or, même quand on est propriétaire de son logement, quand on fait partie de la classe moyenne, il peut être financièrement compliqué de faire face à l'accroissement des nouveaux besoins qui apparaissent avec la vieillesse. Vendre son logement à la Ville, grâce à un dispositif de viagers municipaux et solidaires, permettrait au vendeur de se voir verser une rente jusqu'à la fin de ses jours, et ainsi améliorer son confort quotidien : travaux d'adaptation du logement souvent nécessaires, aide à domicile, financement d'un éventuel séjour ultérieur en E.H.P.A.D., anticipation de la prise en charge des frais de décès...

Le dispositif de viagers solidaires permet donc aux seniors de la classe moyenne d'accéder à un meilleur niveau de vie, mais aussi de profiter d'une plus grande tranquillité et de vivre une relation plus sereine, vis-à-vis de leurs proches en leur épargnant la charge éventuelle pour répondre à ces besoins. Par ailleurs, à l'inverse des particuliers privés, la Ville serait un garant de confiance, ce qui lèverait une bonne partie de la défiance que l'on peut légitimement entretenir vis-à-vis du viager.

Enfin, le dispositif de viagers solidaires permettrait de créer des logements sociaux dans le diffus. Comme vous le savez, nous connaissons, depuis 20 ans, un emballement de la spéculation immobilière dans la capitale, dont les effets sont particulièrement néfastes et se traduisent par l'exclusion d'une part de plus en plus importante de la population, qui n'a tout simplement plus les moyens de se loger dans la capitale.

Les logements vendus à la Ville "via" les dispositifs de viagers pourraient permettre de créer des logements sociaux à moindre coût pour la collectivité à destination des populations les plus modestes. Ce serait particulièrement vrai dans l'Ouest parisien, très déficitaire en termes de logements sociaux mais dont la répartition générationnelle fait apparaître une plus forte proportion de plus de 60 ans. A long terme, le viager solidaire serait donc une des idées de rééquilibrage de notre ville.

Pour toutes ces raisons qui, vous le comprendrez, allient à la fois soutien à l'autonomie des seniors, qualité de vie et création de logements sociaux dans le diffus pour les populations les plus modestes, nous demandons dans cette proposition de délibération la création d'un dispositif de viagers solidaires et publics à Paris d'ici 2019.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le Président BELLIARD, cette proposition de délibération du groupe GEP est intéressante car elle est au croisement de deux problématiques.

La première est liée au vieillissement de la population parisienne et au choix massif des personnes âgées de rester autant que faire se peut dans leur logement et dans leur environnement. Il y a encore à Paris un certain nombre de personnes âgées propriétaires de leur logement qui font face à des charges de propriété importantes. Ils constatent que leur retraite stagne, voire recule, du fait de l'actuel Gouvernement qui a pris les retraités dans sa ligne de mire.

Ce système de viager permet un complément de revenus pour des propriétaires. Il conviendrait d'ailleurs de pouvoir mettre un plafond pour pouvoir accéder au dispositif du viager solidaire, afin que cela ne serve pas à des personnes qui pourraient ne pas en avoir réellement besoin.

Bien entendu, cette proposition propose la mise en place d'un viager public et solidaire qui pourra répondre par le versement d'un viager par une institution publique. Cela peut redonner confiance aux personnes qui souhaitent se séparer de leurs biens à leur disparition. Le recours au viager est en baisse et les derniers chiffres en notre

possession, qui viennent du Conseil supérieur du notariat, indiquent qu'en 1990, il y avait 1.500 ventes viagères et seulement 779 en 2009, je parle des chiffres nationaux.

Il serait intéressant que nous ayons une idée du nombre de Parisiennes et Parisiens qui ont recours au viager avec les particuliers. Tout au plus quelques dizaines, si je me permets un calcul rapide. Cependant, peut-être, une fois mis en place, ce nouveau dispositif pourrait susciter des vocations au viager par des propriétaires parisiens, plus rassurés par l'institution publique que par les personnes privées.

La seconde idée qui est proposée par la proposition de délibération est celle de pouvoir trouver une autre porte d'entrée que la préemption dans le diffus pour créer du logement social. C'est une bonne idée qui permet du logement social dans des copropriétés privées et ainsi, de diversifier l'offre de logements sociaux et d'en voir surgir dans des arrondissements sous-dotés, du moins c'est une probabilité. De plus, nous le savons, il y a un effet papillon à la création de logements sociaux dans le diffus : c'est la baisse du prix du mètre carré dans les appartements environnants, ce qui nous permet de lutter contre la spirale infernale de la hausse des prix à l'achat dans l'ancien, à Paris.

Il y a donc de bonnes intentions à cette proposition de délibération. L'Exécutif a apporté un certain nombre de modifications à cette proposition de délibération qui demandent des études préalables sur les conséquences de la mise en place de ce dispositif. Il s'agit de mieux connaître le nombre de personnes qui pourraient être concernées par la mise en place de ce viager, public et solidaire, mais aussi la mobilisation financière que cela pourrait représenter pour notre collectivité.

Alors, même s'il s'agit d'une proposition de délibération qui peut ne concerner que peu de personnes, nous pensons que c'est une bonne idée pour les personnes âgées isolées, ayant des revenus moyens ou modestes. Nous voyons aussi une nouvelle possibilité d'entrée du logement social dans des immeubles et des arrondissements qui en sont fort dépourvus.

Nous approuvons donc cette proposition de délibération et participerons aux groupes de travail, si ceux-ci sont mis en place.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Alexandre VESPERINI, vous avez la parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis profondément gêné par cette proposition de délibération sur son application et sur son principe.

D'abord, sur son application : je trouve cela assez cocasse... J'ai l'impression que le groupe Ecologiste n'a pas vu le célèbre film "Le viager" avec Michel Serrault.

M. GRÉGOIRE connaît.

Au début du film, Michel Serrault a 59 ans et il termine centenaire après avoir enterré toute la famille qui veut récupérer son logement à Saint-Tropez. Quand ils commencent le viager, Saint-Tropez est un port de pêcheurs ; 50 ans plus tard, la valeur immobilière a quintuplé.

Revenons à nos moutons et soyons plus sérieux : en réalité, j'ai des doutes sur l'application concrète de cette proposition de délibération. On voit bien - derrière ce texte - quel est l'objectif : c'est évidemment, une fois de plus, d'aller s'en prendre à ces "propriétaires". On a l'impression que c'est vraiment le gros mot que vous n'osez pas utiliser. Il est sur vos lèvres. En filigrane, on voit bien que vous voulez vous en prendre à tous ces gens qui ont le malheur de beaucoup travailler dans leur vie, d'être propriétaires "in fine", à 60 ou 65 ans, de leur logement. Non, vous voulez le leur prendre.

Vous l'avez dit et c'est incontestable, l'âge augmente. Il y aura de plus en plus de centenaires. Dans votre proposition de délibération, vous parlez des arrondissements de l'Ouest. Manque de pot : dans les arrondissements que vous visez, ces "salauds de riches" font partie des personnes âgées qui vont le plus avoir les moyens de bien vieillir, de se soigner, de faire de la télémédecine, de bénéficier d'objets connectés. Par conséquent, j'ai peur que, sur le plan technique, votre proposition de délibération loupe le coche, que cela coûte extrêmement cher à la Ville et que l'on se retrouve justement dans la même situation que le personnage de Michel Galabru dans "Le Viager".

Je vais terminer sur l'applicabilité de cette proposition de délibération. N'oubliez pas le syndrome "Jeanne Calment", qui est connu de tous les notaires de France et de Navarre. Jeanne Calment a conclu un viager à 90 ans en 1965. Elle est morte à 125 ans et a enterré également ceux qui avaient conclu le viager.

Quelque part, et je voudrais conclure ensuite une deuxième chose sur l'aspect moral, parce qu'en réalité il y a aussi une considération morale, au sujet de ces propriétaires. Il y a quand même une considération morale, je fais partie des gens qui justement, en voyant des films comme "le Viager", en voyant le syndrome "Jeanne Calment", ne peuvent pas s'empêcher de considérer qu'il y a un côté amoral, je dirais même déshonorant de miser sur la mort des gens.

Je suis pour la liberté intellectuelle en tant que libéral, chacun fait ce qu'il veut. Monsieur LE RESTE disait que le nombre de viagers avait beaucoup baissé ces dernières années et qu'il était assez faible, qu'on avait du mal à le quantifier à Paris. J'ai des chiffres qui me viennent du Conseil du notariat, ils sont plutôt encourageants pour le viager à Paris faisant état de 7 % de transactions immobilières, mais très franchement au-delà même des considérations statistiques que l'on peut porter, j'ai un jugement vraiment très négatif sur ce procédé.

Encore une fois, chacun fait comme il veut, si je veux miser sur la mort de quelqu'un il n'y a pas de problème, mais que la Ville de Paris ait ce type de réflexe, je trouve cela particulièrement déshonorant pour la Ville, et si cette proposition de délibération est adoptée, le message qu'enverrait la Ville de Paris à ses seniors est vraiment déshonorant, surtout quand on voit les mesures particulièrement électoralistes sur le "pass" Navigo.

Merci.

M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Madame Sylvie CEYRAC, vous avez la parole.

Mme Sylvie CEYRAC. - Vous ne serez pas très surpris, j'imagine, de notre opposition à cette proposition de délibération qui est proposée par le groupe Écologiste.

Nous avons déjà émis des réserves l'année dernière à l'occasion du vote du schéma des seniors sur ce qui n'était à l'époque qu'une étude sur l'opportunité de mettre en place un viager municipal.

Proposer de mettre en place un viager municipal, c'est s'adresser à des seniors qui tout au long de leur vie de travail ont réussi, quand les prix de l'immobilier ne flambaient pas encore, à se mettre un toit sur la tête pour y vivre, et pour le laisser à leurs enfants pour ceux qui en ont.

Le viager que vous proposez est plein d'arrière-pensées, l'objectif n'est pas tant de leur permettre un complément de revenu, ce qui serait louable, que de capter à terme un logement pour augmenter le chiffre des logements sociaux, et ce, à un coût moindre qu'une préemption, puisqu'il se fonde sur la valeur d'usage indexée sur le coût de la vie, et non sur la valeur du marché.

La preuve de cette duplicité en est la démonstration que vous faites vous-mêmes, selon laquelle des seniors propriétaires habitent plus particulièrement dans les zones déficitaires en logement social de l'Ouest parisien.

Tout est dit.

Je n'ose imaginer que l'on puisse craindre d'éventuels abus de faiblesse, d'ailleurs les notaires sont très prudents à ce sujet, ce qui explique d'ailleurs la baisse du nombre des viagers, et que l'on profite également de la fragilité et de la précarité de certaines personnes âgées.

Les seniors sont libres de vivre comme ils veulent et de subvenir à leurs besoins comme ils le souhaitent.

Pour ma part, je me satisfais que l'espérance de vie des Parisiens soit plus importante que la moyenne et qu'elle continue de s'allonger dans les années à venir, et je n'irai pas faire la fête dans les cimetières comme une autre bonne idée le propose dans ce Conseil.

M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Laurence GOLDGRAB ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite tout d'abord vous remercier quant à moi pour cette proposition de délibération, puisque vous me permettez, s'il fallait encore le démontrer, de traiter d'un sujet très intéressant.

Pour moi, il ne s'agit pas de prendre des logements aux personnes âgées, comme je viens de l'entendre, je suis un peu surprise, mais de proposer des solutions pour qu'elles puissent rester dans leur logement à Paris malgré le coût de la vie, c'est ce que j'ai compris de cette proposition de délibération qui me paraît très opportune.

Je n'irai pas par quatre chemins, mon groupe va voter cette proposition, d'abord parce que je trouve que c'est une mesure de bon sens. Ensuite, parce que c'est une mesure solidaire et utile. Une mesure de bon sens car elle répond à une large demande, celle des seniors de rester à leur domicile, ils sont près de 90 % à exprimer ce choix, et c'est bien naturel. De bon sens encore par la relative simplicité du mécanisme du viager.

C'est une mesure solidaire, car elle s'adresse aux personnes âgées, qui certes sont propriétaires mais ont de faibles revenus. La rente du viager leur permet de disposer d'un budget plus large pour adapter leur logement ou encore faire appel à du personnel aidant, et tout simplement vivre dans notre ville.

Avec cette proposition, c'est ce désir d'autonomie maintes fois exprimé lors du Schéma parisien en direction des seniors qui est traduit.

C'est une mesure solidaire aussi parce qu'elle permet de créer du logement social dans Paris, on l'a dit, y compris dans les arrondissements actuellement peu dotés, car c'est dans ces arrondissements que l'on trouve également le plus de personnes âgées.

Il ne s'agit pas ici de pointer du doigt tel ou tel arrondissement, mais de dire les choses et de les dire clairement.

C'est une mesure utile enfin, car elle permet à la Ville de Paris de créer du logement social dans le privé à moindre coût, avec des logements déjà bâtis ne demandant que des aménagements à la marge.

Donc, attachés à l'autonomie des seniors, à la solidarité ainsi qu'au logement social, les élus du groupe RG-CI voteront cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Julien BARGETON ?

M. Julien BARGETON. - Merci.

Le sujet du viager est effectivement intéressant. Je rappelle moi aussi que dans le Schéma Parisien 2017-2021 Seniors à Paris, nous avons adopté l'idée d'une étude sur la mise en place d'un viager municipal pour améliorer la situation financière des seniors propriétaires de leur logement, mais disposant de faibles revenus.

Or à ce stade, sauf erreur de ma part, nous ne disposons pas d'une éventuelle étude quant à l'efficacité de cette mesure, et adopter tel quel le dispositif, alors même qu'on avait voté le principe de le faire étudier, me paraît prématuré.

D'autant que de nombreuses questions se posent légitimement, notamment sur l'efficacité réelle du dispositif. Le groupe écologiste en énumère trois assez théoriques, mais quels impacts réels existeraient à l'échelle de Paris ? Et surtout, quel en serait le coût ? C'est vrai que les niches dans mon souvenir ne devaient pas amener à proposer des dispositifs très coûteux pour la Ville de Paris, or on n'a pas d'idée du montant que cela pourrait représenter.

Il faut, à mon avis, encore réfléchir à la question, et les bonnes intentions ne sont pas suffisantes en la matière.

C'est vrai que le viager souffre d'une mauvaise réputation dans notre pays, alors qu'il est très utilisé dans d'autres.

Il souffre d'une mauvaise réputation, parce qu'en quelque sorte c'est un pari individuel sur le décès d'une personne, et il souffre d'une mauvaise réputation pour une deuxième raison, c'est qu'on a l'impression qu'il déshérite aussi les ayants droit, puisque ceux-ci ne sont d'ailleurs pas toujours au courant qu'il y a eu un viager sur un bien immobilier, cela peut d'ailleurs aboutir à des situations difficiles.

C'est pourquoi la Caisse des dépôts et consignations a mis en place un fonds viager mutualisé, qui commence.

Il serait intéressant d'avoir une analyse de l'impact de ce fonds, notamment à Paris.

Des propositions sont faites pour l'étendre, par Hakim El Karoui qui a été conseiller de Jean-Pierre RAFFARIN, après tout pourquoi pas, et qui dans son ouvrage "La lutte des âges", vous savez qu'il y a un conflit à ce sujet,

certaines parlent de paix des âges et d'autres de lutte des âges, propose d'étendre les fonds viagers mutualisés, ce qui peut être d'ailleurs regardé.

On hérite de plus en plus tard, à 50 ans en moyenne, donc le sujet aussi de l'accélération des donations est posé. Ceci veut dire que ce sujet du viager est un sujet qui touche beaucoup au contexte juridique national, notamment fiscal et social. Et je crois que c'est dans cet ensemble qu'il faut le regarder, et c'est aussi dans cette articulation qu'une étude serait nécessaire.

J'en termine pour rappeler que la ministre des Solidarités a lancé un cycle de rencontres avec les différents acteurs et les représentants des institutions du secteur des personnes âgées le mois dernier, afin de nourrir la future feuille de route relative à l'accompagnement du vieillissement et de la prévention de l'autonomie qui sera présentée par le gouvernement.

Il faudra aussi regarder dans ce cadre ce que nous pouvons proposer.

S'il s'agit de faire étudier, pourquoi pas, le groupe s'abstiendra, mais s'il s'agit de lancer directement un dispositif qui ne me semble pas prêt, nous voterons contre.

M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Eric AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Merci.

Le viager municipal est une idée séduisante au départ, car elle vise à répondre à trois enjeux majeurs.

Le premier, c'est le souhait de beaucoup de personnes âgées d'être maintenues à domicile, souhait que je peux comprendre volontiers étant donné que la Ville de Paris accuse un déficit important de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, et c'est là à notre avis d'ailleurs que se situe aussi une priorité pour la Ville de Paris vis-à-vis des personnes âgées.

Deuxième enjeu que l'on comprend bien, c'est évidemment toujours le maintien à domicile, mais surtout l'amélioration de la qualité de la vie, et l'indépendance financière des personnes âgées propriétaires à Paris par la perception d'une rente, et c'est une piste qui mérite d'être creusée.

Troisième enjeu, celui-là ne nous échappe pas, c'est la course à la production de logements sociaux éperdue sous cette mandature. Après les conventionnements du parc à loyer libre, les préemptions d'immeubles et les préemptions dans le diffus, voilà que l'acquisition viagère ouvre un nouvel horizon pour acquérir des biens immobiliers dans le parc privé et les conventionner en logements sociaux.

Pour répondre à ces enjeux, le viager municipal apparaît comme cela, de prime abord, gagnant-gagnant-gagnant. Gagnant pour la personne âgée qui perçoit une rente tout en restant à son domicile. Gagnant pour la Ville qui devient propriétaire à moindre coût, d'autant qu'elle limite ses risques en répartissant le risque. Et forcément gagnant pour les 130.000 ménages parisiens en attente d'un logement social. Et les contrats où tout le monde est gagnant, forcément, cachent souvent un lézard. Alors, qui est le grand perdant du viager municipal ?

Ce sont les ayants-droit, les héritiers du petit propriétaire qui se voient préempter leur héritage par la Ville de Paris. Or, la transmission du patrimoine à leurs enfants et petits-enfants est bien une préoccupation des personnes âgées, au même titre que leur maintien à domicile. Pour nous, la seule condition impérative que nous poserions pour la mise en place du viager municipal, c'est qu'il ne puisse être conclu qu'avec l'accord des ayants-droit, s'ils existent.

La vraie question, au-delà de tout cela, c'est : est-ce que c'est vraiment la vocation de la Ville de jouer les investisseurs contre ses habitants ? Nous avons tous en tête les déboires de la Ville banquière, avec la déroute de la banque du Crédit municipal de Paris. Paris souhaite se lancer dans la gestion de portefeuilles de viagers, sachant même que la Caisse des dépôts, qui avait constitué un fonds viager de 150 millions d'euros, a fini par jeter l'éponge en raison notamment des coûts très élevés de la gestion du viager.

J'ajoute enfin, pour conclure, que je rejoins un peu Alexandre VESPERINI sur l'aspect morbide du viager qui pose une vraie question éthique, car si la Ville avait vraiment l'intention de se comporter en investisseur avisé en matière de viager, elle devrait parier sur la mort précoce du rentier pour rentabiliser son investissement. C'est une préoccupation qui n'est pas soulevée dans cette proposition de délibération, mais que l'on peut poser. Comment juger de la position éthique d'une ville qui parie financièrement contre la vie de ses habitants ? A ce sujet, permettez-moi d'emprunter à Laurent BAFFIE une définition du viager : "Le viager est le principe amoral qui consiste à investir dans la pierre en espérant qu'elle devienne très vite tombale".

Le groupe UDI-MODEM n'est pas à l'aise aujourd'hui sur cette option du viager municipal. On peut y réfléchir et y travailler. A l'inverse, nous pensons que la Ville devrait dès à présent adapter son parc social au vieillissement de la population, en termes d'accessibilité - c'est l'un des objectifs du P.L.H. - créer les 1.900 places d'EHPAD que prévoit le Plan Senior, et travailler à l'adaptation du parc de logements parisiens à la mobilité réduite, tel que l'ANAH le préconise.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les enjeux du vieillissement sont devenus cruciaux pour notre société, où nos aînés vivent de plus en plus longtemps, sont soumis à un risque de dépendance plus grand. A Paris, les personnes de plus de 65 ans représentaient récemment plus de 20 % de la population, représentent aujourd'hui plus de 20 % de la population, en forte augmentation. Face à la diversité des situations que connaissent les près de 500.000 seniors parisiens, notre collectivité a engagé depuis 2012 une adaptation de la Ville aux problématiques des seniors et une nouvelle étape s'est engagée pour la période 2017-2021 lorsque notre Conseil a adopté son schéma parisien en direction des seniors.

Dans le même temps, la question du logement constitue depuis de nombreuses années la priorité politique de notre majorité et bénéficie de notre mobilisation totale. Comme nous l'avons régulièrement porté ici, il est crucial de mieux répartir le nombre de logements sociaux dans l'ensemble des arrondissements, et notamment aussi dans l'ouest où se concentre une majorité des seniors. Il est important aussi d'utiliser des outils différents, tous les outils, et des outils nouveaux pour développer l'offre de logements abordables pour l'ensemble des Parisiens.

La proposition de délibération que nos collègues du groupe Ecologiste de Paris présentent aujourd'hui offre donc une approche originale pour répondre au double défi du vieillissement et du logement à Paris. Elle s'appuie, entre autres, sur les travaux du "Silver think tank" que la Ville de Paris avait créé avec Dominique VERSINI en 2015, pour réfléchir à des solutions aux problématiques nouvelles soulevées par l'allongement de l'espérance de vie, plus élevée d'ailleurs à Paris qu'en Ile-de-France ou dans le reste du pays. Ce "think tank" avait réuni des chercheurs, experts, représentants associatifs qui ont inspiré la proposition dont il est question aujourd'hui, à savoir de mettre en place un viager municipal qui permette d'améliorer la situation financière des seniors propriétaires de leur logement, mais disposant de faibles revenus. Il s'agit de ne spolier personne, mais, au contraire, de donner des possibilités à des Parisiens qui le souhaiteraient.

En effet, à Paris, il ressort que l'immense majorité des personnes âgées restent dans le logement qu'elles occupent depuis longtemps sans y apporter les aménagements spécifiques et sans souhaiter le quitter, quand leur autonomie se réduit. Dès lors, dans la lignée des engagements et en complément de mesures contenues dans le schéma en direction des seniors, la proposition qui nous est soumise peut aller dans la bonne direction. Elle permet, sur le long terme, la création de logements sociaux dans le diffus et, pour les personnes âgées rencontrant des problèmes financiers à cause de faibles revenus ou bien en raison des surcoûts engendrés par la réduction de l'autonomie, une opportunité supplémentaire. Ce dispositif leur permettrait, en effet, de bénéficier de revenus complémentaires dont elles peuvent avoir besoin.

C'est pourquoi nous voterons cette proposition de délibération en notant, bien sûr, que ce dispositif nécessite aussi des garde-fous, que nous devons veiller à ce que notre collectivité ne se retrouve pas au cœur de contentieux, notamment avec les héritiers, n'alimente pas des différends. Conscients de la sensibilité de ces questions, il semble aussi raisonnable de procéder à une expérimentation avant de généraliser le dispositif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, écoutez, je trouve que le viager public et solidaire est une bonne idée puisqu'il s'agira de permettre aux personnes âgées propriétaires, mais aux revenus parfois justes, de pouvoir rester dans leur logement. Par ailleurs, cela permettra à la Ville de pouvoir augmenter les logements sociaux dans le diffus et notamment dans les arrondissements bien souvent déficitaires en logements sociaux.

Avec cette proposition de délibération, en plus, on va pouvoir soutenir le principe de la valeur d'usage des logements et non la valeur spéculative. J'entends les inquiétudes de la part de certains, mais je ne vois pas en quoi la Ville jouerait ainsi les investisseurs contre ses habitants. Je ne suis pas d'accord puisqu'il s'agirait, bien sûr, d'avoir

des propriétaires volontaires. Pour celles et ceux qui pensent que l'aspect morbide du viager, il faudrait plutôt l'abandonner, je n'entends pas leurs parlementaires intervenir pour, justement, abandonner la question du viager. Par contre, je suis, bien sûr, convaincue qu'il va falloir nécessairement beaucoup de garde-fous et beaucoup de précautions pour mettre en place cette mesure.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Galla BRIDIER. Cinq minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tenais tout d'abord à remercier le groupe Ecologiste d'avoir déposé cette proposition de délibération. Je remercie également tous les orateurs et oratrices pour leur intervention.

Comme vous le savez, de septembre 2015 à mars 2016, la Ville de Paris, sous l'égide de Dominique VERSINI, a réuni un "Silver think tank" composé de chercheurs, d'experts et de responsables associatifs afin d'engager une réflexion sur l'ensemble des enjeux liés au vieillissement de la population et cela, en amont de l'adoption du Schéma Senior 2017-2021 en juin dernier et, je le rappelle, à l'unanimité de notre Conseil. Il est ressorti de ces travaux qu'il fallait adapter et repenser l'habitat des seniors, et notamment étudier les solutions viagères. Le viager solidaire est une innovation qui pourrait répondre à plusieurs problématiques. Cela a été dit : dans leur grande majorité, les seniors souhaitent rester chez eux le plus longtemps possible, dans leur quartier, dans leur réseau de voisinage. C'est d'ailleurs l'orientation de toutes les politiques publiques relatives au vieillissement qui se fixent comme objectif le maintien à domicile.

Le nombre de personnes âgées est en augmentation constante par rapport aux actifs et, pour certains, leur situation financière ne cesse de se dégrader. Les baisses de revenus lors du passage à la retraite ou encore le décès du conjoint peuvent compromettre la possibilité de continuer à vivre dans sa maison ou son appartement, du fait de charges devenues trop lourdes. Enfin, bien souvent, et ce, malgré le fait d'être propriétaire, les seniors ne peuvent pas toujours assumer le coût financier de la nécessaire adaptation de leur logement, des coûts de santé lorsqu'ils sont confrontés à la perte d'autonomie, faute de moyens financiers suffisants.

Si, durant de longues années, le viager n'a pas eu bonne presse en France, aujourd'hui, les esprits évoluent au regard des avantages que cette mesure pourrait apporter aux seniors. En effet, le viager solidaire répond à un vrai besoin de solvabilisation des personnes âgées propriétaires modestes souhaitant disposer de revenus sans vendre leur logement. Ce besoin est particulièrement fort à Paris où il existe de nombreux seniors propriétaires à revenus modestes.

Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur LE RESTE, il nous faudra objectiver la situation. Je peux simplement vous dire qu'en surfant même brièvement sur les sites de ventes immobilières, nous voyons que la demande de ventes en viager est très importante en volume à Paris. D'ailleurs, une partie de ces personnes propriétaires modestes sollicitent déjà les aides du Département comme l'A.P.A. et l'Aide sociale légale.

Fort de ce constat, plusieurs expériences ont été conduites, cela a également été rappelé. Ainsi, "Certivia", filiale de la Caisse des dépôts et consignations, a été créée en 2014 avec 11 partenaires institutionnels mobilisés pour acheter des logements occupés par des seniors modestes d'au moins 70 ans.

Leur objectif avait été fixé à 400 biens en quelques années, et il s'avère que le rythme d'achats des logements est plus élevé que prévu et le marché parisien, qui est en zone tendue, apparaît déjà comme le plus porteur.

La S.C.I.C. "Les trois colonnes" a également lancé son projet de viager en plaçant entre des particuliers vendeurs et des particuliers acheteurs une société coopérative. Comme le dit la S.C.I.C. "Les trois colonnes", il s'agit d'une action solidaire qui enrayera la situation du mal logement, car ce sont des logements qui ensuite bénéficieront à des jeunes en situation précaire, vendus ou loués. La coopérative joue ainsi un rôle de bailleur solidaire.

Pour tous, l'idée est donc de pouvoir in fine recycler ces logements ainsi rachetés.

Quant à la proposition du groupe des écologistes, qui a fait beaucoup parler les différents intervenants, de transformer les logements ainsi acquis en viager en logements sociaux dans le diffus, je la retiens, l'idée est belle et intéressante, mais demande encore à être expertisée.

Il est certain que nous répondrions ainsi à un objectif qui est celui du développement du logement social et de la mixité dans nos quartiers. Je travaillerai cela en lien évidemment avec Ian BROSSAT.

Enfin, nous le savons, et la mobilisation de jeudi dernier des retraités et des personnels des E.P.H.A.D. nous l'a encore rappelée, les hébergements spécialisés sont en nombre insuffisant à moyen terme pour répondre à la demande croissante et ils traversent une crise sans précédent, faute de moyens et faute de réelle prise en compte de la part du Gouvernement.

C'est donc avec un grand enthousiasme que j'accueille cette proposition de délibération pour laquelle je vous propose cependant un amendement. Compte tenu de l'ambition collective qui est la nôtre, qui est de créer ce viager municipal mais aussi de la grande complexité que cela revêt en termes de financement, d'opérationnalité, je m'engage à plutôt d'abord étudier la mise en place de ce dispositif d'ici juillet 2019, et de présenter en 4e Commission, au printemps 2019, les faisabilités budgétaires et réglementaires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Président, une réaction pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, de cet amendement que nous acceptons. Merci à tous les orateurs et oratrices pour ce débat.

Nonobstant les oppositions de principe au viager que je ne connaissais pas de la part de l'opposition municipale qui dépasse le cadre du viager social et public que nous proposons mais qui est, je l'ai entendu, une opposition de principe éthique, philosophique, politique sur la question du viager, je vous invite à faire part de cette opposition à vos parlementaires pour modifier la loi.

J'ai entendu un certain nombre de propositions et de critiques constructives sur la proposition de délibération que nous proposons, notamment celle de M. LE RESTE sur la question d'un plafond, pour que ce dispositif s'adresse à celles et ceux qui en ont besoin, ou encore celle du président Eric AZIÈRE sur la nécessité d'un accord avec les ayants droit. Je crois que tout cela mérite encore d'être discuté, et ce sont les raisons pour lesquelles nous acceptons l'amendement et nous vous remercions.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 241 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 241 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération GEP 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération GEP 1 est adoptée.

Félicitations !

Election d'un conseiller métropolitain. (Suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, le scrutin étant clos, je vous annonce le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 92

Bulletins blancs ou nuls : 14

Suffrages exprimés : 78

Majorité absolue : 40

La candidature proposée est adoptée.

78 voix pour M. Patrick BLOCHE.

Félicitations, Monsieur le Conseiller métropolitain !

2018 DEVE 54 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050 (suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous reprenons l'examen du projet de délibération DEVE 54 et des vœux rattachés. C'est donc Florence BERTHOUT... Madame Julie BOILLLOT pour commencer, cinq minutes maximum.

Mme Julie BOILLLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, 75 % de l'empreinte carbone de Paris est d'origine privée, particuliers et acteurs économiques.

Ce Plan Climat 2020-2050 ne peut donc être structurellement un succès sans une prise de conscience de chacun, et c'est là notre rôle d'élus que de faire preuve de pédagogie et d'incitation pour enclencher ce changement culturel global. Ce Plan Climat répondant à cet objectif, c'est donc pourquoi nous le voterons une fois encore.

Mais c'est aussi dans cet état d'esprit que notre groupe propose d'aller plus loin et d'adapter, pour permettre d'avoir 10 ans d'avance et non 30 ans de retard, en vous proposant d'adopter le pack "circule propre".

Nous partons simplement du constat que, pour traiter à la racine le problème de la pollution issue du trafic routier, outre l'augmentation et l'amélioration de l'offre de services de transports collectifs, il faut accélérer la transition du parc automobile vers les véhicules propres.

Je vous rappelle que le trafic routier est responsable des deux-tiers des émissions de dioxyde d'azote et de la moitié des particules fines rejetées sur le territoire parisien.

Il y a donc urgence à agir. Pourtant, aujourd'hui, la Mairie de Paris ne propose des aides à l'achat que pour les véhicules professionnels.

Or, un véhicule citadin propre coûte entre 20 et 30 % plus cher qu'un véhicule essence ou diesel. En 2017, sur les 60.000 véhicules neufs immatriculés à Paris, seulement 4.000 sont des véhicules propres, soit moins de 7 %.

Dans ces conditions, les mécanismes financiers pour inciter à la transition énergétique sont tout sauf un gadget.

L'Etat et la Métropole du Grand Paris ont déjà mis en place des mesures incitatives à l'intention des particuliers : jusqu'à 5.000 euros de subvention métropolitaine pour le conducteur qui se sépare de son véhicule immatriculé avant 2017, et 2.500 euros d'aide de l'Etat dans les mêmes conditions, auxquelles s'ajoutent les diesels avant 2001.

A Paris, la Mairie propose seulement une aide pouvant aller jusqu'à 600 euros parce que clairement, pour Anne HIDALGO, le Parisien qui souhaite avoir une voiture doit assumer ce choix. Avons-nous tous pourtant le choix ?

Par exemple, les travailleurs en horaires décalés ont-ils le choix ? L'éboueur qui commence à l'aube, l'infirmière qui fait des gardes de nuit, le policier qui enchaîne les heures d'astreinte, sans parler de tous les professionnels de la restauration et de la vie nocturne parisienne, ont-ils d'autres choix que de se déplacer dans des véhicules individuels pour assurer la stabilité de leur quotidien ? Clairement, la réponse est non, et pour eux, c'est la double peine : pas assez riches pour acheter un véhicule propre et pas assez dans le moule pour bénéficier des transports collectifs ou alternatifs. Ils sont, entre autres, les laissés-pour-compte de votre politique des mobilités.

Pour remédier à ce constat, nous proposons donc l'adoption du dispositif propre, c'est-à-dire la prime à la reconversion "Objectif Paris écologique". Cette aide, à hauteur de 2.500 euros, compléterait le dispositif métropolitain et étatique en couvrant le déplacement de véhicules immatriculés entre 1997 et 2001.

Le coût global de ce dispositif propre est estimé entre 3 et 4 millions d'euros, ce qui est relativement anodin lorsqu'on envisage des dépenses d'un milliard d'euros par an pour rendre les transports collectifs gratuits ou qu'on engrange 300 millions d'euros de recette annuelle avec l'externalisation des amendes de stationnement.

Inciter les Parisiens à rouler propre, qu'ils soient particuliers ou professionnels, a un corollaire : leur permettre de recharger leurs véhicules. La réussite de l'un ne va pas sans l'autre. Or sur l'espace public, le nombre et la diversité des recharges en énergie alternative ne sont pas satisfaisants.

Les bornes Autolib' et Vélib' sont à recharge lente. Il existe moins de 50 bornes de recharge rapide et quatre en accéléré, aucune station de ravitaillement public en G.N.V. et une seule station expérimentale à l'hydrogène à l'attention des taxis.

Sans déploiement de bornes, la politique de transition énergétique des flottes de véhicules sera un fiasco.

C'est pourquoi nous militons pour qu'un plan de déploiement de 1.000 bornes de recharge soit mis en œuvre, d'ici la fin de la mandature, pour accompagner la montée en puissance des énergies propres.

Enfin, ce plan de déploiement sur l'espace public doit s'accompagner d'un plan de déploiement dans les espaces privés. Nous proposons donc que le P.L.U. modifié impose la création de places en parking souterrain desservies par des bornes de recharge électrique pour toute nouvelle construction, mais je laisserai ce point à mon collègue Franck LEFEVRE.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Florence BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues. En novembre dernier, nous adoptons unanimement le projet de Plan Climat, je dis bien "unanimement". Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous partageons la totalité de ce document, qui se perd souvent en annonces contradictoires et en simples déclarations d'intention. Mais, encore une fois, je considère avec mon groupe que la lutte contre le réchauffement climatique est une priorité absolue. Ce qui nous porte, c'est donc le constat et les objectifs.

Le dérèglement est déjà à l'œuvre, Paris n'est pas épargnée et, ces derniers mois, la Capitale a été balayée par des événements climatiques qui seront de moins en moins exceptionnels, hélas : canicules, orages violents, crues, froid intense questionnent la capacité de notre ville à faire face à ces épisodes de crise.

Pour autant, dans un réflexe parfaitement décrit par George Marshall, la réalité du réchauffement climatique ne suffit pas à échapper aux mécanismes cérébraux qui mènent au déni. On en sait quelque chose, ici, dans cette Assemblée, parfois. Trop longtemps, l'homme a cru être le seul acteur du théâtre de l'histoire oubliant que le décor faisait partie intégrante de la pièce ; ce dernier s'est désormais rappelé à lui.

L'objectif général de la neutralité des émissions intra-muros d'ici 2050 doit désormais être la matrice de notre action ou de l'action municipale. Pour lutter contre ces phénomènes directement issus du réchauffement global de notre planète, nous n'avons pas d'autres chemins que de réduire notre empreinte carbone et limiter nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour autant, des haies intermédiaires doivent être franchies avec succès, très rapidement. Nous ne pouvons plus dévier des trajectoires comme cela a été le cas lors du dernier Plan Climat. Je rappelle ici les chiffres : entre les bilans carbone 2004 et 2014, les émissions ont diminué de 9,2 %. L'objectif de réduire de 25 % les émissions de CO² d'ici 2020 paraît hors de portée, je l'avais déjà dit lors du vote du Plan Climat en novembre 2017. Hors de portée, puisqu'au rythme actuel nous n'irons pas au-delà d'une baisse de 15 %.

Ce qui compte maintenant, c'est la mise en œuvre sans délai de ce plan et l'urgence climatique nous intime à l'action sans perdre de temps. Si nous sommes tous d'accord sur le "penser global", nous sommes beaucoup plus circonspects sur le volet "agir local". D'ailleurs, l'épisode de la centralisation des caisses des écoles, qui montrait bien que l'on était totalement en décalage sur cet "agir local", en est le témoin.

Le catalogue de mesures de ce Plan Climat peut paraître séduisant mais peu d'entre elles ont un calendrier et un objectif précis. C'est d'ailleurs ce que dit la Mission régionale d'autorité environnementale dans son avis rendu le 11 décembre dernier. Certes, l'actualité nous a récemment démontré que vous n'entendiez pas les remarques et observations de l'autorité environnementale. L'essentiel de ces observations portent sur le fait que l'évaluation

environnementale manque d'approfondissement. Ainsi, les effets attendus de chaque action ne sont pas démontrés. D'ailleurs, les actions restent pour cela rédigées de manière assez imprécise.

C'est dans cet esprit que nous avons déposé 16 amendements lors du Conseil de Paris de novembre. Onze ont été repris mais la plupart de nos propositions ont été renvoyées à des études ou à de simples déclarations d'intention. Le rejet de notre amendement sur le parc social est un mauvais signal, je vous le dis. Au rythme actuel, la rénovation aux normes climat des logements sociaux ne serait pas achevée avant 2061. Est-ce bien raisonnable ?

D'ici là, les normes et les technologies auront évidemment profondément évolué. Nous vous avons proposé de mobiliser des financements existants pour traiter l'ensemble du parc d'ici 2035 au nom de l'exemplarité et je regrette que vous n'ayez pas retenu cette proposition.

L'accélération des décisions pour atteindre l'objectif intermédiaire de 2020 est une nécessité. Mais accélération ne veut pas dire passage en force brutale ; souvent, c'est votre marque de fabrique et notre méthode doit changer. En matière de développement durable et singulièrement quand il s'agit des mobilités, la coercition n'amène pas de changements aussi profonds que des mesures légitimes auxquelles il est aisé d'adhérer.

La piétonisation des voies sur berges est l'archétype d'une méthode brutale qui dessert son but initial. Aujourd'hui, dans une situation juridique très fragile, le projet est vivement contesté par ceux, vous le savez, qui subissent les reports de circulation, de bruit et de pollution. Aucune mesure d'accompagnement, aucun dispositif compensatoire pour les riverains, au mépris de la loi concernant le bruit. Au final, le nouvel arrêté de piétonisation n'est pas motivé par une amélioration de la qualité de l'air mais par des considérations d'ordre patrimonial et touristique, preuve que la réduction attendue de la pollution n'est pas à l'œuvre.

L'année 2017 risque de marquer une rupture...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Risque de marquer une rupture. Madame, Monsieur le Maire, excusez-moi, puisque Mme la Maire n'est pas là, comme vous, nous souhaitons que la voiture individuelle polluante appartienne au plus vite au passé, pour cela nous vous proposons de changer de méthode. Julie BOILLLOT, Franck LEFEVRE et Jean-Didier BERTHAULT vont détailler notre pacte : circulation propre pour qu'enfin les motorisations les plus vertueuses soient systématiquement choisies par les Parisiens.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

M. Franck LEFEVRE.

M. Franck LEFEVRE. - Merci.

En effet, juste un petit rappel. Depuis 2001, moins 70.000 places de stationnement de surface, à savoir qu'un tiers des places ont été supprimées. La volonté de la Ville, louable, de dédier l'espace aux modes propres de déplacement.

Dans le même temps, la mise en place du dispositif de stationnement résidentiel qui, lui, favorise l'occupation de l'espace en surface par les véhicules en stationnement. Toujours dans le même temps, un gel de la construction des parkings publics en sous-sol. Toujours dans le même temps, le passage du P.O.S., Plan d'occupation des sols, qui imposait une place de parking par logement construit, au P.L.U., P.L.U. version 1. Après le calcul alambiqué d'un centralien, cela nous amenait à 0,5 place de stationnement obligatoire par logement créé. Puis, version 2 du P.L.U. qui ne comporte plus aucune obligation de parking.

Toutes ces mesures, à tout le moins, manquent de cohérence d'ensemble quand elles ne sont pas antinomiques pour certaines.

Par conséquent, à travers ce vœu, nous demandons une modification du P.L.U. afin d'y introduire une norme plancher de stationnement en faveur des véhicules propres, comme cela a été dit précédemment.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu qui n'a pas la prétention de rendre cohérente cette politique d'occupation de l'espace public mais, à tout le moins, d'en initier le processus et qui, par là même, contribuera à l'obtention des objectifs ambitieux du Plan Climat.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme lors du précédent passage du Plan Climat en novembre dernier, je m'attacherai à un volet spécifique qui est décliné dans ce plan, qui est le volet eau. Je voudrais dire que, d'une façon générale, les Plans Climat, qui s'appellent d'ailleurs Plans Climat Air Energie, accordent une place relativement peu importante à ce sujet essentiel qui est l'eau.

C'est un échange que nous avons eu en novembre dernier avec Célia BLAUDEL et je constate qu'après le passage au niveau de la Métropole et l'enrichissement de ce Plan Climat, aujourd'hui ce volet est plus conséquent qu'en novembre dernier et j'y suis en tout cas favorable. Notamment sur quelques thèmes que vous évoquez, qui sont les zones humides et les trames bleues à Paris, le fait de donner une place plus importante évidemment à l'eau en ville, la protection de la ressource, la diversification des ressources, l'approvisionnement en eau potable en toutes circonstances et, je vais y revenir, un sujet important qui est la gestion de crise et notamment les sujets d'inondations qui ont été et qui sont encore d'actualité.

Alors oui, l'eau en ville est un sujet important. J'invite d'ailleurs ceux qui s'intéressent à ces sujets à pouvoir lire ce dernier ouvrage d'Erik ORSENNA qui s'appelle "Désir de ville" et qui accorde par une cartographie assez importante une place essentielle à l'eau. J'avais eu l'occasion de le dire en novembre dernier, les pressions sur les ressources en eau, ainsi que les risques sanitaires liés à l'eau sont importants en zones urbaines denses comme Paris et sont exacerbés bien évidemment par le changement climatique. Et l'atteinte de l'objectif de développement durable n° 11 sur les villes durables nécessite donc une prise en compte obligatoire de l'eau dans ses différentes dimensions déclinées dans cet objectif des Nations Unies, cet objectif 6.

Quelques mesures méritent d'être rappelées à l'occasion de ce Plan Climat. Comment augmenter les quantités d'eau disponible ? Notamment par récupération des eaux de pluie ou réutilisation des eaux usées. En complément des actions de végétalisation et de désimperméabilisation, développer des synergies puissantes et efficaces entre les services urbains de gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie - mais on y reviendra, je pense, demain avec le Plan Pluie - et les logiques d'économie circulaire qui offrent de nombreuses opportunités comme le potentiel des eaux usées urbaines encore trop peu exploité, je vous l'ai dit.

Je souhaite revenir maintenant pour terminer sur la partie des inondations puisque cela a été un sujet important de ces dernières semaines, et le printemps n'étant pas forcément très clément, on risque aussi d'avoir encore une vigilance crue renforcée.

Je voudrais revenir notamment sur les conclusions de l'étude de l'O.C.D.E. qui ont été rendues publiques, il y a quelques semaines, et qui montrent une amélioration indéniable depuis la précédente étude de 2014, notamment en matière de gouvernance avec une réelle prise de conscience et une meilleure connaissance du risque, une stratégie et un plan d'action.

On sent une dynamique engagée chez l'ensemble des acteurs concernés, du niveau national aux collectivités territoriales, comme d'ailleurs dans les entreprises privées, les entreprises publiques et les opérateurs de réseau.

L'émergence de la Métropole a également permis un rapprochement de tous les intervenants et je voudrais souligner, une fois encore, l'importance des travaux de la Métropole dans ce domaine. Elle a été, je le dis d'ailleurs, injustement attaquée sur ces sujets d'inondations en début d'année, alors qu'elle n'a cette compétence que depuis le 1er janvier. Il est bon de le rappeler.

Globalement, si le constat est encourageant, il faut clairement passer à la vitesse supérieure selon tous les acteurs. Les progrès sont encore difficilement mesurables et insuffisants sur les mesures concrètes et réelles permettant de diminuer le risque sur le long terme. Ces mesures concernent l'urbanisme et la construction de nouvelles infrastructures de protection et de stockage d'eau.

La Ville de Paris, par sa participation dans toutes les instances de concertation, dont "Seine Grands Lacs", doit être moteur dans ce domaine, notamment pour accélérer la création de ce fameux cinquième bassin de la Bassée en Seine-et-Marne, dont le coût varie de plusieurs centaines de millions selon les options choisies. Tout le monde sait donc que si nous voulons rendre Paris et sa Métropole résilientes aux inondations, cela prendra 20, 30 ou 50 ans éventuellement. Il y a donc urgence à agir.

La gestion de ce risque est devenue une priorité politique dont personne ne peut s'exonérer. Je souhaitais vraiment conclure sur ce sujet parce que j'ai trouvé dans ce Plan Climat quelques alertes qui reprenaient cette

situation de crise et ces phénomènes climatiques extrêmes qui étaient soulignés. Une fois de plus, nous serons quand même très vigilants sur les mesures concrètes et ce plan de réalisation maintenant qui doit nous amener aux investissements prévus dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Permettez-moi d'adresser un joyeux anniversaire à Catherine VIEU-CHARIER, notre collègue. Bon anniversaire, chère Catherine !

Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déposé cinq vœux rattachés à ce Plan Climat que nous discutons en ce moment et je vais me contenter maintenant de les étayer.

Deux vœux concernent le développement et la pratique du vélo.

Vous aviez annoncé, lors du vote du Plan Vélo en 2015, une ambition très optimiste de faire passer la part des déplacements à vélo à 15 % en 2020. Trois ans plus tard, seulement 12 % du Plan est accompli et les conditions de circulation non seulement n'ont pas été significativement améliorées mais, pire, elles se sont grandement détériorées, compte tenu de l'état accidenté et accidentogène des chaussées et des pistes cyclables.

Le déploiement du Réseau Express Vélo a non seulement pris du retard mais il semble ne pas se dessiner du tout comme tel. Pourtant l'expérience étrangère l'a prouvé : c'est le seul moyen de véritablement développer de manière significative et sécurisée ce mode de déplacement.

Nous vous demandons donc d'accélérer le déploiement du Réseau Express, en veillant notamment à mettre fin aux ruptures qui empêchent les continuités cyclables. Passer certaines places aujourd'hui à Paris relève de l'héroïsme ou bien de l'inconscience, c'est au choix.

En parallèle, il est urgent, indispensable, prioritaire, obligatoire de mettre fin à cette dégradation des chaussées et des pistes cyclables, ce qui n'est pas le cas actuellement. Pourtant, le premier de vos devoirs est d'assurer la sécurité des cyclistes.

Nous souhaitons à ce propos que les associations de cyclistes soient systématiquement associées aux études d'aménagement. Il n'y a rien de tel que l'expérience, le vécu, pour comprendre et savoir ce qui est pratique, roulant et sécurisant.

Rouler en vélo dans Paris aujourd'hui, c'est une gageure. Sans compter les aléas climatiques actuels, il ne sera pas possible de convertir au vélo beaucoup plus de Parisiens si le barrage de l'appréhension n'est pas dépassé. Or, non seulement cette appréhension ne diminue pas, mais je pense au contraire qu'elle grandit, du fait des conditions très difficiles de circulation sur la chaussée cabossée et des pistes cyclables malmenées.

La Région a voté une enveloppe de 11 millions d'euros pour l'aménagement des pistes cyclables, dont Paris est la principale bénéficiaire avec 4,5 millions d'euros. Avec cette très grosse enveloppe, Paris va pouvoir donner un coup sérieux d'accélérateur aux mises en double sens et aux aménagements de réseau. Vous ne pourrez plus rejeter la faute sur la Région qui, au passage, aura injecté 32 millions d'euros depuis 2016 dans le Plan Vélo régional, ce qui est énorme.

Quand ces aménagements seront entrepris, il serait bon d'inciter une part du grand public à se mettre au vélo, en lançant une initiative conviviale, sympathique, relayée par les administrations et les entreprises qui inciteraient leurs employés à venir en vélo, par exemple un vendredi dans le mois.

Vous vous étiez engagés, alors que je vous en faisais la proposition déjà en 2015, d'étudier la mise en œuvre d'une telle initiative qui, je le rappelle, est apparue il y a une dizaine d'années à Bruxelles et qui a remporté un franc succès.

Venons-en maintenant aux camions. Il existe une réglementation pléthorique et, je le reconnais, vous aviez pris des dispositions les concernant qui devaient considérablement diminuer leur circulation dans Paris au moins entre 8 et 20 heures. Vous avez démultiplié les places de livraison au point que certaines rues d'ailleurs ne sont plus que des places de livraison quasiment. Pourtant, tout ce dispositif n'empêche pas les camions ni d'entrer dans Paris ni d'y circuler, et cela en toute impunité à un point tel qu'il est plus courant, que dis-je, banal, voire ordinaire, de les voir

s'arrêter en plein milieu de la rue ou dans les couloirs de bus pour effectuer leur livraison, que de les voir aux places qui leur sont généreusement pourtant dédiées, et ceci même si elles sont à proximité immédiate.

En novembre 2016, en réponse à un vœu que je déposais déjà sur la circulation des poids lourds dans Paris, vous vous étiez engagés à établir un bilan de l'impact des premières interdictions de circulation avec les sociétés utilisatrices et à fournir aux élus de la 3e Commission un état du parc roulant dans Paris et de son évolution, ainsi qu'un bilan des opérations de contrôle de l'application des mesures de restriction de la circulation réalisées par la Préfecture de police.

A ce jour, cet engagement n'est toujours pas tenu. Nous réitérons donc cette demande, de même que nous demandons la stricte application des règles en vigueur pour faire cesser ces livraisons intempestives et visiblement peu sujettes à des contraventions.

Pourtant, le respect des restrictions de la circulation des camions dans Paris devrait être une priorité absolue dans votre politique de lutte contre la pollution. Ils sont une nuisance atmosphérique, sonore, visuelle et encombrante quand ils entravent les couloirs de circulation ou occupent la voie publique et paralysent sans vergogne la circulation.

Si nous sommes conscients de la nécessité de transporter les marchandises, nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire pour organiser un fret écologique.

Pour conclure, nous proposons que dans le cadre du travail que la Ville va mener sur les corbeilles de rue, soit étudiée la possibilité de mettre en place des corbeilles permettant d'accueillir deux flux de déchets dès lors que les conditions de voirie le permettent, afin d'améliorer le tri sélectif. On compte environ 30.000 corbeilles de rue dans Paris, cela faciliterait grandement le recyclage et pourrait aussi participer à l'éducation des Parisiens, qui n'ont pas encore le réflexe tri.

Voilà donc quelques propositions très concrètes qui n'ont qu'un objectif : participer à l'amélioration de la qualité de l'air et de la vie des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Yann WEHLING, vous avez la parole.

M. Yann WEHLING. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes invités à adopter définitivement le Plan Climat Air Energie que nous avons déjà examiné en 2017. La nouveauté sera dans l'enrichissement suite à la concertation.

Le mot enrichissement est à prendre avec des pincettes néanmoins, car si je lis bien ce que vous en dites, il y aurait eu quelque 300 propositions émises par les Parisiens au cours de cette concertation, et vous n'en auriez retenu que 4.

Je reste perplexe sur la sincérité de votre adhésion au principe de la démocratie participative.

Pour rester dans le registre de l'avis citoyen, vous annoncez une votation, recueillir le sentiment des habitants sur les grands projets structurants.

Oui, mais le faire uniquement sur des sujets qui seront consensuels, je n'en saisis pas vraiment le sens. Un plébiscite préélectoral, il y aura inmanquablement le sentiment de manipulation des Parisiens, je le crains.

Pourtant, l'outil de la consultation mériterait d'être plus souvent utilisé oui, mais que ne le faites-vous sur des sujets moins consensuels sur votre politique. Là, il y aurait peut-être audace et respect des Parisiens.

Seconde grande remarque sur ce plan, la question des objectifs. C'est devenu un mantra de toute politique publique. On doit faire des plans, se donner des objectifs de moyen, de long terme, je suis personnellement de plus en plus sceptique sur ce principe. S'il a pu un temps montrer la détermination et le cap des politiques à mener, c'est aussi devenu une facilité.

Lors de la COP 21 à Paris, ce principe est presque devenu caricatural. Moyennant le fait d'annoncer des objectifs à 2050, les Etats se sont permis toutes les générosités. C'est trop facile de nous faire adopter des objectifs sur lesquels nous n'aurons plus à répondre quand l'échéance sera arrivée. Il faut des caps de long terme, mais je crois que dorénavant, il nous faut également de la crédibilité, que ces caps soient assortis d'objectifs pour la durée de la fin de nos mandats.

J'illustrais ce propos de manière simple avec le bilan du dernier Plan climat de la Ville de Paris. En 2014, nous avons réduit de 9,2 % nos émissions de gaz à effet de serre, alors que nous visions moins 25 % en 2020. Moins 7 % de consommation énergétique contre moins 25 % annoncés ; 15, 6 % d'énergies renouvelables contre 25 % en 2020.

Dans l'administration parisienne, et là nous avons totalement la main et ne pouvons nous défausser sur d'autres, c'est encore plus édifiant. Moins 2 % d'émissions de gaz à effet de serre quand nous devons être à moins 30 % en 2020. Moins 6 % de réalité en termes de baisse de consommation contre moins 30 % annoncés en 2020 ; et 19,4 % d'énergies renouvelables contre 30 % en 2020.

Malgré le plan de rattrapage proposé, il est évident qu'en deux ans nous ne rattraperons pas ce retard.

Autre exemple dans le domaine du logement, on peut noter un retard des chiffres d'aujourd'hui, vous n'annoncez rien moins qu'une rénovation de 75 % du parc de logement d'ici 2050, alors qu'on est au mieux à 1 % aujourd'hui si l'on prend les normes BBC.

Si nous voulons atteindre cet objectif et être crédible dans le temps de la mandature qui nous reste, nous devrions avoir rénové près de 5 % du parc au cours des deux prochaines années, autrement dit multiplier par 5 le nombre de logements rénovés en deux ans. On est dans l'irréalisme.

Beaucoup de choses sont à des échéances lointaines et reposent sur des engagements qui ne seront pas seulement du ressort de la Ville, sur lesquels nous n'aurons plus à répondre sauf à être réélus pendant 30 ans. Ce que je ne nous souhaite pas forcément.

Trois dernières remarques dans le détail. Je partage à 100 % la vision que vous développez d'un Paris qui a besoin du reste de l'Île-de-France. C'est une nouveauté dans votre propos, notamment sur son périmètre rural. Nous avons besoin de penser les métropoles en y intégrant les zones rurales qui les entourent, en les protégeant, car dans les décennies à venir nous en aurons besoin pour garder une eau de qualité, produire des aliments de consommation de proximité et aussi produire de l'énergie.

Sur la mobilité, vaste débat s'il en est, premier contributeur de pollution et de gaz à effet de serre, c'est le débat de toutes les passions. Dommage, j'aurais aimé m'adresser à Madame la Maire, mais je m'adresse à vous, Monsieur, je suppose que vous n'étiez pas forcément d'accord avec cela, mais vous avez cru bon de lancer un débat sur la gratuité des transports en commun à Paris, sans même le mettre à l'ordre du jour de ce conseil.

Nous en sommes tous estomaqués. Pourtant, ne serait-ce qu'au titre de ce Plan Climat, nous aurions ici pu débattre de manière intéressante de ce qui est le plus efficace pour réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

Si nous avons des millions, car c'est en centaines de millions que la facture s'établirait, à mettre sur la table, et je doute que nous ayons cette somme, est-ce réellement la gratuité des transports en commun qui serait le plus impactant ?

La mesure est certes populaire, mais impactante sur la pollution de l'air, je crains que non.

Sur cette question de la mobilité, j'ai déposé un vœu sur les autocars. J'utiliserai les quelques secondes qu'il me reste pour rappeler que le fait d'avoir des autocars qui tournent en permanence pour rester chauds ou froids est contraire à la réglementation.

Je vous invite à ce que nous fassions respecter la réglementation en la matière.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Ne vous inquiétez pas, nous aurons l'occasion d'échanger sur le sujet de l'étude sur la gratuité des transports. Ce n'est que le début du processus.

Madame Laurence GOLDGRAB ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Les villes sont en première ligne du réchauffement climatique. Elles subissent des inondations, des canicules, des pics de pollution. Nous devons ainsi innover pour réagir à des vagues de chaleur ou de froid plus fréquentes et intenses, et sans catastrophisme, à d'éventuels manques d'eau de façon ponctuelle.

Les villes ont entre leurs mains des outils qui peuvent s'avérer très efficace pour lutter contre ces phénomènes et des solutions existent, mais il faut évidemment une véritable volonté politique. Nous avons exprimé d'ailleurs hier

cette volonté, qui s'est matérialisée lors du vote sur le Plan Biodiversité. Mais nous devons bien entendu nous inscrire dans un véritable Plan Climat Air Energie.

Sans reprendre l'intégralité des explications que nous avons données lors de la dernière discussion, et schématiquement, je pourrais dire que déjà, en effet, la Ville doit être exemplaire, et l'administration doit être exemplaire dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'autre part, il ne faut pas vivre ce plan comme une contrainte sur le plan économique, mais au contraire, y voir une véritable opportunité sur notre territoire, car cette stratégie doit pouvoir générer à l'échelle métropolitaine des milliers d'emplois.

Trouver un équilibre entre une activité économique dite propre, totalement intégrée à son environnement et un territoire prospère sur le plan économique est un enjeu fondamental pour l'avenir. N'opposons pas économie et protection de l'environnement, mais faisons de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour tous.

Et puis, il y a une question d'éducation, s'engager pour le développement durable, c'est encourager la diffusion des connaissances en travaillant pour une véritable éducation à l'environnement, notamment dans les établissements scolaires, donc ce que nous avons vu. Un réel changement des modes de vie individuels devra s'opérer, nous devons œuvrer pour l'impulser.

Une autre impulsion paraît essentielle, celle de faire ensemble, d'où l'intérêt de l'apport de la consultation citoyenne qui s'est déroulée entre le 14 décembre et le 8 février dernier. Il y a eu beaucoup de propositions et les actions proposées lors de cette consultation insistent notamment sur le recyclage et la valorisation de la totalité de nos déchets, la mise en place de transports publics propres ou encore la rénovation des équipements publics.

Sur les 300 propositions reçues, quelques-unes particulièrement intéressantes comme l'extension des possibilités de correspondance du ticket entre trams, bus, métros, R.E.R. pour encourager le report modal des déplacements occasionnels vers les transports en commun, ou encore l'ajout d'une référence au meilleur standard de performance pour la rénovation thermique et la construction de bâtiments via une labellisation.

Je veux encore féliciter le Conseil parisien de la jeunesse pour sa présence et son travail, ses idées et la qualité de ses idées.

Ce nouveau Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris est une opportunité.

Pour conclure, je dirai que c'est une opportunité pour Paris d'innover, une opportunité de créer des activités nouvelles et des emplois durables, une opportunité de mieux vivre en nous engageant résolument sur la voie d'un modèle de développement moins prédateur de nos ressources naturelles et plus respectueux de la planète. Evidemment, les élus de mon groupe sont convaincus que ce défi ne pourra être relevé que de manière collective, en associant à la fois les élus, les associations et les citoyens, dans un souci de faire de Paris une ville durable et résiliente. Nous voterons ce plan.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le plan Climat Energie de notre ville met de façon ambitieuse les moyens en face du besoin criant d'une transition énergétique. Il met les actes en face des mots et décline toute une série de mesures qui permettent réellement de transformer notre rapport à la nature. En premier lieu, ce plan vise à diminuer le plus fortement possible nos consommations d'énergie carbonée. Rappelons les engagements pris lors de la COP 21 : diviser par trois notre usage des énergies fossiles et développer en conséquence les énergies renouvelables et non carbonées, et favoriser aussi, bien sûr, les économies d'énergie.

La France, nous le savons, est plutôt parmi les bons élèves parmi les pays développés, avec des émissions dans la moyenne planétaire, alors que presque tous les autres pays développés sont classés dans les mauvais élèves. L'Allemagne émet deux fois plus de CO² par habitant que nous. L'Amérique : presque trois. C'est colossal. Pourtant, même si nous sommes déjà plutôt bien placés, nous devons, je le répète, diviser par trois nos émissions de gaz carbonique. Les trajectoires prises depuis les engagements de la COP 21 ne sont pas bonnes, nous le savons. Nous ne pouvons donc que nous féliciter des engagements forts inscrits dans ce plan, des moyens qui lui sont alloués, de la transversalité et de l'ampleur des actions de ce plan.

Nous avons, en novembre dernier, participé à la rédaction de ce plan en proposant des amendements pour insister, notamment, sur l'importance des transports publics et la relocalisation de la production à Paris comme leviers de la transition énergétique. Nous nous félicitons que ces éléments soient maintenant inscrits dans ce plan.

Une réserve, simplement. L'objectif du plan est de faire de Paris un territoire 100 % énergies renouvelables en 2050. Comme le précise le Plan Climat, il est, pour cela, nécessaire de transformer radicalement le système énergétique actuel, tant au plan local qu'au niveau national. Nous le redisons : l'objectif du verdissement total du réseau énergétique nous semble difficile à atteindre en l'état actuel des connaissances, des techniques et au regard des investissements dans la recherche et le développement. S'il serait, bien sûr, intéressant et utile de n'avoir que des énergies renouvelables, cela doit rester une trajectoire en fonction de la réalité technologique et industrielle. Aujourd'hui, ce serait impossible du fait de l'intermittence de ces énergies si l'on prend en compte les contraintes physiques.

Vous le savez aussi, nous nous inquiétons sur des dispositions législatives qui consistent à déréguler le marché de l'énergie en France, remettant en cause le rôle planificateur de l'Etat dans la production et la distribution d'énergie dans l'intérêt de toutes et tous. Nous avons donc beaucoup de circonspection sur l'affichage, sur la communication d'un Paris qui souhaite devenir un territoire 100 % énergies renouvelables avec seulement 20 % d'énergie produite localement en matière électrique. Or, nous savons que, même en passant par des marchés publics verts, on ne peut garantir que l'électricité qui circule dans le réseau provienne uniquement de production verte. Pour le dire autrement, Paris ne pourra s'afficher à 100 % d'énergies renouvelables que parce que d'autres territoires s'approvisionneront avec des sources non renouvelables. Cela reste à mettre en question.

Pour cette raison, nous avons une réserve sur le modèle décentralisé et territorialisé que propose le Plan Climat. La question climatique nous oblige tous. Elle concerne tous les territoires nationaux, tous les Etats de la planète. Aussi, il nous semble inopportun que certains territoires, parce que plus riches, puissent faire des effets d'affichage et ainsi faire monter les prix du marché. Ceux qui auraient les moyens de ne passer que par les marchés publics d'énergie verte pourraient se targuer d'être les bons élèves de la transition énergétique, au détriment d'autres qui s'approvisionneraient avec ce qu'ils pourraient du gâteau énergétique.

Ne vous méprenez pas sur nos intentions. Notre boussole est bien orientée vers le développement des énergies non carbonées et en particulier renouvelables. Mais, pour y parvenir, il est impératif d'investir massivement dans la recherche et le développement de nouvelles techniques. Les investissements colossaux à opérer nécessitent, selon nous, un pilotage national industriel. Nous parlons bien, ici, du Plan Climat. Son corollaire est celui d'une planification écologique qui doit être pilotée au niveau national pour bénéficier de l'investissement industriel lourd et permettre la solidarité entre les territoires. Je ne m'étends pas davantage sur cette question qui sera débattue prochainement, j'imagine, dans ce Conseil.

Je termine en soulignant à nouveau l'importance du Plan Climat et les avancées que représentent ses objectifs ambitieux et sa transversalité. Les nombreux amendements et vœux rattachés déposés en novembre par les groupes politiques de différentes sensibilités le montrent. J'apprécie notamment la prise en compte plus importante des émissions carbone, du transport aérien, que nous avons portés en novembre. Le fait que le Plan Climat ait été adopté à l'unanimité est une belle preuve de la prise de conscience de tous et de toutes, de l'urgence de la question climatique et de la nécessité impérieuse d'y apporter une réponse à la hauteur, même si nous pouvons diverger sur certains points bien précis. Je m'en félicite.

Les élus du groupe Communiste continueront à afficher leur attachement à une transition écologique, où les questions sociales et environnementales se conjuguent.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Plan Climat repasse devant notre Conseil au moment où le climat social n'est guère meilleur que le niveau de pollution de l'air. Rappelons qu'avec le Plan Climat, la Ville de Paris prend toute sa responsabilité pour lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air. Le secteur des transports est déterminant dans cette lutte. Nous l'avons déjà affirmé en novembre en proposant différents amendements au Plan Climat pour la réalisation complète du Grand Paris Express, pour le développement du transport ferré au détriment de l'aérien, ou encore contre le Charles-de-Gaulle Express, ce projet dispendieux et ségrégatif.

Quelques semaines plus tard, nous ne pouvons que constater que les mauvaises nouvelles pleuvent et que la partie est loin d'être gagnée. Le 22 février dernier, le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, annonçait des retards importants dans la réalisation du futur métro du Grand Paris. Décision injustifiable au regard de l'urgence climatique et de la nécessité de développer un report modal des déplacements routiers vers le ferré. Quelques jours plus tôt, M. SPINETTA rendait son rapport au gouvernement, préconisant la fermeture de 9.000 kilomètres de voies ferrées, qualifiées injustement de "petites lignes", dont l'Etat s'apprête, d'ailleurs, à refiler la gestion aux régions, du moins à celles qui en auront les moyens.

Lui emboîtant le pas, le gouvernement d'Edouard PHILIPPE met en œuvre une réforme de la S.N.C.F. à marche forcée, par voie d'ordonnances. Ce qu'il qualifie de "nouveau pacte ferroviaire" consiste tout bonnement à démanteler l'organisation historique du service public ferroviaire, en ouvrant à la concurrence privée les activités jugées rentables financièrement. Pourtant, le réseau de transport ferré et son exploitation, pour transporter dans de bonnes conditions les passagers et les marchandises, relève d'un service public, service public qui ne peut s'exercer que dans le cadre du monopole d'Etat. Les conséquences de cette réforme sont, hélas, déjà prévisibles : dégradation de la qualité de service, dégradation du niveau de sécurité du réseau ferroviaire et détérioration des conditions de travail, avec la création d'entreprises de main-d'œuvre à bas coûts.

J'entends déjà l'opposition de ceux qui disent que ce débat relève de la question nationale et n'a pas sa place dans cette Assemblée. Pensez-ils réellement que la question des investissements réalisés pour lutter contre la pollution de l'air ne concerne pas les Parisiennes et les Parisiens ? Pensez-ils que le Plan Climat va fonctionner comme un bouclier contre les particules fines et le CO², les repoussant de manière magique au-delà du périphérique ? La problématique du changement climatique nous engage tous, au niveau local comme au niveau national. La question du transport ferré est celle d'une logique de réseau. Démanteler le réseau national, c'est favoriser les modes de transport polluants que sont la route et l'aérien. Lorsque le réseau ferré national sera détricoté, au point que les voyageurs qui viennent à Paris lui préféreront définitivement la voiture ou l'avion, ce seront bien les Parisiennes et les Parisiens qui seront les premières victimes des externalités négatives de la pollution de l'air.

Aussi, nous demandons par un vœu que Paris réaffirme l'importance du calendrier initial de la réalisation du Grand Paris Express. Nous demandons également que Paris affirme l'importance du développement du service public ferroviaire pour relever les défis conjoints de l'aménagement du territoire et du changement climatique. L'urgence climatique nous interdit compromis et complaisance.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, nous souscrivons aux objectifs du Plan Climat, même si un certain nombre d'indicateurs sont à préciser et même si les résultats seront difficiles à évaluer à échéance d'une trentaine d'années.

Je souhaitais tout de même insister à nouveau, comme beaucoup d'intervenants, sur le volet mobilité du Plan Climat en vous posant une question, en émettant un regret, en faisant un constat et une proposition, commune avec le groupe PPCI.

La question que je souhaite vous poser porte sur le sujet des 30 kilomètres heure. Dans le Plan Climat, il est écrit qu'à l'échéance de 2020, Paris serait une zone limitée à 30 kilomètres heure dans sa globalité, sauf sur les grands axes. Je voudrais savoir, cher Christophe NAJDOVSKI, ce qu'on appelle les "grands axes". Trente kilomètres heure, c'est une façon de freiner beaucoup les Parisiens, qui en ont marre d'être freinés. Actuellement, il faut faire attention. Vous verrez aussi - vous qui utilisez le vélo et le vélo électrique - que l'on dépasse souvent les 30 kilomètres heure en vélo électrique, y compris sur des axes secondaires. C'est le premier point. On risque, en tout cas, de mettre un certain nombre de Parisiens en infractions fréquentes. Je vous invite à la prudence sur ce sujet.

Deuxième point : un regret. Nous avons, au Conseil de Paris du mois de novembre, demandé à ce que, dans la consultation relative au Plan Climat, nous interrogeons les Parisiens sur des voies réservées aux véhicules propres. Vous aviez d'ailleurs repris ce sujet dans un vœu de l'Exécutif. Or, nous constatons que la consultation n'a pas pris en compte cette question. Ce n'est pas très grave, mais c'est dommage.

Le troisième point est un constat que nous partageons tous. Des chiffres ont été rappelés. La réduction de la pollution n'est pas suffisamment rapide. La transition vers les véhicules propres est lente, plus lente que dans d'autres villes du nord de l'Europe. Sur les scooters, elle est même plus lente que dans certaines villes chinoises, où le développement des scooters électriques est beaucoup plus important.

Cela nous amène à faire une proposition commune ; c'est l'objet d'un vœu avec le groupe PPCI, demandant à ce qu'une réflexion soit réalisée pour que l'organisation de la circulation prévoie de réserver une voie aux véhicules propres, sélectionnés selon les modalités d'octroi de la vignette "Crit'air", et aux véhicules de secours sur certains quais hauts, sur le boulevard périphérique et sur les principaux axes traversant Paris.

Vous allez m'expliquer qu'il y a des sujets réglementaires et des évolutions à prévoir. Je pense que ces évolutions ne doivent pas nous empêcher d'avoir une réflexion approfondie, dès maintenant. Par une intervention vigoureuse de l'Exécutif, on peut faire avancer ce sujet en bonne concertation avec le Gouvernement. Surtout que, vous l'avez répété, par exemple, sur les quais hauts, le projet de bus à haut niveau de service envisagé pour 2019 serait retardé à 2021, selon le message qu'a envoyé la présidente de la Région. Pourquoi ne profiterions-nous pas de ces deux ou trois années supplémentaires pour expérimenter sur les quais hauts une voie réservée aux véhicules propres ? Cela aurait le mérite de très fortement inciter les Parisiens qui ne peuvent pas se passer d'un véhicule pour leur travail à acquérir un véhicule électrique, hybride rechargeable, hydrogène ou GNV.

Cela nous permettrait probablement d'accélérer la réduction de la pollution et d'atteindre plus facilement ce projet de Plan Climat, que l'on va voter aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Se donner l'objectif d'une ville neutre en carbone et 100 % d'énergies renouvelables en 2050 est une nécessité absolue dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Si je partage les objectifs, je ne peux que regretter l'absence d'objectifs opérationnels précis. Nous avons besoin de planifier nos politiques publiques. Oui, nous avons besoin d'une planification écologique.

La défense de notre écosystème exige que l'on sorte des énergies carbonées, mais aussi du nucléaire. Le nucléaire est une énergie dangereuse, aux déchets que nous ne savons toujours pas traiter, comme en témoigne le scandale de Bure. Qui plus est, c'est une énergie coûteuse.

Je tiens à remercier et féliciter les nombreuses Parisiennes et Parisiens qui ont participé à la votation citoyenne pour la sortie du nucléaire, initiée par la France insoumise et à laquelle ont participé nombre d'écologistes et militants anti-nucléaires. A Paris, ne croyons pas que le tout électrique soit la solution. Il n'existe pas de véhicule propre. Pour atteindre la neutralité carbone, soit une différence nulle entre les émissions de gaz à effet de serre et les émissions absorbées ou évitées, il faut assumer de toujours plus réduire l'emprise de la voiture.

Et là, je voudrais faire une parenthèse sur les voies sur berges - nous aurons le débat demain. Moi, je soutiens la piétonisation des voies sur berges. Je trouve totalement irresponsable l'acharnement des Républicains contre la piétonisation des voies sur berge et la défense du tout voiture.

Il faut sortir du tout voiture, diesel et essence, mais pas pour aller au tout voiture individuelle électrique. Il faut au contraire diminuer l'usage de la voiture individuelle au profit des circulations douces et des transports publics, qu'il s'agisse des personnes comme des marchandises.

Nous sommes dans un contexte bien particulier : demain aura lieu une grande bataille du rail. Elle ne se terminera pas demain. Elle commence de manière forte, symbolique, demain. Cette bataille du rail, c'est la bataille de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Ce n'est pas simplement la bataille des cheminots. C'est notre bataille à toutes et tous.

L'ANAPROFER base ses propositions sur un constat : si l'on assurait les deux tiers des transports français par le rail, on économiserait plus d'énergie que n'en produit le nucléaire. Or la libéralisation des transports a fait augmenter les émissions de gaz à effet de serre de 20 % en Union Européenne.

Le Gouvernement s'attaque au statut des cheminots, uniquement, pour une seule raison : accélérer la mise en concurrence du rail comme l'exigent les directives libérales européennes, auxquelles la France devrait désobéir. Il faut non seulement être solidaire de l'ensemble des territoires ruraux contre la fermeture des petites lignes, mais il faut que Paris exprime son attachement au fret ferroviaire pour que les camions soient enfin mis sur les trains.

Oui, je partage l'objectif de la gratuité des transports, que j'avais défendu en 2014. C'est un objectif essentiel, mais je refuse qu'il soit financé par un péage urbain, comme l'a proposé hier Mme HIDALGO, qui viserait à faire payer celles et ceux qui subissent d'ores et déjà la spéculation immobilière et sont relégués toujours plus loin à l'extérieur du périphérique. C'est l'enjeu de notre politique en faveur des transports publics.

Concernant la sobriété énergétique, j'estime qu'il faut accélérer et amplifier tout ce qui relève de la réhabilitation des rénovations énergétiques du logement social. Nous avons besoin d'un comité de suivi et d'évaluation car il y a trop de cas à Paris où les bailleurs sociaux, notamment "Paris Habitat", ont recours à des marchés, à des entreprises le moins cher possible, pour des travaux souvent mal faits, des charges qui augmentent, pour des fenêtres qui, au final, sont non hermétiques. Nous devons continuer cette bataille pour la sobriété énergétique mais nous devons instaurer un contrôle citoyen dans la façon dont c'est réalisé.

Concernant la création des énergies renouvelables, il faut être beaucoup plus ambitieux dans le développement à la fois de la géothermie, des panneaux solaires et aussi innover dans les énergies renouvelables "via" la Seine.

Pour finir, il faut assumer de ralentir la vie en ville. Nous avons eu le débat hier sur la question du travail du dimanche. Il est totalement anti-écologique de vouloir que, le dimanche, la vie soit finalement comme les autres jours de la semaine.

En voulant travailler le dimanche et en voulant la généralisation du travail dominical, nous courons derrière la société de consommation. Par ailleurs, nous allons, de fait, à l'encontre d'une nécessité de sobriété énergétique de l'ensemble de nos dépenses et sur le fait d'avoir une autre conception du rapport de la ville.

Il y a évidemment de nombreux autres sujets que je n'aurais pas le temps d'aborder. J'aimerais cependant aborder, au moins en clin d'œil, la question de la défense de l'agriculture bio et en circuit court : je déposerai un vœu sur la question d'EuropaCity qui me semble nécessaire. Paris doit penser le territoire plus général.

Pour terminer, si nous voulons une Ville qui réduise totalement son empreinte carbone, elle doit permettre de repenser l'aménagement du territoire pour réduire les distances domicile-travail. Cette question est essentielle.

Je trouve, hélas, que nous ne débattons jamais de cette question centrale.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, c'est donc au groupe Ecologiste qu'il revient de prendre le dernier tour de parole sur le projet de délibération du Plan Climat. J'espère que nous sommes toutes et tous conscients de la solennité de ce moment.

Nous nous fixons, en effet, pour objectif, la neutralité carbone de notre territoire d'ici 2050. C'est un objectif très ambitieux, et pourtant, ce n'est qu'une goutte d'eau en comparaison avec ce que l'humanité devra accomplir pour limiter le réchauffement climatique à 2 degrés. C'est une goutte d'eau à l'échelle de la planète, mais c'est pourtant crucial car la lutte contre le changement climatique passe par la mobilisation de tous, Etats, entreprises, citoyens, associations et, bien entendu, collectivités.

Mais cette lutte passe surtout par un changement de paradigme. L'astrophysicien Stephen Hawking, qui vient de nous quitter, avait écrit une tribune en juillet dernier et expliqué que, face au changement climatique, nous allions devoir, je cite, "nous adapter, repenser, nous reconcentrer et modifier nos hypothèses fondamentales sur notre manière de définir la richesse, la possession. Comme les enfants, nous allons devoir apprendre à partager".

Parce que le XXI^e siècle s'annonce comme celui de la rareté, les écologistes se retrouvent pleinement dans les mots de ce grand scientifique. Je me réjouis que l'ensemble des groupes politiques présents à ce Conseil soient force de propositions pour enrichir le Plan Climat, car la lutte contre le changement climatique nous engage bien au-delà des clivages trans-partisans.

Mais à la lecture des vœux déposés, je réalise à quel point nous n'avons pas encore tous fait ce changement de logiciel. Je crois que, sur cette question, notre Conseil de Paris est divisé en deux camps : les utopistes qui pensent que le progrès technologique permettra de régler la question du réchauffement climatique, et les pragmatiques, camp dans lequel les écologistes s'inscrivent, pour qui nous allons devoir apprendre à partager davantage et redéfinir la notion de richesse.

Pour les utopistes, les énergies renouvelables remplaceront à terme les énergies fossiles. C'est ce que nous souhaitons également en tant qu'écologistes, mais il est illusoire de penser que nous allons pouvoir couvrir 100 % de nos dépenses énergétiques actuelles avec les énergies renouvelables.

Le Plan Climat a d'ailleurs l'intelligence de le souligner en mettant l'accent sur la rénovation thermique, qui constitue l'un des plus gros chantiers pour parvenir à la neutralité carbone de notre territoire.

Comme le rappelle l'association "négaWatt", la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Parmi les élus de cette Assemblée, certains fantasment également sur la voiture électrique. C'est évidemment une réelle avancée technologique qui va permettre de diminuer la pollution atmosphérique, autre grand fléau de notre époque. Mais sommes-nous sûrs de disposer sur terre des réserves nécessaires en cuivre, en cobalt, et en métaux rares pour remplacer le parc actuel de voitures thermiques par des voitures électriques ?

Là aussi, il ne s'agit pas de remplacer une solution de mobilité par une autre, mais bien de repenser la question de la mobilité dans son ensemble, en misant avant tout sur la sobriété.

La Banque mondiale estime que si rien n'est fait pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, plus de 140 millions de personnes pourraient être contraintes à quitter leur foyer d'ici 2050 pour fuir les effets du changement climatique tels que la baisse de la production agricole, la pénurie d'eau ou la hausse du niveau de la mer.

Notre territoire va donc prendre sa part grâce à ce Plan Climat. Je tiens une nouvelle fois à remercier Célia BLAUDEL, son équipe, l'Agence parisienne du Climat et les services de la Ville pour le travail réalisé. Nous avons désormais un document cadre d'une très grande qualité, avec des objectifs chiffrés et des indicateurs pour suivre les progrès réalisés.

Nous avons donc déposé seulement deux vœux pour améliorer ce Plan déjà très complet. Le premier vise à confier formellement aux directeurs généraux des services des mairies d'arrondissement la responsabilité de décliner localement des objectifs du Plan Climat, car les objectifs ne seront pas atteints sans l'aide des mairies d'arrondissement. Le second vise à rappeler l'importance du transport ferroviaire dans la lutte contre le changement climatique. Le transport aérien est responsable d'une part très importante des émissions de gaz à effet de serre. Or, pour les courtes et moyennes distances, il est nécessaire de conserver des alternatives.

Les trains de nuit fournissent un service de mobilité à basse émission et peu coûteux pour les déplacements des Parisiennes et des Parisiens en France, voire en Europe. Il est donc nécessaire de les préserver. Nous aimerions, à ce titre, que la Ville prenne position dans le débat sur la réforme de la S.N.C.F. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Joëlle MOREL était inscrite ? Non ? Très bien. Alexandre VESPERINI ? Non. Monsieur Julien BARGETON, c'est à vous, sur le DEVE 54.

Ann-Katrin JÉGO, pas inscrite non plus ? Très bien. Sur le vœu rattaché n° 128, Monsieur LAURET ?

M. Thomas LAURET. - Sur le vœu n° 128, ce que nous souhaitons porter, c'est l'idée que malgré de nombreuses communications faites par l'Exécutif sur le développement des énergies renouvelables, l'utilisation de la chaleur, des égouts ou d'un "data center", nous restons au stade de l'expérimentation.

Ce que l'on souhaiterait, c'est que ces expérimentations, qui sont portées comme autant de trophées, d'exemples de notre capacité à développer les énergies renouvelables, fassent l'objet d'un réel plan de développement dans les années qui viennent, pour que l'on fasse le choix de développer certaines énergies.

Si l'on estime qu'avec l'eau de la Seine, on peut développer la production d'électricité par des turbines hydro-électrique, auquel cas inscrivons-le comme un projet et mettons-y l'investissement nécessaire. L'idée, c'est de passer du stade de l'expérimentation à la réalisation. C'est l'objet de notre vœu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les vœux n° 131 et 132 rattachés, j'ai une inscription du groupe UDI-MODEM. C'était bon ? Oui. Bien.

Mme Aurélie SOLANS pour une réponse. Ce sera une réponse en deux parties puisque Christophe NAJDOVSKI répondra également.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci. Tout d'abord, je veux vous transmettre toutes les excuses de Célia BLAUDEL qui ne peut pas être avec nous pour porter cette réponse et ce projet de délibération sur lequel elle a évidemment beaucoup travaillé.

Le Plan Climat s'invite pour la deuxième fois dans notre ordre du jour pour le vote final. A nouveau, nous avons ensemble un long débat au sein de notre Conseil sur notre nouveau Plan Climat Air Energie territorial, preuve de notre mobilisation et de l'importance que nous accordons à ce défi majeur qu'est le changement climatique. Les images fortes des réfugiés climatiques, des ouragans, des inondations ou de la fonte des glaciers déstabilisent. Oui, aujourd'hui, la prise de conscience est bien là, partout, et les climato-sceptiques ne sont plus audibles, nous avons l'obligation d'agir.

La COP 21 est passée par là, qui a sonné le temps de l'engagement international, historique, sur les traces du Protocole de Kyoto.

Aujourd'hui, avec ce vote, nous actons notre Plan Climat, traduction en actes des Accords de Paris, pour mettre en dynamique notre territoire dans cette trajectoire plus 1,5 degré.

Aujourd'hui, avec l'adoption de notre Plan Climat, nous choisissons de porter, face à la gravité de la situation, un message fort et positif. Je souhaitais, en introduction de cette réponse, à vous toutes et à vous tous qui êtes intervenus, qui portaient des vœux rattachés à ce projet de délibération, rappeler la tonalité de ce travail, de ce choix que nous faisons, résolument tourné vers l'avenir, et qui ne veut laisser personne au bord du chemin. Ce choix collectif de nous saisir de ces enjeux comme des opportunités de transformation positives et justes de notre modèle urbain dans toutes ses composantes.

J'en rappelle les grandes lignes : à l'horizon 2050, atteindre la neutralité carbone et 100 % d'énergies renouvelables, diviser par deux la consommation énergétique du territoire, améliorer la qualité de l'air pour revenir dans les normes de l'O.M.S. d'ici 2030, réduire de 80 % notre empreinte carbone.

Le Plan porte 500 mesures parmi lesquelles la rénovation énergétique des bâtiments parisiens, la fin des véhicules diesel puis essence en 2024 et 2030, le développement des énergies renouvelables innovantes et d'une alimentation durable, la collaboration avec les territoires voisins, l'investissement dans la transition énergétique et écologique, à travers par exemple le fonds Vert, ou encore le lancement d'une plateforme de compensation carbone locale.

La mise en œuvre du nouveau Plan Climat de Paris commence déjà, comme le prouve certains des projets de délibération qui nous sont soumis durant ce Conseil et que je veux citer : récupération de chaleur, charte Paris Action Climat, dispositif "1 % Energies", et bien sûr le Plan Biodiversité et le zonage pluvial, dont on parlera et qui s'articule également avec la perspective d'une transition écologique de notre territoire et son adaptation au dérèglement climatique à venir.

Mais c'est aussi avec le travail, avec la Métropole du Grand Paris pour la création de cette zone de basse émission à l'échelle métropolitaine que nous appelons de nos vœux, ou d'un fonds Air-Bois pour accélérer la rénovation des systèmes de chauffage au bois. Bien sûr, l'échelon de la zone urbaine dense est l'échelon majeur pour agir à notre reconquête de la qualité de l'air et construire notre avenir décarboné.

Ce projet, depuis le Conseil de novembre, était donc soumis à une consultation publique officielle, entre le 14 décembre et le 4 février exactement, ainsi qu'aux avis de la Métropole, de l'autorité environnementale et du Conseil parisien de la Jeunesse. Je veux rappeler la concertation inédite qui avait été menée en amont pour abonder à l'élaboration du Plan Climat de 2016 à 2017.

Le contexte s'est aujourd'hui aussi enrichi de l'adoption à l'unanimité du Plan Climat Air Energie métropolitain en décembre 2017, dont l'ambition et les orientations rejoignent très largement le nouveau Plan Climat de Paris. C'est aussi l'annonce par la Région Ile-de-France d'une nouvelle feuille de route sur ce sujet.

Cette phase de consultation et d'avis a permis d'enrichir une nouvelle fois le travail réalisé et des propositions nouvelles ont été retenues. La quasi-totalité des avis reçus soutient les objectifs et les mesures proposées dans le projet du Plan Climat adopté en novembre, tout en reconnaissant l'ampleur du défi. C'est notamment le cas de l'avis de la Métropole du Grand Paris et aussi de l'excellente contribution du Conseil parisien de la Jeunesse que je vous invite à lire.

Pour ce qui concerne les vœux rattachés qui ont été présentés, sur l'ensemble des vœux qui ont été déposés sur l'enjeu des mobilités et qui concernent effectivement un volet crucial de nos émissions de gaz à effet de serre, je vais laisser Christophe NAJDOVSKI faire une réponse globale et présenter le vœu de l'Exécutif qui nous réunira, je l'espère, unanimement.

Je veux ajouter sur ce point un élément de bilan 2004-2014 qui affiche moins 39 % des émissions de gaz à effet de serre du transport routier intramuros. Dans ce domaine, nous avançons considérablement et bien sûr il faut continuer.

Pour le vœu n° 128 du groupe Démocrates et Progressistes relatif au développement des énergies renouvelables, je vous remercie de mettre en avant un point central du nouveau Plan Climat. Leur potentiel d'expérimentation mais aussi de développement est étudié, évalué par les services de la Ville ou par nos partenaires, comme l'APUR ou l'A.D.E.M.E.

La stratégie globale qui en découle est bien inscrite dans notre nouveau Plan Climat. On identifie et on saisit aujourd'hui toutes les opportunités opérationnelles, en particulier sur les filières les plus prometteuses que sont le solaire, la géothermie ou les eaux usées, avec une volonté de soutenir les "start-up" et l'innovation.

Compte tenu de l'action soutenue de la Ville en matière d'énergies renouvelables et des ambitions inscrites au Plan Climat, je vous propose de retirer votre vœu.

Pour les vœux n° 130 et n° 131 du groupe UDI-MODEM relatifs au tri sélectif des déchets dans l'espace public et à des outils pédagogiques sur le tri en direction des foyers parisiens, nous émettons un avis favorable bien sûr. Je tiens à vous dire que de nouveaux modèles de corbeilles de rue sont à l'étude, avec la possibilité d'installer du bi-flux sur certaines d'entre elles ; c'est essentiel pour être en cohérence avec le Plan Climat.

Pour le vœu n° 132 du groupe UDI-MODEM relatif aux menus végétariens dans les cantines scolaires, nous proposons en réponse un vœu de l'Exécutif. Il s'agit effectivement d'une attente croissante exprimée par une partie de la population parisienne. La réduction de la part carnée dans les repas servis fait d'ailleurs partie des conventions d'objectifs et de financements signés entre la Ville et les Caisses des écoles pour la période 2018-2020, en cohérence avec notre Plan d'alimentation durable de mandature. Nous sommes au cœur des enjeux climatiques et notre plan porte d'ailleurs des ambitions fortes en la matière pour une assiette parisienne décarbonée et donc plus végétale.

La DASCO mène dès à présent une étude sur la mise en œuvre d'une alternative ou option végétarienne quotidienne à la cantine. Selon notamment des critères techniques et financiers, les résultats seront bientôt disponibles. Nous vous proposons donc un vœu de l'Exécutif pour que, je cite : "Les résultats de cette étude soient communiqués aux Caisses des écoles parisiennes, afin qu'elles puissent expérimenter, si elles le souhaitent, la mise en place d'une alternative végétarienne pour les familles qui le demandent", afin que nous débutions effectivement dès cette mandature, sur ce volet important de notre Plan Climat, du bilan carbone de notre alimentation.

Pour le vœu n° 116 du groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en œuvre du Plan Climat dans les arrondissements, avec une proposition d'amendement oral bien sûr, nous sommes bien d'accord : il faut que les mairies d'arrondissement entrent dans la dynamique et jouent leur rôle dans la concrétisation de ce plan.

Je ne peux conclure évidemment sans saluer l'engagement de toutes celles et tous ceux qui ont permis d'arriver jusqu'à ce vote. D'abord bien sûr Célia BLAUDEL qui a porté et porte ce travail depuis plus de deux ans, ainsi que toute son équipe, et les équipes de la DEVE qui travaillent sans compter sur cet enjeu.

Enfin c'est l'ensemble des adjoints et des services de la Ville car le sujet est on ne peut plus transversal. Je veux vous transmettre, de la part de Célia BLAUDEL, ses remerciements sincères pour l'ensemble de ce processus.

Dans l'engagement de notre Ville dans la transition écologique, le climat est la mère des batailles. Ce vote nous engage avec une ambition sans précédent et des outils bien identifiés. Il nous mène aussi, il est vrai, sur des chemins à explorer, sur de nouveaux rôles à jouer au sein de notre territoire pour embarquer tout le monde dans l'aventure.

Ce sont aussi de nouveaux partenariats, de nouvelles alliances à tous les échelons, planétaires comme locaux, parce que nous ne réussissons pas seuls, parce que Paris s'inscrit dans un contexte métropolitain, parce que nous sommes capitale et aussi parce que le monde nous regarde et nous attend, nous, Paris, qui avons donné notre nom aux Accords internationaux de la COP 21.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'était long mais il y a 18 vœux et cela méritait d'y consacrer un peu de temps, comme c'était convenu.

M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que l'ont souligné de nombreux intervenants, le secteur des transports et de la mobilité occupe une place essentielle dans la stratégie du nouveau Plan Climat Air Energie pour Paris.

Le seul transport routier représente en effet à l'heure actuelle 17 % des consommations d'énergie du territoire parisien et 31 % des émissions de gaz à effet de serre. Il constitue en outre la première source de pollution de l'air puisqu'il est à l'origine de 62 % des émissions d'oxyde d'azote, de 54 % des particules fines PM_{2,5} et de 51 % des particules fines PM₁₀.

Depuis une quinzaine d'années et la mise en œuvre du premier Plan Climat, la circulation a baissé d'environ 30 % à Paris, ce qui est très substantiel. Cela s'est traduit par une baisse pour le volet circulation des émissions de gaz à effet de serre, cette baisse étant évaluée à 39 % entre 2004 et 2014.

Pour atteindre l'objectif fixé par le nouveau Plan Climat d'une neutralité carbone en 2050, il importe toutefois de donner une inflexion supplémentaire que nous avons initiée depuis 2014 avec le Plan pour l'amélioration de la qualité de l'air, également avec la zone à circulation restreinte qui a été mise en place avec de nouvelles étapes de mise en œuvre selon les classes de véhicule prévues pour 2019 et 2022.

Dans la lignée de ces mesures, le Plan Climat Air Energie fixe de nouveaux caps, avec l'objectif de sortie du diesel en 2024 et la fin des énergies fossiles pour les véhicules à l'horizon 2030.

Afin d'accélérer la transition du parc de véhicules vers des motorisations moins polluantes, nous accompagnons d'ores et déjà les particuliers avec des aides permettant de renoncer à un véhicule personnel et d'installer des points de recharge électrique dans les copropriétés. Nous aidons également les professionnels et les chauffeurs de taxi avec des aides à l'acquisition de véhicules.

Mais notre objectif ne doit pas être uniquement de remplacer un véhicule thermique par un véhicule électrique GNV ou hydrogène. Dans une perspective de sobriété énergétique et de meilleur partage de l'espace public, et comme l'a rappelé d'ailleurs notre collègue Mme KONÉ, nous devons aussi continuer à faire en sorte que le volume de circulation des véhicules individuels polluant diminue, en favorisant un report modal vers les transports collectifs, et vers les modes actifs que sont la marche et le vélo.

Nous devons également développer les alternatives à la voiture individuelle avec le développement des mobilités partagées. Nous devons réduire l'impact du dernier kilomètre pour le transport des marchandises avec le développement de plateformes multimodales et de nouveaux espaces logistiques urbains, ou encore en développant le fret fluvial.

C'est avec cette panoplie de mesures que nous pouvons faire de Paris une ville pionnière des transports écologiques. Je remercie donc l'ensemble des groupes politiques d'avoir souhaité dans leurs nombreux vœux contribuer à accompagner cette politique de mobilité durable que nous mettons en œuvre et je répondrai un peu plus précisément désormais aux différents vœux.

Il y a un vœu que nous pouvons accepter tel quel ou quasiment tel quel : c'est le vœu déposé par M. WEHRLING et les élus du groupe UDI-MODEM, qui est relatif au contrôle des autocars à l'arrêt ou en stationnement. Nous faisons juste un petit amendement pour rappeler que les agents de la Ville peuvent également effectuer les contrôles des sites touristiques et que nous devons aussi sur ce sujet travailler ensemble, Ville de Paris et Préfecture de police, et continuer à agir pour éviter ces nuisances qui exaspèrent les Parisiens qui vivent dans les quartiers touristiques. Ainsi, sous réserve de l'adoption de cet amendement, nous pouvons l'adopter.

Pour le reste des vœux "mobilité", nous avons apporté des réponses dans le vœu de l'Exécutif global sur la mobilité. En réponse à M. LAURET et au groupe des élus Démocrates et Progressistes, nous répondons que nous avons bel et bien comme objectif partagé de créer des axes à ultra basse émission. D'ailleurs, c'était dans le Plan antipollution que nous avons adopté ensemble en février 2015, rappelez-vous, avec la création de ces axes. Aujourd'hui, le cadre réglementaire, malheureusement, n'est pas encore adapté pour la création de ce type de voie. Le Code des collectivités territoriales ne permet pas de créer des voies réservées à des véhicules en fonction de leur motorisation et le Code de la route ne prévoit de ce fait aucune infraction. Nous avons toutefois demandé au Gouvernement, dans le cadre des Assises de la mobilité, que la réglementation puisse évoluer et nous espérons bien évidemment que nous serons entendus et que nous porterons ensemble aussi la possibilité de création de tels axes dans Paris.

Concernant votre remarque sur les voies à 30 km/h, permettez-moi de vous dire qu'elle s'inscrit aussi dans une volonté, me semble-t-il partagée par le Gouvernement, de réduire l'accidentologie routière et je l'inscrirai aussi dans la même veine et dans la même philosophie que la mesure, qui a été prise par le Gouvernement et que la Ville de Paris soutient, de réduction de la vitesse à 80 km/h sur certains axes secondaires. A Paris, nous avons aussi sur un certain nombre d'axes de dessertes locales, la volonté de pouvoir développer des zones apaisées, des zones à 30 km/h qui permettent aussi de développer les doubles sens cyclables et de favoriser aussi la pratique du vélo à Paris.

Je répondrai à M. LEFEVRE et aux élus du groupe les Républicains qui demandent que le P.L.U. soit modifié pour créer une norme plancher de stationnement véhicule propre. Sur ce point, nous avons une réglementation nationale qui prévoit que tous les parkings réalisés doivent être pré-équipés pour un minimum de 10 % des places pour ce type de véhicule. Cela suppose l'installation d'un certain nombre de choses techniques, gaines, fourreaux, chemins de câbles, prévision d'un système de mesures qui permettrait aussi une facturation individuelle des consommations. Je le rappelle, nous accordons déjà une aide, jusqu'à 4.000 euros pour l'installation de ce dispositif de pré-équipement. Nous avons aussi une aide au point de charge proprement dit qui va jusqu'à 2.000 euros. Nous faisons donc un effort important sur ce volet installation de point de charge.

Je voudrais vous dire également que, globalement, à Paris, aujourd'hui, nous avons plus de 800.000 places de stationnement. On ne peut pas dire que par le passé, par les décennies passées, on n'ait pas construit des emplacements de stationnement à Paris. Je suis un peu surpris que l'on défende encore aujourd'hui, qui plus est dans le cadre d'un Plan Climat, des constructions de nouveaux parkings, même si c'est enrobé par le fait que ce serait uniquement pour des véhicules non polluants. Nous devons désormais optimiser l'existant et nous avons ces infrastructures disponibles.

Je répondrai à Mme GATEL, à Mme GALLOIS et aux élus du groupe UDI-MODEM que, sur la question du Plan Vélo, nous avons le Plan Vélo le plus ambitieux que Paris n'ait jamais eu. Nous avons par exemple l'ouverture de la piste cyclable sur la rue de Rivoli qui nous donne un avant-goût de ce que sera le Réseau Express vélo. Je rappellerai aussi que ces pistes cyclables n'ont pas été subventionnées par la Région jusqu'à présent, en 2016 et en 2017. Madame GALLOIS, vous annoncez des chiffres de 4,5 millions pour 2018 mais qui concernent des zones 30 et des pistes cyclables, et je suis heureux qu'enfin après 2 ans de disette et de censure par la Région du financement des pistes cyclables à Paris, c'est-à-dire notamment celle de la rue de Rivoli, celle de l'avenue de la Grande Armée ou encore celle du boulevard Voltaire, qui ont été censurées par la Région et qui n'ont pas bénéficié de ce cofinancement, nous ayons désormais l'appui et le soutien de la Région Ile-de-France sur ces questions.

Pour ce qui concerne la question des pistes cyclables, je viens d'en parler.

Sur l'expérimentation du vendredi à vélo, nous allons étudier cette possibilité. Nous pensons toutefois que l'indemnité kilométrique vélo pourrait avoir aussi un effet d'entraînement encore plus important. Le vélo a sa pertinence tous les jours de la semaine. Je dirai aussi à Mme GALLOIS, qui a évoqué la question du travail avec les associations cyclistes, que nous travaillons systématiquement avec elles et que nous avons des réunions mensuelles du comité technique vélo, et je ne crois pas, je ne connais pas beaucoup de collectivités en Ile-de-France ou ailleurs qui aient un travail aussi étroit avec les associations d'usagers du vélo que ce que nous faisons à Paris.

Pour ce qui est de la circulation des camions dans Paris, nous sommes évidemment favorables à ce que les contrôles soient renforcés pour mieux réguler et diminuer la circulation des poids lourds dans les rues parisiennes. Nous faisons aussi un travail avec les A.S.P. désormais sous l'autorité de la Ville de Paris pour que les aires de livraison soient mieux respectées, pour que l'on réduise le stationnement gênant. Vous avez pu remarquer également que les emplacements de stationnement payant légaux sont plus disponibles aujourd'hui, notamment pour les professionnels qui en ont besoin. Par conséquent, cela réduit aussi les pratiques de stationnement gênant et réduit donc les pratiques de stationnement en double file que l'on peut connaître par ailleurs.

Je dirai aussi, à la suite de l'intervention de M. AZIÈRE, que Paris a un effet d'entraînement, que les initiatives que nous prenons à Paris sont très suivies. Par exemple, l'instauration de ce que l'on a appelé la Z.C.R., la zone à circulation restreinte ou zone à basse émission parisienne a fait des émules ailleurs en France, à Grenoble, à Toulouse, à Strasbourg et d'autres villes de France. Désormais, c'est la Métropole du Grand Paris qui envisage son déploiement, notamment pour avoir un instrument efficace de lutte et pérenne contre la pollution atmosphérique, en sachant que, vous le savez, la France fait partie des mauvais élèves européens en la matière. D'ailleurs, la Maire de Paris installera également aussi un Conseil parisien des mobilités qui se réunira le 27 avril prochain. Nous travaillerons, pour ce qui est de la trajectoire 2024 et 2030, avec les constructeurs, avec les énergéticiens, avec tous les acteurs de la mobilité sur cette mobilisation pour la transition énergétique.

Je dirai à M. LE RESTE et à Mme SIMONNET qui ont souligné l'importance d'avoir une défense et même un plan de relance national du ferroviaire que nous partageons cette volonté, que le trafic ferroviaire de passagers, de marchandises a un bilan carbone beaucoup plus favorable que le transport routier et le transport aérien, que c'est un mode de transport qui doit être développé et non amputé de certaines lignes jugées pas assez rentables. Il est essentiel de maintenir ces lignes secondaires car elles alimentent le réseau principal et contribuent aussi à l'aménagement du territoire. Nous rappelons donc l'enjeu du transport ferroviaire dans le vœu de l'Exécutif.

Je termine, Monsieur le Maire, je suis désolé, mais je donne quand même des réponses aux élus qui sont intervenus, je pense que c'est important de le dire dans le débat. Il y a des vœux, le vœu n° 127 du groupe les Républicains qui demande la mise en place d'aides à l'acquisition de véhicules propres pour les particuliers, auquel on ne peut donner d'avis favorable. Des aides de l'Etat et de la Métropole du Grand Paris existent déjà et nous

souhaitons davantage inciter les particuliers à changer leurs comportements de mobilité. Nous installons des points de recharge pour les véhicules électriques et nous avons également des aides pour les professionnels de la livraison qui ont besoin de leur véhicule pour exercer leur métier. Ce sont aussi des aides que nous étendons auprès des chauffeurs de taxi.

Vous me permettez - j'en ai encore pour une minute - de dire à Mme BOILLOT qu'il n'y a pas d'aides régionales non plus. Pourquoi la Région ne proposerait-elle pas d'aider aussi les particuliers dans cette transition énergétique pour ce qui est des véhicules des particuliers ?

Je terminerai en disant que le Plan Climat trace un chemin. Je tiens, moi aussi, à saluer le travail remarquable, transversal, de co-construction avec de nombreux partenaires qui a permis d'aboutir à ce plan stratégique doté d'une vision à la fois globale, cohérente et volontariste pour faire de Paris une ville à la fois résiliente et qui aura su s'adapter au changement climatique qui, nous le savons tous, est à n'en pas douter le plus grand défi de notre siècle.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette réponse très complète de 22 minutes de l'Exécutif.

Mais nous devons maintenant procéder au vote sur 18 vœux, donc il fallait bien en parler un minimum.

D'abord, l'amendement est-il accepté ? Très bien. Un avis favorable avec amendement.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 116 du groupe Ecologiste de Paris, ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 118).

En réponse aux vœux n^{os} 118 à 126, l'Exécutif a déposé un vœu n° 126 bis. Je vais demander pour chaque vœu s'ils sont retirés, ou maintenus au vote.

Le vœu n° 118 du groupe Communistes est-il maintenu ? Retiré. Très bien.

Le vœu n° 119 des groupes Démocrates et Progressistes et Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 119 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On va compter. Levez bien la main, s'il vous plaît.

7 pour.

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

Je pense que c'est clair.

Le vœu n° 120 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Tous les vœux sont défavorables, il y a une demande de retrait globale au profit du vœu n° 126 bis de l'Exécutif.

Le vœu n° 121 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 122 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Le vœu n° 123 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ?

M. Eric AZIÈRE. - Je vais juste dire un petit mot sur les vœux n^{os} 123, 124 et 125 qui sont repris dans le vœu de l'Exécutif. Le vœu de l'Exécutif reprend les vœux du groupe, c'est un peu systématique, mais je voulais me plaindre un peu du vampirisme de l'Exécutif quand les vœux des groupes sont bons et qu'ils sont repris systématiquement dans la voiture balai.

Cela fait partie de notre esprit constructif dans l'opposition, mais c'est un peu frustrant de nous sentir dépossédés ainsi de nos vœux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 123, 124 et 125 sont retirés.

Merci beaucoup.

Le vœu n° 126 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 126 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 119).

Le vœu n° 127 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 127.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Le vœu n° 128 du groupe Démocrates et Progressistes est-il maintenu ? Non.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 du groupe UDI-MODEM amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 120).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 121).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 122).

En réponse au vœu n° 132, l'Exécutif a déposé un vœu n° 132 bis, le vœu n° 132 est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 123).

Et je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DEVE 54).

Je vous remercie.

2018 DVD 36 - Distribution de gaz à Paris. Approbation du principe du renouvellement de la délégation du service public.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 36. Distribution de gaz à Paris, approbation du principe de renouvellement de délégation du service public.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération vise à renouveler la délégation de service public de la distribution du gaz à Paris.

La question énergétique est sans doute la clef de voûte de la lutte contre le réchauffement climatique.

La Ville de Paris a pris la mesure de cet enjeu, le Plan Climat Air Energie de Paris qui repasse aujourd'hui devant notre Conseil en est la preuve.

Nous voterons pour le renouvellement de la délégation du service public du gaz.

Cependant, je soulèverai un certain nombre de points de vigilance au nom du groupe communiste.

Le premier concerne l'objectif de la décentralisation de la gouvernance énergétique. C'est un point de désaccord que nous avons déjà abordé en novembre au moment de l'adoption du Plan Climat.

La territorialisation de la gouvernance de l'énergie peut mettre en péril le service public énergétique.

Aujourd'hui, nous assistons à un détricotage de l'outil industriel national dans le domaine de l'énergie.

Les investissements colossaux nécessaires à la transition énergétique nécessitent pourtant un pilotage national avec une vision globale à long terme.

Le risque, en favorisant la gouvernance locale, est de peu à peu déconstruire ce qui a été entrepris au niveau national et donc de se priver de l'investissement industriel lourd.

Or, ce sont en particulier ces investissements qui ont contribué au succès de notre système national de production et de distribution de l'énergie.

Même si le projet et les intentions de la Ville de Paris ne sont pas aujourd'hui ceux d'une remise en cause frontale du modèle énergétique national, nous avons d'ailleurs de ce point de vue confiance aux négociations qui sont engagées. Cela dit, nous avons des interrogations sur les conséquences que pourrait avoir la mise en place d'une gouvernance locale.

Nous nous inquiétons du fait qu'elle participe d'un mouvement qui puisse s'étendre.

Nous perdrons alors définitivement l'outil national de production et de distribution de l'énergie. Nous nous priverions des investissements de long terme nécessaires pour une transition énergétique juste.

Nous ne partageons pas le présupposé que le service public est plus efficace s'il est décentralisé.

Même si c'est parfois le cas, cela ne l'est pas en matière énergétique.

Nous plaçons au contraire pour la création d'un pôle public de l'énergie qui ait un rôle planificateur, les collectivités et les territoires prendraient part à la gestion démocratique de cet outil afin d'assurer un développement équilibré des territoires.

C'est pour nous un préalable indispensable à une transition énergétique juste.

Ce pôle public de l'énergie aurait tout avantage à maîtriser les données relatives à l'énergie. C'est le second point que je souhaiterais aborder.

Il est question dans le projet de délibération de la mise en œuvre d'un pilotage intelligent de la donnée, cela permettrait d'optimiser le schéma global énergétique. Naturellement, nous ne sommes pas opposés à ce que les

données énergétiques servent à la transition écologique et soient une aide à la prise de décision en matière de production et de distribution de l'énergie.

En premier lieu, il convient de protéger les données personnelles des consommatrices et consommateurs. A l'heure du "big data" les possibilités offertes par l'agrégation des données personnelles de toute nature sont vertigineuses.

Il est souvent difficile de prendre conscience de l'accélération des techniques et des technologies dans ce domaine et de connaître les possibilités qu'elles ouvrent.

Aussi, nous pensons que demander le consentement des consommateurs et consommatrices en matière de recueil des données personnelles est impératif, comme le recommande la C.N.I.L., mais ce n'est pas toujours suffisant.

Si ce consentement n'est pas complètement éclairé, il n'a pas de valeur. C'est au législateur de s'assurer en amont de la protection des consommateurs et consommatrices qui seront amenés à livrer leurs données.

Il s'agit ensuite de savoir qui aura accès à ces données et comment elles seront utilisées.

La gestion de la donnée doit être conçue dans un service public. Dans le contexte d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, il ne faudrait pas que des opérateurs privés puissent utiliser ces données pour concurrencer l'opérateur historique. La collecte des données doit avoir comme seul objectif celui de réaliser une transition énergétique juste dans l'intérêt de toutes et de tous.

Au stade de ce propos, je réitère la demande de réunir le groupe de travail qui a été mis en place par rapport au déploiement de Linky, et pourrait être élargi au compteur communicant Gazpar. Je tenais donc à exposer ces exigences, qui ne sont pas exhaustives, dans la perspective de la négociation du futur contrat de délégation de service public.

Dans cette attente, nous voterons pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Nous voici donc là tout à fait dans le concret de l'application de notre Plan Climat fraîchement adopté. Ce projet de délibération s'inscrit dans le contexte général et les ambitions politiques que nous venons d'affirmer ensemble.

Le volet énergie de notre nouveau Plan Climat pose le sujet de la gouvernance locale de l'énergie, notamment sur le pilotage des réseaux de distribution d'énergie qui est une compétence communale au service de la transition énergétique.

Le contrat de concession de distribution de gaz, qui arrive à échéance le 17 décembre 2018, est le premier grand contrat parisien de distribution d'énergie à arriver à échéance avant 2021 pour le réseau de froid, et 2024 pour les réseaux de chaleur et d'électricité.

La renégociation de ce contrat est donc l'opportunité d'intégrer dans la concession les enjeux du XXI^e siècle en termes de transition écologique, en termes de transition numérique et de démocratisation.

Ce projet de délibération a pour objet de présenter les caractéristiques de la concession de distribution de gaz, et de valider le principe de passation d'une délégation de service public. Il s'agit en réalité d'une obligation formelle, puisque la loi nous oblige à déléguer le service à G.R.D.F. en situation de monopole, ce qui modifie la nature des débats habituels autour de ce type de contrat.

Les négociations avec G.R.D.F., qui sont pilotées par Célia BLAUDEL, Emmanuel GRÉGOIRE et Jean-Louis MISSIKA ont d'ailleurs déjà commencé avec la signature d'un protocole de méthode en 2016 et la proposition d'une trame de contrat par la Ville en décembre.

Ces propositions de contrat visent à traduire de façon opérationnelle en actes et en engagements concrets, les objectifs du Plan Climat de la Ville que nous venons d'adopter ; à préparer le réseau de gaz pour le rendre 100 %

renouvelable d'ici 2050, objectif d'ailleurs porté par G.R.D.F. à l'échelle nationale, de réduire les consommations d'énergie grâce aux actions de maîtrise de l'énergie et de lutter contre la précarité énergétique ; d'offrir de nouveaux services, par exemple, en matière de mobilité propre grâce au "bioGNV".

De préserver la qualité du patrimoine confié à G.R.D.F., en maintenant un haut niveau de sécurité, et en ayant les garanties d'un investissement soutenu pour maintenir et moderniser ce patrimoine.

De passer d'une politique centralisée de l'offre à une politique de services intelligents qui placent le consommateur au cœur du système énergétique et nous oblige à plus de transparence, de responsabilité sociale et de décentralisation.

Enfin, de définir des conditions financières plus équilibrées entre la Ville et le concessionnaire, et assurer que les grands opérateurs d'énergie contribuent mieux au financement de la transition énergétique.

Alors, dans cette perspective, la Ville entend co-construire ce nouveau système énergétique avec les opérateurs de réseaux, à commencer donc par G.R.D.F.

Dans ce débat important sur l'avenir de notre modèle énergétique, nous voulons rappeler notre attachement au service public. Mais celui-ci doit se réorganiser : d'un modèle très centralisé au niveau national, dans les mains des grands opérateurs historiques qui peinent à s'adapter à l'évolution très rapide du contexte énergétique, faute de contre-pouvoir suffisant, à un modèle décentralisé dans lequel les territoires et les citoyens ont une place beaucoup plus importante.

Pour nous, cette décentralisation n'est bien sûr pas l'autarcie. Bien au contraire, décentraliser, c'est développer les interconnexions, les réciprocitys, les solidarités entre les territoires. C'est s'adapter à un contexte technologique, économique et juridique en évolution rapide. C'est aussi optimiser les coûts pour développer la meilleure énergie au meilleur endroit au profit du consommateur.

Le rôle des gestionnaires de réseaux, en tant qu'opérateurs d'une infrastructure essentielle, en ressortira renforcé. De gestionnaires de réseaux ils deviendront opérateurs de service, de mutualisation énergétique et de pilotage, ce qui implique une redéfinition de leurs missions, leurs méthodes et leur gouvernance. C'est la position que nous avons d'ores et déjà présentée à G.R.D.F.

Nous comprenons qu'il n'est pas évident pour un opérateur national de changer de modèle à l'occasion d'une négociation locale.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

Mme Aurélie SOLANS. - Les résistances sont nombreuses, que ce soit sur la transparence des données ou encore le partage de la politique d'investissement. Nous sommes néanmoins convaincus que cette évolution est nécessaire et pourra bénéficier à l'ensemble des territoires.

C'est pourquoi je voulais vous assurer ici que nous sommes déterminés à négocier avec G.R.D.F. un contrat équilibré, cohérent avec nos objectifs de transition énergétique décentralisés et un contrat qui bénéficie aux usagers et aux citoyens.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 36).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 117 est relatif à une indemnité kilométrique vélo pour les agents de la Ville.

La parole est à M. Pascal JULIEN, au nom du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - I.K.V., indemnités kilométriques vélo. Cette I.K.V. est déjà en place dans plusieurs villes, je l'ai vue fonctionner fort bien aux Mureaux.

Elle est également en place au Ministère de la Transition écologique et solidaire où les agents en bénéficient depuis septembre 2016, avec un retour d'expérience très positif, puisque le nombre d'agents qui prennent leur vélo pour le trajet domicile-travail a augmenté de 25 %.

La Ville se doit d'être exemplaire sur ce sujet, et il se trouve qu'en 2016, une lettre rectificative au budget a dégagé 100.000 euros pour la mise en place de cette indemnité kilométrique.

Il faut donc passer aux actes. C'est l'objet de ce vœu qui demande que la Ville de Paris expérimente cette indemnité très rapidement, et qu'elle demande à l'Etat d'étudier, dans la limite d'un plafond à déterminer, la faisabilité de son cumul avec le "pass" Navigo.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - En une minute 20 secondes pour économiser l'énergie physique, cher Pascal JULIEN, les sujets de mobilité des agents de la Ville de Paris sont bien sûr au centre de la politique des ressources humaines, dont j'ai la responsabilité politique, en particulier dans le contexte actuel de promotion des mobilités douces que nous portons collectivement depuis 2014.

La mise en place de l'indemnité kilométrique vélo est ainsi l'un des grands objectifs du Plan des déplacements.

Nous y travaillons, et je vous propose ainsi de mettre en place, à titre expérimental, l'indemnité kilométrique vélo d'ici la fin de l'année 2018, l'année actuelle, sans attendre le décret d'application de la loi de transition énergétique du Gouvernement.

Le point complexe du dispositif demeure l'éventuelle possibilité de cumuler une prise en charge de cette indemnité avec le remboursement d'un abonnement aux transports collectifs, sans pour autant créer un effet d'aubaine ou travestir la philosophie de l'I.K.V. L'indemnité kilométrique vise à favoriser le vélo comme un mode de déplacement à part entière, comme peuvent l'être le métro ou le bus.

D'autres aides existent pour les déplacements multimodaux tels que le cumul pass Navigo plus abonnement Vélib'.

C'est pourquoi je vous propose d'amender votre vœu afin de demander à l'Etat d'étudier, dans la limite d'un plafond à déterminer, la faisabilité d'un cumul entre la prise en charge partielle du pass Navigo et la prise en charge partielle de l'indemnité kilométrique vélo pour toutefois intégrer le cas des agents qui se rendent en vélo à une station de transport en commun éloignée de leur domicile.

Si ces modifications sont prises en compte, j'émettrai au nom de l'Exécutif un avis extrêmement favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, j'imagine que vous acceptez cet amendement ?

M. Pascal JULIEN. - Je l'accepte et j'en profite pour dire que, tout à l'heure, Christophe NAJDOVSKI lui-même, dans son intervention, encourageait vivement l'I.K.V. Donc, bien sûr, pas de problème.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 117 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 124).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux compteurs Linky.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 133 relatif aux compteurs Linky.

La parole est là encore à M. Pascal JULIEN, pour deux minutes également.

M. Pascal JULIEN. - J'ai deux minutes sur un vœu non rattaché et non pas une, comme je le croyais précédemment.

Le Linky, je ne sais pas si certaines et certains d'entre vous ont Linky, mais je les mets au défi d'en tirer parti pour maîtriser leur consommation mieux que le compteur Bleu ou Blanc qu'ils avaient avant.

C'est bien l'objet de ce vœu. Tout simplement, c'est de dire qu'Enedis a vendu son Linky avec plusieurs arguments, certains d'ailleurs, de notre point de vue, sont recevables, mais il y en a un qui se révèle à l'usage totalement faux, c'est le fait que le consommateur pourrait mieux maîtriser sa consommation d'énergie grâce au Linky. Ce n'est pas vrai.

Les comptes personnels Linky ne fonctionnent pas, les messages de réclamations envoyés restent sans réponse. Par conséquent, ce vœu demande que le Conseil de Paris prenne des mesures - on est d'ailleurs assez ouvert sur le type de mesures qui peuvent être prises - pour contraindre Enedis, qui est quand même un partenaire, à expliquer au cas par cas et pas simplement avec une réunion de temps en temps dans une mairie. Ils sont en capacité de répondre personnellement à chaque usager aux questions que celui-ci se pose.

Cela pourrait, par exemple, prendre la forme de permanence en mairie, cela pourrait prendre la forme de permanence téléphonique à condition qu'il y ait quelqu'un au bout du fil. En effet, pour l'instant, quand on envoie un mail à Enedis, on reste sans réponse.

Je pense qu'il faut secouer les puces d'Enedis, c'est l'objet de ce vœu. Je pense également qu'Enedis devrait adresser par envoi postal à chaque usager un courrier explicatif du fonctionnement de son compteur.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Ce vœu aura bien entendu un avis favorable. Un petit rappel tout de même, même si nous avons eu l'occasion de le rappeler de nombreuses fois au sein de notre Assemblée, la Ville de Paris, bien que propriétaire des réseaux de distribution et des compteurs d'électricité, n'est pas le commanditaire du déploiement des compteurs. La généralisation des compteurs Linky est une décision nationale, encadrées par de nombreux textes réglementaires.

Le déploiement du compteur Linky n'entre donc pas dans le domaine de compétence de la Ville, les réseaux et les dispositifs de comptage étant concédés à Enedis, elle ne peut intervenir sur le processus de déploiement des compteurs.

En février 2017, en effet, un rapport de la Cour des comptes juge les modalités de communication déployées insuffisantes, et les informations délivrées par le compteur difficilement accessibles pour les usagers.

Depuis 2015, le déploiement des compteurs communicants Linky suscite des inquiétudes, et nous en tenons bien sûr compte sur la confidentialité des données, le coût ou en matière de santé. D'ailleurs, ces inquiétudes ont fait l'objet de nombreuses discussions, ici, dans notre Conseil.

La Ville reste, bien sûr, vigilante sur les conditions de ce déploiement et c'est pourquoi la Mairie se montre exigeante envers Enedis qui doit poursuivre les actions déjà engagées. L'appropriation par les usagers du dispositif étant l'un des paramètres nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet, Enedis s'est montré prêt à coopérer avec la Mairie pour travailler à l'amélioration de ses moyens de communication.

Ainsi, en réponse à votre vœu, toutes les parties prenantes - Enedis, services, associations, représentants des groupes politiques de Paris - seront invitées à se réunir avant le 1er juin pour travailler à l'amélioration des canaux de communication utilisés pour informer au mieux les usagers du fonctionnement des compteurs Linky.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 125).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la consommation d'eau dans les crèches.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 134 relatif à la consommation d'eau dans les crèches.

La parole est à Mme Alix BOUGERET pour le groupe les Républicains et Indépendants. Vous avez deux minutes pour le présenter.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, un vœu présenté par Florence BERTHOUT, Delphine BÜRKLI, Jean-Didier BERTHAULT et les élus de mon groupe.

En début d'année, vous avez lancé une campagne de sensibilisation sur l'eau du robinet dans les crèches parisiennes afin de promouvoir la consommation d'eau dès que les enfants sont en mesure de la boire au verre. On ne peut, en effet, que se féliciter de la qualité de l'eau de Paris et inciter à la boire, et ce, dès le plus jeune âge. Toutefois, la promotion doit laisser place au principe de précaution lorsqu'il s'agit d'établissements d'accueil de la petite enfance et/ou d'équipements situés à proximité de bâtiments dont les sols sont pollués. Il s'agit, en l'espèce, de procéder au cas par cas.

De plus, la campagne "Paris, je bois ton eau" ne cible pas spécifiquement la préparation des biberons. Pourtant, il peut arriver que les familles utilisent l'eau du robinet pour préparer les biberons et elles doivent le faire dans le respect de certaines conditions, tel que la date de construction du bâtiment au regard des matériaux utilisés pour les canalisations, ou bien lorsque l'eau n'a pas été filtrée ou adoucie, ou encore en prenant les précautions d'hygiène utiles.

Sachant, par ailleurs, que certains établissements parisiens accueillant des enfants - crèches ou écoles - ont été ciblés il y a quelques semaines comme étant situés sur des sites dont les sols sont pollués et qu'ils font, à ce titre, l'objet de mesures de surveillance, nous vous demandons d'informer précisément les professionnels des crèches, ainsi que les familles des enfants qui y sont accueillis, sur les conditions requises pour consommer l'eau du robinet.

Nous vous demandons, par ailleurs, d'indiquer précisément au personnel si l'utilisation de l'eau du robinet est envisagée pour la préparation des biberons.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BOUGERET.

Pour vous répondre, c'est Mme Sandrine CHARNOZ, qui a deux minutes.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier le groupe les Républicains pour ce vœu qui permet de présenter la nouvelle campagne lancée conjointement par la Ville de Paris et Eau de Paris, intitulée "Paris, je bois déjà de ton eau", le 16 janvier dernier, en présence de Célia BLAUJEL, Patrick BLOCHE et Johanne KOUASSI, l'adjointe au maire du 13e.

Pour rappel, cette campagne vise à promouvoir la consommation d'eau du robinet dans les crèches, comme à la maison, auprès des parents de jeunes enfants et des professionnels des établissements d'accueil des jeunes enfants dans une démarche responsable. Car l'eau est une ressource précieuse et fragile. La consommation d'eau du robinet poursuit également un objectif de réduction de l'empreinte écologique et économique lié à l'usage d'eaux embouteillées. Cette démarche est rendue possible grâce à la qualité reconnue de l'eau de Paris, à travers la réalisation de contrôles réguliers par l'A.R.S. mettant en évidence le caractère équilibré et sûr de l'eau de Paris.

Pour mettre en œuvre cette campagne, un ambitieux plan de formation et d'information a déjà démarré et se poursuivra tout au long de l'année : présentation aux présidents des conseils de parents des crèches dès le 8 février

dernier, création d'ambassadeurs de l'eau "service civique" chargés d'aller à la rencontre des parents et des professionnels pour les sensibiliser à l'usage de l'eau du robinet, lors de cafés des parents notamment, et nouvelles formations pour les professionnels des crèches réalisées par Eau de Paris - une centaine en 2018.

Je rappelle également deux éléments qui n'ont pas vocation à changer. S'agissant de la préparation des biberons, les établissements utilisent du lait liquide, et seuls les biberons avec du lait de régime apporté par les parents sont reconstitués avec de l'eau en bouteille. Deuxième information : les enfants boivent déjà de l'eau du robinet dès qu'ils sont capables de boire au verre au sein de la crèche.

J'ai donc répondu à l'ensemble des demandes de votre vœu. Dans ce cadre, je rends un avis favorable, regrettant juste que les propos aillent au-delà et soient polémiques sur les sols pollués, ce qui n'a rien à voir avec l'eau du robinet.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 134 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 126).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Région Ile-de-France à l'Agence parisienne du climat.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 244 relatif au soutien de la Région Ile-de-France à l'Agence parisienne du climat, déposé par l'Exécutif.

C'est Mme Aurélie SOLANS, qui a deux minutes pour le présenter.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Effectivement, la diminution des consommations énergétiques, on en a largement débattu cet après-midi. C'est un objectif ambitieux et absolument nécessaire dans la lutte contre le dérèglement climatique, qui se trouve donc - nous l'avons largement souligné tout à l'heure - au cœur du nouveau Plan Climat. La Ville doit réduire ses consommations : objectif 35 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2050. Face à ce défi, l'Agence parisienne du climat joue un rôle essentiel en accompagnant les particuliers, les professionnels, notamment dans la rénovation énergétique. Elle soutient la mobilisation collective nécessaire à la réussite de notre action. Cette action est reconnue, notamment par la loi sur la transition écologique et la croissance verte qui réaffirme le rôle des agences locales de l'énergie et du climat dans la conduite des activités - je cite - "d'intérêt général, favorisant au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique".

La Région Ile-de-France, membre fondateur de l'Agence parisienne du climat jusqu'en 1976, y est liée par de nombreux engagements. On peut citer le Contrat de plan Etat-Région qui prévoit l'accompagnement par la région des plateformes territoriales de rénovation énergétique. On peut également considérer le protocole de collaboration entre la région Ile-de-France, les services déconcentrés de l'Etat et la direction régionale de l'ADEME adopté en 2016, qui fixe comme objectif de développer et pérenniser les plateformes de la rénovation dans leurs missions de structuration de l'offre locale de rénovation énergétique.

L'Agence parisienne du climat, par son travail, entre tout à fait dans ces approches. Ses missions sont importantes et ses résultats servent même aux activités des autres agences franciliennes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - La Région Ile-de-France ne finance plus l'Agence parisienne du climat, et donc, il faut absolument que les financements par la Région Ile-de-France reprennent et que notre travail en coopération avec cette agence reprenne. Aussi, nous proposons, par ce vœu de l'Exécutif, que notre Assemblée se rassemble et demande par ce vote que la Région Ile-de-France soutienne à nouveau financièrement l'A.P.C., et ce, à compter de cette année.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 244 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 127).

2018 DAC 492 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées (8e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 492 qui concerne l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées, dans le 8e arrondissement. Plusieurs orateurs ont demandé à prendre la parole.

Je donne la parole, en premier lieu, à Mme Florence BERTHOUT pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci.

Mes chers collègues, rendre hommage à la mémoire du capitaine de police, Xavier Jugelé, en apposant dans l'espace public une plaque commémorative, nous rappelle son sacrifice au service de la nation. Il a été assassiné le 20 avril dernier dans l'exercice de ses fonctions, victime du terrorisme. J'allais dire "lui aussi, hélas, du terrorisme".

Il allait avoir 38 ans. Il était jeune. Il servait dans la 32e Compagnie d'intervention le jour de son décès. Il effectuait des tours de sécurisation de l'avenue des Champs-Élysées pour protéger le centre culturel turc installé dans cette même rue. Il venait surtout de faire ses adieux à sa brigade. Il allait rejoindre la police judiciaire. Il allait aussi se marier avec son compagnon. Cet assassinat est un drame, un drame absolu. Le capitaine Jugelé avait choisi la police par vocation, par courage. C'était un homme engagé au plus près du risque. Il était également investi dans de nombreux combats associatifs et syndicaux.

Nous retiendrons peut-être, aussi et surtout - en tout cas, je retiendrai aussi et surtout - le fait qu'après la tragédie du Bataclan, où il s'était rendu dès le 13 novembre au soir, il avait refusé de céder à la haine et à la rancœur et, un an plus tard, lors de la soirée d'hommage, il avait pris la parole pour dire ce qui comptait pour lui : dire non au terrorisme et toujours célébrer la vie. C'est aussi cette leçon de vie et d'espérance que nous devons retenir de lui.

En hommage, en souvenir de toutes les victimes, évidemment j'unis ma voix à celle de mes collègues, de tous mes collègues, en particulier du groupe les Républicains et Indépendants et de la maire du 8e arrondissement, pour dire avec force et émotion que nous ne l'oublions pas.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à présent à Mme Laurence GOLDGRAB pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a presque un an, un jeudi pourtant comme les autres, sur les Champs-Élysées, Xavier Jugelé donnait sa vie pour sauver les nôtres. Gardien de la paix depuis six ans, c'était aussi un citoyen engagé, parti deux fois en Grèce pour aider à sécuriser les migrants au plus fort de l'afflux migratoire en 2015 et 2016. C'était un homme au service de l'intérêt général. Sa disparition fut une grande perte pour la France et c'est aujourd'hui un symbole fort que de voter ce projet de délibération.

Il a laissé derrière lui une famille, je pense particulièrement à son compagnon, mais aussi des amis, des collègues. Il a laissé un vide que ne comblera pas une plaque commémorative, nous le savons bien, mais c'est un hommage permanent que nous lui devons pour honorer sa mémoire et la vie qu'il a donnée pour la France.

Les meurtres menés au nom d'un dieu fantasmé égrènent en France, en Europe et quotidiennement au-delà leurs lots de malheurs et de massacres. Le triste anniversaire des deux ans de l'attentat de Bruxelles le 22 mars, l'attentat de Ouagadougou ou encore huit personnes qui ont perdu la vie dimanche à Kaboul dans des attaques terroristes nous rappellent que c'est un combat international de tous les jours.

Ce projet de délibération est aussi l'occasion de se rappeler comment en quelques secondes ce sont trois symboles de notre République et du vivre ensemble qui ont été visés et touchés en ce 20 avril 2017. Un lieu : les Champs-Élysées, symbole de la France pour des millions de Parisiens et de touristes. Une date : à seulement trois jours du premier tour de l'élection présidentielle, symbole de la démocratie, de la liberté et du pluralisme politique qui nous est cher. Les cibles devenues victimes : des policiers parce qu'ils portent le signe de la République et parce qu'ils sont chargés de notre sécurité.

Les attaques terroristes ont vu la mort de trop nombreux policiers en service. Ces femmes et ces hommes nous permettent de continuer à vivre, de ne pas ressentir chaque jour la peur. Ils paient de leur vie la lutte contre les fanatiques.

Cette plaque, ce symbole, c'est aussi l'occasion de rendre un hommage appuyé à l'action sur le terrain de ces femmes et de ces hommes, ces gardiens de la paix qui protègent notre Etat de droit et grâce à qui nous pouvons exercer nos droits et nos libertés.

De nombreux Parisiens, touristes, visiteurs, passants se sont spontanément réunis sur les lieux de l'attaque pour saluer ce sacrifice. Ces témoignages marquent la reconnaissance des citoyens.

Face à cette violence sans pareil, nous, élus de Paris, élus de la République, nous devons rappeler que seule la fraternité et le dialogue permettent de lutter contre la haine et le terrorisme face à des tueurs qui cherchent à tout prix à diviser notre société, il ne faut jamais l'oublier.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

La parole est à présent à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, chers collègues, un très bel hommage a été rendu à Xavier Jugelé en avril dernier dans cette Assemblée. Paris et les élus ont unanimement salué le travail et la personne de Xavier Jugelé, la France également.

La Ville, touchée, souhaite aujourd'hui saluer la mémoire de cet homme de manière pérenne en apposant une plaque à la place où il s'est éteint. Nous souhaitons à notre tour brièvement, mais non moins solennellement, rendre hommage à Xavier Jugelé tué dans l'exercice de ses fonctions.

A cet égard, je souhaite rappeler et saluer l'engagement des forces de l'ordre qui, à travers lui, ont été atteintes dans leur chair comme dans leur âme. Le respect et la confiance envers nos forces de l'ordre qui assurent notre sécurité quotidienne, matin et soir, doivent être affirmés plus que jamais, qu'ils en soient remerciés.

Lors de l'hommage national, son compagnon a ému la France entière. Il en parlera toujours mieux que nous. Il nous a rappelé ses nombreuses qualités, outre son courage et son dévouement, sa vitalité, sa joie, son amour de la culture, des fêtes et des voyages. Une personnalité magnifique surgissait devant nous en même temps qu'elle s'évanouissait.

Mon groupe souhaite s'associer à la douleur toujours vive de son mari, de sa famille et des proches.

Dans la mythologie, les Champs-Élysées étaient là où allaient les personnes vertueuses et les héros. Les Champs-Élysées accueillent désormais Xavier Jugelé élevé au rang de capitaine et fait chevalier de la Légion d'honneur, héros de la patrie.

Français et étrangers, touristes et Parisiens, petits et grands passeront devant cette plaque commémorative. Elle rappellera pour ne jamais oublier qu'en ces lieux un odieux attentat terroriste est survenu, mais que là repose la mémoire d'un héros des temps modernes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à présent à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme mes collègues viennent de le faire, Monsieur le Maire, les élus du groupe UDI-MODEM tiennent à saluer de nouveau la mémoire de Xavier Jugelé, membre de la 32e Compagnie de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation de la Préfecture de police de Paris, assassiné par des lâches le 20 avril 2017.

Aujourd'hui, le Conseil de Paris votera d'une seule voix cet hommage rendu à l'un des siens partis rejoindre les déjà trop nombreuses victimes de cette haine absurde et aveugle qui ne nous a que trop endeuillés.

La pose de cette plaque, sur ce qui fut l'espace de ce 20 avril 2017 la plus laide avenue du monde, est bien plus qu'une simple commémoration ou un simple hommage à l'un de ces héros de notre Capitale : c'est un symbole, un symbole de la solidarité pleine et entière des habitants de notre Capitale avec ceux qui chaque jour sont chargés de veiller sur nous.

Xavier Jugelé était l'un d'entre eux. Il était l'un de ces nombreux visages qui, jour après jour, incarnent le courage, le sens du devoir, le sens de l'Etat. Ils deviennent désormais pour des barbares sectaires des cibles à abattre.

Ce sont désormais aussi à nous, Parisiennes et Parisiens, de les protéger du doute, de la peur et du désespoir, en leur réaffirmant notre attachement et rendant plus indissoluble encore ce lien fraternel qui nous unit à eux. C'est aussi pour cela qu'il est important de leur rendre hommage, comme nous le faisons aujourd'hui, pour qu'aucun de leurs sacrifices ne soient vains.

Xavier Jugelé était avant tout un citoyen parisien. Comme nous, il était Parisien, joyeux, serviable, libre, assumant ses convictions et ses valeurs dans la défense des droits civiques et de l'égalité. Il était heureux de vaincre la terreur qu'il avait côtoyée en clamant son amour de la vie. Son mariage à titre posthume avec Etienne CARDILES ne fut pas qu'un simple acte d'état civil mais il fut un véritable symbole de cet état d'esprit.

Nous sommes fiers aujourd'hui de pouvoir lui rendre hommage, cet hommage particulier. Nous renouvelons à sa famille brisée, à son mari admirable, notre affection et notre soutien.

Nous réaffirmons, à ses anciens collègues de la 32e Compagnie et au commissariat du 14e arrondissement, notre attachement, notre gratitude, et nous tenons également à leur rendre hommage.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à présent à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais à mon tour rendre hommage à Xavier Jugelé, assassiné lâchement le jeudi 20 avril 2017, victime d'un odieux attentat terroriste sur les Champs-Élysées, dans l'exercice de ses fonctions de policier.

Je crois que nous sommes aujourd'hui tous fiers que la Ville de Paris lui rende hommage par ce projet de délibération qui permettra de graver son nom sur les murs de notre Capitale pour que nul ne l'oublie jamais, pour que Paris n'oublie jamais ce qu'il doit aux femmes et aux hommes qui assurent quotidiennement notre sécurité au péril de leur vie.

Xavier Jugelé est le sixième policier victime du terrorisme depuis janvier 2015. D'autres victimes auraient pu s'ajouter sans le courage et le dévouement de nombreux policiers et militaires qui ont su réagir pour protéger leurs collègues et éviter d'autres drames. Le peuple de Paris sait ce qu'il leur doit.

Je veux donc au nom du groupe Socialiste et Apparentés affirmer solennellement à nouveau notre infinie gratitude pour le travail accompli avec courage, dévouement, engagement et détermination.

Xavier Jugelé avait ce sens du dévouement, d'abord comme gendarme adjoint volontaire, puis comme gardien de la paix aux riches états de service malgré sa jeunesse. Xavier Jugelé avait toujours servi Paris où il était membre de la 32e Compagnie de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation de la Préfecture de police. Il était, je veux le rappeler également, adhérent de l'association "Flag !" qui lutte pour la reconnaissance et les droits des personnes L.G.B.T. au sein de la police et de la gendarmerie.

Xavier Jugelé voulait être libre de vivre dans un pays respectueux des différences. Il voulait contribuer à faire respecter le premier les droits fondamentaux dans une démocratie : la sécurité. Pour cela, nous lui serons

éternellement reconnaissants, nous ne l'oublierons pas et nous sommes fiers de graver son nom sur les Champs-Élysées grâce à ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je donne enfin la parole au président BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la droite ligne de ce qui vient d'être dit, chers collègues, notre Ville s'honore à rendre hommage au policier Xavier Jugelé, décédé dans l'exercice de ses fonctions sur les Champs-Élysées, le 20 avril 2017. Ce projet de délibération nous rappelle une nouvelle fois l'arbitraire cruauté du terrorisme et le courage de celles et ceux qui assurent notre protection.

Xavier Jugelé n'était pas seulement policier. C'était aussi quelqu'un d'engagé : il était adhérent à l'association "Flag !", association des policiers et gendarmes L.B.G.T. Le discours de son conjoint, Etienne CARDILES, avec qui il était pacé et qu'il a épousé par un mariage posthume, a ému la France entière.

A sa façon, Xavier Jugelé œuvrait pour que les couples homosexuels soient reconnus comme faisant partie de l'ordinaire, aussi bien dans les moments heureux - les cérémonies officielles, sous l'uniforme professionnel, au service de la population - comme dans les moments les plus tragiques.

Les attentats terroristes ne font pas de tri dans leurs victimes. Cet aspect de sa personnalité doit être intégré dans notre hommage, si le veuf de Xavier Jugelé donne son accord, bien sûr.

En effet, l'histoire de l'inclusion de l'homosexualité dans les deuils est encore très récente dans notre pays. Le mariage pour toutes et pour tous n'a encore que 5 ans à peine. Nous avons connu des époques où les conjoints, lorsque l'homosexualité n'était pas publique ou refusée par la famille du défunt, n'avaient d'autre choix que de quitter le foyer conjugal, sans aucun droit sur les biens du couple. Ne parlons même pas du cas complexe des enfants, dans le cas des familles.

Rendre visible cette homosexualité est d'autant plus utile, vu la profession de Xavier Jugelé et l'engagement qu'il portait au sein de sa profession avec l'association "Flag !". Cette association fait des interventions partout en France pour former les professionnels du maintien de l'ordre contre l'homophobie. Xavier Jugelé œuvrait donc à rendre visible le fait que oui, on peut être policier, engagé au service de la protection des Françaises et des Français, et homosexuel. La visibilité de son engagement auprès de l'association "Flag !" et du couple qu'il formait avec Etienne CARDILES est donc nécessaire comme un pas supplémentaire dans l'affirmation de la banalité de l'homosexualité pour continuer à changer les représentations.

Cette simple mention pourrait permettre à de jeunes homosexuels de ne plus avoir peur de se rendre dans un commissariat s'ils sont un jour victimes d'agressions, voire même de s'ouvrir la porte d'un avenir professionnel dans un milieu qu'ils auraient pu penser hostile.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Pour vous répondre à toutes et tous, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues, aux uns et aux autres pour vos interventions. Merci d'avoir salué la mémoire de Xavier Jugelé.

Ce projet de délibération et vos interventions - et c'est bien les deux - sont l'occasion de rendre un hommage à Xavier Jugelé, décédé parce que policier, lors de l'attentat terroriste du 20 avril 2017 sur les Champs-Élysées, au cours duquel deux de ses collègues ont également été grièvement blessés.

Ce projet de délibération est aussi l'occasion de témoigner, au nom de Paris, de notre soutien à la famille de Xavier Jugelé.

C'est enfin l'occasion de rendre plus largement - et vous l'avez fait les uns et les autres - un hommage à tous les policiers qui agissent au quotidien pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Ils sont souvent confrontés à la violence, et parfois la violence la plus extrême, comme vous l'avez rappelé.

La Ville organisera une cérémonie d'hommage en mémoire de Xavier Jugelé et en soutien à ses collègues, le 20 avril prochain, en lien avec la Préfecture de police. Elle permettra de dévoiler cette plaque commémorative sur laquelle porte le projet de délibération.

Comme pour toutes les commémorations d'actes de terrorisme, la Ville a travaillé en totale collaboration avec la famille de Xavier Jugelé, notamment avec son conjoint, Etienne CARDILES. Le texte suivant a été défini pour la plaque : "À la mémoire du capitaine de police Xavier Jugelé, assassiné en ce lieu le 20 avril 2017, victime du terrorisme dans l'accomplissement de son devoir".

La Ville remettra également, lors de cette journée commémorative, la médaille de la Ville de Paris à Xavier Jugelé, ainsi qu'à ses deux collègues blessés le 20 avril 2017, pour marquer le lien indéfectible qui unit et unira Paris à ses policiers.

Permettez-moi de conclure ce propos, en reprenant un propos qui avait été tenu par Etienne CARDILES, lors de l'hommage national, le 25 avril 2017, dans la cour d'honneur de la Préfecture de police. Il avait conclu son propos en disant : "Restons tous dignes et veillons à la paix, et gardons la paix".

Je crois que nous pouvons - et nous l'avons dit tous ensemble sur les bancs de notre Assemblée ce soir - reprendre ses propos.

Merci à vous, mes chers collègues, pour cette unanimité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, chère Colombe BROSSEL.

La parole est à présent à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, au nom du Préfet de police et au nom de l'ensemble des agents et fonctionnaires de la Préfecture de police, notamment les fonctionnaires de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation, remercier les conseillers et les conseillères de Paris qui se sont exprimés pour rendre hommage au capitaine Xavier Jugelé qui, comme vous l'avez rappelé, a été victime du terrorisme dans l'exercice de ses fonctions, victime d'un acte barbare le 20 avril 2017.

Bientôt un an aura passé. Nous gardons tous en mémoire la violence de son assassinat. Nous ressentons tous encore l'émotion de l'hommage qui lui fut rendu dans la cour du 19 août par la Nation toute entière. Nous nous souvenons aussi des mots que son compagnon et mari, Etienne CARDILES, prononça dans cette même cour. Je le salue ce soir avec respect et sympathie.

Le 20 avril prochain, une cérémonie d'hommage se tiendra sur les lieux mêmes de son assassinat, sur les Champs-Élysées, en présence des hautes autorités de l'Etat. C'est ensemble que nous honorerons sa mémoire. C'est ensemble que nous saluerons son dévouement au service de la Nation.

C'est ensemble que nous n'oublierons pas.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous toutes et tous.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 492.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 492).

2018 DDCT 17 - DAE - Subvention (57.400 euros) et budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" à 4 associations (18e et 20e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 17 - DAE. Il s'agit de la subvention de 57.400 euros à quatre associations, qui portent le projet "Plus de commerces dans les quartiers populaires". Ces quatre associations sont localisées dans les 18e et 20e arrondissements.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Vous avez 5 minutes.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons voter ce projet de délibération parce qu'en effet, il est nécessaire qu'il y ait plus de commerce dans les quartiers populaires.

Je voudrais rappeler l'importance des commerces dans les quartiers populaires et, surtout, l'importance de commerces de proximité diversifiés de qualité.

Le quartier Château-Rouge bénéficie désormais du dispositif "Paris Respirer", zone piétonnisée tous les samedis. C'est une bonne décision. Cela contribue à pacifier le secteur et à lutter contre la vente à la sauvette. J'ai constaté que les vendeurs à la sauvette ont disparu de la rue Dejean et de la rue Poulet. Il semble que vous ayez enfin entendu ce que vous disent, depuis fort longtemps, les habitants, que nous relayons de Conseil en Conseil avec Pierre-Yves BOURNAZEL. N'oublions pas que les habitants ont dû faire preuve de beaucoup de détermination pour se faire entendre. Saluons également les efforts des commerçants qui veulent redynamiser le quartier.

L'action de la Ville ne peut pas se limiter, évidemment, à "Paris Respirer". Cette mesure n'est pas suffisante : c'est toute la semaine que le quartier doit être calme ; c'est toute la semaine que le quartier doit être propre ; c'est toute la semaine que le quartier doit connaître la sécurité.

La lutte contre les vendeurs à la sauvette et contre l'insécurité ne peut pas se limiter à la présence quotidienne et permanente de la police. Beaucoup reste à faire. Il ne faudrait pas que votre action s'arrête à "Paris Respirer", que ce soit une simple opération de communication, ou se limite à allouer des subventions à des associations, aussi efficaces et utiles soient elles. C'est un travail de longue haleine, qui doit s'inscrire dans le temps. En vous appuyant sur les habitants et les commerçants, des mesures structurantes, lourdes, doivent être prises.

La revitalisation des quartiers populaires passe par le dynamisme des commerces de proximité et la tranquillité publique. L'un ne va pas sans l'autre.

Nous attendons toujours la mise en œuvre du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, qui doit permettre d'ouvrir des commerces diversifiés de qualité. C'est ce que réclament et attendent les habitants depuis des années. C'est une vraie politique de revitalisation des quartiers populaires dont Paris et le 18^e arrondissement ont besoin, dans le long terme et, bien entendu, dans la concertation, je le répète, avec celles et ceux qui vivent dans ces quartiers et les connaissent mieux que quiconque.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur HONORÉ, pour cette intervention qui me permet de répondre sur deux aspects.

D'abord, sur l'aspect qui finalement n'était pas le cœur du projet de délibération mais qui est votre soutien, et je vous en remercie, à notre mobilisation collective, sur Château-Rouge. En effet, les premiers signes d'un apaisement du quartier sont là, nous savons tous à quel point nous devons rester les uns et les autres vigilants pour qu'enfin, la situation s'apaise dans la durée à Château-Rouge.

Mais si nous avons appelé cette mobilisation qu'a souhaité la Maire de Paris, "Tous mobilisés", c'est bien parce que nous avons considéré que c'est en associant tout le monde, y compris tous ceux qui parfois étaient un peu désespérés par la difficulté à rendre l'action publique efficace, opérationnelle et visible, à se mettre ensemble, à se mobiliser ensemble. D'ailleurs, nous étions nombreux à être présents lors de la première opération "Paris Respirer" à Château-Rouge, nous sommes nombreux à passer régulièrement et je suis convaincue que c'est en mobilisant les habitants, les commerçants, les associations, ceux qui travaillent, ceux qui habitent, les élus, l'ensemble des services publics et je salue évidemment l'implication du commissariat du 18^e mais pas que, aussi tous les autres services publics, que nous arriverons à rendre la vie meilleure à Château-Rouge, car finalement c'est cela et tout simplement cela qui nous mobilise.

Permettez-moi - je saisis moi aussi l'occasion au bond - de vous dire un mot sur le projet de délibération sur lequel vous vous êtes inscrits. Nous avons souhaité - et je tiens à remercier vraiment Pauline VÉRON et Olivia POLSKI - pouvoir avoir un gros coup de pouce pour les commerçants dans les quartiers populaires, évidemment, par le biais du budget participatif en permettant l'installation de commerces dans les quartiers populaires, mais aussi en accompagnant les commerçants qui sont déjà là, déjà implantés et pour qui il n'est pas toujours facile d'être

commerçant dans des quartiers dans lesquels parfois la situation est un peu difficile, que ce soit du point de vue de la vie quotidienne ou du point de vue commercial pour ces commerçants.

Nous avons donc souhaité pouvoir les accompagner dans leur activité en leur permettant qui de rénover sa vitrine, qui d'embellir sa boutique, qui de rénover ses installations électriques, de mise aux normes ou d'accessibilité P.M.R. Dans un jury absolument passionnant - je crois pouvoir m'exprimer au nom de tous les élus qui étaient présents -, nous avons pu accompagner un certain nombre de commerçants dans nos quartiers populaires. 10 lauréats à l'issue de ce jury dans le 18e, mais beaucoup plus, évidemment, pour l'ensemble de Paris.

Nous commençons à voir arriver les premiers travaux, les premières propositions d'inauguration et nous comptons bien, avec Olivia POLSKI et Pauline VÉRON, continuer cet engagement car nous avons besoin de commerçants dans nos quartiers populaires et nous sommes évidemment à leur côté.

Alors, merci, Monsieur HONORÉ, pour votre soutien finalement sur les deux aspects : celui dans le projet de délibération et celui en dehors du projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 17 - DAE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 17 - DAE).

2018 DDCT 20 - Subventions (550.900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens. - Première enveloppe 2018.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 20 et l'amendement technique n° 135. Il s'agit de subventions et de conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens. Il s'agit de la première enveloppe pour l'année 2018 et la parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, loin de certaines caricatures, ce projet de délibération démontre le dynamisme de nos quartiers populaires, l'investissement de leurs habitants, de leurs milliers de bénévoles qui agissent en concrétisant la solidarité et le vivre-ensemble.

Notre Municipalité constitue un fort appui pour les associations. En 2017, ce sont 1.332.000 euros qui ont été consacrés aux associations de ces quartiers et, avec ce vote, ce sera plus d'un demi-million d'euros en soutien à 180 projets et 140 associations. Mais ce projet de délibération montre également l'appui extraordinaire à nos politiques publiques d'entraide et de solidarité que constitue pour notre Ville le tissu associatif parisien.

J'insisterai sans être exhaustive sur cinq axes.

Premier axe, de nombreuses actions sont menées pour lutter contre le décrochage scolaire. Nous savons que l'école aujourd'hui, après une multitude de réformes, n'offre pas les mêmes conditions d'apprentissage aux enfants ayant des conditions de vie et familiale difficiles qu'aux autres. La solidarité parisienne pallie ce manque. Il s'agit de mettre les jeunes en difficulté à niveau, de leur offrir de bonnes conditions de révision et d'étude et d'aide à l'orientation. Il s'agit également de prévenir les difficultés et les conduites à risque. L'interaction entre le milieu associatif et les collègues ne cesse ainsi de progresser. Avec l'accord de nombreux principaux, des associations agissent en partenariat, voire au cœur même des établissements.

Le collectif d'aide aux familles matrifocales, monoparentales et migrantes du 20e bénéficiera ainsi de 7.000 euros pour la réussite scolaire et éducative des enfants du Bas-Belleville et pour prévenir les conflits école/famille du quartier Mouraud. Et l'association "Socrate", toujours du 20e, recevra 2.000 euros pour l'accompagnement du bénévolat, de lycéens afin de prévenir le décrochage scolaire des élèves de primaire et des collégiens.

Le deuxième axe, c'est l'importance du développement du lien intergénérationnel. Nous le constatons à l'investissement des seniors dans le tissu associatif mais également dans de nombreux projets que porte notre Ville : des ressourceries et accorderies en passant par les rencontres entre enfants de primaire et maisons de retraite. L'investissement des seniors est conséquent et il est normal qu'il soit soutenu. Je souligne la subvention à l'U.N.R.P.A. particulièrement active et porteuse de cette solidarité et à "Citoyennes Interculturelles" qui a eu la bonne idée de concrétiser ce lien par le biais d'ateliers de cuisine pour le plus grand plaisir des plus jeunes.

Troisième axe, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations. C'est un axe majeur de notre Municipalité. Il est porté ici de façon transverse, de la mise en place de groupes de discussion d'enfants à l'accès au droit en passant par l'apprentissage du français. "Les Fripons" ont réalisé des reportages radio contre les discriminations au sein du collège en R.E.P. Pierre Mendès France et "FC Paris" vise à transmettre la culture d'égalité filles/garçons et à déconstruire les préjugés sexistes.

Quatrième axe, de nombreuses initiatives œuvrent à l'intégration et à l'accès au droit pour toutes les générations : lutte contre l'illettrisme, maîtrise de l'expression orale, permanence d'écrivains publics, soutien aux démarches administratives. "Les Faiseurs de Scènes", ainsi, soutiennent l'expression orale et permettent l'accès à la culture pour des enfants qui en sont éloignés. Quant à "Elle tourne la page", elle met en place des ateliers d'écriture avec les primo-arrivants, elle donne la parole aux ados en valorisant leur histoire familiale et collective afin de tisser des liens entre leur culture d'origine, celle de leur famille, et leur culture d'adoption. L'idée est excellente car elle peut aider à la résolution de la crise identitaire - parfois violente - de nombreux adolescents qui comprennent que leur spécificité est aussi d'être ce trait d'union et que ce n'est pas en le niant mais en l'affirmant qu'ils s'épanouiront, aideront à l'imbrication des cultures et se sentiront pleinement citoyens.

Je terminerai par la fracture numérique. De plus en plus de services publics nationaux assument de moins en moins l'égalité d'accès au service public pour tous et utilisent leur plateforme numérique non pas pour adapter l'offre aux besoins mais pour adapter la demande à l'offre tout en complexifiant le contact et les moyens de recours. De nombreuses associations aident à l'amélioration des relations entre institutions et usagers, comme les médiateurs et les médiatrices du 20e et le garage du numérique.

Je vous invite, vous l'avez compris, à manifester votre soutien à ces divers projets en votant ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL qui, j'en suis sûr, abondera dans le même sens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ce serait même désarmant si je ne le faisais pas, cher ami. Je vous invite à voter contre ce projet de délibération, pour créer un effet de surprise...

Merci beaucoup, Marinette BACHE. En vous écoutant, je me disais qu'il faudrait que l'on arrive à convaincre l'ensemble de ceux qui dénigrent la politique de la ville, qui expliquent que tout cela n'a aucune utilité. Il aurait juste fallu faire en sorte qu'ils puissent vous écouter. Je ne sais pas comment, mais on enverra le "replay".

Mais oui, c'est cela nos quartiers populaires, c'est cela, l'énergie des associations parce que nous parlons des associations mais de tous ceux qui y vivent, s'y impliquent et y travaillent. Merci de cet hommage parce que, finalement, ce n'est pas si courant.

Ce projet de délibération, vous le connaissez, mes chers collègues, c'est la première enveloppe de subventions aux associations qui ont donc répondu à l'appel à projets "politique de la ville" pour 2018 et cette première enveloppe regroupe soit des projets récurrents qui n'ont pas encore trouvé de points de financement dans le droit commun, soit des projets nouveaux car nous veillons tous les ans à accompagner entre 10 et 20 % de projets nouveaux.

Il nous faut évidemment continuer à développer des projets nouveaux, parce qu'ils permettent de répondre à des problématiques qui émergent dans nos quartiers, de pouvoir y associer encore plus, encore mieux les habitants, parce que rien ne peut se faire sans eux.

Vous l'avez souligné par votre intervention, de nombreux domaines sont concernés par ces projets : le sport, l'accompagnement à la scolarité, la culture, l'embellissement du cadre de vie, la création de liens sociaux dans les quartiers, et ils ont finalement tous pour point commun l'amélioration de la vie des habitants dans les quartiers populaires et la lutte contre les inégalités.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous dire que nous avons fait passer devant cette Assemblée des conventions pluriannuelles d'objectifs, nous nous y étions engagés, pour 31 associations qui interviennent dans

les quartiers populaires, pour un montant de plus de 800.000 euros. Ceci veut donc dire que nous allons continuer à stabiliser les financements pour ces associations et à leur simplifier la vie.

Nous travaillons sur une liste de 33 nouvelles associations. Nous travaillons avec les mairies, les cabinets des adjoints de mes collègues, et nous avons bonne ambition, merci, Monsieur GUICHARD, de pouvoir présenter tout ceci au Conseil du mois de juin.

Si je dis ceci, c'est aussi parce qu'il est évidemment nécessaire et encore plus depuis cet été que le tissu associatif dans les quartiers populaires a été fragilisé par la diminution du nombre d'emplois aidés et de leurs modalités de prise en charge ; que nous vivons dans des périodes d'incertitude sur le BOP 147. Avis aux connaisseurs, le BOP 147, c'est très anecdotiquement l'engagement financier de l'Etat dans les quartiers "politique de la ville".

Arriver à travailler, consolider, stabiliser nos propres modes de financement pour les associations dans les quartiers populaires, c'est évidemment une nécessité. C'était le sens de l'appel de Grigny que nous avons porté avec des associations, des habitants, et des maires au tout début de l'année. C'est le sens des alertes que nous continuons de passer. Je vous annonce d'ores et déjà que nous nous retrouverons au gymnase Japy le 12 avril pour continuer à porter haut et fort la parole, les revendications et les propositions de l'ensemble des acteurs dans les quartiers populaires. Rendez-vous donc le 12 avril à Japy.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 135 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 135 est adopté.

Maintenant je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 20 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 20).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux dispositifs d'application des peines de travaux d'intérêt général.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 136 est relatif au dispositif d'application des peines de travaux d'intérêt général.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe RG-CI.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Le groupe RG-CI a voulu profiter d'une actualité récente, la remise à la Garde des Sceaux du rapport du député Didier PARIS et de M. David LAYANI, sur la redynamisation du travail d'intérêt général pour aborder la question de l'accueil de ces fameux T.I.G. au sein de notre belle administration.

La peine de travaux d'intérêt général est un outil important et puissant de la lutte contre la récidive et la réinsertion. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le taux de récidive pour les peines de T.I.G. est de 34 %, quand celui des peines fermes est de 61 %, et l'âge moyen des personnes condamnées se situe entre 27 et 29 ans. Un public concerné relativement jeune, souvent peu ou pas formé, et malheureusement en marge de la société.

Il faut saisir l'opportunité d'une peine de T.I.G. Un T.I.G. n'est pas seulement une peine punitive, c'est une peine restauratrice de la personne et formatrice offrant à la personne condamnée une démarche d'insertion.

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans l'accueil des "TIGistes". La Ville de Paris s'est engagée dans cette démarche et est aujourd'hui le premier employeur de T.I.G. à Paris. Nous pouvons en être fiers, mais nous pensons également que nous pouvons faire davantage.

Madame l'adjointe est d'accord avec nous, c'est une dynamique qui s'inscrit parfaitement dans notre contrat parisien de prévention dont nous demandons par ailleurs un point d'étape à mi-parcours.

Par ailleurs, nous souhaitons voir l'accueil des "TIGistes" dans notre administration, renforcé. Si Paris fait figure de bonne élève, nous le savons par les S.P.I.P., les services pénitentiaires d'insertion et de probation, trouver des structures d'accueil pour les "TIGistes" est toujours aussi compliqué.

Nous avons la responsabilité comme collectivité territoriale et première ville de France d'être un modèle et un moteur pour entraîner dans notre sillage une dynamique dans les entreprises privées.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, chère Laurence, d'avoir mis à l'honneur ce dispositif des travaux d'intérêt général. Merci de l'avoir fait, parce que c'est un sujet qui fait souvent partie des oubliés, des impensés, alors que c'est un élément absolument indispensable. Nous avons collectivement, évidemment, l'objectif de promouvoir des mesures alternatives à l'incarcération, et de travailler à une meilleure insertion socioprofessionnelle des personnes sous main de justice.

Vous l'avez rappelé, la Ville est résolument engagée dans ces deux objectifs en accueillant des "TIGistes" comme on dit un peu rapidement. 600 personnes accueillies dans nos directions sur la période 2015-2017, et dans les mairies d'arrondissement.

Cette occasion m'est donnée pour les élus présents de vous remobiliser parce que, en effet, nous pouvons en accueillir encore plus.

Merci à la DJS, petit clin d'œil à Jean-François MARTINS, direction qui accueille le plus grand nombre de "TIGistes" à la Mairie de Paris.

Evidemment, nous soutenons des dispositifs qui permettent l'exécution de T.I.G. collectifs, c'est aussi un dispositif sur lequel, je pense, nous pouvons essayer de faire encore mieux. Nous soutenons les associations "Interface formation" et "Halage", notamment pour des chantiers d'insertion, pour l'aménagement et l'entretien écologique de la Petite Ceinture, T.I.G. individuel, T.I.G. collectif, là aussi nous pouvons le faire.

Ceci n'est possible, permettez-moi de terminer par cela, que parce que nous avons un formidable réseau de tuteurs. Je voudrais vraiment remercier la centaine d'agents de la Ville qui se mobilisent, qui sont vraiment engagés pour être tuteurs. L'A.P.S.V. les forme et les accompagne notamment pour cela. Merci à eux parce que malgré toute l'ambition qui est la nôtre, s'ils n'étaient pas là nous ne pourrions pas faire autant.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 136 du RG-CI, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 128).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif la sécurité dans le quartier Marx Dormoy/La Chapelle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 137 relatif à la sécurité dans le quartier Marx Dormoy/La Chapelle.

La parole est à Christian HONORÉ, pour le groupe les Républicains et Indépendants. Vous avez 2 minutes pour le présenter.

M. Christian HONORÉ. - Ce vœu porte sur la sécurité dans le quartier Marx Dormoy/La Chapelle. Il y a quelques jours, un jeune homme a été agressé place de la Chapelle. Le 13 février, un individu a blessé 6 personnes dans ce même quartier. On imagine l'émotion suscitée devant ces agressions, qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques.

Je note que l'auteur présumé de ces agressions a pu être arrêté grâce aux caméras de vidéo-protection, qui ont filmé une partie de la scène. Monsieur le Préfet de police a pris un arrêté le 23 janvier 2018, qui interdit la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique de 16 heures à 7 heures du matin, ainsi que la vente à emporter des boissons du 2e et 5e groupes de 21 heures à 6 heures dans certaines voies du 18e arrondissement.

C'est une excellente décision. La création par le Gouvernement d'une police de la sécurité du quotidien est une mesure positive, qui va dans le bon sens, avec une présence et des actions ciblées au plus proche du terrain.

Je rappelle nos propositions de créer à Paris une véritable police municipale, au-delà de la brigade de lutte contre les incivilités, annoncée par la Ville de Paris.

Les habitants attendent des réponses concrètes et urgentes à leur problème de sécurité dans les quartiers. C'est la raison pour laquelle avec Pierre-Yves BOURNAZEL nous demandons de renforcer les contrôles de police dans le 18e arrondissement, dans l'application de l'arrêté interdisant la consommation et la vente à emporter d'alcool dans certaines rues de l'arrondissement, et de renforcer la présence de la police à pied et à vélo.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur HONORÉ, pour ce vœu adressé au Préfet de police sur un sujet sur lequel la Ville et tous ensemble nous sommes très fortement mobilisés.

Le Conseil de Paris s'était prononcé à l'unanimité pour que la police de sécurité du quotidien soit accompagnée des moyens nécessaires pour répondre aux attentes fortes des habitants. Je souscris au dernier considérant de votre vœu, en effet, les habitants attendent des réponses concrètes et urgentes.

Nous sommes toujours engagés en faveur d'une présence de policiers fidélisés, en tenue sur l'espace public, et nous connaissons les besoins des habitants et des commissariats parisiens par ricochet, et tout particulièrement ceux du 18e arrondissement et du nord est parisien.

Vous l'avez dit dans votre intervention, une succession d'événements violents est intervenue récemment, mais nous pouvons reprendre un certain nombre de sujets sur des périodes plus longues.

C'est pourquoi je ne peux que souscrire, au-delà du travail qui est mis en œuvre, notamment dans le cadre de la lutte contre les incivilités, mais nous sommes sur d'autres sujets, dans le cadre d'opérations coordonnées qui sont menées entre les équipes de la DPSP et les équipes du commissariat. Mais au-delà de ce travail coordonné qui est efficace, je le crois en tout cas, nous avons besoin de continuer à travailler. C'est la raison pour laquelle je pense que rendre conjoints nos efforts à tous et à toutes est un élément qui nous permettra d'avancer.

C'est pour cela que je souhaite apporter un avis positif à votre vœu, en vous demandant un amendement oral, notamment en ce qui concerne le considérant appelant à créer une véritable police municipale à Paris. Vous comprendrez que l'Exécutif ne peut évidemment pas soutenir cette proposition, dont je sais qu'elle est une proposition du groupe les Républicains. Nous avons maintes fois eu ce débat.

Mais au-delà de ce sujet, je pense qu'il est important que nous puissions, les uns et les autres, dire aux habitants que nous sommes ensemble et tous ensemble à leurs côtés, aux côtés des effectifs du commissariat, pour pouvoir rendre la vie plus sereine et plus douce à la Chapelle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BROSEL.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation du 18e arrondissement est bien connue et bien suivie des services de la Préfecture de police. Je ne reviendrai pas ici en détail sur les dispositifs et les actions menées dans cet arrondissement, sinon pour rappeler à l'ensemble des conseillers de Paris que la zone de sécurité prioritaire, qui concerne une large partie du 18e arrondissement, a permis de diversifier et de redynamiser l'ensemble des actions menées sur la voie publique, que ce soit par le biais d'opérations de sécurisation générale sous la forme d'îlotages à vocation dissuasive, sous la forme également des contacts avec la population et puis des opérations à caractère plus répressif.

Vous aviez évoqué, dans un vœu précédent, l'action à mener contre les sauvette. Depuis la mise en place de la brigade Sauvette Contrefaçon, à l'initiative du commissaire du 18e arrondissement à l'automne dernier, on observe un phénomène d'effondrement de ce commerce illicite assez notable, avec des effets de report qu'il faut évidemment prendre en compte, mais qui a permis d'améliorer la situation, comme l'adjointe à la Maire et vous-même l'évoquiez.

Autre élément destiné à intensifier la présence sur le terrain, le contact avec la population et l'ensemble des riverains de cet arrondissement, c'est la mise en place d'une brigade territoriale de contact fidélisée, sectorisée, renforcée, qui est composée de 38 policiers et qui, dans quatre secteurs définis au sein de cette zone de sécurité prioritaire, mène des patrouilles quotidiennes avec la désignation de référents permettant à la population une meilleure remontée, une meilleure transmission des doléances et un échange plus suivi.

C'est un travail long et exigeant. On parle ici de tendances. Vous avez évoqué des faits ponctuels, et nous travaillons aussi avec la Mairie de Paris sur les tendances. Tous les services de la P.P. sont mobilisés. Je pense en particulier, au-delà des effectifs et des services du commissariat du 18e arrondissement dont je salue encore une fois la mobilisation quotidienne, je pense aussi à la Direction régionale de la Police judiciaire qui coordonne le plan de lutte contre les stupéfiants à l'échelle de Paris, lequel évidemment est largement décliné sur le 18e arrondissement. Je pense aux effectifs de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation qui contribue aussi à la sécurisation générale, et à l'ensemble des autres services de la Préfecture de police.

Nous menons avec la Ville des opérations conjointes. Depuis le mois de février dernier, 19 opérations de ce type ont été menées entre les services du commissariat et la DPSP. Plus de 170 personnes ont été contrôlées, 127 évictions réalisées, 6 personnes arrêtées, 200 cas de verbalisation dressée, et 22 enlèvements de véhicules. Nous allons continuer ces opérations coordonnées puisqu'elles permettent de mutualiser les moyens dans le respect des prérogatives de chacun.

S'agissant maintenant des mesures de lutte contre la consommation d'alcool sur la voie publique, un petit mot de contexte. Il coexistait jusqu'à présent sept arrêtés concernant le 18e arrondissement dont les dispositions n'étaient pas strictement identiques, résultat d'une forme de sédimentation administrative.

Le Préfet de police, à la demande notamment des riverains qu'il avait rencontrés en décembre 2017, a pris un nouvel arrêté fusionnant l'ensemble de ces dispositifs, prenant en compte de nouveaux périmètres géographiques avec des règles désormais claires : interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique chaque jour de 16 heures à 7 heures du matin, interdiction de la vente à emporter de boissons alcooliques du deuxième au cinquième groupe de 22 heures à 8 heures.

Sur la base de ce texte, depuis son entrée en vigueur, 58 verbalisations ont été effectuées contre 183 pendant toute l'année 2017, sur la base des arrêtés précédents. C'est montrer aussi que cet arrêté, plus lisible, plus simple et plus maniable pour les services de police, pourra produire ses effets.

Un dernier mot sur les fermetures administratives de débits de boisson. Elles sont un autre vecteur permettant de contribuer à la tranquillité publique sur la voie publique. Le Préfet de police est revenu sur ce sujet tout à l'heure. Je ne rentrerai pas dans le détail, mais un certain nombre de ces fermetures concerne le 18e arrondissement. Nous restons mobilisés bien évidemment pour améliorer les difficultés rencontrées aujourd'hui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HONORÉ, acceptez-vous la proposition d'amendement de Mme BROSEL ?

M. Christian HONORÉ. - Madame BROSEL, j'ai bien entendu ce que vous avez dit. Nous allons, par ailleurs, continuer à nous mobiliser pour demander la création d'une véritable police municipale. Mais pour l'heure et aujourd'hui, j'accepte de retirer le considérant, comme vous le souhaitez, parce que nous voulons travailler dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 137 du groupe les Républicains et Indépendants ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 129).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux chiffres de la délinquance.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 138 relatif aux chiffres de la délinquance.

La parole est à Déborah PAWLIK, pour le groupe LRI. Vous avez deux minutes.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, en novembre dernier, notre Conseil a adopté un vœu, initié par notre groupe, qui demandait que les chiffres de la délinquance et des effectifs de police soient publiés tous les mois par le Préfet de police et ce, arrondissement par arrondissement.

Il est important en effet de disposer de ces chiffres. D'une part, parce que si nous souhaitons avoir un débat construit et constructif au sein de cet hémicycle sur la manière dont la Préfecture de Police lutte contre la délinquance dans chaque arrondissement, encore faut-il savoir de quoi on parle et connaître précisément les contours de cette délinquance.

D'autre part, les Parisiens sont évidemment en droit de savoir quel est le niveau de délinquance dans leur arrondissement et de connaître les moyens dédiés par la Préfecture pour l'endiguer. Ce vœu a donc été adopté en novembre. Mais depuis lors, nous ne disposons toujours pas des chiffres sollicités.

Pire, lors du débat que nous avons eu en décembre sur le budget spécial de la Préfecture de police, nous n'avons pas eu de présentation complète des statistiques de la délinquance à Paris. De la même manière, en février, le Préfet de police a dressé, dans "Le Parisien", donc par voie de presse et non dans cet hémicycle, un bilan sur les faits de délinquance constatés en 2017. Mais ce bilan portait non pas sur Paris, mais sur l'ensemble de l'agglomération parisienne. Il était donc particulièrement difficile de pouvoir s'y retrouver.

Nous demandons donc aujourd'hui, dans le prolongement encore une fois du vœu que nous avons adopté dans cet hémicycle en novembre dernier, que le Préfet de police présente au Conseil de Paris le bilan, d'une part, des faits de délinquance recensés en 2017, et d'autre part, des effectifs de police avec une déclinaison par arrondissement. Il semble quand même que, sur ce point, il n'est plus possible aujourd'hui de laisser poser un voile en permanence sur ces chiffres.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame PAWLIK. J'avais déjà apporté un avis positif au vœu précédent, j'apporterai évidemment un avis positif à celui-ci parce que nous portons tous le souhait d'une transparence en matière d'effectifs. Il est également normal que les maires puissent avoir connaissance d'éléments statistiques des faits de délinquance sur le territoire.

Cette demande nous l'avions portée ensemble à votre initiative. Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police vous répondre, et notamment sur les engagements qui ont été pris par le Préfet.

Je me permets juste de redire deux choses : tout d'abord, la coproduction de sécurité nous invite à cette transparence parce que nous devons dresser le bilan des actions menées. Vous venez de le faire, Monsieur le représentant du Préfet de police, par exemple sur les opérations coordonnées dans le 18^e arrondissement, mais c'est cela vers lequel nous devons avancer.

Je pense que nous devons collectivement veiller, cela n'est pas toujours simple, à ce que ces données ne soient pas des éléments de polémique, mais des indicateurs qui nous permettent d'adapter au quotidien les réponses, qu'elles soient de chacun et chacune d'entre nous, qu'elles soient conjointes aux évolutions des situations parce que les situations bougent et évoluent dans nos arrondissements, dans nos quartiers.

De ce point de vue, nous essayons, de notre côté Ville, de mettre en pratique les engagements que nous souhaitons voir être pris par les autres, et la DPSP transmet les chiffres et statistiques de verbalisation aux maires d'arrondissement, parce que c'est aussi cette connaissance et ce dialogue qui nous permettent d'être le plus efficace. Donc, vous l'aurez compris, j'apporterai évidemment un avis positif sur ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, à vous la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la conseillère.

Alors, un mot puisque l'exposé des statistiques, ici, serait assez fastidieux. Le Préfet de police adressera à l'ensemble des présidents de groupe du Conseil de Paris un courrier reprenant les grandes tendances et comportant également les tableaux statistiques que vous sollicitez, pour Paris dans son ensemble d'une part, par arrondissement d'autre part, pour l'année 2017. La lecture de ces tableaux peut parfois être un peu aride et fastidieuse. Le cabinet du Préfet de police, ou les commissariats d'arrondissement pourront apporter les éléments d'explications utiles.

Je précise, par ailleurs, que chaque maire d'arrondissement est destinataire des statistiques de la délinquance à l'échelle de son arrondissement chaque mois, la Maire de Paris de l'ensemble des statistiques, et qu'à l'occasion d'une rencontre récente entre le Préfet de police et les maires d'arrondissement, une évolution de ces modalités de transmission a été décidée. Chaque maire d'arrondissement aura non seulement les statistiques de son arrondissement mais aussi celles de Paris pour le mois considéré.

Quelques tendances devant l'ensemble des conseillères et des conseillers de Paris sur la délinquance en 2017 puisque ce sont les éléments que vous sollicitez. Un premier point d'attention concernant les atteintes aux biens : c'est l'augmentation des cambriolages en 2017, phénomène qui n'est pas propre à Paris mais qui y est observé de façon assez soutenue. Plus 7,4 % au total, ce qui représente un peu plus de 1.000 faits supplémentaires. C'est un segment de délinquance compliqué à traiter par les services de police, notamment en termes d'élucidation, mais qui mobilise, évidemment, l'ensemble des services sur le plan judiciaire.

Le volume des faits élucidés, s'agissant des vols par effraction, a augmenté de près d'un quart. Cela représente à peu près 300 affaires résolues de plus. 1.367 personnes, pour être tout à fait précis, ont été interpellées en 2017 pour des faits de cambriolage, c'est-à-dire 200 de plus qu'en 2016. Les tableaux statistiques vous permettront de disposer d'éléments plus précis.

Sur les vols à la tire, particulièrement traumatisants pour les personnes qui sont concernées, la baisse que nous observons depuis le mois de juin 2017 et qui s'est prolongée pendant l'été, a été confirmée en fin d'année 2017, avec des baisses assez fortes. Je ne reviens pas sur les détails précis, ils seront compris dans les tableaux. La baisse pour l'ensemble de l'année se porte à moins 7,5 %. Cela représente 2.840 faits de vols à la tire en moins. 3.800 auteurs de vols à la tire ont été arrêtés par les forces de l'ordre pendant cette même année, c'est-à-dire 200 personnes de plus qu'en 2016.

C'était pour les atteintes aux biens pour les principaux agrégats.

Pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, elles progressent au niveau parisien de 2 % pour l'année 2017. Au sein de cette catégorie, les faits de violence physique crapuleuse ont diminué de 1 % en 2017 grâce à une tendance qui a été enclenchée dès le mois de juillet 2017 et qui s'est accentuée en fin d'année. Les baisses les plus significatives en la matière concernent certains arrondissements parisiens : le 13e, le 16e, le 7e et le 8e arrondissement, ce qui peut être mis en relation, notamment, avec la présence accrue des forces de l'ordre sur la voie publique, notamment dans le cadre du plan de sécurité des touristes de la Préfecture de police déployé chaque été, qui le sera de nouveau cette année et qui l'est également à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Et puis, sur le plan judiciaire, puisque l'activité d'interpellation ou l'action d'interpellation ne suffit pas à lutter contre les phénomènes de délinquance, sur le plan judiciaire, le nombre d'affaires élucidées, c'est-à-dire permettant de mettre en cause des auteurs, a augmenté, toujours s'agissant des faits de violence physique crapuleuse, de 12 %. Cela représente 185 affaires élucidées en plus.

Enfin, dans cette catégorie des atteintes volontaires à l'intégrité physique, la catégorie des vols avec arme à feu baisse de nouveau en 2017, de près de 12 %. Cela représente encore 165 faits au niveau parisien, et certaines arrestations d'individus bien connus pour ce genre de fait ont permis d'enrayer la tendance.

Je passe rapidement sur les escroqueries économiques et financières qui progressent légèrement de 1 %.

Je voudrais insister sur la nette augmentation de ce qu'on appelle les "IRAS", ces infractions révélées par l'activité des services, c'est-à-dire toutes les actions, toutes les affaires élucidées grâce à des contrôles d'initiative et non pas à une réaction à la suite de faits qui ont été constatés.

Quelques thématiques permettant de mettre en avant des tendances structurantes. La délinquance des mineurs isolés est un problème particulièrement concentré dans certains arrondissements. En 2017, la Préfecture de police, les services de la D.R.P.J. autant que ceux de la D.S.P.A.P., ont travaillé notamment sur la réalisation de

synthèses judiciaires qui permettent de documenter les itinéraires des individus et les faits qui peuvent être reprochés. La Préfecture de police, les services de police ont procédé à plus de 3.400 interpellations - ce qui ne correspond pas à l'interpellation de 3.400 mineurs, bien évidemment, certains d'entre eux étant connus pour être des réitérants, sinon des récidivistes -, ce qui a donné lieu à plus de 2.000 déferrements devant l'autorité judiciaire, notamment pour des faits de vol violent et de cambriolage.

En matière de stupéfiants, problématique qui était évoquée lors des questions d'actualité, la lutte s'est encore accentuée dans le cadre du plan de lutte contre les stupéfiants coordonné par la Direction régionale de la police judiciaire, comme je vous le disais. Augmentation du volume des affaires traitées. Augmentation, aussi, des trafics démantelés : 164 trafics démantelés en plus sur le ressort parisien, avec, là encore, une dimension judiciaire extrêmement forte et une problématique spécifique qui a déjà été évoquée devant le Conseil, s'agissant du trafic de produits stupéfiants dans le métro.

Un petit mot, puisque cela participe de la physionomie ou de la dégradation de la physionomie des quartiers, s'agissant de la prostitution. Vous savez que la prostitution n'est plus un délit. Dans le cadre renouvelé par la loi d'avril 2016, la Préfecture de police continue de lutter contre le proxénétisme, ce qui, là encore, a donné lieu à des actions de la part des services judiciaires.

Dernier mot, et j'en conclurai par ceci ; sur l'évolution des effectifs. La Direction territoriale des services de police de Paris et de la sécurité de proximité de Paris, qui regroupe les effectifs des commissariats d'arrondissement, comptait au 31 décembre 2017, 6.367 agents. Mais ce ne sont évidemment pas les seuls services à intervenir dans les arrondissements et sur le ressort parisien dans leur ensemble. Vous pouvez évidemment compter sur les services de la Sous-direction régionale de la police des transports. Je viens d'évoquer à l'instant la problématique du crack dans le métro ; sur la Sous-direction des services spécialisés de la D.S.P.A.P., qui comprend notamment la BAC de nuit, elle est particulièrement active ; sur les effectifs de la Direction de l'ordre public et de la circulation, un peu plus de 5.200 personnes à la Préfecture de police qui interviennent essentiellement sur Paris ; sur ceux de la P.J., plus de 2.246 personnes et également sur ceux de la Direction du renseignement. Les services administratifs de la Préfecture de police contribuent aussi évidemment à l'action au service de la tranquillité des Parisiens.

Le tout vous sera résumé de façon encore plus complète dans les courriers qui seront adressés aux présidents de groupe.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 138 du groupe les Républicains et Indépendants qui est en partie exaucé et qui le sera assurément.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 130).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à 2 points écoles dans le 5e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 139. Personne pour le présenter, nous continuons nos travaux.

2018 DEVE 55 - Service extérieur des pompes funèbres. - Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 55 et l'amendement technique n° 235. Ce projet de délibération concerne le service extérieur des pompes funèbres et l'approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public.

La parole est, en premier lieu, à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui. Je serai plus courte.

J'étais déjà intervenue sur ce sujet dans une autre assemblée plénière, où le projet de délibération avait fini par être retiré. Ce projet de délibération propose de mettre en place une nouvelle délégation de service public au

périmètre étendu, en plus du crématorium du Père-Lachaise, d'un nouveau crématorium et d'une chambre funéraire. Il y aura donc une délégation de service public sur l'ensemble et non une gestion en marché comme prévu initialement. Donc on évite déjà le pire.

Du fait de cette évolution de périmètre, la Ville se donne huit mois supplémentaires et prolonge d'autant la délégation de service public actuelle. Ma première question : a-t-on l'assurance que cela ne finira pas géré par une entreprise privée à l'issue de la procédure d'attribution de la délégation de service public ? Parce que, qui dit procédure de délégation de service public, dit forcément mise en concurrence, donc on ne peut avoir strictement aucune garantie. Donc, du fait même du choix du mode de gestion, il y a un risque que nous prenons, en votant ce projet de délibération, qu'une entreprise privée puisse remporter le marché. Que pensons-nous en ce moment des entreprises privées qui remportent des marchés ? On pourrait se rappeler mon intervention sur le S.I.A.A.P. en début d'après-midi, où l'on a eu droit à une vision des évolutions possibles quand on a recours à ces grosses entreprises privées. On pourrait aussi penser à d'autres débats que nous avons eus sur "Streeteo", ou aux dysfonctionnements sur Vélib'.

Franchement, j'aimerais bien qu'un jour, on me dise : mais quelle est la délégation de service public à une entreprise privée, marché avec une entreprise privée, où les usagers, les citoyens, les élus se sont dits "youpi, chouette, c'est génial, qu'est-ce qu'on a bien fait" ? Je ne vois pas un seul exemple. Mon collègue dit "JCDecaux", mais quelle belle blague ! Bien sûr que non. On est, en plus, sur une activité qui n'est pas neutre. Ce n'est pas rien quand même. Une délégation de service public, c'est donc concurrentiel. Donc on ouvre systématiquement un risque qu'un contrat soit remporté par une entreprise privée et non la société d'économie mixte où la ville est majoritaire.

Là, on est sur les services des pompes funèbres. J'estime que le service des pompes funèbres doit rester un service public, donc en régie directe, et pas par une entreprise privée dont, à un moment donné, l'objectif - et c'est normal, c'est le rôle d'une entreprise privée -, est de dégager du bénéfice et, si possible, du bénéfice maximum. Je ne suis pas contre les entreprises privées, je suis contre les entreprises privées quand il s'agit de la gestion d'un service public.

Il y a de nombreuses activités qui ne relèvent pas de l'intérêt général, que les entreprises privées y aillent. Après, à la politique par l'impôt et la fiscalité de s'occuper de la redistribution des richesses. A nos politiques en matière de droit du travail de garantir les droits des salariés dans ces entreprises. Mais honnêtement, la mission du Service des pompes funèbres doit relever d'une gestion en régie directe. C'est à la fois pour la dignité des personnes...

Oui, on n'est pas sur n'importe quel sujet !

Vraiment, sur ce projet de délibération, mes chers collègues, soit on le retire, soit on vote contre, mais ce n'est pas possible que l'on puisse avoir recours à un autre mode de gestion que la régie directe par un organisme public.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai eu l'occasion en décembre dernier d'aborder les activités de notre Ville sur la question funéraire puisque nous évoquions la nécessité de créer un second funéraire dans Paris. D'ailleurs, nous sommes pour la création de ce second funéraire.

Voici aujourd'hui le deuxième étage de la fusée puisque nous devons approuver le lancement de la délégation de service public sur les services des pompes funèbres.

Vous le savez, notre groupe n'est pas le plus grand supporter des D.S.P., surtout quand nous avons la démonstration que le service public, par le biais de notre société d'économie mixte, rend d'excellents services. Elle fait son travail avec un soin particulier, une écoute des familles, dont tous se satisfont.

Notre société d'économie mixte marche bien et nous tenons ici à féliciter sa présidente, Marinette BACHE, mais aussi les 101 agents qui apportent, aux personnes touchées par un décès, compétences et réconfort.

On peut détailler d'ailleurs puisque la S.E.M. a d'excellents résultats financiers : elle est passée en cinq ans de 9 millions à 12 millions de chiffres d'affaires ; elle a organisé 3.690 convois en 2016, alors qu'ils n'étaient que 3.400 en 2014, sans compter que ce chiffre comporte 240 convois d'indigents et 600 convois sociaux.

Vous voyez que le service public peut faire si ce n'est mieux que le privé en tout cas aussi bien, et il peut se moderniser. D'autant plus que la redevance de la S.E.M. a aussi connu de fortes hausses de 50.000 euros en 2011 et nous atteignons les 63.000 euros en 2016. Ce qui veut dire qu'en plus une redevance progresse pour la Ville.

Pour toutes ces raisons, parce que nous avons cet outil remarquable, nous continuons à plaider pour que cette société d'économie mixte soit transformée en S.P.L., ce qui la mettrait à l'abri de tous les dangers d'appels d'offres et de la concurrence. Car malheureusement certains parlent du marché de la mort et de grands groupes, qui n'ont pas forcément l'approche éthique de notre société d'économie mixte et sont à l'affût.

Nous avons bon espoir que l'ensemble des critères de qualité de l'accueil des familles soit au centre de cet appel d'offres. Si on ne retient pas l'argument du moins-disant comme l'argument principal, nous souhaitons que cette S.E.M. sorte victorieuse de la consultation.

De récentes expériences en matière de Vélib' et de contrôle du stationnement montrent les limites du privé par rapport à la qualité du service public et notamment la course à la rentabilité.

Vous savez que nous sommes a priori contre les D.S.P. quand nous savons qu'il existe d'autres solutions. Nous reposons donc la question, comme nous l'avons fait pour la Tour Eiffel, comme nous l'avons fait sur ce projet de délibération, d'étudier sérieusement le passage de cette société d'économie mixte en une S.P.L.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS qui en profitera pour présenter l'amendement technique n° 135 de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Effectivement un amendement technique vous est proposé qui mentionne l'avis rendu par la Commission consultative des services publics locaux qui est joint à l'amendement qui vous a été distribué.

Pour répondre à Mme SIMONNET, je ne vais pas me lancer ici dans un grand débat d'explication sur le pour et le contre des délégations de service public. C'est déjà une délégation de service public et ce n'est pas un marché. Il n'a jamais été prévu de faire un marché, Madame SIMONNET, et je ne sais pas où vous avez vu cela.

C'est donc un renouvellement de délégation de service public qui a effectivement un objet social fondamental puisqu'elle permet notamment la prise en charge partielle, voire complète, des obsèques des Parisiens aux ressources limitées. C'est aussi une D.S.P. qui permettra aux "indigents" de pouvoir se faire inhumer au cimetière de Thiais.

Bien évidemment, M. BONNET-OULALDJ, les critères de qualité, le respect et le regard sur ces critères seront au cœur de l'examen au moment où la Commission d'appel d'offres se réunira.

C'est donc vraiment un renouvellement de délégation de service public. Je signale également qu'à l'occasion de ce renouvellement, notamment au regard des véhicules dans le cadre de cette délégation, nous allons faire attention aux critères environnementaux qui devront être respectés par le délégataire, notamment au regard des objectifs du Plan Climat à travers les véhicules qui vont être utilisés et les produits qui potentiellement pourraient être commercialisés.

Madame SIMONNET, j'é mets un avis totalement négatif et défavorable sur votre vœu.

Monsieur BONNET-OULALDJ, sur la S.P.L., on en a effectivement déjà parlé. Je vous rappelle ce que je vous ai dit, c'est-à-dire qu'une S.P.L. doit regrouper au minimum deux collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales dans l'objet de la société. Dans le domaine funéraire, les actionnaires ne peuvent être que des communes ou un E.P.C.I. et justifier d'un intérêt public local à l'entrée au capital. Comme je l'avais indiqué sur le projet de délibération sur le prochain funérarium, la quasi-totalité des communes de la Petite Couronne sont déjà membres du S.I.F.U.R.E.P. et ont déjà délégué leurs compétences funéraires ; elles ne sont donc pas susceptibles de s'associer pour former une S.P.L.

Je finirai en disant que bien évidemment la Société des pompes funèbres aujourd'hui candidatera à ce renouvellement de délégation de service public, mais je n'entends pas me substituer et donner un avis sur ce qu'il peut sortir des offres qui seront déposées.

Donc avis défavorable sur...

Avis défavorable. Pardon à Mme SIMONNET qui appelait à voter contre. Je dis avis défavorable sur le fait de voter contre votre proposition.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 235 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 235 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 55 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DEVE 55).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la création d'un groupe de travail sur la possibilité de faire évoluer les règles d'achat d'une concession en cimetière intra-muros afin d'y inhumer des personnes n'ayant pas eu leur résidence principale à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Pour le coup, ce sont des vœux et nous commençons par le vœu n° 140 et l'amendement n° 245 qui sont relatifs à la création d'un groupe de travail sur la possibilité de faire évoluer les règles d'achats d'une concession en cimetière intra-muros, afin d'inhumer des personnes n'ayant pas eu leur résidence principale à Paris.

La parole est en premier lieu à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Sur le n° 140 ou le n° 141 ?

Au temps pour moi ! OK.

Sur ce vœu n° 140, c'est à propos...

J'ai un petit problème sur la procédure, je n'avais pas compris que l'on faisait comme cela, mais je vois de quoi il s'agit.

Ce que nous souhaitons, c'est que le groupe de travail proposé par l'Exécutif, pour réfléchir sur les conditions dans lesquelles une exception, une dérogation pourrait être faite à l'inhumation de personnes à Paris, une dérogation aux règles...

Pour ce groupe de travail qui va se réunir, il y a trois options.

Première option, il conclut à un statu quo et on ne change pas ce qu'il se passe, mais ce n'est pas ce que l'on souhaite.

Deuxième option, celle qui nous paraît la meilleure, il n'y aura jamais de dérogation.

Troisième option : on envisage éventuellement les dérogations, auquel cas nous souhaitons que, dès aujourd'hui, ces dérogations devront répondre à des critères connus d'avance et les mêmes pour tout le monde ; que la liste des personnes décédées ayant bénéficié de ces dérogations soit connue et publiée d'une manière ou d'une autre.

Voilà de mémoire à peu près, puisque je travaille sans filet, les principes de notre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN, et merci aussi d'avoir tenu votre temps de parole.

M. Pascal JULIEN. - De notre amendement !

De notre amendement au vœu !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Parfait.

Je donne maintenant, pour vous répondre, la parole à Pénélope KOMITÈS, qui émettra l'avis de l'Exécutif sur votre amendement et votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Peut-être quelques mots sur le débat qui s'était engagé sur la demande d'inhumation d'un écrivain résidant hors de Paris, qui nous a amené à réexaminer les règles de vente des concessions funéraires parisiennes. Peut-être rappeler à tous que depuis le XIXe siècle et jusqu'en 2003, seules des concessions centenaires ou perpétuelles étaient vendues dans les cimetières parisiens.

Rappeler qu'une concession perpétuelle ne peut être reprise qu'une fois constaté un état de dégradation avancé et après, "grosso modo", à peu près plus de trois années de procédure encadrées par la loi. Cela amène à ce qu'aujourd'hui, dans les cimetières intra-muros, seuls 150 emplacements environ peuvent être repris et mis en vente chaque année, à mettre en regard avec les 5.000 demandes annuelles d'achat pour ces mêmes cimetières.

Cette situation - vous l'imaginez - implique de répondre défavorablement à la plupart des demandes d'acquisition pour ces cimetières intra-muros, avec des règles claires qui permettent de continuer de répondre aux demandes.

Nous allons proposer - c'est le sens de ce vœu - la création d'un groupe de travail qui réunira l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, afin de réfléchir à ce que pourraient être - j'emploie le conditionnel - les conditions d'achat de concession en cimetière intra-muros pour les personnes qui n'ont pas eu ou n'ayant pas eu leur résidence principale à Paris. Au regard des conclusions de ce travail, nous pourrions proposer une évolution de règles de vente de ces concessions.

Je vais donner un avis favorable à l'amendement du groupe Ecologiste qui propose qu'une éventuelle modification puisse faire l'objet d'une publication et de bilans, avec la réserve que tout cela prendra en compte la charte de déontologie. Je rappelle que toutes les questions funéraires doivent vraiment être traitées avec la plus grande prudence.

J'espère que ce groupe de travail permettra de se donner les moyens d'un examen transparent et approfondi sur ce sujet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote.

M. Jean-Baptiste de FROMENT a la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait manifestement suite à l'épisode assez pathétique qui a vu la Maire de Paris refuser une sépulture à un important écrivain français, né à Paris, membre de l'Académie française, ayant un rapport à cette ville.

Suite à la tribune de cent écrivains de toute origine et de toute obédience politique, la situation s'est débloquée comme par enchantement et ce qui était impossible hier est soudain devenu possible aujourd'hui. Nous sommes assez habitués à assister à ce genre de palinodies avec la Maire de Paris.

Ce vœu est manifestement une façon d'habiller ce revirement. Mais s'il peut contribuer à ce que l'Exécutif fasse davantage preuve de discernement à l'avenir, quand il s'agit, notamment, de l'enterrement de grandes personnalités ; s'il peut permettre, au-delà, de résoudre un certain nombre de difficultés qui viennent d'être exposées, alors c'est une bonne chose.

Nous le voterons et nous sommes tout à fait prêts à participer à ce groupe de travail.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 245 du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 245 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140 de l'Exécutif, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 131).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'aménagement de la parcelle du bois Dormoy.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 141 relatif à l'aménagement de la parcelle du bois Dormoy.

La parole est à Pascal JULIEN, du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - C'est une très belle parcelle, 1.700 mètres carrés, dont l'identité repose sur trois caractéristiques.

Elle est 100 % perméable et je vous parle à un moment où nous avons voté beaucoup de choses sur le sujet dans ce Conseil de Paris.

Deuxième caractéristique : elle est boisée à 90 %. Il n'y a pas d'équivalent ailleurs dans Paris.

Troisième caractéristique : elle est en gestion associative. Elle bénéficiait même d'une convention main verte jusqu'en juillet 2016. La Ville a mis fin à cette convention car des travaux devaient y commencer pour un projet d'urbanisme.

Dans des circonstances que je n'aurais pas la cruauté de rappeler ici, le projet d'urbanisme a été abandonné. Depuis, plus rien. L'association s'est retrouvée, bien malgré elle, occupant sans titre. A plusieurs reprises, elle a tenté de renouer contact avec la Ville, y compris avec l'appui de l'adjoint au Maire d'arrondissement, mais s'est heurtée à un vaste silence. Cela ne peut plus continuer comme cela : il faut régulariser la situation.

Ce vœu demande deux choses : d'abord, que la Ville mette en œuvre une délibération qu'elle a votée, qui prévoyait le lancement d'une concertation pour stabiliser à long terme l'avenir de cette parcelle, il s'agit là d'exécuter ce que l'on a décidé.

La deuxième chose, c'est qu'en attendant cela peut se faire très vite, une convention main verte, ou au moins l'hypothèse d'une convention main verte, soit très vite envisagée avec l'association.

Ce vœu demande donc que la Ville et l'association se reparle, que l'on renoue cette convention main verte, qui est une convention précaire et qui peut être interrompue par la Ville quand elle l'entend.

C'est tout simple. Cela n'est que cela.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Madame KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

La parcelle, située au 2 bis, cité de la Chapelle, présente - comme l'a décrit M. JULIEN - une particularité qui lui est bien propre.

Cette parcelle devait faire l'objet d'une concertation entre la Ville, les riverains, l'Association du bois Dormoy et l'ensemble du quartier. Je pense que nous devons le faire, suite à des projets immobiliers, qui ne se sont pas faits sur cette parcelle.

Cependant, il faut vraiment que les réflexions sur l'aménagement de cette parcelle puissent intégrer des impératifs, comme celui de proposer un espace dont nous sommes sûrs qu'il puisse être accessible à tous les riverains ou de proposer un espace à l'aspect naturel et en cohérence avec ce qu'il est aujourd'hui.

Je souhaite que la signature d'une nouvelle convention main verte sur ce site puisse être envisagée, que l'hypothèse d'une signature avec l'association qui est sur le site aujourd'hui soit examinée, et pourquoi pas un appel à projets aux associations du quartier également.

Je crois que ces perspectives sont à examiner. Je vous propose d'accepter cet amendement, en vous assurant que nous mènerons une concertation sur le devenir de cet espace vert.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÉS.

Monsieur JULIEN, avant de passer à l'explication de vote du groupe les Républicains et Indépendants, acceptez-vous l'amendement proposé par l'Exécutif au vœu que vous avez initialement déposé ?

M. Pascal JULIEN. - Avec enthousiasme !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien.

Monsieur HONORÉ, je vous donne la parole pour cette explication de vote sur le vœu ainsi amendé.

M. Christian HONORÉ. - Bien entendu.

Monsieur le Maire, nous allons voter ce vœu qui est la suite logique, dans le long combat, j'allais dire "mené en commun", pour la sauvegarde du bois Dormoy. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons, dès l'origine, soutenu cet espace vert situé au cœur d'un quartier populaire, menacé par un projet d'urbanisme, comme l'a rappelé Pascal JULIEN.

J'en profite pour saluer l'action de l'Association du bois Dormoy. Nous lui apportons tout notre soutien.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 141 du groupe Ecologiste de Paris, amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 132).

Vœu déposé par le GEP relatif à une pêche sans hameçon à ardillon.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la pêche.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 142 et 143 relatifs à la pêche.

La parole est d'abord à M. BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris. Vous avez 2 minutes pour le présenter.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Je vais tenter, Monsieur le Maire, de me substituer au président de groupe et tenter de vous convaincre que les poissons sont des animaux qui ont quelques défauts, dont le principal est qu'ils n'émettent pas de sons, pas de cris, qu'ils n'ont pas d'expression faciale et, en plus, ils respirent dans l'eau.

En revanche, ce sont parfois pour certaines espèces en tout cas, des animaux sensibles, intelligents, qui mettent en place des stratégies de survie parfois collectives, qui peuvent être solidaires entre eux. C'est pour cette raison que nous pensons que comme les autres animaux, les poissons doivent être protégés et considérés autrement que comme des jouets. Or à partir du moment où la pêche est interdite à Paris et que les poissons sont rejetés en Seine après avoir été pêchés, il nous semblerait intéressant de limiter leurs souffrances et notamment de

ne plus autoriser les hameçons à ardillon qui sont des hameçons empêchant l'animal de se détacher après avoir été arçonné par l'outil et qui ont pour inconvénient de mutiler gravement ces animaux qui, ensuite, ne survivent pas.

Si on pouvait progresser un peu en expliquant aux pêcheurs, qui ont, certes, le mérite d'être proches de la nature, que ces animaux souffrent et qu'utiliser d'autres sortes d'hameçons les ferait moins souffrir, en tout cas ne les tuerait pas, nous aurions beaucoup progressé dans notre conception de la vie, en tout cas en considérant que ces animaux souffrent, que nous les faisons souffrir et que quand cela est inutile, il est essentiel de l'éviter.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Mme SIMONNET, pour deux minutes également.

Mme Danielle SIMONNET. - "J'ai abandonné la pêche le jour où je me suis aperçu qu'en les attrapant, les poissons ne frétilaient pas de joie". C'est Louis de Funès qui disait cela en 1981 après avoir été un passionné de la pêche.

Chers collègues, par arrêté préfectoral, il est interdit de consommer et de commercialiser les poissons pêchés dans la Seine et l'Ourcq pour des raisons de santé évidente liée à la pollution. Notre Municipalité est par ailleurs pleinement engagée dans la lutte contre la pollution de l'eau de la Seine et s'engage de plus en plus dans la prise en compte de la question de la souffrance animale.

Mais en attendant, la pêche, qui est autorisée encore à Paris, est un loisir, certes populaire, mais qui inflige une souffrance gratuite aux poissons puisqu'on ne peut pas les manger. Je propose donc que la pêche y soit interdite au nom de la prise en compte de cette souffrance animale.

Je tiens vraiment à remercier sincèrement les défenseurs de la pêche "no-kill" pour leurs messages argumentés qu'ils m'ont envoyés très nombreux. Mais ils ne m'ont pas convaincue, car même lors d'une pêche "no-kill", il y a une souffrance et, même avec des hameçons sans ardillon, nombre de poissons relâchés meurent quelques jours après avoir été pêchés.

Je tiens en revanche à vous informer que j'ai reçu plusieurs centaines de message d'insultes sexistes, à caractère pornographique, y compris de nombreuses menaces de mort suite à la publication de la vidéo que j'ai effectuée avec une militante de "Zoopolis" que je remercie.

Je vais même vous lire quelques exemples. Eh bien si : il faut que vous en preniez conscience, chers collègues. "Plus on donne de pouvoir aux femmes, et plus elles ont l'esprit carrément tordu. La plupart du temps, elles ne savent même pas de quoi il retourne. Qu'elles retournent à leur cuisine." "Ta gueule mal baisée". Voyez, cela vous réveille ! "C'est vous que l'on devrait faire souffrir." "On lui met une balle quand dans sa tête à celle-là ?" "Une conne comme ça, il faut l'abattre tout de suite, elle est juste bonne à mettre sur le trottoir".

Comme j'en ai 300 environ de cet ordre-là, je ne vais pas vous les lire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Surtout que vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai par dire la chose suivante : évidemment, je vais porter plainte. Mais j'en profite pour dire à toutes mes collègues femmes de ce Conseil de Paris : il ne faut plus que l'on accepte sur les réseaux sociaux ce genre d'attaque. Moi, je vais porter plainte. Je vous invite aussi à porter plainte quand vous recevez ce genre de message et je souhaite que l'on échange nos expériences à ce sujet car il faut que cela se sache, car il faut que cela cesse.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET. Vous avez évidemment la solidarité de l'ensemble des membres de cette Assemblée face à ces attaques.

La réponse de l'Exécutif, c'est Mme Pénélope KOMITÈS qui la porte et qui répondra à la fois à Jacques BOUTAULT et à Danielle SIMONNET.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vais essayer d'être rapide.

La pêche est une activité de loisirs. Je rappellerai que les pêcheurs portent un regard très attentif, notamment à la qualité de la Seine, des lacs, des cours d'eau parisiens et des canaux, qu'il s'agit d'une pratique qui revendique l'intention de renforcer les liens entre les citadins et les milieux aquatiques présents en ville, que la pêche joue un rôle de surveillance de l'état des cours d'eau et d'alerte en cas de dégradation de l'écosystème.

Les pêcheurs sont, par là même, des sentinelles de l'écosystème et ils participent aussi, il faut le savoir, avec leur fédération dans ce pays, au repeuplement des lacs et des rivières, et ils sont vecteurs de la nécessité de la protection des milieux aquatiques. Ils ont aussi un rôle de diffusion de la pédagogie de la nature. C'est une activité importante dans les territoires. C'est une activité accessible à tous, c'est une activité qui développe du lien social, du lien intergénérationnel. Elle peut permettre un rôle de veille sur l'encadrement.

Nous avons d'ailleurs rencontré différentes associations dans le cadre de la mission Animaux. Autant je suis d'accord avec le premier alinéa du vœu du groupe Ecologiste de manière à ce que l'on étudie un peu plus en profondeur la pratique de la pêche à Paris et ses implications sur la faune et la flore, autant j'émettrai un avis défavorable au deuxième alinéa du groupe Ecologiste et un avis défavorable au vœu de Mme SIMONNET.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. La première de M. AZIÈRE pour le groupe UDI-MODEM, la deuxième de M. LAURET pour le groupe DP.

M. Eric AZIÈRE. - Je voulais dire à Mme SIMONNET, au titre du groupe, ma solidarité pour les attaques qu'elle a subies. Mais aucun pêcheur à la ligne, à ma connaissance, ne pêche, comme elle le dit, pour se nourrir. L'estomac n'a pas une place très grande dans cette pratique culturelle. Le foie peut être mis à contribution dans un moment de convivialité, mais la pêche, c'est d'abord un loisir, une passion, qui se partage entre toutes générations de toutes conditions sociales, au bord de l'eau, immergées dans une nature dont on profite, dont on devient témoin privilégié, attentif, émerveillé souvent, à l'écoute de tout ce qui rampe, tout ce qui nage, tout ce qui flotte, dans une lumière souvent merveilleuse.

On est très loin de vos impressions sur la pêche et surtout de vos réticences sur la consommation ou la commercialisation de la pêche, qui n'ont rien à voir avec cette passion qui se pratique comme telle en France depuis la nuit des temps. Je vous assure que les pêcheurs sont des gens calmes et tranquilles. Nous ne voterons pas votre vœu.

Je voudrais dire au groupe Vert, pour avoir testé l'efficacité d'un hameçon ardillon sur mon doigt, que leur retrait mérite qu'on s'y arrête, si j'ose dire, car il est vrai que cela se finit souvent au bistouri. C'est la vraie réalité de cruauté dans l'ardillon. C'est une proposition que l'on peut retenir, que de pêcher avec des hameçons sans ardillon.

Mais je vous conseille de le faire, là aussi, en étroite concertation avec les pêcheurs, avec l'Association départementale de la pêche, qui sont des gens parfaitement responsables et sensibles, qui savent quelle est leur capacité de prélèvement piscicole, mais aussi qui aiment les poissons, qui connaissent le monde piscicole et qui peuvent vous aider à trouver un terrain commun, un terrain d'entente sur ce sujet.

J'ajoute que, dans la Seine, il y a quelques espèces de poisson, au moins deux particulièrement néfastes à l'écosystème fluvial, et qu'il s'agit de prélever. Il y a aussi des silures qui sont des prédateurs sur les poissons migrateurs. Enfin, j'ai une toute petite réticence sur les appâts vivants. Mettre un asticot sur un hameçon, c'est sûr que c'est quelque chose qui est à relativiser par rapport au côté vivant de l'appât. La sensibilité ou la conscience écologique universelle doit pouvoir surmonter l'appâtage à l'asticot.

Nous proposons de nous abstenir sur votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Il était effectivement temps de conclure puisqu'une explication de vote normalement, c'est une minute.

Monsieur Thomas LAURET, vous avez la parole, pour le groupe des Démocrates et Progressistes.

M. Thomas LAURET. - Nous condamnons évidemment les injures dont a fait l'objet Mme SIMONNET. Nous rejetons les deux vœux. Nous suivons l'avis de l'Exécutif sur ce sujet, pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées par M. AZIÈRE.

Il faut travailler en concertation avec les pêcheurs sur la question des hameçons à ardillon, mais il ne faut surtout pas rejeter cette pratique ancestrale, y compris à Paris. Les pêcheurs sont des amoureux de la nature.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole, pour une explication de vote, du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je voudrais apporter tout le soutien de mon groupe à Danielle SIMONNET sur les menaces qui sont proférées. L'alerte de Danielle SIMONNET est récurrente. Certains élus de mon groupe ont

été menacés avec des propos d'homophobie, comme Ian BROSSAT, qui a d'ailleurs porté plainte et a gagné son procès.

Hélène BIDARD a été menacée au moment du débat sur la grossophobie. Il y a eu des propos plus que sexistes. C'est donc un vrai sujet. La Ville peut porter plainte au titre du Conseil de Paris. Je propose d'ailleurs qu'à chaque fois que c'est le cas, la Ville porte plainte.

Concernant la pêche, Pénélope KOMITÈS a apporté beaucoup de réponses que je partage. D'abord, évidemment, le premier danger pour les poissons, c'est la pollution. Les deux amis contre la pollution, c'est d'abord notre service public de l'assainissement de l'eau, et les pêcheurs qui sont les principaux, au bord des rivières, à mener une politique fédérale, justement par rapport au milieu aquatique.

Je voudrais dire à mes collègues écologistes que votre vœu est peut-être intéressant mais doit être travaillé avec la Fédération pêche. D'ailleurs, c'est une pratique qui a énormément évolué, et a évolué progressivement. Dans la pêche à la mouche, dans certains cas, l'ardillon est écrasé. C'est ce que vous proposez. C'est déjà pratiqué par certains pêcheurs.

La question n'est pas une question du Conseil de Paris, c'est une question qui est à discuter avec les fédérations de pêche. Après, sur la souffrance animale, on a déjà eu un débat la dernière fois. Une commission travaille sur ce sujet. Si, à chaque fois que l'on vient à ce Conseil de Paris, on doit parler d'un animal en particulier, on aura à chaque Conseil de Paris un vœu sur la souffrance animale. Je propose que la Commission qu'a présidée Pénélope KOMITÈS rende ses conclusions en juillet et que l'on puisse arrêter là ce débat.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Madame SIMONNET, vous m'avez demandé la parole ?

Mme Danielle SIMONNET. - Une phrase pour remercier les expressions des collègues au regard de ces attaques. Dire que, par ailleurs, je soutiendrai également le vœu des écologistes. Je suis tout à fait d'accord que beaucoup de pêcheurs sont des amoureux de la nature, beaucoup se mettent d'ailleurs à pratiquer la pêche avec des hameçons sans ardillon. Raison de plus pour promouvoir cela. Je reste néanmoins convaincue que là où on ne peut pas consommer le poisson, mieux vaut ne pas le pêcher.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 142 du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 143 de Danielle SIMONNET.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Bonne soirée, à tous, et à demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 21 mars 2018 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le jeudi 22 mars 2018 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - La séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au statut de l'école du Breuil.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au statut de l'école du Breuil.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au statut de l'école du Breuil.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, je propose de démarrer cette séance par l'examen des vœux n^{os} 144, 145, 146 et 146 bis relatifs au statut de l'école du Breuil.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, qui n'est pas là.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

Pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous revenons devant ce Conseil au sujet de l'école du Breuil et de son projet de changement de statuts.

Je me réjouis de voir que nos camarades du groupe Écologiste nous rejoignent sur cette question.

Nous avons déjà eu, hier, l'occasion d'aborder le rôle important de l'école du Breuil concernant les questions de l'écologie, de la préservation de la biodiversité.

Je remercie d'ailleurs Mme KOMITÈS pour tout le travail qu'elle effectue sur ce sujet et l'écoute qu'elle a sur ce sujet important de l'école du Breuil.

Les inquiétudes que nous avons au sujet du changement de statut n'ont pas disparu. Transformer en E.P.L. nous semble prématuré car, aujourd'hui, l'école du Breuil n'a pas la place qu'elle devrait occuper. Elle souffre depuis longtemps de sous-investissement.

Le bâtiment doit être modernisé. Un programme de travaux d'ampleur est nécessaire pour que l'école puisse soutenir la concurrence face aux autres établissements.

Il en est de même pour le projet pédagogique qui doit être développé en collaboration avec les enseignants. Nous nous félicitons du vœu de l'Exécutif adopté hier lors du plan de biodiversité qui permet de mettre l'accent sur les formations infra-baccalauréat et celles de la voie professionnelle. Elles sont constitutives de l'identité de l'école et il est important de les sanctuariser surtout dans le contexte incertain des réformes lancées par M. MACRON.

Nous souhaitons également que le dialogue avec l'ensemble des personnels de l'école soit approfondi et qu'ils soient réellement associés aux décisions prises pour l'avenir de l'école qu'ils font vivre.

Le climat qui règne aujourd'hui au sein de l'école est loin d'être serein. Il convient de prendre en compte les demandes des personnels pour préserver l'avenir de l'école.

Alors, Madame la Maire, chère Pénélope, par notre vœu, nous voulons nous assurer que la Ville assure à l'école du Breuil les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions et de son rayonnement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Europe Écologie dépose aussi un vœu suite aux rencontres que l'on a pu faire avec un certain nombre de salariés de l'école du Breuil. Nous demandons que la Ville de Paris - que notre Conseil - réaffirme que la mission première de l'école du Breuil, comme c'est le cas pour les deux autres écoles de la Ville de Paris - E.I.V.P. et E.S.P.C.I -, c'est la délivrance de diplômes reconnus nationalement.

Nous demandons également :

- que la Ville de Paris communique, par conséquent, à l'ensemble des conseillers de Paris et à l'ensemble du personnel de l'école du Breuil, le projet d'établissement avant le vote en Conseil de Paris du changement de statut ;
- que la Ville de Paris communique, à l'ensemble des conseillers de Paris et à l'ensemble du personnel de l'école du Breuil, le contrat d'objectifs et de moyens avant le vote en Conseil de Paris du changement de statut ;
- qu'un processus de concertation avec l'ensemble du personnel soit engagé rapidement et durablement, et pour cela, qu'il soit fait appel à un médiateur extérieur et indépendant ;
- que le projet annonce clairement les objectifs et les statuts de chacun des personnels de l'école.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Je vais dans le sens des collègues précédents et je pense que j'ai vraiment eu raison de déposer un vœu la première fois, même si mes collègues ne me suivaient pas à l'époque. En effet, je vois que maintenant, fort heureusement, tout le monde s'en préoccupe. C'est heureux car c'est un sujet extrêmement important.

Nous devrions être extrêmement fiers de cette école et tout faire pour, justement, permettre son développement et son rayonnement.

Un rapport de l'Inspection générale qui date de 2007-2008 avait demandé des moyens financiers à finalité de travaux de rénovation, de mise en conformité de cet équipement. Finalement, certes, des travaux avaient été effectués, mais de manière bien insuffisante et les problèmes demeurent.

Là-dessus, se surajoute cette réforme du statut dont on ne comprend pas bien l'objectif et la finalité. L'inquiétude du personnel est extrêmement grande ; ils ne se sentent pas suffisamment informés, associés, écoutés et beaucoup d'incertitudes planent sur l'organisation future.

Il faut que tout le monde prenne conscience que cette école qui a plus de 150 ans est certes un établissement qui forme des agents de la Ville de Paris, des parcs et jardins, jardiniers, paysagistes, pleinement intégrés dans la volonté politique de la Ville, de préserver la biodiversité, d'innover, d'accroître la végétalisation de la Ville, d'améliorer l'entretien et le développement des espaces verts, des murs, des toitures végétalisées, mais c'est également, d'abord et avant tout, un lycée professionnel de formation initiale, le seul avec le lycée horticole de Montreuil à proposer sur Paris et la petite couronne ces formations professionnelles sous statut scolaire dans le domaine de l'environnement.

Il faut donc absolument préserver le statut de cette école, le statut de ses agents, la qualité de cette formation initiale et ne pas transformer cette école, par le biais d'un changement de statut, en lui confiant une mission simplement à visée interne de formation continue des agents de la Ville. C'est aussi cela une des inquiétudes.

A travers ce vœu, je demande que la Mairie de Paris abandonne dans ces conditions le projet de changement de statut de l'école du Breuil afin d'engager une concertation avec tous les acteurs concernés, engage le financement des travaux et réaffirme que la mission première de l'école du Breuil est bien d'être un lycée professionnel dispensant des formations initiales et continues dans le domaine de l'environnement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme KOMITÈS, au nom de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux intervenants.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. Je rappelle que je partage l'attachement de chacun à cet établissement, également le fait que nous devons y rénover un certain nombre de locaux, même si, je le rappelle, nous avons quand même investi plus de 800.000 euros ces dernières années sur cette école.

Je voudrais quand même rappeler qu'il n'a jamais été question que cette école cesse ses formations initiales mais bien que l'on arrive à stabiliser les formations initiales, la formation continue et que c'est bien l'enjeu aussi de ce

changement de statut. Et considérer que la sauvegarde de l'école, qui est aujourd'hui en grande difficulté, se joue uniquement sur la rénovation de ses bâtiments, c'est un peu réducteur. C'est effectivement une des difficultés rencontrées et c'est la raison pour laquelle on a mandaté un programmiste sur les travaux structurels à mener, mais bien évidemment en lien avec les besoins pédagogiques définis notamment par les enseignants.

Le fait de créer une régie autonome - je rappelle encore une fois, Madame SIMONNET, qu'une régie autonome veut dire qu'il n'y a pas de changement de statut pour les agents de la Ville qui y travaillent - reste nécessaire puisqu'elle donnera à minima à la direction de l'école et au corps enseignant une plus grande capacité à travailler et à valoriser les formations et, surtout, elle va permettre une meilleure réactivité de cette école, notamment pour les enseignants.

Je voudrais quand même dire qu'il est totalement inexact d'affirmer qu'aucune information n'a été apportée sur ce sujet, puisque cela fait maintenant un an que nous y travaillons avec le personnel et qu'il y a des groupes de travail en place depuis maintenant des mois et des mois qui ont travaillé, des séminaires, avec toutes les catégories de personnels. J'étais encore la semaine dernière à l'école et je continue à travailler avec les personnels.

C'est la raison pour laquelle je vous proposerai d'adopter le vœu de l'Exécutif qui a été déposé, un vœu qui prévoit effectivement qu'avant le vote sur le changement de statut au Conseil de Paris soit présenté le contrat d'objectifs et de moyens, et que les résultats de l'étude du programmiste, laquelle doit être achevée avant la fin de l'année, soit présentés également.

Je maintiens et je redis que la formation initiale, la délivrance de diplômes nationaux et les formations infra-bac sont bien évidemment des priorités et qu'elles seront bien évidemment conservées ; nous n'avons jamais eu l'intention de ne pas les conserver.

Merci de retirer vos vœux et de voter le vœu de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

En réponse aux vœux n^{os} 144, 145 et 146, l'Exécutif a déposé le vœu n° 146 bis.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote.

Monsieur BARGETON ?

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je crois que ce changement pour l'école du Breuil est indispensable. Aujourd'hui, c'est un service de la Ville, c'est donc une école qui n'a aucune autonomie et il faut demander à un chef de bureau pour commander une rame de papier. On n'a pas de statut équivalent et il est tout à fait normal de donner une autonomie à une école.

Je crois que la transformation est parfois le meilleur signal pour amplifier le rôle d'un établissement, plutôt que le statu quo, et je sais que la direction et les personnels sont demandeurs d'un changement à l'école du Breuil. En effet, il n'y a plus d'écoles qui sont des directions directement de la Ville ; elles doivent toutes avoir tout de même une forme d'autonomie.

Je soutiens pleinement l'Exécutif dans sa volonté de réforme et je voterai le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Une deuxième explication de vote par M. BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je note des avancées et un travail de Mme Pénélope KOMITÈS, notamment sur la formation initiale et la délivrance des diplômes, notamment sur la transparence et les informations qui seront fournies au Conseil de Paris. En revanche, il manque un sujet que nous avons abordé et, d'ailleurs, M. BARGETON, qui est en responsabilité aux finances, aurait pu auparavant aborder ce sujet. C'est la question du financement des travaux.

En effet, dans le vœu de l'Exécutif, Madame KOMITÈS, vous considérez que les 868.000 euros investis depuis 2011 à la rénovation seront poursuivis dans ce programme. Mais poursuivis, cela veut dire à quelle hauteur ?

Le vrai débat que nous que nous posons et, d'ailleurs, M. BARGETON avait certainement les chiffres, c'est combien la Ville est prête à investir pour rénover les bâtiments et pour permettre à cette école de faire face à la

concurrence des autres écoles ? Pour cela, pour l'instant, nous n'avons aucun chiffre, aucune programmation financière et, je le redis, pour nous, le changement de statut ne changera pas ce problème.

Le préalable, c'est le programme de financement et d'investissement sur l'amélioration des locaux, et ensuite le changement de statut.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET.

Le vœu n° 144 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu au vu du vœu de l'Exécutif ?

Il est retiré. Merci.

Le vœu n° 145 du groupe Communiste est-il maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Maintenu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 145 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 146. Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 146 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif n° 146 bis.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 133).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une baignade biologique dans le bois de Vincennes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 147 relatif à la création d'une baignade biologique dans le bois de Vincennes.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour deux minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déjà eu l'occasion de présenter ce vœu rapidement lors de l'examen du Plan Biodiversité ; je vais donc y venir très vite.

Le plan de baignade dans le lac Daumesnil est désormais différé, nous a-t-on annoncé la semaine dernière. Nous avons deux rapports contradictoires sur ce sujet concernant les impacts sur la biodiversité : le rapport de l'enquête publique et un rapport qui a été fait par la D.R.I.E.E. qui est, lui, très négatif sur l'impact que pourrait avoir cette ouverture sur la biodiversité de cet endroit.

Je rappelle que ce site est classé espace boisé, que c'est une zone naturelle et forestière, qu'elle accueille de nombreuses espèces d'oiseaux et des arbres dits remarquables de France. Le respect de la biodiversité, si on ouvre à cet endroit - j'ai compris que ce n'était que différé et non pas complètement annulé -, risque d'avoir des conséquences importantes et peut-être des conséquences négatives ; c'est ce qu'il me faudrait savoir très exactement. Je rappelle également qu'il y a dans le bois de Vincennes aujourd'hui plusieurs millions de visiteurs, 11 millions par an - 67 % d'entre eux viennent en véhicule et créent donc de la pollution -, et que l'ouverture de cette baignade aurait pu accueillir plusieurs milliers de personnes par jour.

Ainsi, ce que nous demandons, c'est que nous prenions le temps, puisque ce projet est différé, de réfléchir sur ce sujet, de bien mesurer le pour et le contre et d'évaluer très sérieusement et de manière définitive et consensuelle par une étude nouvelle l'impact de cette ouverture sur la biodiversité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous signaler que dans le cadre du dépôt du permis d'aménager et notamment dans le cadre de la présentation à la Commission des sites, il y a une étude d'impact qui a été réalisée pour ce projet, c'est un document très important que je veux bien vous faire parvenir, qui par ailleurs était en ligne pour l'enquête publique. C'est un document de 343 pages, qui a été proposé dans le dossier d'enquête publique, qui est terminé.

C'est un document qui est encore téléchargeable. Un résumé d'ailleurs avait été présenté à l'occasion de la délibération que nous avons proposée au Conseil de Paris en novembre 2007.

Il n'est pas question de faire une nouvelle étude, puisque cette dernière existe.

Je vous proposerai de retirer votre vœu, Monsieur DUBUS.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, votre vœu est-il retiré ?

M. Jérôme DUBUS. - Non, nous allons maintenir notre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 147 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à une filière brassicole et viticole de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 148 relatif à la filière brassicole et viticole de Paris.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI au nom du groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire, merci chers collègues.

C'est un sujet qui peut faire sourire, mais qui en réalité est très sérieux.

Je voudrais commencer tout d'abord en disant à Mme KOMITÈS et à l'Exécutif d'une manière plus générale, encore un effort vous y êtes presque.

Vous avez fait déjà beaucoup pour que la Ville de Paris reconnaisse davantage la filière brassicole et la filière viticole de Paris, vous pouvez encore faire davantage et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu pour agir concrètement.

Vous avez fait beaucoup de choses et je crois qu'il faut aller jusqu'au bout de la logique.

Première chose, vous avez donné à ces filières agricoles une opportunité de se développer à travers le label "Fabriqué à Paris" puisqu'une Mission d'Information et d'Evaluation a été lancée à l'issue de laquelle des recommandations étaient très claires : il fallait redécouvrir le fabriqué à Paris, redécouvrir nos filières industrielles et manufacturières.

Cette filière s'inscrit donc dans la logique que l'Exécutif et le Conseil de Paris s'étaient fixée.

Deuxième chose, il y a tout un volet consacré à l'agriculture urbaine dans le Plan Biodiversité dont on a discuté il y a 24 heures... ou 48 heures, je ne sais plus car vu la longueur du Conseil de Paris, je ne sais plus où l'on en est aujourd'hui dans la séance.

En tout cas, je regrette d'ailleurs que ce vœu n'ait pas pu être discuté à l'occasion du débat qui nous a réunis sur le Plan Biodiversité, il y avait toute sa place.

Je sais ce que vous allez dire : attention à la loi Evin, attention aux addictions.

J'entends tout à fait cette réserve, mais il ne faut pas non plus confondre la bière de Paris, ce produit qui fait son retour petit à petit, fabriqué dans des conditions particulièrement exigeantes, soumis à une barrière tarifaire assez forte. Je ne connais pas beaucoup de gens victimes d'une addiction à la bière Gallia.

Premièrement, je ne pense pas que le "binge-drinking" soit dû aux boissons que l'on fabrique de nouveau à Paris.

Deuxièmement, il y a toute une question de pédagogie qui doit être traitée et qui l'est déjà, et je vous engage encore une fois à aller jusqu'au bout de la logique de redécouverte de nos filières brassicole et viticole. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à Pénélope KOMITÈS pour l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Monsieur VESPERINI, je vous signale que c'est vous qui n'avez pas rattaché votre vœu au projet de délibération Biodiversité.

Merci de vos propos sur notre politique en matière de développement de l'agriculture urbaine et d'avoir rappelé ce que nous faisons, notamment sur les productions de vin et de bière.

Nous avons effectivement lancé une Fête de la vigne et du raisin en 2015 pour mettre en valeur le patrimoine viticole parisien, qui permet notamment aux Parisiens de participer aux différentes vendanges des vignes du patrimoine municipal, en plus des vendanges de Montmartre.

Dernièrement, nous avons fait un partenariat avec "Brasseurs de France" pour élaborer une bière de Paris à partir de l'orge plantée dans le bois de Vincennes l'année dernière, et son brassage dans les chais de Bercy a été ouvert aux Parisiens.

Je rappelle que nous avons lancé dernièrement un appel à projets houblon sur les murs de la Capitale pour un peu plus d'un kilomètre, et que dans les jours qui viennent nous allons planter un mur de houblon le long de l'Opéra de Paris.

Oui, vous l'avez dit dans la présentation de votre vœu, votre vœu va à l'encontre, puisque vous proposez des expérimentations, des organisations de dégustation de vin et de bière, cela va à l'encontre effectivement de la loi Evin.

Je ne peux pas autoriser des visites scolaires qui mettent en exergue la production de vin ou la production de bière.

Ceci étant dit, concernant l'agriculture urbaine, nous avons un programme de visites de nos sites d'agriculture urbaine, et y compris les vignes et le houblon déjà. Au vu des différentes actions que l'on mène avec ces acteurs et au regard de la législation, je vous demande de retirer votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Le vœu est-il retiré ?

M. Alexandre VESPERINI. - On va retirer le vœu, mais je souhaite vraiment que l'on continue à travailler de concert avec l'adjointe dont je connais le volontarisme sur la question.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu est donc retiré, merci, Monsieur VESPERINI.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux produits de la future ferme maraîchère porte de la Chapelle.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 149 relatif aux produits de la future ferme maraîchère porte de la Chapelle.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Le projet de création de la plus grande ferme urbaine de la Capitale sur le toit-terrasse de la halle du futur quartier Chapelle/International dans le 18^e est fort intéressant. Le lauréat de l'appel à projets est la société "Cultivate", qui porte le projet baptisé, "Mushroof", excusez-moi, je n'ai pas forcément la bonne prononciation, qui installera sa ferme maraîchère sur les 7.000 mètres carrés de toiture.

Cette ferme va permettre 52 tonnes de production annuelle dont 25.000 kilos de salades et va créer 10 emplois.

Néanmoins, il est prévu que la distribution de la production soit effectuée via les enseignes de grande distribution comme "Franprix", et là les bras m'en tombent !

On est capable d'innover dans la production urbaine agricole viticole, mais on n'est pas capable de penser un autre mode de distribution émancipé de la grande distribution.

Quel dommage !

Je propose au contraire que l'on se dise que cette innovation dans la distribution de cette production alternative soit totalement repensée. Vous savez tous comme moi quelle est la grande part de responsabilité de la grande distribution dans l'ensemble des dérives de l'agriculture productiviste intensive, polluante, qui impose aux agriculteurs des prix qui font qu'il leur est très difficile de vivre dignement, et plus encore de respecter les exigences d'une agriculture paysanne bio en circuit court. Et donc, il faut être en capacité d'être inventif du début à la fin de la chaîne.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, je me dis que nous devrions réfléchir à toutes ces associations de type AMAP, marché, halle alimentaire, coopérative qui permettraient de penser autrement la distribution des produits de la ferme de la porte de la Chapelle, dans un contexte bien plus respectueux des principes de l'agriculture paysanne bio en circuit court, qu'il importe de défendre.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - C'est effectivement une ferme de plus de 7.000 mètres carrés qui s'installe sur le toit porte de la Chapelle.

Nous avons effectivement lancé un appel à projets, qui a désigné un projet qui s'appelle "Mushroof", porté par une jeune entreprise d'agriculture urbaine qui s'appelle "Cultivate", et je rassure Mme SIMONNET, j'arrive encore à penser à des modes de distribution variés.

C'est le cas de tous les projets d'agriculture urbaine que nous développons dans Paris. C'est bien évidemment un projet mixte, avec un modèle économique qui associe du circuit court, avec de la vente directe aux Parisiens, en particulier les habitants du 18e arrondissement, une épicerie et une cantine végétale sur le toit, cela a dû vous échapper, plus une distribution de produits à travers un partenariat avec "Franprix", mais également avec des restaurateurs du 18e arrondissement, et un certain nombre d'autres partenariats à développer avec le quartier, notamment les marchés et les halles alimentaires.

Je signale que le projet a également une partie qui permet aux habitants de profiter de la vue, et c'est cet équilibre et cette complémentarité dans le projet qui ont séduit le jury. Jury qui était notamment composé de trois associations de riverains du 18e arrondissement qui étaient effectivement d'accord pour sélectionner ce projet.

Donc, je souhaite que vous retiriez votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Madame SIMONNET, le vœu est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, il est maintenu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 149 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

2018 DVD 7 - Parc de stationnement Alban-Satragne Magenta. - Principe de la D.S.P. pour l'exploitation et la modernisation.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 7 : parc de stationnement Alban-Satragne Magenta. Principe de la D.S.P. pour l'exploitation et la modernisation.

La parole est tout d'abord à M. Nicolas BONNET-OULALDJ au nom du groupe PCF-FG.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit, par ce projet de délibération, de renouveler le principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Alban-Satragne dans le 10e arrondissement. Si nous n'avons pas d'objection au renouvellement de la D.S.P., il nous semble que nous devons être vigilants pour que ce renouvellement n'empêche pas des améliorations de circulation autour du parking.

En effet, les entrées et sorties du parking sont aujourd'hui loin d'être optimums. Plusieurs scénarii ont déjà été étudiés par différents services de la Ville. Le conseil de quartier Saint-Denis/Paradis a également fait des propositions : par exemple, mettre un feu pour permettre une sortie alternée entrante et sortante pour la trémie débouchant sur Magenta. Une piste parmi d'autres à étudier pour réduire les entrées et sorties du parking devant la crèche.

Par ailleurs, les travaux importants s'engagent sur la zone avec la rénovation totale du jardin Satragne, mais aussi avec des travaux d'ampleur prévus sur le bâtiment de la Poste Satragne. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors des réunions de conseil de quartier. Il nous semble donc essentiel de ne pas trop fermer les possibilités de modification des circulations sur la zone et de pouvoir faire évoluer, dans la période de la D.S.P., les entrées et sorties du parking.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je ferai très, très court. Qu'il s'agisse du parc de stationnement Alban-Satragne/Magenta pour lequel il est prévu le principe de la délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation, qu'il s'agisse de la délégation de service public du projet de délibération sur la partie garage du parc de stationnement Saint-Sulpice, qu'il s'agisse, dans une autre mesure, du parc de stationnement George-V, où, là, on est sur une convention de concession pour l'exploitation d'entretien du parc, contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de la station-service.

Sur l'ensemble de ces projets de délibération, à chaque fois, je tiens le même discours : je souhaite qu'il y ait enfin une réflexion sur l'ensemble des parcs de stationnement de la Ville qui font partie des services publics municipaux, mais qui, pour une grande partie d'entre eux, sont délégués au privé, qu'il y ait enfin une grande réflexion là-dessus pour le retour à 100 % en régie publique.

Vous connaissez ma position à ce sujet. Je me souviens d'un Conseil de Paris où M. l'adjoint Christophe NAJDOVSKI nous avait exposé qu'il y avait une volonté de la Ville d'augmenter les parcs de stationnement en régie par les sociétés d'économie mixte et qu'il y avait plutôt des bascules de marchés privés vers le retour en S.E.M. J'aimerais que l'on ait, sans doute pas là, au détour d'un projet de délibération, mais qu'à un prochain Conseil, on puisse avoir un état des lieux de la situation et un débat sur ce sujet.

Je vous remercie.

Evidemment, je voterai contre les projets de délibération que j'ai cités.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La délégation de service public du parc Alban-Satragne/Magenta, exploitée par une filiale du groupe "Indigo", arrive à échéance le 6 août 2019, donc nous devons relancer une procédure de délégation de service public bien avant l'échéance. L'état du parc est satisfaisant, et donc, nous proposons de renouveler le contrat via un affermage de 12 ans, avec l'objectif, à terme, de regrouper l'exploitation de ce parc avec le parc Franz-Liszt, le parc Montholon et, plus tard, le parc Lariboisière. Le renouvellement des concessions nous permet d'imposer un ensemble de conditions tarifaires avantageuses pour les résidents, pour les personnes à mobilité réduite, les petits rouleurs ou les véhicules moins polluants. Elles nous permettent également de proposer des places avec recharges électriques, des emplacements pour les vélos, les motos. L'activité d'exploitation, d'entretien et de rénovation des parkings souterrains est un métier de spécialiste et, depuis de longues années, délégué à des entreprises spécialisées. Nous sommes tenus de mettre en concurrence l'exploitation de ces parcs.

En réponse au propos de Mme SIMONNET, je rappellerai que la SAEMES, qui est une société d'économie mixte dans laquelle la Ville de Paris a la majorité du capital, pourra, bien évidemment, concourir pour cette délégation de service public. Mais vous comprendrez bien que l'on ne peut pas attribuer et désigner telle ou telle société de gré à gré et que cela passe par des procédures qui sont tout à fait cadrées.

Nous votons sur le principe de la consultation pour le renouvellement de cette concession, comme nous le faisons pour beaucoup d'autres parcs de stationnement. Et, d'ailleurs, la SAEMES remporte un certain nombre de D.S.P. pour le compte de la Ville de Paris.

En réponse au propos de M. BONNET-OULALDJ, je voudrais rappeler qu'il y a effectivement un travail qui est mené sur cette question des entrées et sorties du parking, que nous y travaillons notamment avec les élus du 10^e arrondissement et que, même si je n'ai pas de réponse à vous donner là, formellement, tout de suite, cela fait partie des points de vigilance concernant ce parc de stationnement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 7).

2018 DVD 17 - Réalisation de la gare RER "Rosa Parks" (19e). Avenant n° 1 à la convention de financement n° 2 avec la Région Ile-de-France, "Ile-de-France Mobilités" et S.N.C.F. Réseau.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 17 : réalisation de la gare RER "Rosa Parks" dans le 19e arrondissement. Avenant n° 1 à la convention de financement n° 2 avec la Région Ile-de-France, "Ile-de-France Mobilités" et S.N.C.F. Réseau.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens sur ce projet de délibération parce qu'il s'agit aussi de la Petite Ceinture Ferroviaire. Nous avons, depuis le début de cette mandature, demandé que cette Petite Ceinture Ferroviaire respecte la réversibilité, c'est-à-dire la possibilité à long terme que l'on puisse la rouvrir. Or, ce projet de délibération consacre un revirement des engagements qui augure mal l'avenir en matière de réversibilité, de reconstitution des installations de la Petite Ceinture Ferroviaire à cet endroit.

Comme il est indiqué, après les travaux liés à la création de la nouvelle gare "Rosa Parks", le programme initial prévoyait la reconstitution de la plateforme de la Petite Ceinture dans son état initial, c'est-à-dire les gabarits notamment. Et ce n'est pas le cas. Il semblerait que cette décision ait été prise début 2017 sur proposition du maître d'ouvrage sans que l'on en soit informé. Cela nous conduit à proposer qu'un "copil" Petite Ceinture puisse être réuni afin de faire le point exhaustif des évolutions intervenues ces derniers mois et celles envisagées relatives à la Petite Ceinture.

Il est stipulé à tort, dans le présent projet de délibération, que la rampe réalisée à la suite de la dépose de la plateforme de la Petite Ceinture à "Rosa Parks", s'inscrit en cohérence avec le protocole signé le 17 juin 2017 avec S.N.C.F. Réseau et S.N.C.F. Mobilités. Or, cette délibération a été adoptée au Conseil de Paris et il est stipulé, dans ce que l'on appelle la "convention de superposition", la réversibilité comme quelque chose d'inconditionnel. Donc, il nous paraît assez important que l'on revienne sur ce sujet.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous ne voterons pas pour ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à Mme SIMONNET. Ah, non, elle s'est désinscrite.

Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La mise en service de la gare "Rosa Parks" sur la ligne E du RER, le 13 décembre 2015, a permis de renforcer la desserte en transports en commun du Nord-Est parisien, avec le tramway T3 A et le futur prolongement du tramway T8.

Rappelons que la Ville de Paris participe au financement de ce projet avec l'Etat, la Région Ile-de-France, "Ile-de-France Mobilités" et S.N.C.F. Réseau.

Après la mise en service, il est prévu de réaliser des travaux complémentaires qui seront sans impact sur le fonctionnement de la gare ni sur l'exploitation des liaisons ferroviaires, puisqu'il s'agit d'installer des équipements sur les voies pour la circulation des trains. Il s'agit de finaliser l'aménagement du parvis Nord vers le tramway T3 et de réaliser, depuis la rue Curial, une rampe d'accès dédiée au mode actif vers une promenade paysagère. Celle-ci serait déployée sur un linéaire de la Petite Ceinture en cohérence avec un projet de la Direction des Espaces verts. Ces travaux sont prévus au second semestre 2018.

En lieu et place de la reconstitution de la plateforme de la Petite Ceinture dans son état initial, les voies et les traverses de la Petite Ceinture Ferroviaire ont été déposées sur environ 600 mètres linéaires pour créer une rampe d'accès au chantier sur le plateau ferroviaire. Le programme de travaux prévoit désormais que les voies et traverses ne soient pas reposées et qu'une rampe d'accès pour les modes doux avec une pente à 4 % conforme à la réglementation pour l'accessibilité P.M.R. soit réalisée.

Cette évolution est liée à l'état des voies et des traverses qui se sont avérées être trop dégradées pour être réutilisables lors de la reconstitution de la plateforme. Leur remplacement par des équipements neufs aurait induit

des dépenses supplémentaires estimées entre 2 millions et 2,5 millions d'euros, ce qui dépassait l'enveloppe initiale de 1,5 million d'euros.

Je voudrais préciser à M. BONNET-OULALDJ pour le rassurer que la réversibilité des aménagements a bien été prévue pour permettre un retour au ferroviaire si cela s'avérait nécessaire.

Quelques autres précisions concernant la création de cette rampe vers le projet de promenade plantée.

C'est une proposition qui a été formulée par la S.N.C.F. Réseau. Elle a été validée par l'ensemble des partenaires et financeurs du projet. Cette rampe donnera accès à une liaison qui, à terme, facilitera les déplacements entre le Nord et le Sud de ce quartier. Elle permettra l'usage des modes de déplacement actifs.

Je le répète, ce projet est conçu de manière à être réversible : il permet le déploiement ultérieur, éventuel si nécessaire, d'une activité ferroviaire. Donc, la rampe d'accès est compatible avec les infrastructures de la Petite Ceinture et les ouvrages réalisés respectent les gabarits ferroviaires. On a là un aménagement qui est réversible, qui est réalisé à l'issue d'un chantier dans lequel on s'est rendu compte que la remise en état serait plus coûteuse.

En attendant, on ouvre cette rampe à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. On l'ouvre aux modes actifs. Cela va donc permettre d'améliorer les liaisons entre le parvis Sud et le parvis Nord, mais si cela s'avérait nécessaire, et si c'était une demande de S.N.C.F. Réseau, bien entendu nous aurions cette réversibilité.

Je rappelle aussi que c'est une proposition qui a été faite par le gestionnaire de l'infrastructure S.N.C.F. Réseau que de faire cet aménagement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 17).

Je vous remercie.

2018 DVD 29 - DU - Dalle Beaugrenelle (15e). Convention de compensation de charges d'ouverture au public avec la SemPariSeine pour la période 2018-2020.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 29 - DU relatif à la dalle Beaugrenelle dans le 15e arrondissement. Convention de compensation de charges d'ouverture au public avec la SemPariSeine pour la période 2018-2020.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Propriété de la SemPariSeine, la dalle du Front de Seine compte 20 tours, un hôtel, de nombreux bâtiments d'activités tertiaires et des commerces. Cette dalle où réside 10.000 habitants est totalement libre d'accès et dessert entre autres plusieurs équipements publics, dont une bibliothèque, deux piscines, une école élémentaire, une crèche, et permet également d'accéder au centre commercial Beaugrenelle.

Du fait de l'ouverture de la dalle au public, la Ville a signé en 2006 une convention de compensation des charges d'entretien d'une durée initiale de sept ans. Cette convention a fait l'objet de deux avenants de prolongation qui ont reporté son terme au mois d'avril 2018.

La convention que nous examinons aujourd'hui a pour objet de fixer le principe de versement par la Ville à la SemPariSeine d'une participation financière annuelle aux charges d'entretien concernant les cheminements, les espaces plantés, les passerelles de liaison et les circulations verticales qui permettent l'accès depuis les rues avoisinantes à cette immense dalle piétonne ouverte au public.

Or, à la lecture de ce projet de délibération, nous découvrons que la participation de la Ville, qui était de 633.000 euros en 2017, va passer cette année à 520.000 euros puis à 500.000 euros en 2019, soit une baisse de plus 113.000 pour 2018 et 133.000 euros pour l'année suivante.

La brutalité de la baisse de cette subvention municipale est d'autant plus incompréhensible qu'elle a été décidée sans tenir compte des réalités. Plusieurs questions auraient dû être posées avant toute prise de décision.

D'abord, quelle est la fréquentation de la dalle ?

Compte tenu des flux liés à l'ouverture du centre commercial Beaugrenelle, de l'ouverture de l'hôtel Yooma et de l'implantation de plusieurs campus étudiants, la fréquentation du Front de Seine a considérablement augmenté. Une telle augmentation requiert des moyens appropriés pour assurer une qualité d'entretien satisfaisante. D'ailleurs, je m'étonne qu'à ce jour aucun comptage de fréquentation n'ait été réalisé.

Ensuite, la dalle est-elle convenablement entretenue ?

Malgré le travail fourni par les équipes de la S.E.M., son entretien est loin d'être optimal au vu des diverses détériorations, des défauts d'étanchéité, de dégradation, de problèmes de malpropreté et de rats qui sont constatés et dénoncés par plusieurs présidents de tours qui nous ont récemment saisis, photos à l'appui.

Enfin, sur quels fondements s'appuie la diminution de la subvention de la Ville ?

Ne nous leurrions pas, c'est bien la Ville qui a tordu le bras de la S.E.M. pour faire diminuer le coût d'entretien de la dalle. Comment l'Exécutif peut-il justifier cette diminution drastique de 20 % ?

Il semblerait, Monsieur le Maire, que vous vous soyez référé au coût d'entretien au mètre carré de plusieurs autres espaces sur dalles ouverts au public, comme le jardin Atlantique ou la dalle des Olympiades. Or, ces deux sites n'ont rien à voir avec le Front de Seine, que ce soit en termes de fréquentation ou de complexité d'entretien.

Je constate que la Ville ne dispose même pas d'un plan actualisé de l'état du périmètre des emprises et ouvrages ouverts au public, étant donné que cette demande figure à l'article 4 de la convention annexée au projet de délibération.

Enfin, nous ne savons pas quelles prestations d'entretien seront diminuées ou supprimées. J'ajoute que cette pression budgétaire me fait craindre que, lors du renouvellement des marchés, la S.E.M. choisisse le moins-disant et non le mieux-disant.

Monsieur le Maire, s'il est toujours possible et souhaitable de mieux gérer et d'avoir un meilleur retour sur investissement, il n'est pas acceptable de décider arbitrairement une telle diminution de subvention sans même disposer d'éléments de fond. J'ajoute que, dans un contexte budgétaire aussi contraint, la S.E.M. ne disposera d'aucune marge de manœuvre pour faire face aux imprévus qui pourraient apparaître sur un ouvrage aussi complexe.

Si la dalle du Front de Seine a fait l'objet d'un important et coûteux plan de rénovation et de végétalisation réalisé par la SemPariSeine entre 2006 et 2017, la pérennité de ces aménagements requiert au quotidien un entretien soigné. Il ne serait pas acceptable qu'une diminution aussi brutale des moyens conduise à une détérioration prématurée de ce site, car si vous avez décidé de diminuer les crédits d'entretien, les dégradations, elles, ne diminuent pas.

Nous souhaitons donc que cette décision "hors-sol" soit revue sur la base d'éléments solides prenant en compte la spécificité de la dalle et l'augmentation de sa fréquentation.

En l'état, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le cahier des charges général de l'aménagement de la Z.A.C. "Beaugrenelle" impose une répartition précise des charges et des produits.

Pour sa part, la Ville compense ce qui correspond à l'entretien et à l'ouverture de la dalle. C'est l'objet de la présente convention pluriannuelle.

Oui, il y a une baisse de la subvention, mais cette réévaluation financière, bien entendu discutée préalablement avec la SemPariSeine, a été faite en connaissance de cause et parce que la subvention précédente allait en fait au-delà des besoins.

Le montant que nous vous proposons aujourd'hui d'allouer via cette convention sur deux ans à la S.E.M. permettra de couvrir l'entièreté des frais relatifs à l'ouverture de la dalle Beaugrenelle et uniquement cela.

En l'état, cette subvention compense donc très exactement les charges d'ouverture au public de la dalle. Il n'est bien entendu pas question de faire porter ces frais aux habitants, je le dis très clairement, ce n'est absolument pas le cas.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous qui suivez avec sérieux ce dossier, vous n'êtes pas sans savoir que personne non plus ne compense les frais généraux de la S.E.M. qui est autorisée à les couvrir par ses propres recettes.

Le vote de ce projet de délibération permettra à la SemPariSeine de poursuivre sereinement la gestion de ce site important.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 29 - DU.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 29 - DU).

Je vous remercie.

2018 DVD 38 - Mesures d'accompagnement proposées pour des livraisons nocturnes plus silencieuses.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la logistique urbaine par voie fluviale.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la livraison du dernier kilomètre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 38 et les vœux qui sont rattachés n° 150 et n° 151 : mesures d'accompagnement proposées pour des livraisons nocturnes plus silencieuses.

La parole est à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE pour le groupe PPCI.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est pour présenter un vœu concernant la logistique urbaine par voie fluviale.

Selon la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine, sans rien changer de ses infrastructures ou de sa réglementation, le fleuve pourrait multiplier son trafic par quatre, ce qui n'est évidemment pas le cas de la route dont la saturation n'est plus à démontrer.

Le fleuve ouvre la voie à de nombreux modèles économiques plus rentables et plus respectueux de l'environnement. Il suscite déjà l'intérêt de grands acteurs économiques et également de P.M.E. ; François de BERNIS, directeur général de "Steelcase Solutions", compare la Seine à une autoroute vide. Marc BAZENET, responsable du cluster "Logistique urbaine durable" de la C.C.I. 92, affirme que le schéma multimodal route-fleuve-route est aujourd'hui la seule solution aux problèmes de pollution et de congestion des grandes villes.

Dès le Moyen Age le fleuve avait déjà un usage commercial et servait au transport de marchandises.

Ce n'est pas un hasard si toutes les grandes villes du monde se sont construites autour d'un axe fluvial.

Monsieur le Maire, il est urgent de réinvestir la Seine, de lui donner pleinement son utilité perdue. La logistique urbaine fluviale est une opportunité de développement économique majeure, cohérente avec les enjeux d'une métropole moderne et s'inscrit naturellement dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Certaines aides sont déjà accordées par la Ville aux compagnies de transport de marchandises et aux artisans bateliers.

Jeudi dernier, dans une délibération visant à mieux articuler le fret dans la logistique urbaine francilienne, le Conseil régional d'Ile-de-France allait dans le même sens, participant au Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation, en proposant un dispositif d'aides financières à destination des transporteurs fluviaux.

Il proposait également un accompagnement de "Voies Navigables de France", dans son nouveau plan d'aide au report modal, avec l'intégration du mode fluvial, dans les chaînes logistiques des entreprises et la promotion du recours au mode fluvial pour les filières émergentes.

A l'heure où la Ville de Paris entend s'engager plus encore dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le transport fluvial est un enjeu fondamental encore trop ignoré par le Plan Climat. Il consomme pourtant quatre fois moins de carburant que le routier et produit cinq fois moins d'émission de dioxyde de carbone à la tonne transportée.

Ce sont toutes les raisons pour lesquelles mes collègues du groupe PPCI et moi-même souhaitons que la Ville de Paris encourage la livraison par voie fluviale en proposant une aide financière aux P.M.E. y ayant recours et que la Ville envisage les différentes options urbanistiques de développement du transport fluvial de marchandises jusqu'au cœur de la Capitale.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous soutenons, bien entendu, le développement de toute forme de report modal, de la route vers les moyens ferrés ou fluviaux.

Je note d'ailleurs que la Région Ile-de-France, qui a annoncé son Plan fret le jeudi 17 mars, ne s'intéresse pas du tout au report modal ferroviaire alors que nous avons en Ile-de-France le plus gros triage ferroviaire du pays, des chantiers combinés, la grande ceinture ferroviaire qui permet le passage de trains de marchandises et que des milliers de poids lourds transitent chaque jour par le centre de l'Ile-de-France, ajoutant pollution et circulation là où nous n'en avons pas besoin.

Il est urgent de reporter ces flux vers le ferroviaire tout autant que le fluvial, et il est particulièrement dramatique que la Région Ile-de-France ne s'intéresse pas au ferroviaire.

Pour revenir à votre vœu, Madame la conseillère, deux précisions :

Premièrement, l'aide financière proposée aux P.M.E. ayant recours à la voie fluviale n'est pas possible, c'est une compétence exclusive de la Région Ile-de-France, et donc je vous invite à solliciter la Région en ce sens.

Deuxièmement, le P.L.U. parisien permet de garantir l'équilibre entre activités de loisirs et activités industrielles ou logistiques sur la Seine. En dehors des ports de Gennevilliers et Bonneuil, c'est dans Paris que le linéaire de berges est le plus utilisé pour le transport de marchandises. Nous travaillons en permanence avec "Ports de Paris" pour continuer à y développer de l'activité.

Je citerai deux exemples. Au niveau du parking de Grenelle, situé juste à côté de la Maison de la Radio, dans le cadre d'un projet avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA "Réinventer la Seine", nous avons voté et désigné un lauréat qui a un projet de logistique fluviale à cet endroit. Il faut quand même rappeler que les élus du 16e arrondissement n'étaient pas favorables à cette plateforme logistique fluviale en plein cœur de Paris. Il faut quand même aussi le mentionner. Donc nous avons tenu bon pour faire en sorte que nous ayons cette plateforme logistique fluviale en plein cœur de Paris.

Autre exemple : dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris II", le tunnel Henri IV, qui est situé à côté du port Henri IV, accueillera également une logistique urbaine qui pourra être en lien avec la logistique fluviale qui se situe juste à côté.

Comme vous le voyez, nous développons la logistique fluviale au-delà de la question des simples discours et des intentions.

Pour résumer, je dirai que votre première proposition ne relève pas de la compétence de la Ville. Pour l'autre, ce sont déjà des mesures que nous mettons en place. Dans ces conditions, l'Exécutif donnera un avis défavorable à vos vœux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Si j'ai bien compris, je vais soumettre les deux vœux à vos suffrages.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 150 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 151 avec aussi un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté également.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 38).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Les deux vœux, n^{os} 150 et 151, ont été présentés en même temps, ils étaient joints. J'ai annoncé au début qu'il y avait une présentation conjointe des deux vœux sur le même projet de délibération.

M. Alexandre VESPERINI. - Il y a un sujet sur le ferroviaire et un sujet sur le fluvial. Je ne vois pas le rapport.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Ils sont liés au même projet de délibération, la présentation était donc commune.

D'accord, allez-y, vous allez présenter le vœu.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, ce vœu, pour mettre les projecteurs sur la logistique du dernier kilomètre, problématique extrêmement importante en milieu urbain, et à Paris notamment où les entreprises sont confrontées aux embouteillages, au respect des normes environnementales et à la politique du stationnement.

C'est l'explosion de la vente par correspondance et du e-commerce qui accentue considérablement la nécessité absolue de restructurer les systèmes d'approvisionnement.

Selon le Comité d'analyse stratégique, la livraison du dernier kilomètre pèse environ 20 % du trafic, occupe 30 % de la voirie et est à l'origine de 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

En juillet 2017, l'Exécutif avait réitéré sa volonté de développer la mobilité propre et de transformer la logistique du dernier kilomètre.

On constate encore cependant un faible nombre d'espaces de logistique urbains, permettant le transfert de marchandises entre deux véhicules et la rationalisation des tournées de livraison.

Parallèlement, des initiatives privées proposent des alternatives à la livraison urbaine traditionnelle. Je citerai le "Green Link" qui propose une gestion du dernier kilomètre 100 % écoresponsable via une cinquantaine de triporteurs électriques, 80 éco-livreurs et 30 centres de tri dans Paris.

C'est pour toutes ces raisons et parce que l'engagement de la Ville en matière de réduction de véhicules motorisés et des émissions de dioxyde de carbone est une priorité, nous souhaitons que la Ville mette en place des aides financières pour le remplacement des véhicules de livraison diesel par des utilitaires électriques, qu'elle mette en place une plateforme en ligne visant à faciliter la mutualisation des livraisons entre différents professionnels et qu'elle étudie surtout les différentes opportunités de développement des espaces de logistique urbaine. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que l'avis de l'Exécutif est toujours défavorable. Oui.

Je mets donc à nouveau aux voix, à main levée, ce vœu n° 151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci pour cette réponse très éloquente.

2018 DVD 39 - Extension du tramway T3 à la porte Dauphine (16e et 17e). Conventions avec "IDF Mobilités" et "Eau de Paris" relative à l'enquête publique et le déplacement des canalisations d'eau potable.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'information et la communication sur les travaux.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la Commission de règlement amiable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 39 et les vœux n^{os} 152 et 153 relatifs à l'extension du tramway T3 à la porte Dauphine, 16e et 17e arrondissements.

La parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'inauguration, fin novembre prochain, du nouveau tronçon du T3 entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières contribuera à l'attractivité de nos territoires et facilitera, notamment dans le 17e arrondissement, le quotidien de milliers de Franciliens qui bénéficieront d'une offre de transport renforcée, d'autant plus que le T3 ira à terme jusqu'à la porte Dauphine.

Ce prolongement nécessite, et vous le savez, de lourds travaux, impactant durablement le cadre de vie de nombreux habitants du 17e arrondissement.

Il est plus que jamais nécessaire de faire toujours plus de pédagogie sur ce projet, sur ses calendriers, et donc d'accroître les actions de communication à leur égard.

Notre premier vœu est de demander à l'Exécutif de renforcer la communication et l'information destinées aux habitants du 17e arrondissement impactés par les travaux de prolongement du T3 vers l'Ouest, et notamment avec la perspective de ce prolongement vers la porte Dauphine.

Il nous faut tirer un certain nombre de conclusions liées à la communication parfois défailante, manquante - n'ayons pas peur de le dire - sur le prolongement nord, jusqu'à la porte d'Asnières. Il nous faut donc tirer des conséquences pour améliorer la communication durant ce chantier.

Par un second vœu, vous me permettez, Monsieur le Maire, de présenter le vœu n° 153 relatif à la Commission de règlement amiable. C'est un vœu simple. Nous souhaitons que la Maire de Paris propose notamment à "Orange" et "Enedis", dans le cadre du prolongement du T3 entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine, de prendre part à la prochaine Commission de règlement amiable, celle qui permet d'indemniser un certain nombre de commerçants fortement impactés par les travaux du chantier.

Il est donc important que tous les acteurs d'un tel projet structurant puissent être mobilisés en cas d'indemnisation d'entreprises impactées par le prolongement du T3.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, vous avez bien présenté les vœux n^{os} 152 et 153 ?

Tout à fait, d'accord.

M. NAJDOVSKI vous répond donc sur les deux vœux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La communication à l'attention des publics concernés par le prolongement du tramway T3b à porte d'Asnières et porte Dauphine est, pour la Ville, un enjeu majeur. En effet, la Mission Tramway a passé un marché de communication pour la phase travaux qui permet d'informer largement le public : riverains, habitants, commerçants, personnes effectuant un déplacement, utilisateurs des transports en commun. De nombreux médias sont utilisés pour communiquer : journaux, réseaux sociaux ou encore informations "in situ".

Pour le prolongement du tramway vers la porte Dauphine, la Ville de Paris prépare un nouveau marché de communication qui profitera de l'expérience acquise et qui permettra une communication soutenue et régulière. Une délibération a été votée en décembre pour lancer ce marché.

Par ailleurs, pour tenir compte des besoins spécifiques liés à ce prolongement, une coordination particulière sera engagée avec les projets concernant la porte Maillot.

Je rappelle également que la concertation locale se poursuit et est assurée par la Mission Tramway de la Direction de la Voirie et des Déplacements, avec les acteurs institutionnels, avec l'ensemble des acteurs, que ce soit la R.A.T.P., la Préfecture de police, les conseils de quartier, les riverains, les élus.

Des réunions publiques sont organisées à chaque fois qu'une mairie d'arrondissement en fait la demande. La Mission Tramway intervient également très régulièrement dans les conseils de quartiers concernés, avec une communication qui se fait également via les réseaux sociaux. Ce sera donc également le cas pour le prolongement de la porte Dauphine.

Même si votre vœu est quelque peu sans objet, Monsieur le Maire, nous donnerons, malgré tout, un avis favorable pour montrer notre bonne volonté et montrer que nous sommes attentifs à ces questions de communication vers le public.

Pour ce qui est de l'autre vœu, nous donnerons également un avis favorable, mais avec un amendement, si vous le voulez bien, pour préciser qu'il faut également citer "R.T.E." et "Engie". Sous réserve d'adoption de ces amendements, que l'on propose à "Orange", "Enedis" et "Engie" de prendre part à la Commission de règlement amiable, nous pourrions adopter aussi ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Acceptez-vous cet amendement, Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes heureux d'entendre et de recevoir un avis favorable sur ces deux vœux. Il était important sur le renforcement - j'ai bien précisé "le renforcement de la communication" - et nous engagerons un retour d'expérience dans les prochains jours avec l'équipe de la Mission Tramway.

Quant à la Commission de règlement amiable, nous acceptons l'amendement de l'Exécutif. C'est une bonne chose que l'on puisse élargir à "R.T.E." et "Engie" qui impactent également par leurs travaux l'activité notamment de nombreux professionnels sur le tracé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je sou mets aux voix le vœu...

Pardon, je ne vous ai pas vu, excusez-moi. Explication de vote, allez-y.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous voterons ces deux vœux. Nous avons d'ailleurs déposé à peu près les mêmes lors du premier examen qui concernait le lancement du marché d'information au mois de décembre. Cela a été rappelé tout à l'heure.

Nous avons fait adopter également deux vœux à l'unanimité : un vœu concernant les informations sur tout ce qui concernait l'amiante vis-à-vis de la population et vis-à-vis des élus. Nous avons fait adopter également un vœu concernant un plan de circulation qui sera soumis à l'enquête publique au moment où l'enquête publique démarrera.

Bien évidemment, nous souhaitons que ces deux vœux soient respectés, notamment le plan de circulation. Il est temps maintenant de s'y attacher.

Monsieur NAJDOVSKI, je voudrais savoir où nous en sommes sur ce sujet, si vous pouvez me répondre, merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Absolument. C'est une explication de vote. Vous avez dit que vous alliez soutenir ces vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 152, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 134).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 153 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 135).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 39).

Je vous remercie.

2018 DVD 40 - Extension du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine. Avis du Conseil de Paris sur le dossier de l'enquête publique et déclaration d'intention.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à des études et à l'enquête publique.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la requalification du terminal bus porte de Champerret.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 40 et les vœux n^{os} 154 et 155 qui y sont rattachés. Extension du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous tous ici, nous sommes tous très favorables à l'extension et à la prolongation du tramway jusqu'à la porte Dauphine. C'est attendu depuis longtemps par l'ensemble des Parisiens et une bonne partie des Franciliens. Néanmoins, je souhaitais attirer l'attention de l'Exécutif sur le fait que le dossier de consultation prévoit que la porte Dauphine soit un terminus. J'espère que ce n'est pas un terminus définitif, que c'est un terminus transitoire.

Je voudrais - je pense que cela intéressera autant nos amis communistes qui défendent beaucoup le rail que nos amis Constructifs et LR qui s'occupent du 16^e arrondissement - que nous soyons tous unis pour demander à la Région de bien vouloir s'engager à boucler le tramway et à financer le bouclage du tramway entre le pont du Garigliano et la porte Dauphine dans les meilleurs délais.

L'extension du tramway jusqu'à la porte Dauphine sera livrée fin 2023. Cela veut dire que, si aujourd'hui on engage tranquillement les études pour un bouclage définitif, on sera au mieux en 2025, 2026 ou 2027. L'enjeu est donc important.

Il faut prendre en compte également le contexte. Au moment où l'on envisage un déclassement du périphérique, au moment où l'on décide la réduction de la voie Georges Pompidou à une seule voie, au moment où l'on constate une saturation de la ligne 9, ne pas porter collectivement un bouclage du tramway sans rupture de charge, et non pas par un bus à haut niveau de service, serait, à mon avis, une erreur historique.

J'invite donc l'ensemble du Conseil de Paris à s'engager pour un bouclage. Je demande à l'Exécutif de faire pression sur "Ile-de-France Mobilités" et la Région pour que l'on prévienne le financement des études dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET. Je précise que vous avez fait également la présentation de votre vœu n° 154, merci.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour la présentation du vœu n° 155.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce vœu, il s'agit de revenir sur un vœu adopté sur la précédente délibération de décembre dernier - le DVD 123 -, qui demandait que la porte de Champerret, qui est un des axes essentiels dans le cadre du prolongement de ce T3, soit véritablement intégrée aux études et notamment au schéma de principe du prolongement du tramway T3 vers l'Ouest.

Ce vœu avait donc été adopté lors de la séance du mois de décembre dernier et lorsque la délibération est revenue pour l'enquête publique, celle qui nous est présentée aujourd'hui, puis est revenue en Conseil d'arrondissement et celle que nous avons aujourd'hui en Conseil de Paris, nous avons malheureusement trouvé très peu d'éléments d'engagement sur la requalification de ce terminal bus place Stuart-Merill porte de Champerret.

Il se trouve que c'est, tout de même, un axe qui va énormément évoluer, que nous sommes aujourd'hui aussi sur une procédure de jury pour la requalification sur la Main Jaune à proximité de cette place et que c'est donc l'ensemble de la requalification de la porte Champerret qui devra faire l'objet d'une étude. En effet, si nous ne le faisons pas à l'occasion du prolongement du tramway, il y a bien peu de chance que cela se fasse ultérieurement.

C'est donc le but de ce vœu, de rappeler l'étude de requalification du terminal de bus, qu'il soit intégré dans le schéma de principe du prolongement tramway T3 vers l'Ouest, que cette étude fasse l'objet d'une concertation entre la mairie d'arrondissement du 17^e, la R.A.T.P., la mission tramway, les A.B.F. "Ile-de-France Mobilités", et que ce dossier d'enquête publique mentionne les éléments ci-dessus conformément à notre vote unanime du Conseil de Paris de décembre dernier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI pour répondre sur les deux vœux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces deux vœux ne portant pas tout à fait sur les mêmes sites, je ferai deux réponses séparées.

Tout d'abord, sur le vœu de M. Thomas LAURET, je vous dirai qu'à la demande de la Ville de Paris, "Ile-de-France Mobilités" a engagé des études de trafic amont sur les besoins de déplacements entre le pont du Garigliano et la porte Dauphine. Ces études montrent l'intérêt de créer une liaison qui se connecterait à un mode de transport lourd, métro ou RER, qui permettrait d'effectuer des déplacements vers l'Est et vers l'Ouest. L'importance des flux de déplacements a également été étudiée mais ne permet pas de conclure à ce stade ni à un tracé, ni au choix d'un mode de transport.

La Ville de Paris a de son côté également engagé des études relatives aux aménagements de voirie nécessaires entre le pont du Garigliano et la porte Dauphine et ces études seront présentées au printemps à l'occasion d'une phase de concertation publique. La Ville de Paris a sollicité "Ile-de-France Mobilités" pour que les financements soient mis à disposition par l'Etat et la Région Ile-de-France, conformément au contrat de plan Etat-Région 2015-2020, pour préparer ce que l'on appelle un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales.

Je proposerai donc simplement un amendement au vœu formulé par M. LAURET. Dans votre vœu, vous parlez de travaux préalables au bouclage du tramway. Comme je le disais, aujourd'hui, il n'est pas possible, à ce stade, de déterminer quel sera le choix du mode de transport. C'est à la concertation publique de le déterminer et je vous proposerai, à la suite du terme "bouclage du tramway", que l'on ajoute "ou à la réalisation d'un bus à haut niveau de service", puisqu'on laisse la possibilité ouverte de choisir un mode de transport ou un autre. C'est la concertation publique et les études qui montreront et qui détermineront le mode de transport qui pourra être mis en place. C'est donc un amendement que je propose à votre vœu.

Pour ce qui est de l'autre vœu, déposé par le groupe des élus les Républicains sur la requalification du terminal bus de la porte de Champerret, je rappellerai que le schéma de principe du prolongement du T3B à porte Dauphine n'intègre pas le réaménagement de la gare routière. En effet, pour prendre en compte cette requalification dans les schémas de principe et le dossier d'enquête publique, cela retarderait le prolongement du tramway et renchérirait son coût.

Aussi, les services de la Ville, en lien avec "Ile-de-France Mobilités", intégreront aux études d'avant-projet la requalification de ce pôle de transport. Nous avons déjà adopté un vœu au Conseil de Paris du mois de décembre qui stipulait, je le rappelle, que l'étude de la requalification du terminal bus situé place Stuart Merrill, porte de Champerret, sera intégrée dans les études d'avant-projet du prolongement du tramway T3 vers l'Ouest, tout cela en accord avec "Ile-de-France Mobilités", et, deuxièmement que cette étude fera l'objet d'une concertation entre la mairie d'arrondissement, la R.A.T.P., la Mairie de Paris, les architectes des bâtiments de France et "Ile-de-France Mobilités".

L'objectif de requalification du terminal bus est clairement défini dans ce vœu et je vous demanderai donc de retirer votre vœu, sans quoi je serai obligé de donner un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien. Sur le vœu n° 154, une proposition d'amendement de l'Exécutif.

Monsieur LAURET, y êtes-vous favorable ?

M. Thomas LAURET. - Non, nous ne retirons pas le vœu et nous n'acceptons pas l'amendement pour une raison simple : ce serait une erreur historique d'avoir fait le tramway du pont Garigliano jusqu'à la porte Dauphine en faisant le tout complet de Paris et de finir par un bus. Vous vous rendez compte ? Mais quelle tête on aurait, dans 10 ans, vis-à-vis des Parisiens, alors qu'on aura pratiquement réduit et déclassé le périphérique ! Ce serait une erreur historique.

Je demande et nous demandons à l'Exécutif parisien et à la Région de s'engager pour un tramway. Nous maintenons donc le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, quel est l'avis de l'Exécutif au regard de la réponse de M. LAURET à votre proposition d'amendement ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je regrette la fermeture de M. LAURET, puisque c'est à la concertation de déterminer ce qui sera le plus adapté à ce site.

Pourquoi préempter d'ores et déjà le choix ? Ainsi, la proposition que je fais, c'est de laisser ouverte à la concertation la possibilité de déterminer ce que sera le meilleur mode de transport pour ce site et donc de ne pas préempter le choix directement, d'autant que ce choix n'appartient pas aujourd'hui à la Ville de Paris. Ce choix appartient à "Ile-de-France Mobilités", qui est l'autorité qui organise les transports en Ile-de-France.

Je propose donc que l'on puisse adopter cet amendement et adopter le vœu ainsi amendé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous proposez donc le maintien du vœu de M. LAURET et un vote, et le vœu amendé par l'Exécutif à soumettre également au vote.

J'ai deux explications de vote. Donc un vœu de l'Exécutif... J'ai deux explications de vote, dont une par M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet important qui mérite donc que l'on s'y arrête quelques minutes.

Bien évidemment, cela paraît logique de continuer et d'aller jusque dans le 15e pour traverser la Seine avec ce T3. Cela provoquerait évidemment une rupture de charge si on mettait un bus pour terminer et pour faire en sorte que l'on n'ait pas un cul-de-sac à la porte Dauphine avec ce T3.

Néanmoins, je suis assez d'accord avec M. NAJDOVSKI pour dire que l'on ne peut pas aujourd'hui arrêter définitivement une position alors que les études techniques ne sont pas terminées, alors que le coût financier n'est absolument pas calculé. J'ai l'impression que l'on préempte un peu la décision du public. On est des élus, c'est très bien. Je partage à peu près la position de Thomas LAURET, mais je ne pense pas qu'aujourd'hui, au mois de mars 2018, on puisse préempter la position à la fois de l'ensemble des élus du 16e arrondissement, de l'ensemble des élus du 15e arrondissement qui seraient aussi concernés et de l'ensemble du public qui n'a absolument pas été concerté jusqu'à maintenant.

A titre personnel, je suis d'accord avec Thomas LAURET mais je préfère la situation et la proposition plus ouverte présentée par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je crois que j'ai une autre demande d'explication de vote.

Madame BOILLOT ?

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Que les choses soient claires, à la mairie du 16e, les élus se sont prononcés favorablement au bouclage du tramway. Mais sur cette parcelle - et avec Thomas LAURET nous avons eu l'occasion d'en parler au précédent Conseil d'arrondissement, à d'autres Conseils d'arrondissement et nous en parlons encore aujourd'hui au Conseil de Paris -, sur ce tronçon entre la porte Dauphine et la porte d'Auteuil, fermer l'hypothèse d'un B.H.N.S. est une erreur. D'abord, parce qu'il est important d'utiliser correctement les deniers publics, notamment les deniers publics utilisés par "Ile-de-France Mobilités" et pour les politiques de mobilité globalement. Ensuite, vu les études de trafic actuel, se fermer l'hypothèse du B.H.N.S. est une grosse erreur.

Comme le disait Jérôme et Christophe NAJDOVSKI, on ne peut pas d'ores et déjà préempter une solution et ne pas envisager la rupture de charge.

C'est pour cela que nous voterons le vœu proposé par l'Exécutif amendé et que nous nous abstiendrons sur le vœu de Thomas LAURET s'il le maintient en l'espèce.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 154 de M. Thomas LAURET qui n'a pas accepté l'amendement proposé, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 154 bis qui devient de fait un vœu de l'Exécutif, amendé par M. NAJDOVSKI, avec donc un avis favorable de l'Exécutif, bien entendu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 136).

Je vous remercie.

Je mets donc évidemment aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40.

Qui est pour ?...

Pardon, excusez-moi. Le vœu n° 155 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Allez-y.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je suis assez surpris et déstabilisé par la réponse de l'Exécutif ce matin. Ce vœu a été voté à l'unanimité à l'identique au mois de décembre. Il revient en Conseil d'arrondissement et le projet de délibération revient en Conseil de Paris, sans préciser aujourd'hui cette étude sur la place Stuart-Merrill.

J'entends la réponse de l'Exécutif qui nous dit que cela retarderait les travaux, ce qui veut donc dire que vous sous-entendez que cela pourrait poser un problème, mais vous dites en même temps, ce sera inscrit dans l'étude d'avant-projet.

Tout cela est d'une imprécision et d'un amateurisme, je dirais assez rares. Je voudrais quand même bien comprendre aujourd'hui où nous en sommes, que l'on s'engage sur un calendrier. Si vous nous dites que cela prolonge les travaux, mais qu'en même temps vous le mettez dans les études d'avant-projet, on est dans un flou absolu.

Je maintiens ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous maintenez ce vœu avec, j'imagine, un avis défavorable de l'Exécutif ?

Monsieur BOULARD, allez-y.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je voudrais quand même sur ce vœu, présenté par Jean-Didier BERTHAULT et toute notre équipe municipale, redire notre incompréhension face à la position de l'Exécutif.

On demande quasiment les mêmes choses qu'en décembre, vœu qui a été adopté par cette Assemblée. Là, on a un avis défavorable.

On demande l'intégration de l'étude de requalification dans le schéma de principe. On demande l'organisation d'une concertation, c'était ce que l'on demandait. On demande la reprise dans l'enquête publique du vœu qui avait été voté.

Qu'est-ce qu'on nous cache ? Pourquoi la place Stuart Merrill et la requalification du terminal bus ne sont pas aujourd'hui dans les préoccupations notamment de la mission Tramway ?

Monsieur NAJDOVSKI, je ne comprends pas votre position ce matin, totalement incohérente en 4 mois. Que s'est-il passé ? Jean-Didier BERTHAULT a maintenu et maintient ce vœu. Soyez cohérents. Il faut un peu de cohérence. Vous aviez une position il y a 4 mois, donc Jean-Didier BERTHAULT a maintenu ce vœu. Je ne comprends pas, tout cela n'augure rien de bon pour la suite.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 155 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2018, DVD 40).

2018 DVD 55 - DFA - Marché Vélib' - Autorisation de remboursement du solde du compte courant des abonnés Vélib' le demandant.

Vœu déposé par le GEP relatif au dédommagement des abonnés Vélib'.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une nouvelle compensation des abonnés Vélib'.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la composition du comité des usagers de Vélib'.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 55 et les vœux rattachés n^{os} 156, 157 et 158 relatifs au marché Vélib'. Autorisation de remboursement du solde du compte courant des abonnés Vélib' le demandant.

La parole sera successivement donnée à Eric AZIÈRE, Maud GATEL, Florence BERTHOUT, Julie BOILLOT, Jérôme DUBUS, Jean-Noël AQUA, David BELLIARD, et Danielle SIMONNET.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de changer de tonalité sur ce dossier, qui a été largement commenté. Soyons constructifs, comme c'est la vocation de notre groupe.

Sur Vélib' tout a été dit, tout a été écrit. On ne va pas agonir "Smoovengo" de critiques ou de reproches, les regrets à jamais et nos larmes n'y pourront rien changer. Au terme d'une procédure de marché dont il nous appartiendra plus tard de faire la transparence, c'est "Smoovengo" qui a été choisi comme délégataire, et ce choix qui demeure pour la plupart des commentateurs, un étonnement général compte tenu des états de service de cette société, s'impose à nous. Il faut être lucide, nous sommes maintenant engagés sur une voie sans retour avec "Smoovengo", il faut en finir avec la comédie de la patate chaude.

Dans la série, "ce n'est pas moi c'est l'autre", on vient de vivre un épisode extraordinaire. La Mairie de Paris se défausse de sa responsabilité sur le syndicat Autolib' Vélib' Métropole, dont la gestion administrative du projet est mise en cause par "Smoovengo". C'est d'ailleurs assez rare qu'un prestataire accuse son client de rares insuffisances. Dans ce jeu de dominos, "Smoovengo" colle au mur un nombre de personnes impressionnant. "JCDecaux", qui ne démonte pas assez vite ; "Enedis" et ses dysfonctionnements ; "Evesa" qui n'aurait pas transmis les éléments nécessaires, jusqu'au climat qui entre la neige et le froid a paralysé le système informatique des totems de Vélib'. Cela me rappelle une manifestation de Jalons contre l'hiver, "l'hiver assassin, le froid complice".

Tout ceci n'est pas digne de Vélib', que nous avons aimé. Je vous propose de revenir à la priorité des priorités, c'est-à-dire les Parisiens. Nous ne pouvons pas changer de prestataire, c'est la réalité. Nous ne pouvons pas en changer sans mettre fin pour plusieurs années à Vélib'.

Aussi, je vous propose de rentrer maintenant dans une attitude constructive et responsable. Premièrement, il faut tout faire pour qu'avant l'été nous puissions offrir aux Parisiens un service Vélib' définitivement rénové et opérationnel. Pour y parvenir, notre vigilance doit rester maximum. C'est la raison pour laquelle je demande à Christophe NAJDOVSKI de maintenir les réunions qu'il a initiées avec les élus, la directrice générale du syndicat, les représentants de "Smoovengo", qui sont de bonnes réunions où l'on se dit tout, les yeux dans les yeux. Je pense qu'un rythme tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines permettrait de mesurer l'avancement des travaux dans le seul souci du progrès de la reconstruction du réseau.

Par ailleurs, pour notre part, nous ne critiquerons plus la contribution technique de la Ville, le coup de pouce donné par les services, considérant que la finalité justifie les moyens. On réglera nos comptes plus tard sur la

régularité de cette intervention, et sur son coût. Là encore, priorité au réseau, jusqu'à la restauration intégrale du service. Mettons un bâillon à nos pulsions politiciennes. Il y a ce matin 445 stations Vélib' ouvertes dont une certaine sous réseau électrique. Continuons le combat.

La deuxième priorité est pour nous l'indemnisation des abonnés. Elle doit, comme ce projet de délibération le prévoit, compenser les abonnés anciens qui ne veulent pas adhérer au nouveau service, mais aussi tous les abonnés qui ont perdu pratiquement 6 mois d'abonnement opérationnel à cause de ces ratés.

Cette politique d'indemnisation pour cause de préjudice subi me paraît le b.a.-ba de la récupération des 150.000 abonnés qui n'ont pas encore effectué leur changement de dossier, sceptiques qu'ils sont devant l'absence de service effectif.

Je propose au syndicat de faire enfin des propositions concrètes et conséquentes d'indemnisation pour les abonnés de Vélib'.

Troisième point, par un vœu que nous présentons, nous pensons au groupe UDI-MODEM qu'il faut maintenir le principe d'une flotte de vélos mécaniques importante dans l'offre de service Vélib'. Evidemment, on pourra faire évoluer l'offre de vélos électriques, mais en fonction de la réalité de la demande, nous faisons pour cela confiance au syndicat, pour que l'aspect sportif ne soit pas sacrifié sur l'autel de la rentabilité commerciale de l'abonnement électrique. On voit très bien que pour se sortir des difficultés actuelles et rattraper le déficit commercial important, la tentation suprême pourrait être de faire en sorte que l'offre de Vélib' devienne à 50, 70, 80, ou un jour 100 % électrique. Il y aurait là une perte de substance dans l'offre de Vélib'.

Enfin, je voudrais combattre une idée reçue, exprimée ici et là, qui est de dire "Ne vous faites pas de bile, après 6 mois de fonctionnement du nouveau Vélib', les Parisiens auront oublié toutes ces difficultés".

Je vous mets en garde contre cette illusion, si vous pensez que les Parisiens n'ont pas de mémoire, que ce sont des lapins crétins, que l'on efface leurs souvenirs comme dans "Men in black", et qu'aux prochaines élections ce fiasco administratif, politique et industriel sera sans conséquence sur le jugement qu'ils porteront sur votre gestion, vous vous trompez. Et comptez sur nous pour le leur rappeler.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Madame GATEL ?

Mme Maud GATEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est présenté ce matin concerne un point très particulier : les modalités de remboursement des abonnés Vélib' n'ayant pas accepté les conditions du nouveau service.

Finalement, c'est l'illustration parfaite du fiasco du Vélib'. Concrètement, de quoi parle-t-on ? Pour les abonnés ayant choisi de se réabonner, le crédit financier dont ils disposaient était transformé en bonus temps dans le cadre du nouveau service. Je ne sais pas si beaucoup des abonnés Vélib' en avaient conscience, je l'ai appris en lisant ce projet de délibération.

Ceux qui ont décidé de ne pas se réabonner, ou n'ayant pas accepté les conditions générales d'utilisation sont en droit de réclamer le remboursement de ce crédit, et c'est ce dont parle ce projet de délibération.

Un projet de délibération symptomatique du fiasco Vélib'.

Il arrive très en retard, puisque nous sommes en mars et un certain nombre d'abonnés auraient pu prétendre à ce remboursement depuis plusieurs mois déjà.

Une absence d'anticipation totale : ces dispositions auraient naturellement dû figurer dans le cahier des charges.

Et puis, aucune information, puisque je doute encore une fois que beaucoup des abonnés du nouveau service ou de l'ancien service aient été au courant de cette disposition. Et enfin, une totale absence de prise en compte de l'utilisateur du service, puisque, concrètement, pour l'utilisateur concerné, en moyenne, on parle de 5 euros par utilisateur. Pour prétendre au remboursement, il faudra - je cite : "L'utilisateur effectuera la demande écrite à la Ville de Paris en remplissant un formulaire type dont il renseignera les données qui suivent : numéro d'abonné, âge, civilité, nom, prénom, adresse, ville, code postal, IBAN et BIC du compte bancaire. Puis l'utilisateur attestera le montant du crédit sur le compte courant dont il demande le remboursement. Ce montant sera vérifié suite à l'émission du bilan certifié adressé par le gestionnaire de la convention de mandat, la SOMUPI, puis par le syndicat pour les autres clauses". Si quelqu'un a compris, vous m'expliquerez.

En tout cas, on est très loin de la simplicité. Or, ce n'est pas du tout anecdotique. Cela concernerait environ 128.000 abonnés pour un montant moyen de 5 euros, soit un total de 640.000 euros. Une somme dont la Ville dispose aujourd'hui. Si ce montant n'était pas une goutte d'eau par rapport au trou budgétaire de la Ville, on pourrait presque penser que vous complexifiez à dessein les choses pour en tirer profit, mais je n'irai pas jusque-là. Alors, faisons en sorte, au moins, que cette somme qui, malheureusement et on le sait, sera très peu réclamée par les utilisateurs, pourtant en droit de le faire, bénéficie à la pratique du vélo dans la Capitale.

Comme décisionnaire ultra-majoritaire au sein du syndicat mixte Vélib' Métropole, il est temps que vous preniez vos responsabilités.

Sur le déploiement des stations, bien sûr, l'opérateur a annoncé un service effectif au mois de juin. Donc, faites en sorte de vous assurer que nous ne dépassions pas ces six mois de retard.

Sur les conditions de remboursement, à l'initiative de notre groupe, nous avons fait voter par cette Assemblée le principe du remboursement intégral des abonnés Vélib'. Malheureusement, aujourd'hui, on ne parle que de deux ou trois mois alors que nous en demandions six, mais c'est déjà une première étape. En revanche, il ne serait pas acceptable qu'une procédure aussi complexe que celle que nous étudions aujourd'hui soit envisagée pour les clients Vélib'. Le remboursement doit être simple, automatique, sans qu'aucune démarche de la part des abonnés ne soit demandée. Cela ne peut pas être le parcours du combattant que ce projet de délibération décrit.

Responsabilité également sur l'indigence du service client actuel : un service client injoignable, des erreurs à n'en plus finir, l'impossibilité de résoudre certains problèmes basiques, des courses indûment facturées. Vous devez exiger de l'opérateur que le service soit à la hauteur de la promesse. Et puis, sur l'information - j'en ai déjà parlé - totalement insuffisante aujourd'hui : de la communication chantier aux informations transmises aux abonnés, les abonnés sont laissés totalement sans information.

La gestion catastrophique de ce dossier Vélib' a des conséquences sur le nombre d'abonnés au service. On estime que seuls 140.000 utilisateurs sur les 290.000 abonnés en décembre 2017 se sont réabonnés. Donc, cela a évidemment des conséquences sur le développement de la pratique cycliste à Paris. Ce fiasco a des implications tangibles sur une politique publique que nous avons tous unanimement soutenue. Il est temps d'arrêter l'amateurisme et de prendre enfin vos responsabilités.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme BOILLLOT, qui fera également la présentation des vœux n° 157 et n° 158.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les semaines se suivent et la transition est toujours aussi laborieuse. Tout le monde se passe la patate chaude, se tire dans les pattes, mais une chose est certaine : le Vélib' est rare dans nos rues. Pas étonnant : au dernier pointage de "Smooove", sur un maillage contractuel de 1.010 stations, 98 stations sont définitivement opérationnelles et 340 sont connectées au système temporaire des batteries. Alors, surtout, ne minimisons pas l'impact néfaste de ce démarrage loupé de Vélib' 2. Les Parisiens sont attachés à Vélib' - et n'y voyez aucune malice de ma part -, mais quelle réalisation visionnaire de Bertrand DELANOË d'avoir développé ce Vélib' dans nos rues ! Il est désormais un symbole et nous n'imaginons plus nos rues sans lui.

Pourtant, le désamour entre Vélib' et les Parisiens n'est pas loin. La Maire de Paris aura réussi ce tour de force d'affaiblir le symbole parisien. Le présent projet de délibération en est une preuve supplémentaire, mes chers collègues. 128.000 abonnés de Vélib' originel ne veulent pas migrer vers Vélib' 2 sur les 290.000 décomptés au 31 décembre 2017. C'est un véritable camouflet. Et, au fond, c'est toute la gestion de Vélib' 2 qui fera l'objet de cas pratiques dans les masters de droit public et de communication politique : de la rédaction de l'appel d'offres à l'exécution du contrat, rien ne roule.

Voilà un simple rappel des faits les plus éloquents. Un appel d'offres publié par le syndicat Autolib' Vélib' Métropole avec trois mois de retard, avec un cahier des charges techniques incomplet, en particulier s'agissant de la partie électrique. Six semaines de retard de la part du S.A.V.M., encore, pour choisir le design des bornes et des vélos. "Smooove", qui a interrompu - on ne sait pourquoi - les travaux, le temps des négociations avec les personnels des "Cyclocity", alors même que, je le rappelle, ils n'interviennent que sur le rééquilibrage des stations et la maintenance de la flotte. Une absence totale de coordination des acteurs s'agissant de l'électrification des stations, sachant que chaque station, qui est différente, nécessite des solutions spécifiques.

L'épineux problème de l'électrification a créé, par ricochet, une nouvelle situation de crise. Faute de pouvoir être électrifiées, les stations ont été branchées sur des batteries, système qui a rendu instable tout le système informatique. Impossible, donc, de prendre ou de rendre des vélos. Quand, par miracle, c'est le cas, le système n'enregistre souvent pas la restitution et laisse filer les pénalités financières pour l'utilisateur. Enfin, cerise sur le gâteau, le syndicat n'a toujours pas communiqué à "Smooove" l'adresse définitive de près de 200 stations, ce qui veut dire : pas d'adresse, pas de travaux de génie civil.

On entend la défense de la Mairie de Paris par la voix de la Maire et de l'adjoint, Christophe NAJDOVSKI. Vous vous dédouanez de toute responsabilité en refilant le bébé au S.A.V.M. Enfin, soyons honnêtes et sérieux : la Ville de Paris dispose de 80 % des voix au syndicat puisque celles-ci sont réparties en fonction du nombre de vélos déployés dans chaque commune. Vous avez beau jeu de dire que le syndicat regroupe 68 communes, unies face au fiasco.

Dans les faits, la Mairie de Paris a tout pouvoir pour décider, et c'est tant mieux puisque nous sommes les principaux intéressés. Alors, assumez.

J'en terminerai par là. Soyez honnêtes avec les Parisiens sur le calendrier du rétablissement complet du service. A ce jour, nous n'en savons rien. Il y a encore trop d'inconnues. Le prestataire nous dit, dans son seul et unique communiqué de presse, par ailleurs au vitriol pour le syndicat, que la totalité du service sera déployé cet été et, à Paris, a priori en juin. Pourtant, la Maire de Paris relaie, dans ses prises de parole publique, un calendrier raccourci à fin avril. Pourquoi ce déni de réalité ? Je préfère croire à une méconnaissance relative du dossier qu'à une volonté de duper le Parisien.

Sur ce dossier Vélib' 2, tout est approximation, louvoiement et petites lâchetés. La dernière déclaration bravache du DG de "Smooove", qui n'entend pas payer les 3 millions d'euros de pénalités, est juste inadmissible. Les Parisiens ne s'y trompent pas. Ils jugeront sur les actes - Eric avait raison - et non sur des discours, aussi ressassés soient-ils.

Prenez vos responsabilités, allez de l'avant. Commençons par indemniser les abonnés en les remboursant du coût de l'abonnement mensuel tant que les 200 stations contractuelles ne seront pas opérationnelles. Mieux vaut trop d'informations que pas assez. Proposons donc de multiplier les réseaux d'opinion en joignant au comité des usagers les représentants des principales associations cyclistes parisiennes.

Mes chers collègues, il est urgent que Vélib' redevienne opérationnel. Il est urgent que nous tournions cette page calamiteuse et que Vélib' retrouve sa superbe.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est vraiment le faire-part de décès de Vélib' 1. Nous ne passerons pas l'éponge sur ce décès, car il y a des responsables. Je veux bien être constructif, comme l'a dit Eric. Je veux bien que, pour le bien des Parisiens, nous avançons et que ces stations soient, le plus vite possible maintenant, mises en place, mais il y a des responsables qui doivent rendre des comptes. Aujourd'hui, ils se cachent. Les responsables, qui sont-ils ?

D'abord, la Ville de Paris et son Exécutif, qui sont majoritaires dans le syndicat Autolib' Vélib'. C'est vous qui faites la pluie et le beau temps dans ce syndicat. Arrêtez de dire que les communes avoisinantes ont voté pour, etc. Vous avez tout fait pour choisir ce prestataire, dont on savait très bien qu'à Montpellier, il avait déjà été déficient en 2013. Il y a un rapport de la Chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon qui est accablant pour l'installation de l'équivalent de Vélib' à Montpellier. Vous en avez fait fi.

Je suis très étonné de ce qui se passe, car, mardi matin, j'ai écouté Mme HIDALGO sur France Bleu. Elle a été interrogée sur Vélib'. Qu'a-t-elle dit ? Elle nous a redit encore que, fin avril, début mai - et vous pourrez écouter chacun le script - les problèmes seraient résolus.

Tout le monde sait que c'est faux, tout le monde le sait depuis le début : fin avril début mai, il n'y aura pas la moitié des stations ouvertes.

Quand je dis la moitié, je compte selon "Smooovengo", qui ment en permanence. Non seulement les chiffres qui sont avancés par "Smooovengo" sont faux mais, en plus, quand on regarde précisément ce qu'il se passe dans les

stations, toute la partie électrifiée est souvent défectueuse. Cela a été rappelé tout à l'heure avec de nombreuses erreurs de conception du Vélib' lui-même. On ne peut pas le décrocher, le panier est trop petit, on facture des heures comptées qui n'ont pas été consommées par les usagers. Bref, c'est un fiasco technique total.

Alors "Smoovengo" n'est responsable de rien. C'est la faute à pas de chance ! C'est la faute à Jean-Claude DECAUX qui n'a pas libéré ses stations. C'est la faute au gel et à la neige. C'est la faute à "Enedis". C'est la faute au syndicat Autolib' Vélib', avec lequel il a des contentieux futurs - ne vous y trompez, cela finira mal, devant la justice. Vous avez vu la violence avec laquelle il a attaqué son donneur d'ordre, c'est absolument hallucinant. C'est la faute au Code des marchés publics. C'est la faute à pas de chance !

"Smoovengo" ne veut pas s'expliquer. Il conteste le montant des pénalités qui lui sont attribuées, alors qu'elles sont largement inférieures à ce qu'ils devraient leur appliquer : on est à 3 millions d'euros par mois depuis trois mois, donc 1 million d'euros par mois, alors qu'on devrait leur appliquer au moins 2 millions. Si on comptait très exactement le nombre de vélos qui sont disponibles et non pas le nombre de stations ouvertes, on aurait vraiment des surprises car toute la flotte électrifiée ne marche pas ou est défectueuse. Tout ceci donne l'impression d'une espèce de débâcle. On a un service public qui marchait à peu près et voilà qu'il est par terre.

Je suis très surpris du silence de l'Exécutif et du silence des groupes qui composent l'Exécutif. Aujourd'hui, des gens manifestent dans la rue pour la défense, disent-ils, du service public. Eh bien, nous, nous défendons ici la continuité du service public Vélib' et je suis étonné du silence assourdissant des groupes de la majorité.

M. BONNET-OULALDJ, l'insurgé qui nous donne des leçons, matin, midi et soir, des leçons de morale, que dites-vous de Vélib' et de son fiasco ? C'est l'insurgé en peau de lapin sur Vélib', M. BONNET-OULALDJ !

M. BELLARD qui veut 20 % de déplacements à vélo en 2020, que dites-vous sur le fiasco de Vélib' ? J'ai du mal à vous entendre. Silence assourdissant.

M. FÉRAUD, qui est le béni-oui-oui de l'Exécutif, que dit-il sur Vélib' ? Rien, je n'entends rien ! Vous êtes silencieux, vous êtes des béni-oui-oui, c'est lamentable.

Alors il va falloir vous expliquer. L'Exécutif, le syndicat, "Smoovengo", les groupes de la majorité, expliquez-vous une bonne fois pour toutes. Arrêtez de vous passer la patate chaude. Les Parisiens attendent que vous preniez vos responsabilités.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous allez pouvoir être satisfait puisque la parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, devant tant de naïveté de la précédente intervention, j'étais bouche bée. Mais un sujet perdure depuis quelques Conseils de Paris, celui du service public Vélib'.

Je ne serai pas trop long, j'espère, mais nous avons déjà dit beaucoup lors de nos interventions sur la passation de marchés publics et le changement de prestataire. Peut-être que certains auraient besoin de sonotones pour mieux entendre ce que l'on peut dire, mais reprenez nos interventions et vous verrez ce que l'on pense, en fait. Nous avons voté contre la passation du marché au prestataire "Smoovengo".

Pour ceux qui ne font pas des effets de manche mais qui regardent la réalité crue de l'action politique. Nous avons à ce moment-là prédit le naufrage auquel nous assistons depuis maintenant malheureusement plusieurs mois.

Naufrage qui a en premier lieu concerné, et c'était notre préoccupation première, les salariés de "Cyclocity" que nous étions allés défendre lorsqu'ils venaient manifester et lorsque certains, qui font des effets de manche, restaient bien au chaud ici au Conseil. Ils étaient plus de 300 salariés, dont seuls 130 ont été repris et ont mené une importante lutte pour faire valoir leurs droits et conserver leur emploi, ce qui me semble être la chose la première à dire dans ce sujet.

Naufrage qui a aussi concerné les Parisiennes et Parisiens qui avaient l'habitude de prendre un Vélib' pour circuler dans Paris. Je dis bien qui avaient, car aujourd'hui il est tellement difficile d'emprunter un Vélib' que de nombreux usagers se détournent du service. Il faut d'abord trouver une station ouverte contenant des vélos. Il faut ensuite réussir à décrocher le vélo sans se heurter à un "bug" informatique. Il faut trouver une station en fonctionnement pour reposer le vélo, une fois le trajet terminé. Il faut enfin avoir de la chance et ne pas avoir bloqué les nouvelles accroches qui ne sont pas exactement en phase avec les accroches sur les vélos et qui ont été installées en vitesse pour précisément répondre au problème du développement.

Le nombre d'appels sur la plateforme et les difficultés qui remontent sur les réseaux sociaux attestent de toutes ces difficultés. Ne nous étonnons donc pas que certains utilisateurs et utilisatrices de ce service aient renoncé à renouveler ou à conserver leur abonnement. Les retards de déploiement et les augmentations des tarifs n'étaient pas pour encourager leur fidélité.

Dans ce contexte, le projet de délibération DVD 55 nous autorise à les rembourser, cela nous semble pleinement justifié et nous voterons donc pour.

Nous voterons également pour le vœu déposé par nos collègues du groupe Ecologiste de Paris qui vise à dédommager les utilisateurs et utilisatrices du service Vélib'. Leur rembourser l'abonnement du mois de mars est la moindre des choses au regard des difficultés de déploiement du service.

Trois mois après la fin du marché Vélib' 1, nous pouvons constater que le changement de prestataire a mené à une rupture dans la continuité du service public. On pointe plusieurs responsables du doigt, du côté du syndicat mixte Autolib', Vélib' et du prestataire "Smoovengo", la faute de l'ancien prestataire qui ne démonterait pas assez rapidement les stations, celui de la terre trop dure, pas assez meuble qui complique l'installation. On parle aussi de difficultés liées au raccordement des bornettes au réseau électrique notamment lorsqu'il y a du mobilier urbain à proximité. Les sols seraient trop encombrés, "Enedis" pas assez réactif, etc.

Les difficultés viennent sans doute de tous ces facteurs cumulés. Pour autant, n'était-il pas possible de les anticiper ? Ce que nous craignons et que nous avons dit à l'époque se réalise malheureusement. "Smoovengo", la petite "start-up" de Montpellier, s'avère incapable de déployer le service Vélib' qui lui a été confié lors du renouvellement du marché.

Pardonnez-moi, mais je ne peux pas faire autrement que de déplorer ce qui peut ressembler à de l'improvisation. Tout ceci ne nous semble pas assez sérieux. Tout ceci nous amène à poser une nouvelle fois devant ce Conseil la question des délégations de service public et des marchés passés par la Ville de Paris.

On nous vante parfois les délégations de service public comme l'alpha et l'oméga de l'efficacité économique. La preuve en est, certains qui s'insurgent aujourd'hui ou prétendent s'insurger sont pourtant les premiers défenseurs de ces délégations de service public.

Arrêtons ce dogmatisme et sachons questionner la réalité : comment les marchés sont rédigés ? Comment le choix des prestataires est-il fait ? Le passage par un marché en délégation de service public signifie-t-il que nous devrions toujours aller vers le moins offrant en termes de gestion des ressources humaines ? Quel bilan en termes de service rendu aux Parisiennes et Parisiens ?

Les services publics, à l'inverse, dégagés de l'obsession permanente de rentabilité financière, offrent bien souvent un modèle où le respect social, la qualité du service aux usagers et l'efficacité économique se rejoignent. Tâchons d'engager une réflexion à ce sujet pour qu'à l'avenir de tels naufrages ne se reproduisent plus. Nous le devons bien aux Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à M. David BELLIARD qui présentera également le vœu n° 156.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chacune et chacun ici, j'entends et je constate les grandes difficultés pour utiliser le système Vélib' auquel les Parisiennes et Parisiens sont attachés.

Avec raison d'ailleurs. Ce service, porté à l'époque par les écologistes, est particulièrement utile pour nombre d'entre eux et il a participé à populariser la pratique du vélo dans la Capitale. Quand je vois l'état des débats, le caractère enflammé de nos discussions, je constate que cette idée, qui était portée par mon groupe d'alors, a depuis fait son chemin et fait l'unanimité

Je ne peux évidemment aujourd'hui que me joindre aux plaintes sur les difficultés rencontrées pour la transition qui empêche l'usage du service de manière correcte depuis des semaines. Je dois bien vous dire - cela a été rappelé par nombre d'orateurs et d'oratrices -, mon agacement, moi aussi, devant la stratégie de communication de "Smoovengo" qui vient s'ajouter d'ailleurs à tout le reste et qui non seulement ne fait aucune excuse aux usagères et aux usagers, mais qui en plus cherche à se dédouaner de toute responsabilité en accusant tour à tour le Syndicat, la Ville ou encore "Enedis". Même l'U.F.C.-Que Choisir rappelle que le groupe ne peut pas se défaire de ses responsabilités.

Dans un récent courrier au directeur général de "Smoovengo", nous nous sommes d'ailleurs étonnés qu'un groupement économique constitué de très grandes entreprises se justifie en expliquant ne pas disposer de l'expertise technique pour mener à bien et dans les temps les études nécessaires au déploiement des nouvelles stations.

Si nous sommes aujourd'hui évidemment pleinement engagés pour la réussite de ce nouveau service, rappelons d'ailleurs que DECAUX avait rencontré de nombreux problèmes au moment de l'installation des stations il y a une dizaine d'années, nous avons entendu l'engagement de l'entreprise de terminer la totalité des travaux avant l'été. Comme nous l'avions d'ailleurs indiqué lors de la réunion organisée à la direction de "Smoovengo", nous voulons ce planning honnête et prudent.

Evidemment, comme cela a été dit, nous souhaitons une information et une communication claire et sérieuse qui doit être faite aux usagers.

Nous assurons notre confiance pleine et entière à l'Exécutif, et en particulier à Christophe NAJDOVSKI, cycliste convaincu, pour tout faire pour mener à bien ce projet important.

Je regrette tellement, Monsieur DUBUS, que vous vous contentiez aujourd'hui du "y'a qu'à faut qu'on". Vous êtes dans le déni de réalité. La droite, les représentants de votre groupe - je ne sais plus quel était votre groupe à l'époque - en tout cas, les représentants de votre groupe d'alors ont voté au sein du Syndicat pour ce nouveau délégué. Pas vous, mais les représentants de votre famille politique ont voté pour ce délégué.

Aujourd'hui, je ne comprends pas votre insulte, l'agressivité dont vous faites part sur les réseaux sociaux, du dénigrement. Je vous le dis, cela ne fait pas une bonne politique. Je ne crois pas que l'on puisse aujourd'hui utiliser les difficultés que rencontrent des milliers de personnes pour utiliser le Vélib', à des fins purement politiciennes.

Je vais terminer. Enfin je voudrais dire un mot sur le vœu que nous déposons, et notamment sur les conditions de remboursement des actuels abonnés Vélib'.

En effet, le Syndicat métropolitain a annoncé qu'ils seront remboursés pour les mois de janvier et février. Je me réjouis évidemment que les abonnés du nouveau service Vélib' obtiennent enfin gain de cause. Il faut d'ailleurs, comme cela a été rappelé par différents orateurs, que les démarches pour obtenir ce remboursement soient les plus faciles possibles.

Je termine. Nous avons plaidé en ce sens et nous continuerons de porter cette revendication, ainsi que vous pouvez le lire dans notre vœu rattaché à ce projet de délibération. Pour chaque mois où au moins 50 % des stations ne seront pas disponibles, nous exigerons le remboursement du montant de l'abonnement correspondant à cette durée, ce qui implique donc aujourd'hui un remboursement aussi du mois de mars. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD. S'il vous plaît, il y a beaucoup de brouhaha dans la salle. On n'entend pas suffisamment les orateurs.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le fiasco des Vélib' était totalement prévisible. C'est d'abord et avant tout le fiasco des choix libéraux.

Etape numéro 1 : la Ville ne s'était absolument pas préoccupée de la reprise des salariés de la filiale "Cyclocity" de JC Decaux à "Smoovengo". J'aurais aimé, quand il y a eu ce scandale, qu'un peu plus d'élus de ce Conseil de Paris s'en préoccupent, parce qu'on était bien seul, élus Communistes et France insoumise, et parfois élus écologistes, à les soutenir, uniquement.

Jamais aucun autre élu, je ne vous ai jamais vu à aucune des mobilisations, aucun des rassemblements. Vous avez posé une question, quasiment à la fin des négociations, point barre, Monsieur DUBUS. Donc c'est la première chose.

Rien que dans l'écriture du cahier des charges du marché d'appel d'offres, la Ville n'avait pas exigé une disposition sur la reprise des salariés, et ne s'était pas assurée de cet élément.

Deuxième chose : la difficulté du changement des stations, des véhicules et du dispositif était-elle à ce point non prévisible ? Est-ce qu'au moment du marché, ceux qui siègent à la Commission d'appels d'offres n'étaient-ils pas en capacité d'étudier les dossiers, de se poser cette question ? L'offre de "Smoovengo" et l'offre de JC Decaux "Cyclocity" étaient-elles équivalentes ? Les structures derrière étaient-elles de nature équivalente ? Quel était le passif de "Smoovengo" ? "Smoovengo" était-elle une entreprise qui avait une énorme expérience, à taille correspondante à l'enjeu et le challenge parisiens, et même plus large que Paris, puisque nous avons étendu et élargi le problème ? Je ne pense pas.

Troisième chose : quelle information les usagers et les abonnés ont-ils eue ? Une information totalement insuffisante. Des stations en fonctionnement mal localisées ou faussement localisées, aucune communication précise aux usagers, le nombre de fois où vous n'avez pas de vélo, le nombre de fois où vous n'arrivez pas à les décrocher, où on vous compte des heures qui ne sont pas rémunérées. Ces éléments n'étaient-ils pas prévus dans le cahier des charges ?

Dernière étape : le remboursement des abonnés. On sait que nous allons être dans une situation où ce n'est pas simplement deux à trois mois, cela risque de durer jusqu'à six mois. Evidemment qu'il faut à minima exiger le remboursement de l'ensemble des abonnés, tant qu'il n'y a pas au moins 50 % des stations installées.

Mais maintenant, revenons au cœur du sujet. Est-ce que, quand c'était JC Decaux, tout fonctionnait super bien ? A entendre les rangs des Républicains, c'était merveilleux, extraordinaire. Si on avait exigé de JC Decaux de modifier les vélos, les stations, est-ce que tout se serait passé de manière idyllique ? Je ne crois pas.

Je pense d'abord et avant tout que le vrai problème revient à la nature du statut de Vélib'. Vous auriez choisi, comme je l'ai toujours défendu, que Vélib' soit en régie directe et non pas par le biais d'une D.S.P. ou d'un marché, on n'aurait pas été dans ces situations car on aurait développé une expertise de la Ville, et donc on aurait été capable par l'expertise de la Ville, par l'ensemble de ses salariés qui auraient maîtrisé, on aurait été en capacité d'anticiper à la fois avec "Enedis" l'adaptabilité ou non des innovations que nous proposons.

Nous aurions pu également les expérimenter, les tester, les anticiper. Nous aurions pu avoir une maîtrise de l'ensemble du dispositif et, en cas de difficulté, continuer avec l'ancien système pour garantir une continuité du service public.

Dans les rangs des Républicains, je vous entends parler de la continuité du service public. Evidemment, nous y sommes très attachés, et j'espère que tous les conseillers sont attachés à la continuité du service public.

La meilleure manière de garantir la continuité du service public, c'est que le service public soit géré par une régie publique, et non pas laissé aux mains du privé et aux mains de l'incompétence. C'est complètement vrai. Donnez-moi un seul exemple de service public géré par une entreprise privée, pour lequel on se dit "c'est génial, cela fonctionne du tonnerre". Aucun.

Maintenant, concernant les pénalités, j'espère qu'elles vont être un maximum et que "Smoovengo" va payer. En vérité, c'est devant la justice que vous devriez, Ville de Paris, casser le contrat et que vous devriez, au contraire, commencer dès maintenant à penser le retour en régie publique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole pour répondre à l'ensemble des interventions est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation de Vélib' nous préoccupe tous. Alors qu'il était prévu qu'au 31 mars, la totalité des stations soient installées, nous n'en serons, dans 10 jours, qu'à environ 500 stations, dont environ 450 sur Paris.

Sur le territoire parisien, nous atteindrons ainsi seulement un peu moins de la moitié des stations initialement prévues. C'est très insuffisant. Nous avons clairement trois mois de retard. Ce sont trois mois de trop, et nous ne pouvons que déplorer cette période de transition trop longue, qui prive les Parisiens et les Franciliens d'un service très apprécié.

Dans ce contexte, comme nous l'avions déjà annoncé au précédent Conseil, nous sommes bien entendu favorables à ce que les abonnés Vélib' puissent être remboursés pour le mois de mars, ainsi que le demande le groupe Ecologiste. C'est ce que nous demanderons au syndicat Vélib' Métropole.

Je rappelle, par ailleurs, que le syndicat Vélib' Métropole applique non seulement les pénalités contractuelles sur les retards de déploiement des stations, mais que d'autres pénalités pour non-respect d'autres aspects du contrat seront bien appliquées aussi.

Compte tenu du contexte actuel, il est par ailleurs tout à fait légitime que des explications sur les causes de ce retard soient demandées. C'est la raison pour laquelle nous organisons mensuellement un point d'avancées rassemblant le prestataire, le syndicat, les mairies d'arrondissement et les représentants des groupes politiques du Conseil de Paris.

D'ailleurs, je vous invite, Monsieur DUBUS, plutôt que de faire des amalgames et des effets de manche au Conseil de Paris, de venir participer, comme le font d'autres collègues de cet hémicycle, à ces réunions dans lesquelles vous pourrez dire tout ce que vous pensez aux différents acteurs...

Oui, je sais bien, c'est ce que j'ai dit, mais je n'ai pas vu M. DUBUS.

Vous y êtes donc aussi cordialement invité, vous pouvez venir, cela ne vous est pas interdit. Vous y serez le bienvenu. Je vous invite à participer à ces réunions avec le prestataire et avec le syndicat.

Nous avons une situation dans laquelle il n'y a pas une cause unique, mais une pluralité de facteurs qui expliquent la situation actuelle.

Je voudrais dire à M. AQUA que nous ne sommes pas avec une "start-up" qui a remporté un marché. "Smoovengo", ce n'est pas une "start-up". Il ne faut pas confondre "Smoovengo" avec "Smooove". "Smoovengo" est un groupement dans lequel il y a de grands groupes qui ont tout à fait la capacité, aujourd'hui, de répondre aux obligations contractuelles qui sont les siennes.

Aujourd'hui, la priorité pour la Ville de Paris, c'est bien la perspective du déploiement du système opérationnel Vélib'. C'est dans cette perspective que nous apportons une aide uniquement au syndicat Autolib', Vélib' Métropole afin que celui-ci profite de l'expérience des services de la Ville dans le traitement de certains problèmes techniques et dans la mise en relation avec l'ensemble des entreprises qui interviennent sur l'espace public parisien.

La priorité a été donnée dernièrement - ces dernières semaines - notamment de raccorder au réseau électrique les stations existantes et de résoudre les dysfonctionnements répétés sur les stations alimentées par batterie qui entraînaient des réactions en chaîne sur les stations raccordées au réseau.

Nous travaillons à la fois sur la question du déploiement en termes numérique du nombre de stations, mais aussi à la résolution des dysfonctionnements techniques qui ont été générés par le fonctionnement de systèmes sur batterie et qui avaient tendance à opérer des réactions en chaîne, y compris sur les stations raccordées au réseau qui, elles, fonctionnaient bien, mais se mettaient à dysfonctionner du fait de cette contamination - si je puis dire - par les stations qui fonctionnaient sur batterie.

Je voudrais remercier notre collègue Eric AZIÈRE du temps constructif et des propositions constructives qu'il a faites pour orienter le travail de notre Assemblée et de la Ville de Paris vers la réussite du système Vélib'. En effet, c'est bien dans cette disposition que nous devons nous situer. Vélib' est un service très apprécié - je le disais-, qui est même plébiscité par les Parisiens, qui est très attendu. Désormais, la priorité, c'est bien le rétablissement du service, compte tenu des difficultés que nous avons connues dans les semaines passées.

Vous avez évoqué la nécessité d'augmenter le nombre de stations. Aujourd'hui, nous avons un déploiement avec une vitesse de croisière qui a été désormais trouvée. L'intervention de la Ville de Paris depuis plusieurs semaines, notamment auprès du syndicat, avec un appui opérationnel, un appui technique - je pense - commence à porter ses fruits. Nous voyons également la résolution des problèmes techniques, même s'il y a encore beaucoup à faire pour que le service soit pleinement opérationnel ; le compte n'y est toujours pas, bien évidemment.

Je voudrais, malgré tout, répondre aux craintes que vous avez pu exprimer dans un vœu sur le fait qu'un trop grand succès des Vélib' électriques pourrait induire une diminution de la flotte de Vélib' mécaniques. Je souhaite d'emblée rassurer les élus du Conseil de Paris : si la décision d'augmenter la part des Vélib' appartiendra au syndicat, pour ce qui est de la Ville, nous n'envisageons pas de nous passer de Vélib' mécaniques.

Pour autant, les termes du marché permettent d'envisager que la part des Vélib' électriques puisse être augmentée à moyen terme. Cela pourrait ainsi être le cas si la part du nombre d'abonnés Vélib' électriques dépassait les 30 % du nombre total du nombre d'abonnés. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas nous engager, toujours aujourd'hui, sur une part supérieure à 50 % de vélos mécaniques.

Je voudrais répondre également à la question de la suggestion faite de pouvoir associer les associations dans le Comité des usagers, c'est prévu. Notre collègue Catherine BARATTI-ELBAZ, qui préside le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", s'est engagée non seulement à la création de ce Comité des usagers, mais à faire en sorte aussi que les associations cyclistes y soient associées. Le vœu du groupe les Républicains est donc sans objet.

Pour conclure, je vous dirai, comme je le disais en début de propos : aujourd'hui, Vélib' est convalescent, le compte n'y est toujours pas du point de vue à la fois du nombre de stations déployées, mais aussi de la qualité du service. Les équipes de la Ville de Paris, celles du syndicat Autolib' Vélib' Métropole sont à pied d'œuvre pour travailler avec le prestataire et faire en sorte que le système soit amélioré.

Nous notons, malgré tout, quelques progrès grâce à l'action de la Ville entreprise ces dernières semaines :

Le nombre de trajets quotidiens augmente. Il y en avait 6.000, en moyenne, chaque jour il y a 15 jours ; nous sommes aujourd'hui à environ 20.000 voyages.

Le nombre d'usagers qui renouvellent leur abonnement ou qui prennent un abonnement est en augmentation.

Nous constatons les efforts déployés par le prestataire pour résoudre les difficultés.

La Ville de Paris poursuit donc ses efforts auprès du syndicat pour que le service soit rétabli dans les prochaines semaines. Je proposerai, à nouveau, aux groupes politiques de notre Conseil et aux mairies d'arrondissement, de faire un nouveau point d'étape sur le déploiement du service - en tout état de cause, Monsieur AZIÈRE - avant le prochain Conseil de Paris de début mai.

Pour conclure, je dirai que Vélib' est convalescent et nous allons tous essayer de l'aider pour qu'il se rétablisse dans les plus brefs délais. C'est ce que les Parisiens attendent désormais et notre priorité aujourd'hui est entièrement axée sur cet objectif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons soumettre aux voix les vœux rattachés à ce projet de délibération : le vœu n° 156 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le vœu du groupe Ecologiste, avis favorable avec amendement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - L'amendement est-il accepté ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 156 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 137).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 158 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est également rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 55 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 55 - DFA).

Je vous en remercie.

2018 DVD 57 - Opérations de coordination sur la circulation, le stationnement et la tranquillité publique. Convention avec la Préfecture de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 57 et l'amendement technique n° 159 : opérations de coopération sur la circulation, le stationnement et la tranquillité publique.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe LRI.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Nous allons voter ce projet de délibération qui porte, en effet, sur le stationnement.

Je ne vais pas entrer dans les détails, mais je vais saisir cette occasion pour attirer votre attention sur un sujet que j'ai déjà abordé ici. Il s'agit du stationnement des véhicules des personnes handicapées. Je suis intervenu par un vœu en novembre 2016 et en mars 2017.

Je demande une information, la plus efficace possible, auprès des Parisiennes et des Parisiens et auprès des services de police sur un sujet très simple : la gratuité de stationnement pour les personnes en situation de handicap.

A chacune de mes interventions, l'adjoint à la Maire de Paris et le Préfet de police me disent : "Des personnes falsifient des cartes destinées aux personnes handicapées pour bénéficier de cette gratuité et donc, les personnes handicapées sont verbalisées ; à charge pour elles de faire des recours, de justifier qu'elles sont vraiment handicapées. Elles peuvent également se faire rembourser après un signalement auprès de la Ville." Fort bien !

Je trouve le sort fait aux personnes handicapées proprement scandaleux ! Scandaleux ! Il existe la carte européenne de stationnement et, depuis l'année dernière, la carte de mobilité inclusive, qui peut faire office de carte de stationnement. Il y a un vrai problème aussi d'information, semble-t-il, auprès des agents chargés de la verbalisation. J'ai été outré par ce que j'ai lu dans la presse à ce sujet.

Il est urgent que des mesures soient prises pour mettre fin à cette situation qui, encore une fois, n'est pas acceptable.

J'aimerais que vous nous disiez, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, les mesures en lien avec les associations de personnes handicapées que vous comptez prendre pour mettre fin à une situation qui n'est pas acceptable.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Pascal JULIEN, pour cinq minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération, nous le voterons mais il occasionne quand même quelques critiques, réflexions, interrogations de notre part.

L'article 2 de la convention que l'on nous demande d'approuver est relatif au stationnement des véhicules de la Préfecture de police... Le stationnement d'un véhicule de police non sérigraphié est sanctionné par l'enlèvement et la verbalisation de ce véhicule ; voilà ce qui est prévu. Mais quand on lit le reste, il y a toute une procédure pour vérifier s'il est légitime d'enlever ce véhicule, de telle sorte qu'en pratique il restera par exemple longtemps dans le couloir réservé aux vélos. Et nous avons de très nombreuses remontées de cyclistes qui n'en peuvent plus du stationnement dans les pistes cyclables, stationnement illégal non seulement des civils mais également des véhicules de police sans qu'il soit vraiment bien clair que ce stationnement soit justifié par une mission.

Nous avons ce souci et nous craignons que la procédure indiquée - je ne rentrerai pas dans le détail non plus - soit un peu bureaucratique et que finalement cela ne change rien à ce qu'il se passe aujourd'hui.

Nous aimerions que cela change, que les véhicules de police donnent l'exemple si possible et qu'ils le donnent aussi, d'ailleurs, en matière de pollution. Accepterait-on qu'un véhicule civil, qu'un autocar - il y a d'ailleurs eu un vœu sur les autocars que nous avons adopté et qui venait de l'opposition - reste des heures, moteur allumé et polluant ? Hier, j'ai quitté brièvement le Conseil pour acheter mon journal et j'étais dans un nuage de fumée diesel, côté rue de

Lobau. Hier soir, quand je suis sorti à 21 heures 05, après la séance, que je suis allé prendre mon métro à Châtelet, je me suis trouvé dans un nuage véritablement suffocant. Il y avait, je les ai comptés, 15 véhicules de police qui étaient stationnés et qui polluaient.

Je comprends ce problème, nous l'avons déjà vu. Je me souviens, à Château-Rouge des camions de C.R.S. qui étaient en stationnement et avec les pots d'échappement qui donnaient sur le marchand de légumes juste à côté. Ce n'est pas acceptable. J'ai quand même souri hier quand j'ai été confronté à cette situation après toutes les belles discussions que l'on avait eues avec M. le Préfet en personne.

Il faut trouver une solution, il faut trouver des branchements électriques. On n'est évidemment pas opposé au stationnement des véhicules de police, mais pas dans ces conditions, ce n'est pas possible !

Autre difficulté, cette fois-ci liée à l'article 7 de la convention : accès de la Ville aux caméras de vidéosurveillance. Il ne s'agit pas d'une augmentation du nombre de caméras mais simplement du fait que, désormais, toutes les caméras du P.V.P.P. de la Préfecture seront vues par la Ville de Paris, par les agents de la DPSP. Toutes sauf certaines, indique d'ailleurs la convention, sans que l'on sache vraiment lesquelles.

Ma question, c'est : lesquelles ? Quelles caméras ne seront pas vues ? Nous ne sommes pas, nous, écologistes, opposés à la vidéo-verbalisation. Le problème, c'est que les caméras ne sont pas dédiées exclusivement à la vidéo-verbalisation, elles surveillent également le piéton, elles me surveillent quand je passe avec ma compagne ou mon compagnon. Voilà, nous sommes en liberté surveillé. Alors on sait bien - je ne vais pas relancer le débat philosophique - que certains sont très heureux dans la liberté surveillée, moi, je suis plutôt heureux dans la liberté tout court.

Ainsi, question, s'il vous plaît : je souhaite que mon groupe ait accès à une cartographie des caméras qui seront désormais vues par la Ville de Paris. Voilà quelques réflexions.

Dernière chose aussi, qu'il ne faut pas que j'oublie, puisqu'on est dans ces affaires de stationnement payant, etc., de la part des véhicules de police, nous avons quand même de nombreuses remontées sur des sirènes déclenchées parfois sans que cela semble vraiment justifié. Or c'est une pollution sonore.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, je vais d'abord donner la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'application de la loi au 1er janvier dernier, notamment la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris, a modifié la répartition des compétences entre le Préfet de police et la Maire de Paris.

La convention attachée à ce projet de délibération précise l'ensemble des conditions financières relevant de cette nouvelle répartition de compétences, en particulier sur deux points : le premier, la gratuité du stationnement des véhicules de police dans le cadre de leur mission, qu'ils soient sérigraphiés ou non, le second, la refacturation à la Préfecture de police des opérations d'enlèvement ou de déplacement de véhicules exercées à sa demande par le prestataire.

Deux précisions concernant le stationnement. D'une part, pour ce qui est des véhicules banalisés de police, nous mettons en place une procédure appliquée en cas de F.P.S. apposé sur des véhicules en intervention et, d'autre part, la convention ne traite pas du stationnement des véhicules personnels des fonctionnaires, car il a été convenu avec la Préfecture de police que cette mission relève entièrement de sa compétence, de la même manière que nous apportons des solutions pour le stationnement de nos agents en horaires décalés.

La convention permet en outre d'autoriser les agents de la Ville à accéder au réseau de caméras de la Préfecture de police. Nous travaillons sur la mise en place d'une salle de vidéo-verbalisation pour les services de la Ville, afin que notre personnel puisse constater des infractions au moyen de la vidéo.

A ce titre, nous proposons un amendement à l'article 7 de la convention, permettant à tout agent habilité de la Ville de Paris de pouvoir accéder au réseau de vidéo-verbalisation et non pas uniquement aux agents de la P.S.P., comme rédigé initialement.

Je voudrais donc remercier la Préfecture de police pour le travail qui a été réalisé conjointement avec la Ville de Paris et qui nous permet d'aboutir à cette convention qui va nous permettre de coordonner nos actions en matière de circulation, de stationnement et de tranquillité publique.

Pour répondre aux deux orateurs qui se sont exprimés, à M. JULIEN, dire qu'aujourd'hui, les A.S.P., qui sont désormais sous l'autorité de la Mairie de Paris et qui ont rejoint la sous-direction de la régulation des déplacements, sont désormais missionnés pour faire respecter le Code de la route. Tout le monde doit respecter les règles, y compris d'ailleurs les agents de la Mairie de Paris qui utilisent des véhicules. Nous sommes tous soumis au respect de ces règles et les A.S.P. vont donc veiller et veillent déjà au respect des règles, notamment concernant le stationnement gênant, l'utilisation des couloirs de bus ou des pistes cyclables. Je pourrai d'ailleurs vous donner très rapidement, si vous le souhaitez, des statistiques sur l'activité de verbalisation qui a été réalisée depuis le début du mois de janvier dans différents domaines et qui montrent que, désormais, la Ville de Paris est active sur ces questions.

En réponse à votre intervention, Monsieur HONORÉ, je voudrais vous dire qu'elle ne porte pas sur le projet de délibération lui-même, mais, bien sûr, quand il y a des personnes titulaires du disque européen de stationnement ou de la carte mobilité inclusion et qui sont indûment verbalisées, c'est inacceptable.

C'est la raison pour laquelle nous avons, avec la M.D.P.H, la Maison départementale des personnes handicapées, introduit un module de formation complémentaire pour les employés des sociétés qui travaillent pour le compte de la Ville de Paris, de manière à ce que le nombre d'erreurs et de verbalisations injustifiées soit limité et que l'on aille bien évidemment vers un chiffre zéro en la matière. Il a pu y avoir par le passé des erreurs, on est en train d'y travailler pour les corriger et, bien évidemment, rembourser le cas échéant les personnes et, en tout état de cause, les accompagner.

Mais par ailleurs, et puisque vous l'avez évoqué, on ne peut aussi passer sous silence le fait qu'il y a aujourd'hui, malheureusement, une fraude aux cartes de stationnement handicapé qui porte préjudice aux personnes en situation de handicap.

Donc, il y a aussi un véritable scandale, et je pèse mes mots, sur le fait que des personnes aujourd'hui n'ont aucuns scrupules et usent de ces cartes de manière totalement indue, et cela porte préjudice puisque parfois ces personnes n'hésitent pas à stationner sur les places de stationnement dédiées aux personnes en situation de handicap. Je trouve cela scandaleux, et donc, nous devons aussi y mettre un terme.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs les conseillers. Un mot comme l'a rappelé l'adjoint à la Maire, cette convention financière décline une partie des nombreuses dispositions de la convention de coordination entre la Préfecture de police et la Mairie de Paris, qui vise à définir les conditions d'une meilleure complémentarité de nos interventions dans le cadre renouvelé de la loi du 28 février 2017. Cette convention financière ne comporte que quelques éléments.

Pour commencer à répondre à M. JULIEN, le Code de la route s'applique à tout le monde, en particulier à ceux qui contribuent à le faire respecter. En revanche, les services de police, pour des raisons opérationnelles, peuvent être amenés de temps à autre à y déroger, que ce soit en termes de rapidité de circulation, franchissement de feux rouges ou de stationnement, et cela doit rester l'exception, être justifié par des nécessités opérationnelles, nous sommes d'accord avec vous sur ce point.

S'il y a des difficultés, effectivement, vous pouvez nous les signaler. L'adjoint à la Maire en charge des Transports nous a notamment signalé des problématiques de stationnement aux abords des commissariats. Certains commissariats ont des difficultés à stationner leurs véhicules, ou les véhicules immobilisés et saisis en attente de mise en fourrière, c'est un sujet sur lequel nous pourrions peut-être travailler avec la Ville pour voir dans quelles conditions nous pouvons trouver des solutions acceptables, pour la Ville, pour les services de police, et également pour les riverains.

En matière de pollution, la flotte de la Préfecture de police est assez diverse, avec des véhicules poids lourds, des véhicules utilitaires, et des véhicules légers plus classiques. Vous avez sans doute vu à travers les échos de presse que la Préfecture de police expérimente en ce moment des véhicules électriques qui peuvent permettre, dans certaines conditions, d'apporter non seulement une amélioration de la contribution de la P.P. à la qualité de l'air, mais aussi satisfaire les nécessités opérationnelles, et c'est une tendance, une volonté que le Préfet de police souhaite développer, donc nous essaierons au fur et à mesure de travailler également sur ces sujets.

Un mot sur les caméras et l'accès des agents habilités de la Ville au P.V.P.P. Vous avez dans le projet de convention financière un article qui renvoie à la signature d'un avenant. Cet avenant est en cours de discussion entre la Préfecture de police et les services de la Ville et sera discuté probablement au prochain Conseil de Paris.

Seront accessibles, comme l'a rappelé l'adjoint aux Transports, 953 caméras, qui pourront participer à la mise en œuvre par les services de la Mairie de Paris des compétences que détient la Maire de Paris en matière de police de la circulation et du stationnement.

Les caméras non accessibles sont des caméras sensibles, réservées à la protection des institutions et des sites sensibles. Le tout est détaillé dans les arrêtés préfectoraux qui autorisent le fonctionnement de ces caméras sur le ressort parisien et autorisent également l'accès des agents habilités de la Ville.

Tout cela est encadré par le droit, et accessible.

Sur le sujet de convention, j'en ai fini.

Pour répondre à M. Christian HONORÉ, la fraude aux cartes de stationnement des personnes handicapées est un sujet majeur comme l'a rappelé l'adjoint à la Maire.

Nous sommes mobilisés pour traiter ce sujet. Lors du dernier Conseil de Paris, j'avais été amené à fournir quelques éléments statistiques sur l'activité de la D.O.P.C., notamment pour réprimer ce genre de verbalisation. Il peut y avoir des erreurs ou des confusions, elles n'atteignent pas l'ampleur systématique que vous décriviez dans votre intervention.

Nous formons les agents de police pour détecter les cartes valides des cartes falsifiées, et nous continuerons de mettre en œuvre ces actions de formation et de sensibilisation pour éviter toute erreur.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 159 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 159 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 57 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DVD 57).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux abords de la gare de Lyon.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu n° 160 relatif aux abords de la gare de Lyon.

Je vais d'abord donner la parole à Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci.

Le vœu que je vous présente aujourd'hui est le fruit d'un travail conjoint avec mon collègue Ariel WEIL, maire du 4e arrondissement, dont je salue la mobilisation sur ces sujets.

Ce vœu porte sur les abords de la gare de Lyon, mais aussi l'extension de la ligne 72 comme préfiguration à la création d'une ligne à haut niveau de service sur les quais hauts de la Rive droite de la Seine. Deux projets très attendus par les habitants des 4e et 12e arrondissements, puisqu'ils doivent permettre de lutter contre la pollution de l'air et de participer au développement des transports en commun le long de la Seine Rive droite.

Deux projets qui relèvent au moins partiellement des compétences de la Région Ile-de-France dont nous souhaitons qu'elle confirme son engagement à nos côtés, et c'est l'objet de ce vœu.

Les abords de la gare de Lyon ont fait l'objet d'une réflexion coordonnée, constructive entre la Ville de Paris, la R.A.T.P., la S.N.C.F. et "Ile-de-France Mobilités" depuis de très nombreuses années.

Ces travaux ont débouché sur un projet consistant à réorganiser la prise en charge des voyageurs par les taxis, dans le tunnel Chalon pour libérer le parvis et ainsi fluidifier la circulation des bus autour de la gare.

La Ville de Paris, comme la S.N.C.F., a acté une participation financière importante permettant la mise en œuvre de ce projet.

Nous demandons donc aujourd'hui que la Région Ile-de-France s'engage elle aussi à participer au financement des travaux d'aménagement des abords de la gare, pour permettre une meilleure desserte et une intermodalité de ce pôle multimodal très fréquenté par de nombreux Franciliens, il ne s'agit pas de défendre uniquement ici les intérêts des Parisiens.

Deuxième point, avec une flotte équipée de véhicules électriques, la future ligne à haut niveau de service pourra offrir une alternative respectueuse de l'environnement à la voiture individuelle polluante, pour relier Paris d'Est en Ouest et Paris à ses communes limitrophes.

Ce projet est donc attendu pour accompagner le mouvement de reconquête et de pacification de nos berges de Seine, qui resteront, j'espère, piétonnisées. A terme, d'abord jusqu'à la gare de Lyon et au vu des projets de Bercy/Charenton, mais aussi à Charenton, et au-delà, dans le Val-de-Marne.

Paris ne pourra pas lutter seule contre la pollution de l'air et pour le développement des transports en commun, nous avons besoin de l'engagement de la Région Ile-de-France.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais d'abord donner la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Suite à la concertation en 2016-2017 relative au Grand Paris des bus, le prolongement de la ligne de bus 72 vers la gare de Lyon a été intégré au schéma cible de la restructuration du réseau de bus parisien, approuvé en Conseil du S.T.I.F du 28 juin 2017.

Dans la foulée, les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris ont étudié les aménagements de voirie : couloirs bus, priorités aux feux, vidéo-verbalisation, nécessaires à la performance et à l'attractivité de cette ligne de bus.

La Ville de Paris a également organisé, en octobre 2017, une concertation sur ce projet et ces aménagements qui seront mis en service fin 2018, début 2019, avec des bus supplémentaires à motorisation électrique.

Il convient donc à la Région Ile-de-France et à "Ile-de-France Mobilités" de confirmer le prolongement de cette ligne avec des bus supplémentaires électriques, et votre vœu rappelle cette nécessité.

Faisons un simple amendement pour associer "Ile-de-France Mobilités" à la Région parmi les acteurs dont les financements sont attendus.

Dans le secteur de la gare de Lyon, le prolongement de la ligne 72 devrait être accompagné par des aménagements visant à faciliter les mouvements des bus. Aussi, l'aménagement d'une base arrière pour les taxis et d'une zone de dépose pour les V.T.C. dans l'emprise de la gare de Lyon permettra d'éviter que les bus entrent en conflit avec des remontées de files composées de taxis et de V.T.C.

Au vu des enjeux en matière de qualité et de service pour les bus, "Ile-de-France Mobilités" devrait également participer au financement de ces aménagements.

Enfin, le prolongement de la ligne 72 ne constitue qu'une première étape avant la création d'une liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la rive droite, qui à terme desservira le secteur de Bercy/Charenton puis le Val-de-Marne.

Suite aux premières sollicitations de la Ville, il revient à "Ile-de-France Mobilités" de formaliser une convention de financement et d'engager au plus vite les études nécessaires pour ce projet.

Nos amendements visent toutefois à faire la distinction entre ligne 72 prolongée et future ligne à haut niveau de service sur les quais hauts, les échéances et objectifs étant différents.

Avec ces amendements, nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Une explication de vote de Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Face à plusieurs années d'inaction et de manque de coordination entre la S.N.C.F., la R.A.T.P. et la Ville de Paris, "Ile-de-France Mobilités" a pris le sujet du fonctionnement du tripôle gare de Lyon - Bercy - Austerlitz à bras le corps, avec une étude de plus de 1 million d'euros financée par "Ile-de-France Mobilités", l'Etat et la Région. Je précise que la Ville de Paris n'a pas financé cette étude.

Une concertation publique aura lieu avant l'été sur ce projet, et le sujet du financement sera abordé après la concertation publique.

Je m'interroge, en déposant ce vœu, souhaitez-vous omettre la phase de concertation ?

Il est vrai que vous êtes passés professionnels en la matière.

Concernant la ligne de bus des quais hauts, il est inutile de faire un vœu sur ce qui a déjà été voté par le Conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités".

En effet, en juin 2017, "Ile-de-France Mobilités" a voté le nouveau Plan de bus parisien, qui prévoit bien la mise en place début 2019 d'une ligne de bus sur les quais hauts. Il s'agit, comme vous l'avez dit, du prolongement de la ligne 72 de Châtelet à gare de Lyon. Je précise que 5 bus électriques sont commandés et seront livrés fin 2018 pour cette ligne et que le reste des bus électriques sera livré en 2019 pour avoir, fin 2019, une ligne 100 % électrique. Votre vœu n'a donc pas lieu d'être. En revanche, les aménagements de voirie relèvent, en effet, de la Ville de Paris. Ils semblent avoir du retard pour la partie Châtelet et gare de Lyon. Donc, la Ville de Paris ne peut pas prendre du retard là où "Ile-de-France Mobilités" est au rendez-vous.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 160 du groupe Socialiste et Apparentés ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 138).

Vœu déposé par le GEP relatif à la campagne contre le harcèlement dans les transports.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 161, relatif à la campagne contre le harcèlement dans les transports.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons constaté une campagne de sensibilisation contre le harcèlement dans les transports présentée par "Ile-de-France Mobilités", le 5 mars dernier, qui représente des harceleurs sous forme d'animaux sauvages et les victimes dans un environnement éloigné des transports en commun du quotidien.

Outre le fait que cette campagne met en scène des animaux qui sont, pour la plupart, et pour l'intégralité d'ailleurs, en voie de disparition, ce qui est quand même loin d'être le cas du harcèlement lui-même, ces animaux sauvages ne peuvent pas être utilisés comme une représentation collective des auteurs du harcèlement.

Elle minimise l'importance du problème et le nombre d'hommes qui se mettent, même parfois, sans en avoir pleinement conscience, en situation de harceleur. La désincarnation du problème ne peut pas permettre aux agresseurs de s'identifier, et donc, de prendre conscience de la gravité de leurs actes et de leur caractère répréhensible.

Elle conforte les idées reçues sur les violences sexuelles comme ayant majoritairement lieu dans des situations exceptionnelles et non au quotidien.

C'est la raison pour laquelle mon groupe dépose un vœu qui demande, d'abord, la suppression de cette campagne de sensibilisation et, ensuite, que l'on puisse la remplacer par une campagne qui soit réellement effective, celle qui a été menée par la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je réponds en lieu et place de notre collègue Hélène BIDARD, qui n'a pas pu être présente ce matin, pour vous dire qu'"Ile-de-France Mobilités" a effectivement lancé, au début du mois, une campagne de communication visant à lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel subi par les femmes dans les transports en commun. Sur le principe, nous sommes favorables à une telle campagne. La Ville de Paris a, en effet, fait de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes un axe central de ses politiques publiques, avec la création, en novembre 2014, de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

La lutte contre le harcèlement de rue et dans les transports constitue, dans ce cadre, l'un des enjeux de l'approche sur le genre et l'espace public lancé par la Ville de Paris au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes, et dans la perspective de faire de Paris un exemple de ville inclusive plus agréable et adaptée à toutes et tous.

Sachez, par ailleurs, que ma collègue Hélène BIDARD a interpellé de nombreuses fois les instances dirigeantes d'"Ile-de-France Mobilités", de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. concernant les violences sexuelles et sexistes subies par les femmes dans les transports, et notamment le harcèlement, les agressions sexistes et sexuelles, les publicités sexistes ou encore ce que l'on appelle le "manspreading".

Cette campagne est donc nécessaire. Elle est réclamée de longue date par les associations féministes et de soutien aux victimes. Toutefois, et nous sommes d'accord avec vous, le parti-pris de représenter les harceleurs des transports en commun comme des animaux et non comme des hommes ne permet pas une identification réaliste. D'autres campagnes contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports menées dans d'autres pays sont beaucoup plus explicites et montrent clairement les situations en question. Pour autant, est-ce suffisant pour condamner cette campagne et demander le retrait des affiches ?

Pour l'Exécutif, cela ne ferait pas avancer les choses. Cette campagne existe, elle pourrait être meilleure, mais retirer les affiches ne serait pas plus productif et nous ne pourrions pas la remplacer par une campagne municipale.

Nous demanderons que les prochaines campagnes de sensibilisation contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports en commun mettent directement en scène des individus afin de permettre une réelle contextualisation des situations, mais nous ne pouvons accéder aux demandes portées dans votre vœu.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif demandera le retrait de votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. AZIÈRE pour une explication de vote.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je trouve que la métaphore animale dans cette campagne de publicité me paraît très justifiée et très puissante dans le cas précis de la lutte contre le harcèlement sexuel. Je suis désolé d'avancer ici des poncifs, mais le monde de l'animalité est sous le signe de la violence, la violence la plus fondamentale, quasi-vitale puisque la vie des uns dépend de la vie des autres. Et donc, la violence dans le monde animal divise le monde animal entre les dévoreurs et les dévorés, les tueurs et les tués, et elle me paraît parfaitement bien adaptée pour illustrer les agresseurs et les harceleurs. A travers ces images, se nouent - vous le savez peut-être ou pas - des fantasmes de peur dans les représentations archaïques : celle du loup évidemment, celle de l'ours dans la représentation infantile ou, plus récemment, cinématographique, avec le requin.

Tous les sujets choisis dans cette campagne de publicité me semblent être parfaitement adaptés, et trois archétypes de la peur.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faut terminer, Monsieur AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Je vais terminer.

Avec votre raisonnement simpliste, on aurait éliminé le serpent tentateur du jardin d'Eden ou le loup du lit de la mère-grand dans "Le Petit Chaperon rouge".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur AZIÈRE, s'il vous plaît.

M. Eric AZIÈRE. - Voilà.

En tout cas, merci de vos vœux distrayants parce qu'on n'a pas abordé le côté carnivore des prédateurs dans leur campagne de publicité...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Alors, Monsieur AZIÈRE...

M. Eric AZIÈRE. - Mais les végétariens auraient pu s'en émouvoir.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une explication de vote de M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci.

J'ai beaucoup apprécié les explications anthropologiques d'Eric AZIÈRE et je crois qu'elles sont tout à fait justifiées et méritaient leur place dans ce débat. Cela étant dit, je crois que le vœu du groupe Ecologiste est tout à fait justifié, à mon avis. À titre personnel, j'ai rencontré beaucoup de femmes qui avaient été très émues du caractère très pusillanime et très timoré de cette campagne de publicité. Je crois que, malheureusement, la R.A.T.P., contrairement à ce que dit Eric AZIÈRE très justement, a fait preuve, encore une fois, de pusillanimité. Ce n'est pas la première fois que les campagnes de publicité du transport public, d'"Ile-de-France Mobilités" tournent autour du pot et n'assument pas la réalité très difficile, dramatique que vivent beaucoup d'usagers des transports en commun.

Nous, au groupe PPCI, on ne votera pas forcément parce que l'on considère qu'à un moment donné, il faut laisser cette campagne aller à son terme. Cela étant dit, ce débat mérite d'avoir lieu. Il est important que la Ville de Paris soit davantage attentive aux campagnes publicitaires de la R.A.T.P., qui sont parfois navrantes de politiquement correct.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai une dernière explication de vote de Mme BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, d'abord, la métaphore animale est un grand classique dans l'histoire, dans la littérature, dans la tradition populaire. Par ce vœu, vous semblez nier cette tradition pure et simple. Sur le fond, maintenant, donner l'impression de mettre sur le même plan la lutte contre le harcèlement sexuel et la protection des animaux sauvages, c'est créer un peu une polémique inutile.

Vous avez la chance, Monsieur BELLIARD, d'être un homme charpenté. C'est une chance quand on prend les transports publics. Mais lorsque vous êtes une femme, et la plupart des femmes qui ont pris les transports publics ont toutes connu parfois la violence, la peur, la culpabilité d'être victimes d'un frotteur, d'un exhibitionniste, d'un pervers bavard. Honnêtement, dans ces conditions, voir cette campagne affichée dans tous les métros, c'est rassurant. Oui, tous les jours, cela fait du bien de voir que, finalement, les institutions "Ile-de-France Mobilités", la R.A.T.P., la société prend en compte cette question. Et vous savez pourquoi c'est d'autant plus une réussite ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BOILLOT, il faudrait terminer.

Mme Julie BOILLOT. - Avec mon jeune fils, j'ai pris le métro et il m'a demandé : pourquoi, maman, ces dames sont poursuivies par un requin et un crocodile ? J'ai pu avoir une discussion avec lui sur le harcèlement sexuel et je l'ai formé. Rien que pour cela, c'est une réussite.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BOILLOT, je vous remercie.

Monsieur BELLARD, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. David BELLARD. - Non, on ne retire pas notre vœu. Juste un point pour préciser qu'évidemment, on n'est pas opposé au fait de faire une campagne contre le harcèlement. Ce n'est pas le fait qu'il existe une campagne, mais c'est la qualité de la campagne qui nous pose question. Donc, on ne retire pas le vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Donc il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 161 du groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le GEP relatif au quartier Montorgueil - Saint-Denis.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose de passer au vœu n° 162, relatif au quartier Montorgueil - Saint-Denis.

Je vais donner la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qui a été initialement adopté par le conseil de quartier Montorgueil - Saint-Denis. Comme le stipule la charte des conseils de quartier du 2e ainsi que le règlement intérieur du 2e arrondissement, il a été automatiquement inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, débattu par les élus du 2e arrondissement et adopté à l'unanimité. Je vous avoue qu'il a été adopté après quelques modifications pour en édulcorer les termes parfois un peu injustes, tant les habitants sont exaspérés par la dégradation de la situation dans leur quartier dit "piéton", qui souffre de trois maux importants, qui se conjuguent et s'ajoutent les uns aux autres, et font en sorte que la vie devient de moins en moins agréable dans ce quartier.

Le premier mal dont souffre le quartier, c'est l'afflux de véhicules motorisés non autorisés dans le quartier Montorgueil - Saint-Denis mais qui, en l'absence de système de régulation, accèdent de plus en plus indûment à ce quartier qui n'a plus de piéton que l'affichage. En outre, ils y stationnent gratuitement puisque c'est un des rares endroits à Paris non équipé d'horodateurs et dans lequel les véhicules peuvent s'arrêter sans être ennuyés par ces horodateurs et la nécessité de s'acquitter de son stationnement.

Le deuxième problème dont souffrent ses habitants et qui est consécutif au premier, c'est l'extension des terrasses et des cafés, bars et restaurants. Je regrette à ce sujet que la Ville de Paris ait accepté trente nouvelles terrasses dans le quartier Montorgueil, contre lesquelles nous luttons depuis des années. Ces terrasses illégales sont désormais autorisées et vont générer encore plus de bruit et de l'occupation des trottoirs.

Comme vous le savez, je termine, il n'est plus possible de circuler sur les chaussées puisque celles-ci sont encombrées par les voitures.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT, il faut arrêter là.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Tout cela s'ajoute au problème d'Airbnb qui ne fait que rajouter à la situation.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que les choses soient prises en main de façon très importante et que la Ville de Paris et ses adjoints en responsabilité rencontrent les habitants. C'est l'objet de ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BOUTAULT, je vais donner la parole à M. NAJDOVSKI.

Monsieur NAJDOVSKI, c'est à vous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons tous connaissance du fait que, malgré son statut d'aire piétonne, le quartier de Montorgueil fait l'objet d'une circulation avec des véhicules qui stationnent et circulent de manière non autorisée.

Depuis le 2 janvier, la DPSP a mis en place des équipes dédiées au contrôle de la circulation motorisée sur l'ensemble du secteur Montorgueil - Saint-Denis, de manière à faire respecter les prescriptions des arrêtés réglementant les accès au quartier, les livraisons, ainsi qu'une interdiction de stationner. Leurs équipes seront d'ailleurs prochainement installées au cœur du secteur dans l'ancien P.C. Léopold-Bellan qui est actuellement en cours de rénovation et leur emménagement est prévu début avril.

Les effectifs spécifiquement affectés sur la zone Montorgueil 7 jours sur 7 sont importants : 25 agents en journée, 15 agents en soirée, 13 agents la nuit. Cette attention particulière se traduit, Monsieur le Maire, déjà par un nombre de contraventions délivrées pour les deux premiers mois de l'année, en janvier et février : 2.327 verbalisations liées à la circulation et au stationnement ont ainsi été dressées. Notre attention ne se relâchera et j'en profite pour remercier les A.S.P. pour leur travail quotidien pour réancrer les bonnes habitudes et le respect du Code de la route.

Pour ce qui est du contrôle physique de la zone, un marché de bornes escamotables est actuellement en cours de passation. Ces nouvelles bornes, qui répondront notamment aux caractéristiques anti-attentats désormais exigées, seront disponibles d'ici la fin de l'année pour un déploiement envisageable au début de l'année 2019. Le quartier Montorgueil fait bien évidemment partie des sites prioritaires.

Avec cette double approche, nous répondons donc à la demande légitime du conseil de quartier de voir la régulation de la circulation motorisée renforcée et assurée par des moyens durables et efficaces.

En ce qui concerne le contrôle des terrasses, notre collègue Olivia POLSKI a confirmé son avis favorable avec un contrôle renforcé des terrasses demandé aux services de la Ville pour lutter contre les nuisances qu'engendrent les débordements.

Concernant le contrôle de la location saisonnière des logements, notre collègue Ian BROSSAT, assis à mes côtés, a également confirmé son avis favorable. Je rappellerai, sous son contrôle, qu'il y a eu en deux ans 9 postes supplémentaires créés dans le service de contrôle des locations meublées touristiques, soit quasiment une augmentation de 50 % des contrôleurs. La Ville est donc bien engagée dans la voie d'un renforcement des moyens pour contrôler cette activité.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, il faudrait terminer.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je terminerai sur la concertation locale en disant que nous y sommes bien évidemment favorables. Le retour des acteurs locaux sur les moyens mis en œuvre pour favoriser l'apaisement de cette zone piétonne est particulièrement précieux pour ajuster ou corriger nos dispositifs qui visent à l'apaisement des quartiers.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je serai rapide pour confirmer que, même après le transfert des A.S.P., nous restons mobilisés pour préserver la tranquillité du public. Avant le transfert de ces A.S.P., entre 2015 et 2017, 50.000 procès-verbaux avaient été dressés pour des infractions à la circulation dans la zone et plus de 5.000 enlèvements de véhicules ont été réalisés.

Cette activité, comme l'a rappelé l'adjoint à la Maire, se poursuit. Nous avons participé aux réflexions avec la Ville pour sécuriser ce quartier, et notamment proposer des actions telles que celles que l'adjoint à la Maire vient de détailler.

Sur les contrôles des terrasses, nous ne sommes pas directement compétents mais nous sommes prêts à appuyer des opérations ponctuelles qui pourraient être menées en lien avec les services de la Ville, et que nous compléterons évidemment par des contrôles des établissements eux-mêmes au titre des pouvoirs de police du Préfet.

Enfin, sur les locations saisonnières, je tiens à préciser que les services de police, lorsqu'ils ont connaissance de locations saisonnières, s'adressent et passent les informations systématiquement à la Sous-Direction de l'Habitat afin que celle-ci puisse vérifier qu'elles sont bien régulières.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je redonne la parole à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En tant que maire d'arrondissement, je vous rappelle que j'ai trois minutes pour m'exprimer sur un sujet qui concerne mon arrondissement. Donc je suis désolé d'avoir dépassé de 18 secondes les deux minutes pour un vœu, mais j'avais plus de temps que cela. Je voudrais le souligner.

Je voudrais demander, ici assez solennellement, de la même manière que Ian BROSSAT est venu devant les membres du conseil de quartier parler de Airbnb et des problèmes que cela pose dans le quartier, que Christophe NAJDOVSKI et Olivia POLSKI puissent prendre contact avec moi pour venir expliquer leur politique aux habitants et au conseil de quartier.

En effet, nous, élus d'arrondissement, nous ne pouvons plus répondre, nous n'avons plus les moyens de répondre aux demandes qui sont formulées. Les premiers vœux datent de 2015 sur la régulation et le retour des bornes et depuis l'autorisation de trente terrasses supplémentaires, je peux vous assurer qu'il y a une grande incompréhension dans le quartier de la part des habitants, alors que nous maintenons cette digue contre cet étalement des terrasses.

Je souhaite que les adjoints en responsabilité viennent expliquer leur politique dans le 2e arrondissement aux habitants.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'imagine qu'ils vous répondront.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 162 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 139).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au stationnement des véhicules de fonction.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 163 relatif au stationnement des véhicules de fonction.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

En effet, ce vœu relatif au stationnement des véhicules de fonction souhaite appeler votre attention sur le fait que les utilisateurs des véhicules de fonction n'ont pas le droit de bénéficier d'une carte de stationnement résidentiel et se voient opposer les règles réservées aux visiteurs : interdiction de stationner son véhicule sur la même place pendant plus de six heures consécutives, le paiement des tarifs qui pour une journée complète de stationnement peuvent atteindre 88 euros en zone 1 et 60,40 euros en zone 2.

Or, pour nombre d'entreprises, la voiture de fonction est considérée comme un avantage en nature.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, je vous demande de faire silence et d'écouter notre collègue.

Mme Brigitte KUSTER. - Je poursuis.

Or, pour nombre d'entreprises, la voiture de fonction est considérée comme un avantage en nature qui figure donc sur la fiche de paie et dans le calcul du brut imposable. A ce titre, les utilisateurs peuvent en faire usage en dehors des horaires de travail, le week-end et pendant les vacances.

De fait, la voiture de fonction constitue même pour de nombreux Parisiens le seul véhicule familial dont ils disposent. Aussi, est-il parfaitement injuste de leur appliquer des règles de stationnement pénalisantes et coûteuses qui ne correspondent en rien à la situation de fait où ils se trouvent.

C'est pourquoi nous demandons avec les élus républicains que la Maire de Paris autorise les utilisateurs de véhicules de fonction qui font l'objet d'un usage privé de pouvoir bénéficier d'une carte de stationnement résidentiel.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Je vais donner la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est un débat que nous avons déjà eu, mais la question de l'attribution de véhicules de fonction relève de la responsabilité des entreprises. A l'heure où on est en train d'élaborer des plans de mobilité qui visent à réduire l'usage du véhicule individuel, notamment dans les entreprises, on a là des pratiques qui sont anciennes et qui, au contraire, encouragent l'utilisation des véhicules individuels.

Vous le savez, nous ne sommes pas favorables au développement de l'usage de véhicules de fonction. Ce n'est pas l'objectif de la Municipalité et, en conséquence, nous donnerons un avis négatif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de M. LAURET.

M. Thomas LAURET. - Là encore, Monsieur NAJDOVSKI, nous aurions un levier extraordinaire pour inciter toutes les entreprises d'Ile-de-France qui mettent à disposition des véhicules à passer aux véhicules propres, si nous acceptons ce vœu, en l'amendant, et en faisant en sorte que l'on accepte le stationnement parisien des résidents pour les véhicules propres.

Nous nous abstenons donc sur ce vœu, et nous souhaitons une évolution dans ce sens. Ce serait un levier encore une fois vers un véhicule propre, il ne faut pas être exclusivement anti-voiture. Ceux qui bénéficient d'une voiture de fonction ne vont pas renoncer à leur véhicule de fonction comme cela.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre sur votre demande d'amendement, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je signalerai à M. LAURET que les véhicules propres bénéficient de la gratuité du stationnement, et jusqu'à 6 heures de gratuité de stationnement sur l'espace public.

Donc, on est déjà en train de favoriser le stationnement des véhicules propres, et votre remarque est sans fondement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu... Non, c'est terminé, il n'y a pas de dialogue. Je mets aux voix le vœu... Je suis désolée, Monsieur VESPERINI, je n'ai pas eu votre demande d'explication de vote, mais je vais vous donner la parole. Non, Monsieur VESPERINI, vous n'êtes pas inscrit, mais je suis clémente. Je plaisante. Allez-y !

M. Alexandre VESPERINI. - Vous êtes très bonne, merci.

Ce que je veux dire, c'est que le vœu de Brigitte KUSTER pose quand même une vraie question, et je l'avais évoquée, au mois de février, en déposant un vœu proposant une mesure qui me semble, à mon avis, assez constructive, cela ne vous étonnera pas.

La mesure que nous avons proposée avec le groupe PPCI est la suivante. Il est vrai qu'il y a beaucoup de véhicules de fonction qui ont leur carte grise dans les Hauts-de-Seine ou dans des départements limitrophes à Paris, puisque les sièges sociaux pour lesquels travaillent les propriétaires de véhicule de fonction ont leur bureau dans des domiciles sociaux qui sont extérieurs à Paris.

En revanche, ils habitent à Paris et, le week-end, leurs véhicules de fonction sont utilisés à Paris. Ce que nous proposons avec le groupe PPCI, c'était une mesure technique qui permette de tenir compte du fait que ces propriétaires de véhicule de fonction habitent Paris, qu'ils paient leurs impôts à Paris et qu'ils sont inscrits électoralement à Paris. Je crois que cette mesure peut tous nous réunir.

Il est vrai que des plans de mobilité dans l'entreprise sont en train d'être faits pour limiter l'usage de la voiture, mais je pense aussi que les habitants de Paris, qui ont un véhicule de fonction immatriculé ailleurs qu'à Paris dans le 92 ou le 93, ne peuvent pas être pénalisés par les nouvelles règles de stationnement.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 163 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en service de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 164 relatif à la mise en service de la ligne 15 du Grand Paris express.

J'avais M. GOUJON... M. LEFEVRE a la parole.

M. Franck LEFEVRE. - Merci.

Suite à l'annonce par le Premier Ministre au mois de février du maintien du Grand Paris Express dans son intégralité, et au report de la plupart des chantiers dont celui de la ligne 15 sud, report à 2030 au lieu de 2025 de la mise en service du tronçon Est et Ouest de la ligne 15, report qui impactera directement l'attractivité de cette ligne dont le tronçon sud se limitera, dans un premier temps et sans doute pour un certain temps, au trajet Noisy-Champs-porte de Sèvres tant sont incertains les financements.

Considérant la saturation actuelle des transports collectifs desservant le Sud du 15^e arrondissement, dont l'engorgement de la ligne T3 qui, avec plus de 120.000 passagers quotidiens, se voit dans l'impossibilité de répondre à la demande.

A cela s'ajoute le développement urbanistique et économique du Sud du 15^e arrondissement qui générera probablement l'arrivée d'environ 25.000 salariés.

La modernisation du Parc des Expositions dont l'objectif est d'accroître de 10 à 20 % le nombre de visiteurs.

L'accueil à la porte de Versailles, en 2024, de deux épreuves olympiques et paralympiques qui attireront quotidiennement des milliers de spectateurs.

Bref, il est absolument nécessaire de compenser le report de la ligne 15 par un mode de transport de proximité.

Ainsi, nous demandons à la Maire de Paris d'intervenir auprès de l'Etat afin que le calendrier de mise en service de la ligne 15 soit respecté.

Nous lui demandons également de solliciter une rencontre de l'ensemble des institutions concernées, Région Ile-de-France, Métropole Grand Paris afin de déterminer une position commune, de créer un comité de site comme cela avait été promis, d'initier avec la R.A.T.P. les études relatives à la réalisation d'une liaison entre la ligne 12 et la ligne 15, et de créer dans le 15^e arrondissement, un moyen de transport collectif transitoire destiné à compenser ces saturations.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La mise en œuvre du Grand Paris Express représente un enjeu majeur pour le territoire métropolitain et pour les Jeux olympiques de 2024.

Suite aux annonces gouvernementales, la Maire de Paris a exprimé son regret concernant les retards de certains tronçons de ce métro. Nous étions d'ailleurs présents avec les élus métropolitains et francilien, le mois

dernier, au Ministère des Transports avec la Ministre Elisabeth BORNE, pour lui signifier notre désapprobation concernant ces reports et la nécessité de réaliser dans son entièreté le réseau du Grand Paris Express.

En revanche, Monsieur LEFEVRE, la Ville de Paris n'a pas à se substituer à "Ile-de-France Mobilités", à la société du Grand Paris ou encore aux collectivités directement concernées par l'implantation des stations de ce nouveau métro sur leur territoire, pour statuer sur la liaison ligne 12-ligne 15.

Des élus de votre groupe siègent au conseil d'administration du S.T.I.F. et donc, je vous invite à ce qu'ils sollicitent soit la présidente d'"Ile-de-France Mobilités", soit l'Etat de manière à ce qu'il y ait un travail sur cette question.

Pour ce qui est de la desserte des secteurs du 15^e arrondissement et des communes riveraines faisant l'objet de nombreux projets urbains, je tiens à vous rappeler que la restructuration du réseau de bus, engagée en lien avec "Ile-de-France Mobilités", permettra d'améliorer l'offre de transport et les liaisons avec les communes voisines.

Enfin, je souhaite rappeler que les associations d'usagers de transport ont alerté, à plusieurs reprises, sur la nécessité de renforcer l'offre sur le tramway T3a, le T3 sud. A l'occasion d'échanges que j'ai eus au conseil d'administration du S.T.I.F., j'ai eu l'occasion déjà de relayer cette demande auprès de la présidente, Mme PÉCRESSÉ. Cette demande semble avoir été entendue puisqu'un renfort d'offres pour plusieurs lignes de tramway dont le T3a est en préparation par "Ile-de-France Mobilités".

Compte tenu de tous ces éléments, l'Exécutif donnera un avis défavorable à votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 164 avec un avis défavorable...

Pardon, Monsieur DUBUS, pour une explication de vote.

M. Jérôme DUBUS. - Bien évidemment, notre groupe votera ce vœu parce qu'il est nécessaire d'avoir des lignes de renforcement.

Mais je ne voudrais pas laisser dire ce que j'ai entendu, sans réaction, concernant le Grand Paris Express. J'ai entendu que la plupart des lignes allaient être repoussées, c'est totalement faux. La prolongation de la ligne 14 est sécurisée, son raccordement à la ligne 16 et à la ligne 17 est sécurisé également.

Je rappelle que l'on était parti d'un premier projet en 2011, sous un Gouvernement précédent, qui avait chiffré ce projet à 21 milliards d'euros. Tout le monde savait que ce projet était sous-estimé financièrement, mais personne ne l'a dit. Alors, aujourd'hui, on a un Gouvernement qui a eu le courage de dire la vérité, de chiffrer à 37 ou 38 milliards d'euros, enfin, ce grand projet de Grand Paris Express. Arrêtons de dire que des lignes sont reportées et encourageons-nous et félicitons-nous que nous ayons enfin la vérité financière des chiffres.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 164 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des autocars Esplanade des Invalides et au Champ de Mars.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement de cars de tourisme rue du Petit-Pont.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons aux vœux n^{os} 165 et 166, qui sont relatifs au stationnement des autocars de tourisme, esplanade des Invalides, au Champ-de-Mars, et rue du Petit-Pont.

Madame DAUVERGNE ?

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'encadrement de la fréquentation touristique à Paris n'est pas le fort de l'Hôtel de ville. On songe à attirer les touristes au moyen d'une communication toujours renforcée, mais lorsqu'ils arrivent à Paris, on estime que le travail a été fait et que les riverains n'ont qu'à s'accommoder de ce tourisme de masse.

Cette sur-fréquentation pose des problèmes pour la propreté de ce site, mais aussi pour les déplacements des Parisiens.

Dans le 7e arrondissement, des autocars de tourisme stationnent en permanence illégalement, aux abords des grands sites touristiques que sont le Champ-de-Mars et l'esplanade des Invalides.

Depuis l'application de la réforme sur le statut de Paris, ce sont les agents de surveillance de la Ville de Paris, qui ont désormais intégré les rangs de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, d'assurer une partie de la gestion de la circulation et des déplacements à Paris.

Mais s'agissant des autocars de tourisme, nous sommes dans un vide juridique. Lorsque les A.S.P. appliquent des amendes aux chauffeurs des cars étrangers, elles ne sont pas payées. Le recouvrement complexe pour ces sociétés basées à l'étranger n'est pas effectué. Résultat : ces chauffeurs ne sont contraints par rien et sont dans une situation d'impunité qui n'est pas acceptable car les nuisances associées à leur présence sont importantes pour les riverains.

Les cars obstruent les entrées des parkings, bloquent des places de stationnement et mettent en danger les piétons qui n'ont plus de visibilité pour traverser la route. Cette situation est dangereuse et cause des conflits qui dégénèrent.

La solution est de procéder à l'encaissement immédiat de l'amende, comme les agents du commissariat sont habilités à le faire. Il est donc nécessaire d'associer l'intervention des A.S.P. aux agents du commissariat de police pour pallier le vide juridique autour de leurs compétences.

Rachida DATI et les élus du groupe LRI demandent le lancement, dès la fin du mois de mars, d'opérations coordonnées avec les fonctionnaires de police, et les A.S.P. aux abords du Champ-de-Mars et de l'esplanade des Invalides pour mettre fin à l'impunité des chauffeurs, apaiser les tensions et sécuriser les déplacements de chacun.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Bonjour.

Madame la Maire, chers collègues, c'est un flot incessant. Il ne se passe pas une heure sans que des cars de tourisme viennent se garer en toute illégalité rue du Petit-Pont, au niveau de l'église Saint-Séverin. Les riverains et les commerçants sont excédés de la situation et on les comprend.

Cela représente, de plus, un véritable danger pour les piétons comme pour les autres véhicules. C'est également une source très importante de nuisances, nuisance sonore car les cars se garent moteur en marche, nuisance visuelle - quel dommage de ne pas profiter de la vue sur le cloître et l'abside de Saint-Séverin ! On est ici au cœur de Paris, à deux pas de Notre-Dame. Les touristes méritent mieux que la vue de ces cars monumentaux.

Nous connaissons tous l'impact écologique considérable de ces stationnements sauvages alors que - je le rappelle -, nous avons voté le Plan Climat à l'unanimité, plan qui fixe comme objectif la suppression des émissions de gaz à effet de serre intramuros en 2050. Ce type de situations n'est donc plus acceptable. C'est d'autant plus inacceptable que nous avons créé une aire de dépose des passagers avenue Victoria et une aire de reprise rue Saint-Jacques.

Pour faire appliquer la réglementation et faire gagner l'écologie concrète, nous demandons, à la Ville de Paris et à la Préfecture de police, la mise en place d'un dispositif de vidéo-verbalisation, dispositif dont l'efficacité n'a plus à être démontrée.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ferai une réponse conjointe aux deux vœux. Nous sommes particulièrement vigilants sur la question du stationnement sauvage des autocars, notamment aux abords des lieux touristiques. La moitié des cars présents dans Paris ont des plaques étrangères. Il est impératif que ces véhicules soient soumis aux mêmes règles que les autres.

Cependant, la Ville de Paris n'a pas la capacité de consigner les véhicules. Nous sommes donc tout à fait favorables à la multiplication d'opérations conjointes entre la Ville de Paris, la DPSP et la Préfecture de police afin que nous exerçons un contrôle efficace des autocars dans le secteur de la Tour Eiffel, comme dans d'autres secteurs touristiques comme les abords de Notre-Dame ou Opéra.

Concernant la vidéo-verbalisation, je voudrais rappeler que la verbalisation existe déjà, notamment pour ce qui est de la rue Saint-Jacques et la rue du Petit-Pont. Néanmoins, lorsque nous avons une vidéo-verbalisation, elle n'a pas forcément un effet dissuasif.

En effet, lorsque vous avez une vidéo-verbalisation, nous pourrions repérer la plaque du car stationné en fin de file, mais nous n'aurons pas la possibilité de lire la plaque des autres autocars. C'est la raison pour laquelle ce dispositif peut avoir son utilité, mais il doit s'appuyer aussi sur une présence sur le terrain.

C'est cela la raison pour laquelle je pourrais donner un avis favorable au premier vœu, mais pas au second.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

En complément, rappeler que nous sommes mobilisés, en lien avec la Ville, pour faire appliquer l'arrêté conjoint du Préfet de police et de la Maire de Paris du 5 janvier 2017 qui régleme la circulation, l'arrêt et le stationnement des autocars de tourisme dans Paris. Il précise notamment pour chaque arrondissement, notamment ceux évoqués, les possibilités offertes aux professionnels de stationnement, en sachant que, par principe, dans le périmètre des zones touristiques internationales, le stationnement et l'arrêt des autocars de tourisme sont considérés comme très gênants et, de ce fait, interdits, passibles, le tout, d'une contravention de quatrième classe.

Pour apporter des réponses plus précises sur le secteur du Champ de Mars et de la Tour Eiffel qui sont deux secteurs particulièrement fréquentés, des opérations ont été régulièrement organisées ces derniers mois.

Je voudrais vous donner quelques chiffres : en 2017, 117 verbalisations d'autocars de tourisme ont été réalisées dans le 7^e arrondissement dont 38 pour stationnement gênant et 140 verbalisations sur le 8^e arrondissement, 48 pour le stationnement gênant. A l'échelle de Paris, cela représentait, en 2017 : 5.717 P.V. pour des véhicules de plus de 20 mètres carrés - c'est la catégorie statistique telle qu'elle est renseignée ; 370 stationnements abusifs ; 172 procès-verbaux pour moteurs allumés, problématique évoquée hier. Nous continuerons donc ces contrôles.

Comme l'adjoint à la maire l'a rappelé, les A.S.P., les agents de la Ville qui sont des agents de police judiciaire adjoints sont autorisés et légitimes à verbaliser ces autocars de tourisme.

En revanche, comme vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère, ils ne peuvent pas percevoir immédiatement le montant de la contravention. Toutefois, nous sommes tout à fait disposés, dans le cadre d'opérations conjointes, à apporter cet appui et ainsi réaliser des actions plus efficaces.

L'immobilisation des cars de tourisme est particulièrement difficile à assurer. Elle requiert des matériels spécifiques et, comme vous l'imaginez, le transport de ces véhicules de façon forcée n'est pas le plus aisé qui soit.

Sur la rue du Petit-Pont, je ne reviendrai pas sur les actions qui ont été menées notamment ces derniers mois pour traiter la problématique plus générale du secteur Saint-Séverin, rue Dante, rue Lagrange. En tout cas, aujourd'hui, des améliorations ont été constatées. L'activité de contrôle reste soutenue.

S'agissant de la vidéo-verbalisation, nous sommes, sur le principe, favorables à étudier le dispositif en lien avec la Ville et à voir dans quelles conditions il pourra s'insérer dans le plan de déploiement des caméras du P.V.P.P.

La caméra qui est actuellement positionnée à l'intersection entre le quai de Montebello et la rue du Petit-Pont n'est sans doute pas la mieux adaptée pour procéder à ces opérations de vidéo-verbalisation. Nous pourrions agir

non seulement par la présence sur le terrain, mais aussi, peut-être, par une amélioration de l'affichage à destination des conducteurs étrangers de ces autocars de tourisme.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

S'il vous plaît, il y a un bruit de fond épouvantable ; si vous pouviez donc cesser les conversations.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 165, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Personne.

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 140).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 166, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 167 relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse.

Je donne la parole à Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'aurais pu aborder, moi aussi, la problématique des cars de tourisme. Encore faudrait-il que, à l'échelle de Paris, nous ayons une politique touristique digne de ce nom. Nous n'y sommes pas et la situation ne pourra pas s'améliorer tant que nous n'aurons pas cette politique touristique.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BÜRKLI, excusez-moi car personne ne vous entend.

S'il vous plaît, Monsieur BARGETON, merci.

Madame CHARNOZ, merci.

Monsieur BROS, merci.

Madame BÜRKLI, c'est à vous et à vous toute seule.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je disais que j'aurais pu, moi aussi, aborder la question de la circulation et du stationnement des cars de tourisme à Paris. J'ai souvent l'occasion d'aborder ce sujet au Conseil de Paris. Toutefois, tant que nous n'aurons pas une politique touristique digne de ce nom, la situation ne pourra pas s'améliorer.

Néanmoins, c'est un tout autre débat et un autre sujet que je voudrais aborder car, dans tout Paris - et je "focuserai" sur le 9e arrondissement -, je m'inquiète de voir des feux tricolores provisoires, des câbles d'éclairage public qui pendent à n'en plus finir, et je n'exagère pas.

Face à cette situation que nous subissons depuis trop d'années, j'ai demandé à la section territoriale de voirie de m'apporter des explications et des chiffres à l'appui. J'invite vraiment tous mes collègues maires d'arrondissement à en faire de même car les données recueillies ont été particulièrement instructives.

D'abord, j'ai appris que les plus anciens devis de réparations dataient de 2011, alors que de nombreux feux tricolores, coffrets, bornes sous trottoirs, luminaires, répéteurs, candélabres sont dans un état de vétusté avancée et attendent d'être remplacés. Surtout, les 360 devis en attente pour le 9^e arrondissement seulement, pas pour Paris, correspondent à un montant de 1.046.480 euros. Cerise sur le gâteau : la mairie centrale a délégué 7.000 euros sur 1.046.480 euros à la S.T.V., la section territoriale de voirie, pour réparer tout cela.

Vous conviendrez que le compte, là encore, n'y est pas et démontre une mauvaise gestion qui ne doit rien au hasard. Quand on laisse traîner des devis depuis 2011, comment la situation pourrait-elle s'arranger ? Tout cela est anormal. C'est une question de sécurité publique et de sécurité routière.

Du coup, je demande à la Maire de Paris de débloquer les crédits nécessaires afin que nous puissions effectuer les réparations qui s'imposent dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BÜRKLI.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En propos liminaires - vous me permettrez puisqu'il a été évoqué la question de la politique touristique de la Ville de Paris -, le dernier classement de TripAdvisor est la meilleure réponse qui puisse être apportée aux déclinistes de tout poil.

Pour ce qui est de l'éclairage public, la Ville et son prestataire "E.V.E.S.A." surveillent toutefois régulièrement par des campagnes de localisation ces défauts et réparent l'installation avant sa panne. En cas de panne, le traitement s'effectue après signalement immédiatement ou sous 24 heures.

Par ailleurs, le marché à performance énergétique passé avec "E.V.E.S.A." prévoit bien la rénovation de câbles au titre des opérations de modernisation et de gestion patrimoniale indispensables. Les câbles électriques jugés vétustes sont ainsi progressivement traités. "E.V.E.S.A." répond donc au mieux à toutes les défaillances en mettant notamment en place des installations provisoires, perches, lignes aériennes, signaux, afin de rétablir et sécuriser les carrefours.

Concernant précisément la signalisation lumineuse tricolore, la perception d'un espace public en travaux ou peu sécurisé provient surtout de ces installations provisoires qui sont plus fragiles.

Enfin, le sujet des boîtes sous trottoir concerne uniquement la rive droite. "E.V.E.S.A." procède également à leur remplacement au fur et à mesure, ce qui représente un travail fin de suivi qui est effectivement conséquent et peut s'avérer long.

Compte tenu de tous ces éléments, l'avis de l'Exécutif sera défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 167 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gare routière internationale de Paris-Bercy.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 168 relatif à la gare routière Internationale de Paris Bercy et je vais donner la parole à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en juin 2017, la Mairie de Paris a demandé à l'ensemble des opérateurs de cars de longue distance de quitter le parking de la porte Maillot afin d'anticiper la fermeture pour travaux du site. 250 mouvements de cars sont ainsi effectués en gare routière internationale de Bercy. Entre 10.000 et 15.000 voyageurs y arrivent chaque jour de toute l'Europe et, pour nombre d'entre eux, c'est la première vision qu'ils ont de notre Capitale.

Ce lieu d'accueil, exploité par la SEMAEST, est jugé sale, la plupart du temps dépourvu de personnel pour sécuriser le site et informer les voyageurs. Nous tenons d'ailleurs à votre disposition un ensemble de témoignages et de photos d'usagers qui sont assez éloquents et les vidéos sur les réseaux sociaux sont affligeantes. Les accès autour de la gare ne sont pas du tout adaptés, ni pour les personnes chargées de valises, ni pour les personnes en situation de handicap, et la prétendue rampe d'accès pour les personnes handicapées a été aménagée directement dans la terre et se transforme hélas en pente boueuse dès les premières gouttes de pluie. Sans compter que le soir, les trafics et les vols sont nombreux dans le parc et aux abords de la gare.

Ainsi, avec la sénatrice de Paris, Catherine DUMAS, nous émettons le vœu qu'un audit soit réalisé sur le site de la gare routière internationale de Paris-Bercy, afin que l'accès et le fonctionnement soient à la hauteur du rayonnement touristique de Paris, que des travaux d'amélioration des sols extérieurs et l'accès pour personnes à mobilité réduite soient réalisés sans tarder et qu'un plan de mesures soit réalisé dans les meilleurs délais pour améliorer l'accueil et la sécurité des voyageurs utilisateurs de la gare routière internationale de Paris-Bercy.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le parking d'autocars de Bercy, avant la libéralisation du transport longue distance par autocars, était utilisé majoritairement comme parc de stationnement des autocars de tourisme sans accueil de voyageurs.

Depuis août 2015, le transport par autocars s'est développé sans aucune concertation avec les collectivités concernées, l'Arafer ouvrant des lignes sans se soucier de l'impact urbain généré. Paris est la première ville concernée avec chaque jour en moyenne 410 mouvements d'autocars - la moitié du marché français -, alors qu'un tiers des villes concernées comptent moins de 2 mouvements par jour.

Suite à la fermeture de la gare Pershing, conséquence du projet urbain "Mille Arbres" à la porte Maillot, nous avons récemment déplacé l'ensemble du trafic des lignes régulières d'autocars dans le parking de Bercy. Cet ouvrage n'ayant pas été conçu initialement pour accueillir des voyageurs, nous nous efforçons de l'adapter au mieux à un trafic de 10.000 à 15.000 voyageurs par jour. Des aménagements intérieurs ont déjà été réalisés avec l'installation du guidage dynamique, la rénovation des sanitaires, et la fréquence des nettoyages a été augmentée. La liaison avec le métro se fait à travers le jardin de Bercy, espace sur lequel la Direction des Espaces verts et de l'Environnement va réaliser cette année un ensemble de travaux, tels que la création de rampes pour les personnes à mobilité réduite, le renforcement des cheminements principaux, la protection des espaces sportifs et la pose de revêtements de sol plus résistants. Le jalonnement de la gare routière va également être amélioré.

J'ajouterai que la gare routière Bercy-Seine est gérée dans le cadre d'une délégation de service public qui lie la Ville à la société "S.A.M.S.", et dans le cadre de la négociation de l'avenant à cette convention, la Ville a consenti un effort financier qui permet d'augmenter les fréquences de nettoyage du parc de stationnement et des sanitaires publics et de mettre en place du personnel de gardiennage, ainsi qu'un maître-chien pendant la période nocturne.

Ainsi, comme vous le voyez, tous les projets sont déjà programmés. Votre vœu est sans objet et c'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 168, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la piétonisation de la voie sur berges rive droite.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la piétonisation des voies sur berges.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'organisation d'un concours international pour l'aménagement des voies sur berges.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la circulation automobile sur les berges de Seine Rive droite.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner les vœux n^{os} 169, 170, 171 et 171 bis, relatifs à la piétonisation et à l'aménagement des voies sur berges.

Je vais donner la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour cinq minutes.

Non ? Alors je donne la parole à M. BELLIARD.

Monsieur BELLIARD, pouvez-vous commencer, si cela ne vous dérange pas ? S'il vous plaît.

M. David BELLIARD. - Cela ne me dérange pas. Je ne veux juste pas priver mon collègue de son temps d'intervention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on ne va pas commencer. On va prendre les interventions les unes derrière les autres.

M. BELLIARD pour cinq minutes.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, d'abord, beaucoup de choses ont été dites sur la question des berges de Seine, des choses d'ailleurs plus ou moins raisonnées.

Je vais profiter de ce débat pour faire quelques remarques, d'abord sur le débat irraisonné lui-même que cristallisent ces trois kilomètres. La piétonisation s'inscrit dans un mouvement plus large que la seule Capitale pour englober l'ensemble des villes qui disposent d'un bras de fleuve ou de rivière et qui, elles aussi, ont reconquis leurs berges pour les libérer de la voiture. Certes, ce n'est pas parce que tout le monde le fait que nous devrions le faire.

Pour la droite, en tout cas pour ce que j'entends dans les médias, après tout, nous, c'est Paris, on est au-dessus de tout cela. Au-dessus... Excusez-moi, excusez-moi... Au-dessus de la pollution de l'air qui tue des milliers de personnes prématurément et qui est source de maladies respiratoires graves, surtout pour les plus vulnérables. Au-dessus aussi de l'appétence de nos concitoyennes et concitoyens, de leurs attentes, de leurs envies de retrouver des quais de Seine apaisés, libres des véhicules motorisés.

C'est sans doute sur cela que les opposants à la piétonisation des berges, partis bille en tête contre la méchante Maire de Paris, se sont le plus violemment heurtés. C'est l'envie de deux tiers des Parisiennes et des Parisiens de voir des berges sans voiture, le désir des 40.000 signataires de la pétition qui soutiennent la piétonisation, des près de 1,5 million de personnes qui ont arpenté le parc des berges de Seine l'année dernière. Après tout, eux ne sont pas stupides, ils ont bien compris que c'était juste plus agréable de se promener tranquillement aujourd'hui qu'hier au milieu d'une autoroute urbaine. Il ne faut avoir fait ni Saint-Cyr, ni l'E.N.A. pour s'en rendre compte, soit dit au passage. S'il suffit...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, est-ce qu'on peut écouter les intervenants ?

Merci.

M. David BELLIARD. - Il suffit tout simplement d'aller y faire un tour.

La qualité de vie n'est pas un concept, c'est une expérience, un ressenti, un quotidien, et c'est ce quotidien amélioré que les opposants à la piétonisation veulent détruire.

Je vois bien les difficultés - je lis moi aussi les tribunes, bonnes parfois, mauvaises souvent, du "Huffington Post" - qui marquent les contorsions sans fin de l'opposition municipale sur cette question. Quand le fond est mauvais, il ne reste donc plus que la forme, la méthode. Anne HIDALGO, Christophe NAJDOVSKI, notre majorité municipale aurait agi avec brutalité, sans concertation, trop rapidement. Un sujet qui a quand même commencé à émerger dans le débat public parisien il y a maintenant plus de 30 ans et porté par les écologistes, qui a été discuté dès 2001 dans les campagnes municipales et qui faisait partie de notre programme en 2014, un programme qui, je vous le rappelle, a été majoritairement soutenu par les électeurs et les électrices.

Alors je vois bien la volonté de caricaturer fond et forme. C'est de bonne guerre, de la bonne politique politicienne, légère et joyeuse comme au bon vieux temps. Cela pourrait être rigolo s'il n'y avait pas...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - On laisse M. BELLIARD parler tout seul.

M. David BELLIARD. - ... s'il n'y avait pas d'enjeu de santé, s'il n'y avait pas le changement climatique, s'il n'y avait pas l'absolue nécessité de changer de modèle. Et ce changement de modèle passe nécessairement par la réduction du trafic de véhicules individuels. Il serait bien temps de jouer les effarouchés pour la campagne de 2020. Il y a tant de sujets sur lesquels ils pourront faire de la mauvaise foi, mais permettez-moi de vous dire que la politique, c'est aussi ne pas sacrifier notre santé et le climat aux jeux et aux gesticulations politiques.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Cela suffit, s'il vous plaît. Je pense que tout le monde a envie de déjeuner.

Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, un rappel au règlement, d'abord pour trouver inadmissible que sur un débat aussi important, la Maire de Paris soit absente. C'est inexcusable. Ce qui est encore plus anormal, c'est que ce soit inexcusé.

Pour vous trouver le temps de justifier son absence, je demande une suspension de séance, qui lui permettra peut-être de venir.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - 5 minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt minutes, est reprise à douze heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose de reprendre cette séance.

Madame BERTHOUT, je vous ai vue, je vous donne la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Madame la Maire, qui n'êtes pas Maire de Paris, même si vous avez beaucoup d'autres qualités à côté, j'ai compris, et je crois que nous avons compris, que la question de la voie Pompidou était un peu l'alpha et l'oméga, je regrette d'ailleurs que cela puisse se résumer à cela, du mandat de la Maire de Paris, qui n'est pas là.

En conséquence, je vous demande une suspension de séance, et je souhaite, au nom de mon groupe, et ce n'est pas de la politique politicienne, ou alors cela veut dire que vraiment, décidément, la Maire de Paris est hors sol... Lorsqu'il y a des sujets qui intéressent les Parisiens, la moindre des choses, c'est d'être dans l'hémicycle !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, je suspends pour une minute. Une minute de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-sept minutes, est reprise à douze heures vingt-huit minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons donc reprendre la séance. J'avais dit une minute.

Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les conditions d'organisation de ce débat, qui n'en est pas un mais qui en est devenu un, c'est une espèce de vrai faux débat, avec la principale actrice qui n'est pas là, je suis obligé de le constater, cela ne peut pas continuer comme cela.

M. BELLIARD a commencé à s'exprimer, nous n'étions pas au courant que le groupe avait 5 minutes. A quel titre M. BELLIARD a commencé à s'exprimer ? Nous devons commencer par le vœu n° 169, pas du tout par M. BELLIARD. M. BELLIARD, ce n'est pas le vœu n° 169.

Vous nous annoncez maintenant que chaque groupe a 5 minutes, ce n'est pas sérieux ! Je demande une nouvelle suspension de séance.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Vous avez une minute, Monsieur DUBUS.

Avant la suspension de séance, je donne la parole à Mao PENINOÛ pour vous répondre...

Bon, alors une minute de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-neuf minutes, est reprise à douze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur PENINOÛ.

Je suis désolée, Monsieur PENINOÛ... Il y a une question de M. DUBUS sur l'organisation du débat.

Madame BERTHOUT, je donne la parole à M. PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Madame BERTHOUT, vous acceptez d'écouter ou vous n'acceptez pas d'écouter ? Vous acceptez d'avoir un débat ou vous n'acceptez pas d'avoir un débat ? Madame BERTHOUT, vous cachez vos changements de position derrière des arguments de procédure ou vous êtes prête à écouter ? Ça suffit maintenant !

La droite, l'opposition dans ce Conseil, change de position sur les voies sur berges toutes les deux heures. Donc, il y a un moment où il va vous falloir accepter d'avoir un débat et d'exprimer clairement des positions. Il y a des vœux qui ont été déposés sur les voies sur berges. Il y a un vœu de l'Exécutif qui a été déposé. Les groupes de l'opposition ont été prévenus que, comme sur d'autres vœux de l'Exécutif, nous donnerions cinq minutes par groupe pour que chacun puisse s'exprimer. Et pourquoi organisons-nous les débats de cette manière ? Parce que les groupes de l'opposition, dont Mme BERTHOUT, au premier rang, depuis maintenant des mois, protestent régulièrement sur le fait qu'il y a trop de débats organisés. Nous faisons donc selon ce système. Vous le savez parfaitement puisque nous l'avons abordé en conférence d'organisation.

Si l'opposition veut bien maintenant accepter de tenir, devant les Parisiennes et les Parisiens, ce que sont ses positions au lieu de se cacher derrière des arguments de procédure et le bordel, ce ne serait pas mal. Cela pourrait montrer à nos électeurs et à nos concitoyens que vous les respectez, et non pas que vous empêchez quoique ce soit de se tenir.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre ce débat avec M. BONNET-OULALDJ pour cinq minutes.

Monsieur BONNET-OULALDJ.

Écoutez, je la représente. Très bien. Si cela vous pose un problème, c'est votre problème. La Maire ne peut pas être là aujourd'hui, ce matin, donc c'est moi qui préside ce débat. Si cela ne vous convient pas, cela vous ne vous convient pas.

Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je la représente parfaitement, Monsieur BOULARD.

Monsieur BONNET-OULALDJ. Monsieur BONNET-OULALDJ tout seul.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, je veux bien donner la position de mon groupe sur le sujet, mais dans le calme. Si c'est pour avoir...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'essaye, Monsieur BONNET-OULALDJ, j'essaye.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je ne vais pas rentrer dans ce débat.

Le débat, il est provoqué par la droite, et notamment la droite régionale, qui, plutôt que de mener le débat sur le terrain politique, le mène par un recours au Tribunal administratif. Que ce soit clair, c'est-à-dire que plutôt que de mener le débat avec les Parisiens, qui sont majoritairement satisfaits de la piétonisation des berges de Seine, vous faites appel à la droite régionale et aux banlieusards pour arbitrer un sujet parisien. La première des choses, c'est que, sur cette piétonisation des berges de Seine...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Continuez, Monsieur BONNET-OULALDJ, continuez.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - La première chose à dire, c'est que notre volonté, qui est une volonté partagée par les Parisiens, c'est que Paris soit traitée à égalité des grandes capitales et ait accès à son fleuve, et que le fleuve soit un axe central pour l'avenir de notre Capitale. Or, force est de constater qu'aujourd'hui, l'accès au fleuve est coupé par une voie automobile. Donc, notre groupe...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît. On continue. Monsieur BONNET-OULALDJ, finissez.

Non, la Maire de Paris ne s'en moque pas. Elle a un agenda qui est le sien.

Si vous ne voulez pas assumer vos positions, quittez cette salle.

Monsieur BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Peut-être que...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous ai répondu. Je vous ai répondu : elle n'est pas là.

Allez, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Bien. C'est terminé.

Monsieur BONNET-OULALDJ.

Quittez cette salle, je vous en prie. Nous continuons le débat. Je vous ai expliqué pourquoi la Maire de Paris n'était pas là. Je la remplace. Maintenant, le débat est clos sur la présence ou non de la Maire de Paris.

Monsieur BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Bien. Peut-être que la droite est à court d'arguments et donc, ne veut pas rentrer dans ce débat et préfère fuir les rangs de cette Assemblée. Par contre, nous avons des arguments. Peut-être que vous ne voulez pas les entendre ? Par exemple, le nombre de Parisiens qui se sont promenés sur les berges de Seine est de plus de 1,5 million. Peut-être que vous préférez leur faire un bras d'honneur en quittant cet hémicycle ?

Le sujet de fond, c'est bien le fleuve, c'est bien la possibilité que Jacques CHIRAC proposait ici même, dans cet hémicycle, de se baigner dans la Seine. Pour se baigner dans la Seine, il faut avoir accès à la Seine. Voilà ce que l'on propose aux Parisiens.

La deuxième chose que je voudrais dire, puisque la droite préfère défendre les automobilistes et la voiture, c'est qu'il y a un autre sujet derrière ce sujet : c'est la question de la pollution et la question des solutions à la pollution. La solution que nous proposons, la proposition que nous...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Ça suffit, je vous ai répondu.

Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je vous ai répondu. J'ai répondu à cette question. La Maire de Paris n'est pas présente à ce moment. Je la remplace. Point barre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Le deuxième sujet, justement, auquel la droite ne veut pas répondre, c'est le sujet de la pollution atmosphérique et notamment aux particules fines dues aux véhicules. Nous avons, chaque

année, plusieurs milliers de morts prématurés, de nombreuses pathologies respiratoires et cardiaques. Quelle est la réponse de la droite face à ce sujet sanitaire prioritaire ? Notre réponse se joue aujourd'hui dans la rue. C'est la question de l'investissement dans le rail, dans le fret et dans les transports en commun, et cela, Mme PÉCRESSE n'y répond pas du tout.

La deuxième réponse, mes chers collègues, c'est le développement du vélo à Paris et en Ile-de-France. Encore une fois, Mme PÉCRESSE ne répond pas à l'investissement nécessaire pour les pistes cyclables. Alors, très bien, attaquez par le Tribunal administratif, mais les Parisiens leur demande c'est la piétonisation, c'est des pistes cyclables et c'est le retour du rail dans notre Région.

Et cet après-midi, bien sûr, nous serons aux côtés des salariés du service public pour répondre et pour soutenir leurs revendications. Evidemment, vous n'y serez pas, vous serez dans vos prés carrés toujours à défendre les automobilistes.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. PENINO.

M. Mao PENINO, adjoint. - Madame la Présidente, à la demande du président AZIÈRE, et avec l'accord de l'Exécutif, je demande une suspension de séance de 10 minutes. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La séance est suspendue, Madame BERTHOUT. Il faut écouter.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue douze heures quarante minutes, est reprise à douze heures quarante-huit minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Est-ce que chacun peut s'asseoir dans la joie et la bonne humeur ? Merci.

Allez, je suis une charmante adjointe.

Où est M. AZIÈRE ?

Monsieur AZIÈRE, c'est à vous.

M. Eric AZIÈRE. - M. DUBUS a demandé un rappel au règlement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Madame la Maire, nous devons traiter ce matin du sujet le plus important de cette mandature. Il y avait deux sujets très importants : l'affaire du Vélip', Mme la Maire n'était pas là, qui a été traité sans elle. Nous n'avons rien dit. Notre groupe n'a rien dit. Et l'affaire des voies sur berges. Il est inadmissible que Mme la Maire soit absente de ces deux débats.

De plus, vous avez, par rapport à la Conférence d'organisation, mis en place de nouvelles règles sur lesquelles le groupe PPCI n'a pas été informé pour organiser ce débat. Nous avons plusieurs vœux à présenter. Nous nous attendions à ce que chacun présente ses vœux.

Vous nous annoncez, cinq minutes avant, que chaque groupe a cinq minutes pour débattre, plus peut-être deux minutes pour présenter son vœu. C'est inadmissible !

Dans ces conditions, soit vous fixez des règles très précises d'organisation bien avant et vous nous les redonnez bien avant. En plus, je souhaite, et nous souhaitons que Mme la Maire soit présente avant de reprendre les débats. Sinon, nous ne reprendrons pas les débats.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, on vient d'en parler entre membres des trois groupes de l'opposition. Ce débat ne peut pas avoir lieu, selon nous, sans la présence de la Maire. C'est un débat sur le projet phare de la

mandature, ce sont ses propres mots. Je ne vois pas comment, d'une façon sereine, d'une façon respectueuse du débat démocratique, on pourrait s'adresser à vous-même ou à quelqu'un d'autre dans cet hémicycle, qui ne soit pas véritablement la Maire de Paris.

La Ville de Paris est dirigée par Anne HIDALGO. Il n'y a qu'un seul maître à bord. Il est clair que, sur un sujet aussi important, sa présence est impérative, selon nous.

Deuxième chose, dans cinq minutes, il sera 13 heures. On ne va pas commencer et poursuivre ce débat dans un délai qui nous obligerait, dans quelques minutes, à l'interrompre, pour le reprendre après le déjeuner.

Après le déjeuner, c'est peut-être une heure et demie ou une heure trois-quarts de plus, ce qui permettrait à la Maire de Paris de réfléchir aux conséquences de son absence et de nous rejoindre en début d'après-midi. Je demande à ce que le débat soit reporté en début d'après-midi.

Rappel au règlement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai une demande de parole de Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je souhaiterais qu'au nom de notre groupe, M. Pierre-Yves BOURNAZEL puisse faire le rappel au règlement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Maire, je voudrais simplement m'adresser à la Maire de Paris parce que je crois qu'elle doit nous regarder... Elle ne nous regarde pas ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Si elle pouvait vous regarder, elle serait là.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il serait bien, dans l'intérêt général, que la Maire de Paris accepte de revenir dans l'hémicycle. Lorsqu'il y a Conseil de Paris sur un sujet aussi important, son devoir et son honneur, c'est d'être présente dans le respect des représentants du peuple de Paris et dans le respect des Parisiennes et des Parisiens. Qu'elle réfléchisse bien à cela, parce que Bertrand DELANOË, sur les débats essentiels, était toujours présent.

Il est absolument anormal que la Maire puisse être absente d'un débat aussi important. Je crois que c'est le respect de l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition, et c'est le respect qu'elle doit aussi aux Parisiennes et aux Parisiens.

M. Julien BARGETON. - Franchement, ce débat mérite mieux. C'est un sujet très important. Nous avons besoin de temps. Il est maintenant presque midi 55. Je propose que nous allions déjeuner, et que nous reprenions après le débat au retour, à 14 heures 30 ou 14 heures 45.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous précise que nous allons suspendre pour le déjeuner et reprendre la séance. Je vous précise cependant que l'agenda de la Maire de Paris ne lui permettra pas d'être en séance à la reprise. Voilà. Bon déjeuner.

Monsieur PENINO ?

M. Mao PENINO, adjoint. - Chers collègues, vous participerez ou vous ne participerez pas au débat, c'est votre choix, votre responsabilité.

Deux éléments à vous donner, voire trois éléments à vous donner.

Premier élément : nous considérons que le débat le plus important de ce Conseil de Paris était la présentation du Plan Biodiversité, qui est intervenu sous forme de débat organisé au début de ce Conseil.

Deuxième élément : nous n'en sommes pas à notre premier débat sur les rives de Seine. Loin de là. Nous avons déjà eu un débat organisé sur la question des rives de Seine. Il se trouve, chers collègues, et veuillez l'entendre, que la majorité n'a pas changé de position depuis ce débat. Peut-être que vous avez changé de position, cela vous regarde ! Vous êtes légitimes à le faire. Mais acceptez du coup de pouvoir vous exprimer dans le temps que l'on vous donne.

Des vœux ont été déposés. Ils sont traités normalement : deux minutes par groupe, puis réponse de l'Exécutif. Un vœu de l'Exécutif a été déposé. Comme nous le faisons régulièrement et comme nous l'avons abordé en Conférence d'organisation, sur un vœu de l'Exécutif, qui semble aussi important pour l'ensemble des groupes, nous donnons cinq minutes d'explications de vote par groupe, ce qui permet à chacun d'exprimer ses positions. C'est ainsi

que nous reprendrons le débat à la reprise de la séance. Si à ce moment, l'opposition décide d'utiliser quelque artifice qu'elle veut pour ne pas donner sa position de peur qu'elle n'en ait changé demain, ce sera son propre droit.

C'est tout. A tout à l'heure.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La séance est reprise.

Rappel au règlement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose que nous reprenions nos débats qui se concluront par les votes de quatre vœux, les vœux n^{os} 169, 170, 171, et le vœu de l'Exécutif n° 171 bis.

Deux demandes de scrutin public ont été faites pour le vœu du groupe UDI-MODEM et le vœu bis de l'Exécutif.

Avant de passer au vote, nous poursuivons le tourniquet des interventions, et pour les groupes qui le souhaitent il y aura des explications de vote, sauf si vous voulez cumuler les temps dans une seule et même intervention.

Alexandre VESPERINI, vous voulez intervenir pour un rappel au règlement.

M. Alexandre VESPERINI. - Je voulais un peu conclure nos discussions, attendre la pause déjeuner et le fait qu'un certain nombre d'entre nous prennent un peu de Xanax et se reposent, pour conclure en tant que benjamin, en tant que président du groupe PPCI, puisque nous sommes le groupe qui était a priori la première victime de l'organisation de ces débats.

Je me mets à la place des Parisiens, malheureusement peu nombreux à mon avis, qui regardaient nos débats sur Internet, ils ont dû être particulièrement déçus par la teneur de ceux-ci.

Déçus bien évidemment, je le sais, vous allez le dire et c'est vrai, par une partie des membres de l'opposition, j'en fais partie, qui pensent qu'il faut parfois crier plus fort pour faire plus de médias, mais aussi et surtout par l'Exécutif qui sur ce sujet, sans relancer le truc, a mal organisé les débats. On a évité le pire.

Ils ont été mal organisés tout simplement parce que l'organisation de ces débats a été fixée avec la conférence d'organisation et une partie seulement des secrétaires généraux des groupes et nous, nous n'en avons pas été informés.

Je veux terminer mon rappel au règlement en disant que dorénavant, il faudrait que l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, les grands comme les modestes, comme ceux qui sont en croissance, soient informés rigoureusement de la façon dont les débats sont organisés.

Notre orateur, Jérôme DUBUS, va donc gagner deux minutes, mais si nous n'avions pas eu cette scène homérique il n'aurait pas eu ces deux minutes de plus. Il aurait eu malheureusement cinq minutes pour présenter deux vœux et une explication de vote.

Je pense que nous devrions prendre de la graine de ce qu'il s'est passé en fin de matinée, car les Parisiens nous regardent, même si sur Internet ils sont malheureusement trop peu nombreux.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandre VESPERINI. Charge à nous, collectivement, de donner la meilleure image possible de notre Assemblée et de nos débats.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la piétonisation de la voie sur berges rive droite.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la piétonisation des voies sur berges.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'organisation d'un concours international pour l'aménagement des voies sur berges.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la circulation automobile sur les berges de Seine Rive droite (suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - S'il n'y a pas d'autres rappels au règlement, je vous propose de poursuivre les tours de parole, et si mes informations sont bonnes, il appartient à Jérôme DUBUS, s'il l'accepte, de bien vouloir poursuivre nos échanges.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

La décision du Tribunal administratif de Paris concernant les voies sur berge a fait l'effet d'une bombe atomique sur l'Hôtel de ville.

La décision était attendue depuis que le rapporteur avait déposé ses conclusions. La décision n'est donc pas une surprise, et nous la respectons, contrairement à un adjoint de l'Exécutif qui a cru bon de déclarer qu'il s'agissait "d'une décision politique".

Non, c'est une décision de justice, et il faut la respecter.

Le Tribunal a condamné la méthode employée. Il s'est également prononcé sur les insuffisances du fond de ce dossier. Quelles sont-elles ?

On ne peut pas justifier la fermeture des quais rive droite au seul motif de la lutte contre la pollution. Oui bien sûr, les autoroutes urbaines, c'est terminé, nous en sommes bien d'accord, plus une seule grande métropole ne laisse passer en son sein, des centaines de milliers de voitures par jour.

C'était bien le cas de Paris, mais vous n'avez tenu aucun compte des exemples étrangers, New York, Londres, Québec. Par précipitation, par arrogance, par aveuglement, vous avez laissé de côté deux justifications pourtant essentielles : la fonction patrimoniale de ces voies sur berges et la fonction touristique.

Je note d'ailleurs que dans votre nouvel arrêté, vous avez repris enfin ces justifications.

Il aura fallu une annulation judiciaire pour que vous compreniez. Paris paye chèrement votre entêtement.

Dans cette bataille juridique et politicienne, il faudra sortir par le haut. C'est ce que mon groupe souhaite pour le bien des Parisiens.

La fermeture des quais n'est pas qu'un enjeu de lutte contre la pollution.

Classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, les quais méritent mieux que le traitement actuel fait d'amateurisme et de bricolage. Dans quelque temps, les grandes opérations à Paris seront achevées, la Z.A.C. "Batignolles" se termine, la Z.A.C. "Rive gauche" aussi, les terrains de l'Est parisien sont en cours d'urbanisation. L'enjeu majeur pour Paris des 20 prochaines années, c'est l'embellissement de la Ville. Il faut que chacun comprenne ici que les voies rive droite sont un joyau, une pépite patrimoniale.

C'est la raison pour laquelle nous proposons tout à l'heure, proposition reprise par le groupe UDI-MODEM, de confier cet aménagement urbain à des équipes pluridisciplinaires par le lancement d'un grand concours international d'architecture, avec la participation de la Métropole du Grand-Paris, et avec la participation de la Région Ile-de-France.

On ne va pas continuer avec sur ces quais, trois palmiers recroquevillés, deux chaises mal peintes, et un mobilier complètement "has been".

Non, encore une fois, nos quais méritent mieux. On me dira qu'il y a des contraintes : les crues, la réversibilité, mais dans les autres villes que j'ai citées, les contraintes étaient tout aussi fortes, et elles ont été surmontées.

Alors, mes chers collègues, notre groupe ne se contentera pas de la réponse oui ou non au vœu de l'Exécutif, comme pour donner un chèque en blanc à une politique que nous ne partageons pas.

Encore une fois, il s'agit d'une réponse qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Sortir par le haut, être à la hauteur du défi, embellir notre ville, sortir des querelles juridiques et politiciennes, voilà notre position, voilà pourquoi nous voulons ce grand concours.

Ne ratons pas cet enjeu, l'embellissement de notre ville, son attractivité patrimoniale et touristique, la lutte contre la pollution, voilà les enjeux, voilà ce qu'attendent les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme DUBUS.

Pour le groupe RG-CI, la parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'opposition s'en donne à cœur joie dans l'obstruction, se livrant à un débat stérile pour repousser celui qu'elle n'assume pas, celui d'agir pour la préservation du patrimoine, pour notre santé, et contre la pollution de l'air.

Quand je pense à la séquence politique que nous vivons, je ne peux m'empêcher de me rappeler le "Discours de la méthode" de Descartes et son introduction : "Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée, car chacun pense en être si bien pourvu que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont". Après avoir attaqué en justice l'arrêté du tribunal administratif, la droite francilienne incarnée par Valérie PÉCRESSÉ a finalement tenté de faire marche arrière et critique la méthode, se repliant sur elle-même, puisqu'elle s'aperçoit que les Parisiens adhèrent à la piétonisation.

On nous propose une main tendue, généreusement, pour trouver une autre solution, mais quelle autre solution ? Un jour sur deux, les week-ends, un peu mais pas trop, peut-être demain ? L'opposition ne parle pas d'une seule et même voix, ce qui rend les choses encore un peu compliquées et on constate surtout un rétropédalage.

Nous, majorité municipale, nous avons fait le choix d'agir en responsabilité en rendant les voies sur berges aux piétons pour lutter contre la pollution, améliorer l'environnement des Parisiennes et des Parisiens, leur permettre de mieux respirer et de se réapproprier l'espace public mais aussi mettre un terme à cette aberration qui consistait à avoir une autoroute urbaine sur un lieu classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Tribunal administratif a affirmé que le fondement de cet arrêté n'était pas le bon mais sans fermer la porte à la piétonisation, puisqu'il suggère de fonder cette décision sur la préservation de notre patrimoine. Rien ne s'oppose donc à l'adoption d'un nouvel arrêté en ce sens. Santé, lutte contre les nuisances, embellissement de notre Ville, préservation de notre exceptionnel patrimoine classé par l'UNESCO, les arguments en faveur de la piétonisation ne manquent pas, et pourtant certains tentent de nous faire croire le contraire.

La politique du tout-voiture appartient à une ère politique révolue et il serait temps pour la droite francilienne de l'accepter, d'en faire son deuil et d'agir en conséquence. D'agir en particulier quand elle est à la tête de la première région d'Europe, une région où vivent plus de 12 millions de Franciliennes et Franciliens et qu'elle a la responsabilité des transports en commun.

Si la droite régionale est tant attachée à la question des mobilités en Ile-de-France et en particulier autour de Paris, sujet primordial pour les Franciliens, il y a de nombreux sujets sur lesquels elle a bien du retard : l'ouverture du métro la nuit, qui est chère à mon groupe, la ponctualité des trains mais aussi la sécurité dans les transports, la qualité du service, les intermodalités. Il y a des sujets sur lesquels Mme PÉCRESSÉ va clairement à contre-courant : l'augmentation régulière du "pass" Navigo alors que les Parisiens ont déjà fait un effort conséquent par solidarité avec les autres Franciliens pour permettre le dézouage, la suppression de la gratuité dans les transports lors des pics de pollution, l'abandon par la Région des financements des pistes cyclables dans Paris, la suppression de l'aide au transport pour les bénéficiaires de l'A.M.E., décision par ailleurs annulée par le Tribunal administratif. On se demande s'il n'y a pas un problème de méthode ou est-ce un choix délibéré d'être hors la loi.

Pour combattre la pollution qui ne s'arrête pas aux portes de Paris, il nous faudra de toute façon coordonner nos politiques et travailler en bonne intelligence à des solutions globales ; il en va de la santé de tous et de la pure logique. Mais encore faut-il que l'ensemble des responsables politiques aient à cœur de lutter efficacement et durablement contre le réchauffement climatique.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons l'action de Mme la Maire. Nous voterons le vœu de l'Exécutif et nous invitons la droite francilienne à collaborer à cet objectif.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Pour le groupe les Républicains et Indépendants, la parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Ce vœu déposé par l'ensemble des élus Républicains et Indépendants invite la Maire de Paris à changer radicalement de méthode sur ce sujet qu'est la piétonisation des voies sur berges. Que les choses soient claires : nous sommes favorables à la piétonisation des voies sur berge...

Mais attendez la suite !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, s'il vous plaît. J'ai quelques scrupules à interrompre des applaudissements, mais comme ils pourraient être mal interprétés, je propose que M. de FROMENT termine seul son intervention.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci beaucoup. Merci beaucoup pour ces applaudissements, j'espère que la suite sera applaudie également.

Comme le titre de notre vœu l'indique, nous sommes pour une piétonisation réussie, pas pour une piétonisation ratée, sanctionnée par la justice.

Pour réussir la piétonisation, il faut à notre sens trois choses à mettre en œuvre immédiatement.

Premier élément, il faut disposer d'une étude exacte, précise et complète sur les impacts de cette mesure. Jusqu'ici, la Maire de Paris et l'Exécutif ont multiplié les inexactitudes, approximations et, plus grave encore, les omissions. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la justice de ce pays et, que je sache, vous n'êtes pas encore au-dessus des lois.

Deuxième élément, il faut consulter les Parisiens. Au lieu de la votation citoyenne aux contours assez flous que vous avez annoncée au début de l'année sur la fin des véhicules thermiques, nous vous proposons d'organiser dès maintenant un référendum local, en bonne et due forme, sur cette question de la piétonisation des voies sur berges.

Troisième élément et c'est le plus important, la seule fermeture de la circulation sur 3,3 kilomètres ne suffira pas à améliorer la qualité de l'air à Paris. Nous attendons toujours de véritables mesures de fond pour lutter contre la pollution et il y a urgence. 2017 sera probablement la première année où la pollution sera plus forte que la précédente ; vous avez réussi à inverser la courbe de la pollution pourtant orientée à la baisse depuis des années et cela fait plus d'un an que la Région, et c'est son rôle, vous a proposé un train de mesures pour accompagner la piétonisation. Jusqu'ici, vous les avez toutes rejetées ou presque, comme vous avez récemment refusé la main tendue par le Ministre de l'Écologie, Nicolas HULOT. A l'heure du Grand Paris, vous faites le choix de faire de Paris la ville de l'entre-soi.

C'est trois conditions, études d'impact au-dessus de tout soupçon, consultation des Parisiens et mesures d'accompagnement sont les conditions d'une piétonisation réussie. Nous ne désespérons pas de vous faire entendre enfin raison et que vous rompiez enfin avec cette politique de splendide isolement qui est la vôtre et qui conduit notre collectivité de plus en plus droit dans le mur.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à son président, M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, cher Bruno JULLIARD, et pardon de ne pas m'adresser à vous mais de m'adresser à celle que je crois la première interlocutrice dans ce débat, à savoir Mme la Maire de Paris, que je vais imaginer à votre place, faute de sa présence.

Car à la lecture, Madame la Maire, à la lecture du vœu que vous nous présentez, je ne peux m'empêcher de butter... Je ne peux m'empêcher de butter sur les deux dernières lignes. Vous voulez, dites-vous dans ce vœu, "tout mettre en œuvre pour éviter le retour de la circulation automobile sur les berges rive droite".

Mais, Madame la Maire, j'ai un peu l'impression ce matin que vous avez fait tout ce que vous pouviez pour que l'on se pose la question du retour de la circulation et émette un doute sur la pertinence et l'opportunité de ce projet, qui est pourtant la meilleure façon de lutter contre la pollution à Paris.

Pardonnez-moi de vous dire que la brutalité de vos décisions de fermeture, prises fin août 2016 alors qu'il aurait fallu se donner le temps de la pédagogie de ce projet, l'absence de perspective sur un projet paysager, travaillé, qui aurait résulté d'un concours d'urbanisme et qui aurait pu habiter l'imaginaire de nos concitoyens, qui de cette façon auraient pu s'approprier le projet, l'absence de concertation des maires de la première, de la deuxième couronne et de l'ensemble de la Métropole, qui ont dû faire remonter les protestations outrées de leurs administrés méprisés par cette mesure unilatérale de Paris, l'absence de mesures de compensation en lieu et place d'une voie de transit que vous veniez de supprimer, l'absence d'écoute - je ne parle même pas de compassion - des mécontents, qui se trompent peut-être sur la place de la voiture et des autoroutes urbaines en ville aujourd'hui mais qui ont droit au respect et qu'on peut avec gentillesse, civilité, avec patience, essayer de sortir de leur erreur de jugement et tenter de convaincre, toutes ces absences, toutes ces erreurs, toutes ces errances, Madame la Maire, c'est vous qui les avez accumulées.

Vous portez toute la responsabilité de ce faux départ à la reconquête des berges de la Seine. Faux départ qui coûte cher. D'ailleurs, vous vous flattez d'un sondage qui donne 55 % des Parisiens favorables à la piétonisation.

Mais je note qu'en avril 2016, avant que vous nous fassiez subir votre méthode, avec le même institut de sondage et la même question, il y avait 60 % de Parisiens favorables. Vous avez donc réussi - quelle contre-performance ! - à faire changer d'opinion 5 % des Parisiens, à ce rythme, avec la même méthode, et avec le temps, nous serons bientôt minoritaires sur cette idée ! Et c'est cela que vous appelez "tout mettre en œuvre" ? Alors, pardonnez-moi de vous dire que vous ne nous facilitez pas la tâche, à nous, groupe d'opposition, d'opposition constructive, qui soutenons le projet sans soutenir vos méthodes, car nous voulons bien accompagner et soutenir le projet accompli de piétonisation des berges, mais nous sommes obligés de condamner vos méthodes de marche forcée.

Votre gestion fébrile, maladroite et solitaire dans la mise en œuvre de ce projet a failli compromettre la réalisation de cet objectif. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur votre vœu.

En revanche, nous présentons, nous, un vœu alternatif au vôtre pour lequel je vous demanderai, d'ailleurs, d'organiser un scrutin public. Le vœu que nous vous présentons aujourd'hui a pour vocation de sortir de cet imbroglio en faisant preuve de plus d'audace et d'ambition pour ces berges redevenues piétonnes et, enfin, paysagères.

Tout d'abord, nous proposons le lancement d'un grand concours international d'urbanisme couvrant aussi bien la Rive droite que la Rive gauche. Déjà en décembre 2015, nous vous suggérons de lancer un appel à projets innovants pour aménager les berges de la Rive droite. C'est également la proposition de vœu portée par notre collègue Jérôme DUBUS, que nous voterons, bien évidemment, et que nous soutenons. En l'occurrence, ce concours d'urbanisme permettrait également de discuter des types d'aménagements proposés qui ont été souvent élaborés en catimini, ce que nous regrettons déjà en décembre 2016.

Simultanément, nous vous proposons la mise en place d'une véritable enquête publique. Cette enquête aurait du sens - même si elle n'est pas obligatoire après un an et demi d'expérience des berges piétonnes pour les Parisiennes et les Parisiens - afin de recueillir leurs désirs, leurs questionnements, leurs envies d'évolution de leur projet, leur culture de fréquentation des berges.

A l'issue de ce concours d'urbanisme et de cette enquête publique, nous vous proposons que les quelques projets retenus soient soumis aux Parisiennes et aux Parisiens par une votation citoyenne ou un référendum local, un exercice de démocratie participative.

En parallèle de l'ensemble de ce processus, nous souhaitons que la Ville de Paris mette en place une conférence des territoires vouée à ce sujet, réunissant les responsables et les Exécutifs de Paris, de la Métropole, de la Région, de l'Etat, mais aussi leurs concitoyens, les associations, afin d'élaborer collectivement une nouvelle cartographie de la circulation et des mobilités à Paris. C'est le sens des états généraux de la circulation, que nous appelons de nos vœux dès 2016.

Bien entendu, pendant le déroulement de l'ensemble de ce programme, nous proposons le gel de la circulation par tous les moyens légaux possibles, à savoir de maintenir la piétonisation actuelle. Mais vous ne nous avez pas attendus pour en prendre la décision et les nouvelles modalités pratiques. C'est d'ailleurs aussi une raison pour laquelle nous nous abstenons sur votre vœu.

Madame la Maire, depuis l'annonce de ce projet, nous vous avons alertée sur les risques d'une trop grande précipitation sur ce projet, basé plutôt sur votre propre calendrier électoral que sur celui de la raison et de la

concertation avec l'ensemble des Parisiens. Cette proposition, que nous vous soumettons aujourd'hui à travers notre vœu, fait la synthèse des propositions constructives qui ont enrichi notre réflexion à ce sujet depuis le début de la mandature, depuis 2014. Elle vise à porter un beau projet de piétonisation dans lequel personne ne se sentira lésé, et dans l'intérêt général des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Eric AZIÈRE.

Pour le groupe Socialiste, la parole est à son président, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me félicite que ce débat sur les vœux déposés à propos des voies sur berges, parce que rappelons qu'il n'y a aucun projet de délibération à adopter cet après-midi, puisse reprendre plus sereinement.

Pour les élus du groupe Socialiste et Apparentés, notre position est claire. Elle n'a pas varié, elle ne changera pas. C'est celle que nous avons présentée avec Anne HIDALGO dans notre projet aux Parisiens en 2014 : rendre les rives de la Seine aux Parisiens et à toutes celles et tous ceux qui viennent dans notre ville, renouer le lien entre Paris et son fleuve, qui est un rêve que nous portons déjà depuis des années, et supprimer pour cela l'autoroute urbaine au cœur de notre agglomération.

Finalement, la décision de première instance du Tribunal administratif aura bien montré deux choses : d'un côté, l'unité et la détermination de la majorité municipale dans son ensemble sur ce dossier emblématique de notre action pour une ville moins polluée, et, de l'autre, des tergiversations, des divisions, et, finalement, l'embarras de l'opposition municipale sur ce dossier. Nous aurons entendu de la part de la droite parisienne tout et son contraire, jusqu'à des absurdités comme garder la zone piétonne mais y laisser passer des voitures.

M. de FROMENT nous a dit tout à l'heure que vous étiez favorables à la piétonisation. J'ai vu que cela n'enthousiasmait pas M. LELLOUCHE. Heureusement que nous ne vous avons pas attendus pour piétonner ces berges, mais je suis heureux qu'après quelques mois, vous soyez enfin convaincus.

Alors, bien sûr, nous voterons le vœu présenté par l'Exécutif aujourd'hui et nous rejetterons tous les vœux qui, en l'assumant ou en bottant en touche, ne garantissent pas la pérennité des voies sur berges piétonnes. Toutes les grandes villes du monde qui se transforment, qui préparent l'avenir, qui construisent un nouveau monde, Monsieur DUBUS, vont dans le même sens que Paris. Tous les arguments d'intérêt général plaident pour la piétonisation - M. AZIÈRE l'a lui-même rappelé -, la lutte contre la pollution, mais aussi la mise en valeur patrimoniale d'un site exceptionnel, l'attractivité touristique et, simplement, le bonheur de pouvoir se retrouver, se promener, faire la fête au bord de la Seine et au cœur de Paris, un bonheur partagé par des milliers de Parisiens depuis la piétonisation des berges.

Et pour ceux qui ne pensent qu'au court terme, notons aussi que les reports de circulation quelques mois après la piétonisation sont en forte baisse, conformément, d'ailleurs, aux prévisions qui avaient été établies par la Ville, et que l'évaporation de la circulation est un fait acquis que nous devons préserver et prolonger. Ce qui ne nous empêche pas d'attendre de la Région qu'elle développe les transports en commun alternatifs qui sont nécessaires et qui sont, rappelons-le, de sa responsabilité. Car, depuis l'élection de Valérie PÉCRESSE, que constate-t-on ? La droite parle fort quand elle est dans l'opposition ici, mais elle agit beaucoup moins et très peu quand elle est en responsabilité à la Région Ile-de-France.

Chers collègues, la lutte contre la pollution nécessite de l'engagement, de la détermination, du courage et non de remettre toujours à plus tard les décisions indispensables pour ne froisser personne et ne remettre en cause aucune habitude. La piétonisation des berges de Seine est devenue, au-delà de la mesure elle-même, le symbole de notre volonté de lutter contre la pollution et de faire reculer la place de l'automobile en ville, donc il n'est pas question pour nous d'y renoncer. Nous sommes dans ce débat très à l'aise parce que notre position de fond a toujours été la même. Elle reste la même et restera la même avec détermination aux côtés d'Anne HIDALGO et avec l'ensemble de la majorité municipale.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Rémi FÉRAUD.

Pour le groupe Démocrates et Progressistes, la parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, les voitures ne reviendront pas sur les voies sur berges. Ce débat est derrière nous. On peut certes commenter longuement la méthode passée utilisée, mais c'est un fait. Il faut quand

même reconnaître que c'est bien la Maire de Paris elle-même qui a remis ce sujet dans le débat. J'ai été adjoint chargé des transports et des déplacements de Bertrand DELANOË, donc je mesure les enjeux du rééquilibrage de l'espace public dans notre ville et je sais aussi la ville que nous voulons laisser, que nous voulons léguer à nos enfants. C'est une ville où il y a évidemment moins de circulation automobile, et notamment une autoroute qui traverse la plus belle ville du monde parce que c'est la plus belle ville du monde. Evidemment, il faudra tirer des conclusions de ce débat pour une méthode pour l'avenir. Oui, l'échelle doit être désormais supérieure, notamment celle de la Métropole. En ce sens, nous avons besoin d'un véritable plan de déplacement métropolitain pour que les flux de circulation soient gérés au bon niveau.

A cet égard, il faut accepter aussi de sortir de soi, de convaincre, de parler, de se mettre autour de la table. Je regrette que la Maire de Paris n'ait pas souhaité aller chez Nicolas HULOT, même pour réaffirmer sa position, parce qu'on a toujours intérêt à susciter l'adhésion plutôt que les reproches.

Nos voisins évoluent. On voit bien avec Autolib', avec Vélib', qu'il y a une évolution autour de nous, dans la Métropole et dans la Région. Donc, appuyons-nous sur les leviers des personnes, des élus, des territoires qui se rendent bien compte qu'il faut changer les choses. Mais pour cela, il faut rassembler, il faut convaincre, il faut unir.

A ce titre, notre groupe formule un certain nombre de propositions. Je regrette qu'elles ne soient pas toujours plus appuyées ici. Le métro, la nuit, a été cité, les renforts de bus en petite couronne et en grande couronne, mais c'est également le bouclage du tramway qui a été, encore une fois, balayé d'un revers de main ce matin. De ce point de vue, la présidente de la Région doit prendre ses responsabilités parce que ce sont des sujets qui engagent la Région.

Mais reconnaissons que si nous voulons une lutte efficace contre la pollution, il faut accepter dans nos débats, dans nos discussions, de distinguer les véhicules propres des autres. Parfois, en voulant réduire la place de la voiture, on englobe tous les types de véhicules et nous avons du mal, nous, le groupe Démocrates et Progressistes, à faire entendre qu'il faut peut-être agir différemment, et d'abord et avant tout favoriser les véhicules non polluants. Je regrette parfois la grille idéologique à laquelle nous nous heurtons sur les sujets. Une approche plus ouverte est évidemment nécessaire.

Notre groupe ne votera pas, ni les vœux proposés, ni les vœux de l'Exécutif. En réalité, il y a celui de l'UDI-MODEM qui est un peu différent, parce qu'il pose clairement la piétonisation des voies sur berges et il fait quelques propositions.

L'Exécutif a déjà pris sa décision. Ce que demande l'Exécutif, c'est une ratification d'une décision déjà prise. Parfois d'ailleurs j'ai entendu les groupes, ici et là, qui sont très attentifs à la démocratie et qui se formalisent davantage quand on demande ce qui est une forme, il faut le dire, de piège et de plébiscite. Parce que c'est dire : finalement, la décision est déjà prise, on vous met devant le fait accompli et on vous demande de la ratifier, en tendant une sorte de piège. Pour qu'il eut parfaitement fonctionné, encore eu-t-il fallu peut-être évidemment l'organiser différemment. A cet égard, nous aurions pu avoir mardi matin un Conseil de Paris qui, en plus du Plan Biodiversité, s'ouvre sur ce sujet, mais nous avons désormais ce débat.

Pour autant, nous pensons qu'il faut sortir par le haut de ces sujets. Non pas par des vœux qui soient des vœux qui finalement viennent remettre en cause la piétonisation, sans oser le dire, ou bien un vœu qui demande une ratification d'une décision déjà prise, mais plutôt œuvrer pour construire ces décisions à la bonne échelle.

Faisons un plan de déplacements métropolitains, mettons du rapport de force avec la Région, œuvrons donc pour une politique efficace de lutte contre la pollution, en aidant notamment les véhicules non polluants. C'est ainsi que nous aurons des solutions efficaces dans l'avenir pour lutter contre la pollution.

Evidemment notre groupe soutient, vous l'avez compris, la piétonisation des voies sur berges, mais ne rentrera pas dans la façon dont le débat a été posé par les uns et par les autres aujourd'hui.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, ma voisine m'interdit de dire certaines formules ! Non mais, oh !

La pollution tue : 48.000 décès prématurés chaque année en France, 2.500 à Paris. Soyons responsables. Oui, il est impératif de réduire l'emprise de la voiture.

Alors, ici, personne n'a osé nier enfin l'enjeu de la piétonisation des voies. Mais si personne n'ose le nier, alors dites-le. Dites-le finalement et assumez que vous êtes un certain nombre à avoir changé d'avis et qu'hier vous aviez tort.

Bien sûr, vous savez, je n'ai jamais considéré personnellement que la piétonisation des voies sur berges suffisait pour lutter contre la pollution. J'ai toujours considéré qu'il fallait un aménagement du territoire totalement repensé pour réduire les distances domicile/travail.

Non, Monsieur BARGETON, il ne suffit pas simplement d'un plan de déplacements métropolitain, il faut repenser l'aménagement du territoire de manière plus profonde.

Mais mes chers collègues, la question qui nous est posée est toute simple et c'est la dernière phrase du vœu : la piétonisation des voies sur berges. On est pour ou on est contre ?

A un moment donné, je trouve, mes chers collègues de La République en marche, qu'il s'agisse du canal ex-les Républicains ou du canal ex-PS, les camarades... Certainement pas ! Les collègues des Républicains...

C'est que je reviens d'une manifestation où il y avait des camarades qui avaient le sens de l'intérêt général et de la défense de l'écologie en défendant le rail et qu'ici, dans cette enceinte, je trouve qu'il y a beaucoup d'hypocrisie ! On sent que c'est la période électorale qui s'approche. Alors chacun tortille du popotin. Oh que si ! C'est pourtant clair !

Mme Fadila MÉHAL. - C'est sexiste, ça !

Mme Danielle SIMONNET. - Ah bon ? Je ne vois pas pourquoi.

Tortiller du popotin, excusez-moi, quand on est homme ou quand on est femme...

C'est très simple, on est pour ou on est contre. Vous me connaissez, je n'ai pas l'habitude spécialement de cacher mes désaccords. Quand je suis en désaccord avec la politique de la majorité, il me semble que je le dis et que je le dis suffisamment. Oh oui ! Et pour vous, je le dis trop souvent, et pourtant cela va continuer.

Mais sur la question des voies sur berges, nous devons être tous unis pour le retour de la piétonisation des voies sur berges. Alors oui, je l'assume ici, je voterai le vœu de l'Exécutif pour la piétonisation des voies sur berges.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour présenter le vœu de l'Exécutif, avant quelques explications de vote, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'ouverture des berges de Seine aux piétons, aux cyclistes et à toutes celles et ceux qui aiment Paris, c'est 1,5 million de visiteurs depuis 2016. Malgré des campagnes de communication très négatives contre la piétonisation des berges, c'est aussi une majorité de Parisiens, 55 %, qui sont favorables aux berges sans voiture.

Devant ce succès populaire, la question qui nous est posée aujourd'hui est simple : voulons-nous le retour des voitures sur les berges de Seine ou voulons-nous un parc, un espace de circulation au cœur de Paris ?

Pour le groupe les Républicains, dont la présidente a signé le recours en annulation déposé par la Région, la réponse semble claire, quoique parfois elle est un peu floue. Vous proposez tantôt le retour des voitures sur les bords de Seine 5 jours sur 7, tantôt sur une file de circulation, tantôt une autoroute semi-piétonne au cœur de Paris.

Mais vous connaissez notre désaccord de fond sur cette question et notre souhait de pouvoir continuer à parcourir à pied ou à vélo cet espace classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, y compris en semaine, pour les déplacements domicile/travail, pour les touristes. Bref, pour tous ceux qui aiment Paris.

On nous reproche pourtant d'oser fermer la circulation sur ces 3,3 kilomètres de voie rendue aux piétons et aux cyclistes. M. AZIÈRE nous faisait encore à l'instant le procès de la brutalité. Et pourtant, en 2014, lorsque la Maire de Paris a été élue, c'était sur l'engagement écrit noir sur blanc dans sa campagne de deuxième tour : nous poursuivrons la reconquête des berges de Seine ; c'est écrit noir sur blanc dans l'accord programmatique sur lequel la Maire de Paris a été élue en 2014.

C'est un engagement qui a mis deux ans et demi à être mis en œuvre. Peut-on parler de brutalité quand une décision, qui a été portée publiquement devant les électeurs, met deux ans et demi pour être mise en œuvre ?

Là encore, sur la question du manque de concertation, des réunions publiques ont été organisées dès 2015 pour présenter le projet dans les 1er, 4e, 7e et 12e arrondissements. Une réunion invitait même l'ensemble des maires de la Métropole, le 17 septembre 2015, que les maires concernés ont très largement désertée. Le périmètre de l'enquête publique a été validé par le président du Tribunal administratif. Des registres, une concertation en ligne ont été accessibles à tous pendant 40 jours. Plus de 1.142 pages de documents - elles sont ici, Mesdames, Messieurs - ont été mises en consultation. Voyez ce que pèse le manque de concertation dont vous parlez.

(M. Jean-Louis MISSIKA tend un document).

Nous avons lancé une concertation partenariale à l'échelle de la Métropole avec la saisine notamment de tous les départements d'Ile-de-France et des collectivités concernées, avec la saisine des partenaires institutionnels, avec des réunions spécifiques d'échanges, notamment avec les acteurs économiques. Nous avons recolté davantage d'avis lors de cette concertation que lors de celle concernant le réaménagement du pôle d'échange des Halles, davantage d'avis que lors du prolongement du tramway T3. Il est donc malhonnête de reprocher aujourd'hui un manque de concertation, grief d'ailleurs que le Tribunal administratif n'a pas retenu.

Alors on le sait, les embouteillages à Paris, c'est une vieille histoire. C'est une histoire, on pourrait dire, vieille comme l'automobile. L'ouverture de la voie sur berges Rive droite en 1967 était censée lutter contre les embouteillages - déjà à l'époque. En 1973, quelques années après, Pierre Messmer, Premier Ministre, inaugurerait le périphérique qui allait - je cite : "enfin améliorer la circulation dans la Région parisienne".

Les discours contemporains, moitié savants, moitié alarmistes, ne font que répéter les contradictions de toujours. Or, nous constatons le résultat : construire des routes attire toujours davantage de voitures et de pollution, sans jamais résoudre la congestion automobile.

Alors, pourquoi réclamer aujourd'hui de nouvelles études d'impact alors que, après 18 mois de berges piétonnes, nous savons - et c'est l'une des conclusions rendues par le comité de suivi mis en place par la Préfecture de police à laquelle je tiens à rendre hommage - que la fermeture des voies sur berges à la circulation automobile n'a eu aucun impact significatif sur les conditions de circulation en Ile-de-France.

Pourquoi vouloir faire croire, comme le fait la présidente de la Région Ile-de-France, que la fermeture des berges à la circulation serait contraire au Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France alors que les objectifs de ce plan sont de faire baisser le trafic automobile et d'augmenter les modes de déplacements actifs.

Mes chers collègues, il est temps d'agir en cohérence. Alors, arrêtons de polémiquer comme c'est le cas, par exemple, sur la question des parcs relais. Les équipes de la Ville et d'"Ile-de-France Mobilités" travaillent ensemble depuis plusieurs mois à la mise en place de ce service qui sera, d'ailleurs, opérationnel à la fin de l'été 2018.

Attelons-nous plutôt, tous les acteurs concernés - "Ile-de-France Mobilités", la Région Ile-de-France, la Préfecture de police, la R.A.T.P. - à réaliser les mesures d'accompagnement nécessaires sans jeter le bébé avec l'eau de la Seine.

Aménageons les voies pour réduire la circulation sur les quais hauts. Avançons sur le prolongement de la ligne 72 et la ligne à haut niveau de service des quais, au lieu de reporter les études et les échéances. Améliorons la gestion des carrefours. Contrôlons la vitesse. La Ville de Paris agit déjà concrètement en ce sens et poursuivra le dialogue avec ses partenaires.

J'aimerais surtout que l'on se souvienne que dans Paris, chaque jour, nous avons 11 % du kilométrage total de trafic parcouru en Région Ile-de-France - 11 % sur 1 % du territoire, 11 % dans la ville la plus dense d'Europe.

J'aimerais que l'on se souvienne que la pollution, à majeure partie d'origine routière, tue chaque année ; que si un Francilien sur huit est exposé à un air de mauvaise qualité au quotidien, à Paris, cette proportion atteint un Parisien sur deux...

... Vous n'avez strictement rien compris, Monsieur LEGARET.

Alors qu'un vœu propose le lancement d'un concours international pour l'aménagement des berges, je voudrais rappeler que cette proposition semble méconnaître les lieux. Nous sommes en zone inondable. La loi sur l'eau, d'ailleurs, nous impose de ne pas contraindre le lit du fleuve. Nous devons agir dans la sobriété et c'est le sens des aménagements réalisés sur le site.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, silence, laissez Christophe NAJDOVSKI terminer sa réponse par ailleurs.

Monsieur l'adjoint.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous devons agir dans la sobriété et laisser le sens des aménagements réalisés depuis deux ans sur le site et qui sont très appréciés.

Alors le vœu de l'Exécutif propose de dépasser les débats juridiques et polémiques, de réaffirmer tous ensemble notre souhait de continuer à nous promener sur les berges, à y faire du sport comme le font des centaines, si ce ne sont des milliers, de "joggers" chaque jour.

Je vous invite à aller sur le site. Manifestement, je pense qu'un certain nombre d'entre vous ne le fréquentent pas assez. Ce serait bien que vous alliez y faire un tour, y compris en semaine et vous y verriez, notamment le soir, des centaines de "joggers" qui profitent de cet écrin magnifique au Centre de Paris. Je vois qu'un certain nombre d'évolutions de la société sont en train de vous échapper.

Vous y auriez vu, hier soir également, un rassemblement spontané de cyclistes, 200 personnes. Et ce ne sont pas des cyclistes militants, simplement des cyclistes du quotidien, Parisiens, non Parisiens, qui avaient le plaisir de se rassembler et de profiter de ce magnifique site au cœur de Paris.

La société parisienne ne nous attend pas, chers collègues. Elle s'est déjà approprié les lieux et elle ne veut pas d'un retour en arrière.

Alors, au moment de voter ces différents vœux et notamment celui de l'Exécutif, je voudrais vous adresser ce message, chers collègues : ne regardez pas dans le rétroviseur, cessez d'être dans la nostalgie du tout-voiture qui a apporté cette situation de transit démentielle au cœur de la Capitale. Tournons-nous vers l'avenir. Avançons ensemble, faisons en sorte d'éviter le retour des voitures sur les berges. Défendons la beauté de Paris et cet écrin magnifique que sont les berges de la Seine au cœur de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Avant de passer au vote des différents vœux, je suis saisi de plusieurs explications de vote, à commencer par Mme la Présidente du groupe les Républicains, Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mes chers collègues, Madame la Maire de Paris qui refuse obstinément le débat jusqu'à briller aujourd'hui, une fois de plus, par votre absence dans cet hémicycle qui est normalement le lieu par excellence du débat démocratique.

Mme la Maire de Paris a essayé de faire de la piétonisation de la voie Pompidou l'alpha et l'oméga de son mandat. Et de fait, chers collègues, cette mesure incarne aujourd'hui, hélas, magnifiquement, hélas, sa pratique solitaire du pouvoir : un passage en force permanent sans se soucier du cadre légal, le tout à grand renfort de communication, 417 postes, et de déclarations définitives.

Forcément, à prendre de tels risques, Mme la Maire de Paris a fini par être rattrapée par la police pour la cinquième fois en moins d'un an, pour la cinquième fois en moins d'un an, pour la cinquième fois en moins d'un an.

Chers collègues, je sais que c'est très désagréable, mais ce sont les faits : cinq fois en un an.

Aujourd'hui, dans l'impasse, à l'issue de cette aventure solitaire, la Maire de Paris appelle le Conseil de Paris à la rescousse et laisse courageusement ses adjoints gérer cette affaire. Empêtrée dans une succession de ratages, elle tente de ressouder une majorité - on l'a bien vu - de plus en plus désunie. Autant le dire tout de suite : ce vœu ne suffira pas à éteindre l'incendie qui couve. Vous n'en seriez pas là si vous aviez usé d'une méthode plus participative.

Or, à chaque étape de ce dossier, vous avez obstinément, Madame la Maire qui n'êtes pas là, refusé d'écouter ceux qui ont l'immense défaut de ne pas penser comme vous. Le mépris systématique que vous avez opposé aux observations, avis et remarques prévus par la loi, en particulier l'avis négatif de l'autorité environnementale - qui n'est pas rien, Monsieur NAJDOVSKI -, se retourne aujourd'hui contre vous.

Vous nous avez présenté la fermeture d'un axe de 3,3 kilomètres comme la pierre angulaire de la lutte contre la pollution. Or, à aucun moment, vous n'en avez apporté la démonstration alors même que la lutte contre la pollution - oui, ne vous en déplaise - est un objectif fort heureusement partagé par nous tous et, je vous le redis, une priorité absolue, et nous y adhérons.

Nous avons voté, avec l'ensemble de mon groupe, le Plan Climat, nous avons également voté le Plan Biodiversité.

Mais pour autant, Madame la Maire qui n'êtes pas là, nous ne sommes pas dupes de vos manipulations et nous ne nous laisserons pas instrumentaliser pour servir ce qui semble être aujourd'hui votre unique obsession : remonter dans les sondages.

La décision du Tribunal administratif du 22 février, dans ses attendus, et mes collègues l'ont rappelé, et notamment M. le Président du groupe UDI-MODEM, est d'une extrême sévérité. Le juge égrène méthodiquement les multiples exactitudes, les omissions et les approximations de l'étude d'impact en situation réelle, et c'est le principe de réalité. Les Parisiennes et les Parisiens ont pu mesurer les impacts de votre décision brutale en termes de circulation, de pollution et de bruit.

Loin de diminuer ces nuisances, la fermeture de la voie Pompidou n'a fait que les reporter et les rapprocher des habitations dans l'Est parisien, dans le 5e, le 6e, le 15e, etc.

Le dioxyde d'azote a augmenté de 15 % sur certaines voies. C'est cela la réduction de la pollution ? Un report de bruit également qui a plus que doublé sur une partie des quais hauts comme l'ont démontré les études d'"Airparif" et de "Bruitparif" que vous balayez d'un revers de main.

La loi, pourtant, vous oblige à des mesures compensatoires, que vous refusez de prendre malgré la bronca et les risques en termes de santé publique pour ces Parisiens qui subissent des reports de pollution, certes, chers collègues, sur une partie peut-être minoritaire du territoire parisien, j'en conviens, mais une partie bien réelle. La litanie des considérants et la logorrhée empêtrée qui accompagne ces considérants dans votre vœu témoignent, s'il en était besoin, de votre embarras.

La bataille contre le réchauffement climatique, que nous appelons tous de nos vœux, ne se gagnera pas, chers collègues, en solitaire, et elle pourrait, hélas, être vouée à l'échec, si la Maire de Paris s'obstine à opposer Paris à la Région, la Ville-Monde au Gouvernement, les Parisiens qui subissent les reports de pollution et les autres.

Plutôt qu'un vœu indigeste qui nous amène on ne sait où d'ailleurs, renouez, de grâce, Madame la Maire, renouez, de grâce, avec le dialogue, le dialogue avec les partenaires naturels et légitimes de cette capitale que sont l'Etat, la Région, la Métropole, les collectivités voisines. Ne refusez pas toutes les mains tendues.

Début mars, Mme la Maire a pris un nouvel arrêté de piétonisation...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il vous faudrait conclure, Madame la Présidente.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... incapable de démontrer la baisse de la pollution.

Nous avouons ne pas comprendre l'objet même de cet arrêté.

Soit l'arrêté qui vient d'être pris, et j'en termine, l'a été conformément au droit, et le vœu est donc sans objet, chers collègues ; soit vous vous préparez à l'idée que cet arrêté sera annulé en justice et, à ce moment-là, nous ne savons pas ce que l'expression, qui est dans le vœu "mettre tout en œuvre", signifie.

Souhaitez-vous recueillir l'absolution du Conseil de Paris pour tous vos errements passés et à venir dans ce dossier? Dans ces conditions, nous voterons contre le vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à M. Pascal JULIEN, m'a-t-on dit. Non ?

M. David BELLIARD. - Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, Monsieur le Maire, je vais faire l'explication de vote rapidement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous en prie.

Sur la durée, je précise que le groupe les Républicains avait demandé la fusion de son temps de parole, d'où l'explication de vote longue de Mme la Présidente.

M. David BELLIARD. - Je ferai beaucoup plus court parce qu'on est plus clair sur notre position. Nous sommes évidemment favorables à la piétonisation des berges de Seine et nous voterons le vœu de l'Exécutif. En revanche, je déplore la manière dont l'opposition municipale dégrade le débat et offre une vision chaotique et peu reluisante de la

démocratie. Pourquoi ? Parce que vous voulez échapper au fond du débat qui est un débat extrêmement simple avec des enjeux que nous connaissons tous et qui ont été rappelés dans la discussion.

Ces enjeux sont : la santé des Parisiennes et des Parisiens avec la pollution de l'air ; le deuxième enjeu, c'est l'amélioration de la qualité de vie avec une question extrêmement simple : sommes-nous pour ou contre la piétonisation des berges de Seine ? Sommes-nous pour ou contre la fin d'une autoroute urbaine au cœur de Paris ?

Pour nous, membres de la majorité et, depuis 1989, date à laquelle les écologistes ont fait, pour la première fois, cette proposition, notre réponse est parfaitement claire. Nous soutenons et nous soutiendrons la piétonisation des berges de Seine et nous voterons massivement et avec joie le vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Dernière explication de vote, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, nous voterons contre le vœu de l'opposition et nous voterons pour le vœu de l'Exécutif. D'ailleurs, je voudrais me réjouir, mes chers collègues, qu'aujourd'hui, tout le monde s'exprime pour la piétonisation des berges de Seine avec des formes différentes.

Je voudrais me réjouir aussi que le vœu, qui est présenté par l'Exécutif, est un vœu qui correspond à un engagement de campagne de mandature, et que les groupes fondateurs de cette majorité - communistes, écologistes, radicaux de gauche et socialistes - vont le voter à l'unisson.

Alors, il manquera bien sûr les voix du groupe DP, on comptera cela, mais je voudrais dire aux groupes qui voteront contre le vœu de la majorité que la réduction de la pollution, la réduction de la place de la voiture, la seule solution, nous la connaissons tous, c'est le développement des transports en commun et du vélo. Preuve qu'aujourd'hui, les opérateurs publics souffrent d'un sous-investissement dans le domaine des transports. Cela fait écho à la manifestation qui a lieu aujourd'hui à Paris et que nous soutenons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Nous allons, s'il vous plaît dans le silence, voter les quatre vœux soumis à vos voix.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 169 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous allons voter le vœu n° 170 des groupes UDI-MODEM et Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, qui est évidemment maintenu avec un scrutin public qui a été demandé, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je vous invite tous à rester à votre place, à introduire votre carte nominative personnelle dans la petite fente qui se trouve devant vous.

Si vous avez une procuration, vous pourrez voter avec la seconde carte, une fois que vous aurez voté. Le scrutin n'est pas encore ouvert mais il va bientôt l'être.

Tout le monde a pu insérer sa carte ? Oui.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Si vous avez une procuration vous pourrez voter avec la seconde carte.

Tout le monde a voté ?

Je n'ai pas de contre-indication ? Non.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont donc les suivants :

Votants : 153

Pour : 35

Contre : 90

Abstentions : 3

NPPV : 25

Le vœu n° 170 est donc rejeté.

(Voir détail des votes annexe n° 1 page 537).

Nous passons au vœu n° 171 du groupe PPCI qui est évidemment maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 171 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Cela a l'air très démocratique et nous respectons cette démocratie, mais au bout d'un moment il faut donner une position.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

Je vous remercie.

Enfin, s'il vous plaît, c'est le dernier vote, avec un scrutin public à nouveau pour le vœu de l'Exécutif.

Le vœu n° 171 bis, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

J'ai entendu un "non".

Est-ce que tout le monde a voté ? Oui.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 153

Pour : 86

Contre : 49

Abstentions : 18

NPPV : 0

Le vœu de l'Exécutif est adopté. (2018, V. 141).

Félicitations !

(Voir détail des votes annexe n° 2 page 541).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au contrat avec "Streeteo".

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au marché avec "Streeteo".

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la réforme du stationnement.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au contrat avec "Streeteo".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Chers collègues, nous poursuivons nos débats avec les vœux n^{os} 172, 173, 174 et 175 relatifs au contrat avec "Streeteo". J'invite ceux qui souhaitent quitter la séance à le faire en silence, chers collègues, s'il vous plaît.

Pour débiter la présentation des différents vœux, la parole est tout d'abord à Mme la Présidente du groupe les Républicains, Mme BERTHOUT. Est-ce vous qui présentez le vœu des Républicains, le vœu n° 172 ?

C'est Jean-Pierre LECOQ, me dit-on.

Monsieur le Maire, vous avez la parole, dans le silence s'il vous plaît.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Cela va être difficile, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - On va y arriver.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - On s'est tellement échauffé avec les berges que cela va être difficile.

Nous présentons un vœu sur "Streeteo", cette belle société filiale à 100 % d'Indigo, retenue au titre d'un appel d'offres lancé par la Ville de Paris, et qui a brillé par un certain nombre de performances de natures diverses depuis le 1^{er} janvier 2018.

Je vous rappelle que dès notre dernière séance au mois de janvier, j'avais posé une question d'actualité au nom du groupe LRI, en vous demandant devant ce qui apparaissait déjà comme une succession d'erreurs, d'omissions, toute la gravité des faits ne nous était pas encore forcément remontée, d'interrompre cette affaire, de demander à la société "Streeteo" d'interrompre ses activités, comme d'ailleurs le maire de Tours, dans une situation similaire, avait décidé de suspendre le contrat de la société chargée dans sa ville de la même mission.

Là encore, vous n'avez pas voulu, là encore votre excellent adjoint, ce n'est pas une attaque personnelle, n'avait pas répondu à la question d'actualité. Il avait récité le papier que lui avait présenté la DVD et avait fait fi de la réalité des faits, que nous constatons, que tous les élus constatent, que toutes les mairies d'arrondissement constatent, c'est-à-dire un ensemble de dysfonctionnements majeurs intervenant dans tous les domaines. Les handicapés sont sanctionnés, les personnes reçoivent des forfaits de post stationnement en nombre, mais comme nous l'avions exprimé dans les questions d'actualité, ce n'est pas un hasard.

Vous avez chargé la barque de façon irresponsable dans votre appel d'offres, en multipliant par plus de 4,5 fois le produit attendu de cette réforme, 350 millions d'euros, en augmentant parallèlement de façon massive le coût des tranches horaires du stationnement rotatif, et en l'assortissant de ce fameux F.P.S., le nouvel acronyme à la mode, dont le prix a été fixé à Paris à 50 euros.

Je crois, ma chère présidente, que vous êtes aussi concernée que moi par cette affaire dans le 5^e arrondissement, en laissant enfin la corde sur le cou à la société "Streeteo", en la laissant recruter n'importe qui, n'importe comment, en la laissant adopter une rémunération pour ses agents particulièrement importante.

Nous vous demandons qu'un terme soit mis à ce contrat, ou au moins que le contrat soit suspendu dans l'attente des développements judiciaires que chacun a appris, qui vont entrer en œuvre.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Mme NAHMIAS pour le groupe UDI-MODEM, pour 2 minutes.

Mme Valérie NAHMIAS. - La Ville de Paris assure désormais la gestion du stationnement payant de surface et a choisi de confier cette mission à deux prestataires privés, "Streeteo" et "Moovia".

Je ne reviendrai pas sur les détails techniques votés dans cette enceinte concernant le montant du forfait F.P.S., les techniques utilisées et les objectifs journaliers. C'est vrai, on a pu s'étonner des critères de recrutement de ces prestataires, se plaindre de l'abus ou de l'acharnement systématique sur certaines rues, des nombreux dysfonctionnements dont se plaignent régulièrement les automobilistes parisiens, erreurs techniques, excès de zèle, "bugs" dans le système de paiement ou de recours, agents contrôlés positifs au cannabis, ou conduisant sans permis.

Aujourd'hui, la situation s'avère beaucoup plus grave s'il en fallait, notamment pour la société "Streeteo", au point que le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire à leur encontre.

Cela fait suite à des révélations sur des pratiques illicites, contrôles effectués par des agents non assermentés, nombre de contrôles artificiellement gonflé, estimé à 50 % selon des anciens de "Streeteo", ralentissement volontaire des procédures de contestation en vue de les rendre caduques.

La confiance est rompue, ce qui vient entacher les effets produits sur la libération de places. Je rappelle que c'était l'objectif : éviter les voitures ventouses et fluidifier le stationnement.

Le préjudice pour la Ville est loin d'être négligeable. Par cette escroquerie présumée, non seulement la société remplissait ses objectifs, mais elle obtenait aussi une rémunération de la Ville de Paris.

La Ville s'est contentée d'un simple rappel à l'offre et d'une amende dérisoire de 60.000 euros.

Nous ne comprenons pas également le silence de la maison-mère Indigo.

En attendant les résultats de cette enquête, qui nous permettra d'avoir plus de transparence sur l'ampleur du phénomène des faux contrôles, le groupe UDI-MODEM demande que la Ville de Paris mette un terme au contrat la liant à "Streeteo", et qu'elle engage à nouveau une procédure afin de réattribuer les lots qui la concernent.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. VESPERINI, pour 2 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Je vais être très court.

Le vœu que présente le groupe PPCI est identique aux deux précédents. Il a été rédigé avant que nous n'ayons l'information selon laquelle le parquet ouvrirait une information judiciaire sur le sujet. Il s'agit d'une affaire très grave, d'une escroquerie de la Ville de Paris, des Parisiens, et visiblement d'une grande imprudence de la part de la Ville de Paris dans le choix de l'opérateur.

Hier, lors des questions d'actualité, Jean-François LEGARET a dit, peut-être de manière un peu excessive, que l'Exécutif aurait probablement à répondre devant des juges sur un certain nombre de procédures judiciaires en cours. Nous sommes en plein dedans. Ce que nous vous demandons, nous l'opposition, dans l'ensemble, c'est de résilier ce contrat avant même que l'enquête annoncée hier ne se poursuive et avant même que vous n'ayez à répondre d'un certain nombre de faits pour imprudence très grave.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - On est face à une entreprise de voyous. Disons-le. Vous vous rendez compte ? L'entreprise "Streeteo" faisait des faux contrôles, en faisant pression sur ses salariés pour qu'ils fassent ces faux

contrôles, avec des salariés qui ne le souhaitent pas, qui étaient par ailleurs maltraités, et ils sont allés jusqu'à faire des faux P.V. ! Ce n'est pas possible.

Le Parquet a ouvert une enquête, parce qu'on est face à une situation vraiment d'escroquerie.

Mes chers collègues, il ne faut pas simplement le dénoncer. Il faut absolument exiger de la Ville de Paris qu'elle opère une rupture unilatérale du contrat qui la lie avec l'entreprise "Streeteo".

Par ailleurs, petite parenthèse, c'est qui cette entreprise "Streeteo" ? C'est une filiale d'"Indigo". Eh oui, toujours "Indigo" ! "Ex-Vinci Park", qui contrôle les parkings municipaux pour une bonne part en sous-sol, mais qui fait aussi le jackpot en surface.

Et Vélib', dont on parlait tout à l'heure, cela dépend de qui maintenant ? "Smoovengo" ! "Smoovengo", c'est aussi une filiale d'"Indigo".

Expliquez-moi pourquoi l'Exécutif municipal mène autant de marchés avec ce groupe.

A travers le vœu que je présente, je demande que la Ville de Paris rompe unilatéralement le contrat qui la lie avec l'entreprise "Streeteo", qu'elle engage des poursuites à l'encontre de "Streeteo", qu'elle renforce son contrôle sur l'entreprise "Moovia", car nous n'avons aucune raison d'avoir plus confiance dans la façon que "Moovia" procède.

Mais surtout, la conclusion de tout cela, c'est qu'il faut cesser de céder aux entreprises privées, des missions de service public, et qu'il faut justement engager la remunicipalisation du contrôle de la verbalisation du stationnement afin de garantir le bon fonctionnement du service public.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI, pour deux minutes.

Il y aura une explication de vote de Nicolas BONNET.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En deux minutes, cela ne va pas être possible, Madame la Maire, compte tenu du fait qu'il y a plusieurs vœux et que c'est un sujet important.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bon. Allez-y.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - La municipalisation ou dépenalisation du contrôle du stationnement est une réforme nationale, une réforme décentralisatrice devant permettre à chaque collectivité d'améliorer sa politique en matière de stationnement. Elle ouvre la possibilité de recourir à un prestataire extérieur pour assurer les contrôles.

Confrontée à un taux de fraude de 90 % sur le stationnement des visiteurs et à des besoins en matière de lutte contre les incivilités et de gestion de l'espace public, la Ville de Paris a fait le choix de lancer un appel d'offres pour le contrôle du stationnement et de redéployer les A.S.P. venus de la Préfecture de police sur de nouvelles missions pour étendre le champ d'intervention du service public sur l'espace public parisien.

Comme vous le savez tous, la commission d'appel d'offres de la Ville a sélectionné deux prestataires : "Moovia", filiale de la Caisse des dépôts, pour un lot, et "Streeteo", filiale d'"Indigo", pour deux lots. Avant de revenir avec vous sur les problèmes que nous rencontrons avec "Streeteo", quelques éléments chiffrés pour décrire l'activité. Nous avons environ 135.000 places de stationnement payant à Paris. Nous exigeons de nos prestataires un minimum de 75.000 contrôles par jour, soit environ un contrôle pour les deux jours pour chaque place de stationnement. Pour mémoire, le principe d'externalisation a été voté par le Conseil de Paris fin décembre 2016, et la C.A.O. du 20 juin 2017 a validé le choix des deux prestataires.

Les prestataires ont embauché environ 300 personnes, notamment des personnes en insertion, suite à la demande de la Ville de Paris. Pour ce qui est de l'activité, durant les mois de janvier et février, 4.420.000 contrôles de véhicules ont été effectués. 480.500 F.P.S. ont été apposés et seuls 3,8 % des F.P.S. ont été contestés en procédure amiable, qui est appelée "R.A.P.O." C'est un taux de recours tout à fait comparable à celui qu'observait la Préfecture de police quand elle exerçait le contrôle. Cela signifie que dans une très grande majorité des cas, cela se passe bien. Par ailleurs, 42 % des "R.A.P.O." ont abouti à un remboursement du F.P.S.

Autrement dit, ces 7.800 remboursements nous permettent de juger de la qualité du contrôle et de dire que sur la période, 1,6 % des F.P.S. était injustifiés ou encore que sur les 4.420.000 véhicules contrôlés, seulement 0,18 % des contrôles étaient litigieux.

Nous avons en parallèle de nombreux témoignages d'utilisateurs qui trouvent maintenant des places bien plus facilement, notamment parmi les artisans. Les bénéficiaires de la réforme commencent à se faire sentir sur la maîtrise de notre offre en stationnement. Deux mois et demi après l'entrée en vigueur de la réforme, le taux de respect du stationnement rotatif payant à Paris dépasse les 20 % pour le mois de janvier 2018 contre 7 % en janvier 2017. Des consignes ont par ailleurs très vite été répétées auprès des prestataires pour rappeler le bon contrôle des véhicules des personnes à mobilité réduite, pour distinguer les vraies et les fausses cartes, notamment de stationnement de personnes en situation de handicap. Consignes également pour les véhicules des personnels de santé et des véhicules de police. Ces ajustements portent leurs fruits aujourd'hui.

Toutefois, et c'est l'objet de vos vœux, nous rencontrons aujourd'hui des difficultés importantes dans l'exécution de la prestation avec un des prestataires, "Streeteo". Les premières difficultés ont été découvertes fin janvier. La Direction de la Voirie et des Déplacements a constaté que les relevés de contrôle effectués par "Streeteo" révélaient un taux anormalement élevé de véhicules exemptés du paiement du stationnement et s'en est inquiétée auprès de l'entreprise. Quelques jours plus tard, nos soupçons ont été confirmés par une vidéo révélant la mise en place de contrôles réalisés depuis un bureau au moyen de P.D.A. dont le système de géolocalisation était désactivé.

L'enquête interne de "Streeteo" a mis en évidence cette pratique, qui a pris fin le 20 février. Des mesures ont été prises comme l'impossibilité de désactiver la localisation G.P.S. du P.D.A. Il y a eu également la mise à pied et le remplacement de certains cadres de l'entreprise qui avaient mis en place ce système.

De plus, certains P.V. ont été apposés par des agents qui n'avaient pas encore été assermentés. Nous sommes en train d'identifier avec la société en question les F.P.S. concernés et nous vérifions les dates d'assermentation auprès des tribunaux. Le recrutement de personnels pour cette mission, il faut le reconnaître, n'est pas aisé.

L'exercice de la mission qui leur est confiée est difficile. Le personnel, nous le savons, doit faire face à beaucoup d'incivilités, parfois de l'agressivité, y compris physique. C'est donc un métier peu valorisé, ce qui explique un "turn-over" important du personnel, un décalage entre la date d'embauche et l'assermentation, mais cela n'excuse bien sûr en rien la faute commise par "Streeteo" en laissant du personnel non assermenté apposer des F.P.S.

Nous avons fermement rappelé l'opérateur à ses obligations et des réunions régulières hebdomadaires de suivi sont organisées avec "Streeteo". Nous avons demandé à l'opérateur de remettre de l'ordre, conformément aux engagements pris envers la Ville et des procédures disciplinaires ont été engagées, comme je l'ai évoqué.

Nous avons également exigé que les usagers ayant reçu un F.P.S. non valable puissent être identifiés et remboursés. Indigo, via diverses filiales, contrôle le stationnement payant dans d'autres villes en Europe, comme Amsterdam ou Madrid, en l'occurrence avec réussite. Ce prestataire a la capacité à reprendre le contrôle d'une situation ayant dérivé du fait d'un management défaillant. Par ailleurs, "Moovia", le titulaire du troisième lot, réalise une prestation que nous pouvons qualifier de tout à fait correcte.

En conséquence, je vous informe que nous appliquerons l'ensemble des pénalités prévues par le contrat et que nous n'allons pas résilier immédiatement le contrat avec "Streeteo", mais c'est une option que nous gardons si la situation ne s'améliore pas rapidement. La justice s'est saisie hier de ces faits pour déterminer les qualifications pénales susceptibles de s'appliquer et les responsabilités des auteurs des faits. La Ville réclame évidemment la vérité et des sanctions appropriées. Elle est justement en train de préparer, depuis la révélation des faits, une plainte pour faux, usage de faux et escroquerie, parfaitement convergente avec l'initiative du parquet, dont nous avons appris l'existence.

Je vous informe également, pour la pleine information de toutes et tous, que j'ai convié l'ensemble des maires d'arrondissement, des groupes politiques de notre Conseil et des adjoints à la Maire à une audition des responsables de "Streeteo" et "Moovia" le 3 avril prochain à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie de votre attention et, compte tenu de toutes ces explications, je donnerai un avis négatif aux différents vœux qui ont été déposés.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien.

Pour une explication de vote, s'il vous plaît, Monsieur BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Vous savez, en séance comme dans la rue, je défends d'abord le service public. De nouveau la presse s'est fait l'écho d'éléments affectant les conditions dans lesquelles la société privée "Streeteo" effectuait le contrôle du

stationnement payant que lui a confié la Ville. Il s'agit de l'ouverture d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris pour faux et escroquerie, après les dysfonctionnements générés par la société "Streeteo".

Le groupe Communiste s'est opposé depuis le début à la privatisation du contrôle du stationnement payant en alertant sur les dérives prévisibles où la logique de la rentabilité financière à tout prix a débouché sur une véritable sulfateuse à P.V. Nous avons également questionné sur les conditions dans lesquelles ces marchés ont été passés avec les prestataires privés. Depuis des dysfonctionnements regrettables, force est de constater que nous avons tort d'avoir raison trop tôt.

Notre proposition de reprendre la maîtrise publique du contrôle du stationnement payant en lui affectant les moyens humains et matériels prend aujourd'hui encore plus de valeur et de pertinence. Au regard des dernières évolutions et des propositions de vœux, nous voterons pour le vœu présenté par Danielle SIMONNET et nous voterons contre les autres vœux.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 172 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 173 du groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 174 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le dernier vœu n° 175 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au maintien d'une flotte de Vélib's mécaniques.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 176 relatif au maintien d'une flotte de Vélib' mécaniques, et la parole est à M. AZIÈRE, s'il vous plaît.

M. Eric AZIÈRE. - Je l'ai déjà défendu et présenté tout à l'heure dans le cadre de l'autre débat. Christophe NAJDOVSKI y a apporté une réponse tout à fait satisfaisante et encourageante.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est un retrait ?

M. Eric AZIÈRE. - Non, je préférerais qu'on le vote, tant qu'à faire, mais Christophe a donné des...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'était voté dans le cadre du débat.

M. Eric AZIÈRE. - Voilà.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - On le considère donc comme adopté avec un avis favorable, avec l'amendement. Très bien. C'est bon.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au service Vélib'.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 177, relatif au service Vélib'.

La parole est, normalement, à M. DUBUS. C'est pareil ? Apparemment, c'est pareil. Cela a été traité tout à l'heure. Il faut le soumettre au vote. Du coup, il n'y a pas de présentation par M. DUBUS.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - S'il n'y a pas de présentation, il tombe.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Voilà.

Sinon, M. VESPERINI veut le présenter, c'est cela ? En un mot, s'il vous plaît ?

M. Alexandre VESPERINI. - Je le présente très rapidement. C'est un vœu. Au regard du retard, du fiasco que représente le déploiement du Vélib', nous demandons à ce que l'I.G.V.P. soit saisie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'ai déjà eu l'occasion de le faire à l'occasion de la présentation des vœux Vélib' groupés tout à l'heure. Donc, l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 177 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au maintien d'une flotte de Vélib's mécaniques (suite).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - On va soumettre au vote votre vœu n° 176 amendé puisqu'il a été présenté tout à l'heure. Du coup, vous voulez un vote, j'imagine aussi, sur ce vœu.

Je rappelle, puisque c'est le vœu juste avant, relatif au maintien d'une flotte de Vélib's mécaniques, qui a été amendé par l'Exécutif à l'oral.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 176 du groupe UDI-MODEM amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2018, V. 142).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un ticket de stationnement "arrêt-minute" gratuit.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 178 relatif à la mise en place d'un ticket de stationnement "arrêt-minute" gratuit.

La parole est à M. AZIÈRE, s'il vous plaît.

M. Eric AZIÈRE. - Oui, de nouveau, puisqu'au moment où l'on reparle du stationnement, forcément, avec "Streeteo". Moi, je suis déçu qu'au fond, les engagements que la majorité avait pris, que l'Exécutif avait pris, à partir du moment où nous avons nous-mêmes soutenu l'externalisation du contrôle du stationnement, on avait demandé à ce que soit pris en compte un dispositif permettant l'arrêt-minute, qui nous paraît correspondre à une culture de déplacement à Paris, qui fait que, de temps en temps, on a besoin de se garer 5 minutes. Tout est négociable en temps entre 5 et 15 minutes, les modalités. On peut rentrer très bien le dispositif "arrêt-minute" dans le logiciel de stationnement payant. On pourrait n'y avoir droit qu'une fois par demi-journée ou une fois par jour, ou une fois par heure, comme on voudra.

Je mets tous ces sujets sur la table. Je dis simplement que c'est peut-être offrir aux automobilistes parisiens un sourire, une petite bouffée d'oxygène, par rapport à ce qu'ils viennent de vivre, comme le disait Nicolas BONNET-OULALDJ, c'est-à-dire un véritable mitraillage fiscal à partir des dépassements des forfaits. Je trouve qu'il y a, là, une idée de rattraper ce qui n'a pas été fait, qui serait un signe encourageant pour les automobilistes parisiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La politique tarifaire appliquée au stationnement a un impact majeur sur l'usage de la voiture, et donc, sur le trafic. Il est évident que la mise en place d'une gratuité au quart d'heure, au premier quart d'heure, constituerait une incitation forte à l'usage des véhicules motorisés et particulièrement pour de courts trajets. Cela n'est pas le sens de ce que nous souhaitons faire et ce n'est pas la direction dans laquelle nous souhaitons aller.

Aujourd'hui, ce que l'on voit - et c'est ce que je disais dans mes précédentes interventions sur la réforme du stationnement -, c'est qu'elle fait ses preuves aujourd'hui et que cette disponibilité des places de stationnement que nous avons est aussi le résultat d'une politique qui permet ce stationnement, mais n'incite pas à l'usage des véhicules motorisés, notamment pour de petites distances, qui, d'ailleurs, induiraient un trafic supplémentaire et une congestion supplémentaire. De ce point de vue, nous ne sommes pas d'accord avec le point de vue que vous défendez. Ce serait un encouragement qui aurait des répercussions négatives. D'ailleurs, sa mise en place d'un point de vue technique serait complexe et nécessiterait des évolutions qui ont un coût, nécessiterait des délais d'études et de mise en œuvre.

J'ajoute qu'aujourd'hui, les Parisiens font majoritairement leurs achats à pied, à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail. Les villes qui mettent en place du stationnement gratuit dans les quartiers commerciaux sont celles dont les centres doivent lutter contre les équipements commerciaux des périphéries. Ce sont plutôt des villes moyennes ou de petites villes, ce qui ne correspond absolument pas au fonctionnement de la Capitale.

Par ailleurs, un dernier élément : c'est que les arrêts sur les aires de livraison sont toujours possibles pour manutentionner un bien. Donc, si les Parisiens sont amenés à manutentionner un objet volumineux, ils peuvent toujours utiliser les aires de livraison avec le disque de stationnement, bien entendu, y compris pour de courtes

durées. C'est dans ce sens, plutôt, que nous devons agir pour faire en sorte que l'on n'ait pas cette occupation des places de stationnement, avec une gratuité qui inciterait à des déplacements sur courte durée. Avec la politique tarifaire que nous mettons en place, nous avons quand même, au quart d'heure, une tarification qui est possible et qui reste, je dirai, raisonnable, et qui fait que nous pouvons avoir cette fluidité, cette disponibilité, cette rotation des places qui est à la fois bonne pour la diminution du trafic, mais aussi bonne pour la vitalité commerciale.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 178 du groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux règles de partage de l'espace public.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 179 relatif aux règles de partage de l'espace public.

La parole est à Mme Maud GATEL, s'il vous plaît.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Le partage de l'espace public, cela s'apprend. Face à l'augmentation des nouvelles mobilités, dont nous nous réjouissons, un certain nombre de mesures doivent être prises. Parce que l'augmentation de la place de nouveaux types de pratiques n'est pas encore suffisamment appréhendée. En vrac, on peut citer le non-respect par de nombreux automobilistes des sas vélos, l'emprunt des pistes cyclables par des deux-roues motorisés, des voitures garées dans les voies de bus quand ce ne sont pas les voituriers qui utilisent les voies de bus comme parkings à l'heure du déjeuner ou du dîner, ou encore les deux-roues, motorisés ou non, qui circulent sur les trottoirs.

Par ce vœu, qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 15^e arrondissement, nous souhaitons que des mesures en matière de sensibilisation des publics soient menées, ainsi qu'un volet verbalisation qui est indispensable pour prévenir les accidents et les conflits d'usage, et ainsi, contribuer à pacifier l'espace public.

L'Exécutif a souhaité que soit supprimé un des considérants. Parce que nous sommes éminemment constructifs, naturellement, nous acceptons. Néanmoins, nous continuons de penser que le Plan Vélo a malheureusement pris un retard considérable.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

Pour compléter, je laisserai la parole après à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes constructifs de part et d'autre. Effectivement, comme je l'ai mentionné, certains considérants ont une tendance polémique. Nous souhaitons rappeler que nous venons de livrer un tronçon d'aménagement cyclable sur la rue de Rivoli, après celui de la Grande-Armée. Nous aurons la rue de Turbigo qui va bientôt démarrer, le quai d'Austerlitz, le boulevard Voltaire, la rue du Faubourg-Saint-Antoine, etc.

La mise en œuvre du Plan Piéton est également concrète. Nous allons démarrer de manière imminente les travaux d'aménagement de la rue des Petits-Champs à cheval sur les 1^{er} et 2^e arrondissements. De même, l'aménagement de la rue Marcadet dans le 18^e arrondissement va intervenir d'ici la fin de l'année suite à une concertation très riche menée localement.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé de supprimer ce considérant inutilement polémique et nous vous remercions de l'avoir accepté.

Votre vœu évoque toutefois un point crucial pour la politique des déplacements : c'est le respect du Code de la route et le fait d'aller vers un Code de la rue pour contribuer à un espace public mieux partagé, apaisé et sécurisé. Pour parvenir à cela, nous avons obtenu, de l'Etat, le vote de la loi relative au statut de Paris, l'an dernier, qui permet à la Ville d'entrer dans le droit commun, désormais, et d'avoir des compétences comme les autres maires de France.

Nous avons accueilli, depuis le 1er janvier, au sein de la DPSP, 1.300 nouveaux agents qui viennent renforcer l'action de lutte contre toutes les formes d'incivilité, qu'il s'agisse du stationnement gênant, du respect des zones piétonnes, de la verbalisation en matière de propreté.

Cette réforme d'ampleur, qui est inégalée, est un rouage majeur pour garantir aux Parisiens un espace public apaisé, plus propre, mieux régulé et in fine plus accueillant. Ces éléments ont été proposés en amendements aux derniers considérants de votre vœu.

Votre vœu fait également référence au Plan de vidéo-verbalisation de Paris géré par la Préfecture de police. Ce plan va également être renforcé par l'action de la Ville qui va récupérer des compétences à ce sujet. Nous installons en ce moment une salle de commandement qui accueillera 30 A.S.P. qui pourront verbaliser de façon rapide et efficace les infractions via le parc de caméras fléchées sur les couloirs de bus, ainsi que sur les pistes cyclables.

Pour terminer, nous donnerons un avis favorable à ce vœu qui propose d'amplifier l'action sur le terrain par des opérations significatives de sensibilisation aux règles de partage de l'espace public, pour la sécurité de tous, ses utilisateurs et notamment les plus vulnérables.

En parallèle, le renfort en collaboration avec la Préfecture de police de la vidéo-verbalisation des infractions liées au non-respect des règles de partage de l'espace public va nous permettre aussi de démultiplier notre action.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Je voudrais confirmer que nous partageons cette préoccupation d'un bon partage de l'espace public. C'est un enjeu lié à la simple application de la loi, et notamment au respect du Code de la route, qui est le code du vivre ensemble sur la route. Cette préoccupation est également en lien avec les préoccupations de sécurité routière.

Je voudrais donner deux chiffres sur les catégories d'usagers particulièrement vulnérables : les piétons, qui sont fortement touchés à Paris, avec 13 personnes décédées en 2017, 95 entre 2012 et 2016, et plus de 8.700 blessés sur la même période ; pour les cyclistes, le nombre de morts est heureusement moins élevé avec 2 en 2017, mais tout de même 17 sur la période 2012-2016. Nous sommes donc vigilants et mobilisés pour assurer ce bon partage de l'espace public.

L'action de contrôle est soutenue. En 2017, avant le transfert des A.S.P. à la Ville de Paris, plus de 105.000 P.V. avaient été dressés pour stationnement gênant sur les pistes cyclables et bandes cyclables de la Ville de Paris, plus de 5.147 P.V. pour le non-respect des sas vélos, et également toute une série d'infractions relevées s'agissant du non-respect des priorités piétons ou la circulation des deux-roues motorisés sur les trottoirs. Il y a à la fois l'ampleur des problèmes mais aussi le fait que la mobilisation était déjà très soutenue. Elle peut aussi se traduire par la mise en place d'opérations d'alternatives aux sanctions, avec l'autorisation bien évidemment du Procureur de la République pour sensibiliser les usagers.

Je précise que le document global d'orientation en matière de sécurité routière pour la Ville de Paris, qui est élaboré sous l'égide certes de la Préfecture de police mais conjointement avec la Ville de Paris, le Rectorat, le Parquet et d'autres acteurs, retient le partage de l'espace public, le partage de la voirie, comme un de ses axes principaux pour la période 2018-2022.

Enfin, dernière précision s'agissant de la vidéo-verbalisation, la Préfecture de police renforce ses propres moyens, comme l'avait confirmé mon prédécesseur devant les Conseillers de Paris : 14 fonctionnaires ont été mobilisés en janvier 2017, 25 le seront d'ici peu pour la Préfecture de police. Et nous accompagnons la Ville de Paris dans la mise en place de son unité de vidéo-verbalisation à travers des actions de formation, et bien évidemment ensuite un échange en bonne intelligence pour compléter et coordonner nos actions.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Acceptez-vous l'amendement ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 179 du groupe UDI-MODEM ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu ainsi amendé est donc adopté. (2018, V. 143).

Merci.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la réfection de la place de l'Hôtel de Ville.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 180 relatif à la réfection de la place de l'Hôtel de Ville. C'est M. HODENT qui présente ce vœu, s'il vous plaît.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

C'est moi qui vais en effet le présenter, bien qu'il soit présenté par Jérôme DUBUS et Marie-Laure HAREL, et par tout le groupe PPCI.

L'idée est assez simple. Vous pouvez le constater tous les jours, la place de l'Hôtel de Ville est dans un état qui se dégrade de plus en plus. Je ne serai pas très long car cela ne sert à rien et je pense qu'il suffit de le regarder.

Cette place a quand même un côté historique important. Beaucoup de touristes viennent. Aujourd'hui ils se prennent les pieds dans les pavés. C'est important de pouvoir refaire cette place et d'en faire un lieu correct pour les Parisiens comme pour les visiteurs.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur HODENT, pour votre concision.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Si la présentation faite par M. HODENT était tout à fait neutre, le vœu initial, tel que rédigé par M. DUBUS, est malheureusement outrancier. On peut tout à fait s'accorder à dire que la place de l'Hôtel de Ville, qui est très fortement sollicitée, mérite de réelles attentions, un grand soin pour préserver la grandeur de son histoire et les valeurs humanistes qu'elle symbolise, mais on ne peut accepter la qualification de lamentable du dernier considérant.

Cette place est un lieu de vie important de la vie parisienne. Elle est animée par de nombreux événements d'utilité publique et culturelle. Ces événements nécessitent souvent de la manutention, des montages et démontages, avec des poids lourds qui doivent respecter les zones de stationnement prévues.

Il est vrai que les dalles sont assez malmenées mais toutefois il faut savoir raison garder, d'autant que des campagnes d'entretien régulier sont réalisées. Ainsi, dans le cadre de la programmation budgétaire annuelle 2018, 20.000 euros sont prévus pour l'entretien de la place.

J'émettrais donc un avis défavorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Thierry HODENT. - Je ne le retire pas mais on pourrait tout à fait l'amender, comme vous le souhaitez, Monsieur le Maire, et je n'ai aucun état d'âme sur ce sujet.

Il a été présenté comme il a été présenté, mais à partir du moment où on peut mettre comme considérant uniquement le côté historique et le côté état de la place actuellement, et faire que l'Exécutif fasse ce qu'il faut pour le remettre d'équerre, c'est tout.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je crois que la réponse a été assez claire sur le fait que notamment les considérants étaient assez outranciers. On va voter défavorablement.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 180 du groupe PPCI avec un avis est défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la régulation des licences V.T.C.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 181 relatif à la régulation des licences V.T.C. Si Mme SIMONNET est dans les parages. Dans les escaliers ? Non ? Mme SIMONNET ? Elle est au bistrot ? Donc son vœu tombe. Merci.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de subventions destinées aux pistes cyclables parisiennes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer au vœu n° 243 déposé par l'Exécutif et relatif à l'attribution de subventions destinées aux pistes cyclables parisiennes par le Conseil régional.

Je donnerai la parole à M. NAJDOVSKI. Est-ce qu'il y a des prises de parole des groupes politiques ? Non.

Monsieur NAJDOVSKI, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci de me laisser la possibilité de présenter ce vœu de l'Exécutif qui est relatif à l'attribution de subventions destinées aux pistes cyclables parisiennes par le Conseil régional d'Ile-de-France.

Sous la précédente mandature régionale, la Région Ile-de-France finançait systématiquement à hauteur de 50 % tous les travaux d'aménagement de pistes cyclables à Paris, comme ailleurs en Ile-de-France, dès lors que les critères étaient réunis.

Or, depuis deux ans, l'Exécutif régional présidé par Valérie PÉCRESSE a refusé d'inscrire à l'ordre du jour de la Commission permanente nos demandes de subventions qui correspondaient à dix projets de pistes cyclables, dont certains majeurs constitutifs du Réseau Express Vélo, et cela sans donner de justifications.

Vous avez ici une liste et un tableau qui présente ces dix projets qui ont été menés par la Ville de Paris. L'absence de subventions par la Région Ile-de-France représente pour la Ville une perte financière de 3,2 millions d'euros.

La Région Ile-de-France essaye désormais de noyer le poisson, en évoquant le financement d'autres aménagements au titre des zones 30, mais qui sont des projets instruits à part. Elle n'apporte aucune justification à l'absence de subventions en 2016 et en 2017 pour ces projets de pistes. Elle invoque juste l'avis mitigé du Préfet de police pour le projet de la rue de Rivoli pour justifier son refus d'avoir subventionné ces pistes, qui sont pourtant d'intérêt régional puisque la rue de Rivoli n'accueille pas que des cyclistes parisiens et elle fait partie du réseau Paris Express Vélo qui a une dimension éminemment métropolitaine. Nous n'avons pas d'autres cas connus de non-subventionnement de la Région ces dix dernières années pour des projets de pistes cyclables éligibles aux subventions en Ile-de-France.

Les niveaux de polluants sont élevés en cœur d'agglomération, en particulier à Paris. La Ville de Paris a adopté à l'unanimité du Conseil de Paris un Plan Vélo doté de 150 millions d'euros pour développer la pratique du vélo et la culture vélo. Il faut bien considérer qu'un euro de subvention octroyé à Paris bénéficie aux habitants parisiens - on a une plus forte densité d'habitants en Ile-de-France - mais aussi, comme je le disais, à tous les usagers franciliens des infrastructures parisiennes de transports.

Nous demandons à travers ce vœu que la Maire de Paris adresse un courrier à la présidente de Région pour lui demander de préciser aux élus du Conseil de Paris les raisons pour lesquelles ces 10 projets, jusqu'ici éligibles aux subventions régionales, n'ont pas été subventionnés pour un montant de 3,2 millions d'euros, ni en 2016 ni en 2017.

Nous lui demandons également d'adopter des modalités d'instruction des subventions plus transparentes qui permettent notamment de formaliser et de motiver les accords et refus selon des critères connus et identiques pour tous les territoires et dans un délai raisonnable ; et enfin, de fournir une information permettant de s'assurer que l'ensemble des territoires de la Région, en particulier les plus denses et exposés au niveau de polluants les plus élevés, puissent bénéficier d'aménagements cyclables en privilégiant les pistes capacitaires et sécurisées à même d'inciter la pratique du vélo, aussi bien pour les loisirs que pour les déplacements domicile/travail.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Y a-t-il donc des explications de vote ?

Non.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 243 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. Je vous remercie. (2018, V. 144).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'évaluation de l'impact du Plan "anti-bouchon" de la Région Ile-de-France.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 246 de l'Exécutif, relatif à l'évaluation de l'impact du Plan "anti-bouchons" de la Région Ile-de-France.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour deux minutes, s'il vous plaît.

Je vous engage vraiment à tenir vos temps de parole car on va finir très tard. On est en train de faire les comptages.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Madame le Maire, vous le savez, notre territoire est plus particulièrement touché par la pollution atmosphérique. Comme je le disais tout à l'heure, un Francilien sur huit est exposé à des normes de qualité qui ne respectent pas les normes de qualité de l'air, contre un Parisiens sur deux.

Or, la Région Ile-de-France a lancé un grand plan de développement d'infrastructures routières, baptisé pompeusement "Plan anti-bouchons", doté de 250 millions d'euros en complément de financements locaux. Nous sommes inquiets des conséquences d'un tel plan à l'échelle des déplacements en Ile-de-France, de son impact sur les émissions polluantes.

Nous le savons, davantage de voitures, c'est davantage d'émissions et, "in fine", davantage de pollution atmosphérique. Aussi, il est indispensable d'étudier l'impact de ce plan sur la circulation en Ile-de-France et sur la pollution atmosphérique.

Il faut que nous puissions anticiper l'augmentation de trafic induit qu'il pourrait avoir sur les différentes voies menant à la Capitale ; mesurer l'augmentation de la pollution en banlieue, sur le boulevard périphérique, dans Paris ; mesurer l'impact sur l'exposition au bruit des riverains des voies concernées.

La Région Ile-de-France ne peut pas se permettre de porter un projet contraire aux objectifs fixés par le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France qui porte le double objectif de diminuer de 2 % le trafic automobile et d'augmenter de 10 % la part des modes actifs : marche et vélo.

Nous souhaitons donc, par ce vœu, demander à la Région Ile-de-France de mener une étude sur l'impact sur la circulation en Ile-de-France de son plan dit "anti-bouchons", d'évaluer les différents impacts environnementaux de la création de nouvelles infrastructures routières.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Y a-t-il des explications de vote ?

Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 246 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. Je vous remercie. (2018, V. 145).

2018 DPE 6 - Approbation du zonage pluvial.

Vœu déposé par le GEP relatif à une gestion durable de l'eau à Paris.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux incidences des infiltrations sur le bâti privé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer au projet de délibération DPE 6, avec un amendement n° 182 et les vœux n°s 183 et 184.

La parole est donc à Mme Delphine BÜRKLI, s'il vous plaît.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Sur le zonage pluvial, Madame la Maire ; c'est cela ?

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi deux minutes. On m'informe qu'il y a un film.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Un petit film avant mon intervention, c'est cela ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Intermède.

(Projection d'un film).

Merci pour ce petit interlude de "Paris Pluie".

Je donne donc maintenant la parole à Mme Delphine BÜRKLI au sujet de l'amendement n° 182.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, merci à celles et ceux qui ont conçu ce joli film. Je vois que les mairies d'arrondissement sont également notées comme principaux acteurs pour relever ce défi.

Bien sûr, comme mes collègues maires d'arrondissement, je suis totalement pour le zonage pluvial, tout à fait favorable à l'idée de rendre la ville perméable pour que le moins d'eau possible ne soit rejeté dans les égouts. La vraie question qui se pose et qui n'est pas abordée par ce joli film est "en avons-nous aujourd'hui les moyens" ou plutôt "allez-vous mettre les moyens nécessaires à son application ?"

Reformulée autrement mais concrètement, je voudrais savoir si M. PENINO et Mme BLAUDEL, rapporteurs de ce projet de délibération, avaient ou allaient demander à Christophe NAJDOVSKI s'il pouvait mettre des moyens supplémentaires aux solutions techniques alternatives qui vont devenir obligatoires.

Prenons concrètement l'exemple d'un aménagement dans le 9e arrondissement pour lequel le zonage pluvial a été étudié avant l'obligation : le réaménagement de la rue Blanche.

Nous avons, et Christophe NAJDOVSKI le sait, programmé la création de jardinières en pleine terre et l'élargissement des trottoirs pour un budget de 828.000 euros, et le surcoût du zonage pluvial pourrait faire augmenter, si nous l'appliquons, le budget de 100.000 euros. D'où mes interrogations sur la capacité de la Ville à financer ces solutions techniques car il me semble difficilement imaginable d'augmenter le coût de 8 %, alors même que les budgets dédiés à l'entretien diminuent, et que des économies importantes sont demandées via la fameuse Commission dite "COPOEP".

Tout cela ne me paraît pas très logique, d'où mon amendement sur le financement du zonage d'assainissement car, en vérité, il serait plus raisonnable, pour être plus efficace, de le mettre en place progressivement, et uniquement pour certains aménagements.

Je voudrais également vous signaler que ce sujet crée des inquiétudes légitimes chez les habitants, ce sont les infiltrations d'eau dans les immeubles. Cela arrive régulièrement aujourd'hui. Qu'en sera-t-il demain quand des milliers de mètres cubes d'eau s'infiltreront dans le sol parisien ? Avez-vous pris en compte ces inquiétudes et pouvez-vous y apporter une réponse convaincante ?

Enfin, pour conclure mon propos, je regrette vraiment que vous n'ayez pas pris le temps de nous réunir, maires d'arrondissement en priorité, pour nous présenter ce projet de délibération. Cela nous aurait permis de répondre aux interrogations, voire d'adapter votre dispositif aux enjeux budgétaires pour les mois à venir et qui sont réels.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Jean-Didier BERTHAULT, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Ce Plan Pluie arrive aujourd'hui Journée mondiale de l'eau. C'est une raison de plus pour aborder ce plan qui, en fait, est la continuité de ce qui avait été voté à l'unanimité de ce Conseil de Paris le 19 mars 2012, qui était le Livre bleu, sur lequel nous avons travaillé et apporté quelques propositions avec Anne LE STRAT à l'époque, pour enrichir ce document. On voit bien que, six ans jour pour jour après l'adoption de ce Livre bleu, nous en sommes aujourd'hui à la présentation de ce plan, ce qui veut dire que nous n'avons vraiment plus de temps à perdre sur le sujet. Son adoption est importante parce que la gestion des eaux pluviales en milieu urbain est un sujet aujourd'hui majeur dans le cadre du changement climatique, qui fait d'ailleurs l'objet de nombreux débats actuellement au Forum mondial de l'eau à Brasilia, et sur lequel nous avons effectivement à être exemplaires sur Paris.

Je reviendrai sur les interrogations en fin d'intervention.

Je voudrais simplement rappeler que cette gestion des eaux pluviales a longtemps reposé sur leur collecte par le réseau d'assainissement et leur évacuation vers les stations d'épuration. En cas de pluie intense, les eaux sont rejetées directement en Seine pour éviter la saturation du réseau et l'inondation de l'espace public et des sous-sols d'immeuble justement, comme le rappelait ma collègue Delphine BÜRKLI.

Bien que le Plan de modernisation de l'assainissement ait permis de réduire significativement ces déversements en Seine, ceux-ci sont parfois inévitables en cas d'événements pluvieux importants. Nous voyons bien là que, dans le cadre de la qualité des eaux que nous devons rejeter, du Plan Baignade et autres, nous avons un rôle important à jouer.

Des premières dispositions dans le sens d'une nouvelle approche de la gestion de ces eaux pluviales ont été prises depuis 2006 dans le Plan local d'urbanisme de Paris. Le débit de rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement peut désormais être limité pour des opérations de constructions neuves ou de réhabilitation.

Il s'agissait d'encourager à Paris une gestion dite à la parcelle ou à la source, c'est-à-dire au plus proche de l'endroit où la pluie tombe. L'infiltration des eaux pluviales, leur évaporation et leur rejet à débit limité dans le réseau sont les principales mesures retenues dans le cadre de cette politique.

Les bénéfices attendus sont triples : réduction des rejets en Seine par temps de pluie et donc dépollution du milieu naturel, baisse des quantités d'eau pluviale envoyées vers les stations d'épuration et diminution des risques d'inondation par débordement des réseaux par temps d'orage.

Je reviens sur le fait des rejets vers notamment les stations d'épuration puisque c'est un sujet que l'on avait abordé à plusieurs reprises avec Mao PENINOÛ justement pour se dire : mais ces flux ne sont pas aujourd'hui taxés ou, en tout cas, les redevances ne sont pas perçues sur ces eaux pluviales, d'où un sujet sur le coût sur la taxe d'assainissement. Il vaut mieux réfléchir de façon intelligente à un zonage pluvial plutôt qu'à une taxe pluviale, une taxe de plus, dont les collectivités locales n'ont aujourd'hui plus les moyens. D'où la démarche nécessaire et rapide.

C'est une démarche novatrice car elle prévoit la diminution de la fuite d'eaux pluviales dans le réseau et non un principe de stockage, restitution qui retarde l'arrivée des eaux dans le réseau, mais qui n'empêche pas leur mélange avec les eaux usées, et donc rend obligatoire leur traitement.

Rapidement, les avantages sont cette meilleure protection de la Seine et, pour atteindre les objectifs de "Paris Pluie", il faut rendre la ville plus poreuse, plus verte, et cela fait écho à la désimperméabilisation des sols que nous avons adoptée hier par le Plan Climat.

Deux points de vigilance pour la suite, et cela rejoint les interrogations de ma collègue Delphine BÜRKL tout à l'heure.

S'assurer d'abord que ce plan sera bien suivi d'effet. Si des aménagements de voirie sont concernés par cette désimperméabilisation, la surface de Paris est occupée par la voirie, il ne faudra pas dénaturer le plan en multipliant les exemptions ou les dérogations. Il ne faut pas mésestimer l'ampleur de la tâche, les moyens financiers, car c'est bien un changement de culture dans la conception de la ville, de son urbanisme et de son architecture qu'il faut engager.

Je ne vois pas, dans le projet de délibération, les moyens affectés à la vérification de l'efficacité des systèmes mis en place et de leur maintenance dans le temps. Qui vérifie la bonne installation au moment de la mise en service et plus tard, assurant ainsi la pérennité de la démarche ?

Enfin, pour conclure, je voulais savoir si la Ville de Paris et la démarche prévue dans "Paris Pluie", qui aura plusieurs avantages pour la ville... On peut ainsi parler de "Ville intelligente", de "Ville eau responsable", et Paris pourrait tout à fait s'engager, avec d'autres collectivités et d'autres acteurs institutionnels - vous parliez hier, Monsieur le Maire, de la collaboration de la Ville de Paris notamment sur ces sujets avec le S.I.A.A.P. - de pouvoir adhérer à la "Ville eau responsable" de l'International Water Association dont un prochain congrès se réunira à ce sujet le 12 avril prochain à Paris, ce qui serait aussi une occasion d'affirmer à ce niveau-là, la politique de la Ville de Paris.

Voilà à la fois le soutien que je voulais apporter à ce Plan Pluie, et les interrogations que je souhaitais vous soumettre.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour 5 minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Ce nouveau règlement de zonage pluvial ou Plan Paris Pluie qui nous est présenté aujourd'hui à ce Conseil est un véritable changement dans la gestion des eaux pluviales à Paris.

Nous passons d'un modèle tout à l'égout à une politique de gestion des eaux de pluie à la source, et cela fait une énorme différence.

Notre gestion des eaux pluviales sur le territoire parisien sera désormais plus durable et plus résiliente face aux effets du changement climatique et aux exigences d'amélioration de la qualité du milieu naturel.

Le Plan pluie crée plusieurs zones géographiques où des mesures de traitement à la source de la pluie pourront s'imposer aux opérations de construction et d'aménagement.

Le spécialiste de la Ville intelligente, Carlos MORENO, que Mme la Maire connaît très bien, a d'ailleurs récemment écrit une tribune dans laquelle il estime que le cycle de vie de l'eau en ville est un enjeu majeur de la prochaine décennie.

Le groupe Ecologiste ne peut que lui donner raison et estime que le Plan Pluie est une première réponse à cet enjeu.

Tout d'abord, parce que face aux averses violentes ou intenses qui se multiplient ces dernières années, le système du tout-à-l'égout accélère le ruissellement des eaux pluviales jusqu'à la Seine. Cela aggrave le caractère dévastateur des crues en aval de Paris.

Nous devons donc être solidaires des collectivités en aval et réduire au maximum le rejet de nos eaux pluviales dans le fleuve. Le Plan Pluie permettra une baisse considérable des volumes rejetés dans les égouts, évitant ainsi les débordements et réduisant les déversements en Seine en temps de pluie.

Deuxièmement, parce que le rejet des eaux pluviales dans le tout-à-l'égout, et donc la Seine, dégrade la qualité de l'eau du fleuve.

La qualité de l'eau est strictement encadrée par des normes européennes, or la France a déjà été condamnée par l'U.E. pour non-respect de ces normes.

Le Plan Pluie va améliorer la qualité de l'eau de la Seine en réduisant la quantité d'eau de pluie qui lessive les sols et est mélangée aux eaux usées dans les égouts.

Cela permet par ricochet de protéger la biodiversité dans cette magnifique trame bleue qu'est la Seine.

Troisièmement, parce que le Plan Pluie va permettre de lutter contre l'imperméabilisation des sols, notre groupe a bien évidemment une préférence pour les aménagements végétalisés comme les noues, les jardins de pluie ou les toitures végétalisées, car ils apportent beaucoup de cobénéfices comme le développement de la biodiversité, ou encore la création d'îlots de fraîcheur.

Je souhaite profiter du fait que Jean-Louis MISSIKA, notre adjoint à l'urbanisme, soit également rapporteur pour lui indiquer que notre groupe sera vigilant sur la question du zonage pluvial dans les zones d'aménagement concerté, ainsi que sur la question des dérogations qui pourraient être accordées.

Celles-ci devront être pleinement justifiées sous peine de vider le Plan Pluie de sa substance.

Mon groupe a d'ailleurs déposé un vœu qui propose que soit mis en place des indicateurs de suivi de dépermeabilisation des sols.

Ce vœu propose également que des solutions techniques de dépermeabilisation fondées sur la nature ou les infrastructures vertes soient systématiquement étudiées en premier lors du dépôt d'une demande d'autorisation de rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

Nous proposons que les services de la Ville facilitent l'installation de collecteurs d'eau de pluie dans les jardins partagés, les parcs, les copropriétés, les logements sociaux, les bâtiments publics et bailleurs.

Enfin, le modèle de "Eco-rénovons la Ville" pourrait proposer un dispositif qui intègre et finance à un niveau incitatif le volet dépermeabilisation des espaces privatifs des copropriétés volontaires.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci chers collègues de vos interventions.

Je voudrais commencer cette intervention en remerciant le secrétariat du Conseil de Paris qui, pour la première fois au cours de nos débats, a utilisé une technique que nous avons envisagée depuis le début de la mandature, qui a été longue à mettre en place, qui est la projection de films ou d'images sur nos écrans, qui permettent d'éclairer nos débats.

Il s'agissait là, en l'occurrence, d'un film qui sera destiné au grand public d'une part, pour faire comprendre les enjeux de ce nouveau zonage pluvial, et à l'ensemble des professionnels du bâtiment et de l'urbanisme d'autre part, que nous réunirons avec Jean-Louis MISSIKA et Célia BLAUDEL au cours du mois d'avril pour leur présenter ce Plan Pluie.

Je voudrais ensuite remercier, puisque Monsieur Jean-Didier BERTHAULT vous avez cité le démarrage de ce Plan Pluie suite au livre bleu qui avait été adopté il y a maintenant 6 ans, et si nous n'y sommes pas revenus depuis 6 ans, les uns et les autres peut-être individuellement, je n'en doute pas, mais ici dans ce Conseil nous n'y sommes pas revenus depuis 6 ans, par contre, au sein de la Direction de la Propreté et de l'Eau, Michel BOUVIER, lui, a travaillé dessus pendant ces 6 dernières années. Je tiens à le remercier, avec les services de la DPE, pour ce document qui est aujourd'hui devant notre Conseil.

M. BOUVIER, entre-temps, a quitté la Ville puisqu'il a pris sa retraite, il est ici et je tenais à le remercier.

Vous l'avez dit, c'est un texte extrêmement important, c'est sans aucun doute le texte concernant l'assainissement, le plus important de cette mandature.

Il change notre rapport à l'eau de pluie.

Vous l'avez dit les uns et les autres, aujourd'hui, quand il pleut à Paris, l'eau ruisselle sur nos toits, sur nos trottoirs, dans nos rues, puis rejoint les égouts.

D'une part, cela accroît le volume d'eau à traiter par les usines d'assainissement du S.I.A.A.P. et donc, de la Ville de Paris.

D'autre part, cela fait que quand il pleut fortement, je ne parle pas d'une crue comme on a pu connaître ces deux dernières années, là on est dans des dimensions autres, mais sur une forte pluie ou une pluie un peu classique, dès que c'est très dense, nous sommes contraints de relâcher une partie de l'eau dans la Seine.

Pourquoi ? Parce qu'autrement cela pourrait provoquer des débordements de nos égouts.

Nous avons très largement réduit nos rejets directs dans la Seine, c'est-à-dire sans passer par des usines d'assainissement, ce qui d'un point de vue environnemental est très problématique.

Tout au long des années 2000 et des années 2010, nous avons réduit ces rejets de 85 %, ce qui est extrêmement important, nous l'avons fait avec la Ville et évidemment avec le S.I.A.A.P.

Cela dit, nous avons encore rejeté près de 2 millions de mètres cubes d'eau, ne serait-ce que l'année dernière, dans la Seine.

L'objectif est d'arriver à ne plus en rejeter du tout. Or, si nous continuons sur la pente actuelle, nous allons plutôt vers une augmentation, car nous avons de plus en plus de pluies extrêmement intenses.

C'est donc bien tout l'enjeu de ce Plan Pluie.

Vous avez décrit les uns et les autres les différentes techniques, je ne vais pas y revenir, elles sont diverses, et c'est bien la diversité de ces techniques, de l'infiltration au stockage pour arrosage ou nettoyage derrière, qui est extrêmement importante.

Vous avez, les uns et les autres, posé un certain nombre de questions, de vœux ou d'amendements.

Je voudrais d'abord répondre à Mme BÜRKLİ.

Je comprends bien la problématique qui peut être posée, mais ce Plan Pluie va être annexé au P.L.U., va devenir opposable de la même manière à l'ensemble des permis de construire, et je dirai qu'au même titre que l'ensemble des autres documents de prévention des risques, il n'a pas vocation à renchérir le coût des constructions ou à alourdir nos procédures d'urbanisme, mais à penser la ville de demain autrement dès la construction, d'où d'ailleurs les réunions que nous aurons avec urbanistes, architectes, ou entrepreneurs dans le bâtiment pour que cela puisse être intégré.

Donc, nous n'allons pas mettre en place des éléments spéciaux sur les I.I.L.L., pas plus que sur le plan de prévention des risques d'inondation, mais par contre, évidemment, nous sommes tout à fait disposés à travailler avec vous sur comment faire avancer et mieux fonctionner les choses.

Pas grand-chose à dire, si ce n'est beaucoup d'approbation sur le vœu du groupe Ecologiste pour Paris.

Simplement, vous précisez dans vos questions qu'à court terme est mis en place au sein de la Direction de la Propreté et de l'Eau un tableau de suivi de l'ensemble des projets, et que d'ici un an, à moyen terme, c'est un système d'information géographique qui pourra nous permettre de suivre en direct la mise en place de ce plan, sur l'ensemble des bâtiments, que ce soient ceux de la Ville ou ceux du privé.

On va promouvoir toutes les solutions alternatives de gestion intégrée des eaux pluviales, sans en privilégier une autre, même si je comprends que certains peuvent en souhaiter d'autres.

Nous faciliterons évidemment l'installation de collecteurs de pluie. D'ailleurs, un projet de cette nature figure déjà au budget participatif.

Enfin, sur le dispositif "Eco-rénovons", il y a une réflexion sur le financement, je vous propose donc, comme vous le demandez, que cette proposition soit mise à l'étude pour que l'on puisse regarder comment on peut avancer sur ce sujet, nous y sommes sur le fond tout à fait favorable.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais voir ajoutés.

En tout cas, je remercie l'ensemble des intervenants, qui prennent part à ce plan-là, car c'est une véritable révolution dans notre assainissement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 182 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 183 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 146).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 184 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis...

Oui ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - J'ai oublié d'y répondre, l'avis est défavorable parce que déjà prévu, à la fois avec les Carrières de Paris et la R.A.T.P.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 184 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2018, DPE 6).

Je vous remercie.

2018 DPE 14 - SG - Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial "Est Ensemble" relative à la prise en charge des dépôts des particuliers en déchèterie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DPE 14 - SG. Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial "Est Ensemble", relative à la prise en charge des dépôts des particuliers en déchèterie.

La parole est à M. Thomas LAURET, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Thomas LAURET. - Très rapidement, je voulais saluer cette initiative car elle s'inscrit dans une logique de métropolisation de la gestion des déchets, objectif que nous avons porté lors du dernier Conseil de Paris dans le cadre du débat sur la propreté. La coopération entre Paris et les communes de Montreuil et les alentours permet de donner l'accès aux Parisiens ou aux habitants de l'E.P.T. "Est Ensemble" à un plus grand nombre de déchèteries, ce qui permet donc d'accroître leur complémentarité.

Cela nous semble aller dans le bon sens et bravo à la direction concernée et à Mao PENINOÛ pour avoir porté ce projet.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Oui, pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit M. Thomas LAURET. Je le remercie de son intervention.

C'est effectivement tout à fait dans le cadre des politiques de métropolisation que nous avançons sur ce sujet. Je dois vous dire que cela n'a pas été simple, là aussi. Il y a un certain nombre de règlements qui font qu'il est très compliqué de pouvoir ouvrir des équipements, en l'occurrence des déchèteries payées par les impôts des Parisiens - c'est un fait -, de les ouvrir à nos voisins les plus immédiats de la Métropole.

Je voudrais remercier les services, l'ensemble des services de la Ville qui ont participé à cette ouverture.

C'est une première convention et j'espère qu'il y en aura d'autres. Elle est très symbolique, car vous avez cité "Est Ensemble", vous avez cité notamment la ville de Montreuil et je voudrais pour ma part signaler en particulier la ville de Bagnolet, qui est aujourd'hui une des villes de nos voisins les plus en difficulté.

Nous sommes très heureux et très fiers de pouvoir ainsi travailler avec eux, leur ouvrir des équipements de la Ville ; c'est tout à fait dans ce sens qu'il faut aller pour effacer cette frontière qu'est le périphérique et travailler ensemble.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup à tous les deux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 14 - SG.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 14 - SG).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons dorénavant les projets de délibération de la 4e Commission.

La parole est à sa présidente, Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

La 4e Commission s'est réunie le 12 mars de 9 heures 06 à 10 heures 20 avec 20 élus présents et 6 élus absents ou excusés.

A l'ordre du jour de cette Commission, sont inscrits 48 projets de délibération, 12 vœux et 2 amendements.

Pour commencer en l'absence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint au Maire en charge du handicap et de l'accessibilité, excusé pour participation à une réunion sur les Jeux paralympiques, c'est Léa FILOCHE qui a présenté les principaux projets de délibération portant sur plusieurs sujets : l'autisme, le logement pour les personnes handicapées, les chiens guides, l'insertion professionnelle ou encore les centres "Loisirs Pluriel".

Concernant la santé et les relations avec l'A.P.-H.P. de Paris, Mme Anne SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation, elle a apporté des précisions sur le Contrat local de santé de Paris pour la période 2018 à 2022. Il s'agit du projet de délibération DASES 9. Mme SOUYRIS a aussi indiqué que du 24 mars au 7 avril se tenait la Semaine de la santé et a répondu aux deux questions soulevées par des membres de la Commission.

Concernant la prévention spécialisée et l'intégration, Mme Colombe BROSSEL a présenté ses projets de délibération et répondu aux questions relatives au projet de délibération DASES 50 G qui concerne la convention avec l'association de prévention spécialisée et d'accompagnement des jeunes.

Concernant les questions de solidarité, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance, Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation et répondu à une question portant sur la distribution alimentaire dans les quartiers du 18e. Mme VERSINI a également annoncé plusieurs informations et répondu aux questions.

La présentation de la Nuit de la solidarité le 20 mars à partir de 18 heures à l'Hôtel de Ville et en présence de tous les participants à cette action, les services, les associations et les habitants bénévoles.

Un hommage aux Morts de la rue le 4 avril à l'Hôtel de ville. La fermeture du centre d'accueil des migrants de la Chapelle le 30 mars et l'ouverture par l'Etat de quatre guichets d'accueil sans donner de dates précises.

Enfin, Mme VERSINI a apporté des précisions aux membres de la Commission, suite à la distribution aux membres de la Commission de la feuille de route de Mme FILOCHE, conseillère de Paris déléguée chargée des solidarités.

Concernant l'égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme en l'absence de Mme BIDARD, excusée, c'est Mme BROSSEL qui a présenté le seul projet de délibération de sa délégation.

Concernant les personnes âgées et l'autonomie, Mme BRIDIER a présenté les projets des délibération de sa délégation avec des précisions sur le projet de délibération CAS 1 portant sur l'évolution des aides du règlement municipal des prestations d'aides sociales facultatives en direction des personnes âgées et handicapées. Deux membres de la Commission se sont exprimés sur le sujet.

Concernant la prévention spécialisée et l'intégration, Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pour présenter les 12 vœux et les 2 amendements, Mme CEYRAC a présenté le vœu des Républicains...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il vous faudrait conclure, Madame.

Mme Marie ATALLAH. - Voilà, Mme CEYRAC, Mme TAÏEB-ATTIAS, M. BÉGUÉ et Mme KONÉ ont présenté 8 vœux.

En vous souhaitant un bon débat, je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci de votre présentation.

2018 CAS 1 - Évolutions des aides du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative en direction des personnes âgées et handicapées.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous commençons justement ce débat avec le projet de délibération CAS 1 et les amendements n^{os} 185 à 187.

La parole est tout d'abord à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération précise notamment les contours de la réforme du "pass" Navigo Emeraude Améthyste, soit la gratuité du "pass" pour les seniors sous conditions de ressources, cette même mesure à laquelle vous avez mis fin en 2012. Tout le monde a le droit, naturellement, de changer d'avis.

Nous y sommes bien entendu favorables, puisque nous nous étions battus contre vous-mêmes lorsque vous avez décidé en 2012 de mettre fin à cette mesure. Et en 2014, nous nous étions élevés contre la nouvelle grille tarifaire qui voyait augmenter, y compris pour les plus petits revenus, le coût du "pass" Navigo.

Que de temps perdu !

Mais ne nous y trompons pas néanmoins, cette mesure ne résout pas la question majeure de la mobilité des seniors et des personnes en situation de handicap. Rappelons que l'un des principaux freins à la mobilité, c'est l'absence d'accessibilité des transports en commun, car Paris se place parmi les plus mauvaises élèves en la matière, comparativement au métro des grandes villes du monde.

Mais je veux m'attarder sur la question de la méthode. On en parle beaucoup au cours de ce Conseil mais dans la mesure où nous approuvons le projet de délibération, peut-être accepterez-vous d'écouter, car questionner la méthode en soi n'est pas illégitime. Cette annonce est symptomatique de ce qu'il convient désormais d'appeler la "méthode HIDALGO" : une annonce sans aucune concertation ni débat, une navigation à vue, un énième revirement, une mesure non budgétée, un soupçon de clientélisme et un profond mépris des élus.

Les récents échecs ne vous ont donc rien appris, puisque lundi vous annonciez le lancement d'une étude sur la gratuité des transports en commun.

C'est un réel sujet : sur qui faire peser les indispensables moyens pour rénover le réseau de transports en commun ? Parce que rien n'est gratuit et il faudra bien trouver le pourcentage des 3 milliards d'euros qui reposent aujourd'hui sur les usagers parisiens. A minima, car il faudra encore davantage de moyens pour rénover et contrebalancer le sous-investissement dont pâtit aujourd'hui le réseau francilien. Quel financement envisager ? Il repose aujourd'hui sur l'usager, sur le contribuable, sur les entreprises. Demain, quel "mix" pour ce financement ? Bref, ayons ce débat.

Enfin, car notre groupe n'a eu de cesse de le demander. La politique de mobilité ne peut se concevoir et se penser à la découpe, comme nous le faisons depuis le début de cette mandature. Jamais nous n'avons eu de débat global sur les transports. On prend les sujets les uns après les autres sans proposer de vision globale, d'où des aberrations, des revirements et aucune ligne directrice. Priorité aux mobilités actives : vraiment ? Quand on voit l'état d'avancement du Plan Vélo. Le piéton ? Le parent pauvre de la politique parisienne. Les transports en commun ? Sursaturés, pollués, inaccessibles et aucune réelle ambition en la matière.

Vous avez annoncé un débat : ayons-le, enfin, et arrêtez de mépriser ainsi ce Conseil.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe les Républicains, la parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, il y a maintenant bientôt deux mois, la Maire de Paris, qui n'est toujours pas là, annonçait le retour de la gratuité du Navigo pour les personnes âgées de plus de 65 ans, qu'elle a, par la suite, décidé d'élargir aux personnes en situation de handicap. Il est heureux que vous ayez enfin entendu la voix de votre opposition - une fois n'est pas coutume - qui n'a cessé de vous interpellier ces trois dernières années sur la réforme que vous aviez décidée fin 2014, consistant à augmenter, je le rappelle, la participation dont les seniors et les personnes en situation de handicap s'acquittaient pour bénéficier du Navigo Emeraude Améthyste. Il est également heureux que la Maire de Paris ait rétabli une gratuité, dont elle avait soutenu, je le rappelle, la suppression quand elle était première adjointe en 2012. Comprenne qui pourra.

Le plus surprenant, c'est qu'en décembre, la Maire feignait encore d'ignorer les conséquences désastreuses des effets de seuil qui avaient été introduits dans la nouvelle grille de participations. Le montant du "pass" d'un retraité, avec une pension en moyenne de 1.600 euros, a plus que doublé - de 40 euros à 90 euros -, et celui qui percevait à peine plus a vu son Navigo augmenter alors de 40 euros à 180 euros. 30.000 retraités ont ainsi renoncé à leur carte de transport. C'est cela la conception de la justice sociale qui motivait la réforme.

Vous avez beau jeu, aujourd'hui, de proposer cette gratuité pour favoriser la mobilité des seniors, mais je rappelle que c'est vous qui avez mis un frein à cette mobilité, prenant le risque de les isoler, ce que nous avons dénoncé à l'époque. Reste maintenant à comprendre pourquoi il faut attendre le 1er juin prochain pour que cette mesure soit appliquée.

Vous nous avez répondu, le mois dernier, que la date d'entrée en vigueur était ainsi fixée - je cite : "pour permettre aux services de la Ville et au Centre d'action sociale de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette réforme". Nous vous avons bien entendu, mais persistons à penser que la gratuité pourrait s'appliquer dès maintenant. Le conseil d'administration du Centre d'action sociale se réunit le 29 mars prochain et nul doute qu'il adoptera cette mesure.

C'est pourquoi nous vous proposons de fixer l'entrée en vigueur de la gratuité du Navigo Améthyste au 1er avril 2018, mesure cohérente, me semble-t-il.

Nous vous proposons, par ailleurs, d'aller encore plus loin pour favoriser la mobilité des Parisiens les plus âgés, en créant un autre dispositif d'incitation à l'usage des transports en commun, que vous appelez de vos vœux. A l'instar du Département du Val-de-Marne, vous pourriez utilement proposer aux seniors de plus de 65 ans non éligibles à la gratuité, une réduction de 50 % sur leur Navigo. Là encore, le mois dernier, vous avez balayé notre proposition prétextant que nous ne nous adressions pas au bon interlocuteur et que nous devions nous retourner vers la Région, profitant de l'occasion pour nous indiquer combien votre mesure était meilleure.

Loin de nous de vouloir nous immiscer dans vos relations avec la Région Ile-de-France. Nous nous permettons de renouveler notre demande pour que vous vous rapprochiez d'"Ile-de-France Mobilités", compétent en la matière, et que vous dupliquiez pour les Parisiens la convention mise en place avec nos voisins val-de-marnais, qui permet de prendre en charge la moitié du prix du "pass" Navigo. C'est ainsi que vous favoriserez la mobilité de l'ensemble des personnes âgées ou en situation de handicap parisiennes.

C'est cet objectif qui doit tous nous motiver, et rien d'autre, pas même une quelconque manœuvre pour reconquérir un électorat malmené et dont vous ne pouvez aujourd'hui plus vous passer, semblerait-il. La lutte contre l'isolement des personnes âgées vaut mieux, croyez-moi, que cela.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est à l'occasion de ses vœux, au début de l'année 2018, que la Maire de Paris a annoncé des mesures importantes en faveur de la mobilité des personnes de plus de 65 ans qui vivent à Paris, ainsi que pour les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire la gratuité du "pass" Navigo sous condition de ressources et la création d'un service d'accompagnement personnalisé pour prévenir les situations d'isolement.

Le projet de délibération que nous allons voter aujourd'hui, et je m'en réjouis, va en effet permettre, à partir du mois de juin prochain, la gratuité intégrale du "pass" Navigo pour les Parisiens et les Parisiennes de plus de 65 ans. Il sera soumis à condition de ressources jusqu'à 2.028 euros de revenu mensuel pour une personne seule, 3.400 euros pour un couple. Le nombre potentiel de bénéficiaires est estimé à environ 200.000. La Ville de Paris prendra entièrement à sa charge le coût de ce dispositif qui permettra un déplacement dans les transports en commun dans les 5 zones couvertes par le "pass" Navigo en Ile-de-France.

C'est une mesure extrêmement importante. J'entends beaucoup parler de la méthode, mais l'essentiel, c'est d'en venir au fond. C'est une mesure extrêmement importante qui témoigne de notre engagement en faveur d'une meilleure autonomie des personnes et de la lutte contre la pollution, car celle-ci constitue une priorité de notre action et doit relever d'outils différents et nombreux.

La politique menée depuis 2001 vise à encourager les particuliers comme les professionnels à renoncer à la voiture individuelle en facilitant l'usage des transports en commun. Que les personnes âgées et les personnes en situation du handicap puissent en bénéficier est une mesure juste. Cette évolution des comportements est donc facilitée pour les transports collectifs, ainsi que les possibilités d'insertion sociale, d'activité citoyenne. C'est la mobilité des seniors et des personnes en situation de handicap qui est en jeu, aussi, dans ce projet de délibération.

Ces mesures s'ajoutent, par ailleurs, aux autres mesures municipales déjà existantes qui incitent les Parisiens à utiliser des modes de transport propres et partagés. Ces différentes aides sont ouvertes aux particuliers, mais aussi aux professionnels parisiens et de petite couronne, commerçants, artisans, autoentrepreneurs, etc. Toutes ces aides font de Paris la collectivité locale qui aide le plus les citoyens et les citoyennes dans leur mobilité, et nous l'accroissons aujourd'hui de manière très importante en votant ce projet de délibération.

Je note que, dans le même temps, la Région Ile-de-France a réduit ses aides en les supprimant pour les bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat, et que malgré la décision du Tribunal administratif de Paris, décision dont, d'ailleurs, la droite parisienne ne parle jamais - visiblement, elle ne l'arrange pas -, décision qui n'a toujours pas été respectée par une nouvelle délibération du Conseil régional, nous, à Paris, nous faisons le choix de la solidarité avec toutes et tous.

C'est un signe concret de notre politique d'aide à l'autonomie, d'incitation à l'usage de modes de déplacement respectueux de l'environnement, de solidarité avec toutes et tous, et notamment avec toutes les générations. Je me réjouis donc, au nom de mon groupe, de ce projet de délibération très important que nous voterons avec beaucoup de conviction.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le président pour le groupe Communiste, Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe s'est toujours mobilisé pour la gratuité des transports. Sur ce point, nous avons été entendus pour la gratuité du "pass" Navigo Emeraude. Nous saluons cette mesure qui prend en compte le pouvoir d'achat des retraités et qui s'inscrit dans la volonté de réduction de la place de la voiture.

Lors de la réforme de 2015, nous avons fortement agi pour atténuer la participation des seniors, en particulier pour celles et ceux dont les revenus étaient autour du plafond. Nous nous étions également mobilisés pour le dézouage du "pass" Navigo afin de répondre aux besoins sociaux des Parisiennes et des Parisiens, et favoriser la mobilité pour tous.

L'ensemble des aides créées par la Ville de Paris contribue à lutter contre l'exclusion, les inégalités, mais aussi à garantir l'accès aux droits les plus fondamentaux.

Par ce projet de délibération, la Ville de Paris s'inscrit dans cette démarche en faisant évoluer le Règlement municipal des prestations d'aides sociales facultatives en direction des personnes âgées et des personnes handicapées. C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

Deux dispositifs sont modifiés.

Le recours au Navigo Emeraude Améthyste est facilité pour permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de circuler sur le réseau des transports en commun d'Ile-de-France gratuitement des zones 1 à 5. Ce dispositif permet à la fois d'assurer l'inclusion sociale mais aussi de lutter contre la pollution en encourageant le déplacement en transports en commun.

Nous saluons le fait que la Ville de Paris modifie ce dispositif et qu'elle s'inscrive dans la poursuite des vœux que nous avons émis.

La prochaine étape, pour laquelle nous nous mobiliserons, sera la gratuité pour les étudiants et les jeunes travailleurs, dont les besoins sociaux ne cessent d'augmenter et qui sont largement victimes de la crise et des bas salaires.

En effet, cette décision ne dissipe pas la totalité des questions sur le barème et les échelons pour les personnes dépassant le plafond de revenus. Sur "Paris Solidarité", le plafond des ressources pour l'aide sociale facultative est revalorisé, afin que la décision du Gouvernement d'augmenter l'A.S.P.A. et l'A.A.H. n'impacte pas la possibilité pour les personnes qui en ont le plus besoin d'accéder à l'aide facultative apportée par la Ville de Paris.

Si le Règlement municipal n'avait pas été modifié, les Parisiennes et Parisiens qui étaient bénéficiaires de "Paris Solidarité" auraient vu disparaître l'aide municipale avec l'augmentation de leurs minima sociaux. Cela permet que les aides apportées par la Ville ne soient pas substituées par celles de l'Etat, mais qu'elles soient bien complémentaires pour les personnes en situation de très grande précarité, et dans le respect des engagements du Pacte de solidarité et de lutte contre la grande précarité de la mandature.

La modernisation des attributions d'aides sociales facultatives est un élément essentiel pour s'adapter aux nouveaux besoins sociaux émergents et aux décisions prises par le Gouvernement.

Nous restons néanmoins vigilants sur la lutte contre les inégalités des Parisiennes et des Parisiens qui ne sont pas impactés par cette modification et qui subissent quotidiennement les problèmes liés à l'exclusion sociale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite revenir sur ces deux mesures présentées dans cette modification du Règlement municipal des prestations sociales facultatives gérées par le C.A.S.-V.P. en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

Tout d'abord, je voudrais saluer cette nouvelle mesure de justice sociale qu'est la gratuité du "pass" Navigo Emeraude Améthyste pour les seniors et les personnes en situation de handicap, sous condition de ressources. Elle bénéficiera à plus de 100.000 Parisiennes et Parisiens.

Comme évoqué dans le projet de délibération, il s'agit du principal dispositif d'aides sociales en direction des personnes âgées ou en situation de handicap. Rappelons ici que la gratuité de l'accès aux transports ne concernait jusqu'à présent que les personnes bénéficiaires des minima sociaux. Faciliter le recours au "pass" Navigo Emeraude Améthyste, en le rendant totalement gratuit pour ses bénéficiaires actuels, sous les mêmes conditions d'imposition et pour la zone de 1 à 5, est une avancée considérable en termes de justice sociale et de progrès humain.

Nous sommes fiers aujourd'hui de rappeler également que la mesure du dézonage du "pass" Navigo en vigueur depuis septembre 2015 est une mesure acquise grâce aux élus écologistes de la majorité de gauche de la précédente mandature du Conseil régional d'Ile-de-France.

Rappelons également que la mesure du dézonage de la carte Navigo est une mesure à la fois solidaire et écologique. Elle favorise l'égalité d'accès aux transports en commun pour l'ensemble des habitants de la région, indépendamment du lieu de leur habitation, et elle encourage les habitants à abandonner la voiture pour prendre les transports en commun. De plus, le système des différentes zones pénalisait les habitants de la zone 5 qui devaient payer le plus cher pour leur transport afin de venir travailler à Paris où le coût du logement est inaccessible pour les classes populaires, voire parfois pour les classes moyennes.

Enfin, toujours sur le sujet de la gratuité d'accès aux transports publics, je tiens ici à saluer l'initiative prise par Mme la Maire, Anne HIDALGO, décidant d'étudier la mise en place de la gratuité des transports en commun à Paris. C'est une démarche de grande ampleur que nous soutenons, mais en même temps nous souhaitons alerter sur le mode de financement et le modèle économique, car jamais une expérience semblable n'a été menée à l'échelle d'une capitale comparable à la nôtre.

La seconde mesure de ce projet de délibération concerne les changements de plafonds d'éligibilité au dispositif "Paris Solidarité". Ce dispositif est un complément de revenus pour les Parisiennes et Parisiens les plus précaires, et notamment les personnes retraitées et les personnes handicapées.

Ce dispositif concerne aujourd'hui près de 23.000 bénéficiaires.

Le montant de cette allocation est calculé en fonction des revenus de la personne bénéficiaire. C'est pourquoi la revalorisation de l'A.A.H. et l'A.S.P.A., et l'augmentation du plafond d'éligibilité de l'A.S.P.A., qui est en fait un minimum vieillesse de l'Etat annoncé par le Gouvernement que ces personnes perçoivent aujourd'hui à Paris, risquait d'entraîner une baisse de leur allocation "Paris Solidarité". C'est pour cela que la valorisation du plafond de l'allocation "Paris Solidarité" va permettre à ces bénéficiaires de rester gagnants, voire pour certains de passer au-dessus de la barre symbolique du seuil de pauvreté. C'est donc une mesure simple, n'entraînant pas de coûts supplémentaires, qui permettra de soutenir les Parisiennes et les Parisiens les plus précaires de notre ville.

Alors que la lutte contre la grande exclusion est la priorité de notre mandature, je me réjouis de constater que la Ville continue à prendre ses responsabilités dans ce domaine. Ce sont les inégalités qui coûtent le plus cher et non pas l'aide apportée aux plus précaires. Plus les inégalités se creusent dans nos quartiers, plus il y a de risque de dégradation et plus notre bien-être collectif est menacé. En portant ce regard attentif sur les évolutions des dispositifs d'aides sociales, nous continuons à améliorer la qualité de vie dans notre ville.

L'accès à la mobilité pour tous et la garantie d'un niveau de revenus minimum sont pour nous, écologistes, deux leviers très importants pour avancer plus vers la ville inclusive et durable.

Nous avons avancé en faveur de plus d'égalité dans la mobilité et nous gardons l'espoir, Madame la Maire, de vous convaincre d'aller encore plus loin dans la réflexion vers un revenu de base pour tous, pour tous les Parisiens et Parisiennes.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

J'ai bien écouté les interventions des différents groupes de la majorité et je trouve que vraiment, Madame la Maire, ce projet de délibération est d'une indécence. Une indécence intellectuelle parce qu'un minimum d'honnêteté aurait exigé que vous écriviez dans ce projet de délibération que vous réinstauriez la gratuité de la carte Emeraude et Améthyste, et pas que vous instaurez la gratuité. Arrêtons de se moquer du monde !

En 2012, c'est lorsque M. Bertrand DELANOË était Maire de Paris qu'il a remis en cause la gratuité. Je me souviens de débats houleux. J'étais à l'époque dans le groupe Communiste et élu du parti de gauche. J'étais pour voter contre le projet de délibération et il y avait une pression de dingue où, sur les conditions de modifications, on avait réussi à modifier un peu les tarifs mais il fallait absolument voter pour le projet de délibération sinon, ouh là là, l'Exécutif socialiste revenait complètement en arrière et mettait une situation pire encore.

Je vous passe les détails. Hélas ! J'ai essayé de retrouver dans mes archives le projet de délibération parce que j'étais intervenue et j'avais mis tout cela en direct, mais c'était déjà inacceptable !

En 2014, le premier budget de Mme HIDALGO, c'est ce premier budget qui a fait exploser les tarifs. Qui a voté pour ce budget ? Le groupe Socialiste, le groupe Communiste, le groupe Ecologiste.

Je suis désolée. J'ai assumé de voter contre.

Vous dites, comme si c'était une grande nouveauté extraordinaire : "la Ville de Paris a pris conscience de la difficulté de la paupérisation des personnes âgées". Non, la Ville de Paris a pris conscience que, pour les prochaines élections, avoir toutes les personnes âgées, qui se sont mobilisées à coup de pétitions, contre elle était problématique. Alors, tant mieux. Victoire ! Vous faites marche arrière. Hélas, vous ne faites pas marche arrière sur l'ensemble des augmentations, seulement une partie. Reconnaissez au moins que vous ne faites qu'une marche arrière sur une grande régression que vous aviez engagée.

Maintenant, le débat sur la gratuité : oui, je suis pour que l'on aborde ce débat sur la gratuité. D'ailleurs, en 2014, je défendais la gratuité des transports en commun, et déjà, dans un premier temps, l'extension de la gratuité des transports en commun. Commençons déjà par instaurer véritablement la gratuité pour toutes les personnes en situation de sans-emploi. Ce n'est pas le cas aujourd'hui : je peux vous dire que le dispositif de la Région pour les personnes sans emploi est assez drastique.

Ensuite, que l'on instaure la gratuité totale pour l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans, également. Et qu'on étende cette gratuité petit à petit. En revanche, qu'on ne fasse pas financer la gratuité par le biais d'un péage urbain ! La gentrification de la Capitale s'est accélérée. Les loyers ont explosé. Les politiques en faveur du logement social sont insuffisantes. Tout cela a fait que de nombreuses classes populaires et les couches basses des classes moyennes ont été exclues en dehors du périphérique. Ceux-là mêmes qui subissent l'explosion des loyers devraient payer une deuxième fois par le biais d'un péage urbain les mesures soi-disant "de justice sociale" ! Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder.

Il y a la possibilité de mettre en place la gratuité dans les transports en commun avec, notamment, l'augmentation de la part des transports et, notamment, une réflexion bien plus ambitieuse en matière de fiscalité que celle de M. MACRON qui donne 9 milliards aux plus riches sans se soucier que la question de la pollution nous coûte plus de 100 millions d'euros par an, que ce soit sur les questions sanitaires, sur les conséquences sur le bâti ou les conséquences sur l'agriculture.

Engager la gratuité sur les transports publics est une nécessité absolue, et non pas casser les transports publics que représentent le fret ferroviaire et le rail des personnes et des marchandises.

Maintenant, sur l'autre partie de ce projet de délibération qui concerne...

Oui, c'est la fin de journée : on est fatigués.

Le Gouvernement a mis en place une augmentation de l'allocation aux adultes handicapés mais, hélas, il a indexé cette allocation aux adultes handicapés sur les revenus du conjoint. C'est une catastrophe !

Il met en place cette augmentation mais, en même temps, il a supprimé la prime d'activité pour l'ensemble des bénéficiaires de pensions, rentes d'invalidité et rentes d'accident de travail et maladie professionnelle.

C'est toute la subtilité du "en même temps" de M. MACRON...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai pour dire que le vœu rattaché au projet de délibération que je défends exige que l'on n'attende pas un étalement sur trois ans pour maintenir l'allocation que nous avons prévue et que...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET. Vous avez épuisé votre temps de parole. Merci.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER pour répondre à l'ensemble des orateurs et oratrices.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes en présence d'un projet de délibération très important. Beaucoup d'entre vous ont évidemment parlé du "pass" Navigo, du lancement de l'étude sur la gratuité des transports publics - je n'y reviendrai pas car il me semble que ce n'est pas le sujet - et aussi, et je pense qu'il ne faut pas l'éluder, de la réforme du dispositif "Paris Solidarité", qui revient à augmenter l'aide extra-légale que nous attribuons aux personnes qui relèvent de l'aide aux adultes handicapés et du minimum vieillesse.

Sur le "pass" Navigo, tout d'abord : je suis vraiment non pas étonnée, mais déçue de voir tous ces reproches. Pourtant, sur le fond, pour en avoir parlé avec vous tous - y compris avec vous, Madame BERTHOUT, dans votre bureau -, nous y sommes tous favorables.

Exactement !

Je ne comprends donc pas ces polémiques pour moi inutiles.

Nous allons encore plus loin, aujourd'hui, avec la réforme que nous proposons. Nous allons plus loin dans le volume de personnes qui seront concernées. Nous allons plus loin, par rapport au plafond de ressources qui sont arrêtées dans le projet de délibération. Surtout, nous allons encore plus loin sur le dézonage, cela a été dit par le groupe Communiste et par le groupe Ecologiste. Je pense qu'on peut vraiment noter une grande avancée, qui n'existait pas précédemment.

Je ne reviens pas - et cela a été dit par Rémi FÉRAUD - sur les deux grands objectifs de cette mesure, notamment la lutte contre la pollution, qui est le grand combat de cette mandature, et la mobilité des seniors.

Cette mesure est un signe de soutien de la collectivité parisienne en direction des moins aisés, dont le pouvoir d'achat a été mis à mal ces derniers temps, notamment avec la hausse de la C.S.G. par l'Etat.

Comme toute nouvelle mesure, il existe une date d'entrée en vigueur. Celle-ci a été fixée au 1er juin, notamment pour permettre aux services de la Ville et au Centre d'action sociale de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette réforme dans les meilleures conditions possibles.

Vous imaginez bien qu'attribuer un dispositif d'une telle ampleur pour plus de 200.000 Parisiens ne se fait pas en un jour. Il ne sera donc pas possible de lui appliquer un effet rétroactif, cela aussi, je vous l'avais déjà dit.

Madame BERTHOUT, vous faites référence aux annonces d'"Ile-de-France Mobilités", quant à la possibilité de dupliquer la convention passée avec le Val-de-Marne. Là aussi, je vous l'ai déjà dit : notre dispositif est plus avantageux. Il ne tient donc qu'à la présidente du Conseil d'"Ile-de-France Mobilités" d'offrir aux Franciliens les mêmes avantages que ceux que nous attribuons aux seniors parisiens.

Nous émettons le vœu que la présidente d'"Ile-de-France Mobilités" propose une réduction de tarif aux personnes âgées ou en situation de handicaps qui ne seront pas éligibles au dispositif de la Ville.

Nicolas NORDMAN et moi l'invitons également à se saisir de la question de l'inaccessibilité du réseau historique du métro parisien. Cela a été relevé par vous, Madame GATEL. Nous sommes d'accord : elle est insupportable pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, je rappelle que notre système de transports a plus de 100 ans. Je rappelle également que cela n'est pas de notre compétence. Il revient à "Ile-de-France Mobilités" de se pencher sur cette question et "a minima" de mettre à l'étude la création d'un parcours multimodal cohérent, pouvant être emprunté par les personnes à mobilité réduite et, plus largement, par toutes celles et ceux qui connaissent des difficultés pour se déplacer. Le silence observé en la matière est vraiment assourdissant.

Concernant votre vœu-amendement, Madame SIMONNET, j'associe à ma réponse M. Nicolas NORDMAN.

Vous avez raison de le souligner, la suppression de la prime d'activité pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité est une initiative du Gouvernement.

Il est important, par ailleurs, d'indiquer que, parmi ceux qui vont en perdre le bénéfice, tous ne sont pas éligibles aux aides versées au titre de Paris Solidarité.

Voilà pourquoi je ne peux pas souscrire à votre proposition de créer une aide équivalente à la prime d'activité qui serait, à vous lire, versée de façon générale aux pensionnés parisiens.

S'agissant de la création d'un revenu individuel ne prenant pas en compte les revenus du conjoint, il me faut vous rappeler que les minima sociaux sont tous attribués en fonction de la situation familiale du demandeur. Ces minima visent en effet à garantir aux personnes des ressources minimales pour vivre.

S'agissant enfin de votre proposition de porter, dès le 1er avril 2018, le plafond de l'aide municipale Paris Solidarité à 1.015 euros, nous ne pouvons là également pas répondre à votre demande. Le choix qui a été fait est de revaloriser le plafond d'aide sur 3 ans, pour accompagner l'augmentation progressive du minimum vieillesse et de l'A.A.H.

Ainsi, pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer vos amendements au profit du vœu de l'Exécutif, sous peine de devoir y être défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Galla BRIDIER.

J'ai une explication de vote de Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, je redis, Galla BRIDIER, que vous rétablissez une gratuité dont Mme la Maire de Paris a soutenu la suppression quand elle était première adjointe en 2012, et puis vous améliorez un peu les choses, c'est vrai.

Ce vœu bis n'est bis que dans le nom, sans surprise. Il ne reprend ni n'amende ni ne recherche un consensus sur les propositions que nous avons soumises. Il est simplement une occasion de plus, dans cette séance, de nous prouver combien l'Exécutif parisien est incapable de travailler avec ce qui est en train de devenir votre bête noire, la Région, allez savoir pourquoi.

Nous vous demandions de dupliquer le modèle de convention conclue entre le Val-de-Marne et "Ile-de-France Mobilités" pour proposer un Navigo à moitié prix aux seniors. Vous persistez à ne pas répondre et vous renvoyez tout cela à la Région.

Nous vous demandions d'appliquer immédiatement la gratuité. Vous nous répondez que la Présidente de Région doit se saisir de la question de l'inaccessibilité du métro. Je ne vois pas trop le rapport, mais enfin bon. D'autant plus que, sur ce sujet, on ne vous a pas beaucoup entendu avant 2015, quand l'Exécutif régional ne déployait absolument aucun moyen, preuve à l'appui, vous pouvez vérifier sur l'accessibilité du métro.

Bref, franchement, sur un sujet pareil, vous n'élevez pas vraiment le débat et vous ne vous montrez pas vraiment à la hauteur des enjeux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je n'ai pas d'autres explications de vote. Je vais à présent mettre aux voix les amendements n° 185 et 186. L'Exécutif a déposé le vœu n° 185 bis.

Sur l'amendement n° 185 du groupe les Républicains et Indépendants, je suppose qu'il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, n° 185 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 185 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 186 des Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 186 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 186 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les Républicains et Indépendants, vous vous êtes abstenus ? Vous avez voté contre. D'accord.

Le vœu est adopté. (2018, V. 147).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 187 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 187 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, CAS 1).

Je vous remercie. C'est une belle avancée. Nous pouvons nous en réjouir.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux gardiens remplaçants des résidences du C.A.S.-V.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 188 relatif à la suppression des gardiens remplaçants des résidences-appartements gérées par le C.A.S.-V.P.

Monsieur Geoffroy BOULARD, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris gère 101 résidences-appartements, implantées dans Paris, destinées à des personnes âgées autonomes, souhaitant être relogées dans de bonnes conditions de confort, tout en conservant une totale autonomie de vie.

Vous le savez, dans la plupart de ces résidences, un gardien participe à l'entretien et à la sécurité de l'immeuble. Dans le 17^e arrondissement, le C.A.S.-V.P. assure la gérance de 7 résidences-appartements. Nous ne pouvons pas accepter que vous souhaitiez remplacer les gardiens remplaçants de ces résidences-appartements intervenant le weekend et les jours fériés par un système de téléassistance.

Dans le 17^{ème}, trois résidences, représentant près de 130 résidents, devraient ainsi être équipées dudit système en 2019 et 2020. La substitution d'une présence physique par un système de téléassistance conduit, vous le

savez très bien, irrémédiablement à la suppression d'emplois. Un tel dispositif ne peut convenir à tous les publics, ni ne peut combler l'apport d'une présence humaine rassurante pour les résidents de ces logements.

La demande est simple, Madame la Maire, nous vous demandons de renoncer à la substitution des gardiens remplaçants par un système de téléassistance dans les résidences-appartements, dont vous avez la gestion.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à Galla BRIDIER pour vous répondre.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci Madame la Maire.

Monsieur le Maire, je trouve votre intervention un tout petit peu caricaturale. Je vais m'expliquer de cette réforme en cours, qui n'a pas encore concerné le 17^e arrondissement. Bien évidemment, quand cela sera le cas, nous prendrons le temps qu'il faudra, comme nous l'avons fait dans tous les autres arrondissements, pour l'expliquer notamment aux élus concernés, mais surtout aux résidents de chaque résidence.

Comme vous l'avez dit, le C.A.S.-V.P. gère 101 résidences-appartements implantées dans tout Paris. Le remplacement de ses gardiens, les weekends et jours fériés par des gardiens remplaçants vacataires, n'était pas satisfaisant, compte tenu du manque de fiabilité quant aux horaires notamment et quant à leur formation qui était insuffisante.

Ce système qui durait depuis de nombreuses années était pour nous impératif à changer. Je le rappelle pour rentrer dans les détails, ces gardiens n'étaient pas dans les loges des gardiens de la semaine. Pour certains, ils étaient logés dans les étages des résidences-appartements. Donc ils n'accomplissaient pas totalement les fonctions que vous dites là.

Afin d'assurer la sécurité 24 heures sur 24 de ces résidents lors des absences des gardiens titulaires, le C.A.S.-V.P. a entrepris le déploiement de la téléassistance. Elle permet à chaque résident d'être en contact téléphonique immédiat 24 heures sur 24 avec un opérateur du centre d'assistance formé à analyser sa demande, à apporter la réponse adaptée - par exemple, le déclenchement des secours en cas d'incendie, de malaise, de chute - à rassurer, à écouter et, éventuellement, à faire intervenir également une entreprise titulaire d'un marché, notamment pour des cas de problèmes techniques graves, comme des pannes, fuites d'eau, ou même pertes de clés.

La substitution des gardiens remplaçants du weekend et des jours fériés par la téléassistance, mise gratuitement à disposition des résidents, a été faite de manière expérimentale dans trois résidences-appartements du 11^e arrondissement, dès octobre 2017, et depuis janvier 2018, dans 22 résidences supplémentaires, et a donné pour l'instant entière satisfaction.

Bien sûr, lorsque l'installation de la télésurveillance ne sera pas possible, le C.A.S.-V.P. recourra à un pool de gardiens suppléants recrutés sur contrat et formés à l'accomplissement de leur mission.

Enfin, j'ai pris le soin de réunir régulièrement les adjoints aux seniors et à l'autonomie des mairies d'arrondissement. Lors de notre première réunion, ce point m'avait été signalé et nous en avons parlé à notre deuxième réunion, que j'ai tenue la semaine dernière. Cela a permis de lever toutes les inquiétudes à ce sujet, me semble-t-il. Vous pourrez même d'ailleurs demander à votre adjointe qui était présente et qui vous le confirmera, je l'espère.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas pu assister à cette réunion, le C.A.S.-V.P. informera les maires d'arrondissement au fur et à mesure du déploiement de la téléassistance et leur fournira toutes les informations nécessaires.

Je ne peux donc que donner un avis défavorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, beaucoup, Madame BRIDIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 188, du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

2018 DDCT 21 - DAC - Subvention (60.000 euros) à l'association "C.I.M.A.D.E." sur le thème de l'accès aux droits, de la citoyenneté et de la culture, convention triennale d'objectifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 21 - DAC, avec une subvention à l'association "C.I.M.A.D.E." sur le thème de l'accès aux droits, de la citoyenneté et de la culture. C'est une convention triennale d'objectifs.

Je donne la parole à M. Hervé BÉGUÉ ? Non ? Il n'est pas inscrit ?

Madame Marie ATALLAH ?

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaiterais saisir l'opportunité de ce projet de délibération pour mettre en lumière l'exemple que constitue le festival Migrant'scène en matière de politique interculturelle favorable à l'intégration des populations immigrées et au vivre-ensemble à Paris.

Dans un contexte de débat sur la loi "asile et immigration", stigmatisant toujours plus les migrants sous prétexte d'efficacité administrative et amplifiant le risque de leur précarisation dans nos villes, le projet festival Scène que propose l'association la "C.I.M.A.D.E." est pour nous, écologistes, le bienvenu.

En effet, cet événement festival Scène permet de rendre plus visible la culture des migrants dans toutes ses facettes, poésie, danse, théâtre, musique, littérature, et favorise à la fois la création artistique des migrants et la compréhension des thèmes de l'exil, de l'accueil et de la solidarité. Il alterne des formats différents allant de l'atelier avec des lycéens à la projection de débats en passant par la création de danses contemporaines dans différents lieux, favorisant ainsi la rencontre des publics variés et le dialogue interculturel.

Le projet de la Maison des réfugiés et de l'intégration, suite aux conclusions de la M.I.E. sur la Ville interculturelle, s'inscrit bien dans cette logique de la rencontre interculturelle, où professionnels, citoyens et publics migrants dialogueraient et agiraient ensemble pour favoriser une intégration positive des populations les plus éloignées de l'accès à la Ville. La "C.I.M.A.D.E." l'a bien compris : son action œuvre à la fois en faveur de l'accès aux droits et à la citoyenneté et de l'expression artistique et culturelle des migrants, porteuse de représentations positives au regard de leur rapport à notre Ville et à notre pays.

Pour terminer, voter en faveur de projets culturels de ce type est une avancée en attendant de créer la Maison des réfugiés et de l'intégration que nous avons proposée en décembre. La mobilisation citoyenne que nous avons observée lors de la Nuit de la solidarité est bien une nouvelle preuve d'une demande citoyenne qui appelle une réponse structurée permettant l'émergence d'un projet parisien d'intégration, où la place de la culture et de l'interculturel serait centrale pour contribuer à chacun, migrant et non migrant, d'être acteur de notre Ville inclusive et durable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame ATALLAH.

Je vais donner la parole à Colombe BROSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, chère Marie ATALLAH, d'avoir mis en lumière ce projet de délibération que nous co-rapportons avec ma collègue Hélène BIDARD. Ce soutien que nous apportons à la "C.I.M.A.D.E.", d'une hauteur de 60.000 euros, se répartit sur quatre domaines.

Vous avez beaucoup parlé du festival Migrant'scène, vous en avez très bien parlé et je ne reviendrai pas sur ce sujet. Nous accompagnons également la "C.I.M.A.D.E." sur la défense des droits humains, qui est un travail d'éducation, de vulgarisation, de médiatisation sur la situation des migrants, sur les questions d'égalité femme/homme. Il s'agit de soutenir grâce à une permanence téléphonique et un accompagnement socio-juridique les femmes migrantes victimes de violences. Un travail est également mené autour de la santé des femmes, et il y a aussi l'intégration par l'accès aux droits, sujet qui nous est cher, je le sais, et notamment l'organisation de permanences juridiques, afin que les étrangers, qu'ils soient ou non demandeurs d'asile à la recherche d'une solution, puissent obtenir un titre de séjour, ou d'ailleurs en accompagnement de personnes en centre de rétention.

Ces actions sont mises en lumière par des actions de plaidoyer pour sensibiliser le grand public à cette question. Le soutien à la "C.I.M.A.D.E." s'inscrit pleinement dans la position de la Ville de Paris sur l'accueil de toutes et tous, indépendamment de leur statut administratif appelé dans un vœu lors de notre dernier Conseil de Paris.

Vous avez parlé de la Maison des réfugiés. Permettez-moi à ce titre, mais également pour tout le reste, de remercier et de saluer Dominique VERSINI, ma collègue derrière moi, puisqu'elle travaille avec chacun et chacune d'entre nous au sein de l'Exécutif pour formaliser le tome 2 du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil et l'intégration, qui en effet débouchera sur la Maison des réfugiés, mais pas uniquement. Nous continuerons donc à travailler ensemble comme nous l'avons fait lors du tome 1. Elle souhaite et nous souhaitons que ce tome 2 s'axe plus sur l'intégration réelle et s'appuie fortement sur les associations.

Nous sommes donc très heureux de pouvoir accompagner la "C.I.M.A.D.E." sur les projets dont je vous ai parlé mais également sur l'ensemble de son action.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Colombe BROUSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 21 - DAC.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Vous faites quoi, les Républicains ? Vous êtes pour, vous êtes contre, vous vous abstenez ? Vous ne prenez pas part au vote. Je vous rappelle que c'est la subvention à la "C.I.M.A.D.E.". Vous êtes pour, très bien.

Ne prend pas part au vote ? Personne.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 21 - DAC).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux maisons closes de nouvelle génération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 189 relatif aux maisons closes de nouvelle génération.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Je vous remercie.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je sais que nombre d'élus dans cet hémicycle ont considéré à tort que ce vœu n'était qu'un moyen de détourner l'attention des questions fondamentales que sont la biodiversité, l'avenir des voies sur berges et le résultat de la Nuit de la solidarité.

Mais quoi de plus fondamental que la lutte contre le sexisme, les violences faites aux femmes et l'image que l'on donne d'elles ? Pour ma part, je considère que l'arrivée sur le territoire parisien de la première maison close de nouvelle génération n'est pas anodine. Après de nombreux pays, la France voit arriver ces maisons closes à poupées hyperréalistes. J'y vois une avancée vers l'acceptation du retour des maisons closes. J'y vois une exploitation de la misère sexuelle que vivent certains hommes. J'y vois la pérennisation de l'image de la femme-objet, devenu objet tout court. J'y vois une incitation au viol ou à la pédophilie, au vu de l'ambiance sonore que vous pouvez demander au propriétaire ou de la taille de ces poupées en silicone.

J'ai un instant cru être le seul avec mes collègues du groupe à être choqué par la création d'un tel établissement à Paris mais, depuis, le sénateur de Paris Pierre LAURENT a posé une question à la secrétaire d'Etat en charge des Droits de l'Homme, et des associations féministes se sont émues. Des droits des femmes, pardon, excusez-moi. Au moment où le Gouvernement s'apprête à faire voter une loi contre les violences sexistes et sexuelles, on laisse s'installer à Paris un commerce susceptible de pousser à de telles violences.

Notre groupe est clairement pour l'abolition de la prostitution et pour la fermeture des maisons closes, qu'elles soient de nouvelle génération ou qu'elles se cachent derrière des enseignes de salon de massage. Cinquante ans après mai 68, si l'on parle de liberté, il ne s'agit certainement pas de celle du renard dans le poulailler.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

Je vais tout d'abord donner la parole à M. le Représentant de la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais confirmer les propos que la Préfecture de police a été amenée à donner et à transmettre en réponse aux sollicitations de la presse pour indiquer que le Préfet de police ne dispose d'aucun moyen de s'opposer en droit à l'ouverture de cette salle.

Il n'y a aucune disposition légale ou réglementaire dans les codes du commerce, de la consommation, de la santé publique, ni dans le Code rural et de la pêche que nous mobilisons régulièrement.

Par ailleurs, cette activité n'est pas assimilable à du proxénétisme selon la définition du Code pénal. Le proxénétisme est le fait par quiconque, de quelque manière que ce soit, d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui, de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution, ou d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution, ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.

Dans la mesure où cette salle ne met pas en relation des clients avec des personnes, elle ne tombe pas sous le coup de cette définition.

En revanche, le Préfet de police l'a indiqué à la presse et je le confirme aujourd'hui, nous avons donné des consignes de vigilance aux services, notamment ceux de la brigade de répression du proxénétisme, pour prévenir tout trouble à l'ordre public autour de l'activité de cette salle, et réprimer ou mettre fin aux débordements ou activités illégales qui pourraient en dériver.

En l'état actuel, il n'y a pas de moyen de s'opposer en droit à l'ouverture ou au fonctionnement de cette salle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Merci, Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police. Il me revient de répondre sur ce vœu en l'absence de ma collègue Hélène BIDARD.

Ce vœu n'interrogeant aucune des compétences municipales, nous y apporterons un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il y a une explication de vote de M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je comprends que l'on puisse être choqué, que l'on puisse dénoncer, condamner moralement, mais cette volonté d'interdire me paraît une erreur totale de balistique. Vous voulez renforcer la lutte contre les violences sexuelles et vous attaquez le commerce d'objets sexuels. Non seulement vous ratez votre objectif, mais en plus, vous ne renforcez pas la lutte contre le sexe illicite, la prostitution, la prostitution des mineurs, qui se portent bien à Paris dans nos rues, dans nos bois, dans les salons de massage qui prolifèrent.

Je pense que vous vous trompez totalement. Ce n'est pas en cassant la lanterne rouge d'un "sexe shop" de nouvelle génération que vous ferez progresser la lutte contre la prostitution.

J'ajoute que l'on fête non seulement les 50 ans de mai 68, mais aussi les 50 ans du mouvement du 22 mars, anti autoritaire et libertaire. J'aurais pensé que les communistes en 50 ans avaient un peu évolué, et je vous préconise de retirer votre vœu sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur AZIÈRE, enfin... Le corps des femmes n'est pas une marchandise. On n'est pas sur une symbolique très claire ? Franchement, les bras m'en tombent !

Je soutiendrai le vœu du groupe Communiste, et ils ont totalement raison, et quand on est abolitionniste et que l'on estime que toute forme de prostitution est une forme de violence faite aux femmes et que même dans ces maisons closes nouvelle génération la symbolique qu'il y a à travers ces poupées gonflables est bien la symbolique de la femme, de la femme objet, on est bien évidemment dans ce cas.

Je pense que le groupe Communiste n'est absolument pas réactionnaire en défendant cela. Il est bien plus en contribution à l'émancipation des femmes.

Vous feriez bien de relire ce vœu et de réfléchir de nouveau au sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai une autre explication de vote de M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Je ne suis pas surpris de l'attitude du groupe Communiste. 50 ans après mai 68, il reste très cohérent et très puritain. La devise de mai 68, "il est interdit d'interdire", n'est pas la leur.

Je ne vais pas faire le soixante-huitard, je ne vais pas non plus me travestir, mais je vais rebondir sur ce que vient de dire M. le Représentant du Préfet de police.

Si la loi permet ce type d'activité, c'est parce qu'elle ne représente absolument pas, a priori, un danger pour le trouble public, et qu'elle n'est absolument pas, contrairement à ce qu'a dit M. BÉGUÉ, une invitation au viol et à la délinquance sexuelle.

Premièrement, je suis fidèle au droit. Le droit garantit que ce type d'activité puisse exister, parce qu'elle ne menace pas le trouble à l'ordre public.

Par ailleurs, le Préfet de police a donné des garanties sur la vigilance à l'égard de cette activité.

Enfin, je terminerai sur un point, vous avez dit que la Ville de Paris veut s'opposer, veut faire de la lutte contre le sexisme une de ses priorités. J'y souscris totalement et tout le monde ici y souscrit.

Pour autant, je ne voudrais pas qu'on oublie autre chose : la lutte contre la misère sexuelle, qui est un vrai sujet, notamment à Paris ou dans les grandes villes, où la solitude est aussi un vrai problème.

Il faut aussi le traiter et considérer que cette activité peut aussi avoir un rôle social. Je sais que j'en choque certains en disant cela, mais on peut être libéral et en même temps faire du social avec cela.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme BERTHOUT a demandé à faire une explication de me vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Une explication de vote à titre totalement personnel, parce qu'on ne peut pas avoir de position de groupe sur ce sujet.

Une fois n'est pas coutume, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. BÉGUÉ, tout à fait d'accord. Je ne crois pas que l'on s'honore en luttant, même si c'est une réalité, contre la misère sexuelle, en donnant libre accès à, comme par hasard, des poupées gonflables, donc des objets de représentation du corps féminin. Ce n'est pas le corps masculin.

C'est toujours, toujours, la même histoire.

Alors, on peut être farouchement défenseur des libertés individuelles dans le cadre privé, et juste s'offusquer, quand même, de ce qui est, je dirais, quand même, une forme d'instrumentalisation du corps de la femme, et d'un objet de représentation qui est celui de la femme.

Je me retrouve complètement dans ce qu'ont dit M. BÉGUÉ et Mme SIMONNET.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Nous allons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 189 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'enseignement spécialisé aux jeunes aveugles et jeunes sourds.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 190 relatif à l'enseignement spécialisé, aux jeunes aveugles et jeunes sourds.

Madame Marinette BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Cela va être rapide, puisque le contexte et la raison de ce vœu sont exposés dans les considérants, je ne vais pas les répéter. Notre pays offre à des jeunes atteints de lourds handicaps, les jeunes aveugles et jeunes sourds, la possibilité de suivre un enseignement de qualité et d'obtenir des diplômes nationaux.

Paris a la chance d'avoir sur son territoire l'I.N.J.A et un des I.N.J.S. Ces établissements au carrefour des compétences de l'Education nationale et du Ministère de la Santé sont en but à des baisses importantes de subvention au prétexte de financer l'allocation adulte handicapé.

Ce vœu que je vous invite à soutenir a pour but de demander à Mme la Maire de Paris, d'intervenir d'abord pour le maintien du niveau des subventions, ensuite pour le maintien du caractère national de ces établissements.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Marinette BACHE.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame BACHE, Madame TAÏEB, et le groupe Socialiste et Apparentés pour le dépôt de ce vœu, qui témoigne de leur volonté de garantir aux élèves sourds et aveugles un enseignement de qualité, une volonté que nous partageons.

Ces instituts dispensent des enseignements reconnus. J'ai reçu le mois dernier le directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles, ainsi que la directrice de l'Institut national des jeunes sourds de Paris, qui m'ont exprimé aussi ces inquiétudes, notamment le projet de régionalisation de ces deux instituts.

S'il devait être concrétisé, les faisant passer de la tutelle de l'Etat à celle des agences régionales de santé, il y a évidemment un risque, notamment pour que les jeunes sourds qui résident en dehors de la Région Ile-de-France ne bénéficient plus de ces formations qui sont, je le redis, de très grande qualité. C'est pourquoi j'émet un avis favorable à ce vœu. Nous relayerons ces inquiétudes auprès du Gouvernement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 190 du groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 148).

2018 DASES 9 - Contrat local de santé de Paris pour la période 2018-2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 9 et l'amendement n° 191. Il s'agit du Contrat local de santé de Paris pour la période 2018- 2022.

Madame Marie ATALLAH, vous avez la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Contrat local de santé de Paris est signé par quatre partenaires : la Ville de Paris, l'Etat, la Caisse primaire d'assurance maladie et l'Agence régionale de santé. Instauré par la loi "Hôpital, patients, santé et territoires" du 21 juillet 2009, et réaffirmé dans la loi dite "de modernisation de notre système de santé" de janvier 2016, le Contrat local de santé a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Je souhaite commencer par saluer l'objectif global annoncé qui répond parfaitement aux besoins de notre territoire, où la problématique des inégalités sociales et territoriales de santé est particulièrement présente. Cette problématique est bien décrite dans le diagnostic établi dans le document de ce Contrat local de santé pour Paris. Je tiens à souligner l'attention particulière portée aux quartiers prioritaires de la "politique de la ville", des quartiers cumulant souvent difficultés sociales et difficultés liées à la santé.

Nous accueillons également très favorablement le rôle que compte assumer la Ville de Paris en matière de coordination et de transversalité des différentes actions définies dans ce Contrat local de santé pour Paris. Cette mission sera particulièrement utile s'agissant de l'articulation des actions de santé et de l'ensemble des autres actions menées par notre collectivité en faveur de la réduction des inégalités dans plusieurs domaines ayant un impact sur la santé des Parisiens. Nous pensons notamment au logement, à l'éducation, à la nutrition, à l'environnement ou encore à l'insertion sociale et professionnelle.

Ce Contrat local de santé nous propose également une approche de parcours de santé plus cohérente et adaptée pour des publics vulnérables, ce qui permettra une articulation intéressante avec les actions de notre Pacte de lutte contre l'exclusion, dont les publics cibles présentent un risque important lié à la santé ou ayant même des problématiques spécifiques de santé physique ou mentale. Nous pensons surtout à des publics sans domicile fixe, des migrants primo-arrivants, des personnes âgées très isolées ou encore des personnes handicapées. Il s'agit, en effet, de la fiche action n° 11, précisément, du plan d'action de ce contrat pour Paris, qui propose de créer des "pass" permanence d'accès aux soins de santé ambulatoires pour faciliter l'accès aux soins de premier recours pour les personnes les plus vulnérables et les migrants.

Ce dispositif est à destination des personnes en situation de précarité ne disposant pas de droits ouverts à l'assurance maladie. Cela leur permet d'avoir accès aux soins ambulatoires, de limiter les passages aux urgences des hôpitaux pour de simples consultations ou encore d'éviter les ruptures de parcours pour des traitements difficiles. Pour faciliter l'accès aux soins et éviter toute rupture dans le parcours de santé des personnes migrantes ou réfugiées maîtrisant mal la langue française, des actions de médiation sanitaire interculturelles, avec un recours plus large à l'interprétariat linguistique, peuvent être mises en place et coordonnées avec les services sociaux du territoire, des actions pour des publics cibles, mais aussi pour prendre en compte des maladies spécifiques identifiées sur notre territoire.

C'est ainsi qu'une fiche action de ce contrat de santé porte sur la prise en charge de la tuberculose, par exemple, dont le nombre de cas à Paris est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. La tuberculose étant un indicateur de précarité sociale, d'où l'importance de l'approche territoriale, de la coordination et la mise en réseau des acteurs de santé et de la transversalité dans les politiques publiques afin de répondre à l'objectif de santé de ce contrat pour Paris.

En attendant un bilan annuel, que propose ce Contrat local de santé ? Je souhaite saluer la qualité du travail dans ce document, qui s'appuie sur une méthodologie très sérieuse fixant un objectif, une stratégie d'orientation, un plan d'action et une évaluation en lien direct avec les besoins identifiés à partir d'un diagnostic partagé du territoire.

En remerciant les services et, bien évidemment, Mme Anne SOUYRIS et son équipe, le groupe Ecologiste votera avec enthousiasme ce Contrat local de santé pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous saluons les objectifs affichés du Contrat local de santé que sont la prévention et la promotion de la santé, de la politique de soins, d'accompagnement médico-social et de lutte contre les inégalités territoriales de santé. Nous soutenons la création et le soutien de l'ensemble des dispositifs qui permettent de répondre aux problématiques d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire parisien, et particulièrement dans les zones vides de ces accès.

Le droit à la santé est un droit fondamental reconnu dans notre Constitution. Néanmoins, nous souhaitons amender ce projet de délibération pour la raison que les centres de santé ne figurent pas dans le Contrat local de santé, si ce n'est dans les fiches actions. Or, dans le cadre du programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours à tous, il est évoqué le renforcement de la présence des centres de santé sur le territoire parisien. Chaque année, les élus du groupe Communiste se mobilisent pour la création, le soutien contre la fermeture de ces centres de santé dans les arrondissements parisiens. Ils ont l'avantage, par rapport à d'autres dispositifs, d'offrir des soins dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques et pédiatriques à des tarifs conventionnés sans dépassement d'honoraires. Ils contribuent, pour leur part, à réduire les inégalités qui ne cessent d'augmenter en ce qui concerne l'accès aux soins. Ils accueillent tous les publics, y compris celles et ceux dont les droits ne sont pas encore reconnus. Il s'agit donc de faire des centres de santé une priorité face à une disparition croissante de cette offre, notamment dans le Nord-Est parisien.

Face à ces arguments et ceux développés dans le Contrat local de santé sur l'offre ambulatoire, nous souhaitons que soit ajouté dans le chapitre intitulé "Politique de santé de la Ville de Paris", relatif à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé : "que les centres médicaux de santé municipaux et associatifs contribuent à réduire les inégalités en pratiquant les tarifs conventionnés sans dépassement d'honoraires. La Ville de Paris envisage la création et le soutien aux centres de santé qui sont une des réponses aux problématiques évoquées dans le Contrat local de santé". Cet ajout permet de rappeler la contribution des centres de santé en matière de réduction des inégalités et également de faire de leur soutien, ou de leur création, un objectif fort du Contrat local de santé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

Mme SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, chère Marie ATALLAH, Hervé BÉGUÉ, merci, d'abord, d'avoir fait cet amendement et d'être intervenus sur la question. Cela me permet de parler un petit peu du Contrat local de santé. Merci aussi à Mme CHOURAQUI, de l'A.R.S., d'être venue assister à nos débats, puisque ce contrat, effectivement, matérialise l'un des engagements de la Ville et de l'Etat par le biais de l'A.R.S., de la Préfecture de Région et de l'Assurance maladie - donc, merci beaucoup - en matière de politique de santé sur le territoire parisien pour les 5 prochaines années.

Je ne présenterai pas ici les 72 pages et les 20 fiches actions qui composent le C.L.S., mais je souhaite tout de même vous donner les principes qui ont guidé son élaboration, pour laquelle je tiens à souligner l'engagement des services et les axes stratégiques. Comme l'ont souligné Mme ATALLAH et M. BÉGUÉ, toutes les actions s'inscrivent dans un objectif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui constituent la spécificité du territoire parisien en matière de santé, puisque les Parisiens et les Parisiennes sont en moyenne en meilleure santé que les Français, et que l'offre de soins est également plus abondante. Les disparités en fonction des origines sociales ou du lieu d'habitation sont, en revanche, beaucoup plus importantes qu'ailleurs. C'est là-dessus que doit prioritairement porter notre action.

Les trois axes stratégiques du plan sont, d'abord, l'action sur les déterminants de santé. Sur ce point, il y a quelque chose de très important qui est les critères environnementaux et les inégalités environnementales. Le deuxième axe, c'est l'organisation de parcours de santé adaptés aux publics vulnérables. Enfin, une gouvernance du système de santé qui associe les Parisiens et les Parisiennes pour que chacun et chacune soit acteur de sa propre santé.

Les actions contenues dans ce C.L.S. sont largement issues du grand débat parisien conduit en 2016 et en 2017 dans le cadre des Assises parisiennes de la santé. Il s'agit d'une concrétisation qui engage l'ensemble des acteurs institutionnels.

Je vous remercie d'avoir voulu, Monsieur BÉGUÉ, par votre amendement, souligner le rôle des centres de santé dans l'offre de soins à Paris. C'est une spécificité du territoire parisien qui compte près de 130 centres de santé municipaux, associatifs ou mutualistes. Leur nombre progresse chaque année et leur activité est importante : 5 millions d'actes médicaux et 16 % de consultations médicales parisiennes, 40 % de consultations dentaires.

Les centres de santé ont toute leur place dans le dispositif d'offre de soins à Paris. C'est pour cette raison que nous donnerons un avis favorable de l'Exécutif à votre amendement, en ayant proposé une reformulation des attendus et souhaité rappeler dans les considérants que l'action du C.L.S., visant à faciliter l'accès aux soins non programmés, impliquait bien les centres de santé.

Enfin, Madame ATALLAH, je voulais dire à quel point la question des migrants et de la place de l'accès aux soins pour les migrants fait partie de ce C.L.S., et fait partie également de mes priorités pour cette mandature, soutenue bien sûr par Mme la Maire, et qui s'inscrit pleinement dans le plan d'urgence volet 2 de Mme VERSINI qui sera bientôt débattu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 191 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un amendement proposé, je crois, et accepté.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 191 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 9 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASES 9).

2018 DASES 78 G - Subvention (130.000 euros) et convention avec la S.C.M. "Médicale Belleville" (19e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) dans le 19e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASES 78 G : une subvention et une convention avec la S.C.M. "Médicale Belleville" dans le 19e pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans le 19e arrondissement.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Cela poursuit l'échange qui vient d'avoir lieu.

J'interviendrai sur les différents projets de délibération, à la fois la subvention et la convention à la S.C.M. "Cabinet Rome Batignolles" et à la S.C.M. "Médicale Belleville". Dans un premier cas, il s'agit de la création d'un cabinet médical et, dans le deuxième cas, de la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

Évidemment, je ne vais pas voter contre ces projets de délibération, mais je tenais à insister sur le fait qu'il faut au maximum privilégier les centres de santé. Je voulais réinsister sur la différence qu'il y a entre un cabinet médical privé, même pluridisciplinaire, même s'il s'engage au secteur 1 conventionné, et la différence également avec une maison de santé, même quand elle s'engage à avoir des actions de prévention sur son territoire.

Les différences sont de taille entre centre de santé et maison de santé. La différence est la suivante : c'est à la fois un centre de santé qui suit un but non lucratif, ce qui veut dire que c'est un équipement pluridisciplinaire dans lequel les professionnels de santé sont salariés et assument donc un rôle de service public de santé. C'est-à-dire que les personnes sont accueillies dans un centre de santé au tiers-payant secteur 1 de manière obligatoire et de manière pérenne. A la différence d'une maison de santé qui peut très bien décider d'évoluer différemment, où on n'a pas la même maîtrise, et avoir un but lucratif orienté vers le réseau des honoraires libres et des dépassements d'honoraires. Une maison de santé peut à un moment donné échapper au principe que vous lui fixez.

Mais surtout un centre de santé a bien une action de santé publique de prévention et d'éducation à la santé. C'est inscrit dans les statuts d'un centre de santé. On n'est donc pas dans une logique de politique de soins mais

bien plus dans une logique de politique de santé publique sur un territoire, de façon globale avec l'ensemble des acteurs.

Il est fondamental de passer de la logique de soins à la logique de santé. Aujourd'hui, on voit la résurgence de maladies que l'on croyait du passé, qu'il s'agisse de la tuberculose, de la syphilis, de la gale, et l'augmentation de maladies chroniques qui rend du coup impératif d'engager une logique de santé intégrant la prévention sous toutes ses facettes : dépistage, diminution des facteurs de risques, éducation à la santé. C'est aussi la santé environnementale en légitimant pour cela les lanceurs d'alerte qui font le travail dans ce sens.

Seul un centre de santé peut être vraiment le point d'entrée principal de tout un système performant de santé et de protection sociale. Cela permet à la puissance publique de lancer des campagnes beaucoup plus efficaces que la médecine possible avec la tarification à l'acte. Quand on est dans une logique de maison de santé, on est dans une logique finalement où le praticien a besoin d'aller aux soins les plus rentables économiquement.

J'aimerais vraiment que l'on comprenne qu'une vraie politique de gauche progressiste en matière de santé, cela doit être les centres de santé et non les maisons de santé et les cabinets médicaux, même pluridisciplinaires.

Je ne sais pas si j'aurais été convaincante pour la suite mais je souhaite vraiment que l'on insiste sur ce point. Or, je vois souvent passer des projets de délibération sur des créations de cabinets médicaux et de maisons de santé, là où on devrait à chaque fois mettre le paquet sur les centres de santé.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, Anne SOUYRIS a la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Danielle SIMONNET, nous n'avons rien contre les centres de santé, bien au contraire. Je l'ai dit tout à l'heure en répondant à M. BÉGUÉ. Nous en soutenons depuis le début de cette mandature plus que l'existence, car on soutient et on renforce les centres de santé.

Il ne s'agit en aucun cas d'opposer les maisons de santé et les centres de santé. Vous n'êtes pas contre les médecins, j'imagine, les médecins installés en secteur 1 sans dépassement. Le fait de faire des maisons de santé, qui sont également des endroits où on fait de la prévention, où on ne fait pas de dépassements et qui permettent en plus de pouvoir corriger des inégalités territoriales très importantes à Paris en terme d'accès aux soins.

Puis vous parlez de santé publique. Je vous ferai remarquer que dans ce que nous allons voter aujourd'hui, par exemple, la maison de santé de Belleville, qui est en train de monter un partenariat très important avec Robert Debré pour soulager les urgences pédiatriques de Robert Debré, et pour faire en sorte que les enfants soient plus vite et mieux soignés, dans de meilleures conditions, tout à fait en partenariat et pas du tout en concurrence, c'est une logique de santé publique.

Vous voyez que nous allons dans le même sens. Aider les uns n'est pas arrêter l'aide des autres. Nous voulons faire évidemment de la prévention, évidemment du soin. Quand vous me parlez de la tuberculose, lutter contre les inégalités territoriales, lutter pour qu'il y ait plus de maisons de santé à Paris, plus de centres fonctionnels parce que nous rénovons également les centres de santé, ce qui n'a pas été fait peut-être suffisamment précédemment, et aider à ce qu'il y ait partout des médecins en secteur 1, cela permet de mieux lutter contre toutes les maladies que rencontrent les personnes peut-être plus précaires et qui ne font souvent pas assez attention à leur corps ou qui n'ont pas les moyens de le faire.

J'espère que, moi, je vous ai convaincue, Madame SIMONNET.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 78 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2018, DASES 78 G).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la dératisation.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la lutte contre les rongeurs.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la lutte contre les rats.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés n° 192 au n° 194 bis.

La parole est tout d'abord à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Malgré vos annonces répétées ces derniers mois, la méthode employée pour dératiser et lutter contre la prolifération massive des rats dans les rues de la Capitale n'est pas la bonne. Nous pouvons tous faire le constat d'un échec généralisé de votre politique à Paris.

Je vous demande, notamment mes collègues maires d'arrondissement, de bien vouloir autoriser à expérimenter de nouvelles méthodes. Nous connaissons parfaitement nos arrondissements. Nous sommes bien conscients des lacunes inhérentes au processus actuel de dératisation.

La dératisation, ce n'est ni de gauche ni de droite, c'est une question d'efficacité de la Mairie de Paris. Sur ce point, la Mairie de Paris est à nouveau en échec. Vous voulez décentraliser ? Allez-y, Madame la Maire. Nous y sommes prêts.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - M. HONORÉ, puisque M. BOURNAZEL n'est pas là.

Monsieur HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, ce vœu porte sur la lutte contre les rongeurs, en particulier dans les établissements scolaires. Je voudrais rappeler en préliminaire le vœu que nous avons déposé au Conseil de Paris en décembre 2016 et les multiples interventions que nous avons effectuées avec Pierre-Yves BOURNAZEL sur ce grave problème.

La prolifération des rats à Paris dans les parcs, les quais, mais aussi dans les écoles, s'étend. Les parents d'élèves et le corps enseignant des écoles du 18^e arrondissement et, plus particulièrement, de l'école de la rue de la Guadeloupe s'inquiètent pour la santé de leurs enfants.

Cette situation dure depuis plusieurs mois. J'insiste sur les risques liés à la présence de ces rongeurs et à l'image détériorée qu'elle donne à la Ville de Paris. Au-delà d'une campagne intense de dératisation, il est nécessaire de prévenir durablement leur réapparition.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons le vœu suivant : que la Maire de Paris lance une campagne massive de dératisation à Paris, comprenant des mesures d'extermination, en portant son action prioritaire dans les établissements accueillant des enfants ; élabore un plan de mesures structurelles visant à prévenir leur réapparition.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Ah les rats ! Est-ce que la Ville va enfin prendre la mesure du problème lié à la prolifération des rats ?

Les raisons sont multiples. Certes les rats sont de plus en plus résistants aux anticoagulants et il est difficile de mener des campagnes de stérilisation sans répandre des perturbateurs endocriniens dans le cycle de l'eau. Cela ne suffit pas à priver la Ville de tout moyen d'action, comme je l'entends dire si souvent.

Une partie des difficultés tient d'ailleurs au fait que le service en charge de la lutte contre les rongeurs - vous ne le rappelez jamais - a subi de multiples réorganisations. Je devrais dire d'ailleurs "désorganisation", puisqu'il a perdu, figurez-vous, un tiers de ses effectifs depuis 2010. Nous disposons à ce jour de moins de deux agents de terrain par arrondissement. Ceci explique aussi peut-être cela.

L'abondance de nourriture dans l'espace public incite les rats à remonter à la surface. Le modèle de corbeille de rue déployée à 30.000 exemplaires pour 3 millions d'euros ces dernières années, est totalement inadapté parce qu'il permet aux rats d'accéder facilement aux restes de repas. C'est une des conclusions de la Mission d'Information et d'Evaluation que j'ai présidée.

Il est absolument prioritaire de pourvoir tous les parcs et jardins de conteneurs fermés, inaccessibles aux rats. Or, aujourd'hui, nous n'avons que 16 % - 16 % ! - des parcs et jardins qui en sont équipés. Il faut donc aussi les déployer à l'approche de la belle saison sur tous les sites de pique-nique.

Notre vœu vise à changer de méthode. Aujourd'hui, on traite un square par ci, un jardin par là. Ils sont fermés pendant de longues semaines : sans résultat. Les rats se déplacent d'un site à l'autre et ces opérations ne sont que des éternels recommencements. Dans notre vœu, nous vous proposons d'expérimenter un nouveau protocole qui consiste à traiter de concert tous les espaces publics et privés d'un même quartier. Pour cela, il faut associer étroitement les propriétaires privés et les autres acteurs publics, comme les bailleurs sociaux pour coordonner des opérations de dératisation d'envergure à l'aide, notamment, de pièges mécaniques. Nous proposons, par ailleurs, de sensibiliser les gardiens d'immeuble aux gestes qui permettent de limiter l'attrait des rats pour les parties communes.

Vous l'aurez compris : comme maire du 5e arrondissement, je suis tout à fait partante pour faire une expérimentation de ce type.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour répondre à ces trois vœux et présenter le vœu de l'Exécutif, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis contente une fois de plus de reparler des rats puisqu'à chaque fois, nous avons le plaisir de remettre devant les Parisiens - c'est l'occasion ou jamais - notre plan de dératisation et, surtout, ce plan pour éviter qu'il y ait une prolifération à l'extérieur des égouts et à l'extérieur des sous-sols car tel est le sujet.

Face à la présence visible des rongeurs dans les espaces publics et privés, il y a un grand plan de dératisation que nous avons mis en place. Je ne vais pas vous faire la totalité de ce plan. Il est tard.

Néanmoins, nous avons budgété, l'année dernière, pas moins de 1,5 million d'euros supplémentaires ; cette année, 1 million d'euros en plus pour poursuivre et intensifier cette lutte. Vous parlez, Madame BERTHOUT, de la diminution du personnel sur le sujet depuis 2010. Je vous entends bien. Je sais que, depuis que nous sommes ici, c'est 30 % de plus de moyens humains supplémentaires sur la question de dératisation...

Merci de me laisser parler !

Nous avons également...

Vous parlez des bacs qui ne sont pas assez rapidement mis en place. Je vous le dis : 1.273 bacs actuellement mis en place sont inaccessibles aux rongeurs installés dans les parcs et jardins...

Si cela ne vous intéresse pas, ce n'est pas la peine de faire autant de vœux sur la question en permanence !
Merci.

Je vous parle aussi d'expérimentation de techniques innovantes, puisque vous parlez de cette question. La Ville de Paris en met également en place puisque, et dans les écoles, et dans les parcs et jardins, nous mettons en place de nouveaux produits et de nouveaux supports pour combattre les résistances, dont vous faites état, qui font que les produits et les mises en place qui existaient actuellement, les systèmes ne fonctionnaient plus, ou plus assez.

Concernant, enfin, la question de la mobilisation et l'implication des nombreux acteurs publics et privés, je répondrai à la question en particulier des bailleurs sociaux : nous avons actuellement mis en place une action coordonnée en associant, au comité de pilotage sous l'égide du Secrétariat général des réunions avec les bailleurs sociaux.

Nous avons...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faudrait conclure, s'il vous plaît.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Nous avons également fait en sorte...

Cela vous fait rire ? Certainement, cela doit être extrêmement drôle de faire à chaque fois les mêmes interventions.

Je vous le dis : nous prenons au sérieux cette question. Nous vous répondrons à chaque fois, puisque vous la posez à chaque fois.

Et s'il le faut avec des comités "ad hoc" et les moyens qu'il faudra car, enfin - et vous n'en faites pas état -, nous avons mis en place des brigades pour lutter contre les incivilités qui sont le problème majeur...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame SOUYRIS...

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je m'arrête immédiatement, c'est ma conclusion.

Le problème majeur, c'est de mettre fin au nourrissage. C'est ce qui permettra d'évacuer, de faire en sorte qu'à long terme, ce problème de rats et de prolifération de rats en surface soit résolue.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Pour compléter cette réponse, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je suis très heureux de pouvoir compléter l'intervention d'Anne SOUYRIS pour dire combien je suis tout particulièrement mobilisé. Je voulais, en prenant la parole à sa suite, dire toute la détermination de la Ville pour affronter plus spécifiquement le problème de la présence de souris dans les écoles - que nous avons déjà évoqué avant-hier - lors de l'examen du vœu sur l'école de la Guadeloupe.

La Ville a donc engagé un plan de désourisation qui comprend plusieurs axes.

D'abord, des moyens supplémentaires : recrutement d'agents de terrain, recours aux heures supplémentaires, ou encore renforcement de l'équipement des agents par l'achat de véhicules et de vêtements adaptés.

Ensuite, nous avons amélioré la coordination des acteurs des affaires scolaires avec, en première ligne, les C.A.S.P.E. Un problème de signalement permet de cibler les interventions en fonction de l'urgence. Tout en assurant qu'une équipe de la DASES intervienne partout où c'est nécessaire.

Ensuite, des comptes sont rendus avec des bilans d'intervention précis, qui permettent d'assurer un suivi de la lutte en fonction des territoires, de leur urgence, de leur spécificité et des problématiques rencontrées.

Enfin, il va être rappelé les actions à entreprendre à l'intérieur des écoles pour que celles-ci ne soient plus accueillantes pour les souris. Cela passe tout simplement par l'élimination de toute nourriture accessible, y compris les miettes, et par un meilleur rangement, en particulier du papier. J'en suis conscient : cela n'est pas toujours facile à mettre en œuvre puisque l'école est, par nature, un lieu de vie. Cela passe aussi par un rebouchage de tous les trous pouvant exister dans les bâtiments. C'est nécessairement une tâche de longue haleine, pilotée par les S.L.A.

Enfin, c'est bien entendu la pose d'appâts et de pièges, comme les fameuses boîtes "Mimetic", en respectant des normes de toxicité précises.

C'est l'ensemble des actions et dispositifs qui permettront de lutter efficacement.

Je sais la préoccupation des parents d'élèves, des enseignants et des personnels de la Ville travaillant dans les écoles. Des progrès ont lieu mais je suis conscient qu'ils sont parfois peu visibles.

Seul un engagement de longue durée permettra de venir à bout de cette nuisance.

Je le redis : vous pouvez compter sur la mobilisation de la Ville et sur tout mon investissement pour y parvenir.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 192 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 193 du même groupe avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 194 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 194 bis de l'Exécutif, avec avis favorable évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 149).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au recrutement d'assistants sociaux scolaires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 195 relatif au recrutement d'assistants sociaux scolaires.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les phénomènes de harcèlement entre élèves, en milieu scolaire, sont de plus en plus connus et sont des problèmes qui peuvent amener à des situations dramatiques. On avance le nombre de 700.000 élèves qui seraient touchés en France, ce qui est considérable. Mécanismes pervers d'intimidation, souffrances psychologiques et violences physiques. Cela touche les élèves lorsqu'ils sont à l'école avec les résultats scolaires que nous connaissons et dans leur vie personnelle. Cela s'étend aussi au-delà des portes de l'école et peut durer des années, voire toute une vie avec des conséquences psychologiques.

J'ai interrogé le Ministre BLANQUER au Sénat sur ce problème qui me tient particulièrement à cœur. Il a dit qu'il en ferait l'un des dossiers principaux de son action en faveur de l'école. Des choses seront mises en place.

Dans les écoles, des psychologues scolaires peuvent lutter vraiment contre ce fléau tant en amont que dans la prise en charge des enfants, une fois qu'ils sont touchés. Or nous connaissons la situation des écoles avec les psychologues scolaires. Très souvent, il y en a un pour deux, trois, voire jusqu'à dix écoles et les directeurs et directrices d'école nous réclament à cor et à cri plus de moyens pour lutter contre ce fléau.

Il me semble qu'une réponse immédiate, qui pourrait être apportée à ce problème, pourrait être l'embauche beaucoup plus massive d'assistantes et d'assistants sociaux, et cela concerne la Mairie de Paris. Cela peut être une réponse tout à fait immédiate. Mais je pense qu'il serait bon de mettre en place, et je le demande à l'Exécutif, une consultation sur ce problème du fléau scolaire qui dépasse largement le cadre de l'école puisqu'en plus, il est considérablement augmenté par Internet et les réseaux sociaux. Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BOULAY-ESPERONNIER.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la conseillère, chère Céline BOULAY-ESPERONNIER, votre vœu attire notre attention sur le problème de la violence et du harcèlement dans les établissements scolaires. C'est un vrai sujet de préoccupation concernant la santé des enfants et des adolescents.

Vous insistez, à juste titre, sur le rôle des nouveaux moyens de communication qui peuvent être des vecteurs puissants de pratiques de violence psychique et de harcèlement qui dépassent les limites du cadre de l'établissement scolaire et nécessitent de nouveaux moyens d'action.

Le sujet du harcèlement concerne très majoritairement le collège, même si ponctuellement certaines écoles peuvent être confrontées au problème.

Vous appelez de votre vœu un renforcement des moyens pour venir en soutien des enfants et des familles confrontées à ces situations.

Je souhaiterais insister sur une nécessaire prise en charge pluri-professionnelle de ces situations. Il y a en effet besoin, dans un cas de harcèlement, d'une équipe éducative : les professionnels de santé scolaire, médecins, infirmiers, psychologues, assistants sociaux, c'est-à-dire que toute l'équipe vraiment soit sur le pont sur ces questions.

La Ville, sous l'égide de mon collègue Patrick BLOCHE, soutient des actions d'information, de prévention comme le projet "Veilleur" sous forme de recherche-action dans 15 collèges parisiens.

Une formation à la prise en charge des situations de harcèlement et de maltraitance en milieu scolaire a également été organisée, en octobre dernier, pour les médecins scolaires de la Ville qui interviennent dans les écoles.

Vous demandez un effort des effectifs des assistants sociaux scolaires. Le Service social scolaire de la Ville de Paris et les 123 assistantes sociales qui le composent interviennent exclusivement dans les 656 écoles maternelles élémentaires publiques de la ville. Dans les collèges, le Service social scolaire, le service social en faveur des élèves, dépend de l'Education nationale et pas de la Ville. Une réflexion spécifique a été initiée avec l'Education nationale. La justice et la police sous la forme d'une groupe de travail "Harcèlement scolaire"...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - ... en tant que thématique de travail retenue dans le cadre d'une instance interinstitutionnelle où la Ville a été associée.

Le Service social scolaire de la Ville y a été associé l'année dernière, lorsqu'il a été question de diffuser un questionnaire anonyme...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame SOUYRIS, il va falloir conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - ... Je suis désolée d'être un petit peu longue, mais je suis obligée de répondre techniquement. Je vous promets de ne pas être longue, j'ai presque fini.

... afin de cerner la connaissance du phénomène par les élèves et envisager par la suite des actions à visée informative et préventive dès le premier degré.

Je vais passer sur le détail de ce dispositif. Malheureusement, ce groupe de travail a été interrompu depuis le départ de l'interlocuteur côté justice, et la Ville entend pousser pour la reprise de ces travaux.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Là, il faut vraiment conclure car nous en sommes à un dépassement de 50 % !

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je ne peux pas donner une réponse favorable à votre vœu qui fait référence à des compétences qui ne sont pas directement celles de la Ville. Je vous assure que, néanmoins, nous irons dans le sens de ce travail pour renforcer la lutte contre le harcèlement et la violence à l'école.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Le vœu n° 195 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, est-il maintenu ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Je peux répondre ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Non, vous ne pouvez pas répondre. Vous me dites si le vœu est maintenu ou pas.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Votre réponse argumentée me va, donc je le retire, mais j'en reposerai un si vraiment il n'y a pas de résultat. On en reparlera, mais je le retire pour l'heure.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - D'accord. Le vœu est retiré, il n'y a donc pas de vote.

2018 DASES 37 G - Subvention (68.865 euros) et convention avec les associations "Le collectif Les Morts de la Rue" et Secours Catholique.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 37 G. - Subvention au Collectif "Les Morts de la Rue" et le Secours Catholique.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci. Excusez-moi, je ne m'attendais pas à avoir la parole aussi rapidement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous soutenons ce projet de délibération qui accorde une subvention aux associations Solidarité Jean Merlin, Secours Catholique, Equipe Saint-Vincent Oberkampf qui font un travail remarquable pour l'accès aux droits des migrants.

Nous profitons de ce projet de délibération pour évoquer notre vive inquiétude au sujet de la loi Asile Immigration du Gouvernement. Ce projet de loi Asile Immigration a été présenté le 21 février par le Gouvernement. Il a été étudié à l'O.N.U. Le représentant en France du Haut-commissariat aux réfugiés a jugé très problématique la réduction des délais de recours, tandis que la présidente de la C.N.C.D.H. a souligné que ce texte n'exprimait en rien les valeurs essentielles de notre société. Le médiateur de la République s'est aussi opposé à ce texte.

La loi Asile Immigration réduit les possibilités de demandes d'asile. Les délais de recours renforcent les contrôles, multiplient les obstacles dans le parcours des demandeurs d'asile avec une diminution de l'examen de leur situation et la réduction de leur possibilité de recours.

De plus, elle double la durée de séjour en rétention dans la perspective de l'expulsion. Plusieurs syndicats, la Cour nationale du Droit d'asile et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides dénoncent cette loi et leurs conditions de travail. Cette loi est contraire aux traités internationaux et européens sur le droit des migrants, et plus largement aux valeurs et principes des droits de l'Homme.

Elle stigmatise et criminalise celles et ceux qui fuient les conflits, persécutions et pauvreté. Nous souhaitons vivement que la Maire interpelle le Gouvernement sur la loi Asile Immigration qui réduit les droits les plus fondamentaux des migrantes et migrants, et cela de manière contraire au droit international et européen.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le conseiller de Paris, Hervé BÉGUÉ, j'avoue que je suis un peu surprise par votre question à partir d'un projet de délibération qui est complètement sur un tout autre sujet...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Bienvenue au Conseil de Paris !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - ... néanmoins, je vais essayer de vous répondre. Ce projet de délibération a pour objet de soutenir des associations qui facilitent l'accès aux droits des personnes sans domicile fixe ou des migrants qui se trouvent en situation de rue. Il a surtout pour objet de soutenir le Collectif "Les Morts de la Rue", qui est un collectif extrêmement important, qui travaille en permanence à rendre hommage aux personnes sans-abri décédées dans la rue.

J'informe à cette occasion nos collègues qu'un hommage en l'honneur des personnes décédées à la rue en 2017 aura lieu à l'Hôtel de Ville le 4 avril prochain.

Enfin, ce projet de délibération permet de soutenir l'association "Le Cèdre", le Centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, qui a été créé en 1989 par le Secours catholique et qui accueille et accompagne des personnes réfugiées et en demande d'asile.

Vous évoquez vos inquiétudes sur la loi asile et immigration. J'avoue qu'à ce stade, la loi a été déposée au Parlement et va faire l'objet d'un débat. Je rappelle que vous demandez que la Maire intervienne mais qu'elle a déjà fait une proposition de projet de loi qui a été portée à la connaissance du Gouvernement, dans laquelle elle précisait sa vision de l'accueil des migrants et faisait la suggestion d'un ensemble de mesures permettant de gérer, dans les meilleures conditions, les personnes demandeuses d'asile et réfugiées.

Voilà, à ce stade, je suis vraiment désolée, je ne peux pas aller plus loin et on va laisser le débat aux parlementaires.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Vous avez parfaitement raison, Madame VERSINI, nous sommes une collectivité locale et il faut savoir laisser la place au débat politique national.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 37 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 37 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'A.M.E.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'A.M.E.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 196 et 197 sont relatifs à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'A.M.E.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour deux minutes.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Très vite, la mobilité est un facteur essentiel pour l'accès au droit, à la santé, à l'alimentation, au logement ou à l'hébergement. Je suis préoccupée car en 2016 la présidente de la Région Ile-de-France a souhaité exclure du bénéfice de la tarification solidarité les personnes bénéficiant de l'aide médicale d'État, mesure, je le rappelle, qui avait été initialement proposée par les élus Front National, je crois, du Conseil régional.

Or le 25 janvier 2018, il y a donc deux mois, le tribunal administratif a annulé cette décision et, pourtant, la tarification n'a pas été mise en œuvre pour les bénéficiaires de l'A.M.E.

Ainsi, comme dans mon arrondissement, j'ai beaucoup d'hébergés qui pourraient bénéficier utilement de cette tarification, je voulais que la Ville de Paris interroge la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France sur ce sujet et sur la mise en œuvre d'une décision du Tribunal administratif.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

M. Yves CONTASSOT. Non ? Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu apparemment anodin va nous permettre de voir si la droite parisienne est cohérente.

Oui, nous avons affaire à une décision du Tribunal administratif qui a invalidé une délibération de la Région supprimant l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat. Je n'insisterai pas plus sur ce sujet, puisque la précédente oratrice a expliqué la nature de ce vœu.

Le parallèle, c'est la décision du Tribunal administratif qui a donc annulé une délibération du Conseil de Paris sur les voies sur berges, ce qui nous a pris beaucoup de temps aujourd'hui et la droite parisienne s'est insurgée contre cette décision. Mme HIDALGO a pris un arrêté qui a répondu à une décision du Tribunal administratif. A ce jour, Mme PÉCRESSE n'a pas fait de recours contre la décision du Tribunal administratif supprimant cette aide aux transports. Elle est donc dans l'illégalité par rapport au droit et à la justice. Normalement, en toute logique, la droite va donc nous suivre ou demander à Mme PÉCRESSE de faire le recours qui n'a pas encore été fait.

J'espère donc que ce vote fera l'unanimité.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI, pour deux minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chère Catherine BARATTI-ELBAZ, Monsieur le Conseiller de Paris Jérôme GLEIZES, tout d'abord, merci de permettre par ce vœu d'aborder la question essentielle de la mobilité des personnes en situation administrative précaire sur le territoire parisien.

Vous le savez, la Maire de Paris a fait de la lutte contre toutes les formes d'exclusion la grande cause de sa mandature. On a vu lors de la Nuit de la solidarité que 60 % des personnes sans-abri n'ont pas de couverture maladie et que le public, par ailleurs, nous le savons, bénéficiant de l'aide médicale d'Etat, constitue une partie importante des personnes en situation d'exclusion.

Comme l'a bien souligné le Tribunal administratif, la décision de la présidente du S.T.I.F. est tout simplement illégale. En effet, l'article L. 1113-1 du Code des transports est clair : "Le bénéfice de la réduction tarifaire n'est subordonné qu'à une seule condition, la condition de ressources, et non à une condition de régularité du séjour en France." Mais surtout, cette décision est choquante du point de vue moral et humain.

Je rappelle que chaque soir, 34.000 personnes en famille avec 17.000 enfants sont hébergées à l'hôtel sur toute l'Ile-de-France par le numéro d'urgence pour les sans-abri, le 115. Ces familles sont amenées à changer de lieu d'hébergement au gré des places disponibles dans toute la Région, alors que beaucoup d'entre elles sont domiciliées administrativement à Paris. Les conséquences de la décision du S.T.I.F. sont donc dramatiques pour les publics les plus vulnérables. Les femmes enceintes ne peuvent plus se rendre à leurs consultations médicales. Les parents qui accompagnent leurs enfants à l'école n'ont pas d'autre choix que de prendre les transports en commun de façon irrégulière.

Permettre la mobilité de ces personnes en situation précaire en rétablissant le forfait Solidarité Transport à leur égard est à la fois une nécessité morale, un choix pragmatique et une obligation légale.

Je rendrai donc un avis favorable au vœu qui nous a été présenté.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote d'Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Oui, un mot au risque de vous décevoir pour vous dire que nous ne voterons pas ces deux vœux. Oui, je suis désolée. Pour vous rappeler qu'"Ile-de-France Mobilités" a fait appel du jugement du tribunal administratif et a demandé le sursis à exécution du jugement.

Nous sommes donc dans l'attente de la décision de la Cour administrative d'appel et il est évident que la décision de justice sera respectée.

Je vous remercie.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Ce n'est pas suspensif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien, s'il vous plaît. S'il vous plaît.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 196 du groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 150).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 197 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 151).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au collectif de l'université de Paris-VI de soutien aux migrant-e-s.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 198 relatif au collectif de l'université de Paris-VI, de soutien aux migrants.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le 28 février dernier, un collectif de soutien aux réfugiés a occupé des locaux vacants à Jussieu Paris-VI, désormais appelée Sorbonne Université.

En dépit du principe humain de solidarité et de la trêve hivernale, des étudiants du collectif "Sorbonne sans Frontières" ont été expulsés dans la soirée. Malgré les efforts de la Ville, les dispositifs d'hébergement d'urgence sont encore insuffisants, tandis que l'Etat manque à son devoir et va même jusqu'à condamner certaines personnes qui pallient ses carences pour délit de solidarité envers les réfugiés.

Par ce vœu, nous souhaitons que notre Municipalité soutienne cette jeunesse étudiante exemplaire qui s'implique et donne l'exemple de la solidarité et de l'humanité inscrite d'ailleurs dans les textes comme la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Les lieux vacants existent et il est donc légitime de les mobiliser pour mettre à l'abri des personnes qui dorment à la rue, mais il faut aussi amplifier notre soutien en direction des réfugiés avec des programmes d'accueil universitaires et linguistiques à leur destination.

C'est donc ce que demande ce vœu, que les services de l'Etat mobilisent à la fois leurs locaux vacants, leur patrimoine, mais aussi envisagent de participer aux actions qui viennent en aide aux réfugiés, notamment en matière linguistique et de formation.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, cher Jacques BOUTAULT, mes chers collègues, effectivement c'est une question importante que celle de l'accueil et du soutien aux jeunes réfugiés qui se trouvent sur notre territoire. Paris s'est beaucoup impliquée dans le plan de mobilisation parisienne pour les réfugiés, et nous aurons bientôt l'occasion de

présenter la suite, le tome 2 de ce plan, qui comprendra effectivement des mesures de soutien pour les étudiants tel que vous nous le demandez, et également des mesures concernant l'apprentissage de la langue, l'accompagnement, la facilitation des études.

Sur le sujet que vous avez abordé, s'est passé un événement pour un groupe de personnes ayant occupé un local de l'université Paris-VI, de ce que j'ai pu comprendre des faits, un certain nombre de jeunes se trouvaient au canal Saint-Martin, accompagnés par les membres du collectif d'étudiants de l'université Paris-VI, et ils ont occupé un bâtiment du site de Jussieu.

C'était une quinzaine de personnes qui étaient abritées.

La présidente de l'université a informé la Ville et a demandé qu'un hébergement soit proposé à ces personnes. On vient spontanément vers la Ville plus que vers l'État.

Néanmoins, mon cabinet a pris attache avec la Préfecture. Un nombre suffisant de places a été proposé, mais à la suite d'un échange avec l'université, dont je n'ai pas la teneur, le collectif n'a pas accepté les propositions d'hébergement.

En tout cas, ce que nous avons fait, c'est de nous donner les moyens de mobiliser l'État, comme nous le faisons à chaque fois, puisque sur les 16.000 places d'hébergement qui existent dans Paris, 6.000 se trouvent dans des sites municipaux.

Je terminerai en disant que bientôt, le plan de mobilisation pour les réfugiés dans sa version nouvelle et complétée vous permettra de voir que, avec Marie-Christine LEMARDELEY qui n'est pas présente mais suit de très près cette question, il y aura des propositions spécifiques pour les étudiants étrangers.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je rends un avis favorable s'il est amendé ainsi que nous l'avons présenté.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Vous acceptez l'amendement ? Avis favorable sur le vœu amendé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 198 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 152).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au centre professionnel de formation d'Alembert.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 200 et 200 bis relatifs au centre professionnel de formation d'Alembert.

La parole est à M. BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Le groupe Communiste - Front de Gauche soumet à ce Conseil un vœu relatif au report des travaux pour 2021 du C.P.F. d'Alembert.

Pour rappel, au Conseil de Paris de juin 2016, une délibération a été votée pour des travaux à hauteur de 21,8 millions d'euros pour ce centre, propriété du Département de Paris et situé à Montevrain dans le 77.

Nous tenions à exprimer vivement notre inquiétude sur le report de cette décision, qui porte sur un centre dont la mission est d'accueillir des mineurs confiés à l'A.S.E.

Nous avons visité ce centre et le constat était celui d'une dégradation grave de ces locaux, impactant nettement autant pour ces jeunes que pour les salariés leurs conditions de vie et de travail offrant l'ensemble des services nécessaires à la formation de ces jeunes.

Pour des raisons budgétaires et de gestion des ressources, vous décidez de prendre le risque, en ne faisant pas les travaux à temps, que ce centre soit fermé par décision préfectorale pour des raisons d'insalubrité. Tout retard augmentera la charge des travaux et portera atteinte à la vie quotidienne de ces jeunes et des salariés, puisque ce sont bien les espaces de travail qui sont détériorés.

Ce centre remplit une mission de service public au bénéfice de la réussite et de l'intégration professionnelle des jeunes et des plus faibles. C'est pourquoi par ce vœu, nous demandons que les travaux aient lieu en dialogue avec les agents concernés et les organisations syndicales.

Nous souhaitons également que la mission de service public soit préservée et qu'elle puisse être accomplie dans les conditions qui lui permettent de le faire dignement.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, deux minutes précises, c'est très impressionnant !

Madame VERSINI, le challenge est élevé.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Jusqu'à présent, je l'ai respecté.

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Hervé BÉGUÉ, effectivement, vous l'avez dit, le centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert est un service de l'aide sociale à l'enfance, qui assure une double mission, l'accompagnement éducatif et la formation professionnelle. Il accueille actuellement 64 jeunes parisiens de 14 à 21 ans, dont 28 en internat et le tout sous la vigilance et la bienveillance de 67 agents.

Je sais que vous vous êtes rendus sur place, et donc avez donc pu constater l'état des bâtiments qui nécessitent une rénovation d'ampleur et des aménagements conséquents pour mieux répondre aux besoins des jeunes.

Le projet adopté en 2016 prévoyait des travaux à hauteur de 21 millions d'euros, et pour des raisons budgétaires, comme vous le savez, ces travaux ont été reportés à 2021.

En revanche, des travaux de sécurisation sont nécessaires. Dès à présent, j'ai demandé qu'ils soient engagés sans délai pour garantir la sécurité des jeunes et des professionnels. J'ai également demandé à nos services de lancer une étude d'impact du décalage du calendrier des travaux sur les conditions d'accueil des jeunes et les conditions de travail des agents.

Enfin, j'ai souhaité qu'une réflexion soit ouverte sur l'opportunité de relocaliser l'activité du C.F.P. d'Alembert sur un autre site qui réponde davantage aux besoins et à l'intérêt des jeunes confiés. Cela ne veut pas dire du tout que le projet de rénovation est abandonné, mais nous sommes obligés de travailler plusieurs pistes, d'autant que c'est un site compliqué, avec un patrimoine classé. Il y a donc beaucoup de contraintes financières et même de construction.

A ce stade, on est dans l'attente des conclusions de l'étude d'impact du report des travaux et dans une phase de réflexion autour de la meilleure localisation possible pour accueillir les jeunes.

Evidemment, on mènera toute cette réflexion en associant étroitement les agents et les jeunes actuellement accueillis dans le centre. J'ai reçu récemment le Maire de Montévrain, que j'ai informé de tout ce programme. Bien évidemment, je tiendrai informé le Conseil de Paris de l'évolution de ces travaux.

Au regard de tout cela, je demanderai le retrait du vœu présenté au profit de celui de l'Exécutif que je viens de vous présenter.

Dans le cas contraire, je serai obligée de rendre un avis défavorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - J'imagine que vous retirez votre vœu.

M. Hervé BÉGUÉ. - Je maintiens notre vœu. On s'abstiendra sur le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Vous vous absteniez sur le vœu de l'Exécutif et vous maintenez votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 200 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 200 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 153).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au domaine des Trois Châteaux à Coye-la-Forêt (60).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 201 relatif au domaine des Trois Châteaux, à Coye-la-Forêt.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET, c'est normal.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, il s'agit de quoi ? La Ville de Paris est propriétaire de biens immobiliers parfois un peu éloignés géographiquement du cœur de Paris. Il s'agit du domaine des Trois Châteaux dans l'Oise, à Coye-la-Forêt.

A l'occasion d'un vœu de l'Exécutif déposé en juin dernier, on nous avait expliqué que, après la fermeture de l'école, la Ville de Paris envisageait d'accueillir une structure d'accueil pour enfants autistes confiés à l'aide sociale à l'enfance. On nous indiquait d'ailleurs que des discussions étaient en cours avec les agences régionales de santé d'Ile-de-France et des Hauts-de-France.

Ce que nous voudrions, c'est d'abord savoir où vous en êtes de l'état d'avancement de ces projets, d'autant plus qu'entre-temps, nous avons appris que le lieu avait été mobilisé, d'une part, pour accueillir les réfugiés climatiques de Saint-Martin à la suite de l'ouragan de septembre dernier et, d'autre part, pour la mise à l'abri de familles à la rue pendant la période hivernale .

Nous voudrions que vous nous indiquiez le travail que vous menez en collaboration, j'imagine, avec les élus locaux de Coye-la-Forêt et avec les Agences régionales de la santé. Donc, nous vous demandons si l'on peut avoir, d'abord, un état d'avancement des projets évoqués l'année dernière et un point sur les réflexions que la Ville peut mener à l'avenir sur ce site.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, effectivement, le projet dont je vous avais parlé pour accueillir des enfants autistes a bien avancé, puisque nous avons eu non seulement un co-financement avec l'A.R.S. Ile-de-France, mais il y a eu un appel à projets - la séance a été, d'ailleurs, présidée par Léa FILOCHE - qui a abouti au choix d'une association. Ensuite, c'est vrai que nous espérions que ce lieu, qui n'est qu'à 20 minutes de la gare de l'Est et qui a 3 châteaux très agréables et plutôt en bon état, pourrait convenir, mais l'association retenue, comme toutes celles qui avaient postulé, considérait que le site n'était pas adapté à des enfants autistes, car il fallait faire des

travaux de sécurité particuliers. Eux-mêmes, ceux qui ont été retenus, ont des locaux, et donc, vont pouvoir démarrer pour accueillir les enfants. Donc, la question des enfants confiés à l'A.S.E., des enfants autistes confiés à l'A.S.E.

Ensuite, concernant le site de Coye-la-Forêt, nous avons proposé de mettre ce site à disposition de l'Etat - vous l'avez dit - pour l'accueil de nos compatriotes de Saint-Martin qui avaient été victimes de l'ouragan Irma. Ensuite, pendant la période hivernale, puisque le site était vide et en bon état, l'Etat a pu l'utiliser pour mettre à l'abri des femmes, familles avec enfants. Et enfin, le Maire de Coye-la-Forêt, parce qu'il a lui-même des travaux dans l'école de son village, nous a demandé l'autorisation de faire une occupation temporaire de l'école du centre de Coye-la-Forêt, le temps que ces travaux se terminent.

Après, l'avenir du site : pour l'instant, je ne peux pas vous le dire. Il ne correspond pas à celui que nous avons prévu, donc il va falloir que l'on re-réfléchisse.

Sinon, je rends un avis favorable à votre vœu. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 201 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 154).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'une permanence sociale d'accueil dans le secteur Sud-Ouest.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la mise en place d'un comité de vigilance sociale dans chaque arrondissement.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux centres d'hébergement et au droit au logement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 202, 203, 204 et 204 bis, relatifs à la création d'une permanence sociale d'accueil dans le secteur Sud-Ouest, la mise en place d'un comité de vigilance sociale dans chaque arrondissement et aux centres d'hébergement.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en premier lieu, je souhaiterais adresser, au nom du groupe UDI-MODEM, toutes mes félicitations à Mme Dominique VERSINI ainsi qu'à l'ensemble des 1.700 bénévoles et 300 professionnels qui se sont mobilisés pour la "Nuit de la solidarité" à Paris, à laquelle plusieurs élus du groupe UDI-MODEM ont participé.

L'ampleur de la mobilisation citoyenne et de celle des associations montre que les Parisiens se sentent concernés par ces situations dramatiques. Pour nous, élus, cette mobilisation nous rappelle que l'urgence et l'ampleur du problème commandent de dépasser les polémiques et querelles de chiffres habituelles pour rassembler tous les moyens, tous les efforts, pour tenter d'améliorer le sort des personnes en situation de grande précarité à Paris et dans la Métropole.

Mais, assurément, avant de trouver des solutions, il faut savoir de quoi l'on parle. La "Nuit de la solidarité", mise en place sur l'exemple new-yorkais, est un point de départ essentiel puisqu'elle permet une évaluation objective de la situation des personnes, et donc, une identification précise des besoins tant quantitatifs que qualitatifs.

Sur la base de cette première analyse des questionnaires recueillis, on peut considérer qu'il y a plus de 5.000 personnes en situation de rue, si l'on prend en compte les 2.952 personnes recensées dans les rues parisiennes, le métro, les grandes gares parisiennes, les services d'urgence de l'A.P.-H.P. et dans certains parkings publics, mais aussi les 2.149 personnes hébergées temporairement dans le cadre du Plan Hiver et du Plan Grand Froid, cette nuit du 15 février dernier. Compte tenu des 16.000 autres personnes accueillies dans le dispositif d'hébergement pérenne, c'est donc près de 1 % de la population parisienne qui se trouve en situation de précarité extrême.

Paris ne peut agir seul pour garantir à tous une solution d'hébergement pérenne adaptée à la complexité et à la diversité des citoyens de rue : personnes seules, femmes seules, familles avec enfants. En tout état de cause, le groupe UDI-MODEM attend beaucoup de l'analyse qualitative des données recueillies lors de cette "Nuit de la solidarité", qui permettra d'affiner au mieux les solutions visant à la mise à l'abri de ces personnes vulnérables, en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs, notamment institutionnels : Ville de Paris, Etat, mais aussi Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France. Il soutiendra, d'ici là, les actions prévues par le vœu de l'Exécutif et notamment : un, la mobilisation du domaine intercalaire ou vacant des acteurs publics, mais aussi des personnes privées qui l'autorisent ; deux, le développement d'expérimentations d'hébergement de très grande urgence avec, nous l'espérons, une attention particulière à ce que ces solutions, même temporaires ou mobiles, permettent l'accès à un service d'hygiène minimum, tel que les douches ; trois, le renouvellement annuel de cette opération.

Enfin, et ce sera mon dernier propos, il semble indispensable que les résultats de l'analyse qualitative des questionnaires soient transmis aux élus du Conseil de Paris afin qu'ils puissent aussi participer à la recherche de solutions ou d'outils pour mieux répondre aux besoins sociaux identifiés.

Je vous ai fait cette demande en espérant qu'elle soit satisfaite.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame NAHMIAS.

Je donne la parole à Rémi FÉRAUD.

Rémi FÉRAUD n'est pas là.

Est-ce qu'il y a quelqu'un ? Le voilà.

Ah ? Alexandra CORDEBARD ? D'accord. Alors, je donne la parole à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Mes chers collègues, chère Dominique VERSINI, je vais, pour commencer, comme l'a fait Mme NAHMIAS, saluer votre engagement, chère Dominique VERSINI, ainsi que celui de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, pour leur détermination sans faille à lutter contre la précarité sous toutes ses formes et leurs actions en faveur des sans-abri, trop nombreux - nous l'avons constaté - dans les rues de Paris. Car il en faut, de l'engagement, et aussi beaucoup de détermination pour affronter ce que certains refusaient encore de voir jusqu'à peu.

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, initié par la Ville, signé en 2015 par l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs investis dans la lutte contre la précarité, a marqué un tournant dans la mobilisation des acteurs de terrain en ce qu'il a engagé une mobilisation exceptionnelle de chacun. Mais tant de choses restent à faire quand on sait que, chaque jour, arrivent entre 60 et 100 personnes nouvelles dans notre Capitale. Je le sais particulièrement comme élue d'un territoire dense dans lequel vivent de très nombreux sans-abri, attirés notamment par la présence des deux gares, des deux hôpitaux et, également, qui savent pouvoir compter sur des dispositifs d'accueil et de prise en charge nombreux et, pour beaucoup, financés par la Ville.

Force est de constater que des solutions nouvelles sont à inventer pour mieux comprendre les phénomènes de grande exclusion, mieux connaître les sans-abri, leurs besoins et, surtout, pour y répondre. Sans doute nous faut-il, pour cela, nous inspirer de ce qui existe dans d'autres métropoles mondiales, comme Londres, New York, Athènes ou Sidney, dans lesquelles cohabitent, comme à Paris, les plus fortunés et les plus démunis. S'appuyer aussi sur nos nouvelles formes d'engagement : celles que nous avons vu émerger, en particulier celles exprimées par les plus jeunes qui sont prêts, nous l'avons vu, et qui souhaitent s'investir dans le champ de la solidarité. L'organisation de la "Nuit de la solidarité" a d'ailleurs été une première réponse à cette recherche de nouvelles manières d'aider.

Je tiens à les saluer, ces habitants qui se sont mobilisés massivement aux côtés des professionnels du secteur et qui ont largement contribué au succès de cette "Nuit de la solidarité". Pour mémoire, plus de 1.700 d'entre eux, répartis en 350 équipes, ont participé à l'opération. Parce qu'aller à la rencontre, en une nuit, de près de 3.000

personnes parmi les plus précaires, dont près de 300 d'ailleurs dans le 10e très impacté comme je vous le disais, cela ne va pas forcément de soi.

Nous sommes désormais certains, cette expérience le prouve, que les Parisiens sont prêts à se mobiliser encore davantage et sous de nouvelles formes pour des actions de solidarité. C'est le sens de la mission demandée par notre groupe à l'Inspection générale la Ville, dont les conclusions seront prochainement connues et qui, je l'espère, permettront de tracer de nouvelles perspectives dans ce domaine.

Ce qu'il faut maintenant, après le succès de cette opération, chère Dominique, et après en avoir tiré les premiers enseignements, c'est la traduire en actions concrètes utiles pour améliorer la situation des personnes à la rue, en tenant compte de la diversité de leurs situations.

Les grands axes de ces évolutions ont été présentés mardi par la Maire et par vous-mêmes, à l'occasion d'une restitution organisée à l'Hôtel de Ville. La première priorité est de créer davantage de places d'accueil. Si près de 3.000 personnes ont été recensées, alors ce sont 3.000 places supplémentaires qu'il nous faut créer et je salue l'engagement que vous avez pris avec la Maire de Paris.

Il nous faut aussi davantage encore accompagner les personnes à la rue par la multiplication des lieux d'accueil et leur forme qui permettront d'assurer le suivi social et qui représenteront de véritables lieux de respiration.

Nous devons également renforcer les actions d'aide alimentaire qui servent aujourd'hui pourtant déjà 4 millions et demi de repas par an, développer les bains-douches et pourvoir à l'ensemble des besoins qui sont ceux des personnes sans-abri.

Le vœu présenté par l'Exécutif parisien va donc dans le bon sens, celui du sursaut et de la prise de conscience de tous et de l'action.

Il est évident que ce diagnostic désormais partagé sur le nombre de personnes sans-abri à Paris doit être régulièrement reconduit, en particulier pour mesurer les impacts des mesures prises et pour sans cesse adapter nos solutions aux besoins nouveaux.

Enfin, forts de la mobilisation des Parisiens, de leur solidarité exprimée de nouveau pendant cette nuit, il nous faut soutenir l'émergence de cette nouvelle alliance citoyenne. Elle nous permettra de refuser ensemble l'inacceptable et de persuader tous nos partenaires qu'il faut affronter la réalité, faire face à la situation en prenant ensemble de nouveaux engagements et en les tenant.

Je serai naturellement pour ma part, comme maire du 10e arrondissement, aux côtés de vous, Madame VERSINI, aux côtés de la Maire de Paris et aux côtés de l'Exécutif pour continuer ce combat.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Comme tous les élus du groupe Socialiste et Apparentés qui apporteront leur soutien à ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à M. BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, les élus communistes comme beaucoup d'autres ont participé activement à la "Nuit de la solidarité", afin d'avoir un regard et des données objectives sur le nombre de personnes sans domicile fixe à Paris. Depuis 2011, nous ne disposons d'aucune donnée officielle, ce qui a pu permettre à certains parlementaires de minimiser, voire de culpabiliser les personnes victimes d'exclusion sociale.

Nous voterons pour ce vœu. Cette démarche s'est appuyée sur des expériences internationales qui ont fait leur preuve, comme New York ou Athènes. Un comité d'experts a analysé minutieusement les questionnaires remplis par les personnes sans domicile. La démarche n'est donc pas dépourvue de sens méthodologique, contrairement à ce qui a pu être avancé.

Cette "Nuit de la solidarité" participe, pour la part qui est la sienne, au Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et la grande précarité. Grand axe de la mandature, elle permettra de mener plus efficacement la lutte contre ce phénomène dans les villes.

A ce stade de mon intervention, je voudrais saluer l'engagement indéfectible de Dominique VERSINI sur ce sujet. Les chiffres, dont nous disposons, permettront d'adapter les dispositifs d'urgence sociale et d'insertion aux besoins et problématiques de ces personnes.

Le bilan fait ressortir environ 3.000 personnes sans domicile fixe. Ce chiffre ne peut pas être minimisé mais il ne reflète pas entièrement la réalité. Il faut y ajouter les personnes sans domicile cachées à cause du froid, celles qui dormaient et qui n'ont pas été comptabilisées ou celles hébergées dans le cadre du Plan hivernal et d'un Plan Grand froid. Pour le Samu social, ce serait près de 5.000 personnes sans domicile fixe à Paris. Il convient donc d'être vigilant sur l'utilisation statistique de ces chiffres.

Le bilan doit être complété par un dialogue entre la Ville, qui est dans une situation très spécifique, et l'État, mais aussi les citoyens et les acteurs associatifs.

L'État, qui ne peut abandonner sa responsabilité dans ce domaine, a pourtant tenté de discréditer cette démarche, en distinguant les personnes en situation de rue avérée et non avérée. Ce qui lui a permis de minimiser largement l'opération.

Cette position va à l'encontre des ambitions qui avaient été portées par le Président MACRON au début de sa mandature. Avec les résultats de cette opération, le Gouvernement se retrouve face à une réalité catastrophique.

Cette démarche a permis de voir émerger une très forte mobilisation citoyenne, puisque 1.700 bénévoles ont activement participé à la "Nuit de la solidarité". Paris n'est donc pas dépourvue d'acteurs qui veulent s'engager dans la lutte pour l'hébergement des personnes sans-abri dans une démarche démocratique et de solidarité.

De nombreux acteurs de la société civile participent aussi chaque nuit, il faut le souligner, à des maraudes solidaires dont il ne faut pas négliger le travail. Ces acteurs participent fortement à la lutte contre l'exclusion sociale et nous apportent des outils analytiques importants. C'est sur l'ensemble de ces ressources qu'il faut pouvoir s'appuyer pour lutter contre les grandes inégalités sociales qui persistent dans notre territoire.

Pour tout ce qu'elle engage, cette démarche ne doit pas représenter une opération de communication mais bien une analyse objective de l'existant pour construire un dialogue avec les acteurs concernés, évaluer les inégalités entre arrondissement et construire des solutions adaptées.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite d'abord saluer l'initiative de l'opération de la "Nuit de solidarité" pour le dénombrement des sans-abri à Paris. Bien qu'elle soit forcément améliorable, cette action a permis d'avoir une photographie de la situation des personnes qui vivent et dorment dans la rue dans notre ville.

Nous remercions à ce sujet Mme Dominique VERSINI de la collaboration que nous avons pu avoir concernant le vœu de l'Exécutif. Nous saluons les annonces concernant l'ouverture de deux accueil de jour, dont un pour les familles, l'amélioration de l'accès aux bains-douches avec une ouverture d'un bains-douches pour les femmes, l'ouverture d'une bagagerie par arrondissement, l'ouverture de deux restaurants solidaires pour permettre de manger assis.

Nous saluons également le fait que la Ville mette à disposition son domaine intercalaire pour permettre la création de 50 % des 3.000 places d'hébergement manquant à Paris révélées par la "Nuit de la solidarité".

Nous avons cependant quelques interrogations ou peut-être plusieurs interrogations sur les propositions qui ont été annoncées avant-hier, mardi 20 mars, à l'Hôtel de Ville par Mme la Maire et par Dominique VERSINI.

Le dispositif des abris pour les sans-abri nous semble être une initiative très intéressante car, pour les personnes sans-abri ancrées dans un quartier, cela leur permettrait de retisser des liens avec la société, mais aussi d'entreprendre des démarches d'accès aux droits avec l'aide d'un réseau citoyen de solidarité, en complément d'une intervention sociale par des professionnels.

Cependant, pour ce qui concerne ce dispositif intéressant, nous avons des interrogations. Les personnes sans-abri pourront-elles y passer la nuit ? Ces lieux seront-ils ouverts jour et nuit ? Sinon y aura-t-il une structure de gestion de ces lieux ? Et si oui, sous quelle forme ?

Pour certains profils de S.D.F., notamment les migrants, y seront-ils accueillis ? Quel sera le dispositif d'accompagnement social mis en place ? Quelle articulation de ce dispositif dans les quartiers avec le Plan Grand froid ou le Plan hivernal de l'an prochain ?

Les migrants justement sont les grands absents dans ce plan. Nous reconnaissons que cette question relève désormais de la responsabilité de l'Etat.

En effet, Mme VERSINI nous a présenté en 4e Commission les propositions de l'Etat suite à la fermeture de la "bulle" porte de la Chapelle, qui aura lieu le 30 mars.

Avez-vous des informations complémentaires plus précises concernant les guichets et les C.A.E.S. qui seront mis en place ?

Nous savons que le flux de migrants ne se tarira pas et ce, d'autant moins que la future loi Asile et Immigration, dont les débats vont bientôt commencer à l'Assemblée, risque fort d'amplifier la précarisation des migrants dans nos villes. Ainsi, un campement de près de 900 personnes sur le périphérique s'est installé, depuis déjà plusieurs semaines, dans le Nord du 18e arrondissement à proximité du centre commercial "Le Millénaire". Quelle est la position de la Ville de Paris sur cette question et quelles actions entreprendra-t-elle auprès de ces migrants du campement pour répondre aux besoins essentiels de la vie quotidienne ?

Concernant le déplacement et le changement de fonction de la "bulle" de la Chapelle, vous proposez qu'elle devienne la Maison de la solidarité citoyenne pour accompagner la mobilisation et la demande citoyenne en faveur de la solidarité dans notre ville. Cependant, cette Maison et les initiatives qui y seront portées ne devront pas prétendre aux solutions que doivent apporter la collectivité et l'État, bien évidemment, au problème des sans-abri.

D'où notre question : quelle démarche entreprendra la Ville et l'État pour accompagner, ou intégrer, l'action des collectifs citoyens déjà existants et qui interviennent auprès des migrants pour distribuer, par exemple, de la nourriture, à l'instar des petits-déjeuners de la rue de Flandre ? De même, quelle articulation de la mobilisation citoyenne les instances de démocratie locale, comme les conseils de quartier, les conseils de la jeunesse ou les mairies d'arrondissement ?

Pour résumer : quelle forme de coordination de plateformes sera mise en place pour assurer le suivi de toutes les formes de mobilisation, associative ou citoyenne, en faveur des S.D.F. ?

Enfin, les résultats de la "Nuit de la solidarité", présentée le 20 mars, ont fait apparaître des particularités auxquelles nous pensons que des réponses sont à envisager au plus tôt. Près de la moitié des personnes rencontrées se considèrent être en mauvaise santé. Serait-il possible d'envisager l'ouverture d'un centre d'hébergement médicalisé pour le profil des S.D.F. malades ?

Nous avons appris que des résultats...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Marie ATALLAH. - ... que des résultats plus complets sont encore attendus pour les personnes rencontrées. Il y aura des statistiques à tenir par arrondissement.

D'où notre question : quelle place ferez-vous à l'articulation de l'échelle parisienne et l'échelle locale au niveau de chaque arrondissement, surtout que le souci de prendre en compte la proximité est bien présent à travers les dispositifs des abris pour les sans-abri ?

Pour avoir expérimenté cette démarche de coordination...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame ATALLAH, il va falloir conclure.

Mme Marie ATALLAH. - Je termine.

... et de mise en réseau des acteurs du territoire à l'échelle d'un arrondissement, je peux témoigner que la démarche de proximité est essentielle pour accompagner les sans-abri dans un parcours de réinsertion.

J'avais encore de nombreuses interrogations, mais je sais que le dispositif n'est pas fini : on attend encore des résultats.

Le groupe Ecologiste fera des propositions lors des Conseils de Paris des mois à venir.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Je serai très court : c'est un sujet grave mais qui nous réunit tous. Il faut, surtout, être ici dans ce Conseil de Paris pour encourager l'adjointe chargée du sujet, Dominique VERSINI, que je veux saluer, au nom des membres du groupe PPCI, pour son travail et, surtout, pour son expérience car elle est longue à la Ville de Paris, mais également au niveau de l'État et du Gouvernement.

Je voudrais saluer cette initiative, la grande Nuit de la solidarité, qui est...

Cela me fait penser à cette phrase de François Mitterrand qui disait, en 1992 : "face au chômage, on a tout essayé". Non, moi, je crois que face au chômage, on n'a pas tout essayé ; face à la grande pauvreté, on n'a pas tout essayé.

Toutes les initiatives doivent être testées, d'où qu'elles viennent. Celle-ci vient - pour avoir assisté à la réunion de lancement - de New York et de la fondation Bloomberg. Cette initiative présente plusieurs avantages.

Le premier d'entre eux est de collecter de meilleures informations, d'avoir des précisions sur les gens qui dorment dans la rue. Hervé BÉGUÉ le disait dans son intervention : on parle de 3.000 personnes. En réalité, on sait bien que le nombre de personnes qui passent à travers, en dehors des radars du comptage, sont nombreuses et que ces personnes sont probablement celles qui souffrent le plus.

Le deuxième avantage de cette initiative, ce sont les volontaires qui vont augmenter. Je connais évidemment beaucoup moins bien le sujet que Mme VERSINI mais - si j'ai bien compris - il y a déjà, heureusement, sur le terrain des organisations reconnues, qui se retrouvent à devoir maintenant gérer et c'est bienheureux d'ailleurs, le flux de tous ces volontaires qui ont été particulièrement enthousiasmés, motivés, par cette grande "Nuit de la solidarité". J'ai pu le constater, notamment dans le 6e arrondissement. Avec M. LECOQ, nous avons ouvert la mairie sans aucune réserve, dès que nous en avons entendu parler. Jean-Pierre LECOQ était partant pour cette idée.

Là encore - et je terminerai sur ce point -, le troisième avantage important de cette initiative, c'est de nous donner l'occasion de dépasser les clivages. En cette enceinte, les clivages sont normaux : c'est la démocratie. Cependant, sur la grande pauvreté, il ne peut pas y avoir de clivage. Il ne peut y avoir de clivage entre l'Etat et la Municipalité, même si, naturellement, parfois, il faut encourager l'Etat et le Gouvernement à agir et à prendre ses responsabilités.

Paris fait face à un défi de l'hébergement de la grande pauvreté particulièrement important et très particulier dans ces années. C'est aussi l'occasion d'en finir, pour au moins quelques heures, avec les clivages traditionnels et pour tout dire, un peu épuisants : ce à quoi nous avons assisté en fin de matinée sur les voies sur berges est un exemple de ces clivages dont les Parisien sont parfois las. Cette initiative permet de réunir tous les élus au-delà des clivages.

Enfin, cette initiative en appelle d'autres. J'attire votre attention sur deux points : cette "Nuit de la solidarité" a été poussée...

Oui, c'est cela. On a accéléré les choses en raison du grand froid et de ces températures particulièrement glaciales que nous avons vécues au cours de ces dernières semaines, avec la fin particulièrement tardive et fatigante de cet hiver.

Cependant, cet été, nous serons également confrontés à des problèmes d'hébergement d'urgence très importants, de souffrance de beaucoup de gens. D'après ce qu'on m'a dit et pour avoir passé très peu de vacances hors de Paris, je vois à quel point la situation des S.D.F. est en réalité beaucoup plus douloureuse l'été que l'hiver, car Paris se vide aux alentours du 15 juillet. Je voulais attirer votre attention sur cette question.

Enfin, la deuxième chose et j'en terminerai là-dessus, car Marie ATALLAH l'a dit...

Pour conclure, il y a un autre sujet...

C'est pour cela que je ne partage pas vraiment ce clivage dont on parle beaucoup entre, d'un côté, le rural qui serait victime de tous les maux de la terre et, de l'autre côté, des métropoles, avec la mondialisation heureuse. Non, ce n'est pas vrai : une métropole comme Paris devra affronter des flux de réfugiés croissants, notamment des réfugiés climatiques. Il faudra donc que cette initiative nous donne l'occasion, encore une fois, de relever ce défi de l'accueil des réfugiés. C'est une question qui ne va pas...

Nous n'allons pas consacrer les prochaines heures du Conseil de Paris à ce sujet, mais il fallait que nous appelions l'attention de l'Exécutif : nous aurons de plus en plus de réfugiés climatiques face auxquels les barrières naturelles et les barrières administratives ne pourront pas grand-chose.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VESPERINI.

Je donne la parole à Mme Sylvie CEYRAC sur le vœu n° 202, pour deux minutes.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir sur ce vœu.

A la suite de la "Nuit de la solidarité", le 15 février dernier, 5.000 personnes ont été rencontrées dans la rue, parkings, métros, hôpitaux.

Lors de la présentation de bilan que vous avez faite mardi soir, il est apparu que seulement 1 sans-abri sur 3 est suivi par un travailleur social et que seulement 8 % des personnes rencontrées étaient suivies par les permanences sociales d'accueil, dites P.S.A., à Belleville dans le 20e arrondissement, à la Bastille dans le 12e et rue Gauthey dans le 17e, chacune de ces permanences sociales d'accueil étant spécialisées dans le suivi d'une population dédiée.

Ces P.S.A., dont le travail est essentiel pour l'accès au droit et la domiciliation administrative, sont, d'une part, très encombrées. Je vais vous donner un exemple : j'ai reçu une dame, il y a un peu plus de trois semaines, qui avait rendez-vous à la P.S.A. Gauthey trois semaines plus tard. Je trouve que c'est extrêmement long, quand on est dans la rue et que le R.S.A. n'est pas mis en place, que de faire attendre une personne pendant trois semaines. Quand elle se présente au rendez-vous, on lui dit : "Ah mais non, il est annulé ! On a oublié de vous le dire". Ce n'est pas une bonne chose.

Ces P.S.A. sont non seulement très encombrées, mais elles sont toutes les trois localisées dans l'Est et le Nord de Paris, ce qui décourage certains d'y aller.

C'est pourquoi, avec mon groupe, nous demandons l'ouverture d'une quatrième permanence sociale d'accueil, qui serait située dans le Sud-Ouest de Paris afin de désencombrer celles qui existent et de faciliter leur accès à un plus grand nombre.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je vais maintenant donner la parole à M. Atanase PÉRIFAN, sur le vœu n° 203.

C'est bien cela ?

M. Atanase PÉRIFAN. - Absolument. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Le Pacte de lutte contre la grande exclusion prévoyait un volet relatif à la coordination, au pilotage et à la gouvernance.

Parmi les engagements figuraient notamment l'amélioration du pilotage des différentes interventions, de la fluidité des parcours et la construction d'une prise en charge globale, la mise en place d'une gouvernance partenariale, la territorialisation du Pacte et la mobilisation des Parisiens.

Je prends deux exemples. L'action 88 proposait ainsi de mieux gérer les situations complexes en expérimentant la mise en place de commissions ou de gestionnaires. Les actions 99 et 100 incitaient à la territorialisation de l'action sociale et à l'adaptation du Pacte en fonction des spécificités des territoires, en lien avec les arrondissements.

Les maires d'arrondissement ont bien évidemment un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'exclusion sur leur territoire. Ils sont très mobilisés en ce sens aux côtés des associations.

Pour poursuivre cette gestion de proximité des politiques de solidarité, nous pourrions peut-être mettre en place dans chaque arrondissement des comités de vigilance sociale, tel que celui qui existe dans le 5e arrondissement, ou des comités équivalents, tels que les comités de coordination des maraudes dans les 6e, 8e, 9e, 15e, 16e et 17e arrondissements. Ces comités sont présidés par les maires d'arrondissement et réunissent, une fois par mois,

l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs des politiques sociales, y compris les services de la Ville et le commissariat de police.

Au-delà d'un point précis de la situation de l'arrondissement, ce comité de vigilance sociale permet à tous de mieux partager l'information et d'évoquer les situations individuelles et le suivi de l'accompagnement pour chaque personne.

Pour cette raison, le groupe LR propose à l'ensemble du Conseil de voter ce vœu qui propose la mise en place de comités de vigilance sociale dans chaque arrondissement.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur PÉRIFAN.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ma chère Dominique, la Maire de Paris a fait de la lutte contre l'exclusion, la grande cause de la mandature, cause qui nous rassemble et nous mobilise.

Ces premiers jours de printemps si froids nous rappellent que notre action et notre vigilance à l'égard des plus fragiles doivent être constantes et permanentes. En effet, il n'y a pas de sujets de clivage sur ce thème.

C'est aussi un rappel que notre devoir est double : sortir de la rue ceux qui y sont et empêcher les plus vulnérables d'y basculer. A quelques jours de la fin de la trêve hivernale, c'est là aussi un sujet plus que jamais d'actualité. Cet engagement de campagne s'est matérialisé depuis 2015 par l'adoption du Pacte parisien de lutte contre la grande précarité, rappelant à tous que la solidarité est le fondement de notre engagement et de notre Ville.

Parmi les engagements de ce Pacte figure celui de mobiliser la solidarité des Parisiennes et des Parisiens qui sont nombreux à s'engager bénévolement. Ils l'ont encore prouvé en participant massivement à la Nuit de la solidarité qui s'est tenue entre le 15 et le 16 février dernier. Cette opération correspond d'ailleurs à l'action 105 du Pacte visant à améliorer la connaissance des publics en situation de rue.

Je ne peux, comme mes collègues, aborder la Nuit de la solidarité sans saluer l'investissement et la détermination farouche ainsi que le travail de notre collègue Dominique VERSINI. Cet événement a été une réussite totale sur le plan de l'engagement et de la mobilisation citoyenne. Plus de 1.700 Parisiennes et Parisiens et 350 professionnels du social ont participé. Preuve supplémentaire que la solidarité est partie intégrante de l'A.D.N. de notre Ville capitale. J'insiste vraiment sur ce point. Une opération d'envergure, menée de façon simultanée sur l'ensemble des 20 arrondissements de la ville, afin de recenser les personnes en situation de rue et ainsi permettre à l'ensemble des partenaires du Pacte d'adapter les dispositifs leur permettant de faire face à l'urgence sociale.

La Nuit de la solidarité est donc un outil précieux permettant de collecter des données les plus fines possibles sur ces femmes, ces hommes et ces enfants en situation de rue. Des données qui devront désormais être analysées pour mieux comprendre et connaître leurs profils et ainsi nous permettre de mieux leur venir en aide.

Ces chiffres ont été rappelés : 2.952 personnes sans-abri dans notre Capitale au creux de l'hiver, 672 personnes hébergées dans le cadre du Plan grand froid, et 1.477 dans le cadre du Plan hiver.

Quels sont les premiers enseignements à tirer de cette opération ? Les chiffres nous rappellent que notre combat contre l'exclusion est loin d'être fini et malgré la mobilisation déjà importante de la Ville, 6.000 des 16.000 places d'hébergement ouvertes à Paris tout au long de l'année se trouvent sur des sites municipaux. Il manque encore environ 4.000 places d'hébergement.

Nous en avons compté, sur cette Nuit de la solidarité, 3000, mais il y a, on le sait et cela a été dit d'ailleurs, beaucoup de personnes qui n'ont pas été recensées vraisemblablement, qui n'étaient pas dans la rue au moment du recensement.

Il faut développer aussi de nouveaux outils d'accompagnement adaptés pour mieux répondre aux besoins sociaux identifiés, enclencher les mécanismes de sortie des situations de rue et un retour progressif pour ceux qui le souhaitent vers l'insertion. Prévenir l'exclusion, venir en aide, réinsérer durablement autant de missions qu'il faut poursuivre. Les enjeux sont de taille.

Chère Dominique, vous pouvez compter sur le soutien et la mobilisation de tous les membres de notre groupe pour vous accompagner et les surmonter. Nous soutenons pleinement le vœu présenté par l'Exécutif sur les suites à

donner et les actions à mener pour poursuivre la lutte contre la grande exclusion et faire en sorte que demain il n'y ait plus personne en situation de rue.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Je redonne la parole à Mme Sylvie CEYRAC sur le débat général.

Mme Sylvie CEYRAC. - C'est cela. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il est heureux que nous puissions échanger sur la Nuit de la solidarité du 15 février dernier. Je regrette simplement que ce vœu ait été déposé si tardivement.

Permettez-moi de féliciter tous ceux qui se sont mobilisés pour que cette opération se passe dans de bonnes conditions, le Centre d'action sociale de la Ville, la DASES, les mairies d'arrondissement, et les très nombreux Parisiens qui ont répondu présents. Bien entendu, opération pilotée, Madame VERSINI, par vous-même, que je remercie.

On peut seulement regretter que cette Nuit de la solidarité soit tombée en période de Plan grand froid, ce qui a poussé la Préfecture à ne pas y participer. Mais bien entendu, vous n'êtes pas maître de la météo.

Les résultats bruts font état de 2.952 personnes dans la rue, les gares, les stations de métro, les parkings et les bois. Il convient d'y ajouter 2.149 personnes hébergées cette nuit-là, grâce aux plans hivernaux, mais qui ne sont pas des places pérennes. Cela fait environ 5.000 personnes, et sans doute plus d'ailleurs, en situation de précarité, sans solution malgré des moyens considérables mis en place par notre collectivité et l'Etat.

Paris compte plus de 16.000 places d'hébergement pérennes et cumule à elle seule 40 % de l'ensemble de l'offre d'hébergement d'urgence de toute l'Ile-de-France. L'Etat consacre un milliard à l'hébergement en Ile-de-France, hors dispositifs pour demandeurs d'asiles et réfugiés, et permet à plus de 100.000 personnes d'être mises à l'abri sur l'ensemble de la région.

Tous ces efforts ne suffisent malheureusement pas. Comme vous l'avez vu, nous avons proposé des vœux précédemment. D'autres, qui vont être présentés par mes collègues Daniel-Georges COURTOIS et Jean-Baptiste de FROMENT dans un instant, vont tout à fait dans le sens des premiers résultats que vous avez présentés mardi dernier.

Nous proposons que Mme la Maire de Paris, également vice-présidente de la Métropole du Grand Paris, revendique la compétence en matière d'urgence, dans un souci de clarification des missions des uns et des autres, pour un pilotage et une coordination aux mains de la Métropole, au plus près des territoires. La Métropole, qui a déjà en charge d'élaborer un plan métropolitain pour l'habitat et l'hébergement d'urgence, nous semble disposer de toute la légitimité et la proximité pour piloter l'hébergement d'urgence et s'assurer d'une répartition cohérente selon les possibilités de chacun sur le territoire.

Cette nouvelle répartition des compétences établie, nous souhaitons également réaffirmer le rôle des maires d'arrondissement dans la gestion au quotidien des politiques de solidarité. Aussi, nous vous demandons de créer, là où il n'en existe pas encore, un comité de vigilance sociale, présidée par le maire d'arrondissement, pour piloter et animer les politiques sociales dans son arrondissement.

Nous l'avons dit, les maires jouent un rôle important à Paris et sont mobilisés au quotidien, aux côtés notamment des associations et des maraudes avec lesquelles ils s'attachent à établir un contact, tisser des liens, aider, accompagner, tenter de trouver des solutions pour les personnes à la rue sur leur territoire.

Evidemment, il existe un panel de dispositifs et de structures financés par la Mairie de Paris pour assurer cet accompagnement des personnes en situation de précarité. Et comme je viens de vous le proposer il y a un instant, nous souhaiterions qu'une nouvelle permanence sociale d'accueil soit créée.

S'agissant de l'accompagnement sur la durée des personnes à la rue et parce que les chiffres évoqués par le Samu social quant aux publics accueillis dans les centres d'hébergement nous interpellent, nous proposons que la Mairie double son objectif de création de résidences sociales et de pensions de famille. Le logement accompagné montre de très bons résultats en termes d'insertion sociale et professionnelle, et nous pensons qu'il faut multiplier ces résidences à taille humaine.

Je sais ô combien ce type de projet peut être compliqué à mettre en place, notamment auprès des riverains, sans doute, mais je sais aussi que c'est là un moyen efficace de parvenir à une sortie durable des dispositifs d'urgence. Cette Nuit de la solidarité a été une bonne chose, mais ce n'est qu'un début.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour cette référence à Mai 68.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Dans ce débat que nous avons, nous ne débattons pas des causes de la grande exclusion. Nous sommes là, hélas, simplement pour intervenir sur les conséquences des politiques qui ont provoqué cela. Donc, nous sommes là pour intervenir. Que faisons-nous face à cette situation d'urgence et ce manque criant de places en centres d'hébergement d'urgence ? Ce, pour toute personne, qu'elle soit en situation administrative régulière ou pas, quel que soit son statut, les personnes qui sont à la rue.

Je me joins à l'ensemble des collègues, qui ont toutes et tous salué l'opération de la "Nuit de la solidarité", qui a permis un engagement citoyen solidaire extrêmement fort des Parisiens et des Parisiennes, et a permis également, concrètement, d'avoir une estimation si possible la plus proche de la réalité. Nous savons qu'elle est très certainement bien en deçà du nombre de personnes sans-abri. Elles ont été recensées au nombre de 3.000, c'est-à-dire un nombre bien éloigné, bien plus élevé que des estimations complètement honteuses de certains députés de "La République en marche", qui estimaient qu'il y en avait tout au plus 50.

Maintenant, que fait-on ?

3.000 personnes sans-abris recensées à Paris. En même temps, un dispositif d'hébergement d'urgence pour la période grand froid et la période hivernale, qui est donc arrêté. On est donc toujours dans une gestion en grande partie saisonnière des personnes sans-abris. Or, toutes les associations vous le diront et vous le rediront, on meurt aussi en plein été à Paris. Même si l'on croit toujours la chanson "La misère serait moins pénible au soleil", la vérité, c'est que les morts de la rue, c'est pendant toutes les saisons de l'année.

Nous rappelons toutes et tous que c'est de la compétence de l'Etat, d'abord et avant tout. La compétence de l'Etat, quand il n'y a pas de familles avec des enfants en danger, et un Etat qui est bien en deçà de ses responsabilités, qu'il s'agisse de ce gouvernement comme des précédents.

Je salue les engagements pris par l'Exécutif. Je sais que l'engagement de Mme VERSINI et de la majorité municipale fait que la Ville de Paris va au-delà de ses compétences. C'est important de le dire, la Ville de Paris va au-delà de ses compétences. Pour autant, on ne répond pas à la situation de crise humanitaire que nous connaissons aujourd'hui.

J'ai quand même une question qui fâche à vous poser. On a donc cette urgence humanitaire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il faut la poser très vite.

Mme Danielle SIMONNET. - Le budget social, prévention, santé de la Ville de Paris a diminué de 15,5 millions d'euros au total. Je pense que nous n'avons pas fait le choix de mettre l'argent là où il le fallait. Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à toutes ces interventions et à tous ces hommages, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je précise que c'est 10 minutes que vous nous avez accordées.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je n'avais pas indiqué de temps.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais répondre à partir des vœux n^{os} 202, 203, 204. Madame CEYRAC, le vœu n° 205 n'est pas rattaché, j'y répondrai après.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci à tous d'avoir répondu nombreux et de façon extrêmement positive, engagée. D'ailleurs, je rappelle que le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion avait été voté à l'unanimité. On est donc dans la continuité sur un sujet de fond, je ne dirais pas humanitaire, mais tout simplement humain, que nous devons tous partager et que nous partageons tous.

La "Nuit de la solidarité", cela a été un temps pour faire un décompte, une photographie sur la même nuit du nombre de personnes présentes dans la rue, sur une même soirée dans Paris et dans les 20 arrondissements.

Bien sûr, nous l'avons fait en situation de grand froid. C'est vrai que l'on n'était pas dans une situation tout à fait normale. Il y avait 2.000 places de plus ouvertes au-delà des 16.000 places que nous avons en permanence.

S'agissant d'un rendez-vous annuel, l'année prochaine nous choisirons peut-être un moment en dehors du plan grand froid, pour poursuivre nos analyses.

Ce qui est important, c'est de savoir que 1.700 bénévoles parisiens très enthousiastes et très sérieux se sont formés. 350 professionnels ont piloté les 350 équipes. Et puis, un comité scientifique a aidé le centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui a piloté la "Nuit de la solidarité", appuyé par la DASES et toutes les autres directions de la ville et notamment l'APUR, qui a fait des études, des cartographies à destination de toutes les équipes.

Je réponds à Mme NAHMIAS pour lui dire que oui, on transmettra aux élus l'étude qualitative lorsqu'elle sera aboutie. Pour l'instant, on a des premiers chiffres et il y a encore des analyses croisées. Quand on aura fini, on vous les transmettra sans aucun doute.

Ce qui est important, c'est de voir que la majorité des sans-abris ont entre 25 et 54 ans, 13 % ont moins de 25 ans, les hommes sont surreprésentés, mais plus de 1 sans-abri sur 10 est une femme, avec beaucoup de familles avec des enfants. On n'en a pas trouvé cette nuit-là parce qu'elles sont prioritairement mises à l'abri, mais il y a beaucoup de femmes et de familles en situation de rue.

Egalement, ce qui est intéressant aussi, et là cela remet en question l'analyse des dispositifs, les deux tiers des sans-abris n'appellent jamais le 115, parce qu'ils se sont lassés, parce qu'ils ne le connaissent pas. Je crois aussi surtout parce que d'appeler un numéro qui ne répond pas dans toutes les périodes comme il faut... Il a bien répondu pendant la période grand froid, parce qu'il a été renforcé, mais moins de 1 sans-abri sur 3 est suivi par un travailleur social.

Il y avait un questionnaire, on a appris que les gens ont besoin, outre d'un hébergement et d'un logement, qui passent par la création de plus de résidences sociales, ils ont besoin de se laver, de laver leurs vêtements, de manger dans de bonnes conditions, d'avoir accès à des soins. Toutes ces informations nous aident à adapter nos dispositifs.

Sur l'hébergement, 3.000 personnes ont été décomptées, donc il manque au moins 3.000 places. Après, on était en plan hiver, donc il y avait 2.000 places de plus. Pour l'instant, l'Etat va sans doute, comme tous les ans, pérenniser un certain nombre de places hivernales. J'essaye d'être positive et je dis, il y a au moins 3.000 personnes, donc il manque au moins 3.000 places.

Avec la Maire de Paris, on s'est engagé à apporter dans notre dispositif intercalaire, à l'Etat, qui est, on le rappelle, en charge de la lutte contre la grande exclusion, au moins la moitié de ces places, au moins 1.500 places. On s'adaptera et on prendra nos responsabilités comme on l'a toujours fait, en lien avec l'Etat.

De belles opérations sortent, avec des centres d'hébergement, le centre du Bastion de Bercy dans le 12e, je remercie la maire du 12e qui est très aidante, qui a ouvert et monte en puissance en remplissage. Il y a le centre du quai de la Râpée encore dans le 12e, qui ouvre cette semaine et permettra d'accueillir 180 personnes. On a un autre projet à venir dans le 16e arrondissement, ce qui va dans le sens du rééquilibrage territorial qu'il est important de conduire, car quasiment tous les centres sont sur les territoires de l'Est et du Sud-Est. On essaie de s'adapter.

Egalement, pour l'hébergement, on va appeler tous les acteurs publics et privés à prendre leur part dans cet effort collectif aux côtés de l'Etat.

Nous soutiendrons également l'hébergement citoyen, car on s'aperçoit qu'à Paris il y a beaucoup de générosité et beaucoup de citoyens hébergent chez eux des personnes en situation de rue, qu'ils soient S.D.F. classiques ou migrants. C'est quand même important. On souhaite les soutenir, soit des gens à travers des collectifs, soit des gens sans collectif, en passant par des plateformes comme Elan, soit des paroisses, il y a 27 paroisses dans le cadre de "Hiver solidaire", qui accueillent aussi des personnes.

Il y a des gens très différents dans leur engagement, qui s'engagent aussi, ce qui fait des places en plus et des gens à l'abri dans du lien humain. Je trouve cela très important.

Il y a le projet annoncé des abris pour les sans-abris. C'est un projet issu des projets proposés par les citoyens dans le cadre du budget participatif, qui a donné lieu à la sanctuarisation du budget participatif pour ces petits abris. Il s'agit de petits abris, de petites unités permettant de s'adapter à des gens en situation de grande exclusion qui ne viennent jamais. Il ne s'agit pas de mettre des bulles ou que sais-je partout dans Paris, mais de s'adapter dans les

dents creuses de la Ville, et de permettre à des personnes qui ne viendraient pas ou sont sur des matelas, sur les grilles du métro, où elles se brûlent du fait de la chaleur - elles vont chercher de la chaleur mais en réalité elles ont des brûlures extrêmement importantes -, d'être hébergées dans de bonnes conditions. Mais ce projet sera suivi par notre Centre d'action sociale de la Ville de Paris, en lien avec le Samu social, avec l'unité d'aide aux sans-abri et les maraudes, pour quelques personnes pour qui ce sera un temps pour aller vers des pensions de familles ou des résidences sociales. Ce sera fait extrêmement sérieusement et avec des citoyens qui aident déjà ces personnes et nos professionnels du social.

Evidemment, on ne regardera pas la situation administrative des personnes qui seront hébergées, je vous rassure, Madame ATALLAH.

La leçon aussi, c'est qu'il faut des places adaptées aux parcours et aux besoins des personnes. On s'est aperçu par exemple qu'il y a un manque énorme de lieux pour accueillir des S.D.F. qui sont accompagnés d'un chien, d'un animal. Il y a à travailler sur cela pour aller plus loin. Aussi, comme les gens avaient dit qu'ils avaient besoin de douches, de repas chauds, de se laver, de laver leurs vêtements, on le sait, il y a 41 lieux d'accueil à Paris mais le besoin est toujours là. On va créer très prochainement deux lieux d'accueil de jour dont un pour les femmes, familles avec enfants, qui sont malheureusement une population en augmentation sur le territoire de Paris, et - cela a été évoqué dans l'un des vœux, je crois, par M. PÉRIFAN -, des cellules de veille sociale ou comités de vigilance, comme vous dites, en sachant qu'elles existent dans 15 arrondissement déjà sous des noms divers. Nous engagerons, comme vous, tous les maires d'arrondissement qui n'en ont pas à les mettre en place. Cela permet aux maires, avec les maraudes, les travailleurs sociaux du territoire de trouver des solutions fines et de proximité pour les S.D.F. de leur arrondissement bien connus.

De plus, les permanences sociales d'accueil sont des lieux d'accueil qui permettent aussi d'avoir de l'accès au droit et je suis d'accord avec le fait qu'ils sont tous situés sur des territoires est, sud-est et que l'idée d'en créer une à l'Ouest de Paris est une excellente idée. En effet, les S.D.F. ne se déplacent pas facilement à l'autre bout de Paris.

Sur la restauration, il y a 168 points de restauration à Paris mais il faut continuer. Le Centre d'action sociale de la Ville ouvrira deux restaurants solidaires et je veux dire un mot de salut aussi pour toutes les distributions citoyennes, même si cela pose parfois des problèmes sur l'espace public avec le voisinage. Mais il est vrai que c'est l'ensemble de toute cette générosité qui fait Paris et qui fait que l'on répond aux besoins des personnes.

Enfin, il y a un besoin très manifeste de bagagerie pour les personnes pour déposer leurs...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous avons dépassé les dix minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - ... leurs bagages.

Oui, cela va aller. Pour déposer leurs bagages, le temps de faire leur démarche. Il y a 9 bagageries à Paris et on s'engage à ce qu'il y en ait une par arrondissement d'ici la fin de la mandature.

Pour terminer, on a vu cet élan des Parisiens et c'est la raison pour laquelle, alors que le centre humanitaire ferme ainsi que la bulle d'accueil, nous avons décidé de lui donner une deuxième vie pour qu'elle ne soit pas un investissement perdu et qu'elle puisse être un lieu de solidarité qui permettra aux Parisiens qui ont des projets d'être accompagnés pour mettre en place leurs projets dans une sorte d'incubateur solidaire. Pour les Parisiens qui aident, d'être informés et d'être aussi formés aux gestes de l'urgence sociale, aux gestes de l'urgence médicale, à être hôtes s'ils veulent accueillir des gens chez eux, etc.

Je ne peux pas aller plus loin parce que j'ai épuisé le temps et le Maire m'a déjà accordé une minute de plus. Je me permets donc de vous demander le retrait des vœux n^{os} 202, 203 et 204 au profit du vœu de l'Exécutif, car j'ai le sentiment qu'il répond à beaucoup de vos questions et interrogations.

Bien évidemment, Madame SIMONNET, vous avez raison, c'est vrai qu'il y a une gestion saisonnière, c'est vrai que Paris va au-delà, c'est vrai que la misère est un phénomène vraiment complexe qu'il faut que l'on continue à travailler, mais nous sommes là pour assurer et nous le faisons tous ensemble et je vous en remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je vais poser la question au groupe les Républicains et Indépendants s'ils retirent les vœux n^{os} 202 et 203 au profit du vœu de l'Exécutif n° 204 bis. La réponse est oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 204 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 155).

Je vous remercie pour ce débat et sa qualité.

Nous sommes obligés d'examiner le...

Pardon ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Le vœu n° 204 de Mme SIMONNET.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pardon. Le vœu n° 204, vous le maintenez ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Alors je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 204 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté. Merci.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la répartition des compétences en matière d'hébergement d'urgence.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - On examine maintenant le vœu n° 205 relatif à la répartition des compétences en matière d'hébergement d'urgence.

Je donne la parole à Jean-Baptiste de FROMENT, pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas très bien pourquoi ce vœu n'a pas été rattaché au débat précédent, car c'est totalement lié.

En un mot - je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit -, on fait le constat, évidemment, que beaucoup de choses sont faites, mais qu'il y a une multiplicité d'acteurs. On a bien entendu Paris et le Département de Paris dont il a été dit déjà qu'il va plus loin que ses compétences. On a une compétence en matière d'hébergement, évidemment, qui est une compétence Etat et maintenant on a aussi la Métropole du Grand Paris qui est compétente pour élaborer un plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement.

Nous, ce que nous proposons, c'est qu'il y ait un vrai pilote dans l'avion, que l'on progresse vers une unité de commandement, même s'il y a une coordination déjà importante entre ces différents acteurs. On propose de dire que cette compétence de l'hébergement d'urgence doit être une compétence municipale, bien entendu coordonnée au niveau métropolitain parce que c'est un sujet métropolitain.

On propose que la Maire de Paris revendique cette compétence, en articulation avec la Métropole, et que l'on ait un système à deux niveaux avec un pilotage et une coordination de la politique d'hébergement confiée à la Métropole du Grand Paris et, ensuite, avec la gestion opérationnelle confiée aux communes.

Je vous remercie beaucoup.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Jean-Louis MISSIKA au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris Jean-Baptiste de FROMENT, il est vrai qu'on a beaucoup parlé. Je pense également, comme vous et sans doute comme beaucoup de personnes, qu'aujourd'hui, pour avoir été dans l'équipe qui a créé le Samu social de Paris en 1993, à l'époque il y a 24 ans, on avait et on a toujours un 115 départemental. Aujourd'hui, on a un S.I.A.O., un Samu social qui fait de l'équilibrisme et qui essaie de gérer les places pour Paris, qui en même temps oriente 34.000 personnes chaque nuit sur l'ensemble de l'Ile-de-France. On voit qu'on est dans une situation qui n'est plus du tout adaptée, que Paris concentre 40 % de l'offre régionale d'hébergement d'urgence et d'insertion.

Pour ma part, j'ai la conviction absolue qu'il faut que l'animation de la politique d'hébergement d'urgence soit faite à l'échelle métropolitaine avec une sorte de S.I.A.O. métropolitain pour pouvoir coordonner l'ensemble de l'offre et la répartir de façon intelligente, adaptée et mesurée, évidemment dans l'ensemble des communes faisant partie de la Métropole.

Bien sûr, cette meilleure répartition ne doit pas conduire à un report de la charge financière sur les communes ou territoires de la Métropole. En effet, c'est toujours l'Etat qui est en charge de l'hébergement d'urgence et qui doit le financer. Ce sont quand même des budgets extrêmement importants.

Il faut donc mettre en place une mission pour étudier l'opportunité que la Métropole se saisisse de la compétence de coordination de l'hébergement d'urgence sur l'ensemble de son territoire.

Donc, si vous êtes d'accord avec mes explications, que j'espère pas trop confuses à cette heure-ci, je pense que la Ville de Paris, la Maire de Paris pourra appeler le Conseil métropolitain à mettre en place cette mission qui étudiera l'opportunité d'exercer la compétence à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Si vous acceptez les amendements que nous avons proposés, je rendrai un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Acceptez-vous, Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je les accepte parce que cela va dans le bon sens et qu'il faut avancer sur cette question. Je trouve que, finalement, la formulation du vœu post-amendement est un petit peu moins vigoureuse. On revendique de façon un petit peu moins nette cette compétence, alors que je crois que le constat est partagé. Je m'en contente. Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 205 du groupe les Républicains et Indépendants, ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 156).

Information sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons passer aux travaux de la 5e Commission. Mais avant, j'ai une petite annonce à vous faire : les sandwiches sont arrivés à la buvette. Je tiens à préciser qu'ils viennent de "La Table de Cana", qui est une entreprise d'économie sociale et solidaire et je vous invite, évidemment, à rejoindre la buvette les uns après les autres, pas tous en même temps - autrement, vous allez me laisser tout seul - pour se sustenter.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'ici là, je donne la parole à Paul SIMONDON, le président de la 5e Commission.

M. Paul SIMONDON. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je précise quand même que c'est valable pour les élus, mais aussi pour les agents, évidemment.

M. Paul SIMONDON. - C'est rassurant. Merci, Monsieur le Maire.

La 5e Commission a passé en revue une cinquantaine de projets de délibération, parmi lesquels Jean-Louis MISSIKA a présenté le projet de délibération DAE 76 sur le prix de la capitale européenne de l'innovation, reçu par la Ville de Paris ; le projet de délibération DAE 154 sur les rencontres professionnelles des mobilités propres ; des projets de délibération sur des projets "Réinventer Paris", Morland, Ternes et le triangle Eole-Evangile ; le DU 64, le premier site de "Réinventer la métropole" sur les terrains Bizet à Villejuif ; le DU 69 sur l'installation d'un équipement olympique sur le site de la gare des Mines-Fillettes ; le DU 102 sur le lancement du projet urbain Maine-Montparnasse qui accompagnera la rénovation de la tour elle-même ; répondu aux questions sur le projet de délibération DVD 29 - DU, dont on a déjà parlé d'ailleurs, concernant la dalle Beaugrenelle ; précisé un amendement technique sur le site Morland.

Ian BROSSAT a présenté les projets de délibération permettant la création de 45 logements sociaux ; le DSTI 2 sur la mise à disposition à d'autres collectivités de notre système d'enregistrement des meublés touristiques ; et répondu aux questions sur le DLH 8 qui modifie les conditions d'attribution du prêt "Paris logement" et du prêt "Parcours résidentiel".

Jacques BAUDRIER a, enfin, présenté le projet de délibération DCPA 9 sur un projet de récupération de chaleur dans le 11e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux concours d'architecture sur les programmes de logements sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n° 206 et n° 206 bis sont relatifs aux concours d'architecture sur les programmes de logements sociaux.

Delphine BÜRKLI a la parole.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Gouvernement prévoit, en effet, de supprimer l'obligation de recourir à des concours d'architecture pour les bailleurs sociaux. Cette piste a été inscrite dans le protocole d'accord qui a été signé avec les entreprises sociales de l'habitat en compensation de la diminution des A.P.L. Même si l'on peut comprendre la nécessité de faire des économies dans les constructions, cette piste ne m'apparaît pas pertinente. Je pense que les concours d'architecture permettent d'encourager la création architecturale. Il me semble que c'est aussi le rôle de la construction publique. En résumé, c'est la garantie de ne pas toujours prendre le moins-disant, mais l'équipe qui propose un projet innovant.

Je sais que ce sont des contraintes, mais cela permet de faire en sorte que tous les logements sociaux ne se ressemblent pas et qu'ils s'inscrivent dans la modernité et dans la création. Je suis aussi convaincue que cela favorise l'acceptation des projets par les habitants. Nous en avons fait l'expérience dans le 9e, avec le fameux projet au 39, avenue Trudaine. Les habitants font confiance, ont confiance en la légitimité des concours. Je crois, d'ailleurs, qu'il faudrait associer plus systématiquement les riverains et les conseils de quartier à ces jurys.

Considérant tous ces éléments, je propose que Paris prenne une initiative forte en demandant au Gouvernement de renoncer à cette disposition qui pourrait être dans un prochain projet de loi, mais surtout que nous travaillions sur une charte de la maîtrise d'ouvrage public à Paris pour multiplier les concours d'architecture, inscrire la participation des habitants et des conseils de quartier dans les jurys et réserver une part aux jeunes architectes.

Voilà, en résumé, une palette d'outils au service de la création architecturale et de la démocratie participative.

Je vous remercie pour votre soutien.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Jacques BAUDRIER. - Madame la Maire, chère Delphine BÜRKL, je vous remercie beaucoup pour votre intervention qui traduit une préoccupation très largement partagée, je crois, sur nos bancs, et qui s'exprime d'ailleurs dans le cadre de tous les jurys d'architecture pour la création d'équipement public. La Ville de Paris partage aussi cette préoccupation de valoriser l'architecture dans le cadre de toutes les opérations de logements sociaux. Vous me donnez l'occasion de réaffirmer ces engagements sur la qualité architecturale demandée aux bailleurs sociaux.

Votre vœu fait, bien sûr, référence, à la future loi sur le logement, dont des versions provisoires circulent, mais dont la version définitive ne sera présentée que le 4 avril. La question que vous posez est encore en débat et en discussion. Cela nous donne l'occasion, dans le cadre de ce débat à la Ville, de se positionner.

Les architectes sont très fortement mobilisés sur cette question et sont inquiets. La Ville doit donc réaffirmer son soutien, le besoin de concours d'architecture pour la construction et la réhabilitation des logements sociaux.

C'est pourquoi nous vous proposons de confirmer notre engagement auprès de nos bailleurs pour demander qu'ils continuent à mettre en place, de façon systématique, des concours. L'architecte est le mieux outillé pour répondre aux exigences toujours nouvelles des maîtrises d'ouvrage. Il permet de trouver des solutions pour l'intégration dans le tissu urbain parisien particulier, pour les nouvelles fonctions des bâtiments, pour l'habitabilité des logements, pour la place de l'écologie et pour la résilience.

Nous avons ainsi voté mardi un vœu portant sur la préservation et la restauration de la biodiversité dans les opérations de construction publique. Il sera demandé dorénavant aux maîtres d'œuvre de proposer des bâtiments qui respectent et qui favorisent la biodiversité parisienne. Les architectes devront intégrer ces nouvelles considérations pour que les futurs bâtiments respectent la faune et la flore locales. L'ensemble des critères sont étudiés - normalement, la conformité au P.L.U. et le respect des règles dans le cadre des jurys -, ce qui permet, à la fin du cycle de sélection, d'avoir un projet quasiment prêt pour un dépôt de permis de construire.

Comme vous l'avez dit, passer par un jury n'est pas une perte de temps. La mise en concurrence permet de garantir, sous la forme collégiale, le choix de la meilleure équipe pour correspondre à l'ensemble des attentes des bailleurs. Par ailleurs, avoir recours au savoir-faire de nombreux et différents architectes permet d'avoir un patrimoine vivant, tout en maintenant l'image de Paris comme ville qui se dessine à chaque opération.

Après, nous partageons tout à fait l'esprit de votre vœu. Mais, en l'état, il n'est pas recevable puisqu'il comprend des propositions qui sont contraires aux règles des marchés publics. Nous ne pouvons pas inscrire, de façon déterminée et déterminante, des critères - par exemple, pour la jeunesse ou la mixité -, même si nous pouvons, dans le cadre des jurys, de façon individuelle, les porter. Donc, il est demandé aux jurys de sélectionner le projet qui sera le plus cohérent.

Pour revenir sur cette question de sélection de projets innovants...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

M. Jacques BAUDRIER. - Oui.

Paris a toujours joué un rôle innovant et de porteur d'agences de jeunes architectes. Ce qui est le cas, aussi, pour les opérations sur les logements sociaux. Ce que je vous propose, c'est de rappeler l'attachement de la Ville de Paris à la qualité architecturale, d'écrire aux bailleurs sociaux pour demander de poursuivre leur politique d'accession à la commande publique en faveur de tous les architectes et d'affirmer la vigilance de la Ville de Paris vis-à-vis des décisions possibles du Gouvernement, dans la perspective du Conseil des Ministres du 4 avril, en matière de suppression, de l'obligation des concours d'architecture dans la maîtrise d'ouvrage public pour le logement social.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote, Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris, faut-il le rappeler, a la quasi-totalité de ses équipements publics qui ont été construits par des architectes et pas n'importe lesquels puisque, historiquement, ce sont les architectes de la Ville. S'il n'y avait pas eu d'architectes à l'époque, on ne sait pas ce que serait Paris aujourd'hui, sans doute pas avec cette belle qualité architecturale. Il ne s'agit pas, contrairement à ce que veut faire le Gouvernement, de "dézinguier" - si je peux me permettre cette expression - cette profession, comme il veut le faire avec bien d'autres, d'ailleurs. Je crois que l'on est en train d'assister à une espèce de démantèlement généralisé des compétences.

Nous soutenons que les architectes sont indispensables dans les concours des bailleurs sociaux, comme dans d'autres professions, et à la Ville également. C'est pourquoi nous allons voter avec beaucoup d'envie et

d'enthousiasme le vœu de l'Exécutif. Je rappellerai simplement que lorsqu'on dit que les architectes coûtent cher, la profession a démontré le très faible surcoût d'un architecte par rapport aux risques qu'il y a quand on s'en passe. Donc, c'est un très mauvais procès qui leur est fait, là encore.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu, Madame BÜRKLI ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour votre soutien à cette initiative. Bien sûr, je souscris aux amendements qui sont portés dans ce vœu porté par tous.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Est-ce des amendements ou un vœu de l'Exécutif ? C'est un vœu de l'Exécutif, Madame BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - C'est le mien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Qui reprend largement... ?

Maintenez-vous la version... ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Nous sommes d'accord sur le vœu présenté par M. BAUDRIER.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait. Le vœu n° 206 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 206 bis avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 157).

2018 DLH 8 - Modification des conditions d'attribution du "Prêt Paris Logement" (P.P.L.) et du "Prêt Parcours Résidentiel" (P.P.R.).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 8 et l'amendement n° 242 qui y est rattaché portent modification des conditions d'attribution du "Prêt Paris Logement" et du "Prêt Parcours Résidentiel".

Eric AZIÈRE, Delphine BÜRKLI, Jean-Baptiste de FROMENT, Gypsie BLOCH.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire. Il est tard. Si je savais chanter, je vous aurais bien chanté un *requiem* parce que c'est la musique qui conviendrait exactement à ce projet de délibération : c'est la fin et la mort du dispositif "Prêt Paris Logement" et "Prêt Parcours Résidentiel" que vous enterrez définitivement avec ce projet de délibération. Un enterrement de seconde classe, sans tambour ni trompette, d'un dispositif pourtant utile mais apparemment trop éloigné de votre orientation malade contre les propriétaires à Paris, vous qui souhaitez que Paris devienne une ville de locataires.

Feu le "Prêt Paris Logement" avait pourtant une utilité. C'était quand même, je le rappelle, un prêt à taux zéro d'environ 40.000 euros accordés à des ménages primo-accédants, sous conditions de ressources. Il s'adressait à ce qu'on appelle souvent les classes moyennes, personne ne le contestera, comme par exemple un couple dont le revenu n'excède pas 4.400 euros par mois.

Ce "Prêt Paris Logement" constituait un bon coup de pouce à l'achat et permettait de boucler les dossiers de financement, souvent au cordeau, de ces jeunes ménages primo-accédants. On est vraiment dans une cible qui devrait être prioritaire pour une ville comme Paris. Eh bien, non !

Déjà le dispositif était en déclin depuis quelques années. En 2015, premier coup porté, vous avez limité drastiquement le recours à ce prêt en imposant une condition, selon laquelle l'apport pour l'achat du bien ne devait

pas excéder 10 % du montant du bien, ce qui est excessivement limitant et raboteux en volume pour atteindre un budget pour un logement moyen.

Néanmoins, si je prends le même exemple d'un couple qui gagne 4.400 euros par mois et peut emprunter 270.000 euros avec une mensualité de 1.300 euros par mois - ce qui correspond entre un quart et un tiers de ses revenus, on est dans des limites parfaitement acceptables - c'est acquérir avec ces 10 % d'apport un bien immobilier de 300.000 euros environ à Paris, frais de notaire inclus. À 9.000 euros le mètre carré, à Paris, 300.000 euros, cela permet d'acheter un petit 30 mètres carrés, ce qui est une surface correcte pour un couple ; cela devient évidemment plus compliqué avec l'arrivée du premier enfant.

On était dans une version très diminuée mais encore relativement praticable, mais parce que le dispositif n'était pas suffisamment restrictif, sans doute selon vous, et pour être bien sûr que le prêt ne suscite plus aucune demande ou très peu, la Mairie de Paris, vous-même, avez décidé de limiter ces prêts aux seuls logements correspondant à une performance énergétique A, B, ou C.

Je suis allé regarder sur le premier site d'annonces - pas le premier que j'ai trouvé mais le premier site d'annonces à Paris -, c'est-à-dire seloger.com, pour voir combien de biens d'environ 30 mètres carrés aux environs de 300.000 euros répondaient à ce critère. Sur une centaine d'annonces, la semaine dernière, j'en ai trouvé cinq seulement. C'est-à-dire que le nouveau dispositif que vous nous proposez s'adresse au maximum à cinq personnes à Paris sur l'ensemble du segment socio-économique dont nous venons de parler. C'est totalement délirant, c'est ridicule. Néanmoins, cela correspond à ce que vous voulez faire depuis le début.

Je rappelle que les crédits affectés à ce dispositif d'accession à la propriété - pour nous, c'est quelque chose de très important - avaient déjà été divisés par 10 entre 2012 et 2018. Vous êtes passés de 20 millions d'euros à 2,2 millions d'euros, ce n'est pas rien comme réduction, mais logiquement, pour cinq cas maximum, avec 200.000 euros, à mon avis, cela suffira.

C'est-à-dire qu'il est clair que ce dispositif sera éteint d'ici les municipales. Il nous appartient sans doute d'ailleurs de proposer de restaurer l'accession à la propriété à Paris. Après tout, vous nous offrez là évidemment une proposition importante.

Du coup, les ménages feront ce que font la plupart des autres ménages à la recherche d'un logement sur le marché locatif, ils n'auront plus qu'à tourner le dos à Paris et trouver d'autres quartiers de la Métropole du Grand Paris - c'est cela notre chance -, des opportunités offertes par des politiques du logement d'autres municipalités plus ouvertes et plus favorables à l'accession à la propriété. Paris se videra un peu plus de ces familles. Un jour Paris paiera à terme la rançon d'une politique du logement qui l'a vidée de ses forces vives. C'est désolant mais c'est comme cela.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Delphine BÜRKL.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Merci.

Je doute que nous nous retrouvions cette fois sur ce projet de délibération, puisque celui-ci est purement et simplement une attaque en règle contre les classes moyennes, contre les jeunes ménages et contre celles et ceux qui veulent accéder à la propriété à Paris.

En deux mots, il s'agit de limiter l'octroi des aides de la Ville de Paris à l'accession à la propriété aux logements qui ne sont pas énergivores, soit uniquement les logements dont les étiquettes vont de A à C. Au niveau national, seulement 15 % des logements ont ces étiquettes et ce taux est bien sûr inférieur à Paris compte tenu du bâti parisien.

Concrètement, vous réduisez considérablement le nombre de logements qui pourraient être financés par ces aides, mais surtout vous signez l'arrêt de mort des dispositifs, car les logements dont les étiquettes vont de A à C sont des logements neufs ou très récents, ceux qui finalement sont les plus chers sur le marché.

Vous feriez preuve d'honnêteté en nous disant clairement que vous voulez supprimer ces prêts à taux zéro. Au lieu de cela, vous nous racontez que c'est une décision labellisée Plan Climat. Là où c'est pour moi complètement incohérent, c'est que c'est dans le cadre des acquisitions que les logements sont rénovés : changement du chauffage, isolation des sols et des murs, changement des fenêtres.

Du coup, je vous propose, pour être constructive, un amendement qui supprime les nouvelles conditions d'obtention que vous proposez et qui met un abondement de 20 % quand les futurs acquéreurs veulent financer des travaux de rénovation énergétique. Pour le coup, ce serait vraiment un dispositif Plan Climat.

Je vous demande à la fois de renoncer à modifier les conditions d'attribution du P.P.L et du P.P.R. et de considérer que l'accession à la propriété, c'est important. C'est important pour les jeunes ménages, pour les classes moyennes, c'est important pour se constituer un investissement stable pour leur avenir.

Je ne me fais pas beaucoup d'illusions et je crains que votre souhait, à travers ce projet de délibération, soit seulement de supprimer le dispositif d'aide à l'accession à la propriété, mais j'espère me tromper.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, s'agissant de ce projet de délibération, je crois d'abord qu'il faut mesurer les mots que l'on emploie. J'ai entendu en particulier les termes employés par M. AZIÈRE. Vous avez parlé d'orientation malade, de dispositif délirant, vous avez employé le terme de ridicule.

Je crois véritablement qu'il faut être sérieux et regarder ce projet de délibération telle qu'il est. Il ne s'agit pas, par ailleurs, et contrairement à ce que vous avez dit, de faire en sorte que Paris devienne une ville de locataires.

Paris est une ville de locataires depuis plus d'un siècle. En l'occurrence, il n'y a pas une proportion plus importante de locataires depuis 2014 que depuis un siècle. D'ailleurs toutes les grandes métropoles du monde, renseignez-vous, New York, San Francisco, Londres, Barcelone, Madrid sont des métropoles majoritairement constituées de locataires. Encore une étude récente le prouve.

Il n'y a, de notre part, aucune espèce d'orientation idéologique. C'est simplement le constat que cette ville est une ville qui est aux deux tiers constituée de locataires, ce qui est d'ailleurs la proportion inverse de la proportion nationale.

Ce projet de délibération, pour y revenir, porte sur un aménagement des conditions d'attribution du "Prêt Paris Logement" et du "Prêt Parcours Résidentiel". Ces deux aides sont des aides à l'accession qui avaient été créées en 2004 et 2008, et qui ont permis à 24.000 familles de bénéficier de ces dispositifs pour accéder à la propriété.

Dans le cadre du nouveau Plan Climat Air Energie, nous nous dotons de nouvelles ambitions en la matière et les aides publiques, par conséquent, doivent s'adapter et être cohérentes sur le sujet. Il est donc proposé, comme vous l'avez dit, de conditionner ces aides à l'acquisition de logements dont l'étiquette du diagnostic de performance énergétique ne dépasse pas la catégorie C incluse. Ces logements représentent à Paris 20 % de la totalité de nos habitations, contrairement à ce que vous avez dit, Madame BÜRKL.

Il n'y a par ailleurs pas d'autres modifications apportées sur les critères d'éligibilité. Les conditions de ressources en particulier restent exactement les mêmes. J'ai par ailleurs noté effectivement sur ce projet de délibération un amendement du groupe LR qui propose d'abonder ce prêt de 20 % lorsque des travaux de rénovation énergétique sont réalisés dans les 6 mois après la signature de la vente. Un tel amendement au projet de délibération n'est malheureusement pas réalisable, car cela exigerait un contrôle de la réalisation des travaux pour chaque bénéficiaire.

A l'évidence, à l'heure actuelle, la Ville de Paris n'a pas les moyens d'investiguer la réalité des travaux effectués pour chaque dossier d'accession ayant bénéficié d'un prêt.

Je note toutefois l'idée qui n'est pas inintéressante et qui est derrière cette proposition d'amendement, pour nos réflexions ultérieures sur l'évolution de ce dispositif.

J'émet donc un avis défavorable à cet amendement, mais je note que cette idée mérite d'être réfléchi plus avant dans les années qui viennent. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération telle qu'il est.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Maintenez-vous votre amendement ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 242 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 242 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 8).

2018 DLH 70 - Création de 113 logements sociaux secteur Chapelle/International lots B et G (18e). - Modification des garanties de la Ville (6.404.641 euros) demandée par I.C.F. Habitat "La Sablière".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 70 porte création de 113 logements sociaux secteur Chapelle/International.

Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération est l'occasion de souligner à quel point l'Exécutif régional fragilise et retarde les opérations de construction de logements sociaux.

Depuis 2016, la Région ne contribue plus au financement des logements P.L.A.-I. dans certains secteurs de l'Ile-de-France, comme celui de Chapelle/International. La moins-value pour cette opération est de 408.000 euros.

L'Ile-de-France compte cependant 660.000 demandeurs de logements sociaux.

Par ailleurs, la crise du logement s'aggrave. La reprise de la spéculation immobilière, après un tassement relatif dû à l'encadrement des loyers, risque encore d'accélérer les processus d'exclusion.

Face à une situation aussi grave, force est de constater que la droite à la tête de la Région ne nous est d'aucune aide. Pire encore, elle freine la production de logements sociaux et laisse les mains libres aux spéculateurs. Le désengagement de la Région, mis en avant par ce projet de délibération, en est une illustration éclatante.

Alors, rappelons-nous quand même que 68 % des demandeurs parisiens sont au plafond P.L.A.-I. Face à une telle opposition, la Ville de Paris est donc contrainte de relever ses garanties. C'est l'objet du présent projet de délibération.

La responsabilité qui pèse sur nos épaules est considérable. Rien ne serait pire que de ralentir nos efforts parce que précisément, ce serait céder et donner raison à ceux qui ne veulent pas de mixité. Nous soutenons le travail de l'Exécutif parisien pour qui le logement est un dossier prioritaire.

Au-delà d'un engagement de chacun d'entre nous, c'est bien notre conception de la ville qui est en jeu. Nous revendiquons donc le droit à la ville. Sans logement abordable, il n'y a pas de droit à la ville. Aussi, nous continuerons à nous mobiliser et à tout faire pour mettre en œuvre et pour atteindre l'objectif de la mandature de 7.000 logements sociaux par an.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Danièle PREMEL, pour cette intervention très juste.

Ce projet de délibération porte en effet sur les nouvelles garanties apportées par la Ville de Paris à I.C.F. Habitat "La Sablière" pour la création de 113 logements sociaux dans le secteur de Chapelle/International, pas très loin de la porte de la Chapelle. Il s'agit d'ailleurs de logements sociaux de tout type et de toute catégorie. Nous sommes contraints de voter ce projet de délibération, de réaliser de nouvelles garanties d'emprunt précisément du

fait du désengagement de la Région Ile-de-France. Vous l'avez dit très justement, sous la houlette de Mme PÉCRESSE, la Région a décidé de sacrifier le logement social à Paris.

Cela nous emmène nous, de fait, à compenser ce désengagement, ce que nous faisons parce que nous avons des ambitions importantes en matière de logement social. Je regrette la décision de la Région Ile-de-France, mais d'une certaine manière, les Parisiens ont ici la démonstration que notre majorité municipale, elle, ne lâche pas le logement social parce que nous savons que Paris est une ville qui compte encore beaucoup de Parisiens en difficulté de logement et qu'il serait aberrant de ne pas être au rendez-vous en matière de logement social dans une ville comme la nôtre. En tout cas, nous, nous connaissons cette réalité et les Parisiens peuvent compter sur nous pour continuer notre mobilisation en la matière.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 70).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à une résidence sociale pour femmes victimes de violences (12e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 207 est relatif à une résidence sociale pour femmes victimes de violences, dans le 12e arrondissement.

Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, très vite, nous avons un très beau projet pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences. La Ville de Paris s'était engagée, l'Etat, la Région. Puis bizarrement, tout le monde a retiré ses engagements et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un bailleur propriétaire du terrain, une association "Aurore" prête à mettre en œuvre le projet, et, comme sur d'autres sujets que j'ai évoqués dans cette séance, nous avons saisi, avec Dominique VERSINI, Ian BROSSAT, Hélène BIDARD, à la fois l'Etat et la Région Ile-de-France, sans réponse à ce jour. Comme nous voulons aller au-delà des mots et mettre en œuvre cette action prioritaire pour nous, qui est de protéger les femmes victimes de violences, nous voulons voir ce projet aboutir. Donc ce vœu pour proposer que la Maire de Paris, à son tour, interpelle à la fois l'Etat et la Région Ile-de-France pour que les promesses de financement se concrétisent très vite.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Catherine BARATTI-ELBAZ pour ce vœu particulièrement pertinent. Nous avons, à Paris, trois projets de résidence à destination de femmes victimes de violences dans le 10e, dans le 12e et dans le 20e arrondissement. Dans les trois cas, nous avons le foncier, le bailleur social, l'association gestionnaire, nous avons parfois le projet architectural. Mais nous manquons, à la fois, d'engagement de la part de la Région Ile-de-France et d'engagement de la part de l'Etat. Il s'agit donc d'une situation qui est fort dommageable, surtout quand on connaît l'urgence qu'il y a à créer des places supplémentaires pour accueillir des femmes victimes de violences.

En l'occurrence, pour ce qui concerne le 12e arrondissement, il s'agit du 73, boulevard Poniatowski. Le bailleur social "Toit et Joie" est tout à fait disposé à avancer. L'association "Aurore" également. La Région nous a signifié qu'elle ne financerait pas ces places. C'est particulièrement regrettable, vous avez raison de le dire.

Nous interpellons, une fois de plus, la Région Ile-de-France et sa présidente Valérie PÉCRESSE afin que la Région finance ces places et qu'enfin ce projet puisse voir le jour dans les plus brefs délais.

J'émet un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 207 avec cet avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 158).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création de résidences sociales et pensions de familles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 208 est relatif à la création de résidences sociales et de pensions de famille.

M. COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a quelques minutes, à l'occasion de l'examen de la question des hébergements d'urgence et de la Nuit de la solidarité, nous avons constaté que le dispositif d'hébergement d'urgence était vraiment saturé. Pour preuve, ainsi que l'a souligné le Samu social, un quart des places d'hébergement sont occupées par des travailleurs pauvres. Rapporté à Paris, cela signifie donc que 4.000 places d'hébergement d'urgence pérennes sont occupées par des personnes qui devraient pouvoir se loger autrement.

Ces personnes ne pouvant pas toujours prétendre à un logement autonome, social ou non, le logement dit accompagné apparaît donc être la solution à privilégier. La Maire de Paris s'est dit, à ce titre, engagée dans le Pacte de lutte contre l'exclusion à construire 1.800 places d'ici 2020 en résidence sociale.

Au regard du dernier Bleu budgétaire publié par l'Exécutif en décembre 2016, la construction de résidences sociales ou maisons de relais représente ainsi 1 à 2 % de l'ensemble des créations de logements sociaux.

Nous pensons pourtant qu'il faudrait encore renforcer cette offre de logements accompagnés et vous proposons donc de doubler l'objectif de la collectivité pour atteindre 4.000 places en résidence sociale ou pension de famille d'ici à 2020, en lien avec la métropole du Grand Paris pour que l'effort puisse être partagé avec les autres territoires métropolitains.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je vous remercie pour votre intervention. Lors du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion adopté en 2015, sous la houlette de Dominique VERSINI, la Ville de Paris s'est engagée à créer 1.800 nouvelles places en résidence sociale et pension de famille d'ici 2020.

Les pensions de famille permettent à des personnes ayant dû faire face à des parcours de rue longs et difficiles, de retrouver un logement pérenne tout en étant épaulées au sein d'une structure assurant un certain collectif.

Ainsi, toutes les opportunités qui se prêtent à l'ouverture d'une pension de famille sont étudiées, comme l'achat d'anciens hôtels meublés.

Entre 2015 et 2017, nous avons financé 1.188 places en pension de famille et résidence sociale dans Paris. Comme vous le voyez, et contrairement à ce qu'indiquent les considérants de ce vœu, nous suivons la trajectoire à laquelle nous nous sommes engagés. Le procès que vous nous faites d'une certaine manière ne me paraît donc ni juste ni pertinent.

J'émetts par conséquent un avis défavorable à ce vœu, en tout cas je suis très heureux que vous souteniez les pensions de famille. Par conséquent, j' imagine que vous voterez à l'avenir les projets de délibération qui portent sur la création de pensions de famille et de résidences sociales lors des séances qui viendront.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 208 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fin de la trêve hivernale.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au droit au logement et à la prévention des expulsions.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 209, 210 et 2010 bis sont relatifs à la fin de la trêve hivernale, au droit au logement et à la prévention des expulsions.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le retour d'expérience de la "Nuit de la solidarité" du 15 février dernier permet de mieux connaître le nombre et le profil des personnes à la rue, au moins celles rencontrées cette nuit.

A cette occasion fut annoncée la mobilisation du domaine intercalaire de la ville pour créer des places d'hébergement. Il en manque près de 3.000. L'engagement fut donné d'en réaliser au moins la moitié. Nous soutenons avec force cet engagement que nous demandons depuis le début de la mandature.

Pour autant, cela ne répondra pas aux besoins tant l'urgence est extrême.

C'est pourquoi nous demandons la pérennisation des places d'hébergement créées dans le cadre de la trêve hivernale et un moratoire exceptionnel sur les expulsions locatives pour l'année 2018, car il y a encore à Paris des ménages reconnus DALO qui sont expulsés en toute illégalité pendant la trêve hivernale.

Il faut oser, aime répéter la Maire. Alors, osons fournir aux personnes qui en sont dépourvues un logement autonome assorti d'un suivi sanitaire et social.

Osons sortir d'un système où les personnes doivent suivre un long parcours d'hébergement d'urgence avant d'accéder à un logement individuel.

Ces expériences dites du logement d'abord, menées en lien avec l'Etat et les associations sur une petite cohorte à Paris, Marseille, Toulouse ou Lille notamment sont probantes, avec 80 % des SDF qui gardent leur logement.

Cela dit, je n'oublie pas que la Ville ne pourra pas, en ce domaine comme en tant d'autres, se substituer à l'Etat défaillant.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nicolas BONNET-OULALDJ, pour présenter le vœu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est sur quel sujet ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La fin de la trêve hivernale.

On le considère comme présenté ?

Parfait !

La parole est à M. Ian BROSSAT pour la réponse, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, cela a été dit tout à l'heure, près de 3.000 personnes ont été décomptées dans les rues parisiennes lors de la "Nuit de la solidarité", n'y ajoutons pas de nouvelles familles après la nouvelle trêve hivernale. C'est tout l'objectif de ce vœu de l'Exécutif en réponse à ceux présentés par les groupes Ecologiste et Front de gauche.

Il s'agit, à travers ce vœu de l'Exécutif, de proposer trois choses. D'une part, de mieux prévenir les expulsions ; d'autre part, d'ouvrir davantage de places d'hébergement ; et enfin, de permettre à ceux qui sont aujourd'hui à la rue, un accès au logement beaucoup plus rapide.

Nos efforts en la matière sont d'ores et déjà importants. Toutes les opportunités foncières et les bâtiments du domaine intercalaire de la Ville sont exploités à chaque fois que c'est possible pour ouvrir de nouveaux centres d'hébergement.

Je vous annonce d'ailleurs qu'un nouveau centre d'hébergement pérenne sera ouvert dans la caserne Exelmans pour femmes et familles. Nous en avons déjà parlé, mais depuis le projet a avancé.

Par ailleurs, depuis 2014, nous avons mis l'accent sur la production de nouveaux logements très sociaux et sur la création de pensions de famille.

Cependant, Pascal JULIEN l'a dit très justement, la Ville de Paris ne peut pas apporter seule toutes les solutions. Cet effort doit être partagé par l'État. Il doit être aussi partagé par l'ensemble de la Métropole. Nous serions d'ailleurs favorables, nous Parisiens, à ce que chaque département contribue à hauteur de 4 places pour 1.000 habitants en matière d'hébergement d'urgence. Sachez tout de même que Paris, c'est 5 places d'hébergement pour 1.000 habitants, quand les Hauts-de-Seine, c'est 1 place d'hébergement pour 1.000 habitants.

Si tout le monde faisait autant que Paris, la situation en matière d'hébergement serait bien meilleure. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques mots sur ce sujet qui fait régulièrement l'objet de débats ici. Je rappelle l'intervention de la Préfecture de police en matière d'expulsions locatives. Le Code des procédures civiles d'exécution demande au Préfet de prêter son concours à l'exécution des jugements, sauf si l'exécution de la décision de justice est susceptible d'entraîner d'importants troubles à l'ordre public.

Ceci est une jurisprudence constante du juge administratif depuis 1923, l'exécution des décisions de justice peut être réservée en cas de risque de trouble à l'ordre public.

Nous avons été rappelés, Préfecture de police, à plusieurs reprises par le juge à nos devoirs. Le Préfet a reçu des injonctions de mettre en œuvre des mesures de justice, alors qu'il avait refusé de prêter le concours, soit pour des risques de trouble à l'ordre public, soit pour des motifs humanitaires.

Nous nous situons au bout de la chaîne d'expulsion et disposons souvent de marges étroites pour traiter les dossiers soumis. C'est en amont de la saisine de la Préfecture de police par les huissiers que les dispositifs visant à prévenir l'expulsion sont mobilisés, que ce soit les CCAPEX ou les services sociaux, et nous nous assurons à chaque fois que l'ensemble de ces dispositifs ont été mobilisés.

Nous travaillons avec la P.R.I.F. sur le cas particulier des ménages DALO. Nous travaillons avec la DASES de la Ville de Paris pour assurer un accompagnement social des ménages les plus en difficulté. Nous participons également aux commissions de médiation DALO, commissions de coordination des actions de prévention des expulsions que je viens de citer. Nous nous efforçons, à chaque fois, d'approcher ces dossiers de façon la plus sensible possible et la mieux adaptée.

Nous avons environ 600 demandes de concours de la force publique concernant des ménages DALO. Vous avez rappelé certaines règles qui s'imposent. Nous devons tenir compte pour les DALO, comme pour l'ensemble des ménages dont l'expulsion est demandée, d'autres éléments que la seule situation des ménages menacés d'expulsion, de la situation des bailleurs, et certains d'entre eux sont dans une situation financière extrêmement difficile liée aux loyers impayés. Nous devons tenir compte parfois de la non-collaboration des ménages, et également des offres qu'ils ont pu parfois refuser. Nous essayons d'apporter une réponse adaptée.

Je précise que certains dossiers de demande de concours de la force publique sont à la Préfecture de police depuis des années. Cela prouve bien que nous ne cherchons pas à expulser automatiquement, aveuglément, et sans prise en compte des solutions particulières. Nous essayons d'apporter une réponse adaptée.

Je précise que des dispositifs partenariaux mis en œuvre notamment avec des mairies d'arrondissement, je pense à la mairie du 10e, peuvent apporter des solutions. Le contingent préfectoral à l'échelle de la Région est très fortement mobilisé pour le relogement des ménages DALO. Il ne suffit pas à lui seul vu les besoins.

Nous souhaitons que ces partenariats ponctuels, sur mesure, puissent permettre de nous aider à apporter des solutions qui évitent de remettre les personnes à la rue et tiennent compte de l'ensemble des parties en présence.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Ecologiste maintient-il le vœu n° 209 ? Non.

Le groupe Communiste non plus.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 210 bis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 159).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création de logements sociaux au 2, square Satragne (10e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 211 est relatif à la création de logements sociaux au 2, square Satragne.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous le savez, malgré une politique volontariste en matière de construction et de préemption pour la création de logements sociaux, le 10e arrondissement reste déficitaire en logement social. C'est en effet un arrondissement très dense, disposant de peu de terrains mobilisables pour de nouvelles constructions. Il est donc essentiel, pour pouvoir créer des logements sociaux et répondre au besoin des 7.000 demandeurs dans le 10e arrondissement, de mobiliser le patrimoine immobilier existant.

Au 2, square Satragne, la Poste possède un immeuble auparavant utilisé pour les activités postales. La Poste prévoit aujourd'hui la transformation en logements de cet immeuble. C'est une bonne nouvelle, mais la Poste prévoit de vendre 70 % des logements, alimentant ainsi la spéculation au détriment des besoins en logements sociaux. Ce sont donc 63 logements qui seraient vendus à la découpe.

Cet immeuble a été construit dans les années 1960 pour le service postal grâce à l'argent des impôts. Il s'agit donc d'un bien commun. Nous ne pouvons pas accepter, aujourd'hui, que la Poste se contente simplement de 30 % de logements sociaux - ce qui est le minimum légal.

C'est pourquoi, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil de Paris sur ce dossier. Nous vous proposons, par ce vœu, d'interpeller l'ensemble de la direction de la Poste pour demander que soient réalisés dans ce bâtiment 100 % de logements sociaux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Ce vœu appelle notre attention sur la volonté du groupe "La Poste" de transformer l'immeuble situé 2, square Satragne, dans le 10e arrondissement en logements. Cet immeuble, qui est un ancien centre d'activité postale, est situé dans une zone de déficit de logements sociaux et dans un arrondissement déficitaire, qui compte 15 % de logement social, malgré tous les efforts de la Municipalité. Le P.L.U. oblige donc à ce que cet immeuble comporte un minimum de 30 % de logements sociaux.

Cependant, la transformation de cet ensemble construit avec des fonds publics par le groupe "La Poste" ne peut donner lieu à un programme se contentant du minimum en termes de logements sociaux, lorsque 6.000 familles sont inscrites au fichier des demandeurs de logement social dans le 10^e arrondissement. Les postiers eux-mêmes rencontrent des difficultés pour se loger à Paris.

Nous souhaitons donc que le pourcentage de logements sociaux sur ce site puisse être augmenté : c'est le sens de ce vœu. Je vais d'ailleurs rencontrer prochainement et conjointement la directrice de "Toit et Joie" et le directeur de "Poste Immo", afin de porter cet objectif.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable à ce vœu qui a, d'ailleurs, été voté dans le 10^e arrondissement, il y a quelques jours maintenant.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'ailleurs, je donne la parole à la maire du 10^e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ, pour votre vœu. Merci Ian BROSSAT pour votre engagement sur ce dossier.

Je partage évidemment complètement l'engagement et l'énergie que vous y mettez. C'est extrêmement important que nous prenions toutes les opportunités pour faire augmenter le taux de logement social dans le 10^e. Nous en avons très peu, c'est très dense, et peu d'opportunité.

Il est important que l'on arrive à faire progresser cette proposition qui est indigne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 211 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 160).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurité dans les résidences de logements sociaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 212 est relatif à la sécurité dans les résidences de logements sociaux.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Je voudrais parler de la sécurité dans les résidences de logements sociaux. Des incendies se sont déclarés dans les locaux-poubelles et les cages d'escalier de la résidence de logements sociaux située 88-90, boulevard Ney. La fumée est montée jusqu'au dix-huitième étage, provoquant - on le comprend - la frayeur des locataires. On peut supposer un dysfonctionnement dans le système de désenfumage. Des travaux de renforcement de la sécurité incendie avaient pourtant été réalisés suite à un appel d'offres en 2016.

Il paraît donc nécessaire que des vérifications des normes de sécurité soient effectuées. Je rappelle que l'article R. 123-14 du Code de la construction et de l'habitation prévoit que "le maire peut, après consultation de la commission de sécurité compétente, faire procéder à des visites de contrôle".

En outre, il me semble indispensable de vérifier si ces immeubles entrent dans la catégorie des immeubles de grande hauteur. La réponse est importante car les immeubles de grande hauteur doivent être équipés d'un poste central de sécurité tenu par un agent habilité.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons qu'une visite de contrôle soit effectuée par la commission de sécurité compétente des immeubles de la résidence 88-90, boulevard Ney. Il est important de vérifier si les immeubles entrent dans la catégorie des immeubles de grande hauteur. Si la réponse est positive, des dispositifs de sécurité prévus devront être mis en œuvre.

Enfin, je demande que des contrôles de sécurité soient menés dans tous les immeubles de logements sociaux de Paris dans le but de prendre les mesures qui se révéleraient nécessaires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Christian HONORÉ d'attirer notre attention sur la question de la sécurité dans les résidences de logements sociaux, de la sécurité incendie et, plus particulièrement, sur la situation du 88-90, boulevard Ney dans le 18^e arrondissement, résidence "Efidis" que je connais bien également.

Le 4 février dernier, un incendie s'est effectivement déclaré à cette adresse. Il s'agirait de quelques prospectus auxquels il aurait été mis le feu. La fumée s'est par la suite propagée aux étages supérieurs. Les pompiers se sont déplacés sur site et l'évacuation des locataires n'a pas été jugée nécessaire. Par ailleurs, rien n'a été constaté dans les parties communes qui pourraient justifier une déclaration de sinistre.

Néanmoins, comme nous le confirme la direction d'"Efidis", suite à un contrôle sur site, des travaux de renforcement de la sécurité incendie vont être réalisés. La procédure de mise en concurrence est d'ores et déjà entamée. A ce stade, quatre offres sont en cours d'analyse. D'ici à la fin du mois, l'ordre de service devrait être délivré. Cette résidence bénéficiera donc d'un investissement concernant la sécurité incendie. C'est une bonne nouvelle. En tout cas, je veux vous dire que la Ville de Paris sera évidemment très attentive à ce point.

Une précision s'impose car vous la demandez : le 88-90, boulevard Ney ne correspond pas à un immeuble de grande hauteur - à un I.G.H. - mais bien à des immeubles de troisième et quatrième familles.

Voici concernant vos demandes spécifiques qui sont d'ores et déjà mises en œuvre, mais il était important d'apporter ces éléments de réponse.

Enfin, permettez-moi de rappeler l'action des bailleurs sociaux en matière de sécurité incendie : les logements sont tous désormais équipés de détecteurs de fumée permettant une détection des fumées dès le départ de l'incendie. Par ailleurs, un contrôle des installations électriques est systématiquement effectué à la relocation.

Nos bailleurs sociaux, comme les autres bailleurs qui ne dépendent pas de la Ville mais qui sont présents sur le territoire parisien, sont très attentifs sur ces sujets.

Je vous demande donc de retirer ce vœu. Sachez que nous sommes très vigilants et mobilisés sur cette question.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, maintenez-vous votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - Je remercie M. BROSSAT de ces réponses et de ces informations. J'en prends bonne note.

Comme ce vœu m'a été suggéré et demandé par les habitants, par respect, je maintiens le vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 212 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 212 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux très petits logements.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 213 est relatif aux très petits logements.

La parole est à Mme BÜRKL.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je serai très brève. Récemment, la Direction du Logement m'a transmis deux logements à attribuer, au titre du contingent "Mairie du 9^e" : un logement de 15 mètres carrés et un autre de 16 mètres carrés, vous serez donc d'accord pour les appeler des très petits logements.

Pour ces logements, il est difficile de trouver des candidats car il est difficile de cibler des demandeurs sur des surfaces aussi petites. Nous nous heurtons à des taux de refus importants sur ce type de logements, car l'un des motifs de la demande de logement social est souvent "logement trop petit". L'explication est que de nombreux candidats motivent leurs demandes par la taille du logement. Evidemment, quand on leur propose un logement de ce type, ils sont quelque peu déçus.

Ma proposition est de faire, à travers ce vœu, un travail d'identification de ces très petits logements afin que l'on puisse étudier leur regroupement et faire ainsi des logements mieux adaptés à la demande des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Delphine BÜRKL pour ce vœu.

L'Exécutif parisien, vous le savez a fait de l'accès des familles au logement une priorité. Nous donnons d'ailleurs une priorité aux logements familiaux car, dans tous les programmes neufs de logements sociaux, il doit y avoir au moins 60 % de F3 et plus, ce que nous nous efforçons de faire.

Cependant, nous ne pouvons ignorer que 38 % des demandeurs de logement sont des personnes seules et souvent des personnes ayant de très petits revenus et qui ne peuvent donc accéder qu'à des petits logements dont les loyers sont relativement faibles.

Vous déplorez le fait que ces petits logements sont source de nombreux refus et, selon vous, ne pourraient trouver preneur. Ce n'est pas tout à fait ce que montrent les statistiques. Si j'en crois les dernières données de l'APUR, le taux moyen de signature, tous types de logements confondus, est de 68 % contre 77 % pour les studios de 20 mètres carrés, voire plus petits. Cela prouve qu'il y a une vraie demande concernant les petits logements sociaux et qu'il est nécessaire de continuer à les attribuer.

Pour ce qui est des chambres de bonne sans confort - et, pour le coup, c'est un autre sujet car je crois que ce n'était pas le cas des deux logements dont vous parlez -, nous nous efforçons, tout à fait, de les regrouper au fur et à mesure et de mettre un terme à ces logements qui ne sont plus aux normes de confort de notre époque.

Je ne suis donc pas favorable à ce vœu, mais je ne suis pas persuadé que sur le fond il y ait entre nous un désaccord fondamental.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu, Madame BÜRKL ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 213 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un bilan de l'application du supplément de loyer de solidarité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 214 est relatif à un bilan de l'application du supplément de loyer de solidarité.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous le savez, notre groupe UDI-MODEM défend le S.L.S., qui pour nous constitue un nécessaire levier de justice sociale et, accessoirement mais pas tant que cela, un outil de bonne gestion du parc social à travers l'augmentation du taux de rotation. Une vision, malheureusement, que vous ne partagez pas puisque vous mettez tout en œuvre pour éviter les surloyers.

Pour rappel, c'est 80 % de la population parisienne issue du parc social dont les revenus rendent possibles l'application d'un surloyer qui en sont aujourd'hui exemptés.

Vous vous êtes engouffrés dans la brèche ouverte lors du précédent quinquennat dans la loi "Egalité et Citoyenneté" pour poursuivre cette politique d'exemption en créant de toutes pièces des quartiers en voie de paupérisation pour supprimer les surloyers pour les locataires du parc social. On apprendra par exemple que le quartier situé entre la rue de Lobau et la rue Saint-Paul dans le Marais fait l'objet d'une identification d'un quartier en voie de paupérisation.

Prétendre que supprimer le S.L.S. se fait au nom de la mixité sociale est pour nous un non-sens. Quelques chiffres car il est quand même important d'objectiver les choses. On parle d'un couple avec deux enfants, qui vit dans un logement social de type P.L.S. de 70 mètres carrés. Le S.L.S. se déclenche lorsque le revenu mensuel de ce couple atteint 7.000 euros par mois. Le surloyer s'élève alors à 51 euros. In fine, on est sur un loyer total de 967 euros, ce qui reste évidemment bien en dessous du marché locatif parisien. En outre, dans le cas d'un P.L.S., si le ménage décidait de quitter le parc privé, il serait remplacé par un ménage aux revenus respectant le plafond P.L.S. Ainsi, plutôt qu'un attachement à la mixité sociale, j'aurais tendance à qualifier cette politique de clientéliste.

Par ce vœu, nous souhaitons que la Ville produise un bilan des données objectives sur l'évolution de la situation sociale et économique des quartiers, qui ont permis la mise en place de l'exemption du S.L.S., afin d'évaluer la pertinence du maintien de ce dispositif au regard de la loi ; en attendant que la future loi Elan vienne supprimer ces exemptions pour mieux prendre en compte les ressources des ménages et ainsi évoluer vers plus de justice sociale tout en améliorant le taux de rotation dans le parc social.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

Nous aurons ensuite une explication du groupe Ecologiste.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous demandez, chère Maud GATEL, un bilan de la situation sociale des quartiers inscrits au P.L.H. comme zones différenciées d'application du S.L.S. Je ne peux qu'être favorable à ce bilan et à ce que toute la transparence soit faite sur ce dispositif.

Cela dit, sur le fond, il y a, c'est vrai, une divergence entre nous. Nous avons souhaité, dans un certain nombre de quartiers, éviter l'application brutale du surloyer de solidarité, qui aurait conduit des familles de la classe moyenne à quitter leurs logements, voire à quitter Paris tout court. Je trouve d'ailleurs un peu paradoxal que vous demandiez une application mécanique, automatique, du surloyer de solidarité après avoir fait, tout à l'heure, une grande tirade sur les classes moyennes et la nécessité de préserver les classes moyennes à Paris. Je pense que le meilleur moyen de préserver les classes moyennes, de faire en sorte qu'elles continuent de vivre à Paris, c'est d'abord d'éviter de les chasser du logement social ou, parfois, elles ont la chance d'habiter.

Vous nous interrogez par ailleurs sur la légalité du dispositif que nous avons mis en œuvre. Je veux vous rassurer totalement, le représentant de l'État, à savoir le Préfet de la Région Ile-de-France, a bien validé la parfaite légalité du dispositif qui avait été voté par le Conseil de Paris, d'ailleurs, y compris dans un certain nombre de bancs de l'opposition.

J'émetts donc un avis favorable à ce vœu et je peux vous assurer qu'un bilan sera fait en 5e Commission sur ce sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Le groupe Ecologiste se félicite de ce vœu car cela permettra aux décideurs politiques d'objectiver leurs positions. Lorsqu'il y a eu ce débat sur le surloyer, le groupe Ecologiste était favorable et était opposé aux exemptions sur certaines zones. Cela permettra au moins de voir qui a raison sur les arguments qui ont été avancés dans cette Assemblée.

Merci de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 214 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 161).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux logements vacants du parc social de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 215 est relatif aux logements vacants du parc social de la Ville de Paris.

Toujours avec Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les trois bailleurs de la Ville gèrent aujourd'hui un parc de 217.000 logements sociaux. C'est un pan majeur de la politique du logement à Paris, qui nécessite une gestion irréprochable.

Or nous constatons de nombreuses vacances dans le parc social, dans chacun de nos arrondissements. Ici, ce sont 5 logements inoccupés depuis plus d'un an, là encore, 2 logements sans locataire depuis plus de deux ans. La question des vacances est difficile à appréhender pour nous. Les chiffres des vacances ne figurent pas dans les rapports d'activité des bailleurs et il n'y a aucune harmonisation de présentation selon les différents bailleurs de la Ville. C'est pourtant une donnée essentielle pour évaluer la bonne gestion des bailleurs.

Bien sûr, les motifs de vacance sont nombreux : vacances techniques liées à des travaux avant une relocation, vacances liées à la procédure de présentation des candidats ou encore vacances plus structurelles. Il n'est évidemment pas question de remettre en cause la nécessité de remettre en état un logement avant une location, de procéder à des travaux de rénovation énergétique ou de désamiantage nécessaire. En l'occurrence, le parc social doit être absolument exemplaire en la matière.

Mais alors que 130.000 ménages parisiens sont en attente d'un logement social, nous sommes en droit de nous poser la question des raisons qui conduisent à des vacances aussi longues. Ainsi, chez "Paris Habitat", au 31 janvier dernier, ce sont 1.640 logements qui étaient en attente de travaux pour une durée de vacance moyenne de 795 jours, soit plus de 2 ans pour chacun de ces logements, plus de 2 ans pendant lesquels ces logements étaient restés vides.

Par ce vœu, nous exigeons d'avoir des indicateurs pertinents permettant d'évaluer la gestion des bailleurs, de comprendre pourquoi la durée de vacance est si longue et de proposer des moyens pour améliorer les choses. Le comité inter-bailleurs serait un lieu tout à fait pertinent pour cela.

Nous souhaitons ainsi une communication précise sur le stock de logements vacants par types de vacance, la durée moyenne de ces vacances, les pistes d'amélioration à envisager pour réduire le temps de vacance.

Il est inconcevable de penser que des gens dorment dans la rue alors que des logements sont vacants. Dans la situation d'extrême tension sur le marché locatif, les bailleurs de la Ville doivent tout mettre en œuvre pour réduire au maximum cette durée et nous devons avoir les moyens de nous en assurer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Si la Maire du 12e arrondissement veut bien arrêter... Ah non, excuse-moi, je t'ai confondue de dos, désolée !

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Maud GATEL d'évoquer cette question.

Vous l'avez dit, de nombreux Parisiens sont en attente d'un logement social et évidemment qu'il faut lutter contre la vacance des logements sociaux. Personne ne comprendrait que des logements sociaux soient massivement vides alors que la demande est aussi importante.

Soyons précis, le taux de vacance dans le parc social représente 2,8 % des logements au 1er janvier 2016 ; ce sont les dernières statistiques dont nous disposons. Cette vacance correspond à deux types de situations.

La première, c'est la vacance frictionnelle, qui est donc transitoire et qui se fait entre deux locataires. L'un des moyens que nous avons trouvé pour diminuer le taux de vacance, c'est la location choisie, la mise en place de LOC'annonces, ce qui nous permet de trouver un public pour des logements relativement chers, qui n'en trouvait pas lorsque nous puisions simplement dans le fichier de demandeurs de logement de sociaux. Ces logements trouvent leur public lorsque nous les mettons sur Internet et sur LOC'annonces, en l'occurrence.

L'autre type de vacance, comme ce vœu le souligne, est lié aux opérations de réhabilitation de notre parc de logements et il nécessite parfois des relogements hors site et l'organisation d'une vacance permettant d'effectuer les travaux, car, vous le comprenez bien, il est plus facile de faire des travaux lorsque les locataires ne sont plus sur place ; c'est évidemment plus simple qu'en site occupé.

Enfin, pour lutter contre la vacance de grands logements sociaux, nous avons aussi fait le choix, dans un certain nombre de cas, lorsque ces logements avaient du mal à trouver leur public, nous avons mis en place des systèmes de colocation étudiante ou de colocation jeunes travailleurs, notamment en échange de soutien scolaire. Ce que nous avons fait avec Marie-Christine LEMARDELEY dans le 20e arrondissement il y a peu et nous allons continuer à le développer.

Vous nous demandez qu'un bilan soit fait avec l'ensemble des éléments et l'ensemble des données. J'y suis, évidemment, favorable. Je vous rappelle quand même que, s'il y a un vrai enjeu en matière de vacance de logements à Paris, c'est moins dans le parc social que dans le parc privé, puisque 26 % des logements du parc privé dans les 4 premiers arrondissements de Paris, par exemple, sont vacants, ce qui est considérable. Là, nous manquons d'un dispositif suffisamment puissant. Cela fait partie, d'ailleurs, des revendications que nous avons vis-à-vis de l'État et nous avons des propositions à faire pour que le projet de loi Elan porte un certain nombre de propositions sur ce sujet.

Avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 215 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 162).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la lutte contre l'insalubrité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 216 est retiré de l'ordre du jour.

2018 DAE 79 - Réception du 1er prix du concours "Capitale européenne de l'innovation" de la Commission européenne (1.000.000 euros).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien financier des "Fab Labs".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 79 et au vœu n° 218 qui y est rattaché. Il s'agit de la réception du premier prix du concours "Capitale européenne de l'innovation" de la Commission européenne.

Daniel-Georges COURTOIS, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jacques BOUTAULT, Danielle SIMONNET - on verra si elle revient - ou Jérôme GLEIZES ?

Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi, tout d'abord, de me réjouir que la Ville de Paris se soit vu décerner ce prix de la capitale européenne de l'innovation 2017 par la Commission européenne. Dans ce cadre, la Ville de Paris va donc animer et fédérer le réseau des villes européennes ayant précédemment reçu ce prix. La Ville de Paris organise, ainsi, déjà, deux événements majeurs prochainement : les "Rencontres professionnelles des mobilités propres" le 9 avril et le "Fab City Summit" les 11, 12 et 13 juillet.

Le sujet de la "Fab City" est donc au cœur des réflexions à travers la relocalisation de la production en zone dense et le développement des circuits courts. C'est une vision innovante de nos centralités, cohérente avec les enjeux de résilience et de développement durable. Permettez-moi d'ajouter, pour être au complet, que cette réflexion - et c'est le cas - doit être menée avec les villes de la zone dense urbaine autour de Paris qui, de ce fait, peut et doit diffuser ses réflexions et ses expériences innovantes. La Métropole du Grand Paris, avec les 131 communes du territoire métropolitain, est en train, dans le cadre de l'élaboration de son schéma métropolitain d'aménagement numérique, de définir des actions prioritaires sur le sujet de la "Fab City". La Ville de Paris est associée à ces réflexions et y prend une part active. C'est l'occasion, pour moi, de le rappeler et de le souligner. C'est, pour moi aussi, l'occasion de dire que la M.G.P. est prête à participer activement au "Fab City Summit" qui aura lieu en juillet.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots pour présenter l'initiative "centre-ville vivant" qui est en lien, évidemment, avec le sujet d'aujourd'hui, c'est-à-dire avec l'innovation et la "Fab City", et qui a été lancée en mai 2017 par la Métropole du Grand Paris pour réfléchir avec les maires et les acteurs de la Ville aux modalités d'un soutien aux communes confrontées à la dévitalisation de leur centre-ville, à travers le Pacte métropolitain pour la revitalisation des centres-villes. Ce Pacte sera accompagné d'un financement de la M.G.P. à hauteur de 5 millions d'euros en 2018, d'un appel à manifestation d'intérêt centre-ville vivant s'adressant aux communes du territoire et d'un observatoire des centres-villes permettant, entre autres, de recentrer les initiatives locales innovantes - mobilité intelligente, économie circulaire, logistique du dernier kilomètre -, de les analyser et de les diffuser.

Pour conclure, mais ce n'est pas une surprise compte tenu de ce que je viens de dire, nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération ainsi que celui concernant une subvention à l'association "Fab City Grand Paris".

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme cela a été dit par le précédent orateur en novembre dernier, la Tour Eiffel a accroché un nouveau ruban à son revers. Ce n'est pas le ruban de la Caisse d'épargne comme hier soir - d'ailleurs, que nous regrettons -, mais c'est le ruban du premier prix de la capitale de l'innovation 2017 décerné à Paris par la Commission européenne, prix qui s'élève à hauteur de 1 million d'euros. Ce prix vient saluer l'engagement de la Ville pour la relocalisation de la production en centre-ville et pour la transformation de la capitale en "Fab City".

Vous le savez, je suis particulièrement attaché à ces questions. La relocalisation de la production à Paris est une manière de penser la ville autrement pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de notre temps. De nombreux créateurs, designers, architectes, étudiants, ingénieurs, artisans, agriculteurs urbains, innovateurs, constituent un pan important du tissu local productif de notre ville. Ils sont les maillons d'une économie circulaire et collaborative. Aujourd'hui, les "Fab Labs" - ateliers collaboratifs de fabrication citoyenne - catalysent la diffusion accélérée de l'innovation. Ils peuvent être considérés comme un laboratoire du changement social préfigurant une autre façon de vivre, de travailler, de produire, en rompant avec la production de masse.

La Ville de Paris soutient les "Fab Labs" et l'innovation avec l'aide à l'incubation, à l'implantation et au développement de projets d'entreprises. Ce soutien financier est indispensable pour aider les acteurs économiques. Cependant, de nouvelles questions se posent : quelle est la nature et la pérennité de leur modèle économique encore à construction ? Quelle peut être leur place et leur rôle dans le tissu socio-économique et l'occupation de l'espace urbain ? Comment prendre en compte leur dimension pédagogique de transmission des connaissances pour ouvrir la perspective d'une éducation populaire concrète ? Les "Fab Labs" sont aujourd'hui à la croisée des chemins. Ils peuvent participer à cette "start-up nation", vantée par Emmanuel MACRON, celle de l'ubérisation, de l'individualisation des salariés et du travail à la tâche. Les grandes entreprises lorgnent sur le potentiel de ces "Fab Labs" et voudraient les instrumentaliser pour les intégrer à leur schéma de profit immédiat.

Les "Fab Labs" peuvent, à l'inverse, proposer une réponse reposant sur le partage, la mutualisation, le travail collaboratif et le fonctionnement en réseau. Vous comprendrez que je penche pour cette solution. Aussi, je souhaite,

par un vœu, que le million d'euros reçu de la Commission européenne puisse être utilisé pour soutenir cette nouvelle économie et penser la ville dans une dynamique de "Fab City". Il s'agit d'orienter cette somme vers le soutien aux "Fab Labs" et aux nouvelles formes entrepreneuriales coopératives. Il s'agit de lever les freins qui pourraient s'opposer à l'implantation durable de la "Fab City" pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux que connaît notre ville. Les "Fab Labs" s'appuient sur le développement des circuits courts qui leur permettent une autonomie en termes de fabrication, mais aussi en termes d'énergie et d'alimentation.

A l'échelle de la Métropole, cela signifie la mise en œuvre d'une réelle économie circulaire et de sortir du triptyque "produire, consommer, jeter". Nous pouvons rompre avec la production de masse pour aller vers une démarche de production à la demande, où les "Fab Labs" permettent le prototypage et la fabrication en petites séries.

C'est pourquoi il faut penser d'urgence des politiques publiques volontaristes de soutien au mouvement des "Fab Labs", qui garantissent leur indépendance et les principes d'économie collaborative qui sont au cœur de leur philosophie. Il y a plusieurs leviers d'action très concrets que les politiques publiques peuvent mettre en œuvre. Le premier levier est sans doute celui du foncier. Agir sur le foncier est l'une des prérogatives de notre politique qui, dans ce cas, peut être une aide précieuse pour soutenir les "Fab Labs".

Je terminerai par un enjeu qui peut paraître plus éloigné, mais qui, pour nous, groupe Communiste, est essentiel : celui que j'ai appelé "l'éducation populaire et la transmission de valeurs". Les notions de partage, de collectif, d'"open source", d'"open data", d'économie collaborative, sont, en effet, constitutives de la naissance même du développement des "Fab Labs" et s'inscrivent directement en contradiction avec la compétition et la concurrence. En ce sens, le "Fab Lab" peut devenir un lieu d'éducation populaire. Il peut apprendre à faire ensemble la démarche ludique, concrète, constructionniste. Il peut devenir un vrai apport pour l'apprentissage, l'appropriation du numérique, singulièrement en direction des classes populaires et des quartiers populaires de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération nous demande, finalement, si l'on accepte ou pas que la Ville reçoive un million d'euros pour ce premier prix du concours "Capitale européenne de l'innovation 2017". J'ai du mal à voir qui pourrait voter contre ce projet de délibération.

Je tiens évidemment à dire que cette réception du prix marque tout un travail derrière. Monsieur Jean-Louis MISSIKA, vous savez à quel point je peux être en désaccord avec bon nombre de choses que vous avez pu porter dans cette mandature, mais je dois reconnaître que ce prix... Quelque part, votre contribution a sans doute été déterminante. Pour autant, on doit pouvoir toujours débattre de cela.

Première chose, cela vous fera sans doute sourire, mais je trouve que l'Union européenne, si elle souhaite encourager l'innovation, devrait d'autant plus contribuer à aider ceux qui ont le moins de capacité matérielle et financière pour pouvoir y contribuer. Il y a toujours quelque chose d'assez étrange où on va donner 1 million d'euros finalement à la Capitale qui, comparée à d'autres villes, aurait sans doute moins de difficultés.

J'aurais trouvé intéressant que des villes européennes en très grandes difficultés, dans lesquelles il y a pour autant face à la crise sociale et écologique des capacités d'innovations énormes faites par des collectifs de citoyens - je pense à énormément de démarches de coopératives dans un certain nombre de villes en Grèce - mériteraient d'avoir justement l'intérêt de l'Union européenne. Mais précisément l'Union européenne les a mises dans cette situation et ne va pas chercher à les y aider.

Ceci étant dit, on reçoit ce prix. Ce que je trouve dommage, c'est que dans le projet de délibération, et je vous le dis et le redis, on n'arrive pas encore à bien sentir concrètement quelles sont les innovations concrètes qui ont été réalisées sur notre Capitale. Je pense qu'il y a un vrai déficit pour rendre vivant, compréhensible, palpable par les citoyens et les citoyennes, les Parisiennes et Parisiens.

Je me suis amusée à demander à différents élus qu'ils me citent des innovations dont ils étaient fiers et qui, selon eux, ont justifié l'obtention de ce prix. Ils étaient bien souvent incapables de me répondre. C'est tout de même qu'il y a un problème.

Maintenant, concrètement, il faut absolument qu'il y ait un autre débat dans une prochaine séance du Conseil de Paris pour que l'on puisse collectivement délibérer des critères qui permettront l'utilisation de ce million d'euros. Il

n'a pas vocation à rentrer simplement dans les finances de la Ville et doit absolument être orienté dans la poursuite des innovations.

Mais le terme innovation veut tout dire et rien dire. On peut innover dans le pire sens. On a pu voir des débats auparavant où nous étions en désaccord. Je vois Jérôme GLEIZES qui se prépare à intervenir après moi. Combien de fois nous sommes intervenus contre tout ce qui était "Finance Innovation", des projets tous plus contraires à l'intérêt général les uns que les autres. Puis il y a d'autres domaines, à partir du moment où on répond à des besoins sociaux et à des exigences écologiques qui sont tout à fait pertinentes.

Le groupe Communiste présente un vœu concernant les "Fab Lab". Concrètement, l'innovation, quand elle se fait dans un cadre à la fois coopératif, solidaire, avec une démarche d'éducation populaire, une volonté en circuit court, bien souvent aussi en adéquation avec l'économie circulaire, c'est-à-dire transmettre des savoirs, partager et mutualiser des supports technologiques, on est là sur des capacités d'innovations qui sont fort intéressantes et fort pertinentes.

Il faut absolument que l'on définisse des critères. Bien souvent, tout le problème derrière ce mot innovation et qu'on peut mettre tout dedans et le pire peut advenir.

Petite parenthèse. Vous savez qu'on s'est souvent vanté sur l'innovation à Paris, notamment en termes de jeux vidéo, que l'on accueille des entreprises très fortes. Au précédent Conseil de Paris, nous avons eu un désaccord sur un vœu que je présentais relatif à "Quantic Dream", où j'estimais qu'il y avait une culture toxique dans cette entreprise. Il y a d'ailleurs plusieurs démarches aux Prud'hommes en cours et un certain nombre d'articles de presse ont dénoncé la situation. Depuis, vous avez aussi une grève très forte à "Eugen Systems", autre entreprise. Un syndicat des travailleuses et travailleurs du jeu vidéo s'est d'ailleurs créé qui commence aussi à faire des émois à l'international car, dans ce nouveau secteur extrêmement innovant, c'est le Moyen Age au niveau du respect du Code du travail.

Juste pour votre information, j'ai été mise en demeure par l'entreprise "Quantic Dream" qui me demandait carrément, ni plus ni moins, de retirer le vœu de mon site personnel, le vœu étant de toute façon public, il a été sur le site de la Ville de Paris et débattu ici, évidemment que je ne l'ai pas retiré. Mais vous voyez la philosophie à un moment donné de "start-up" soi-disant super innovantes.

J'en terminerai là mais j'aimerais bien que l'on ait ce débat à une prochaine séance.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller dans le même sens que Nicolas BONNET-OULALDJ qui a présidé la mission "Fabriquer à Paris" qui a été votée à l'unanimité de l'ensemble des groupes politiques. C'est un sujet qui fait à peu près consensus mais peut-être pas.

Dans les années 1920, les industriels voulaient trouver des acheteurs pour tout ce que l'industrie était alors capable de produire, ce qui produit en quelque sorte le consommateur type, au sens de celui qui cherche et trouve dans la consommation un moyen d'assouvir ses désirs irrationnels.

Il ressort du capitalisme finalement que d'avoir créé cette culture de la consommation que le grand économiste américain Galbraith avait bien décrit dans les années 1960 et qu'il avait nommée "l'inversion de la filière" : c'est n'est pas le consommateur qui décide mais le producteur qui décide pour le consommateur.

Si j'en parle là, c'est que c'est bien à mon sens cela qu'il faut renverser. De ce point de vue, les possibilités offertes par les "Fab Lab" sont à développer. Le principe est d'utiliser des interfaces informatiques simplifiées et de plus en plus interoperables, permettant à des usagers non spécialistes d'utiliser des machines-outils comme des machines à découpe laser, des fraiseuses numériques, des imprimantes 3D, mais aussi des matériels électroniques en vue de produire soi-même en fonction de ses besoins.

C'est donc un mode de production innovant mais surtout écologiste qui ouvre des perspectives : relocalisation de l'économie, moindre utilisation des ressources naturelles, création d'objets en petite série, autonomie des utilisateurs.

Mais le plus important des "Fab Labs" n'est pas la technologie elle-même mais le processus de production. Un autre grand économiste, Schumpeter, avait montré dans la "création destructrice" que les principales innovations sont souvent de nature sociétale et pas tout le temps technologique.

En effet, les "Fab Labs" mettent au cœur de la production des processus d'innovation qu'ils soient logiciels, matériels, électroniques, artistiques, qui rapprochent la production des consommateurs et qui permettent une réelle relocalisation, voire une territorialisation de celle-ci en s'adaptant aux usages de chaque territoire. La production en petites séries à l'unité singulière de chaque usage permet d'éviter le gaspillage des productions de masse.

Ils ont également des lieux de vie qui combinent les différents savoirs, et surtout ils obligent à avoir une culture de la "copyleft", que j'avais déjà présentée dans ce Conseil, qui s'oppose au "copyright", cela veut dire de l'obligation de partager les modèles de production entre utilisateurs, afin qu'il n'y ait pas d'appropriation privative de ces innovations. Ce qui est un élément très important qui est bien connu dans nos logiciels puisqu'il s'applique aujourd'hui dans des processus de production, et c'est ce qui est nouveau par rapport à ce qui existait, il y a dix ans.

Une économie d'échanges que nous défendons depuis de nombreuses années. Une économie qui plus est particulièrement bien adaptée pour répondre aux défis des centres urbains qui doivent améliorer leur résilience et leur autonomie.

Les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation sur "Fabriquer à Paris", dont j'ai déjà parlé, ont d'abord été l'occasion de porter fortement le déploiement de ce mode de production. C'est fort de cet engagement de la Ville que la Commission européenne a décidé de lui décerner ce prix : capitale européenne de l'innovation 2017.

De notre point de vue, la subvention qui accompagne ce prix doit donc servir à favoriser les rencontres et les échanges autour des enjeux de la production en ville, de faire émerger des propositions de réponse à des défis urbains et d'initier des collaborations.

C'est pourquoi nous voterons d'ailleurs dans quelques instants le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche qui a le mérite de clarifier cet enjeu des projets à financer. C'est d'autant plus important qu'il a été évoqué en 5e Commission préparatoire de notre Conseil que ce million d'euros serve notamment à financer l'organisation de la rencontre professionnelle des mobilités propres prévue en avril, ce qui est très éloigné du sujet des "Fab Labs". Si c'est le cas, cela ne nous paraît pas opportun et nous y reviendrons dans quelques minutes lors de l'examen de ce projet de délibération.

Sur le fameux article 2 de ce projet de délibération, la ligne budgétaire puisqu'il y a une imputation dans le budget municipal de la fonction V90-77-88, j'aimerais bien avoir le détail de l'application parce qu'on ne va pas demander le Grand livre des comptes de l'Hôtel de Ville pour savoir ce qu'il y aura derrière cette ligne. Je pense que M. MISSIKA va me répondre sur l'usage de cette somme.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, justement, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup. Merci à tous les orateurs de leurs interventions.

D'abord, je voudrais dire que la Ville de Paris investit et travaille sur cette question de l'innovation et de l'économie de l'innovation depuis dix ans maintenant.

Quand j'étais adjoint à l'innovation, à la recherche et aux universités, avec Bertrand DELANOË comme Maire de Paris, nous avons lancé un vaste programme de financement de la recherche, d'accompagnement de l'implantation des universités, notamment sur la Z.A.C. "Paris Rive gauche", et surtout de création de 100.000 mètres carrés d'incubateurs et d'accélérateurs. Nous avons créé une agence qui est devenue "Paris & Co". Nous avons lancé des expérimentations dans l'espace public et c'est devenu l'"Urban Lab".

Pour répondre à Mme SIMONNET, je vais donner peut-être deux ou trois exemples de ces expérimentations et de leur dynamique. Nous avons lancé, par exemple, un appel à projets sur la végétalisation innovante qui a permis à des "start-up", comme "Topager" ou comme "Paris sous les fraises", de faire leurs premiers pas et faire des preuves de concept.

Aujourd'hui, la végétalisation des toits, des terrasses, les nouveaux jardins partagés, toutes les innovations qui existent dans le domaine du végétal urbain sont portées, en fait, par des "start-up" qui sont nées à l'occasion de ces appels à projets urbains innovants.

Nous avons également lancé une série d'expérimentations qui s'appelaient "Exapad", dont l'objectif était de tester des nouveaux services pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, avec la DASES. Je peux

donner beaucoup d'autres exemples, le premier appel à projets ayant été l'appel à projets sur le mobilier urbain intelligent.

Il faut voir que ce sont ces dix années de travail qui ont permis de passer d'une situation où Paris n'était même pas sur la carte mondiale des villes importantes dans le domaine de l'économie de l'innovation à une situation où, aujourd'hui, notre position est une position centrale.

Je voudrais également dire à Danielle SIMONNET que ce sont des grandes villes qui candidatent à ce concours. C'est la troisième fois que nous participons à cette compétition.

En 2014, nous étions parmi les dix villes finalistes, et Barcelone était arrivée première. En 2016, nous avons progressé et avons obtenu la troisième place, et c'est Amsterdam qui l'avait emporté. En 2017, nous avons finalement gagné cette récompense.

Cette récompense est la reconnaissance du travail accompli par la Ville de Paris. C'est vrai que nous avons insisté notamment dans la présentation que nous avons faite devant la Commission européenne sur notre démarche dans le domaine de la fabrication locale, du fabriquer local, de tout ce mouvement de "Fab Lab", de "Makerplace", de tiers lieux, qui permet aujourd'hui à des "start-up", à des associations, à des individus de pouvoir concevoir des produits et de pouvoir aller les fabriquer dans des lieux de partage.

Je voudrais rappeler un autre exemple. Près de 10.000 emplois ont été créés dans des lieux d'innovation soutenus par la Ville depuis 2014, c'est-à-dire en quatre ans. Nous avons lancé un programme qui s'appelle "Pariscode", qui forme 2.000 personnes par an, avec un taux de retour à l'emploi avoisinant les 90 %, que nous soutenons une trentaine de "Fab Lab" dans Paris.

Bien évidemment, nous allons organiser, comme vous l'avez indiqué, Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, un "Fab City Summit" en juillet 2018, qui sera un moment important de rencontre entre les différentes villes, entre les différents acteurs de cette nouvelle industrie, de cette relocalisation industrielle dans les villes, qui est quelque chose d'assez important, je pense, sur le plan de la transformation de l'économie, et notamment de la transformation des nouveaux modes de production.

Bien évidemment, ce prix a été remis à la Maire de Paris par Carlos MOEDAS, commissaire européen chargé de l'Innovation. Il vient couronner les efforts que nous avons consentis depuis très longtemps et les investissements stratégiques que nous avons réalisés ces dernières années. Il est bien mérité, nous pouvons en être fiers. Nous allons le mettre à profit, comme indiqué dans le projet de délibération, pour financer de très beaux projets.

Un mot sur le vœu de M. Nicolas BONNET-OULALDJ. Je vous propose de modifier légèrement votre vœu. Cette modification a déjà été transmise à l'ensemble du Conseil afin de permettre son adoption et que nous poursuivions nos efforts pour accompagner la mutation de l'artisanat et de l'industrie pour former aux nouveaux métiers nés de la transition numérique et écologique, et pour réussir la transformation de Paris en "Fab City".

J'émetts donc un avis favorable à ce vœu, si vous acceptez l'amendement proposé.

Un dernier mot à Jérôme GLEIZES. Le fait d'organiser une journée consacrée aux nouvelles mobilités électriques pour les professionnels, commerçants, artisans, professions libérales, me paraît entrer tout à fait dans la problématique de la "Fab City". Je ne vois pas pourquoi ils pointent du doigt le fait qu'une partie de cet argent, une toute petite partie, je précise, 50.000 euros sur un million, soit consacrée à l'organisation de cette manifestation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ, acceptez-vous l'amendement ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Juste une question.

Vous avez évoqué "Paris & Co", Monsieur MISSIKA. Il semblerait, dans votre réponse, que ce ne soit plus un élu du Conseil de Paris qui soit à la tête et qui dirige "Paris & Co". Est-ce vrai ? Si c'est le cas, pourrait-on savoir pourquoi ?

En tout cas, j'accepte les modifications de l'amendement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Souhaitez-vous répondre, Monsieur MISSIKA ? Au point où on en est...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, je peux répondre brièvement, mais c'est un autre sujet.

M. Daniel-Georges COURTOIS a parlé de la métropolisation et le fait de prendre en compte la métropolisation dans la "Fab City". La décision a été prise d'une métropolisation du conseil d'administration de "Paris & Co". C'est la raison pour laquelle il a semblé au conseil d'administration de "Paris & Co" important de ne pas avoir un élu de Paris à la tête de "Paris & Co", à partir du moment où ce processus de métropolisation était en cours.

Je réponds à votre question : la décision a été prise de mettre un représentant des entreprises à la tête de "Paris & Co" et non pas un représentant de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie de cette précision utile.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 218 ainsi amendé, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 163).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 79).

2018 DAE 84 - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association "Paris Biotech Santé" (14e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 84 porte subvention et convention avec l'association "Paris Biotech Santé".

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce sera extrêmement court parce que je n'ai pas le document sous les yeux. De mémoire, sur le projet de délibération qui porte subvention de 70.000 euros et convention avec l'association "Paris Biotech Santé", on est sur un programme où l'on a à la fois des structures à caractère public et des structures privées. On a notamment, à ce jour, par exemple, quatre anciennes entreprises incubées qui ont été introduites en bourse. On est donc là sur un sujet fort intéressant : l'innovation en matière de santé, mais l'innovation qui considère la santé comme une marchandise.

Cela me pose un vrai souci parce que je ne considère pas que la santé soit une marchandise. Des entreprises privées peuvent agir dans le domaine de la santé, mais à ce moment-là, ce n'est pas à nous de contribuer à soutenir, même quand il s'agit d'innovations. Là, on est typiquement, par rapport au sujet de tout à l'heure, face à un dilemme qui est que nous n'avons pas à soutenir toute innovation.

Nous avons à soutenir des innovations quand, à un moment donné, leurs finalités servent l'intérêt général et pas simplement le profit de certains, et surtout sur des sujets qui me semblent aussi sensibles que celui-ci.

Quand on est dans un contexte en matière de santé où toutes les structures publiques souffrent par manque de moyens, et y compris les hôpitaux publics parisiens, je suis plus que dubitative. J'estime que toutes les aides à l'innovation devraient se faire aux structures publiques ou bien avec des finalités de concrétisation dans un cadre public.

Peut-être aurez-vous des précisions à m'apporter qui me feraient changer d'avis, mais à cette étape, je ne souhaite pas voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame Danielle SIMONNET, je suis sûr que mes arguments vous feront changer d'avis.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ne t'emballe pas, Jean-Louis.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'en suis certain. Je lui ai promis un gratin dauphinois un jour, cela va jouer un rôle important.

C'est une subvention récurrente que verse la Ville de Paris à l'association "Paris Biotech Santé" dont la mission est d'accompagner et de valoriser l'innovation en santé par la création d'entreprises. Chère Danielle SIMONNET, nous parlons d'un incubateur. Un incubateur a pour vocation d'accueillir des "start-up" qui doivent devenir des entreprises. Oui, quand une entreprise réussit, il arrive qu'elle passe d'un statut où les actionnaires sont des actionnaires privés à un statut où elle rentre en cotation à la Bourse de Paris. En général, c'est considéré comme une progression et comme un véritable succès, une véritable reconnaissance par le marché.

Toutefois, je reconnais que je viens de prononcer un mot extrêmement délicat à employer.

Je voudrais vous faire remarquer une chose : le marché du médicament est un marché oligopolistique. Si nous voulons que ce marché ne se traduise pas par des surprofits de la part des grands laboratoires pharmaceutiques, il faut pouvoir générer de la concurrence. C'est exactement ce que font les incubateurs dédiés à la santé et à la médecine. Ils permettent à de jeunes entreprises de se développer ; ils protègent ces jeunes entreprises de la prédation de la part des grands laboratoires pharmaceutiques et ils permettent à ces entreprises, quand elles réussissent à pénétrer ce marché, de concurrencer, et donc de faire baisser les surprofits des laboratoires pharmaceutiques.

C'est quelque chose qui me paraît essentiel dans la capacité qu'ont les marchés de permettre à de nouveaux médicaments, à de nouveaux dispositifs de santé, à de nouveaux dispositifs d'accompagnement des malades de se créer. Dieu sait si, aujourd'hui, la révolution numérique dans le domaine de la santé a des applications multiples et variées.

Je voudrais rappeler que "Paris Biotech Santé" est une association loi 1901, fondée par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche reconnus - l'université Paris Descartes, l'E.S.S.E.C., l'Ecole Centrale de Paris, l'I.N.S.E.R.M. - et financée depuis l'origine par des institutions publiques, le Ministère de la Recherche, la Ville de Paris et, initialement, la Région Ile-de-France, mais la Région Ile-de-France n'a pas renouvelé son soutien l'année dernière. Il faut dire que la Région Ile-de-France a tendance à se retirer de toutes les activités d'innovation à Paris pour des raisons bassement politiciennes.

Compte tenu de l'accompagnement proposé par cette association et de sa contribution au progrès médical et à la création de l'emploi à Paris, nous souhaitons poursuivre notre soutien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Non, cela ne marchera pas.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 84).

C'est quand même adopté.

2018 DAE 154 - Organisation de la Rencontre professionnelle des mobilités propres.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 154 : organisation de la Rencontre professionnelle des mobilités propres.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - On y revient.

C'est la suite du débat précédent. Bien sûr, je sais que ce n'est que 50.000 euros sur 1 million et c'est la raison pour laquelle on ne votera pas contre ce projet de délibération.

En termes d'affichage budgétaire, il est facile de flécher la recette vers la bonne dépense, plutôt que de tout mélanger. Tout n'est pas dans tout malheureusement.

Ce projet de délibération présente l'organisation d'une rencontre professionnelle dite "des mobilités propres", le lundi 9 avril prochain, de 8 heures à 16 heures, au Carreau du Temple. Cet événement présentera de nombreux véhicules qui pourront être testés sur place : véhicules utilitaires légers électriques, scooters électriques, triporteurs et biporteurs électriques... Des entreprises et des constructeurs seront également présents.

Si les véhicules électriques représentent certes une avancée technologique utile face aux contraintes climatiques et énergétiques, je pose la question : le véhicule dit "zéro émission" représente-t-il une option parmi tant d'autres ? Autrement dit, la Ville ne fait-elle pas fausse route en soutenant une solution technique qui est à l'automobile ce que le Minitel était à Internet ? Pour le dire autrement, le soutien massif au secteur automobile, à notre échelle municipale, est-il dicté par des impératifs écologiques ou procède-t-il d'un suivisme du Gouvernement visant à financer et proroger la survivance de modèles économiques industriels irrémédiablement dépassés ?

Autre question qui devrait aussi intéresser au premier chef : la voiture électrique est-elle sans émission de gaz à effet de serre ? Si la seule réponse était positive, la motorisation électrique acquerrait un avantage écologique indubitable. Cependant, à y regarder de plus près, il existe un certain nombre de données qui mettent à mal cette communication qui induit manifestement le consommateur en erreur, ainsi que nombre d'élus de cet hémicycle apparemment.

On rentre dans ce que Illich avait appelé la "contre-productivité" : une innovation devient, à un certain moment, contre-productive. C'est peut-être ce que nous avons avec la voiture électrique. En effet, une note publiée en 2010 par l'A.D.E.M.E., qui malheureusement a disparu de l'A.D.E.M.E. - sans doute suite à des pressions de constructeurs automobiles -, considérait qu'en calculant et en comparant les émissions globale des véhicules thermiques et électriques, fabrication et fonctionnement, la différence n'était pas significative. Alors que le bilan carbone d'un véhicule thermique s'établissait à 161 grammes de CO² par kilomètre, le véhicule électrique rejetait, lui, 128 grammes de CO² par kilomètre. Stupeur pour un modèle qui présuppose que le bilan carbone d'un véhicule "zéro émission" soit de zéro. Or, il n'est pas de zéro.

On me rétorquera que des progrès flagrants ont été faits depuis. Pas tant que cela : nous sommes encore très loin du zéro tant brandi.

Par ailleurs, nous sommes en France, où le tout électrique présuppose donc, aussi, une dépendance à l'énergie nucléaire, ce qui - vous le comprendrez - ne nous satisfait pas, en tant qu'écologiste.

Je reprendrai donc l'adage que ma collègue, Fatoumata KONÉ, a énoncé lors du vote de notre Plan Climat, un peu plus tôt dans la journée... Non, il y a quelques jours.

"La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas". La vraie innovation, c'est d'abord et avant tout d'appliquer à nos politiques publiques cette exigence de sobriété énergétique. Appliqué à l'enjeu de la mobilité, c'est de travailler à la réduction du nombre de véhicules ; à penser les liaisons domicile-travail ; à aménager la ville pour que l'on puisse travailler près de son lieu de vie ; à développer les transports en commun et les mobilités douces, ce que la Ville a fait, d'ailleurs, en grande partie.

Même si cette rencontre professionnelle tient plus du symbole que de la politique publique structurante, essayons d'être cohérents et de regarder dans la même direction.

Il est vrai que la pensée de Illich est toujours très complexe. Je pense que l'on oublie parfois une partie de son discours écologiste et que l'on oublie la suite.

Merci de votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est très intéressant de discuter de Illich. Je l'ai beaucoup lu quand j'étais jeune et j'ai beaucoup appris en le lisant.

Je voudrais essayer de vous montrer pourquoi votre raisonnement ne tient pas la route, c'est le cas de le dire.

D'abord, il y a, à Paris et en Métropole, un grand nombre de professionnels qui ont un besoin d'un outil de travail qui leur permette, non seulement de se déplacer, mais de transporter les outils dont ils ont besoin. Les artisans, par exemple, ne peuvent pas se déplacer sans transporter les outils dont ils ont besoin. Quelqu'un qui travaille dans la maintenance des ascenseurs a besoin d'un certain nombre d'outils. Aujourd'hui, tous ces gens se déplacent dans des camionnettes, qui fonctionnent pour l'essentiel au diesel. Je veux bien que l'on m'explique qu'un biporteur électrique ou qu'un triporteur électrique ou qu'un vélo-cargo électrique ait une empreinte carbone équivalente à celle d'un Kangoo ou d'une camionnette diesel, mais j'en doute beaucoup.

Vous semblez oublier que, quand on parle de nouvelles mobilités électriques, on ne parle pas que des voitures : on parle de ce que l'on appelle les vélos augmentés. C'est une des choses que nous voulons montrer, justement, au cours de cette journée, aux commerçants, aux artisans, aux professions libérales. Les infirmières, par exemple, ne peuvent pas se déplacer en métro, parce que ce qu'elles ont à transporter est relativement lourd ; même chose pour les médecins et les kinésithérapeutes. Toutes ces professions sont concernées par des outils électriques qui leur permettraient de se déplacer de façon beaucoup moins polluante à Paris et, peut-être, beaucoup plus rapide.

Les salariés mêmes de la Ville de Paris : nous travaillons avec la DCPA pour voir s'il est possible, aujourd'hui...

Lorsque nous faisons de la maintenance des systèmes de chauffe dans les écoles, nous avons des ouvriers de la Ville qui se déplacent en véhicule, en camionnette. Il est possible d'imaginer d'autres modèles d'organisation pour transporter les personnes et les matériels dont ils ont besoin.

Je pense que cette journée est très utile. Lorsque nous faisons la politique que nous menons aujourd'hui de diminution des véhicules polluants dans les villes, nous avons tout à fait conscience qu'un certain nombre de gens qui sont des professionnels ont tout de même besoin d'outils de transport et de stockage de leurs outils de travail dans des véhicules. Nous allons leur montrer qu'il existe d'autres solutions que la camionnette diesel pour pouvoir se déplacer et travailler dans Paris. Je crois que, ce faisant, nous faisons œuvre utile.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 154).

2018 DU 53 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Projet la Ville Multistrates. - Avis favorable du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 53 porte sur l'APUI sur le site Ternes-Villiers.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, merci.

Nous voici devant un projet qui revient, si j'ose dire, devant notre Assemblée et qui mérite qu'on s'y arrête, j'allais dire "qu'on l'arrête".

Nous avons noté avec beaucoup de satisfaction les annonces récentes de la Maire de Paris d'entamer un processus de réflexion pour enfin sortir de ce périphérique intangible ; pour aller à terme vers sa suppression - la suppression de cette autoroute urbaine parmi les plus fréquentées au monde - ; pour aller vers sa transformation en boulevard urbain, au même titre que d'autres voies de circulation dans Paris.

C'est un projet que nous portons depuis longtemps, tout comme la piétonisation des voies sur berges. Nous avons même rendu publics des visuels permettant d'imaginer ce futur boulevard urbain.

Victor Hugo le disait : "rien n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue". La transformation du périphérique va dans le sens de l'histoire. Nous nous devons d'accompagner ce projet.

Cela suppose cependant que rien ne soit entrepris qui rende ce projet plus compliqué, voire impossible, et que l'argent investi le soit dans cette perspective, et non dans une perspective opposée. Or, couvrir le périphérique,

encore plus, si j'ose dire, par des immeubles aux fonctions diverses - logements, bureaux, commerces - nous semble incohérent avec ce que devrait être ce projet de transformation du périphérique en boulevard urbain.

Une fois ce projet réalisé, s'il est réalisé, nous aurions un tunnel intermittent de la porte d'Asnières jusqu'à la porte Maillot. Quelle serait alors la possibilité de transformer ce tunnel en boulevard urbain ?

Aucune, évidemment. Nous serions dans l'incapacité de trouver une utilisation intelligente de ces tunnels successifs. L'appel à projets urbains innovants sur les sous-sols de Paris le démontre. Il y a peu, très peu de projets pertinents, pour ne pas dire de projets intelligents, pour les actuels souterrains de Paris.

Vous nous demandez aujourd'hui de continuer à créer ce qu'il faudra démolir dans quelques années.

Par ailleurs, le "green washing" opéré sur ce projet a de quoi exaspérer. Nous savons bien que les plantations, chères à l'architecte retenu, servent avant tout à lui donner une certaine notoriété, mais sans rapport avec la réalité des promesses avancées. Croire que quelques plantes vertes sur les balcons suffisent à limiter les échanges thermiques, c'est au mieux se moquer du monde.

Quant au respect des obligations légales en matière de tri des déchets, je l'ai déjà dit, encore heureux. Ce projet n'a en réalité rien d'écologique, nous le savons toutes et tous ici.

Enfin, nous déplorons que dans cette nouvelle mouture qui nous est présentée aujourd'hui, les ambitions de notre mandature en matière de logements sociaux soient revues à la baisse, et les concessions afin de s'assurer de quelques votes supplémentaires, à l'opposé de cet hémicycle.

Vous l'aurez compris, par conviction, par cohérence, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Yves CONTASSOT, pour cette intervention qui ressemble comme deux gouttes d'eau à l'intervention de la précédente réunion de notre Conseil.

Comme d'habitude, vous savez tout sur tout et vous avez le monopole du label écologiste. Excusez-moi, je ne vous ai pas interrompu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Yves CONTASSOT, vu l'heure, je vous demande de ne pas interrompre les intervenants. Personne ne vous a interrompu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je disais, vous avez le monopole du label écologiste, et vous êtes capable de dire si un projet est ou n'est pas écologiste. Naturellement, ce projet qui vous déplaît n'est pas écologiste.

Nous avons lancé, quand je dis "nous", c'est la Maire de Paris, mais c'est également Christophe NAJDOVSKI et moi-même, une proposition de grande étude, non seulement sur le périphérique, mais également sur tous les axes majeurs qui conduisent au périphérique, parce qu'il n'est pas possible d'envisager la transformation du périphérique en le considérant comme quelque chose de complètement autonome par rapport à l'ensemble des axes qui conduisent à ce périphérique. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé au forum métropolitain, à la Métropole du Grand Paris, ainsi qu'à d'autres partenaires, l'Association des Maires d'Ile-de-France, de travailler sur ce projet.

Et vous savez aussi bien que moi qu'il s'agit d'un projet de long terme, d'ailleurs l'échéance proposée dans cette étude, c'est 2050. Donc, il est tout à fait indispensable d'intervenir aujourd'hui sur le périphérique, y compris en tant que fracture entre Paris et les villes voisines. Il est absolument indispensable de travailler à créer des passerelles, des ponts entre Paris et les villes voisines.

La couverture du périphérique a commencé il y a pas mal de temps déjà. Elle est ce qu'elle est. On peut considérer que l'étude que nous allons lancer va nous donner des réponses intéressantes sur la façon de transformer une autoroute urbaine en boulevard urbain. Néanmoins, cela ne doit pas empêcher de porter des projets qui sont des projets ponctuels sur le périphérique, d'un certain point de vue beaucoup plus ponctuels que les couvertures qui ont pu être faites lors des décennies précédentes.

Je rappelle par exemple que sur une autre porte de Paris, un projet a été présenté dans le cadre de "Inventons la Métropole du Grand Paris". Ce qui me paraît essentiel, c'est qu'il est tout à fait possible de réfléchir à moyen et long termes au devenir du périphérique et à la transformation des mobilités à l'échelle de la Métropole et à l'échelle

de la Région Ile-de-France, tout en ayant des projets de couverture ponctuels comme "1.000 arbres", ou comme ce projet de Ternes Villiers qui s'appelle "La ville multistrata".

Voilà ce que je voulais vous dire. Je sais que je ne vous convaincrs pas, comme vous ne me convaincrez pas. Les arguments que vous utilisez ne me paraissent pas extrêmement pertinents.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 53).

2018 DU 16 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site 17, boulevard Morland (4e). - Déclassement et vente de l'ensemble immobilier.

2018 DU 2 G - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site 17, boulevard Morland (4e). - Déclassement et vente de l'ensemble immobilier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DU 16 et DU 2 G, ainsi que les amendements techniques n^{os} 219 et 220 G. Il s'agit de l'appel à projets urbains innovants portant sur le 17, boulevard Morland.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Tout d'abord, je voudrais rappeler que quand j'interviens, j'interviens au nom de mon groupe et pas à titre personnel. Les critiques doivent donc être faites au groupe, et pas "intuitu personae". Ce serait préférable pour la qualité du débat.

Comme vous le savez, nous avons émis des réserves dès le lancement de la première édition du processus "Réinventer Paris".

Il soulève des questions de principe qui ne sont hélas toujours pas réglées à ce jour, au premier rang desquelles le principe de confier aux seuls acteurs privés le soin de proposer des options pour l'aménagement de Paris.

Nous pensons qu'il serait largement préférable que l'Exécutif propose un programme concerté avec les arrondissements et leur population, et qu'ensuite seulement il y ait un concours pour mettre en œuvre ce programme.

Nous allons même plus loin, nous pensons que les sites devraient rester majoritaires, presque exclusivement, sauf exception, dans le domaine foncier de la Ville, et mis à disposition sous la forme de baux à construction, ou de baux emphytéotiques, tant la nécessité est grande pour Paris de maîtriser son foncier en privilégiant des formes innovantes de financement des projets urbains, tant la nécessité est grande de lutter réellement contre la spéculation foncière qui chasse tant de Parisiennes et de Parisiens.

C'est une différence d'approche et de philosophie, mais nous ne désespérons pas d'arriver à convaincre l'ensemble de la majorité.

Cette différence d'approche est particulière criante en ce qui concerne le projet Morland. On parle ici de la cession d'un bâtiment de 43.000 mètres carrés en plein cœur de Paris, pour un prix de 3.826 euros le mètre carré. A ce prix, et même en intégrant des travaux d'aménagement, le promoteur va réaliser une plus-value considérable.

Il est vrai qu'avec MM. ARNAULT et NIEL, on a affaire à des habitués des largesses de la ville.

Sur le fond du projet, deux éléments retiennent notre attention. D'abord, il est rappelé que le lauréat s'engage au respect des innovations proposées en phase de réalisation, et dans le cadre des usages futurs pendant une période de 10 ans, ainsi qu'au maintien de la programmation à destination des locaux pendant 15 ans.

Aujourd'hui comme hier, ces délais nous semblent très courts. Qu'est-ce que 10 ou 15 ans dans la programmation urbaine ? Qu'est-ce que 10 ou 15 ans pour les porteurs de ce projet ?

Normalement, les engagements pris devront faire l'objet d'une évaluation annuelle par le biais d'un protocole d'évaluation à soumettre à la Ville de Paris. Nous demandons que le Conseil de Paris soit informé de ces évaluations annuelles.

Ensuite, autre problème, celui de la performance énergétique des bâtiments. De fait, dans cette programmation, l'ambition est très inégale selon qu'il s'agisse de bureaux ou de logements, qui ont pour ces derniers un simple label Haute Qualité Environnementale.

On constate une nouvelle fois un affaiblissement des exigences environnementales par rapport au Plan Climat. On voit mal comment continuer à parler d'innovation en l'espèce.

Concernant le millier de mètres carrés de commerces sur rue, nous n'avons toujours pas de garanties, ces commerces seront divers et accessibles pour les riverains et pas uniquement des lieux luxueux comme l'hôtel Sofitel qui est prévu.

C'est important, car ce quartier comme tant d'autres est particulièrement touché par le phénomène de gentrification.

Finalement, le comité de sélection demandait des améliorations. Améliorer la performance environnementale, garantir l'accessibilité des espaces ouverts au public, préciser la gamme des restaurants et de bars envisagés, en veillant à permettre l'accès au plus grand nombre. Renforcer la part du logement social et intermédiaire, notamment des logements pour les familles.

Ces demandes sont toujours d'actualité et c'est pourquoi nous continuerons à voter contre ce projet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Yves CONTASSOT, je vois que votre côté donneur de leçons ne varie pas quand on passe du 17e au 4e arrondissement. Sur ce projet, qui concerne l'immeuble boulevard Morland, nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises, je souhaite redire que c'est un projet majeur qui va considérablement changer l'image de ce quartier, en y introduisant une très grande mixité.

La gentrification est déjà là, le projet va peut-être la diminuer légèrement, et une animation qui faisait défaut à cette partie du 4e arrondissement, il y a un consensus de la part des riverains qui, d'ailleurs, soutiennent ce projet sur le fait que ce projet va peut-être donner un peu de vie à cette partie du 4e arrondissement qui n'en a pas beaucoup.

Je crois que ce projet est un exemple de l'ambition que l'on peut avoir pour des bâtiments situés dans l'hyper-centre de Paris : introduction de mixité, accessibilité pour les Parisiens, respect du patrimoine. L'un des paradoxes de cet immeuble, c'est que, quand c'était une préfecture et donc un bâtiment public, il était inaccessible aux Parisiens, et qu'à partir du moment où il va être un projet privé, le sommet, qui est une des plus belles vues de Paris, va devenir accessible aux Parisiens, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Nous avons déjà voté le protocole de cession concernant cet ensemble en juillet 2016. Il s'agit à présent d'autoriser la signature de l'acte, le permis de construire étant définitif. Nous avons déjà pu échanger à ce sujet lors de précédents projets de délibération. Je ne vais donc pas me répéter.

Dans le cadre de "Réinventer Paris", nous avons laissé la liberté aux candidats de proposer un type de transfert. Sur ce site, les candidats ont privilégié la cession, étant donné les coûts d'investissement nécessaires à la transformation du bâtiment.

Je rappelle quand même que nous avons besoin de recettes foncières, notamment pour financer notre politique de logement social. Ce type de transaction permet de financer le logement social et est nécessaire pour le budget de la Ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Vous ne nous avez pas parlé des deux amendements techniques, j'imagine qu'ils sont techniques ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais juste préciser un point. C'est que la diminution du nombre de logements sociaux s'explique uniquement par leur augmentation en taille. Par contre, en nombre de mètres carrés, le nombre de mètres carrés reste exactement le même, c'est-à-dire 6.188 mètres carrés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 219.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 219 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 220 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 220 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 16).

Et enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 2 G aussi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 2 G).

2018 DU 57 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - 198, rue d'Aubervilliers (19e). - Acquisition et cession d'emprises de terrain et volumes avec la S.N.C.F.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 57. Appel à projets urbains innovants toujours. Cette fois, le 198, rue d'Aubervilliers.

Didier LE RESTE ? Il n'est pas là. Un intervenant pour le groupe Communiste ? Sinon, ce n'est pas grave.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 57).

2018 DU 69 - Gare des Mines-Fillettes dans Paris Nord Est (18e) intégrant un équipement olympique. - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons directement à la gare des Mines-Fillettes dans Paris Nord Est, 18e.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur l'intégration de l'Arena 2 sur le secteur de la gare des Mines et sur les modalités de la concertation précédant la création d'une Z.A.C.

On ne peut que se réjouir de la création d'un équipement olympique dans ce secteur. L'aménagement de ce quartier n'est pas aisé. On ne peut guère s'en étonner puisqu'il s'agit d'un projet intercommunal.

Je voudrais toutefois rappeler que, sur une emprise de 22 hectares, occupée aujourd'hui par le bowling de la porte de la Chapelle, le stade des Fillettes, la cité Charles-Hermite et l'immeuble Valentin Abeille, il était prévu de réaliser un quartier mixte réparti entre 50 % d'habitants et d'équipements, et 50 % d'activités. Un chiffre de 1.800 logements a été annoncé, dont 1.100 logements familiaux et 700 logements étudiants.

Je ne vais pas revenir sur les évolutions de ce dossier. Mais j'aimerais avoir quelques précisions. Que devient le marché des 5 Continents prévu dans le secteur ? De plus, le projet Arena 2 change beaucoup de choses et remet en question le projet prévu initialement puisque le projet de délibération indique, je cite : "Le programme de l'opération d'aménagement devra être réorientée au regard de l'implantation de l'Arena 2, et de la réintégration de l'ensemble des équipements sportifs à reconstituer dans son périmètre. Les conséquences de l'implantation de l'Arena 2 seront précisées au fur et à mesure de l'avancement du projet".

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous aimerions que soit précisé que les terrains de sport actuels seront bien maintenus sur le site, et que donc les usagers ne seront pas pénalisés. On peut se douter, de plus, que les étudiants qui vont arriver auront besoin d'espaces sportifs. La création de l'Arena 2, que nous soutenons, va avoir des conséquences sur les déplacements. Donc, nous voudrions savoir également ce qui est prévu pour les accès, les circulations, le stationnement autour de cet équipement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, par ce projet de délibération, nous continuons d'agir pour la renaissance du quartier gare des Mines-Fillettes en redéfinissant ici les objectifs du projet et les modalités de la concertation préalable, suite à la décision d'intégrer l'Arena 2, futur équipement olympique et structurant, dans un quartier populaire de la Chapelle.

Nous saluons ce choix d'implanter la nouvelle Arena parisienne porte de la Chapelle, dans ce quartier populaire. C'est un choix beaucoup plus raisonnable que dans le parc de Bercy, contesté par la population. La mutation de la porte de la Chapelle et la proximité de la parcelle avec la Seine-Saint-Denis et le Stade de France en fait un endroit stratégique.

Vous le savez, pour notre groupe, l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques est primordial. C'est le cœur de notre candidature, le fait que le quartier gare des Mines-Fillettes accueille dorénavant un équipement olympique va jouer un rôle d'accélérateur pour la rénovation de ce quartier.

Cette implantation est une bonne chose, nous portons l'idée d'un rattrapage nécessaire des équipements sportifs sur notre territoire, et nous espérons, qu'au-delà de cette Arena, nous continuerons à investir pour que des équipements sportifs naissent dans ces quartiers populaires.

Cette seconde Arena remplit un double objectif à l'horizon 2024 : une salle qui permettra d'accueillir un club élite de handball ou de basket, et une salle qui leur garantira une attractivité indispensable à leur développement, et d'offrir deux gymnases pour le sport de proximité, pour les Parisiennes et les Parisiens, notamment les sportifs du 18e arrondissement.

Cela étant dit, nous souhaiterions avoir quelques informations complémentaires sur cette future Z.A.C. En effet, l'Arena 2 ne saurait être le seul équipement structurant du quartier. Je comprends la nécessité de revoir les objectifs

du projet et les modalités de la concertation, mais que fait-on des propositions qui avaient été faites avant l'implantation de l'Arena 2 ?

Je voudrais relayer, dans notre Conseil, une aspiration de celles et ceux qui aujourd'hui vivent au nord de Paris et qui fait sens dans ce quartier, je veux parler du marché des 5 Continents.

Cela fait des années que nous cherchons une solution pérenne pour mettre fin aux étals qui se succèdent sur les trottoirs. La construction d'une halle dédiée compenserait le peu de commerces de proximité et comporterait des restaurants de tous les pays, des commerces spécialisés dans l'alimentation, un marché couvert, une librairie internationale, un magasin des musiques du monde, etc.

Enfin je voudrais saluer la volonté d'afficher le fait de tisser des liens permettant de franchir le périphérique, autrement que par les axes radiaux des portes. Le lien entre Paris et la Seine-Saint-Denis est précieux et représente l'avenir du Nord de notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Je suis très heureux de voir que l'on m'écoute en Conseil d'arrondissement puisque beaucoup des arguments que j'avais avancés ont été repris par les orateurs précédents, à commencer par le marché des 5 Continents. Je m'en réjouis, ce n'est pas du tout ironique ce que je dis, c'est un motif de satisfaction. C'est moi qui ai posé la question au Conseil d'arrondissement.

La question que j'ai posée, c'est si Arena prend la place du marché des 5 Continents, alors où se fera ce marché des 5 Continents ?

Sinon, quelle politique est mise en place pour permettre aux grossistes et semi-grossistes du quartier Château-Rouge d'exercer leur activité dans un site plus approprié qu'une sorte de centre-ville que constitue Château-Rouge. Voilà l'objet de ma première question.

La deuxième question est liée, bien sûr, aux déplacements. Cela a été dit et je la reprends à mon compte. On crée Arena, très bien, mais qu'en est-il des déplacements ? Le projet de délibération n'en dit pas grand-chose.

Troisième question, y aura-t-il, avec cette modification du projet initial, une incidence sur le boulevard périphérique et sur la couverture du boulevard périphérique ?

Quatrième chose qui est plutôt encore une question. La densification déjà élevée va-elle augmenter ou diminuer ? Le nombre de logements prévus va-t-il rester constant ou diminuer ?

Et dernier point, qui est plus un rappel, une remarque, qui ne va pas surprendre Jean-Louis MISSIKA. Cette Z.A.C., ce projet est fort peu végétalisé. Il y a très peu d'espaces verts, on est dans un secteur où il y a peu d'espaces verts. La création du jardin Chapelle-Charbon, 3 hectares, peut-être un et demi et le reste, pour atteindre 6 hectares, c'est très incertain. Un jardin qui ne suffira jamais à répondre aux besoins existants et, surtout, qui vont se manifester avec la création des universités, des logements, etc.

Pour toutes ces questions et pour ce que je viens de dire en finale, nous voterons malgré tout pour ce projet de délibération, avec autant d'enthousiasme qu'on aurait devant une copie qui serait notée 10 sur 20. Un projet médiocre mais acceptable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je crois qu'il y a une tradition en matière de leçons, au groupe Ecologiste. La notation... Au moins la note donne la moyenne, c'est déjà cela.

Bien. Est-ce que je peux parler ? J'ironisais simplement sur la note.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'incorrection, cela a besoin d'être partagé. Franchement... Merci. Je crois que je l'ai.

M. Christian HONORÉ. - On ne va pas s'énerver à 22 heures.

M. Pascal JULIEN. - On peut demander une suspension de séance.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, bien sûr, bien sûr, bien sûr...

Chers collègues, ce projet de délibération rouvre la concertation sur la gare des Mines-Fillettes que nous avons lancée en 2015 et qui a rassemblé au cours de six événements de nombreux riverains et acteurs locaux. Le vote du P.L.U. en 2016 nous a conduits à revoir une hypothèse clé de l'aménagement qui était la relocation de terrains de football sur des terrains voisins. Nous reprenons donc le projet pour relocaliser les terrains de football dans l'opération. C'est ma réponse à votre question.

Le choix de construire l'Arena 2 redonne une cohérence particulière à ce projet avec une réorganisation et un accroissement de l'offre sportive au Sud du périphérique. Ce nouvel équipement très structurant impose aussi de rouvrir la concertation. Cela nous permettra notamment de mettre dans la concertation l'aménagement des liaisons clés entre Paris et Plaine Commune, les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers, mais aussi la liaison centrale dans le prolongement de la rue des Fillettes, cet axe qui se situe à l'un des rares endroits où le boulevard périphérique est au niveau du sol.

Pour reprendre la conversation précédente, il nous paraît essentiel de préserver l'avenir et donc de ne pas construire un ouvrage très lourd à cet endroit. En effet, lorsque le périphérique sera transformé en boulevard urbain, nous serons à cet endroit précisément du périphérique, dans la possibilité d'organiser des croisements.

L'implantation de l'Arena 2 nous amènera à revoir à la baisse la constructibilité de la Z.A.C., jusqu'à 10 % de moins, mais la nouvelle programmation que nous proposerons restera ambitieuse et équilibrée, à la hauteur de nos engagements en matière de construction de logements, de développement de l'activité, de l'offre sportive et de trames vertes. Avec le maire du 18e, nous continuons à travailler sur le Marché des cinq continents qui pourra peut-être s'implanter sur "gare des Mines-Fillettes", mais il y a d'autres zones possibles d'implantation à proximité. Vous savez que les négociations que nous menons aujourd'hui avec S.N.C.F. Immobilier portent sur un certain nombre de sites, par exemple la gare Dubois ou la porte de la Villette, qui me paraissent aussi intéressants.

Ce que je voulais vous dire également, c'est que l'ouverture de cette nouvelle phase de concertation sera une occasion de développer de nouvelles propositions pour renforcer encore les liens entre Paris, Aubervilliers et Saint-Denis, effacer la fracture urbaine que constitue le périphérique. Nous avons eu une séance de travail avec Plaine Commune, avec les maires d'Aubervilliers et de Saint-Denis très récemment, sur cette question. Il est clair que l'implantation de l'Arena 2 a aussi comme conséquence de modifier la vision de la Z.A.C. que porte Plaine Commune de l'autre côté du périphérique. Je crois que ce que nous allons faire, avec nos partenaires de Plaine Commune, de Saint-Denis et d'Aubervilliers, c'est de faire la première vraie Z.A.C. métropolitaine. J'espère que la seconde sera celle de Bercy-Charenton avec la mairie de Charenton.

Je pense que c'est aussi une façon extrêmement importante de construire le Grand Paris, que de mener ces opérations en concertation avec nos voisins.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 69).

2018 DU 102 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e). - Lancement du projet urbain.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la concertation et l'information du public.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 102, les amendements n^{os} 221, 222, 223 et le vœu n^o 224 qui sont rattachés. Il s'agit du quartier Maine-Montparnasse, le lancement du projet urbain.

Eric AZIÈRE, vous avez la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Maine-Montparnasse, quel beau quartier, quartier qui constituait en 1970 la plus vaste opération d'urbanisme de Paris et qui devait préfigurer à l'époque la modernité des quartiers d'affaires, le confort et la luminosité des grands ensembles.

Les temps changent, nous voici dans le nouveau monde mais l'urbanisme reste. Cet urbanisme-là souffre depuis longtemps d'un mal qui touche souvent les prophètes de la modernité. Montparnasse devait préfigurer l'avant-garde de l'an 2000 et, 20 ans après, il était déjà démodé.

En revanche, l'objectif de faire du quartier Maine-Montparnasse une nouvelle centralité urbaine, un nouveau cœur de Paris, est, lui, un succès puisque ce sont 265.000 mètres carrés de bureaux, 90.000 mètres carrés de logements, 150.000 mètres carrés de parkings et autant de commerces et d'équipements qui ont été construits, engendrant sur ce quartier une nouvelle attractivité.

Aujourd'hui, cette attractivité est à revoir. Après avoir soutenu et autorisé la rénovation du centre commercial Gaîté et le rhabillage de la tour, vous nous proposez aujourd'hui d'autoriser, de lancer un concours d'urbanisme pour la rénovation de l'îlot Maine-Montparnasse qui s'étend donc de la tour à la place du 18 juin 1940. Je vous dis tout de suite que nous y sommes favorables.

Il va falloir dans ce projet, évidemment, éviter de retomber dans l'utopie de modernité qui a frappé déjà ce quartier et qui caractérisait d'ailleurs l'urbanisme de l'époque, mais bien rechercher, modestement mais durablement, une insertion paysagère exemplaire, dans un environnement urbain et architectural complexe, pour ceux qui connaissent un peu le quartier.

C'est pour cette raison que notre groupe est favorable au recours à l'appel à projets, qui avait fait défaut à l'époque et qui, d'ailleurs, fait défaut à d'autres aménagements emblématiques dans le 14^e arrondissement. On aurait aimé par exemple que la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" fasse l'objet d'un concours de même nature, suscitant des propositions plus audacieuses, plus variées par rapport au projet actuel. On l'a dit ce matin, évidemment sur les voies sur berges, la méthode de l'appel à projets sera en tout état de cause, je crois, dans ce quartier, un gage de qualité et de diversité des propositions. C'est donc une procédure que nous soutenons.

En termes de programmation, la fonction commerciale de ce quartier a été confirmée par l'agrandissement des surfaces commerciales, celle du centre Gaîté à 30.000 mètres carrés et celle de la gare Montparnasse à 19.000 mètres carrés. Je crois qu'il faut l'assumer en tant que tel.

C'est pourquoi nous demandons, par un amendement, que le projet comprenne, par contre, la programmation d'un espace de logistique urbaine adapté aux besoins de livraison engendrés par cette densité commerciale. Aujourd'hui, les 350 mètres carrés de places de livraison du centre commercial Gaîté-Vandamme ne suffiront pas. Les riverains de la rue Vercingétorix sont inquiets et ont déjà été, d'ailleurs, impactés par ces problèmes de logistique. Donc, il nous semble que la densité commerciale, aujourd'hui, doit susciter une autre conception de l'espace logistique.

Cette densité commerciale, d'ailleurs, il nous semble aussi qu'elle doit être assumée par la Ville. On va avoir pratiquement, au bout du compte - si je ne me trompe pas - entre 80.000 et 90.000 mètres carrés commerciaux. C'est quand même considérable. Ce sera le plus gros centre névralgique d'attractivité commerciale au Sud de Paris. Il faut, pour cela, veiller à un certain équilibre des usages commerciaux, mais aussi des usages culturels ou récréatifs. Nous soutiendrons le vœu en ce sens, avec la méthode de programmation.

Cette fois, les travaux : l'enjeu principal pour la Ville est d'en limiter l'impact. Nous avons préconisé, lors de nos précédentes interventions, que l'information soit sensiblement améliorée. Nous soutiendrons donc logiquement tous les vœux visant à une amélioration de l'information, de la communication et de la concertation. Ce chantier va durer une dizaine d'années. Les habitants devraient pouvoir se satisfaire, au bout du compte, j'espère, d'une valorisation de ce quartier.

Je souhaite terminer sur deux inquiétudes.

La première, c'est qu'il est urgent que l'atelier Montparnasse se penche sur la restructuration du pôle d'échange de transports en commun. Avec 85.000 entrants par jour, la station Montparnasse est la quatrième station la plus fréquentée en termes de métro. Cela va s'accroître encore sous l'effet du passage de 200.000 à 300.000 voyageurs par jour supplémentaires dans la gare S.N.C.F.

Aujourd'hui, je vous signale, une fois de plus, avec les quais et espaces de circulation des métros 4, 6, 12 et 13, que l'on est déjà totalement saturé aux heures de pointe. Il faut absolument repenser ces espaces. Il y a là un signal d'alarme que je tire en permanence, que je voudrais continuer à tirer, que je voudrais que l'on entende.

La deuxième inquiétude, et je termine, porte sur le projet de fermeture du tunnel de l'avenue du Maine qui doit faire l'objet d'une étude d'impact sérieuse sur les reports de circulation sur les rues Froidevaux, du Commandant-Mouchotte, la place de Catalogne, le boulevard Montparnasse. La maire du 14e me relaiera sans doute dans cette préoccupation de réorganiser les flux de circulation dans le 14e entre Montparnasse et la porte d'Orléans.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - J'ai terminé. Voilà.

Si ces points de vigilance et d'inquiétude font l'objet d'une attention de la Ville, nous serons ravis d'accompagner ce projet jusqu'à son terme. Je pense que c'est un très beau projet pour Paris à condition de le mener avec intelligence et pertinence.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons maintenant est un projet de délibération essentiel qui aurait dû, selon moi, figurer à une toute autre place dans l'ordre du jour de notre séance. Alors qu'il va impacter peut-être tout l'urbanisme de la Rive gauche de Paris - nous allons voir de quelle manière -, que son appareil commercial cumulé avec celui de la gare Montparnasse et de l'îlot Gaîté va approcher les 100.000 mètres carrés, que l'on évoque la venue, dans cette deuxième opération d'enseignes très agressives, d'un grand quotidien du soir, à parler d'un hypermarché "Leclerc" de 4.500 mètres carrés de surface de vente, cette opération, située à la lisière des 6e, 14e et 15e arrondissements, passe en fin de séance, à une heure tardive, lors d'une journée de grève où l'ensemble des personnels de notre Assemblée a pour souhait légitime de regagner ses pénates.

Deux raisons, me semble-t-il...

Pardon ?

Deux raisons sont, me semble-t-il, à l'origine de cette opération de relégation, dont son auteur ne se vantera pas mais dont il aura l'entière responsabilité. La première d'entre elles est le retard considérable déjà enregistré par cette opération, et notamment par sa pièce maîtresse, le centre commercial Montparnasse.

Alors qu'il y a deux ans, votre adjoint à l'urbanisme annonçait, lors des premières réunions de l'atelier Montparnasse, que l'objectif de la Municipalité était de voir ce centre totalement reconstruit pour les Jeux olympiques de 2024, quelle n'a pas été notre stupeur de constater, lors d'une nouvelle réunion convoquée il y a quelques semaines, que cet objectif était totalement abandonné - on parle maintenant de 2028, 2030, pourquoi pas les calendes grecques ? - et que l'esquisse du futur centre commercial qui avait fait l'objet de plusieurs maquettes qui nous avaient été présentées lors de cette première réunion, n'aurait donc plus lieu d'être. Je m'en suis ouvert auprès de Jean-Louis MISSIKA, mais celui-ci semblait n'avoir aucun souvenir, ni de la date de la réunion initiale, ni de son objet.

Aussi, je vois une seconde raison moins glorieuse, mais plus vraisemblable : la Ville étant incapable de se mettre d'accord sur un projet cohérent du fait des dissensions qui minent sa majorité municipale, elle préfère, à travers ce projet de délibération, lancer cet appel à projets urbains en laissant libre cours à toutes les initiatives. Certes, vous assortissez cet appel à projets d'un certain nombre de considérations cosmétiques repeintes en vert criard, mais vous n'interdisez rien, ce qui veut dire que nous pouvons nous retrouver avec 4 ou 5 tours de 40 étages entre la rue de Rennes et la gare Montparnasse. Voilà la réalité de cet appel à projets.

La Ville ne fournissant aucun cadre, n'exigeant aucune limite, nous pouvons nous retrouver demain à arbitrer entre des projets comportant de nombreuses tours. Pourquoi pas, diront certains ? Mais à la Ville d'assumer ses choix plutôt que de les masquer derrière un appel à projets hypocrite et flou.

D'ailleurs, non seulement cet appel à projets est imprécis, mais il est également dénué de tout réalisme. Vous ne citez même pas - Eric AZIÈRE l'a dit tout à l'heure - la création d'espaces de logistique urbaine, tout en prônant la fermeture du tunnel de l'avenue du Maine, ce qui aurait pour conséquence de renvoyer sur toutes les rues adjacentes et jusqu'à la rue de Rennes, une grosse partie de la circulation entrante de l'avenue du Maine.

Initialement, dans la première esquisse, le nouveau centre commercial figurait sur les plans ainsi qu'un immeuble abritant les logements. Nous n'avions évoqué que de façon résiduelle l'arrivée d'un ou deux immeubles de 30 étages. Il est vrai qu'à cette époque, une candidate aux élections municipales prônait la destruction de la tour Montparnasse.

Vous êtes-vous sentis obligés de lui répondre en permettant à la tour Montparnasse d'enfanter 3 ou 4 tours secondaires, ou avez-vous d'autres priorités, comme celle d'empocher, en 2022 ou en 2023, le maximum de droits à construire à un moment où le budget de la Ville sera fortement sollicité par les Jeux olympiques ?

J'ajoute qu'outre ce très grand flou sur le projet urbanistique, nous sommes également dans l'expectative devant l'amoncellement de surfaces commerciales prévues dans ce secteur. Ce sont, en effet, 100.000 mètres carrés de commerces qui peuvent être construits, dont sans doute près de la moitié sur la dalle. Rappelons qu'"Unibail", partenaire bien connu de la Ville - des Halles à la tour Cristal - a réussi à faire passer le centre commercial de l'îlot Gaîté de 15.000 à 40.000 mètres carrés, ce qui est absolument considérable.

Mes chers collègues, le retard que nous constatons aujourd'hui est dommageable pour ce secteur, ses riverains et habitants, dommageable pour l'appareil commercial actuel existant dans les 6e, 14e et 15e arrondissements. Il ne l'est pas pour "Unibail" qui aura, ainsi, le temps de développer son nouveau centre commercial Gaîté et, ainsi, de gagner des parts de marché.

En réalité, mes chers collègues, aujourd'hui, rien n'est joué pour le centre commercial à créer au pied de la tour. On pourrait même imaginer, dans une conjoncture dépressive, post-J.O., qu'il soit en rétraction sensible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Vous l'aurez compris, Madame la Maire, je suis extrêmement dubitatif sur ce projet urbain mal ficelé, laissant libre cours à toutes les déviations urbanistiques et commerciales. A deux ans de votre fin de mandat, en raison de cette opération qui nécessitera beaucoup d'informations et d'explications - et c'est la raison du vœu que nous présentons avec le maire du 15e - vous introduisez, avec ce projet de délibération, beaucoup de flou dans ce quartier de la Capitale.

Montparnasse vaut beaucoup mieux que cet appel à projets ouvert et sans saveur.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Ce projet urbain, comme l'ont dit mes prédécesseurs, concerne un secteur situé au cœur des 6e, 14e et 15e arrondissements, qui constitue l'un des territoires les plus actifs de la Capitale. C'est un quartier qui dispose d'atouts majeurs liés à sa situation géographique : une offre remarquable en matière de transports, une densité d'emplois très élevée ou encore une activité de commerces exceptionnelle.

Réalisé maintenant depuis près de quarante ans, l'actuel visage du site n'est plus en phase avec les usages actuels, les problématiques de notre époque et les politiques publiques en matière de mobilité. Le repenser et le reconcevoir est une priorité absolue. C'est pourquoi ce projet urbain, visant à fédérer les initiatives publiques et privées, s'impose aujourd'hui comme une évidence. C'est une excellente chose et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Tout d'abord, les travaux de la gare, qui sont déjà bien engagés, avec la nouvelle ligne à grande vitesse absolument nécessaire pour accueillir les 80 millions de voyageurs attendus en 2020.

La tour Montparnasse ensuite, ayant à son sommet, comme le veut la formule, la plus belle vue de Paris - car c'est le seul endroit où on ne la voit pas ! - entrera en travaux en 2019, suite à un concours d'architecture pour une tour plus écologique et plus esthétique. Sa nouvelle physionomie devrait voir le jour en 2024.

Les copropriétaires de la tour CIT enfin ont également lancé un concours avec pour objectif de lui faire un nouveau lifting et de l'adapter aux nouveaux usages, tant pour les entreprises que pour les commerçants de la galerie marchande.

Toutes ces initiatives individuelles vont dans le bon sens et l'engagement de la Ville de Paris pour les harmoniser est à saluer.

Cependant, certaines questions restent en suspens.

Quid notamment de l'échéancier du projet ? Rien n'est mentionné à ce sujet.

Quid d'autre part de l'enjeu du stationnement, également non évoqué, dans un secteur pourtant extrêmement dense en flux de circulation de toute nature ? Je n'évoque pas les places de stationnement résidentiel qui nous

intéressent somme toute assez marginalement dans ce secteur, mais j'évoquerai là le nombre de places de parking enterrées. En effet, près de 150.000 personnes se rendent chaque jour à la seule gare Montparnasse et on dénombre seulement 6.000 places de parking enterrées aux alentours de cette dernière, autant dire une goutte d'eau. A noter que ces parkings ne sont absolument pas adaptés aux deux-roues motorisés, comme en témoigne leur agglutination boulevard de Vaugirard qui en est totalement saturé.

Il faut profiter du lancement de ce projet urbain de grande envergure pour reconsidérer le stationnement des deux-roues motorisés, dont le nombre a considérablement augmenté, notamment en repensant entièrement la problématique des parkings enterrés qui privilégient largement les automobilistes.

En somme, il serait opportun de profiter de ce projet pour assurer un meilleur partage des espaces de stationnement, qu'ils soient publics ou privés.

Pour une harmonisation optimale du projet, il est important que tous les choix, toutes les décisions prises dans le cadre de ce projet Pôle urbain Maine Montparnasse soient soumis aux habitants, commerçants, entreprises et usagers. La concertation doit avoir lieu à tous les niveaux. Les conseils de quartier des arrondissements concernés devront largement se saisir du sujet. Des réunions devront être organisées dans les mairies concernées.

Certes, le projet de délibération précise les différents modes de concertation prévus, mais nous veillerons bien entendu au groupe PPCI à ce que cette concertation soit la plus large possible. Entre les études et la réalisation, il s'écoulera au bas mot une bonne dizaine d'années. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur l'impérieuse nécessité d'une réelle concertation à toutes les étapes du projet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci et merci beaucoup d'avoir respecté votre temps de parole, vous êtes la première.

Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme les précédents orateurs l'ont signalé, nous examinons ce soir un projet extrêmement important qui concerne non seulement de grands acteurs publics et privés, mais les habitants des 6e, 14e et 15e arrondissements, et plus globalement Paris, son image et son attractivité.

Mes chers collègues, cela a été souligné notamment par Eric AZIÈRE, il nous appartient aujourd'hui de réparer les fractures d'une opération réalisée dans les années 1960-1970 et nous pouvons, avec quarante ans de recul, mesurer l'échec d'un urbanisme qui, en son temps, se prévalait d'un modernisme affiché.

Ce projet de requalification du Pôle Maine Montparnasse, qui devrait s'achever au mieux en 2028, viendra s'inscrire dans une trame verte reliant la Petite Ceinture, les berges de Seine et les boulevards des Fermiers généraux, achevant ainsi l'arc vert structurant du 15e, dont le maire Philippe GOUJON poursuit la réalisation avec détermination.

Si les grandes opérations de rénovation de la gare, de la tour ou encore du C.I.T. sont bien sur les rails, il nous aura fallu attendre plusieurs années avant que le projet urbain Maine Montparnasse soit lancé par la Ville, puisque les discussions amorcées en 2014 dans le cadre de l'atelier Montparnasse se sont arrêtées en juin 2015.

Avec plus de deux ans de silence, vous nous présentez aujourd'hui les objectifs poursuivis et les modalités de concertation pour la rénovation d'un quartier qui bénéficie d'atouts incontestables mais souffre également de lourds handicaps : embouteillages, nuisances sonores, pollution, etc.

Compte tenu de l'impact de cet énorme projet qui repose sur la suppression de la dalle et sur la requalification d'un secteur entier, beaucoup de questions doivent être portées au débat que nous souhaitons le plus large possible.

D'abord, il faudra penser les grands enjeux. Quelle image veut-on donner à ce quartier ? Quelles sont les formes de bâti et les hauteurs acceptables ? Mais aussi où doit se situer le seuil de constructibilité autorisée ? Ou encore comment redonner à ce quartier un urbanisme à visage humain ?

Il conviendra aussi de réfléchir aux besoins auxquels devront répondre les nouvelles surfaces construites, à la façon de maintenir une offre commerciale équilibrée et de définir les équipements publics utiles pour améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Sur un autre plan, des réponses devront être proposées pour mieux connecter le pôle Montparnasse aux quartiers avoisinants pour améliorer les échanges intermodaux, mais aussi voir comment mieux tirer parti du tunnel de l'avenue du Maine.

D'autres sujets encore devront être débattus. Ainsi, comment faire cohabiter vie de quartier, pôle d'activité et accueil des voyageurs ? Où placer le curseur pour que l'offre de déplacement et de stationnement des deux-roues en particulier soit adaptée à l'évolution du secteur, comme l'a indiqué Pascale BLADIER-CHASSAIGNE ? Comment rendre les espaces publics plus conviviaux, plus lisibles et plus accessibles, notamment pour le jardin Atlantique et les équipements sportifs existants ? Quelles nouvelles formes de végétalisation peut-on enfin développer dans ce secteur dense ?

Pour finir, comment, compte tenu du calendrier de réalisation de cette opération qui s'inscrit dans le long terme, il nous faudra anticiper sur l'évolution et les nouveaux comportements qui se dessinent, qu'il s'agisse des modes de travail, de consommation et de déplacement, afin d'intégrer un maximum de flexibilité et d'innovations technologiques et environnementales dans ce projet.

Ce sont là autant de sujets sur lesquels la concertation et les dialogues compétitifs devront apporter des réponses appropriées. Si tous les grands propriétaires publics et privés seront sur le pont et très consultés et écoutés pour faire aboutir cette ambitieuse opération, nous attendons de l'Exécutif que les réflexions et les propositions de la mairie du 15e, des conseils de quartier, des habitants et des usagers, qui résident ou fréquentent ce secteur particulièrement dense, soient prises en compte et non laissées pour compte.

Au vu de la dimension de ce projet, qui impacte trois arrondissements, nous plaçons pour que la concertation soit élargie. La mairie du 15e entend prendre toute sa place dans ce dispositif et organiser une concertation dédiée sur les enjeux spécifiques à l'arrondissement, dont les conclusions auront vocation à être intégrées dans le cahier des charges qui servira de socle au concours international lancé par la Ville et l'ensemble immobilier Tour Montparnasse.

De même, la mairie du 15e souhaite que soit mis en place un comité de site réunissant les principaux acteurs concernés par ce chantier de grande ampleur.

Puisse cette opération être conduite de façon exemplaire afin de dessiner un projet ambitieux et bien ancré dans le XXIe siècle, qui prenne en compte les impératifs économiques, les exigences environnementales et la qualité de vie des habitants du quartier Maine-Montparnasse.

C'est dans cette optique constructive et vigilante que nous avons émis un avis favorable lors de notre Conseil d'arrondissement du 5 mars. C'est dans le même esprit que nous voterons ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je pensais que Nicolas BONNET-OULALDJ allait intervenir.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vais donner l'ordre : Carine PETIT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Hervé BÉGUÉ, Yves CONTASSOT, David BELLARD.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un bon point de départ, ce projet de délibération qui lance le projet urbain Maine-Montparnasse. La Ville de Paris prend l'initiative et crée la possibilité et les conditions de travail pour la définition d'une métamorphose urbaine ambitieuse, très attendue, tant attendue pour ce quartier et par ce quartier.

Oui, déjà tant attendue parce que la construction de la tour et sa qualité de construction notamment les matériaux, dont nous connaissons tous les problèmes et les difficultés liées à l'amiante, et l'urbanisme de dalle des années 1970 a très vite engendré de nombreux délaissés dans la gestion urbaine : le développement des transports, aussi, et de la demande en transports - bus, train, T.G.V., deux-roues, vélos - et, toujours, les piétons un peu oubliés de ce très beau et attachant quartier. Le projet d'autoroute urbaine de Pompidou dans les années 1970 avait avorté, en partie seulement, grâce, notamment, à de nombreuses mobilisations populaires, dont le 14e avait fait preuve et qui avait empêché ce projet, auquel finalement Jacques Chirac avait renoncé.

De profondes fractures urbaines marquent aujourd'hui la vie de ce quartier. Ce projet de délibération est donc bienvenu. Il arrive à temps. Pourquoi ? Depuis 3 ans, sa métamorphose est déjà bel et bien engagée. Le centre commercial Gaîté, plusieurs élus parisiens viennent de le rappeler, est en chantier et est porté par Unibail. La gare,

aussi, a déjà débuté sa transformation. L'Ensemble Immobilier Tour Maine-Montparnasse a désigné l'équipe d'architectes et d'urbanisme pour la restauration de la tour ; le C.I.T., également.

Ce projet de délibération décide donc d'impulser une dynamique de projet d'imagination sur un périmètre de neuf hectares au cœur de Paris.

Le cahier des charges, les objectifs généraux sont bons, sont justement exprimés et marquent clairement les enjeux de cette reconquête de l'espace public, qui vise à réparer l'urbanisme de dalle et autoroutier des années 1970.

La Ville met, par ce projet de délibération, tous les acteurs autour de la table. Ils sont de grands et de gros acteurs privés ; ils sont de grands et de gros acteurs publics. Nous allons fabriquer la ville de demain avec des acteurs publics importants, d'importants propriétaires fonciers.

Le processus est enclenché et nous devons, dans cette Assemblée, à compter de ce premier projet de délibération et ce, jusqu'au bout du processus, avoir le souci de l'intérêt général.

Les risques de la surdensité commerciale sont clairement posés dès aujourd'hui ; les risques, aussi, de la spéculation immobilière. La place des habitants et le temps que l'on accorde à leur parole, à leurs réflexions, est tout aussi, et encore plus important ; la bonne définition du périmètre aussi.

C'est le sens des demandes d'amendement que j'ai fait voter en conseil d'arrondissement. D'abord, cela va mieux en le disant ; cela va mieux en l'écrivant ; cela va encore mieux en le votant, d'ajouter le qualificatif ou le contenu de "logements sociaux" à "logement" ; d'ajouter également à "équipement", "équipement d'intérêt général" ; et puis, la rue du Commandant-Mouchotte, qui avait été oubliée des premières opérations urbaines, aujourd'hui, elle est seulement concernée pour la moitié d'un trottoir par le P.U.P. passé avec Unibail sur le centre commercial Gaîté.

A aucun moment, jusqu'au bout de ce processus, qui peut être merveilleux et très ambitieux pour Montparnasse, la puissance publique ne doit fléchir devant des intérêts privés qui ne manqueront pas de grossir.

C'est pourquoi je demande que cette Assemblée vote les demandes d'amendement que j'ai déposées et qui ont été votées par le conseil du 14^e arrondissement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je soutiens pleinement ce que vient de dire le maire du 14^e.

Je pense que la puissance publique a un rôle prépondérant dans une ville où, malheureusement, beaucoup de Parisiens se posent la question s'ils vont pouvoir rester vivre et travailler à Paris. L'aménagement urbain, la maîtrise du foncier, notamment, quand on propose de rajouter des qualificatifs comme "logement social", jouent un rôle très important pour ces Parisiens qui souhaitent rester vivre et travailler à Paris et que l'on doit protéger.

Prévoir un aménagement urbain avec un périmètre large et travailler, avec l'ensemble, à un groupement de commande est une bonne politique, qui permet à la Ville de maîtriser, de coordonner les ambitieux projets sur la tour et la gare, sans oublier le centre commercial, les équipements sportifs, les bureaux et les logements.

Ce quartier est très emblématique de notre Capitale et doit faire l'objet de concertation et de co-construction.

Je dirais trivialement : nous ne pouvons pas nous loupier cette fois. Le quartier ainsi aménagé sera une des vitrines du Paris de demain, celui que nous souhaitons.

Cet espace doit conjuguer un des nœuds de transport les plus denses de Paris, des bureaux, des commerces et des logements sociaux. Voilà pourquoi, si nous saluons la logique et les outils mis en place par ce projet de délibération, nous souhaitons que, dès le début dans la concertation qui va démarrer, la plus large possible, aucun des piliers qui font de notre ville une ville vivable, durable, ne soient oubliés.

Mettre en réflexion, tout d'abord, un pôle d'artisanat et industriel de nouvelles générations : nous avons parlé tout à l'heure, d'ailleurs, des "Fab Lab" et de notre conception de l'artisanat, de l'industrie de demain. Ce serait très judicieux dans ce quartier, où artistes et artisans ont longtemps fait bon ménage.

Penser à l'équilibre de l'habitat dans ce quartier, où se côtoient des immeubles bourgeois haussmanniens, mais aussi des constructions plus récentes. Il faut, là aussi, que nous envisagions la mixité sociale de ce quartier.

Enfin, comme l'a voulu notre P.L.U., nous souhaitons des quartiers, voire des immeubles, qui conjuguent la diversité des usages. Si nous voulons le traduire, y compris dans ce quartier, il faut réfléchir aux équipements publics : une piscine, bien sûr ; une salle d'armes, c'est bien. Cependant, nous pensons aux structures de santé et de petite enfance et ce, dès le début du projet, afin que ne soit pas sorti "in extremis" un argument d'autorité, du type "Au prix du mètre carré, mieux vaut valoriser en commerces ou en activités".

Nous avons compris, par l'accueil que vous avez réservé à nos vœux, à nos amendements, à ceux présentés par le groupe Ecologiste et à ceux présentés par la maire du 14e, que vous souhaitez rester flous sur nos demandes précises en laissant libre le dialogue et la concertation.

Permettez-nous de vous dire que ces sujets doivent être concertés et dialogués car habiter, travailler, se soigner, trouver à portée de main les équipements culturels et sportifs, nous savons aussi en parler avec les habitants, dans la proximité.

On peut mieux convaincre celles et ceux qui craignent l'ampleur d'un chantier, forcément gênant, qui pourrait ne rien leur apporter en matière de services.

Cher Jean-Louis MISSIKA, nous le savons, le diable se cache dans le détail, et nous préférons d'ores et déjà alerter sur des questions ou des remarques qui vous seraient faites.

Voilà pourquoi, sous réserve du sort fait aux deux vœux que nous proposons, nous voterons ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La tour Montparnasse comporte un intérêt certain et unique. Lorsqu'on y est, c'est le seul endroit d'où on ne la voit pas. En effet, cette tour, immense copropriété privée de 290 - j'allais dire "personnes" -, est symbolique d'une architecture hideuse, d'une conception de la ville dont on avait espéré qu'elle soit passée mais dont on constate, malheureusement, le retour, avec cette envie de construire des tours pour ceinturer Paris, tel un château fort. C'est le retour de l'ancien monde sous couvert de pseudo-modernité dans ce domaine, comme de nombreux autres, hélas.

A cet égard, la tour Montparnasse, construite à l'emplacement de l'ancienne gare, déplacée de quelques centaines de mètres, résonne particulièrement en ce jour de mobilisation contre le démantèlement du service public ferroviaire.

Le quartier Montparnasse était, il y a un siècle, un des moteurs culturels de la Capitale mais il a réellement souffert de la brutalité de cet urbanisme, parangon de modernité des années 1970.

Un espace public a été rendu confus, composé d'un dédale de souterrains ; de voirie ; de parkings ; avec un jardin hors-sol, le jardin Atlantique, caché derrière des barres d'immeubles ; un centre commercial massif, dont le mur ferme la perspective depuis la rue de Rennes. Un traumatisme, pour reprendre votre terme, Madame la Maire, qu'il convient de réparer.

Sur ce constat, nous sommes d'accord.

Lors du lancement sur ce chantier de 9 hectares en plein Paris, vous avez annoncé que le projet partenarial entre la Ville et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Tour Maine Montparnasse renforcera " l'urbanité du site pour que ce quartier retrouve un équilibre et une mixité entre activités économiques, logements et équipements", soit.

Mais n'ayant à ce stade peu, voire pas d'information sur cette programmation, j'ajouterai que ce concours qui portera à la fois sur des espaces publics et des espaces privés devra être l'occasion pour la Ville de faire valoir l'intérêt général.

J'entends par là et sans être exhaustif, la création d'espaces verts, l'engagement de désimperméabiliser les sols autant que possible, la création de logements sociaux, notamment familiaux, mais aussi d'équipements publics, et le fait de faciliter la circulation des personnes et les modes de déplacement doux. Je pense à la place du 18 juin 1940, aujourd'hui entièrement dévolue à l'automobile.

Cela dit, nous sommes également en droit de nous inquiéter quand nous entendons que la programmation sera libre, que les équipes pourront proposer des espaces publics et paysagers, mais aussi la construction de logements ou de bureaux, je cite : "sans se sentir enfermé dans le gabarit haussmannien", pour reprendre des termes prêtés à l'un de vos adjoints dans la presse.

Il est certain que les promoteurs doivent d'ores et déjà se féliciter de cette précieuse liberté.

Pour notre part, cette vaste opération ne doit pas être un immense marché de droits à construire propres à accroître la spéculation immobilière. Nous y serons vigilants.

En espèce, sans garantie sur cet enjeu, voyant qui plus est que la concertation prévue ne s'éloigne pas beaucoup du minimum requis par la loi, à ce stade et sans préjuger de l'avenir, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, tout en soutenant sans réserve les demandes de la maire du 14^e arrondissement .

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

David BELLIARD, c'est bon ?

M. David BELLIARD. - J'étais inscrit, formidable, mais je ne vais pas parler.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Danielle SIMONNET, vous vous êtes retirée, il me semble.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, pas sur celle-là. C'est sur la précédente que je m'étais retirée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai extrêmement courte. Comme cela a été dit précédemment, je ne vais pas comme l'ensemble de mes collègues refaire la citation de la plus belle vue, puisqu'on ne voit pas la tour Montparnasse, on est vraiment sur un projet extrêmement important où l'on doit réparer les erreurs architecturales et urbanistiques d'hier, des constructions en pleine dalle des années 70.

Ce que je comprends à la lecture du projet de délibération, car n'étant pas du 14^e, je n'ai pas participé à toutes les réunions visiblement fort riches que mes collègues des trois arrondissements concernés ont pu avoir, visiblement les échanges dans ces réunions n'étaient pas forcément les mêmes que les échanges dans cette Assemblée...

Je comprends que l'on n'en est encore qu'au début du projet. Ce qui me semble extrêmement important, c'est d'être en capacité d'équilibrer l'ensemble des fonctions de la Ville.

Je comprends bien qu'il y a au point de départ un certain nombre de commerces qui devront être maintenus dans la forme totalement transformée du projet d'aménagement ultérieur. Il faut absolument que tout le réaménagement de ce quartier puisse permettre d'aboutir à un projet équilibré entre ces projets commerciaux avec des intérêts économiques privés, j'imagine, ô combien importants, et les besoins en termes de logements sociaux que nous ne cessons d'exprimer dans cette Assemblée.

Je remercie la maire du 14^e qui nous a annoncé qu'elle avait dû bien faire préciser logements "sociaux", c'est essentiel. Idem pour les équipements d'intérêt général, et donc j'entends de service public. Évidemment aussi, les locaux d'activité, qui ne soient pas que des locaux d'ailleurs de bureaux ou de commerces, mais qui puissent concrétiser ce que nous disons sur les "Fab Labs" et sur l'ensemble des innovations, cette fois-ci, qui répondent aux intérêts sociaux et écologiques. J'espère qu'il y aura aussi une réflexion en termes de locaux associatifs et ce genre de chose.

J'espère également que l'on sera bien en capacité de se faire entendre face à de gros groupes comme Unibail, qui ont une sacrée mainmise sur la Capitale. Entre la tour Triangle, le centre commercial les Halles, on a le sentiment, à un moment donné, que Paris est sous une dépendance des intérêts privés extrêmement forte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur VESPERINI...

Mme Danielle SIMONNET. - Il y avait quelque chose dans les sandwiches, que je n'ai pas eu ? Car des réactions de certains collègues sont plus...

Quand on parle de la réduction des distances domicile-travail et de la nécessité dans le bassin de vie de cette mixité d'activités entre logements sociaux, commerces, services publics, activités professionnelles, cela doit se traduire dans l'aménagement au pied de cette tour Montparnasse.

On peut terminer par la chanson : "la tour Montparnasse, elle est belle, mais je préfère la Tour Eiffel !".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il y a bien, "la tour Montparnasse, elle est belle", amoureux de Paname.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci à tous les orateurs pour la qualité de ce débat. Merci aux intervenants qui ont déposé un amendement.

Je crois que le sujet est un sujet d'importance, et malgré l'heure tardive, je vais essayer de préciser un certain nombre de points concernant la démarche qui a été la nôtre.

D'abord, comme beaucoup d'entre vous l'ont dit, ce quartier est peut-être l'un des quartiers de Paris qui a subi les outrages les plus graves en matière d'autoroutes urbaines, d'urbanisme de dalle, et de ville complètement asservie à la voiture. Il est vrai que la démarche que nous entreprenons aujourd'hui est une démarche de réparation, de réhabilitation consistant à corriger effectivement des erreurs qui ont été commises lors des décennies précédentes.

J'ai eu l'occasion de présenter ce concours aux 3 maires d'arrondissement concernés, ainsi qu'aux groupes politiques.

Il a également été présenté lors d'un événement par la Maire de Paris aux côtés des copropriétaires de l'ensemble de la tour Maine-Montparnasse. Si deux maires d'arrondissement disent la même chose en privé et en public, il y en a au moins un, celui du 6^e arrondissement, qui ne tient pas tout à fait le même discours. Chacun fait comme il veut.

Je crois que les grands objectifs de cette consultation sont partagés par tous : retrouver une forme urbaine en îlot, retrouver un espace public praticable pour les piétons. Il est vrai que les trois arrondissements sont séparés par des trémies, par des boulevards extrêmement larges. La vue depuis la rue de Rennes, cette espèce de barre absolument épouvantable que représente le centre commercial est une véritable blessure dans cette ville. C'est pourquoi ce qui est demandé aux urbanistes et aux architectes qui vont travailler dans ce concours, c'est de travailler l'hypothèse d'une prolongation de la rue de Rennes jusqu'à la gare.

Bien évidemment, pour répondre à des questions qui ont été évoquées par Nicolas BONNET-OULALDJ ou Danielle SIMONNET, la mixité fonctionnelle et la mixité sociale seront également des objectifs de cette approche.

Cette transformation de ce quartier s'annonce comme l'opération majeure du Centre de Paris dans les années à venir, en lien bien sûr avec la rénovation de la tour Montparnasse, la transformation de la gare Montparnasse et du bâtiment connu sous le nom de CIT.

Tout cela, bien évidemment, doit converger dans un premier temps à l'horizon 2024, celui des Jeux olympiques. Il est clair que la transformation du quartier ne pourra pas se faire d'ici 2024, une partie de cette transformation aura lieu après l'année 2024.

La particularité de ce site, outre sa taille de neuf hectares en plein cœur de Paris, c'est l'enchevêtrement des propriétés. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui ce groupement de commandes avec la copropriété "E.I.T.M.M." afin de se mettre d'accord sur un schéma urbain et sa mise en œuvre, et peut-être de voir comment on peut répartir différemment les espaces publics et les espaces privés.

Ce projet sera long et complexe, nous l'avons dit. Nous avons besoin des meilleures équipes d'urbanistes, d'architectes-paysagistes du monde pour trouver une solution qui convienne à tous et transforme le quartier en profondeur. Quand je dis une solution qui convienne à tous, cela veut dire que, bien évidemment, la concertation doit jouer un rôle essentiel dans le processus que nous allons lancer, concertation qui concerne d'ailleurs pas seulement les riverains, mais également tous ceux qui travaillent et tous ceux qui utilisent la gare Montparnasse. Cela fait pas mal de monde qu'il faudra consulter selon des formes dont certaines doivent être, je crois, innovantes.

Nous allons faire travailler quatre équipes et ensuite choisir un maître d'œuvre qui nous accompagnera pour les années à venir.

Concernant les différents amendements, j'émettrai un avis favorable à l'amendement déposé par Carine PETIT, sous réserve du retrait de la partie sur la distribution d'invitations dans toutes les boîtes aux lettres des trois arrondissements qui nous posent un problème sur le plan juridique. Nous nous engageons toutefois à mener une concertation active dans les trois arrondissements concernés et au-delà car, comme je l'ai dit, beaucoup d'usagers du site ne vivent pas sur place, à la fois sur Internet et en contact direct avec les habitants.

Avis favorable aussi pour le vœu relatif à la concertation déposée par Jean-Pierre LECOQ.

Avis favorable également pour l'amendement déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élus du groupe Communiste portant sur l'attractivité artisanale et commerciale du quartier, moyennant un amendement que nous vous avons communiqué.

Enfin, avis favorable pour l'amendement déposé par Eric AZIÈRE et les élus du groupe UDI-MODEM concernant l'inclusion d'un espace logistique adapté au futur projet, là aussi sous réserve d'un amendement car définir, plusieurs années à l'avance, la taille exacte du dispositif me paraît quand même un peu excessif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame la Maire, acceptez-vous l'amendement proposé par Jean-Louis MISSIKA ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 221 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 221 amendé est adopté.

Monsieur BONNET-OULALDJ, acceptez-vous l'amendement sur votre amendement ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 222 ainsi amendé avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 222 amendé est adopté.

Monsieur AZIÈRE, acceptez-vous l'amendement ?

M. Eric AZIÈRE. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 223 ainsi amendé, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 223 amendé est adopté.

Il n'y a pas d'amendement sur le vœu n° 224.

Je mets donc directement aux voix, à main levée, le vœu n° 224 du groupe LRI avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 164).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 102 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 102).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Bravo !

2018 SG 12 - Convention de financement relative au projet de coopération avec la fondation Bloomberg Associates.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 12 et l'amendement technique n° 225 déposé par l'Exécutif.

Monsieur MISSIKA, l'amendement technique est-il technique ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Il est technique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 225.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 225 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, SG 12).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au M.U.I.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 226 est relatif au mobilier urbain d'information.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je serai bref car c'est un vœu qui ne devrait même pas exister, car il s'agit tout simplement de respecter la règle, les lois. Mais pour aider la Ville à bien faire, je souhaitais lui rappeler que le Conseil d'État a annulé définitivement le contrat de mobilier urbain avec Decaux le 5 février dernier et que, considérant l'article P-16 de notre Règlement local de publicité, l'exploitant a 15 jours, suivant la notification de sa cessation d'exploitation, donc on va partir du 5 février, soyons magnanimes, même si la cessation d'exploitation en tant que telle date du 31 décembre 2017 - mais après, on ne sait jamais - bref, pour remettre en état le dispositif tel qu'il existait auparavant, c'est-à-dire l'enlever sans laisser de traces visibles de son existence.

Nous souhaitons que cette disposition soit appliquée et que si elle ne l'était pas, le Code de l'environnement permet à la Ville, si elle prend un arrêté, d'astreindre l'opérateur, en l'occurrence Decaux, à payer 200 euros par jour et par panneau publicitaire, si elle ne s'exécute pas. Comme la Ville a besoin de recettes, ce sera en plus très utile.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Jacques BOUTAULT, je vous remercie pour votre intervention.

Je comprends votre impatience que je partage. Mais enfin je vous prie de comprendre qu'une telle entreprise de démontage des 1.630 mobiliers urbains d'information fait l'objet d'un travail juridique et opérationnel très complexe afin d'obtenir ce que nous souhaitons, c'est-à-dire le démontage effectif dans les meilleures conditions.

La décision du Conseil d'État date du 5 février, comme vous l'avez dit. Les échanges avec JCDecaux sont nombreux, nous souhaitons qu'ils soient le plus productif possible. La méthode que vous proposez ne nous semble pas la plus adaptée, compte tenu du nombre de dispositifs à enlever. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu, à défaut de quoi j'émettrai, au nom de l'Exécutif, un avis défavorable.

Ceci étant, je vous confirme notre souhait d'exiger une indemnisation pour enrichissement sans cause auprès de la S.O.M.U.P.I. au titre de l'exploitation à 100 % des M.U.I. sur la période du 20 novembre au 31 décembre 2017. Cette fermeté dans la défense des intérêts des Parisiens est notre méthode, et je vous invite à nous suivre dans la démarche.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, il est maintenu, mais je demande des précisions à M. Jean-Louis MISSIKA sur l'enrichissement sans cause, mais peut-être que l'on en reparlera entre nous. Mais cela n'empêche pas que le vœu est maintenu puisque l'un n'empêche pas l'autre, mais nous le soutiendrons sur ce point très probablement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - L'enrichissement sans cause est tout simplement lié au fait que l'exposition de publicité a été maintenue après la décision du Tribunal administratif.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Après ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Du Tribunal administratif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En tout cas, je mets aux voix, à main levée, votre vœu n° 226, Monsieur BOUTAULT, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Pour : 9

M. David BELLIARD. - J'en compte 11.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'en compte 9.

M. Yves CONTASSOT. - Cela fait 8.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Si vous voulez, on le refait une dernière fois.

Je vous demande de lever la main.

Qui est pour ? 14.

Vous avez changé de vote entre temps.

Qui est contre ?

14-14, et une abstention, on est bien avancé !

C'est le président qui décide. Je vote contre.

C'était un bon moment !

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au bâtiment "Eastman".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 227 est relatif au bâtiment Eastman.

Monsieur Hervé BÉGUÉ, non ? Nicolas BONNET-OULALDJ, pardon.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, notre vœu concerne l'Institut Eastman du 13^e arrondissement. Le lieu, résultat d'une donation pour les soins dentaires en direction des enfants défavorisés, abrite aujourd'hui un centre dentaire de secteur 1 ainsi que des laboratoires du service de santé environnementale de la Ville. Il est aujourd'hui question de le céder aux intérêts privés sous couvert d'ouverture publique.

Je rappelle qu'il y a aujourd'hui près de 11.500 patients au centre dentaire chaque année.

J'en viens à l'appel à projets "Réinventer Paris 2" lancé par Jean-Louis MISSIKA. Ce projet rencontre une forte opposition des habitants ainsi que celle des salariés du centre dentaire et du service municipal de santé environnementale. En plus de ces oppositions, le projet n'est pas mûr. Faut-il donc imposer à marche forcée la cession de ce bâtiment ? Ce n'est pas la bonne méthode, nous considérons que l'opération reste floue. Cet appel à projets évitera à la Ville de prendre en charge la rénovation du bâtiment. Mais combien coûtera vraiment cette rénovation ? Le centre dentaire devait être transféré dans le centre voisin Edison. Mais combien de sièges dentaires, pour quelles surfaces ? Quel avenir pour le dentaire juvénile ? Pour quel coût ? Aucune réponse à ce jour à toutes ces questions.

Par ailleurs, nous savons l'importance de la santé environnementale quand il s'agit de mesurer, par exemple, la pollution de l'air intérieur ou extérieur. Quel coût du transfert du service ? Pour quelles surfaces ? Là encore, aucune réponse à ces questions.

C'est le sens de ce vœu, soutenu à l'unanimité du Conseil du 13^e arrondissement, qui demande que le processus Eastman soit gelé tant que les éléments de relocalisation dentaire et santé environnementale ne sont pas communiqués et adoptés par le Conseil de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très bref parce qu'effectivement Nicolas a présenté ce vœu que nous avons déposé en commun déjà dans l'arrondissement et qui a été voté, je le rappelle, à l'unanimité dans le Conseil d'arrondissement.

Cela montre bien à quel point c'est un sujet extrêmement fort dans cet arrondissement, où il y a une volonté vraiment très manifeste de la part de l'ensemble des associations, des riverains, etc., de faire en sorte que d'une part, il n'y ait pas de dénaturation du bâtiment et que d'autre part, s'il y a des projets, ils soient tout à fait conformes à ce qui a été demandé, à savoir une réelle ouverture aux riverains et pas simplement des activités, et que par ailleurs il n'y ait pas de démantèlement des activités exercées dans le centre sans garanties sérieuses de relocalisation, de capacité de financement dans le cadre du pôle santé environnementale auquel nous tenons particulièrement, je le rappelle, et sur lequel il y a déjà eu des engagements.

Nous voulons que tout cela soit clairement dit et que le Conseil de Paris puisse avoir toutes les informations avant d'autres décisions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie pour cette intervention.

Concernant le site Eastman, il est évident qu'il doit pouvoir être visité par les porteurs de projets membres du jury et élus, de sorte qu'ils puissent se rendre compte de ce fantastique patrimoine des années 1930, patrimoine qui recèle beaucoup de qualité architecturale, notamment à l'intérieur du bâtiment avec son mobilier, les décorations incrustées. Des visites ont d'ailleurs déjà été organisées pour les membres de la Commission du Vieux Paris et les candidats avant le premier jury.

En ce qui concerne la relocalisation des activités du centre Eastman, nous continuons les démarches pour permettre leur emménagement dans les futurs locaux que vous avez cités. La communication continuera d'être faite sur nos démarches comme vous le demandez. Il faut savoir que la localisation pour le centre dentaire est déjà faite, a déjà été identifiée. Il s'agit d'un déplacement de quelques dizaines de mètres du centre dentaire. En ce qui concerne le centre de santé environnementale, nous avons identifié un site mais nous sommes encore en train d'étudier la faisabilité de ce transfert.

Le vœu ne me pose pas de problème particulier dans la mesure où le travail que nous menons est un travail de longue haleine, où les modifications du centre Eastman n'auront pas lieu avant plusieurs années. Nous avons donc tout à fait le temps de répondre aux questions posées dans ce vœu.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 227 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 165).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au site de la C.P.C.U. rue Castagnary.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 228 est relatif au site C.P.C.U., rue Castagnary.

M. COURTOIS a la parole.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, ce vœu concerne l'évolution du site de la C.P.C.U., rue Castagnary. Nous avons eu l'occasion de le présenter en Conseil du 15^e arrondissement où il a été adopté à l'unanimité, ce qui montre qu'il recueille un large assentiment.

Nous souhaitons que la Ville engage des négociations avec la S.N.C.F. afin de réaliser sur l'emprise libérée par la C.P.C.U. au 57, rue Castagnary un aménagement paysager comprenant un écran végétal et un espace vert.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie de cette intervention, puisque Mao PENINOU est à la présidence et je rappelle qu'il y a déjà eu à ce sujet des échanges avec Mao PENINOU et la DPE.

En premier lieu, comme vous le soulignez, il s'agit d'un terrain de la S.N.C.F. et il y a donc une discussion à mener avec cette dernière pour avancer. En outre, comme vous le savez, ce terrain fait l'objet d'une réflexion de la Ville afin de permettre la réalisation d'un espace de tri de taille intermédiaire sous les seuils des installations classées protection de l'environnement. Cela s'inscrit en pleine cohérence avec le schéma directeur des déchets à proximité construit par la Ville de Paris depuis 2014 afin de mailler le territoire en exutoires de proximité pour les déchets occasionnels, tant pour les riverains que pour la régie, afin de réduire les temps consacrés au transport des encombrants et leur bon tri.

Onze flux de déchets sont envisagés sur ce site ainsi qu'un espace dédié au réemploi. Sa localisation est particulièrement pertinente, en limite des 14^e et 15^e arrondissements.

C'est pourquoi nous vous avons proposé, et je réitère la proposition, de concevoir un programme mixte permettant de réaliser un espace tri, couvert par un aménagement paysager. Cette programmation imbriquée me paraît ainsi répondre aux besoins fonctionnels et à l'agrément des habitants.

Comme je vous l'ai déjà proposé mais vous allez me répondre en séance, je suis favorable à ce vœu s'il est amendé comme suit : suppression de la mention "rattaché au projet de délibération DEVE 33" et, dans la proposition, ajout de la mention "un espace de tri couvert d'un aménagement paysager".

Ma position est donc simple : soit vous acceptez ces modifications et j'accepte le vœu, soit vous les refusez et je donnerai un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur COURTOIS, acceptez-vous les amendements ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Non, notamment parce que pour nous, il n'y a pas de place pour un espace de tri couvert sur cette emprise.

Nous maintenons donc le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour en avoir parlé avec votre maire, je suis un peu surpris. Mais, visiblement, on ne dit pas la même chose dans les rendez-vous et en séance.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'é mets donc un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 228 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux journaux électroniques d'information.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 229 est relatif aux journaux électroniques d'information.

M. COURTOIS a la parole.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Là encore, très brièvement, nous souhaitons, compte tenu du renouvellement du marché des journaux électroniques d'information qui vient d'être déployé, que celui-ci soit soumis au groupe de travail du mobilier urbain qui n'a pas, à ce stade, été saisi pour mieux intégrer ce nouveau mobilier dans l'espace public parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie pour cette intervention.

Effectivement, cet appel d'offres a été lancé avant la mise en place de ce groupe de travail des groupes politiques sur le mobilier urbain, et, d'un certain point de vue, il illustre assez bien la nécessité de ce groupe de travail.

Comme vous le savez, Claire de CLERMONT-TONNERRE étant impliquée au sein de votre groupe sur ce sujet, j'ai engagé plusieurs démarches et organisé des rencontres avec les groupes politiques, les services de la Ville ainsi que les événements sur le design et le mobilier urbain.

Votre vœu me semble tout à fait s'intégrer dans cette démarche et j'é mets un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 229 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 166).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la parcelle végétalisée 328, rue Saint-Jacques (5e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 230 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LRI relatif à l'installation d'une borne numérique informative sur le quartier des Batignolles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 231 relatif à l'installation d'une borne numérique informative sur le quartier des Batignolles.

Valérie NAHMIAS a la parole.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons tous été témoins de la construction du 81e quartier de Paris sur Clichy-Batignolles, un éco-quartier d'une cinquantaine d'hectares qui fait l'admiration pour son parc Martin-Luther-King, son réseau urbain intelligent, son lot de logements, de bureaux, d'écoles, de crèches, de cinémas sans oublier d'ajouter le Tribunal de Paris, la collecte pneumatique, la géothermie et peut-être la future Cité du théâtre. Cet ensemble s'est constitué sous nos yeux.

L'aménageur "Paris-Batignolles Aménagement" a déployé au cours de ces dizaines d'années de nombreux outils d'information numérique et applications digitales sur l'évolution, les spécificités du quartier comme de l'imagerie 3D, des plans interactifs, un historique de photos, vidéos et présentations des projets CoRDEES entre autres. Les travaux se terminent ; il serait dommage de perdre ces données qui ont de nombreux intérêts.

L'objet de ce vœu est de proposer l'installation d'une borne numérique en format carte comme on peut les voir dans des gares ou centres commerciaux, permettant une utilisation de tous ces outils qui ont un grand intérêt historique, technique et urbanistique, mais aussi la possibilité de lier le nouveau Batignolles avec l'actuel village par la mise en valeur de commerces actuels et galeries marchandes futures, en proposant, au travers de cette borne, des sites ou applications.

Je rappelle que ces données sont cédées gratuitement par "Paris Batignolles Aménagement". Je vous demande que ce soit une vitrine, un repérage, un plan, en tout cas l'installation d'une ou deux bornes sur le secteur Clichy-Batignolles.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Valérie NAHMIAS, je vous remercie pour ce vœu relatif à l'installation d'outils numériques d'information et de médiation à destination du public sur le quartier des Batignolles. J'émettrai un avis favorable. Il faut que l'on étudie avec P.B.A. la possibilité de capitaliser sur ces outils et de les installer dans l'espace public. Il est certain que pouvoir raconter l'histoire de la transformation de ce quartier et en avoir un accès dans l'espace public, est quelque chose d'assez intéressant. Donc, avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 231, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 167).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la visite des sites dans le cadre du concours "Réinventer Paris".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 232 relatif à la visite des sites dans le cadre du concours "Réinventer Paris".

Leïla DIRI a la parole.

Mme Leïla DIRI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris", qui permet de choisir une équipe pluridisciplinaire chargée de construire ou réhabiliter des espaces fonciers à potentiel proposés par la Mairie de Paris en vue de leur exploitation, et dans la mesure où les présidents, ou leurs représentants, sont invités à siéger au sein du jury, vous nous proposons que la Direction de l'Urbanisme propose à l'ensemble des membres du jury une visite guidée de chacun des sites concernés, afin de mieux apprécier l'adéquation, la faisabilité et l'audace des projets des candidats.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Edith GALLOIS, cela allait sans dire, mais cela va certainement mieux en le disant.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est Leïla DIRI.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ah, d'accord, excusez-moi pour cette erreur.

Nous organisons déjà des visites pour les candidats lorsque le site est accessible. Nous pourrions donc faire de même avec les élus. Donc, j'émetts un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 232, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 168).

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'accompagnement de "start-up".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 233 est relatif à l'accompagnement de "start-up".

Alexandre VESPERINI a la parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, ce vœu fait suite à deux réalités. La première, c'est celle du désengagement progressif de l'Etat dans ses participations d'Etat dans un certain nombre d'entreprises qui me semblent être stratégiques, pas seulement stratégiques du point de vue du CAC 40, mais aussi stratégiques du point de vue EBIT à travers la B.P.I. La deuxième réalité que je voudrais évoquer ici, c'est le décret Montebourg que le Premier Ministre souhaite voir élargi à un certain nombre de secteurs, et notamment les secteurs du numérique, de l'intelligence artificielle, qui concerne une partie des entreprises qui sont actuellement incubées à Paris par les différents pôles de compétitivité, par les différents incubateurs, dont la Mairie de Paris est à l'initiative.

Nous avons déposé ce vœu à l'initiative du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, pour voir s'il était possible que l'Exécutif étudie l'idée d'organiser un fonds d'investissement stratégique municipal pour soutenir un certain nombre de "start-up" parisiennes dans le domaine du numérique, qui passent du statut de "start-up" au statut de pépite, voire de licorne, c'est-à-dire des entreprises qui sont développées, qui ont dépassé le stade

du fonds d'amorçage et qui, à un moment donné, marchent tellement bien qu'elles sont rachetées parfois par des entreprises étrangères.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons nous inquiéter quand même du fait que le capital de ces entreprises, qui sont les plus talentueuses de Paris, qui sont les plus talentueuses de France donc, se retrouve un peu sous l'apanage, sous la domination de capitaux étrangers.

Naturellement, il s'agit plus d'un vœu d'appel que d'un vœu exécutif. C'est un vœu qui vise à poser la question du soutien de la Ville de Paris en direction d'entreprises qui ne sont plus des "start-up", sont des licornes, et qui peuvent en réalité représenter des richesses très importantes, des richesses boursières importantes, dont pourraient profiter non pas les Français, les entreprises françaises, mais plutôt des capitaux étrangers. Bref, c'est un vœu, vous l'aurez compris, qui est lié à notre défi, lié à l'intelligence économique et lié au patriotisme économique.

Quand je vois la politique qui est actuellement menée par le Gouvernement, je pense que nous aurions probablement loisir, probablement l'occasion, pour la Ville de Paris, de prendre "des billes" sur un certain nombre d'entreprises qui sont particulièrement talentueuses, qui sont aujourd'hui soutenues par différents pôles de compétitivité et différents incubateurs parisiens, et qui, donc, mériteraient un soutien particulièrement accru de notre part.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur VESPERINI, je vous remercie pour ce vœu qui, d'ailleurs, me surprend quand même un tout petit peu.

D'abord, parce qu'il y a quand même pas mal de dispositifs d'aide pour le financement des entreprises abondés par la Mairie de Paris : "Paris Innovation Amorçage", que nous partageons avec la B.P.I., les prêts d'honneur du "Réseau Entreprendre Paris" et les prêts d'honneur de "Scientipôle Initiative". Au total, depuis 2014, la Mairie de Paris a contribué à hauteur de 26 millions d'euros à ces 3 dispositifs qui ont bénéficié à plus de 1.200 entreprises, pour un montant total de plus de 40 millions d'euros.

Je vous rappelle également que la Mairie de Paris a lancé récemment le "Paris Fonds vert", un fonds d'investissement dédié à la transition écologique qui va lever entre 150 et 200 millions d'euros pour les investir dans des P.M.E. de l'économie verte afin de leur permettre de passer à l'échelle industrielle.

Je suis également surpris du fait que vous dites que le Gouvernement se désinvestit alors que la B.P.I. a fait un effort considérable, notamment pour les entreprises qui sont en développement après la phase de l'amorçage.

J'avoue que la proposition me paraît décalée par rapport à ce que doit faire une ville, vis-à-vis de ce que doit faire un Gouvernement ou en tout cas de ce que l'on doit faire à l'échelle nationale.

La Mairie de Paris a une stratégie que vous connaissez bien : la création d'une offre d'immobilier d'entreprise adaptée à chaque étape de la vie d'une entreprise, le soutien au développement économique à travers notre agence de développement et d'innovation "Paris & Co", le soutien à l'écosystème de l'innovation à l'échelle du Grand Paris pour connecter les "start-up" avec les grands comptes.

Enfin, nous permettons aux "start-up" de tester leurs innovations en situation réelle en mettant à disposition le territoire parisien pour en faire un territoire d'expérimentation des innovations.

Il nous semble que c'est cela vraiment le rôle d'une municipalité et nous n'avons pas les moyens financiers d'accompagner des "start-up" qui en sont au stade du développement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Voilà pourquoi je propose de ne pas soutenir ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu est maintenu, Monsieur VESPERINI ?

M. Alexandre VESPERINI. - Le vœu est maintenu parce que la réponse n'a aucun rapport avec ce que je viens de dire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 233 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet "Europacity".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 234, et dernier vœu de notre Conseil, est relatif au projet "EuropaCity".

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous gardons le meilleur pour la fin !

Nous avons commencé cette séance sur l'enjeu de préserver la biodiversité, de se préoccuper de l'urgence climatique, eh bien nous terminerons, je l'espère, sur une décision concrète qui y contribue très fortement.

Mardi 6 mars 2018, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté du 21 septembre 2016 du Préfet du Val-d'Oise qui autorisait la création de la zone d'aménagement concerté du Triangle de Gonesse devant accueillir le méga complexe commercial d'"EuropaCity".

Il faut absolument que le projet d'"EuropaCity" soit définitivement abandonné car c'est une aberration totalement anti-écologique.

Au vu de l'heure tardive, je ne vais pas vous donner tous les éléments qui sont dans ce vœu sur l'aspect anti-écologique...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur VESPERINI, soit j'appelle les huissiers, soit vous arrêtez.

Continuez, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien, petite tisane, Monsieur VESPERINI, à cette heure ? Je continue. Ce projet est totalement anti-écologique. Je rappelle qu'il s'agit du plus grand centre commercial d'Europe, avec carrément une piste de ski et autres folies de ce genre, mais surtout que ce projet contribuerait à supprimer 280 hectares de terres agricoles extrêmement fertiles, que nous avons besoin de préserver pour nourrir les Franciliens et les Franciliennes, les Parisiens et les Parisiennes.

Il y a, par ailleurs, un beau projet alternatif à ce méga-complexe commercial, le C.A.R.M.A. pour coopérative, pour une ambition rurale, métropolitaine et agricole, qui a pour objectif de faire du Triangle de Gonesse un pôle d'excellence de l'agro-écologie péri-urbaine, avec de nombreuses associations coopératives comme "Terre de Liens", "Biocoop", "France Nature Environnement", "Fermes d'avenir", ou encore le réseau A.M.A.P. qui y sont impliqués.

Mes chers collègues, je souhaiterais par l'adoption de ce vœu que la Ville de Paris à la fois s'engage contre le projet "EuropaCity" et soutienne ce projet alternatif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

Ensuite, nous aurons une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Danielle SIMONNET, on a déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, aussi bien avec vous qu'avec le groupe Ecologiste, de dialoguer sur ce projet. Vous avez résumé les étapes de ce projet, notamment au Tribunal administratif. Vous connaissez parfaitement notre point de vue et mon point de vue sur ce projet.

Ma position est toujours la même, c'est-à-dire que nous n'avons pas à intervenir sur un autre territoire que celui qui est le nôtre. Nous nous plaignons suffisamment des interventions intempestives de certaines collectivités sur ce que nous décidons concernant la voie Georges Pompidou, pour ne pas faire l'équivalent. Je vous demande donc de retirer votre vœu, à défaut de quoi j'y émettrai, comme d'habitude, un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vient de le dire Jean-Louis MISSIKA, on a eu l'occasion plusieurs fois d'évoquer cela. Il y a un élément nouveau qui est la décision du Tribunal qui nous donne raison, il faut bien le dire, sur le fond, qui dit que ce projet n'aurait jamais dû être lancé tel qu'il est, compte tenu notamment de ses impacts environnementaux.

C'est peut-être là que l'on a une appréciation différente. C'est que nous pensons que l'environnement, le climat, cela n'a pas comme limite le boulevard périphérique, qu'il y a une interaction entre ce qu'il se passe à l'intérieur et à l'extérieur, et dans les deux sens. Tout ce qui peut être fait pour lutter contre l'artificialisation des sols, le réchauffement climatique, les pollutions atmosphériques doit être soutenu par notre collectivité, même si physiquement cela se passe sur un autre territoire.

C'est pour cela que nous allons, une fois de plus, voter et soutenir ce vœu qui, je l'espère, se traduira surtout au plan réel, plus encore qu'au plan symbolique de notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que vous maintenez votre vœu, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 234 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On va le refaire.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2018 DRH 6 - Statut des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 6 est retiré de l'ordre du jour.

2018 DRH 10 - Échelonnement indiciaire applicable aux corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 10 est retiré de l'ordre du jour.

2018 DRH 7 - Statut particulier du corps des ingénieurs et architectes, cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au taux de recrutement.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fusion des corps techniques de cadres A et A+.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 7 et les vœux n^{os} 64 et 65 sont retirés de l'ordre du jour.

2018 DRH 9 - Échelonnement indiciaire du corps des ingénieurs et architectes cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 9 est retiré de l'ordre du jour.

2018 DRH 11 - Modifications des statuts particuliers des ingénieurs hydrologues et hygiénistes et des ingénieurs économistes de la construction de la Commune de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 11 est retiré de l'ordre du jour.

2018 DU 62 - Cession du Château de Bellefontaine à Samois-sur-Seine et à Avon (77).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 62 est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants dans divers organismes (suite).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Régie chargée de la gestion de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la Ville de Paris (R. 20) :

2 titulaires, en remplacement de Mme Alexandra CORDEBARD et de M. Didier GUILLOT, démissionnaires, désignés lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Paul SIMONDON,

- M. Patrick BLOCHE.

Fondation "PREM UP" (R. 21) :

1 titulaire, en remplacement de M. Didier GUILLOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 16 et 17 juin 2014.

- Mme Nawel OUMER.

Atelier parisien d'urbanisme (APUR) (Conseil d'administration) (R. 22) :

1 titulaire, en remplacement de M. Didier GUILLOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Paul SIMONDON.

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (R. 23) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Léa FILOCHE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Patrick BLOCHE.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 42

Non participation au vote : 121

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 22

Pour : 41

Commission d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris (R. 24) :

1 suppléant.

- M. Bruno JULLIARD.

Assistance publique - Hôpitaux de Paris (Conseil de surveillance) (R. 25) :

1 titulaire à compter du 8 avril 2018.

- Mme Anne SOUYRIS.

"Paris Habitat" OPH (Conseil d'administration) (R. 26) :

1 personnalité qualifiée, en remplacement de M. Alain GAONAC'H, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Richard PUYAL.

Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association - Classes des écoles privées du premier degré sous contrat d'association (R. 27) :

Ecole privée Sainte Marguerite 16, rue Basfroi (11e) :

1 titulaire, en remplacement de M. Patrick BLOCHE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 16 et 17 juin 2014.

- M. Philippe DUCLOUX.

Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 28) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Nawel OUMER, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- Mme Galla BRIDIER.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 20 à R. 28).

Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy-Paris Val-de-Marne (Conseil d'administration) (R. 9 G) :

1 titulaire en remplacement de M. Pierre AURIACOMBE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016.

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

L'association "Paris Initiative Entreprise" (Assemblée générale) (R. 10 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Didier GUILLOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014.

- M. Philippe DUCLOUX.

Société publique locale d'aménagement "Paris Batignolles Aménagement" (R. 11 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Didier GUILLOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- Mme Carine PETIT.

Société publique locale d'aménagement de Paris "SEMAPA" (R. 12 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Didier GUILLOT, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Bruno JULLIARD.

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (R. 13 G) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Léa FILOCHE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 42

Non participation au vote : 121

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 22

Pour : 39

Établissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R. 14 G) :

Collège Anne-Frank 38, rue Trousseau (11e)

Conseil d'administration :

1 titulaire, en remplacement de M. Patrick BLOCHE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

- Mme Mercedes ZUNIGA.

Collège Beaumarchais 124-126, rue Amelot (11e)

Conseil d'administration :

1 titulaire, en remplacement de M. Patrick BLOCHE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

- M. Philippe DUCLOUX.

1 suppléant.

- Mme Nawel OUMER.

Commission permanente :

1 titulaire, en remplacement de M. Patrick BLOCHE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

- M. Philippe DUCLOUX.

Collège Lucie et Raymond Aubrac 62, rue de la Fontaine-au-Roi (11e)

Conseil d'administration :

1 suppléant, en remplacement de M. Patrick BLOCHE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

- Mme Mercedes ZUNIGA.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 9 G à R. 14 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je voudrais qu'ensemble, vu l'heure extrêmement tardive, nous remercions l'ensemble des agents du Secrétariat du Conseil de Paris. Je leur souhaite de pouvoir bien rentrer chez eux.

Je remercie l'ensemble des collaborateurs, l'ensemble des élus qui sont encore présents à cette heure.

Je vous rappelle que nous nous retrouverons pour la prochaine séance du Conseil de Paris les mercredi, jeudi et vendredi 2, 3 et 4 mai. Le Conseil de Paris débutera un mercredi et se terminera un vendredi.

J'appelle tout le monde à la sobriété sur les vœux, pour nous permettre quand même, à nous et aux agents, de profiter un peu des week-ends et des ponts dans la mesure où on le pourra.

En attendant, excellente soirée à tous.

(La séance est levée à vingt-trois heures vingt-cinq minutes).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

QE 2018-05 Question de M. Buon TAN et des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de police relative aux nuisances sonores.

Libellé de la question :

"Les nuisances sonores occasionnées par les deux-roues motorisés à des régimes moteur anormalement élevés, par ceux qui modifient leurs dispositifs d'origine ou qui adaptent des versions non homologuées de pots d'échappement sont une réalité à Paris. L'exaspération légitime des citoyens face à ces nuisances mérite une réponse appropriée et une action résolue de tous les acteurs. Certes, appréhender les conducteurs en infraction sans provoquer d'accidents est une mission délicate et difficile, tout comme identifier les propriétaires pour procéder à leur confiscation. Et si la réglementation évolue régulièrement pour faire face à cette problématique, la loi ne semble pas toujours respectée.

Par conséquent, les élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaitent avoir des informations sur les points suivants :

- Un état des lieux des actions menées depuis 2012 notamment en termes de responsabilisation en amont des détenteurs de deux-roues.

- Un détail des infractions constatées et sanctionnées au Code de la route pour "émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains" à Paris (contravention, immobilisation des véhicules, etc.) et pour "circulation sur la voie publique de cyclomoteurs, des motocycles, des tricycles et des quadricycles non soumis à réception".

- Un bilan des sanctions dressées pour commerce de pots d'échappement non homologués à Paris et des actions menées contre ce type de commerce."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe les Républicains et Indépendants.

QE 2018-06 Question de Mme Valérie MONTANDON et des élu-e-s du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au coût de la Conférence citoyenne "Comment améliorer la qualité de vie dans le logement social ?".

Libellé de la question :

"Lors du Conseil de Paris de février 2018, un rapport de 14 pages, émanant de la Conférence de citoyens intitulé "Face aux nouveaux usages et enjeux de l'espace public parisien, quels leviers pour un Paris plus propre ?", a été présenté.

Le montant de cette étude de 224.580 euros a été divulgué grâce aux travaux de la M.I.E. sur la propreté.

Il apparaît qu'un rapport émanant de la Conférence des citoyens intitulé "Comment améliorer la qualité de vie dans le logement social ?", en date du 5 février 2016, ait été lui aussi réalisé par IFOP.

Mme Valérie MONTANDON et des élu-e-s du groupe les Républicains et Indépendants souhaiteraient connaître le montant de ce rapport de la Conférence des citoyens "Comment améliorer la qualité de vie dans le logement social ?".

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"Sept conférences citoyennes ont été organisées en 2017 sur la thématique suivante : "Face aux nouveaux usages et enjeux de l'espace public parisien, quels leviers pour un Paris plus propre ?".

Pour mémoire, une conférence citoyenne se déroule en 4 temps :

1. L'institut - en l'occurrence l'IFOP - sélectionne un panel représentatif d'habitants ;
2. Ces habitants suivent un programme de formation sur le sujet qu'ils vont traiter ;
3. Ils auditionnent des experts (plusieurs dizaines d'experts auditionnés au total) ;
4. Ils formulent des propositions concrètes.

Au total, ce sont 105 Parisiens qui ont été mobilisés entre juin et novembre 2017 pour plusieurs centaines d'heures de travail. Chaque panel a ensuite rédigé un rapport d'une quinzaine de pages, les 7 rapports ayant ensuite fait l'objet d'une synthèse unique. Il est donc faux de sous-entendre que 224.580 euros ont été dépensés pour un seul rapport de 14 pages.

La Municipalité est convaincue que le dispositif des conférences citoyennes permet de recueillir les idées des Parisiens nées de leur expérience quotidienne et d'aider ainsi les élus dans la prise de décision. Aussi, elle y a déjà plusieurs fois eu recours et par exemple, plusieurs mesures proposées par le panel citoyen sur la thématique de la lutte contre la pollution ont été mises en œuvre par la Municipalité. Il en est de même avec les conclusions des sept conférences dédiées à la propreté.

Une conférence des citoyens intitulée "Comment améliorer la qualité de vie dans le logement social ?" a été organisée en 2016. Réalisée par l'IFOP, cette conférence d'un montant de 37.800 euros a réuni durant deux week-ends un panel de 19 habitants du parc social avec pour objectif de recueillir leur parole et leurs solutions. À titre d'exemples, la mise en place de rencontres en pied d'immeubles entre locataires et bailleurs, testées en juin 2017 puis généralisées depuis septembre 2017, la définition d'un plan d'investissement pour réparer et embellir les parties communes, mis en place en avril 2018, figuraient parmi ces recommandations."

QE 2018-07 Question de Mme Déborah PAWLIK et des élu-e-s du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au coût de la Conférence citoyenne sur la pollution de l'air.

Libellé de la question :

"Lors du Conseil de Paris de février 2018, un rapport de 14 pages, émanant de la Conférence des citoyens intitulé "Face aux nouveaux usages et enjeux de l'espace public parisien, quels leviers pour un Paris plus propre ?", a été présenté.

Le montant de cette étude de 224.580 euros a été divulgué grâce aux travaux de la M.I.E. sur la propreté.

Il apparaît qu'un rapport émanant de la Conférence des citoyens sur la pollution de l'air, en date du 7 novembre 2014, ait été lui aussi réalisé par IFOP.

Mme Déborah PAWLIK et des élu-e-s du groupe les Républicains et Indépendants souhaiteraient connaître le montant de ce rapport de la Conférence des citoyens sur la pollution de l'air."

Réponse non parvenue.

Réponse à une question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

QE 2018-01 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au défilé L'Oréal sur les Champs-Élysées.

Réponse (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"L'autorisation d'occuper temporairement une partie des Champs-Élysées le 1er octobre 2017 pour l'organisation d'un événement dédié à la mode intitulé "Le Défilé", dans le cadre de la piétonisation des Champs-Élysées, a été délivrée à l'association du Comité des Champs-Élysées par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et non par la Direction de l'Information et de la Communication.

Par courrier en date du 8 septembre 2017, le Président du Comité des Champs-Élysées, association chargée de la promotion et de la valorisation de cette avenue emblématique, avait sollicité l'exonération de la redevance due pour occupation du domaine public municipal pour ce défilé.

Ce défilé de mode était accessible gratuitement au grand public et faisait partie intégrante de la programmation des animations organisées en marge de la "Fashion Week", manifestation majeure qui concourt au rayonnement de Paris comme capitale de la mode.

Cet événement s'inscrivait par ailleurs pleinement dans la politique, portée et financée par le Comité des Champs-Élysées et soutenue par la Ville de Paris, d'animation des dimanches piétonniers organisés sur les Champs-Élysées.

La demande d'exonération de redevance a fait l'objet d'une instruction par les services compétents. Une suite favorable lui a été donnée en conformité avec la délibération votée lors de la séance du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2009 portant réforme de la tarification applicable aux activités commerciales organisées à titre temporaire sur le domaine public parisien, dans la mesure où elle respectait les critères permettant d'obtenir une exonération :

- la manifestation doit avoir pour objet d'animer le quartier ou de soutenir des actions sociales, humanitaires ou caritatives ;
- l'organisateur de l'opération doit avoir le statut d'association ;
- les profits éventuels tirés de la manifestation doivent être intégralement reversés à l'association organisatrice ou à d'autres associations et utilisés dans un but d'intérêt général ;
- l'accès à la manifestation doit être gratuit pour les visiteurs ;
- dans le cas de brocantes ou vides-greniers, tous les exposants doivent être des particuliers."

Votes spécifiques.

Mme Célia BLAUDEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 48.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 18.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 350.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Claude DARGENT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 2, DVD 55 et les vœux n° 156 et n° 176.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 2.

MM. Jérôme GLEIZES et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 123 G.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 25.

M. Christophe GIRARD et Mme Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 126.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 735.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 39.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON et Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 13 et le vœu n° 146 bis.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 74, DLH 76 et DLH 99.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 40.

Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 93.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 25 et DFPE 5.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 72 et DLH 73.

M. Frédéric HOCQUARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 12 G.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 70.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 151 et DFPE 40.

MM. Geoffroy BOULARD, Didier GUILLOT, Mmes Joëlle MOREL et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 18 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 11, DFPE 38, DLH 57, DLH 84 et DLH 87.

Mmes Julie BOILLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 14.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 5 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 29.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 154.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO di BORGIO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DCPA 6.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 7.

MM. Jacques BOUTAULT, Philippe DUCLOUX, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Jean-Pierre LECOQ et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 104 bis.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 17 et DVD 39.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, MM. Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Mao PENINO, Atanase PÉRIFAN, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Yann WEHRLING et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 6.

M. Didier GUILLOT et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 116 et le vœu n° 198.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 49.

M. Hermano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 116.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 14 G et DASCO 7 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mme Julie BOILLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 5 G et DASCO 7 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DASCO 7 G et DASCO 14 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DASCO 7 G et DASCO 14 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Célia BLAUEL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Nicolas BONNET-OUALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DASCO 7 G et le vœu n° 39.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 14 G et DASCO 7 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 7 G et DASCO 14 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 7 G.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DASCO 7 G et DASCO 14 G.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 11.

Votes spécifiés.

Mme Valérie NAHMIAS vote pour le vœu n° 169.

M. Dominique TIBERI vote pour l'amendement n° 186 au projet de délibération CAS 1.

M. Jean-Pierre LECOQ ne vote pas le vœu n° 79.

M. Jacques BOUTAULT vote pour le vœu n° 143.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2018 DEVE 65 Charte Paris Action Climat 2030.

2018 DCPA 9 Projet de récupération de chaleur sur les eaux usées - Mairie d'arrondissement et Groupe Scolaire Parmentier (11e) - Candidature à l'appel à projets du FEDER.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2018 DASCO 7 Indemnités amiables de la MAIF et du Groupe La Poste en réparation de préjudices subis suite à deux incidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2018 DASCO 8 Subventions (75 000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 associations de parents d'élèves (A.D.A.P.E.E.P de Paris et C.D.P.E de Paris).

2018 DASCO 11 Lycée Théophile Gautier (12e) - Subvention (3 575 euros).

2018 DASCO 20 Subventions (200.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec Loisirs Pluriel Paris 6 (15e) et Loisirs Pluriel Paris 19 : accueil de loisirs à parité enfants handicapés et valides.

2018 DASCO 22 Classes à Projets artistiques et Culturels (PAC) pour l'année 2017/2018. Contribution municipale (62.000 euros) et convention avec l'Académie de Paris (19e).

2018 DASCO 25 Mise à disposition d'espaces pour l'exposition "Objectif photos" - Convention d'occupation avec l'établissement public "CentQuatre-Paris".

2018 DFPE 5 Subventions (332.000 euros) et conventions pluriannuelles avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (13e, 14e, 18e et 20e).

2018 DFPE 6 Subventions (27.500 euros) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (10e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e).

2018 DASCO 4-G Subvention (3.000 euros) à l'association "Comité International des Jeux Mathématiques" (5e).

2018 DASCO 6-G Gestion des cités scolaires du second degré - Convention avec la Région Ile-de-France.

2018 DASCO 7-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13.759 euros), subventions d'équipement (2.273.624 euros) et subventions pour travaux (208.076 euros).

2018 DASCO 13-G Subvention (10.000 euros) à l'association l'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2018 DASCO 14-G Budget participatif des collèges - Subventions (827.000 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2018 DASES 41-G Participations au titre de l'année 2018 (3.215.356 euros) aux 6 CLIC Paris Emeraude (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris.

2018 DASES 86-G Avenants aux conventions pluriannuelles fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'Accueil de Jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (2.312.507 euros).

2018 DASES 88-G Convention de labellisation de la Maison des aînés et des aidants du territoire du centre parisien (1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e).

2018 DASES 111-G Subventions (30.00 euros) et avenants avec des associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées hospitalisées.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2018 DLH 16 Location de l'immeuble 47 A /51 A, rue Dutot et 2, rue Vigée Le Brun (15e) à Domaxis - Déclassement, résiliation anticipée du bail à construction et bail emphytéotique.

2018 DLH 57 Location de l'immeuble 6-12, avenue de la Porte de Vanves (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2018 DLH 69 Contrôle des règles d'hygiène de l'Habitat. Convention de partenariat Ville de Paris-État.

2018 DLH 71 Octroi de garantie de la Ville de Paris à Erigère pour deux prêts souscrits dans le cadre du financement d'une opération de remboursement anticipé de deux prêts PLS.

2018 DLH 72 Création 310 rue de Vaugirard (15e) d'une résidence sociale de 49 logements - Modification de la délibération initiale et de la garantie de la Ville (4.172.473 euros) demandées par France Habitation.

2018 DLH 73 Création 91 avenue de Clichy 6 rue Jacquemont (17e) d'une pension de famille comportant 29 logements PLA-I - Modification des garanties de la Ville (1.875.133 euros) demandée par France Habitation.

2018 DLH 74 Réalisation 37 rue Saint-Lambert-179 rue Blomet (15e) d'un programme de création de 16 logements sociaux - Modification des garanties de la Ville (2.669.043 euros) demandée par Immobilière 3F.

2018 DLH 76 Réalisation d'un programme de résidence étudiante 21 rue de la Chapelle (18e) - Modification de la garantie de la Ville (2.932.920 euros) demandée par EFIDIS pour 111 logements PLUS.

2018 DLH 79 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 7-11, impasse Delaunay (11e).

2018 DLH 80 Subvention (999.000 euros) et convention pluriannuelle 2018-2020 association SOLIHA Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise (8e).

2018 DLH 81 Réalisation 63-63 bis, rue de Wattignies (12e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement social PLA-I par la société Foncière d'Habitat et Humanisme.

2018 DLH 84 Location de 20 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 14, boulevard Beaumarchais / 5, rue Amelot (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2018 DLH 86 Réalisation 70-72 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de construction neuve - Réitération de prêts garantis par la Ville pour 6 logements PLS et 16 logements intermédiaires demandés par Erigère.

2018 DLH 87 Location de l'immeuble 10, rue de Nancy (10e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2018 DLH 92 Réalisation 5 rue Berzelius (17e) d'un programme de construction neuve d'une pension de famille - Modification de garantie d'emprunt de la Ville (5.000 euros) demandée par ADOMA pour 20 logements PLA-I.

2018 DLH 95 Bail emphytéotique adm. (BEA) portant location de l'ensemble immobilier 21-25 avenue de la Porte de Châtillon (14e) - Agrément à une cession partielle de droits réels et agrément à un bail commercial.

2018 DU 40 Cession à Elogie-SIEMP d'une emprise de 14,56 m² à détacher de l'assiette du bail emphytéotique portant sur les lots communaux situés 14, rue des Patriarches (5e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2018 DDCT 35 Subvention (11.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Atouts Cours.

2018 DDCT 2 - DASES-G Subvention (14.500 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association Atouts Cours.

2018 PP 16 Dispositions fixant les modalités d'organisation du recrutement sans concours au grade d'adjoint administratif du corps des adjoints administratifs de la Préfecture de police.

2018 PP 17 Dispositions fixant modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ADP de 2^{ème} classe de la PP.

2018 PP 18 Dispositions fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Préfecture de police.

2018 PP 19 Dispositions fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure de la Préfecture de police.

2018 PP 20 Modification des dispositions fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et de classe exceptionnelle de la Préfecture de police.

2018 PP 21 BSPP - Acquisition de pièces détachées, consommables et accessoires pour moniteur défibrillateur Defigard Touch Seven.

2018 PP 22 Convention de mandat "Electricité 2" pour mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement d'électricité passé sur fondement d'accords-cadres conclus par l'UGAP.

2018 PP 23 Convention de groupement de commandes avec la Préfecture de région Île-de-France.

2018 PP 24 Convention de groupement de commandes entre l'État et la Ville relative à la location-maintenance de copieurs de production noir et blanc.

2018 PP 25 Marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2018 PP 26 Convention de groupement de commandes avec les services État concernant la fourniture de pièces de rechange automobile dites "concurrencées" et de fournitures connexes nécessaires à l'entretien et à la réparation de véhicules quatre roues légers et utilitaires de toutes marques de moins de 3,5 tonnes de PTAC.

2018 DDCT 22 Subvention (17.500 euros) à une association et convention pluri annuelle d'objectifs au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

2018 DASES 19-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Espace JAM pour un lieu de proximité pour les jeunes et les familles dans le 19^e arrondissement.

2018 DASES 29-G Subvention (130.000 euros) et convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais (AJAM) proposant un dispositif animation prévention jeunesse dans le 10^e arrondissement.

2018 DASES 72-G Convention avec l'association Les Équipes d'Amitié pour ses actions de prévention spécialisée.

2018 DASES 73-G Convention avec la fondation A. Mequignon pour ses actions de prévention spécialisée.

2018 DASES 74-G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'APSV (19e) pour ses actions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2018 DFPE 23 Subvention et convention (1.800.000 euros) avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Sedaine (11e).

2018 DFPE 24 Subvention (924.000 euros) et convention avec l'association "Crescendo" (11e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Spinoza/Ménilmontant (11e).

2018 DFPE 31 Subventions (1.396.403 euros), subvention (306.585 euros) et avenants à l'association U.D.A.F (9e) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 38 Logement de fonction rattaché à la crèche 10, rue Pierre Choderlos de Laclos (13e) - Convention de gestion avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris.

2018 DFPE 40 Crèche et logement de fonction situés 61/65 boulevard de Charonne (11e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

2018 DFPE 42 Subvention (605.704 euros) et convention avec la Planète des Enfants (14e) pour la création d'un multi-accueil au 10, rue Philidor (20e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2018 DAE 8-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Ile-de-France (CREPI IdF) (7e).

2018 DAE 17-G Adhésions (11.960 euros) à l'association NQT - Nos Quartiers Ont des Talents (93200).

2018 DAE 18-G Aide financière (70.000 euros) et convention avec l'association PIE pour la mise en œuvre du Dispositif Locaux d'Accompagnement (DLA).

2018 DAE 37-G Subventions (57.735 euros) et conventions avec 2 associations dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif "Espaces de travail Publics".

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2018 DRH 13 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs certifiés de l'École horticole de la Ville de Paris (École du Breuil).

2018 DRH 2-G Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs certifiés du centre de formation professionnelle d'Alembert

2018 DRH 12 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des professeurs de la Ville de Paris.

2018 DRH 15 Convention entre la ville de Paris et la société Exatech relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrits.

2018 DRH 20 Modification de la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élève ingénieur des travaux de la ville de Paris.

2018 DRH 24 Convention avec le centre de rééducation professionnelle et sociale Jean-Pierre Timbaud.

2018 DAJ 2 Approbation du contrat de coexistence entre les marques VELIB', AUTOLIB', BELIB' et TRILIB' de la Ville de Paris et la marque TANLIB.

2018 SG 9 Subvention (65.766 euros) à l'association CASODOM dans le cadre de la mise à disposition d'un agent de Ville de Paris en 2018.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2018 DFA 2 Convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'achat de travaux de câblages informatique et téléphonique.

2018 DFA 9 Indemnisation d'un tiers du 19 rue des Roses (18e), pour la remise en état d'un logement endommagé par des infiltrations d'eau dues à un panneau d'affichage publicitaire municipal.

2018 DFA 10 Avenant n° 1 à la convention d'exécution de prestations ayant pour objet la fourniture de services d'agence de voyage et de services associés.

2018 DFA 11 Signatures de deux avenants aux conventions conclues avec les sociétés SFR et Complétel SAS pour l'occupation du domaine public non routier de la Ville - Augmentation du km d'artères autorisé.

2018 DFA 15 Exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements de vente de phonogrammes.

2018 DFA 4-G Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en faveur des établissements de vente de phonogramme.

2018 DICOM 9 Tarifs de la redevance pour la mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun.

2018 DSTI 2 Principe de la distribution du Service Numérique de Déclaration des Meublés de Tourisme, actuellement détenu par la Ville de Paris, sous une licence de logiciel libre.

2018 SG 10 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association française des correspondants des données personnelles - AFCDP - et versement de la cotisation correspondante.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DAE 77 - DEVE Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Chantier Ecole Ile-de-France (Seine-Saint-Denis).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2018 DAC 84 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2018 DAC 7 Subventions (196.000 euros) à trente cinq associations au titre de l'aide à la diffusion pour des projets de spectacle vivant à Paris.

2018 DAC 12 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production (11e).

2018 DAC 13 Subventions (480.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

2018 DAC 15 Subventions (37.000 euros) et convention avec deux associations œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2018 DAC 18 Subvention (230.000 euros) à l'association Cité-Théâtre, signature de l'avenant à la convention annuelle financière et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 (14e).

2018 DAC 75 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds social juif unifié (3e, 4e).

2018 DAC 80 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris (20e).

2018 DAC 81 Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

2018 DAC 82 Subvention (10.000 euros) à l'association Paris Jazz Club.

2018 DAC 83 Subvention (12.000 euros) à la société El Alamein.

2018 DAC 93 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e).

2018 DAC 132 Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e) et Art Azoï (20e).

2018 DAC 137 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (20e).

2018 DAC 139 Subvention (2.000 euros) à l'association treize en vue (13e).

2018 DAC 144 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e).

2018 DAC 149 Subvention (6.000 euros) à l'association les Jeudis Arty (3e).

2018 DAC 151 Convention Paris Habitat - Ville de Paris pour la réalisation de fresques murales dans l'espace public.

2018 DAC 154 Convention de financement avec la SEMAPA pour le déplacement de l'œuvre "Les Rochers dans le Ciel".

2018 DAC 179 Subventions (38.000 euros) à neuf associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2018 DAC 215 Subvention (5.000 euros) à l'association Petit Pont et Grand Ecran.

2018 DAC 216 Subvention (20.000 euros) à l'association Rainbow Submarine.

2018 DAC 217 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

2018 DAC 218 Subvention (5.000 euros) à l'association Attac Paris Nord-Ouest.

2018 DAC 219 Subvention (5.000 euros) avec l'association Les Lumières (15e).

2018 DAC 220 Subvention (5.000 euros) à l'association française du cinéma d'animation (9e).

2018 DAC 221 Subvention (23.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma documentaire.

2018 DAC 350 Subvention (3.640.000 euros) et avenant avec l'association Paris-Ateliers.

2018 DAC 735 Subvention sollicitée auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles - pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional.

2018 DAC 737 Convention relative à l'occupation du domaine public avec l'association Compagnie Bernard Sobel (7e).

2018 DAC 738 Avenant au bail du 67, boulevard de Montmorency avec l'Association de la Maison des Ecrivains et de la littérature (16e).

2018 DAC 739 Protocole d'accord pour l'indemnisation de la Ville de Paris pour la perte de fonds photographiques après travaux au 7 rue Dubrunfaut (12e).

2018 DAE 12-G Subvention (20 000 euros) et convention avec le GIP Cafés-Cultures.

2018 DICOM 5 Conventions de partenariats cadres avec Le Bonbon.

2018 DICOM 8 Convention de prêt d'œuvres pour l'expo CABU.

2018 DICOM 10 Conventions de partenariats médias pour l'exposition "Gilles Caron - Paris 1968".

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2018 DGRI 5 Convention tripartite de partenariat entre la Ville de Paris, l'AIMF et la Commune de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et convention de partenariat avec l'association Mouvement français pour le planning.

2018 DGRI 6 Coopération décentralisée - Convention avec la municipalité de Brazzaville et le SYCTOM pour la création d'une aire de valorisation des ordures ménagères à Brazzaville (Congo).

2018 DGRI 9 Subvention (125.000 euros) et adhésion (25.000 euros) à l'association GUAPO (Global Urban Air Pollution Observatory), dénommée en français, Observatoire Mondial des Villes pour la Qualité de l'Air.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2018 DEVE 43 Emprise de chantier dans le square Albert Tournaire (12e) dans le cadre de la modernisation de la ligne 6 du métro—Convention d'occupation temporaire du domaine public par la RATP.

2018 DEVE 47 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2018 DAE 116 Subventions (160.000 euros) et conventions avec 18 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique.

2018 DAE 145 Subventions (580.000 euros) à 56 associations et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs "Initiatives étudiantes à Paris".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2018 DJS 112 Subvention (600.000 euros) et avenant à convention avec le Stade Français Paris au titre de l'année 2018.

2018 DJS 115 Subvention (5.000 euros) à la Fédération Française de Handball à l'occasion de l'organisation de l'étape française de la Golden League 2018 à Paris.

2018 DJS 116 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime au titre de l'organisation du CIP et du Trophée Monal 2018.

2018 DJS 117 Subvention (100.000 euros) et convention avec le PSG Handball et l'association Paris Handball au titre de l'année 2018.

2018 DJS 136 Subvention (48.500 euros) et convention avec le Paris Jean Bouin CASG au titre de l'année 2018.

2018 DJS 137 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de la 43ème édition du Paris Grand Slam les 10 et 11 février 2018.

2018 DJS 146 Subvention (85.000 euros) et convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire au titre de l'organisation de l'ISF Mondial de cross scolaire Paris du 2 au 7 avril 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2018 DAE 11 Hôtel d'activités Allée verte (11e) - Avenants au bail emphytéotique avec la RIVP.

2018 DAE 83 Subvention (75.000 euros) et convention avec l'association Agoranov (6e).

2018 DAE 91 Cotisation (14.880 euros) à l'association Pacte PME (2e).

2018 DAE 95 Subventions de fonctionnement (200.000 euros) et conventions avec les associations FabCity Grand Paris (19e).

2018 DAE 128 Arc de l'innovation - Programme SOHO (18e) - Garantie d'emprunt à la SAS SOHO Chapelle International et convention.

2018 DCPA 6 Tour Eiffel - Réaménagement du site - Convention de partenariat avec la société AUTODESK.

2018 DGRI 11 Avenant n° 1 à la Convention entre la Ville de Paris et le C40 Cities Climate Leadership Group.

2018 DLH 99 Réalisation avenue de la Porte des Ternes (17e) d'un programme comportant 8 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 8 logements PLS par Immobilière 3F.

2018 DU 11 Cession par adjudication d'un pavillon et d'un terrain 40 et 57 rue Jean Mermoz à Garches (92).

2018 DU 63 Cession d'une galerie technique en tréfonds 2-14 rue Verniquet (17e).

2018 DU 64 Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" sur le site dit "Terrains Bizet" à Villejuif (94) - Désignation du lauréat, déclassement et cession.

2018 DU 68 Convention de levée de la servitude militaire dans le bois de Vincennes entre l'État (Ministère des Armées) et la Ville de Paris (12e).

2018 SG 11 Subvention (3.000 euros) à l'association La Ville en Commun pour l'organisation d'un colloque international à l'occasion des cinquante ans du "Droit à la Ville" d'Henri Lefebvre.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2018 DVD 9 Partie garage du parc de stationnement Saint Sulpice (6e) - Principe de la DSP pour l'entretien et l'exploitation.

2018 DVD 10 Stockage et recyclage de matériaux. Convention de coopération avec la ville de Vitry (94).

2018 DVD 14 Parc de stationnement Haussmann Berri (8e) - Convention de concession avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement pour l'exploitation et la modernisation.

2018 DVD 20 Parc de stationnement George V - Convention de concession pour l'exploitation et l'entretien du parc - Contrat d'occupation du domaine public pour exploitation de la station service.

2018 DVD 21 Parc de stationnement Pont de Grenelle-Maison de la Radio (16e). Avenant n° 1 au contrat d'affermage.

2018 DVD 28 Anciennes carrières du Fort d' Ivry. Convention avec le Ministère des Armées pour leur surveillance.

2018 DVD 37 Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France au titre de 2018.

2018 DVD 45 Retrait et destruction des véhicules conduits et abandonnés en fourrières. Avenants de prolongation aux conventions.

2018 DVD 50 Indemnisation amiable de différents tiers (237.424,81 euros) en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2018 DASES 71-G Participation (48.000 euros) et convention avec les permanences de nuit ULS Hérault géré par la Fondation Maison des Champs.

2018 DASES 89-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'Association de Gestion des Appartements Temporaire (AGATE) (12e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle.

2018 DASES 90-G Subvention (10.000 euros) à l'Association Nationale pour la Promotion et le Développement de la Langue française Parlée Complétée (ALPC) (15e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale.

2018 DASES 101-G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Le Souffle 9 qui agit dans le champ de l'autisme.

2018 DASES 102-G Subvention (7.000 euros) pour la Compagnie des rêves Fous (14e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 103-G Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Ecole des Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris (12e), qui agit en faveur des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 105-G Subvention (4.000 euros) à l'association Fédération des Malades et Handicapés (FMH) - Union Départementale de Paris (11e) : qui agit dans le domaine de l'inclusion.

2018 DASES 106-G Subvention (5.000 euros) pour la FNATH, Association des Accidentés de la Vie, Groupement Chemin Vert (11e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle.

2018 DASES 108-G Subvention (3.000 euros) pour l'association Tous pour l'Inclusion (TouPi) (10e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 109-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Vivre et Travailler Autrement qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 121-G Subvention (10.000 euros) pour l'association Championnet (18e) qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 122-G Subvention (6.000 euros) à l'Association Française d'Expression artistique Musika Danse qui agit dans le domaine de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2018 DPE 7 Modification du règlement du service public de l'assainissement de Paris.

2018 DPE 12 Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris.

2018 DVD 31 Canalisation sous la rue Huguette Schwartz (14e). Convention d'occupation du domaine public avec la SCI Broussais La Charité.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2018 DAE 68 Convention d'occupation du domaine public - Place Saint-Sulpice (6e) pour les années 2018-2019-2020.

2018 DAE 82 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour des animations de quartier au titre de l'année 2018 (17e).

2018 DAE 113 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - Dotation de 4.000 euros récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette pour 2018.

2018 DU 70 Mise à jour de la classification des voies du 18e arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2018 DEVE 48 Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (646.566 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2018.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure.

2018 DASES 11-G Subvention (10.000 euros) à l'association PHARE Enfants-Parents (12e).

2018 DASES 12-G Subvention (4.000 euros) à l'association Suicide Écoute (5e).

2018 DASES 14-G Subvention (3.000 euros) à l'association La Porte Ouverte (9e).

2018 DASES 52-G Subvention (5.000 euros) à l'association Argos 2001 (20e).

2018 DASES 54-G Subvention (6.000 euros) à l'association S.O.S Amitié Paris Île-de-France (92 Boulogne-Billancourt).

2018 DASES 76-G Subvention (60.000 euros) et convention avec la SCM Cabinet Rome Batignolles pour la création d'un cabinet médical 81 rue de Rome (17e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2018 DASES 77-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Cabinet médical 33 Gobelins pour la création d'un cabinet médical 33 avenue des Gobelins (13e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2018 DASES 84-G Subvention (13.600 euros) et convention avec la SCM du 4 rue du Pic de Barrette pour la création d'un cabinet médical au 4 rue du Pic de Barrette (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2018 DASES 91-G Subvention (32.000 euros) - Participation (13.000 euros) et convention avec l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs - ACERMA (19e).

2018 DASES 92-G Subvention (15.500 euros) et convention avec l'Ecole des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France (11e).

2018 DASES 123-G Subvention (150.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris (13e) et l'établissement public de santé Maison Blanche (20e).

2018 DFPE 4-G Subvention (75.000 euros), avenant et nouvelle convention (2019-2021) avec l'association DAPSA.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2018 DAC 450 Subventions (17.700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2018 DAC 451 Subvention (2.000 euros) à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz.

2018 DAC 461 Subvention (2.000 euros) à l'Association Mémoire et Espoirs de la Résistance.

2018 DAC 465 Subvention (6.000 euros) à l'association Ciné - Histoire.

2018 DAC 470 Subvention (500 euros) à l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance, fédération de Paris.

2018 DAC 481 Subvention (14.000 euros) à l'Union nationale des combattants du département de Paris.

2018 DAC 482 Subvention (20.000 euros) à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire.

2018 DAC 483 Subventions (5.750 euros) à sept associations d'anciens combattants et comités du Souvenir (1er, 3e, 9e, 12e, 18e, 19e).

2018 DAC 484 Convention de partenariat avec l'établissement public L'Ordre de la Libération Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" et subvention (30.000 euros).

2018 DAC 486 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSP).

2018 DAC 487 Subvention (1.000 euros) à l'Association des Familles de Compagnon de la Libération.

2018 DAC 488 Subvention (10.000 euros) au Comité Parisien de la Libération.

2018 DAC 489 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

2018 DAC 490 Plaque explicative de la Croix de l'Evangile située à l'angle de la rue de l'Evangile et de la rue d'Aubervilliers (18e).

2018 DAC 497 Subvention (1.500 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France.

2018 DAC 498 Subvention (220.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2018 DICOM 12 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah.

2018 DU 112 Dénomination allée Yvette Guilbert (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2018 DDCT 7 Subvention au titre de l'animation locale et de l'intégration (16.000 euros) à l'association "Centre d'information et d'animation du 7ème Inter 7".

2018 DDCT 3 - DASES-G Subvention (7.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Centre d'information et d'animation du 7e - Inter 7".

2018 DJS 99 - DDCT Subvention (15.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec Paris Est Mouv' (11e).

2018 DJS 103 Subvention (35.000 euros) et avenant à convention à l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education - CLAJE (12e).

2018 DJS 109 Subvention (10.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'organisme Coopaname (20e) au titre de la Jeunesse.

2018 DJS 120 Centre Paris Anim' Rennes (6e) et son annexe La Bourdonnais (7e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation.

2018 DJS 122 Centre Paris Anim' Paul Valeyre (9e) et son antenne La Fayette - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation.

2018 DJS 126 Contribution (25.000 euros) au programme annuel d'actions pour 2018 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au PAD implanté au CIDJ et convention pluriannuelle.

2018 DJS 135 Subvention (7.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Parcours le Monde IDF (19e) au titre de la Jeunesse.

2018 DJS 149 BAFA citoyen parisien - Mise en œuvre du dispositif.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2018 DASES 10 Personnels d'appui des services d'accueil familial départementaux d'Alençon, Bellême et Ecommoy - Mise en place d'une prime d'accompagnement au regroupement des services et d'une indemnité de départ.

2018 DASES 2-G Subventions (740.906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Août Secours Alimentaire.

2018 DASES 27-G Subventions (126 000 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2018 DAJ 5 Communication de la liste des marchés conclus du 21 décembre 2017 au 1er février 2018 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2018 DAJ 2-G Communication de la liste des marchés conclus du 21 décembre 2017 au 1er février 2018 au titre de la délégation donnée à Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 13 mars 2018

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jérôme COUMET, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Jean-Bernard BROS et Jean-François LEGARET.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. David BELLARD et Jean-Baptiste de FROMENT.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Présentation des tableaux de bords financiers par M. GRÉGOIRE. Pour des raisons techniques, M. GRÉGOIRE signale qu'il manque le volet subvention :

Intervention de M. SAINT-ETIENNE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à son ordre du jour (dont 9 au Conseil départemental) :

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

DAE 53 : Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien : Intervention de Mmes GABELOTAUD et SIMONNET, de MM. BONNET-OULALDJ, GLEIZES, SAINT-ETIENNE et GRÉGOIRE.

Réponse de Mme POLSKI.

M. POZZO di BORGIO demande s'il était possible d'avoir une évaluation des conséquences de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les finances de la Ville. Il souhaiterait également connaître l'impact de la fréquentation touristique sur le chiffre d'affaires et sur la fréquentation des grands magasins.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur :

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - M. GIRARD, rapporteur :

DRH 7 : Statut particulier du corps des ingénieurs et architectes, cadres supérieurs d'administrations parisiennes : Intervention de Mme SIMONNET, de MM. BONNET-OULALDJ, GLEIZES, SAINT-ETIENNE et GRÉGOIRE.

Réponse de M. GIRARD.

Vœux et amendements :

57 vœux et 4 amendements ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 14.

Prochaine Commission le mardi 24 avril 2018 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 12 mars 2018

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle

PRIMET, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusées au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Danièle GIAZZI, Nathalie MAQUOI et Caroline MÉCARY.

Excusée :

Mme Raphaëlle PRIMET.

Absent-e-s :

Mme Marielle de SARNEZ et M. Grégoire CHERTOK.

Séance ouverte à 12 heures 12.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 70 à l'ordre du jour dont 2 à destination du Conseil départemental :

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les différents projets de délibération de sa délégation :

2018 DAC 490 concernant la plaque explicative de la Croix de l'Évangile située à l'angle de la rue de l'Évangile et de la rue d'Aubervilliers : Intervention de Mme PREMEL et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Vie nocturne, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

2018 DFA 4 G concernant l'exonération de cotisation sur le valeur ajouté des entreprises en faveur des établissements de vente de phonogrammes : Intervention de Mme LECOUTURIER et réponse de M. HOCQUARD.

Culture et relation avec les arrondissements - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a tout d'abord présenté aux élu-e-s de la 2e Commission Mme Claire GERMAIN, nouvelle directrice de la DAC.

M. JULLIARD a présenté ensuite les principaux projets de délibération de sa délégation :

2018 DAC 151 sur la convention "Paris Habitat" - Ville de Paris pour la réalisation de fresques murales dans l'espace public : Interventions de Mme LECOUTURIER et de Mme PREMEL et réponse de M. JULLIARD.

Vœux et amendements :

2 amendements et 22 vœux ont été déposés.

Présentation du vœu sur Jeanne Moreau par Mme PREMEL et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation du vœu sur Martha Desrumaux par Mme PREMEL et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation du vœu sur Josette Dumeix par Mme PREMEL et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation du vœu sur Madeleine Zilhart par Mme PREMEL et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation du vœu sur la rue Alain par M. VESPERINI et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation du vœu sur Bilal Berrini-Zoo par M. DUCLOUX et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation du vœu sur le groupe de mathématiciens Nicolas Boubaki par M. DUCLOUX et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation du vœu sur les travailleurs chinois et indochinois par Mme MÉHAL, intervention de M. GLEIZES et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation du vœu sur Paulette Nardal par Mme MÉHAL et réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Présentation de l'amendement rattaché au projet de délibération 2018 DU 21 concernant le projet campus mode par M. DUCLOUX et réponse de M. HOCQUARD.

Présentation du vœu sur Pierre Henry par M. DUCLOUX et réponse de M. JULLIARD.

Présentation des vœux sur le théâtre Le Tarmac par M. GLEIZES, Mme PREMEL, Mme KUSTER ainsi que du vœu sur la création d'un fond sur la francophonie par Mme MÉHAL et réponse de M. JULLIARD. Interventions de M. GLEIZES et de Mme PREMEL.

Présentation des différents vœux afférents aux bibliothèques par Mme GOLDGRAB, Mme MÉHAL et Mme LECOUTURIER. Réponse de M. JULLIARD et intervention de Mme PREMEL

Présentation du vœu sur la promotion du "street art" féminin par Mme GOLDGRAB et réponse de M. JULLIARD.

Présentation du vœu sur les inégalités femmes/hommes dans les arts et la culture par Mme PREMEL et réponse de M. JULLIARD.

Présentation du vœu sur le projet Mezzara porté par le cercle Guimard par Mme BOULAY-ESPERONNIER et réponse de M. JULLIARD.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Intervention de Mme MÉHAL concernant l'agenda culturel et réponse de Mme GERMAIN.

Séance levée à 13 heures 34.

Prochaine Commission le lundi 23 avril 2018.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 12 mars 2018

Présent-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS, MM. Pierre CHARON, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINO, Patrick TRÉMÈGE et Dominique TIBERI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Célia BLAUDEL, Carine PETIT et M. François DAGNAUD.

Absent-e-s :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 73 à l'ordre du jour dont 3 à destination du Conseil départemental :

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

2018 DVD 29 concernant la dalle Beaugrenelle : Intervention de M. GOUJON et réponse de M. NAJDOVSKI.

2018 DVD 57 concernant les opérations de coordination sur la circulation, le stationnement et la tranquillité publique : Interventions de MM. GOUJON et JULIEN, réponses de M. NAJDOVSKI, Mme BROUSSEL et de M. GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur-adjoint de cabinet du Préfet de police.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme SOLANS en lieu et place de Mme BLAUUEL, rapporteure :

Interventions de Claire PAYEN et Jérémy KUMIELAN, du Conseil Parisien de la jeunesse concernant leur rapport sur le Plan Climat Air Energie de Paris.

Mme SOLANS a ensuite présenté les principaux projets de délibération de sa délégation ainsi que ceux de Mme BLAUUEL en l'absence de cette dernière :

2018 DEVE 54 concernant le Plan Climat Air Energie : intervention de M. LAURET et réponse de Mme SOLANS.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROUSSEL, rapporteure :

Mme BROUSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

2018 PP 22 concernant la convention de mandat "Electricité 2" : Intervention de M. JULIEN et réponse de M. GARRIGUE-GUYONNAUD.

2018 DDCT 17 concernant la subvention et budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" : Intervention de Mme MOREL et réponse de Mme BROUSSEL.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

2018 DEVE 61 concernant la convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2018 de BiodiversiTerre. Intervention de Mme MOREL et réponse de Mme KOMITÈS.

2018 DEVE 58 concernant la communication sur la fête des mares : Intervention de Mme MOREL et réponse de Mme KOMITÈS.

2018 DEVE 57 concernant la communication sur le projet "+ de nature en ville" : Intervention de Mme MOREL et réponse de Mme KOMITÈS.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - M. PENINOÙ, rapporteur :

M. PENINOÙ a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

14 amendements et 76 vœux ont été déposés.

Les vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Séance levée à 11 heures 34.

Prochaine Commission le lundi 23 avril 2018.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 12 mars 2018

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROUSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :

Mme Hélène BIDARD et M. Nicolas NORDMAN.

Absent-e-s :

Mmes Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE, Dominique STOPPA-LYONNET et M. François HAAB.

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 08.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 48 à son ordre du jour (dont 39 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

En l'absence de M. NORDMAN, Mme Léa FILOCHE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Elle a apporté des précisions sur les 7 axes stratégiques du Contrat Local de Santé de Paris pour la période 2018-2022 (DASES 9).

Mme SOUYRIS a indiqué que du 24 mars au 7 avril se tenait la semaine de la Santé.

DASES 84 G : Subvention (13.600 euros) et convention avec la SCM Médicale Belleville (19e) pour la création d'une maison de santé professionnelle (MSP) dans le 19e : Intervention de Mme CEYRAC.

M. DEBRÉ souhaiterait avoir un bilan sur l'impact environnemental de la salle de consommation à moindres risques.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mmes VERSINI et FILOCHE, rapporteures :

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

DASES 2 G : Subventions (740.906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Aôut Secours Alimentaire : Intervention de M. HONORÉ.

Réponse de Mme VERSINI.

Mme VERSINI indique que le 4 avril aura lieu à l'Hôtel de Ville un hommage aux morts de la rue. Elle ajoute que, suite à la nuit de la Solidarité, le 20 mars à partir de 18 heures, une réception sera organisée en l'honneur des bénévoles :

Intervention de M. HONORÉ.

D'autre part, Mme VERSINI signale que le centre d'accueil aux migrants situé Porte de la Chapelle fermera ses portes le 30 mars. Elle indique que l'État prévoit d'ouvrir 4 guichets d'accueil à Paris :

Intervention de Mme CEYRAC et de M. HONORÉ.

Enfin, Mme VERSINI apporte un complément d'information suite à la distribution aux membres de la Commission de la feuille de route de Mme FILOCHE, conseillère de Paris déléguée chargée des solidarités.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

En l'absence de Mme BIDARD, Mme BROSSEL a présenté les projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation, et plus particulièrement le CAS 1 : Évolutions des aides du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative en direction des personnes âgées et handicapées : Intervention de Mmes BERTHOUT et CEYRAC.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSELL, rapporteure :

Mme BROSELL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements, 1 vœu rattaché et 11 vœux ont été déposés.

Mme CEYRAC a présenté les vœux relatifs à l'avenir du Domaine des Trois Châteaux, situé à Coye-la-Forêt et relatif à la suppression des gardiens remplaçants des résidences-appartements gérées par le CASVP.

Mme TAÏEB ATTIAS a présenté le vœu relatif à l'avenir du service public d'enseignement spécialisé aux jeunes aveugles et aux jeunes sourds.

M. BÉGUÉ a présenté l'amendement au projet de délibération DASES 9 relatif à la signature du contrat local de santé de Paris pour la période 2018-2022.

Réponse de Mme SOUYRIS.

M. BÉGUÉ a également présenté le vœu rattaché au projet de délibération DDCT 21 - DAC relatif au projet de loi asile et immigration et au respect des droits des migrant-e-s.

M. BÉGUÉ a présenté le vœu relatif au centre professionnel de formation d'Alembert.

Réponse de Mme VERSINI et intervention de Mme ATALLAH et de M. RAYMOND, directeur de la DASES.

Mme ATALLAH a présenté le vœu relatif à la fin de la trêve hivernale et à la politique du "Logement d'abord".

Réponse de Mme VERSINI et intervention de M. HONORÉ.

Mme KONÉ a présenté le vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au collectif de l'Université de Paris-VI de soutien aux migrant-e-s.

Réponse de Mme VERSINI.

Séance levée à 10 heures 20.

Prochaine Commission le lundi 23 avril 2018 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 12 mars 2018

Présent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIA, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Paul SIMONDON et Alexandre VESPERINI.

Excusée :

Mme Annick LEPETIT.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA et M. Buon Huong TAN.

M. SIMONDON ouvre la séance à 14 heures 01.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Architecture et Grands Projets de Renouveau Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DLH 8 : Modifications des conditions d'attribution du "Prêt Paris Logement" (PPL) et du "Prêt Parcours Résidentiel" (PPR) : Intervention de M. CONTASSOT.

Réponse de M. BROSSAT.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DVD 29 - DU : Dalle Beaugrenelle (15e). Convention de compensation de charges d'ouverture au public avec la SemPariSeine pour la période 2018-2020 : Intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Réponse de M. MISSIKA.

Vœux et amendements :

6 amendements, 1 vœu rattaché et 14 vœux non rattachés ont été déposés.

Question de M. AZIÈRE sur les deux amendements techniques relatifs aux projets de délibération DU 16 et DU 2 G concernant l'appel à Projets Urbains Innovants "Réinventer Paris" - site 17, boulevard Morland - déclassement et vente de l'ensemble immobilier.

Réponse de M. MISSIKA.

Séance levée à 14 heures 26.

Prochaine Commission le lundi 23 avril 2018 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 12 mars 2018

Présent-e-s :

Mmes Gypsie BLOCH, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

Excusée :

Mme Alix BOUGERET.

Absente :

Mme Emmanuelle BECKER.

Séance ouverte à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à l'ordre du jour dont 7 à destination du Conseil départemental :

Petite enfance - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

2018 DFPE 116 concernant la mise en œuvre du plan de soutien de l'accueil individuel. Signature d'une convention de partenariat avec la CAF : Intervention de M. LECOQ et M. CHERKI, réponse de Mme CHARNOZ. Intervention de Mme BLOCH et réponse de M. BLOCHE. Intervention de M. HANSEBOUT, directeur de la DFPE et réaction de Mme CHARNOZ.

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation.

2018 DAE 116 concernant la subvention et convention avec 18 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique : Intervention de Mme LANG et réponse de Mme LEMARDELEY.

Vœux et amendements :

18 vœux ont été déposés.

Présentation du vœu rattaché au projet de délibération 2018 DFPE 116 concernant la création d'une allocation pour les familles recourant à l'accueil individuel par Mme BLOCH et réponse de Mme CHARNOZ.

Présentation du vœu concernant les conditions de la réussite éducative et scolaire dans le 14^e arrondissement par M. CHERKI, interventions de M. JULIEN, de M. LECOQ ainsi que de Mme OLIVIER et réponse de M. BLOCHE.

Présentation du vœu sur la construction du nouveau lycée Paul Valéry par Mme OLIVIER et réponse de M. BLOCHE.

Présentation du vœu sur la mise en place d'une consultation sur les rythmes scolaires par Mme BLOCH et réponse de M. BLOCHE.

Présentation du vœu sur la lutte contre les rongeurs par M. LECOQ et réponse de M. BLOCHE.

Présentation du vœu sur le contrat de délégation de service public du service de restauration de la caisse des écoles du 18^e par M. LECOQ, intervention de M. JULIEN et réponse de M. BLOCHE.

Présentation du vœu sur le dispositif "devoirs faits" par Mme LANG et réponse de M. BLOCHE.

Présentation du vœu sur la promotion des mathématiques par Mme LANG, intervention de M. LECOQ et réponse de M. BLOCHE.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Intervention de M. JULIEN sur le déménagement du centre Claude Bernard - AgroParisTech : Réactions de Mme LANG et de M. LECOQ et réponse de Mme LEMARDELEY.

Séance levée à 17 heures 05.

Prochaine Commission le lundi 23 avril 2018.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 12 mars 2018

Présent-e-s :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Rémi FÉRAUD, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Marinette BACHE.

Excusé :

M. Patrick KLUGMAN.

Absent-e-s :

Mme Ann-Katrin JÉGO et M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 33 à l'ordre du jour dont 2 à destination du Conseil départemental :

Relations internationales et francophonie - M. SANCHES RUIVO, en lieu et place de M. KLUGMAN, rapporteur :

M. SANCHES RUIVO a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. KLUGMAN en l'absence de ce dernier.

2018 DGRI 11 concernant l'avenant à la convention entre la Ville de Paris et le C40 : Intervention de M. BERTHAULT et réponse de M. SANCHES RUIVO.

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. MARTINS, rapporteur :

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

8 vœux ont été déposés.

Présentation du vœu concernant le soutien de la Ville de Paris à la mairie de Bagdad pour la reconstruction, par M. BOUTAULT et réponse de M. SANCHES RUIVO.

Tour d'horizon des différents vœux relatifs à sa délégation par M. MARTINS.

Pas d'intervention.

Les autres vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Intervention de Mme BLADIER-CHASSAIGNE concernant la "Ryder Cup" et réponse de M. MARTINS.

Séance levée à 17 heures 34.

Prochaine Commission le lundi 23 avril 2018.

Listes des membres présents.

Mardi 20 mars - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUDEL, Mme Nathalie FANFANT, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Anne TACHÈNE.

Mardi 20 mars - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick

BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean- François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUDEL, Mme Nathalie FANFANT, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ.

Absents :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGIO.

Mercredi 21 mars - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD,

M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUEL, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absents :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Mercredi 21 mars - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT,

M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUDEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absents :

M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGIO.

Jeudi 22 mars - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel- Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUDEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Didier LE RESTE, M. Yves POZZO di BORGIO.

Jeudi 22 mars - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUDEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absents :

M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Didier LE RESTE, M. Yves POZZO di BORGIO.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Adoption du Plan biodiversité de Paris 2018-2024			
3	1		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à la biodiversité dans les pays du sud.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	2		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à la préservation des Bois de Vincennes et de Boulogne.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	3		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à la création d'une miellerie.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	4		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à l'artificialisation des sols.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	5		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif au permis de végétaliser.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	6		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif aux bouteilles plastiques.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	7		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à la qualité de la terre.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	8		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à l'école du Breuil.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	9		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à la pollution lumineuse.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	10		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à la sensibilisation du grand public.	KOMITES	Retiré	20-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	11		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à la préservation de la Seine.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	12		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à la préservation des trames vertes.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	13		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 33	relatif à l'éducation à la nature dans les établissements scolaires.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	13ter		Exécutif		A	2018 DEVE 33	En réponse aux A2,238,10,13,12,7,11,4 et 239.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	14		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2018 DEVE 33	relatif à la modification d'une définition.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	15		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2018 DEVE 33	relatif à l'Atlas de la nature à Paris.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	236		LRI		A	2018 DEVE 33	relatif à la santuarisation des espaces verts dans les documents d'urbanisme.	KOMITES	Rejeté	20-mars-18
3	237		LRI		A	2018 DEVE 33	relatif à la référence de la baignade du Lac Daumesnil.	KOMITES	Rejeté	20-mars-18
3	238		LRI		A	2018 DEVE 33	relatif aux inventaires.	KOMITES	Rejeté	20-mars-18
3	239		LRI		A	2018 DEVE 33	relatif aux arbres.	KOMITES	Rejeté	20-mars-18
3	16		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DEVE 33	relatif à la construction et à la rénovation des bâtiments.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	17		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DEVE 33	relatif aux études sur la faune et la flore.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	18		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DEVE 33	relatif à un bilan des aubris végétalisés.	KOMITES	Retiré	20-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	19		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DEVE 33	relatif à l'accompagnement des jardinier.e.s citoyen.nes.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	20		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DEVE 33	relatif à un dispositif sur la biodiversité chez les bailleurs sociaux.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	21	72	GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DEVE 33	relatif à une grille de critères.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	22		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DEVE 33	relatif au renforcement des moyens humains dans les espaces verts.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	23	73	GEP	MOREL, BELLIARD, CONTASSOT	V	2018 DEVE 33	relatif aux conventions et partenariats avec les communes et départements limitrophes.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	24		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2018 DEVE 33	relatif au financement.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	25		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2018 DEVE 33	relatif au rôle de l'école du Breuil.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	26		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2018 DEVE 33	relatif à la réversibilité de la Petite ceinture ferroviaire.	KOMITES	Retiré	20-mars-18
3	27	74	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DEVE 33	relatif au développement des tours à énergie positive.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	28	75	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DEVE 33	relatif au développement des outils numériques.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	29	76	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DEVE 33	relatif à l'évaluation du Plan.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	30	77	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DEVE 33	relatif à l'implication des acteurs privés.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	32		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT, BERTHAULT, MENGUY	V	2018 DEVE 33	relatif à un comité parisien d'évaluation et de contrôle des documents stratégiques.	KOMITES	Rejeté	20-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	33	78	PPCI	DUBUS	V	2018 DEVE 33	relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	34		PPCI	DUBUS	V	2018 DEVE 33	relatif à la présentation du Plan.	KOMITES	Rejeté	20-mars-18
3	34bis	79	Exécutif		V	2019 DEVE 33	En réponse aux A5,6,9 et V16,17,18,20,24,25,26,27 et 34.	KOMITES	Adopté	20-mars-18
3	35		LRI	MONTANDON	V	2018 DEVE 6	relatif au programme et à la concertation.	KOMITES	Rejeté	20-mars-18
3						2018 DEVE 6				
							PROPOSITION DE DELIBERATION			
4			GEP 1				"Vivre mieux et plus longtemps dans son logement. Le viager public et solidaire."	BRIDIER	Adopté (amendé)	21-mars-18
4	241				A	2018 GEP 1	En réponse au GEP 1.	BRIDIER	Adopté	21-mars-18
6	36		SOCA	PETIT	VNR		relatif à la carte scolaire 2018/2019.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18
6	37		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la carte scolaire.	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18
6	38		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la dotation budgétaire des écoles primaires.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18
6	38bis	80	Exécutif		VNR		En réponse aux V36,37 et 38.	BLOCHE	Adopté	20-mars-18
6	39	81	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry.	BLOCHE	Adopté	20-mars-18
6	40		SOCA, PCF-FG, GEP	DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE	VNR		relatif à la Dotation Horaire Globale des collèges du 19e.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18
6	41		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la Dotation Horaire Globale du collège César Franck.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	42		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la Dotation Horaire Globale dans les collèges et lycées parisiens.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18
6	42bis	82	Exécutif		VNR		En réponse aux V40,41,42.	BLOCHE	Adopté	20-mars-18
6	43		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la réforme du baccalauréat.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18
6	43bis	83	Exécutif		VNR		En réponse au V43.		Adopté	20-mars-18
6	44		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18
6	45		LRI	BURKLI, LECOQ, BERTHOUT, LEGARET, DATI, d'HAUTESERRE	VNR		relatif aux rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18
6	46	84	DP	LANG	VNR		relatif au dispositif "Devoirs faits".	BLOCHE	Adopté (amendé)	20-mars-18
6	47		LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au service de restauration de la caisse des écoles du 18e.	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18
6	48		UDI - MODEM	TACHENE, HELARD, GATEL	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18
6	49		NI	SIMONNET	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18
6	50		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'école élémentaire Guadeloupe (18e).	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18
6	51		LRI	BERTHOUT, BLOCH	V	2018 DFPE 116	relatif à la création d'une allocation pour les familles recourant à l'accueil individuel.	CHARNOZ	Rejeté	20-mars-18
6	52	85	DP	MEHAL, BARGETON, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la promotion des mathématiques.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	20-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	53	86	GEP	ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif à une coopération avec la Maire de Bagdad.	SANCHES RUIVO	Adopté	20-mars-18
7	54		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la libération de Salah Hamouri.	SANCHES RUIVO	Rejeté	20-mars-18
7	55		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Aung San Suu Kyi.	SANCHES RUIVO	Rejeté	20-mars-18
7	56	87	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à une opération Pelouse de Reuilly Plage.	MARTINS	Adopté	20-mars-18
7	57		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	VNR		relatif au principe de précaution concernant les terrains en pelouses synthétiques.	MARTINS	Retiré	20-mars-18
7	58	88	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la Fête du sport.	MARTINS	Adopté	20-mars-18
7	61	89	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, PECHENARD, JOHNSON	VNR		relatif à la sécurisation du complexe sportif Max Roussié.	MARTINS	Adopté	20-mars-18
7	62		LRI	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à un nouvel équipement public sportif dans le 7e.	MARTINS	Rejeté	20-mars-18
1	66		LRI	BERTHOUT	V	2018 DFA 16	relatif à la création d'une brigade volante de propreté dans les arrondissements.	GREGOIRE	Rejeté	20-mars-18
1	67		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif à une clause de continuité de service dans les appels d'offres.	GREGOIRE	Rejeté	20-mars-18
1	67bis	90	Exécutif		VNR		En réponse au V67.	GREGOIRE	Adopté	20-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	68		LRI	BERTHOUT, MENGUY, de FROMENT	VNR		relatif à un audit de l'Inspection Générale sur les affaires juridiques.	GREGOIRE	Rejeté	20-mars-18
1	69	91	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif aux installations de frigos solidaires.	GUHL	Adopté	20-mars-18
1	70		LRI	BERTHOUT, GIAZZI, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, BOULARD	A	2018 DAE 53	relatif à la consultation du maire d'arrondissement.	POLSKI	Adopté	20-mars-18
1	71		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA, PREMEL	VNR		relatif au repos dominical dans le quartier des Olympiades (13e).	POLSKI	Rejeté	20-mars-18
1	72		DP	LANG	VNR		relatif à la ZTI Olympiades.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18
1	73		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif à la création d'une zone commerciale du secteur Olympiades (13e).	POLSKI	Retiré	20-mars-18
1	74		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'ouverture dominicale des commerces.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18
1	74bis	92	Exécutif		VNR		En réponse aux V71, 72, 73 et 74.	POLSKI	Adopté	20-mars-18
1	75		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif au classement de la Ville de Paris en "commune d'intérêt touristique".	POLSKI	Rejeté	20-mars-18
1	76		PPCI	DUBUS, VESPERINI	VNR		relatif au travail dominical.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18
1	77		NI	SIMONNET	VNR		relatif au travail dominical.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18
1	78		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif à l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18
1	78bis	93	Exécutif		VNR		En réponse au V78.	POLSKI	Adopté	20-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	79		LRI	BURKLI, BERTHOUT, GOUJON, LECOQ, LEGARET	VNR		relatif à la dépenalisation des incivilités relatives à l'encombrement, aux étalages et terrasses.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18
1	80	94	LRI	LEGARET	VNR		relatif au marché alimentaire "Saint-Eustache-Les Halles".	POLSKI	Adopté	20-mars-18
1	82	95	LRI	LECOQ	VNR		relatif au maintien de boutiques SNCF.	POLSKI	Adopté	21-mars-18
1	83	96	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à mise en place de la commission d'implantation d'une grande roue.	POLSKI	Adopté	21-mars-18
1	84	97	UDI - MODEM	AZIERE, HELARD, TACHENE	VNR		relatif aux animations de fêtes de fin d'année 2018 sur les Champs-Élysées.	POLSKI	Adopté (amendé)	21-mars-18
1	85		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à l'exonération exceptionnelle de droits de terrasse.	POLSKI	Rejeté	21-mars-18
1	86		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à un diagnostic économique et commercial de l'avenue de Saint-Ouen (17e et 18e).	POLSKI	Rejeté	21-mars-18
2	87		SOCA	COUMET, OLIVIER	A	2018 DU 21	relatif à la présence du Musée des Arts Ludiques.	HOCQUARD	Retiré	21-mars-18
2	88		UDI - MODEM	LECOUTURIER, GATEL, TACHENE	V	2018 DU 21	relatif à la création d'un musée dédié à l'animation 2D et 3D, au jeu vidéo et à la bande dessinée.	HOCQUARD	Retiré	21-mars-18
2	89		Exécutif		A	2018 DAC 14	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	90	98	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif au patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	91		PCF-FG, GEP	MAQUOI, ASSOULINE, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif au théâtre Le Tarmac.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18
2	92		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PREMEL	VNR		relatif au théâtre Le Tarmac.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18
2	93		LRI	KUSTER	VNR		relatif au théâtre Le Tarmac.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif au théâtre Le Tarmac.	JULLIARD	Rejeté	21 mars 18
2	94bis	99	Exécutif		VNR		En réponse au V94.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	95	100	DP	MEHAL	VNR		relatif à la création d'un fonds pour la francophonie.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	96	101	GEP	ATALLAH, MEES, BELLIARD	VNR		relatif aux ateliers-logements et aux lieux de résidence.	JULLIARD	Adopté (amendé)	21-mars-18
2	97	102	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à l'inégalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	98	103	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la promotion du street art féminin.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	99		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'ouverture dominicale des bibliothèques.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18
2	100		LRI	BOURNAZEL	VNR		relatif aux horaires d'ouverture des bibliothèques.	JULLIARD	Rejeté	21-mars-18
2	101		UDI - MODEM	LECOUTURIER, GALLOIS, GATEL, HELARD, JOHNSON	VNR		relatif à l'extension des horaires des bibliothèques.	JULLIARD	Rejeté	21-mars-18
2	101bis	104	Exécutif		VNR		En réponse au V101.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	102	105	DP	MEHAL	VNR		relatif aux bibliothèques.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	103	106	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux mentions de "parent 1 et 2" dans les formulaires de demandes d'actes d'état civil.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18
2	104		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à la Parisienne de photographie.	LEVIEUX	Rejeté	21-mars-18
2	104bis	107	Exécutif		VNR		En réponse au V104.	LEVIEUX	Adopté	21-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	105	108	PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif au projet Mezzara porté par le "Cercle Guimard".	LEVIEUX	Adopté (amendé)	21-mars-18
2	240		LRI		A	2018 DAC 491	relatif à la plaque commémorative sur la façade de l'immeuble 19, av.de l'Opéra Paris1er .	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	106	109	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Bilal Berreni.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	107	110	SOCA	SIMONDON	VNR		relatif à un hommage au groupe de mathématiciens Nicolas Bourbaki.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	108	111	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Martha Desrumaux.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	109	112	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jeanne Moreau.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	110	113	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Josette Dumeix.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	111	114	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Louise-Catherine Breslau et Madeleine Zillhart.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	112	115	DP	MEHAL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Paulette Nardal.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	113		DP	MEHAL	VNR		relatif à un hommage aux travailleurs chinois et indochinois de la Grande Guerre.	VIEU-CHARIER	Retiré	21-mars-18
2	114	116	LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean-François Divry.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18
2	115		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à une nouvelle dénomination de la rue Alain (14e).	VIEU-CHARIER	Rejeté	21-mars-18
2	115bis	117	Exécutif		VNR		En réponse au V115.	VIEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	116	118	GEP	MOREL	V	2018 DEVE 54	relatif à une déclinaison dans les arrondissements.	BLAUELF	Adopté (amendé)	21-mars-18
3	118		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, AQUA, LE RESTE	V	2018 DEVE 54	relatif à une politique de transport du réseau ferré.	BLAUEL	Retiré	21-mars-18
3	119		DP, PPCI	LAURET, VESPERINI	V	2018 DEVE 54	relatif à l'objectif lié à la mobilité.	BLAUEL	Rejeté	21-mars-18
3	120		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2018 DEVE 54	relatif au déploiement de 1.000 bornes de recharges pour les véhicules propres.	BLAUEL	Rejeté	21-mars-18
3	121		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2018 DEVE 54	relatif à la création de parkings pour véhicules propres.	BLAUEL	Rejeté	21-mars-18
3	122		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS	V	2018 DEVE 54	relatif au déploiement du plan vélo.	BLAUEL	Rejeté	21-mars-18
3	123		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2018 DEVE 54	relatif à une initiative "Vendredi à vélo".	BLAUEL	Retiré	21-mars-18
3	124		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL, HELARD	V	2018 DEVE 54	relatif au développement des pistes cyclables.	BLAUEL	Retiré	21-mars-18
3	125		UDI - MODEM	GALLOIS, JOHNSON, HELARD	V	2018 DEVE 54	relatif à la circulation des camions.	BLAUEL	Retiré	21-mars-18
3	126		GEP	MOREL, BELLIARD, MEES	V	2018 DEVE 54	relatif à la réforme de la SNCF.	BLAUEL	Retiré	21-mars-18
3	126bis	119	Exécutif		V	2018 DEVE 54	En réponse aux V118,119,121,122,123,124,125 et 126	BLAUEL	Adopté	21-mars-18
3	127		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2018 DEVE 54	relatif au dispositif PROPRE.	BLAUEL	Rejeté	21-mars-18
3	128		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	V	2018 DEVE 54	relatif au développement des énergies renouvelables.	BLAUEL	Retiré	21-mars-18
3	129	120	UDI - MODEM	WEHRLING, JEGO, GATEL, HAAB	V	2018 DEVE 54	relatif au contrôle des autocars de tourisme.	BLAUEL	Adopté (amendé)	21-mars-18
3	130	121	UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	V	2018 DEVE 54	relatif à la mise en place de corbeilles de rue permettant le tri sélectif.	BLAUEL	Adopté	21-mars-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	131	122	UDI - MODEM	JEGO, GATEL	V	2018 DEVE 54	relatif à la facilitation du tri sélectif.	BLAUEL	Adopté	21-mars-18
3	132		UDI - MODEM	JEGO, GATEL	V	2018 DEVE 54	relatif aux menus végétariens.	BLAUEL	Rejeté	21-mars-18
3	132bis	123	Exécutif		V	2018 DEVE 54	En réponse au V132.	BLAUEL	Adopté	21-mars-18
3	117	124	GEP	JULIEN	VNR		relatif à une indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville.	BLAUEL	Adopté (amendé)	21-mars-18
3	133	125	GEP	JULIEN	VNR		relatif aux compteurs Linky.	BLAUEL	Adopté	21-mars-18
3	134	126	LRI	BERTHOUT, BURKLI, BERTHAULT	VNR		relatif à la consommation d'eau dans les crèches.	BLAUEL	Adopté	21-mars-18
3	244	127	Exécutif		V		relatif au soutien de la Région Ile de France à l'Agence Parisienne du Climat (APC).	BLAUEL	Adopté	21-mars-18
3	135		Exécutif		A	2018 DDCT 20	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	21-mars-18
3	136	128	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux dispositifs d'application des peines de Travaux d'Intérêt Général.	BROSSEL	Adopté	21-mars-18
3	137	129	LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif la sécurité dans le quartier Marx Dormoy La Chapelle.	BROSSEL	Adopté (amendé)	21-mars-18
3	138	130	LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD, PAWLK	VNR		relatif aux chiffres de la délinquance.	BROSSEL	Adopté	21-mars-18
3	235		Exécutif		A	2018 DEVE 55	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	21-mars-18
3	140	131	Exécutif		VNR		relatif à la création d'un groupe de travail sur la possibilité de faire évoluer les règles d'achat d'une concession en cimetière intramuros afin d'y inhumer des personnes n'ayant pas eu leur résidence principale à Paris.	KOMITES	Adopté (amendé)	21-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	245		GEP		A	2018 V 140	relatif à la création de critères supplémentaires.	KOMITES	Adopté	21-mars-18
3	141	132	GEP	JULIEN, MEES, MOREL	VNR		relatif à l'aménagement de la parcelle du Bois-Dormoy.	KOMITES	Adopté (amendé)	21-mars-18
3	142		GEP	BELLIARD, BOUTAULT	VNR		relatif à une pêche sans hameçon à ardilion.	KOMITES	Rejeté	21-mars-18
3	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la pêche.	KOMITES	Rejeté	21-mars-18
3	144		GEP	MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au statut de l'école du Breuil.	KOMITES	Retiré	22-mars-18
3	145		PCF-FG	BONNET-OUALDJ	VNR		relatif au statut de l'école du Breuil.	KOMITES	Rejeté	22-mars-18
3	146		NI	SIMONNET	VNR		relatif au statut de l'école du Breuil.	KOMITES	Rejeté	22-mars-18
3	146bis	133	Exécutif		VNR		En réponse au V146.	KOMITES	Adopté	22-mars-18
3	147		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la création d'une baignade biologique dans le bois de Vincennes.	KOMITES	Rejeté	22-mars-18
3	148		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à une fillère brassicole et viticole de Paris.	KOMITES	Retiré	22-mars-18
3	149		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux produits de la future ferme maraîchère Porte de la Chapelle.	KOMITES	Rejeté	22-mars-18
3	150		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	V	2018 DVD 38	relatif à la logistique urbaine par voie fluviale.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	151		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE, VESPERINI	V	2018 DVD 38	relatif à la livraison du dernier kilomètre.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	152	134	LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DVD 39	relatif à l'information et la communication sur les travaux.	NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	153	135	LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DVD 39	relatif à la Commission de règlement amiable.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18
3	154		DP	LAURET	V	2018 DVD 40	relatif à des études et à l'enquête publique.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
	154bis	136	Exécutif		V	2018 DVD 40		NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-18
3	155		LRI	BOULARD, KUSTER	V	2018 DVD 40	relatif à la requalification du terminal bus porte de Champerret.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	156	137	GEP	BELLIARD, JULIEN	V	2018 DVD 55	relatif au dédommagement des abonnés Vélib'.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18
3	157		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, MONTANDON, de FROMENT, LEFEVRE	V	2018 DVD 55	relatif à une nouvelle compensation des abonnés Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	158		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, MONTANDON, de FROMENT, LEFEVRE	V	2018 DVD 55	relatif à la composition du comité des usagers de Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	159		Exécutif		A	2018 DVD 57	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-18
3	160	138	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif aux abords de la gare de Lyon.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18
3	161		GEP	BELLIARD	VNR		relatif à la campagne contre le harcèlement dans les transports.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	162	139	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif au quartier Montorgueil Saint-Denis.	NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-18
3	163		LRI	KUSTER	VNR		relatif au stationnement des véhicules de fonction.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	164		LRI	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la mise en service de la ligne 15 du Grand Paris Express.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	165	140	LRI	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif au stationnement des autocars Esplanade des Invalides et au Champs de Mars.	NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-18
3	166		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au stationnement de cars de tourisme rue du Petit-Pont.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	167		LRI	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	168		LRI	DUMAS, MONTANDON	VNR		relatif à la gare routière Internationale de Paris-Bercy.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	169		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la piétonnisation de la voie sur berges rive droite.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	170		UDI - MODEM, PPCI	de SARNEZ, AZIERE, VESPERINI, WEHRLING, AURIACOMBE, DIRI, GALLOIS, GATEL, HAAB, HELARD, JOHNSON, LECOULTURIER, NAHMIAS, TACHENE	VNR		relatif à la piétonnisation des voies sur berges.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	171		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'organisation d'un concours international pour l'aménagement des voies sur berges.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	171bis	141	Exécutif		VNR		En réponse au V171.	NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	172		LRI	BERTHOUT, DUMAS, CHARON, GOUJON, LECOQ	VNR		relatif au contrat avec Streeteo.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	173		UDI - MODEM	NAHMIAS, HELARD, GALLOIS, HAAB	VNR		relatif au marché avec Streeteo.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	174		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à la réforme du stationnement.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	175		NI	SIMONNET	VNR		relatif au contrat avec Streeteo.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	176	142	UDI - MODEM	AZIERE, GATEL, HELARD, HAAB	VNR		relatif au maintien d'une flotte de Vélib's mécaniques.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18
3	177		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au service Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	178		UDI - MODEM	AZIERE, HAAB, GALLOIS, HELARD	VNR		relatif à la mise en place d'un ticket de stationnement arrêt-minute gratuit.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	179	143	UDI - MODEM	GATEL, TACHENE	VNR		relatif aux règles de partage de l'espace public.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18
3	180		PPCI	DUBUS, HAREL	VNR		relatif à la réfection de la place de l'Hôtel de Ville.	NAJDOVSKI	Rejeté	22-mars-18
3	243	144	Exécutif		V		relatif à l'attribution de subventions destinées aux pistes cyclables parisiennes	NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-18
3	246	145	Exécutif		V		relatif à l'évaluation de l'impact du plan "Anti bouchon" de la région Ile de France.	NAJDOVSKI	Adopté	22-mars-18
3	182		LRI	BURKLI, BERTHOUT, GOUJON, LECOQ, LEGARET	A	2018 DPE 6	relatif aux surcoûts du zonage pluvial.	PENINO	Rejeté	22-mars-18
3	183	146	GEP	MOREL, BOUTAULT	V	2018 DPE 6	relatif à une gestion durable de l'eau à Paris.	PENINO	Adopté	22-mars-18
3	184		LRI	BERTHOUT	V	2018 DPE 6	relatif aux incidences des infiltrations sur le bâti privé.	PENINO	Rejeté	22-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	185		LRI	BERTHOUT, BOUGERET, CEYRAC, PERIFAN	A	2018 CAS 1	relatif à une réduction pour les parisiens de plus de 65 ans ne bénéficiant pas de la gratuité.	BRIDIER	Rejeté	22-mars-18
4	186		LRI	BERTHOUT, BOUGERET, CEYRAC, PERIFAN	A	2018 CAS 1	relatif à la gratuité pour les seniors et les personnes en situation de handicap.	BRIDIER	Rejeté	22-mars-18
4	186bis	147	Exécutif		V	2018 CAS 1	En réponse aux A185 et 186.	BRIDIER	Adopté	22-mars-18
4	187		NI	SIMONNET	A	2018 CAS 1	relatif à l'AAH et à la prime d'activité.	BRIDIER	Rejeté	22-mars-18
4	188		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux gardiens remplaçants des résidences du CASVP.	BRIDIER	Rejeté	22-mars-18
4	189		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BEGUE	VNR		relatif aux Maisons Closes de nouvelle génération.	BROSSEL	Rejeté	22-mars-18
4	190	148	SOCA	BACHE, TAIEB	VNR		relatif à l'enseignement spécialisé aux jeunes aveugles et jeunes sourds.	NORDMAN	Adopté	22-mars-18
4	191		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BEGUE	A	2018 DASES 9	relatif aux centres médicaux de santé.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	22-mars-18
4	192		LRI	BOULARD, BOUGERET, KUSTER	VNR		relatif à la dératation.	SOUYRIS	Rejeté	22-mars-18
4	193		LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la lutte contre les rongeurs.	SOUYRIS	Rejeté	22-mars-18
4	194		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la lutte contre les rats.	SOUYRIS	Rejeté	22-mars-18
4	194bis	149	Exécutif		VNR		En réponse aux V 192,193 et 194.	SOUYRIS	Adopté	22-mars-18
4	195		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif au recrutement d'assistants sociaux scolaires.	SOUYRIS	Retiré	22-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	196	150	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'AME.	VERSINI	Adopté	22-mars-18
4	197	151	GEP	CONTASSOT, BELLARD, ATALLAH	VNR		relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'AME.	VERSINI	Adopté	22-mars-18
4	198	152	GEP	BOUTAULT, ATALLAH, KONE	VNR		relatif au collectif de l'Université de Paris VI de soutien aux migrant.e.s.	VERSINI	Adopté (amendé)	22-mars-18
4	200		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BEGUE	VNR		relatif au centre professionnel de formation d'Alembert.	VERSINI	Rejeté	22-mars-18
4	200bis	153	Exécutif		VNR		En réponse au V200.	VERSINI	Adopté	22-mars-18
4	201	154	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au domaine des Trois Châteaux à Coye-la-Forêt (60).	VERSINI	Adopté	22-mars-18
4	202		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BOUGERET, CEYRAC, HONORE, LECUYER, PERIFAN, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à la création d'une Permanence sociale d'accueil dans le secteur Sud-Ouest.	VERSINI	Retiré	22-mars-18
4	203		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, LEGAREL, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, BOUGERET, CEYRAC, HONORE, LECUYER, PERIFAN, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à la mise en place d'un Comité de vigilance sociale dans chaque arrondissement.	VERSINI	Retiré	22-mars-18
4	204		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux centres d'hébergement et au droit au logement.	VERSINI	Rejeté	22-mars-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	204bis	155	Exécutif		VNR		relatif aux suites de la Nuit de la Solidarité.	VERSINI	Adopté	22-mars-18
4	205	156	LRI	BERTHOUT, de FROMENT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BOUGERET, CEYRAC, HONORE, LECUYER, PERIFAN, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à la répartition des compétences en matière d'hébergement d'urgence.	VERSINI	Adopté (amendé)	22-mars-18
5	206		LRI	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux concours d'architecture sur les programmes de logements sociaux.	BAUDRIER	Retiré	22-mars-18
5	206bis	157	Exécutif		VNR		En réponse au V206bis.	BAUDRIER	Adopté	22-mars-18
5	242		LRI		A	2018 DLH 8	relatif au maintien des aides à l'accession à la propriété.	BROSSAT	Rejeté	22-mars-18
5	207	158	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à une résidence sociale pour femmes victimes de violences (12e).	BROSSAT	Adopté	22-mars-18
5	208		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, BOUGERET, CEYRAC, HONORE, LECUYER, PERIFAN, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à la création de résidences sociales et pensions de familles.	BROSSAT	Rejeté	22-mars-18
5	209		GEP	ATALLAH, BELLIARD, KONE	VNR		relatif à la fin de la trêve hivernale.	BROSSAT	Retiré	22-mars-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	210		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif au droit au logement et à la prévention des expulsions.	BROSSAT	Retiré	22-mars-18
5	210bis	159	Exécutif		V		En réponse au V209 et 210.	BROSSAT	Adopté	22-mars-18
5	211	160	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif à la création de logements sociaux au 2 square Satragne (10e).	BROSSAT	Adopté	22-mars-18
5	212		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la sécurité dans les résidences de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	22-mars-18
5	213		LRI	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux très petits logements.	BROSSAT	Rejeté	22-mars-18
5	214	161	UDI - MODEM	GATEL, AZIERE	VNR		relatif à un bilan de l'application du supplément de loyer de solidarité.	BROSSAT	Adopté	22-mars-18
5	215	162	UDI - MODEM	GATEL, AZIERE	VNR		relatif aux logements vacants du parc social de la Ville de Paris.	BROSSAT	Adopté	22-mars-18
5	218	163	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2018 DAE 79	relatif au soutien financier des Fab Labs.	MISSIKA	Adopté (amendé)	22-mars-18
5	219		Exécutif		A	2018 DU 16	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18
5	220-G		Exécutif		A	2018 DU 2-G	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18
5	221		PCF-FG, GEP	PETIT, BONNET-OULALDJ, BEGUE, BELLIARD	A	2018 DU 102	relatif au programme et au périmètre opérationnel.	MISSIKA	Adopté (amendé oralément)	22-mars-18
5	222		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	A	2018 DU 102	relatif à l'attractivité et à la mixité.	MISSIKA	Adopté (amendé)	22-mars-18
5	223		UDI - MODEM	AZIERE	A	2018 DU 102	relatif à la création d'un Espace de logistique urbaine.	MISSIKA	Adopté (amendé)	22-mars-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	224	164	LRI	LECOQ, GOUJON	V	2018 DU 102	relatif à la concertation et l'information du public.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18
5	225		Exécutif		A	2018 SG 12	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18
5	226		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif au MUI.	MISSIKA	Rejeté	22-mars-18
5	227	165	PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, AQUA, CONTASSOT, ATALLAH	VNR		relatif au bâtiment "Eastman".	MISSIKA	Adopté	22-mars-18
5	228		LRI	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif au site de la CPCU rue Castagnary.	MISSIKA	Rejeté	22-mars-18
5	229	166	LRI	BERTHOUT, de CLERMONT-TONNERRE, de FROMENT	VNR		relatif aux "Journaux électroniques d'information".	MISSIKA	Adopté	22-mars-18
5	231	167	UDI - MODEM, LRI	NAHMIAS, JOHNSON, BOULARD	VNR		relatif à l'installation d'une borne numérique informative sur le quartier des Batignolles.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18
5	232	168	UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la visite des sites dans le cadre du concours "réinventer Paris".	MISSIKA	Adopté	22-mars-18
5	233		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à l'accompagnement de start up.	MISSIKA	Rejeté	22-mars-18
5	234		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet Europacity.	MISSIKA	Rejeté	22-mars-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITE
6	39	81	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à la construction du nouveau lycée Paul Valéry.	BLOCHE	Adopté	20-mars-18									
6	40		SOCA, PCF, FG, GEP	DAGNAUD, MADEC, TINTIL-KOBE	VNR		relatif à la Dotation Horaire Globale des collèges du 19e.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18									
6	41		GEP	BOUFAULT	VNR		relatif à la Dotation Horaire Globale du collège César Franck.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18									
6	42		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à la Dotation Horaire Globale dans les collèges et lycées parisiens.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18									
6	42bis	82	Exécutif		VNR		En réponse aux V00, 41, 42.	BLOCHE	Adopté	20-mars-18			X						X
6	43		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à la réforme du baccalauréat.	BLOCHE	Retiré	20-mars-18									
6	43bis	83	Exécutif		VNR		En réponse au V63.	BLOCHE	Adopté	20-mars-18			X			X	X	X	
6	44		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à une consultation sur les rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
6	45		LR	BURKIL, BERTHOUD, LEGARET, DATI, d'HAUTESEERRE	VNR		relatif aux rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
6	46	84	DP	LANG	VNR		relatif au dispositif "Devoirs faits".	BLOCHE	Adopté (amendé)	20-mars-18									
6	47		LR	BOUHAMEL, HONORE	VNR		relatif au service de restauration de la cuisine des écoles du 18e.	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
6	48		UDI - Modem	TACHEZ, HELLARD, GATES	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
6	49		NI	SIMONNET	VNR		relatif au dispositif des "vacances Arc en Ciel".	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
6	50		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'école élémentaire Guadalupe (18e).	BLOCHE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
6	51		LR	BERTHOUT, BLOCH	V	2018 DFPE 116	relatif à la création d'une allocation pour les familles recourant à l'accueil individuel.	CHARNOZ	Rejeté	20-mars-18	X	X		X	X				
6						2018 DFPE 116		CHARNOZ	Adopté	20-mars-18									
6						2018 SG 15	SANS VOIE.	CHARNOZ		20-mars-18									
6						2018 DAE 163		LEMARDELEY	Adopté	20-mars-18									
6						2018 DU 111		LEMARDELEY	Adopté	20-mars-18									X
6	52	85	DP	MEHAL, BARGETON, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la promotion des mathématiques.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	20-mars-18									
7						2018 DGR1 7		SANCHES RUVO	Adopté	20-mars-18									
7						2018 DGR1 8		SANCHES RUVO	Adopté	20-mars-18									X
7						2018 DGR1 10		SANCHES RUVO	Adopté	20-mars-18									
7						2018 DGR1 19		SANCHES RUVO	Adopté	20-mars-18									
7	53	86	GEP	ATALAH, GUEDES	VNR		relatif à une coopération avec la Mairie de Bagdad.	SANCHES RUVO	Adopté	20-mars-18									X
7	54		PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la libération de Salah Hamouri.	SANCHES RUVO	Rejeté	20-mars-18			X	X	X	NPPV	NPPV	X	
7	55		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Aung San Suu Kyi.	SANCHES RUVO	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X	NPPV	NPPV	NPPV	
7						2018 DIS 110		MARTINS	Adopté	20-mars-18									
7	56	87	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à une opération Pelouse de Reully Plage.	MARTINS	Adopté	20-mars-18						X		X	
7	57		PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	VNR		relatif au principe de précaution concernant les terrains en pelouses synthétiques.	MARTINS	Retiré	20-mars-18									

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITE
7	58	88	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	VNR		relatif à la fête du sport.	MARTINS	Adopté	20-mars-18									X
7	61	89	LR, UDI - Modem	BOULARD, FECHENARD, JOHNSON	VNR		relatif à la sécurisation du complexe sportif Max Roussé.	MARTINS	Adopté	20-mars-18									
7	62		LR	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à un nouvel équipement public sportif dans le 7e.	MARTINS	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X		X		
1						2018 RBH 14		GIBARD	Adopté	20-mars-18	X								
1						2018 IS 1	Communication. SANS VOIE.	GIBARD		20-mars-18									
1						2018 DFA 14		GREGOIRE	Adopté	20-mars-18									
1	66		LR	BERTHOUT	V	2018 DFA 16	relatif à la création d'une brigade volante de propreté dans les arrondissements.	GREGOIRE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
1						2018 DFA 16		GREGOIRE	Adopté	20-mars-18						X	X	X	
1						2018 DFA 5G		GREGOIRE	Adopté	20-mars-18						X	X	X	
1	67		LR	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif à une clause de continuité de service dans les appels d'offres.	GREGOIRE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
1	67bis	90	Exécutif		VNR		En réponse au V67.	GREGOIRE	Adopté	20-mars-18									
1	68		LR	BERTHOUT, MENGUY, de FROMENT	VNR		relatif à un audit de l'Inspection Générale sur les affaires judiciaires.	GREGOIRE	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
1	69	91	SOCA	LEGONNIE	VNR		relatif aux installations de frigos solaires.	GUIN	Adopté	20-mars-18									
1	70		LR	BERTHOUT, GRAZ, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESEERRE, BURKIL, GOUJON, BOULARD	A	2018 DAE 53	relatif à la consultation du maître d'arrondissement.	POLSKI	Adopté	20-mars-18									
1						2018 DAE 53		POLSKI	Adopté	20-mars-18									X
1	71		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, PREMEL	VNR		relatif au repos dominical dans le quartier des Olympiades (13e).	POLSKI	Rejeté	20-mars-18			X			X			X
1	72	DP	LANG	VNR			relatif à la ZTI Olympiades.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18	X	X		X	X				
1	73		LR	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif à la création d'une zone commerciale du secteur Olympiades (13e).	POLSKI	Retiré	20-mars-18									
1	74		RG-CI	GOLDGRAB, FAN	VNR		relatif à l'ouverture dominicale des commerces.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18		X			X				
1	74bis	92	Exécutif		VNR		En réponse aux V71, 72, 73 et 74.	POLSKI	Adopté	20-mars-18	X	X							
1	75		LR	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif au classement de la Ville de Paris en "commune d'intérêt touristique".	POLSKI	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X		X		
1	76		PPCI	DUBUS, VESPERINI	VNR		relatif au travail dominical.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X	X	X	X	
1	77		NI	SIMONNET	VNR		relatif au travail dominical.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18			X	X	X	X	X	X	
1	78		LR	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif à l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
1	78bis	93	Exécutif		VNR		En réponse au V78.	POLSKI	Adopté	20-mars-18			X						X
1	79		LR	BURKIL, BERTHOUD, GOUJON, LECOQ, LEGARET	VNR		relatif à la dépollution des incivités relatives à l'encombrement, aux étalages et terrasses.	POLSKI	Rejeté	20-mars-18	X	X	X	X	X				
1	80	94	LR	LEGARET	VNR		relatif au marché alimentaire "Saint-Eustache-Les Halles"	POLSKI	Adopté	20-mars-18									
1	82	95	LR	LECOQ	VNR		relatif au maintien de boutiques SNCF.	POLSKI	Adopté	21-mars-18									
1	83	96	LR	BERTHOUT	VNR		relatif à mise en place de la commission d'implantation d'une grande roue.	POLSKI	Adopté	21-mars-18									

N° Commission GDU	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° 489b	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LRI	UNANIMITE
1	84	97	UDI - MODEM	AZIERE, HELARD, TACHENE	VNR		relatif aux animations de fêtes de fin d'année 2018 sur les Champs-Élysées.	POLSKI	Adopté (amendé)	21-mars-18									
1	85		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à l'exonération exceptionnelle de droits de succession	POLSKI	Rejeté	21-mars-18	X		X	X	X				
1	88		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à un diagnostic économique et commercial de l'avenue de Saint-Ouen (17e et 18e)	POLSKI	Rejeté	21-mars-18	X			X	X				
						2018 DDC1 74		HOCQUARD	Adopté	21-mars-18						X	X	X	
2	87		SOCA	COUMET, OLIVER	A	2018 DU 21	relatif à la présence du Musée des Arts Ludiques.	HOCQUARD	Retiré	21-mars-18									
2	88		UDI - MODEM	LECOUFFRER, GATEL, TACHENE	V	2018 DU 21	relatif à la création d'un musée dédié à l'animation 2D et 3D, au jeu vidéo et à la bande dessinée.	HOCQUARD	Retiré	21-mars-18									
2						2018 DU 21		HOCQUARD	Adopté	21-mars-18									
2	89		Exécutif		A	2018 DAC 14	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2						2018 DAC 14		JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2						2018 DAC 311		JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2						2018 DAC 373		JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2						2018 DICOM 11		JULLIARD	Adopté	21-mars-18	X								
2	90	98	SOCA	BABATI-ELBAZ	VNR		relatif au patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2	91		PCF-FG, GEP	MAQUOI, ASSOLUIN, PRIMET, GUILLET	VNR		relatif au théâtre Le Tarmac.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18									
2	92		PCF-FG	BONNET-OUALIDA, FREMEL	VNR		relatif au théâtre Le Tarmac.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18									
2	93		LRI	XISSEF	VNR		relatif au théâtre Le Tarmac.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18									
2	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif au théâtre Le Tarmac.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2	94bis	99	Exécutif		VNR		En réponse au V94.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2	95	100	DP	MEHAL	VNR		relatif à la création d'un fonds pour la francophonie.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2	96	101	GEP	ATAIAH, MEES, BELLARD	VNR		relatif aux ateliers logement et aux lieux de résidence.	JULLIARD	Adopté (amendé)	21-mars-18									
2	97	102	PCF-FG	BONNET-OUALIDA, FREMEL	VNR		relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2	98	103	RG-CI	GOLDORAB, TAN	VNR		relatif à la promotion du street art Minimin.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2	99		RG-CI	GOLDORAB, TAN	VNR		relatif à l'ouverture domiciliaire des bibliothèques.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18									
2	100		LRI	BOURNAZEL	VNR		relatif aux horaires d'ouverture des bibliothèques.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18	X	X		X	X				
2	101		UDI - MODEM	LECOUFFRER, GATEL, HELARD, JOHNSON	VNR		relatif à l'extension des horaires des bibliothèques.	JULLIARD	Retiré	21-mars-18	X	X		X	X				
2	101bis	104	Exécutif		VNR		En réponse au V101.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									X
2	102	105	DP	MEHAL	VNR		relatif aux bibliothèques.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									
2	103	106	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux mentions de "parent 1 et 2" dans les formulaires de demandes d'actes d'état civil.	JULLIARD	Adopté	21-mars-18									X
2	104		PCF-FG	BONNET-OUALIDA, FREMEL	VNR		relatif à la Patrimoine de photographie.	LEVEUX	Retiré	21-mars-18			X	X	X	X	X	X	
2	104bis	107	Exécutif		VNR		En réponse au V104.	LEVEUX	Adopté	21-mars-18	X								
2	105	108	PPCI	BOUAY ESPRONNER	VNR		relatif au projet Mexxera porté par le "Cercle Guimard".	LEVEUX	Adopté (amendé)	21-mars-18									

N° Commission GDU	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° 489b	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LRI	UNANIMITE
2	240		LRI		A	2018 DAC 491	relatif à la plaque commémorative sur la façade de l'immeuble 19, av de l'Opéra Parisien.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2						2018 DAC 491		VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2						2018 DU 113		VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2	106	109	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Blaise Pascal.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2	107	110	SOCA	SIMONNET	VNR		relatif à un hommage au groupe de mathématiciens Nicolas Bourbaki.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2	108	111	PCF-FG	BONNET-OUALIDA, FREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Martha Desormeau.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2	109	112	PCF-FG	BONNET-OUALIDA, FREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jeanne Moreau.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2	110	113	PCF-FG	BONNET-OUALIDA, FREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Justine Dumont.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2	111	114	PCF-FG	BONNET-OUALIDA, FREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Louise Catherine Breilau et Madeleine Gilbert.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2	112	115	DP	MEHAL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Paulette Hardal.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									X
2	113		DP	MEHAL	VNR		relatif à un hommage aux travailleurs chinois et indochinois de la Grande Guerre.	VEU-CHARIER	Retiré	21-mars-18									
2	114	116	LRI	BOULARD, MUSTIER, BOUGERET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean-François Divry.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
2	115		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à une nouvelle dénomination de la rue Alain (14e).	VEU-CHARIER	Retiré	21-mars-18	X	X	X	X	X	X	X	X	
2	115bis	117	Exécutif		VNR		En réponse au V115.	VEU-CHARIER	Adopté	21-mars-18									
3	116	118	GEP	MOREL	V	2018 DEVE 54	relatif à une dénomination dans les arrondissements.	BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3	118		PCF-FG	BONNET-OUALIDA, AQUA, LE RESTE	V	2018 DEVE 54	relatif à une politique de transport du réseau ferré.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18									
3	119		DP, PPCI	LAURET, VESPERINI	V	2018 DEVE 54	relatif à l'objectif lié à la mobilité.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18	X	X		X	X				X
3	120		LRI	BERTHOUD, BOLLLOT, LEFEVRE	V	2018 DEVE 54	relatif au déplacement de 3 000 bornes de recharge pour les véhicules propres.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18	X	X	X	X	X	X			
3	121		LRI	BERTHOUD, BOLLLOT, LEFEVRE	V	2018 DEVE 54	relatif à la création de parkings pour véhicules propres.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18	X	X	X	X	X	X	X		
3	122		UDI - MODEM	GATEL, GALLIS	V	2018 DEVE 54	relatif au déplacement du plan vélo.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18	X	X		X	X				
3	123		UDI - MODEM	GALLIS, GATEL	V	2018 DEVE 54	relatif à une initiative "Vendredi à vélo".	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18									
3	124		UDI - MODEM	GALLIS, GATEL, HELARD	V	2018 DEVE 54	relatif au développement des pistes cyclables.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18									
3	125		UDI - MODEM	GALLIS, JOHNSON, HELARD	V	2018 DEVE 54	relatif à la circulation des kamérons.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18									
3	126		GEP	MOREL, BEIHAUD, MEES	V	2018 DEVE 54	relatif à la réforme de la SNCF.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18									
3	126bis	119	Exécutif		V	2018 DEVE 54	En réponse aux V118,119,121,122,123,124,125 et 126	BLAUDEL	Adopté	21-mars-18			X			X			
3	127		LRI	BERTHOUD, BOLLLOT, LEFEVRE	V	2018 DEVE 54	relatif au dispositif PROPRE.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18	X	X	X	X	X	X			
3	128		DP	BANSTON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT	V	2018 DEVE 54	relatif au développement des énergies renouvelables.	BLAUDEL	Retiré	21-mars-18									
3	129	120	UDI - MODEM	WIERHANS, JEGO, GATEL, HASAS	V	2018 DEVE 54	relatif au contrôle des autocars de tourisme.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	21-mars-18									X
3	130	121	UDI - MODEM	GALLIS, GATEL	V	2018 DEVE 54	relatif à la mise en place de corbeilles de rue permettant le tri sélectif.	BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3	131	122	UDI - MODEM	JEGO, GATEL	V	2018 DEVE 54	relatif à la facilitation du tri sélectif.	BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X

N° Commis- sion (DD)	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, Vizi, IR	N° 449b	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
3	132		UDI - MODEM	JEGO, GATEL	V	2018 DEVE 54	relatif aux menus végétariens.	BLAUDEL	Rejeté	21-mars-18	X	X	X	X				X	
3	1309a	123	Exécutif		V	2018 DEVE 54	En réponse au V332.	BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3					V	2018 DEVE 54		BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3					V	2018 DVD 35		BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3	117	124	GEP	JULIEN	VNR		relatif à une indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	21-mars-18									X
3	119	125	GEP	JULIEN	VNR		relatif aux compteurs Linky.	BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3	134	126	LR	BERTHOUD, BURNEL, BERTHOUD	VNR		relatif à la consommation d'eau dans les crèches.	BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3					V	2018 DAC 492		BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3					V	2018 DDCT 17		BLAUDEL	Adopté	21-mars-18									X
3	244	127	Exécutif		V		relatif au soutien de la Région Ile de France à l'Agence Parisienne du Climat (APC).	BLAUDEL	Adopté	21-mars-18					X			X	
3	135		Exécutif		A	2018 DDCT 20	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	21-mars-18									
3					V	2018 DDCT 20		BROSSEL	Adopté	21-mars-18									
3	136	128	RG-CI	SOLOGRAB, TAN	VNR		relatif aux dispositifs d'application des peines de Travail d'Intérêt Général.	BROSSEL	Adopté	21-mars-18									
3	137	129	LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la sécurité dans le quartier Marc Dornay La Chapelle.	BROSSEL	Adopté (amendé)	21-mars-18									
3	138	130	LR	BERTHOUD, GOUON, PECHEMARD, PAWLUK	VNR		relatif aux chiffres de la délinquance.	BROSSEL	Adopté	21-mars-18									
3	245		Exécutif		A	2018 DEVE 55	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	21-mars-18									
3					V	2018 DEVE 55		KOMITES	Adopté	21-mars-18									
3	140	131	Exécutif		VNR		relatif à la création d'un groupe de travail sur la possibilité de faire évoluer les règles d'achat d'une concession en cimetière intramuros afin d'y inhumer des personnes n'ayant pas eu leur résidence principale à Paris.	KOMITES	Adopté (amendé)	21-mars-18									
3	245		GEP		A	2018 V 140	relatif à la création de critères supplémentaires.	KOMITES	Adopté	21-mars-18									
3	141	132	GEP	JULIEN, MEES, MOREL	VNR		relatif à l'aménagement de la parcelle du Bois Dormoy.	KOMITES	Adopté (amendé)	21-mars-18									
3	142		GEP	BELLIARD, BOUTAULT	VNR		relatif à une pêche sans hameçon à ardoillon.	KOMITES	Rejeté	21-mars-18	X		X	X	X		X		X
3	143	NI	SIMONNET	VNR	VNR		relatif à la pêche.	KOMITES	Rejeté	21-mars-18	X		X	X	X	X	X	X	X
3	144		GEP	MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au statut de l'école du Breuil.	KOMITES	Retiré	22-mars-18									
3	145	PCF-FG	BONNET-OUALADI	VNR	VNR		relatif au statut de l'école du Breuil.	KOMITES	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X		X		
3	146	NI	SIMONNET	VNR	VNR		relatif au statut de l'école du Breuil.	KOMITES	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X		X		
3	146bis	133	Exécutif		VNR		En réponse au V345.	KOMITES	Adopté	21-mars-18							X		
3	147		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la création d'une baignade biologique dans le bois de Vincennes.	KOMITES	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X			X	
3	148		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à une filière brassicole et viticole de Paris.	KOMITES	Retiré	22-mars-18									
3	149	NI	SIMONNET	VNR	VNR		relatif aux produits de la future ferme maraîchère Forêt de la Chapelle.	KOMITES	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3					V	2018 DVD 7		HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3					V	2018 DVD 17		HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X				X				
3					V	2018 DVD 19		HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18							X		X
3	150		PPCI	BIADIER-CHASSAGNE	V	2018 DVD 18	relatif à la logistique urbaine par voie fluviale.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18		X			X				

N° Commis- sion (DD)	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, Vizi, IR	N° 449b	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologiste de Paris GEP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
3	151		PPCI	BIADIER-CHASSAGNE, VESPERINI	V	2018 DVD 18	relatif à la livraison de déchets kilométrés.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18		X			X				
3					V	2018 DVD 18		HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3	152	134	LR	BOULARD, BOUSERET	V	2018 DVD 39	relatif à l'information et la communication sur les travaux.	HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3	153	135	LR	BOULARD, BOUSERET	V	2018 DVD 39	relatif à la Commission de règlement amiable.	HAIDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18									
3					V	2018 DVD 39		HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3	154		DP	LAURET	V	2018 DVD 40	relatif à des études et à l'enquête publique.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X			X	X	X	X	X	X
3	154bis	136	Exécutif		V	2019 DVD 40		HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3	155		LR	BOULARD, KUSTER	V	2018 DVD 40	relatif à la requalification du terminal bus porte de Champerret.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X		X	X	X				
3					V	2018 DVD 40		HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3	156	137	GEP	BELLIARD, JULIEN	V	2018 DVD 55	relatif au dédoublement des abonnés Vélo'.	HAIDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18									
3	157		LR	BERTHOUD, BOILLOT, MONTAUDON, de FROMENT, LEFÈVRE	V	2018 DVD 55	relatif à une nouvelle compensation des abonnés Vélo'.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X				
3	158		LR	BERTHOUD, BOILLOT, MONTAUDON, de FROMENT, LEFÈVRE	V	2018 DVD 55	relatif à la composition du comité des usagers de Vélo'.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X				
3					V	2018 DVD 55		HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18							X		
3	159		Exécutif		A	2018 DVD 57	Amendement technique.	HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3					V	2018 DVD 57		HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3	160	138	SOCA	BARATHI-ELBAZ	VNR		relatif aux abords de la gare de Lyon.	HAIDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18						X			
3	161		GEP	BELLIARD	VNR		relatif à la campagne contre le harcèlement dans les transports.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18			X	X	X	X	X	X	
3	162	139	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif au quartier Montgouff Saint-Denis.	HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18								X	
3	163		LR	KUSTER	VNR		relatif au stationnement des véhicules de fonction.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X		X	X	X				
3	164		LR	GOUON, LAMOUR, LEFÈVRE, BUFFE-LEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la mise en service de la ligne 15 du métro Paris Express.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X	X	X	X	
3	165	140	LR	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif au stationnement des autocars Éclaircie des Invalides et au Champ de Mars.	HAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18									
3	166		LR	BERTHOUD	VNR		relatif au stationnement de cars de tourisme rue du Petit-Pont.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X				
3	167		LR	BURNEL de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18		X		X	X				
3	168		LR	DUMAS, MONTAUDON	VNR		relatif à la gare routière internationale de Paris-Bercy.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X				
3	169		LR	BERTHOUD	VNR		relatif à la piétonnisation de la voie sur bergesrive droite.	HAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X		X		

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° déib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste	Écologiste	Démocrates et Progressistes	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs	Les Républicains	UNANIMITÉ		
											PC	GEP	DP	RG-CI	SOCA						
3	170		UDI - MODEM, PFCI	de SARRIEZ, AZIERE, VESPERINI, WEHRLING, AUBUSSONNE, UHIL, GALLOIS, GATEL, HARAB, HELARD, JOHNSON, LECOUTURIER, NAUMAS, TACHENE	VNR		relatif à la priorisation des voies sur berges. SCRUTIN PUBLIC.	NAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18											
3	171		PFCI	DUBUS	VNR		relatif à l'organisation d'un concours international pour l'aménagement des voies sur berges.	NAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X						
3	173bis	141	Exécutif		VNR		En réponse au V171. SCRUTIN PUBLIC.	NAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18											
3	172		LRI	BERTHOUD, DIMAS, CHARON, COUDON, LECOQ	VNR		relatif au contrat avec Stretec.	NAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X						
3	173		UDI - MODEM	NAUMAS, HELARD, GALLOIS, HARAB	VNR		relatif au marché avec Stretec.	NAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X						
3	174		PFCI	VESEPINI	VNR		relatif à la réforme du stationnement.	NAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X						
3	175		NI	SIMONNET	VNR		relatif au contrat avec Stretec.	NAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X									
3	176	142	UDI - MODEM	AZIERE, GATEL, HELARD, HARAB	VNR		relatif au maintien d'une flotte de Vélib' mécaniques.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18										X	
3	177		PFCI	DUBUS	VNR		relatif au service Vélib'.	NAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X		X				
3	178		UDI - MODEM	AZIERE, HARAB, GALLOIS, HELARD	VNR		relatif à la mise en place d'un ticket de stationnement arrêté-minute gratuit.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	22-mars-18	X	X		X	X						
3	179	143	UDI - MODEM	GATEL, TACHENE	VNR		relatif aux règles de partage de l'espace public.	NAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18										X	
3	180		PFCI	DUBUS, HARAB	VNR		relatif à la réfection de la place de l'Hôtel de Ville.	NAIDOVSKI	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X		X					
3	243	144	Exécutif		V		relatif à l'attribution de subventions destinées aux pistes cyclables parisiennes	NAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18						X		X			
3	246	145	Exécutif		V		relatif à l'évaluation de l'impact du plan "Anti bouchar" de la région Ile de France.	NAIDOVSKI	Adopté	22-mars-18						X		X			
3	182		LRI	BURKIL, BERTHOUD, GODOIN, LECOQ, LEGRET	A	2018 DPE 6	relatif aux surcoûts du zonage pluvial.	PENINOU	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X						
3	183	146	GEP	MOREL, ROUFFAULT	V	2018 DPE 6	relatif à une gestion durable de l'eau à Paris.	PENINOU	Adopté	22-mars-18							X				
3	184		LRI	BERTHOUD	V	2018 DPE 6	relatif aux incidences des infiltrations sur le bâti privé.	PENINOU	Rejeté	22-mars-18	X	X		X	X						
3						2018 DPE 6		PENINOU	Adopté	22-mars-18										X	
3						2018 DPE 1MG		PENINOU	Adopté	22-mars-18											
4	185		LRI	BERTHOUD, BOUSSENET, CEYRAC, PERIFAN	A	2018 CAS 1	relatif à une réduction pour les parisiens de plus de 65 ans ne bénéficiant pas de la gratuité.	BRIDIER	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X						
4	186		LRI	BERTHOUD, BOUSSENET, CEYRAC, PERIFAN	A	2018 CAS 1	relatif à la gratuité pour les seniors et les personnes en situation de handicap.	BRIDIER	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X						
4	186bis	147	Exécutif		V	2018 CAS 1	En réponse aux A185 et 186.	BRIDIER	Adopté	22-mars-18						X	X	X			
4	187		NI	SIMONNET	A	2018 CAS 1	relatif à l'AMT et à la prime d'accueil.	BRIDIER	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X		X	X	X			
4	188		LRI	BOULARD, BOUSSENET	VNR	2018 CAS 1	relatif aux gardiens remplaçant des résidents du CASVP.	BRIDIER	Rejeté	22-mars-18		X		X	X			X			
4						2018 DDC2 Z1		BROSSEL	Adopté	22-mars-18											
4	189		PCF-FG	BONNET-DUBAUD, BEGUE	VNR		relatif aux Maisons Cluses de nouvelle génération.	BRUSSEL	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X	X	X				
4	190	148	SOCA	BACHE, THIES	VNR		relatif à l'enseignement spécialisé aux jeunes aveugles et jeunes sourds	WIDDMANN	Adopté	22-mars-18											

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° déib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste	Écologiste	Démocrates et Progressistes	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	Parisiens Progressistes et Constructifs	Les Républicains	UNANIMITÉ	
											PC	GEP	DP	RG-CI	SOCA					
4	191		PCF-FG	BONNET-DUBAUD, BEGUE	A	2018 DASES 9	relatif aux centres médicaux de santé.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	22-mars-18										
4						2018 DASES 9		SOUYRIS	Adopté	22-mars-18										
4						2018 DASES 7H G		SOUYRIS	Adopté	22-mars-18										
4	192		LRI	BOULARD, BOUSSENET, MUSTIE	VNR		relatif à la détaxation.	SOUYRIS	Rejeté	22-mars-18		X		X						
4	193		LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la lutte contre les rongeurs.	SOUYRIS	Rejeté	22-mars-18		X		X						
4	194		LRI	BERTHOUD	VNR		relatif à la lutte contre les rats.	SOUYRIS	Rejeté	22-mars-18		X		X						
4	194bis	149	Exécutif		VNR		En réponse aux V 192, 193 et 194.	SOUYRIS	Adopté	22-mars-18										
4	195		PFCI	BOULAY ESPERONNER	VNR		relatif au recrutement d'assistants sociaux scolaires.	SOUYRIS	Ratifié	22-mars-18										
4						2018 DASES 37 G		VERSIMI	Adopté	22-mars-18										
4	196	150	SOCA	BARATHI-LEBAZ	VNR		relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'AME.	VERSIMI	Adopté	22-mars-18						X	X	X		
4	197	151	GEP	CONFESSANT, BELLINHO, ATALAH	VNR		relatif à l'aide aux transports pour les bénéficiaires de l'AME.	VERSIMI	Adopté	22-mars-18						X	X	X		
4	198	152	GEP	BOUFAUT, ATALAH, KONE	VNR		relatif au collectif de l'Université de Paris VI de soutien aux migrants, e.t.c.	VERSIMI	Adopté (amendé)	22-mars-18										X
4	200		PCF-FG	BONNET-DUBAUD, BEGUE	VNR		relatif au centre professionnel de formation d'Alambert.	VERSIMI	Rejeté	22-mars-18		X		X	X		X		X	
4	200bis	153	Exécutif		VNR		En réponse au V200.	VERSIMI	Adopté	22-mars-18										
4	201	154	LRI	BERTHOUD	VNR		relatif au domaine des Trois Châteaux à Ceyte-la-Farêt (69).	VERSIMI	Adopté	22-mars-18										X
4	202		LRI	BERTHOUD, DE FROMENT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BOUSSENET, CEYRAC, HONORE, LECUYER, PERIFAN, STOPPA, LYONNET	VNR		relatif à la création d'une Permanence sociale d'accueil dans le secteur Sud-Ouest.	VERSIMI	Ratifié	22-mars-18										
4	203		LRI	BERTHOUD, DE FROMENT, LEGRET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKIL, GODOIN, GAZZI, BOULARD, BOUSSENET, CEYRAC, HONORE, LECUYER, PERIFAN, STOPPA, LYONNET	VNR		relatif à la mise en place d'un Comité de vigilance sociale dans chaque arrondissement.	VERSIMI	Ratifié	22-mars-18										
4	204		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux centres d'hébergement et au droit au logement.	VERSIMI	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	204bis	155	Exécutif		VNR		relatif aux suites de la Nuit de la Solidarité.	VERSIMI	Adopté	22-mars-18										X

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° 464b	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Écologiste de Paris	Démocrates et Progressistes	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	Faïence Progressistes et Constructifs PFCI	Les Républicains LRI	UNANIMITÉ
4	205	156	LRI	BERTHOUD, de FROMENT, LECOQ, d'HAUTESERRE, ROUGERET, CEYRAC, HONORE, LECOQ, PERIFAN, STOFFA-LYONNET	VNR		relatif à la répartition des compétences en matière d'hébergement d'urgence	VERSIER	Adopté (amendé)	22-mars-18									
5	206		LRI	BURKEL, de FROMENT, BOUCH	VNR		relatif aux concours d'architecture sur les programmes de logements sociaux.	BAUBIER	Retiré	22-mars-18									
5	206bis	157	Exécutif		VNR		En réponse au V206bis.	BAUBIER	Adopté	22-mars-18									
5	242		LRI		A	2018 DLH 8	relatif au maintien des aides à l'accès à la propriété.	BROSSAT	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X				
5						2018 DLH 8		BROSSAT	Adopté	22-mars-18						X	X	X	
5						2018 DLH 70		BROSSAT	Adopté	22-mars-18							X	X	X
5	207	158	SOCA	BARATI-ELBAZ	VNR		relatif à une résidence sociale pour femmes victimes de violences (12e)	BROSSAT	Adopté	22-mars-18							X	X	X
5	208		LRI	BERTHOUD, de FROMENT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKEL, GOUJON, GAZDZ BOUSARD, ROUGERET, CEYRAC, HONORE, LECOQ, PERIFAN, STOFFA-LYONNET	VNR		relatif à la création de résidences sociales et pensions de familles.	BROSSAT	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X				
5	209		GEP	ATALAH, BELLARD, NOB	VNR		relatif à la fin de la trêve hivernale.	BROSSAT	Retiré	22-mars-18									
5	210		PCF-FG	BONNET-DUHALDI, PREMEL	VNR		relatif au droit au logement et à la prévention des expulsions.	BROSSAT	Retiré	22-mars-18									
5	210bis	159	Exécutif		V		En réponse aux V209 et 210.	BROSSAT	Adopté	22-mars-18							X	X	
5	211	160	PCF-FG	BONNET-DUHALDI, LE RESTE	VNR		relatif à la création de logements sociaux au 2 square Sauvage (10e).	BROSSAT	Adopté	22-mars-18							X	X	
5	212		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la sécurité dans les résidences de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X				
5	213		LRI	BURKEL, de FROMENT, BOUCH	VNR		relatif aux très petits logements.	BROSSAT	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X				
5	214	161	UDI - MODEM	GATEL, AZERIE	VNR		relatif à un bilan de l'application du supplément de loyer de solidarité.	BROSSAT	Adopté	22-mars-18									
5	215	162	UDI - MODEM	GATEL, AZERIE	VNR		relatif aux logements vacants du parc social de la Ville de Paris.	BROSSAT	Adopté	22-mars-18									
5	218		PCF-FG	BONNET-DUHALDI	V	2018 DAE 79	relatif au soutien financier des Fab Labs.	MISSIKA	Adopté (amendé)	22-mars-18									X
5						2018 DAE 79		MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5						2018 DAE 81		MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5						2018 DAE 154		MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5						2018 DU 53		MISSIKA	Adopté	22-mars-18		X							
5	219		Exécutif		A	2018 DU 16	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18		X							
5						2018 DU 16		MISSIKA	Adopté	22-mars-18		X							
5	220-G		Exécutif		A	2018 DU 2-G	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18		X							
5						2018 DU 2-G		MISSIKA	Adopté	22-mars-18		X							
5						2018 DU 57		MISSIKA	Adopté	22-mars-18									

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° 464b	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Écologiste de Paris	Démocrates et Progressistes	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	Faïence Progressistes et Constructifs PFCI	Les Républicains LRI	UNANIMITÉ
						2018 DU 69		MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5	221		PCF-FG, GEP	PETT, BONNET-DUHALDI, BEGUE, BELLARD	A	2018 DU 102	relatif au programme et au périmètre opérationnel.	MISSIKA	Adopté (amendé)	22-mars-18							X	X	
5	222		PCF-FG	BONNET-DUHALDI, BEGUE	A	2018 DU 102	relatif à l'attractivité et à la mixité.	MISSIKA	Adopté (amendé)	22-mars-18							X	X	
5	223		UDI - MODEM	AZERE	A	2018 DU 102	relatif à la création d'un Espace de technique urbaine.	MISSIKA	Adopté (amendé)	22-mars-18									
5	224	164	LRI	LECOQ, GOUJON	V	2018 DU 102	relatif à la concertation et l'information du public.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5						2018 DU 102		MISSIKA	Adopté	22-mars-18			X						
5	225		Exécutif		A	2018 SG 13	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5						2018 SG 13		MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5	226		GEP	BOUHALT	VNR		relatif au MRU.	MISSIKA	Rejeté	22-mars-18	X		X	X	X				
5	227	165	PCF-FG, GEP	BONNET-DUHALDI, AQUA, CONTASSOT, ATALAH	VNR		relatif au bâtiment "Eastman".	MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5	228		LRI	GOUJON, LAMOUR, de CLEMONT-TONNERRE, EVREN, COBERTOS	VNR		relatif au site de la CPCU rue Castagnary.	MISSIKA	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X				
5	229	166	LRI	BERTHOUD, de CLEMONT-TONNERRE, de FROMENT	VNR		relatif aux "penseurs électroniques d'information".	MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5	231	167	UDI - MODEM, LRI	NAUMIAS, JOHNSON, BOULARD	VNR		relatif à l'installation d'une borne numérique informative sur le quartier des Baignoires.	MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5	232	168	UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif à la visite des sites dans le cadre du concours "réinventer Paris".	MISSIKA	Adopté	22-mars-18									
5	233		PCCI	VEZIERI	VNR		relatif à l'accompagnement de start up.	MISSIKA	Rejeté	22-mars-18	X	X	X	X	X				
5	234		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet Europacity.	MISSIKA	Rejeté	22-mars-18			X	X	X	X	X	X	

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 170 relatif à la piétonisation des voies sur berges déposé par les groupes UDI-MODEM et PPCI.

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
144	Contre	Mme SIMONNET Danielle

(Votants: 1 / 3)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

Vote	Nom	Procuration
102	Pour	M. AURIACOMBE Pierre
79	Contre	M. DUBUS Jerome
126	Pour	M. HODENT Thierry
149	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian
127	Pour	M. TREMEGE Patrick
104	Pour	M. VESPERINI Alexandre
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
80	Pour	Mme HAREL Marie-Laure
		Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine

(Votants: 9 / 10)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

Vote	Nom	Procuration
48	Contre	M. BROS Jean-Bernard
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois
89	Contre	M. TAN Buon-Huong
5	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence
29	Contre	Mme VERSINI Dominique

(Votants: 5 / 5)

Groupe UDI-MODEM

Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric
122	Pour	M. HAAB Francois
78	Pour	M. HELARD Eric
99	Pour	M. WEHLING Yann
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle
124	Pour	Mme DIRI Leila
125	Pour	Mme GALLOIS Edith
75	Pour	Mme GATEL Maud
100	Pour	Mme JOHNSON Olga
148	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice
147	Pour	Mme NAHMIAS Valerie
123	Pour	Mme TACHENE Anne

(Votants: 12 / 14)

Groupe Démocrates et Progressistes

Vote	Nom	Procuration
4	Abst M. BARGETON Julien	
142	Pour M. GUILLOT Didier	
120	Abst M. LAURET Thomas	
143	Pour Mme LANG Anne-Christine	
121	Pour Mme MEHAL Fadila	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Contre M. BELLIARD David	
23	Contre M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre M. CONTASSOT Yves	
88	Contre M. GLEIZES Jerome	M. BELLIARD David
65	Contre M. JOMIER Bernard	
87	Contre M. JULIEN Pascal	
13	Contre M. NAJDOVSKI Christophe	
44	Contre Mme ATALLAH Marie	
55	Contre Mme BLAUDEL Celia	
57	Contre Mme BRIDIER Galla	Mme SOLANS Aurelie
56	Contre Mme GUHL Antoinette	
66	Contre Mme KONE Fatoumata	M. JOMIER Bernard
67	Contre Mme MEES Sandrine	
2	Contre Mme MOREL Joelle	
97	Contre Mme SOLANS Aurelie	M. JULIEN Pascal
32	Contre Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
21	Contre M. AQUA Jean-Noel	
73	Contre M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre M. BEGUE Herve	Mme VIEU-CHARIER Catherine
1	Contre M. BONNET OULALDJ Nicolas	
20	Contre M. LE RESTE Didier	
18	Contre M. TINTI Sergio	Mme PREMEL Daniele
43	Contre Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre Mme BIDARD Helene	
17	Contre Mme GAILLANNE Fanny	M. BONNET OULALDJ Nicolas
41	Contre Mme PREMEL Daniele	M. BEGUE Herve
25	Contre Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 11 / 13)

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
81	Nppv	M. BERTHAULT Jean-Didier	
36	Nppv	M. BOULARD Geoffroy	
61	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
155	Nppv	M. CAPLIEZ Stephane	
38	Nppv	M. CHARON Pierre	
134	Nppv	M. CHERTOK Gregoire	
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. GABORIAU Pierre
110	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
60	Nppv	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
83	Nppv	M. DEBRE Bernard	
16	Nppv	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	Mme ONGHENA Anne-Constance
34	Nppv	M. GOUJON Philippe	
161	Pour	M. HONORE Christian	Mme BERTHOUT Florence
82	Nppv	M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Nppv	M. LECOQ Jean-Pierre	Mme CEYRAC Sylvie
160	Pour	M. LEFEVRE Franck	
15	Nppv	M. LEGARET Jean-Francois	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Nppv	M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Nppv	M. PECHENARD Frederic	
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	Mme BOUGERET Alix
154	Nppv	Mme ASSOULINE Michele	M. HONORE Christian
59	Nppv	Mme BERTHOUT Florence	
153	Nppv	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
58	Nppv	Mme BOUGERET Alix	
151	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Nppv	Mme BURKLI Delphine	Mme BOILLOT Julie
132	Nppv	Mme CEYRAC Sylvie	
86	Nppv	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
107	Nppv	Mme EVREN Agnes	
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	M. MENGUY Jean-Baptiste
64	Pour	Mme GIAZZI Daniele	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
37	Nppv	Mme KUSTER Brigitte	
131	Nppv	Mme LECUYER Catherine	
130	Nppv	Mme MONTANDON Valerie	M. LEGARET Jean-Francois
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	
129	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 41 / 44)

Groupe Socialiste et Apparentés

Vote	Nom	Procuration
70	Contre M. AIDENBAUM Pierre	
140	Contre M. ASSOULINE David	
28	Contre M. BLOCHE Patrick	
92	Contre M. CHERKI Pascal	Mme FILOCHE Lea
47	Contre M. COUMET Jerome	Mme CALANDRA Frederique
72	Contre M. DAGNAUD Francois	
137	Contre M. DARGENT Claude	
91	Contre M. DUCLOUX Philippe	
6	Contre M. FERAUD Remi	
115	Contre M. GAUILLERE Bernard	
30	Contre M. GIRARD Christophe	
10	Contre M. GREGOIRE Emmanuel	
51	Contre M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre M. JULLIARD Bruno	
54	Contre M. KLUGMAN Patrick	M. SANCHES-RUIVO Hermano
90	Abst M. LE GUEN Jean-Marie	
94	Contre M. LEJOINDRE Eric	
119	Contre M. MADEC Roger	
111	Contre M. MERCIER Etienne	
11	Contre M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Contre M. NORDMAN Nicolas	
7	Contre M. PENINOU Mao	
74	Contre M. SANCHES-RUIVO Hermano	
141	Contre M. SIMONDON Paul	
118	Contre M. VAILLANT Daniel	M. MADEC Roger
69	Contre M. VAUGLIN Francois	M. DUCLOUX Philippe
114	Contre Mme BACHE Marinette	
71	Contre Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Contre Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre Mme BROSSEL Colombe	
46	Contre Mme CALANDRA Frederique	
95	Contre Mme CHARNOZ Sandrine	
93	Contre Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre Mme DASPET Virginie	
68	Contre Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre Mme EL KHOMRI Myriam	
96	Contre Mme FILOCHE Lea	
52	Contre Mme GABELOTAUD Afaf	Mme BOUYGUES Claudine
163	Contre Mme HIDALGO Anne	M. GREGOIRE Emmanuel
135	Contre Mme JEMNI Halima	
24	Contre Mme KOMITES Penelope	
31	Contre Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre Mme LEPETIT Annick	
49	Contre Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre Mme MECARY Caroline	
112	Contre Mme OLIVIER Annick	
138	Contre Mme OUMER Nawel	
45	Contre Mme PETIT Carine	
33	Contre Mme POLSKI Olivia	
113	Contre Mme TAIEB Karen	Mme BACHE Marinette
26	Contre Mme VERON Pauline	
139	Contre Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 53 / 53)

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le vœu n° 171 bis déposé par l'Exécutif relatif à la circulation automobile sur les berges de Seine Rive Droite.

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
140	Pour	M. ASSOULINE David	
28	Pour	M. BLOCHE Patrick	
92	Pour	M. CHERKI Pascal	Mme FILOCHE Lea
47	Pour	M. COUMET Jerome	Mme CALANDRA Frederique
72	Pour	M. DAGNAUD Francois	
137	Pour	M. DARGENT Claude	
91	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
6	Pour	M. FERAUD Remi	
115	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
30	Pour	M. GIRARD Christophe	
10	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
51	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	M. SANCHES-RUIVO Hermano
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	
94	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
119	Pour	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
7	Pour	M. PENINOU Mao	
74	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
141	Pour	M. SIMONDON Paul	
118	Pour	M. VAILLANT Daniel	M. MADEC Roger
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	M. DUCLOUX Philippe
114	Pour	Mme BACHE Marinette	
71	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
46	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
95	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
93	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
96	Pour	Mme FILOCHE Lea	
52	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	Mme BOUYGUES Claudine
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	M. GREGOIRE Emmanuel
135	Pour	Mme JEMNI Halima	
24	Pour	Mme KOMITES Penelope	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
49	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
138	Pour	Mme OUMER Nawel	
45	Pour	Mme PETIT Carine	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
113	Pour	Mme TAIEB Karen	Mme BACHE Marinette
26	Pour	Mme VERON Pauline	
139	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 52 / 53)

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
36	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
61	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
155	Contre	M. CAPLIEZ Stephane	
38	Contre	M. CHARON Pierre	
134	Contre	M. CHERTOK Gregoire	M. GABORIAU Pierre
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	
110	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
60	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
83	Contre	M. DEBRE Bernard	
16	Contre	M. GABORIAU Pierre	
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	Mme ONGHENA Anne-Constance
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	
34	Contre	M. GOUJON Philippe	Mme BERTHOUT Florence
161	Abst	M. HONORE Christian	
82	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme CEYRAC Sylvie
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
160	Contre	M. LEFEVRE Franck	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
15	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	Mme BOUGERET Alix
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	M. LEFEVRE Franck
154	Contre	Mme ASSOULINE Michele	
59	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
152	Contre	Mme BOILLOT Julie	
58	Contre	Mme BOUGERET Alix	
151	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	Mme BOILLOT Julie
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
107	Contre	Mme EVREN Agnes	M. MENGUY Jean-Baptiste
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
64	Contre	Mme GIAZZI Daniele	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	M. LEGARET Jean-Francois
130	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	
129	Contre	Mme PAWLIK Deborah	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 41 / 44)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
144	Pour	Mme SIMONNET Danielle

(Votants: 1 / 3)

Groupe UDI-MODEM

Vote	Nom	Procuration
76	Abst	M. AZIERE Eric
122	Abst	M. HAAB Francois Mme LECOUTURIER Beatrice
78	Abst	M. HELARD Eric
99	Abst	M. WEHLING Yann
77	Abst	Mme de SARNEZ Marielle Mme GATEL Maud
124	Contre	Mme DIRI Leila Mme NAHMIAS Valerie
125	Abst	Mme GALLOIS Edith
75	Abst	Mme GATEL Maud
100	Abst	Mme JOHNSON Olga Mme TACHENE Anne
148	Abst	Mme LECOUTURIER Beatrice
147	Abst	Mme NAHMIAS Valerie
123	Abst	Mme TACHENE Anne

(Votants: 12 / 14)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

Vote	Nom	Procuration
102	Contre	M. AURIACOMBE Pierre M. VESPERINI Alexandre
79	Abst	M. DUBUS Jerome
126	Contre	M. HODENT Thierry
149	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte
127	Contre	M. TREMEGE Patrick
104	Contre	M. VESPERINI Alexandre
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale
105	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
80	Contre	Mme HAREL Marie-Laure Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine

(Votants: 9 / 10)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

Vote	Nom	Procuration
48	Pour	M. BROS Jean-Bernard
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois
89	Pour	M. TAN Buon-Huong
5	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence
29	Pour	Mme VERSINI Dominique

(Votants: 5 / 5)

Groupe Démocrates et Progressistes

Vote	Nom	Procuration
4	Abst M. BARGETON Julien	
142	Abst M. GUILLOT Didier	
120	Abst M. LAURET Thomas	
143	Abst Mme LANG Anne-Christine	
121	Abst Mme MEHAL Fadila	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Pour M. BELLIARD David	
23	Pour M. BOUTAULT Jacques	
22	Pour M. CONTASSOT Yves	M. BELLIARD David
88	Pour M. GLEIZES Jerome	
65	Pour M. JOMIER Bernard	
87	Pour M. JULIEN Pascal	
13	Pour M. NAJDOVSKI Christophe	
44	Pour Mme ATALLAH Marie	
55	Pour Mme BLAUEL Celia	Mme SOLANS Aurelie
57	Pour Mme BRIDIER Galla	
56	Pour Mme GUHL Antoinette	M. JOMIER Bernard
66	Pour Mme KONE Fatoumata	
67	Pour Mme MEES Sandrine	
2	Pour Mme MOREL Joelle	M. JULIEN Pascal
97	Pour Mme SOLANS Aurelie	
32	Pour Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
21	Pour M. AQUA Jean-Noel	
73	Pour M. BAUDRIER Jacques	Mme VIEU-CHARIER Catherine
42	Pour M. BEGUE Herve	
1	Pour M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour M. BROSSAT Ian	
20	Pour M. LE RESTE Didier	Mme PREMEL Daniele
18	Pour M. TINTI Sergio	
43	Pour Mme BECKER Emmanuelle	
50	Pour Mme BIDARD Helene	M. BONNET OULALDJ Nicolas
17	Pour Mme GAILLANNE Fanny	M. BEGUE Herve
41	Pour Mme PREMEL Daniele	
25	Pour Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 12 / 13)